00102177

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

God Fr
944
Duc/Oeu
102177

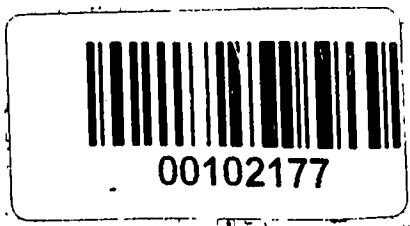
00102177

PRÉFACE.

Je n'entreprendrai point de prouver l'utilité de l'histoire : c'est une vérité trop généralement reconnue pour avoir besoin de preuves. Les sciences et les arts ont différens objets d'utilité, et font la gloire d'une nation : il n'appartient qu'à l'histoire de former les hommes d'Etat. C'est là qu'ils doivent trouver les règles de leur conduite.

On ne voit sur le théâtre du monde qu'un certain nombre de scènes qui se succèdent et se répètent sans cesse : quand on aperçoit les mêmes fautes suivies régulièrement des mêmes malheurs, on doit raisonnablement penser, que si l'on eût connu les premières, on aurait évité les autres. Le passé doit nous éclairer sur l'avenir : la connaissance de l'histoire n'est qu'une expérience anticipée.

Sur ce principe, les histoires particulières l'emportent sur les générales. Celles-ci peuvent être curieuses; plusieurs ne méritent qu'on s'en instruise, que parce qu'il est honteux de les ignorer : on doit les lire ; mais il faut étudier les histoires particulières.

Si l'on ne voulait connaître que les principaux événemens, une longue suite de siècles offrirait peu de variété : des guerres cruelles et souvent injustes, des provinces désolées, des peuples opprimés, des traités jurés et violés ; voilà l'histoire.

Parmi tant de faits pareils, la différence ne se fait sentir que dans les ressorts qui les produisent ; c'est aux histoires particulières à nous en instruire. Celles qui concernent notre nation, sont les plus intéressantes et les plus utiles pour nous. C'est là que nous pouvons connaître la constitution fondamentale de la monarchie, les principes du droit public et particulier, et ceux des révolutions. Une des principales est celle qu'on attribue à Louis XI ; révolution d'autant plus singulière, qu'elle s'est faite sans ébranler l'Etat, et par degrés insensibles. On a dit que ce prince *mit les rois hors de page ;* mais ce fut sans annoncer ses entreprises avec un éclat qui ne peut qu'en empêcher ou en retarder le succès. Il sut préparer et saisir les circonstances, s'écarter à propos des formalités, les rétablir dans le besoin, paraître s'y assujétir pour les faire respecter, parce qu'elles sont elles-mêmes un des remparts de l'autorité. Par une conduite également souple et ferme, il jeta les fondemens de la puissance où sont parvenus ses successeurs ; de sorte que, malgré la faiblesse de quelques uns d'entre eux, l'autorité royale s'est toujours élevée depuis, par ce mouvement que Louis XI lui avait imprimé, ou

qu'il avait si considérablement augmenté, qu'il en est regardé comme l'auteur.

Je ne puis cependant m'empêcher d'observer, qu'en attribuant à un roi les événemens de son règne, on doit distinguer ses actions et ses desseins propres d'avec les révolutions dont les causes sont plus étendues : souvent le règne des princes n'est que l'époque de ces révolutions ; ils en sont quelquefois les ressorts, rarement les auteurs. Celui qui règle le sort des empires, dont le souffle renverse les trônes, qui tient les cœurs des rois dans sa main, prépare leur élévation et leur chute par des voies impénétrables : le conquérant, le politique, le tyran, le prince faible ne sont que des instrumens entre les mains de Dieu. Ne croyons pas avoir sondé ses décrets et pénétré les premiers principes des événemens, quand nous avons aperçu quelques causes secondes.

Ne bornons pas nos vues à la France ; jetons les yeux sur les autres Etats : nous verrons dans un même temps une influence générale se répandre sur l'Europe, y produire une espèce de fermentation, et en changer la face. Dans le nord, la tyrannie des rois de Danemarck annonçait la liberté de la Suède : ce royaume moins opprimé eût été plus long-temps esclave.

L'Angleterre était le théâtre de toutes les horreurs des factions de Lancastre et d'Yorck : la force y réglant les droits, le sceptre appartenait à quiconque osait s'en saisir. Le génie anglais ne s'est jamais plus développé que dans ce temps-là : l'inquiétude et la fierté de cette nation ne servaient qu'à faire connaître que c'est par l'audace des entreprises qu'on plaît à un peuple libre, et qu'on parvient à l'asservir.

L'Espagne, si long-temps alliée et amie de la France, en devient la rivale aussitôt qu'elle voit augmenter sa propre puissance par la réunion des couronnes de Castille et d'Aragon sur la tête de Ferdinand-le-Catholique. Le règne de ce prince reçoit un nouvel éclat de la découverte du nouveau monde, source de biens et de maux, qui a enrichi et dépeuplé l'Europe.

La maison d'Autriche, d'abord plus illustrée que puissante, tombe tout à coup par la faiblesse de ses princes dans un état de langueur qui ne répond, ni à ses commencemens, ni à ce degré de puissance où elle est parvenue depuis. Elle se relève par le mariage de Marie de Bourgogne, et s'étend plus par ses alliances, sa politique, ou plutôt ses intrigues, que les autres princes par des conquêtes et des vertus.

Les Suisses, las d'être les victimes de l'orgueil et de la tyrannie, secouent le joug, deviennent recommandables par leur valeur, sages dans leur gouvernement, respectables par leurs mœurs, redoutables à leurs ennemis, fidèles à leurs alliés.

En Italie, Jacques Sforce, un aventurier, se fait un nom dans les armes ; son fils en augmente la gloire, s'empare du Milanais en usurpateur, le gouverne en prince.

Les Médicis, par leurs richesses et par leur crédit, se rendent maîtres de Florence. C'est en gagnant le cœur de leurs concitoyens, c'est par l'éclat de leurs vertus, c'est en servant leur patrie, qu'ils trouvent les moyens de l'assujétir. Ils usurpent la souveraineté par les seules voies qui rendent les princes dignes de la conserver.

Autrefois la puissance illimitée des papes les dispensait de se plier à un plan de gouvernement, et d'avoir les égards dus aux rois. Ils parlaient, on s'empressait ; ils commandaient, on obéissait. L'abus du pouvoir en est toujours l'écueil. On commença à distinguer le prince du pontife ; on le respectait, mais on le redoutait moins. Dès le temps de Louis XI, la cour de Rome n'osait plus hasarder témérairement ses entreprises. Elle employait des mesures, concertait ses desseins, et la diminution de sa puissance donna naissance à sa politique.

Telles sont les circonstances qui accompagnèrent ou suivirent de près le règne de Louis XI, et qui précédèrent de quelques années la plus grande et la plus subite des révolutions ; je veux dire celle qui arriva dans la religion, au commencement du seizième siècle, et qui changea totalement les intérêts des princes et le système politique de l'Europe. On voit par ce tableau que le règne de Louis XI est un de ceux qu'il importe le plus de connaître.

Le discours ordinaire de ceux qui n'ont qu'une connaissance médiocre de notre histoire, est de demander ce qu'on peut dire après Philippe de Commines ? Beaucoup de choses qu'il a ignorées ou omises, qui sont très-importantes, et dont on a les preuves. On ne peut trop donner d'éloges à cet excellent écrivain : les vues saines, le sens droit et profond, le jugement solide qui règnent dans son ouvrage, lui ont acquis, à juste titre, la réputation dont il jouit, et qu'il conservera toujours.

Cependant ceux qui font de l'histoire leur étude particulière, conviennent qu'il n'a écrit que des mémoires et non pas une histoire. Indépendamment des fautes qui sont relevées dans les notes marginales de la dernière édition, il lui en est échappé plusieurs autres. Je les marquerai hardiment, parce que c'est un de mes devoirs. Toutes les fois que je ne me suis pas trouvé d'accord avec lui, mon sentiment m'est devenu suspect, et je n'y ai persisté qu'après les recherches les plus exactes. Ses fautes ne sont pas ordinairement importantes ; mais on peut toujours

relever celles des grands hommes ; peut-être sont-ils les seuls qui en soient dignes, et dont la critique soit utile.

Il est encore important d'observer que Commines ne passa en France qu'en 1472, la douzième année du règne de Louis XI. Il ne pouvait savoir, que par des récits, ce qui était arrivé dans le royaume jusqu'à ce jour-là. Ses mémoires ne commencèrent qu'à la guerre du bien public. Louis XI avait alors quarante-deux ans. On conjecture par les mémoires de Commines, qu'il les composa vers l'an 1491, huit ans après la mort du roi, et vingt-sept depuis les premiers événemens qu'il rapporte. Comme il n'écrivait que de mémoire, il ne s'est pas toujours rappelé les faits exactement. Oserais-je avancer une proposition qui, pour avoir l'air d'un paradoxe, n'en est pas peut-être moins vraie : ce ne sont pas toujours les auteurs contemporains qui sont le plus en état d'écrire l'histoire. Ils ne peuvent donner que des mémoires dont la postérité fait usage ; ils sont souvent opposés les uns aux autres. C'est du sein même de cette contrariété que nous tirons la vérité.

D'ailleurs, ils ignorent les ressorts cachés des faits qu'ils rapportent ; au lieu que les actes les plus secrets du ministère devenant publics après une longue suite d'années, lorsqu'ils sont sans conséquence, nous entrons dans un sanctuaire qui était impénétrable à nos aïeux. L'homme de la cour le plus instruit, ne peut jamais l'être aussi parfaitement qu'un historien à qui l'on remettrait les actes, les lettres, les traités, les comptes, et généralement tout ce qui sert de fondement à l'histoire. Voilà précisément quelle est la collection des pièces qui sont en dépôt à la bibliothèque du roi, et sur lesquelles j'ai composé cette histoire.

Feu M. l'abbé Le Grand, l'homme le plus laborieux, a passé trente ans à former ce recueil sur lequel il avait composé des annales plutôt qu'une histoire. Son travail m'a été extrêmement utile, et m'en a épargné beaucoup. C'est une reconnaissance que je lui dois, et que je ne saurais trop publier. Cependant, je n'ai point suivi son plan ; j'ai encore moins adopté ses vues. Comme il avait toujours eu Louis XI pour objet de ses études, il s'était accoutumé à regarder ce prince comme le plus grand roi de la monarchie. On croit, par un sentiment secret, inconnu peut-être à celui qui l'éprouve, participer à la gloire de ceux dont on s'occupe. Il jugeait dignes d'attention les moindres événemens de ce règne ; tous lui paraissaient d'une égale importance.

Malgré toutes les recherches de M. l'abbé Le Grand, malgré les soins qu'il s'est donnés, j'ai éprouvé que les collections qui abondent en superflu, manquent quelquefois du nécessaire, et que les compilations les plus étendues sont celles qui exigent le

plus de critique et de discussion. J'ai vérifié les pièces importantes avec ceux dont la profession est d'en juger. Tous les dépôts m'ont été ouverts par les ordres de M. le comte de Maurepas, à qui le roi a confié le département des lettres, des sciences et des arts, comme s'il eût consulté ceux qui les cultivent.

Je ne me suis pas contenté de lire les imprimés et les manuscrits ; j'ai eu recours aux personnes les mieux instruites de notre histoire. J'ai tiré un très-grand avantage des conseils de M. Bertnier, conseiller honoraire au parlement, et de MM. de Foncemagne et Secousse, de l'Académie des belles-lettres. Je les prie de me pardonner si je déclare publiquement les obligations que je leur ai. J'ai cru que la reconnaissance pouvait me dispenser de leur en demander la permission que leur modestie m'aurait refusée.

Je ne me suis point attaché à rapporter tous ces petits faits qu'on lit sans les retenir, qui font languir l'attention, qui n'ont jamais eu d'autre mérite que l'intérêt actuel, et qui doivent, comme tous les faibles objets, disparaître dans l'éloignement.

Des communautés ou des familles ne trouveront point ici des particularités qui pourraient peut-être les intéresser, mais qui seraient de la dernière indifférence pour le public ; à moins qu'elles ne soient importantes, et qu'elles ne servent à faire connaître le prince dont j'écris la vie. On ne doit pas admettre dans une histoire tout ce qui peut entrer dans un journal ou des annales. L'historien doit chercher à s'instruire des moindres détails, parce qu'ils peuvent servir à l'éclairer, et qu'il doit examiner tout ce qui a rapport à son sujet ; mais il doit les épargner au lecteur. Ce sont des instrumens nécessaires à celui qui construit l'édifice, inutiles à celui qui l'habite. L'historien doit tout lire, et ne doit écrire que ce qui mérite d'être lu.

Je n'ai omis aucun des faits qui sont dignes de quelque attention ; je me suis particulièrement arrêté sur ceux qui concernent les lois, le gouvernement, et dont les suites se font encore sentir aujourd'hui. Je n'ai pas eu moins d'attention à peindre les mœurs, parce qu'elles sont ordinairement le principe ou la suite des révolutions.

On verra combien les vertus et les vices des hommes dépendent des mœurs de leur siècle ; qu'ils n'ont presque jamais de principes sûrs, et n'agissent que par imitation ; que les siècles les moins polis sont les plus vicieux, et que la vertu s'épure à mesure que l'esprit s'éclaire : nous sentons alors que nos véritables intérêts dépendent d'être unis à l'intérêt commun. Ce que j'avance au sujet d'une nation peut s'appliquer aux particuliers. Les hommes privés de lumières sont toujours dans l'occasion du

crime ; au lieu qu'un homme d'esprit, n'eût-il que des vues d'intérêt, sent qu'il n'a point de meilleur parti à prendre que d'être honnête homme. On est bien près de suivre la vertu, quand on est obligé de rougir du vice.

Dans des temps peu éclairés on conservait une réputation de probité en faisant des actions qui déshonoreraient aujourd'hui. J'en pourrais rapporter plusieurs exemples ; mais je crois qu'on doit respecter jusqu'aux fantômes de vertu que le temps a consacrés, et qui peuvent être même des objets d'émulation à la faveur de l'obscurité qui en couvre les défauts.

Pour mieux développer le caractère de Louis XI, j'ai tâché de faire connaître le génie de son siècle. Je n'ai eu aucun égard aux idées populaires. Plusieurs personnes seront peut-être étonnées de ne pas trouver tous mes jugemens d'accord avec ceux qu'elles ont pu se former d'avance, et sans examen. Je ne crains point de heurter les préjugés : c'est le premier pas vers la vérité. Je n'ai admis que les faits consacrés par des pièces authentiques et des auteurs contemporains. J'ai eu grand soin de conserver les traits particuliers qui caractérisent l'homme, et l'exposent à nos yeux dépouillé de tous les dehors imposans du trône : mais j'ai méprisé les traditions populaires ; content de les supprimer, je n'ai pas cru qu'elles méritassent d'être réfutées, à moins qu'il n'en résultât quelque éclaircissement utile. Je n'en ai pas moins relevé et condamné les fautes de Louis XI, sans m'appuyer sur des fables qui ne doivent leur naissance qu'à des bruits populaires. Le commun des hommes, ne connaissant guère l'histoire que par une tradition vague, il n'est pas étonnant que cette tradition se ressente de l'ignorance et de la grossièreté du peuple qui en est le dépositaire.

Je ne donne point de pièces justificatives, parce que j'aurais fait trop de volumes, à ne choisir que les plus importantes. Ceux qui voudront les consulter, les trouveront à la bibliothèque du roi.

A l'égard de l'ordre que j'ai suivi, il est à propos d'observer que, du temps de Louis XI, l'année commençait à Pâques. Ce n'est qu'en 1564, que le commencement en a été fixé au 1er. de janvier. J'ai suivi le nouveau style ; mais j'ai marqué au commencement de chaque année la date du jour de Pâques, afin qu'on fût en état de comparer les deux styles. Quand il s'est trouvé des faits qui concouraient ensemble et se croisaient, j'ai préféré l'ordre de la matière à celui des dates : une plus grande exactitude serait elle-même une source de confusion.

Voilà mes engagemens : le lecteur jugera si je les ai remplis.

HISTOIRE
DE LOUIS XI.

LIVRE PREMIER.

La monarchie française n'a jamais été plus près de sa ruine que sous le règne de Charles VII. Les malheurs qui accablaient la France, tiraient leur source de plus loin. La funeste journée de Poitiers, où la valeur française céda au désespoir des Anglais, fit naître les premiers troubles qui ébranlèrent l'Etat. La prison du roi Jean remplit le royaume de brigues, de factions et de tous les désordres qui suivent l'anarchie. Ceux qui se crurent assez puissans pour trahir impunément leur devoir, voulurent partager l'autorité, ou du moins s'en affranchir; mais le dauphin, fidèle à son père, à son roi et à l'Etat, contint les mécontens, châtia les rebelles, fit tête à l'ennemi; et la sagesse de son gouvernement, lorsqu'il fut monté sur le trône, aurait rendu à la France son ancien éclat, si son règne eût été plus long.

Les peuples commençaient à peine à respirer, lorsqu'ils se virent exposés à de nouveaux malheurs par la mort de Charles V. La minorité de Charles VI, la démence où il tomba dans la suite, et les divisions qu'elle fit naître parmi ceux qui aspiraient au gouvernement, ne firent que trop connaître qu'un roi, incapable de gouverner, est encore plus pernicieux à un Etat, qu'un prince malheureux ou qui fait des fautes. Ce règne fut une guerre civile continuelle; on y vit toutes les horreurs qui peuvent naître de la faiblesse d'un roi, de l'ambition des grands, et de la licence des peuples. Chaque homme en particulier s'instruit par ses disgrâces; mais il semble qu'un peuple entier ne puisse tirer aucun fruit de l'expérience.

Les malheurs où la France avait été plongée par ses divisions, n'y rétablirent pas l'union; nos ennemis profitèrent encore de nos discordes. Le courage de la nation suppléa quelque temps à la prudence; mais les fautes que nous fîmes à la bataille d'Azincourt, nous rendirent cette journée aussi fatale que celle de Poitiers. Les Anglais réduits à l'extrémité, nous demandaient la paix; nous les forçâmes de combattre, et nous profitâmes si mal de nos avantages, qu'ils ne durent la victoire qu'à notre imprudence et à la nécessité de se défendre. L'élite de nos troupes resta sur la place, et quatre princes du sang furent faits prisonniers.

Au milieu de la consternation générale, les factions de Bourgogne et d'Orléans se signalaient par l'avarice, le meurtre et le poison. Le peuple qui n'avait point de roi, avait une infinité de tyrans. Les princes divisés par l'ambition, ne se réunissaient que pour abuser de l'état malheureux de Charles VI. On était persuadé qu'ils avaient fait périr par le poison les deux premiers dauphins, Louis et Jean, qui moururent à quelques mois l'un de l'autre. Charles, devenu dauphin par la mort de ses deux aînés, voulut s'emparer du gouvernement; mais le plus grand obstacle qu'il trouva, vint de la part de la reine sa mère, Isabeau de Bavière. Cette princesse entrait dans toutes les factions opposées au dauphin, sans autre vue politique que d'usurper une autorité qu'elle aimait mieux partager avec les rebelles, que de la tenir de son fils. Injuste, dénaturée, avide du pouvoir, incapable d'en soutenir le poids, et, ce qu'il y a de plus dangereux pour un Etat, s'y regardant comme étrangère : ses vices même n'avaient rien d'héroïque, et son ambition marquait moins la grandeur de son âme que la faiblesse de son caractère. Le 21 mai 1420, par un traité inouï, elle donna sa fille Catherine en mariage à Henri V, roi d'Angleterre, et déclara ce prince héritier de la couronne de France au préjudice du dauphin, qu'elle n'avait jamais traité comme son fils, mais qui devait être son maître. En effet, Charles VI étant mort quelque temps après, le dauphin, le 22 octobre 1422, sous le nom de Charles VII, se fit couronner à Poitiers, parce que les Anglais étaient maîtres de Reims, de Paris, et de la plus grande partie du royaume.

On aurait dû s'attendre que Charles, persécuté presque en naissant, toujours fugitif et les armes à la main, éprouvé par toutes sortes de malheurs, aurait été un prince uniquement fait pour la guerre. Il est vrai qu'il reconquit son royaume sur les Anglais; mais ces succès, qui lui acquirent le titre de Victorieux, furent principalement l'ouvrage de ses généraux; il leur dut presque toutes ses victoires, et fit rarement la guerre en personne. Charles était doux, facile, généreux, sincère, bon père, bon maître, digne d'être aimé, et capable d'amitié. Il avait toutes les qualités d'un particulier estimable, peut-être était-il trop faible pour un roi. Uniquement livré aux plaisirs, il était moins sensible à l'éclat du trône, qu'importuné des devoirs qu'il impose. Il redoutait les fatigues de la guerre, quoiqu'il fût intrépide dans le péril. Avec toute la valeur des héros, il manquait de ce courage d'esprit si nécessaire dans les grandes entreprises, et supérieur à tous les événemens, parce qu'il donne cette fermeté d'âme qui, faisant envisager les malheurs de sang-froid, en fait apercevoir les ressources. Ce prince ne prenait

presque jamais de parti de lui-même, et n'avait d'autres sentimens que ceux que lui inspiraient ses favoris et ses maîtresses. La valeur et la conduite de ses généraux suppléèrent à son indolence naturelle. Il fut assez heureux pour les trouver, et assez sage pour s'en servir. Le bâtard d'Orléans, autrement dit le comte de Dunois, fut celui qui lui rendit les plus grands services, et Agnès Sorel en partagea la gloire. Ce fut la maîtresse pour qui Charles eut la plus forte passion, et qui fut la plus digne de son attachement : sa beauté singulière la fit nommer la belle Agnès ; on la nomma ensuite *Dame de Beauté*, le roi lui ayant donné le château de Beauté qui était auprès de Vincennes, afin, disait-il, qu'elle eût un nom qui lui convînt. Rare exemple pour celles qui jouissent de la même faveur, elle aima Charles uniquement pour lui-même, et n'eut jamais d'autre objet dans sa conduite que la gloire de son amant et le bonheur de l'Etat. Agnès Sorel se distinguait par des vertus préférables à celles qu'on exige de son sexe. C'est ainsi que François Ier. en jugeait dans les vers qu'il écrivit au bas du portrait de cette femme célèbre (1). Elle concerta avec le bâtard d'Orléans les moyens de tirer le roi de la léthargie où il était enseveli. Elle réveilla le courage de ce prince, en lui rappelant ses devoirs. Ce fut par un artifice politique, que Jeanne d'Arc, appelée communément la Pucelle d'Orléans, fut présentée au roi. Elle parut devant lui comme envoyée de Dieu, et suscitée par le ciel pour délivrer la France de l'oppression de ses ennemis. Le roi en fut touché; les plus éclairés feignirent de le croire ; le soldat, persuadé que le ciel se déclarait pour lui, marcha avec confiance ; il se crut invincible, et c'est le premier pas vers la victoire. La valeur, la prudence et la vertu de cette généreuse fille répondirent à l'idée qu'on s'en était formée ; et le roi lui dut ses premiers succès.

Charles, qui triomphait de ses ennemis, ne pouvait dissiper les cabales qui divisaient sa cour; son goût pour les plaisirs lui rendait les favoris nécessaires, sa facilité les laissait abuser de leur faveur, et le plus souvent ils l'employaient à se détruire les uns les autres. Le connétable Artus de Bretagne, comte de Richemont, Giac, Le Camus de Beaulieu, La Tremouille, le comte du Maine gouvernèrent successivement l'esprit du roi. Le comte du Maine (2), outre sa qualité de prince du sang, et de

(1) Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonnain, ou bien dévot ermite.

(2) Charles d'Anjou, comte du Maine, était fils de Louis II, d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, et frère puîné de Louis et de René d'Anjou, qui

beau-frère du roi, était un courtisan habile ; qui se ménagea toujours la bienveillance d'Agnès Sorel et de la demoiselle de Villequier, et s'empara des affaires, en feignant de ne prendre part qu'aux plaisirs de son maître. Il n'eut de rival dangereux qu'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui prétendait que tout était dû à sa valeur et à ses services. Ces deux concurrens remplirent tellement la cour de cabales, que Charles trouva moins d'obstacles à triompher de ses ennemis, qu'à rétablir la paix dans sa maison.

Les troubles qui régnaient à la cour, étaient l'image des désordres qui affligeaient les provinces. Tous les ordres de l'État étaient pervertis. Il n'y avait ni mœurs, ni discipline parmi les ecclésiastiques. L'étude et la règle étaient bannies des monastères, la débauche y régnait avec scandale ; ils méprisaient ou ignoraient leurs devoirs. Le peuple, malgré sa misère, fournissait à leurs excès, et conservait pour leur état un respect aveugle et stupide, qui l'empêchait d'être frappé de leur déréglement. La noblesse ne se piquait que d'une galanterie romanesque, et d'une valeur féroce : le soldat mal payé ne vivait que de brigandage, et regardait comme un gain légitime tout ce qu'il emportait par violence. Des troupes de brigands connus sous les noms de *Tondeurs*, *Retondeurs*, et *Ecorcheurs*, couraient et ravageaient les provinces. Le paysan abandonnait le labourage ; on n'entendait parler que de vols et d'assassinats : on ne peut lire sans horreur les lettres de rémission qui se sont données dans ces temps-là ; à peine y avait-il un homme de guerre qui n'eût besoin d'une abolition ; et c'est par les rémissions que nous sommes instruits des crimes.

J'ai cru devoir donner une idée de l'état de la France et de la cour de Charles VII, pour faire mieux entendre ce qui regarde son successeur. On verra que Louis XI, né et élevé au milieu de ces désordres, en sentit les funestes effets. Indépendamment de son caractère propre, les réflexions qu'il fit sur les premiers objets dont il fut frappé, contribuèrent beaucoup à la conduite que nous lui verrons tenir. A peine commença-t-il à se connaître, qu'il osa condamner la conduite de son père ; en voulant remédier à tout, il pensa tout perdre. Il ne comprit pas assez que sa qualité de fils ne lui donnait que le droit de représenter, et non pas de se révolter ; mais si quelque chose pouvait diminuer le blâme de ses premières démarches, c'est qu'il sentit trop tôt que le royaume avait besoin d'un maître, et qu'il était né pour l'être.

portèrent successivement le titre de roi de Naples. Leurs sœurs étaient Marie d'Anjou, femme de Charles VII, morte en 1463, et Yolande d'Anjou, mariée à François, duc de Bretagne, morte en 1440.

La vie de Louis XI, que j'entreprends d'écrire, commence presque avec le règne de Charles VII ; cependant je ne parlerai du père qu'autant que le fils aura eu part aux événemens de son règne.

Louis XI, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, naquit à Bourges dans le palais archiépiscopal, le samedi 3 de juillet 1423. Il fut baptisé le lendemain dans l'église de Saint-Etienne par Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, et il eut pour parrain Jean, duc d'Alençon, prince du sang. Dès qu'il fut né, on fit son horoscope, suivant la superstition de ces temps-là, et l'on prédit, suivant l'usage, beaucoup de choses vagues et flatteuses pour le prince régnant. Le dauphin fut élevé sous les yeux de la reine sa mère, et n'avait point d'autres officiers que ceux de cette princesse. Les assignations qu'on donnait pour leur entretien, étaient même si mal payées à cause de la misère de l'Etat, que le roi fut obligé, en 1433, de leur abandonner les revenus du Dauphiné, que la reine recevait sur ses quittances. Lorsqu'on fit la maison du dauphin, on lui donna pour confesseur Jean Majoris, chanoine de Reims, qui était déjà son précepteur ; pour gouverneurs, Amauri d'Estinac, et Bernard d'Armagnac, comte de La Marche ; et pour premier écuyer, Joachim Rouault, qui fut depuis maréchal de France.

Le dauphin n'avait que cinq ans lorsqu'on le maria avec Marguerite, fille de Jacques Ier., roi d'Ecosse. Le contrat fut signé à Perth le 19 de juillet, et ratifié à Chinon le 30 d'octobre 1428. Le douaire de la dauphine n'était que de douze mille livres par le contrat ; Charles VII l'augmenta de trois mille livres par la ratification. Pendant les huit années qui s'écoulèrent depuis la signature du contrat jusqu'au temps que la princesse d'Ecosse passa en France, les Anglais firent tous leurs efforts pour rompre ce mariage ; ils offrirent au roi d'Ecosse de jurer une paix éternelle avec lui, et de lui céder Rosbourg, Barwic et plusieurs autres places. Jacques fit assembler à ce sujet les Etats de son royaume. Le clergé fut partagé ; mais la noblesse rejeta les propositions des Anglais ; le roi suivit ce sentiment, et fit embarquer Marguerite à Dunbarton avec les ambassadeurs de Charles VII. Les Anglais mirent plusieurs vaisseaux en mer pour enlever la princesse ; mais pendant qu'ils s'amusaient à poursuivre un vaisseau chargé de vin, qui revenait de Bordeaux, la princesse passa heureusement et aborda à la Rochelle. Elle fit son entrée à Tours le 24 juin 1436 ; le lendemain le roi alla prendre la princesse chez elle, et la mena à l'église. Elle avait alors treize ans ; mais comme le dauphin n'en avait pas encore quatorze, l'archevêque de Tours lui donna une dispense, et

Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, fit la cérémonie du mariage.

Le dauphin, depuis son mariage, suivit le roi dans ses voyages et dans ses guerres, et commença dès lors la vie laborieuse qu'il a toujours menée depuis. Il assista cette même année aux états de Dauphiné, assemblés à Romans, qui lui accordèrent pour sa première entrée dans la province dix mille florins. A son retour, il se trouva au siége de Montereau, où le roi, à sa prière, fit grâce aux Anglais qui furent forcés dans la place. Il assista ensuite à l'assemblée qui se tint à Bourges, où fut dressée la pragmatique-sanction, dont je parlerai lorsqu'il s'agira de son abolition.

Le dauphin commença à se faire connaître dans le Poitou. Pons, La Tremouille, Amboise, Jean et Gui de La Rochefoucault, Jean de Siguinville, lieutenant du maréchal de Rétz, étaient autant de tyrans qui désolaient le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. Le peu d'attention que la cour faisait aux plaintes des peuples, donnait lieu de croire que le roi permettait ces vexations. Le dauphin fit d'abord arrêter les plus mutins, punit les malversations qui s'étaient commises depuis vingt ans, et fit rentrer dans leur devoir tous ceux qui s'en étaient écartés. Il semblait que Louis, âgé de quatorze ans, fût l'unique ressource de la France. Le roi même, fatigué des remontrances des états de Languedoc, répondit que le dauphin arriverait bientôt, et remédierait à tout. Il vint en effet à Toulouse, suivi de plusieurs prélats, du sire d'Estinac, et du vicomte de Carmain. La sénéchaussée de Toulouse lui fit présent de six mille livres qu'il distribua à ceux de son conseil.

Louis parcourut tout le Languedoc; on le vit presque dans le même temps à Albi, à Lavaur, à Toulouse, à Castres, à Beziers, et partout où sa présence était nécessaire. La famine et la peste ravageaient le royaume; le soldat effréné était plutôt le fléau que le soutien de l'État. Le dauphin voyant qu'il n'y avait de ressource que dans la bienveillance des peuples, s'appliquait à les gagner. Ayant appris que le comte d'Hudington, général anglais, se préparait à entrer en Languedoc, il manda la noblesse, et convoqua les états de la province, qui lui donnèrent un subside de quarante-six mille livres.

Pendant que le dauphin était occupé en Languedoc, le roi veillait à ce qui se passait sur les rivières de Seine et de Loire. La garnison anglaise qui était à Meaux, interrompait absolument le commerce de la Marne, si nécessaire à la subsistance de Paris. Il était donc de la dernière importance de s'emparer de Meaux. Le connétable Artus de Bretagne en fit le siége : et quoiqu'il

manquât de beaucoup de choses, la valeur et l'activité suppléant à tout, il se rendit maître de la ville. Cet heureux succès donna lieu à une assemblée de princes, de prélats et de gens notables, qui se tint, en 1439, à Orléans, afin d'examiner si l'on devait rechercher la paix, ou continuer la guerre. Après de longs débats, les voix se réunirent pour la paix. Jacques Juvénal des Ursins soutint, dans une des conférences, que le roi, n'étant qu'usufruitier de la couronne, ne pouvait aliéner la moindre partie du domaine.

En conséquence de l'assemblée tenue à Orléans, les états-généraux furent convoqués à Bourges. Les députés des provinces y attendirent inutilement le roi pendant six mois, et la plupart furent pillés par ceux qui devaient les escorter. Tant de négligence de la part du roi redoubla les clameurs. Les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans, Chaumont, La Tremouille, Pryé, Jean Le Sanglier et Boucicaut, les uns par un véritable zèle pour l'Etat, les autres faisant servir l'intérêt public de prétexte à leurs intérêts personnels, se liguèrent pour obliger le roi à se défaire des principaux de son conseil, et séduisirent le dauphin pour fortifier leur parti.

Louis, naturellement présomptueux, et enivré par des éloges d'autant plus dangereux qu'il les méritait en partie, se crut en droit et capable de s'opposer à son père, et se retira à Niort.

En 1440, la retraite du dauphin remplit la cour de divisions; chacun se détermina suivant ses espérances ou ses craintes; la bonté naturelle du roi ne suffisait pas pour retenir ses sujets dans le devoir. Le caractère altier du dauphin, et la crainte de lui déplaire, lui faisaient, sinon des amis, du moins des partisans. Le bâtard de Bourbon et Antoine de Chabannes se joignirent aux rebelles. Les horreurs qui s'étaient commises à Prague par les Hussites, firent craindre de pareilles suites de la guerre civile qu'on voyait s'allumer en France, et la firent nommer *la Praguerie*.

Charles ressentit plus en père qu'en roi la désobéissance du dauphin; il envoya le connétable et Raoul de Gaucour, gouverneur du dauphiné, sommer les princes de lui rendre son fils. Les rebelles, devenus plus insolens par la bonté du roi, qu'ils regardèrent comme une faiblesse, auraient violé le droit des gens en la personne de ces députés, si le comte de Dunois ne les en eût détournés. Le roi, jugeant qu'il ne pouvait les ramener par la douceur, résolut de les châtier, et s'avança jusqu'à Poitiers. Il apprit qu'un nommé Jaquet les avait introduits dans le château de St.-Maixant; que l'abbé et les religieux s'étaient retranchés dans l'abbaye, et qu'avec le secours de quelques habitans, ils

défendaient encore la porte de la Croix. Il marcha aussitôt à leur secours. A son approche, le duc d'Alençon s'enfuit à Niort, et le roi entra dans St.-Maixant, sans trouver de résistance. Il récompensa les religieux en accordant à l'abbaye les plus grands priviléges. Les habitans qui lui étaient restés fidèles, éprouvèrent aussi ses bontés; mais il fit pendre ou noyer les rebelles qui tombèrent entre ses mains (1). Jaquet ayant été pris quelque temps après à Niort, y fut écartelé.

Le comte de Dunois fut le premier à rentrer dans son devoir, et son exemple ramena plusieurs rebelles à l'obéissance, de sorte que le dauphin, voyant son parti s'affaiblir, fut obligé de s'enfuir en Bourbonnais avec le duc d'Alençon et Chabannes. Le roi poursuivant les rebelles avec huit cents lances (2) et deux mille hommes de trait, fit savoir au conseil delphinal la rebellion de son fils, avec défense de le recevoir. Cette déclaration fit que le dauphiné ne prit aucune part à la révolte.

Le roi fit assiéger Chambon et Crevan. L'exemple de ces deux places qui furent prises d'assaut, intimida Aigueperse, Escurolle et plusieurs autres villes qui ouvrirent leurs portes. Les rebelles fuyaient toujours devant l'armée royale, et voulurent passer en Bourgogne; mais le duc Philippe leur en défendit l'entrée. Les états d'Auvergne, assemblés à Clermont, achevèrent de ruiner les espérances du dauphin, en se déclarant contre lui. Les ducs d'Alençon et de Bourbon commencèrent à parler d'accommodement; mais, après quelques conférences avec le comte d'Eu et les autres députés du roi, ils manquèrent à la parole qu'ils avaient donnée d'amener le dauphin. Le roi, n'écoutant plus que son indignation, passa l'Allier et parut devant Vichi, qui se rendit d'abord; Varenne et Saint-Art furent forcés; Charlieu, Perreux et Rouanne se soumirent.

La terreur et la défiance s'emparèrent alors des rebelles. Le duc d'Alençon fit son accord, et se retira chez lui. Chacun craignit que les derniers qui resteraient dans le parti du dauphin ne servissent d'exemple, et ne fussent les victimes du ressentiment

(1) Suivant l'usage de ces temps-là, les peines capitales étaient arbitraires.

(2) Nos historiens, en parlant des compagnies d'ordonnance, qui devaient leur établissement à Charles VII, se servent indifféremment des termes de lances ou d'hommes d'armes. Lance était un terme collectif qui comprenait également l'homme d'armes combattant avec la lance, le coutillier, le page, le valet et les archers, tant à pied qu'à cheval. Une lance était souvent composée de dix cavaliers, sans compter les gens de pied, de sorte qu'une compagnie de cent lances était alors un corps de plus de mille hommes. Louis XI réduisit, par une ordonnance de 1474, chaque lance à six chevaux, l'homme d'armes, le page, le coutillier, le valet et deux archers montés, qui tous étaient gentilshommes, ou censés tels.

du roi. Tous s'empressèrent d'implorer sa clémence. Le roi voyant avec douleur que les Anglais profitaient de la guerre civile pour assiéger Harfleur en Normandie, et Tartas en Gascogne, fit grâce aux rebelles, et s'avança à Cusset, où le dauphin et le duc de Bourbon vinrent le trouver. Lorsqu'ils eurent passé les premières gardes, on leur dit que le roi les attendait; mais qu'il défendait à La Tremouille, à Chaumont et à Pryé, qui étaient avec eux, et qu'il regardait comme les premiers auteurs de la rebellion, de paraître devant lui. Le dauphin étonné dit alors au duc de Bourbon : *Beau compère, vous n'aviez le talent de dire comme la chose était faite, et que le roi n'eût point pardonné à ceux de mon hôtel.* Il voulait même s'en retourner; mais le duc lui fit sentir qu'il n'était plus temps, et les trois autres se retirèrent.

Le dauphin et le duc, en approchant du roi, mirent trois fois le genou en terre, et lui demandèrent pardon. Le roi dit à son fils : *Louis, vous êtes le bienvenu; vous avez beaucoup demeuré, allez vous reposer, on parlera demain à vous;* puis, s'adressant au duc de Bourbon, il lui reprocha d'avoir trahi son devoir en cinq occasions différentes qu'il lui spécifia, et finit par l'assurer qu'il ne devait plus attendre de grâce, s'il manquait jamais à la fidélité qu'il lui devait.

La facilité avec laquelle le dauphin obtint son pardon, lui inspira plus de présomption que de reconnaissance : il prit la bonté de son père pour une faiblesse. Il s'était d'abord trouvé trop heureux de rentrer en grâce; il s'imagina qu'il était de son honneur d'obtenir celle de ses complices, qu'il appelait ses partisans; il la demanda avec confiance, et, sur le refus que le roi fit de la lui accorder, il crut l'intimider, en lui disant : *Il faudra donc, monseigneur, que je m'en retourne; car je leur ai promis.* Le roi, lui marquant plus de mépris que de colère, répliqua froidement : *Allez-vous-en, Louis, si vous voulez; les portes vous sont ouvertes, et, si elles ne sont assez larges, je ferai abattre vingt toises de la muraille pour vous laisser passer. Je trouve fort étrange que vous ayez engagé votre parole sans avoir la mienne; mais il n'importe : la maison de France n'est pas si dépourvue de princes, qu'elle n'en ait qui auront plus d'affection que vous à maintenir sa grandeur et son honneur.*

Le dauphin, humilié de cette réponse, eut recours à la soumission; et le roi en fut si touché, qu'il fit publier à son de trompe (24 juillet), que le dauphin et le duc de Bourbon, ayant obtenu leur pardon par leur humilité et obéissance, il accordait une amnistie générale.

Cependant le roi, pour ne pas laisser le dauphin exposé aux mauvais conseils qu'on pouvait lui donner, changea tous les officiers de sa maison, excepté son confesseur et son cuisinier; et pour faire voir que ces précautions mêmes étaient un effet de sa tendresse pour son fils, il lui céda le dauphiné, par un acte donné à Charlieu (28 juillet), à condition que le sceau de cette province demeurerait entre les mains du chancelier de France, et que les anciens officiers seraient conservés. Le dauphin envoya aussitôt Rouault et Gabriel de Bernes présenter les lettres de cession au conseil delphinal. Jean de Xaincoins reçut ordre de payer huit cents livres par mois au maître de la chambre aux deniers du dauphin, qui, en 1437, après son mariage, n'avait que dix écus d'or par mois pour ses menus plaisirs. Il en avait eu vingt l'année suivante; mais aussitôt que les lettres de cession furent enregistrées (13 août), les états de la province lui accordèrent un don gratuit de huit mille florins.

Le dauphin ne songea plus qu'à remédier aux abus qui régnaient dans le Dauphiné, particulièrement au sujet des monnaies. Il fit frapper au coin delphinal des écus d'or au titre et du poids des monnaies de France, et ordonna que les espèces de la marque royale ou delphinale seraient reçues indifféremment en Dauphiné.

(1441.) L'année suivante, il suivit le roi aux siéges de Creil et de Pontoise. Cette dernière place fut prise d'assaut, et le dauphin y entra des premiers l'épée à la main. Chaque jour le roi remportait de nouveaux avantages; mais les Anglais n'étaient pas les seuls ennemis de l'État. L'impossibilité de maintenir la discipline parmi des soldats mal payés, faisait qu'on n'entendait parler que de vols et d'assassinats. Tous les jours on voyait paraître de nouveaux réglemens qui, restant toujours sans exécution, ne servaient qu'à prouver l'impunité, et enhardir au crime.

L'épuisement des finances fit que le dauphin, pour suivre le roi, emprunta de l'abbaye de Saint-Antoine de Vienne une croix d'or de deux marcs, ornée de quelques pierreries, qu'il mit en gage pour douze cents écus. La ville de Tartas, qui, par un accord, devait se rendre à celui des rois de France ou d'Angleterre, qui, à jour marqué, paraîtrait avec le plus de forces, reçut l'armée française, sans que les Anglais parussent pour s'y opposer.

(1442.) De Tartas on marcha à Saint-Sever. Le dauphin, à la tête de la noblesse du Dauphiné, força les deux premières barrières, et fut secondé si vaillamment par une compagnie de Bretons, qu'il emporta la place. Le siége d'Acqs fut encore plus

glorieux pour ce prince, qui entra dans le boulevart l'épée à la main. Marmande se rendit à la première sommation, et la Réole fut prise d'assaut. Ces succès, qui faisaient honneur au dauphin, furent peu utiles à la France; à peine le roi était-il éloigné, que ces mêmes places furent reprises par les Anglais.

Pendant que le roi faisait la guerre en Languedoc et en Guyenne, Talbot se présenta avec quinze cents hommes aux portes de Dieppe; mais n'ayant pas assez de troupes pour en faire le siége, il fit élever un fort qu'il munit de vivres, d'artillerie et de douze cents hommes de garnison. Le comte de Dunois se jeta dans la ville. Talbot jugeant qu'il serait difficile de l'emporter, tant qu'elle serait défendue par Dunois, se retira et laissa dans sa nouvelle forteresse Guillaume Poitou, Ripeley et le bâtard de Talbot avec cinq ou six cents Anglais. Le comte de Dunois partit aussi de Dieppe, y laissant environ cinq cents hommes. Charles, qui n'ignorait pas de quelle importance était cette place, et qui craignait que les Anglais ne fissent un effort pour s'en rendre maîtres, la fit pourvoir de toutes les munitions, et chargea le dauphin de la défendre.

(1443.) Le gouverneur Charles des Marais et les officiers de la garnison, tels que Jaucourt, Briquetot, Longueval, Drouin, d'Ussel, étaient tous braves et expérimentés, et furent renforcés par Guillaume Coitivi, frère de l'amiral, et par Théodwal de Kermoisan, qui s'y jetèrent avec cent Bretons déterminés.

Le dauphin, après avoir assuré les frontières de Picardie et de l'Isle-de-France, s'avança vers Dieppe à la tête de trois mille hommes, ayant avec lui le comte de Dunois, Louis de Luxembourg, le comte Saint-Pol, qui fut depuis connétable, les sires de Gaucourt, de Laval, de Châtillon et de Commerci. Théodwal eut ordre de marcher en avant avec trois cents hommes, et d'investir le fort des ennemis. Le dauphin le suivit de près, et commanda six cents hommes pour soutenir le premier détachement. Les Anglais firent plusieurs sorties, et furent toujours repoussés. Louis, marchant à pied à la tête des troupes jusqu'à la portée du trait, demeura campé deux jours pour faire faire trois ponts qu'il fit jeter sur le fossé, et attaqua le fort de tous côtés. Les Anglais firent la plus vigoureuse défense; quatre cents Français restèrent sur la place, et les autres commençaient à perdre courage, lorsque le dauphin, irrité par la résistance, et les animant par son exemple, les ramena à la charge. Le combat fut sanglant; mais la victoire ne fut pas long-temps douteuse. Les Français entrèrent de toutes parts dans le fort, et firent main basse sur tout ce qui se présenta. Poitou, Ripeley, le bâtard de Talbot et les principaux officiers périrent les armes à la main; le reste

fut fait prisonnier. Les Français qui s'y trouvèrent furent pendus, et le fort fut rasé. Le dauphin fit chevaliers le comte de Saint-Pol, Hector d'Estouteville, Charles et Regnault Flavy, frères, et Jean de Consègues ; et pour récompenser à proportion des services et des besoins, il fit distribuer de l'argent à de pauvres gentilshommes qui avaient été blessés, et à des paysans qui avaient servi aux travaux.

Louis, après avoir pourvu à la sûreté de Dieppe, visita les frontières de Picardie, et donna tous ses soins pour faire payer les troupes. Il sentait qu'il était également injuste et impossible d'y maintenir la discipline, si l'on ne les faisait subsister. A peine eut-il rétabli quelque tranquillité dans la Champagne, la Brie et l'Isle-de-France, qu'il s'avança vers le Rouergue, pour réprimer les violences du comte d'Armagnac.

Philippe Raimond II, comte de Comminges, n'avait laissé qu'une fille, nommée Marguerite, pour héritière de tous ses biens. Elle fut mariée trois fois. Les enfans qu'elle eut de ses deux premiers maris moururent en bas âge ; elle épousa ensuite Mathieu de Foix, oncle et tuteur de Gaston. La division s'étant mise entre elle et son troisième mari, il l'enferma et la tint quinze ou seize ans prisonnière. Jean IV, comte d'Armagnac, qui était neveu de Marguerite, déclara la guerre à Mathieu de Foix. Comme le comté de Comminges, par la substitution qui en avait été faite, était reversible à la couronne, au cas que Marguerite décédât sans enfans, qu'elle n'en avait point, et qu'elle était âgée de quatre-vingts ans, le roi voulut prendre connaissance des contestations qui s'étaient élevées entre Mathieu de Foix et le comte d'Armagnac. Après avoir entendu les parties, il mit en liberté Marguerite, qui mourut la même année. Le comte d'Armagnac, comme héritier et donataire, s'empara du comté de Comminges, malgré l'opposition du parlement de Toulouse, et contre les ordres du roi.

La témérité du comte d'Armagnac venait de l'espérance qu'il avait de tirer des secours de Henri VI, roi d'Angleterre, à qui il offrait une de ses filles en mariage, avec une dot considérable. Le roi, qui n'avait déjà que trop d'ennemis, sans compromettre encore son autorité contre un de ses sujets, chercha à le ramener à son devoir par la douceur. Le comte d'Armagnac n'en devint que plus insolent. Il avait environ six cents lances ; il en mit une partie dans le Rouergue, sous le commandement de Salazar, capitaine espagnol, qui avait quitté le service du roi, et partagea le reste entre le bâtard de Lescun et lui.

Le dauphin, ayant reçu ordre de châtier le comte d'Armagnac, arriva aux portes de Rodès, avant qu'on sût qu'il était parti.

Armagnac, trop insolent pour être vraiment brave, voulut prendre la fuite. La plupart de ceux qui l'entouraient, n'étaient que des hommes comme lui, sans foi et sans courage. Maurigon de Valieck et Jean Boisset le trahirent, et livrèrent Entraigues et Rodès. Le dauphin marcha tout de suite contre le comte d'Armagnac, le surprit dans l'île Jourdain, l'arrêta avec son second fils et ses deux filles, et les fit passer publiquement au travers de Toulouse, pour être conduits à Lavaur, d'où ils furent transférés à Carcassonne. Le comte de Lomagne, fils aîné du comte, se sauva en Navarre. Tout fléchit devant le dauphin; Salazar implora sa clémence, les autres prirent la fuite. Lescun fut le seul qui, ayant pris un mauvais parti, s'y comporta en brave homme, et ne fit son accord, que parce qu'il comprit que son attachement était désormais inutile au comte d'Armagnac, qui même n'en était pas digne. Le bâtard de Lescun portait indifféremment ce nom ou celui d'Armagnac : son père se nommait Arnoult de Lescun, et sa mère Anne d'Armagnac. Il fut légitimé en 1463, prit le nom de comte de Comminges, et eut beaucoup de part à la faveur de Louis XI.

Le dauphin revint à la cour, laissant à Valpergue, sénéchal de Toulouse, le commandement des troupes; mais celui-ci n'ayant ni le crédit, ni la fermeté du dauphin, elles se débandèrent, pillèrent les provinces, et passèrent jusqu'en Bourgogne. Beaumont, maréchal de Bourgogne, à la tête de la noblesse et des milices du pays, tomba sur ces brigands, et les défit. Le comte de Dammartin rassembla quelques troupes, rentra en Bourgogne, ravagea une grande étendue de pays, et tira pour sa part dix mille écus des terres du maréchal.

(1444.) Le roi de Castille, les ducs d'Orléans, d'Alençon, de Bourbon et de Savoie demandèrent la grâce du comte d'Armagnac. Le roi la refusa long-temps; mais enfin, vaincu par les sollicitations, il mit le comte en liberté, à des conditions dont les principales étaient, que le roi retiendrait le comté de Comminges, la ville de Leictoure, les quatre châtellenies de Rouergue avec tous les droits royaux, et que le comte renoncerait à l'alliance qu'il projetait de faire avec Henri VI, roi d'Angleterre. Henri avait lui-même cessé d'y penser, dès qu'il avait vu les mauvais succès du comte d'Armagnac. Il envoya le comte de Suffolck demander de sa part Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Naples et de Sicile. La proposition que faisait le roi d'Angleterre d'épouser une princesse du sang de France, fut reçue avec d'autant plus de joie, qu'elle donna lieu à une trêve entre les deux couronnes.

Charles VII résolut d'en profiter pour soulager les peuples de

l'entretien de ses troupes, en les employant hors du royaume. Il en destina une partie à son beau-frère Réné d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence et duc de Lorraine, qui était en guerre avec les habitans de Metz; et l'autre à l'empereur Frédéric, et à Sigismond, duc d'Autriche, contre les Suisses.

Réné d'Anjou, second fils de Louis II, roi de Naples, et d'Yolande d'Aragon, naquit à Angers, en 1408. Il épousa, en 1420, Isabelle, fille et héritière de Charles Ier., duc de Lorraine. Après la mort de son beau-père, en 1430, il voulut se mettre en possession de ses États. Antoine de Vaudemont, neveu de Charles, prétendit que la Lorraine, étant un fief masculin, lui appartenait. Le concile de Bâle et l'empereur Sigismond, ayant été choisis pour arbitres, décidèrent en faveur de Réné; mais le comte de Vaudemont refusa d'acquiescer à ce jugement, soutint ses prétentions par les armes, avec le secours de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et gagna la bataille de Bullegneville, en 1431. Réné y fut défait, pris, et conduit à Dijon, où il demeura près de cinq ans prisonnier. Malgré la défaite de Réné, Isabelle, sa femme, ne laissa pas de se maintenir en possession de la plus grande partie de la Lorraine. Louis III, que Jeanne II, reine de Naples, avait adopté et fait couronner, étant mort en 1434, Jeanne institua son héritier Réné, frère de Louis, et mourut peu de temps après, en 1435. Réné, devenu par ce testament roi de Naples et comte de Provence, indépendamment des autres droits de la maison d'Anjou sur ces mêmes États, sortit de prison moyennant une rançon considérable, et passa en Italie; mais Alphonse V, roi d'Aragon, lui disputa le royaume de Naples. Réné ne fut pas plus heureux contre Alphonse, qu'il ne l'avait été contre le comte de Vaudemont, et fut obligé d'abandonner Naples. Il soutint ses disgrâces avec fermeté, et trouva sa consolation dans les lettres et dans les arts. On vit un prince malheureux devenir un particulier estimable. Ayant eu dans la suite quelques différens avec les habitans de Metz, au sujet des salines de Lorraine, il engagea Charles VII à prendre son parti. Ces deux princes s'avancèrent devant Metz, et le pressèrent si vivement, que les habitans furent contraints d'en venir à un accord par lequel ils remirent à Réné cent mille florins qu'il leur devait, et en payèrent au roi quatre-vingt mille pour les frais de la guerre. Epinal et Rualmenil se donnèrent à la France. Toul et Verdun convinrent de lui payer un tribut pour reconnaître le droit de protection.

Dans le temps que le roi était devant Metz, le dauphin marchait contre les Suisses, qui, non contens d'avoir secoué le joug

de la maison d'Autriche, voulaient envahir les terres de cette maison, et détruire totalement la noblesse.

Les Suisses, appelés autrefois Helvétiens, étaient originairement partagés en quatre cantons, connus sous les noms de *Tigurini*, *Tugeni*, *Ambrones* et *Urbigeni*. Ils tirent le nom qu'ils portent aujourd'hui du bourg de Schwitz, un des treize cantons. Leur pays est enfermé entre le Rhin, le lac de Constance, la Franche-Comté, le lac Leman ou de Genève, et le Valais.

Ces peuples furent assujétis par les Romains, du temps de Jules-César, et unis à la Germanie sous l'empire d'Honorius. Ce pays, après avoir essuyé plusieurs révolutions, fut divisé en différentes seigneuries dont la maison de Hapsbourg ou d'Autriche s'empara.

Si les Suisses eussent été traités avec modération par leurs souverains, ils n'auraient peut-être jamais songé à secouer le joug; mais les princes de la maison d'Autriche, au lieu de ménager leurs nouveaux sujets, les traitèrent en esclaves. La liberté, qui se perd par l'anarchie, renaît ordinairement du sein de la servitude; et les excès de la tyrannie sont les présages de sa destruction.

Les gouverneurs qu'on envoyait en Suisse y commettaient toutes sortes de vexations. La patience des peuples fut épuisée. Trois paysans des cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald, conçurent le projet de rendre la liberté à leur patrie. Ils commencèrent par émouvoir les esprits, et une aventure qui arriva dans le même temps acheva de déterminer la révolution.

Gisler, gouverneur de ce pays pour l'empereur Albert, ayant voulu, par un caprice ridicule, éprouver jusqu'où l'on pouvait porter l'abus du pouvoir, fit mettre un bonnet au haut d'une pique dans la place publique d'Altorf, et ordonna que ceux qui passeraient devant, fissent une profonde révérence. Un nommé Guillaume Tell, ayant refusé de se soumettre à cette bassesse, Gisler le fit arrêter, et lui donna le choix de mourir ou d'abattre d'un coup de flèche une pomme de dessus la tête de son fils à une assez grande distance. Tell, comptant sur son adresse, choisit ce dernier parti, et enleva la pomme sans blesser son fils. Gisler remarquant que Tell avait encore une flèche, lui en demanda la raison. *Si j'avais eu le malheur*, répondit Tell, *de blesser mon fils de la première, je t'aurais percé de la seconde.* Gisler, plus irrité que touché de la vertu de ce généreux père, et n'osant, sans rougir, le faire mourir publiquement, le fit lier et embarquer avec lui sur le lac d'Uri, sans doute pour le faire périr secrètement. Lorsque la barque fut au milieu du lac, il s'éleva un si furieux orage, que les gens de Gisler lui dirent

qu'il était perdu sans ressource, s'il ne faisait pas délier le prisonnier, qui était excellent matelot, et pouvait seul les sauver.

Les plus cruels sont les plus timides. Gisler fit délier Tell, et lui confia le gouvernail. Celui-ci tourna la proue vers une roche, sur laquelle il s'élança en se saisissant de son arc, et repoussa d'un coup de pied la barque assez avant dans le lac, pour avoir le temps de gagner les montagnes. Il s'y cacha dans un défilé par où Gisler devait passer, et lorsqu'il fut à portée, il le perça d'un coup de flèche. Il courut tout de suite à Schwitz, et donna l'alarme. Chacun courut aux armes. Les trois cantons de Schwitz, d'Uri et d'Underwald donnèrent le signal de la liberté, et jetèrent les fondemens de la république des Suisses. L'empereur Albert marcha contre eux; mais il fut tué par son neveu dans une embuscade.

Les princes de la maison d'Autriche entreprirent vainement de remettre les Suisses sous leur obéissance. Les empereurs, qui n'étaient pas de cette maison, protégèrent ces peuples. Les ducs d'Autriche, croyant n'avoir que des rebelles à punir, trouvèrent des ennemis à combattre, des hommes vaillans, lassés et instruits par le malheur, pauvres, et qui, n'ayant rien à perdre, n'en étaient que plus redoutables.

L'exemple des trois cantons fut bientôt suivi par d'autres. Cependant cette république a été deux siècles à se former telle que nous la voyons aujourd'hui. Dans le temps de Charles VII, les Suisses combattaient encore pour la liberté, et par là s'en rendaient dignes.

L'armée du dauphin, qui marchait contre eux, était composée de quatorze mille hommes Français et de huit mille Anglais, qui profitèrent de la trêve pour combattre sous les mêmes enseignes. Les Anglais avaient pour chef Mathieu God, du pays de Galles, appelé communément Matago.

Le marquis de Rothelin Hocheberg, gouverneur de la partie de la Suisse qui obéissait encore à la maison d'Autriche, envoya des ambassadeurs au-devant du dauphin, pour presser sa marche, et lui représenter que toute la noblesse était enfermée dans Zurich, et que cette ville était réduite à la dernière extrémité. Le dauphin leur demanda, à diverses reprises, si l'on avait eu soin de pourvoir à la subsistance des troupes, sans quoi elles se débanderaient, et feraient de très-grands ravages: on lui promit tout ce qu'il demandait, et, sur cette parole, il marcha en avant. Il apprit, en arrivant auprès de Bâle, que les Suisses venaient à sa rencontre; il détacha Jean de Beuil, comte de Sancerre, avec un corps de cavalerie pour aller les reconnaître et les combattre, s'il le jugeait à propos. De Beuil les trouva dans

la plaine de Bottelen, marchant en bon ordre. Il les attaqua avec beaucoup de vigueur; mais il fut reçu de même, et, quoiqu'il eût l'avantage du nombre et du lieu, il ne put jamais les rompre.

Les Suisses se retirèrent toujours en combattant jusqu'à un cimetière où ils se retranchèrent derrière des haies et de vieux murs, et commencèrent à faire un feu terrible. La cavalerie française mit pied à terre; et, pendant qu'elle travaillait à se faire un passage, elle était exposée au feu continuel d'un ennemi qui tirait à coup sûr. La victoire fut long-temps incertaine, l'ardeur était égale de part et d'autre; mais aussitôt que le mur fut renversé, les Français firent main-basse sur les Suisses, qui ne songèrent plus qu'à vendre chèrement leurs vies. On ne faisait point de quartier, et l'on n'en demandait point; tous périrent sur la place, en donnant jusqu'au dernier soupir des marques de valeur. On rapporte qu'il s'en sauva quelques uns; mais qu'en arrivant chez eux ils furent mis à mort par leurs compatriotes, qui les jugèrent indignes de vivre, puisqu'ils n'avaient pas eu le courage de mourir les armes à la main. Ces peuples, que l'on regardait comme rebelles, parce qu'ils n'étaient pas encore les plus forts, avaient pour principe de leur union, que des hommes qui aspirent à la liberté n'ont à choisir que la victoire ou la mort. Avec de tels sentimens, il était aisé de juger qu'un jour cette généreuse nation serait libre. Les auteurs varient sur le nombre des morts, ils les font monter depuis quinze cents jusqu'à quatre mille. Les lettres du roi et du dauphin, aux princes de l'empire, marquent que trois mille Suisses ont été défaits. Æneas Sylvius Piccolomini, qui fut depuis pape sous le nom de Pie II, rapporte un peu différemment cette action; mais il était alors à Nuremberg auprès de l'empereur, et n'a apparemment écrit que sur des relations vagues, puisqu'il n'est pas toujours d'accord avec lui-même.

Les Suisses, consternés de cette perte, levèrent le siége de Zurich et de Voesperg; ils demandèrent la paix au dauphin, et lui offrirent pour médiateurs le concile de Bâle et le duc de Savoie. Le dauphin accepta la médiation, et nomma Gabriel de Bernes, son maître d'hôtel, pour traiter avec les Suisses, qui, de leur côté, nommèrent des députés de chaque canton.

Comme le dauphin ni cette république n'avaient point d'intérêts directs à discuter, le traité fut bientôt conclu (21 octobre). Le principal article fut la neutralité de la France entre les Suisses et la maison d'Autriche. Ce qui détermina le dauphin à faire la paix, fut la mauvaise foi de Frédéric, qui devint ingrat aussitôt qu'il cessa de craindre. Bien loin qu'on fournit à la sub-

sistance de l'armée, on lui refusa vivres, fourrages et logemens. Les troupes, pressées par la nécessité, se débandèrent et pillèrent partout. Les Français devinrent par là odieux à ceux même dont ils venaient d'être les libérateurs. Ils désolaient en troupe le pays ; mais, sitôt qu'ils s'écartaient, ils étaient massacrés par les paysans, qui en tuèrent un nombre prodigieux.

(1445.) Cependant, le roi et le dauphin se rendirent à Nancy après leur expédition, pour être présens au mariage de Marguerite d'Anjou, que Suffolck vint épouser au nom de Henri VI, roi d'Angleterre. Ce prince se détermina, comme aurait pu faire un particulier, c'est-à-dire qu'il préféra Marguerite à tous les autres partis qu'on lui proposait, à cause de sa beauté, de son esprit et de son caractère. Après les fêtes qui accompagnèrent ce mariage, on reprit les affaires.

Charles VII demandait à l'empereur Frédéric qu'il remplit ses engagemens et le dédommageât des frais de la guerre contre les Suisses. Frédéric usait de tant de remises et d'artifices pour éluder les demandes du roi, que ce prince fut obligé de s'adresser à la diète qui se tenait à Bopart. Fenestrange et Bayers s'y rendirent en qualité d'ambassadeurs, y exposèrent les sujets de mécontentement du roi contre l'empereur, et se plaignirent aussi de la perfidie du marquis de Bade, qui, ayant demandé au dauphin de lui confier son artillerie, l'avait laissé enlever par des partis de Schelestat unis à des sujets même du marquis. Le roi ne put jamais obtenir de satisfaction. Frédéric allégua de mauvaises raisons de son manque de parole, et le marquis de Bade prétendit que ni lui, ni ses sujets n'avaient eu la moindre connaissance du tort qu'on avait fait aux Français.

Pendant que ces affaires se traitaient à la diète de Bopart, il se tenait à Reims une assemblée sur des matières qui intéressaient à la fois le roi, le duc de Bourgogne et la maison d'Anjou. Pour connaître quels étaient les intérêts respectifs de la France et de la maison de Bourgogne, il est nécessaire d'en rappeler l'origine.

Après le démembrement de l'ancien royaume de Bourgogne, le duché de ce nom, ayant été réuni à la couronne, fut donné en apanage à Robert de France, troisième fils du roi Robert et de Constance de Provence. La première branche des ducs de Bourgogne de la maison de France s'étant éteinte par la mort de Philippe Ier. dit de Rouvre, la Bourgogne fut encore réunie à la couronne en 1361, sous le roi Jean, qui en investit, en 1363, Philippe, son quatrième fils, surnommé le Hardi, en considération de ce qu'il avait toujours combattu à ses côtés à la bataille de Poitiers, qu'il y avait été blessé et fait prisonnier avec lui

Ce prince épousa, en 1369, Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, veuve de Philippe Ier., son prédécesseur.

La puissance des premiers ducs, ni même des anciens rois de Bourgogne, n'avait jamais été au point où elle fut portée par Philippe-le-Hardi et par ses descendans. Les conquêtes et les alliances de ces princes rendirent leur maison une des plus puissantes de l'Europe. Il y avait peu de souverains qui les égalassent en pouvoir, et tous leur étaient inférieurs en magnificence. On voit, par les Etats de la seconde maison de Bourgogne, qu'elle était digne des plus grands rois. Le nombre des officiers en était prodigieux, et toutes leurs fonctions étaient marquées et distinguées par une étiquette régulière, dont les ducs furent apparemment les inventeurs : du moins on ignore de qui ils l'avaient empruntée. Elle fut portée dans la maison d'Autriche par Marie, fille et héritière du dernier duc de Bourgogne, et passa ensuite à la cour d'Espagne; mais les princes qui l'adoptèrent, n'ayant pas la magnificence de la maison de Bourgogne, ne conservèrent que la sévérité de l'étiquette.

Les vassaux trop puissans ont toujours été les plus dangereux ennemis de la monarchie : il faut qu'ils aient intérêt de la défendre, et qu'ils ne soient pas en état de la diviser. Les ducs de Bourgogne, non contens de posséder des Etats considérables, voulaient avoir part au gouvernement du royaume. Philippe-le-Hardi prétendit à la régence pendant la minorité du roi Charles VI, son neveu. Il voulut ensuite se saisir du gouvernement, lorsque Charles fut tombé en démence; mais Louis, duc d'Orléans, frère du roi, s'opposa aux prétentions de Philippe. De là naquit la haine qui subsista si long-temps entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, et dont les peuples furent les malheureuses victimes.

Jean-sans-Peur, fils de Philippe-le-Hardi, ayant succédé, en 1404, aux Etats et à l'ambition de son père, devint l'ennemi déclaré du duc d'Orléans, et finit par le faire assassiner; il osa même avouer publiquement ce crime, et trouva un prêtre mercenaire qui ne rougit point d'en faire l'apologie.

La plupart des princes se rangèrent du parti de la maison d'Orléans. Ceux de cette ligue se nommaient les Armagnacs, du nom du comte d'Armagnac, un de leurs chefs, et depuis connétable. Rien n'égale les horreurs par lesquelles se signalèrent les Armagnacs et les Bourguignons. Le détail n'en paraîtrait pas vraisemblable aujourd'hui, tant il est opposé au génie français, et révolte l'humanité. Ce n'étaient que meurtres, vols et incendies. Le bourreau même était chef d'une troupe de brigands;

et, comme le crime rend presque égaux ceux qu'il associe, il eut l'insolence de toucher la main du duc de Bourgogne.

Le dauphin Charles se mit à la tête des Armagnacs, uniquement parce qu'ils étaient ennemis des Bourguignons. Les gens de bien, qui gémissaient des malheurs de l'État, cherchèrent à réunir les deux partis. Le dauphin et le duc Jean-sans-Peur consentirent, en 1419, à une entrevue sur le pont de Montereau, et s'y rendirent suivis chacun de dix chevaliers ; mais le duc de Bourgogne ayant passé la barrière et mis un genou en terre pour saluer le dauphin, Tanneguy du Châtel lui fendit la tête d'un coup de hache, pour venger la mort du duc d'Orléans.

Cette action, qui paraissait devoir détruire le parti bourguignon, ne servit qu'à lui donner une nouvelle force avec plus de fureur, et une apparence de justice. Philippe-le-Bon, fils de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière, fille d'Albert, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, couvrant son ambition du masque d'une piété filiale, signala sa haine contre la France, sous prétexte de venger la mort de son père. Tout se rangea du parti bourguignon. On oublia les principes et les motifs de la guerre, on n'envisagea qu'un assassinat odieux. La modération apparente de Philippe fit illusion aux peuples, et ne le rendit que plus dangereux. Il se ligua avec les Anglais, et fut le principal auteur de leurs succès, et de nos malheurs. La situation de la France fut si désespérée, que la gloire de la nation ne fut plus comptée pour rien ; on ne songea qu'aux moyens d'éviter une ruine totale : le duc Philippe, en se prêtant à un accord, acheva de prouver l'humiliation de Charles VII, par le traité honteux que ce prince fut obligé de signer. Ce fut celui d'Arras, conclu en 1435, à la sollicitation du concile et du pape.

Le duc de Bourgogne dit dans des lettres patentes qui précèdent les articles : « Les ambassadeurs du roi nous ayant présenté » un écrit qui contenait : Ce sont les offres que nous Charles de » Bourbon, et ambassadeurs du roi, faisons, pour et au nom » du roi, à monseigneur le duc de Bourgogne : 1°. Que le roi » dira, ou, par ses gens notables suffisamment fondés, fera » dire à mondit seigneur le duc de Bourgogne, que la mort de » feu monseigneur le duc Jean, son père, fut uniquement et » mauvaisement faite par ceux qui perpétrèrent ledit cas, et par » mauvais conseil, et lui en a toujours déplu, et à présent déplaît » de tout son cœur ; et que, s'il eût su ledit cas, et eût eu tel » âge et entendement qu'il a de présent, il y eût obvié à son » pouvoir ; mais il était bien jeune, et avait pour lors petite » connaissance, et ne fut point si avisé que d'y pourvoir ; et

» priera à mondit seigneur de Bourgogne que toute haine et » rancune qu'il peut avoir à l'encontre de lui et à cause de ce, » il ôte de son cœur, et qu'entre eux ait bonne paix et amour, » et se fera de ce expresse mention ès lettres qui seront faites de » l'accord et traité d'eux. »

Ensuite sont les articles du traité. « Premièrement le roi » demandera pardon audit duc, en affirmant par lui être inno- » cent du meurtre commis en la personne du duc de Bourgogne, » son père; et que, s'il eût su tel cas être avenu, il l'eût em- » pêché envers et contre tous.

» *Item.* Le roi fera chercher par tout son royaume les com- » plices de ce meurtre, et les fera prendre et punir corporellement » comme au cas appartient.

» *Item.* Le roi fera fondation à Montereau, où le délit a été » fait, d'une chapelle, en laquelle sera célébrée, tous les jours » à perpétuité, une basse messe de *Requiem* pour le repos de » l'âme dudit duc.

» *Item.* Le roi édifiera auprès de ladite ville un prieuré de » douze religieux chartreux pour prier Dieu pour l'âme du duc.

» *Item.* Le roi sera tenu d'édifier sur le pont de ladite ville de » Montereau une croix somptueusement faite, pour mémoire » du déplaisir qu'il a dudit meurtre. »

Par les autres articles, le roi était obligé de céder au duc de Bourgogne toutes les villes sur la rivière de Somme, comme Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, Péronne et autres; ce qui emportait toute la Picardie.

Le duc de Bourgogne conclut en ces termes : « Nous, par la » révérence de Dieu, mus par la pitié que nous avons pour le » pauvre peuple de ce royaume, et par les prières, regrets et » soumissions à nous faites par lesdits cardinaux et ambassadeurs » de notre saint père le pape et du saint concile de Bâle, qui » nous ont remontré qu'ainsi le devions faire selon Dieu, avons » fait bonne et loyale paix et réunion avec mondit seigneur le » roi, moyennant les offres dessus écrites, qui de la part de » mondit seigneur et ses successeurs, nous doivent être faites et » acomplies. »

Quelque dures que fussent les conditions du traité, le roi s'y soumit, pour procurer la paix à ses sujets : sacrifice d'autant plus grand, que le traité n'était injurieux qu'à lui seul, que dans une monarchie, la gloire et la honte des événemens regardent particulièrement le prince, et que les sujets sont presque bornés au bonheur ou au malheur qui en résultent. Malgré toutes les précautions qu'on avait prises pour assurer la paix, elle était souvent sur le point d'être violée, soit par la jalousie qui était

entre les princes, soit par des hostilités. Le maréchal de Culant, Saint-Simon, et les autres officiers à qui le dauphin avait laissé le commandement de ses troupes, traversèrent la Bourgogne et la Franche-Comté, et y firent beaucoup de dégât. C'était un des griefs sur lesquels l'assemblée qui se tenait à Reims entre les plénipotentiaires du roi et ceux du duc de Bourgogne, devait prononcer. Il s'agissait encore de ce qui restait de la rançon du roi Réné, et de terminer les anciennes querelles qui étaient entre la maison d'Anjou et celle de Bourgogne.

Quoique les plaintes du duc fussent raisonnables, on ne paraissait pas fort disposé à lui rendre justice. Réné conservait un vif ressentiment de la prison où il avait été retenu par le duc de Bourgogne. Le dauphin désirait ardemment de se venger de la défaite de ses troupes, qui avaient été battues par le maréchal de Bourgogne. Ces deux princes animaient le roi, qui ne cherchait que l'occasion d'humilier un vassal trop puissant; la guerre allait infailliblement se rallumer; mais la duchesse de Bourgogne, qui avait eu beaucoup de part à la paix d'Arras, se fit un point d'honneur de la maintenir. Elle se rendit à Châlons-sur-Marne avec une suite brillante. Le roi et le dauphin s'y trouvèrent. Jamais la cour n'avait été si magnifique et si galante. L'habileté de la duchesse, et peut-être les plaisirs, qui influent souvent dans les plus grandes affaires, rapprochèrent les esprits. On convint que Réné céderait, pour le reste de sa rançon, au duc de Bourgogne le Val de Cassel, et que le duc donnerait en échange à Réné, Neuchâtel, Gondrecourt et Clermont en Argonne. On termina tous les autres différens qui étaient entre la France et la Bourgogne, et la paix fut confirmée. Les fêtes qui la préparèrent et qui la suivirent, furent terminées par le plus triste événement. Ce fut la mort de la dauphine Marguerite d'Ecosse.

Cette princesse réunissait en sa personne la délicatesse et la justesse de l'esprit, la noblesse des sentimens, la douceur du caractère; et ces rares qualités, qui la faisaient admirer, étaient encore relevées par les grâces de la figure qui les rendent aimables. C'était lui faire sa cour que de pratiquer la vertu : on était sûr de s'attirer ses bontés en les méritant : souvent il suffisait d'en avoir besoin. Ayant appris qu'un chevalier, qui s'était distingué dans un tournoi, manquait des secours de la fortune, toujours nécessaires au mérite, elle lui envoya trois cents écus, somme considérable dans ces temps-là, et pour une princesse qui manquait souvent du nécessaire. Elle aimait passionnément les lettres. Ayant trouvé un jour Alain Chartier endormi, elle lui donna un baiser; et, sur l'étonnement qu'elle remarqua dans

ceux qui la suivaient, elle dit qu'*elle ne baisait pas la personne, mais la bouche dont étaient sortis tant de beaux discours.* Les vertus et le rang de cette princesse ne la sauvèrent pas de la calomnie.

La cour étant à Nancy, Jametz du Tillay, bailli de Vermandois, alla un soir chez la dauphine. Elle avait avec elle le sire de Mainville et une autre personne qui était un peu éloignée. La chambre n'était éclairée que par un grand feu. Du Tillay dit qu'il était honteux qu'on laissât ainsi madame la dauphine : ce discours fut relevé, et malignement interprété, quoique du Tillay s'excusât dans la suite, en disant qu'il n'avait voulu blâmer que la négligence des officiers de la princesse, qui n'éclairaient pas son appartement. Cependant, comme il avait fort peu d'esprit, qu'il était grand parleur et indiscret, genre d'hommes à craindre, même pour leurs amis, il tint plusieurs propos offensans pour les femmes qui étaient auprès de la dauphine, et particulièrement sur les demoiselles de Salignac, Pregente et Fillotte. Il avait commencé par l'indiscrétion, il continua par la perfidie : on prétend qu'il fit écrire au roi des lettres anonymes, pleines de calomnies. Le roi fit voir par son silence qu'il les méprisait, et voulut en dérober la connaissance à la dauphine. Elle fut long-temps la matière des discours sans le savoir; mais enfin ils parvinrent jusqu'à elle, elle en ressentit la douleur la plus amère; cependant, au lieu de chercher à se venger, elle gémissait en secret, et cherchait sa consolation dans la religion. Un jour qu'il faisait fort chaud, étant partie à pied du château de Sarry, près Châlons, pour aller à Notre-Dame de l'Epine, elle fut attaquée d'une pleurésie; et le chagrin qui la dévorait, se joignant à la maladie, elle mourut en peu de jours (16 août). Elle protesta toujours de son innocence contre les calomnies de *cet honnête homme.* C'est ainsi qu'elle appelait du Tillay.

Le confesseur de cette malheureuse princesse eut beaucoup de peine à obtenir qu'elle pardonnât à son calomniateur, et ses dernières paroles furent : *Fy de la vie! qu'on ne m'en parle plus.* Elle fut enterrée dans l'église cathédrale de Châlons, et trente-quatre ans après, Louis XI la fit transférer à Tours, où elle fut inhumée dans une chapelle qu'elle avait fondée.

Cette princesse fut généralement regrettée. Les clameurs étaient si grandes contre du Tillay, que le roi fut obligé de commettre par lettres patentes (1) Tudert, maître des requêtes, et Thiboust, conseiller au parlement, afin d'informer contre lui. La reine même souffrit qu'on l'interrogeât. La différence de son interrogatoire d'avec celui des autres témoins, consiste en

(1) Du 27 mai 1446.

ce qu'elle ne prêta point de serment, et fut interrogée par le chancelier Juvénal des Ursins, assisté de Guillaume Cousinot, maître des requêtes. Nous avons encore sa déposition, et les autres informations qui chargent du Tillay, sinon de calomnie, du moins de beaucoup d'indiscrétion. Regnault du Dresnay, Louis de Laval et plusieurs autres, trouvant ces procédures injurieuses à la mémoire de la dauphine, voulaient la venger par un duel. Charles VII ne voulut pas le permettre, et éloigna de la cour tous ceux dont il connaissait la trop grande vivacité sur cette affaire, qui fut étouffée.

A peine avait-on rendu les derniers devoirs à la dauphine, que ses sœurs arrivèrent en France. Ces princesses apprirent en même temps la mort de leur mère, qu'elles venaient de quitter en Ecosse; elles passèrent, suivant l'usage de ces temps-là, les trois premiers mois de leur deuil sans sortir de leur chambre; le roi n'oublia rien pour les consoler; il eut dessein d'en faire épouser une au dauphin, et fit solliciter les dispenses. Le cardinal Torquemada, ou de Turre-Cremata, dit qu'elles furent refusées; le bref que le pape Eugène IV écrivit (26 novembre), au dauphin, n'explique point de quoi il s'agissait.

(1446.) Léonor, l'aînée des princesses d'Ecosse, épousa quelque temps après Sigismond, duc d'Autriche; l'autre repassa en Ecosse, et fut mariée à un seigneur du pays.

Louis, toujours occupé d'affaires, songea à terminer celles qui subsistaient depuis long-temps entre les dauphins et les princes de Savoie. Lorsque le Dauphiné fut uni à la France, en 1349 (1),

(1) Humbert II, dauphin de Viennois, jouant avec son fils unique, encore enfant, à une fenêtre de son palais de Grenoble, qui donnait sur l'Isère, eut le malheur de le laisser tomber dans ce fleuve. Se voyant alors sans enfans, il résolut d'adopter un successeur, et choisit, par acte passé à Vincennes, en 1343, Philippe, duc d'Orléans, fils puîné du roi Philippe de Valois. L'année suivante, il changea le principal article du traité, c'est-à-dire, qu'au lieu de Philippe, duc d'Orléans, qui, par le traité de 1343, était appelé à la succession du Dauphiné, et à son défaut, Jean, duc de Normandie, son frère aîné, on mit, dans celui de 1344, le duc Jean, à la place et aux droits de Philippe, qui en fut totalement exclu. On lui donna, en récompense de la renonciation qu'il fit à la succession du Dauphiné, le comté de Beaumont-le-Roger, les terres que Robert d'Artois tenait en Normandie, et le vicomté de Breteuil. L'exécution de ce traité restait incertaine, par cette clause que le dauphin y avait mise : *Supposé que le comte dauphin mourût sans hoirs mâles ou femelles nés en légitime mariage.* Or le dauphin avait alors environ trente ans, et Marie des Baux, sa femme, était jeune. Cette princesse étant morte en 1347, son mari, qui avait toujours conservé ses États, pensa à se remarier, et rechercha Jeanne de Bourbon, fille du duc Pierre de ce nom. Ce mariage n'ayant pas été conclu par les obstacles qui survinrent, Humbert voulut que son successeur, non-seulement portât la qualité de dauphin, mais encore épousât Jeanne de Bourbon. Le duc de Normandie, alors

Amédée VI, comte de Savoie, surnommé le Comte-Vert, dont les prédécesseurs avaient souvent inquiété les dauphins sur les limites de leurs terres, craignit d'avoir de pareilles contestations avec la France, et, dès l'année 1354, il proposa au roi Jean de régler les limites du Dauphiné et de la Savoie. L'échange qui se fit alors, fut très-avantageux pour le comte de Savoie, par l'infidélité d'Aimar de Poitiers, gouverneur du Dauphiné, qui fut chargé de cette affaire, et qui se laissa corrompre. Le comte de Savoie n'en fut pas plus exact à exécuter le traité; il crut pouvoir abuser de l'état malheureux où la France fut réduite après la bataille de Poitiers. Il y eut, en 1377, une autre transaction qui ne fut pas mieux exécutée. Le dauphin voulut enfin terminer toutes les contestations, et chargea Pierre de Brézé de traiter

marié à Bonne de Luxembourg, ne pouvait donc être dauphin : c'est pourquoi il offrit de céder ses droits à Charles, son fils aîné, depuis appelé Charles V, dit le Sage.

Le dauphin était devenu dévot, et laissait diriger sa conscience par Jean Buel, général des chartreux, et ses affaires temporelles par Henri de Villars, archevêque de Lyon, qui était chef de son conseil, et dans les intérêts du roi.

Le général des chartreux l'entretint dans la disposition où il était de renoncer au monde, et l'archevêque de Lyon le détermina à choisir pour son successeur Charles, petit-fils de Philippe de Valois, et fils aîné de Jean, duc de Normandie.

Le contrat de la donation que le dauphin Humbert II lui fit du Dauphiné, fut passé à Romans le 30 mars 1349. L'on n'y changea rien d'essentiel de ce qui était dans le premier contrat de l'an 1343, que la personne du donataire.

L'investiture des états du Dauphiné fut donnée au nouveau dauphin dans la ville de Lyon, le 16 juillet 1349, en présence de Jean, son père, duc de Normandie. Humbert lui ceignit l'épée delphinale, et lui mit dans les mains le sceptre et la bannière de saint Georges : après quoi, il se dévêtit lui-même des marques de son ancienne dignité, pour prendre l'habit de jacobin.

Le pape Clément VI avait parfaitement secondé les intérêts de Philippe de Valois, qui, malgré les traités faits avec Humbert, avait sujet d'appréhender l'inconstance naturelle de ce prince. C'est pourquoi, afin de le mettre pour toujours hors d'état de changer ce qu'il avait fait, le roi Jean, qui venait de succéder à Philippe de Valois, engagea le pape à lui conférer les dignités ecclésiastiques. Clément, sous prétexte : d'honorer davantage le dauphin Humbert, en faisant pour lui une chose extraordinaire, lui donna en un seul jour le soudiaconat, le diaconat et la prêtrise : c'était le jour de Noël de l'an 1350, et dans le même temps il le fit patriarche d'Alexandrie, et lui accorda l'administration de l'archevêché de Reims. C'est ce que nous apprend un auteur contemporain. *Dictus verò papa ipsum (Imbertum) demum instante et procurante Johanne, rege Franciæ.... fecit patriarcham Alexandrinum, et ecclesiam Remensem sibi perpetuò commendavit, et causâ ipsum magis honorandi, ne forte à promissis in posterum posset resilire, in propriâ nocte Natalis Domini ipsum ad omnes sacros ordines uno contextu ordinavit.*

Charles V est donc le premier de nos rois qui ait porté le titre de dauphin, et ce titre a toujours été celui de leurs fils aînés, quoique cela ne fût point

avec Louis Ier. alors duc de Savoie (1). Ce prince offrit de se désister de toutes prétentions sur les comtés de Valentinois et de Diois, et de payer quarante mille écus, à condition que le dauphin lui remettrait l'hommage de Foncigni et de quelques autres places cédées par les échanges de 1354 et 1377. Brézé, que le duc de Savoie avait gagné en lui donnant le comté de Maulevrier, persuada au dauphin, dont il avait la confiance, d'accepter les propositions du duc; ainsi le traité fut ratifié à Chinon par le roi et par le dauphin. Raoul de Gaucourt fut nommé pour prendre possession des places que le duc devait remettre, et Dammartin fut chargé d'aller en Savoie recevoir le paiement des quarante mille écus.

Tandis que le dauphin employait tous ses soins pour prévenir

stipulé par les différens traités de la cession du Dauphiné, et que même ce titre dût d'abord être pour le second fils de Valois. Cependant Marcel dit qu'il fut arrêté, du propre mouvement du roi, que le Dauphiné serait réuni à la couronne, et que le fils aîné de France porterait seul le titre de dauphin. L'expression *réuni à la couronne*, n'est pas tout-à-fait exacte; car le Dauphiné n'est pas incorporé au royaume, dont il forme en quelque manière un Etat séparé; c'est pour cela que le roi, dans toutes les lettres qui regardent cette province, prend le titre de dauphin de Viennois; aussi Humbert, dans le contrat passé avec Philippe de Valois en 1343; avait mis cette condition, que les Etats qu'il donnait ne pourraient être réunis au royaume, *fors tant comme l'Empire y serait uni*, parce que le Dauphiné avait toujours été de l'Empire; que le roi n'en jouirait que lorsqu'il n'aurait point d'enfant mâle, et qu'aussitôt qu'il lui naîtrait un fils, ce fils en naissant deviendrait souverain du Dauphiné, sans autre titre que celui de sa naissance.

Le nom de dauphin ne fut pas néanmoins tellement le titre des fils aînés du roi, qu'on ne lui préférât quelquefois celui des autres provinces de France, s'il arrivait que ces princes en fussent revêtus. Charles V, qui avait toujours porté le nom de dauphin depuis 1349, ayant été créé duc de Normandie en 1355, s'intitula toujours de ce dernier nom jusqu'à la mort de son père le roi Jean, en 1364; et ne mettait le titre de dauphin qu'après celui de duc de Normandie. Froissard l'appelle toujours duc de Normandie, et le P. Matiène nous a donné une lettre du pape Innocent VI, adressée *ad Carolum, ducem Normanniæ*.

Charles VI étant né, son père Charles V, disent les grandes chroniques de France, *lui donna le Dauphiné pour être appelé monseigneur le dauphin*.

Le dauphin Louis, fils de Charles VI, ayant été fait duc de Guyenne, il fut toujours appelé de ce dernier nom. Juvénal des Ursins l'appelle *monseigneur de Guyenne*, et sa femme *madame de Guyenne*. Mais depuis Charles VII, qui, du vivant de son père, et, après la mort de ses frères aînés, avait toujours porté le titre de dauphin, tous les fils aînés de nos rois n'ont pas eu d'autre nom, et lorsqu'on leur donna celui de quelques autres provinces, ce nom alors ne fut mis qu'après celui de Dauphin. Ainsi Henri II, n'étant encore que dauphin, s'intitulait : *Henri, fils aîné du roi, dauphin de Viennois, et duc de Bretagne*.

(1) Louis Ier. était fils d'Amédée VIII, qui porta le premier le titre de duc de Savoie.

les troubles dans le Dauphiné, il voyait impatiemment la cour divisée par des cabales, et son père gouverné par ses ministres. *Il faut plus d'habileté pour se conduire au milieu des tracasseries de la cour, que pour servir utilement l'Etat*; mais le dauphin ne croyait pas devoir descendre à un manége de courtisan trop au-dessous de lui, et ne dissimulait pas son mécontentement. C'était un titre pour lui déplaire que d'avoir quelque part dans la faveur du roi. Il traita les ministres avec mépris, et n'eut pas plus d'égards pour Agnès Sorel : Gaguin prétend même qu'il osa lui donner un soufflet, et que ce fut pour cette témérité qu'il fut obligé de quitter la cour, et de se retirer en Dauphiné; mais, sans ajouter foi trop légèrement à ce fait, il arriva une affaire d'un assez grand éclat pour avoir été l'unique cause de la retraite du dauphin. Ce prince, voulant s'opposer au ministère, forma un parti, dans lequel entrèrent principalement Jean de Daillon, Louis de Beuil et Louis de Laval, sire de Chatillon. Lorsque le comte de Dammartin fut de retour de Savoie, le dauphin lui fit confidence de son projet; mais Dammartin, soit qu'il fût jaloux de ceux qui partageaient avec lui la faveur de ce prince, soit qu'il désapprouvât l'entreprise, découvrit tout au roi, et déclara que la cour étant à Razilli, le dauphin lui avait demandé plusieurs archers de la garde écossaise, et qu'avec les gentilshommes de sa maison et ceux qui lui étaient dévoués, il devait s'emparer du château et s'assurer de la personne du roi. La déposition de Dammartin jeta le roi dans de terribles alarmes. On arrêta Conighan, commandant de la garde écossaise et plusieurs archers de cette troupe. Les partisans du dauphin prirent la fuite, ou vinrent faire leur déposition pour obtenir leur grâce.

Le roi fit venir son fils et lui reprocha son ingratitude. Le dauphin nia les faits, et donna un démenti à Dammartin. Celui-ci, outré de fureur, répondit qu'il savait le respect qu'il devait au fils de son maître, mais qu'il était prêt de prouver ce qu'il avançait contre tel de la maison du dauphin qui oserait se présenter. Le roi, persuadé du crime de son fils, lui ordonna de se retirer en Dauphiné. On fit mourir plusieurs gardes écossais, et Conighan, leur capitaine, ne dut sa grâce qu'à la sollicitation du roi d'Ecosse. Quelques jours avant le départ du dauphin, la reine était accouchée (28 décembre) d'un fils qui fut Charles, duc de Berri, dont il sera souvent parlé dans la suite.

(1447.) Aussitôt que Louis fut arrivé dans le Dauphiné, il convoqua les états à Romans (4 février). Yves de Scepeaux, chancelier du dauphin, demanda le don gratuit qui fut de quarante mille florins, et les états l'accordèrent avec cette clause, que c'était par pur et libéral don, et sans préjudice de leurs pri-

viléges et libertés. Le don gratuit fut bien augmenté dans la suite, et toujours avec la même clause qui, portant une image de liberté, console encore ceux qui l'ont perdue. Il y eut souvent des contestations à ce sujet. Le dauphin demandait d'abord plus qu'il n'avait dessein d'obtenir, afin qu'il parût se relâcher, lorsqu'on lui accordait ce qu'il prétendait réellement. Outre les revenus du Dauphiné, il jouissait encore de Château-Thierry, du comté de Commingis, et des châtellenies de Rouergue, qui avaient été confisquées sur le comte d'Armagnac.

Louis s'appliqua tout entier à régler ses Etats, il réduisit les bailliages, qui étaient en grand nombre, à deux, et à une sénéchaussée. Comme il aimait passionnément la chasse, il la défendit, aussi-bien que de couper aucun arbre dans les forêts delphinales. Il se fit rendre compte de l'administration des finances; et son gouvernement fut si sage, que, malgré la modicité de ses revenus et le peu de troupes qu'il avait, sa réputation le fit respecter de toute l'Europe. Les Suisses, le duc de Savoie, les princes d'Italie, les rois de Navarre, d'Aragon et d'Angleterre recherchèrent son alliance, et la république de Gênes voulut le choisir pour maître.

Il y a peu d'Etats qui aient éprouvé plus de révolutions que celui de Gênes. Cette ville était originairement une des principales de la Ligurie, et devint municipale des Romains. Après avoir été détruite par Magon, frère d'Annibal, et rebâtie, par Spurius Lucretius, elle resta sous la domination romaine jusqu'à l'invasion des Goths. Dans la suite, elle fut saccagée par Rotharis, roi des Lombards. Charlemagne l'ayant rebâtie, l'annexa à l'empire français, sous le gouvernement d'un comte particulier. Le premier, nommé Audemar, défit les Sarrasins et conquit l'île de Corse. Quelque temps après les Sarrasins prirent Gênes, passèrent la plus grande partie des habitans au fil de l'épée, ou les emmenèrent esclaves en Afrique. Ceux qui restèrent, se livrèrent au commerce, rétablirent la ville, et formèrent, vers l'an 1100, une république dont le gouvernement était entre les mains de quatre familles principales, qui faisaient deux factions. Les Spinola et les Doria d'une part, et de l'autre, les Fiesque et les Grimaldi déchiraient le sein de leur patrie, sous prétexte d'en défendre la liberté contre leurs concurrens. Cette malheureuse république, tour à tour soumise à des consuls ou à un *podestà*, éprouva pendant près de trois siècles tous les malheurs de l'anarchie et de la tyrannie, sous une forme de gouvernement libre. Le peuple, fatigué des dissensions et de l'avarice des nobles, choisit, en 1257, Guillaume Boccanegra pour gouverner l'Etat, sous le titre de capitan.

La noblesse se ressaisit bientôt du gouvernement, et comme ce fut vers ce temps-là que les factions des Guelfes et des Gibelins prirent naissance, elle se partagea encore en deux partis. Les Grimaldi et les Fiesque se rangèrent du côté des Guelfes; les Doria et les Spinola devinrent aussitôt Gibelins, et l'ayant emporté sur leurs rivaux, ceux-ci les chassèrent et les obligèrent de se retirer à Naples. Les Guelfes ayant repris le dessus, transportèrent la souveraineté de Gênes à Robert, roi de Naples.

Tandis que les Génois se rendaient malheureux par des guerres civiles, ils se signalaient au dehors par des conquêtes. Ils eurent de longues et sanglantes guerres contre les Pisans et les Vénitiens. Les Pisans furent soumis, et la puissance de Venise aurait peut-être succombé sous celle de Gênes, si les divisions de celle-ci ne lui eussent fait perdre ses avantages.

Les Génois, las de changer de gouvernement, sans être ni plus libres ni plus heureux, cherchèrent des maîtres étrangers. Après avoir passé sous la domination de l'empereur Henri VII, et de Robert d'Anjou, roi de Naples, ils revinrent à leurs compatriotes. Simon Boccanegra, dont le nom était cher au peuple, fut élu duc ou doge de Gênes en 1339. Il abattit le parti des Guelfes, et fit un réglement par lequel toutes les familles qui avaient exercé les charges de l'Etat depuis l'origine de la république, étaient déclarées nobles. Par là le nouveau duc, en augmentant le nombre des nobles, en affaiblissait réellement le pouvoir, du moins celui des premières familles. Il fit plus; par le même réglement, ceux qui n'avaient jamais exercé de charge, furent déclarés bourgeois, et ce fut à eux seuls que le gouvernement de la république fut dévolu, sous l'autorité du doge. Les familles qui entrèrent alors dans les charges devinrent considérables, et furent l'origine de la distinction d'anciens et de nouveaux nobles. Les Grimaldi, les Fiesque, les Doria et les Spinola, qui étaient tour à tour les tyrans de la république, se virent contraints d'obéir; mais ce qu'ils n'osaient entreprendre ouvertement, ils l'[illegible] tèrent par adresse: ils semèrent la jalousie entre les Fregose et les Adorne qui partageaient alors l'autorité, et firent déposer Boccanegra, cinq ans après son élection.

On ne vit plus qu'une funeste alternative de l'aristocratie et de la démocratie. Les Génois, toujours divisés et toujours malheureux, ne savaient ni obéir, ni soutenir la liberté. Quand ils ne pouvaient s'accorder entre eux, ils déféraient la souveraineté à différens princes. Ils se donnèrent au duc de Milan, ensuite à Charles VI, en 1395. Après avoir massacré les Français, en 1409, ils choisirent pour maître le marquis de Montferrat. Quatre ans après, il repassèrent aux Visconti, pour revenir encore aux Français,

en 1458. A peine la république reprenait-elle sa liberté, que l'ambition des nobles et l'inconstance du peuple la replongeaient dans de nouveaux troubles, dont elle ne sortait que pour subir une domination étrangère. Le gouvernement n'a pas été plus tranquille dans la suite. On remarque que, depuis 1494 jusqu'en 1528, la ville de Gênes a été gouvernée de plus de douze manières différentes : par des comtes, des consuls, des *podestà*, des capitaines, des recteurs, des abbés du peuple, des réformateurs, des ducs nobles et populaires. En 1527, sous le règne de François Ier., André Doria fut assez heureux pour rendre la liberté à sa patrie, et se rendit encore plus illustre en refusant la souveraineté. Il fit un nouveau réglement qui fixa les anciennes familles nobles à vingt-huit, auxquelles on en a ajouté dans la suite vingt-quatre autres, qui font la seconde classe de la noblesse. Aujourd'hui le gouvernement de Gênes est entièrement aristocratique; le doge, en qui la souveraineté paraît résider, change tous les deux ans, et ne fait que prêter son nom aux décrets du grand conseil.

C'était dans le plus fort des cabales des Frégose et des Adorne, que les Génois jetèrent les yeux sur le dauphin. Mais, dans le temps que Charles VII prenait les mesures nécessaires pour profiter de leurs offres, Jean Frégose trouva le moyen de se faire élire doge, et fit dire alors aux Français, que, s'étant rendu seul maître de Gênes, il était résolu de conserver sa conquête. Le roi ne suivit pas fort vivement cette affaire, parce que c'était le dauphin que les Génois demandaient pour maître, et que le conseil représenta qu'il était moins dangereux de perdre Gênes et toute l'Italie, que de rendre ce prince trop puissant. Onze ans après, en 1458, Gênes se donna à Charles VII, qui en confia le gouvernement à Jean, duc de Calabre.

Le pape Eugène IV mourut sur ces entrefaites. Nicolas V, qui lui succéda, pria le roi et le dauphin d'employer leurs soins pour étouffer le schisme qui déchirait l'église. Le concile de Bâle, ayant déposé Eugène en 1439, avait élu Amédée VIII, duc de Savoie. Ce prince, après avoir cédé ses Etats à son fils, s'était retiré auprès de Genève, dans le château de Ripaille, où il menait avec quelques courtisans la vie la plus voluptueuse; cependant comme sa retraite avait fait beaucoup d'éclat, et que ses plaisirs étaient ignorés, le concile l'éleva au pontificat, sous le nom de Félix V. Après la mort d'Eugène, le parti opposé à Félix V ayant élu Nicolas V, le roi, qui désirait donner la paix à l'église, envoya Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, et le maréchal de La Fayette, en qualité d'ambassadeurs, pour travailler à un accommodement entre Félix et Nicolas. Le dauphin donna la même commission, avec le même titre, à

l'archevêque d'Embrun, et au seigneur de Malicorne. Après bien des négociations de la part des deux partis, Félix se démit du pontificat, et reconnut pour pape Nicolas, qui nomma Félix doyen du sacré collége, et légat perpétuel en Savoie, en Piémont, et dans une partie de l'Allemagne. Les pères du concile de Bâle acquiescèrent à l'accommodement, rendirent obéissance à Nicolas, et déclarèrent que le concile était fini; ainsi le roi et le dauphin terminèrent un schisme qui durait depuis près de dix ans.

(1448.) Il arriva une affaire qui chagrina extrêmement le dauphin. Un nommé Mariette partit du Dauphiné, et vint trouver Brézé pour l'avertir que le dauphin se préparait à revenir à la cour; qu'il était résolu de chasser tous les ministres du roi; et que sa haine devait tomber particulièrement sur Brézé. Celui-ci dit à Mariette de s'adresser directement au roi, et lui défendit de le citer. Mariette, ayant fait sa dénonciation, fut renvoyé en Dauphiné pour tirer de plus grands éclaircissemens. Le dauphin, étant averti de ce qui se passait, fit arrêter Mariette. Ce malheureux tomba malade en prison; le dauphin en fit prendre tous les soins possibles, de peur qu'on ne le soupçonnât d'avoir contribué à sa mort pour cacher la vérité. Mariette fut amené à Paris, convaincu d'être un calomniateur, et condamné à mort.

(1449.) Le dauphin termina, l'année suivante, la donation qui lui fut faite des comtés de Clermont, d'Auvergne et de Sancerre par Robert, évêque d'Albi, moyennant une pension annuelle de six mille écus dor (1). Il abolit tous les prétendus droits de souveraineté que l'archevêque de Vienne et les évêques de Gap, de Valence et de Die avaient usurpés pendant les guerres des dauphins et des comtes de Provence; et, pour affermir de plus en plus son autorité, il fit une alliance perpétuelle avec le duc de Savoie.

(1) Robert, évêque d'Albi, fils de Beraud II, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, et de Marguerite de Sancerre, prétendait les comtés d'Auvergne et de Clermont, comme étant resté le seul mâle des dauphins d'Auvergne. Le comté de Sancerre lui appartenait du chef de sa mère. Malgré les prétentions de l'évêque d'Albi, Anne, sa sœur d'un premier lit, porta les comtés d'Auvergne et de Clermont dans la maison de Bourbon-Montpensier, par son mariage avec Louis II, duc de Bourbon; ils passèrent ensuite dans la maison d'Orléans, par le mariage de Gaston de France avec l'héritière de Montpensier. Louise d'Orléans, fille unique de Gaston, dite Mademoiselle, les donna par testament à Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

A l'égard du comté de Sancerre, Marguerite, sœur de l'évêque, du même lit, le porta dans la maison de Beuil, par son mariage avec Jean IV, sire de Beuil. La possession en fut confirmée à cette maison par le mariage d'Antoine de Beuil, petit-fils de Jean, avec Jeanne, sœur naturelle de Louis XI, qui avait acheté les droits de l'évêque d'Albi.

(1450.) Le peu d'union qu'il y avait entre Charles VII et le dauphin, fut cause que celui-ci fut soupçonné d'avoir fait empoisonner Agnès Sorel, qui mourut cette année, regrettée du roi, de la cour, et des peuples. Elle n'abusa jamais de la faveur, et réunit les rares qualités d'amante tendre, d'amie sûre, et de bon citoyen. Je ne sais pourquoi Alain Chartier s'efforce tant de défendre la chasteté d'Agnès. Charles VII en eut trois filles. Marguerite épousa Olivier de Coitivi, sénéchal de Guyenne; Charlotte fut mariée avec Jacques de Brézé, sénéchal de Normandie, et Jeanne avec Antoine de Beuil, comte de Sancerre.

Le dauphin, ayant rétabli l'ordre dans ses Etats, fit part au roi du dessein où il était d'épouser Charlotte de Savoie. Le roi lui fit réponse, qu'il n'approuvait pas qu'il contractât aucune alliance, avant que la guerre avec l'Angleterre fût terminée; et, que si la paix se faisait entre les deux couronnes, il lui destinait une fille du duc de Buckingham, de la maison royale d'Angleterre. Le dauphin, qui cherchait moins à consulter son père, qu'à obtenir son consentement sur un parti pris, envoya Chausson et Blosset, pour instruire le roi des avantages que le duc de Savoie offrait; savoir : deux cent soixante mille écus de dot, et les troupes nécessaires pour faire la conquête du Milanais. Les mêmes députés étaient encore chargés de proposer au roi de donner la Guyenne au dauphin, qui offrait d'en faire la conquête à ses frais.

Comme ce prince avait commencé à manifester son caractère, plus ses propositions paraissaient avantageuses, plus elles étaient discutées avec soin. Le conseil fut d'avis qu'il était moins dangereux pour l'Etat, de laisser la Guyenne au pouvoir des Anglais, que de contribuer à augmenter la puissance du dauphin. Louis, sans s'embarrasser de l'agrément du roi, ne songea plus qu'à conclure son mariage, et donna ses pouvoirs à Yves de Sepeaux, et à Aimar de Poisieu, dit Capdorat, pour aller en Savoie convenir des articles.

(1451.) Le bâtard d'Armagnac, sénéchal de Dauphiné, et Antoine Colomier, général des finances, se rendirent ensuite à Genève, où ils signèrent le contrat (1), qui fut ratifié à Chalant.

Par le contrat, le duc donne à sa fille deux cent mille écus d'or, de soixante-dix au marc, dont on paiera quinze mille en signant, quinze mille en menant la princesse, et vingt mille après la célébration des noces. Les cent cinquante mille écus restant, furent assignés sur les gabelles de Nice, et sur les entrées de Verceil, dont on devait payer quinze mille chaque année jusqu'à parfait paiement. Le dauphin donne à la dauphine dix

(1) Signé le 14, ratifié le 23 février.

mille écus de douaire, qui ne seront assurés qu'après la consommation du mariage; et il fut stipulé que lorsqu'elle aurait douze ans, elle renoncerait à toutes prétentions sur la succession du duc et de la duchesse de Savoie.

Le dauphin se rendit, au commencement de mars, à Chambéri. La veille de la célébration du mariage, il arriva un héraut pour s'y opposer de la part du roi, et menacer le duc de Savoie de son ressentiment, si l'on passait outre. Il déclara que Charles ne méprisait pas l'alliance de la maison de Savoie; mais qu'il était extrêmement surpris que ce mariage se fît sans sa permission. Chausson alla trouver le héraut, et lui demanda ses lettres de créance. Le héraut, qui avait feint d'abord de venir de la part du comte de Dunois pour donner cet avis au duc, étant pressé par Chausson, répondit qu'il ne remettrait ses lettres qu'au duc même; mais, sur ce qu'on lui dit qu'il ne pouvait avoir audience ce jour-là, et que le dauphin se mariait le jour suivant, il donna ses lettres; elles n'empêchèrent pas qu'on ne fît la célébration; après quoi, le dauphin et le duc renvoyèrent le héraut avec des lettres pour le roi et pour la reine. Le duc marquait dans la sienne, qu'il n'avait jamais douté que le dauphin n'eût le consentement de sa majesté, et que la cérémonie du mariage était faite, lorsque le héraut avait remis ses lettres.

Le roi ne fut pas fort satisfait de cette réponse; mais il prit le parti de ne marquer son mécontentement que par beaucoup d'indifférence pour son fils.

Outre le don gratuit ordinaire, les états de Dauphiné consentirent, sur les remontrances du dauphin, à lui accorder un présent pour le joyeux avénement de la dauphine, à condition que chaque ville se taxerait volontairement. On ne lui offrit d'abord que six à sept mille florins; mais il employa tant de sollicitations, que ce présent fut porté à vingt-un mille florins.

Le dauphin, qui avait fait fabriquer de nouvelles monnaies, sans proscrire les anciennes, donna cours à toutes sortes de monnaies étrangères, pour rendre l'argent plus commun (1).

Ce prince, en favorisant le commerce dans ses Etats, voulait surtout y faire régner la paix, et donna (10 décembre) une dé-

(1) Comme j'aurai souvent occasion de parler des monnaies, il est à propos de marquer ici le rapport de la monnaie de compte à l'espèce réelle. Depuis 1456 jusqu'en 1461, année de la mort de Charles VII, le marc d'or valut cent livres, et le marc d'argent huit livres quinze sous. Depuis 1461, première année du règne de Louis XI, jusqu'à sa mort, en 1483, le marc d'or monta à cent dix-huit livres dix sous, et le marc d'argent à dix livres; il y avait soixante-douze écus d'or au marc, et ils avaient cours pour trente sous trois deniers. Le titre des espèces d'or était à vingt-trois karats $\frac{3}{4}$ de fin. L'espèce d'argent était à onze deniers douze grains. (*Voyez* Le Blanc.)

claration portant défense à tous gentilshommes de se faire la guerre. Ces guerres particulières, qui étaient en usage de temps immémorial dans plusieurs provinces, cessaient aussitôt que le roi armait; mais elles n'étaient que suspendues; bientôt elles se rallumaient avec plus de vivacité, et remplissaient le royaume de meurtres et de violences. La noblesse regardait cet usage barbare comme le plus noble de ses priviléges; Humbert en avait expressément stipulé la conservation, en donnant le Dauphiné. La déclaration qui l'abolissait fut exécutée, tant que le dauphin la maintint par sa présence; mais lorsqu'il fut en Bourgogne, les combats recommencèrent; et l'on vit, en 1460, Raoul de Comb défier Jacques de Lompar. Ils parurent devant Grenoble avec plus de soixante gentilshommes, sans que le parlement pût leur faire quitter les armes.

(1452.) Louis aurait vécu assez tranquillement dans le Dauphiné, si les favoris du roi n'eussent animé le père contre le fils. Charles commença par lui retrancher ses pensions, et lui ôta Beaucaire, Château-Thierry et les châtellenies de Rouergue. Louis envoya aussitôt Estissac faire des remontrances au roi; mais, comme elles furent rejetées, le dauphin fit un accord avec le comte d'Armagnac, et lui céda les châtellenies et Beaucaire, moyennant vingt-deux mille écus d'or. Le roi, plus irrité contre son fils, s'avança avec des troupes vers le Lyonnais. Le dauphin lui fit représenter qu'il était instruit de tous les mauvais offices qu'on lui rendait à la cour; qu'on avait dessein de le chasser du Dauphiné, et même de le dépouiller de ses droits à la couronne. Le roi répondit que le dauphin était mal informé du sujet de son voyage; qu'à la vérité il recevait de toutes parts des plaintes de son mauvais gouvernement, et qu'il désirait qu'il changeât de conduite, sans quoi il serait obligé d'y pourvoir, comme son père et comme son roi.

Sur cette réponse, le dauphin fit supplier le roi de vouloir bien envoyer un prince du sang, ou quelque personne de marque, qui pût lui rendre compte du gouvernement du Dauphiné, et de ne pas exiger qu'il allât trouver sa majesté, parce qu'il n'ignorait pas que tous les ministres et les favoris étant ses ennemis, il ne serait pas en sûreté à la cour. Le dauphin fit insinuer, en même temps, que, si on le réduisait au désespoir, il prendrait le parti de sortir du royaume. Charles, qui craignait que son fils ne se portât à cette extrémité, envoya Jean de Jambes, seigneur de Montsoreau, et Jean d'Estouteville, seigneur de Torci, maître des arbalétriers, pour lui dire que sa majesté demandait simplement qu'il maintînt les droits des églises de Dauphiné; qu'il laissât tranquille Jean du Châtel,

nommé par le pape à l'archevêché de Vienne; qu'il rendît à l'église de Lyon les places qu'il avait usurpées sur elle, et qu'il renvoyât au roi tous ceux qui avaient quitté son service pour passer en Dauphiné.

Torci et Montsoreau, étant de retour, n'oublièrent rien pour disposer le roi à recevoir favorablement la réponse que le dauphin lui fit porter bientôt après par l'archevêque d'Embrun, Courcillon, Bernes et Fautrier.

Après les protestations d'une fidélité inviolable, ce prince promettait au roi de ne recevoir désormais à sa cour personne qui ne lui fût agréable, et consentait, sur toutes les matières ecclésiastiques, à se soumettre au jugement du cardinal d'Estouteville. Ce prélat, aussi distingué par son mérite que par sa naissance, avait été envoyé en France par le pape Nicolas V, pour travailler à la paix entre la France et l'Angleterre, pour trouver quelque tempérament sur la pragmatique-sanction, et pour solliciter en faveur de Jacques Cœur, dont on instruisait le procès.

Jacques Cœur, fils d'un marchand de Bourges, s'était livré au commerce dès son enfance; il acquit des richesses si prodigieuses, qu'elles le firent soupçonner, par ceux qui avaient moins de lumières que de goût pour le merveilleux, d'avoir trouvé le grand œuvre. Son secret consistait dans un génie vaste et entreprenant, une application continuelle, et une probité qui lui avait acquis la confiance de tous les commerçans de l'Europe et de l'Asie. Il fut fait argentier du roi et maître de la monnaie de Bourges. Il obtint l'archevêché de cette ville pour son frère, et l'évêché de Luçon pour son fils. Son crédit fut souvent utile à l'État, et influait beaucoup dans le gouvernement. Ce fut lui qui fournit les sommes nécessaires pour la conquête de la Normandie. Les services qu'il avait rendus n'empêchèrent pas qu'on ne l'accusât d'exaction, de concussion et de plusieurs autres crimes; savoir : d'avoir renvoyé aux Sarrasins un esclave chrétien qui s'était sauvé, de leur avoir prêté des sommes considérables, et de leur avoir fourni des armes et des harnois. Il répondit, sur le premier article, qu'il n'en avait point de connaissance; et, sur le second, que le roi le lui avait permis verbalement : ce prince dit qu'il ne s'en souvenait pas. On trouve encore dans le vû de l'arrêt, que Jacques Cœur était soupçonné d'avoir empoisonné Agnès Sorel; mais il n'en est rien dit dans le prononcé. En effet, Jeanne de Vendôme, dame de Mortagne, qui était son accusatrice sur ce chef, fut convaincue de calomnie, et bannie du royaume. A l'égard des concussions dont on accusait Jacques Cœur, elles se réduisaient peut-être à quelques irrégularités presque inévitables, et même inconnues à ceux qui sont chargés

d'une administration considérable; irrégularités dont on ne peut faire des crimes, que lorsque la passion, plus que la justice, veut interpréter une loi à la rigueur. On prétend que le procès de Jacques Cœur lui fut fait à l'instigation de Dammartin, son ennemi; du moins celui-ci profita de la plus grande partie de la confiscation des biens de l'accusé, qui fut condamné, par arrêt des commissaires du 19 mai 1453, à faire amende honorable, à payer cent mille écus; et ses biens furent confisqués. Le roi lui remit la peine de mort, à la sollicitation du pape, à qui il avait rendu de grands services, et en considération de ceux que l'Etat en avait reçus. Ses richesses firent peut-être tout son crime, puisque dans la suite le parlement le déclara innocent, et le rétablit dans ses biens.

Jacques Cœur, après sa condamnation, passa dans l'île de Chypre. Son crédit, son habileté et sa réputation, que ses malheurs n'avaient point ternie, lui firent faire une fortune plus considérable que celle qu'il venait de perdre.

Le cardinal d'Estouteville, n'ayant pas réussi dans sa légation au sujet de la paix, ni de la pragmatique, s'en retournait peu satisfait, et sans attendre la décision du procès de Jacques Cœur, qui ne fut jugé que l'année suivante. Il avait déjà repassé les monts, lorsqu'il apprit que la guerre s'allumait entre le roi et le duc de Savoie. Il revint sur ses pas, et manía si habilement l'esprit de ces deux princes, qu'il rétablit entre eux la paix, qui fut scellée à Clepié, près de Feurs, par le mariage d'Yolande de France, avec Amédée, prince de Piémont (27 octobre).

On apprit en même temps que Talbot était descendu dans le Medoc, à la tête de quatre à cinq mille Anglais, et que la ville de Bordeaux lui avait ouvert ses portes. Le dauphin crut devoir saisir cette occasion pour regagner les bonnes grâces du roi. Quoiqu'il n'y eût pas encore une rupture ouverte entre le père et le fils, ils étaient dans une défiance réciproque. Le roi prétendait que, dans toutes les députations que son fils lui avait faites, il n'y avait jamais eu que des protestations vagues de fidélité et d'obéissance, et tous ces termes généraux dont on ne se sert que pour éviter de prendre des engagemens formels. Il se plaignait de ce que son fils refusait de se fier à sa parole, que ses plus grands ennemis avaient toujours respectée.

Le dauphin, qui, à tout événement, avait amassé des armes, et gagné un grand nombre de gentilshommes, qu'il avait distribués par compagnies, voulut s'en faire un mérite auprès du roi, et détourner les soupçons qu'il pouvait avoir. Il lui fit offrir ses services contre les Anglais, protestant qu'il ne désirait que de sacrifier sa vie pour lui.

Charles, peu sensible à cette démarche de son fils, répondit que la Normandie et la Guyenne avaient été conquises sans son secours, et que les troupes qu'il avait levées n'avaient pas été destinées au service de son père, ni de l'État; ainsi les esprits s'aigrissaient de plus en plus.

(1453.) Les inquiétudes de Louis ne l'empêchaient pas d'être attentif à tout ce qui pouvait être avantageux au Dauphiné. Malgré les oppositions des juges ordinaires de Grenoble, et de l'official de l'évêque, il convertit le conseil delphinal en un parlement, dont François Portier, procureur général des états, et président de la chambre des comptes, fut fait premier et unique président.

(1454.) L'année suivante, il fonda l'université de Valence. Quelque temps après, il donna sur les donations entre vifs, un édit célèbre, qui est encore en vigueur.

Quoique le dauphin se trouvât dans des circonstances qui devaient l'obliger à ménager ses alliés, il n'en était pas moins jaloux de ses droits. Il déclara la guerre au duc de Savoie, au sujet de l'hommage du marquisat de Saluces, qu'ils prétendaient tous deux; cependant il consentit à un accord, parce qu'il ne crut pas devoir se faire de nouveaux ennemis, pendant qu'il était occupé à détourner l'orage qui se formait contre lui à la cour.

(1455.) Le retranchement des pensions du dauphin, la diminution de ses domaines par la cession des châtellenies de Rouergue, mirent ce prince dans la nécessité d'augmenter les impôts, et la misère mettait ses sujets hors d'état de les payer. Les plaintes devinrent générales; les ennemis du dauphin s'en servirent contre lui. Soit que les favoris de Charles l'eussent déjà indisposé contre son fils, soit qu'ils jugeassent qu'il n'était pas plus dangereux pour eux de l'indisposer en effet, que d'en être soupçonnés par le dauphin, ils ne songèrent plus qu'à nourrir l'animosité du roi. Ils savaient qu'on ne doit offenser à la cour que ceux qu'on est résolu de perdre, et ils se conduisaient sur ce principe. Charles ne voulut plus rien écouter de la part de son fils, et passa en Auvergne.

(1456.) Louis alarmé envoya aussitôt Courcillon, son grand fauconnier, pour faire au roi les plus humbles remontrances; Charles ne voulut pas même lui donner audience, et le fit congédier par le chancelier.

Le dauphin fit solliciter le prince d'Orange, et ceux de Bernes d'entrer dans son parti; il rechercha aussi le secours du pape, et renvoya vers le roi, Courcillon, avec Gaston du Lyon, son écuyer tranchant, et Simon-le-Couvreur, prieur des Célestins

d'Avignon. Leurs instructions étaient à peu près les mêmes que celles des députations précédentes; elles se réduisaient à des protestations de fidélité, et à demander de ne pas revenir à la cour.

Le roi répondit que ce dernier article ne s'accordait pas avec l'obéissance que son fils affectait; qu'il devait commencer par chasser ceux qui lui donnaient de mauvais conseils; sans quoi on saurait bien les punir, et le faire rentrer lui-même dans son devoir. Le pape, le roi de Castille, le duc de Bourgogne s'employèrent inutilement pour réconcilier le fils avec le père. La sévérité de Charles n'était qu'un effet de la faiblesse, qui le faisait obéir aveuglément aux impressions que lui donnaient ses ministres.

Dammartin lui écrivit que le dauphin faisait armer tous ses sujets; que le bâtard d'Armagnac commandait ses troupes, et que son conseil était composé de Pierre Meulhon, d'Aymard de Clermont, du bâtard de Poitiers, de Jean de Vilaines, de Neveu, Malortie et Bournazel, qui avaient chacun une compagnie de cent lances; mais que la plus grande partie de la noblesse se déclarerait pour le roi, aussitôt qu'il entrerait en Dauphiné. Cette lettre acheva d'irriter ce prince, qui donna ordre à Dammartin de marcher contre le dauphin et de l'arrêter.

Dammartin s'empressa d'exécuter un ordre qui flattait son ressentiment particulier; mais le dauphin ne se fiant pas à ses troupes, ne comptant pas davantage sur sa maison, feignit une partie de chasse, et se rendit à Saint-Claude, suivi de quelques officiers particuliers. De là il écrivit au roi, qu'il le suppliait de lui permettre de s'unir au duc de Bourgogne, pour aller faire la guerre aux Turcs. Il envoya aussi une lettre circulaire à tout le clergé du royaume, pour demander des prières; il faisait ordinairement des vœux, lorsqu'il se croyait sans ressource du côté des hommes. Il avait eu raison de se défier de ses partisans. Bernes, Malortie et Chatillon prêtèrent serment au roi. Le dauphin préféra des ennemis généreux à des amis suspects; il alla trouver le prince d'Orange, et se fit conduire à Bruxelles par le maréchal de Bourgogne.

Le duc Philippe qui était à Utrecht, ayant appris l'arrivée du dauphin, se comporta avec autant de prudence que de générosité. Il écrivit au roi que ce prince était entré dans ses Etats, sans l'avoir prévenu, et qu'il lui rendrait tous les honneurs dus à l'héritier de la couronne, jusqu'à ce qu'il eût rétabli l'union dans la maison royale. Il manda en même temps à la duchesse de Bourgogne et au comte de Charolais de traiter le dauphin comme le fils aîné de leur souverain. Lorsque le duc revint à Bruxelles,

le dauphin alla au-devant de lui. Dès qu'ils se virent, ils coururent à la rencontre l'un de l'autre et s'embrassèrent. Le dauphin lui raconta tous ses malheurs; le duc, sans approuver ni blâmer sa conduite, lui répondit qu'il pouvait disposer de sa personne et de ses biens envers et contre tous, excepté contre le roi, son seigneur. L'histoire de Louis XI se trouvera si souvent liée à celle du duc de Bourgogne et du comte de Charolais, qu'il est à propos de faire connaître le caractère de ces deux princes.

La crainte que les princes inspirent ne marque que leur puissance, les respects s'adressent à leur dignité; leur gloire véritable naît de l'estime et de la considération personnelle que l'on a pour eux. Philippe jouissait de ces précieux avantages; il fut surnommé le Bon, titre plus glorieux que tous ceux qui ne sont fondés que sur l'orgueil des princes et le malheur des hommes. Il aimait ses peuples autant qu'il en était aimé, et satisfaisait également son inclination et son devoir, en faisant leur bonheur; on rendait à ses vertus les respects dus à son rang. Son commerce était aimable, il était sensible au plaisir, aimait extrêmement les femmes, et sa cour était la plus galante de l'Europe. En rendant justice à la vertu de ce prince, on ne doit pas dissimuler qu'il s'en écarta quelquefois. Il porta sa vengeance trop loin contre ceux de Dinan; et son ambition, soutenue d'une conduite prudente, lui fit faire plusieurs usurpations.

Philippe-le-Bon fut marié trois fois. Ses deux premières femmes, Michelle de France, fille de Charles VI, et Bonne d'Artois, fille de Philippe, comte d'Eu, et veuve de Philippe, comte de Nevers, n'ayant point laissé d'enfans, il épousa en troisième noces, Isabelle, fille de Jean Ier. du nom, roi de Portugal, dont il eut Charles, comte de Charolais, qui fut le dernier duc de la seconde maison de Bourgogne. Philippe eut de plus huit bâtards et sept bâtardes.

Le comte de Charolais était généreux, sincère, mais ardent, impétueux, absolu. Il s'offensait d'une remontrance comme d'une contradiction; il voulait de l'obéissance et non pas des conseils, et n'aimait de la justice que la sévérité. Peu sensible aux plaisirs, qui ont du moins l'avantage d'adoucir le caractère, il n'avait aucune inclination pour les femmes. La guerre était son unique passion, il en faisait son étude continuelle, et renouvela l'usage des camps retranchés des Romains. Il était intrépide, et cherchait les dangers par goût. Il aurait égalé les Cyrus et les Alexandre, s'il eût eu plus de prudence ou de bonheur. La prospérité lui inspirait la présomption; et les revers, en aigrissant son esprit, augmentaient sa témérité. Le courage de ce prince dégénéra en

une manie furieuse, qui lui fit prodiguer le sang de ses sujets, et lui coûta la vie. Il périt les armes à la main, ne laissant après lui que les fastueux titres de Hardi, de Terrible, de Téméraire ; et des peuples malheureux.

Le roi, ayant fait publier un manifeste contre le dauphin, convoqua les états de Dauphiné (18 octobre). Sur la nouvelle qu'il eut, que Capdorat, Bournazel et Tiercant s'avançaient avec des troupes vers le Dauphiné, dont les places avaient été pourvues de munitions de guerre et de bouche, il marcha pour s'opposer à leurs entreprises. La province lui députa aussitôt l'évêque de Valence, pour lui représenter que tout était soumis, et le conjurer de ne point entrer dans le pays avec des troupes qui alarmeraient tous ses sujets, dont la fidélité n'était pas suspecte; le roi se laissa fléchir, et fit retirer ses troupes.

Cependant le duc de Bourgogne envoya vers le roi Jean de Croy, bailli de Hainaut, Simon de Lalain, Jean de Chimay, et le héraut d'armes Toison-d'or, pour travailler à la réconciliation du père et du fils. Le dauphin les chargea d'une lettre, par laquelle il faisait au roi ses soumissions ordinaires, et lui rendait compte de la générosité avec laquelle il avait été reçu du duc de Bourgogne. Les ambassadeurs, en travaillant à fléchir Charles VII en faveur de son fils, insistèrent particulièrement sur la nécessité où le duc de Bourgogne avait été de recevoir le dauphin, dont le roi devait être plus sûr que s'il se fût jeté entre les bras des Anglais, ennemis de la France. Le roi parut satisfait de ce qui regardait personnellement le duc, et fit à l'égard du dauphin les mêmes réponses qu'il lui avait toujours faites.

Lorsque les ambassadeurs furent de retour, le dauphin renvoya encore Jean de Croy et Lannoi, bailli de Hollande, avec la lettre la plus soumise; mais, comme ils firent entendre que ce prince se plaignait des ministres et des favoris de son père, ceux-ci firent rejeter toutes propositions d'accommodement. Quoiqu'il soit difficile de justifier le dauphin, il est constant qu'il essuya beaucoup de persécutions de la part des ministres. Ce prince vit bien qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de demeurer à Genep, petite ville de Brabant, que le duc lui avait donnée pour son habitation, avec une pension de six mille livres par mois, pour lui, et de trois mille livres pour la dauphine, qui vint l'été suivant le trouver. Le bâtard d'Armagnac et Montauban recevaient encore chacun deux mille quatre cents livres par an. Toutes ces pensions étaient payées d'avance ; mais elles ne suffisaient pas : le dauphin fut souvent obligé d'emprunter à de gros intérêts. On voit, par les comptes de sa maison, qu'il engagea pour huit cents écus une pièce de drap d'or. On prétend qu'il

pria François II, duc de Bretagne, de lui prêter une somme d'argent, que le duc lui refusa, dans la crainte de déplaire au roi; et que c'est à ce refus qu'il faut attribuer la mésintelligence qu'il y eut toujours entre ces deux princes.

(1457.) La comtesse de Charolais étant accouchée d'une fille (12 février), le duc pria le dauphin d'en être le parrain. Elle fut nommée Marie; c'est elle qui fut l'unique héritière de la maison de Bourgogne, et la source de tant de guerres, dont le germe n'est pas encore détruit.

Il arriva alors à la cour de Bourgogne une affaire qui donna beaucoup de chagrin au dauphin. Les deux premiers chambellans du comte de Charolais étant absens, Antoine Rolin, troisième chambellan, prétendit que le service lui appartenait; Philippe de Croy, seigneur de Querrain, fils du seigneur de Chimay, lui disputa cet honneur; le duc, qui aimait la maison de Croy, appuyait la prétention de Querrain, et le comte de Charolais, qui haïssait les Croy, soutenait les droits de Rolin, et alléguait les états de sa maison.

Le duc, irrité de la résistance de son fils, se fit apporter ces états, et les jeta au feu devant lui. Le comte serait peut-être sorti du respect qu'il devait à son père, si la duchesse ne lui eût fait signe de se retirer. Le duc, se livrant à son chagrin, monta à cheval, et prit une route au hasard. Ayant été surpris par la nuit, il fut obligé de se retirer dans la chaumière d'un charbonnier. Ses officiers, ne le voyant point revenir, prirent différentes routes pour le chercher, et furent dans les plus grandes alarmes, jusqu'à ce qu'ils l'eussent trouvé. Le dauphin craignit que les démêlés qu'il avait avec son père, ne le fissent soupçonner de porter la discorde partout; il fit revenir le comte de Charolais, qui s'était retiré à Dendermonde, et ne quitta point le duc qu'il n'eût réconcilié son fils avec lui.

Louis eut encore le chagrin d'être la cause innocente de quelques reproches très-durs, que le duc de Bourgogne fit au comte de Charolais, à l'occasion d'une partie de chasse. Louis s'étant égaré, le comte revint seul; le duc entra dans la plus terrible colère; et commanda à son fils d'aller chercher le dauphin, avec défense de reparaître sans lui. Quoique le duc ne fût pas fort content que le dauphin eût cherché un asile dans ses Etats, il le regardait comme un dépot dont il devait compte à la France; il envoya Montigny, Jean de Cluny et Toison d'Or, pour travailler encore à rétablir l'union dans la maison royale.

Le roi reçut ces ambassadeurs en Dauphiné, en présence du roi de Sicile, des ducs de Calabre et de Bourbon, des comtes du

Maine, de Foix, de La Marche, de Dunois, et des principaux officiers.

Jean de Cluny représenta que le duc de Bourgogne suppliait sa majesté de vouloir bien accorder au dauphin les deux seules grâces qu'il lui demandait. La première, qu'il lui fût permis de demeurer en Bourgogne ; l'autre, qu'on lui laissât le Dauphiné dans l'état où il était. Les ambassadeurs ajoutèrent, que si sa majesté voulait absolument avoir cette province, ils avaient ordre de la lui remettre.

Le chancelier Juvénal des Ursins répondit, pour le roi qui était présent, que sa majesté ne doutait point des bonnes intentions du duc de Bourgogne, mais qu'elle n'était pas aussi sûre de celles du dauphin ; que, loin d'avoir cherché à apaiser le roi, il avait ordonné que le Dauphiné se mît en défense, et qu'il y avait eu des partisans du dauphin qui avaient tâché de faire soulever la ville de Grenoble ; que ce prince avait aliéné une grande partie du domaine, et avait si mal gouverné le Dauphiné, que les plaintes en avaient été souvent portées au roi, qui avait enfin été obligé de mettre cette province sous sa main.

Le mécontentement du roi venait de ce que les Etats avaient délibéré sur la difficulté qu'ils trouvaient à lui prêter serment, ne se croyant pas dégagés de celui qu'ils avaient fait au dauphin. Le roi avait été extrêmement choqué de cette délibération, et avait donné, le 24 de mars, une déclaration contre ceux qui avaient suivi ou qui suivraient le dauphin. Il en avait encore donné une autre, le 8 d'avril, qui contenait à peu près les mêmes motifs que ceux que l'on vient de voir dans la réponse du chancelier.

Les états de Dauphiné, assemblés à Grenoble (juillet), accordèrent au roi un don gratuit de quarante mille florins, et quatre cent seize florins pour augmenter les gages des gens d'armes qui étaient dispersés dans la province.

Le dauphin, ayant appris que le roi avait donné de nouvelles provisions en son nom à Chatillon, gouverneur du Dauphiné, à Nicolas-Erland, trésorier général, et aux autres officiers, en conçut le plus violent dépit. Il était aussi jaloux de son autorité que s'il ne fût jamais sorti de son devoir ; il fit reprocher à Chatillon sa perfidie, et donna d'autres provisions pour ce gouvernement au bâtard d'Armagnac, *qui a quitté*, dit le dauphin dans ces lettres, *biens, parens et amis, et m'a toujours fidèlement servi.*

Le roi, ne cherchant que l'occasion de se venger du duc de Bourgogne, parce qu'il avait donné asile au dauphin, saisit la première qui se présenta. Il avait promis Magdeleine de France, sa fille, à Ladislas, roi de Hongrie, fils de l'empereur Albert

d'Autriche. Les ambassadeurs qui vinrent pour conclure ce mariage, ayant prié le roi, de la part de leur maître, de lui faire rendre justice sur le duché de Luxembourg, que Ladislas prétendait avoir été usurpé par le duc de Bourgogne, le roi, sans examiner les droits des parties, déclara qu'il prenait sous sa protection, au nom du roi de Hongrie, le duché de Luxembourg. Cette contestation allait, sans doute, devenir fort vive lorsqu'on apprit la mort de Ladislas.

(1458.) Ce prince fut empoisonné par une maîtresse qu'il avait séduite, en lui promettant de l'épouser, et qui n'écouta plus que son désespoir, lorsqu'elle vit que Ladislas l'avait trompée.

On accusa aussi de ce crime Georges Pogiebrac, qui, s'étant emparé du gouvernement de la Bohême, malgré Ladislas, crut ne pouvoir assurer son usurpation que par la mort du souverain. Pogiebrac se fit aussitôt couronner roi de Bohême, et fut reconnu par les Moraves. Pour affermir sa puissance, il entreprit de donner un roi à la Hongrie.

Le brave Hunniade Corvin, surnommé la Terreur des Turcs, avait été le vengeur de la chrétienté et le défenseur de la Hongrie, dont Ladislas n'était que le roi. Ce grand capitaine mourut avant Ladislas, et laissa deux fils, que ce prince fit arrêter sur le soupçon d'une conspiration. Il fit mourir l'aîné pour avoir tué le comte de Tilly, ennemi de Corvin, et fit enfermer Mathias, le plus jeune, dans une prison, sous la garde de Pogiebrac. Après la mort de Ladislas, Pogiebrac rendit la liberté à Mathias Corvin, le fit élire roi de Hongrie, et lui donna sa fille en mariage.

L'empereur Frédéric Albert et Sigismond d'Autriche avaient sur ces royaumes des droits dont ils tiraient peu d'avantage par la division qui régnait entre eux. Charles VII, voulant être leur médiateur, envoya Fenestrange et le commandeur de Chandenier pour travailler à les réunir. Leurs soins furent inutiles, et ne servirent qu'à faire voir que la maison d'Autriche n'était alors qu'un fantôme de puissance, qui se soutenait plutôt par un nom célèbre que par la force de ceux qui le portaient. Chandenier en écrivit son sentiment au dauphin. « L'empereur est, dit-il, un » homme faible et irrésolu, incapable de penser et d'agir, dissi» mulé sans être prudent, et odieux par son avarice. Les autres » princes de sa maison le méprisent sans être plus estimables que » lui : toute l'Allemagne en porte le même jugement, et si Dieu » rétablissait la paix dans l'auguste maison de France, elle serait » bientôt maîtresse de l'empire, qui a besoin d'une puissance » capable de défendre la religion, et de s'opposer aux Ottomans. »

Malheureusement on n'était guère en état de profiter des circonstances : la désunion faisait en France ce que la faiblesse faisait en Allemagne.

Quoique le dauphin n'espérât plus se réconcilier avec son père, il croyait qu'il était de son devoir de paraître affligé de sa disgrâce, et de saisir toutes les occasions de le fléchir. Le duc de Bourgogne ayant été sommé, comme premier et doyen du collége des pairs, d'assister au procès qui s'instruisait contre le duc d'Alençon, envoya des ambassadeurs pour intercéder en faveur de l'accusé, et pour s'excuser lui-même de venir, alléguant que, par le traité d'Arras, il lui était libre d'assister ou de ne pas assister aux assemblées des pairs. Le dauphin chargea les mêmes ambassadeurs de prier le chancelier et les comtes du Maine, d'Eu et de La Marche, de parler en sa faveur. Charles fit dire à son fils que, lorsqu'il aurait quelque chose à demander, il devait s'adresser directement à lui. Le dauphin lui en écrivit aussitôt une lettre de remercîmens.

Le duc d'Alençon était accusé d'avoir traité avec les Anglais, pour leur faciliter une descente en France. On soupçonna le dauphin et le bâtard d'Armagnac d'être complices de cette conspiration ; les premiers interrogatoires de l'accusé semblaient favoriser les soupçons ; mais, après l'examen le plus exact, le parlement déclara, par l'arrêt qui condamnait le duc, que le dauphin et le bâtard d'Armagnac n'étaient nullement chargés.

Le duc d'Alençon n'avait rien de recommandable que sa qualité de prince du sang, qu'il regardait comme un titre d'impunité ; c'était un esprit inquiet et borné, qui ignorait également les devoirs et les avantages de son rang. Il n'avait jamais compris que les princes n'ont d'autre parti à prendre que de s'attacher au roi, et qu'ils sont indécemment partout ailleurs qu'à la cour. Il courait au premier bruit de révolte, et cherchait à former un parti où son nom pouvait être utile, mais dont il ne devait jamais rien attendre. Le roi commua la peine de mort prononcée contre lui, en une prison perpétuelle, et le fit enfermer à Loche.

(1459.) Cependant il s'élevait tous les jours de nouveaux sujets de disputes entre le roi et le duc de Bourgogne. Le parlement ayant donné plusieurs arrêts contre Jean Dubois, bailli de Cassel, sans pouvoir le faire obéir, le roi envoya Guillaume Bouchet, conseiller au parlement, pour en faire des plaintes au duc de Bourgogne. Le duc répondit que cette affaire ne le regardait pas, que la terre de Cassel appartenait à la duchesse, et qu'il en parlerait à son conseil. Bouchet s'aperçut bientôt qu'il n'avait pas grande satisfaction à espérer. Sur les plaintes qu'il en fit, on lui déclara que le duc n'avait pas sujet d'être content

du roi, ni du parlement, qui abusait de son autorité, en retenant toutes les causes de Flandre. Bouchet répondit avec fermeté, que ce qui pouvait arriver de plus avantageux aux Flamands, était d'être jugés par le parlement, qui leur rendrait justice, au lieu que tout se décidait en Flandre par le caprice ou la violence. Tout ce que Bouchet put obtenir, fut que le bailli de Cassel ne demeurerait plus sur les terres du duc qui relevaient du roi.

Le duc de Bourgogne s'étant plaint, de son côté, de plusieurs infractions au traité d'Arras, on lui fit dire qu'il n'était guère fondé à se prévaloir d'un traité qu'il violait tous les jours; que d'ailleurs il y avait plusieurs articles auxquels on avait dérogé par le traité qui avait été fait à Paris, lors du mariage de Catherine de France avec le comte de Charolais, et que le duc de Bourgogne venait encore de conclure une trêve avec les Anglais, anciens ennemis de la France. Sur cette réponse, le duc ordonna à Nicolas Rolin, son chancelier, de lui représenter le traité d'Arras, le contrat de mariage du comte de Charolais, et généralement toutes les pièces qui y avaient rapport, avec des réflexions sur ces différens mémoires, pour remettre le tout entre les mains des ambassadeurs qu'il envoyait au concile de Mantoue, que Pie II avait assemblé, et dont l'objet principal était d'engager les princes chrétiens dans une croisade. Le duc de Bourgogne voulait que ce concile fût arbitre des différens qu'il avait avec le roi.

Pendant ces contestations, la dauphine accoucha d'un prince (27 juillet). Le dauphin envoya aussitôt des courriers pour en faire part au roi, au duc de Berry, son frère, aux cours supérieures et à plusieurs prélats. Tous ceux qui reçurent ces lettres les renvoyèrent au roi, pour savoir ses intentions. Le roi ordonna des prières publiques en actions de grâces, et écrivit au dauphin (7 août), pour lui marquer sa joie.

Tout le monde parut sensible à cet événement; mais personne n'en fit paraître une joie plus vive que le duc de Bourgogne : il donna mille écus à celui qui lui en apporta la nouvelle, et ordonna que l'on fît des feux de joie dans tous ses Etats. L'enfant fut nommé Joachim (5 août); le duc en fut le parrain, et la marraine fut la dame de Ravestin, femme d'Adolphe de Clèves, neveu du duc.

Après le baptême, le dauphin remercia le duc de Bourgogne, et s'étant découvert en parlant, le duc mit un genou en terre, et ne voulut jamais se relever, que le dauphin ne se fût couvert. J'ai cru devoir rapporter cette circonstance, pour faire voir quel respect des souverains, même du sang de France, portaient à l'héritier de la couronne.

Le deuil succéda bientôt aux fêtes : le jeune prince ne vécut que quatre mois. Le dauphin en conçut une si vive douleur, qu'il fit vœu de ne voir jamais d'autre femme que la sienne. Commines prétend qu'il a gardé ce vœu : ainsi il faut placer avant cette époque la naissance des quatre filles naturelles de Louis XI. L'aînée, nommée Guiette, qu'il n'a pas reconnue, se maria sans sa permission à Charles de Sillons, secrétaire de ce prince; Isabeau fut mariée à Louis de Saint-Priest; Marie épousa Aimar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier. Louis XI eut ces trois filles de Marguerite de Sassenage, veuve d'Amblar de Beaumont. Jeanne, la plus jeune des quatre, fut reconnue et légitimée le 25 février 1466. Les lettres de légitimation portent que sa mère était une veuve, nommée Phelise Renard. Jeanne fut mariée à Louis, bâtard de Bourbon, à qui Louis XI donna la terre de Roussillon en Dauphiné, et qui fut ensuite amiral de France.

Le ressentiment que Charles VII nourrissait contre le duc de Bourgogne, et qui paraissait assoupi, se réveilla bientôt. Charles, qui avait réclamé le duché de Luxembourg au nom de Ladislas, roi de Hongrie, prétendit alors en prendre possession de son chef. L'évêque de Coutance et Esternay allèrent, en qualité d'ambassadeurs, notifier au duc de Bourgogne que le roi avait traité avec Guillaume, duc de Saxe, des droits qu'il avait sur le Luxembourg, par Elisabeth, sœur et héritière de Ladislas. Ils pressèrent en même temps le dauphin de retourner auprès du roi son père, et firent entendre que ce prince était convaincu que le duc entretenait la rébellion du dauphin.

Le duc, qui avait voulu que son fils, tous les seigneurs de sa cour et les prélats fussent présens à cette audience, répondit qu'il avait reçu le dauphin et lui avait rendu tous les honneurs qu'il lui devait; mais que ce prince, loin d'avoir été séduit ou d'être retenu, était le maître de retourner en France; et que, s'il le voulait, il y serait reconduit par le comte de Charolais, et en si bonne compagnie qu'il n'aurait rien à craindre. Il dit, à l'égard du duché de Luxembourg, qu'il l'avait acheté et payé, et qu'il en ferait voir les titres. L'évêque d'Arras, prenant la parole pour le dauphin, récapitula toutes les plaintes que ce prince avait souvent faites contre les ministres, et insista sur l'abus qu'ils faisaient de leur autorité.

(1460.) Cependant, Thierry de Lenoncour, bailli de Vitri, et Jean de Veroil, son lieutenant, allèrent en Allemagne chercher les titres concernant le Luxembourg. Le duc de Saxe leur fit remettre tous les éclaircissemens nécessaires, les assura qu'il tiendrait la garantie stipulée par le contrat de vente, et leur

recommanda surtout que le roi ne mît point ses droits en compromis, parce que le succès en était sûr par les voies ordinaires de la justice.

Le duc de Bourgogne, ne doutant plus que le roi ne recherchât l'alliance des princes de l'empire, dans le dessein de déclarer la guerre, lui envoya des ambassadeurs pour en être absolument éclairci, et ne dissimula aucun sujet de plaintes. Il reprenait tout ce qui s'était fait depuis le traité d'Arras, et reprochait au roi de vouloir rompre la paix, d'avoir recherché l'alliance des Liégeois, des Bernois et des princes d'Allemagne, de s'être ligué avec le feu roi de Hongrie ; que le duché de Luxembourg n'était que le prétexte de la rupture, et que l'asile donné au dauphin en était le véritable motif, quoiqu'on eût dû lui en savoir gré.

Malgré la fermentation qu'il y avait dans les esprits, il n'y eut point de rupture ouverte; la faiblesse du roi, qui le faisait déférer à tous les conseils de ses ministres, l'empêchait aussi de se déterminer. Ce prince, si digne de goûter la paix dont il voulait que tout le monde pût jouir, passait sa vie dans les plus cruelles irrésolutions.

Le dauphin était toujours à Genep, où il menait une vie oisive dans un temps où il aurait pu servir l'Etat. Il vivait avec quelques familiers qui formaient sa cour, et partageait son temps entre la chasse, la promenade et la lecture (1), sans se mêler d'aucune affaire, de peur de se rendre suspect au duc de Bourgogne.

Cependant tous les étrangers recherchaient son alliance. Les Catalans et le prince de Navarre lui envoyèrent des députés. François Sforce, duc de Milan, fit avec lui un traité d'alliance (6 octobre), par lequel il promettait d'assister de toutes ses forces le dauphin, qui, de son côté, s'obligeait d'envoyer au duc de Milan quatre mille chevaux et deux mille archers, trois mois après en avoir été requis. On ne voit pas trop comment ce prince aurait pu tenir un tel engagement, puisqu'il ne subsistait alors que par les bienfaits du duc de Bourgogne.

Les Dauphinois, qui s'étaient plaints de la domination de Louis, le regrettèrent bientôt. Le roi en exigeait moins d'impôts; mais tout ce qui sortait de leur province n'y rentrait plus; au lieu que le dauphin y dépensait, non-seulement ce qu'il en retirait, mais encore les pensions qu'il recevait d'ailleurs. Ils éprouvèrent que la misère d'un Etat vient moins des impositions que du défaut de circulation.

(1) C'est à Genep, pendant le séjour du dauphin, que *les cent Nouvelles nouvelles* ont été faites pour amuser ce prince.

(1461.) Cependant le dauphin, qui ne songeait qu'à se réconcilier avec son père, lui envoya Houarte, son premier valet de chambre, pour faire encore une tentative. La réponse que le roi fit donner par écrit, prouve que ce qui le touchait le plus vivement, était le refus que son fils faisait de le venir trouver; il s'en plaignait amèrement dans sa lettre, protestant qu'il ne donnerait jamais son consentement à la prière que lui faisait le dauphin, de demeurer hors du royaume. Il lui reproche de n'être pas venu partager les périls et la gloire de l'expulsion des Anglais. Il l'engage à le venir trouver, lui promet toute sûreté, et lui dit qu'il y a plusieurs choses importantes qu'il ne peut communiquer qu'à lui seul. Il paraît, par la tendresse et même par la douleur qui règnent dans cette réponse, que le roi aurait reçu son fils avec bonté, et que toutes les manœuvres des ministres n'auraient pas balancé la tendresse paternelle. Il est difficile de ne pas accuser le dauphin de dureté; sa défiance l'emportait trop sur ce qu'il devait à son père. Il semble même qu'il ne se croyait pas sans reproches à cet égard; car il fit repartir Houarte, et, au lieu de répondre à la lettre de son père, qui effectivement n'admettait point d'autre réponse que l'obéissance, il le priait, simplement, de lui envoyer des femmes pour servir la dauphine, qui était près d'accoucher. Elle accoucha d'une fille (avril): ce fut la célèbre Anne de Beaujeu que Louis XI déclara, en mourant, régente du royaume à l'âge de vingt-trois ans.

Il y eut alors une négociation importante entre le roi et le comte de Charolais. Ce prince, qui haïssait les Croy, était résolu de les perdre; mais, craignant le ressentiment de son père, il envoya le comte de Saint-Pol demander une retraite au roi, et la permission de combattre, sous ses ordres, à la tête des troupes que l'on destinait à la maison de Lancastre, contre celle d'Yorck, deux partis qui déchiraient l'Angleterre.

Le roi, après avoir fait examiner dans le conseil les propositions du comte de Charolais, lui fit dire qu'il le recevrait avec plaisir; mais qu'il n'était pas encore déterminé à envoyer des troupes en Angleterre. Le roi n'aurait pas été fâché que le comte de Charolais, en faisant la même faute que le dauphin, eût fourni une occasion de mortifier le duc de Bourgogne, d'une façon pareille à celle qui causait son ressentiment.

Le comte de Charolais, ne trouvant pas la réponse du roi assez précise, le fit presser de s'expliquer davantage; mais, comme on ne voulait rien répondre par écrit, on fit partir Genlis. Il y avait déjà eu plusieurs messages à ce sujet, lorsque le roi soupçonna quelque concert entre le duc de Bourgogne et

le comte de Charolais; mais ce qui le détermina à rompre cette négociation, fut qu'on lui fit entendre que le comte de Charolais voulait user de violences contre les Croy. Le roi, qui était malade, fit écrire devant lui cette réponse : *Pour deux royaumes comme le mien, je ne consentirais un vilain fait.*

La maladie du roi faisant tout appréhender, chacun pensa à ses intérêts. On prétend que la cour fut divisée en deux partis, dont l'un, qui avait pour chef le comte du Maine, était pour le dauphin, et que Dammartin était à la tête du parti opposé. Il est bien plus simple de penser que tous se tournèrent du côté du dauphin, et que Dammartin même songea plutôt aux moyens de gagner les bonnes grâces d'un prince qui allait devenir son maître, qu'à former une brigue aussi folle qu'inutile. Il est vrai qu'il se répandit un bruit populaire, ridicule, et contraire à la constitution fondamentale du royaume; savoir, que le roi avait voulu déshériter le dauphin pour laisser la couronne à Charles son cadet : c'est peut-être ce qui a fait supposer qu'il y eut deux factions opposées. Il suffit, pour détruire ce fait et les conséquences qu'on en a tirées, de lire le mémoire que le comte de Foix, qui était uni au comte du Maine, donna pour se justifier de l'accusation qu'on lui intentait d'avoir été opposé au dauphin. Si quelqu'un eût été capable de ce dessein, le comte de Foix n'eût pas manqué de l'en accuser, pour s'en disculper lui-même.

Il dit que, l'an 1465, le roi de Castille avait envoyé proposer à Charles VII le mariage d'Isabelle sa sœur, avec Charles, second fils du roi; et qu'il demandait la Guyenne. Le roi répondit : « que Louis étant l'aîné, on ne pouvait décider cette affaire » sans lui, et qu'il n'en tiendrait rien; qu'il espérait que son » fils reviendrait à lui; mais que, quand il ne le ferait pas, c'était » à lui à aviser ce qu'il aurait à faire. »

Le comte de Foix parle ensuite de ce qui se passa pendant la maladie du roi; il dit que le jour qu'on délibéra d'envoyer un héraut pour donner avis au dauphin de l'état du roi, tous ceux qui étaient présens au conseil jurèrent de tout sacrifier pour réconcilier le dauphin avec le roi, si ce prince revenait de sa maladie; *et dit alors M. du Maine que de sa part il en était, et promettait à Dieu de ainsi faire; et si fis-je moi de la mienne, M. de Dunois de la sienne, et tous les autres pareillement.* En effet la lettre qui fut écrite au dauphin (17 juillet), en conséquence de cette délibération, est signée par le comte du Maine, le comte de Foix, le chancelier Juvénal des Ursins, l'évêque de Coutance, le maréchal de Loheac et le comte de Dammartin. Il est vrai que le dauphin, en voyant d'abord les signatures du comte du Maine et de Dammartin, s'imagina que son oncle l'avait aban-

donné; mais il n'était pas bien instruit lui-même de ce qui se passait à la cour. Ses ennemis firent donner avis au roi qu'il voulait l'empoisonner. Ce coup fut le dernier pour ce malheureux père. Affaibli par la maladie, consumé par le chagrin, il avait la mort toujours présente à ses yeux; cette image fit une telle impression sur son esprit, qu'il fut plusieurs jours sans vouloir ni boire ni manger. Ceux en qui il avait le plus de confiance le supplièrent de prendre quelques alimens. Il voulut enfin céder à leurs instances; mais les intestins s'étant resserrés par une trop longue abstinence, les alimens ne purent passer. Il mourut à Meun-sur-Yevre le 22 juillet 1461, dans la soixantième année de son âge, et dans la trente-neuvième de son règne. Ainsi finit Charles VII, après un règne glorieux, regretté de ses sujets, et respecté de ses ennemis.

LIVRE SECOND.

Louis va paraître sur un nouveau théâtre, et se dévoiler à nos yeux. C'est aux hommes subordonnés à se contraindre; les rois ne s'y croient pas obligés. Ils cherchent à dissimuler leurs desseins; mais ils laissent voir leur caractère.

Aussitôt que Louis eut appris la mort de son père, il la fit savoir au duc de Bourgogne, et lui donna rendez-vous à Avesnes. Il ne porta le deuil qu'une matinée, et prit le soir même un habit incarnat (1). Le duc de Bourgogne, craignant que les ennemis de Louis ne s'opposassent à son entrée en France, convoqua la noblesse de ses Etats; mais Louis, plus soupçonneux que reconnaissant, ne voulut pas laisser entrer en France un si grand nombre d'étrangers, et engagea le duc à ne garder que les principaux de sa maison. On ne trouva point d'obstacle; le

(1) Je ne rapporte une circonstance si peu importante, que pour avoir occasion de remarquer que plusieurs historiens ont prétendu mal à propos en faire une preuve du mauvais naturel de Louis XI. Quelque joie secrète qu'il eût pu ressentir de la mort de son père, il était trop dissimulé pour tomber dans une pareille indécence, si c'en eût été une. Les auteurs n'ont pas fait attention que Charles VII en avait usé ainsi, et que c'était l'usage de nos rois. L'auteur d'un journal manuscrit dit expressément: *Si tôt comme le roi est mort, son fils plus prochain se vest de pourpre.* Il y a grande apparence que nos rois ne portaient de véritable deuil que pendant la cérémonie où ils rendaient les derniers devoirs à leur prédécesseur, et que prenant aussitôt après la pourpre, ou une couleur approchante, ils ont insensiblement adopté pour leur deuil le violet, qui est une espèce de pourpre.

chancelier Juvénal des Ursins, et la plupart des magistrats arrivèrent à Avesnes, suivis d'un nombre infini de personnes qui accouraient de toutes parts auprès du roi, et le conduisirent à Reims où il fut sacré (13 août). Les pairs ecclésiastiques s'y trouvèrent tous, à l'exception de l'évêque de Noyon, dont la fonction fut remplie par l'évêque de Paris. Les pairs laïques furent le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon pour le duc de Guyenne, le comte d'Angoulême pour le duc de Normandie. Les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse furent représentés par les comtes de Nevers, d'Eu et de Vendôme. Antoine de Croy fit la fonction de grand maître; le comte de Comminges, celle de connétable; et Joachim Rouault, celle de grand écuyer.

Quelque sensible que le peuple soit à ces sortes de fêtes, il fut encore plus touché de ce que fit le duc de Bourgogne. Au milieu de la cérémonie du sacre, ce prince, vénérable par son âge, et plus respectable encore par sa vertu que par son rang, se jeta aux pieds du roi, et le pria de pardonner à tous ceux qui l'avaient offensé. Le roi le lui promit; mais il en excepta sept, qu'il ne nomma point. Il y a apparence que le comte de Dammartin, Brézé, André de Laval, sire de Loheac, Louis de Laval, seigneur de Chatillon, et Guillaume Juvénal des Ursins, chancelier de France, étaient de ce nombre; les deux autres peuvent être aisément confondus dans la quantité de ceux que Louis priva de leurs charges. Il signala aussi par des grâces le commencement de son règne; il nomma Antoine de Croy, grand-maître de sa maison; le bâtard d'Armagnac et Joachim Rouault furent faits maréchaux de France (1), et Montauban, amiral. Mauléon de Soule, qui avait déjà le gouvernement de Dauphiné, eut encore celui de Guyenne, et du Lau en fut fait sénéchal. Jean d'Estouteville eut la place de Brézé, capitaine de Rouen. Beaufremont, Rolin et les autres officiers du duc de Bourgogne eurent autant de part aux grâces du roi, que les Français mêmes.

Le duc, après avoir fait hommage au roi pour les terres qu'il tenait de la couronne, l'accompagna à Paris. Le roi se rendit d'abord à Saint-Denis, où il fit faire un service pour son père. L'évêque de Terni, nonce du pape, qui était avec lui, eut la témérité d'y faire je ne sais quelle cérémonie d'absolution pour

(1) Les maréchaux de France étaient originairement les premiers écuyers du roi, sous le connétable; mais leur dignité fut militaire avant la sienne, parce qu'ils devinrent lieutenans du sénéchal de France, chef des troupes, avant que le connétable eût succédé à la place et aux fonctions du sénéchal. La dignité de maréchal de France n'était pas anciennement à vie, comme elle l'est aujourd'hui. Il n'y en avait d'abord que deux. Il y en eut quatre sous Charles VII. On n'en trouve que trois au plus à la fois sous les règnes suivans, jusqu'à François Ier., qui en fit cinq. Depuis, le nombre n'en a pas été fixé.

le feu roi, qu'il prétendait avoir encouru l'excommunication par l'établissement de la pragmatique. Il ne paraît pas que cette action ait été relevée : Louis croyait avoir alors assez d'affaires pour ne pas faire attention à une cérémonie frivole. D'ailleurs, il s'intéressait peu à la mémoire de son père ; et, quoique l'entreprise du nonce fût injurieuse à la royauté, elle s'accordait assez avec le dessein que Louis avait déjà conçu, et qu'il exécuta bientôt.

Ce prince fit son entrée dans Paris, le 31 d'août. Tous les grands du royaume y parurent avec magnificence, et ce cortége était fermé par un corps de plus de douze cents gentilshommes, tant Français que sujets du duc de Bourgogne. Les Parisiens s'empressèrent de marquer leur joie, dans cette occasion, par des arcs de triomphe, et des représentations de mystères, du goût de ces temps-là.

Tandis que le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, pour partager la joie publique, donnaient tous les jours des fêtes, le roi était uniquement livré aux affaires. Il commença par déposer le chancelier Juvénal des Ursins, et donna sa place à Pierre de Morvilliers. Hélie de Tourelles fut fait premier président à la place d'Yves de Sepeaux ; et Jean de Saint-Romain fut procureur général à la place de Jean Dauvet, qui fut nommé premier président du parlement de Toulouse, en même temps qu'Adam de Corbie le fut de celui de Grenoble : il se fit encore plusieurs autres changemens dans le parlement. Le roi cassa la plupart des officiers de son père, pour placer ceux qui l'avaient suivi en Dauphiné et en Flandre.

Il y eut peu de postes d'importance qui ne changeassent de maîtres. Cependant, comme il y avait plusieurs nouveaux officiers, qui n'avaient d'autre mérite que d'avoir suivi Louis XI dans sa disgrâce, et qu'il en déplaça beaucoup, à qui l'on ne pouvait reprocher que leur attachement au feu roi, et par conséquent leur fidélité, tous ces changemens ne tendaient pas au bien de l'Etat. Le duc de Bourgogne, qui commençait à s'apercevoir qu'il était inutile de donner au roi des conseils, qu'il recevait avec plus d'égards que d'envie de les suivre, en dit son sentiment au duc de Bourbon, et lui annonça que des révolutions si subites causeraient bientôt des troubles dans l'Etat. Brézé, grand sénéchal de Normandie, fut appelé à ban, et obligé de se cacher. On lui ôta ses charges ; mais, quelques mois après, son fils ayant épousé Charlotte, sœur naturelle du roi, Brézé rentra dans ses biens et dans la familiarité qu'il avait eue avec ce prince.

La disgrâce du comte de Dammartin fut beaucoup plus dure et plus longue. Il s'enfuit à l'arrivée du roi, et fut long-temps errant et caché ; mais s'étant enfin présenté pour qu'on lui fît son

procès, le parlement rendit, le 2 août 1463, un arrêt qui le condamnait à un bannissement perpétuel. L'arrêt porte : « que la » cour, avant de prononcer, a reçu les ordres du roi, qui, pré- » férant miséricorde à justice, a remis la peine de mort au cou- » pable. » Dammartin, au lieu d'être banni, fut mis à la Bastille, d'où il se sauva au commencement de la guerre du bien public. Ses biens furent confisqués ; une partie qui provenait de la confiscation de ceux de Jacques Cœur, fut rendue à Geoffroi Cœur, son fils. Les terres de Rochefort et Caurienne furent données à Montespedon, premier valet de chambre du roi ; et la plus grande partie de la confiscation fut pour Charles de Melun. La comtesse de Dammartin étant venue lui demander un asile, il la chassa inhumainement, et, sans un laboureur de Saint-Fargeau qui la retira, elle serait morte de faim. Quelques années après, Dammartin rentra en grâce, et parvint à la plus haute faveur. Il eut part à tous les événemens considérables du règne de Louis XI. Les hommes véritablement illustres sont ceux dont l'histoire se trouve liée à celle de leur nation. Les services que les Chabannes rendirent à l'Etat, leur procurèrent l'honneur de s'allier à la maison royale, par le mariage de Gilbert de Chabannes avec Catherine de Bourbon, fille du comte de Vendôme, prince du sang (1).

Il semblait que Louis affectât d'avoir une conduite directement opposée à celle qu'avait tenue son père. Il rendit la liberté au duc d'Alençon, et fit grâce au comte d'Armagnac, qui avait été condamné sous le règne précédent, tant pour crime d'Etat, que pour un commerce incestueux avec sa sœur, qu'il avait même épousée publiquement, après l'avoir trompée sur une fausse dispense.

Le roi n'oublia rien pour donner au duc de Bourgogne des marques publiques de sa reconnaissance. Il déclara hautement qu'il lui était redevable de la vie, et donna au comte de Charolais le gouvernement de Normandie, avec trente-six mille livres de pension. Ces trois princes semblaient alors plus liés par les sentimens du cœur que par des intérêts politiques ; mais cette union fut de peu de durée.

Louis, après avoir pris congé du duc de Bourgogne, partit pour aller à Amboise voir la reine sa mère. Il apprit en chemin que la ville de Reims s'était soulevée, à l'occasion de quelques nouveaux impôts. Il crut devoir donner, au commencement de son règne, un exemple de sévérité capable d'effrayer les rebelles. Le maréchal Rouault et Jean Bureau eurent ordre de marcher vers Reims avec quelques troupes. Les habitans, intimidés, dé-

(1) En 1484, sous le règne de Charles VIII.

putèrent aussitôt pour représenter qu'ils n'avaient pas pu s'imaginer que le roi eût ordonné la levée de ces impôts, après la parole solennelle qu'il leur avait donnée à son sacre de n'en pas imposer de nouveaux. Le roi, qui voulait accoutumer les esprits à une obéissance aveugle, et non pas à interpréter sa volonté, ordonna qu'on fît un exemple. Le maréchal Rouault fit écarteler le chef de la rébellion, et trancher la tête à six des plus séditieux; plusieurs furent bannis, et le roi fit grâce aux autres à la prière du duc de Bourgogne.

On fit de pareils exemples à Angers, à Alençon et à Aurillac, où il s'était fait quelques émeutes populaires.

Le premier soin de Louis fut d'affermir son autorité dans le royaume. Les guerres continuelles où Charles VII s'était trouvé engagé pour reconquérir la France, avaient prodigieusement augmenté la puissance des seigneurs, qui croyaient devoir partager son autorité, comme ils avaient partagé ses disgrâces. Les princes du sang comprenaient une grande partie du royaume dans leurs apanages; ils y affectaient la souveraineté, et leur exemple était imité par les plus puissans seigneurs, tels que le duc de Nemours, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Dunois, le sire d'Albret, les Laval, Dammartin, Brézé, et une infinité d'autres moins puissans et aussi ambitieux.

Louis, n'étant encore que dauphin, avait quelquefois parlé de ces désordres à Jean Joffredi, évêque d'Arras, et du dessein où il était d'y remédier, lorsqu'il serait monté sur le trône. Ce fut sur ces dispositions que Joffredy forma le plan de l'abolition de la pragmatique-sanction, dont nous allons parler, après avoir fait connaître le caractère de ce prélat. Joffredi, fils d'un marchand, naquit à Luxeuil, bourg de Franche-Comté. Né sans fortune et sans appui, mais avec un génie souple et adroit, il conçut le dessein de s'élever aux premières dignités, sans avoir d'autre titre pour y parvenir, que l'ambition d'y prétendre. Pour trouver moins d'obstacles à ses vues, il entra dans l'état ecclésiastique, ressource trop ordinaire d'un ambitieux sans naissance, et prit l'habit de religieux dans l'abbaye de Luxeuil, ordre de Cluny. Après être parvenu aux dignités de son ordre, il passa au service du duc de Bourgogne, dont il gagna la faveur. Ce prince lui fit obtenir l'évêché d'Arras, et lui donna la première place dans son conseil. Joffredi ne se serait pas cru digne de sa fortune s'il eût su la borner; il crut avoir assez obtenu pour prétendre davantage, et cachant son ambition sous l'intérêt de son maître, il lui persuada qu'il était de son honneur de faire donner le chapeau de cardinal à un de ses sujets qui fût dans ses Etats légat du saint-siége. Le duc, persuadé par les sol-

licitations de son favori, écrivit à Rome en sa faveur. Joffredi engagea aussi le dauphin, qui était alors retiré à la cour de Bourgogne, à lui accorder sa recommandation. Louis, qui ne cherchait qu'à gagner la bienveillance de ceux dont il croyait avoir besoin, et qui voyait que la faveur de Joffredi auprès du duc pouvait lui être utile, envoya à Rome solliciter le chapeau. Charles VII étant mort pendant cette négociation, la recommandation du dauphin devint celle du roi de France. Le pape Pie II écrivit à Joffredi, que, sans employer tant de sollicitations, il pouvait mériter le chapeau, en engageant Louis XI à supprimer la pragmatique.

Cette ordonnance célèbre avait été faite à l'occasion du schisme qui était entre le concile de Bâle et le pape Eugène IV. Le concile avait été indiqué par Martin V. Eugène, son successeur, qui savait qu'un concile pouvait être utile à l'église, mais qu'il était toujours contraire à l'autorité des papes, cherchait à l'éluder par des retardemens, et voulut le transférer à Bologne et ensuite à Ferrare. Les pères du concile, au lieu d'acquiescer à la bulle d'Eugène, le citèrent à comparaître, et le menacèrent de le déposer s'il n'obéissait pas. Le pape, irrité de cette menace, excommunia le concile, qui, de son côté, déposa Eugène, et nomma à sa place Amédée VIII, duc de Savoie, sous le nom de Félix V.

Charles VII, après avoir cherché inutilement à concilier le concile et le pape, craignit que le schisme ne se répandît en France. Il convoqua, en 1438, une assemblée à Bourges, où se trouvèrent le dauphin, les princes du sang, tous les grands et les prélats du royaume. Le concile y envoya des ambassadeurs, qui présentèrent à l'assemblée les canons qui venaient d'être faits à Bâle. Le roi les fit examiner avec soin, et, après avoir pris les avis de tous les ecclésiastiques et laïques, qui déclarèrent qu'ils étaient propres à rétablir une bonne discipline dans l'église, il fit une ordonnance de tous ces décrets, sous le nom de *pragmatique-sanction*, et la fit publier et enregistrer en parlement, pour être observée dans tout le royaume.

Le premier article contient deux canons, par lesquels le concile déclare que tout concile général représente l'église universelle; et qu'il a une autorité spirituelle à laquelle celle du pape même est soumise.

Il est ordonné, par un autre décret, que le concile général se tiendra tous les dix ans; que le pape, en cas de nécessité, pourra abréger ce terme, mais non pas le prolonger; et qu'à la fin de chaque concile, le pape ou le concile désignera le lieu où se tiendra le concile suivant.

Le second article contient le décret du concile touchant les élections ; la nomination aux évêchés et autres bénéfices est ôtée aux papes, qui l'avaient usurpée. Il est ordonné que chaque église élira son évêque ; chaque monastère, son abbé ou prieur ; et ainsi des autres. L'ordonnance ajoute que le roi et les princes pourront recommander, par simples prières éloignées de toutes violences, les sujets qui seront les plus affectionnés à l'Etat.

Le troisième article abolit l'abus *des réservations et des grâces expectatives*. Les papes, afin de prévenir les élections, nommaient aux bénéfices avant qu'ils fussent vacans ; ces nominations s'appelaient *grâces expectatives*. Si le pape n'avait pas pris cette précaution avant la mort du titulaire, il déclarait qu'il s'était réservé depuis long-temps la nomination à ce bénéfice. Cet abus, qu'on nommait *réservation*, privait du droit d'élection ou de nomination ceux à qui il appartenait légitimement.

Le cinquième article ordonne que les causes ne pourront être évoquées à Rome que par appel, après avoir été portées devant les juges naturels, de sorte que la subordination soit gardée.

Le neuvième article contient un canon du concile qui abolit les annates qu'on faisait payer à Rome, pour les provisions des bénéfices et pour un prétendu droit de confirmation des élections ou collations.

Tous les autres articles comprennent un grand nombre de règles, qui ne tendent toutes qu'à rétablir et à maintenir la discipline ecclésiastique.

Eugène IV et ses successeurs regardèrent la pragmatique comme le plus grand attentat à leur autorité. Æneas Silvius Piccolomini, étant parvenu au pontificat sous le nom de Pie II, résolut absolument de l'abolir.

Pie II n'avait jamais eu, dans ses actions, d'autre motif que son intérêt personnel ; peu scrupuleux dans le choix des moyens de réussir, les plus sûrs lui paraissaient les plus justes ; le succès était sa règle d'équité. Indifférent sur les opinions, il prenait plutôt un parti qu'il n'adoptait un sentiment, et embrassait la vérité quand elle pouvait lui être utile. C'est ainsi qu'étant secrétaire du concile de Bâle, il en défendit l'autorité par ses écrits. La cour de Rome ne négligea rien pour désarmer un ennemi si redoutable. Elle ne devait pas se flatter d'en faire un défenseur de ses prétentions, du moins qui pût les persuader. Le langage qu'il avait tenu jusqu'alors, rendait suspect tout ce qu'il pouvait dire dans la suite : les rétractations déshonorent souvent ; mais elles sont rarement utiles, parce qu'elles ne prouvent guère que la faiblesse ou l'intérêt de celui qui se rétracte. La cour de Rome ne songeait qu'à se délivrer du plus ardent de ses adversaires ; et y

réussit par les grâces dont elle le combla. Æneas Sylvius écrivit alors contre le concile, et marqua tant de chaleur pour les intérêts de la cour de Rome, qu'il fut élevé au pontificat.

Pie II était laborieux, sobre, qualités assez souvent unies à l'ambition ; il parlait avec feu, et cultivait les lettres ; cependant les vers et les romans qu'il a laissés ne font pas assez d'honneur à son esprit pour faire excuser le tort qu'ils faisaient à son état. Il fut plus recommandable par quelques qualités de prince que par les vertus d'un pontife ; et se regarda moins comme le vicaire de Jésus-Christ que comme le successeur des Césars.

Le premier projet qu'il forma fut de détruire la pragmatique, qui était un témoin continuel de la contrariété de sa conduite. Joffredi, évêque d'Arras, lui parut un homme très-propre à servir ses desseins ; et celui-ci, voyant que le chapeau de cardinal serait le prix de ses services, n'oublia rien pour satisfaire le pape. L'évêque d'Arras venait d'être nommé légat auprès de Louis XI. Il s'attacha à gagner sa confiance, et lui rappela les plaintes qu'il lui avait entendu faire au sujet de l'autorité que les grands du royaume avaient usurpée sous les règnes précédens ; il lui représenta que l'unique moyen de diminuer leur puissance était d'abolir la pragmatique, parce que le crédit qu'ils avaient dans les élections leur faisait un très-grand nombre de créatures, qui s'attacheraient uniquement au roi, lorsqu'il y aurait tout à espérer de sa recommandation auprès du pape qui ne lui refuserait jamais rien.

Les discours de l'évêque d'Arras faisaient une vive impression sur l'esprit du roi, qui d'ailleurs n'avait que trop de penchant à détruire tout ce qui était l'ouvrage de son père. Cependant, comme il ne pouvait pas s'empêcher de voir que le pape était plus intéressé que lui à la suppression de la pragmatique, il voulut profiter de cette circonstance pour l'engager à favoriser les droits du duc de Calabre sur le royaume de Naples, au préjudice de Ferdinand, que ce pape soutenait ouvertement.

Pour comprendre l'intérêt différent que Louis XI et le pape prenaient dans cette querelle, il est nécessaire de se rappeler qu'Alphonse d'Aragon avait usurpé le royaume de Naples sur René-d'Anjou. Après la mort d'Alphonse, Ferdinand, son fils naturel, en demanda l'investiture au pape Calixte III, qui la lui refusa, soit qu'il eût dessein d'y rétablir la maison d'Anjou, soit qu'il voulût en investir son neveu Pierre-Louis Borgia, alors préfet de Rome ; il déclara seulement par une bulle que le royaume de Naples, dont les papes avaient disposé comme seigneurs souverains, était dévolu à l'église par la mort d'Alphonse. Calixte III étant mort six semaines après Alphonse, Pie II donna l'inves-

titure du royaume de Naples à Ferdinand, dont la fille épousa Antoine Piccolomini, neveu de ce pape. Cependant la maison d'Anjou avait dans Naples un parti puissant. Jean, duc de Calabre, fils du roi Réné, et cousin germain de Louis XI, jugeant que la circonstance était favorable, partit de Gênes où il commandait depuis trois ans pour la France, s'avança vers Naples, et gagna la bataille de Sarno. Ferdinand était réduit à la dernière extrémité, et le duc de Calabre allait se voir maître de Naples, lorsque le pape implora en faveur de Ferdinand le secours de Scanderbeg, roi d'Albanie.

Le nom seul de Scanderbeg était capable de relever un parti. Son père, Jean Castriot, prince de l'Épire, qui est une portion de l'Albanie, était un des despotes qui avaient subi le joug des Ottomans. Il avait été obligé d'envoyer ses quatre fils en otages auprès d'Amurat II. Georges, le plus jeune, eut le bonheur de plaire au sultan par les grâces de sa figure et de son esprit. Amurat le fit circoncire, le fit élever dans la loi musulmane, et lui donna le nom de Scanderbeg. *Beg* signifie *Seigneur*, et *Scander*, *Alexandre*.

A peine était-il sorti de l'enfance, qu'Amurat le mena dans ses expéditions. L'on ne parla bientôt que de son adresse, de sa force prodigieuse et de son intrépidité. Un Tartare, d'une taille gigantesque et connu par une valeur féroce, étant venu à Andrinople, Scanderbeg demanda la permission de le combattre, et le tua aux yeux du sultan.

Peu de temps après, il rencontra à Burse deux Persans qui se vantaient d'être invincibles, et qui le défièrent. Scanderbeg accepta le défi. Il était convenu de les combattre séparément, mais ayant blessé le premier qui se présenta, l'autre viola les lois du combat, et vint au secours de son camarade. L'intrépide Albanais, enflammé de colère et indigné de leur perfidie, les attaqua avec tant de force et d'adresse, qu'il perça l'un, et fendit la tête de l'autre jusqu'aux dents, et les étendit morts à ses pieds.

Amurat, charmé de la valeur de Scanderbeg, lui confia les entreprises les plus importantes, et partout le choix du sultan fut justifié par la victoire. On remarquait que Scanderbeg, en prodiguant le sang de ses ennemis, épargnait celui des chrétiens. Quoiqu'il professât le mahométisme, jamais la religion de ses pères ne s'altéra dans son cœur; il se déclara chrétien aussitôt que les circonstances le lui permirent. Elles arrivèrent bientôt par la mort de Jean Castriot, dans le temps que Scanderbeg servait Amurat, sous le pacha de Romanie, contre Hunniade, général des Hongrois.

Le sultan donna ordre au pacha de Macédoine de s'emparer de Croie, capitale de l'Albanie, sous prétexte de garder ce royaume en dépôt, pour le remettre ensuite entre les mains d'un des fils de Jean Castriot; mais en même temps il fit empoisonner les trois otages qui étaient à Andrinople : Scanderbeg eût eu le même sort s'il n'eût pas été à l'armée, où le sultan espérait que sa valeur le ferait périr. La fortune en décida autrement. Le pacha de Romanie fut battu et fait prisonnier par Hunniade. Scanderbeg ressentit une joie secrète de cette défaite, et se sauva avec une partie des troupes qui lui étaient dévouées. Il força le chancelier du pacha d'expédier une lettre à celui qui commandait dans Croie, par laquelle il lui était ordonné, de la part du sultan, de remettre cette place entre les mains de Scanderbeg. Ce prince, âgé alors de vingt-neuf ans, rentra ainsi dans la capitale de ses États, et reconquit, en peu de jours, tout ce que les Turs avaient usurpé.

Amurat, outré de fureur, fit marcher contre Scanderbeg plusieurs armées formidables; elles furent toutes défaites. Les pachas Ali et Mustapha, Feresbeg et tous les généraux turcs, qui s'étaient tant de fois signalés par leurs victoires, furent forcés de céder à une poignée de monde, commandée par un prince dont les États n'étaient qu'une faible province de l'empire ottoman.

Amurat, aussi furieux contre ses généraux que contre son ennemi, marcha en personne pour assiéger Croie. Le siége fut sanglant, les attaques vives, la défense vigoureuse. Le sultan, en attaquant la place à force ouverte, cherchait, par mille pratiques secrètes, à corrompre les principaux officiers de la garnison; tous furent aussi fidèles que braves. Tandis qu'ils repoussaient les assiégeans, Scanderbeg les forçait dans leurs retranchemens, et les obligeait de suspendre leurs attaques, pour songer à leur défense; aucun péril n'étonnait son courage; mais quoiqu'il eût tué de sa main plus de deux mille Turcs, jamais il ne présuma assez de sa valeur pour négliger les mesures que dicte la prudence. Amurat, ne pouvant ni vaincre, ni séduire ses ennemis, désespéré de voir la puissance ottomane, ce torrent qui faisait trembler l'Asie, venir se perdre dans l'Épire, mourut de chagrin devant Croie. Mahomet II, héritier de l'empire et de la fureur de son père, ne fut pas plus heureux que lui contre Scanderbeg; il ne pouvait remporter aucun avantage en Épire, dans le temps qu'il triomphait partout ailleurs. Deux fois il mit le siége devant Croie; il fut obligé de le lever et de faire la paix. Ce fut dans cette occasion, qu'ayant ouï dire que Scanderbeg coupait un homme en deux d'un coup de sabre, il le pria de le lui envoyer. Le sultan lui ayant mandé

ensuite qu'il ne trouvait pas ce sabre meilleur qu'un autre, l'Albanais lui fit dire qu'il ne lui avait pas envoyé son bras. Si les chrétiens eussent été plus sensibles à la gloire ; s'ils eussent été assez sages pour suspendre leurs querelles particulières ; s'ils eussent connu leurs véritables intérêts ; en se réunissant contre leur ennemi commun, le trône ottoman pouvait être renversé ; l'Europe et l'Asie sortaient d'esclavage ; mais les Vénitiens, et Alphonse, roi d'Aragon, furent les seuls qui fournirent quelques secours à Scanderbeg. Ce fut pour reconnaître ceux qu'il avait reçus d'Alphonse, qu'il passa au secours de Ferdinand, à la tête de huit cents chevaux. Ce corps peu nombreux, mais accoutumé à vaincre, fit changer la face des affaires. Le parti de Ferdinand l'emporta, et le duc de Calabre, après avoir été défait près de Troia dans la Pouille, fut contraint de repasser en Provence ; ainsi, loin que la France retirât aucun avantage des secours qu'elle avait donnés au duc de Calabre, elle perdit encore Gênes. Le duc, en ayant tiré la meilleure partie des troupes qui la retenaient dans le devoir, les Génois se révoltèrent contre les Français, et les massacrèrent presque tous. Charles VII étant mort sur ces entrefaites, on ne doutait point que Louis XI ne tournât ses armes contre les Génois ; mais il avait d'autres desseins sur l'Italie. Comme il avait résolu de donner sa fille, Anne de France, en mariage au marquis du Pont, fils de Jean duc de Calabre, il voulait faire avoir au duc l'investiture du royaume de Naples, et que cette couronne fût le prix de l'abolition de la pragmatique. Il chargea l'évêque d'Arras de ne conclure avec le pape qu'à cette seule condition. On voit que, dans une affaire qui intéressait l'Eglise et l'Etat, chacun ne songeait qu'à son intérêt particulier ; le pape voulait augmenter sa puissance, le roi cherchait à rétablir la maison d'Anjou, et Joffredi n'ambitionnait que le chapeau de cardinal.

Louis était persuadé que le pape, pour obtenir l'abolition de la pragmatique, accorderait au duc de Calabre l'investiture du royaume de Naples ; Pie II comptait qu'il en serait quitte pour donner le chapeau à l'évêque d'Arras ; et celui-ci ne songeait qu'à faire servir à ses intérêts ceux qui lui étaient confiés. Il savait que le pape n'abandonnerait jamais Ferdinand, et que, loin de favoriser les Français, il ferait tous ses efforts pour les écarter de l'Italie. Joffredi, jugeant donc qu'il ne gagnerait rien sur l'esprit du pape, s'attacha à tromper le roi. Il lui fit entendre que le pape lui donnerait satisfaction au sujet de la maison d'Anjou ; mais qu'il n'était pas de la dignité du saint-siége d'investir le duc de Calabre avant la suppression de la pragmatique ; au lieu que si sa majesté commençait par la supprimer,

on ne serait nullement scandalisé de voir le pape embrasser les intérêts d'un prince à qui ceux de l'église seraient si chers.

Ce raisonnement n'était ni juste, ni même spécieux; mais l'évêque d'Arras employa tant de sollicitations et de séductions auprès du roi, qu'il obtint enfin son consentement. Il en donna aussitôt avis au pape, qui écrivit dans le moment au roi (28 octobre). Sa lettre est remplie de remercîmens si vifs et d'éloges si outrés, qu'il paraît bien qu'il vient d'obtenir une grâce à laquelle il devait peu s'attendre. Louis y est traité du plus grand roi que la France ait jamais eu; le ciel ne l'a choisi, ne l'a protégé, ne l'a orné de tant de vertus, que parce qu'il devait un jour abolir la pragmatique; la gloire d'avoir terrassé ce monstre est au-dessus de celle d'avoir dompté l'univers, ou d'avoir rendu les hommes heureux. Le pape finit sa lettre par exhorter le roi à une croisade. Il cherche à renouveler cette folie des siècles précédens, qui avait coûté la vie à un nombre infini de chétiens; et qui, sans produire aucun avantage réel pour la religion, n'avait servi qu'à augmenter la puissance des papes.

Cette lettre était d'autant plus adroite que le pape y parlait toujours au roi comme s'étant engagé à la suppression de la pragmatique, et l'empêchait par là de retourner en arrière. En effet, le roi prit les derniers engagemens dans la réponse qu'il fit à Pie II (27 novembre). Elle était d'ailleurs remplie d'éloges et de soumissions que le roi pouvait adresser au vicaire de Jésus-Christ, mais dont le pape ne devait pas se faire une application personnelle. L'évêque d'Arras, content de profiter du succès, écrivit au pape pour lui en donner toute la gloire, et lui apprendre en même temps qu'il avait fait chasser de l'évêché de Poitiers, Gamet, qui s'en était emparé en vertu d'un arrêt du parlement. Cette action, dit-il, a été un coup de foudre pour les défenseurs de la pragmatique. L'évêque d'Arras employait dans sa lettre cet art, si sûr auprès des grands, qui consiste à leur rapporter l'honneur d'un succès, et à écarter toute idée d'obligation de leur part, parce que leur reconnaissance n'est jamais plus vive que lorsqu'ils croient accorder une grâce, et non pas récompenser un service. En effet, Pie II n'eut pas plus tôt reçu cette lettre qu'il fit une promotion de six cardinaux, dans laquelle l'évêque d'Arras fut compris (18 décembre). Il envoya aussi au roi une épée bénite, avec quatre vers latins gravés sur la lame, pour en relever le prix (1). Louis reçut

(1) *Exerat in Turcas tua me, Lodoïce, furentes*
Dextera, Graïorum sanguinis ultor ero;
Corruet imperium Mahumetis, et inclyta rursus
Gallorum virtus te petet astra duce.

avec grand appareil ce présent par les mains du nonce Antoine de Nocetis ou de Noxe; et cette frivole cérémonie fut toute la récompense qu'il tira du sacrifice qu'il faisait au pape.

Le parlement, à qui le roi, suivant l'usage et par le conseil même du pape et de l'évêque d'Arras, communiqua son dessein pour donner plus d'authenticité à l'abolition de la pragmatique, s'y opposa avec beaucoup de fermeté, et fit des remontrances si fortes et si sages qu'elles furent adoptées par le clergé et par tous les autres corps du royaume.

Il représenta que la pragmatique avait été faite dans l'assemblée la plus solennelle, après de mûres délibérations, et conformément aux conciles; que c'était à une ordonnance si sage que l'on devait le maintien de la discipline ecclésiastique; qu'elle ne contenait pas un seul article qui ne fût tiré des canons des anciens conciles. Le parlement entra dans le détail des principaux abus qui allaient renaître, tels que les élections contre les canons, les usurpations sur les collateurs, les réservations, les grâces expectatives, la nécessité d'aller plaider à Rome, et les sommes immenses qui y passaient par les concussions de la daterie.

Les remontrances du parlement n'eurent aucun effet, et ne servirent qu'à prouver ses lumières et son zèle.

(1516, Pâques, le 18 avril.) L'évêque d'Arras partit pour Rome avec Richard de Longueil, évêque de Coutance, Jean de Beauveau, évêque d'Angers, l'évêque de Xaintes, Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, chef de l'ambassade, et Roger, bailli de Lyon. Les ambassadeurs firent leur entrée à Rome avec un nombreux cortége (mars). Presque tous les cardinaux sortirent au-devant d'eux. L'évêque d'Arras remit au pape l'original de la pragmatique, et reçut dans la même audience le chapeau de cardinal. Il dit, dans sa harangue, que le roi, après avoir donné à sa sainteté la marque la plus éclatante de son zèle et de son attachement, espérait qu'on rendrait justice à un prince de son sang, contre l'usurpateur Ferdinand, et qu'en reconnaissance de ce service, la France fournirait quarante mille chevaux et trente mille archers pour faire la guerre aux Turcs. Le pape, au lieu de répondre à cet article, et pour éviter de traiter la question du royaume de Naples, consomma l'audience en éloges pour le roi.

On ne peut exprimer la joie que Rome fit éclater. Les travaux furent suspendus, on ne voyait que processions en actions de grâces; ce n'étaient que feux et illuminations; le peuple, qui marque toujours sa joie par la licence, fit des représentations de la pragmatique, et les traîna dans les rues.

Lorsque l'ivresse fut un peu dissipée, Chaumont, qui n'avait pas les mêmes raisons que l'évêque d'Arras de trahir son devoir, parla de nouveau des droits de la maison d'Anjou; mais le pape évita toujours de répondre positivement sur cet article. Il prétendait qu'il n'avait donné l'investiture à Ferdinand, que parce qu'il l'avait trouvé en possession, et que si les deux compétiteurs voulaient le prendre pour arbitre de leurs droits, il leur rendrait justice. Les ambassadeurs revinrent sans avoir pu rien obtenir. L'évêque d'Arras n'évita sa disgrâce, qu'en persuadant au roi qu'il était lui-même la dupe du pape, et en marquant un dépit affecté qui flattait celui de ce prince.

Le roi, voulant faire encore une tentative, fit repartir pour Rome l'évêque d'Arras avec Hugues Massip, surnommé Bournazel, sénéchal de Toulouse.

Bournazel porta la parole. « Le roi, mon maître, dit-il au » pape, vous a prié de rappeler les troupes que vous avez en- » voyées au secours de Ferdinand, et de ne plus faire la guerre » à un prince de son sang. Vous savez que ce n'est qu'à cette » condition qu'il a aboli la pragmatique. Il a voulu que dans » son royaume on vous rendît une pleine et entière obéissance, » il vous demande encore de vouloir bien être ami de la » France; sinon, j'ai ordre de commander à tous les cardinaux » français de se retirer, et vous ne devez pas douter qu'ils » n'obéissent. » Bournazel avait ordre de parler avec hauteur et d'user de menaces, sans en venir aux effets. Les cardinaux étaient d'avis de donner satisfaction au roi, et de ne pas irriter un prince puissant et vindicatif; mais le pape, informé par l'évêque d'Arras des instructions secrètes de l'ambassade, répondit :

« Nous avons de très-grandes obligations au roi de France; mais » cela ne le met pas en droit d'exiger de nous des choses contre la » justice et contre notre honneur; nous avons envoyé des secours » à Ferdinand, en vertu des traités que nous avons faits avec lui. » Que le roi, votre maître, oblige le duc d'Anjou à mettre les » armes bas et à poursuivre son droit par la voie de la justice : » si Ferdinand refuse de s'y soumettre, nous nous déclarerons » contre lui; nous ne pouvons promettre rien de plus. Si les » Français qui sont dans cette cour veulent se retirer, les portes » leur sont ouvertes. » Le pape ne faisait paraître tant de hauteur que parce qu'il comptait sur la modération du roi; ainsi cette seconde ambassade fut aussi inutile que la première.

Louis XI, également honteux et indigné d'avoir été joué si indécemment, fut près de rétablir la pragmatique, et ne fut retenu que par la crainte de passer pour léger; mais il permit au

parlement de la faire exécuter, excepté dans les deux articles qui regardaient les réservations et les grâces expectatives. Joffredi, qu'on nommait depuis peu le cardinal d'Albi; aurait voulu détruire son propre ouvrage, et n'oublia rien dans la suite pour traverser les desseins du pape. Ce changement venait de ce que Pie II, en lui donnant l'évêché d'Albi, avait refusé d'y joindre l'archevêché de Besançon, et lui avait simplement laissé le choix des deux siéges. Le cardinal choisit Albi dont le revenu était le plus considérable; mais il s'emporta, comme si on lui eût fait la plus haute injustice, s'imaginant que la cour de Rome aurait dû violer toutes les lois pour lui, comme il les avait trahies pour elle. Il semble que les hommes n'exigent jamais plus de reconnaissance que lorsqu'ils sacrifient la vertu qui porte sa récompense avec elle.

La question sur la pragmatique fut encore agitée dans la suite; on verra une dispute très-vive qu'elle fit naître entre le cardinal Balue et le procureur général Saint-Romain. Cette affaire n'a été totalement consommée que par le concordat de François Ier. avec Léon X.

Le roi n'était pas tellement occupé de cette négociation qu'il ne songeât aux affaires de l'intérieur du royaume. Il assigna cinquante mille livres de revenu pour le douaire de la reine Marie d'Anjou, sa mère. Il donna le duché de Berry en apanage à son frère Charles de France, et y joignit encore douze mille livres de pension. Il s'appliqua particulièrement à faire fleurir le commerce; et pour empêcher de sortir de France l'argent qu'on portait aux foires de Genève, il en établit de pareilles à Lyon, avec les mêmes priviléges pour les étrangers que pour les régnicoles.

Comme il voulait attacher les seigneurs à la cour, il les faisait ordinairement manger avec lui, de sorte que la dépense de sa table, qui la première année n'était que de douze mille livres, fut portée, dans la suite, jusqu'à vingt-six mille livres, et à trente-sept mille livres, en y comprenant les gages de l'écurie; sur quoi le roi fut prié par les généraux des finances de modérer sa dépense.

Le roi s'étant rendu à Tours, François II, duc de Bretagne, lui envoya une célèbre ambassade pour le complimenter sur son avénement à la couronne. Louis craignait que le duc, arrivant bientôt après ses ambassadeurs pour rendre son hommage, ne se trouvât avec le comte de Charolais, et que ces deux princes ne formassent ensemble quelque liaison contraire à ses intérêts. Pour prévenir leur entrevue, il voulait s'avancer en Bretagne, sous prétexte de s'acquitter d'un vœu à Saint-Sauveur de Rhedon;

mais le duc de Bretagne, qui avait, dit-on, déjà fait un traité avec le comte de Charolais, par l'entremise de Romilly, vice-chancelier de Bretagne, arriva à Tours avant que le roi en fût parti.

Le duc n'avait rien oublié pour paraître avec un cortége capable de donner une grande idée de sa puissance. Il était suivi des principaux de sa cour, tels que Laval, Rieux, Levi, sieur de Vauvert, La Roche, Derval, Malestroit, Couvran de Broon, Lannion, Coetivi, et un grand nombre d'autres. Ce prince ne rendit qu'un hommage simple. Le roi voulait que l'hommage fût lige; mais il prit le parti de dissimuler jusqu'à ce qu'il trouvât une circonstance favorable.

Cependant il passa en Bretagne, et prit ensuite sa route vers Baïonne, pour se trouver au rendez-vous dont il était convenu avec le roi d'Aragon, pour pacifier les troubles de Catalogne, dont il est nécessaire de faire connaître l'origine.

Jean d'Aragon, frère du roi Alphonse, avait épousé en premières noces Blanche de Navarre, héritière de cette couronne; il en avait eu un fils, qu'on nommait le prince de Viane, et deux filles. Blanche, l'aînée, épousa Henri IV, roi de Castille, surnommé l'Impuissant; Léonore, la cadette, fut mariée au comte de Foix.

Blanche, reine de Navarre, étant morte, la couronne appartenait au prince de Viane, au terme du contrat, qui ne donnait au roi Jean la régence du royaume que jusqu'à la majorité de son fils.

Le roi de Navarre, ayant épousé en secondes noces Jeanne Henriquez, fille de l'amirante de Castille, en eut un fils, qui fut Ferdinand-le-Catholique. La nouvelle reine, d'autant plus jalouse de son rang qu'elle n'était pas née pour y monter, persuada à son mari de garder la couronne, et résolut même de la faire passer sur la tête de Ferdinand. Après avoir séduit le roi par ses charmes, elle acheva de le subjuguer par ses artifices, et s'empara de l'autorité. Le prince de Viane, n'ayant pour lui que des droits qui deviennent souvent un crime quand ils ne sont pas soutenus par la force, était parvenu à l'âge de trente ans sans avoir pu obtenir justice de son père qui était devenu son tyran, et que les lois avaient fait son sujet en Navarre. Le respect filial l'eût peut-être emporté sur les droits du souverain, si le prince de Viane n'eût été déterminé par les mauvais traitemens qu'il essuyait, et par les sollicitations des plus fidèles Navarrois qui demandaient leur prince légitime. Le royaume se partagea entre le père et le fils; ils marchèrent l'un contre l'autre, et une bataille décida de la couronne. Le prince de

Viane la perdit, prit la fuite, et passa auprès de son oncle Alphonse, roi d'Aragon, dont il espérait le secours, ou du moins la médiation ; mais Alphonse étant mort quelque temps après, Jean, son frère, lui succéda.

Le prince de Viane, voulant se faire un appui, rechercha l'alliance de Henri, roi de Castille, son beau-frère, et demanda en mariage l'infante Isabelle, sœur de Henri. Le roi d'Aragon, averti que ce mariage allait se conclure, résolut de s'assurer de son fils, et d'user de dissimulation. Il convoqua les états d'Aragon à Fraga, et ceux de Catalogne à Lérida. Comme l'usage était de faire reconnaître l'héritier présomptif, le roi manda à son fils de le venir trouver à Lérida. Le prince, qui croyait qu'il suffisait de n'avoir rien à se reprocher pour ne rien craindre, et qui respectait trop son père pour le soupçonner d'une perfidie, se rendit auprès de lui, malgré les avis qu'il recevait de toutes parts. Il reconnut bientôt qu'il avait eu tort de les négliger, et fut arrêté en arrivant à Lérida.

Les Catalans et les députés des états d'Aragon reprochèrent au roi de violer le droit des gens. Ce prince, pour se justifier, imputa à son fils les crimes les plus noirs : la calomnie, la violence et l'artifice, furent mis en usage ; ils étaient suggérés par la reine, et ne servaient qu'à rendre odieux le roi qui en était l'instrument.

La persécution augmenta le nombre et la chaleur des partisans du prince de Viane. Les rois ont besoin de l'estime de leurs sujets ; elle est le principe du respect et un des liens de l'obéissance. Les Navarrois, les Catalans et les Aragonnais même se soulevèrent. Le roi, après avoir fait conduire son fils de château en château, se vit contraint de le mettre en liberté ; mais, soit que la reine l'eût fait empoisonner avant de le relâcher, comme il y a beaucoup d'apparence, soit qu'il fût pénétré de chagrin de voir son père nourrir contre lui une haine implacable, il tomba dans une maladie de langueur qui termina ses jours.

Blanche, sœur du prince de Viane, n'eut pas un sort plus heureux que son frère. Henri IV, roi de Castille son mari, lui fit un crime de sa propre impuissance, et la répudia. Le comte de Foix, qui avait épousé Léonore, sœur de Blanche, fit avec le roi d'Aragon un accord par lequel il lui laissait la jouissance du royaume de Navarre, à condition qu'il passerait après sa mort à la maison de Foix. Pour satisfaire à ce traité, le roi d'Aragon remit sa fille Blanche entre les mains du comte et de la comtesse de Foix, qui abrégèrent ses jours (1).

(1) Le comte de Foix, ni son fils, ne recueillirent pas le fruit de ce crime ;

Le comte de Foix sentait bien que ce traité n'était pas un titre incontestable; il y avait des héritiers du dernier roi de Navarre aussi proches que la comtesse de Foix. Il ne doutait point que, dans le cas d'une contestation au sujet de la couronne de Navarre, la protection de la France ne fût très-puissante, et, cherchant à s'en assurer, il demanda en mariage, pour le vicomte de Castelbon, son fils aîné, Magdeleine de France, sœur de Louis XI. Le mariage fut conclu à Saint-Jean d'Angeli, et consommé à Saint-Macaire. Le roi donna cent mille écus d'or à sa sœur.

Le comte de Foix, craignant que la faveur du roi de France ne lui fît perdre celle du roi d'Aragon, employa tous ses soins pour former une alliance entre ces deux princes, et les fit convenir d'une entrevue, qui se fit au Pont-de-Serain, entre Sauveterre et Saint-Palais dans la Basse-Navarre. Ils y conclurent une ligue offensive et défensive. Le roi d'Aragon avait un pressant besoin de secours. Les Catalans, qui s'étaient armés pour défendre les droits du prince de Viane, venaient de se révolter de nouveau pour venger sa mort. Le Roussillon, la Cerdagne, l'Aragon même avaient suivi l'exemple des Catalans : la révolte était devenue générale. Louis XI prêta au roi d'Aragon trois cent mille vieux écus d'or de soixante-quatre au marc, et cinquante mille écus d'or courans, qui furent employés à lever et entretenir onze cents lances pour réduire les rebelles. Le roi Jean s'obligea de rembourser les trois cent mille écus un an après la réduction de la Catalogne, et, pour sûreté de cette somme, il engagea au roi les comtés de Roussillon et de Cerdagne, avec les villes et châteaux de Perpignan et de Collioure. Ce traité, projeté au Pont-de-Serain, fut signé à Bayonne le 9 de mai. L'engagement n'était fait qu'à faculté de rachat; clause qui s'interprète ordinairement selon les intérêts du possesseur.

Tandis qu'on travaillait à ce traité, la reine d'Aragon, fuyant devant les rebelles avec son fils Ferdinand, âgé de huit à neuf

ils moururent avant le roi d'Aragon; leur postérité ne fut pas plus heureuse, leur petit-fils mourut sans enfans en 1483, après un règne fort court. Catherine, sa sœur, porta cette couronne à Jean d'Albret, qui fut dépouillé de la plus grande partie de ses états par Ferdinand-le-Catholique. Celui-ci se fondait sur ce que Blanche, ayant survécu au prince de Viane, son frère, avait hérité de ses droits, qu'elle avait transportés aux rois de Castille. Ce fut en vertu de cette donation, que, dans la suite, Ferdinand devenu roi de Castille, s'empara de la meilleure partie de la Navarre sur Catherine, petite-fille du comte de Foix et de Léonore, outre qu'il se prétendait créancier de très-grosses sommes que Henri IV, roi de Castille, avait dû rembourser au prince de Viane. Il n'est pas vrai que Ferdinand ait appuyé ses droits sur une excommunication lancée par Jules II; outre que l'invasion de la Navarre précéda cette excommunication, dès lors les foudres du Vatican ne brisaient plus les sceptres.

ans, s'enferma dans le château de Gironne, et y fut aussitôt assiégée par Hugue Rocaberti, comte de Palhas.

Le comte de Foix marcha vers le Roussillon, à la tête d'un corps de troupes françaises, dont les principaux officiers étaient le bâtard de Lescun, qu'on nommait alors le maréchal de Comminges, Crussol, le sire d'Albret, La Hire, Navarret, Noailles, Montpezat, Bruyac, Riquault, Castel-Bayard, Jean et Gaspard Bureau.

Les Français s'emparèrent bientôt de Salces, de Villelongue, de Lupian, de Sainte-Marie et de Canet. Le passage du Bolou, défendu par le fils du comte de Palhas, fut forcé, et le château emporté d'assaut, après des prodiges de part et d'autre. Il ne s'agissait plus que d'aller délivrer la reine, qui était réduite à la dernière extrémité. Tout ce qui était enfermé avec elle dans le château ne vivait plus, dit-on, que d'une petite poignée de fèves et d'amandes, qu'on donnait par jour à chaque personne. Palhas, animé de fureur, et ne respirant que la vengeance de la défaite de son fils, pressait avec ardeur le siége du château de Gironne. Il fallait, pour secourir la reine, forcer deux mille Catalans, retranchés au col de Pertuis, entre le Bolou et Gironne.

Le comte de Foix laissa une partie de son armée au Bolou, et s'avança vers le col de Pertuis, à la tête de quatre cents hommes d'armes, six vingt lances, mille archers d'ordonnance, et deux mille francs archers. Les Catalans, toujours braves et toujours malheureux par leur témérité, au lieu de rester dans leurs retranchemens, sortirent au-devant d'un ennemi égal en courage, et supérieur en nombre. Le combat fut sanglant; mais enfin les Français forcèrent les Catalans, gagnèrent le col de Pertuis, et firent main-basse sur tout ce qui se présenta.

Le comte de Foix marcha en avant. Figuières et Besçara lui ouvrirent leurs portes. Palhas voyant la consternation se répandre parmi ses troupes, leva le siége, et se retira à Torelhes. Le comte de Foix entra aussitôt dans le château; la reine fondant en larmes vint au-devant de lui, et l'embrassa en l'appelant son libérateur.

Le comte de Foix, profitant de la consternation des Catalans, alla chercher Palhas. Celui-ci sachant que la terreur s'empare bientôt des rebelles si l'on ne leur inspire la témérité, sortit de Torelhes à la tête de seize mille hommes, et rangea son armée en bataille, en présence des Français. Les Catalans poussèrent aussitôt de grands cris, suivant leur coutume, et firent une décharge de toute leur artillerie; mais, comme elle était pointée trop haut, les boulets passèrent au-dessus de l'armée française, qui dans le moment chargea vivement l'ennemi.

L'épouvante se mit parmi les Catalans ; les uns se sauvèrent dans la ville, les autres jetèrent leurs armes, et se précipitèrent à travers les rochers ; ce fut plutôt une déroute qu'un combat. La reine d'Aragon fut témoin de cette victoire, et ressentait tout le plaisir que peut donner la vengeance. Le comte de Foix réduisit bientôt tout le pays. Le roi d'Aragon joignit alors l'armée, et voulut qu'on fît le siége de Barcelone.

Les Barcelonais, fiers dans leur révolte, firent publier que les rebelles étaient ceux qui manquaient à leurs engagemens, et que par là le roi avait perdu ses droits sur eux ; tous les habitans au-dessus de quatorze ans prirent les armes : il s'en trouva trente mille.

Les assiégeans n'étaient guère que huit mille hommes, ce qui suffisait à peine pour garnir la tranchée ; la ville, ayant la mer libre, recevait aisément des rafraichissemens et de nouvelles troupes. Il y avait trois semaines que le siége était formé, lorsqu'on apprit qu'une armée de Castillans paraissait sur la frontière. Le roi d'Aragon craignit qu'elle ne marchât vers Sarragosse, dont la perte aurait entraîné celle du royaume. Il fut donc obligé de faire céder le ressentiment à la prudence, en abandonnant Barcelone. Le comte de Foix s'en vengea sur Villefranche, qui fut forcée et livrée au pillage. Pour effacer entièrement l'affront qu'on venait de recevoir devant Barcelone, l'armée forma le siége de Tarragone, qui aurait été emportée d'assaut, si l'archevêque de cette ville, frère naturel du roi d'Aragon, n'eût disposé ce prince à la clémence, et les habitans à la soumission.

Toutes les places des environs, excepté Lérida, suivirent l'exemple de Tarragone. Le roi d'Aragon marcha tout de suite à Sarragosse, dont la fidélité lui était suspecte. Il y entra avec tout l'appareil de guerre capable d'intimider cette ville superbe. Les habitans prétendaient avoir des priviléges qui les exemptaient de recevoir des troupes ; mais intimidés ou gagnés, ils aimèrent mieux paraître se relâcher de leurs droits, que de s'exposer à les perdre par une résistance inutile.

Il semble que le sort de l'Europe soit nécessairement lié à celui de la France. Son destin est d'être dans tous les temps alliée, ennemie, ou arbitre des autres puissances. Louis se vit obligé de prendre presque autant de part aux divisions de l'Angleterre qu'aux troubles d'Espagne et d'Italie.

Pour connaître l'origine des guerres civiles d'Angleterre, il faut remonter jusqu'à Edouard III. Ce prince eut sept garçons. Edouard, l'aîné, prince de Galles, surnommé le Noir, qui gagna la bataille de Poitiers, mourut avant son père. Richard, fils du

prince de Galles, succéda à Edouard son aïeul ; mais le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, quatrième fils d'Edouard, usurpa la couronne sur Richard, et régna sous le nom de Henri IV. Le sceptre passa à son fils, Henri V. Les grandes qualités de ces deux princes leur tinrent lieu de droits ; mais les Anglais n'eurent pas la même soumission pour Henri VI, qui, avec toutes les vertus chrétiennes, n'avait pas les qualités d'un roi. Marguerite d'Anjou, sa femme, les possédait au plus haut degré. Jamais princesse ne fut plus digne du trône. Supérieure à toutes les femmes par la beauté, elle égalait en courage les plus grands hommes : intrépide dans le danger, ferme dans le malheur, elle ne perdait jamais l'espérance qui fait souvent trouver des ressources : elle aurait fait le bonheur de l'Angleterre si le duc d'Yorck n'y eût fomenté le feu de la rébellion. Ce prince, ne pouvant souffrir la faveur du duc de Sommerset, se retira de la cour, et leva des troupes (1). Le plus ferme appui de la maison d'Yorck était Richard de Newill, comte de Warwick, de l'illustre maison des Plantagenets. C'était le héros de l'Angleterre, dans un siècle où la valeur était trop commune pour être comptée pour un mérite. Intrépide, prudent, actif, saisissant l'occasion, et sachant la préparer, il ne devait presque jamais rien au hasard : excité et non pas aveuglé par l'ambition, il ne formait de projets que ceux qui devaient réussir ; ses espérances étaient le présage de ses succès. Au lieu d'entreprendre de monter sur le trône, il y plaça successivement deux rois de parti opposé, se réservant la gloire de les y maintenir, pour avoir le droit de régner sous leur nom. Après avoir décidé du sort des rois, il fut la victime de l'ingratitude de celui dont il avait été le protecteur.

Dès le commencement de la guerre civile, Warwick se déclara pour le duc d'Yorck. Henri VI les voyant former une armée marcha contre eux, et leur livra bataille à Saint-Albans ; mais il la perdit, et fut fait prisonnier. Sommerset y fut tué. Le duc ramena le roi à Londres, assembla le parlement, et se fit déclarer protecteur du royaume, laissant à Henri le vain titre de roi, qui n'est qu'humiliant quand il est dénué de pouvoir.

Cependant la reine songeait à s'affranchir de la servitude où le duc d'Yorck l'avait réduite. Elle gagna les esprits avec adresse, et, reprenant alors sa première autorité, elle obligea le duc à sortir encore de Londres. Le roi voulait en vain rapprocher les

(1) C'est à cette époque qu'on doit rapporter l'origine des deux plus cruelles factions qui aient jamais partagé un État ; celle d'Yorck, dont la marque était la rose blanche, et celle de Lancastre qui portait la rose rouge. On compte jusqu'à trente batailles qui signalèrent la haine des deux partis.

esprits, et concilier tant d'intérêts opposés. En recherchant la paix, il marquait trop de faiblesse pour pouvoir éviter la guerre. La jalousie du gouvernement subsistant toujours, les mêmes querelles se réveillèrent, et l'Angleterre se vit encore le théâtre de la guerre civile. Après quelques actions de part et d'autre, avec différens succès, l'armée du roi et celle du duc d'Yorck, commandée par le comte de Warwick, se rencontrèrent près de Northampton, et en vinrent aux mains. La bataille dura plus de cinq heures avec un carnage égal; mais enfin le roi y fut aussi malheureux qu'à Saint-Albans, il fut encore fait prisonnier, et plus de dix mille hommes de l'armée royale restèrent sur la place. La reine se sauva dans le comté de Durham avec le prince de Galles, encore enfant, et suivie du duc de Sommerset, fils de celui qui avait été tué à Saint-Albans.

Le duc d'Yorck revint triomphant à Londres, fit assembler le parlement, et y prit la place du roi. Il exposa que la maison de Lancastre avait usurpé une couronne qui n'appartenait qu'à lui, comme ayant épousé l'héritière de la branche de Clarence, qui était la troisième, au lieu que celle de Lancastre, d'où sortait Henri VI, n'était que la quatrième. « Henri, comte de Derby, » ajouta le duc d'Yorck, avait en quelque sorte effacé le crime » de son usurpation par la gloire de son règne; Henri V ne fit » pas moins d'honneur à sa patrie : j'ai fait céder mon intérêt à » celui de la nation. Aujourd'hui que la couronne est sur la tête » d'un prince trop faible pour la soutenir, je la demande comme » un bien que personne ne saurait ni me disputer ni me refuser. »

Le silence de l'assemblée fit assez connaître au duc que Henri était encore cher aux Anglais. Le droit de la maison d'Yorck était certain; mais la possession des Lancastre était déjà ancienne, et les princes n'ont quelquefois pas d'autres titres. Le duc, piqué de s'être trompé dans ses espérances, sortit brusquement, en disant : *Pensez-y; j'ai pris mon parti; prenez le vôtre.* Le parlement, plus intimidé par les armes du duc que persuadé par ses raisons, trouva un tempérament que le duc ne crut pas devoir rejeter, et dont le roi ne s'était peut-être pas flatté. On dressa un acte qui ne fit que confirmer au duc l'autorité dont il s'était emparé. L'acte transportait la couronne à la maison d'Yorck, ne laissant à Henri que le titre de roi, qui ne passerait point à sa postérité. Personne n'osa plus s'opposer au duc d'Yorck. Cette nation si fière, qui combat plutôt pour la liberté qu'elle n'en jouit, croit être indépendante quand elle change de maîtres. C'est ainsi qu'on l'a vue quelquefois s'armer contre ses rois, et ramper sous les tyrans.

On força Henri d'envoyer vers la reine pour lui faire ratifier

l'acte du parlement; mais cette princesse, ne voulant pas faire au roi l'injure de croire que cet ordre vînt de lui, ne daigna pas même y répondre. Le duc d'Yorck résolut de marcher contre elle, avant qu'elle eût le temps de relever son parti. Il chargea le duc de Norfolck et le comte de Warwick de veiller à la garde du roi et de la ville, détacha le comte de La Marche, son fils aîné, pour aller rassembler des troupes, et venir ensuite le joindre; et gardant auprès de lui son second fils, le comte de Rutland, et Salisbury, il sortit de Londres avec un corps de troupes. En arrivant à Wakefield, il apprit que la reine s'avançait à la tête de dix-huit mille hommes qu'elle commandait en personne. Il en avait environ cinq mille avec lesquels il aurait pu se retrancher, en attendant le comte de La Marche; mais, croyant qu'il serait honteux pour lui de se voir assiégé par une femme, il sortit au-devant d'elle.

Marguerite, aussi prudente que courageuse, ne fit d'abord paraître qu'une partie de son armée, qui engagea l'action; mais bientôt le reste ayant enveloppé le duc d'Yorck, ses troupes furent taillées en pièces, et lui-même resta sur la place. Le comte de Rutland, qui avait à peine douze ans, se jeta aux pieds du baron de Clifford, en lui demandant la vie; mais Clifford, abusant de la victoire : *Je veux*, dit-il, *venger par ta mort celle de mon père que le tien a fait périr; je voudrais exterminer ta race entière.* A ces mots, il enfonce le poignard dans le sein de cet enfant; apercevant ensuite le corps du duc d'Yorck étendu sur la place, il se jette dessus, lui coupe la tête, et va la présenter à la reine. Cette princesse la fit mettre sur les murailles d'Yorck, avec celles de Rutland et de Salisbury. On distingua la tête du duc par une couronne de carton.

La reine alla tout de suite se présenter devant Londres; Warwick et Norfolck sortirent pour la combattre, l'attaquèrent à Saint-Albans, furent mis en déroute, et abandonnèrent le roi, qu'ils avaient amené avec eux. Ce malheureux prince passait ainsi de la liberté à l'esclavage, et de l'esclavage à la liberté, sans y paraître sensible. La reine fit massacrer ceux qui le gardaient, quoiqu'il demandât leur grâce. Elle pensait que, pour la gloire même de Henri, et pour leur sûreté commune, elle devait s'emparer de l'autorité, et que ce prince, n'ayant jamais su punir, il ne lui appartenait pas de faire grâce. Londres était près d'ouvrir ses portes, lorsqu'on y apprit que le comte de La Marche s'avançait, et qu'il avait déjà défait, près d'Hérefort, le comte de Pembroke.

Édouard, comte de La Marche, alors âgé de dix-huit ans, était le prince le plus beau et le mieux fait de son siècle; il unissait à

la plus haute valeur toutes les qualités brillantes; son ardeur pour les plaisirs pouvait seule balancer sa passion pour la gloire.

Ce prince, animé du désir de venger la mort de son père, voyait que, pour régner, il fallait commencer par combattre, et établir ses droits avant de songer à les faire valoir; il ne perdit pas un instant, et marcha droit à Londres. La reine craignant de se voir attaquée en même temps par Édouard et par les rebelles qui étaient maîtres de la ville, se retira, avec le roi, dans le nord de l'Angleterre, d'où elle envoya demander du secours à Charles VII. Ce prince ne pouvait alors donner que des espérances éloignées, et le besoin était pressant.

Édouard, ne trouvant point d'obstacles, entra triomphant dans Londres, et fut reçu avec des acclamations extraordinaires. Il profita de la chaleur du peuple, fit assembler les principaux du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie; et, feignant de se soumettre au jugement de cette assemblée, il fit valoir les mêmes droits que son père avait déjà exposés dans le parlement. Ils avaient encore plus de force dans la bouche du fils, parce que les Anglais, qui s'étaient déjà engagés au père, étaient encore gagnés par ce charme attaché à la jeunesse et aux grâces. Édouard avait d'ailleurs une éloquence naturelle, qui est un très-grand avantage dans un état où le peuple influe dans le gouvernement. Il parla avec cette confiance que donne une première victoire. Pour obtenir du peuple, il vaut mieux exagérer ses prétentions que de les borner. La témérité frappe la multitude, et l'entraîne sans lui laisser la liberté de réfléchir. Édouard, non-seulement demanda la couronne, mais il prétendit que Henri devait être privé du titre de roi, puisqu'il avait violé l'acte qui le lui avait conservé. Toute l'assemblée applaudit à ce discours, et dans l'instant Édouard fut proclamé roi, le 3 de mars 1461.

Il ne songea plus qu'à détruire le parti puissant que Henri avait encore, et alla le chercher dans le nord de l'Angleterre. Les armées étaient déjà proche l'une de l'autre, lorsque Clifford surprit le château de Ferbricq et passa la garnison au fil de l'épée. Quelques soldats, échappés au massacre, s'enfuirent dans l'armée d'Édouard, et y auraient porté l'épouvante si ce prince n'eût rassuré les esprits par sa fermeté. *Si quelqu'un*, dit-il, *veut se retirer, il le peut; mais s'il est assez lâche pour fuir pendant le combat, on lui fera moins de quartier qu'à l'ennemi.* Rien n'inspire plus de courage aux hommes que de leur donner ouvertement le choix de l'opprobre ou de la gloire : le soldat, à qui l'intrépidité des chefs se communique, ne respire plus que le combat. Le comte de Warwick, joignant l'exemple au discours, quitte son cheval, le tue de sa main, pour se mettre lui-même

dans la nécessité de combattre à pied, et baisant son épée : *Fuie qui voudra*, s'écria-t-il, *je mourrai avec ceux qui voudront mourir avec moi.* On apprit en même temps que Clifford s'était laissé surprendre, et qu'il avait été tué en voulant s'ouvrir un passage l'épée à la main, pour aller joindre Henri. Le lendemain, jour de Pâques-Fleuries, les armées se trouvèrent en présence près de Tawnton. Édouard avait quarante mille hommes, et Henri soixante mille.

La bataille commença à neuf heures du matin et ne finit qu'à la nuit. Quelques auteurs disent qu'elle dura deux jours. Edouard défendit à ses soldats de faire des prisonniers, et de tirer, qu'ils n'eussent joint l'ennemi, de sorte que l'on combattit bientôt corps à corps; Édouard, général et soldat, commandait et combattait partout. Le carnage fut affreux, et la victoire long-temps incertaine. La fureur était égale dans les deux armées : le soldat renversé était à l'instant remplacé par un autre. La mort volait de toutes parts, et la bataille n'eût sans doute été terminée que par la destruction des deux partis, s'il ne se fût élevé un vent violent, qui, portant une grande quantité de neige au visage des soldats de Henri, leur fit perdre l'avantage. Ils commencèrent à plier; on les voyait encore se rallier par troupes et retourner à la charge en désespérés; mais ils furent enfin obligés de laisser Édouard maître du champ de bataille, couvert de plus de trente-six mille morts. On rapporte que la rivière de Warf fut teinte de sang et couverte de corps morts, et que les vainqueurs passèrent sur un monceau de cadavres une petite rivière qui se décharge dans celle de Warf. Le comte de Devonshire et quelques autres officiers principaux, qui furent faits prisonniers, périrent sur l'échafaud, et l'on mit leurs têtes à la place de celles du duc d'Yorck, de Rutland et de Salisbury.

Henri, Marguerite et le prince de Galles se sauvèrent en Ecosse, d'où ils envoyèrent Sommerset implorer pour eux le secours de Louis XI, qui venait de monter sur le trône; mais, comme ce prince ne voulait se mêler d'aucunes guerres que de celles qui pouvaient lui être utiles, il se contenta d'offrir à Marguerite un asile en France. Louis ne pouvait prendre ouvertement aucun engagement avec elle, parce qu'il entretenait en même temps correspondance avec Edouard. Cependant la reine d'Angleterre passa en France, et vint trouver le roi à Chinon. Les ambassadeurs d'Ecosse, les agens du comte de Warwick, de Sommerset et d'Édouard s'y trouvèrent en même temps, et furent également défrayés aux dépens du roi. Tous voulaient engager ce prince dans leur parti. Il penchait assez pour Marguerite, en faveur de qui il était sollicité par la reine sa mère,

par le roi René et par le comte du Maine; mais tout ce qu'ils en purent obtenir, fut qu'il prêterait une somme de vingt mille livres au roi Henri, qui s'engageait de la rendre dans un an, ou de remettre Calais, lorsqu'il serait rétabli sur le trône. Ce dernier engagement était plus téméraire que solide, et n'aurait pu être exécuté sans soulever de nouveau toute l'Angleterre.

Le duc de Bretagne parut plus touché que personne de la situation de Henri et de Marguerite, et résolut de déclarer la guerre à Édouard. Marguerite espérait que le roi, excité par cet exemple, se piquerait de générosité; mais, comme il ne désirait que la paix avec l'Angleterre, et qu'il n'aimait pas le duc de Bretagne, il n'était pas fâché de le voir s'engager assez légèrement dans une guerre périlleuse, et persista d'autant plus à garder la neutralité. Au défaut de services effectifs, il fit rendre à Marguerite tous les honneurs dus à une reine; et, avant son départ, il tint avec elle sur les fonts l'enfant dont la duchesse d'Orléans venait d'accoucher, qui fut depuis le roi Louis XII.

Sur ces entrefaites, on apprit que la flotte anglaise, composée de deux cents voiles et de seize mille hommes de débarquement, était partie de Portmouth. Le roi fit marcher les milices vers les lieux où les Anglais paraissaient vouloir tenter une descente. Il se transporta lui-même dans toutes les places qui pouvaient être attaquées, les examina, les pourvut de toutes les munitions nécessaires, et, par sa vigilance, fit échouer les desseins des Anglais, qui, pour conserver leur puissance sur mer, sont toujours obligés à de grands armemens très-onéreux pour eux, et quelquefois inutiles.

Brézé, sénéchal de Normandie, fut celui qui s'intéressa plus que personne aux malheurs de la reine d'Angleterre. On prétend qu'il y était porté par un intérêt plus vif que celui de la compassion. Il rassembla deux mille hommes, et s'embarqua avec cette princesse. Elle comptait trouver dans le nord de l'Angleterre un parti puissant; mais quand elle voulut débarquer à Tinmont, on tira le canon sur elle, et on l'obligea de s'éloigner. A peine s'était-elle remise en mer que la tempête dispersa ses vaisseaux. Celui qu'elle montait, fut heureusement poussé à Barwic, place d'Ecosse. Les autres échouèrent sur les côtes d'Angleterre. Brézé s'enferma avec les Français dans Alnevic, où il fut assiégé. Il se défendit avec tant de valeur qu'il donna le temps à Georges Douglas, comte d'Angus, de venir le dégager.

D'un autre côté, Sommerset et le chevalier Percy passèrent dans le camp de Henri, et furent suivis par un si grand nombre d'Anglais, que la reine pouvait en former une armée capable de tenir la campagne; mais, comme elle n'avait ni argent, ni vivres,

il n'était pas possible de faire observer aucune discipline aux troupes. Montaigu, qui commandait l'armée d'Édouard, profitant de ce désordre, attaqua et força le camp de Henri. Le roi et la reine se sauvèrent chacun de leur côté. Quelque temps après, Henri fut arrêté et conduit dans la tour de Londres. L'habitude où ce prince était d'être gouverné le rendait assez indifférent sur ses maîtres. Marguerite n'avait pas la même insensibilité : digne du trône par sa vertu, et supérieure au malheur par sa constance, elle se sauva avec son fils dans une forêt où elle fut rencontrée par des voleurs. Ces brigands commencèrent par la dépouiller de ses pierreries; mais ayant pris querelle entre eux pour le partage d'un si riche butin, la reine, dont l'âme ne s'altérait jamais par le malheur, profita de leur division pour leur échapper, et se jeta dans le plus épais de la forêt, tenant son fils entre ses bras et marchant au hasard. Elle rencontra un autre voleur : la lassitude ne lui permettant plus de fuir, et ne craignant que pour son fils, elle s'avança vers le voleur avec cet air de majesté qui ne l'abandonnait jamais : *Tiens, mon ami*, lui dit-elle, *sauve le fils de ton roi.* Le voleur touché de compassion et frappé de respect, prit le jeune prince, aida à la reine à marcher, et la conduisit au bord de la mer, où ils trouvèrent une barque qui les passa à l'Ecluse. Le duc de Bourgogne reçut cette princesse avec le respect dû aux illustres malheureux, lui donna deux mille écus, et la fit conduire auprès du roi René son père.

Si Louis XI n'eût consulté que son inclination, il aurait donné du secours à Marguerite; mais il était alors occupé d'affaires trop importantes du côté de l'Espagne, pour se mêler de celles d'Angleterre.

Le roi d'Aragon, après avoir châtié les rebelles, voulait employer les troupes françaises contre Henri, roi de Castille. Le comte de Foix, qui craignait les prétentions de Henri sur le royaume de Navarre, approuvait le dessein du roi d'Aragon; mais le maréchal de Comminges, Crussol et les autres officiers français représentèrent que depuis trois cents ans il y avait une alliance entre les rois de France et de Castille, de couronne à couronne, et de peuple à peuple; qu'elle venait même d'être renouvelée, et ne leur permettait pas de tourner leurs armes contre les Castillans. D'ailleurs le roi d'Aragon commençait à être suspect. On avait arrêté André Roscados, que ce prince envoyait à Edouard IV, pour l'exhorter à déclarer la guerre à la France. On apprit en même temps que le château de Perpignan était assiégé par les habitans de la ville, et l'on ne doutait point que le roi d'Aragon ne les y eût engagés par quelques pratiques

secrètes. Le roi envoya, pour contenir le Roussillon, une seconde armée, sous le commandement de Jacques d'Armagnac, qui venait d'être fait duc de Nemours, avec les titres, rang et prérogatives de duc et pair. C'était une grâce sans exemple, et d'autant plus grande que, depuis les nouvelles créations de duchés, il n'y avait que les princes du sang qui eussent encore été décorés de ce titre; aussi le parlement s'y opposa-t-il, et ne se rendit qu'après plusieurs lettres de jussion. Le roi ne trouva pas moins d'opposition lorsqu'il érigea le comté de Réthel en pairie en faveur du comte de Nevers. Le parlement craignait que cette dignité ne s'avilît en se multipliant (1).

Le duc de Nemours entra en Roussillon sur la fin de 1462, fit lever le siége du château de Perpignan, prit d'assaut un fort que les habitans avaient élevé contre le château, et passa au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva; il serait même entré dans la ville, malgré tous les retranchemens, s'il n'eût pas voulu la sauver du pillage. Les consuls, suivis des principaux bourgeois, vinrent aussitôt se jeter aux pieds du duc, lui demandèrent pardon, et lui jurèrent d'être désormais fidèles à la France.

Le roi d'Aragon, n'ayant pas réussi dans le projet d'armer Louis XI contre Henri IV, roi de Castille, faisait tous ses efforts pour semer la jalousie entre ces deux princes.

(1463, Pâques, le 10 avril.) Louis, qui voulait dissiper les soupçons qu'on cherchait à donner à Henri, lui avait envoyé Inigo Darceo, appelé le Boursier d'Espagne, pour le prier de n'ajouter aucune foi aux rapports qu'on pourrait lui faire, pour l'assurer que rien n'était capable de détruire l'union qui était entre eux, et pour lui proposer une entrevue, dans laquelle on terminerait les différens qui étaient entre la Castille et l'Aragon. Le roi, pour donner plus de poids à la négociation, envoya l'amiral Montauban en qualité d'ambassadeur avec les mêmes instructions, et partit en même temps pour se rendre sur la frontière, après avoir nommé lieutenans-généraux du royaume Charles de Melun, bailli de Sens, et Beauveau, seigneur de Précigny, premier président de la chambre des comptes (2).

(1) Le parlement ne pouvait pas avoir d'autres motifs, puisque le comte de Nevers était de la maison royale, et que celle d'Armagnac descendait de Clovis par Chatibert, fils de Dagobert, dont la filiation est prouvée dans la nouvelle histoire de Languedoc; de sorte que la race de Clovis n'a fini qu'en Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignole, en 1503. Il était fils de Jacques, dont il est ici question.

(2) Il y avait originairement deux présidens de la chambre des comptes. Le premier était laïque et un des plus grands seigneurs du royaume, quelquefois même un prince. Le second était un clerc. La première charge est

Le roi d'Aragon ne songea plus qu'à empêcher que l'entrevue des rois de France et de Castille ne fût contraire à ses intérêts. Il avait envoyé en France le connétable Pierre Peralte, dont le voyage se borna à trahir son maître, en se vendant à Louis XI, pour une pension de vingt mille livres.

L'entrevue des deux rois fut précédée par des conférences qui se tinrent à Bayonne. Louis XI y était présent. Le roi de Castille y envoya Alphonse Cavillo, archevêque de Tolède, et Jean Pacheco. La reine d'Aragon y vint elle-même, suivie de Peralte et du grand-maître de l'ordre militaire de Monteza.

Edouard, par cette malheureuse politique qui fait croire aux princes que le bonheur de leurs Etats dépend du malheur et de la division de leurs voisins, essaya de traverser ces conférences. On parvint cependant à faire (23 avril) un traité, par lequel Henri renonça à tous ses droits sur la Navarre, et céda la Catalogne au roi d'Aragon, qui s'engagea à lui payer cinquante mille pistoles; il n'y avait plus que la Mérindade d'Estelle, sur quoi ces princes ne pouvant s'accorder, se rapportèrent au jugement du roi. Louis décida en faveur de Henri, et lui adjugea la ville et le territoire d'Estelle, quoique ce fût une portion de la Navarre, qui par le même traité était réunie à l'Aragon. On accorda une amnistie générale aux rebelles. Le traité déplut également à toutes les parties contractantes. Les Catalans se plaignaient hautement que le roi de Castille les trahissait; les Navarrois protestèrent contre ce traité, parce qu'on démembrait le royaume de Navarre, en donnant la ville d'Estelle au roi de Castille; celui d'Aragon avait espéré que Louis jugerait cet article en sa faveur; Henri prétendait que les alliances qui étaient de tout temps entre les couronnes de France et de Castille auraient dû empêcher Louis XI de traiter avec le roi d'Aragon, et d'accepter l'engagement des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Louis XI était fâché de n'avoir pas obtenu la Biscaïe, qu'il avait fait réclamer du chef de sa bisaïeule, Marie d'Espagne, fille de Ferdinand, et de l'héritière de Lara. Enfin, toutes les parties furent mécontentes, parce qu'elles portaient leurs prétentions au-delà de leurs droits.

Cependant, Louis et Henri se disposaient à leur entrevue, qui, après le traité conclu, n'était qu'une scène de représentation: elle n'en était que plus importante aux yeux de Henri. Ce prince tenait sa cour à Almaçan, et ne s'occupait que de fêtes et de plaisirs, qui étaient fort en usage en Espagne avant que l'étiquette de la maison d'Autriche y eût porté l'orgueil et l'en-

supprimée. La seconde subsiste aujourd'hui, et la qualification de clerc se trouve encore énoncée dans les provisions.

nui. Comme il aimait le faste, il n'avait différé l'entrevue que pour y paraître avec plus de magnificence. Rien n'approche de celle qu'il y fit éclater. Henri, qui était laid et mal fait, croyait que la parure suppléait à la nature. Il était suivi d'une foule de courtisans, qui, pour flatter le goût de leur maître, parurent avec les plus superbes équipages. Bertrand de La Cueva, comte de Ledesma, favori de Henri, se distingua particulièrement par la richesse de ses habits; ses brodequins même étaient enrichis de pierreries, et il aborda dans une nacelle dont la voile était de toile d'or.

Louis donna dans une extrémité opposée; quoiqu'il fût toujours fort négligé dans ses habits, il semblait qu'il eût affecté d'être encore plus simplement vêtu qu'à l'ordinaire. Commines dit de ce prince, *qu'il se mettait si mal que pis ne pouvait.* Il parut avec un habit de gros drap, et la tête couverte d'un vieux chapeau, qui n'était remarquable que par une *Notre-Dame* de plomb, qui y était attachée. D'ailleurs il était en habit court, ce qui n'était pas alors décent. Le duc de Bourbon, le comte de Foix, le prince de Navarre, le comte de Comminges imitèrent la simplicité du roi, et n'avaient qu'un appareil militaire. Ce fut ainsi que Louis et Henri se rendirent sur les bords de la rivière de Bidassoa. Henri, loin de prétendre à la préséance, passa la rivière, et vint trouver le roi. Ils s'embrassèrent, et après avoir conféré quelque temps à l'écart, ils firent approcher leur suite, et l'on fit la lecture du traité. Tous les auteurs conviennent que Louis et Henri se séparèrent avec assez de froideur. La magnificence des Castillans excita la jalousie des Français, et la simplicité de ceux-ci inspira du mépris aux Castillans. Louis XI dédaignait avec raison un faste inutile; mais il le méprisait trop en des occasions où il eût été convenable de ne le pas négliger totalement, et où il y avait peut-être plus d'affectation à se l'interdire que d'orgueil à l'étaler. Il crut faire assez que de gagner à force d'argent les ministres de Henri; commerce aussi honteux pour le prince qui séduit, que pour les sujets qui trahissent leur maître.

Cette entrevue fait une époque d'autant plus importante dans notre histoire, et même dans celle de l'Europe, que les Français et les Espagnols, après avoir été si long-temps unis, conçurent dès lors la haine qui a subsisté entre eux pendant plus de deux siècles.

Quoique les grands événemens et les intérêts les plus vifs n'aient souvent que des principes frivoles, on pourrait dire, malgré l'opinion commune, que l'entrevue de Louis XI et de Henri IV, roi de Castille, ne fut ni la cause, ni l'époque précise

de la haine réciproque des Français et des Espagnols. En rapprochant l'époque de cette haine ou jalousie, ce qui est la même chose entre deux peuples, on ne peut trouver un motif plus vraisemblable. Elle n'a commencé que lorsque Ferdinand-le-Catholique a réuni sous sa domination l'Aragon et la Castille. L'Espagne a cessé d'être amie de la France, aussitôt qu'elle a pu en être la rivale. Cette jalousie s'est accrue dans le temps que le trône impérial s'est trouvé joint à celui d'Espagne, et l'union n'a commencé à renaître entre les deux peuples que lorsque la maison de France a passé sur le trône d'Espagne.

Cependant Louis XI, pour dédommager le comte de Foix de la ville d'Estelle qui faisait partie de la Navarre, lui céda ses droits sur les comtés de Roussillon et de Cerdagne, et, pour sûreté, le mit en possession de la ville et sénéchaussée de Carcassonne; mais le roi d'Aragon n'ayant pas satisfait au traité, en remettant Estelle au roi de Castille, Louis retint le Roussillon et la Cerdagne.

Les habitans de Perpignan envoyèrent des députés au roi pour le prier de leur faire voir l'acte de transport du Roussillon et de la Cerdagne, de leur déclarer s'il prétendait les unir à sa couronne, et pour lui demander, en ce cas, la confirmation de leurs priviléges. Le roi leur répondit que s'étant révoltés, il les avait subjugués pendant qu'ils étaient sans seigneur, qu'il n'avait besoin que du titre de conquête; mais que, de plus, le Roussillon et la Cerdagne lui avaient été engagés pour trois cent mille écus, et qu'il prétendait les unir à sa couronne, et rétablir par là les anciennes bornes de la France, en les poussant aux Pyrénées. Louis voulut bien accorder la confirmation des priviléges de Perpignan; mais ce fut avec tant de changemens qu'ils parurent être des lois nouvelles, et marquèrent mieux le changement de souverain. Il donna aussi plusieurs lettres d'abolition, qui partaient du même principe, et nomma le comte de Candale vice-roi de la province.

A peine le roi était-il débarrassé de la guerre d'Espagne, qu'il eut avec Rome des affaires d'une autre nature. Le pape n'eut pas plutôt obtenu l'abolition de la pragmatique, que les grâces expectatives et tous les bénéfices furent comme à l'encan. La science ni les mœurs n'étaient pas des titres pour les obtenir; celui qui en offrait le plus en était jugé le plus digne. Tous ceux qui en espéraient, allaient s'établir à Rome; on y porta une si grande quantité d'argent, qu'on n'en trouvait plus chez les banquiers. Un tel commerce, contraire aux lois, pernicieux à l'Etat, et scandaleux pour l'église, excita le zèle du parlement.

Jean Boulanger, président, l'avocat général Gannay, et Saint-Romain, procureur général, allèrent trouver le roi en Languedoc pour lui en porter leurs plaintes.

Sur ces représentations, le roi rendit à Muret une ordonnance (24 mai) pour la conservation de son autorité et des droits du parlement, avec ordre au procureur général d'appeler au futur concile des entreprises ou censures du pape, après en avoir conféré avec l'université. Il y eut encore deux autres ordonnances (19 et 30 juin), en interprétation de la première, pour la conservation du droit de régale, portant défenses à tous collecteurs et agens du pape de procéder par voie de censure, sous peine de bannissement. Enfin, par une déclaration du 10 septembre 1464, le roi se plaint de la quantité prodigieuse de grâces expectatives accordées par le pape *à des étrangers inconnus et non féables, dont s'en sont ensuivis plusieurs grands et innumérables maux à nous et à la chose publique*, « et fait défenses, à qui que ce » soit, d'impétrer aucun bénéfice sans sa permission, conformé- » ment aux anciennes lois de l'Etat. » En effet, dans les temps où les élections ont été les plus libres, on ne procédait à aucune élection, particulièrement d'évêque, dont l'acte ne portât que c'était du commandement ou consentement et autorité du roi.

Le pape fut d'autant plus offensé de ce qui concernait l'appel au futur concile, qu'il avait déclaré, dans celui de Mantoue, que ceux qui appelleraient de lui seraient regardés comme hérétiques. Pie aurait désiré susciter des ennemis au roi; mais la puissance de ce prince était alors trop bien établie, pour qu'il dût craindre aucuns mauvais desseins. Edouard avait assez d'occupation en Angleterre; le roi d'Aragon était humilié, celui de Castille était d'un caractère faible, et peu estimé de ses sujets; et l'on était sûr du duc de Bourgogne par le moyen des Croy. Cependant il s'élevait toujours quelques différens entre le roi et le duc. Ce prince avait envoyé Chimay demander les titres concernant le Luxembourg, et se plaindre de plusieurs entreprises contraires au traité d'Arras. Chimay, ne pouvant obtenir audience, prit le parti d'attendre le roi au sortir de sa chambre. Ce prince, choqué de cette importunité, lui demanda si le duc de Bourgogne était d'un *autre métal que les autres princes. Il le faut bien*, répartit Chimay, *puisqu'il vous a reçu et protégé quand personne n'osait le faire.* Louis, frappé de la fermeté de Chimay, et encore plus de la vérité, rentra dans sa chambre sans répondre. Le comte de Dunois, ayant marqué à Chimay combien il était étonné d'une telle hardiesse avec un prince aussi absolu que le roi : *Si j'avais été à cinquante lieues*, reprit Chimay, *et que le roi eût parlé de mon maître, comme il vient de*

le faire, je serais revenu pour lui répondre comme j'ai fait. Chimay partit sans avoir rien obtenu, et, quelque temps après, le duc de Bourgogne fit donner au conseil du roi un mémoire très-étendu de ses griefs contre les officiers royaux; on y répondit par d'autres griefs, de sorte que tout semblait annoncer une rupture; mais le roi était retenu par la crainte qu'Édouard ne se réunît avec le duc de Bourgogne; et le duc ne désirait que la tranquillité, qu'il n'avait pas même dans sa maison. Il souffrait beaucoup du caractère bouillant et altier du comte de Charolais, et voyait avec chagrin une haine mortelle entre les comtes de Nevers et d'Etampes, ses neveux. Le duc était donc bien éloigné de songer à la guerre, aussi dit-il aux ambassadeurs d'Édouard que le meilleur conseil qu'il pût donner à leur maître était de faire la paix avec la France. Il offrit d'en faire l'ouverture.

Le roi accepta la proposition, et donna un plein pouvoir à Antoine de Croy. Édouard voyant qu'il avait tout à craindre des Écossais s'ils venaient à se réunir entre eux et se joindre à la France, envoya ses plénipotentiaires, qui conclurent une trêve d'un an. Tant que dura la négociation, Louis XI garda à sa cour un ambassadeur de Henri IV, pour faire voir à Édouard que ce n'était point par crainte, mais pour le bien de ses peuples qu'il recherchait la paix.

Louis, pour reconnaître le zèle d'Antoine de Croy, et le récompenser des dépenses qu'il avait faites pour son service, lui donna le comté de Guines, la baronie d'Ardres, plusieurs terres près de St.-Omer, et prit sous sa protection toute la maison de Croy : elle en avait d'autant plus besoin, que, le duc Philippe venant à mourir, elle aurait eu tout à craindre de son fils.

Le comte de Charolais n'avait de commun avec Louis XI, que de haïr tout ce qui était du goût de son père; c'est par là que les Croy lui étaient odieux. Le comte de Saint-Pol, favori du comte, nourrissait encore son animosité et cherchait à les perdre. Il fit accuser le comte d'Étampes d'avoir, par le conseil des Croy, employé des maléfices et des sortiléges contre le comte de Charolais.

Jean Bruyère, médecin du comte d'Étampes, fut accusé d'avoir fait, avec un moine, des images de cire; de les avoir baptisées avec de l'eau d'un saut de moulin; d'avoir écrit au front d'une de ces images *Louis*, pour le roi, au front de l'autre *Philippe*, pour le duc de Bourgogne, et sur la troisième *Charles*, pour le comte de Charolais; sur l'estomac de chacune *Jean*, pour le comte d'Étampes, et sur le dos *Bélial*. L'intention du comte d'Étampes était, disait-on, d'employer le charme des deux premières figures pour s'assurer la faveur du roi et du duc de

Bourgogne, et de se servir de la troisième pour faire tomber le comte de Charolais dans une langueur mortelle. On fit, à ce sujet, des informations fort sérieuses, et l'on en donna avis au roi; mais l'affaire ne fut pas poussée plus loin faute de preuves.

Je n'ai rapporté un fait et des circonstances aussi ridicules, que pour donner l'idée de la superstition de ces temps-là. L'histoire de l'esprit humain ne devrait servir qu'à l'humilier.

La protection que le roi accordait aux Croy fut un des premiers motifs de l'aversion que le comte de Charolais conçut contre ce prince. Elle devint bientôt une haine irréconciliable par plusieurs motifs. Le premier fut que la commission du comte pour commander en Normandie étant finie, le roi ne la renouvela pas. Le second vint du rachat des villes sur la Somme, engagées au duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, pour quatre cent mille écus. Le comte de Charolais fit tous ses efforts pour dissuader son père de rendre ces villes; mais Croy, qui était dévoué au roi, engagea le duc à les céder.

Aussitôt que le rachat fut conclu, le roi fit remettre deux cent mille écus au duc de Bourgogne, et envoya le chancelier, Pierre de Morvilliers, et Beauveau, premier président de la chambre des comptes, proposer au parlement de lui prêter, pour faire le paiement, l'argent des dépôts et des consignations, avec promesse de le rendre des premiers deniers qu'on recevrait. Le parlement y consentit pour le bien de l'État, et prêta quarante-neuf mille livres. On y joignit une partie des fonds destinés aux troupes; toutes les provinces contribuèrent, et les sommes qu'elles fournirent achevèrent le paiement, et servirent à payer les emprunts que le roi avait été obligé de faire.

La facilité que le roi trouva à retirer les villes sur la Somme, lui fit naître le projet de rentrer dans celles de Lille, Douay et Orchies, qui avaient été engagées au duc Philippe-le-Hardi; il en fit faire la proposition; mais les plaintes du comte de Charolais, au sujet du traité qui venait d'être conclu pour les villes sur la Somme, firent que le duc répondit que les autres places ayant été cédées à son aïeul pour lui et toute sa postérité masculine, il ne pouvait s'en dessaisir sans faire tort à son fils.

Le roi, ayant terminé cette affaire, songea à finir toutes les contestations qui étaient entre lui et François II, duc de Bretagne. Ces deux princes avaient vécu dans une union assez étroite quand l'un et l'autre étaient sujets, temps où les princes peuvent encore être sensibles à l'amitié; mais il est rare que l'on aime ceux à qui l'on obéit; et ceux qui commandent veulent autre chose que des respects.

François étant devenu duc de Bretagne, Louis, encore dau-

phin, s'adressa à lui dans ses besoins, et le pria de lui prêter une somme de quatre mille écus. Le duc la lui refusa, alléguant pour excuse la crainte de déplaire au roi. Louis fut encore plus offensé du motif que du refus; mais il suspendit son ressentiment, parce qu'il comptait que, dès qu'il serait monté sur le trône, le duc respecterait dans sa personne le caractère du roi, et aurait pour lui l'attachement et les égards qu'il marquait pour Charles VII.

Cependant le roi, se trouvant engagé dans les guerres de Catalogne et contre les Anglais, ne reçut pas la moindre offre de service de la part du duc de Bretagne. Il eut même tout lieu d'être persuadé de ses mauvais desseins, lorsque la flotte anglaise sortit de la Manche, et s'avança vers les côtes du Poitou. Le chemin le plus court pour le roi était de passer par la Bretagne; le duc l'en détourna, en répandant le bruit qu'il y avait beaucoup de maladies contagieuses dans les lieux où il devait passer. Le roi sut depuis que ces bruits n'étaient qu'un artifice du duc, et qu'il se serait opposé à son passage s'il eût persisté à vouloir prendre cette route.

Louis crut devoir réprimer la témérité du duc, et l'empêcher de se livrer au conseil qu'on osait lui donner. En effet le duc de Bretagne était un prince faible, timide, incapable d'agir et de penser par lui-même; il se livrait à toutes les impressions qu'on voulait lui donner; et sa docilité aux conseils venait plus de sa faiblesse que de sa confiance.

Le roi lui fit dire qu'il avait dessein de terminer à l'amiable tous les différens qui étaient entre eux, et qu'il avait nommé le comte du Maine, l'évêque de Poitiers, Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, et Pierre Poignant conseiller au parlement, pour se rendre à Tours, en qualité de commissaires.

Le duc nomma de son côté le comte de Laval, Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, Tanneguy du Chatel, Antoine de Beauveau, seigneur de Pontpean, Loysel, Feré et Coëtlogon.

Les principaux articles qu'il s'agissait de discuter, concernaient l'hommage que le roi prétendait être lige, le titre de *duc par la grâce de Dieu*, et le droit de régale. Les rois d'Angleterre avaient joui de la régale en Guyenne; et comme le duc de Bretagne prétendait ne devoir au roi qu'un hommage simple, il soutenait aussi qu'elle lui appartenait sur les évêchés de Bretagne; mais le roi la réclamait comme un droit à sa couronne. Cette question, qui avait déjà été agitée sous les règnes précédens, venait de se renouveler à l'occasion de l'évêché de Nantes, où la cour de Rome avait nommé d'Acigné. Le duc avait demandé au pape la

translation de ce prélat, et, n'ayant pu l'obtenir, il l'avait chassé et s'était saisi de son temporel.

Les choses auraient été bientot décidées si le duc n'eût pas continuellement usé de remises, pendant lesquelles il cherchait à faire intervenir le pape dans cette affaire; on arrêta un agent que le duc avait envoyé à Rome, et on trouva dans ses instructions que ce prince était résolu de livrer plutôt la Bretagne aux Anglais que de se soumettre au roi.

Louis croyait son droit trop certain, et était d'ailleurs trop mécontent du pape, pour vouloir s'en remettre à sa décision. Il venait même d'ordonner au parlement de s'opposer à ses prétentions au sujet du cardinal de Coutance, qui voulait se mettre en possession d'une abbaye en vertu de la seule nomination du pape. Pie II, irrité des poursuites, publia une bulle d'excommunication contre le parlement, qui la réduisit à sa juste valeur, n'y faisant pas la moindre attention.

Par le peu d'union qui était entre le roi et le pape, il est aisé de voir que la médiation du pontife ne devait pas être d'un grand avantage au duc de Bretagne. En effet Pie II ayant envoyé Jean Cézarini pour prendre connaissance des différens qui étaient entre le roi et le duc, le roi chargea Langlée, maître de requêtes, de lui répondre de la personne du nonce, et lui fit dire qu'il trouvait fort mauvais que le pape s'ingérât dans cette affaire, sans y être appelé.

Les mesures que l'on voyait prendre au roi contre ceux dont il avait sujet de se plaindre, faisaient rechercher son alliance, ou réclamer sa protection. Les Suisses lui envoyèrent une célèbre ambassade. Le duc et la duchesse de Savoie vinrent le trouver, pour le rendre médiateur des contestations qui étaient entre la maison de Savoie et le duc de Bourbon, au sujet des terres de la Bresse et du Beaujolais, qui étaient enclavées les unes dans les autres; mais le principal objet de leur voyage était d'implorer le secours du roi contre Philippe de Savoie, second fils du duc. On avait vu en même temps les trois princes les plus amis de la paix ne pouvoir en jouir dans leur maison, et trouver dans leurs fils leurs plus cruels ennemis. Louis XI avait fait mourir son père de chagrin. Le duc de Bourgogne était tous les jours exposé aux emportemens de son fils. Philippe de Savoie avait soulevé les peuples contre son père, et, après avoir tué de sa main Jean de Varan, maître d'hôtel de la duchesse, sa mère, il fit condamner, de son autorité, Valpergue, chancelier de Savoie, qui n'évita la mort que par la fuite. Le duc et la duchesse n'étant pas en sûreté, se retirèrent à Genève; Philippe les y poursuivit, et les accabla de tant d'outrages, qu'ils furent

enfin obligés de chercher du secours et un asile en France.

Philippe de Savoie était soutenu par François Sforce, duc de Milan, pour qui le roi avait une estime particulière. Ce prince, n'étant encore que dauphin, avait fait alliance avec Sforce, et leur union ne s'était altérée que parce que le duc avait donné du secours à Ferdinand d'Aragon contre la maison d'Anjou.

Sur les premières plaintes que le roi reçut contre Philippe de Savoie, il forma le dessein de le faire rentrer dans le devoir, en le privant de l'appui du duc de Milan, de renouer son alliance avec ce duc, de châtier la superbe ville de Gênes, toujours punie et toujours rebelle, et de se débarrasser en même temps des guerres d'Italie, où l'on n'avait conservé que la ville de Savone.

Le roi chargea de cette négociation Antoine de Noxe, ministre du pape. Noxe, homme très-capable de conduire une affaire, fit savoir au duc de Milan que les intentions du roi étaient de lui céder la ville de Savone et ses droits sur Gênes, pourvu qu'il abandonnât Philippe de Savoie et le parti de Ferdinand d'Aragon, sans qu'on exigeât autre chose en faveur de la maison d'Anjou, que de refuser le passage et des munitions à ses ennemis.

Le duc de Milan était trop flatté de l'honneur et des avantages que le roi lui faisait, pour ne pas s'empresser d'y répondre. Il envoya (23 août) Albéric Malatesta lui faire les remercimens les plus vifs, offrant, de plus, de donner au duc d'Orléans deux cent mille écus d'or, pour le dédommager des droits qu'il avait sur le duché de Milan. L'affaire fut décidée et le traité signé (22 décembre). Le roi céda les terres et seigneuries de Gênes et de Savone à François, duc de Milan, pour lui et ses hoirs, à la réserve du domaine direct que le roi retenait sur tous ces fiefs.

Le roi fit expédier le même jour un ordre au sénat de Gênes, pour qu'il eût à prêter serment au duc de Milan, et fit dire à Frégose, archevêque de Gênes, auteur de tous les troubles, et qui s'était emparé du gouvernement, que si les Génois faisaient quelque difficulté d'obéir au duc de Milan, il les y contraindrait avec toutes les forces du royaume.

On fit part de ce traité à la république de Venise, à celle de Florence, au duc de Modène et au marquis de Montferrat.

Le duc de Milan écrivit alors au roi une lettre de remercîmens, remplie d'éloges outrés, que l'intérêt dicte aux princes encore plus que la reconnaissance. Lorsque le duc prit possession de Gênes, quoique sa commission portât expressément que le roi Très-Chrétien lui cédait la ville et seigneurie de Gênes, les Génois dressèrent l'acte de façon qu'ils paraissaient élire volontairement ce prince pour leur seigneur. Ils lui confirmèrent aussi le transport que François de Borlasco leur avait fait de l'île de

Corse, et prêtèrent serment le 12 juillet 1465. Le duc jura solennellement de conserver les priviléges des Génois, et ne leur refusa aucune de ces formalités dont les peuples ne sont jamais plus flattés ni plus jaloux que lorsqu'ils ont perdu leur liberté.

Les affaires étrangères dont le roi était occupé, ne lui faisaient pas négliger le gouvernement intérieur de l'État.

Pour arrêter et pour prévenir les usurpations des gens d'église, il ordonna qu'ils donneraient à la chambre des comptes leurs aveux et dénombremens, sous peine de saisie de leur temporel.

Il nomma des commissaires pour la recherche de la noblesse, des francs fiefs et des nouveaux acquêts. Il donna des lettres de *committimus* à l'université de Paris, et en établit une à Bourges; il confirma les priviléges du parlement; et, pour favoriser le commerce, il établit quatre foires franches à Lyon.

La reine-mère, Marie d'Anjou, mourut cette année (29 novembre), en Poitou. C'était une princesse d'une vertu et d'une piété singulière. Elle passa une partie de sa vie dans des pratiques de dévotion, ressource et consolation d'une reine sans autorité. La superstition égara quelquefois sa vertu, et lui fit préférer des choses frivoles à la justice. Nous voyons, par les comptes de sa maison, qu'elle suspendit le paiement de ses officiers *pour le joyeux voyage de monsieur saint Jacques en Galice :* ce sont les termes.

La cour avait été souvent partagée entre elle et Agnès Sorel. Tandis que les mécontens rendaient leurs respects à la reine, le plus grand nombre recherchait la faveur de la maîtresse du roi.

Louis parut toujours fort attaché à sa mère dont il était tendrement aimé; leur aversion pour Agnès les réunit encore davantage, et leur causa souvent des chagrins qu'ils se seraient épargnés en respectant le goût du roi leur maître.

LIVRE TROISIÈME.

(1464, Pâques, le 1er. avril.) Les troubles de Catalogne recommencèrent cette année, avec autant de vivacité que jamais. Les Catalans, étant résolus de se choisir un prince, plutôt que de se soumettre au roi d'Aragon, leur tyran, appelèrent don Pèdre, connétable de Portugal. Ce prince était petit-fils de Jean Ier., roi de Portugal. Il avait été dépouillé de ses biens par la branche régnante, et comme il n'avait pour lui que son nom, et rien à perdre, il était tel qu'il faut être pour tenter la fortune.

Don Pèdre arriva à Barcelone, reçut le serment de fidélité

des Catalans, et prit le titre de roi d'Aragon et de Sicile (26 janvier). Il voulut d'abord justifier, par quelque action d'éclat, le choix qu'on avait fait de lui, et donna ordre à don Juan de Sylva d'assiéger Gironne; mais, avant d'avoir formé le siége, Sylva fut attaqué par Rocaberti, ses troupes furent défaites, et lui-même resta sur la place.

Don Pèdre, cherchant à s'appuyer de la faveur de Louis XI, lui fit savoir son élection, lui marqua combien il serait flatté de l'honneur de son alliance, et tâcha de lui persuader que les Catalans, voulant se mettre en république, il était de l'intérêt de la France qu'ils eussent un prince qui lui serait plus attaché que des républicains déguisés.

Louis, n'approuvant pas que don Pèdre se fût mis à la tête des Catalans, envoya un héraut en faire des plaintes au roi Alphonse de Portugal, qui répondit que don Pèdre avait pris ce parti sans son aveu, et même à son insu.

Don Pèdre, désespérant de gagner la protection du roi, entra dans le Lampourdan, et tâcha de faire soulever le Roussillon. L'entreprise eût été d'autant plus facile que les habitans se plaignaient des vexations qu'ils éprouvaient, et de la mauvaise foi qu'on employait en recherchant ceux qui avaient eu part aux troubles de la province; mais Louis y envoya Jean du Verger, conseiller au parlement, qui, par sa prudence, calma toutes les plaintes; ainsi les desseins de don Pèdre échouèrent du côté du Roussillon : un des agens qu'il avait envoyé à Colioure avec des lettres séditieuses, fut arrêté et pendu.

Le roi d'Aragon faisait presser le roi de l'aider, suivant leurs traités, à soumettre la Catalogne. Louis, craignant que le roi d'Aragon, tranquille du côté de la Catalogne, ne vînt l'inquiéter au sujet du Roussillon, ne voulant pas aussi paraître manquer à sa parole et au traité, fit faire quelque légère diversion, mais si faible, qu'elle ne servait qu'à entretenir les choses dans l'égalité, et par conséquent à perpétuer la guerre, qui dura plusieurs années.

Comme le roi était depuis deux mois sur les frontières de Picardie et de Flandre, il reçut une députation de la ville de Tournai, qui le priait d'y venir faire son entrée. Cette ville, toujours fidèle à son roi, avait refusé une retraite à Louis XI, lorsque, n'étant que dauphin, il se retira de la cour malgré son père; mais, pour prouver qu'elle n'avait alors écouté que son devoir, elle prêta vingt mille écus à Louis pour aider à retirer les villes sur la Somme.

Le roi, touché de cette générosité, alla à Tournai. Le premier consul vint lui présenter les clefs; le roi les lui rendit, en disant

qu'il ne pouvait mieux confier la garde de la ville qu'à elle-même. Il en coûte peu aux princes pour exciter la reconnaissance des peuples, qui se manifeste toujours par de nouveaux services. Les habitans furent si sensibles à cette marque de confiance, qu'ils rendirent aussitôt au roi sa cédule de vingt mille écus; et la magnificence de la réception qu'ils lui firent, fut encore au-dessous du zèle et de la joie qu'ils lui marquèrent.

Le roi partit de Tournai pour aller à Lille, où il passa quelques jours avec le duc de Bourgogne, afin de le gagner et de pouvoir ensuite agir sans crainte contre le duc de Bretagne, dont les commissaires s'étaient rendus à Tours sur la fin de l'année précédente, pour y soutenir les droits de leur maître devant le comte du Maine. Après de longues disputes de part et d'autre, on convint préliminairement que les assemblées seraient renvoyées au mois de septembre, et se tiendraient à Chinon; que ce délai serait employé par les parties à recouvrer les titres qui leur manquaient, et que le duc de Bretagne déclarerait qu'il n'avait entendu rien traiter, avec la cou. de Rome, qui pût préjudicier à la souveraineté du roi. Les autres articles, devant être discutés de nouveau, ne furent pas décidés.

Il est d'autant plus important de faire connaître les instructions du comte du Maine, qu'elles furent dans la suite un des sujets de la guerre du *bien public*. Il y était question, 1°. des désobéissances du côté du duc de Bretagne aux arrêts et mandemens du roi et du parlement; 2°. des sentences données en cour de Rome, dont le duc avait souffert l'exécution en Bretagne; de ses entreprises sur la régale, et notamment au sujet de l'évêché de Nantes; de ce qu'il affectait d'aller contre la détermination de l'église gallicane au sujet de la pragmatique; de ce que le duc s'intitulait: *Par la grâce de Dieu*, et se servait, dans ses lettres, des termes de puissance royale et ducale; de ce qu'à Rome on distinguait France et Bretagne; enfin du refus que faisait le duc de rendre un hommage lige, et des procès que ses sujets portaient à Rome.

Les conférences ayant été indiquées à Chinon, le duc de Bretagne y envoya, pour commissaires, Loysel, Partenay et Ferré; mais, comme ils n'avaient d'autres instructions que de tirer les choses en longueur, après tous les délais, ils refusèrent de répondre, disant qu'ils avaient été révoqués. Le comte du Maine donna une sentence (31 octobre) qui ordonnait, par provision, que le temporel de l'évêché de Nantes serait mis entre les mains du roi, avec défenses au duc de Bretagne de prétendre aucun droit de régale.

Ce jugement n'étant que par défaut, le roi ordonna que l'af-

faire fût portée au parlement; mais l'évocation n'eut pas lieu. Le duc envoya demander au roi un passe-port pour aller le trouver en personne, et terminer avec lui tous leurs différens. Le roi fit expédier aussitôt des lettres par lesquelles il donnait au duc toutes les sûretés possibles; mais celui-ci n'avait aucun dessein de faire usage du passe-port; il était sûr le point de voir l'effet des pratiques qu'il avait faites, tant au dedans qu'au dehors du royaume, et ne cherchait qu'à tromper le roi, qui ne pouvait pas porter toute son attention sur la Bretagne. Il entretenait une correspondance étroite avec le comte de Warwick, dans le dessein de faire la paix, ou du moins de prolonger la trêve. Pour faire connaître qu'il voulait conserver l'alliance d'Angleterre, il fit arrêter les vaisseaux espagnols et malouins qui étaient dans les ports de France, obligea leurs armateurs de réparer le dommage qu'ils avaient fait aux Anglais, et la trêve fut prolongée.

Sur ces entrefaites, le roi reçut des ambassadeurs de Georges Pogiebrac, roi de Bohême. Ils venaient pour renouveler l'alliance qui avait été de tout temps entre les deux couronnes. Le roi la souhaitait pareillement; mais il était retenu par la crainte des scrupules que les esprits faibles pouvaient avoir, et que les malintentionnés pouvaient affecter sur ce que Pogiebrac avait été excommunié par Pie II.

Nous avons vu que Pogiebrac s'était fait élire roi de Bohême après la mort de Ladislas. Quoique les catholiques n'approuvassent pas son élection, ils ne s'y étaient pas opposés ouvertement; il avait été couronné par les évêques, le 6 de mai 1458, et avait juré, avant son couronnement, d'employer toutes ses forces pour la défense de l'église catholique et l'extirpation de l'hérésie. Le pape supposa que, par ce serment, Pogiebrac s'était engagé d'abolir l'usage du calice dans la communion; mais ce prince ayant déclaré que c'était une coutume autorisée par le concile de Bâle, dans laquelle il prétendait vivre et mourir, le pape l'excommunia comme hérétique relaps.

Pour entendre mieux la question, il faut se rappeler que, pendant que le concile de Constance travaillait au procès de Jean Hus et de Jérôme de Prague, Jacobel, un de leurs disciples, soutint à Prague qu'on devait communier sous les deux espèces. Tous les hussites embrassèrent cette opinion, qui devint un des principaux articles de leur schisme. Le concile de Constance les condamna comme hérétiques; mais celui de Bâle, voulant ramener les Bohémiens, déclara que l'hérésie n'était pas de communier sous les deux espèces, mais de croire que, si on ne les recevait pas toutes deux, la communion n'était pas bonne; de sorte

que la question ne roulait plus que sur le pouvoir que l'église avait de retrancher la coupe.

Le concile de Bâle, qui avait un désir sincère de rétablir la paix dans l'église, croyait devoir user de plus d'indulgence que des pontifes qui, n'écoutant que leur orgueil, prétendaient défendre l'église en massacrant ses membres. Le concile envoya Philbert, évêque de Coutance, pour réconcilier la Bohême avec l'église catholique, et apaiser les troubles qui avaient fait verser tant de sang. Philbert oublia donc, au nom du concile, que ceux qui étaient dans l'usage de communier sous les deux espèces pouvaient continuer, pourvu qu'ils ne regardassent pas cette cérémonie comme nécessaire au sacrement.

La plupart des Bohémiens continuèrent de communier sous les deux espèces, et furent nommés utraquistes ou calixtins. Ils furent distingués dans la suite en calixtins rigides, qui regardaient l'usage du calice comme nécessaire à salut, et en calixtins mitigés, qui, en conservant le calice, laissaient la liberté d'en user autrement.

Pogiebrac était du nombre des mitigés, et s'appuyait de la décision du concile de Bâle, pour soutenir qu'il n'avait pas encouru l'excommunication, et qu'il en appelait au futur concile.

Pie II était encore moins offensé de ce qu'il qualifiait d'hérésie dans Pogiebrac, que de son appel, et de le voir s'appuyer de l'autorité du concile de Bâle. D'ailleurs dans le concile de Mantoue, que Pie II avait tenu à son avénement au pontificat, il avait, par un canon exprès, prononcé anathème contre ceux qui oseraient appeler de ses décisions au futur concile; ainsi il regardait l'appel de Pogiebrac comme une seconde hérésie, et fulmina encore un nouvel anathème.

C'était dans ces circonstances que les ambassadeurs du roi de Bohême vinrent en France. Louis XI renouvela les anciennes alliances avec ce prince, qu'il qualifia de très-illustre et catholique; mais il déclara devant notaire, en présence de plusieurs évêques et de l'amiral Montauban, qu'il n'entendait, par le traité fait avec Georges, roi de Bohême, adhérer aux hérésies dont on disait que la Bohême était infectée.

On voit par là que Louis avait toutes les attentions possibles pour ne pas choquer le pape; cependant ils ne furent jamais bien unis. Louis était trop jaloux des droits de sa couronne pour ne pas s'opposer aux entreprises de Pie II; et ce pontife altier, moins sensible aux grâces du roi qu'offensé du moindre refus, ne pouvait souffrir de contradiction. Pie n'avait jamais rien désiré avec plus d'ardeur que d'engager les princes chrétiens dans une croisade, et de renouveler une folie inutile à la religion, scan-

daleuse pour les mœurs, et funeste aux chrétiens. Personne n'ignorait les suites malheureuses des croisades de Louis-le-Jeune, de S. Louis et de Philippe-Auguste, qui auraient dû réussir si la valeur et la vertu eussent suffi pour ces entreprises; cependant le pape n'en était pas moins ardent à solliciter tous les princes chrétiens de se croiser. Il écrivit aussi, dit-on, à Mahomet II pour l'exhorter à se faire chrétien. On peut juger comment la proposition du pape fut reçue par un prince qui était, à la vérité, fort indifférent sur les religions, mais qui savait de quelle importance il était pour lui de paraître zélé musulman, afin de s'attacher le cœur de ses troupes et d'enflammer leur courage.

Le pape ne fut pas plus heureux dans ses sollicitations auprès de l'empereur et du roi, qui refusèrent de se croiser. Il pressa plus vivement le duc de Bourgogne, et voulut lui persuader qu'il n'avait été guéri d'une maladie dangereuse qu'en vertu du vœu qu'il avait fait de se croiser: le duc pouvait se croire libre d'un vœu si imprudent, si la force de s'en affranchir s'accordait avec la faiblesse qui les fait faire. Le roi alla exprès le trouver à Hesdin pour lui faire sentir combien son absence pouvait causer de troubles dans ses États. Il lui représenta que de telles entreprises convenaient mieux à un aventurier qu'à un prince, et que sa présence en Bourgogne était nécessaire pour contenir le caractère ambitieux du comte de Charolais.

Le duc était persuadé de toutes ces raisons; mais enfin, importuné et fatigué par le pape, il s'engagea à le suivre, pourvu qu'il se mît à la tête des croisés. Le pape y consentit, et publia, par des bulles qu'il fit répandre partout, qu'il allait combattre en personne contre le Turc, et qu'il devait s'embarquer à Ancône. On y vit aussitôt accourir une quantité prodigieuse de croisés de toutes nations, de ces esprits inquiets qui s'engagent partout, parce qu'ils ne sont bien nulle part: ils s'imaginaient que, sans qu'on prît les moindres précautions, l'abondance serait un miracle facile au souverain pontife; mais s'étant bientôt trouvés dans une disette absolue de vivres, ils se répandirent dans la campagne et la désolèrent. On ne trouvait sur les chemins que des brigands qui s'étaient armés pour la foi.

Les plaintes en furent portées à Rome; le pape, pénétré de douleur, fit assembler les cardinaux; il leur reprocha que le luxe et les mœurs de Rome rendaient suspect tout ce qui en émanait, et écartaient les bénédictions du ciel. Il les exhorta à fléchir Dieu par leurs prières et à édifier les fidèles par leur conduite: il partit ensuite pour se rendre à Ancône; mais, lorsqu'il vit par lui-même que les désordres et les maux étaient encore plus

grands qu'on ne le lui avait mandé, le chagrin, la fatigue et le dépit firent une telle impression sur lui qu'il en mourut (14 août). Pierre Barbo, Vénitien et neveu d'Eugène IV, fut élevé au pontificat, et prit le nom de Paul II.

Le roi se voyait un peu plus tranquille du côté de la cour de Rome, lorsqu'il apprit qu'on l'attaquait dans son honneur, en l'accusant d'avoir voulu surprendre le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, dans le dessein d'attenter sur leur personne: il n'eut pas de peine à reconnaître que le duc de Bretagne était l'auteur de ces calomnies. Ce prince, pour rendre le roi odieux aux Français, avait d'abord osé lui imputer de vouloir livrer la Guyenne et la Normandie aux Anglais. Pour détruire ces bruits, le roi se contenta d'envoyer, dans toutes les provinces, des copies des lettres mêmes du duc.

Quelque temps après, le roi apprit que ce prince, pour entretenir une correspondance plus sûre et plus secrète avec l'Anglais et le comte de Charolais, avait fait passer en Angleterre et en Hollande Jean de Romillé, vice chancelier de Bretagne, déguisé en dominicain, et qu'il était actuellement auprès du comte de Charolais.

Le roi prit le parti d'aller trouver le duc de Bourgogne à Hesdin pour se plaindre du comte de Charolais. Le duc voulut excuser son fils et dissuader le roi des soupçons qu'il avait; mais Louis lui fit voir que Jacques de Luxembourg, gouverneur de Rennes, résidait actuellement auprès du comte de Charolais de la part du duc François, et qu'Antoine de Lamet, lieutenant de Jacques de Luxembourg, passait sans cesse de Bretagne en Hollande, et de Hollande en Bretagne.

Le roi, voulant prouver au duc et à toute l'Europe les intrigues du comte de Charolais avec le duc de Bretagne, résolut de faire enlever Romillé, et en donna la commission au bâtard de Rubempré, homme hardi, entreprenant et très-propre à un coup de main.

Rubempré s'embarqua sur un bâtiment léger avec vingt-cinq hommes d'équipage, passa en Hollande, et, laissant ses gens à la côte, vint à Gorkum avec deux hommes. Le soin qu'il apportait à se cacher le rendant suspect, il fut arrêté. Olivier de La Marche, auteur des Mémoires, vint trouver le duc de Bourgogne, et lui fit entendre que Rubempré était venu pour enlever ou tuer le comte de Charolais; il ajouta, pour intimider le duc et l'indisposer contre le roi, que ce prince avait connu par les astres que le duc devait mourir bientôt à Hesdin, et qu'il ne s'en était approché que pour se saisir de la place et des trésors qu'on y gardait.

102177

Le roi, qui était retourné à Abbeville, fut aussitôt instruit des alarmes qu'on venait de donner au duc de Bourgogne, et lui écrivit, sur-le-champ, pour le prier de l'attendre le lendemain à dîner; mais le duc, dans un siècle de superstition et à l'âge où l'on y est le plus porté, fut intimidé par le prétendu horoscope qu'on lui annonçait, partit de Hesdin, et se contenta de répondre au roi, qu'il n'oublierait rien pour découvrir les auteurs des bruits qui venaient de se répandre. Le roi, ayant appris qu'ils étaient parvenus jusqu'en Angleterre, fut indigné de ces calomnies, et voulut en avoir raison. Il envoya à Lille vers le duc de Bourgogne le comte d'Eu, prince du sang, l'archevêque de Narbonne et le chancelier de Morvilliers, en qualité d'ambassadeurs.

Dès le lendemain de leur arrivée ils eurent audience (6 novembre). Morvilliers, portant la parole avec la fermeté et la hauteur qui convenaient à son caractère, et à la majesté du premier prince de l'Europe, dit, que le duc de Bretagne était coupable de félonie, comme vassal de la couronne, pour avoir traité avec l'Angleterre à l'insu du roi, son souverain seigneur; que par ce traité, qui tendait à la ruine du royaume, il s'était rendu criminel de lèse-majesté, et que le comte de Charolais, étant entré dans les pratiques du duc de Bretagne, était devenu son complice; que le roi, pour avoir des preuves convaincantes de leurs intrigues, avait voulu faire enlever Romillé qui en était l'agent; qu'il avait chargé le bâtard de Rubempré de cette commission; que le comte de Charolais l'avait fait arrêter; qu'il voulait aujourd'hui faire croire que Rubempré était chargé d'attenter sur sa personne, et qu'on employait la calomnie pour couvrir tous les complots que le duc de Bretagne et le comte de Charolais avaient faits contre le roi.

Il suffit, ajouta Morvilliers, en présentant la minute des instructions de Rubempré, de lire cette commission pour être convaincu de la calomnie; mais peut-on, d'ailleurs, supposer que Rubempré ait voulu tenter une entreprise aussi extravagante que celle d'enlever le comte de Charolais au milieu de sa cour? Rubempré n'a jamais eu à son bord que vingt-cinq hommes d'équipage, qu'il a laissés à vingt lieues de Gorkum, où il est venu avec deux hommes seulement. On ne peut, sans absurdité, donner croyance à de telles visions, ni les répandre sans une malignité aveugle. Cependant on n'a pas rougi de les publier dans la chaire de vérité; Olivier de La Marche a osé tenir le même langage en public; et ceux qui l'ont entendu, séduits par son audace, ont eu la témérité d'attaquer la gloire du roi et de noircir sa réputation

Morvilliers finit en demandant que l'on commençât la réparation qui était due au roi, par lui livrer Olivier de La Marche, et l'audacieux moine qui avait eu l'insolence d'appuyer ces impostures. Il se plaignit aussi de la défiance que le duc avait fait paraître, en sortant d'Hesdin avec précipitation.

Le comte de Charolais, qui écoutait le chancelier avec impatience, voulut plusieurs fois prendre la parole ; mais Morvilliers, sans s'interrompre, se contenta de lui dire que ce n'était pas vers lui que le roi l'avait envoyé ; et le duc imposa silence à son fils.

Lorsque le chancelier eut fini, le comte de Charolais se mit à genoux devant son père, et lui demanda la permission de se justifier. Le duc, qui connaissait le caractère emporté de son fils, craignit que „dans son premier mouvement, il ne lui échappât quelques termes injurieux pour le roi ; c'est pourquoi il lui dit qu'il serait entendu le lendemain ; qu'il réfléchît à ce qu'il avait à répondre, et qu'il prît garde surtout de ne rien dire qui ne convînt à sa naissance et à la majesté du roi.

Le duc répondit ensuite aux ambassadeurs que le bâtard de Rubempré s'était rendu assez suspect pour qu'on s'assurât de sa personne ; qu'on n'avait tenu aucun discours injurieux contre le roi, et que si La Marche avait eu l'imprudence de le faire, il en serait informé ; que c'était aux officiers de Bourgogne à connaître de cette affaire, parce que La Marche, étant né dans le comté de Bourgogne, n'était ni sujet, ni justiciable du roi ; que si le comte de Charolais avait marqué trop de défiance, il pouvait être excusable dans cette occasion. « Pour moi, ajouta-t-il, je » n'ai jamais donné de soupçons, je n'en conçois pas légère- » ment ; j'ai bien pu manquer de parole aux femmes, mais ja- » mais aux hommes. »

Le lendemain, les ambassadeurs eurent une seconde audience. Le comte de Charolais, ayant le genou sur un carreau, parla avec assez de modération. Il dit que le duc de Bretagne et lui étaient liés d'amitié ; mais qu'il n'y avait jamais eu entre eux de traité contraire aux intérêts du roi ; que Rubempré était un homme entreprenant et capable de tout oser ; que, sur sa réputation et le soin qu'il prenait de se cacher, on n'avait pu se dispenser de l'arrêter ; que si Olivier de La Marche avait parlé avec un peu trop de chaleur, son zèle pour son maître le rendait excusable ; qu'on aurait bien d'autres plaintes à faire contre le roi, qui venait de donner le gouvernement de Picardie au comte d'Étampes, avec promesse de l'assister de quatre cents lances pour conquérir le duché de Brabant ; qu'à l'égard de la pension et du gouvernement de Normandie que le roi lui avait ôtés, il ne les

regrettait nullement, parce qu'il serait toujours assez puissant, tant qu'il aurait l'amitié de son père.

Le Goux parla après le comte de Charolais, reprit tout ce qu'il avait dit, insista sur chaque article, et s'étendit particulièrement sur les obligations que le roi avait à la maison de Bourgogne.

Morvilliers répartit à l'instant, que le roi n'avait pas oublié les services qu'il avait reçus du duc, qu'il ne cessait de les publier, et qu'il lui en avait marqué la reconnaissance, non-seulement par les honneurs qu'il lui avait rendus, mais encore en lui donnant le duché de Luxembourg.

Les ambassadeurs insistèrent sur la délivrance de Rubempré; mais le duc demanda du temps. Il n'en fut pas question depuis; le roi parut l'oublier totalement; et ce ne fut que cinq ans après que le comte de Charolais le mit en liberté, sans faire de plus amples informations que celles qui avaient été faites, ce qui peut faire juger qu'il avait été arrêté assez légèrement.

Lorsque les ambassadeurs prirent congé du duc de Bourgogne, le comte de Charolais, s'approchant de l'archevêque de Narbonne, lui dit tout bas : « Recommandez-moi très-humblement à la » bonne grâce du roi, et lui dites qu'il m'a bien fait laver la tête » par son chancelier; mais qu'il s'en repentira avant qu'il soit » un an. »

Les affaires étrangères n'empêchaient pas le roi de veiller avec attention au gouvernement intérieur et à la police du royaume. Il rétablit cette année la cour des aides de Paris, qu'il avait supprimée à son avénement au trône. Il fit une ordonnance si sage pour la discipline militaire, que la plupart de ses réglemens subsistent encore aujourd'hui. Nous voyons qu'on entretenait alors dix-sept cents lances; chaque lance ou homme d'armes, à la grande paie, avait quinze livres par mois, et chaque archer sept livres dix sols : la petite paie était d'un tiers moins.

Le roi, voulant absolument terminer les différens qui étaient entre lui et le duc de Bretagne, assembla à Tours (décembre) le roi de Sicile, les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, de Nemours, les comtes d'Angoulême, de Nevers, et les principaux seigneurs du royaume, qu'il prit pour arbitres. Pour leur laisser la liberté de dire leurs sentimens, il ne se trouva pas à la première séance; mais le chancelier exposa le point de la question avec les moyens des deux partis; et Jean Dauvet, qui avait déjà été commissaire dans cette affaire, la discuta avec tant de clarté que les princes avouèrent, qu'après avoir été très-prévenus contre le roi, ils étaient obligés de convenir que le duc de Bretagne avait tort.

Le roi se trouva à la seconde séance; le chancelier en fit l'ou-

verturè, en répétant devant lui ce qui avait été dit dans la première, et surtout ce qui concernait la régale et les traités que le duc avait faits avec l'Angleterre. Le roi prit ensuite la parole, et rappela les persécutions qu'il avait essuyées sous le règne précédent, l'état malheureux où il avait trouvé le royaume à son avénement à la couronne, et tout ce qu'il avait fait pour lui rendre son ancien éclat. Il avoua qu'il ne devait d'aussi heureux commencemens qu'aux princes, à la noblesse et aux secours de ses peuples; qu'il sentait tout le poids d'une couronne; qu'un homme était incapable de porter seul un si pesant fardeau; mais qu'il espérait trouver toujours la même affection, et par conséquent les mêmes ressources dans ses sujets; qu'il savait que les rois et les peuples sont liés entre eux par des devoirs réciproques; que la force et l'harmonie d'un État dépendent de l'union du chef et des membres. Louis exposa toutes ces maximes incontestables, qui ne sont guère violées que par les princes qui connaissent mal leurs vrais intérêts, leur autorité et leur gloire. Il passa ensuite aux sujets de plaintes qu'il avait contre le duc de Bretagne, et dont nous avons parlé. Il ajouta que le duc ne s'était écarté de ses devoirs que par de mauvais conseils, et que c'était à regret qu'il se voyait obligé de recourir à l'autorité pour réduire un prince faible dans ses desseins et téméraire dans ses entreprises.

Toute l'assemblée fut extrêmement touchée du discours du roi, et lui marqua sa reconnaissance par une acclamation générale. Le roi de Sicile prit la parole, et témoigna au roi, au nom de tous ceux qui étaient présens, combien ils étaient sensibles aux marques de confiance que sa majesté venait de leur donner, et qu'ils étaient tous prêts à sacrifier leur vie et leurs biens pour son service, et pour faire rentrer le duc de Bretagne dans son devoir.

Le roi les remercia de la bonne volonté qu'ils lui témoignaient, et leur dit qu'ils lui feraient plaisir de marquer chacun en particulier au duc qu'ils blâmaient sa conduite.

Charles, duc d'Orléans, ne s'apercevant pas que le roi, en feignant de demander des conseils, ne cherchait qu'une approbation de ses sentimens, entreprit de justifier en partie le duc de Bretagne, sur les abus qui régnaient dans le gouvernement. Le roi fut extrêmement offensé des remontrances du duc d'Orléans; mais, dissimulant les vrais motifs de son dépit, il s'emporta contre lui, sous prétexte qu'il prenait le parti d'un rebelle. Les rois ont le privilége que leurs paroles seules tiennent lieu de récompense ou de châtiment. Le duc d'Orléans conçut un chagrin si vif de la dureté avec laquelle le roi le traita, qu'il en mourut en peu de jours. Il avait été fait prisonnier à la bataille

d'Azincourt, et sa prison avait duré vingt-cinq ans ; le duc de Bourgogne aïda à l'en retirer, et lui fit épouser Marie, sa nièce, fille d'Adolphe, duc de Clèves. Charles s'étant livré pendant sa captivité à la lecture et à la réflexion, instruit par le malheur et par l'étude (1), était devenu un des plus vertueux princes que la France ait eus, et fut généralement regretté. Il laissa trois enfans, un fils qui fut Louis XII, et deux filles, dont l'une fut abbesse de Fontevrault, et l'autre épousa Jean de Foix, vicomte de Narbonne.

Cependant le roi fit partir Fournier et Pâris, conseillers au parlement, pour aller en Bretagne signifier au duc et faire exécuter la sentence rendue à Chinon par le comte du Maine ; mais, sur le refus qu'on fit de les laisser entrer dans Nantes, ils revinrent après en avoir fait leur procès-verbal.

Le roi, qui croyait être sûr de réduire par la force le duc de Bretagne, voulut employer toutes les voies qui pouvaient servir à le rendre moins excusable. Il envoya Pont-Labbé en Bretagne, avec ordre de dire au duc que le roi était très-mécontent des calomnies qu'il avait osé répandre contre lui ; de ses intrigues avec les Anglais ; de ce qu'en parlant de lui, il l'appelait le roi Louis ; et de ce qu'il y avait actuellement un bâtard de Bretagne au service d'Angleterre. « Si vous avez agi de votre chef, lui dit » Pont-Labbé, vous devez apaiser le roi par votre soumission ; » si vous avez suivi quelques conseils, vous devez sacrifier ceux » qui vous les ont donnés ; si vous avez dessein d'appeler les An- » glais en Bretagne, pour résister au roi, songez que vos Etats » vont devenir le théâtre d'une guerre sanglante que vous pou- » vez éviter, en rendant ce que vous devez à votre souverain. »

Le duc fit représenter au roi qu'il n'avait jamais eu de mauvaises intentions dans tout ce qu'il avait fait ; qu'il avait été obligé de négocier avec Edouard, parce qu'il avait appris que le roi avait traité lui-même avec ce prince, au préjudice de la Bretagne et de tous les princes du sang ; qu'il n'avait pris ces précautions que parce qu'il n'avait point été compris par le roi dans la trêve conclue avec l'Angleterre ; que la commission donnée à Romillé pour passer en Angleterre sous un déguisement, loin de prouver ses liaisons avec Edouard, servait au contraire à sa justification, puisqu'il n'avait eu recours à ce mystère, que parce qu'il ignorait les dispositions des Anglais, et qu'il voulait que Romillé pût s'en assurer avant de se découvrir ; que Romillé

(1) Charles, duc d'Orléans, a laissé quelques poésies, telles que ballades, chansons et rondels, et un discours d'éloquence prononcé, en 1456, en présence de Charle VII, au sujet de Jean, duc d'Alençon. Ces ouvrages sont manuscrits à la bibliothèque du roi.

avait rendu compte de sa négociation en pleins états, et qu'il était impossible de trouver rien dans son rapport qui fût contraire aux intérêts du roi ; qu'on avait tout lieu de juger que ce prince était lui-même ligué avec Edouard contre la Bretagne, puisque les Anglais avaient fait sur les Bretons plusieurs prises qui avaient été vendues dans les ports de France, et que l'on avait obligé les Bretons de rendre celles qu'ils avaient faites sur les Anglais.

Qu'il était vrai qu'en écrivant au roi d'Angleterre, le duc de Bretagne l'avait traité de son souverain seigneur, et avait nommé le roi, le roi Louis ; mais qu'on ne pouvait pas ignorer que ce n'était qu'une vaine formalité pour se conformer à l'étiquette d'Angleterre ; et qu'au fond on n'avait rien conclu qui fût contraire au bien de l'État ni à la gloire du roi.

Comme la réponse du duc de Bretagne était autant un manifeste qu'une justification, le roi ne songea plus qu'à lui déclarer la guerre. Le duc prenait, de son côté, toutes les mesures qui pouvaient le mettre à couvert des effets du ressentiment du roi. Il fit un traité (11 décembre) avec le duc de Calabre, par lequel ils reconnaissaient qu'ils s'étaient donné réciproquement leurs scellés pour se réunir et s'opposer au conseil du roi, qui l'engageait chaque jour à maltraiter les princes du sang ; ils admirent le comte de Charolais dans leur alliance, et jurèrent de se servir mutuellement envers et contre tous, excepté contre le roi de Sicile.

Le duc de Calabre ne pouvait pas, à la vérité, entrer ouvertement et avec honneur dans un parti avec Edouard, qui avait détrôné Henri VI, son beau-frère : il paraissait ne contracter qu'avec le comte de Charolais ; mais c'était la même chose au fond, puisqu'Édouard devait fournir au comte tous les secours nécessaires, en considération de la conduite que celui-ci venait de tenir tout récemment au sujet du mariage d'Elisabeth Riviers.

Dans le temps que l'on travaillait à convertir la trêve conclue entre la France et l'Angleterre, en une paix solide, dont le mariage d'Édouard avec Bonne de Savoie devait être le fondement, ce prince devint amoureux d'Élisabeth Riviers, fille de Richard Dondeville et de Jacqueline de Luxembourg, et veuve du chevalier Jean Gray. Edouard, ayant préféré cette veuve à la princesse de Savoie au grand mécontentement de la nation, avait prié le comte de Charolais d'envoyer à la cérémonie du mariage quelques personnes de sa part ; le comte y envoya Jacques de Luxembourg, oncle d'Élisabeth, avec trois cents gentilshommes des plus distingués et des plus magnifiques qui fussent en Bour-

gogne. Une si superbe ambassade, en relevant la naissance d'Élisabeth, apaisa les Anglais, et fit tant de plaisir à Édouard qu'il fit assurer le comte de Charolais qu'il pouvait compter sur les troupes d'Angleterre.

Le comte, étant persuadé que les Croy empêcheraient toujours le duc, son père, d'entrer dans une ligue contre le roi, écrivit partout pour se plaindre qu'ils usurpaient l'autorité, qu'ils cherchaient à le mettre mal avec son père, et qu'ils lui avaient fait perdre l'amitié du roi, dont il affectait de paraître jaloux; mais il ne haïssait réellement les Croy que parce qu'ils étaient attachés au roi, et ne cherchait à les éloigner qu'afin de pouvoir engager plus facilement le duc, son père, à déclarer la guerre à la France.

(1465, Pâques, le 14 avril.) Cependant le duc de Bretagne travaillait continuellement à augmenter le nombre des mécontens dans le royaume. Soit que les prétentions du roi fussent outrées, soit que le duc refusât de rendre ce qu'il devait réellement à son souverain, il est certain que leurs démêlés furent l'origine du plus grand événement du règne de Louis XI, je veux dire de la guerre du *bien public*, dont il est important de bien connaître le principe.

Le duc de Bretagne sentait qu'il ne pourrait pas résister seul aux armes du roi, et qu'il ne tirerait pas un grand avantage de son alliance avec le comte de Charolais, à moins que le duc de Bourgogne ne lui fournît des troupes; c'est pourquoi il tâcha d'attirer dans son parti les princes du sang et les autres seigneurs du royaume, qui, ayant des terres et des vassaux, pouvaient procurer des secours réels. Il s'attacha à leur persuader que le dessein du roi était d'asservir les princes, d'avilir la noblesse et de dépouiller tous ceux qui, par leur naissance, leurs droits et leurs bonnes intentions, pourraient s'opposer à l'autorité arbitraire qu'il voulait établir; que l'on commençait par le duc de Bretagne, mais que ceux qui avaient quelque autorité étaient tous intéressés à prendre sa défense, sans quoi ils tomberaient bientôt dans l'esclavage.

Ces discours firent impression sur plusieurs d'entre eux, qui, d'ailleurs, avaient des motifs particuliers.

Le duc de Bourbon, ayant épousé la sœur de Louis XI, s'était attendu qu'en considération de ce mariage on lui donnerait l'épée de connétable; mais, loin de la lui offrir, on la lui avait refusée: le roi ne le trouvait déjà que trop puissant. Un ambitieux croit acquérir des droits en obtenant des grâces, et le duc de Bourbon fut plus sensible au refus qu'on lui fit, qu'il ne l'avait été à l'honneur d'épouser une fille de France. Dès ce moment,

il ne songea plus qu'à se joindre aux ennemis du roi. Il entra dans la ligue du duc de Bretagne, et résolut d'y engager le duc de Bourgogne. C'était une négociation délicate, parce que ce prince était vieux, et qu'il avait toujours aimé la paix. Quoiqu'il se plaignît quelquefois des infractions que le roi faisait au traité d'Arras, il était résolu de l'observer, et mettait peu de différence entre une guerre injuste et une guerre trop légèrement entreprise. Le duc de Bourbon profita de l'ascendant qu'il avait sur son esprit, pour lui persuader que le roi voulait opprimer tous les princes; que le comte de Charolais ne serait pas lui-même à l'abri de ses entreprises, et perdrait la succession de son père, à moins que l'on ne s'opposât actuellement au roi, en faisant une ligue en faveur du bien public. Philippe ne trouvait pas encore qu'il y eût des motifs légitimes pour rompre avec le roi; mais, tandis qu'on sollicitait le duc de Bourgogne, on travaillait à séduire le duc de Berry, frère du roi, en lui promettant de lui faire épouser la fille unique du comte de Charolais.

Charles, duc de Berry, avait toutes les grâces extérieures qui frappent les yeux du peuple, qui saisissent son imagination, qui relèvent l'éclat des grandes qualités, mais qui ne les suppléent jamais; sans être recommandable par ses vertus ni redoutable par ses vices, il était dangereux par sa faiblesse. Les mécontens en abusèrent pour le porter à la révolte, et il s'y prêta d'autant plus facilement qu'il avait, contre le roi son frère, cette jalousie si ordinaire aux petites âmes contre ceux qui les effacent. Incapable de tout par lui-même, il n'était qu'*un instrument aveugle* entre les mains des rebelles, qui faisaient servir à leur ambition un nom inutile à celui qui le portait. Quand le roi n'eût pas été naturellement défiant et jaloux de son autorité, la prudence l'aurait empêché de rien confier à son frère, dont il connaissait le peu d'attachement, la faiblesse et l'incapacité.

Cependant le duc de Bretagne, qui craignait toujours que le roi ne le contraignît enfin d'obéir au jugement rendu à Tours, pria sa majesté de lui permettre d'assembler ses états pour y faire approuver l'exécution de ce même jugement, et y donner plus d'authenticité.

Le dessein du duc n'étant que de gagner du temps, lorsque les délais qu'il avait demandés furent expirés, il envoya Odet Daidie seigneur de Lescun, pour en demander de nouveaux.

Le roi consentit à un délai de trois mois; mais, comptant toujours autant sur sa politique que sur ses armes, il chercha à gagner l'ambassadeur par des présens; et, pour s'assurer de tous ceux qui gouvernaient le duc, il donna une pension à Antonette de Maignelais, sa maîtresse. Lescun, au lieu de se laisser cor-

rompre, acheva de séduire le duc de Berry, et le détermina à se retirer en Bretagne. Ce projet n'était pas facile à exécuter, parce qu'on veillait attentivement sur les démarches de ce jeune prince; mais ce fut le roi même qui, par sa propre défiance, fournit à son frère les moyens de s'échapper de la cour.

Aussitôt que Louis eut congédié Lescun, il s'avança en Poitou, sous prétexte d'un pélerinage; mais dans le dessein de s'approcher de la Bretagne, pour être plus à portée d'y entrer si le duc refusait de tenir sa parole. Le duc de Berry, qui était obligé de suivre le roi partout, convint avec Lescun qu'il l'attendrait à quelques lieues de Poitiers; et, s'étant trouvé au rendez-vous, sous prétexte d'une partie de chasse, il partit avec lui et se rendit en Bretagne (mars), avant que le roi fût en état de s'opposer à sa fuite.

Le duc de Berry publia aussitôt un manifeste, dans lequel il prenait le ton d'un prince à qui le sort de tous les ordres de l'Etat était confié, quoiqu'il ne fût que l'instrument dont les mécontens prétendaient se servir.

La retraite de ce prince fut le signal qui fit éclater l'orage qui se formait depuis long-temps; les mécontens se déclarèrent ouvertement sous le nom de *Ligue du Bien Public*, qui est toujours leur prétexte, et rarement leur motif. On prétend que ce fut dans l'église de Notre-Dame de Paris que se tint l'assemblée décisive; et qu'il s'y trouva plus de cinq cents personnes, qui, pour se reconnaître, avaient une aiguillette de soie à la ceinture.

Le roi, qui avait cru accabler facilement le duc de Bretagne, se vit tout à coup obligé de songer à sa propre défense; il fut au désespoir en apprenant que son frère avait pris la fuite, et qu'il était à la tête de la ligue, soutenu par les ducs de Calabre, de Bourbon, et de Bretagne, et favorisé même par le duc de Bourgogne. Il savait ce que peuvent les grands noms dans un parti, surtout lorsqu'on voit s'armer contre le gouvernement, ceux qui devraient en être les appuis. Les comtes de Dunois et de Dammartin, et le maréchal de Loheac se rangèrent parmi les mécontens. Le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, et le sire d'Albret étaient près de s'y joindre; la guerre s'allumait dans toutes les parties du royaume. Le roi de Sicile, les comtes du Maine, de Nevers, de Vendôme et d'Eu, demeurèrent attachés au roi. Ce prince n'en était pas plus tranquille; il redoutait ses ennemis, et ses amis lui étaient suspects. Il envoya de toutes parts des ambassadeurs, dont les instructions étaient différentes, suivant le génie ou les intérêts de ceux avec qui ils devaient traiter.

Le duc de Bourbon répondit que les princes ne pouvaient souf-

frir plus long-temps le mauvais gouvernement du royaume ; et qu'ils étaient résolus d'y apporter remède.

Le roi de Sicile alla trouver inutilement le duc de Berry pour le ramener à son devoir ; il ne réussit pas mieux à l'égard de son fils, le duc de Calabre.

Le roi, pour répondre au manifeste du duc de Berry, publia, de son côté, qu'il était bien étrange que, n'ayant jamais été soupçonné de cruauté, on l'en accusât envers son frère, qui était l'héritier présomptif de la couronne ; mais qui, cependant, n'avait pas droit d'en regarder la succession comme assurée, la reine étant encore jeune, et actuellement grosse ; qu'on ne pouvait rien reprocher au gouvernement, puisque le royaume n'avait jamais été plus florissant, et que, sous prétexte de quelques abus, les princes et leurs adhérens, au lieu de commencer par des remontrances respectueuses, avaient éclaté par des hostilités indignes de leur naissance, et maltraité, contre le droit des gens, les sujets du roi, qui n'avaient d'autres crimes que de rester fidèles ; qu'ils n'osaient rien articuler de positif ; que le duc de Berry même ne faisait que des plaintes vagues ; et qu'aussitôt qu'il voudrait faire connaître ceux qui auraient osé lui manquer, on en ferait un châtiment exemplaire ; que sa majesté ne voulait avoir son frère auprès d'elle que pour veiller à sa conservation et à son instruction, comme il l'en avait prié lui-même ; qu'il n'y avait que de jeunes gens sans expérience qui eussent formé la ligue, et qui prétendaient faire croire qu'ils travaillaient au bonheur des peuples, dans le temps qu'on les voyait fouler leurs vassaux, ravager le royaume, et porter la désolation dans toutes les provinces.

Ce manifeste, rédigé en plein conseil, servit à contenir l'Auvergne, qui était sur le point de se soulever. La ville de Bordeaux envoya des députés au roi, pour l'assurer de sa fidélité ; mais ils parlèrent aussi en faveur du duc de Berry, et représentèrent que son apanage n'étant pas suffisant, il serait juste d'y avoir égard. Le Dauphiné, le Lyonnais, la Normandie, et généralement toutes les provinces qui n'étaient pas dans la dépendance des princes ligués, donnèrent au roi toutes les preuves d'un attachement inviolable.

Cependant on armait de toutes parts, sans que les motifs de la ligue fussent bien éclaircis, et qu'on aperçût autre chose que beaucoup d'ambition dans les grands, d'inquiétude dans les peuples, d'animosité dans le comte de Charolais, et de faiblesse dans le duc de Berry.

Le comte d'Armagnac paraissait encore indécis ; les princes ligués répandaient qu'il était entré dans leur parti : le roi lui

ayant fait part de l'évasion du duc de Berry, le comte ne répondit que par des protestations de fidélité vagues, et telles qu'on les fait lorsqu'on veut éviter de prendre un parti; on lui récrivit, et l'on n'en tira pas de réponse plus positive.

Le roi envoya Thibault de Luxembourg, évêque du Mans, et frère du comte de Saint-Pol, vers le duc de Bourgogne, pour négocier quelque accommodement; mais le comte de Charolais avait absolument déterminé son père à la guerre; et, pour dissiper les scrupules que le duc conservait encore, on l'avait engagé à céder (21 avril) à son fils l'administration de ses États.

Le roi, voyant que l'abolition de la pragmatique, et les entreprises que la cour de Rome faisait en conséquence, étaient un des prétextes des princes ligués, envoya Pierre Gruel, premier président de Dauphiné, pour engager le pape Paul II à faire cesser les plaintes, en usant d'un peu plus de retenue dans ses entreprises. Le second article des instructions était de faire rappeler Alain d'Albret, légat d'Avignon, qui entretenait en France le feu de la rébellion; et l'on demandait enfin que l'on renouvelât d'anciennes bulles d'excommunication contre les sujets qui prennent les armes contre leur prince.

Gruel, s'imaginant qu'il suffisait d'avoir une bonne cause à défendre pour être en droit de parler avec fermeté, ne fit qu'indisposer le pape. Il fut rappelé et désavoué, et l'on envoya d'autres ambassadeurs qui, avec plus de modération, n'obtinrent pas davantage. La cour de Rome, n'ayant plus rien à espérer du roi, ne se piquait pas de reconnaissance pour les services passés.

Louis envoya des ambassadeurs vers les différens princes dont il espérait tirer quelque secours, ou du moins, pour les empêcher d'entrer dans la ligue (mai). Il renouvela la trêve avec l'Angleterre, qui lui donnait le plus d'inquiétude; mais il ne comptait pas tellement sur les négociations qu'il ne se mit en état d'opposer ses armes à l'ennemi. Il chargea les comtes d'Eu et de Nevers de la garde des frontières de Picardie; il confia celles de Bretagne au comte du Maine, et la Champagne à Torcy. Le roi, ayant pourvu à tout, se rendit en Berry, à la tête d'une armée d'environ quatorze mille hommes aguerris et disciplinés. Le marchand ni le laboureur ne fuyaient point devant le soldat, qui n'était redoutable qu'à l'ennemi.

Les rebelles s'étant emparés de Bourges, Louis ne jugea pas à propos d'ouvrir la campagne par un siége qui pouvait être long. Il sentait combien la confiance des troupes dépend d'un premier succès. Il commença par attaquer Saint-Amand, Montrond et Montluçon; la plupart des places furent emportées d'assaut, et le roi donna partout des marques de valeur et de clémence. Le pays de Com-

brailles, la plus grande partie du Bourbonnais, de l'Auvergne, et du Berry rentrèrent dans l'obéissance; de sorte que Bourges se trouva bloquée de toutes parts. Les princes ligués furent bientôt consternés, et l'on n'attendait plus, pour les soumettre, que le duc de Nemours, qui devait arriver avec trois cents lances; mais ce prince, au lieu de venir trouver le roi, lui fit demander des sûretés. Quand on apporte tant de précautions pour remplir son devoir, on est bien près de le trahir. En effet, après beaucoup de négociations, le duc de Nemours se rangea du parti des rebelles. Je trouve même, dans des mémoires de ces temps-là, que Nemours cherchait à tirer les choses en longueur, parce qu'il tramait avec Louis de Harcourt, dit le bâtard d'Aumale, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem, une conspiration qui tendait à mettre le feu aux poudres qui étaient à Saint-Pourçain, à se saisir du roi, et attenter même sur sa vie.

Sur ces entrefaites, on apprit que le comte d'Armagnac venait, avec six mille hommes, joindre les princes ligués; on sut, d'un autre côté, que les ducs de Bourbon et de Nemours, les sires de Beaujeu et d'Albret étaient entrés dans Riom. Le roi marcha aussitôt pour les assiéger ou leur donner bataille.

La diligence et la résolution de ce prince épouvantèrent tellement les seigneurs qui étaient dans Riom, que le duc de Bourbon se retira à Moulins, et le duc de Nemours vint trouver le roi pour proposer un accommodement, tant pour lui que pour le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret. Louis, qui préférait la négociation à la guerre, le reçut favorablement: on convint d'une trêve pendant laquelle on chercherait à ramener les rebelles, sans quoi les quatre seigneurs se déclareraient contre eux. On les verra bientôt manquer à leur parole, et rentrer dans la ligue. Louis se détermina à traiter avec Nemours, sur la nouvelle que les ducs de Berry et de Bretagne remontaient la Loire avec une armée nombreuse; que le comte de Charolais s'avançait, d'un autre côté, à la tête de vingt-six mille hommes, et que ces princes devaient se joindre devant Paris. Louis pourvut d'abord à la sûreté de l'Auvergne, et laissa quatre cents lances dans le Languedoc, pour prévenir l'infraction que les quatre seigneurs pourraient faire à leur traité. Il confia la garde du Dauphiné au prince Galéas, fils du duc de Milan, qui était arrivé avec mille lances, et deux cents archers, et accepta les secours du comte de Boulogne, qui vint le trouver à la tête de trois cents lances.

Le roi donna partout de si bons ordres qu'il fit échouer les manœuvres du comte de Saint-Pol, qui tâchait de corrompre les villes sur la Somme: elles restèrent fideles, et la plupart,

telles qu'Amiens, Abbeville, Péronne, Péquigny, et Tournai se fortifièrent à leurs frais.

Lorsque le comte de Charolais prit congé du duc son père (15 juin) : « Souvenez-vous, lui dit le duc, du sang dont vous » sortez ; préférez toujours une mort glorieuse à une fuite hon- » teuse. Si vous êtes en danger, je marcherai à la tête de cent » mille hommes pour vous délivrer. » Cette leçon n'était que trop inutile à un prince dont le courage était une espèce de manie, héros né pour exciter l'admiration et pour faire le malheur des hommes.

Le comte passa la Somme à Brai, qui lui ouvrit ses portes; Roye et Montdidier en firent autant; mais le sire de Nesle se défendit vaillamment, et ne se rendit qu'à l'extrémité et à des conditions honorables. Le comte de Charolais viola la capitulation, le traita avec dureté, et le retint prisonnier, prétendant qu'il était son sujet. Le roi fit encore une perte considérable par la trahison d'un nommé Madre ou Mériadec, qui livra Pont-Sainte-Maixance, par où les Bourguignons se répandirent dans l'Isle de France. D'un autre côté, les ducs de Berry et de Bretagne se mirent en marche (juillet), et traversèrent l'Anjou. Le premier écrivit au comte de Vendôme pour l'attirer dans son parti; mais le comte lui répondit que, quoiqu'il n'eût pas lieu d'être content du roi, il ne manquerait jamais à la fidélité qu'il lui devait, et qu'il aimait mieux oublier les mauvais traitemens qu'il avait essuyés, que de les mériter.

Cependant le roi s'avançait à grandes journées pour prévenir la jonction des Bourguignons et des Bretons.

Le comte de Charolais était déjà devant Paris; et, s'impatientant de ne pas voir arriver les Bretons, il fut plusieurs fois sur le point de retourner en arrière; mais Romillé, vice-chancelier de Bretagne, l'amusait toujours en lui faisant voir, de temps en temps, des lettres qu'il écrivait lui-même sur des blancs-seings, dont il était muni, et par lesquelles le duc de Bretagne prétextait ses retardemens, et lui promettait de le joindre incessamment. Le comte, qui brûlait d'en venir aux mains, ayant hasardé de donner deux assauts dans un même jour, fut repoussé avec beaucoup de perte. Il y avait dans Paris trente-deux mille combattans, outre les hommes d'armes que le maréchal Rouault y avait amenés. Le comte de Charolais, voulant faire encore une tentative, envoya quatre hérauts demander passage par Paris, et des vivres pour son armée. Pendant que ces hérauts attiraient toute l'attention du côté de la porte Saint-Denis, les Bourguignons s'emparèrent du faubourg Saint-Lazare, passèrent jusqu'aux barrières, et allaient bientôt pénétrer dans la ville,

lorsque l'alarme s'y répandit. Les bourgeois accourent aussitôt, garnissent la muraille, et repoussent les assaillans avec le plus grand courage. Le maréchal Rouault sortit en même temps, à la tête de soixante lances et de quatre-vingts archers, et chargea si brusquement l'ennemi qu'il l'obligea de se retirer à Saint-Denis.

Cette vigoureuse résistance des Parisiens surprit extrêmement le comte de Charolais, qui, loin de supposer un tel courage dans les bourgeois, s'était imaginé qu'en publiant une abolition des impôts toutes les villes lui ouvriraient leurs portes. Ces discours, si ordinaires aux mécontens, ne produisaient aucun effet. Le roi, qui n'était haï des grands que parce qu'il réprimait leur ambition, était aimé des peuples. D'ailleurs il était aisé de voir que tous les seigneurs mécontens, en prenant le bien public pour prétexte, ne proposaient jamais d'accommodement qu'en exigeant des pensions onéreuses au peuple qu'ils prétendaient soulager.

Le comte de Charolais ayant reçu une lettre de la duchesse d'Orléans, qui lui donnait avis de la marche du roi, en intercepta plusieurs autres, par lesquelles le roi remerciait les Parisiens de leur fidélité, et les assurait que, dans peu de jours, il serait aux portes de Paris, en état de combattre. Sur cet avis, le comte partit en diligence, vint camper à Longjumeau, et fit avancer Saint-Pol jusque sous Montlhéri avec son avant-garde, après avoir marqué le champ de bataille dans une plaine entre les deux camps.

Les armées s'approchant toujours l'une de l'autre, le roi fit agiter dans son conseil si l'on devait marcher contre les Bretons, ou attaquer le comte de Charolais. Brézé, grand sénéchal de Normandie, était d'avis qu'on employât le premier feu des Français, toujours terrible, contre les Bretons qui étaient les plus aguerris, et dont la défaite entraînerait nécessairement celle des Bourguignons. Le roi fut d'un avis opposé, peut-être par la haine particulière qu'il avait contre le comte de Charolais. Olivier de La Marche prétend qu'il fut décidé qu'on attaquerait d'abord les Bourguignons, *pour ce que*, dit-il, *l'ancienne haine d'entre les Français et les Bourguignons était plus grande que contre les Bretons*. Le roi avait d'ailleurs conçu quelques soupçons contre Brézé, et craignait, en suivant son avis, de favoriser les mesures qu'il pouvait avoir prises en cas d'intelligence avec les ligueurs.

Le roi, étant arrivé de bonne heure à Étrechi, y fit halte; le soir il en partit, vint pendant la nuit à Châtres, et, sans se reposer, marcha droit à Montlhéri. Ne pouvant plus dissimuler

ses soupçons contre Brézé, il lui demanda s'il n'avait pas donné son seing aux ligueurs : *Oui, sire,* répondit Brézé en affectant de plaisanter, et faisant une équivoque entre *sein* et *seing; mais je vous ai réservé mon corps.* Le roi parut satisfait de sa réponse, et lui confia l'avant-garde, en lui recommandant néanmoins de ne pas engager l'action. Le comte du Maine commandait l'arrière-garde, et Louis menait le corps de bataille. Le comte de Charolais disposa son armée à peu près sur le même plan. Saint-Pol était à l'avant-garde, Antoine, bâtard de Bourgogne, à l'arrière-garde, et le comte au corps de bataille.

Le roi ni le comte de Charolais ne paraissaient pas encore bien résolus de combattre. Le comte voulait joindre les Bretons, et le roi se proposait de gagner Paris ; mais Brézé, à qui le roi avait laissé entrevoir ses soupçons, crut qu'il était de son honneur de ne pas éviter un combat qui avait été résolu contre son avis, et dit à un de ses confidens : *Je les mettrai si près l'un de l'autre, que sera bien habile qui pourra les démêler.*

Les relations de la journée de Montlhéri sont toutes différentes, et souvent opposées, quoique la plupart soient écrites par des gens qui s'y trouvèrent, tels qu'Olivier de La Marche, et Philippe de Commines. Nous en avons encore une qui fut envoyée au duc de Bourgogne par un officier général de l'armée du comte de Charolais, et une quatrième faite sur le rapport de plusieurs officiers de l'armée du roi. Ces auteurs ne s'accordent guère que sur la disposition des armées. J'ai tâché de recueillir de ces différentes relations ce qui m'a paru de plus clair et de plus certain.

Le roi, ayant marché toute la nuit, entra dans la vallée de Tréfou, à la vue de l'armée ennemie. Commines prétend que si l'on avait attaqué les Français à la descente on les aurait taillés en pièces, parce qu'ils étaient fatigués d'une marche forcée, et ne pouvaient arriver qu'à la file. D'un autre côté, les Bourguignons firent deux fautes considérables : la première fut que les cavaliers mirent pied à terre, pour se conformer à un point d'honneur qu'ils tenaient de leurs ancêtres, de combattre ainsi dans les batailles rangées ; mais, comme ils étaient armés pesamment, ils se trouvèrent alors si embarrassés qu'ils ne pouvaient agir. Ils furent donc obligés de remonter à cheval avec le secours de leurs archers, qui perdaient par là l'occasion de combattre. Le temps qu'on employa à cette manœuvre donna au roi celui de faire passer son armée et de la ranger en bataille derrière un fossé garni de fortes haies.

La seconde faute des Bourguignons vint de ce qu'en marchant à l'ennemi, ils furent obligés de traverser un champ semé de fèves et d'autres grains forts et embarrassans. Le comte de Cha-

rolais avait donné ordre que la marche ne se fît qu'en trois temps ; mais ses troupes, emportées par l'ardeur, traversèrent ce terrain sans faire halte, de sorte qu'ils étaient hors d'haleïne en arrivant devant les Français. Aucune des armées ne profita tellement des fautes de l'ennemi qu'elle ne perdît successivement, par d'autres fautes, l'avantage qu'elle venait d'avoir.

La bataille se donna le mardi 16 juillet. On commença à escarmoucher sur les dix heures, et l'action fut absolument engagée à une heure après midi. Le roi, après avoir quelque temps harcelé l'ennemi, chargea brusquement le comte de Saint-Pol, le poussa jusqu'au prieuré de Long-Pont, et enfonça l'avant-garde. Le comte de Charolais vint promptement rétablir l'affaire, et repoussa le roi, qui se rallia sous le château de Montlhéri. Le comte, fier de ce succès, crut avoir la victoire, et poursuivait ceux qui fuyaient devant lui, lorsque Contay et Antoine Le Breton, vieil officier, lui firent remarquer que les Français s'étaient ralliés, et avaient entièrement défait l'aile gauche où était Ravestin. Le désordre était si grand de ce côté-là, que la plupart s'enfuirent jusqu'à Sainte-Maixance, en publiant partout que le comte avait été défait; on disait même qu'il avait été tué. Il est vrai qu'il fut dans un très-grand péril, en poursuivant les fuyards avec plus d'ardeur que de prudence. Un d'eux, se retournant, lui porta un coup terrible dans l'estomac : sa cuirasse lui sauva la vie; mais il pensa être renversé du choc. Le comte, plus ardent à attaquer qu'attentif à se défendre, se vit tout à coup enveloppé par quelques gardes du roi, et reçut un coup d'épée dans la gorge; Philippe Doignies, son porte-guidon, fut tué à ses côtés : Geoffroy de Saint-Belin, voyant le comte dans ce péril, lui cria : *Monseigneur, rendez-vous, je vous connais bien; ne vous faites pas tuer.* Le comte allait être pris sans un cavalier robuste, et monté sur un fort cheval, qui donna avec tant d'impétuosité entre lui et Saint-Belin, qu'il les sépara, et délivra le comte, qui le fit chevalier sur le champ de bataille. Olivier de La Marche le nomme Robert Cotereau; Comminges l'appelle Jean Cadet; et tous deux le font fils d'un médecin.

Le comte, tout sanglant, rejoignit ses archers qui n'étaient pas restés au nombre de quarante, et qui ne songeaient plus qu'à fuir. La confusion et la dispersion étaient telles, que cent hommes bien unis auraient totalement défait l'armée des Bourguignons, lorsque le comte de Saint-Pol sortit d'un bois, suivi d'environ cinquante hommes d'armes, autour desquels une quantité d'autres se ralliait à mesure qu'il avançait. Le comte le voyant marcher au petit pas lui envoya dire de se presser. Saint-Pol n'en marcha pas plus vite; cette manœuvre sauva le comte et le reste

de son armée. La contenance assurée de Saint-Pol fit que les fuyards se rallièrent à sa suite, et se trouvèrent près de huit cents hommes d'armes, en arrivant auprès du comte de Charolais.

L'affaire changea encore de face; le comte poussant l'armée française, l'épouvante se mit dans l'arrière-garde, commandée par le comte du Maine, qui s'enfuit et entraîna après lui l'amiral Montauban, La Borde, Salazar et plus de huit cents hommes d'armes; mais ceux de Dauphiné et de Savoie firent ferme et se distinguèrent. Le roi rallia ses troupes jusqu'à trois fois. Il se trouvait partout, et partout il faisait les fonctions de général et de soldat. L'aile gauche des Bourguignons fut enfoncée et taillée en pièces; celle des Français ne fut guère plus heureuse. L'armée du comte de Charolais était plus nombreuse d'un tiers que celle du roi; mais la présence, le courage, l'activité et la prudence de ce prince semblaient multiplier ses troupes, et les rendaient redoutables. On combattait de part et d'autre avec une ardeur égale; les vaincus se ralliaient, le moment d'après le vainqueur prenait la fuite; la victoire changeait alternativement de parti, l'épouvante lui succédait : dans un même corps on pliait d'un côté, on triomphait de l'autre. Les approches de la nuit ralentirent l'ardeur des combattans; on ne tirait plus que de loin, on se ralliait, on se tenait sur ses gardes : la nuit sépara les armées.

Il serait difficile de décider de quel côté fut la victoire; elle balança toujours, et ne se fixa point. Chacun crut ou voulut faire croire qu'il l'avait remportée; mais le désordre et la confusion régnèrent partout. C'est là, sans doute, la cause de la différence qui se trouve dans les relations. Personne ne se signala plus que le roi et le comte de Charolais. On publia souvent, pendant l'action, la mort de l'un et de l'autre; bientôt on les voyait reparaître, et ces différens bruits inspiraient tour à tour à leurs troupes la terreur ou la confiance.

Les historiens varient sur le nombre des morts, et les font monter depuis deux mille jusqu'à trois mille cinq cents hommes des deux côtés; quoi qu'il en soit, la perte fut à peu près égale de part et d'autre. Le roi perdit plus de cavalerie que le comte de Charolais, dont l'infanterie fut plus maltraitée. Brézé, grand capitaine, et qui avait engagé l'action, fut tué des premiers. Le roi perdit encore Geoffroy de Saint-Belin, bailli de Chaumont, Floquet, bailli d'Evreux, et Philippe de Lovan, bailli de Meaux. Les principaux de l'armée du comte qui restèrent sur la place, furent Philippe de Lalain, de Haines, Doignies, un frère du sire d'Halluin et Crevecœur. Malgré les prodiges de valeur qui éclatèrent dans cette journée, plusieurs furent si frappés d'épou-

vante qu'il y eut des Bourguignons qui s'enfuirent jusqu'au Quesnoi, et des Français jusqu'en Poitou. Les récompenses ni les châtimens, après la bataille, ne parurent pas distribués avec beaucoup de justice ou de discernement. *Tel,* dit Commines, *perdit ses offices et états pour s'en être fui, et furent donnés à d'autres qui avaient fui dix lieues plus loin.*

La bataille ne laissa pas d'être de quelque avantage pour le roi : les Parisiens, profitant de la première déroute des Bourguignons, sortirent, s'emparèrent d'une partie du bagage, de deux mille chevaux, et firent huit cents prisonniers. Le maréchal Rouault se saisit du pont de Saint-Cloud. Mouy, capitaine de Compiègne, ayant rassemblé les garnisons de Creil, de Senlis et de Crépi, se rendit maître de Sainte-Maixance.

Le roi, qui n'avait point mangé de toute la journée, entra dans le château de Montlhéri pour s'y reposer et s'y rafraîchir, et alla ensuite coucher à Corbeil. Le comte de Charolais fut obligé de passer la nuit sur le champ de bataille, et voulut, dans la suite, faire regarder comme une preuve de victoire, ce qu'il n'avait fait que par nécessité. En effet, son armée étant toujours en alarme, il fit faire un retranchement avec des chariots ; on rangea les morts, et l'on fit une place, où l'on mit quelques bottes de paille, afin qu'il pût se reposer et faire panser ses blessures.

La persuasion où étaient les Bourguignons que le roi était toujours en présence; la crainte que les Parisiens ne vinssent renforcer son armée, et ne les surprissent, la quantité de morts et les cris des blessés jetaient la consternation dans le camp. Le comte de Charolais tint conseil. Saint-Pol et son frère Hautbourdin opinèrent qu'il fallait mettre le feu au gros du bagage, sauver seulement l'artillerie, et reprendre le chemin de Bourgogne, sans quoi on ne pouvait éviter de périr par le fer et la faim. Contay fut d'un avis tout opposé, et dit qu'une telle retraite était une fuite honteuse; que les Bourguignons se débanderaient, et qu'il en périrait plus par la main du paysan que dans une bataille, dont le succès dépendrait de la valeur et même de la nécessité de vaincre ou de mourir.

Le comte de Charolais approuva un avis qui flattait son courage et sa présomption : personne n'osa le contredire, et il donna ordre de se tenir prêt pour combattre à la pointe du jour; mais il apprit bientôt que le roi s'était retiré. « Plusieurs, dit » Commines, proposèrent de le poursuivre, qui, un moment » auparavant, avaient une assez mauvaise contenance. » Le comte de Charolais se rendit à Étampes, où les ducs de Berry et de Bretagne le joignirent le lendemain.

Le roi arriva à Paris le jeudi au soir, et alla souper chez Charles de Melun, grand-maître de France, où plusieurs bourgeois eurent l'honneur de manger avec lui. Il fit, pendant le souper, le détail de la bataille. Ayant été obligé, pour rendre justice à la valeur de ceux qui s'étaient distingués, de parler des dangers qu'il avait courus, il le fit d'une manière si vive que tous ceux qui étaient présens pleuraient de tendresse. Quoique la victoire eût été douteuse, la gloire de Louis ne l'était pas; tous lui marquaient à l'envi le plaisir de le revoir et le désir de le suivre. Le roi les remercia, et protesta de ne point quitter les armes qu'il n'eût dissipé la ligue. Guillaume Chartier, évêque de Paris, dont le zèle était plus ardent qu'éclairé, vint trouver ce prince pour lui faire une exhortation sur ses devoirs, et lui proposer de former un conseil. Louis l'écouta avec bonté, et pour gagner le peuple, en paraissant déférer aux avis de l'évêque, il nomma, pour composer ce conseil, six notables bourgeois, six de la cour du parlement, et six de l'université. On abolit la plupart des impôts, et il ne resta que six fermes de soixante-six qui étaient dans Paris.

Le roi, ayant accordé des priviléges considérables à l'université, voulut aussi que les écoliers prissent les armes. Le recteur, Guillaume Fichet, s'y opposa avec tant de vigueur que le roi fut obligé de céder au temps; mais, quelques années après, il força le recteur de sortir du royaume.

Louis ratifia alors, avec les Liégeois, un traité fait le mois précédent, par lequel il s'engageait de leur fournir deux cents lances, de défendre leurs priviléges, et d'obliger le pape à confirmer au marquis de Bade la qualité de leur régent. Ils promirent, de leur côté, de ne faire ni paix ni trêve avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon, et d'entrer à main armée dans le Brabant, aussitôt que les Français entreraient dans le Hainaut. Ce traité causa dans la suite la ruine de la ville de Liége.

Le séjour que le duc de Berry et le comte de Charolais firent ensemble, ne servit qu'à leur donner de l'éloignement l'un pour l'autre; l'espèce de fureur que le comte avait pour la guerre, devint odieuse au duc de Berry; et le caractère compatissant du duc paraissait au comte une faiblesse méprisable. Le duc, voyant les blessés qui étaient dans Etampes, ne put s'empêcher de dire, en soupirant, qu'il voudrait n'avoir jamais entrepris la guerre. Le comte qui, avec de très-grandes qualités, n'avait pas l'humanité en partage, dit à ses gens : *Avez-vous ouï parler cet homme? Il se trouve ébahi pour sept à huit cents hommes qu'il voit par la ville allant blessés, qui ne lui sont rien, ni qu'il ne connaît; il s'ébahirait bientôt, si le cas lui touchait de quelque*

chose, et serait homme pour appointer bien légèrement, et nous laisser en la fange : et, pour les anciennes guerres qui ont été entre le roi Charles, son père, et le duc de Bourgogne, notre père, aisément toutes ces deux parties se convertiraient contre nous ; par quoi est nécessaire de se pourvoir d'amis.

Philippe de Commines ajoute que le comte de Charolais envoya aussitôt Guillaume de Cluny en Angleterre, pour demander la sœur du roi Edouard en mariage, avec ordre de ne rien conclure, mais seulement d'amuser Edouard pour en tirer du secours. Commines n'a pas fait attention qu'Isabelle de Bourbon, seconde femme du comte de Charolais, vivait encore, et n'est morte que le 26 de septembre, plus de deux mois après la bataille de Montlhéri. Ainsi il ne pouvait pas encore être question du mariage du comte de Charolais avec la princesse d'Angleterre, quoiqu'il l'ait épousée dans la suite. Sur la nouvelle qui s'était répandue de la mort du roi à Montlhéri, les princes ligués avaient tenu conseil ; et, sur l'avis du comte de Dunois, il avait été résolu d'abandonner les Bourguignons, dans la crainte que le comte de Charolais n'usurpât la couronne. Dunois voulait affaiblir le roi, mais non pas ébranler l'Etat. Le comte de Charolais, ayant été instruit de ce conseil, comprit que ses plus grands succès tourneraient à son désavantage, et qu'il ne devait rien attendre des mécontens de France, qui ne se servaient de lui que pour leurs intérêts particuliers. Dans cette idée, il ratifia les traités qu'il avait faits avec le duc de Bretagne, et n'y comprit point le duc de Berry.

Les princes étant partis d'Etampes (31 juillet), allèrent à Larchaut et à Moret. Ils espéraient passer la Seine au pont de Samois, et joindre le duc de Calabre, qui venait par la Champagne ; mais, le pont étant rompu, ils furent obligés d'en faire un avec des futailles pour faire passer l'armée. Rouault et Salazar n'étant pas en état de s'y opposer, furent contraints de se retirer. L'armée des princes, au lieu de marcher droit à Paris, se répandit dans la Brie. Le duc de Calabre arriva avec cinq mille hommes, parmi lesquels il y avait neuf cents hommes d'armes des plus aguerris, commandés par Jacques Galiot, le comte de Campobasse, Baudricourt, le maréchal de Bourgogne, Montaigu et Rothelin, tous excellens capitaines. Le duc de Calabre avait encore avec lui cinq cents Suisses, qui furent les premiers qui passèrent en France, où ils se distinguèrent par la valeur et la discipline, qualités qui ne se sont point démenties chez cette nation. Commines prétend que l'armée des princes ligués montait à cent mille chevaux ; il y comprend apparemment l'artillerie et le bagage, car on trouve, dans un manuscrit

de ce temps-là, que lorsque l'armée parut devant Paris, elle était d'environ cinquante mille hommes.

Avant que les princes y arrivassent, le roi partit (août) pour aller chercher lui-même les secours qu'il attendait de Normandie, laissant quatre cents lances et deux mille trois cents francs-archers pour la garde de la ville, sous le commandement des maréchaux de Comminges et Rouault, de Gilles de Saint-Simon et de La Barde.

Les ennemis s'étant emparés du pont de Charenton (17 août), dès ce moment il y eut des escarmouches continuelles. Les princes envoyèrent (22 août) six hérauts, avec des lettres pour l'évêque, le clergé, le parlement, la ville et l'université. Elles contenaient en substance que les princes n'ayant pris les armes que pour le bien public, ils demandaient qu'on leur envoyât des députés avec qui ils pussent conférer.

L'évêque fut nommé chef de la députation ; les autres furent choisis dans le clergé, dans le parlement, dans l'université, et même parmi les marchands.

Lorsque ces députés parurent devant les princes, le comte de Dunois portant la parole, leur dit, « que le roi avait fait alliance » avec des étrangers, pour détruire les grandes maisons du » royaume, et particulièrement celles d'Orléans, de Bourgogne, » de Bretagne et de Bourbon ; qu'il refusait d'assembler les » états ; qu'il fallait donc désormais que les armées ne fussent » commandées, les charges données, et les finances adminis- » trées que par le conseil des princes ; et que, pour sûreté, » on leur livrât la personne du roi et la capitale, ou du moins » on permît aux princes d'entrer dans la ville avec escorte pour » y conférer eux-mêmes ; qu'on ne laissait que deux jours pour » décider, et que, ce terme expiré, on donnerait un assaut gé- » néral sans faire aucun quartier. »

Les députés vinrent faire leur rapport ; la frayeur dont ils étaient frappés leur fit grossir les objets, et se communiqua à plusieurs de ceux qui les entendaient : il y en avait qui, par le seul désir de voir changer le gouvernement, voulaient qu'on reçût les princes ; mais les gens de guerre réprimèrent la frayeur populaire, par celle qu'ils inspirèrent en menaçant de massacrer quiconque oserait proposer de recevoir les princes. On renvoya donc les députés, avec ordre de dire simplement qu'on ne pouvait rien résoudre sans l'ordre du roi, qui était absent. Le comte de Dunois, remarquant leur frayeur, voulut encore l'augmenter, et leur dit qu'on n'avait qu'à se préparer dans Paris à un assaut général pour le jour suivant. Sur le rapport des députés, on n'oublia rien pour se mettre en état de défense ;

mais l'ennemi ne parut pas. On fit sortir cent lances pour aller à la découverte ; elles s'avancèrent jusqu'aux tentes des Bourguignons, et ramenèrent plus de soixante chevaux.

Le roi revint deux jours après, avec douze mille hommes, et fit entrer tant de munitions dans Paris, que, pendant un siége de près de trois mois, on y fut toujours dans l'abondance. Il fut reçu de ses sujets avec la joie la plus vive ; chacun croyait son salut attaché à sa personne.

Louis, s'étant fait rendre compte de la députation qui s'était faite pendant son absence, chassa les députés qui avaient marqué le plus de crainte, comme étant aussi dangereux dans la circonstance présente que s'ils eussent été criminels. Il ne marqua son ressentiment à l'évêque qu'en cessant d'avoir pour lui la même considération. On fit mourir quelques gens qui avaient tenu des discours séditieux ; et il y en eut un de fouetté pour avoir seulement donné l'alarme pendant un assaut. Les fautes étaient punies moins sur leur grièveté que sur leurs conséquences.

En effet, si les princes eussent été admis dans Paris pour y conférer, la séduction, la perfidie ou la terreur les auraient rendus maître de la ville ; et la perte de la capitale eût entraîné celle du royaume. Le roi sentit si bien toutes ces conséquences qu'il a souvent dit depuis que, si les princes se fussent emparés de Paris, il ne lui restait d'autre ressource que de passer en Suisse ou à Milan.

Depuis son retour (septembre), les escarmouches devinrent plus fréquentes, plus vives, et presque toujours heureuses pour les assiégés. Ces petits succès leur inspiraient la confiance, et diminuaient la présomption des ligueurs. Le roi, pour entretenir cette disposition dans les esprits, parut vouloir présenter la bataille, et prit l'oriflamme avec des cérémonies toujours imposantes pour le peuple ; mais ce prince était trop prudent pour commettre sa couronne au hasard d'un bataille. Lorsqu'il paraissait ne respirer que le combat, il travaillait à diviser la ligue. Ces préparatifs, et le feu continuel des remparts, tenaient les assiégeans dans l'inquiétude, et leur donnaient souvent l'alarme. Leurs coureurs vinrent une nuit leur rapporter qu'ils avaient aperçu l'armée royale qui s'avançait en ordre de bataille. Le comte de Charolais et le duc de Calabre montèrent aussitôt à cheval, et donnèrent les ordres pour le combat ; mais s'étant avancés vers le lieu qu'on leur avait marqué, et le jour commençant à paraître, ils reconnurent que ce qu'on avait pris pour des lances n'était qu'un champ couvert de grands chardons. Cependant le roi, ne songeant qu'à désunir les princes ligués, fit écrire par le roi de Sicile au duc de Calabre, son fils, pour le

détacher du parti des ligueurs. Il s'était formé une amitié très-étroite entre le comte de Charolais et le duc de Calabre. Ces deux princes aimaient la guerre : leur valeur était égale ; mais le duc l'emportait par la prudence, la sagesse, la modération et les autres qualités du général. Il avait fait long-temps la guerre en Italie, d'abord avec des succès assez heureux ; les malheurs qui lui étaient arrivés dans la suite, en lui faisant perdre la couronne de Naples, avaient du moins prouvé qu'il en était digne. Plus admirable dans ses disgrâces que brillant dans ses succès, il n'éprouva jamais de revers qui n'ajoutât encore à sa gloire. Adoré de ses sujets, respecté de ses ennemis, sa réputation ne dépendait plus de la victoire ; il fut souvent malheureux, et ne cessa jamais d'être grand. On pouvait dire que si le comte de Charolais était le plus vaillant soldat de son siècle, le duc de Calabre en était un des premiers capitaines.

Ce prince, qui ne fut pas long-temps à s'apercevoir du vain prétexte et des malheurs réels de la guerre, crut que l'honneur ne lui permettait pas d'abandonner le parti dans lequel il était entré ; mais il n'oublia rien pour ramener les princes ligués à leur devoir, et fut le principal auteur de la paix qui suivit.

On convint d'une trêve de huit jours, qui fut, à la vérité, fort mal gardée. Les ennemis s'étant fortifiés dans l'île Saint-Denis, élevèrent un boulevart vis-à-vis le Port-à-l'Anglais, et voulaient jeter un pont sur la rivière. On se plaignit de cette contravention à la trêve ; mais comme les princes n'avaient pas grand égard à ces plaintes, un soldat, dont le nom méritait d'être conservé, se jeta à la nage, passa de l'autre côté, et coupa le câble qui retenait le pont de bateaux, de sorte qu'il fut emporté par le courant. Les alarmes continuelles, qui se répandaient dans Paris et dans le camp ennemi, rendaient la trêve aussi fatigante que la guerre. Les troupes du duc de Nemours et du comte d'Armagnac couraient la Brie et la Champagne, mettant tout à feu et à sang, et s'annonçant toujours comme protecteurs du bien public.

Cependant on nomma, de part et d'autre, des commissaires pour traiter de la paix. On augura assez bien des premières conférences ; mais les princes en conçurent de la défiance, et exigèrent entre eux un nouveau serment de ne rien conclure les uns sans les autres.

Le roi, pour abréger les conférences, vint trouver les princes à Charenton, n'ayant avec lui que Charles de Melun, Montauban, Nantouillet, du Lau, et deux ou trois autres personnes. Ce prince, apercevant le comte de Charolais, qui l'attendait sur le bord de la rivière, lui cria : *Mon frère, m'assu-*

rez-vous ? Oui, comme frère, répondit le comte. Le roi mit aussitôt pied à terre, et lui dit : *Mon frère, je connais que vous êtes gentilhomme de la Maison de France. Pourquoi, monseigneur?* reprit le comte. *Parce que*, poursuivit le roi d'un visage riant, *quand j'envoyai mes ambassadeurs à Lille, naguère, devers mon oncle, votre père, et vous, et que ce fou de Morvilliers parla si bien à vous, vous me mandâtes, par l'archevêque de Narbonne, qui est gentilhomme, et il le montra bien, car chacun se contenta de lui, que je me repentirais des paroles qu'avait dites ledit de Morvilliers, avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encore beaucoup plus tôt que le bout de l'an ; avec telles gens veux-je avoir à besogner, qui tiennent ce qu'ils promettent tout de suite.* Le roi désavoua Morvilliers, et dit qu'il ne l'avait point chargé de parler comme il avait fait.

Ces princes en vinrent aux conditions de la paix, et dès lors le bien public devint ouvertement l'intérêt particulier. Les propositions qu'ils se firent, et qui, après leur conférence, furent débattues par leurs plénipotentiaires, dans l'abbaye de Saint-Antoine et à la grange aux Merciers, consistaient à demander, de la part de Monsieur, la Normandie ou la Guyenne, au lieu du Berry. Le roi ne voulait accorder ni l'une ni l'autre province, et offrait, au lieu du Berry, la Champagne, le Vermandois, Guise, Tournai et la Brie, excepté Meaux, Melun et Montereau. Le comte de Charolais demandait pour lui les villes rachetées sur la Somme. Le roi consentait de donner, au lieu de ces villes, le comté de Boulogne, Péronne, Roye et Montdidier, et ne voulut jamais rien accorder au sujet de la Normandie, qui portait le tiers des charges de l'Etat. C'était précisément ce qui engageait les princes à insister sur cet article, afin d'affaiblir si fort la puissance du roi qu'ils n'eussent jamais à redouter son ressentiment. Les autres princes demandaient des terres considérables, des charges et des pensions, de sorte que Louis se serait vu dépouillé de son domaine, de son autorité, et réduit au seul titre de roi.

On tenait tous les jours des conférences, sans que la paix avançât : le roi, ayant appris que la veuve de Brézé, sénéchal de Normandie, et le patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, avaient introduit le duc de Bourbon dans la ville de Rouen, et que Thomas Bazin, évêque de Lizieux, le plus emporté des ligueurs, soufflait le feu de la rébellion dans la Normandie, il craignit qu'il ne se tramât de pareilles trahisons dans les autres villes; les Parisiens même lui devinrent suspects, et il en exigea un nouveau serment de fidélité, ressource inutile

contre la perfidie, si l'ardeur avec laquelle il fut fait n'eût été garant de leur foi. Le roi, voyant qu'il était désormais inutile de contester sur la cession de la Normandie, qui se déclarait pour le duc de Berry, craignant que les Normands n'abandonnassent son armée, et persuadé de plus par les conseils de Sforce, duc de Milan, qui ne cessait de lui mander que l'unique moyen de dissiper la ligue était d'accorder tout sans distinction, et de ne consulter ensuite que les circonstances et ses intérêts, pour l'observation ou l'infraction du traité; le roi, dis-je, envoya demander une conférence au comte de Charolais.

Ces deux princes s'abouchèrent entre la ville et le camp. Après avoir fait éloigner leurs gens, le roi dit au comte ce qu'il avait appris de la révolte de Rouen, et ajouta que, sans cela, il n'aurait jamais cédé la Normandie; mais qu'il fallait contenter les Normands puisqu'ils voulaient un duc. Le comte de Charolais avait peine à cacher la satisfaction qu'il éprouvait. Par un sort assez rare, et qui n'était dû qu'à la prévoyance du roi, les assiégeans manquaient de tout, tandis que les assiégés étaient dans l'abondance. Le comte voulait porter la guerre ailleurs, et châtier les Liégeois, qui ravageaient les provinces de son père; il craignait, d'ailleurs, que les autres princes ne fissent leur traité sans lui. Uniquement occupé de ces idées, et marchant toujours avec le roi vers Paris, il entra dans les premiers retranchemens. Il ne s'aperçut de son imprudence que lorsqu'il n'y avait plus moyen de reculer. Mille funestes idées lui passèrent dans l'esprit; il se rappela dans l'instant la fin tragique de son aïeul sur le pont de Montereau; cependant, dissimulant son inquiétude, il s'arrêta tout d'un coup, feignit de vouloir examiner les retrancheimens, affecta beaucoup de liberté d'esprit, et, après avoir encore parlé quelque temps, prit congé du roi, qui lui rendit le salut en souriant, pour lui faire connaître qu'il avait pénétré ses craintes. Thibaut de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, homme brusque et zélé, ayant appris l'imprudence du comte de Charolais, assembla promptement Saint-Pol, Hautbourdin, Contay, et les principaux de l'armée. *Si ce jeune prince, fol et enragé*, leur dit-il, *s'est allé perdre, ne perdons pas sa maison, ni le faict de son père, ni le nôtre; et, pour ce, je suis d'avis que chacun se retire en son logis, et s'y tienne prêt, sans soy esbahir de fortune qui advienne; car nous sommes suffisans, nous tenant ensemble, de nous retirer jusques ès marches de Hainaut, ou de Picardie, ou en Bourgogne.* Ils montèrent aussitôt à cheval pour aller à la découverte. Dès que le maréchal aperçut le comte : *Je ne suis*, lui dit-il, *à vous que par emprunt, tant que votre père vivra. Ne me tancez point,*

répondit le comte, *car je connay bien ma grande folie; mais je m'en suis aperçu si tard que j'etoye près du boulevert.* Le maréchal ne laissa pas de lui faire les reproches les plus durs, et de lui répéter en face ce qu'il avait proposé pendant son absence. Le comte l'écouta sans répliquer, avec une espèce de soumission, trop sincère pour s'excuser, et trop grand pour s'offenser des reproches.

Louis, qui n'avait pas moins d'envie de ramener les esprits que de finir la guerre, ne crut pas devoir profiter de la faute du comte de Charolais, par une violence qui n'eût eu d'autre suite que d'éterniser la guerre. La générosité du roi, quoique intéressée, aurait dû lui gagner le cœur du comte; mais il y a grande apparence qu'elle augmenta encore la haine de ce prince, qui était au désespoir d'avoir obligation au roi. Les bienfaits qui ne ramènent pas un ennemi, ne servent plus qu'à l'aigrir.

Les plénipotentiaires s'étant assemblés pour convenir des conditions de la paix, les propositions des ligueurs furent que le duc de Berry aurait la Normandie en toute souveraineté; que le duc de Calabre aurait Mousson, Sainte-Menehould, Neuchâtel, quinze cents lances payées pour six mois, cent mille écus comptant, et que le roi renoncerait aux alliances de Ferdinand d'Aragon, et de ceux de Metz.

Le comte de Charolais demandait, pour lui et son premier héritier, les villes rachetées sur la Somme, qui, après eux, pourraient être retirées pour la somme de deux cent mille écus, sans que le comte fût obligé de rendre les quatre cent mille écus déboursés par le roi pour le rachat; il voulait de plus Boulogne, Guines, Péronne, Montdidier et Roye, comme héritages perpétuels. La pragmatique sanction devait être rétablie.

Le duc de Bourbon voulait avoir Donchery, plusieurs seigneuries en Auvergne, trois cents lances et cent mille écus.

Le duc de Bretagne demandait Montfort, Etampes, et la régale dans tous ses domaines.

Le comte de Dunois devait garder sa compagnie de cent lances; Albret et Armagnac demandaient des terres et des pensions. Dammartin devait rentrer dans ses terres, et avoir une compagnie de cent lances. Lohéac exigeait qu'on le fît premier maréchal de France; Tanneguy du Châtel, grand écuyer; de Beuil, grand amiral; et Saint-Pol, connétable.

Le roi, qui avait pris son parti, suivant les conseils du duc de Milan et ses propres maximes, accepta presque toutes ces conditions, à quelques changemens près; par exemple, Tanneguy ne fut point grand écuyer, ni de Beuil grand amiral; mais Saint-Pol eut l'épée de grand connétable. Le roi voulait

par là détacher de la cour de Bourgogne un sujet puissant; le comte de Charolais, de son côté, comptait avoir en France un serviteur zélé; et Saint-Pol, qui était le chef de la maison de Luxembourg, fier de sa naissance, de ses biens et de ses charges, songeait à faire servir à ses desseins les cours de France et de Bourgogne, et se croyait trop puissant pour rester long-temps sujet. On verra dans la suite quelle fut la fin de ses projets.

Quand tout le monde fut à peu près content, on parla vaguement du bien public; on ne décida rien, et le peuple, souvent prétexte, et toujours victime des grands, fut encore foulé pour satisfaire l'avidité de ceux qui s'annonçaient comme ses protecteurs. Dauphartin avait donc raison d'écrire, quelque temps après, au comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, que cette ligue avait été la ligue du mal public.

Quelque mécontent que fût le roi d'avoir accepté des conditions aussi dures, il ne pouvait pas s'en repentir, non-seulement parce qu'il était très-déterminé à s'en affranchir dans un temps plus favorable; mais encore parce que le comte de Charolais reçut, quelques jours après, un renfort de six-vingt lances et quarante mille écus, ce qui l'aurait peut-être rendu plus difficultueux.

La paix, entre le roi et les princes ligués, fut conclue par deux traités différens, qu'il est d'autant plus nécessaire de distinguer que plusieurs auteurs les confondent, quoique l'un et l'autre soient imprimés.

Par le traité de Conflans, du 5 octobre, Louis fit son accord avec le comte de Charolais seul. La politique du roi était de séparer les intérêts du comte de ceux des alliés, afin que, s'ils refusaient la paix, ou qu'après l'avoir faite, ils recommençassent la guerre, le comte ne fût pas en droit de prendre leur parti, ou du moins pût s'en dispenser. Dans cet acte, le roi traite le comte de Charolais de *frère et cousin*.

Le traité fait à Saint-Maur, avec les autres princes ligués, ne fut signé que le 29 d'octobre. C'est dans celui-là que sont énoncés la plupart des articles que nous venons de rapporter. Le traité de Conflans fut présenté au parlement le 12 d'octobre, pour être enregistré. Le parlement s'y opposa, non-seulement à cause des aliénations du domaine, mais encore parce que c'était un traité forcé, et que, pour son exécution, le roi se soumettait au pape par un des articles. Le chancelier, étant au parlement, demanda l'avis des seigneurs et prélats qui s'y trouvèrent. Tous opinèrent pour l'enregistrement. Comme on n'ignorait pas que les magistrats pensaient différemment, on ne recueillit point les voix; il y eut beaucoup de débats, et le traité

ne fut enregistré que quelques jours après. Le parlement fit ajouter qu'il était contraint d'obéir, et que c'était sans préjudice des oppositions. La chambre des comptes montra la même fermeté. Le traité de Saint-Maur ne souffrit pas moins de difficultés. Le roi n'était pas fâché de trouver tant d'oppositions. Il ne demandait l'enregistrement que pour céder à la nécessité, et lui-même fit une protestation contre ces mêmes traités.

La paix ayant été conclue, on publia une amnistie générale. Les ligueurs accoururent aussitôt à Paris en si grand nombre, qu'il y avait tout lieu d'en craindre une surprise; mais le roi, voulant inspirer la confiance aux princes, leur donnait continuellement des marques de la sienne. Il alla seul voir la revue de l'armée ennemie, n'étant entouré que de ceux qu'il venait de combattre. Le comte de Charolais, après les montres, cria tout haut : *Messieurs, vous et moi sommes au roi, mon souverain seigneur, qui cy est présent, pour le servir toutes les fois qu'il voudra vous employer.*

Le roi et le comte de Charolais se dirent mille choses obligeantes, s'embrassèrent, se jurèrent une amitié éternelle, et restèrent ennemis irréconciliables.

La cession de la Normandie ne laissait pas de souffrir de grandes difficultés, au sujet des grands fiefs relevant de ce duché. Les pairies d'Eu et d'Alençon appartenaient à des princes du sang; il était question de savoir si ces fiefs retourneraient au duc de Normandie ou à la couronne, au cas que ces princes mourussent sans enfans. On convint enfin, pour terminer toutes les difficultés, de renvoyer la décision de cette question au jugement des pairs, le cas arrivant.

La paix ayant été publiée (30 octobre), le roi alla à Vincennes recevoir l'hommage de Monsieur pour le duché de Normandie, celui du comte de Charolais pour les terres de Picardie, et le serment du connétable. La porte et les appartemens du château étaient gardés par les gens du comte, qui avait exigé que le roi *lui cédérait, pour ce jour, le château de Vincennes, pour sûreté de tous.* Le roi ne crut pas devoir refuser cette vaine formalité. Jamais peuple n'a témoigné tant d'amour pour son prince que les Parisiens en firent paraître dans cette occasion; ils ne pouvaient souffrir que le roi se livrât sans précaution à des ennemis nouvellement réconciliés. Ils armèrent vingt-deux mille hommes, qu'ils distribuèrent aux environs du château de Vincennes, et obligèrent le roi de revenir coucher à Paris. Le lendemain, le duc de Normandie partit, et bientôt après les autres princes retournèrent dans leurs Etats.

A peine les traités de Conflans et de Saint-Maur étaient-ils

signés, qu'on vit arriver une ambassade de la part de Jacques II, roi d'Ecosse, pour faire valoir de prétendus droits sur la Saintonge. Charles VII avait promis à Jacques Ier. le comté de Saintonge, à condition que les Ecossais fourniraient une armée pour chasser de France les Anglais. Jacques Ier. ni Jacques II ne s'étant jamais mis en devoir de satisfaire à ce traité, Louis répondit aux ambassadeurs que leur maître n'avait rien à prétendre sur la Saintonge.

Ces ambassadeurs ajoutèrent qu'ils avaient ordre de déclarer au roi que leur maître ne souffrirait pas qu'on fît la guerre au duc de Bretagne, son allié. Le roi leur fit dire qu'il ne pouvait croire qu'ils fussent chargés d'une telle commission, et les congédia. On ne douta point que le duc de Bretagne n'eût attiré ces ambassadeurs surtout lorsqu'on les vit aller trouver ce prince et partir avec lui.

Le roi, voulant réparer les désordres de la guerre civile, appela dans ses conseils les grands du royaume, les magistrats, les bourgeois même, et tous ceux dont le zèle et les lumières pouvaient concourir au bien de l'Etat. Pour s'attacher le bâtard de Bourbon, il lui donna en mariage Jeanne, sa fille naturelle, et pour dot Usson en Auvergne, Cremieu, Moras, Baurepaire, Visile et Cornillon en Dauphiné; le tout estimé six mille livres de rente.

Il rétablit dans leurs charges ceux qu'il crut en avoir été dépouillés injustement, ou les donna à ceux qu'il en jugea les plus dignes. La place de chancelier fut rendue à Guillaume Juvénal des Ursins. Dauvet, premier président de Toulouse, fut nommé premier président de Paris (12 novembre), avec des éloges dus à son mérite, et supérieurs à sa dignité. Il fut encore ordonné que, lorsqu'il vaquerait quelque office de président ou de conseiller, le parlement présenterait trois personnes au roi, qui en choisirait une. Ce prince, ne se trouvant pas en état de soulager les peuples autant qu'il l'aurait désiré, les consolait du moins par un accueil affable. Comme les Parisiens s'étaient le plus distingués par leurs services, il leur donna le privilége de n'être point obligés d'aller plaider hors de Paris, avec exemption de l'arrière-ban et de logement de gens de guerre. Il faisait manger le bourgeois avec lui, allait les voir chez eux, et les charmait par ces manières pleines d'humanité, qui sont si puissantes sur le cœur des Français, et en obtiennent plus que la tyrannie n'en pourrait arracher.

On ne fut pas long-temps sans ressentir les suites fâcheuses des conditions de la paix, par la diminution des revenus de la couronne et l'augmentation des charges de l'Etat. Il fallut

bientôt surcharger les peuples pour payer les pensions des prétendus défenseurs du bien public. La différence de celles de l'année qui suivit la guerre, à celles de l'année précédente, est très-considérable. Le total des pensions, en 1465, est de cent huit mille cinq cent soixante-quatre livres, et, en 1466, elles montent à deux cent soixante-six mille neuf cents livres.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver sommairement ici la forme dont les impositions se levaient alors. Un état d'imposition de Languedoc nous donnera une idée de ce qui se pratiquait dans les autres provinces.

Les états de Languedoc, assemblés à Montpellier en 1464, établirent, avec l'agrément du roi, une espèce de capitation pour tenir lieu de la taille et des autres droits dont la perception était trop onéreuse aux peuples.

Par la nouvelle répartition, les veuves, orphelins et pauvres étaient exempts. Chaque chef, ayant cinquante livres, payait dix sous. Celui qui en avait cent, payait vingt-deux sous; et au-dessus jusqu'à trois cents, on payait trente-sept sous, six deniers. Depuis trois jusqu'à cinq cents livres, on payait soixante sous; et ceux qui avaient plus de cinq cents livres, payaient un denier maille par livre. L'imposition monta à cent vingt-six mille livres, dont le roi se contenta pour tailles et autres nouveaux droits : on verra que les choses ne restèrent pas long-temps dans cet état.

Par la cession des domaines, faite aux princes ligués, la France était ouverte de toutes parts, et exposée aux invasions du Bourguignon, du Breton et de l'Anglais; Paris devenait presque ville frontière. On était obligé d'entretenir dans les places de fortes garnisons très-onéreuses aux peuples. Le roi avait prévu cette fâcheuse situation ; mais il était nécessaire de diviser la ligue, sauf à revenir contre le traité dans des circonstances plus favorables. Elles se présentèrent bientôt par la mésintelligence qui survint entre les ducs de Normandie et de Bretagne, ou plutôt entre leurs gens qui les gouvernaient.

La veuve de Brézé, l'évêque de Bayeux, Jean de Lorraine, de Beuil, Patrix Foucaud, ci-devant capitaine de la garde écossaise, et plusieurs autres qui ne s'étaient attachés à la fortune du duc que pour le faire servir à la leur, demandaient toutes les charges pour eux ou pour leurs amis, et furent près d'en venir aux mains. Dammartin, qui s'était flatté de gouverner absolument Monsieur, ne put souffrir de concurrent dans sa faveur, et s'attacha au duc de Bretagne. Tous les jours il survenait de nouveaux différens entre les partisans des deux princes. On sema le bruit que le duc de Bretagne voulait faire enlever Monsieur, les Normands prir

rent l'alarme, et il s'en fallut peu que des tracasseries de cour ne dégénérassent en une guerre ouverte. Tanneguy du Châtel, qui connaissait parfaitement le caractère du duc de Bretagne, n'employait l'ascendant qu'il avait sur son esprit, que pour le mieux servir, et l'engagea à se retirer dans ses Etats, sans se mêler davantage des affaires de Monsieur.

Louis, jugeant que la conjoncture était favorable pour ses desseins, partit sur-le-champ, alla trouver à Caen le duc de Bretagne (23 décembre), et fit un traité par lequel le duc s'obligeait de n'aider personne contre le roi, qui, de son côté, confirmait au duc la possession de la régale en Bretagne, prenait sa personne et ses Etats sous sa protection, et recevait en ses bonnes grâces le comte de Dunois, Dammartin, le maréchal de Lohéac et Lescun, qui avaient passé du service du roi à celui du duc. On excepta de cette amnistie les sires de Beuil et de Clermont, Charles d'Amboise, Jean de Daillon, et plusieurs autres, qui cessèrent d'être criminels aussitôt qu'ils devinrent utiles.

LIVRE QUATRIÈME.

1466, Pâques, le 6 avril.) Louis XI, n'ayant cédé la Normandie à son frère que pour obéir à la nécessité, et dans le dessein de la reprendre à la première occasion, y fit entrer une armée en même temps qu'il traitait avec le duc de Bretagne. Il fut bientôt maître de Vernon, d'Evreux, de Gisors, de Gournai, de Louviers, et fit investir le Pont-de-l'Arche. Salazar et Malortie s'avancèrent jusqu'à Saint-Ouen avec un détachement; mais un corps de troupes, étant sorti de Rouen, tua plus de soixante hommes d'armes, et se jeta dans le Pont-de-l'Arche. Elles firent une nouvelle sortie, et passèrent au fil de l'épée plus de trois cents archers. Le roi commençait à craindre les suites de cette résistance, lorsqu'on fit prisonnier celui qui avait livré Pontoise aux princes ligués. Cet homme évita le châtiment de sa première trahison par une autre, en livrant le Pont-de-l'Arche.

Le roi forma tout de suite le siége de Rouen; Monsieur, se voyant hors d'état de lui résister, dépêcha Brunet de Longchamp, lieutenant du grand sénéchal, pour aller représenter au comte de Charolais, que le roi, profitant de quelques démêlés qui étaient arrivés entre les Bretons et les Normands, sans que l'amitié de leurs princes en eût été altérée, était entré en Normandie à main armée, et publiait, pour couvrir son invasion, que le duc de Normandie avait offert de remettre son apanage; qu'une telle

offre n'était pas vraisemblable; que le duc priait le comte de Charolais de le maintenir dans la possession de son apanage, de lui envoyer quatre cents lances, et de lui prêter cinquante mille écus. Longchamp avait ordre de pressentir en même temps si le duc de Bourgogne voudrait donner retraite à Monsieur, au cas qu'il ne pût se maintenir dans la Normandie.

Le comte de Charolais était si occupé de la guerre contre les Liégeois qu'il ne put donner ni secours ni espérances au duc de Normandie ; et les mesures étaient si bien prises par le traité de Caën, que Monsieur fut obligé de s'adresser directement au roi. Il lui fit représenter qu'il ignorait pourquoi on voulait le priver de son apanage, et punir les habitans de Rouen de leur attachement à leur prince ; que sa majesté était suppliée de considérer que l'un était son frère et les autres étaient ses sujets ; que Monsieur consentait à s'en rapporter à ce qui serait décidé par les ducs de Calabre, de Bourbon et de Bretagne, par le comte de Charolais, ou par les états du royaume. Le roi répondit qu'il n'accordait qu'une trêve de dix jours, pendant lesquels on pourrait discuter tous les différens dont il était question. Les habitans de Rouen, craignant d'être emportés d'assaut et traités en rebelles, offrirent de se rendre, pourvu qu'on leur donnât une amnistie. Le roi leur fit dire que, ne les ayant jamais jugés coupables, ils n'avaient pas besoin de rémission ; il leur en donna une déclaration authentique, et ils lui ouvrirent leurs portes. Monsieur se retira à Honfleur, auprès du duc de Bretagne, qui, s'étant également engagé avec les deux frères par différens traités, restait en Normandie pour tâcher de les concilier.

Monsieur réclamait inutilement le secours du duc de Bourgogne et du comte de Charolais, ils n'avaient plus pour lui que de la compassion : celle des princes suppose ordinairement le mépris ; ainsi ils se contentèrent d'écrire assez faiblement en sa faveur.

Le roi continuait d'employer tour à tour la sévérité et la clémence pour réduire les Normands. Il donna une amnistie à Louviers, à Caudebec et à Dieppe ; il accorda des lettres de rémission à la veuve de Brézé, et à tous ceux dont il crut le repentir sincère, la révolte dangereuse, ou les services utiles ; mais, afin que sa clémence ne parût pas un effet de timidité ou de faiblesse, il fit raser le château de Chaumont appartenant à Pierre d'Amboise. Jean de Lorraine fut enfermé, Esternay fut noyé à Louviers, et Mauviel eut la tête tranchée au Pont-de-l'Arche.

Louis, ayant achevé de prendre possession de la Normandie dans les états de cette province, qu'il assembla à Rouen (6 février), Monsieur se trouva réduit à une telle extrémité qu'il

vendit sa vaisselle pour faire vivre sa maison, en disant qu'il aimait mieux manger dans de la terre que de laisser souffrir des gens qui n'étaient malheureux que pour s'être attachés à sa fortune ; sentimens préférables à l'héroïsme, mais presque inutiles, quand ils ne sont pas unis à d'autres qualités dans les princes.

Le duc de Bretagne, ne pouvant accorder les deux frères, et voulant éviter de prendre part entre eux, se retira dans ses États. Monsieur y vint chercher un asile, et trouva, en arrivant à Nantes, Imbercourt, qui venait, de la part du duc de Bourgogne, lui faire des excuses de ce qu'il ne pouvait lui donner de secours. Monsieur répondit qu'il avait espéré des services plus réels, fit le détail des malheurs qu'il éprouvait, et finit par dire que les princes, qui avaient signé les traités de Conflans et de Saint-Maur, en devaient être garans, et que leur intérêt personnel s'y trouvait, puisqu'ils avaient à craindre pour eux-mêmes de pareilles infractions, lorsque le roi, qui réglait toujours tous ses droits sur son pouvoir, aurait augmenté sa puissance.

Le roi, n'ignorant pas les liaisons de son frère avec la cour de Bourgogne, envoya au comte de Charolais une célèbre ambassade, à la tête de laquelle était Georges de La Tremouille, connu sous le nom de sire de Craon, afin de prévenir les impressions que les clameurs de Monsieur pouvaient faire sur les esprits.

La Tremouille, étant arrivé à la cour de Bourgogne, exposa la conduite et les motifs du roi. « Il représenta que ce prince » avait toujours eu pour son frère l'amitié la plus tendre ; qu'il » lui avait cédé le Berry, quoiqu'il eût à peine quinze ans ; qu'il » y avait ajouté des pensions dont il avait paru content, si l'on » en jugeait par les remercîmens qu'il avait faits dans les pre- » miers mouvemens de sa reconnaissance ; que, depuis, il s'était » laissé séduire par des rebelles ; qu'il s'était enfui indécemment » du royaume ; que le roi, pour le ramener à son devoir, lui » avait fait proposer de régler son apanage sur le pied de celui » de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, ou de s'en rap- » porter au jugement des princes du sang, et des personnes no- » tables, instruites des lois du royaume ; que Monsieur, au lieu » d'entrer en accommodement, avait été l'auteur d'une guerre » civile, criminelle de sa part, et funeste à l'Etat ; qu'il avait » exigé la Normandie en apanage ; que durant les conférences, » qui se tenaient à ce sujet, il avait fait soulever la province, et » s'en était déclaré duc ; que le roi ne l'avait cédée que par un » traité forcé, et que, loin d'être obligé de l'observer, il était » de son honneur de rentrer dans ses droits, sans quoi il trahi- » rait à la fois l'intérêt et les lois de la monarchie. La Normandie, » dit La Tremouille, porte le tiers des charges de l'Etat ; c'est par

» cette province que les Anglais sont toujours entrés dans le » royaume; elle n'a jamais été donnée en apanage. Il y a même » une ordonnance de Charles V, renouvelée par Charles VII, et » enregistrée à Paris et à Rouen, qui défend expressément d'ôter » la Normandie de la main du roi, pour en faire un apanage. Il » est dangereux et onéreux à l'Etat que la puissance des princes » soit trop étendue. Charles V, si connu par la sagesse de son » gouvernement, trouvant que le duc d'Orléans, son oncle, frère » unique du roi Jean, avait un trop grand apanage, l'obligea » d'y renoncer, par l'avis des princes et des grands du royaume. » Monsieur s'est plaint lui-même que le gouvernement de la » Normandie était un trop pesant fardeau, il en a fait proposer » l'échange, et les Normands désirent d'être réunis à la cou- » ronne. »

La Tremouille présenta en même temps la déclaration (1) de Charles V, qui fixait à douze mille livres de rente en fonds de terre, avec titre de comté, et quarante mille livres en argent l'apanage de Louis d'Orléans, son second fils, frère unique du dauphin. Il remit au comte de Charolais des lettres-patentes, par lesquelles le roi ratifiait la cession des villes sur la Somme, et cédait de plus tous les villages sur la même rivière, dépendans de l'ancienne prévôté de Saint-Quentin.

Les raisons de La Tremouille, dont les unes étaient bonnes et les autres spécieuses, empêchèrent la cour de Bourgogne de s'intéresser beaucoup au sort de Monsieur.

Louis, se voyant tranquille du côté de son frère et du duc de Bretagne, ne songea plus qu'à s'assurer de la maison d'Anjou. Il fit remettre au duc de Calabre vingt-quatre mille livres. Cette libéralité, faite dans une circonstance où ce prince en avait besoin, le pénétra de reconnaissance, et l'attacha au roi pour toujours. Louis n'était pas si sûr de la fidélité du comte du Maine. Il s'était répandu, durant la guerre du *bien public*, des bruits fort désavantageux pour ce prince; il avait été violemment soupçonné de n'avoir pris la fuite à la journée de Montlhéri que de concert avec la ligue; et, quoique cela fût difficile à prouver, on ne pouvait guère défendre sa fidélité qu'en l'accusant de manquer de valeur : cruelle alternative pour un prince dont l'honneur est presque flétri, quand il a besoin d'être justifié. Le roi apprit encore que le comte du Maine avait été instruit du projet de la ligue; qu'il avait promis de s'y joindre; qu'il n'avait pas reçu tous les gentilshommes qui s'étaient présentés pour servir dans l'armée royale; et qu'il avait retenu l'argent destiné aux recrues. Il avait détourné le roi de marcher droit à Bourges, dès le com-

(1) Elle est imprimée dans le recueil des ordonnances.

mencement de la guerre, ce qui l'aurait terminée dans sa naissance. Il avait évité de combattre le duc de Bretagne, quoiqu'il lui fût supérieur en forces. Il avait entretenu de fortes liaisons avec les princes pendant le siége de Paris ; toutes ces mauvaises manœuvres étaient confirmées par les discours imprudens qu'il avait tenus. Le roi était donc convaincu de l'infidélité du comte ; mais, n'étant pas absolument en état de la prouver, il résolut de prévenir ses mauvais desseins pour l'avenir, en lui ôtant sa compagnie de cent lances : il lui écrivit qu'on l'accusait d'entretenir, avec le duc de Nemours, des liaisons contraires à l'État, et d'avoir voulu livrer le Languedoc, Paris et le roi même.

Le comte du Maine, qui était en Poitou, fit partir aussitôt son fils naturel (22 février) pour représenter au roi combien il était sensible aux accusations dont on voulait le noircir; qu'il serait parti pour venir se justifier lui-même, s'il n'eût appris que le roi devait venir incessamment en Poitou ; qu'il suppliait sa majesté de faire attention que, si elle lui ôtait sa compagnie d'ordonnance, il n'y aurait personne qui ne regardât cet affront comme le juste châtiment des plus grands crimes, et une injure à la maison d'Anjou. Louis, dissimulant ses soupçons, répondit au comte du Maine (mars) qu'il ne doutait point de son innocence; mais qu'étant obligé de réformer une partie des troupes pour soulager le peuple, ou de les employer pour le service du duc de Bretagne, conformément au traité de Caen, c'était aux princes et aux seigneurs qui avaient le moins besoin de leurs compagnies, à les sacrifier au bien de l'État; ainsi le comte du Maine fut privé de sa compagnie d'ordonnance, et bientôt après du gouvernement de Languedoc.

Louis fit part de ses motifs au roi Réné; et, pour lui prouver qu'il n'imputait point à la maison d'Anjou des fautes qui étaient personnelles au comte du Maine, il ratifia le mariage conclu, dès la première année de son règne, entre madame Anne de France, sa fille aînée, et Nicolas, marquis du Pont, fils du duc de Calabre, et petit-fils du roi Réné. Louis donnait à sa fille, par le contrat, quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres, dont il paya cent trente-sept mille cinq cents livres; et, pour sûreté du reste, il engageait plusieurs terres, avec la clause de réversion à la couronne, au cas qu'il n'y eût point d'enfans. Ce contrat fut signé le 1er. d'août suivant. Le même jour, on signa celui du mariage du connétable de Saint-Pol avec Marie de Savoie, sœur de la reine. Le roi, voulant s'attacher le connétable par ce mariage, lui donna, par le contrat, le comté de Guise et la seigneurie de Novion en Thiérache, et lui assura de plus la succession de la comté-pairie d'Eu, au cas que le comte d'Eu mourût

sans enfans mâles. Le comté d'Eu, étant réversible de droit à la couronne, faute d'hoirs mâles, le roi disposait par là de la succession d'un prince vivant, et en privait le comte de Nevers (1), héritier naturel, à qui elle fut en effet adjugée par le parlement, quelques années après.

Ces mariages ne furent pas plus tôt arrêtés, que le roi envoya le duc de Calabre en Bretagne pour terminer les différens concernant Monsieur. Toutes les négociations n'avaient fait jusque-là qu'augmenter la division. Le duc de Calabre renouvela à Monsieur les propositions, que le roi avait déjà faites, de lui céder les comtés de Roussillon et de Cerdagne, ou le bas Dauphiné et les comtés de Diois et de Valentinois, ou de passer en Provence auprès du roi René. Monsieur ne voulut entendre à aucun accommodement. Le duc de Bretagne, craignant de se voir engagé dans une guerre, lui déclara qu'il ne pouvait plus lui donner d'asile, s'il n'acceptait pas les offres du roi. Monsieur lui répondit qu'en ce cas il le sommerait, lui et le duc de Bourbon, de terminer l'affaire de son apanage suivant leurs engagemens. Le duc de Bretagne voyant, après bien des négociations, que le roi ne voulait se relâcher sur rien ; et, ne pouvant avec honneur abandonner un prince malheureux, renouvela son alliance avec Monsieur (3 juillet), et fit remettre quatre mille écus pour sa maison.

Ces deux princes tâchèrent d'attirer l'Angleterre dans leur parti. Le roi cherchait, de son côté, à faire la paix, ou du moins à renouveler la trêve avec cette puissance, qu'il redoutait plus qu'aucune autre. Ses craintes se dissipèrent lorsqu'il vit arriver les ambassadeurs d'Angleterre, avec des lettres du comte de Warwick, qui assurait sa majesté qu'il allait passer la mer pour travailler à la paix.

Le roi nomma aussitôt Gui, évêque de Langres, le bâtard de Bourbon, Jean Stuyer, sire de La Barde, Popincourt, conseiller au parlement, et Olivier Le Roux, maître des comptes, pour se rendre à Calais auprès du comte de Warwick, avec ordre d'aller auparavant communiquer leurs instructions au duc de Bourgogne. La trêve fut prolongée pour huit mois, et l'on convint de se rassembler pour la convertir en paix.

En même temps que le roi négociait avec l'Angleterre, il avait fait publier, à tout événement, que les gentilshommes, jouissant de fiefs et arrière-fiefs, se tinssent prêts à marcher. Martin Petit, capitaine des francs-archers du Beauvoisis, ayant, en conséquence des ordres du roi, mandé à ceux des prévôtés de cette province, de se trouver à jour marqué à Beauvais, le comte de Charolais

(1) Les comtes d'Eu et de Nevers étaient de la branche royale d'Artois.

prétendit que ces prévôtés, lui ayant été cédées, ne devaient recevoir d'ordres que de lui. Il était d'ailleurs piqué que les généraux des finances lui eussent refusé un mandement pour imposer des aides et tailles sur ces mêmes prévôtés. S'imaginant que Louis et Édouard se réunissaient pour lui faire la guerre, il écrivit au roi une lettre très-insolente (13 août), dans laquelle il le traitait simplement de *Monsieur* (1), et lui demandait une explication sur ses desseins.

Le roi, sans daigner lui répondre, se contenta d'envoyer cette lettre à l'assemblée qui se tenait à Etampes, pour la réformation de l'Etat. On était convenu, par le traité de Saint-Maur, qu'on nommerait trente-six personnes notables, savoir, douze prélats, douze gentilshommes et douze magistrats, pour travailler à la réformation de l'Etat. La quantité d'affaires dont le roi était accablé, et la contagion qui affligeait Paris, avaient retardé l'exécution de cet article; mais enfin les réformateurs, au nombre de vingt-un, ouvrirent leurs assemblées à Paris (25 juillet).

Les commissaires, pour la réformation, étaient le comte de Dunois; l'archevêque de Reims; l'évêque de Limoges; Torcy; le premier président Dauvet; La Vernade, chancelier de Bourbonnais; Rambures; d'Escars; Mouy; le bailli de Vermandois; Jean de La Reauté, président aux enquêtes; Etienne Le Fèvre, prévôt de Saint-Julien; François Hallé; Jean Chevredent; et quelques juges d'Anjou. Le comte de Dunois, en qualité de chef de la commission, devait toujours être présent, et approuver ce qui serait réglé à la pluralité des voix; et les commissaires ne pouvaient rien mettre en délibération qu'ils ne fussent au moins treize.

L'assemblée fut transférée à Etampes, à cause de la contagion qui régnait toujours dans Paris, et pour être plus à portée du roi, qui passa une grande partie de l'année dans le Gâtinais, la Beauce, l'Orléanais et le pays Chartrain.

Le roi écrivit aux ducs de Bretagne, de Bourgogne, d'Alençon et de Nemours, aux archevêques et évêques, sénéchaux et baillis, et à toutes les villes, que chacun eût à informer les commissaires des abus qui pouvaient être dans l'administration de la justice et des finances, et parmi les gens de guerre. Quoiqu'il ne fût point dit qu'on y dût traiter des matières ecclésiastiques, on y parla des sommes prodigieuses que Rome tirait du royaume. Chevredent fit voir que, malgré les ordonnances du roi, on avait envoyé à

(1) Le comte de Charolais devait traiter le roi de *très-redouté seigneur*, titre que le vassal donnait toujours à son seigneur suzerain.

Rome, pendant les trois dernières années du pontificat de Pie II, deux cent vingt mille écus.

Les commissaires ayant jugé, sur les plaintes réciproques de sa majesté et du comte de Charolais, qu'il était à propos d'envoyer en Bourgogne quelques personnes de marque, le roi nomma La Tremouille et Jean de Rochechouard, assistés de Cerisay et de Compaing, conseillers au parlement.

Ces ambassadeurs se rendirent à Bruxelles (28 septembre), et remirent au comte de Charolais une lettre, par laquelle le roi se plaignait de celle du comte. Il ajoutait que les instructions des plénipotentiaires, qui avaient signé la trêve avec l'Angleterre, avaient été communiquées au duc de Bourgogne, qui les avait approuvées. Le roi finissait par demander la punition de ceux qui avaient tenu des discours aussi contraires à la vérité qu'offensans pour sa majesté, et qui avaient suggéré la lettre dont elle se plaignait.

Le comte de Charolais s'excusa sur sa vivacité, et sur le peu de satisfaction qu'il avait eu au sujet des prévôtés. Les ambassadeurs répondirent qu'il devait savoir que le roi ne lui avait cédé que le domaine utile, et non le domaine direct, ni les droits royaux, dont le principal était de faire des levées de troupes.

Le comte de Charolais, ayant dit qu'il voyait bien que le roi n'avait dans ses prétentions d'autres raisons que sa volonté absolue, les ambassadeurs répliquèrent avec fermeté, et soutinrent les droits de leur maître.

La cour de Bourgogne avait peu d'égards pour ce prince, depuis qu'elle n'avait plus rien à craindre des Liégeois, par la destruction de Dinant.

L'origine de la guerre contre les Liégeois venait de ce qu'ils s'étaient révoltés contre leur évêque, Louis de Bourbon, que le duc de Bourgogne protégeait, non-seulement parce qu'il était son neveu, fils d'Agnès de Bourgogne, mais parce qu'il l'avait fait élire. Le duc conservait d'ailleurs un vif ressentiment contre les Liégeois, de ce que, pendant la guerre du *bien public*, ils avaient fait un traité avec le roi, et avaient ravagé le Hainaut.

Les habitans de Dinant, ville du pays de Liége, s'étaient principalement signalés par leur haine pour la maison de Bourgogne; ils avaient fait des effigies du duc et du comte avec des écriteaux injurieux qu'ils exposaient sur leurs murailles, à la vue des habitans de Bouvines, qui n'étaient séparés de Dinant que par la Meuse.

Aussitôt que la guerre du *bien public* fut terminée, le duc de Bourgogne ne songea plus qu'à tirer une vengeance éclatante des habitans de Dinant. Il offrit la paix aux Liégeois, à des con-

ditions dont la principale était qu'ils lui abandonneraient ceux de Dinant. Les Liégeois, intimidés des approches de son armée, furent assez lâches ou assez imprudens pour abandonner leurs alliés.

Les Dinantais n'en parurent pas plus effrayés. Ils se fiaient sur leur valeur et sur la force des remparts de leur ville, qui avait soutenu plusieurs siéges contre des armées royales. Ils firent la plus vigoureuse défense; mais les attaques furent si violentes que la ville fut emportée d'assaut (25 août). Tout fut passé au fil de l'épée, excepté les femmes et les enfans. Le duc Philippe, malgré les infirmités de son âge et sa bonté naturelle, se fit transporter en chaise à ce siége, et voulut repaître ses yeux du spectacle de sa vengeance. Ceux qui échappèrent à l'épée du soldat, périrent dans les supplices; on en présenta huit cents au duc, qui les fit noyer devant lui dans la Meuse. Les murs furent rasés, la ville fut pillée et abandonnée aux flammes.

Les Liégeois, honteux d'avoir trahi leurs alliés, sortirent au nombre de trente-deux mille pour marcher à leur secours; mais ils n'arrivèrent que pour voir un monceau de cendres à la place d'une ville riche et peuplée. La consternation se mit dans leur armée. Le comte voulait les attaquer, et les aurait défaits s'il n'eût été porté à la clémence par la générosité du connétable de Saint-Pol, qui lui était d'autant moins suspect, qu'étant venu intercéder de la part du roi pour les Dinantais, il n'avait pas laissé de servir dans l'armée de Bourgogne, et de commander une des attaques.

Le comte de Charolais condamna les Liégeois à payer six cent mille florins à leur évêque, et, pour sûreté de leur parole, exigea trois cents otages. On verra dans la suite comment ce traité fut exécuté.

Louis ne comptait pas si fort sur le traité de Saint-Maur qu'il ne se défiât de plusieurs de ceux qui l'avaient signé. Le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, et le sire d'Albret, lui étaient toujours suspects. Il trouvait que le maréchal de Comminges ne veillait pas assez attentivement sur leur conduite; c'est pourquoi il lui ôta le gouvernement de Guyenne, et le donna à Philippe de Savoie.

Malgré tous les malheurs que la guerre traîne après elle, les gens qui étaient en place, ou qui approchaient la personne du roi, craignaient la paix. Lorsque ce prince n'était plus occupé des affaires étrangères, son inquiétude naturelle s'exerçait dans le gouvernement; son esprit ne pouvait jamais jouir d'un moment de tranquillité, et lui fournissait mille soupçons. Outre que son caractère y était porté, les différentes trahisons qu'il

avait éprouvées et qu'il découvrait journellement, augmentaient encore sa défiance naturelle. Il fit enfermer dans le château d'Usson, en Auvergne, Châteauneuf, seigneur du Lau, qui, sans lui avoir jamais rendu de services, était devenu son favori, et entretenait des intelligences avec les étrangers. Il ôta le gouvernement de la Bastille à Claude de Melun ; Charles de Melun, son fils, fut privé de la charge de grand-maître, relégué à Melun, et périt bientôt après sur un échafaud. La Bastille fut remise à Hugues de Chavigni, seigneur de Bloc. Le gouvernement de Languedoc fut ôté au comte du Maine, et donné au duc de Bourbon. Le connétable fut fait capitaine de Rouen, et lieutenant-général de Normandie, à la place de Louis de Brézé ; et Poncet de Rivière fut privé de sa compagnie de cent lances.

Tous ces changemens ne suffisant pas pour calmer les inquiétudes du roi, il nomma des commissaires pour rechercher les malfaiteurs, et, sous ce prétexte, ceux qui avaient été engagés dans la guerre du *bien public*, ou dans le parti de Monsieur.

Dauvet, premier président, eut ordre d'interroger Morvilliers sur ce qui s'était passé dans ses conférences avec le patriarche de Jérusalem. Morvilliers nia qu'il eût eu aucun commerce avec lui ; mais, pour se mettre à l'abri des soupçons du roi, il passa en Bretagne.

Le roi donna encore une commission à Saffrey, allemand, son lieutenant en Dauphiné, et à Jean Hébert, pour informer sur les plaintes qui seraient faites, dans cette province, contre les officiers du parlement, pour revoir les comptes des aides et tailles, pour faire toutes les fonctions du parlement et de la chambre des comptes ; et pour procéder contre les présidens Pierre Gruel et Jean de Vantes, accusés de s'être laissé corrompre pour sauver un criminel.

Pendant qu'on faisait toutes ces poursuites en Dauphiné, le roi, craignant que le duc de Bretagne n'eût des intelligences en Touraine, exigea de cette province un nouveau serment de fidélité, précaution inutile qui fait plutôt des parjures que des sujets fidèles. La ville de Provins fut taxée à mille écus, pour ne s'être pas bien conduite pendant la guerre civile.

Tant de procédures, qui avaient un air d'inquisition, jetèrent l'alarme dans les esprits ; on voyait qu'une recherche si exacte des coupables, n'était qu'un prétexte pour déclarer criminels tous ceux qui étaient suspects : personne n'osait plus se reposer sur une amnistie générale, dont l'interprétation dépendait toujours des soupçons du roi. Le duc de Bourbon prit de nouvelles lettres d'abolition pour ses vassaux. Les francs-archers de Normandie, qui avaient suivi le roi à Paris, en demandèrent aussi, de peur

qu'on ne leur imputât les désordres qu'ils avaient commis, et qu'on ne les traitât en criminels, depuis qu'on n'avait plus besoin de leurs services.

Le roi ne refusait point d'abolition à ceux qui lui en demandaient, parce qu'il regardait comme un vœu de fidélité ce qui n'était que l'effet de la crainte. Jean d'Albret, vicomte de Tartas, en obtint une dont il était très-peu digne. Le roi tenait sous sa main, depuis un an, la petite ville de Florence, dans le comté de Gaure. Elle fut rendue au vicomte de Tartas par le traité fait en Bourbonnais. Les habitans, qui redoutaient la domination de leur ancien maître, lui fermèrent leurs portes. Le vicomte les força, fit pendre les consuls et les principaux officiers, et livra la ville au pillage. Ceux qui se réfugièrent dans les églises, furent massacrés au pied des autels; le soldat, après s'être chargé de tous les effets des habitans, mit le feu à la ville, qui fut réduite en cendres, pour avoir voulu demeurer sous l'obéissance du roi. Une telle barbarie ne méritait aucune grâce; mais le roi, ne considérant que les services qu'il pouvait tirer du vicomte de Tartas, lui donna une abolition, malgré toutes les protestations du parlement de Toulouse.

Louis gagnait tous les jours quelque partisan de son frère; mais il ne put rien obtenir de Carbonnel, à qui Monsieur avait donné le gouvernement de l'île de Gersei. Le comte de Maulevrier lui écrivit plusieurs fois au nom du roi. Carbonnel répondit simplement que, si sa majesté voulait avoir Gersei, c'était à Monsieur qu'elle devait s'adresser. On fit de nouvelles tentatives; charges, dignités, argent, tout fut offert et refusé. Carbonnel, moins flatté des offres du roi qu'indigné qu'on pût le soupçonner d'être capable de trahir son devoir, lui fit dire: *Vous n'avez pu me séduire; n'espérez pas me corrompre.* La conduite de Carbonnel était d'autant plus généreuse que, dans la situation où Monsieur se trouvait, il n'y avait d'autre récompense à espérer de cette action que l'honneur de l'avoir faite.

Quoique les différens qui régnaient entre le roi et Monsieur, se tournassent plutôt en négociations qu'en guerre ouverte, cette année ne fut pas moins funeste à la France que la précédente. La campagne fut ravagée par les orages; les blés furent perdus; la peste, suite ordinaire de la disette, désola cruellement Paris et les environs: les soldats, qu'on avait congédiés, devinrent la plupart des brigands, qui se répandaient sur les chemins, commettaient tous les crimes, et mettaient les villages à contribution. Le paysan effrayé, fuyant la campagne, se réfugiait dans Paris, et augmentait encore la contagion; on ne voyait que misère et mortalité. Il périt quarante mille hommes dans les seuls mois

d'août et de septembre. Pour tout remède à tant de maux, on faisait des processions, on portait des reliques. L'hiver fit cesser la contagion.

Cette année fut encore remarquable par la mort de Louis, duc de Savoie, père de la reine, et par celle de François Sforce, duc de Milan. Le premier n'était distingué que par le titre de souverain, dont le pouvoir était entre les mains d'Anne de Chypre, sa femme, qui remplit sa maison de troubles.

Le duc de Milan, au contraire, ne devait son élévation qu'à lui-même, et la bassesse de sa naissance relevait encore l'éclat de ses grandes qualités. Son père, qui changea son nom d'Attendulo en celui de Sforce, était un paysan de Cottignole. On prétend que, voyant un jour passer des soldats par son village, il eut envie de s'enrôler parmi eux, et que, n'étant pas encore déterminé, il jeta le soc de sa charrue sur un arbre, en disant que s'il y restait, il prendrait ce hasard pour un signe de sa vocation aux armes; le soc s'étant arrêté sur l'arbre, Sforce s'enrôla aussitôt. Il ne fut pas long-temps sans se faire connaître, passa par tous les degrés du service, et devint le plus fameux partisan de l'Italie. Son courage, sa prudence et ses succès le rendirent si célèbre, qu'il se vit à la tête de sept à huit mille hommes, offrant ses services aux princes qui voulaient l'employer, ne connaissant que son camp pour patrie, et d'autre maître que son épée. Il prit la défense de Jeanne II, reine de Naples, contre Alphonse d'Aragon, et remporta plusieurs victoires pour cette reine : Sforce, en poursuivant un gros de troupes, s'engagea dans un marais, où il se noya.

Il laissa un bâtard, nommé François, qu'il avait eu d'une fille qui suivait son armée. François, né dans un camp, avait porté les armes dès l'enfance, et n'était âgé que de vingt ans à la mort de son père. Les soldats de Sforce, accoutumés à la licence et au pillage, étaient incapables de faire un autre métier. Leurs officiers n'auraient trouvé, sous aucun prince, un parti aussi avantageux que celui que leur faisait leur général. Ils voyaient qu'il était absolument nécessaire de choisir un chef pour prévenir le débandement des soldats. Tous prétendaient l'être; mais leur jalousie réciproque les empêchait d'en élire un. Cette jalousie devint favorable au jeune Sforce, qui fut élu d'une voix unanime. Il justifia bientôt ce choix.

Philippe Visconti, duc de Milan, étant en guerre avec la république de Gênes, et n'ayant ni troupes aguerries, ni capitaines expérimentés, offrit le commandement de son armée à François Sforce. Celui-ci marcha dans la Ligurie, battit les en-

nemis du duc de Milan, et les força de demander la paix. Le duc ne fut pas aussi reconnaissant des services de Sforce, qu'il aurait dû l'être. La république de Venise voulut profiter du mécontentement de Sforce pour se l'attacher, et l'employer contre le duc de Milan; mais la crainte de perdre un si bon général, fit sur le duc ce que la reconnaissance n'avait pu faire. Ce prince n'avait point d'autres enfans qu'une fille naturelle; il offrit à Sforce de la lui donner en mariage, et pour dot la ville et le territoire de Crémone, avec la moitié de ce qui serait conquis sur les Vénitiens.

Sforce se rendit aussitôt à Milan; le duc lui tint parole, le mariage fut fait, et Sforce se mit en possession de Crémone et à la tête d'une puissante armée, dont il était l'âme. Il marcha à l'ennemi, l'atteignit auprès de Carravagio, et remporta une victoire si complète que l'armée de la république ne fut de longtemps en état de tenir la campagne.

Le duc de Milan étant mort quelque temps après, Sforce conçut le dessein de s'emparer du duché. Il n'y avait plus de mâles légitimes de la maison des Visconti. Le duc d'Orléans et le comte d'Angoulême, héritiers naturels, étaient prisonniers à Londres depuis la bataille d'Azincourt. Le comte de Dunois, leur frère naturel, ne pouvait les représenter, ni s'emparer du duché en leur nom; il fallait y entrer à main armée; Charles VII, qui régnait alors, était trop occupé contre les Anglais, pour s'engager dans une autre guerre; Dunois lui était nécessaire; et, quand il lui aurait permis de passer en Italie, il n'était pas en état de lui fournir des secours.

Sforce jugea qu'une telle conjoncture valait mieux que des droits; quand on n'en a point à faire valoir, c'est par l'épée qu'on les fonde. L'entreprise n'était pas sans difficulté; mais enfin elle ne demandait que de la valeur et de l'argent. Sforce était assez connu par son courage; et Côme de Médicis, le plus riche particulier de l'Europe, lui prêta cinquante mille écus, avec lesquels il gagna les troupes milanaises qu'il commandait. Elles lui prêtèrent serment, et tournèrent leurs armes contre leur patrie. Tout le Milanais se soumit au vainqueur, autant par admiration pour ses grandes qualités que par la crainte de ses armes; la capitale seule refusa d'abord de le recevoir, soutint un siége assez opiniâtre, et fut enfin obligée de capituler. Le nouveau duc usa de la victoire avec modération, au lieu de suivre les maximes cruelles qui élèvent et précipitent les usurpateurs. Il affermit, par sa sagesse, la puissance qu'il avait usurpée par sa valeur. Les Milanais s'accoutumèrent insensiblement à regarder, comme leur

légitime souverain, un homme qui en avait les qualités. Sforce se vit bientôt aimé de ses sujets, respecté de ses voisins, et l'arbitre de l'Italie.

Charles VII s'était trouvé dans l'impuissance de défendre les droits de la maison d'Orléans. Louis XI fut encore moins favorable à cette maison par un autre principe : comme il redoutait les princes du sang, et qu'il haïssait le comte de Dunois et tous ceux qui avaient eu du crédit sous le règne précédent, loin de se déclarer contre François Sforce, il fit alliance avec lui, et lui céda même la ville de Savone, et tous les droits de la France sur l'état de Gênes. Sforce fut si sensible à l'honneur et aux avantages que lui faisait le roi, qu'il fut toujours son allié le plus fidèle.

Marguerite, duchesse d'Etampes, mère du duc de Bretagne, mourut au mois d'avril de cette année.

Jean de Montauban, amiral et grand-maître des eaux et forêts de France, étant mort dans ce même temps, la charge d'amiral fut donnée au bâtard de Bourbon, et celle de grand-maître à Louis de Laval, seigneur de Chatillon.

Don Pèdre de Portugal, que les Catalans avaient choisi pour leur prince, en 1464, et qui, loin de répondre à leurs espérances, avait perdu la plupart des places de la Catalogne, mourut cette année à Barcelone (29 juin). Les Catalans, voulant un prince digne de les commander et capable de les défendre, choisirent Réné d'Anjou (20 août), roi de Naples, qui, par sa naissance, avait des droits incontestables sur la couronne d'Aragon, étant, par Yolande, sa mère, petit-fils de Jean Ier, roi d'Aragon.

Les ambassadeurs catalans vinrent trouver Réné à Angers, et le conjurèrent de passer promptement en Catalogne, ou d'y envoyer le duc de Calabre, son fils. Jean II, roi d'Aragon, fut consterné d'une élection qui lui donnait un ennemi puissant. Réné avait en France le duché de Bar et les comtés d'Anjou et de Provence. Le duc de Calabre possédait le duché de Lorraine du chef de sa mère. D'un autre côté, le comte de Foix était entré dans la Navarre. Le roi d'Aragon demandait du secours de toutes parts; mais sa principale ressource fut dans son fils Ferdinand, qui, à l'âge de quatorze ans, parut à la tête des armées de son père, et fit déjà paraître cette capacité, qui le rendit si illustre dans la suite.

Cependant Louis ne paraissait occupé que du désir de ramener son frère (septembre), et de procurer le repos du royaume. Il écrivit aux villes, aux seigneurs, aux princes du sang, et même aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, de faire savoir

aux commissaires nommés pour la réformation du royaume, les abus qu'ils connaissaient, afin qu'on y remédiât. Cette commission, qui flattait l'espérance des peuples, qui servait au roi de prétexte pour se venger des principaux auteurs de la guerre du *bien public*, et plus encore de ceux qui l'avaient mal servi.

Le comte de Charolais envoya le maréchal de Bourgogne, Ferry de Cluny, et Jean de Carondelet en qualité d'ambassadeurs (octobre), pour répondre aux plaintes du roi. Les principales regardaient les calomnies qu'on répandait contre sa majesté, et la détention de Sainte-Maure, sieur de Nesle. On se plaignait encore de ce que le comte avait saisi les biens des seigneurs de Picardie et du comté de Ponthieu, qui avaient refusé de lui rendre la foi et hommage; qu'il les avait contraints de faire la guerre hors du royaume, sans le consentement du roi, leur souverain; qu'il empêchait les levées d'hommes et d'argent, pour le roi, dans les prévôtés de Beauvoisis et de Saint-Quentin; qu'on avait introduit dans le Mâconnais le sel de Salins, au préjudice des droits du roi sur le sel de Pecais; qu'on s'opposait aux appellations de Flandre, et à l'exercice de la justice de la part des juges de Tournai.

Les ambassadeurs du comte de Charolais désavouèrent les calomnies dont le roi se plaignait, et soutinrent que Sainte-Maure était sujet du duc de Bourgogne. Ils dirent que le roi ayant cédé les villes sur la Somme avec leur territoire, le comte de Charolais prétendait, avec raison, la foi et hommage des vassaux; que les aides de prévôtés cédées étant expressément spécifiées dans la cession, le roi n'y pouvait plus prétendre ni tailles, ni levées de troupes; et que sa majesté avait permis verbalement de faire entrer indifféremment dans le Mâconnais du sel de Salins ou de Pecais.

(1467, Pâques, le 29 mars.) Le roi renvoya le mémoire des ambassadeurs devant les commissaires nommés pour la réformation de l'Etat (janvier). Le comte de Dunois, après avoir examiné les titres respectifs, prononça : Que les terres de Picardie, n'ayant été cédées au comte de Charolais que pour en jouir, comme le duc son père, en vertu du traité d'Arras, il ne pouvait exiger la foi et hommage des vassaux, puisque ces terres n'étaient cédées qu'avec faculté de rachat, conformément aux lois du royaume, qui défendent toute aliénation du domaine; la preuve que la foi et hommage n'étaient dus qu'au roi, se tirait de l'hommage même que le sire de Croy lui avait rendu pour ses terres de Picardie; que le comte ne pouvait prétendre aucune levée de tailles ni de troupes dans les prévôtés de Beauvoisis; qu'il avait fait entendre que, pour prévenir toutes contestations,

il ne demandait que trois villages, au lieu que la prétendue cession comprendrait plus de vingt-cinq lieues de pays. Les commissaires reprochèrent ensuite aux ambassadeurs qu'à l'égard de Saint-Quentin, la copie du titre qu'ils présentaient, n'était pas conforme à l'original; ils ajoutèrent que le comte abusait de la permission, donnée à Hesdin en 1463, d'user indifféremment du sel de Salins et de Pecais dans le Mâconnais, en contraignant ses sujets de se servir uniquement du sel de Salins. Les commissaires soutinrent, au sujet de la détention et de la confiscation des biens de Sainte-Maure, que la seigneurie de Nesle n'avait jamais été mouvante du comté de Flandre; que le comte de Charolais ne pouvait la regarder que comme conquête; et que, par le traité de Conflans, chacun devant rentrer dans ses biens, c'était injustement qu'on retenait Nesle, Beaulieu, et les autres terres de Sainte-Maure.

Louis, ne doutant point que le comte de Charolais ne refusât de se conformer à l'avis des commissaires, et craignant de se voir engagé dans une nouvelle guerre, envoya Pâris, conseiller au parlement, pour prévenir le duc de Bretagne, et tâcher en même temps de pénétrer quel était l'objet des négociations qu'il faisait faire en Angleterre. Le duc de Bretagne écrivit au comte de Dunois, pour le prier d'assurer le roi qu'il ne cherchait qu'à maintenir la paix; qu'il n'entretenait en Angleterre aucune liaison contraire aux intérêts de la France, et qu'il engagerait son frère, le comte de Charolais, à donner satisfaction au roi.

Tandis que Louis négociait avec le duc de Bretagne, le duc de Savoie cherchait à former une ligue contre la France. Il y eut un traité conclu, à Utrecht, entre le roi de Danemarck, le duc de Bretagne et le comte de Charolais, où Monsieur était compris. Le roi, qui apprit ou soupçonna ces ligues, ne négligeait rien pour se faire des alliés. Pour être instruit de ce qui se tramait contre lui, il avait des agens dans toutes les cours; mais, comme il savait que ses ennemis les plus dangereux pouvaient être dans l'intérieur du royaume, il distribua ses troupes dans les provinces voisines de la Bourgogne et de la Bretagne, et donna les ordres les plus sages pour la discipline militaire. Le roi, voulant que ses sujets ne fussent pas exposés à la violence du soldat, fut aussi obligé de lever de nouveaux subsides pour l'entretien des troupes. Ces impôts firent beaucoup murmurer. Saint-Amand, petite ville de Bourbonnais, s'étant révoltée, fut sévèrement punie. Louis était inflexible sur tout ce qui pouvait donner atteinte à son autorité. Il exila à Montpellier le parlement de Toulouse pour s'être opposé à quelques ordres dont Geoffroi de Chabannes, lieutenant général de Languedoc, était chargé.

Dans ce même temps (30 avril) mourut, à Coignac, Jean, comte d'Angoulême, surnommé le Bon ; titre qu'on donne rarement aux princes, quoique les peuples ne cherchent pas à le refuser à ceux qui le méritent. Les contemporains prodiguent les éloges ; la postérité fait justice.

Le roi était toujours dans des inquiétudes sur ce que le comte de Charolais parcourait toutes les villes de Flandre, de Brabant et de Hainaut, pour les engager à lui fournir de l'argent. Il n'ignorait pas que tant que son frère serait en Bretagne, il servirait de prétexte aux ligues des ennemis et des mécontens. Il fit donc tout son possible pour l'engager à revenir à la cour, et lui offrit le Roussillon ou le bas Dauphiné, avec promesse de faire monter son apanage jusqu'à soixante mille livres de revenu. Monsieur persistait toujours à demander la Normandie. Le roi, ne pouvant rien gagner sur l'esprit de son frère, s'adressa au duc de Bretagne, avec de nouvelles instances qui ne produisirent aucun effet.

La plus grande appréhension du roi était que le comte de Charolais et le duc de Bretagne ne formassent un parti avec le roi d'Angleterre ; c'est pourquoi il pressait le comte de Warwick de travailler à la paix entre les deux couronnes.

Le comte de Warwick, en mettant celle d'Angleterre sur la tête d'Edouard, s'était réservé l'autorité. Edouard aimait la gloire ; mais livré aux plaisirs, et importuné par les affaires, c'était moins un prince qu'un héros ; il abandonnait au comte les soins du gouvernement, autant par besoin que par reconnaissance ; de sorte que les Anglais s'étaient accoutumés à regarder Edouard comme leur roi, et Warwick comme leur maître. La différence de leurs caractères aurait pu maintenir longtemps leur union. Pour la fortifier encore, Warwick avait entrepris de marier Edouard avec Bonne de Savoie, afin que le roi et la reine fussent son ouvrage. Mais dans le temps que ce mariage était prêt à se conclure, et qu'Edouard y avait donné son consentement, ce prince devint amoureux d'Elisabeth de Wodville, fille du baron de Riviers, et veuve du chevalier Jean Gray. Cette femme habile, trop sage pour être flattée du titre de maîtresse du roi, assez ambitieuse pour vouloir régner, engagea Edouard à l'épouser. Dès ce moment, la reine décida des grâces. Riviers, devenu beau-père du roi, fut fait connétable et trésorier d'Angleterre ; toutes les places furent remplies par des hommes qui n'y avaient d'autre droit que la faveur. Les Anglais, qui avaient déjà murmuré du mariage d'Edouard, s'élevèrent contre le gouvernement ; ceux même qui n'avaient d'autre titre pour se plaindre que leur jalousie contre les nouveaux fa-

voris, entrèrent dans le parti des mécontens. Warwick, plus irrité que personne, puisque le roi lui devait tout, voyait, de jour en jour, son crédit céder à celui de Riviers. Il ne fut pas long-temps à s'apercevoir que sa présence était à charge à la cour, et qu'Edouard l'avait trop offensé pour ne le pas haïr; mais, comme il est dangereux de se faire redouter de son maître, qu'il ne l'est pas moins, quand il est ingrat, de lui avoir rendu de trop grands services, il résolut de dissimuler pour assurer sa vengeance; de se faire un parti, et de s'appuyer de la protection de la France. Il saisit l'occasion qui se présentait. Coulon, vice-amiral français, s'était rendu redoutable sur mer, et troublait le commerce des Anglais. Warwick fit entendre qu'il était nécessaire qu'il passât en France pour trouver quelque voie de conciliation, et obtint d'autant plus facilement ce qu'il demandait, que ses ennemis ne cherchaient qu'à l'éloigner.

Sur la première nouvelle du départ de Warwick, Louis se rendit à Rouen (27 mai); et sitôt qu'il apprit qu'il était débarqué à Honfleur, il envoya au-devant de lui, et vint lui-même jusqu'à la Bouille pour le recevoir. Warwick eut l'honneur de dîner avec ce prince, et l'après-midi il fit son entrée à Rouen. On n'aurait pas rendu plus d'honneurs au roi d'Angleterre qu'on en rendit à son ministre. Il fut logé dans une maison à côté du roi, qui fit faire une porte de communication pour s'entretenir plus secrètement avec lui. Pendant huit jours ils ne se quittèrent pas. Comme je ne trouve rien dans mes mémoires au sujet de leurs conférences, je n'entreprendrai point de donner des conjectures, et je suivrai l'ordre des faits. Il y apparence que le roi fut content de cette entrevue, puisque, pour reconnaître l'accueil que les habitans de Rouen avaient fait à Warwick, il leur donna, par lettres-patentes (13 juin), la permission de posséder des fiefs nobles.

Lorsque les conférences furent finies, le roi partit de Rouen; et, quelques jours après, Warwick s'embarqua. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, Popincourt, Contressaut et Olivier Le Roux, passèrent avec lui en Angleterre, en qualité d'ambassadeurs. Depuis leur débarquement jusqu'à Londres, personne ne vint au-devant d'eux; Edouard les reçut même assez froidement, et, après avoir entendu le sujet de leur commission, il répondit simplement qu'il nommerait des personnes avec qui ils pourraient conférer sur toutes les matières qu'ils avaient à traiter: il les congédia ensuite, et partit pour Windsor. Warwick fut si outré du peu d'accueil que reçurent les ambassadeurs, qu'il ne put s'empêcher de leur dire, en les reconduisant, que le roi n'était plus entouré que de traîtres.

Edouard demeura six semaines à Windsor ; pendant son absence, le comte de Warwick chercha, par toutes sortes d'attentions, à réparer la réception froide qu'on avait faite aux ambassadeurs. Le duc de Clarence vint les voir ; et la conversation étant tombée sur le mauvais gouvernement, Warwick, remarquant la jalousie de ce prince contre les parens de la reine, lui dit qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre que de le faire roi. Le duc, persuadé que Warwick pouvait tout entreprendre, lui demanda sa fille en mariage ; et le comte la lui accorda pour gage de ses offres. Le mariage fut conclu peu de temps après à Calais, où Warwick se retira avec son gendre, en attendant l'occasion d'éclater. Les ambassadeurs, moins piqués des procédés d'Edouard, que satisfaits d'avoir jeté en Angleterre les semences d'une guerre civile, repassèrent en France.

Louis, à son retour de Rouen, apprit la mort du duc de Bourgogne (1). Ce prince laissa quatre cent mille écus d'or monnoyé, soixante-douze mille marcs d'argent en vaisselle, et pour plus de deux millions de meubles, que son fils dissipa bientôt par ses folles entreprises.

Louis connaissait trop le génie du nouveau duc de Bourgogne, pour croire qu'il pût long-temps conserver la paix avec lui ; c'est pourquoi il fit mettre l'artillerie en état. Aubert, Capdorat, Rufec de Balzac, qui commandaient les francs-archers de Champagne, de Normandie et du Limousin, eurent ordre de les assembler. On fit les montres de la noblesse de Normandie et de Poitou, et l'on distribua dans les provinces les compagnies d'hommes d'armes. Dammartin, que le roi venait de faire grand-maître de sa maison, eut le commandement des frontières de Picardie et de Champagne.

Charles, duc de Bourgogne, loin d'acquiescer au jugement de la commission, formait de nouvelles plaintes. Il survint encore d'autres sujets de division à l'occasion des habitans de Mouzon et d'Yvoy, qui s'étaient battus. Sur les plaintes que le roi en fit, le duc de Bourgogne, à qui appartenait Yvoy, écrivit qu'il en allait faire justice, et qu'il le priait d'en user ainsi à l'égard de ceux de Mouzon. Le roi donna ordre à Dammartin d'y aller ; mais comme les Liégeois avaient pris parti dans la querelle avec ceux de Mouzon, Dammartin eut un ordre secret d'user plus de menaces que de voies de fait, de peur de mécontenter les Liégeois. Cet ordre fut plus pernicieux que le crime même qu'on devait punir. Les principaux coupables, effrayés de l'approche de Dammartin, s'enfuirent dans les bois, brûlant les villages, et massacrant tous ceux qu'ils rencontraient ; les la-

(1) Philippe-le-Bon mourut à Bruges le 15 de juin 1467.

boureurs abandonnaient la campagne, le commerce de la Meuse n'était pas plus sûr que les grands chemins : ainsi le roi, par un intérêt particulier, manquait, en cette occasion, à sa parole et au bien public. Dammartin, naturellement juste et sévère, lui en écrivit son sentiment, et reçut, pour toute réponse, l'ordre d'aller, avec l'évêque de Langres, travailler à un accommodement entre le duc de Bourgogne et les Liégeois. Le connétable avait été chargé de la même commission; mais il se comporta avec une hauteur qui choqua la fierté naturelle du duc, et ne le disposa pas à la paix.

Pendant qu'on négociait à la cour de Bourgogne, les Liégeois s'emparèrent de la ville de Hui, qui refusait de contribuer aux charges de l'Etat, sous prétexte qu'elle tenait pour l'évêque. Ils y trouvèrent ce prélat avec Imbercourt. Celui-ci fut renvoyé sans rançon, comme étant sujet du duc de Bourgogne; et pour faire voir qu'ils ne désiraient que la paix, ils rendirent à leur évêque tous les honneurs qu'ils lui devaient comme à leur souverain.

Le duc de Bourgogne, regardant la prise de Hui comme une infraction au traité, tint conseil sur ce qu'il ferait des trois cents otages que les Liégeois lui avaient donnés l'année précédente. Contay et plusieurs autres étaient d'avis de les faire tous mourir; mais Imbercourt, par reconnaissance, par humanité, et pour l'honneur de son prince, représenta qu'une action si cruelle révolterait Dieu et les hommes; et que, pour faire la guerre avec gloire, et même avec succès, il fallait s'abstenir de toute vengeance barbare. Cet avis fut suivi, et les otages furent renvoyés, après avoir été avertis que si aucun d'eux était pris les armes à la main, il ne devait point attendre de grâce.

Le roi fit partir le cardinal La Balue avec un légat du pape (septembre), pour faire de nouvelles instances auprès du duc de Bourgogne; mais ils ne réussirent pas mieux que le connétable. Commines dit que celui-ci représenta au duc qu'il ne pouvait pas faire la guerre aux Liégeois, puisqu'ils étaient alliés de la France, ou qu'il ne devait pas trouver mauvais que le roi la fît au duc de Bretagne. Charles, étant prêt à monter à cheval, cria tout haut aux ambassadeurs, qu'il suppliait le roi de ne rien entreprendre contre la Bretagne; sur quoi le connétable répartit : *Monseigneur, vous ne choisissez point; car vous prenez tout, et voulez faire la guerre, à votre plaisir, à nos amis, et nous tenir en repos, sans oser courre sus à nos ennemis, comme vous faites aux vôtres; il ne se peut faire, et le roi ne le souffrira point.* Le duc répliqua : *Les Liégeois sont assemblés, et m'attends d'avoir la bataille avant qu'il soit trois*

jours ; si je la gagne, vous laisserez en paix les Bretons ; si je je la perds, vous ferez comme vous l'entendrez.

Un auteur du temps rapporte la chose d'une autre manière. Il dit que le connétable vint, de la part du roi, demander au duc de Bourgogne : 1°. la restitution des places sur la Somme; 2°. lui déclarer que la cité et le pays de Liége étaient sous la sauvegarde du roi, et que si les Liégeois avaient manqué, ils étaient prêts d'en faire satisfaction ; 3°. prier le duc de ne pas épouser la sœur d'Edouard, puisqu'il ne pouvait faire alliance avec l'Angleterre, sans contrevenir au traité d'Arras. Le duc répondit à ces trois articles, en disant, sur le premier, que les places sur la Somme lui avaient été cédées de l'avis des pairs, qu'il les garderait ; que ce n'était pas encore une réparation suffisante pour le meurtre du duc Jean, son aïeul ; et que si le roi faisait deux pas dans son pays, il en ferait quatre dans le sien. Il répondit, sur le second article, qu'il saurait bien mettre les Liégeois à la raison, malgré ceux qui entreprendraient de les soutenir, ou qu'il mourrait à la peine. A l'égard de l'alliance d'Angleterre, il dit qu'il n'y aurait jamais pensé, si le roi n'avait le premier recherché les Anglais; que présentement sa parole était donnée, et qu'il ne pouvait la retirer avec honneur. Le duc regardant ensuite le connétable : *Beau cousin*, lui dit-il, *vous êtes bien mon ami, et partant je vous avertis que vous preniez garde que le roi ne fasse de vous ainsi qu'il a fait d'autres; si vous voulez demeurer par-deça, vous serez le très-bien demeuré.*

Le légat du pape, qui avait accompagné La Balue, au lieu de revenir avec lui, passa dans l'armée du duc, d'où il envoya des mandemens pour ordonner des prières, et demander au ciel la prospérité des armes de Bourgogne.

Le duc Charles, s'étant mis à la tête de son armée assemblée sous Louvain, entra dans le pays de Liége, et mit le siége devant Saint-Tron (23 octobre). Les Liégeois marchèrent pour le faire lever ; et les armées s'étant rencontrées près Bruyssein (28 octobre), en vinrent aux mains. Les Liégeois furent entièrement défaits ; ils perdirent artillerie et bagage; et sans la nuit qui survint, ils auraient tous été taillés en pièces. Deux jours après, Saint-Tron se rendit (1er. novembre). Les murs furent abattus, les fossés comblés, avec défense d'élever, à l'avenir, aucune fortification : les habitans rachetèrent leurs vies et leurs biens, moyennant vingt mille florins, et s'obligèrent de payer une rente de deux cents livres. Le duc fit trancher la tête à dix des plus coupables, parmi lesquels il se trouva six des otages à qui il avait fait grâce.

La perte de la bataille, la prise et le châtiment de Saint-Tron,

jetèrent la consternation dans Liége ; la division s'y mit. Imbercourt s'en étant approché avec quelques uns des otages que la reconnaissance lui avait attachés, les envoya dans la ville, où ils persuadèrent aux plus sages d'implorer la clémence du duc. Ce conseil fut suivi ; trois cents hommes des plus notables sortirent en chemise au-devant de lui, et lui remirent les clefs de la ville, se soumettant à tout, hors le feu et le pillage.

Le duc entra dans Liége, l'épée à la main, et fit mourir dix otages qui avaient repris les armes. Les murailles de toutes les villes furent rasées, le pays fut pillé et chargé d'impôts. C'est ainsi que l'évêque, pour satisfaire son ressentiment particulier, faisait tomber ses sujets dans l'esclavage, parce qu'ils n'avaient pas voulu qu'il fût leur tyran.

Je suis obligé de relever ici les erreurs, ou la mauvaise foi de quelques auteurs flamands, et particulièrement de Meyer, historien partial et peu instruit. Il dit que Louis XI avait envoyé aux Liégeois un secours de quatre cents lances, et de six mille arbalétriers, sous la conduite de Dammartin, et qu'ils furent défaits. Le silence seul de Commines et d'Olivier de La Marche pourrait servir de réfutation ; mais nous avons les lettres mêmes de Dammartin et de l'évêque de Langres, qui disent positivement que la raison qui les empêchait d'aller à Liége, était qu'ils ne voulaient pas y mener des troupes, sans quoi ils n'y seraient pas bien reçus. Meyer dit encore que Louis XI fit venir à Rouen le comte de Warwick, pour traiter avec lui en conséquence de la victoire du duc de Bourgogne sur les Liégeois. Les titres prouvent au contraire que Warwick vint à Rouen, et en repartit dans le mois de juin ; et la bataille ne se donna que le 28 d'octobre. Il y aurait encore beaucoup d'autres fautes à reprendre ; mais celles-ci suffisent pour faire voir que le témoignage d'auteurs, même contemporains, ne mérite pas toujours la même foi qu'une histoire écrite sur des mémoires authentiques et des titres publics.

Tandis que Louis mettait les frontières du royaume en état de défense, il cherchait les moyens de repeupler Paris, à qui la guerre et la peste avaient enlevé la plus grande partie de ses habitans. Pour savoir le nombre de ceux qui restaient, il ordonna que chaque corps de métier eût sa bannière ; que les ecclésiastiques, le parlement, la chambre des comptes et tous les gens de robe eussent leurs guidons ; et que tous ceux qui étaient en état de porter les armes, fussent en habit de guerre pour passer en revue. On fit ensuite une assemblée de notables dont les principaux furent le président Boulanger, Livres et Milet, conseillers au parlement ; Clerbout, maître général des monnaies ; Re-

bours, procureur; Laurent, Robert, Hacqueville, et plusieurs autres marchands. Le roi les fit entendre dans son conseil; et, sur leurs avis, donna des lettres-patentes, portant permission à toutes personnes, de quelque nation et condition qu'elles fussent, de s'établir à Paris, avec franchise et sûreté, quelques crimes qu'elles eussent commis, hors celui de lèse-majesté. Le roi et la reine, ayant passé l'été dans le pays Chartrain, revinrent à Paris (septembre), où ils furent reçus avec toutes les marques de joie imaginables. Ils allaient manger chez les particuliers, et la chronique remarque que, dans tous les lieux où ils étaient invités, il y avait des bains préparés.

Le roi, voulant passer en revue les habitans de Paris, les fit ranger vers la porte Saint-Antoine, le long de la rivière, jusqu'à Conflans. Il s'y trouva soixante-sept bannières, et environ autant de guidons; le tout faisant quatre-vingt mille hommes, parmi lesquels il s'en trouva trente mille ayant armes, jaques et brigandines. Le roi parut content de cette revue; cependant il ne put s'empêcher de dire à Crussol que, dans un jour d'action, il ne compterait pas trop sur cette bourgeoisie. Ce qu'elle avait fait dans la guerre du *bien public* aurait dû lui en donner une autre idée.

Cette revue et les ordres que le roi donna aux compagnies d'ordonnance d'être prêtes à marcher au premier ordre, marquent qu'il soupçonnait les complots qui se formaient contre lui. En effet, le duc d'Alençon, ayant fait un traité avec Monsieur et avec le duc de Bretagne, livra le château d'Alençon aux Bretons, qui se rendirent bientôt maîtres de Caen, de Bayeux et de toute la Basse-Normandie. La seule ville de Saint-Lo resta fidèle. Une femme, dont l'histoire aurait dû conserver le nom, donna l'alarme, assembla les bourgeois, prit les armes, marcha contre les Bretons, les repoussa, et en tua plusieurs de sa main (octobre). Quelques années après, Louis, passant par Saint-Lo, voulut voir cette héroïne, et lui donna vingt écus d'or: récompense aussi peu digne du prince que du service. La ville de Saint-Lo s'était déjà distinguée sous Charles VII, et fut une des premières qui secoua le joug des Anglais. Elle a toujours été recommandable par sa piété envers Dieu, sa fidélité pour son prince, son ardeur pour le travail, et ses talens pour le commerce: qualités qui rendent une ville précieuse à un Etat. Louis, en reconnaissance des services des habitans, fit, dans leur église principale, une fondation pieuse, suivant son génie et l'usage de ces temps-là.

Aussitôt que le roi sut l'irruption des Bretons dans la Normandie, il dépêcha des courriers au roi de Sicile, au comte du

Maine et au connétable. Il envoya Lohéac et l'amiral à Saint-Lo, fit marcher les francs-archers vers Alençon, et donna ordre d'en former le siége.

Pendant que ce prince était occupé contre les ducs de Bretagne et d'Alençon, la moindre diversion que le duc de Bourgogne eût faite de son côté, aurait assuré la conquête de la Normandie aux Bretons; mais le duc Charles, sur qui ces princes comptaient le plus, signa une trêve de six mois avec le roi. Tout le monde en fut si surpris, que chacun imagina des conjectures. On suppose toujours que les princes ne font rien sans motifs raisonnables; on pourrait penser, au contraire, qu'ayant, comme les autres hommes, leurs passions et leurs caprices qu'ils sont moins obligés de contraindre, ils doivent tomber dans des contrariétés peut-être plus fréquentes. L'ignorance où nous sommes des motifs qui les déterminent, est quelquefois un voile favorable à leur gloire.

Les Bretons se regardèrent bientôt en Normandie comme dans un pays de conquête. Ils brûlèrent les faubourgs d'Alençon, s'emparèrent des meilleurs effets des bourgeois; et, lorsque la duchesse et le comte du Perche voulurent s'en plaindre, ils les menacèrent de les mettre dehors. D'un autre côté, le roi faisait investir la ville (décembre), et mandait des troupes de toutes parts pour accabler les rebelles. Le comte du Perche, jugeant qu'il n'avait rien de mieux à faire que de le fléchir par sa soumission, fit part de son dessein aux principaux habitans, qui gagnèrent les autres. L'entreprise fut conduite avec tant de prudence, que les Bretons furent chassés d'Alençon, et que le roi y entra sans perdre un homme. La défiance s'étant mise parmi les rebelles, ce prince aurait pu remporter de plus grands avantages sur les Bretons, s'il n'eût craint de continuer une guerre qu'il n'eût peut-être pas terminée quand il l'aurait voulu.

(21 octobre.) Louis XI donna, cette année, un édit célèbre, dans lequel il s'exprime ainsi : *Désormais nous ne donnerons aucun office, s'il n'est vacant par mort, ou résignation faite de bon gré et consentement du résignant, dont il apparaisse duement; ou par forfaiture préalablement jugée, et déclarée judiciaire, et par juge compétent : voulons toutes lettres au contraire être annulées, et dès maintenant, comme pour lors, les annulons.*

Cet édit était conforme à deux ordonnances, l'une de Philippe de Valois, en 1241, l'autre de Charles VII, en 1433 (1).

(1) *Voyez* Fontanon, tome II, page 555.

LIVRE CINQUIÈME.

(1468, Pâques, le 17 avril). Depuis que Louis XI avait fait la paix avec les auteurs de la guerre du *bien public*, il était obligé d'être continuellement en garde contre leurs entreprises, et de signer alternativement des trêves avec les uns, pour se défendre contre les autres; de sorte que si leurs mauvais desseins lui donnaient de l'inquiétude, le peu de suite qu'ils avaient dans leurs projets, suffisait pour les faire échouer.

Le roi ayant fait une trêve avec le duc de Bourgogne, pendant l'irruption des Bretons, en fit une autre avec ceux-ci et avec leurs alliés (13 janvier), pour être en état de veiller sur les démarches du duc, qui faisait avancer des troupes vers Saint-Quentin. On convint qu'on ne s'étendrait point au delà des lieux [illegible] possédait, et dont il recevrait les revenus; de plus, que Monsieur jouirait des domaines de Domfront et Pouancé; que le roi lui donnerait pour son entretien, jusqu'au mois de juin, seize mille livres, dont la moitié serait payée d'avance; que les bénéficiers rentreraient dans leurs bénéfices, les seigneurs dans leurs terres, et que la liberté du commerce serait rétablie. Le duc d'Alençon n'ayant pas voulu accepter de lettres d'abolition, le roi donna deux déclarations en faveur du comte du Perche. La première lui assurait les biens de son père, et l'autre lui en laissait l'administration. La défiance du roi n'était que trop fondée; dans le temps même que duc de Bretagne signait cette trêve, il avait envoyé à Londres Romilli, son vice-chancelier, et du Breuil, sénéchal de Rennes, qui conclurent, avec Édouard, un traité (2 avril), par lequel, en renouvelant les anciennes alliances faites entre l'Angleterre et les ducs de Bretagne, Édouard s'engageait à fournir au duc trois mille archers pour être employés contre le roi; et, au cas qu'on s'emparât de quelques places, elles devaient être remises au roi d'Angleterre, qui paierait les frais de la guerre. C'est ainsi qu'on ne faisait aucun traité, qu'on ne pensât aussitôt à l'éluder par un autre. On engageait et l'on trahissait sa foi de la façon la plus indigne.

Plus les traités se multiplient, moins ils établissent la confiance; les négociations ne devaient donc pas tranquilliser les esprits : le roi n'en était que plus attentif à ce qui se passait dans les cours étrangères. Il était informé de la situation de l'Angleterre, par Meny Peni, son ambassadeur, qui mandait qu'il se formait contre la France une ligue plus terrible que la pre-

mière; que le roi de Naples et le comte du Maine y entraient; que tous les princes du sang et les étrangers voulaient absolument fixer l'apanage de Monsieur; que le roi d'Angleterre était le moins porté pour la ligue; qu'il disait que Monsieur n'était qu'un fou, qui ne faisait rien par lui-même, qui servait de prétexte à l'ambition des autres, et ne méritait pas qu'on se mêlât de ses affaires; que les Anglais n'étaient pas portés pour le duc de Bourgogne; et que, si l'on pouvait empêcher son mariage avec la princesse Marguerite, ils se déclareraient contre lui. Meny Peni instruisait encore le roi des cabales qui divisaient le ministère. Les Riviers se faisaient journellement haïr; Warwick, leur ennemi déclaré, ne voulait point retourner à la cour, tant qu'ils y seraient; les gens de guerre lui offraient leurs services, et il paraissait être dans les intérêts de la France.

Louis, jugeant qu'il n'avait rien à craindre d'Édouard, se précautionnait contre les ennemis de l'intérieur du royaume. Il donna ordre que tous les gentilshommes se tinssent prêts à marcher. Il demanda au duc de Bourbon de venir l'aider de ses conseils dans les états qui devaient s'assembler; de mettre, avant de partir, la ville de Moulins en sûreté, et d'en faire sortir la duchesse douairière, parce qu'elle entretenait des liaisons avec le duc de Bourgogne, son neveu, et qu'elle était toujours prête à favoriser les rebelles. Louis, craignant que le duc n'obéît pas, avait déjà donné ordre au sénéchal de Saintonge de s'assurer de la duchesse douairière, et à Roger, sénéchal de Lyon, de se saisir de Pierre-Encise, et d'en ôter le gouvernement à Oudille des Estoiés, qui avait été dans la ligue du *bien public*.

Sur ces entrefaites, Gaston, comte de Foix, vint trouver le roi, et lui offrit de le servir envers et contre tous, et nommément contre Monsieur et le duc de Bretagne. Galéas, duc de Milan, renonça à toute alliance contraire aux intérêts du roi, et s'engagea à prendre les armes au premier ordre de ce prince. Il ajoutait, en envoyant son scellé, qu'il était plus engagé par la reconnaissance qu'il lui devait que par le scellé même. Le roi, pour reconnaître le zèle de Galéas, ratifia avec lui tous les traités faits avec le feu duc, lui permit de se dire de la maison de France, et d'en porter les armes avec celles de Milan.

La maison de Savoie n'avait pas de moindres obligations au roi; il avait maintenu le feu duc Louis dans ses Etats, il l'avait comblé de biens, il mariait et dotait toutes les filles de cette maison, et ne mettait presque point de différence entre elles et les siennes. Cependant, depuis la mort du duc Louis, Amédée, son fils, la duchesse Yolande, sœur du roi, Philippe, comte de Bresse, à qui il avait donné le gouvernement de Guyenne, en-

traient dans tous les partis qui se formaient contre la France. Louis sentait parfaitement que les semences de guerre subsisteraient toujours, et qu'il ne pourrait compter sur aucun traité, tant que son frère serait en Bretagne. Pour ôter tout prétexte aux mécontens, il résolut de convoquer les états, afin qu'ils réglassent eux-mêmes l'apanage de Monsieur. Les états, qui se tenaient alors, avaient peu de rapport avec les parlemens, qui s'assemblaient tous les ans sous la première et la seconde race, et qui n'étaient composés que des principaux du clergé et de la noblesse. Le tiers-état, serf autrefois, puissant dans la suite, et utile dans tous les temps, n'a commencé à se former que sous Louis-le-Gros. Les rois suivans l'élevèrent, et s'en servirent pour l'opposer aux deux autres. Philippe-le-Bel fut le premier (1) qui consulta séparément les trois états pour avoir leur avis sur ses démêlés avec le pape Boniface VIII, et, en 1355, ils furent convoqués tous ensemble.

Il était juste de consulter, sur l'administration de l'Etat, ceux qui en portent les principales charges; il suffisait qu'ils fussent hommes et membres de la république, qualité supérieure à celles que l'orgueil et la violence usurpent.

On n'a pas toujours tiré des états l'avantage qu'on en devait naturellement attendre. Quelquefois ces assemblées tumultueuses n'avaient pas les vues aussi justes que leurs intentions étaient droites. Soit que les rois aient voulu trop étendre leur autorité; soit que les états, en voulant constater la liberté qu'ils croyaient avoir de balancer le pouvoir des rois, en aient abusé, il y avait long-temps que ces assemblées étaient inutiles, avant que d'avoir cessé. C'est ainsi que la liberté se perd également par la licence et par l'usurpation. Les assemblées des états, au lieu de remédier à tous les désordres, en étaient quelquefois la source et l'origine, parce que les seigneurs, qui s'y trouvaient, étaient à portée de connaître leurs forces, et de former des complots.

Louis XI est le prince qui a su tirer le meilleur parti des états; ce n'est pas le moindre trait de sa politique; il savait qu'ils n'étaient pas moins les défenseurs de l'autorité légitime que le contrepoids du pouvoir arbitraire; ainsi il avait la prudence de ne les convoquer que lorsque les mécontens et les factieux, portant leurs entreprises à l'excès, ne distinguaient plus la monarchie du monarque. Les états étaient flattés qu'il eût recours à eux, et leur zèle était autant animé par la reconnaissance que soutenu par la justice. Louis XI avait d'ailleurs l'attention de faire choisir les députés; et lorsqu'il s'était assuré des suffrages particuliers, il dictait, pour ainsi dire, les décisions de l'assem-

(1) Du moins il n'y a point de preuve que cela se soit pratiqué avant lui.

blée dont il voulait s'appuyer, quoiqu'elle n'eût plus alors que voix consultative. Il tint cette conduite dans les états qui furent convoqués, cette année, à Tours (avril). Le chancelier les ouvrit par un éloge du roi et de la nation. Il loua la fidélité des peuples, la confiance du prince, et l'amour réciproque des sujets et du souverain. Il exposa les divisions qui étaient causées par des esprits inquiets; parla fortement contre les cabales de ceux qui faisaient servir Monsieur de prétexte à leur ambition, et fit voir le danger où serait le royaume, si la Normandie était séparée de la couronne; d'un côté, les charges de l'État ne pourraient pas être acquittées; de l'autre, la France serait ouverte à ses ennemis.

Lorsque le chancelier eut cessé de parler, le roi se retira pour ne pas gêner la liberté des suffrages. Jean Juvénal des Ursins prit alors la parole, s'étendit sur l'obéissance due au souverain, et sur les obligations réciproques du prince et des sujets. Il ne dissimula pas les abus qui régnaient dans les troupes, dans la justice, les finances et le commerce. Il parla contre le luxe, et n'oublia rien de ce qui devait faire l'attention de l'assemblée. La justice des demandes du roi était sensible; on comprenait facilement que, si la Normandie cessait de fournir aux charges de l'État, il faudrait répartir sur le reste du royaume les impositions qu'elle payait: ainsi l'intérêt particulier s'unissait à l'intérêt général.

Les états commencèrent par remercier le roi de la confiance qu'il leur marquait, et lui firent des protestations de sacrifier leurs biens et leurs vies pour son service. Ils déclarèrent ensuite que la Normandie était inséparablement unie et annexée à la couronne; que le roi pouvait s'en tenir à la déclaration de Charles V, qui ordonnait que les fils de France n'auraient pour apanage que douze mille livres de rentes en fonds de terres, qu'on érigerait en duché ou comté; mais que sa majesté, ayant offert à Charles, son frère, jusqu'à soixante mille livres de rente, elle serait suppliée de mettre la clause que ce serait sans tirer à conséquence, parce que si nos rois avaient plusieurs enfans, ce qu'on devait désirer, et qu'on leur donnât des apanages aussi considérables, les revenus de la couronne seraient épuisés; qu'on ferait remontrer au duc de Bourgogne qu'il devait, en qualité de prince du sang et de premier pair de France, se conformer aux décisions des états; que le duc de Bretagne était très-criminel d'avoir déclaré la guerre au roi, et de s'être emparé de plusieurs places en Normandie; que s'il était certain qu'il eût fait une ligue avec les Anglais, pour les introduire dans le royaume, et qu'il persévérât dans ses criminelles alliances, les états offraient au roi tous les secours qu'il devait attendre de ses fidèles sujets. Ils déclarèrent de plus que, si Monsieur ou le

duc de Bretagne osaient faire la guerre au roi, sa majesté devait procéder contre eux. A l'égard des abus dont on a parlé, le roi les rejeta sur les auteurs de la guerre civile; et, pour convaincre les états de la droiture de ses intentions, il les pria de nommer eux-mêmes des commissaires pour la réformation de ces abus.

Les rois, surtout en France, sont toujours sûrs du cœur de leurs sujets. Ce ne fut, dans l'instant, qu'une voix pour faire des remercimens au roi. Tous renouvelèrent les protestations de verser leur sang pour son service. On élut sur-le-champ, pour commissaires, le cardinal Balue, les comtes d'Eu et de Dunois, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Reims, les évêques de Langres et de Paris, le sire de Torci, un des officiers du roi Réné, avec les députés de Paris, de Rouen, Bordeaux, Lyon, Tournai et Toulouse, des sénéchaussées de Beaucaire et Carcassonne, et de la Basse-Normandie. Ces commissaires, de concert avec ceux que le roi devait nommer encore, furent chargés de notifier les résolutions des états à Monsieur et au duc de Bretagne, et de travailler au soulagement des peuples.

Les états s'étant séparés, le connétable, l'évêque de Langres, le comte de Tancarville, le premier président Dauvet, Cousinot, bailli de Montpellier, se rendirent à Cambrai, où l'on tenait des conférences sur les démêlés qui étaient entre le roi et le duc de Bourgogne. De là ils allèrent trouver le duc, et lui remontrèrent que l'unique moyen d'assurer la paix du royaume et de la chrétienté, était d'adhérer aux résolutions des états. Ce prince reçut d'abord assez mal les ambassadeurs; mais le roi ayant fait faire des copies de ses propositions et des réponses du duc, en fit part à tout le royaume par une lettre circulaire, et fit voir la nécessité d'être toujours armé, puisqu'il n'y avait point de paix à espérer, et que la trêve était près d'expirer.

Le duc de Bourgogne, considérant alors que toute la France allait se réunir contre lui, prolongea la trêve pour deux mois, à condition que le roi paierait quatre mille livres par mois à Monsieur, jusqu'à ce que l'apanage fût réglé. Cette trêve, signée à Bruges par le duc et par le connétable (26 mai), contenait une clause assez singulière; savoir qu'on pourrait la rompre le 22 de juin, pourvu que le duc le signifiât au connétable, et le roi au bailli d'Amiens.

Tandis que les ambassadeurs du roi étaient à Bruges, le duc tint un chapitre de l'ordre de la Toison-d'Or, où le comte de Nevers fut cité, *pour répondre de son honneur sur plusieurs cas de sortiléges, en abusant des sacremens de l'Église.* Le comte de Nevers, au lieu de comparaître, renvoya le collier de l'ordre. La nature du crime marque à la fois la haine qui subistait entre

ces deux princes, et la simplicité d'esprit de ces temps-là, qui n'empêchait pas la dépravation des mœurs.

Dans ce même temps, on instruisait à Poitiers le procès d'un nommé Deshayes, qui avait accusé Denis Saubonne de s'être laissé suborner par le duc de Bretagne pour empoisonner le roi. Après l'examen le plus exact, Deshayes fut condamné comme calomniateur. On voit que la haine du duc de Bretagne était publique, puisqu'elle donnait lieu à de telles accusations.

Louis, entouré d'ennemis déclarés ou secrets, n'était occupé que du soin d'éviter la guerre, de dissiper les cabales, et de rétablir la paix entre ses alliés. Amédée, duc de Savoie, et Galéas, duc de Milan, se plaignant réciproquement de plusieurs hostilités, il entreprit de les réunir, en faisant épouser au duc de Milan, Bonne de Savoie, sœur du duc régnant. Galéas avait déjà fait proposer ce mariage; mais le feu duc de Savoie s'y était opposé. Après sa mort, Galéas envoya en France Nardinis, archevêque de Milan, afin d'engager le roi à renouer cette affaire. Nardinis était tout à la fois ambassadeur de Milan et légat du pape : ce qui peut faire croire que les légats n'étaient pas alors en France aussi considérés qu'ils l'ont été depuis. Tristan, frère naturel de Galéas, Jacomo et Panigarola vinrent ensuite faire la demande de la princesse de Savoie qui était élevée auprès du roi. Ce prince régla les articles; et la cérémonie du mariage fut faite à Amboise (10 mai), par le cardinal Balue, en présence du roi et de la reine, d'Agnès de Bourgogne, duchesse douairière de Bourbon, de la duchesse de Bourbon, sœur du roi, et de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon.

Peu de temps après (3 juillet), le duc de Bourgogne épousa Marguerite d'Yorck, sœur du roi d'Angleterre : on apprit en même temps que le duc de Bretagne venait de faire un traité de commerce et de ligue défensive et offensive avec les Anglais contre la France. Le roi ne laissa pas d'envoyer l'archevêque de Lyon faire compliment au duc Charles sur son mariage, et Guyot Pot, gouverneur de Blois, pour prolonger jusqu'au 31 juillet la trêve, qui devait expirer le 15. Aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de la prolongation, il apprit que Monsieur et le duc de Bretagne s'avançaient vers la Normandie; il chargea le marquis du Pont, fils du duc de Calabre, de faire avancer le ban et l'arrière-ban de Saintonge, de Poitou, de Touraine, d'Anjou et du Maine, avec les francs-archers, pour agir avec vigueur contre les Bretons, aussitôt que la trêve serait expirée.

Les mesures étaient si bien prises, qu'à l'expiration de la trêve, l'amiral fit attaquer un parti de Bretons commandé par Couvran, qui fut battu et fait prisonnier près de Saint-Lo. Les

Français, profitant de cet avantage, s'emparèrent de Gaurai, Vire, Bayeux, Coutances, et de tout ce que les Bretons avaient pris en Normandie, excepté Caen, où Miraumont et Rabodanges se jetèrent avec une troupe de Bourguignons. D'un autre côté, le marquis du Pont entra en Bretagne, prit Chantoceau, et mit le siége devant Ancenis. Le roi, qui avait sujet de se plaindre d'Antoinette de Maignelais (1), veuve du sire de Villequier, et maîtresse du duc de Bretagne, saisit cette occasion pour lui en marquer son ressentiment. Comme il était dans l'usage de gagner tous ceux qui avaient quelque crédit sur l'esprit des princes avec qui il traitait, il n'avait rien négligé pour engager la dame de Villequier dans ses intérêts, et même elle ne fut pas oubliée dans les articles secrets du traité de Saint-Maur. Cependant, loin d'être favorable à la France, elle s'opposa toujours à Tanneguy du Chatel, grand-maître de la maison du duc, qui lui conseillait de s'accommoder avec le roi. Il osa même, sans autre intérêt que celui de la gloire de son maître, lui représenter que sa maîtresse devait entrer dans ses plaisirs, et non pas dans ses affaires; mais il éprouva que les services d'un fidèle sujet ne balancent pas les séductions d'une maîtresse : il fut obligé de se retirer, et passa au service du roi.

Louis, charmé de s'attacher un homme généralement estimé, le fit capitaine et viguier de Beaucaire et d'Aigues-Mortes; et, lorsque la guerre fut allumée contre le duc de Bretagne, il confisqua toutes les terres que la dame de Villequier avait en France, telles que Saint-Sauveur-le-Vicomte, Escoubleau, Montrésor, et les donna à Tanneguy.

Le duc de Bretagne, se voyant attaqué si vigoureusement, écrivit la lettre la plus pressante pour engager le duc de Bourgogne à venir à son secours. On prétend que le roi interceptait les courriers de ces deux princes, empêchait par là qu'ils ne fussent instruits de leur situation, et que ce ne fut que sur les nouvelles publiques de la guerre qui se faisait en Bretagne, que le duc de Bourgogne passa la Somme pour faire diversion. Cependant, soit que le duc de Bretagne se crût abandonné par celui de Bourgogne, soit qu'il désespérât d'être secouru à temps, et qu'il craignît les mécontens que la disgrâce de Tanneguy avait faits, il demanda au roi une trêve de douze jours, qui se termina par une paix, qui fut signée à Ancenis (10 septembre),

(1) Elle était fille de Tristan II, seigneur de Maignelais, et fut aimée de Charles VII, après la mort d'Agnès Sorel, dont elle était cousine. Ce prince la maria ensuite au baron de Villequier. Étant devenue veuve, elle fut maîtresse de François II, duc de Bretagne.

par le duc de Calabre, pour le roi, et par Chauvin, Beauveau et Bartenay, pour le duc.

Les conditions étaient que le duc de Calabre et le connétable régleraient, dans l'espace d'un an, l'apanage de Charles de France; que, pendant ce temps-là, le roi donnerait à ce prince une pension de soixante mille livres, payable, par quartiers, dans la ville d'Angers; et que, si dans quinze jours Monsieur n'accédait pas au traité, le duc retirerait ses troupes de Caen et d'Avranches, ne se mêlerait plus de l'apanage, et servirait le roi envers et contre tous. Il était dit que, si Monsieur acceptait le traité, le duc de Bretagne remettrait Caen et Avranches au duc de Calabre, à qui le roi remettrait pareillement Saint-Lo, Coutances, Bayeux, Gaurai; et que Chantoceau et Ancenis demeureraient au duc de Calabre, jusqu'à ce qu'Avranches et Caen lui eussent été remis. Les traités de Paris et de Caen sont rappelés dans celui-ci : on y promet une amnistie générale de part et d'autre, et que le traité sera confirmé par le Saint-Siége, sous les censures ecclésiastiques contre les infracteurs. Monsieur refusa de signer le traité, et continua de demeurer en Bretagne.

Ce fut dans ce temps-là qu'Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, qui avait perdu, par son ingratitude, une faveur où il était parvenu sans mérite, se sauva du château d'Usson. Il y avait déjà deux ans qu'il y était prisonnier, lorsque le roi ordonna à l'amiral de faire construire une cage de fer pour y renfermer du Lau. L'amiral répondit au roi que, s'il voulait ainsi traiter ses prisonniers, il pouvait les garder lui-même. Du Lau corrompit ses gardes et se sauva. Le roi en fut si piqué, qu'il fit arrêter tous ceux qui furent soupçonnés d'avoir favorisé l'évasion, et donna ordre à Tristan, grand prévôt de l'hôtel, de leur faire leur procès. Ils furent condamnés à mort; et, afin que l'exemple en fût plus frappant, les criminels furent exécutés en différens lieux. Des Arcinges, gouverneur du château, le fut à Loches; son beau-fils le fut à Tours; et le procureur du roi d'Usson le fut à Meaux.

Après ces exécutions, Tristan fut chargé de faire le procès à Charles de Melun, qui avait été grand-maître de la maison du roi, gouverneur de Paris et lieutenant-général du royaume, pendant la guerre du *bien public*. Il avait gagné, par les agrémens de son esprit, la faveur du roi; il eut la plus grande partie des biens confisqués sur le comte de Dammartin. Celui-ci, étant rentré en grâce, devint le plus cruel ennemi de Melun, et ne contribua pas peu à le perdre. Melun avait été privé de ses charges dès l'année précédente; mais, sur de nouveaux indices, et à la sollicitation de Dammartin et du cardinal Balue, il fut

arrêté. On l'accusait d'avoir supprimé les pièces qui servaient à la justification de Dammartin ; d'avoir fait un commerce honteux de la justice et de la faveur ; d'avoir vendu des charges à des gens qui en étaient indignes, puisque ceux qui les achètent ne les méritent guère ; d'avoir empêché le maréchal Rouault de sortir de Paris pendant la bataille de Montlhéri, pour charger les ennemis par derrière, dans le temps que le roi les attaquait de front ; d'avoir entretenu commerce avec les princes ligués ; de leur avoir fourni des munitions ; d'avoir eu des conférences avec le duc de Bretagne, à l'insu du roi ; et d'avoir fait maltraiter Balue. Melun allégua, pour sa défense, qu'il n'avait pas voulu laisser sortir les troupes de Paris, parce que la garde lui en était confiée, et que ses conférences, avec les princes ligués, n'étaient pas contre le roi : cependant, en cherchant à justifier ses intentions, il convint de la plupart des faits qu'on lui imputait. Il reprocha à Balue d'être son ennemi, parce qu'il l'avait plaisanté au sujet d'une dame dont ils étaient tous deux amoureux, et dont Balue n'était pas favorisé ; mais il nia qu'il l'eût fait maltraiter, puisqu'il lui eût été aussi facile de le faire tuer.

Le roi nomma pour commissaires, avec Pierre-la-Dehors, licencié ès lois, Thomas Triboult, secrétaire du roi, Maintaut, examinateur du Châtelet, et leur ordonna de consulter Morvilliers avant de prononcer le jugement. Melun fut conduit à Château-Gaillard, interrogé et appliqué à la question ; et comme, sur plusieurs articles qui regardaient ses conférences avec les princes ligués, il dit qu'il s'en rapportait au roi, Morvilliers lui envoya les charges. Le roi, pour toute réponse, écrivit qu'il avait été expressément défendu toute communication avec les princes ligués. Melun fut condamné et conduit auprès du Petit Andely, où il fut exécuté (23 août). La tête n'ayant pas été enlevée du premier coup, Melun eut encore la force de se relever, protesta de son innocence, retomba, et reçut le dernier coup. Il n'avait pas pu désavouer ses liaisons avec les rebelles ; mais il n'était pas moins digne de grâce que du Lau, Poncet de Rivière, et tant d'autres coupables, à qui on l'accorda dans la suite ; et il l'aurait peut-être obtenue si le roi n'eût été excité par Dammartin, qui voulait venger ses injures particulières, et par le cardinal Balue, qui cherchait à perdre son bienfaiteur, dont la présence lui reprochait son ingratitude.

Dammartin avait alors toute la confiance de son prince, comme nous le voyons par les lettres qu'ils s'écrivaient dans un style mystérieux, dont eux seuls avaient la clef. Le roi le consultait sur tout, et voulut, en lui confiant le commandement de l'armée qu'on destinait pour la Champagne, que les maréchaux Rouault

et de Lohéac servissent sous lui. Dammartin profita de la faveur où il était, pour faire casser l'arrêt rendu contre lui en 1463. Il obtint des lettres du roi, adressées au parlement, pour la révision du procès. Le roi écrivit au cardinal Balue, que Chabannes, ne se sentant coupable d'aucun crime, était venu se présenter devant lui à Bordeaux; qu'ayant eu le choix de sortir du royaume, de se justifier devant un conseil privé, ou de s'adresser au parlement, il avait pris ce dernier parti; mais que Charles de Melun, qui était assuré de la confiscation, avait supprimé les pièces justificatives de l'accusé, entre autres, une enquête faite par Doriole, alors conseiller, et avait tellement intimidé les juges qu'ils avaient condamné Dammartin. Le procureur général demanda la révision du procès, et; sur ses réquisitions, l'arrêt de condamnation fut cassé (13 août).

Aussitôt que le traité d'Ancenis fut signé, le roi exigea que le duc de Bretagne en fît part lui-même au duc de Bourgogne, afin que la nouvelle ne lui fût pas suspecte. Cependant le héraut qui en était porteur, ayant passé à la cour de France, le duc Charles s'imagina que le traité était supposé, et que c'était un artifice du roi. Il ne pouvait croire que Monsieur et le duc de Bretagne eussent fait leur accord sans le consulter, lui qui prétendait n'avoir armé que pour leur défense. Ce ne fut que par la voix publique, et sur des lettres particulières de ces deux princes, que le duc de Bourgogne fut absolument convaincu de la vérité.

Pour terminer les différens qui étaient entre le roi et ce prince, on avait ouvert, à Cambrai, un congrès, qui fut transféré à Ham en Vermandois. Le connétable, le cardinal Balue et Pierre Doriole, plénipotentiaires du roi, alléguaient que tous les articles dont il était question, avaient déjà été jugés par le comte de Dunois. Les députés du duc soutenaient le contraire, et les disputes étaient fort vives. Ce prince, naturellement présomptueux, ne voulait ni souscrire au jugement des commissaires, ni régler sa conduite sur celle de ses alliés. Loin de se disposer à la paix, dans le temps même qu'on y travaillait dans le congrès, il assemblait ses troupes; de sorte que le roi ne lui fit quitter les armes qu'en lui donnant six-vingt mille écus d'or. Ce fut contre l'avis de Dammartin, qui, jaloux de la gloire du roi, voulait que, pour abréger tant de conférences inutiles, et rendre le duc plus traitable, on l'attaquât dans son camp; mais le cardinal Balue, nourri dans l'intrigue, persuadait, au contraire, au roi que, s'il allait trouver le duc, il pourrait, avec la supériorité d'esprit qu'il avait sur ce prince, terminer toutes les diffi-

cultés dans une entrevue, et remporter plus d'avantages qu'il n'en retirerait d'une bataille gagnée.

Louis, qui n'aimait pas à commettre au sort des armes ce qu'il espérait de la négociation, et qui, d'ailleurs, n'était pas insensible aux éloges que Balue lui donnait sur son habileté, tomba dans le piége le plus à craindre pour les gens habiles, qui est de croire l'être plus qu'ils ne le sont. On ne voit pas que Balue eût, dans cette affaire, d'autre intérêt que de se rendre nécessaire. Le duc de Bourgogne ne se prêtait qu'avec répugnance à l'entrevue, et n'y fut déterminé que par Jean Vobrisset, un de ses valets de chambre, qui s'était, sans doute, vendu au cardinal, et qui fit voir combien un domestique de confiance influe dans les plus grandes affaires, sans y paraître avec éclat. Il fit plusieurs voyages auprès du roi, et gagna son esprit, en lui persuadant que le duc désirait cette entrevue avec ardeur.

Avant qu'elle eût été résolue, Louis avait pris une précaution qui fut précisément la cause du malheur qui lui arriva. Il avait envoyé des députés vers les Liégeois pour les engager à se révolter de nouveau contre le duc de Bourgogne, s'il tournait ses armes contre la France. Le roi, ne croyant pas que ses agens réussiraient si promptement dans leur commission, se contenta, lorsque l'entrevue fut décidée, de leur donner simplement avis de ce qu'il allait faire, avec ordre de suspendre la négociation; et, sans attendre leur réponse, comme s'il eût pris les mesures les plus justes, il se disposa à aller trouver le duc. Les plus sensés de son conseil voulurent le détourner de ce voyage; lui-même fut dans de grandes perplexités à ce sujet; mais la confiance qu'il avait dans le cardinal Balue l'emporta sur tout ce que la prudence pouvait lui dicter. Le connétable acheva de le déterminer par une lettre où il lui marquait que le duc Charles ne voulait plus avoir d'autre ami ni d'autre allié que lui, et qu'indépendamment des affaires générales qu'ils pouvaient traiter par leurs ministres, il y en avait de si particulières qu'ils ne pouvaient les décider que l'un avec l'autre. Louis, après avoir reçu un sauf-conduit de la main du duc (8 octobre), laissa le commandement de son armée au comte de Dammartin, et partit, avec le duc de Bourbon, le cardinal Balue et le connétable, pour se rendre à Péronne, n'ayant pour escorte que quatre-vingts hommes de la garde écossaise, et soixante cavaliers.

Guillaume Bitche vint, avec un corps de noblesse, au-devant du roi jusqu'à Athyes. Le duc alla le recevoir sur le bord de la rivière de Doing; ils entrèrent ensemble dans Péronne. Louis

parut d'abord fort satisfait des honneurs qu'on lui rendit ; mais il commença à concevoir des soupçons, lorsqu'il apprit que Philippe de Savoie, l'évêque de Genève, le comte de Romont, tous trois frères, du Lau, Poncet de Rivière, Durfé et quelques autres qu'il avait obligés de quitter la France, étaient dans l'armée du maréchal de Bourgogne, qui s'approchait de Péronne. Il fut alarmé de ne voir autour de lui que des ennemis ou des mécontens; il ne se crut pas en sûreté dans une maison particulière où il était, et voulut être logé dans le château. Cette précaution tourna bientôt contre lui-même. Les agens qu'il avait à Liége n'avaient que trop bien exécuté leur première commission, et avaient fait soulever les Liégeois avant d'avoir reçu le contre-ordre. A peine le roi était-il entré dans Péronne, qu'on apprit que les Liégeois venaient de surprendre la ville de Tongres. Ils y trouvèrent leur évêque, qu'ils conduisirent à Liége, avec plusieurs chanoines. A la première halte, ils en tuèrent cinq ou six à ses yeux, et, en continuant leur marche, ils en massacrèrent jusqu'à seize, parmi lesquels il y en avait un qui était particulièrement attaché à l'evêque : ils le mirent en quartiers, et se les jetaient les uns aux autres, avec des railleries barbares.

La nouvelle en fut portée jusqu'à Péronne, et l'on ajoutait qu'on avait reconnu les ambassadeurs du roi parmi les Liégeois. On ne peut exprimer la fureur où s'emporta le duc de Bourgogne; ce ne furent que menaces et invectives contre le roi, qu'il traitait de traître et de fourbe. Il fit fermer les portes de la ville, et doubler les gardes partout, sous prétexte de faire chercher une cassette remplie d'argent et de bijoux, qu'on disait avoir été perdue. Bientôt il ne dissimula plus le véritable motif, et défendit que qui que ce fût osât approcher du roi : à peine lui laissa-t-il des domestiques pour le servir. Le duc passa le premier jour dans des agitations et des transports extraordinaires, ne formant que des projets funestes. Tout le monde tremblait pour la vie du roi, et n'osait parler au duc. Le lendemain on tint conseil ; les uns voulaient qu'on retînt le roi prisonnier ; plusieurs opinaient à faire venir Monsieur, et à partager le royaume. Ce sentiment prévalut pendant quelque temps, et le courrier était déjà prêt à partir ; mais les plus sages furent d'avis que le roi, étant venu sur un sauf-conduit, on devait lui garder la foi promise ; et qu'on n'y pouvait manquer, sans violer le droit des gens. Dans les dispositions où était le duc, si quelqu'un eût ouvert un avis violent, le roi était perdu. Ce prince était dans les plus cruelles alarmes. Il avait à se reprocher une perfidie ; il

se voyait entre les mains d'un ennemi justement irrité; et ce qui lui donnait mille idées funestes, il avait devant les yeux la tour où Herbert, comte de Vermandois, avait fait périr Charles-le-Simple, en 922.

Malgré les précautions du duc, le roi était informé de tout ce qui se passait, et faisait répandre de l'argent, afin de gagner tous ceux qui avaient quelque crédit sur l'esprit du duc. Ils le portèrent à la modération; on hasarda ensuite des propositions de la part du roi. Ce prince offrait de jurer la paix, d'obliger les Liégeois à réparer le mal qu'ils avaient fait, ou de les abandonner. Le duc était encore trop agité pour prendre un parti. Il fut deux jours dans la fureur et l'irrésolution; heureusement pour le roi, le duc n'avait avec lui, dans son appartement, que Commines, son chambellan, et deux valets de chambre, dont l'un, nommé de Visen, fort honnête homme, avait beaucoup de crédit sur l'esprit de son maître. Commines et lui n'opposaient que le silence à la fureur de leur prince, de peur de l'aigrir; et lorsqu'ils le voyaient plus tranquille, ils n'oubliaient rien pour le porter à la douceur. Le duc passa la troisième nuit sans se déshabiller, se jetant sur son lit, se relevant aussitôt, se promenant par la chambre avec toute l'agitation d'un homme livré aux transports les plus violens, et partagé par mille sentimens opposés. Le matin il entra brusquement dans la chambre du roi, et, lui adressant la parole avec la voix tremblante et entrecoupée d'un homme transporté de colère, il lui demanda s'il ne voulait pas signer le traité de paix qu'on lui présenterait. Le roi, à qui l'on avait fait dire de tout accorder, sans quoi il se mettrait dans le plus grand péril, répondit qu'il le signerait. Le duc lui demanda ensuite s'il ne voulait pas venir avec lui à Liége, pour punir la rébellion des Liégeois, et venger leur évêque, qui était de la maison royale. Le roi dit que, lorsque la paix serait jurée, il irait à Liége avec tel nombre de gens que le duc voudrait. Le duc fit aussitôt apporter le traité de paix et la vraie croix, que Louis XI portait ordinairement avec lui. La paix fut jurée (14 octobre). Elle fut dans l'instant annoncée à toute la ville, et les réjouissances succédèrent à la consternation.

Philippe de Commines fait entendre que ce fut lui qui donna au roi l'avis d'accorder tout ce que le duc exigerait, et dit positivement qu'il ne contribua pas peu à leur réconciliation, et que le roi l'avouait publiquement. Il dit encore que ce prince avait chargé un homme de distribuer quinze mille écus dans la maison du duc, et que le dépositaire de cette somme ne s'acquitta pas trop fidèlement de sa commission.

Tous les articles qui avaient été discutés dans les conférences de

Ham, ceux des traités d'Arras et de Conflans, sont décidés ou rappelés dans celui de Péronne. Il est dit qu'ils seront exécutés dans tous leurs points, et principalement à l'égard de ce qui a été accordé au duc de Bourgogne; que tous les alliés de ce prince, et nommément le duc de Savoie, et ses trois frères, seront compris dans ce traité; que rien ne pourra préjudicier à l'alliance qui est entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne; que si le roi revient contre son serment, il sera déchu de tous droits de souveraineté sur les terres du duc de Bourgogne, qui demeurera quitte de la foi et hommage; que si, au contraire, le duc rompt ce traité, toutes ses terres et seigneuries, relevant de la couronne, seront confisquées au profit du roi; que Charles de France, frère du roi, remettra le duché de Normandie, et aura pour apanage les provinces de Champagne et de Brie; que ces articles, ainsi arrêtés, le duc fera hommage au roi pour tout ce qu'il tient de lui. On convint encore que tout ce qui avait été pris de part et d'autre serait restitué, et que les choses seraient remises dans l'état où elles étaient avant la guerre. Le duc de Bourgogne n'oublia rien pour terminer, par ce traité, tous les différens qu'il avait avec le roi, et pour prévenir ceux qui pouvaient naître dans la suite.

Louis, cédant à la nécessité, accorda tout pour sortir du péril où il s'était engagé par son imprudence, et sacrifia les Liégeois. Je ne crois pas qu'on puisse justifier sa conduite à leur égard. Commines même était si peu persuadé de la bonne foi de ce prince, qu'en parlant des otages qu'il offrait pour la sûreté du traité, il n'a pu s'empêcher d'ajouter : *Ceux qu'il nomma s'offrirent hautement; je ne sais s'ils disaient ainsi à part; je me doute que non : et, à la vérité, je crois qu'il les y eût laissés.* Quelle idée doit-on avoir de ce prince, après un tel jugement, porté par un écrivain, qui d'ailleurs lui est favorable? Je ne m'arrête point à réfuter les fautes de Varillas, qui a pris, pour autant de traités conclus à Péronne, de simples commissions données pour l'exécution de plusieurs articles.

Le roi dépêcha des courriers pour donner avis de ce traité à ses principaux officiers; il écrivit en particulier au comte de Dammartin, pour lui marquer qu'il allait à Liége avec une partie des compagnies d'ordonnance, et qu'il voulait que le reste de son armée fût congédié. Dammartin reçut la lettre du roi avec respect; mais il jugea que son devoir même devait l'empêcher d'obéir. Le roi lui récrivit pour le louer de son zèle, lui réitéra l'ordre de choisir ceux qui devaient l'accompagner à Liége, et de congédier le reste; ajoutant qu'aussitôt que cette affaire serait terminée, il s'en retournerait en France, et que le

duc avait plus d'envie de le voir parti, que lui-même n'en avait de s'en aller.

Le désir d'aller à Liége, que le roi montrait dans sa lettre, ce qu'il disait du duc, la satisfaction qu'il affectait, tout cela parut trop peu vraisemblable à Dammartin, pour ne lui être pas suspect. Il jugea que le roi avait été obligé de communiquer sa lettre au duc, qui avait fait accompagner le courrier par un homme à lui. Dammartin chargea cet homme de dire à son maître : « Qu'il pouvait être sûr que si le roi ne retournait » bientôt, tout le royaume le viendrait quérir, et qu'on joue- » rait au pays du duc un semblable jeu qu'il voulait jouer au » pays de Liége; que la France n'était pas aussi dépourvue de » gens de bien qu'il pouvait se l'imaginer. »

Le duc ne laissa pas d'être frappé de ce discours. Le roi avait, à la vérité, arboré la croix de Bourgogne ; mais il était à la tête d'un corps de troupes considérable, qui était venu le joindre; il avait avec lui le duc et le cardinal de Bourbon, le connétable, La Tremouille, et plus de quatre cents lances, avec une grande partie de sa maison. C'était ainsi qu'il marchait pour punir un crime dont il était complice, ou plutôt l'auteur.

Comme les remparts de Liége étaient détruits et remplissaient les fossés, les habitans, réduits au désespoir, rassemblèrent leurs milices ; et, ne comptant plus que sur leur courage, se préparèrent à vendre chèrement leur vie.

L'armée de Bourgogne s'étant approchée de la ville, le duc tint conseil. Quelques uns proposèrent de renvoyer une partie des troupes, attendu que la place n'était pas en état de défense ; mais le duc rejeta cet avis, parce que le roi paraissait l'appuyer, et qu'il lui était toujours suspect. Le duc vit bientôt, par la résistance qu'il trouva, qu'il avait eu raison de ne pas mépriser ses ennemis, en comptant trop sur ses forces.

Le maréchal de Bourgogne eut ordre de marcher en avant, et de tâcher de surprendre la ville. Les Liégeois allèrent à sa rencontre, et furent repoussés ; leur évêque profita de cette occasion pour se sauver chez les Bourguignons ; d'autres prétendent qu'il fut député, de la part des Liégeois, pour fléchir le duc ; mais que ce prince ne voulut pas l'écouter, et le retint, craignant pour sa vie, s'il le laissait retourner.

Il y avait dans la ville un légat du pape qui avait été envoyé pour concilier les esprits. Ce légat, nommé Onuphrius, loin de remplir sa mission, avait encore animé les Liégeois contre leur évêque, dans l'espérance de se faire élire à sa place; mais le succès ne répondant point à ses desseins, il essaya de se sauver, et tomba entre les mains des Bourguignons. Le duc fit dire à

ceux qui l'avaient pris, qu'ils le traitassent comme ils le jugeraient à propos, pourvu qu'il ne parût pas en avoir connaissance. Les soldats, au lieu de suivre les intentions du duc, prirent querelle à ce sujet, et vinrent le trouver. Le duc, ne pouvant plus alors ignorer le caractère du prisonnier, le fit relâcher, et fit une sévère réprimande aux soldats.

Le maréchal de Bourgogne, enivré du petit avantage qu'il avait eu, crut n'avoir rien à craindre d'un peuple mal discipliné; mais les Liégeois, à la faveur d'une nuit où le maréchal n'était pas sur ses gardes, fondirent sur sa troupe, y jetèrent l'épouvante, et taillèrent en pièces huit cents hommes, dont il y avait cent hommes d'armes. Les Bourguignons, s'étant ralliés à la pointe du jour, poussèrent à leur tour les Liégeois, qui regagnèrent leur ville. Jean de Villette, leur meilleur capitaine, fut blessé à cette sortie, et mourut deux jours après.

La première nouvelle de cette action fut que le maréchal avait été absolument défait. Le duc défendit de parler au roi de cet échec, marcha pour réparer le désordre, et vit que la perte n'était pas aussi grande qu'on l'avait faite. Cependant son armée souffrait extrêmement, et manquait de vivres. Il y avait deux jours que ceux de l'avant-garde étaient sans pain; les troupes étaient au bivouac par des pluies continuelles; et les alarmes se succédaient sans interruption.

La nuit du 26 au 27 octobre, les assiégés firent une vigoureuse sortie, et attaquèrent en même temps le quartier du roi et celui du duc. La surprise, les cris et les ténèbres jetèrent d'abord l'épouvante parmi les assiégeans. On combattait au hasard, sans savoir à qui l'on avait affaire. Le duc accourut, rassura ses troupes, et chargea l'ennemi; mais comme il combattait avec plus d'impétuosité que d'ordre, la victoire était fort incertaine, lorsque le roi arriva et força les Liégeois de rentrer dans la ville. Commines dit à cette occasion, en comparant les qualités militaires de ces deux princes: *Le duc de Bourgogne n'avait point faute de hardiesse, mais bien aucunes fois faute d'ordre; et, à la vérité, il ne tint point, à l'heure que j'ai parlé, si bonne contenance que beaucoup de gens eussent bien voulu, pour ce que le roi y était présent; et prit le roi paroles et autorité de commander.... et à ouïr sa parole, et voir sa contenance, semblait bien roi de grande vertu et de grand sens, et qu'autrefois se fût trouvé en telles affaires.* Le lendemain, le roi et le duc vinrent se loger dans les faubourgs. Les maisons de ces deux princes n'étaient séparées que par une grange, où le duc mit trois cents hommes d'armes, pour veiller sur le roi avec autant de soin que sur les ennemis.

La vigoureuse défense des Liégeois commençait à faire douter du succès du siége. Le duc de Bourgogne avait toujours des soupçons contre le roi; et Louis craignait que le duc, lui imputant le malheur de cette entreprise, ne lui fît un mauvais parti. Ces princes avaient juré la paix, et n'avaient pu s'inspirer de confiance. Cependant, comme les assiégés ne faisaient plus de sorties, on jugea qu'ils étaient fort affaiblis, ou qu'ils se ménageaient pour soutenir l'assaut. Le duc ordonna que tout fût prêt pour le donner le matin du dimanche, 30 octobre, et qu'au signal d'un coup de canon, la ville fût assaillie par deux côtés opposés. Les ordres ainsi donnés, le duc se désarma, ce qu'il n'avait pas fait depuis qu'il était devant la place : il fit aussi désarmer ses troupes pour les rafraîchir et les faire reposer jusqu'au signal.

Les Liégeois, voyant que leur salut ne dépendait plus que d'un coup de désespoir, choisirent six cents hommes déterminés du pays de Franchemont. Il fut résolu que, vers minuit, ils sortiraient par les brèches, et attaqueraient en même temps le logement du roi et celui du duc, où ils devaient être conduits par les hôtes de ces princes, qui étaient du complot. L'entreprise fut d'abord assez bien conduite. Si le projet eût été exactement suivi, le roi et le duc auraient été surpris et massacrés dans leurs lits; mais les trois cents hommes d'armes, qui étaient dans la grange, entre les deux logis, étant sortis au premier bruit, les Liégeois, au lieu d'aller directement à la chambre des princes, voulurent forcer la grange. L'alarme se répandit, le duc n'eut que le temps de prendre une épée et une cuirasse pour se mettre en défense. Le roi en fit autant de son côté. Les Liégeois s'efforçaient d'entrer, les gardes les repoussaient, l'ardeur était égale de part et d'autre, et le combat sanglant. La défiance continuelle où le duc était à l'égard du roi, était encore augmentée par les cris qu'il entendait. Les uns criaient : *Vive le roi !* les autres *Vive Bourgogne !* et les autres : *Vive le roi, et tuez !* Ces deux princes ignoraient réciproquement le sort l'un de l'autre, et combattaient chacun à la tête de ses gardes. Ils se rencontrèrent enfin, tout couverts de sang et entourés de morts, combattirent ensemble et repoussèrent les ennemis.

Lorsque le calme fut un peu rétabli, le duc fit rallier ses troupes, et donna ordre qu'on se préparât à donner un assaut général à la pointe du jour. Apparemment que le roi ne s'était pas trouvé au conseil où l'assaut avait été résolu; car, aussitôt qu'il fut rentré chez lui, il fit venir quelques officiers du duc, qui avaient assisté à ce conseil, et leur en demanda le résultat. Sur le compte qu'ils lui rendirent, il leur dit qu'il n'aurait pas été d'avis qu'on hasardât l'assaut, et appuya son sentiment de

raisons assez fortes. Ceux-ci, qui désiraient qu'on reçût les Liégeois à composition, ou du moins qu'on différât l'assaut dont ils craignaient les suites, vinrent rendre compte au duc de l'avis du roi, et de leurs propres craintes, qu'ils détaillèrent, en les mettant toujours sur le compte du roi, de peur de s'attirer la colère de leur prince, s'il les eût soupçonnés de parler d'eux-mêmes. Le duc, s'imaginant que le roi ne désapprouvait l'assaut que pour favoriser les Liégeois, dit à ses officiers qu'il était résolu de le donner à l'heure marquée, et que le roi pouvait, en attendant l'événement, se retirer à Namur. Quoique le discours du duc fût assez offensant, le roi n'en parut pas plus ému, et répondit simplement qu'il se trouverait avec les autres. Il pouvait se retirer; mais la valeur lui était naturelle, et, quoiqu'il n'aimât pas la guerre, il n'évita jamais le péril.

Le lendemain on donna l'assaut. Les Bourguignons commencèrent l'attaque. On ne trouva pas grande résistance, les habitans n'étaient pas même sur leurs gardes, et s'imaginaient que la solennité de ce jour-là, qui était un dimanche, empêcherait de donner l'assaut. D'ailleurs, la plupart des Liégeois s'étaient sauvés avec leurs meilleurs effets dans les Ardennes, où ils périrent presque tous de froid et de faim. Les femmes, les vieillards, et tous ceux qui n'avaient pu prendre la fuite, s'étaient réfugiés dans les églises. Il n'y eut point d'asile sacré; mais, comme personne ne se mit en défense, le soldat se borna au pillage. Le roi entra au petit pas dans la ville, à la tête de ses trois cents hommes d'armes et des officiers de sa maison. Le duc vint le recevoir, le conduisit au palais et le quitta pour aller sauver la principale église, où les soldats voulaient entrer malgré la sauvegarde. Le duc eut lui-même tant de peine à se faire obéir, qu'il fut obligé de tuer de sa main un soldat pour contenir les autres, et sauver l'église du pillage. Il revint alors trouver le roi, qui avait déjà dîné. Ces princes s'embrassèrent. Le roi donna de grands éloges au duc, qui en parut très-flatté. Le jour suivant on relut le traité de Péronne; le duc, ayant voulu y faire comprendre Durfé, du Lau, et Poncet de Rivière, le roi répondit qu'il y consentirait, pourvu que le duc fît la même grâce au comte de Nevers et à Croy. Le duc ne répondit rien; le traité fut confirmé sans y rien changer, et le roi partit. Le duc l'accompagna pendant une demi-lieue; et, lorsqu'ils se séparèrent, le roi lui demanda ce qu'il voudrait qu'il fît, si Charles de France ne se contentait pas du partage qu'on lui accordait: le duc répondit qu'il s'en rapportait à eux, et qu'il ne lui importait, pourvu que Monsieur fût content. Le roi sut bientôt se prévaloir de cette réponse.

Si l'assaut ne fut pas meurtrier, les suites n'en furent pas

moins affreuses. Le duc fit noyer ou massacrer les prisonniers sans distinction d'âge ni de sexe ; et le jour qu'il partit de Liége, il y fit mettre le feu, repaissant ses yeux de ce spectacle barbare. Tant d'horreurs n'assouvirent point encore sa vengeance ; il entra dans le pays de Franchemont, mettant tout à feu et à sang. Ceux qui échappèrent à sa fureur, s'enfuirent dans les bois, où ils périrent par la faim et par la rigueur de l'hiver, qui était si violent qu'on était obligé de rompre, à coups de hache, le vin qu'on distribuait aux soldats.

Pendant que le roi était devant Liége, il apprit que les Anglais projetaient une descente en Guyenne ou en Poitou. Il écrivit aussitôt à La Rochefoucault d'assembler la noblesse, ce qui empêcha les Anglais de paraître.

Le roi, étant arrivé à Senlis, manda le parlement, la chambre des comptes, les généraux des finances, et leur fit part de ce qui s'était passé à Péronne : il fit lire ensuite le traité qu'on y avait fait, et donna une ordonnance pour faire punir sévèrement, et même de peine capitale, en cas de récidive, ceux qui parleraient mal du duc de Bourgogne. La chronique dit que, le même jour, le roi se fit apporter les pies, les geais, et autres oiseaux privés, avec les noms de ceux à qui ils appartenaient ; et la tradition est que c'était parce qu'on leur avait appris à dire *Péronne*. Louis voulait, pour l'honneur de sa parole, ratifier le traité ; mais tout ce qui pouvait lui en rappeler l'idée, ne lui en était pas moins odieux.

Le comte de Dunois mourut cette année (28 novembre), avec la réputation de brave soldat, de grand capitaine, de zélé Français et d'honnête homme. Il fut inhumé à Cléri, auprès de Marie d'Harcourt, sa seconde femme. Sa postérité s'est long-temps conservée sous le nom de ducs de Longueville, et a fini dans l'abbé d'Orléans. Cette maison a toujours eu le rang immédiatement après les princes du sang.

Tout ce qui a rapport au commerce ne pouvant être trop remarqué, je ne dois pas oublier de dire que Pierre Doriole envoya, cette année, un mémoire au roi, pour lui représenter qu'il fallait maintenir la défense de laisser entrer des épiceries dans le royaume par la voie des étrangers. Il soutint que la position de la France devait rendre la marine de ce royaume excellente, qu'elle avait déjà assez de vaisseaux pour le commerce, et qu'elle pouvait gagner quatre cent mille écus que les Vénitiens emportaient du royaume par le débit de leurs épiceries. On proposait encore un projet pour faire descendre les laines, les huiles et autres marchandises à Bordeaux, et les transporter de là en Flandre et en Angleterre.

Par une autre lettre, Doriole rendit compte au roi des désordres d'une troupe de vagabonds sortis de l'Égypte, et connus sous le nom de Bohémiens. Ils avaient obtenu, sous le règne précédent, des lettres pour être soufferts en France. Leur nombre s'était considérablement augmenté. Ils avaient un chef, et une espèce de police entre eux, qui ne servait qu'à mieux assurer leur brigandage. On les accusait d'avoir volé, depuis un an, plus de quatre mille marcs d'argent, qu'ils remettaient à des changeurs attirés dans certaines villes. On en fit pendre plusieurs. Depuis on les a souvent dissipés, et on les a vus renaître.

Sur la fin de cette année, le roi passa quelques jours à Loches. Étant dans l'église Notre-Dame, il demanda aux chanoines de qui était le tombeau qu'il voyait au milieu du chœur. Ils lui dirent que c'était celui d'Agnès Sorel, et ajoutèrent, par une basse adulation, et croyant flatter le ressentiment du roi, que ce tombeau les incommodait, et qu'ils le priaient de leur permettre de le changer de place. Louis, indigné de l'ingratitude de ces prêtres, qui ne subsistaient que par les bienfaits d'Agnès Sorel, répondit qu'il y consentait, pourvu qu'ils rendissent tout ce qu'elle leur avait donné. Les chanoines se retirèrent sans répliquer.

(1469, Pâques, le 2 avril.) Louis XI ayant terminé ou suspendu, par le traité de Péronne, ses différens avec le duc de Bourgogne, tourna son attention sur le roi d'Aragon, et chercha à fomenter les troubles de Catalogne, de peur que ce prince ne vînt l'inquiéter au sujet du Roussillon et de la Cerdagne. Depuis que les Catalans avaient appelé la maison d'Anjou à leur secours, le duc de Calabre faisait la guerre en Catalogne avec différens succès, et bloquait Gironne, n'étant pas en état d'en former le siége; mais le roi lui ayant fourni un renfort de quatre mille francs-archers, sous le commandement des comtes Dauphin et de Boulogne, du sire d'Allègre, de Taillebourg, et de Saint-Gelais, le duc emporta Gironne, se rendit maître de presque tout le pays, et marcha à Barcelone (février).

Quelque intérêt que le roi d'Aragon prît à la Catalogne, il était encore plus occupé du dessein de réunir la Castille à ses États par le mariage de Ferdinand, son fils, avec l'infante Isabelle, sœur de Henri IV, roi de Castille. Les Castillans étaient partagés entre le frère et la sœur. Pour connaître l'origine de ces divisions, il faut se rappeler que Henri, après avoir répudié Blanche de Navarre, sa première femme, sous prétexte qu'elle était stérile, avait épousé Jeanne de Portugal. L'opinion publique accusait Henri d'impuissance. On prétendait que, désirant avoir des enfans pour étouffer les cabales que l'espérance de sa succes-

sion faisait déjà naître en Castille, il avait engagé sa seconde femme à recevoir dans son lit Bertrand de La Cueva ; qu'elle y avait consenti, et que cet adultère politique avait donné naissance à la princesse Jeanne de Castille. La Cueva fut fait comte de Ledesma et comblé de biens : en effet, après le secret important qui lui avait été confié, il ne devait attendre que la plus haute faveur ou la mort. Si le fait est vrai, la reine Blanche n'aurait été répudiée que pour n'avoir pas eu la même complaisance que Jeanne de Portugal. Quoique Henri eût fait reconnaître l'infante Jeanne pour sa fille, l'archevêque de Tolède, le duc de Médina Sidonia, le comte d'Arcos et les principales villes formèrent, en faveur d'Isabelle, un puissant parti, dans lequel ils engagèrent la cour de Rome. Henri fut obligé de reconnaître sa sœur pour son unique héritière. Le légat du pape releva de leur serment ceux qui l'avaient prêté à la princesse Jeanne ; et, sur la promesse que le roi d'Aragon lui fit de lui donner l'archevêché de Montréal en Sicile, il engagea Isabelle à donner sa parole d'épouser le prince Ferdinand d'Aragon, qui se faisait nommer roi de Sicile.

Henri ne voulait pas consentir à ce mariage. D'un autre côté, le grand-maître de Saint-Jacques, le plus puissant seigneur d'Espagne, avait entrepris de marier Isabelle avec Alphonse, roi de Portugal, qui était veuf ; et la princesse Jeanne de Castille, avec don Juan, infant de Portugal, à condition que le prince qui naîtrait du mariage d'Isabelle, aurait la Castille, et que, si elle mourait sans enfans, les deux couronnes passeraient sur la tête de l'infant de Portugal.

Louis XI, attentif à tous les différens intérêts de ces princes, en avait de particuliers qui leur étaient contraires. Comme il n'avait point encore d'enfans mâles, il songeait à marier son frère, et, ne voulant point de l'alliance du duc de Bourgogne, il avait jeté les yeux sur la princesse Isabelle.

Pendant que la cour de Castille était le centre des négociations de tant de princes, la Navarre était divisée par les factions de Grammont et de Beaumont. Le connétable, Pierre de Péralte, avait fait tuer l'évêque de Pampelune. Les états de Navarre demandaient au roi justice de cet attentat. Le comte et la comtesse de Foix, dont le fils, Gaston Phœbus, avait épousé Magdeleine de France, sœur de Louis XI, se joignaient aux états d'un royaume qui devait leur appartenir, et se plaignaient de ce que le roi d'Aragon aliénait les domaines de Navarre.

Louis n'était pas en état de pacifier la Navarre, tant qu'il n'aurait pas affermi la paix en France, ce qu'il ne pouvait faire qu'en ramenant son frère auprès de lui. Il n'épargnait rien pour y

réussir, et pour gagner tous ceux qui pouvaient y contribuer. Il leva les défauts, obtenus en justice pendant la guerre, contre le duc de Bretagne et contre ses sujets, donna main-levée de toutes les saisies faites sur eux. Il donna des terres et des pensions au duc de Bourbon, au sire de Croy, au connétable; il combla de présens les ambassadeurs de Bourgogne, et fit enregistrer le traité de Péronne. Louis ignorait que le plus fort obstacle à ses desseins était la perfidie du cardinal Balue, qui trahissait sa confiance, et dont le hasard découvrit les manœuvres.

Pour faire connaître ce ministre, il faut rappeler ici son origine, et par quelles voies il s'éleva à une faveur qu'il méritait peu par ses talens, et dont il fut toujours indigne par ses vices. Balue avait plus de finesse dans l'esprit que d'élévation; souple, adroit, plus faux que politique, plus propre à l'intrigue qu'à la négociation, il s'attachait moins à persuader qu'à séduire. A l'égard du cœur, il n'avait aucune vertu, et il ne lui manquait que l'hypocrisie pour avoir tous les vices : le scandale de ses mœurs l'en avait préservé.

Il naquit, en 1421, au bourg d'Angle en Poitou, dans une condition très-obscure. On le croit communément fils d'un tailleur ou d'un meunier. Il embrassa l'état ecclésiastique, et s'attacha à Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers. Ce prélat, dont il avait surpris la confiance, le fit son exécuteur testamentaire. On prétend que Balue détourna les meilleurs effets de la succession : s'il était innocent, il avait du moins mérité qu'on le soupçonnât. Après la mort de l'évêque de Poitiers, il entra auprès de Jean de Beauveau, évêque d'Angers, et le suivit à Rome en 1462. Beauveau lui donna plusieurs canonicats, dont Balue faisait un commerce scandaleux, qui indisposa contre lui le chapitre d'Angers. A son retour de Rome, il s'attacha à la cour; on y parla bientôt de son habileté, et l'on s'embarrassait assez peu de ses mœurs. Le roi le fit conseiller au parlement, l'honora de sa confiance, et lui donna l'administration du collége de Navarre, des hôtels-dieu, maladreries, aumôneries, et la disposition des bénéfices royaux. C'est ce qui a fait dire à quelques écrivains que Balue avait été grand-aumônier, quoique cette dignité ne fût pas alors connue en France (1). La reconnaissance qu'il devait à Beauveau, ne l'empêcha pas de se brouiller avec lui au sujet de la trésorerie de l'église d'Angers, à laquelle ils prétendaient tous deux, et que Balue emporta. L'année suivante, il fut fait évêque d'Evreux, et, quelques jours après son sacre, il fut attaqué et blessé la nuit, en sortant de chez une femme d'une réputation

(1) Geoffroi de Pompadour est le premier qui ait été qualifié *grand-aumônier*, en 1486, sous le règne de Charles VIII.

suspecte. C'était peut-être celle dont Charles de Melun parle dans son interrogatoire. Depuis cette aventure, le nouveau prélat se livra aux affaires. Le roi l'employa dans toutes celles qui se présentèrent, l'éleva à la plus haute faveur, et jamais ministre n'en a tant abusé. Quoiqu'il eût de l'esprit, il tomba dans cette ivresse où la fortune plonge ordinairement ceux dont elle a passé les espérances. Balue croyait ses talens universels, et se piquait particulièrement de ceux qui n'étaient pas de son état. Il aimait à paraître à la tête des troupes. Dammartin, le voyant un jour, en rochet et en camail, faire une revue, dit au roi : « Sire, je » vous supplie de m'envoyer, à Evreux, ordonner des prêtres, » puisque l'évêque vient ici passer des soldats en revue. » Les courtisans ne cherchaient que les occasions de lui donner des ridicules, espèce de vengeance qu'ils croient prendre des favoris, et qui prouve la faveur sans la faire perdre. Balue faisait tous les jours de nouvelles épreuves de la sienne. Il entreprit de dépouiller Beauveau de l'évêché d'Angers, pour s'en faire revêtir. Il oublia qu'il avait été son domestique, qu'il lui devait sa fortune ; ou plutôt il ne s'en souvenait que trop, et sa haine était d'autant plus violente qu'elle avait sa source dans l'ingratitude. Ce projet était extrêmement difficile ; il devait naturellement échouer, et, quoique Balue y ait réussi, il fallait être aveuglé par l'ambition pour oser l'entreprendre. Il était nécessaire que Beauveau donnât sa démission, ou qu'on lui fît son procès. Ce prélat refusait de se démettre, et il était sans reproche. On ne pouvait le trouver coupable ; mais on le condamna. Son chapitre, avec qui il était en procès, se prêta à la vexation. Balue fit entendre au roi que la fidélité de Beauveau était suspecte ; que l'évêché d'Angers étant contigu à la Bretagne, il était de l'intérêt de l'Etat d'y avoir un homme sûr ; on forma plusieurs accusations calomnieuses contre ce prélat. Le roi écrivit à Rome, et le pape, surpris ou gagné, donna une bulle, par laquelle Beauveau fut interdit, excommunié, privé de son évêché, et condamné à se retirer dans le monastère de la Chaise-Dieu. Balue fut aussitôt nommé évêque d'Angers, à la recommandation du roi. Beauveau voulut se pourvoir au parlement ; mais Louis XI, qui, peu d'années auparavant, avait déclaré, par un édit solennel, qu'il n'appartenait qu'au parlement de Paris de connaître du possessoire des bénéfices royaux, et qu'il devait être jugé avant le pétitoire, défendit à la cour, par une lettre de cachet, de connaître de cette affaire, dont la connaissance n'appartenait, disait-il, qu'au pape.

Les princes s'attachent, par leurs propres bienfaits, à leurs créatures. Louis XI se prévint tellement en faveur de Balue, qu'il prenait ses intérêts en toute occasion. Ce prince recommande,

dans une lettre particulière à Jean de Beaumont, sieur de Bressiure, lieutenant-général et sénéchal de Poitou, de faire rendre à Balue tous les biens dépendant de l'abbaye de Bourgueil, dont il venait d'être pourvu ; *car c'est*, dit le roi, *un bon diable d'évêque pour à cette heure : je ne sais ce qu'il sera à l'avenir.* Il n'en fut que trop instruit. Après lui avoir donné les abbayes de Lagny, de Saint-Thierry, de Fécamp, il voulut lui procurer le chapeau de cardinal.

Louis avait traité, jusque-là, Paul II avec assez d'indifférence. Le pape, qui devait être plus que satisfait de la lettre de cachet que le roi avait envoyée au parlement au sujet du procès de Beauveau, résolut de tirer encore un meilleur parti de la passion de ce prince pour son favori. Il fit dire à Balue que l'évêque d'Arras n'avait obtenu le chapeau que par l'abolition de la pragmatique ; que l'affaire n'était pas encore terminée, et que ce n'était qu'en consommant cet ouvrage qu'il pourrait prétendre au même honneur.

Balue n'oublia rien pour persuader au roi de faire ce que le pape désirait : il obtint des lettres, portant la suppression totale et absolue de la pragmatique, et alla au parlement pour les faire enregistrer. Il y trouva une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. Les magistrats, inaccessibles à l'ambition ou à la crainte, ne consultèrent que leur devoir, et refusèrent l'enregistrement. Balue, étonné du refus, osa menacer le procureur général Saint-Romain, que le roi le priverait de sa charge. Celui-ci répondit, avec liberté, que le roi pouvait le dépouiller de la charge dont il l'avait honoré ; mais qu'il ne l'obligerait jamais à trahir ce qu'il devait à l'Etat et à lui-même. Il reprocha ensuite à Balue toute sa conduite, qui offensait à la fois la religion, l'Etat et les mœurs. Le parlement soutint avec vigueur tout ce que le procureur général avait dit, et fit cette fameuse remontrance (1) imprimée en plusieurs endroits, qui peint les mœurs de Rome de ces temps-là, et l'état de la France.

Balue, n'ayant pu obtenir du parlement l'enregistrement de l'abolition de la pragmatique, la fit enregistrer au Châtelet ; mais l'université signifia au légat son opposition et son appel au concile, et fit la même déclaration au Châtelet. Paul II, pour re-

(1) Quelques auteurs se trompent en datant ce monument de l'an 1461 ; il est de 1467, puisque l'article quarante-huit parle du pape Pie II, comme étant mort, et l'article dix-sept dit que la pragmatique avait subsisté environ vingt-trois ans, et qu'elle était abolie depuis quatre ans. L'erreur vient de ce que l'on ne fait pas attention que la pragmatique ne fut d'abord abolie qu'avec des exceptions, et que ce ne fut que quelques années après que le roi résolut, par les conseils de Balue, de l'abolir purement et simplement.

connaître les efforts de Balue, lui donna le chapeau. Le pape ne dissimula pas dans la suite qu'il y avait été forcé, et qu'il n'ignorait pas ses mœurs dépravées.

Balue continua d'être employé par le roi dans les affaires les plus importantes, et le gouverna pendant quelque temps avec un empire absolu. Ce fut lui qui entraîna le roi à Péronne ; ce fut là que ce ministre, ingrat et perfide, se vendit au duc de Bourgogne, et l'instruisait des affaires les plus secrètes. On va voir comment sa trahison fut découverte.

Louis avait retiré du service de Charles son frère, Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun ; il l'avait comblé de biens, l'avait admis dans son conseil, et sollicitait pour lui un chapeau de cardinal. Balue et d'Haraucourt lièrent ensemble une amitié étroite, si toutefois ce n'est pas en profaner le nom que de le donner à l'union de deux hommes si peu dignes d'inspirer et de connaître ce sentiment. Unis par les mêmes vices et les mêmes intérêts, ils ne songeaient qu'à se rendre nécessaires, en empêchant la réconciliation des deux frères.

Le roi faisait proposer à Monsieur de prendre en apanage la Guyenne, au lieu de la Champagne et de la Brie ; le duc de Bretagne et Odet Daidie travaillaient de bonne foi à cet accommodement, et Monsieur était prêt à l'accepter. Le traité de Péronne portait qu'il aurait la Champagne et la Brie ; mais le duc de Bourgogne n'y avait fait insérer cet article, que pour avoir un passage libre de Flandre en Bourgogne ; et il avait depuis déclaré formellement au roi, en le quittant, qu'il lui serait indifférent de quoi fût composé l'apanage, pourvu que Monsieur fût content. Balue et d'Haraucourt entreprirent de persuader au duc de Bourgogne qu'il était de son intérêt de rompre cette négociation, et lui écrivirent une lettre dont ils chargèrent un nommé Belée.

Belée, à qui on avait recommandé le plus grand secret, mit ses instructions dans la doublure de son pourpoint, et partit. Le soir même, en arrivant à Claye, il fut rencontré par deux hommes de la compagnie du sénéchal de Guyenne. Sur plusieurs questions qu'ils firent à Belée, et à son air embarrassé, ils le prirent pour un espion, le fouillèrent, trouvèrent la lettre, et le conduisirent le lendemain à Amboise. Belée fut interrogé, et reconnut la lettre. Elle portait, en substance, que le roi devait envoyer incessamment Navarot Danglade en Bourgogne, pour informer le duc de l'accord fait avec Monsieur : on avertissait en même temps le duc qu'en lui marquant beaucoup de déférence, on cherchait à le rendre suspect à Monsieur ; qu'il n'avait point d'autre parti à prendre que de demander l'exécution du traité de Péronne ; qu'il fallait engager Monsieur à passer à la cour de

Bourgogne, parce qu'on serait toujours en état de faire la loi à la France, tant qu'on serait maître de sa personne; que les comtes de Foix et d'Armagnac étaient prêts à se déclarer; que le duc de Bourbon ne cherchait qu'une occasion; et que le connétable serait d'autant plus facile à gagner, qu'il n'ignorait pas qu'il était suspect au roi. La même lettre donnait avis au duc d'éloigner d'auprès de lui trois personnes que le porteur lui nommerait, et qui instruisaient le roi de tout ce qui se passait en Bourgogne; qu'il eût soin de faire fortifier et munir Abbeville, Amiens et Saint-Quentin; que le comte de Warwick était arrivé à Calais, et que le roi était très-bien avec toute la maison d'Anjou et le duc de Bretagne. Balue et d'Haraucourt n'oubliaient rien de tout ce qui pouvait indisposer le duc de Bourgogne contre le roi, et rompre les mesures prises pour la paix.

En conséquence de la déposition de Belée, on manda le cardinal et l'évêque de Verdun. Ils vinrent avec confiance; et sans soupçonner le motif de cet ordre. Ils furent arrêtés aussitôt, et enfermés séparément dans le château de Tours. On arrêta aussi plusieurs de leurs complices; et le roi commit, par lettres-patentes (8 mai), le chancelier Juvénal des Ursins; Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, grand-maître des arbalêtriers; Guillaume Cousinot, gouverneur de Montpellier; Jean Le Boulanger, président au parlement; Jean de La Driesche, président des comptes; Pierre Dorjole, général des finances; Tristan l'Hermite, prévôt de l'hôtel; et Guillaume Allegrin, conseiller au parlement, pour faire le procès aux coupables.

Le roi nomma le même jour Claustre, conseiller au parlement, et Mariette lieutenant criminel, et Potin, examinateur au Châtelet, pour informer de tous les effets du cardinal Balue, et les délivrer par inventaire à Lhuillier, notaire et secrétaire du roi.

L'évêque de Verdun avoua tout dès qu'il fut arrêté; Balue voulut déguiser les circonstances; mais, se voyant convaincu, il offrit de tout déclarer pour obtenir sa grâce. Le roi y consentit; mais, ne trouvant pas dans la déposition du cardinal la sincérité qu'il avait promise, il l'abandonna à la justice.

On arrêta les domestiques du cardinal et de l'évêque de Verdun; tous ceux qui avaient eu quelque liaison avec eux, furent interrogés. Leurs dépositions n'eurent rien de contraire à ce qu'on savait déjà, et apprirent plusieurs circonstances qu'on ignorait. On remit aussi entre les mains des commissaires plusieurs bulles de Rome dont le roi était mécontent, et dont il défendit la publication aux évêques. Cependant il permit la perception d'une décime qu'il avait accordée au pape, à la recommandation de Balue, et qui monta à cent vingt-sept mille livres.

En même temps que le roi nomma des commissaires, il envoya Gruel, président au parlement de Dauphiné, pour informer le pape du crime des deux prélats : précaution d'autant plus sage, que le duc de Bourgogne avait déjà envoyé à Rome le protonotaire Fery de Cluny, déclarer au pape et aux cardinaux qu'il prenait un très-grand intérêt dans cette affaire. Cousinot partit quelque temps après (août) pour Rome, avec ordre de demander au pape des commissaires *in partibus*, pour faire le procès au cardinal et à l'évêque. Tous les princes d'Italie rendirent beaucoup d'honneurs à l'ambassadeur de France. Le duc de Milan alla le recevoir hors de la ville, et lui dit : « Qu'il était plus au » roi qu'à tous les princes du monde ; qu'il ne reconnaissait de » maître que lui ; et que, tel parti que le roi prendrait, il le » prendrait *sans regarder où ni comment, fors seulement où* » *serait le plaisir dudit seigneur.* »

Gruel et Cousinot, qui s'étaient rendus à Rome par différentes routes, se réunirent avant d'y entrer (novembre). Le pape envoya toute sa maison au-devant d'eux. La plupart des cardinaux suivirent son exemple. Les ambassadeurs des princes, les prélats et tout ce qu'il y avait de Français ou de gens attachés à la France, y allèrent en personne ; de sorte que les ambassadeurs entrèrent dans Rome avec un cortége de plus de deux mille chevaux. Ils furent accompagnés à l'audience par plusieurs cardinaux, par la famille du pape, et par les ambassadeurs du roi de Naples, des ducs de Calabre, de Milan, et des Florentins.

Le pape, avant que les ambassadeurs prissent la parole, s'étendit beaucoup sur les louanges des rois de France, et particulièrement sur celles de Pepin, de Charlemagne, et de Louis-le-Débonnaire. Il dit que les papes leur devaient le bonheur de jouir du patrimoine que Constantin avait donné à l'église, et qu'il était juste que les rois de France prissent le titre de *très-chrétiens*, que les papes auraient déjà dû leur donner.

Les ambassadeurs ne remirent leurs lettres de créance que dans un consistoire qui se tint quelques jours après (3 décembre). Le pape leur témoigna alors qu'il était bien fâcheux que le roi fût obligé d'agir contre un cardinal et un évêque, parce que l'honneur de l'église y était intéressé ; que cependant, pour ne pas refuser au roi la justice qui était due à tout le monde, il avait nommé, pour commissaires, le cardinal de Nicée, le vice-chancelier Ursin, Arezzo, Spolette et Théano.

Il se tint en conséquence, chez le cardinal de Nicée, une congrégation, où les ambassadeurs donnèrent un mémoire contenant les crimes dont le cardinal et l'évêque étaient accusés. Dans la congrégation suivante, les cardinaux demandèrent aux ambas-

sadeurs s'ils n'avaient plus rien à produire, parce que, l'affaire étant très-importante, soit par la qualité du crime, soit par celle des accusés, il était nécessaire que la congrégation fût instruite des usages de France.

Les ambassadeurs répondirent que le mémoire qu'ils avaient donné était suffisant; qu'il n'était pas encore besoin de fournir des preuves, qui seraient produites en temps et lieu; que le roi, en demandant des commissaires au pape, donnait à tous les princes le plus grand exemple de modération et de soumission envers le Saint-Siége, puisqu'il pouvait de sa propre autorité, vu la qualité des crimes, procéder directement, comme en pareille circonstance on l'avait fait en Angleterre, en Espagne, en Aragon, en Allemagne, et dans tous les Etats catholiques; que le roi n'avait fait arrêter le cardinal et l'évêque que de l'avis des princes du sang et de son conseil; que, par les lois du royaume, la connaissance et la punition du crime de lèse-majesté appartient au roi seul et à ses officiers, de quelque qualité que soit le criminel; que, s'il est ecclésiastique, et qu'un juge compétent le requière, on le rend, avec la charge du cas privilégié; que le procès est fait par les juges ecclésiastiques qui appellent les juges royaux; que les ecclésiastiques jugent selon les canons, et les royaux suivant les lois.

Les ambassadeurs s'étant retirés, les cardinaux, après une assez longue délibération, les rappelèrent et leur dirent, que le pape était la première personne de l'église, et un cardinal la seconde; que les décrétales ne permettaient point d'arrêter un cardinal sur la déposition d'un seul homme, et sur une simple lettre de créance; que si, pour quelque cas que ce fût, on l'avait arrêté, on devait, sous peine d'excommunication, le remettre dans vingt-quatre heures aux juges ecclésiastiques; que la confession des coupables n'avait pas été faite devant un juge compétent; que le pape ne devait pas hasarder de donner des commissaires sur une simple déposition, puisqu'on ne voyait pas quelle satisfaction on pourrait faire aux accusés, au cas qu'ils fussent innocens. Les cardinaux demandèrent ensuite si l'on procéderait par voie d'accusation, de dénonciation ou d'inquisition; qu'il fallait savoir si le roi prétendait qu'on fît le procès en France, ou s'il remettrait les accusés entre les mains des commissaires, et s'ils ne seraient pas envoyés à Rome ou à Avignon.

Les ambassadeurs répliquèrent avec fermeté que le roi, en faisant arrêter le cardinal, n'avait eu besoin que du droit de sa couronne, et qu'en le faisant condamner, il remplirait ce qu'il devait à Dieu, à ses peuples et à lui-même; que c'est de Dieu seul que les rois tiennent leur puissance; qu'ils ne sont comp-

tables de leur conduite qu'à Dieu et aux lois ; que le roi ne devait reconnaître aucun canon qui fût contraire aux lois de son État ; qu'il était bien étonnant qu'on osât entreprendre de le dépouiller de son autorité, lorsque les papes ne devaient eux-mêmes leur puissance temporelle qu'aux rois ; qu'avant Constantin, l'église n'avait aucune juridiction temporelle, que les rois, en cédant aux ministres de l'église une portion de leur autorité, ne s'en étaient pas dépouillés, et que le roi même ne pourrait y renoncer, sans blesser les lois de l'État et les droits de sa couronne, qu'il avait juré de conserver.

Les ambassadeurs s'étendirent beaucoup sur les droits du roi, sur les lois du royaume, et sur la question des deux puissances ; ils ajoutèrent que le roi pouvait, à l'exemple de plusieurs souverains, punir de mort un cardinal et un évêque atteints et convaincus du crime de lèse-majesté ; que le crime était notoire ; que cependant le roi, par respect pour le Saint-Siége, se contentait de demander des commissaires ; qu'avant de s'embarrasser de la réparation qu'on devrait à un cardinal et à un évêque, s'ils se trouvaient innocens, il fallait examiner s'ils étaient coupables, surtout quand on avait déjà des preuves ; que le respect dû au caractère, loin d'être un motif d'impunité, n'avait sa source que dans la vertu que l'on supposait dans celui qui en était revêtu ; qu'il était de la sûreté de l'État qu'on instruisît leur procès, et qu'un égard chimérique ne devait pas balancer un péril réel ; que, loin que l'église fût déshonorée par le châtiment d'un de ses membres, elle ne pourrait l'être que par l'impunité d'un crime, contraire à la police civile et scandaleuse pour la religion ; que si la perfidie du cardinal n'eût pas été découverte, elle aurait peut-être coûté la vie à cent mille hommes ; et qu'il était aussi juste que nécessaire d'en faire un exemple. A l'égard de la question, si le roi remettrait les prisonniers entre les mains des commissaires du pape, on répondit que le roi ne souffrirait pas qu'aucun de ses sujets fût tiré hors du royaume ; que cela était contre les lois et le droit naturel, par lequel tout sujet est attaché à l'État, et l'État au sujet ; que le procès se ferait par la juridiction ecclésiastique, quant au délit commun ; et qu'à l'égard du cas privilégié, la connaissance en demeurerait à la justice du roi. Les disputes furent fort vives entre les cardinaux et les ambassadeurs, sans qu'il y eût rien de décidé. Avant de partir, Cousinot demanda, au nom du roi, un chapeau de cardinal pour l'évêque du Mans, frère du connétable de Saint-Pol, et la permission de disposer des bénéfices de Balue. Le pape s'excusa sur le premier article, et refusa l'autre.

Cependant la cour de Rome nomma des commissaires pour

aller en France travailler au procès, ou plutôt solliciter en faveur des coupables : du moins on jugea, dans ce temps-là, que le pape n'avait pas d'autre objet que de les sauver. Le cardinal de Pavie, qui était pour lors à Rome, a écrit que le pape nomma Alphonse, évêque de Ceuta; Rodrigo; Ubaldini de Pérouse, auditeur de Rote; Tuscanella, avocat consistorial; Geminiani; deux secrétaires; et Fulco de Sinibaldis qui était déjà connu du roi, ayant été chargé en France de la perception de la décime accordée au pape. On ignore si ces commissaires passèrent en France; du moins on ne voit pas qu'ils y aient rien fait. Le roi fit enfermer le cardinal et l'évêque de Verdun, chacun dans une cage de fer de huit pieds en carré, dont l'évêque avait été l'inventeur, et où il fut mis le premier. Ils y restèrent douze ans. Le cardinal fut d'abord remis à la garde de Torcy, transféré à Ouzain, et confié à François de Dons. L'évêque fut mis à la Bastille. Le roi rétablit, de son autorité, Beauveau dans son évêché. Le chapitre d'Angers, qui avait été une des parties de son évêque, s'opposa à son rétablissement, jusqu'à ce que la sentence d'excommunication, prononcée par le pape, fût révoquée; mais Beauveau jouit toujours de son temporel.

Aussitôt que Balue et d'Haraucourt ne furent plus en état d'entretenir la division dans la maison royale, le roi n'eut pas de peine à ramener son frère, et à lui faire agréer la Guyenne pour son apanage. Odet Daidie, seigneur de Lescun, y contribua plus que personne, par le crédit qu'il avait sur l'esprit de Monsieur, et sur celui du duc de Bretagne. Daidie avait rendu de grands services à Charles VII. Il était bailli de Cotentin; et comme Louis XI, à son avénement à la couronne, lui avait ôté cet emploi, il s'était retiré en Bretagne. Ce fut lui qui, dans la suite, y emmena Monsieur. Il commanda l'armée de ces deux princes dans la guerre du *bien public*, et on le regardait comme l'homme le plus capable de conduire sagement le duc de Bretagne. Le ressentiment ne le rendit jamais mauvais Français: vertu rare dans un mécontent. Il ne voulut entretenir aucune intelligence avec les Anglais, ni permettre qu'on leur confiât les places dont les Bretons s'étaient emparés dans la Normandie. Louis n'oublia rien pour le ramener et lui faire oublier le tort qu'il lui avait fait. Daidie, qui avait quitté son maître en brave homme, reçut ses avances avec respect et générosité, et, sans quitter encore la Bretagne, il lui envoya son scellé, par lequel il s'engageait de ne jamais reconnaître d'autre souverain que lui, et de ne rien faire que pour son service, soit en Bretagne, soit ailleurs.

En conséquence, Daidie engagea Monsieur à répondre aux

intentions du roi. L'affaire de l'apanage souffrit cependant encore des difficultés : Monsieur demandait que le roi lui accordât les droits royaux, et lui cédât l'hommage des comtés de Foix, d'Armagnac et d'Albret. Le roi lui refusa cette demande. Il consentit que ces seigneurs fissent à Monsieur l'hommage des terres particulières qui pouvaient relever des fiefs de l'apanage; mais toujours à condition que, pour leurs personnes et les grands fiefs, ils demeureraient immédiatement sujets au roi et à la couronne. Quoique les états eussent fixé les revenus de l'apanage sur l'ancien pied, le roi, pour tenir lieu de ce que prétendait Monsieur, convint d'ajouter vingt mille livres de rente au-dessus des soixante mille livres, où l'on était convenu d'abord de porter l'apanage. On donna une abolition générale à tous ceux qui avaient suivi le parti de Monsieur, et même au duc d'Alençon, avec une décharge des deniers publics qui pouvaient avoir été enlevés.

Dans le temps même qu'on terminait l'affaire de l'apanage, Monsieur, que nous appellerons dans la suite duc de Guyenne, renouvela, avec le duc de Bretagne, ses alliances (17 mai), qui étaient absolument contraires aux nouveaux engagemens qu'il prenait. Le roi, voulant tout sacrifier au bien de la paix, passa par-dessus toutes ces contrariétés, ou feignit de les ignorer. Il fit enregistrer (10 juillet), au parlement et à la chambre des comptes, les lettres d'apanage, et Monsieur partit de Rhedon pour aller prendre possession de la Guyenne.

Le roi exécuta cette année (1er. août) le dessein qu'il avait, depuis long-temps, de former un ordre de chevalerie, et prit pour patron saint Michel. Cet ordre devait être composé de trente-six chevaliers, avec un chancelier, un trésorier, un greffier, et un héraut, tous élus à la pluralité des voix. Le roi en était le chef, et avait deux voix; mais, en cas de partage, elles pouvaient en valoir trois. Les premiers chevaliers que le roi nomma, furent le duc de Guyenne; Jean de Bourbon; le connétable de Saint-Pol; Jean de Beuil, comte de Sancerre; Louis de Beaumont, seigneur de la Forêt et du Plessis; Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy; Louis de Laval, seigneur de Châtillon; Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France; Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, maréchal de France, gouverneur de Dauphiné; Georges de La Trémouille, seigneur de Craon; Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton; Charles de Crussol, sénéchal de Poitou; Tanneguy du Châtel, gouverneur de Roussillon et de Cerdagne. Le nombre des trente-six chevaliers n'étant pas complet, le roi déclara, qu'au premier chapitre, il serait procédé à l'élection des autres.

Les principales conditions, pour recevoir un chevalier, étaient qu'il fût gentilhomme de nom et d'armes, et sans reproches. On pouvait être privé de l'ordre pour trois causes, savoir : l'hérésie, la trahison, ou pour avoir fui dans quelque bataille ou rencontre. Il se tenait, tous les ans, un chapitre où l'on examinait les vies et mœurs de chaque chevalier en particulier, en commençant par le dernier reçu, et finissant par le roi, qui voulut être soumis à l'examen. Le chevalier sortait de l'assemblée pour laisser la liberté de l'examen ; on le faisait ensuite rentrer pour louer ou blâmer sa conduite.

Le duc de Guyenne, étant arrivé à la Rochelle (19 août), envoya son scellé au roi, avec un serment tel qu'il paraît que le roi l'avait exigé. On a vu que Louis avait conçu une telle aversion contre le duc de Bourgogne, que la chose qu'il redoutait le plus, était le mariage de son frère avec l'héritière de cette maison. Le serment du duc de Guyenne ne roula presque que sur cet article. Après les protestations ordinaires de fidélité, le duc de Guyenne s'engagea de ne jamais penser à ce mariage, ni même d'en parler au roi, de peur de lui déplaire. Ce serment était répété dans tous les sens, et dans toutes les formes.

Le roi, voulant rétablir entièrement la confiance dans l'esprit de son frère, lui fit proposer une entrevue. On convint qu'elle se ferait en Poitou, auprès du château Charron, sur la rivière de Brai, où l'on fit un pont de bateaux, au milieu duquel était une loge partagée par une barrière avec des barreaux de fer : c'était ainsi que deux frères devaient avoir leur conférence de réunion.

Ils s'y rendirent (septembre), chacun suivi de douze personnes, laissant le reste de leurs gens des deux côtés de la rivière. Le duc de Guyenne se découvrit, et mit un genou en terre dès qu'il aperçut le roi ; il fit encore une génuflexion en entrant dans la loge. Ces princes firent ensuite écarter leurs gens, et, après s'être entretenus une demi-heure en particulier, ils les firent rapprocher. Le duc de Guyenne pria le roi de lui permettre de passer de son côté. Le roi s'y opposa d'abord, disant qu'il commençait à se faire tard ; mais, le duc ayant réitéré ses instances, le roi le lui accorda. Le duc se jeta aux pieds de sa majesté, qui le releva et l'embrassa. Le lendemain, ils se trouvèrent au même lieu ; on ôta la barrière, et ils se donnèrent mutuellement toutes les marques de la plus tendre amitié. Ceux qui étaient présens, firent éclater leur joie en criant : *Noel*, qui était alors le cri de réjouissance.

Le duc de Guyenne ne cessait de marquer au roi les sentimens du plus sincère repentir et de la plus parfaite soumission : il vou-

lait le suivre ; le roi ne voulut pas le permettre, parce qu'il n'avait pas assez de logement ; mais, le jour suivant, ces princes allèrent ensemble à Maigni, chez Guy de Sourches, seigneur de Malicorne. Ce ne furent que fêtes de la part des princes, et vœux sincères de la part des peuples.

La superstition et l'orgueil, qui persuadent aux grands, qu'indépendamment de l'ordre général, ils sont l'objet d'une attention particulière de la Providence, fit publier que la mer n'était pas montée si haut qu'à l'ordinaire, pour laisser les princes approcher du pont, dont les extrémités devaient, disait-on, être couvertes par le flux. La flatterie eut sans doute plus de part que la physique à cette observation.

Le roi, pour s'attacher de plus en plus son frère, ajouta plusieurs terres à son apanage ; mais il était occupé d'un soin encore plus important. Il se voyait sans enfans mâles ; et, ne voulant point absolument d'alliance avec la maison de Bourgogne, il entreprit de marier le duc de Guyenne avec Isabelle, infante de Castille, sœur du roi Henri IV, malgré les engagemens qu'elle avait pris avec Ferdinand, fils du roi d'Aragon ; et il envoya le cardinal d'Alby, et le sire de Torcy proposer ce mariage.

Les ambassadeurs étaient chargés, s'ils ne pouvaient pas obtenir Isabelle, de demander l'infante Jeanne, fille de Henri. Ils trouvèrent ce prince d'autant mieux disposé en faveur de la France, qu'il craignait que Ferdinand ne le dépouillât de son autorité. Il n'était, d'ailleurs, ni craint ni respecté : sa cour était partagée entre lui et Isabelle, et il ne voyait dans son parti que ceux qui ne trouvaient pas des avantages assez grands dans le parti opposé.

Les ambassadeurs ayant été conduits à l'audience, le cardinal d'Alby s'étendit beaucoup sur les alliances qui avaient été de tout temps entre la France et la Castille, de roi à roi, et de peuple à peuple ; et représenta que le mariage du duc de Guyenne et de la princesse Isabelle, était l'unique moyen de renouveler et de perpétuer ces alliances.

Le roi de Castille répondit aux ambassadeurs qu'il était très-disposé à faire l'alliance qu'ils venaient lui proposer, et les chargea d'en conférer avec le grand-maître de Saint-Jacques, que Louis XI venait, depuis peu, d'engager dans ses intérêts.

La princesse Isabelle, instruite de ce qui se passait, en donna avis à l'archevêque de Tolède, à l'amirante, et à tous ceux qui lui étaient attachés, et se retira à Madrigal. Le cardinal d'Alby et l'archevêque de Séville allèrent la trouver de la part du roi son frère. Ils n'oublièrent rien pour la ramener ; mais elle leur fit connaître qu'elle n'était pas touchée des remontrances de

Henri, et qu'elle craignait peu ses menaces; ainsi les ambassadeurs revinrent en France sans avoir rien fait, que de hâter le mariage de cette princesse avec Ferdinand.

Louis s'était à peine séparé du duc de Guyenne, qu'il apprit que le duc de Bourgogne faisait de nouveaux efforts pour l'attirer auprès de lui. Il envoya sur-le-champ de Beuil, Batarnay et Doriole, pour prévenir ou effacer les impressions que le duc de Bourgogne pouvait faire sur l'esprit du duc de Guyenne. Le roi avait eu d'autant plus de raison de prendre ces mesures, que Jacques de Saint-Pol, frère du connétable, et le sieur de Remiremont, vinrent trouver le duc de Guyenne, pour lui demander si le roi avait exactement exécuté le traité de Péronne, et lui dire que le duc de Bourgogne, ne cherchant qu'à cimenter de plus en plus l'amitié qui avait toujours été entre eux, lui offrait en mariage mademoiselle de Bourgogne; qu'ils lui apportaient le collier de la Toison-d'Or, et qu'ils avaient un blanc-seing pour convenir avec lui de tout ce qu'il désirerait.

Le duc de Guyenne, après avoir communiqué aux ministres du roi les propositions du duc de Bourgogne, fit réponse à ce prince qu'il le remerciait de ses offres; qu'il était très-content du duché de Guyenne, et encore plus de l'amitié du roi; qu'il venait de recevoir l'ordre de Saint-Michel, et qu'il n'en pouvait, ni n'en voulait porter d'autre; qu'il ne reconnaîtrait d'amis que ceux du roi, et que le duc de Bourgogne étant de ce nombre, il l'assurait qu'il serait toujours son bon parent et ami.

Le duc de Guyenne renvoya les ambassadeurs de Bourgogne, sans leur faire les présens qui étaient d'usage entre alliés, et pour marquer au roi encore plus de confiance, il vint le trouver au Plessis-lès-Tours. Louis fut extrêmement sensible à cette démarche de son frère. Il lui en marqua sa joie par toutes sortes de fêtes, défraya tous ceux qui l'avaient accompagné, et leur distribua de l'argent, de façon que les moindres domestiques eurent part à ses libéralités. Le duc fut satisfait de la réception qu'on lui fit, et retourna à Saint-Jean-d'Angeli, après avoir assuré le roi d'une fidélité inviolable.

Quoique Louis XI fît sa résidence ordinaire à Amboise et au Plessis-lès-Tours, cela n'empêchait pas qu'il ne fît, de temps en temps, des tournées dans les provinces où sa présence pouvait être utile. Il se faisait exactement informer des abus, et y apportait des remèdes. Il supprima un privilége de banque exclusif qui était devenu usuraire, et la rendit libre.

Le commerce faisait sa principale attention. Il offrit des lettres de naturalité, avec des exemptions et des priviléges, aux étrangers qui viendraient s'établir pour travailler aux mines qu'on

devait ouvrir en Dauphiné et en Roussillon. Pour réparer les désordres de la guerre civile, il permit de relever les murs de Rufec, qui avaient été abattus, parce que Jean de Voluire, qui en était seigneur, s'était déclaré pour les princes ligués.

Tous ceux à qui le roi avait fait grâce, n'étaient pas devenus fidèles. Le comte d'Armagnac, qui n'aurait jamais dû entrer dans la ligue du *bien public*, après les grâces qu'il avait reçues du roi, n'avait pas même exécuté le traité de Saint-Maur. Il avait toujours sur pied quinze cents gendarmes, et les avait offerts au roi d'Angleterre, s'il voulait faire une descente en Guyenne. Louis, pour mettre le comte hors d'état de rien tenter de pareil, était convenu avec lui qu'il congédierait ses gendarmes, moyennant une somme de dix mille livres. Le comte reçut l'argent, et retint ses troupes. Indépendamment de l'inquiétude qu'elles donnaient au roi, elles désolaient le Languedoc, mettaient les villes et la campagne à contribution, maltraitaient les habitans, pillaient les maisons, et commettaient tous les crimes dont peut être capable une soldatesque effrénée. Les plaintes en furent portées au roi. Le parlement de Toulouse eut ordre d'informer; mais le comte méprisa ses arrêts. Cette désobéissance était d'un pernicieux exemple. L'autorité du roi n'était plus reconnue dans les provinces voisines de la Garonne; on ne pouvait y lever les deniers royaux, et la noblesse refusait de marcher à l'arrière-ban. Il s'agissait donc de faire rentrer dans le devoir le comte d'Armagnac, dont la témérité enhardissait la rébellion des autres. Le comte d'Armagnac était un de ces seigneurs qui n'étaient ennemis de l'autorité légitime que pour devenir des tyrans. Il se croyait trop puissant pour obéir, et il l'était trop peu pour se faire obéir lui-même, et maintenir la discipline parmi des troupes qui ne le servaient que pour vivre dans la licence. Il ne s'attachait les gentilhommes ses vassaux, qu'en souffrant qu'ils opprimassent les leurs. Armagnac était enfin un de ces exemples qui prouvent que la tyrannie se soutient souvent par la bassesse; et que la puissance légitime, quand celui qui en est revêtu n'en abuse pas, est la plus favorable au bonheur des peuples.

Le roi, informé de tous les excès du comte, déjà trop grands et dont les suites étaient encore plus à craindre, le soupçonnant, d'ailleurs, d'entretenir des intelligences avec les Anglais, fit partir le comte de Dammartin, avec un pouvoir aussi étendu qu'un souverain puisse le donner à son sujet. Dammartin était chargé d'informer des malversations dans la justice, les finances et la guerre; de défendre la levée d'aucunes troupes sans une commission expresse de sa majesté; de congédier celles des comtes d'Armagnac, de Foix et d'Albret; de faire procéder

contre tous les gentilshommes qui n'auraient pas comparu à l'arrière-ban, et de punir ou pardonner comme il le jugerait à propos. Pour faire craindre l'autorité par ceux qui ne sauraient pas la respecter, Dammartin partit à la tête d'une armée, ayant sous ses ordres l'amiral, le sénéchal de Poitou et Tanneguy du Châtel.

Armagnac, qui passait de la témérité à la faiblesse, s'enfuit à l'approche de Dammartin. L'Isle-Jourdain, Severac, Laitoure, Cabrespine ouvrirent leurs portes, ou se rendirent à composition. Dammartin marcha aussitôt contre le duc de Nemours qui, malgré les obligations qu'il avait au roi, entrait dans tous les complots, et s'était engagé dans le parti d'Armagnac, aîné de sa maison.

Le roi avait déjà fait informer contre le duc de Nemours. Le conseil déclara que le duc, ayant obtenu du roi son duché, ayant été comblé de biens, avait été un des principaux auteurs de la guerre civile; qu'après avoir obtenu son pardon, et s'être engagé à servir le roi envers et contre tous, après en avoir fait serment, il avait cherché à soulever les peuples, et s'était uni au comte d'Armagnac. En conséquence, le duc de Nemours fut déclaré atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, avec confiscation de corps et de biens.

Nemours eut recours à Dammartin pour obtenir sa grâce, et le supplia d'intercéder pour lui auprès du roi. Ce prince, par considération pour Dammartin, fit encore grâce au duc de Nemours, à condition que, s'il s'écartait jamais de la fidélité qu'il devait au roi, il serait puni pour tous les crimes qui lui avaient été pardonnés; que ses terres seraient réunies à la couronne, et que tous gens d'église, officiers de guerre et de justice relevant de lui, jureraient de ne plus le reconnaître pour seigneur, s'il manquait à sa parole. Le roi exigea, de plus, qu'il se soumît à toutes ces conditions par serment sur la croix de Saint-Lo, ce qui se fit quelques mois après à Angers avec beaucoup de cérémonies.

On a vu, jusqu'ici, que les sermens sur des reliques étaient fort en usage dans ces temps-là, et que Louis XI avait une foi particulière à la croix de Saint-Lo; on voit aussi que la superstition n'empêchait pas le parjure, et qu'elle ne servait qu'à faire sacrifier les sentimens d'honneur à un vain appareil de serment.

Le parlement, après avoir fait donner cette année plusieurs ajournemens au comte d'Armagnac, le déclara, l'année suivante, criminel de lèse-majesté, avec confiscation de corps et de biens. Ses terres furent partagées entre ceux qui avaient le mieux servi le roi, ou qui étaient le plus en faveur. Dammartin fut le plus

distingué. Le roi lui donna des marques publiques de sa reconnaissance, lui fit payer vingt mille écus, le mit en possession de la terre de Severac, et ne put rien lui donner qui fût au-dessus de ses services.

LIVRE SIXIÈME.

(1470, Pâques, le 22 avril.) Quoiqu'on eût pris, par le traité de Péronne, toutes les précautions imaginables pour terminer les différens qui étaient entre le roi et le duc de Bourgogne, et pour prévenir ceux qui pouvaient naître dans la suite, il n'était pas possible que la paix subsistât long-temps entre ces deux princes. Ils se haïssaient personnellement; et, loin d'avoir l'un pour l'autre cette estime qui, sans faire cesser la haine, inspire la générosité, ils vivaient dans une défiance réciproque et injurieuse. Il suffit souvent d'éclaircir les intérêts les plus opposés pour les concilier; mais la paix est incompatible avec la passion. Ces princes connaissaient si bien l'inutilité des traités qu'ils pouvaient faire, que, si l'on excepte ceux de Conflans et de Péronne, qui furent deux traités forcés, ils n'ont jamais voulu faire que des trêves qui ne décidaient rien, et ne servaient qu'à leur donner le temps de respirer, pour faire ensuite mieux éclater leur haine. Plusieurs autres obstacles, qui ne dépendaient pas d'eux, s'opposaient encore à leur réunion. L'Anglais ne perdait point l'espérance de rentrer un jour en France, et n'oubliait rien pour détacher les alliés de cette couronne. Le duc de Bretagne cherchait continuellement à susciter des ennemis au roi, afin de l'empêcher de tourner ses vues sur la Bretagne. Monsieur, malgré la parole qu'il avait donnée, se laissait quelquefois flatter de l'espérance d'épouser l'héritière de Bourgogne, et recherchait alors l'amitié du duc Charles; il lui écrivit même un billet, qui portait: *Mettez peine de contenter vos sujets, et ne vous souciez; car vous trouverez des amis.* Les desseins des princes étaient publics; mais il y avait plusieurs intérêts particuliers, qui, sans être aussi connus, n'en étaient pas moins dangereux. Le connétable craignait que la paix ne diminuât son crédit et ses pensions, qui étaient très-considérables. Il recevait trente mille livres chaque année, outre les gages de sa charge, et il avait quatre cents hommes d'armes qui étaient payés *à la montre*, sans avoir ni contrôleur ni inspecteur. Tous ceux qui avaient des compagnies d'ordonnance pensaient comme le connétable, et craignaient la

réforme. Ceux même qui n'avaient ni charges, ni pensions, désiraient que le roi fût toujours occupé au dehors, afin qu'il ne fût pas en état d'exercer dans le gouvernement son inquiétude naturelle. Tous, enfin, faisaient servir le roi à leurs vues, quoiqu'ils ne l'entreprissent pas ouvertement. Les princes les plus absolus n'en sont que plus en butte à la séduction, et obéissent souvent, sans le savoir, à des impressions étrangères. On leur persuade quelquefois qu'ils ont résolu les desseins même qu'on leur suggère.

Le connétable trompait à la fois le roi et le duc de Bourgogne, afin de les faire servir au dessein qu'il avait conçu depuis longtemps, de se rendre indépendant de l'un et de l'autre. Il les entretenait dans une défiance réciproque. Tantôt il mandait au duc que le nombre des mécontens augmentait journellement en France, et que, s'il voulait donner l'héritière de Bourgogne en mariage au duc de Guyenne, il serait en état de faire la loi dans le royaume; tantôt il persuadait au roi que la Flandre et le Brabant étaient sur le point de se soulever, et qu'il serait bientôt maître de Saint-Quentin. On verra comment il surprit cette place, et qu'il ne la remit pas au roi, comme il l'avait promis. Il s'attira enfin la haine des deux princes, et ses desseins contre l'Etat ne devinrent funestes qu'à lui. Louis, qui ne se déclarait jamais contre ses ennemis, qu'après avoir fait tous ses efforts pour en faire ses alliés, envoya (janvier) le collier de l'ordre de Saint-Michel au duc de Bretagne; mais le duc le refusa. Il est vrai que, craignant d'être soupçonné d'un mépris offensant pour le roi, il lui fit dire, qu'après avoir examiné les statuts de l'ordre, il y avait trouvé plusieurs articles qui ne lui permettaient pas de le recevoir; par exemple, de ne pouvoir en porter un autre, ni par conséquent en instituer; il ajouta qu'étant souverain, il ne pouvait s'engager comme un simple chevalier qui n'avait que sa personne.

Le roi fut très-offensé du refus du duc; il convoqua le ban et l'arrière-ban des provinces de Normandie, de Poitou, d'Angoumois, de Rouergue, de Limousin, et fit tous les préparatifs comme pour entrer en Bretagne, quoiqu'il n'eût d'autre dessein que de faire voir ses forces aux ambassadeurs du duc, qui étaient à Angers.

Le duc de Bretagne arma de son côté, le duc de Bourgogne en fit autant, et tout annonçait une guerre prochaine, lorsque ces préparatifs se terminèrent par un traité signé à Angers, qui ne fut qu'une ratification de celui d'Ancenis. Ce qu'il y eut encore de singulier, fut que les ducs de Bougogne et de Bretagne renouvelèrent en même temps leur traité d'Etampes, de 1465,

qui était absolument contraire à celui qu'ils faisaient conclure à Angers.

Pendant toutes ces négociations, le jeune vicomte de Rohan, qui fut depuis le maréchal de Gié, se retira auprès de Louis XI. Il y a grande apparence que du Châtel, qui avait été tuteur du vicomte, l'attira à la France (2 avril). Il alla au-devant de lui jusqu'à Touars, avec plus de deux cents gentilshommes. Le roi même se trouva sur son passage, et lui fit beaucoup de caresses. Quelque temps après, il lui donna des terres et des pensions, lui fit espérer de parvenir un jour à la dignité de connétable, s'il était content de ses services, et même de le faire duc de Bretagne, si le duc mourait sans enfans. Il n'en fallait pas davantage pour engager un jeune ambitieux, qui unissait beaucoup de courage à la plus haute naissance. Le duc de Bretagne fut vivement piqué de la retraite de Rohan : il n'oublia rien pour le ramener; et, toutes les négociations étant inutiles, il fit informer contre ceux qui furent soupçonnés d'avoir eu part à son évasion. Le roi, ayant signé un traité avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, ne songea plus qu'à fomenter les troubles d'Angleterre.

La révolte ayant éclaté dans le nord du royaume, Édouard envoya contre les rebelles Guillaume et Richard Herbert, à la tête de deux mille Gallois. Le combat fut sanglant, et la victoire long-temps incertaine; mais enfin les Gallois furent taillés en pièces. La bataille de Bamberie fut encore plus funeste aux Herbert. Ils y furent faits prisonniers, et eurent la tête tranchée. Les mécontens marchèrent tout de suite vers Grafton, où le comte de Riviers et son fils Jean Wodwill s'étaient retirés. Les habitans, intimidés, livrèrent ces deux infortunés, qui furent aussitôt condamnés comme criminels, et périrent sur l'échafaud. Warwick, qui n'attendait à Calais que le moment de se déclarer contre Édouard, apprit les succès des mécontens, et saisit cette occasion pour se mettre à leur tête.

Édouard, au désespoir de la défaite de ses troupes, et du malheureux sort de son beau-père, leva des troupes à la hâte, et s'avança avec fureur pour châtier les rebelles. Sa prudence ne répondait pas à sa valeur ; il n'y avait ni ordre, ni discipline dans son armée : on n'y faisait pas même une garde exacte ; de sorte qu'à la faveur de la nuit, l'archevêque d'Yorck, à la tête d'un parti, pénétra jusqu'à la tente du roi, et, l'éveillant subitement, lui ordonna de se lever et de venir trouver le comte de Warwick. Édouard fut contraint d'obéir, ne sachant quel sort on lui préparait. Le comte lui rendit tous les honneurs dus à la majesté ; mais il le fit conduire dans le château de Warwick, et de là dans le comté d'Yorck.

Aussitôt que le duc de Bourgogne apprit ce qui se passait en Angleterre, il écrivit au maire et au peuple de Londres que, par son mariage avec la sœur d'Edouard, il avait fait alliance avec lui et avec eux; qu'en conséquence ils ne pouvaient reconnaître d'autre roi qu'Edouard, et qu'il était résolu de le secourir ou de le venger. Le maire assembla le peuple pour lui communiquer les lettres du duc de Bourgogne; tous s'écrièrent qu'ils voulaient rester fidèles à leur roi. Warwick, ayant appris cette nouvelle, fut le premier à conseiller à Edouard d'aller à Londres. Il s'y rendit en même temps, et, pour gagner le peuple, il déclara hautement qu'il n'en voulait point au roi, mais au mauvais gouvernement, dont il fit une peinture assez vive et assez vraie pour justifier son discours.

On prétend qu'Edouard se sauva à l'insu de Warwick, et que celui-ci, n'ayant pu s'opposer à sa fuite, feignit qu'elle s'était faite de concert avec lui. Quoi qu'il en soit, on vit, par un sort assez bizarre, et plus singulier en Angleterre que partout ailleurs, les deux chefs d'une guerre civile réunis dans la capitale, et marcher presque d'un pas égal. Edouard voyait qu'il n'était pas sûr de rien entreprendre contre un homme qui ne devait qu'à lui-même la considération dont il jouissait, et ne brillait point, comme les courtisans, d'un éclat emprunté. Warwick sentait, de son côté, qu'il était dangereux de paraître mécontent d'un roi que le peuple avait, pour ainsi dire, pris sous sa protection. La crainte que ces deux rivaux s'inspiraient mutuellement ne servait qu'à redoubler leur haine.

L'Angleterre ne jouissait que d'un calme apparent. Le feu de la rébellion, que Warwick avait soufflé dans les esprits, s'entretenait de lui-même; l'incendie recommença dans le nord du royaume. Robert Wells, officier d'expérience, forma un parti, qui devint bientôt une armée. Warwick parut d'abord condamner l'entreprise de Wells, redoubla les assurances de sa fidélité, pour écarter les soupçons d'Edouard, et sortit de Londres avec le duc de Clarence, sous prétexte d'aller calmer les rebelles. Edouard ne pouvait prendre aucune confiance en Warwick; sa démarche le rendait encore plus suspect; mais le roi était obligé de dissimuler ses soupçons, et de paraître satisfait des discours, ne pouvant prouver ni punir les intentions. Cependant les rebelles s'avançaient vers Londres. Edouard assembla promptement une armée, et marcha contre eux, menant avec lui le père et l'oncle de Wells, dont il s'était saisi. Il reçut, en même temps, des lettres du duc de Clarence et du comte de Warwick, qui lui marquaient qu'ils le joindraient incessamment avec vingt-cinq mille hommes. Ces nouvelles le calmèrent pour un moment;

mais ses soupçons se réveillant, il ne douta point que Warwick ne se rangeât du parti des rebelles. Il résolut donc de les combattre avant son arrivée, persuadé que, s'il était vainqueur, le duc de Clarence et Warwick n'oseraient manquer à leur parole; et que, s'il perdait la bataille, ils viendraient à son secours si leurs promesses étaient sincères. Ce qui acheva de déterminer Edouard à combattre, fut d'apprendre que Robert Wells avait envoyé une partie de son armée vers Lincester, et qu'il prenait la route de Stafford. Le roi, au lieu de partager ses troupes, porta toutes ses forces de ce côté-là. Les armées se trouvèrent en présence. Edouard, se voyant supérieur, donna le signal de la bataille, en faisant trancher la tête au père et à l'oncle de Wells. Le combat fut sanglant; mais il dura peu, parce que Robert Wells, animé du désir de venger la mort de son père, se précipita inconsidérément au milieu de l'armée du roi, où il fut enveloppé. Les rebelles, privés de leur chef, commencèrent à plier. L'armée royale profita de cet instant, les chargea avec fureur, et en fit un carnage affreux; il en demeura plus de dix mille sur la place. Edouard, devenu cruel par la victoire, fit mourir Robert Wells et les principaux prisonniers; ils chargèrent beaucoup le duc de Clarence et le comte de Warwick. Ceux-ci, n'ayant plus de grâce à espérer, s'embarquèrent, et comptaient aborder à Calais. Vauclerc, gentilhomme gascon, qui y commandait, et qui devait sa place à Warwick, au lieu de l'y recevoir, fit tirer sur lui, et l'obligea de s'éloigner. Dans ce même temps, la duchesse de Clarence accoucha dans le navire. On détacha une chaloupe, pour aller chercher à Calais les secours nécessaires. Vauclerc se contenta d'envoyer quelques rafraîchissemens, et fit dire à Warwick qu'il était obligé de l'empêcher d'aborder, parce que le peuple était pour Edouard, et se soulèverait; que pour lui, il lui serait fidèle; mais qu'il réservait ses services pour un temps plus favorable; de sorte que le duc de Clarence et Warwick, après avoir tenu long-temps la mer, allèrent descendre à Honfleur, où ils furent reçus par l'amiral de France.

Le duc de Bourgogne écrivit au roi et à ceux de Rouen, que la protection qu'on donnait au duc de Clarence et à Warwick, était une infraction aux traités, puisqu'ils avaient pris et conduit dans les ports de France plusieurs navires appartenant aux Bourguignons et aux Bretons. Le roi fit réponse au duc de Bourgogne qu'il ne voulait point manquer aux traités; que si le comte de Warwick avait pris quelques vaisseaux sur les sujets du duc, ils avaient été repris ou restitués; que cependant, s'il se trouvait quelques effets appartenant à ses sujets, il pouvait les envoyer

reconnaître et réclamer. Le roi, en nommant des commissaires pour faire rendre les effets que le duc de Bourgogne ferait redemander, fit dire à Warwick de faire sortir les vaisseaux de l'embouchure de la Seine, et de les conduire à Cherbourg et à Grandville, afin qu'ils ne fussent plus sous les yeux du connétable, qui instruisait le duc de Bourgogne de tout ce qui se passait.

Le duc, n'étant pas satisfait, récrivit fortement à ce sujet; nous avons un billet adressé à l'archevêque de Narbonne et à l'amiral, qui prouve mieux la chaleur qu'il apportait dans cette affaire, que tout ce que je pourrais dire.

29 Mai.

« Archevêque, et vous, amiral, les navires que vous dites » avoir été mis de par le roi en contre les Anglais, ont ja ex- » ploietté sur la flotte de mes sujets retournant en mes pays; » mais, par S. Georges, si l'on n'y pourvoid, à l'aide de Dieu, » j'y pourvoierai sans vos congiés ny vos raisons, ny justices; » car elles sont trop volontaires et longues.

» CHARLES. »

Quelque traités que le duc de Bourgogne fît avec la France, il était toujours prêt à les rompre et à se lier avec les ennemis de cette couronne. Il venait tout récemment de recevoir l'ordre de la Jarretière, qui lui fut apporté en grand appareil par Durfort, seigneur de Duras, ambassadeur d'Edouard. Dans le temps qu'il recherchait l'amitié de ce prince, il se plaignait de ce que les officiers du roi voulaient contraindre les Bourguignons de comparaître aux montres du ban et de l'arrière-ban, ce qu'il prétendait être contraire au traité de Péronne; il reprochait encore au roi de vouloir faire la guerre au duc de Bretagne. Louis chargea Guyot Pot et Courcillon d'aller trouver le duc de Bourgogne, et de lui dire qu'on avait prévenu ses plaintes, en donnant ordre de ne point inquiéter ses sujets; et, à l'égard du duc de Bretagne, qu'il était bien singulier qu'on accusât le roi de vouloir lui déclarer la guerre dans le moment même qu'il venait de faire un nouveau traité avec lui, en interprétation de celui d'Ancenis; que le roi était prêt à en signer un nouveau, pourvu qu'il assurât la paix; qu'il n'avait, dans aucune guerre, été l'agresseur, et n'avait jamais pris les armes que de l'avis des princes du sang, et qu'on ne pouvait se prévaloir du traité de Conflans, contre lequel il avait toujours protesté. Je ne puis m'empêcher de remarquer que Louis a, dans plusieurs occasions, protesté, sans scrupule, contre le traité de Conflans, et n'a jamais réclamé, du moins pendant la vie du duc de Bour-

gogne, contre celui de Péronne, qui lui était bien plus injurieux : c'était peut-être par cette raison même. La guerre du *bien public* était l'affaire de l'Etat autant que la sienne; au lieu qu'en rappelant le traité de Péronne, il craignait qu'on ne lui en reprochât les causes, les motifs et les suites, qui n'étaient pas à son honneur.

Les ambassadeurs ajoutèrent que le duc de Bourgogne devait, moins que personne, alléguer le traité de Conflans, puisqu'il était le seul prince contre qui les protestations n'eussent pas été faites, et avec qui le traité était observé; que le duc devait se souvenir qu'il s'était engagé lui-même à ne jamais faire d'alliance qui fût contraire à la France; qu'il y était obligé par sa qualité de prince du sang et de premier pair, et par la reconnaissance que la maison de Bourgogne devait aux rois de France. Les ambassadeurs rappelèrent alors que le roi Jean avait donné à Philippe-le-Hardi, bisaïeul du duc, le duché de Bourgogne; que Charles V lui avait fait épouser l'héritière de Flandre, et, pour parvenir à ce mariage, lui avait cédé les seigneuries de Lille, Douai et Orchies; que le roi Charles VI était allé en personne soumettre les Flamands rebelles; qu'on ne rappelait pas ces services pour en faire un reproche, mais pour prouver que le duc devait toujours rester inséparablement uni à la France.

Hugonet, bailli de Charolais, allait répondre aux ambassadeurs, lorsque le duc impatient prit la parole et dit, que si les ducs de Bourgogne avaient des obligations aux rois de France, ils en avaient bien marqué leur reconnaissance par les services qu'ils avaient rendus à la couronne; et que le roi, recevant continuellement les malfaiteurs et les mécontens des Etats de Bourgogne, ne devait pas désapprouver les secours qu'on donnerait au duc de Bretagne.

Le duc de Bourgogne écrivit quelque temps après (12 juin) à la duchesse sa mère, que depuis les paroles qu'on avait données de faire rendre les effets appartenant à ses sujets, Warwick avait pillé plusieurs vaisseaux flamands, et que l'amiral de France avait envoyé un homme pour brûler la flotte de Bourgogne. Le duc, sans approfondir la vérité de ces bruits, donna des lettres-patentes pour faire arrêter toutes les marchandises des Français qui se trouveraient dans ses Etats. Son armée navale, commandée par le sieur de La Vire, parut en même temps à Chef-de-Caux, où elle fut jointe par celle d'Angleterre et de Bretagne.

Le bâtard de Bourbon en donna avis au roi, et le fit assurer qu'il avait fait rassembler les effets qui avaient été pris sur les sujets du duc; qu'il était prêt à les rendre à ceux qui viendraient

les réclamer de sa part; qu'il l'avait fait dire à La Vire; que celui-ci avait déclaré qu'il n'en voulait qu'à Warwick, et qu'il avait ordre de l'attaquer partout où il le trouverait; qu'on lui avait répondu qu'il le pouvait faire à la mer, et non pas dans les ports du roi; et qu'on avait mandé à Warwick de ne pas s'arrêter à Honfleur, et de passer en Basse-Normandie. Il y eut plusieurs messages à ce sujet entre les commandans des flottes. Enfin le roi, craignant que la guerre ne s'allumât, donna ordre à Bourré et à Briçonnet d'engager Warwick à repasser en Angleterre.

Les inquiétudes du roi furent suspendues par la joie que lui causa la naissance du dauphin Charles, qui naquit à Amboise (30 juin). Jamais enfant n'avait été demandé au ciel avec plus d'ardeur. Sa naissance, si chère à la France, fut célébrée avec des transports extraordinaires. Le dauphin fut tenu sur les fonts, par Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, et par Jeanne de France, duchesse de Bourbon.

Le roi, voyant la couronne assurée par la naissance d'un fils, s'appliqua de plus en plus à rétablir la paix dans le royaume. Il se rendit à Angers avec le duc de Guyenne et le roi Réné, afin d'être plus à portée de donner ses ordres à Dammartin et à Crussol, qu'il avait envoyés à Nantes négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Marguerite, reine d'Angleterre, le prince de Galles, son fils, le comte de Warwick et sa jeune fille, se rendirent à Angers auprès du roi. Ce fut là que le prince de Galles épousa la fille de Warwick. Marguerite, le prince son fils, et sa belle-fille s'étant ensuite retirés à Razilli, le roi leur donna des officiers et des pensions plus convenables à leur rang qu'à leur état présent.

Le comte de Warwick, voulant retourner en Angleterre malgré la flotte anglaise et celle du duc de Bourgogne qui l'observaient, mit enfin à la voile, et passa à la faveur d'une brume, sans être aperçu des Anglais ni des Bourguignons. Les vaisseaux français qui lui servaient d'escorte, avaient ordre, s'ils rencontraient les flottes, de faire route sans s'arrêter, mais de se défendre s'ils étaient attaqués.

Dans le temps que Warwick se mettait en mer, le roi, sous prétexte d'un pélerinage au mont Saint-Michel, parcourut les côtes de Normandie. A son retour au Plessis, il tint sur le commerce un grand conseil où il fit appeler deux négocians de chacune des principales villes du royaume. Dans toutes ses affaires il préférait les lumières et l'expérience aux dignités. Il s'agissait de savoir comment on devait se comporter avec les

sujets du duc de Bourgogne, depuis qu'il avait fait saisir les marchandises des Français.

On examina quelle influence les divisions de l'Angleterre pouvaient avoir dans la question dont il s'agissait. En conséquence des délibérations (8 octobre), il fut résolu qu'on cesserait d'aller aux foires d'Anvers; qu'on romprait tout commerce avec les sujets du duc de Bourgogne; et, pour attirer les étrangers en France, le roi ordonna qu'il se tiendrait, tous les ans à Caen, deux foires où toutes sortes de monnaies auraient cours, et où les étrangers jouiraient de tous les priviléges des régnicoles.

On apprit bientôt que le duc de Clarence et le comte de Warwick étaient descendus à Darmouth, où ils furent joints par Stanley et par le fils du fameux Talbot avec cinq mille hommes. Warwick fit publier que tous ceux qui étaient en état de porter les armes, eussent à le venir trouver, pour servir le roi Henri contre Edouard, duc d'Yorck, usurpateur de la couronne d'Angleterre. Le parti de Henri grossissait à chaque pas, de sorte que l'armée de Warwick était de plus de cinquante mille hommes en approchant d'Edouard. Ce prince n'avait pour conseil que ses favoris; il employait dans ses affaires ceux qui partageaient ses plaisirs, et s'occupait d'amusemens frivoles, lorsqu'il apprit que Warwick s'avançait. Il assembla promptement son armée; mais ayant confié l'avant-garde à Montaigu, frère de Warwick, Montaigu passa, avec ses troupes, du côté de son frère. Cette désertion entraîna la plus grande partie de l'armée d'Edouard, qui, se voyant abandonné, se sauva à Lynne, où il trouva trois vaisseaux, sur lesquels il passa en Hollande, avec le duc de Glocester, son frère, le comte de Riviers, son beau-frère, le comte de Northumberland, Hastings, et environ six cents hommes. Warwick marcha tout de suite à Londres, et tira Henri VI de prison pour le replacer sur le trône. Ce prince malheureux y remontait pour la seconde fois : esclave couronné qui regrettait peut-être la tranquillité de sa prison.

Aussitôt qu'Edouard fut auprès du duc de Bourgogne, on ne douta point que son ressentiment contre la France ne le portât à engager le duc à déclarer la guerre. Les démêlés particuliers de Louis et de Charles étaient plus que suffisans; et ces princes étaient encore excités par les mécontens qui étaient auprès d'eux. Philippe de Savoie avait quitté le service du roi pour passer dans celui du duc; et Jean de Châlons, seigneur d'Argeuil, avait abandonné le duc pour servir le roi.

Le duc défendit à ses sujets tout commerce avec la France. Le roi, de son côté, avait conclu avec les Suisses une ligue (1)

(1) 13 août, ratifiée le 23 septembre.

offensive et défensive contre le duc de Bourgogne. Il manda le comte Dammartin, afin de concerter avec lui les mesures qu'il fallait prendre dans les circonstances présentes. Il fut résolu qu'on enverrait des ambassadeurs en Angleterre pour conclure une ligue offensive et défensive avec Henri VI. Louis de Harcourt, évêque de Bayeux, du Châtel, Meny Peny, seigneur de Concressault, Yvon du Fau et Cerizay, partirent et signèrent la ligue. Le roi fit publier qu'Edouard, prince de Galles, lui avait donné son scellé, et qu'ils avaient juré ensemble de ne point cesser de faire la guerre au duc de Bourgogne, qu'ils ne l'eussent dépouillé de ses États.

Le duc faisait aussi tous ses préparatifs, et tâchait d'empêcher les Anglais de s'unir aux Français. Il écrivit aux habitans de Calais, et envoya Philippe de Commines pour leur représenter qu'il n'avait fait alliance avec Edouard que depuis qu'il avait été reconnu roi d'Angleterre; que c'était donc avec la nation même qu'il avait traité; que le sang l'unissait au roi Henri; qu'il enverrait le féliciter sur son rétablissement; qu'il ne voulait jamais se mêler des divisions qui s'étaient formées pour la couronne; que c'était de la nation anglaise qu'il était allié; qu'il n'y avait pas un Anglais plus zélé que lui; et que les troupes qu'il levait n'étaient que pour la défense de son pays. Il écrivit les mêmes choses au peuple d'Angleterre, et sa lettre commençait par ces termes : *A vous, mes amis.*

Le duc de Bourgogne envoya demander du secours au roi Réné et au duc de Bretagne, comme garans des traités de Conflans et de Péronne, qu'il prétendait que le roi avait violés. Il s'adressa aussi au parlement, et lui représenta que le roi venait de faire une infraction manifeste aux traités, en faisant mettre en sa main les prévôtés du Beauvoisis, et qu'il avait encouru les peines prononcées contre les infracteurs.

Le roi, craignant toujours la faiblesse et l'inconstance du duc de Bretagne, lui envoya Crussol et le président Le Boulanger, avec ordre de s'adresser d'abord à Odet Daidie. Ils exposèrent que le roi n'avait jamais manqué au traité de Péronne, quoiqu'il ne l'eût signé que par force, afin d'obtenir sa liberté, et peut-être se racheter la vie; que le duc de Bourgogne, au contraire, manquait tous les jours à sa parole, en refusant de rendre hommage des terres qu'il tenait de la couronne, et en s'opposant à l'exercice de la justice de la part des officiers royaux; qu'il avait fait soulever le comte d'Armagnac pour favoriser une descente des Anglais en Guyenne; qu'il était livré à cette nation; qu'il ne cherchait qu'à troubler le royaume; et que, par une perfidie horrible, il avait envoyé un homme offrir au roi de tuer

le duc, dans l'espérance que le roi écouterait ce misérable, et qu'il fournirait un moyen de le déshonorer.

Les plaintes du roi contre le duc de Bourgogne étaient d'autant mieux fondées, qu'on avait surpris la lettre qu'il écrivait aux Anglais, et qu'on tenait dans les prisons Jean Rocs, qui était l'homme aposté, dont voici l'histoire. Pierre Hagembac, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, était un de ces hommes sans principes, sans mœurs, qui sont incapables d'un attachement sincère pour leur prince, et qui, ne pouvant rendre des services réels, veulent devenir nécessaires à quelque prix que ce soit. Ce fut lui qui suggéra au duc le projet dont nous venons de parler, et lui fournit, pour l'exécuter, un certain Jean Rocs, qui avait été chef de voleurs, et qui, n'ayant rien à perdre, pouvait tout risquer. Il fut présenté au duc de Bourgogne, et reçut ses instructions. Rocs se rendit à Amboise, et fit sa proposition au roi; mais à peine eut-il commencé à s'expliquer, qu'il fut arrêté et conduit à Paris. Il fut interrogé par La Driesche, président des comptes, et avoua tout. On le transféra à Meaux, pour être encore interrogé par le connétable, devant qui il persista dans sa déposition. Le parlement lui fit son procès et le condamna; mais le premier président fut d'avis de le garder quelque temps avant de l'exécuter.

Cette affaire fut suivie d'une autre qui ne fit pas moins d'éclat. Baudouin, bâtard de Bourgogne, passa auprès du roi, à la sollicitation de Jean de Chassa, qui s'y était retiré l'année précédente. Le duc de Bourgogne les fit redemander, et publia un manifeste, par lequel il prétendait que Baudouin, Chassa, et plusieurs autres, avaient comploté de l'assassiner ou de l'empoisonner. Le bâtard Baudouin et Jean de Chassa répondirent au manifeste du duc par deux écrits des plus diffamans. Chassa reprochait au duc de le persécuter, parce qu'il avait refusé de répondre à une passion brutale; et Baudouin prétendait que le duc Charles l'avait autrefois sollicité de tuer le duc Philippe. Ces querelles particulières augmentaient encore la haine qui était entre le roi et duc de Bourgogne.

Louis, pour se déterminer enfin sur le parti qu'il devait prendre, convoqua une assemblée si nombreuse de princes, de grands officiers et de personnes de tous les ordres de l'État, que Philippe de Commines l'a confondue avec les états tenus à Tours en 1468; mais il s'est trompé : les états ne se tinrent alors que par députation; au lieu que l'assemblée de cette année, 1470, ne fut composée que de ceux que le roi y appela. Il exposa ses sujets de plaintes contre le duc de Bourgogne, et leur demanda s'ils jugeaient qu'il fût en droit de lui déclarer la

guerre. Tous répondirent d'une voix que les princes, qui avaient donné leurs scellés au duc de Bourgogne, n'étaient plus tenus de les garder ; que le roi pouvait non-seulement lui déclarer la guerre, mais qu'il y était même obligé pour le maintien des lois et le salut de l'État : ainsi la guerre fut résolue.

Le roi était en paix avec tous ses voisins, il s'était assuré du consentement des princes, et n'avait rien à craindre de l'intérieur du royaume. Le duc de Bourgogne avait inutilement sommé le roi René et le duc Bretagne de se joindre à lui ; il ne devait pas compter davantage sur l'Angleterre, après avoir donné retraite à Edouard. Quoique la circonstance fût favorable, le roi ne voulût pas encore rompre ouvertement, et se contenta d'envoyer le connétable et le maréchal Rouault sur les frontières de Picardie, pour attirer dans son parti les sujets du duc : négociation honteuse, et peut-être aussi dangereuse par les suites qu'elle pouvait avoir, qu'une guerre ouverte.

Vers ce même temps-là, la reine Marguerite vint à Paris avec la princesse de Galles et la comtesse de Warvick. Elle y fut reçue avec tous les honneurs qu'on aurait pu rendre à la reine de France. On s'empressa d'honorer une princesse qui n'eut souvent d'autres titres que sa vertu et ses malheurs.

Cependant le roi, n'ayant pas réussi dans le projet qu'il avait eu de marier le duc de Guyenne avec l'infante Isabelle de Castille, envoya demander la princesse Jeanne, fille du roi Henri, et nièce d'Isabelle. Le cardinal d'Alby et le sire de Torcy avaient été chargés de faire la première demande ; ils furent encore nommés pour traiter de ce mariage. Olivier Leroux, maître des comptes, fut envoyé avec eux, et le duc de Guyenne donna sa procuration au comte de Boulogne pour épouser, en son nom, la princesse de Castille.

Les ambassadeurs se rendirent à Medina del Campo, et furent reçus avec distinction. Le cardinal d'Alby parla, dans la première audience, avec si peu de respect à la princesse Isabelle, qu'il aliéna les esprits. Le roi de Castille, n'étant pas content de sa sœur, ne parut pas en savoir mauvais gré au cardinal ; il lui répondit dans les termes les plus obligeans, et nomma l'archevêque de Séville, l'évêque de Siguença, et Jean Pacheco, marquis de Villena, grand-maître de Saint-Jacques, qui était dans les intérêts de la France, pour traiter avec les ambassadeurs.

Lorsqu'on fut convenu des articles, la cour se rendit à un village appelé le Champ-de-Saint-Jacques, près de Bultrago, où la reine conduisit la princesse sa fille. Ce fut là que le roi fit lire les sujets de mécontentement qu'il avait contre sa sœur, et l'acte qui

cassait celui par lequel Isabelle avait été reconnue héritière des royaumes de Castille et de Léon. Le roi Henri et la reine Jeanne jurèrent que la princesse Jeanne était leur fille, et firent déclarer qu'Isabelle était déchue de tous ses droits, avec défenses de la traiter de princesse de Castille. Le cardinal d'Albi lut ensuite une bulle du pape Paul II, qui relevait de leur serment ceux qui l'avaient prêté à Isabelle. Tous ceux qui étaient présens jurèrent qu'ils ne reconnaîtraient d'autre princesse que Jeanne, fille du roi et de la reine. On fit, le même jour, la cérémonie, où le comte de Boulogne, comme procureur du duc de Guyenne, donna la main à la princesse.

Ce vain appareil n'abattit pas le parti d'Isabelle et de Ferdinand, de sorte que le roi de Castille envoya (8 décembre) en France le protonotaire don Louis Gonçales d'Aliença, prier Louis XI de ratifier le mariage du duc de Guyenne, et de faire promptement passer ce prince en Espagne, avec une armée capable de réduire les rebelles, avant qu'ils eussent reçu des secours d'Aragon. L'affaire ne fut pas poussée avec autant de vivacité qu'elle avait été commencée. Les longueurs venaient du duc de Guyenne, qui, n'ayant jamais de dessein fixe, écoutait toujours ceux qui lui parlaient de lui faire épouser l'héritière de Bourgogne. Ce prince marqua néanmoins qu'il recevait, avec plaisir, la nouvelle de ce qui s'était fait en Castille, et donna des fêtes à Ligournes. Gaston Phœbus, prince de Vianne et gendre de Louis XI, s'y distingua dans un tournoi par sa force et par son adresse; mais, après avoir remporté tous les prix, il fut blessé d'un éclat de lance, et mourut quelques jours après, fort regretté, laissant deux enfans, François Phœbus et Catherine de Foix.

La France fit encore une perte plus grande dans la personne de Jean, duc de Calabre, qui mourut à Barcelone (16 décembre): prince digne d'un meilleur sort par ses vertus, et qui ne perdit rien de sa gloire par ses malheurs.

(1471, Pâques, le 14 avril.) Les mécontentemens et les plaintes réciproques du roi et du duc de Bourgogne éclatèrent enfin en guerre ouverte. Le connétable était toujours sur les frontières de Picardie, et tâchait de séduire ou de surprendre les villes que le roi avait rendues au duc de Bourgogne par le traité de Conflans. Les villes d'Auxerre et d'Amiens rejetèrent d'abord les propositions du connétable. Les habitans de Saint-Quentin ne furent pas si fidèles, et, sur la promesse qu'ils seraient pendant seize ans exempts de toutes impositions, ils rendirent. La Vieuville, qui y commandait, n'étant pas en état de les retenir dans le devoir, et ne voulant pas trahir le sien,

le connétable lui permit de se retirer avec ses effets (6 janvier).

Le duc de Bourgogne, voyant qu'il allait avoir à soutenir toutes les forces du roi, craignait que les Anglais ne s'unissent encore avec la France; c'est pourquoi il fournit à Edouard de l'argent et des navires pour repasser en Angleterre, afin que les Anglais eussent assez d'occupation chez eux, pour ne pas s'engager dans des guerres étrangères.

Le duc fut si piqué de la perte de Saint-Quentin qu'il écrivit au connétable de venir le servir comme son vassal. Le connétable répondit fièrement : *Que si le duc avait son scellé, il avait celui du duc, et qu'il était homme pour lui répondre de son corps.* Le duc, pour se venger du connétable, fit saisir toutes les terres qu'il avait en Flandre et en Artois; le connétable s'empara, par représailles, de celles que ses enfans, qui étaient au service du duc, avaient en France.

Le duc de Bourgogne eut bientôt mis son armée sur pied, parce qu'il avait toujours un certain nombre de milices qui, sans faire de service continuel, recevaient une très-petite paie, pour être prêtes à marcher au premier ordre. Cette milice, qu'on appelait gens *à gages ménagers*, répondait à peu près à celle que nous avons depuis quelques années.

Le roi, sûr de la bonté de ses troupes, ne s'appliqua plus qu'à maintenir l'union entre le connétable et le comte de Dammartin, qui les commandaient. Tous deux étaient hauts et difficiles, caractères trop semblables pour s'accorder. Dammartin était, d'ailleurs, un des plus braves hommes de son temps, sincère, fidèle, naturellement emporté, ami vif et implacable ennemi. Louis s'approcha de la frontière pour veiller sur la conduite de l'un et de l'autre. Il donna ordre à Dammartin de s'avancer du côté de Roye, qui se rendit. Montdidier ouvrit ses portes. L'alarme se répandit dans le pays : la ville d'Amiens, craignant d'être surprise, traita avec Dammartin; mais celui-ci, ne se croyant pas assez fort pour risquer de s'enfermer dans la ville, sur la foi des habitans qui pouvaient agir d'intelligence avec le duc, convint avec eux qu'il écrirait aux principaux; qu'ils enverraient ses lettres toutes cachetées au duc, et qu'on se conduirait suivant le parti que prendrait ce prince. Le projet de Dammartin réussit. Le duc, abusé par cette démarche, crut pouvoir se reposer sur la fidélité de la bourgeoisie, sans qu'il fût nécessaire d'y envoyer des troupes dont il croyait avoir plus de besoin ailleurs. Ces retardemens donnèrent le temps à Dammartin de faire venir des troupes, d'en faire entrer dans la ville, et de recevoir le serment.

Sur cette nouvelle, le duc de Bourgogne, ne se croyant pas

en sûreté à Dourlens, se retira à Arras. Avant que la ville d'Amiens se fût rendue, il avait écrit au comte de Dammartin une lettre (16 janvier) par laquelle il lui rappelait la guerre du *bien public*, et les traités de Conflans et de Péronne, qu'il prétendait que le roi avait violés. Il s'étendait beaucoup sur ce que nous avons déjà dit des prévôtés de Beauvoisis. Il reprochait à Dammartin la prise de Saint-Quentin, et les lettres qu'il venait d'écrire aux habitans d'Amiens; et finissait par protester qu'il saurait bien défendre ses Etats, et s'opposer aux entreprises du roi.

Dammartin fit réponse, le même jour, en ces termes : *Très-haut et très-puissant prince, je crois vos lettres avoir été dictées par votre conseil et très-grands clercs, qui sont gens à faire lettres mieux que moy; car je n'ai point vécu du métier de la plume.* Il dit ensuite que jamais il ne se serait trouvé engagé dans la guerre civile, si ses ennemis ne l'eussent perdu dans l'esprit du roi; mais qu'il avait triomphé de ses calomniateurs. *Je veux bien que vous entendiez que, si j'eusse été avec le roi, lorsque vous commençâtes le mal public, que vous dites le bien public, vous n'en eussiez pas échappé à si bon marché que vous avez fait, et mesmement à la rencontre de Montlhéry.* Il reproche ensuite au duc l'entreprise qu'il osa faire contre le roi à Péronne. *Je fus*, ajoute-t-il, *cause de son retour, parce que je ne voulus rompre l'armée qu'il m'avait laissée.... Si je vous écris chose qui vous déplaise, et qu'ayez envie de vous venger de moy, espérez qu'avant que la fête se départe, vous me trouverez si près de votre armée contre vous, que connaîtrez la petite crainte que j'ai de vous... Soyez aussi sûr que la mort, que si vouliez long-temps guerroyer le roi, il sera à la fin trouvé par tout le monde que vous avez abusé du métier de la guerre. Ces lettres sont écrites par moi Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand-maître d'hôtel de France, et lieutenant-général pour le roi en Beauvoisis, lequel très-humblement vous récrit.* La suscription était : *A Monsieur de Bourgogne.*

Le roi, pour s'attacher les villes qui s'étaient soumises et en attirer d'autres dans son parti, manda à la chambre des comptes d'enregistrer les priviléges qu'il venait d'accorder à Saint-Quentin. La chambre, après avoir fait quelques difficultés, fut enfin contrainte d'obéir. Louis se servit de la même autorité contre le parlement, au sujet d'un procès qui était entre ses officiers et ceux du bailliage de Tournai. Il déclara qu'il s'en réserverait la connaissance; et comme le parlement refusait de lui remettre les pièces, ce prince envoya un homme exprès pour les lui apporter, et manda que ce n'était pas le temps de s'attacher à de vaines formalités à l'égard d'une ville, qui, étant au milieu de

ses ennemis, pouvait lui faire plus de mal que jamais le parlement n'en pourrait réparer.

Dammartin ayant fait passer sa cavalerie au delà de la Somme, le roi en eut de vives inquiétudes; sa défiance naturelle fit qu'il s'en expliqua d'une façon assez désavantageuse pour Dammartin, quoiqu'il vînt de lui écrire pour lui marquer la satisfaction qu'il avait de ses services. Dammartin se justifia pleinement sur ce que les fourrages manquaient en deçà de la Somme; il manda qu'il voulait s'assurer de quelques châteaux ou les détruire, comme il avait déjà brûlé celui de Contai; qu'au surplus le roi pouvait être tranquille sur l'armée de Bourgogne, puisque, dans les escarmouches, les Français, quoique inférieurs en nombre, avaient toujours eu l'avantage.

On n'avait point encore vu d'armée si nombreuse que celle du duc : on y comptait quatre mille lances, chaque lance était de quatre cavaliers et de six archers à pied. L'artillerie et les munitions occupaient quatorze cents chariots, et chaque chariot était conduit par quatre hommes armés. Le duc attendait encore douze cents lances de Bourgogne, cent soixante de Luxembourg, et l'arrière-ban de Flandre et de Hainaut, outre douze mille hommes qui, étant dans les places, pouvaient en sortir dans l'occasion; de sorte que tout réuni aurait fait une armée de plus de quatre-vingt mille hommes.

Le duc s'avança le long de la Somme, et vint se loger à Halbuterne. Le roi donna ordre à Dammartin d'observer la marche de l'ennemi, de le côtoyer, de veiller sur Amiens, d'être toujours sur la défensive, de ne pas hasarder le combat, et de raser les petites places qu'on ne pouvait garder sans trop affaiblir l'armée.

Le duc de Bourgogne, après avoir tenu quelque temps l'armée royale en suspens, tomba tout à coup sur Péquigny qu'il surprit; la garnison se retira précipitamment dans le château, et fut obligée de capituler. Le feu prit à l'instant à la ville et la consuma. Les Bourguignons prétendirent que c'était par accident. Le connétable vint aussitôt sommer Bapaume de se rendre. Jean de Longueval, qui y commandait, sortit sur la parole du connétable, pour lui dire que cette ville était du comté d'Artois, ancien domaine de la maison de Bourgogne, et qu'il la défendrait jusqu'à la mort. Le connétable ayant essayé d'intimider Longueval, celui-ci n'en devint que plus ferme. Apercevant le bâtard de Bourgogne, il lui reprocha avec tant de force d'avoir quitté son prince, qu'il le fit pleurer. Soit que le connétable fût touché de la vertu de Longueval, soit qu'il craignît de s'arrêter trop long-temps devant Bapaume, il se contenta de saccager les

abbayes d'Amboise et d'Aucourt, les châteaux de Sailly, de Chaplaincourt, de Betencourt, et retourna à Saint-Quentin.

L'armée du duc ayant passé la Somme pour se camper sous Amiens, les Français lui enlevèrent un convoi de soixante chariots. Les escarmouches furent fréquentes pendant cette campagne, sans que l'on en vînt à une affaire générale; mais les Français eurent partout l'avantage, excepté dans une seule rencontre où la perte fut à peu près égale. Le duc, ayant eu avis qu'il y avait quarante hommes d'armes avec quelques archers en embuscade dans un village, fit partir dix mille hommes, afin d'envelopper ce parti. Dammartin, ayant aperçu du mouvement dans l'armée du duc, sortit de la ville avec quelques officiers, et si peu de précaution, qu'il n'avait qu'une dague pour toute arme. Il vit bientôt ses gendarmes qui fuyaient vers lui. Dammartin leur cria de faire face à l'ennemi : ceux qui le firent furent massacrés, les autres entraînèrent Dammartin même; et les Bourguignons seraient peut-être entrés avec eux dans la ville, si le vicomte de Narbonne ne fût sorti avec quelques hommes d'armes. Dammartin se saisit à l'instant d'une lance, s'arrêta à la barrière, soutenu du vicomte, fit tête à l'ennemi, et le força de se retirer.

Le duc de Bourgogne, voyant que ses détachemens étaient presque toujours battus, espérait avoir l'avantage dans une bataille par le nombre de ses troupes. Le roi, comptant sur la valeur des siennes, ne s'éloigna pas de combattre. Il assembla ses principaux officiers et les vieux capitaines qui avaient contribué à chasser les Anglais de France. De Beuil, à qui le roi demanda son avis le premier, dit avec modestie que, n'ayant jamais vu faire la guerre, sous Charles VII, avec des armées de plus de dix mille hommes, il ne se croyait pas en état de rien décider sur les manœuvres d'une si grande quantité de troupes; mais qu'il craignait le désordre et la confusion, et n'oserait répondre de l'événement. Le connétable prenant la parole, dit : « Que » l'armée du duc de Bourgogne étant la plus nombreuse qu'on » eût encore vue, il était nécessaire que le roi lui en opposât » une plus forte que celles qu'on avait coutume d'avoir; que les » Français étaient encore inférieurs en nombre; mais qu'ils étaient » supérieurs par le courage et par la discipline; et qu'au surplus, » pour ne rien hasarder légèrement, chacun pourrait donner son » avis par écrit. » Le roi les fit recueillir : la plupart étaient pour donner bataille; mais comme ils ne s'accordaient pas sur la manière d'attaquer, le roi craignit que ces différens avis n'eussent des suites malheureuses, et défendit d'engager une affaire générale. On s'attacha à resserrer l'ennemi, à tomber sur les partis, et

enlever les convois. On réduisit par là le duc de Bourgogne à une telle nécessité, qu'il fut obligé de conclure une trêve. D'ailleurs ses armes n'étaient pas plus heureuses en Bourgogne qu'en Picardie. Le comte Dauphin d'Auvergne et le maréchal de Comminges avaient défait Jean de Neuchâtel; et s'étaient emparés de plusieurs places dans le Mâconnais et le Charolais. La trêve fut donc signée (4 avril) pour trois mois. Nicolas, duc de Calabre et de Lorraine, petit-fils du roi Réné, y fut compris, à condition qu'il retirerait ses troupes de Chastel-sur-Moselle, et que le duc de Bourgogne rappellerait celles qu'il avait en Lorraine. Le roi et le duc devaient nommer, avant huit jours, ceux de leurs alliés qu'ils voulaient comprendre dans la trêve. Les conservateurs (1) furent : Dammartin, Mouy, du Châtel et Châtillon pour le roi; Ravestein, des Querdes, Imbercourt et Rothelin de la part du duc. On apprit en même temps qu'Édouard était entré avec deux mille hommes dans la province d'Yorck. Comme il trouva tout le pays tranquille, il fit publier, pour cacher son dessein, qu'il renonçait pour toujours à la couronne, et qu'il ne demandait que les biens de son père. La ville d'Yorck, séduite par cette feinte modération, consentit à le recevoir avec peu de suite; mais son air affable, sa figure, le souvenir de ses victoires passées, ses malheurs présens lui gagnèrent bientôt tous les cœurs. L'Anglais, naturellement libre ou séditieux, aime à faire ses rois et refuse de leur obéir. Édouard s'avança jusqu'à Nottingham : voyant que ses troupes grossissaient à chaque pas, il reprit le titre de roi, sans s'embarrasser de la parole qu'il avait donnée à ceux d'Yorck. Il semble que les sermens ne soient, pour certains princes, qu'une expression du malheur, et que le succès absolve du parjure.

Aux premières nouvelles du débarquement d'Édouard, le comte de Warwick sortit de Londres avec le duc de Clarence; alors celui-ci, qui avait abandonné son frère, pour s'attacher à Warwick, repassa avec douze mille hommes dans le parti d'Édouard, peut-être avec plus de raison, mais avec autant de perfidie. Warwick fut obligé de se renfermer dans Coventrie. Édouard, au lieu de l'attaquer, marcha droit à Londres. A son approche, toute la ville fut remplie de trouble et de confusion. Les femmes regrettaient son règne, qui était le leur; le peuple, qui n'avait eu que de la compassion pour Henri dans le malheur, le méprisait

(1) Au lieu de prendre, comme aujourd'hui, des princes étrangers pour garans des traités, on nommait des conservateurs, qui étaient les feudataires des princes contractans, et qui s'obligeaient souvent à se déclarer contre leur propre seigneur s'il violait le traité. Cet usage fut encore observé au traité de Lens.

sur le trône. Le parti de la maison d'Yorck se releva. Édouard fut reçu en triomphe dans la capitale, et fit enfermer de nouveau Henri dans la tour. Profitant alors du premier moment de chaleur, toujours précieux dans les révolutions, il retourna contre Warwick. Les armées s'étant rencontrées dans la plaine de Barmet, entre Saint-Alban et Londres, les plus sages officiers de l'armée de Warwick étaient d'avis qu'on se retranchât pour attendre le prince de Galles, qui n'était plus qu'à une journée; mais Warwick, ayant toujours été le héros de tous les partis qu'il avait embrassés, ne voulait pas partager la victoire avec le duc de Sommerset, qui commandait l'armée du prince de Galles. D'ailleurs, ne consultant que sa fureur, il ne voyait plus de péril. Aveuglé par le désir de la vengeance, il ne respirait que le combat. Édouard s'avançait dans le même dessein; mais avec plus d'ordre, et déjà très-supérieur par le nombre. La bataille se donna le jour de Pâques. Après les premières décharges, on se joignit, et l'on combattit corps à corps. Pendant trois heures l'avantage fut égal, et la victoire incertaine. Le sort des batailles ne dépend pas toujours de la prudence. Le soleil venant à donner sur les devises que portait la troupe commandée par Oxford, qui étaient des étoiles avec des rayons, on les prit pour des soleils qui étaient les devises d'Édouard : la mêlée favorisait l'erreur. Cette méprise fit que les troupes d'Oxford furent chargées par celles de leur parti. Warwick, se croyant trahi, et désespérant de la victoire, la fuite lui paraît honteuse, et la vie odieuse; il se précipite en furieux au milieu des ennemis, porte et cherche partout la mort. Montaigu prend le même parti, les deux frères périssent accablés sous le nombre. Warwick était l'âme de son armée; il tombe, et tout prend la fuite; ce n'est plus qu'un carnage sans défense : dix mille hommes restèrent sur la place, et la victoire ne coûta pas plus de quinze cents hommes à Édouard. Oxford et Sommerset se sauvèrent : le premier fut pris quelques jours après, et décapité.

Tandis qu'Édouard retournait en triomphe à Londres, la reine Marguerite, la comtesse de Warwick et le prince de Galles apprirent le sort de Henri, la mort de Warwick et la défaite de leur parti. La reine tomba dans le dernier accablement; ses jours n'avaient été qu'un enchaînement de malheurs; ils se retracèrent tous à son esprit : la vie lui était à charge; son courage, trop long-temps éprouvé, succombait à tant de maux. Cependant elle ne se plaignait point de ses disgrâces; sa vertu condamnait assez la fortune; le péril qui ne regardait qu'elle n'avait jamais fait d'impression sur son âme; mais depuis qu'elle avait fondé toutes ses espérances sur le prince de Galles, au moindre

danger qui le menaçait, les sentimens d'une mère tendre l'emportaient sur l'héroïsme. Elle se retira dans le monastère des religieuses de Beaulieu, pour y cacher son fils. Le duc de Sommerset, le lord Beaufort, Jean Courtenay, comte de Devonshire, vinrent l'y trouver, et lui représentèrent que son parti était encore assez fort pour se relever; qu'il ne se soutiendrait que par la présence du prince de Galles, et que, sans lui, il se dissiperait sans ressources. Ils ne dissimulèrent point qu'un prince né pour régner ne peut choisir que le sceptre ou la mort.

La reine, cédant à la nécessité, se mit avec son fils à la tête du reste de son parti, et s'avança dans le pays de Cornouailles et dans le comté de Devonshire, qui se soumirent : elle se préparait à passer jusqu'au pays de Galles, pour y joindre le comte de Pembroke, frère utérin de Henri VI, lorsqu'elle apprit à Teukesbury qu'Édouard venait à sa rencontre. Elle prit le parti de se retrancher; mais Édouard étant arrivé en présence, le duc de Glocester, son frère, qui commandait l'avant-garde, attaqua les retranchemens du prince de Galles. Le duc de Sommerset sortit pour le repousser; mais, n'étant pas soutenu, il fut obligé de se replier. Il trouva Wenloc qui n'avait pas fait le moindre mouvement pour le suivre; il lui reprocha sa lâcheté, et lui fendit la tête d'un coup de hache. Glocester pénétra dans les retranchemens en poursuivant Sommerset. Toute l'armée d'Édouard profita de l'instant, et entra dans le camp de toutes parts : le carnage fut affreux. Les plus braves de l'armée du prince de Galles se rangèrent auprès de lui et périrent les armes à la main. Trois mille hommes restèrent sur la place, le reste chercha son salut dans la fuite. Le prince de Galles tomba entre les mains de Richard Craff, qui eut quelque envie de le sauver; mais, Édouard ayant fait publier qu'il donnerait cent livres sterlings de pension à celui qui livrerait le prince mort ou vif, l'avarice fit taire l'humanité. Craff crut sauver son honneur en prenant parole d'Édouard qu'on n'attenterait point sur la vie du prince. La haine n'est pas plus généreuse que l'avarice : Édouard se fit amener le prince de Galles, et lui demanda comment il avait osé rentrer en Angleterre. Le prince répondit avec fermeté que son père, son aïeul et son bisaïeul ayant été rois d'Angleterre par le sang, par la vertu et le choix des peuples, il était venu se mettre en possession d'une couronne qui ne pouvait appartenir qu'à lui. Édouard, irrité de cette réponse, souilla sa victoire par une action barbare. Il frappa au visage ce malheureux prince, et dans l'instant Clarence, Glocester et Hastings se jetèrent sur lui et le poignardèrent. Glocester courut tout de suite à Londres, et plongea dans le sein de Henri le poignard

teint du sang de son fils. Ainsi périt Henri VI, prince digne de compassion par ses malheurs, que ses vertus pourraient faire mettre au nombre des bienheureux, et peu distingué parmi les rois. Commines, Forestel, et la lettre d'Édouard au duc de Bourgogne assurent que le prince de Galles périt dans le combat; mais, outre que la barbarie exercée sur le père, fait aisément croire celle dont on usa à l'égard du fils, je rapporte sa mort sur le témoignage d'Habington, auteur de la vie d'Édouard, de Biondi, historien des guerres civiles d'Angleterre, et d'un manuscrit du temps. Tous trois s'accordent à dire que le prince de Galles fut pris à la journée de Teukesbury et tué ensuite de sang-froid. Commines et Forestel n'ont écrit que d'après la lettre d'Édouard. Il est assez naturel de penser que le prince de Galles ayant été tué presque sur le champ de bataille, Édouard, plus honteux que repentant de son action, aura tâché d'en couvrir l'horreur dans sa lettre.

La reine, ayant été prise sur le champ de bataille, fut conduite à Londres et enfermée dans la tour, d'où elle ne sortit que plusieurs années après, par la protection de Louis XI.

Le reste des malheureux échappés au massacre se retira dans l'abbaye de Teukesbury. Edouard s'y présenta, et les demanda tous. L'abbé et les religieux sortirent au-devant de lui, tenant en main le Saint-Sacrement, et implorant la clémence du vainqueur. Édouard jura qu'il pardonnerait aux prisonniers; mais, toujours parjure et cruel, il fit trancher la tête au duc de Sommerset et aux principaux prisonniers. Rien ne donne mieux l'idée du génie anglais que la rapidité des révolutions. Édouard regagna, en moins de trois semaines, un royaume qu'il avait perdu en dix jours. Il n'ignorait donc pas qu'en Angleterre un parti n'est pas détruit pour être vaincu : une étincelle y produit un incendie. Il avait encore de l'inquiétude sur le comte de Pembroke et sur le bâtard de Falcombrige, qui ravageaient les environs de Londres. Il marcha contre ce dernier, le surprit dans Sandwich, et lui fit trancher la tête. Tandis qu'Édouard assurait la tranquillité de la capitale, Vanghan, qu'il avait détaché contre Pembroke, tomba dans une embuscade, et y périt. Ce succès ne mettant pas Pembroke en état de résister à Édouard, il s'embarqua avec le jeune comte de Richemont, son neveu. Une tempête les jeta sur les côtes de Bretagne, où ils furent arrêtés, et restèrent longtemps prisonniers.

La révolution, arrivée en Angleterre, changeait entièrement les intérêts de cette couronne avec la France. Les ambassadeurs que Louis XI avait envoyés auprès de Henri VI, avaient signé, avec ce prince, une trêve de dix ans, et un traité par lequel les

Anglais devaient se déclarer contre le duc de Bourgogne, et fournir à la France un corps de dix mille archers, qu'on appelait *de maison*, et qui passaient pour les meilleures troupes d'Angleterre. Le duc de Guyenne était compris dans le traité; tout paraissait concourir à l'abaissement de la maison de Bourgogne, et à mettre le roi au-dessus de ses ennemis, lorsque ces projets s'évanouirent par la mort de Henri VI et du comte de Warwick. Louis XI craignait qu'Édouard ne tournât ses armes contre lui, non-seulement par ressentiment, mais encore pour occuper les Anglais, et les distraire de la guerre civile par une guerre étrangère.

Le roi, ne doutant point que ses ennemis ne recommençassent leurs intrigues, en cherchant à séduire le duc de Guyenne, engagea ce prince à le venir joindre en Picardie, et le retint auprès de lui pendant le reste de la campagne. Il lui faisait rendre tous les honneurs qui pouvaient le flatter, et comblait de présens ceux qui avaient du crédit sur son esprit. Malicorne était alors le favori, c'est-à-dire, le maître du duc de Guyenne; le roi le gagna, en lui donnant la baronie de Médoc.

Louis, étant de retour à Paris, n'oublia rien pour plaire au peuple; il se trouva à l'Hôtel-de-Ville la veille de la Saint-Jean, et alluma le feu : cette circonstance, frivole en apparence, ne l'était pas à ses yeux. Il affectait de se trouver dans les fêtes publiques, il avait remarqué que le peuple est plus sensible à cette familiarité de son prince, qu'à des bienfaits dont les principes sont cachés, et dont les sujets jouissent presque sans s'en apercevoir; il n'ignorait pas qu'on avait répandu dans Paris des chansons contre lui et contre ses ministres, sur la trêve qu'on venait de conclure avec le duc de Bourgogne, dans le temps où l'on pouvait pousser les conquêtes plus loin. Ces plaisanteries, peu respectueuses, naissent plus de la légèreté que de la malignité de la nation; mais elles ne laissaient pas de déplaire au roi, parce qu'on lui reprochait, avec raison, de n'avoir pas su profiter de ses avantages. En effet, le caractère défiant de ce prince, en lui faisant prévoir trop d'écueils, l'empêchait quelquefois de profiter des circonstances. Louis reconnut qu'il avait fait une faute, lorsqu'il apprit que le duc de Bourgogne levait des troupes, et venait de rompre la trêve, sous prétexte qu'on ne lui rendait pas les villes qu'on lui avait promises. Le roi ne trouva point d'autre moyen de prolonger la trêve, qu'en lui faisant remettre plusieurs petites places. On augmenta, de part et d'autre, le nombre des conservateurs. Les précautions qu'on prenait pour assurer la foi des traités, ne servaient qu'à faire voir qu'on y devait peu compter. Indépendamment des guerres que le roi

était obligé de soutenir en son nom, il se trouvait souvent engagé dans celles des autres États. Les troubles qui s'élevèrent en Savoie, lui donnèrent de nouveaux embarras.

Philippe, le prince de Bresse, les comtes de Romont et de Genève, se plaignaient de la faiblesse du duc Amédée, leur frère, et de ce que la duchesse Yolande, leur belle-sœur, remettait toute l'autorité à Miolans, à Bonnivard, évêque de Verceil, et à Doloy. Les trois princes firent soulever les peuples; le duc et la duchesse, n'étant pas en état de leur résister, se retirèrent dans le château de Montmélian. Ils y furent aussitôt assiégés et forcés de capituler. Le duc fut conduit à Chambéri, et la duchesse se retira à Aspremont, d'où elle écrivit au roi, son frère, pour lui demander du secours.

Louis donna ordre au comte de Comminges, gouverneur de Dauphiné, d'assembler l'arrière-ban et les francs-archers de la province. Le commandement de cette armée était destiné à Charles de Savoie, que le roi avait élevé auprès de lui; mais ce jeune prince étant mort dans ce temps-là, le comte de Comminges entra en Savoie, surprit le château d'Aspremont, délivra la duchesses Yolande, et la conduisit à Grenoble, où elle fut reçue avec les mêmes honneurs qu'on avait autrefois rendus au roi, étant dauphin.

Ce n'était pas assez pour le roi d'avoir mis sa sœur en liberté, s'il ne lui rendait l'autorité. Il engagea le duc de Milan à signer une ligue avec elle (13 juillet) et y fit entrer le roi de Naples, la république de Florence, les ducs de Ferrare et de Modène, les Suisses, et le marquis de Montferrat. Crussol et Rufec de Balzac eurent ordre de se joindre au comte de Comminges, et d'assiéger Chambéri. Le comte de Romont et du Lau s'y étaient jetés pendant que les princes de Savoie s'avançaient pour les soutenir et faire lever le siége.

L'armée du roi et celle des princes de Savoie étaient déjà en présence; mais le comte de Comminges avait ordre d'éviter le combat, en attendant que le roi envoyât du Châtel pour travailler à un accord. Les ambassadeurs des cantons de Berne et de Fribourg arrivèrent sur ces entrefaites, et firent un traité provisionnel (8 août), par lequel la ville et le château de Chambéri seraient remis entre leurs mains, et gardés au nom du duc et de la duchesse de Savoie, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement décidé par du Châtel, qui arriva bientôt avec du Lude, bailli de Cotentin, et Royer, bailli de Lyon. Ils conférèrent avec les ambassadeurs suisses, et conclurent la paix (5 septembre) entre le duc, la duchesse et les princes de Savoie, aux conditions que toutes les places seraient remises entre les mains du duc; que

les ambassadeurs nommeraient huit chevaliers d'une probité reconnue, qui, avec les deux maréchaux de Savoie, seraient de tous les conseils; que les princes de Savoie y auraient pareillement entrée, excepté lorsqu'il y serait question de leurs affaires personnelles. A l'égard des articles qui restaient à régler, on s'en remit au jugement du roi, qui en déciderait avec les ambassadeurs, sans que l'espèce de souveraineté qu'on lui déférait à cet égard, pût tirer à conséquence en toute autre affaire.

Quoiqu'il ne se fît rien que de l'avis des ambassadeurs et des principaux du pays, le duc et la duchesse en marquèrent peu de reconnaissance au roi.

Pendant les troubles de Savoie, on perdit en France le prince le plus ami de la paix, Charles, comte d'Eu; dernier prince de la branche royale d'Artois. Il descendait de Robert, comte d'Artois, frère de S. Louis. Charles tâcha toujours, par sa conduite, d'effacer le souvenir de la révolte de son bisaïeul Robert III. Il avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et revint en France en 1438. Il avait toutes les vertus solides, sans en affecter l'éclat; peu touché d'une fausse gloire, il pensait que celle d'un prince, qui n'est pas né sur le trône, est d'en être l'appui, et trouva sa véritable gloire dans sa fidélité pour son roi, et ses services pour l'Etat. Le roi donna le comté d'Eu au connétable de Saint-Pol, à qui il l'avait promis, en le mariant avec Marie de Savoie, sœur de la reine, sans avoir égard aux droits du duc de Nevers, neveu et héritier du comte d'Eu.

Le pape Paul II mourut vers ce temps-là (juillet). Ce pontife, malgré l'avarice qu'on lui a reprochée, eut soin de donner la subsistance aux ecclésiastiques qui étaient dans l'indigence; il voulut que le nombre des cardinaux fût fixé à vingt-quatre, et qu'on ne pût parvenir à cette dignité avant l'âge de trente ans, et après avoir enseigné le droit ou la théologie. François de La Rovère, de l'ordre de saint François, lui ayant succédé sous le nom de Sixte IV, le roi envoya lui faire compliment. Ce prince recherchait l'amitié du nouveau pontife, afin de l'empêcher de donner les dispenses qu'on sollicitait pour le mariage du duc de Guyenne avec Marie, fille unique du duc de Bourgogne. Il savait que le chancelier de Bretagne et l'abbé de Begards (1) avaient eu, en passant à Orléans, de secrètes conférences avec le duc de Guyenne; il ne pouvait pas douter que ce mariage n'en fût le sujet.

En effet ce prince, s'étant retiré en Guyenne, manda Lescun, et fit mettre ses places en état de défense. Le duc de Bretagne fit, en même temps, donner avis au duc de Bourgogne des dispositions du duc de Guyenne. Le roi fut instruit de cette intrigue

(1) Vincent de Kerleau, depuis évêque de Léon.

par Olivier Le Roux, qui, en revenant d'Espagne où il était allé traiter du mariage du duc de Guyenne avec l'infante Jeanne, passa à Mont-de-Marsan pour y voir le comte de Foix. Le Roux, ayant été logé par hasard dans la chambre qu'avait occupée Henri Millet, envoyé du duc de Bretagne, y trouva plusieurs lettres déchirées dont il rassembla les morceaux. Quoique le sens n'en fût pas bien clair, il vit qu'il y était beaucoup parlé de Saint-Quentin, d'Amiens, d'alliances et d'intrigues secrètes. Il les envoya au roi (11 août), et lui manda qu'Édouard avait envoyé un ambassadeur aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour les assurer qu'il était prêt à déclarer la guerre à la France, et qu'il comptait tomber sur la Normandie et sur la Guyenne; il ajoutait que le duc de Bourgogne avait des intelligences à la cour de France, et que le roi devait se défier de ceux qui approchaient le plus près de sa personne; qu'il y avait eu de grandes conférences entre le duc de Guyenne, le comte de Foix, Lescun, le gouverneur de la Rochelle et plusieurs autres; que tous s'étaient donné leurs scellés; que cependant le comte de Foix jurait qu'il n'avait pas donné le sien; mais qu'il se plaignait du roi, et prétendait qu'il était en état de lui nuire ou de lui rendre les plus grands services; que si le comte de Foix n'était pas entré dans le complot, son discours prouvait du moins qu'il y en avait un. Avant que le roi eût reçu la lettre d'Olivier Le Roux, il avait déjà des soupçons contre son frère : pour s'en éclaircir, il avait envoyé du Bouchage en Guyenne (10 août), avec ordre de voir Beauveau, évêque d'Angers, qui était auprès de Monsieur, de se concerter ensemble, et de savoir si l'on avait envoyé à Rome l'évêque de Montauban pour solliciter les dispenses dont on a parlé. Du Bouchage était chargé de déclarer les soupçons du roi au duc de Guyenne, et de lui dire que, pour les faire cesser, il n'avait qu'à protester hautement qu'il ne prétendait ni demander les dispenses, ni s'en servir; qu'il renonçait à toute alliance avec le duc de Bourgogne, ennemi déclaré de la France; et qu'à cette condition, le roi était prêt à renouveler, avec son frère, tous les sermens qu'il avait faits sur la croix de Saint-Lo. Il paraît que cette croix de Saint-Lo était alors le dernier sceau du serment, et souvent l'occasion du parjure.

A peine du Bouchage était-il parti de Tours, que Guyot de Chesnay y arriva, de la part du duc de Guyenne et de Lescun, pour proposer le mariage du duc avec mademoiselle de Foix. Le roi écrivit à du Bouchage qu'il ne voulait pas plus consentir à ce mariage qu'à celui de l'héritière de Bourgogne, et qu'il ne manquât pas de s'y opposer ouvertement; que Monsieur devait tout espérer, même de partager l'autorité royale, s'il se

mariait au gré du roi, et qu'il renonçât absolument aux alliances qu'on lui proposait.

Louis n'eut pas plutôt fait partir cette lettre, qu'il reçut celle d'Olivier Le Roux, dont je viens de parler. Ses inquiétudes redoublaient à chaque instant; il écrivait continuellement à du Bouchage, sur tous les avis qu'il recevait. Les soupçons du roi n'étaient que trop fondés; Monsieur avait donné son blanc-seing pour traiter de son mariage avec Marie de Bourgogne; celui qu'il faisait proposer avec mademoiselle de Foix, n'était que pour écarter les soupçons. Monsieur n'avait jamais abandonné le dessein d'épouser Marie de Bourgogne; et, pour presser le duc de conclure, il lui fit dire que le roi lui proposait sa fille Anne de France, avec le Rouergue, l'Angoumois, le Poitou et le Limousin, plusieurs autres terres, cinq cents lances, et la lieutenance générale du royaume.

Le duc de Guyenne pouvait exagérer les offres du roi; mais il est certain que Louis XI ne redoutait rien tant que le mariage de son frère avec l'héritière de Bourgogne. La plus grande partie de cette année se passa en négociations : le roi fit dire au duc qu'il désirait sincèrement de vivre en bonne intelligence avec lui; que la tranquillité de l'Europe dépendait de leur union, et qu'il voyait à regret qu'on cherchait à semer la division entre eux. Le duc fit réponse au roi que, pour établir la paix, il fallait qu'il commençât par lui restituer les places qu'il lui retenait; qu'il prouverait par là qu'il désirait véritablement son amitié.

Le roi comprit aisément que tout se disposait à la guerre, et qu'il y avait une ligue formée contre lui. Le duc de Bretagne avait défendu qu'il sortît de ses ports aucun navire sans escorte; le comte de Foix se plaignait du roi, et cherchait à aigrir les esprits contre le gouvernement; la noblesse de Rouergue paraissait malintentionnée. Louis ne négligeait pas les avis qu'il recevait de toutes parts; il donna des ordres secrets pour tenir les troupes en état, sans les faire sortir de leurs quartiers. Il envoya Compain, conseiller au parlement, et Raguier, un des secrétaires, pour empêcher Sixte IV de donner les dispenses. Ils représentèrent au pape que le degré de parenté était trop proche, et l'informèrent de ce qui s'était passé au sujet de l'apanage de Monsieur, qui montait à plus de soixante mille livres, quoiqu'il fût fixé par les lois à douze mille; que Monsieur s'était engagé par serment à renoncer à l'alliance de Bourgogne; et que, de plus, il avait envoyé le comte de Boulogne épouser, en son nom, Jeanne, fille du roi de Castille; que la cérémonie en avait été faite, et qu'on ne pouvait rompre de pareils engagemens,

sans se mettre dans la nécessité de faire une guerre injuste. Le roi priait le pape d'annuler, par une bulle expresse, les dispenses qu'il pourrait avoir données, ou si elles ne l'étaient pas encore, de lui envoyer une promesse de ne les jamais accorder. En reconnaissance de ce service, Louis s'engageait à ne jamais permettre le rétablissement de la pragmatique, et offrait d'en donner toutes les sûretés que sa sainteté pourrait exiger. Le roi demandait en même temps un chapeau de cardinal pour Charles de Bourbon, archevêque de Lyon.

Le duc de Bourgogne, ne gardant plus de ménagemens, avait déjà donné ses pouvoirs à l'évêque de Tournai, à Arthus de Bourbon, et à Carondelet, pour faire, avec Jean de Lucena, ambassadeur de Ferdinand et d'Isabelle, roi et reine de Sicile, prince et princesse de Castille, une ligue offensive et défensive contre le roi (1er. novembre).

Le roi d'Aragon, père de Ferdinand, qui avait signé avec Louis XI un traité de neutralité dans les guerres entre la France et les états de Bourgogne, s'engagea, par celui-ci, à se déclarer pour le duc de Bourgogne contre la France. On ne peut assez s'étonner du peu de foi qui régnait alors entre les princes.

Le duc de Bourgogne, ayant conclu cette ligue donna une déclaration (12 novembre), portant que tous ses pays étaient exempts de vassalité envers la couronne de France, attendu l'infraction faite par le roi au traité de Péronne, et défendit à tous ses sujets de relever aucun appel en la cour de parlement.

Le roi ignorait (17 novembre), suivant toutes les apparences, la ligue et la déclaration du duc, qui ne fut publiée que le 25 janvier de l'année suivante; car il donna ordre à La Tremouille et à Doriole, qui étaient auprès du duc de Bourgogne, de conclure le traité commencé avec Ferry de Clugny, par lequel ces princes étaient convenus de s'assister mutuellement envers et contre tous. Par ce traité, le duc abandonnait les ducs de Guyenne et de Bretagne; le dauphin devait épouser la fille du duc de Bourgogne; et, au cas que ce mariage ne se fît pas, le duc promettait de ne la jamais donner au duc de Guyenne. Le roi s'engageait pareillement de ne jamais lui donner sa fille, moyennant quoi, le roi rendait au duc Amiens, Saint-Quentin, Roye, Montdidier, et tout ce qu'il avait pris pendant les dernières guerres. Ces princes devaient prendre l'ordre de chevalerie l'un de l'autre; et il était dit que ce traité n'était pas seulement de paix, mais d'amitié, de considération spéciale, et de fraternité.

Rien n'était plus sage qu'un tel projet; mais la confiance, qui est l'âme des traités, ne pouvait s'établir entre deux princes qui

se faisaient la guerre plutôt par haine que par raison d'état. Le duc voulait avoir les places avant de remettre les lettres de sûreté que le roi exigeait, et Louis prétendait qu'on commençât par donner les lettres. C'était pour trouver quelque accommodement que le duc de Bourgogne conférait avec La Tremouille et Doriole, sur les moyens d'affermir la paix, dans le temps même qu'il venait de conclure un traité directement contraire à celui qui se négociait.

On proposait, de part et d'autre, plusieurs voies de conciliation, sans convenir d'aucune : le roi pressait ses ambassadeurs de conclure; mais le duc faisait toujours naître quelque difficulté; et rien n'avançait.

Pendant qu'on amusait les ambassadeurs, toutes les affaires du roi étaient suspendues, et celles de Catalogne allaient fort mal. Jean de Lorraine avait succédé au duc de Calabre, dans le commandement des troupes qui faisaient la guerre, au nom de Réné, roi de Sicile ; mais elles n'avaient pas, dans leur nouveau général, la même confiance que dans son prédécesseur. Jean de Lorraine se tint toujours sur la défensive, et s'appliqua uniquement à conserver Barcelone, où il s'enferma. Le roi d'Aragon, maître de la campagne, le fut bientôt de Gironne; la perte de cette ville entraîna celle de plusieurs autres, où le roi d'Aragon mit des garnisons, qui, faisant des courses jusque sous les remparts de Barcelone, la tenaient comme bloquée. Jean de Lorraine fit tenter une sortie par Guerri; mais celui-ci fut repoussé par Alphonse, bâtard d'Aragon, et se sauva dans la tour de Fabregue, où il fut assiégé. Don Denis de Portugal étant sorti à la tête de six-vingts maîtres et de quatre mille hommes d'infanterie pour dégager Guerri, Alphonse d'Aragon vint à sa rencontre, et l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il le battit et le poursuivit jusqu'aux portes de Barcelone.

On ne doutait point que le roi d'Aragon ne profitât de ses avantages pour entrer dans le Roussillon. Le roi, ayant besoin d'un homme expérimenté dans cette province, et voulant employer ailleurs Tanneguy du Châtel, qui en était gouverneur, permit à du Lau, qui était rentré en grâce, de traiter de ce gouvernement moyennant vingt-quatre mille écus. Ce fut par là que s'introduisit la vénalité des charges.

Les inquiétudes que les affaires de Roussillon donnaient au roi, étaient encore augmentées par celles que lui causait son frère. L'espérance d'épouser Marie de Bourgogne remplissait la tête du duc de Guyenne de mille projets vastes : plus l'esprit est faible, plus il imagine de chimères. Ceux qui approchaient le duc, le connaissaient trop pour lui donner des conseils qu'il était

incapable de suivre, et ne songeaient qu'à le flatter pour se l'asservir. Sa faveur était alors partagée entre Odet Daidie, seigneur de Lescun, son ministre, et Collette de Jambes (1), dame de Montsoreau, sa maîtresse. Malicorne, jaloux de Lescun, s'était joint à la cabale des femmes qui l'emportait souvent : le poison était assez communément le moyen qu'on employait de part et d'autre contre ses concurrens.

Si la maison du duc de Guyenne eût été plus unie, elle n'en aurait été que plus à craindre pour la tranquillité de l'État. Ce prince était toujours prêt à se joindre aux mécontens, qui étaient en grand nombre. Le comte de Foix se plaignait que le roi lui eût refusé la tutelle des enfans du prince de Vianne, pour la donner à Magdeleine de France, leur mère. La duchesse de Savoie, oubliant les obligations qu'elle avait au roi, s'était liguée avec le duc de Guyenne, et tâchait d'engager dans son parti le duc de Milan, son beau-frère. Le duc de Bretagne et le roi d'Aragon pouvaient former une ligue redoutable ; et l'on disait que le duc de Bourgogne serait incessamment en Guyenne. Il suffisait, d'ailleurs, d'être mal auprès du roi, pour être accueilli de son frère. Le comte d'Armagnac se réfugia auprès de lui, et fut rétabli dans ses biens. Charles d'Albret, connu sous le nom de cadet d'Albret ou de Saint-Basile, comptant sur la même protection, voulait s'emparer des biens d'Alain d'Albret, son neveu, aîné de la maison, qui, ayant été élevé auprès du roi, avait par là un titre pour déplaire au duc de Guyenne. Alain, pour prévenir les murmures de son oncle, alla rendre son hommage au duc de Guyenne. Le duc le pressa ensuite de demeurer auprès de lui ; mais Alain répondit qu'il ne serait pas digne de ses bontés, s'il oubliait celles qu'il avait éprouvées de la part du roi.

Sur ces entrefaites, on apprit à la cour que le duc de Guyenne était dangereusement malade, et que la dame de Montsoreau avait été empoisonnée (14 décembre) par frère Jean Fauve Deversois, abbé de Saint-Jean-d'Angely. Ce moine lui avait donné le poison dans une pêche. On soupçonnait que c'était un coup de la cabale de Lescun. Il fallait que la dame de Montsoreau n'eût pas le moindre soupçon contre l'abbé d'Angely ; car elle le nomma un de ses exécuteurs testamentaires.

(1472, Pâques, le 29 mars.) La mort de la dame de Montsoreau donna au duc de Guyenne beaucoup de crainte pour lui-même : sa maladie augmentait tous les jours. Il semblait vouloir se dissimuler son état par le nombre de ses projets. Il envoya Souplainville, vice-amiral de Guyenne, et Henri Malet,

(1) Elle était veuve de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars. Le duc de Guyenne en eut deux filles.

bailli de Montfort, pour presser le duc de Bourgogne de conclure : leurs instructions rappellent tous les prétendus sujets de plainte de Monsieur contre le roi. Il dit qu'on ne cherche qu'à le dépouiller de la Guyenne ; que le roi est près d'y entrer à la tête d'une armée, et que cependant il le fait tenter par les offres les plus avantageuses, qui sont celles qu'on a déjà vues; mais qu'il ne veut rien écouter, et qu'il préfère son mariage avec Marie de Bourgogne à tous les partis qu'on pourrait lui proposer.

Le roi, étant instruit de tout ce qui se passait dans la maison de son frère, envoya au duc de Bourgogne La Tremouille, Doriole et Olivier Le Roux, avec de nouvelles instructions, qui portaient que, pour trancher toutes difficultés, il était bon de s'en rapporter à la décision de six arbitres; qu'il nommerait le connétable, l'évêque de Langres et le président Le Boulanger, pour les siens; que le duc choisirait les trois autres; et que, s'ils ne s'accordaient pas, on prendrait pour sur-arbitre le cardinal Bessarion, légat en France, ou tel autre dont les six arbitres conviendraient. Le duc, au lieu de se porter à un accommodement, persistait à demander la restitution des villes qu'on lui avait prises : le roi prétendait les avoir à juste titre, et que c'était beaucoup que de mettre en arbitrage un droit certain ; au surplus, il offrait de prolonger la trêve pour trois mois, sans y comprendre les ducs de Guyenne et de Bretagne, ou du moins sans qu'il en fût fait un article par écrit. Le duc de Bourgogne consentit (22 mars) à la prolongation de la trêve jusqu'au 15 de juin ; mais il voulut que les ducs de Guyenne, de Bretagne et de Calabre y fussent compris nommément.

Pendant que le roi faisait négocier avec le duc de Bourgogne, il mettait ses provinces en état de défense : il avait envoyé en Normandie un héraut d'armes, déclarer au duc de Bretagne qu'il était surpris des préparatifs de guerre qu'il lui voyait faire ; qu'il ne croyait pas que le duc voulût manquer à sa parole ; mais que, si cela arrivait, il ferait voir à tous les princes chrétiens, qui aurait tort ou raison. Le duc fit réponse : « Qu'il n'avait jamais donné sujet de le soupçonner de manquer à sa parole ; qu'il s'était toujours fié à celle du roi, et que lui et ses sujets ne s'en trouvaient pas mieux ; qu'il traitait également bien les Français et ses sujets, au lieu que les Bretons éprouvaient toutes sortes de vexations de la part du roi ; que leurs marchandises étaient surchargées d'impôts ; qu'on les ruinait par des confiscations; qu'on enlevait leurs navires ; qu'on les insultait jusque dans leurs ports; que le roi avait voulu engager les Ecossais à faire une descente en Bretagne, et avait promis de livrer ce duché au roi d'Ecosse. A l'égard des préparatifs

» de guerre dont le roi se plaignait, que, la trêve étant près » d'expirer, il croyait devoir se mettre en état de défense ; qu'il » ne faisait en cela rien de contraire aux traités, et que, si l'on » en venait aux voies de fait, il saurait défendre son honneur, » ainsi que tout prince est obligé de le faire. »

Le duc de Bretagne, ayant donné cette déclaration aux hérauts, chargea Nicolas de Kermeno et Souplainville, que le duc de Guyenne lui avait envoyés, d'en aller rendre compte au duc de Bourgogne, et de lui dire que le duc de Guyenne lui avait envoyé deux scellés, par l'un desquels ce prince s'engageait de faire rendre au duc de Bourgogne Amiens, Roye, Montdidier, Saint-Quentin, et tout ce qu'on lui retenait, au préjudice du traité de Péronne ; par l'autre il promettait de ratifier tout ce qui serait réglé dans le traité d'alliance perpétuelle qu'il désirait faire avec le duc de Bourgogne, pourvu qu'il exécutât sa parole au sujet du mariage de sa fille, et qu'à cette condition le duc de Guyenne allait faire marcher ses archers et son arrière-ban. Il paraît, par cette instruction, que le duc de Bretagne avait déjà fait dire au duc de Bourgogne à peu près les mêmes choses ; il ajoute, dans celle-ci, qu'il fait solliciter Edouard de lui envoyer six mille archers ; et il prie le duc de Bourgogne de joindre ses instances aux siennes.

Louis XI apprit bientôt, par un espion qu'il avait en Bretagne, que le duc mettait ses armées de terre et de mer en état, et que ses vaisseaux étaient près de sortir des ports de Brest et de Saint-Malo. Les plaintes du duc de Bretagne, au sujet de la promesse qu'il supposait que le roi avait faite à celui d'Écosse de le mettre en possession de la Bretagne, n'étaient fondées que sur une commission donnée à Concressault, pour presser le roi d'Écosse de mettre en mer le plus grand nombre de vaisseaux qu'il pourrait, et de tirer des troupes de Danemarck : il n'y est point parlé du duc de Bretagne ; mais il y a apparence que Louis avait des desseins qui pouvaient regarder ce prince. Tandis que Louis se préparait à la guerre, il ordonnait des prières pour la paix. Comme il avait une dévotion particulière à la Vierge, il voulut (mai) que, tous les jours à midi, on récitât trois fois la salutation angélique, un genoux en terre. Ce prince, toujours inquiet et agité, faisait des vœux pour la paix, levait des troupes, négociait, assemblait son armée, cherchait à désarmer ses ennemis, se tenait prêt à les combattre.

Guillaume Chartier, évêque de Paris, mourut dans ce temps-là. Ce prélat avait toutes les vertus de son état. Chéri des pauvres qu'il soulageait, aimé du peuple qu'il édifiait, il aurait dû se renfermer dans son église, au lieu qu'il voulut quelquefois se

mêler d'affaires pour lesquelles il n'avait ni les lumières, ni les talens nécessaires. Son zèle aveugle l'emportait au delà de ses devoirs. Lorsque les princes étaient devant Paris, il avait voulu les y recevoir pendant l'absence du roi. Ses vues tendaient à la paix; mais il aurait perdu le royaume, si l'on eût suivi ses conseils. Louis XI en conserva toujours du ressentiment; et, sitôt qu'il apprit la mort de l'évêque, il envoya au prévôt des marchands, des lettres portant les sujets de plainte qu'il avait eus contre ce prélat, et voulut qu'on les mît dans son épitaphe.

Le duc de Guyenne commençait à se défier de ceux qui l'approchaient. Les princes ne sont pas assez heureux pour avoir des amis; et, dans leurs derniers momens, ils ne trouvent pas toujours de l'obéissance. Le duc ayant exigé de ses gendarmes un nouveau serment de fidélité, plusieurs refusèrent de le faire. Ses officiers et ses partisans, le voyant s'affaiblir de jour en jour, l'abandonnaient, tournaient leurs vues du côté du roi, et cherchaient à regagner ses bonnes grâces. D'Archiac rendit une place qu'il tenait pour le duc de Guyenne : le roi ne lui en sut pas beaucoup de gré; il avait compté punir d'Archiac, qui, l'ayant quitté par ingratitude, ne revenait que par nécessité. Il écrivit à du Châtel de ne point attaquer de places, parce qu'il faudrait peut-être les rendre; au lieu qu'on les aurait toutes, si la paix se faisait. Peu de temps après, le roi, voyant qu'il n'y avait aucun fonds à faire sur les propositions du duc de Bourgogne, manda à du Châtel et à Crussol qu'il approuvait l'entreprise qu'ils lui proposaient sur la Rochelle, et que, si elle réussissait, il s'y rendrait aussitôt. Les affaires changèrent de face par la mort du duc de Guyenne (24 mai). Ce prince reconnaît, par son testament, le roi pour son héritier, le fait son principal exécuteur, lui demande pardon, et lui pardonne réciproquement; il le prie de payer ses dettes et de récompenser ses officiers; il nomme pour exécuteurs de son testament, après le roi, Arthus de Montauban, archevêque de Bordeaux, Roland de Cosic, son confesseur, Mechineau, son premier chapelain, Lescun, Malicorne, Roger de Grammont, et Lenoncourt.

On prétendit que le duc de Guyenne était mort empoisonné. Soit que Lescun voulût écarter les soupçons qu'on pouvait avoir contre lui, soit par la douleur d'avoir perdu son maître ou plutôt sa fortune, il arrêta l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, et Henri La Roche, officier de la bouche de ce prince, tous deux accusés d'être complices de sa mort. Lescun conduisit l'un et l'autre en Bretagne pour les faire brûler; il eut même l'insolence de répandre que ce crime avait été fait par ordre du roi.

Le duc de Bourgogne publia, à ce sujet, le manifeste le plu-

affreux (22 juin). Il avança que le roi avait, en 1470, corrompu Baudouin, bâtard de Bourgogne, Jean d'Arson et Chassa, pour l'empoisonner; qu'il venait enfin de faire mourir le duc de Guyenne *par poison, maléfices et sortiléges;* que le roi était coupable de crime de lèse-majesté envers la couronne, les princes et la république; qu'il était parricide, hérétique, idolâtre; et que tous les princes devaient s'unir contre lui.

Le roi ne répondit pas à ces invectives par une apologie indigne de la majesté, il demeura long-temps dans le silence; mais, comme ce silence même pouvait être pris pour un aveu tacite, il nomma des commissaires pour travailler au procès de l'abbé de Saint-Jean et de La Roche, avec ceux que le duc de Bretagne nommerait. Les commissaires du roi étaient Hélie de Bourdeille, archevêque de Tours; l'évêque de Lombez; Jean de Popaincourt, président du parlement; Bernard Lauret, président de Toulouse; Pierre Gruel, président de Grenoble; et Roland de Cosic, Breton d'origine, confesseur du feu duc de Guyenne, et qui, en qualité d'inquisiteur de la foi, avait instruit le procès des coupables pendant qu'ils étaient dans les prisons de Bordeaux.

Le roi fit partir ces commissaires avec des lettres adressées au duc de Bretagne, au chancelier Chauvin, et à Lescun. Il y déclarait que tous les princes devaient désirer qu'un crime aussi détestable fût prouvé, et que les coupables fussent punis; qu'il était de l'intérêt général que tous les complices et adhérens fussent connus; qu'il pourrait réclamer comme ses justiciables l'abbé de Saint-Jean et La Roche, qui étaient nés, et avaient commis le crime en France; que néanmoins il consentait que leur procès fût fait à Nantes; que de plus il demandait que le duc de Bretagne nommât de sa part des commissaires pour travailler avec ceux qu'il envoyait. Indépendamment de cette instruction, les commissaires du roi en avaient une particulière, par laquelle il leur était spécialement recommandé de ne rien faire qu'en présence de Roland de Cosic, inquisiteur de la foi, qui ne pouvait pas être suspect, ayant assisté le duc de Guyenne à la mort, et s'étant retiré ensuite en Bretagne.

Le roi voulait que tout se fit avec éclat, que Jean de Chassaignes, président de Bordeaux, qui avait commencé le procès, et le vicaire de l'archevêque fussent entendus; qu'en interrogeant les accusés, on leur demandât si le roi avait eu connaissance du crime, ou s'ils avaient été induits à l'accuser; et qu'on écrivît fidèlement leurs réponses. Les commissaires menèrent avec eux deux notaires apostoliques; un d'eux devait être porteur des originaux, et les rendre à l'archevêque de Tours, en présence du

duc, à qui l'archevêque les remettrait ensuite. Les commissaires avaient ordre de ne lire leurs instructions au duc qu'en plein conseil, et les notaires devaient prendre acte de ce que le duc répondrait, et charger leur procès-verbal du refus ou du retardement qu'il ferait de faire travailler au procès.

Les précautions que le roi prit, n'ont pas empêché que la calomnie n'ait prévalu, et qu'on n'ait ajouté foi à Brantôme (1), qui écrivait long-temps après. « Il dit avoir appris d'un vieux » chanoine, que personne ne s'était aperçu que Louis XI eût » fait mourir son frère; mais qu'un jour, faisant ses prières à » Cléri, son fou l'entendit qui demandait pardon de la mort de » son frère, qu'il avait fait empoisonner par ce méchant abbé » d'Angely. »

On ne peut trop s'étonner de l'espèce de témoin dont Brantôme s'appuie; mais de tous temps la malignité des hommes a suppléé à l'autorité qui manque aux satiriques. Il n'est pas vrai qu'on n'eût pas soupçonné Louis XI de la mort du duc de Guyenne, puisque le duc de Bourgogne l'en accusa par un manifeste. Claude Seissel, ennemi déclaré de Louis XI, se contente de dire: *Plusieurs y a qui disent, ce que toutefois je n'affirme pas, que Louis XI fut cause de faire mourir son frère par poison; mais bien est chose certaine qu'il n'eut jamais fiance en lui, tant qu'il véquit, et ne fut pas déplaisant de sa mort.*

Quoique la commission dont je viens de parler, n'ait été nommée que dix-huit mois après la mort du duc de Guyenne (22 novembre, 1473), j'ai cru devoir rapporter, tout de suite ici, ce qui concerne cette affaire (2). Il paraît, par ce qu'on vient

(1) Brantôme était un écrivain peu exact, qui ramassait sans choix, sans examen et sans discussion tout ce qu'il entendait dire. Le désir de savoir et d'écrire des anecdotes, suppose communément la crédulité; sa prétendue naïveté lui gagne la confiance de quelques lecteurs; car on prend souvent pour naïf ce qui n'est que l'effet de la vétusté du langage. D'ailleurs on ne fait pas assez d'attention que la naïveté prouve plutôt la sincérité de l'écrivain que la vérité des faits qu'il rapporte.

(2) Une chronique manuscrite de ce temps-là porte: *Que Lescun, étant arrivé en Bretagne, présenta les coupables au duc, et lui tint ce discours: En vengeance de M. le duc de Guyenne, et de vous, monsieur mon maître, qui avez perdu votre très-cher et meilleur ami, et aussi pour ce que vous et lui étiez mes maîtres droituriers, je vous amène les meurtriers de leur maître et seigneur, pour être punis comme on doit faire à telles gens pour donner exemple à toutes gens usant de fausseté, lequel duc trépassé était indigne de celuy mefait et martyre, et requiert et peut requérir son âme à Dieu que justice en soit faite; si prie à Dieu qu'il lui doint grâce d'ouvrir ses yeux à voir ce que j'ai fait à mon pouvoir touchant sa vengeance. Alors le duc répondit: Ils auront le loyer qu'ils ont mérité, et voudrais que je tinsse aussi bien entre mes mains ceux qui leur ont fait*

de voir, que le duc de Guyenne fut empoisonné, que l'abbé de Saint-Jean-d'Angely fut l'auteur du crime, et que La Roche fut son complice : on ne voit pas aussi clairement ceux qui conseillèrent ce forfait. Le roi fut délivré, par la mort de son frère, de beaucoup de cabales et d'inquiétudes; mais ce n'est pas assez pour le supçonner d'y avoir eu part. Ses ennemis avaient les coupables entre leurs mains, ils n'auraient pas manqué de rendre leurs dépositions publiques, si elles eussent chargé ce prince. L'abbé de Saint-Jean était accusé d'avoir empoisonné la dame de Montsoreau, et l'on soupçonnait que c'était à l'instigation de Lescun, ennemi et jaloux du crédit de cette femme; mais Lescun n'avait aucune raison d'en vouloir à la vie d'un prince auprès de qui il restait sans concurrens. Il est assez vraisemblable que le duc fut empoisonné sans dessein formé, et parce qu'on ne prévoyait pas qu'il mangerait, comme il le fit, la moitié de la pêche empoisonnée qui fut présentée à sa maîtresse. Si Lescun avait donné ordre à l'abbé d'empoisonner la dame de Montsoreau, comment osait-il le faire arrêter, et ne craignait-il pas qu'il l'accusât? Peut-être que l'abbé fit le premier crime pour plaire à Lescun, dans la cabale de qui il était entré, et sans en avoir reçu d'ordre formel; peut-être aussi que Lescun ne le fit arrêter, que pour écarter tout soupçon de complicité, et qu'il travaillait secrètement à lui sauver la vie, ou du moins à l'empêcher de parler. En effet, il est assez singulier qu'après l'éclat de cette affaire, l'abbé ait été plus de deux ans en prison, sans que son crime fût éclairci, et qu'on n'ait plus entendu parler de son complice. On prétendait que le duc de Bretagne avait fait étrangler l'abbé d'Angely, de peur qu'il n'accusât le roi, avec qui il venait de se réconcilier; peut-être aussi que le roi, ayant pardonné à Lescun, ne voulut pas qu'on poussât plus loin une affaire où celui-ci pouvait être impliqué. Il reste toujours une obscurité qui, en laissant voir le crime, empêche d'en découvrir les auteurs.

Cependant Simon de Quingey vint, de la part du duc de Bourgogne, pour être présent au serment que le roi devait faire, d'observer le dernier traité; mais comme il lui était désavanta-

faire, que j'ai ceux ici; car je ne les laisserais point aller sans pleiger, et croy qu'il n'y a homme en chrétienté, qui les sût pleiger. Et lors commanda qu'ils fussent menés en prison et bien gardés, et fut mis l'abbé en une maison nommée la Muse, en la ville de Nantes, qui était gardée par Bertrand de Mussillac; et La Roche fut conduit au Bouffay. Long-temps après, l'abbé, voyant le péché qu'il avait fait, se desespéra, se pendit et étrangla dans la chambre où il était en prison. Pour l'ecuyer, je ne sais ce qu'il devint; mais tant y fut, qu'il fut su par la plupart des royaumes chrétiens la fumee de l'empoisonnement du duc de Guyenne.

geux, et que la mort du duc de Guyenne changeait la face des affaires, il refusa de le ratifier.

Plus on étale les grandes maximes, plus on est près de les violer. Le roi et le duc ne cessaient de répéter celle du roi Jean: *Si la foi était bannie du monde, elle devrait se trouver dans le cœur des princes;* et l'un et l'autre ne cherchaient qu'à se tromper. Le roi n'avait pensé qu'à détacher le duc de Bourgogne de celui de Guyenne; et le duc de Bourgogne n'avait d'autre dessein que de retirer les villes d'Amiens et de Saint-Quentin. Quingey avait ordre de passer en Bretagne, et d'assurer le duc qu'il ne s'étonnât pas d'une trêve qui n'était qu'une feinte.

Le duc de Bourgogne, voyant que le roi refusait de ratifier le traité, se mit en campagne à la tête d'une nombreuse armée, et vint se camper à Halbuterne, entre Arras et Bapaume.

Le roi commença par se saisir de la Guyenne. Les officiers de son frère, n'ayant point de meilleur parti à prendre, cherchaient à rentrer en grâce; les uns vinrent s'offrir, les autres se vendirent; tous enfin suivirent la fortune. Le roi ne perdit pas un temps précieux par une sévérité déplacée, et s'attacha, par des bienfaits, ceux qu'il aurait punis en toute autre circonstance. Il en usa ainsi à l'égard des villes; il confirma leurs priviléges, et fit donner des lettres d'abolition à tous ceux qui avaient suivi le parti du duc de Guyenne. Il réunit à la couronne la ville de Bayonne, à la prière des habitans; rétablit, à Bordeaux, le parlement qu'il avait transféré à Poitiers; pardonna aux villes de Pezénas et de Montignac, qui s'étaient révoltées, et rétablit la tranquillité dans le royaume.

Le duc de Bourgogne, ayant passé la Somme, se présenta devant Nesle. Le Petit-Picard s'y défendit d'abord avec beaucoup de valeur; mais, voyant qu'il ne pouvait pas sauver la place, il capitula, et sortit avec la dame de Nesle pour régler les articles; il rentra ensuite dans la ville, pour faire quitter aux francs-archers leurs habits d'ordonnance, suivant la capitulation; mais les assiégeans y étant entrés en même temps, firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent; on égorgea, sans pitié, ceux qui s'étaient réfugiés dans les églises; le commandant fut pendu, et on coupa le poing à tous ceux à qui on laissa la vie. Le duc, altéré de sang à mesure qu'il le répandait, fit mettre le feu à la ville, et la vit brûler avec une tranquillité barbare, en disant: *Tel fruit porte l'arbre de la guerre.* Ceux qui voulurent excuser le duc, dirent que les habitans de Nesle avaient tué le héraut qui le sommait, et qu'ils avaient tiré sur les assiégeans pendant la capitulation. Les princes trouvent toujours des âmes assez viles pour excuser leurs fureurs.

Le duc marcha tout de suite à Roye, et l'emporta en deux jours. Le connétable, craignant que l'épouvante ne se communiquât à toutes les villes, écrivit au roi, qui était sur la frontière de Bretagne, de venir rassurer celle de Picardie. Le roi ne parut pas fort alarmé, et se contenta d'envoyer Dammartin partager le commandement avec le connétable.

Le duc de Bourgogne, enflé de ses premiers succès, vint se présenter devant Beauvais (27 juin). Au lieu d'ouvrir la tranchée, il tenta d'emporter la place d'assaut. Les habitans se défendirent vaillamment. Pendant l'assaut, Guillaume de Vallée arriva avec deux cents lances, courut à l'attaque et acheva de repousser les Bourguignons. Le lendemain le maréchal Rouault, Crussol, de Beuil, Torcy, d'Estouteville, son frère, Salazar, Mery de Coué, Guerin-le-Groing, tous braves et expérimentés, entrèrent dans la place avec trois cents lances. La ville de Paris, sentant de quelle importance il était pour elle de sauver Beauvais, y envoya le bâtard de Rochechouart, à la tête d'une troupe d'arbalêtriers avec toutes sortes de munitions. Le connétable et Dammartin partagèrent leurs troupes, prirent leurs quartiers de différens côtés, mais toujours à portée de se réunir, tombèrent sur tous les convois des Bourguignons, battirent leurs partis, et mirent bientôt la famine dans le camp. Le duc, désespéré de tant d'obstacles, résolut de donner encore un assaut; il commença (9 juillet) par faire tirer toute son artillerie contre la porte qui est du côté de l'Hôtel-Dieu; ses troupes comblèrent le fossé et se présentèrent à l'escalade. D'Estouteville les reçut avec toute la valeur possible. L'attaque dura quatre heures; les Bourguignons y perdirent plus de quinze cents hommes, et auraient peut-être été tous taillés en pièces, si les gendarmes avaient pu sortir; mais, comme on avait muré les portes de ce côté-là, les précautions qu'on avait prises pour la conservation de la ville, furent le salut des assiégeans. On prétend qu'il n'y eut que quatre hommes de tués du côté des assiégés. Cet échec jeta le découragement dans le camp. Le lendemain Salazar sortit avec un détachement, pénétra jusqu'aux tentes des Bourguignons, en brûla quelques unes, et prit plusieurs pièces de canon; il perdit peu de monde; mais il fut dangereusement blessé. Les sorties, quoique heureuses, ne laissaient pas d'affaiblir les assiégés. On demanda de nouveaux secours à Paris; le connétable écrivit que le roi, voulant absolument sauver Beauvais, Paris devait envoyer son artillerie, puisqu'on avait tiré les hommes d'armes de Saint-Quentin.

On tint conseil là-dessus dans Paris: on représenta qu'on avait déjà fait, peut-être, plus qu'on ne devait; qu'il était encore

plus important de conserver la capitale que Beauvais ; et que le roi, sûr de la fidélité des Parisiens, approuverait leur prudence. La ville d'Orléans suppléa d'elle-même à ce que Paris ne pouvait faire ; elle fit conduire à Beauvais de la poudre, des armes et des vivres. On continua dans Paris à se mettre en état de défense ; on enrôla trois mille hommes, qui devaient être payés par le parlement, la chambre des comptes et la ville. Le duc de Bourgogne, craignant de ruiner totalement son armée, leva le siége de Beauvais (10 juillet). La première faute qu'il fit, fut de ne pas se camper d'abord entre Paris et Beauvais, afin de couper la communication.

Le roi, voulant reconnaître la valeur et la fidélité des habitans de Beauvais, leur accorda, pour eux et leurs successeurs, le droit de tenir fiefs et arrière-fiefs, sans qu'on pût exiger d'eux aucune finance. Il les exempta de ban et arrière-ban, et les chargea de la garde de leur ville, avec exemption de tous impôts, et liberté d'élire leurs officiers municipaux. Comme les pratiques de dévotion entraient dans tout ce qui se faisait alors, le roi ordonna qu'il se ferait tous les ans une procession où l'on porterait les reliques d'une sainte Angadrême à qui l'on attribuait le salut de la ville ; et que, dans cette cérémonie, les femmes précéderaient les hommes, en mémoire de ce qu'au dernier assaut les hommes auraient été forcés, si les femmes ne fussent venues à leur secours, ayant à leur tête Jeanne Hachette. Cette héroïne se présenta sur la brèche, l'épée à la main, repoussa les ennemis, arracha l'étendard qu'on voulait arborer, et renversa le soldat qui le portait. Le roi permit encore aux femmes de porter tels habits et bijoux qu'elles voudraient ; ce qui peut faire croire qu'il y avait alors des lois somptuaires qui réglaient jusqu'aux parures des femmes.

Le duc de Bourgogne, pour se venger, entra dans le pays de Caux, mettant tout à feu et à sang, prit les villes d'Eu et de Saint-Valeri, et marcha à Dieppe ; mais le connétable et Dammartin s'en étant approchés, l'empêchèrent de rien entreprendre sur cette ville. Le duc s'en vengea sur Longueville qu'il réduisit en cendres, et alla tout de suite se camper à la vue de Rouen. Cependant son armée manquait de tout et commençait à se mutiner ; tous ses convois étaient battus et enlevés ; les garnisons d'Amiens et de Saint-Quentin ravageaient son pays, et portaient partout le fer et la flamme.

Le duc fut obligé de se retirer ; il prit en chemin Neuchâtel, et brûla plusieurs châteaux : il en voulait particulièrement aux places du connétable, espérant par là se venger ou l'attirer dans son parti. La fureur avec laquelle il faisait la guerre, contribua

à la ruine de son armée, qui ne trouvait plus à subsister dans les lieux qu'elle avait ravagés. Le duc abandonna son pays pour désoler celui de son ennemi, perdit ses meilleurs officiers, et ne retira d'autre fruit de sa campagne, que le titre de Terrible, qui devrait être une injure pour un prince. Le comte de Roussi faisait la guerre sur les frontières de Champagne avec autant de cruauté que le duc, son maître, la faisait en Picardie; il prit Tonnerre, brûla Monsaugeon, et porta le fer et le feu dans les environs de Joigny, Troyes et Langres. Le comte, dauphin d'Auvergne, usant de représailles, ne fit pas moins de mal en Bourgogne, que le comte de Roussi en faisait en Champagne.

Toutes les lettres que le roi recevait des commandans de ses troupes, ne purent jamais lui faire abandonner les frontières de Bretagne. Le duc venait de signer avec l'Anglais un traité par lequel Edouard s'engageait à faire, au printemps, une descente en France, ou d'y envoyer un lieutenant général, avec des troupes suffisantes pour tenir la campagne. Le duc promettait de fournir quatre cents lances, et des archers à proportion, de recevoir les Anglais dans ses ports, et de leur fournir toutes les choses nécessaires. Le roi n'était pas précisément instruit des articles de ce traité; mais, n'ignorant pas que le duc tramait un complot, et fatigué de ses retardemens, il fit entrer des troupes en Bretagne. Chantocé se rendit aussitôt; Machecou ouvrit ses portes; Ancenis ne tint pas. Le roi écrivit au connétable et à Dammartin qu'il était prêt de donner bataille; qu'il espérait mettre le duc à la raison; que bientôt il leur enverrait un détachement de son armée; que jusque-là ils eussent soin de ne rien hasarder, mais de harceler l'armée bourguignonne, et de la ruiner, en lui ôtant les moyens de subsister.

Les Bretons, commençant à ressentir les suites de la guerre, et voyant leur commerce ruiné, pressèrent leur prince d'écouter les propositions du roi. Des Essars, gouverneur de Montfort, et Souplainville, maître d'hôtel du duc, entamèrent la négociation. La plus grande difficulté venait de la haine qui était entre du Châtel et Lescun. Le roi aimait le premier qui lui avait rendu de grands services, et craignait l'autre dont il avait besoin : ce dernier motif était très-puissant sur Louis XI. L'estime qu'il avait pour du Châtel, fit qu'il lui rendit compte de sa situation et de raisons qu'il avait de traiter avec Lescun. La trêve ayant été signée pour un an, Lescun rentra en grâce, et fut fait gouverneur de Guyenne, de Blaye et d'un des châteaux de Bordeaux. Il fut dit que les ducs de Calabre et de Bourbon seraient compris dans la trêve; et que, s'ils le refusaient, le duc de Bretagne l'observerait religieusement. Le roi s'engageait

à lui payer soixante mille livres, et à rendre les villes qu'il avait prises, à l'exception d'Ancenis qu'il garderait pour sûreté des conditions de la trêve.

Le duc de Bourgogne, aussi fatigué et plus ruiné par la guerre, que ceux même dont il avait désolé le pays, fut aussi obligé de faire une trêve.

Sixte IV, voulant rétablir la paix entre les princes chrétiens, avait envoyé en France le cardinal Bessarion, archevêque de Nicée. Ce prélat devait ensuite aller trouver les ducs de Bourgogne et de Bretagne; mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce dessein, et se contenta d'écrire à ces deux princes : ce qui détruit le conte rapporté par Brantôme (1). Bessarion, n'ayant pas réussi dans sa légation, mourut de chagrin en retournant à Rome.

Cependant le roi, voulant ménager Sixte IV, donna ordre à ses ambassadeurs de conclure un concordat que ce pape lui avait proposé; mais, l'université s'y étant opposée, il ne fut enregistré dans aucun parlement, et resta sans exécution (2).

Galéas, duc de Milan, voyant que ceux qui avaient été le plus opposés au roi recherchaient la paix, commença à rougir d'avoir pris un autre parti que celui d'un prince qui lui avait marqué tant de bontés; il offrit de lui prêter cinquante mille écus, et de renouveler les anciennes alliances. Louis, sacrifiant toujours son ressentiment à son intérêt, accepta l'argent, en écrivit une lettre de remercîment (octobre), et fit avec Galéas un nouveau traité qui rappelait tous les précédens, et par lequel ils s'engageaient de ne jamais traiter l'un sans l'autre avec aucun prince. Aussitôt que ce traité eut été signé, Bolletto, ambassadeur de Milan, déclara au roi que son maître lui faisait présent des cinquante mille écus qu'il venait de lui prêter. Le roi fit dire au duc qu'en reconnaissance de ce présent, il n'exigerait de lui, pendant trois ans, aucun secours d'hommes ni d'argent.

Le chancelier Juvénal des Ursins mourut cette année. Il avait été conseiller au parlement, capitaine des gendarmes, lieute-

(1) Brantôme dit que Bessarion ayant passé à la cour de Bourgogne avant de venir en France, Louis XI en fut fort offensé, et lui en marqua son ressentiment à sa première audience, en le prenant par la barbe, et lui disant, par un assez mauvais jeu de mots: *Barbara græca genus retinent quod habere solebant.* Si Brantôme avait été mieux instruit, il aurait dit que le ressentiment du roi venait non-seulement de ce que, dans le procès de Balue, Bessarion avait été un des commissaires dont il se plaignait, mais encore de ce qu'il avait osé depuis demander la grâce du coupable.

(2) Ce concordat, et les lettres-patentes données le 31 octobre pour son enregistrement, sont à la suite du Commentaire sur la pragmatique-sanction, de l'édition donnée par Pinson, page 1052 et suivantes.

nant de Dauphiné, et bailli de Sens. Propre à tous les emplois par ses talens, il fut honoré de la dignité de chancelier par Charles VII. Louis XI, à son avénement à la couronne, déposa des Ursins par des intrigues de cour, et le rétablit pour le bien de l'Etat, à la fin de la guerre du *bien public*. Pierre Doriole succéda à des Ursins.

Amédée, duc de Savoie, mourut aussi cette année. Digne d'être mis au rang des saints par sa piété, il n'était prince que de nom. La duchesse Yolande, sœur de Louis XI, l'avait toujours gouverné. Elle eut la régence après sa mort.

Cette année fut encore remarquable par la mort de Gaston de Foix, prince de Navarre, du chef de sa femme.

La naissance de François, duc de Berry, dont la reine accoucha à Amboise, au mois de septembre, eût été l'événement le plus heureux de cette année, si la vie de ce prince eût été plus longue. Il mourut l'année suivante.

C'est vers ce temps qu'on doit placer la fondation que la reine fit, à Paris, des religieuses de l'*Ave Maria*, ordre de Saint-François.

Louis, ne perdant jamais l'occasion d'engager à son service les hommes de mérite, s'attacha cette année Philippe de Commines, si connu par ses excellens mémoires dont j'ai tiré un très-grand secours, et dont les fautes même m'ont été utiles, en m'obligeant à plus de recherches. Le roi lui donna d'abord quarante mille livres pour acheter la terre d'Argenton, du sieur de Montsoreau, et le gratifia encore de la principauté de Talmont. Dans les lettres de concession, le roi dit de Commines : *Sans crainte du danger qui lui en pouvait lors venir, nous avertit de tout ce qu'il pouvait pour notre bien, et tellement s'employa que, par son moyen et aide, nous saillîmes des mains de nos rebelles et désobéissans.... et en dernier a mis et exposé sa vie en aventure pour nous.*

Après avoir parlé de Commines en qualité d'écrivain, dans la préface de cette histoire, il me reste à le considérer ici comme homme d'état. On ignore les motifs qui le portèrent à quitter le duc de Bourgogne. Quelques uns ont prétendu que, Commines étant à la chasse avec lui, lorsqu'il n'était que comte de Charolais, ce prince lui ordonna de le débotter; que, Commines ayant obéi, le comte voulut absolument lui rendre le même service; que Commines fut forcé de le souffrir, et que le comte le frappa ensuite au visage avec la botte, en lui disant : *Comment, coquin, tu souffres que le fils de ton maître te rende un si vil service?* On ajoute que Commines en fut surnommé *la Tête-Bottée*; et que le dépit qu'il en eut, lui fit dans la suite aban-

donner le duc Charles. Sans adopter une pareille fable, il y a grande apparence que Commines se détermina, par prudence, à quitter le duc de Bourgogne, et parce qu'il jugea qu'il n'y avait rien à espérer d'un prince qui se perdrait infailliblement par sa fureur et sa présomption. Quel que soit le motif qui ait engagé Commines à quitter son maître pour passer au service de son ennemi, il serait difficile de le justifier. L'on allègue en sa faveur, qu'il était alors permis de passer du service d'un prince vassal à celui de son souverain, et l'on dit, pour justifier cet usage, qu'il est souvent parlé des pratiques que les princes employaient pour se débaucher réciproquement leurs sujets. Ce raisonnement est extrêmement vicieux, puisque l'usage dont on s'appuie, établirait également le droit du souverain sur les sujets du vassal, et celui du vassal sur ceux du souverain. Or, le dernier est certainement faux; et il ne serait pas aisé d'établir l'autre. Commines tint une conduite fort équivoque à l'égard du duc de Bourgogne : les lettres même de concession de la principauté de Talmont en seraient une preuve. Il n'eut pas dans la suite plus de fidélité pour Charles VIII. Si j'examine la conduite de Commines avec tant de sévérité, c'est parce que les hommes tels que lui, qui connaissent toute l'étendue de leurs devoirs, sont plus coupables de les violer.

Commines passait avec justice pour l'homme de son siècle qui avait le sens le plus profond; il eut beaucoup de part à la confiance des deux princes auxquels il fut attaché; cependant il ne fut à la tête du gouvernement sous aucun. Louis XI se servait utilement des hommes de mérite, sans jamais les associer à son autorité : il exigeait plus d'obéissance que de conseils, son principal objet, en s'attachant les hommes rares, était encore moins de s'en servir que d'en priver les autres princes. A l'égard du duc de Bourgogne, c'était un génie trop fougueux pour être gouverné, et Commines était trop sage pour l'entreprendre. Il y a un dernier période d'autorité, où un sujet ne parvient que par une audace téméraire, dont les hommes sensés sont moins capables que les autres.

LIVRE SEPTIÈME.

(1473, Pâques, le 18 avril.) Le travail continuel où se livrait Louis XI, altéra bientôt sa santé; il jugea qu'il finirait ses jours avant la majorité du dauphin, et songea dès lors à pour-

voir à la tranquillité du royaume, plus nécessaire dans une minorité que dans tout autre temps; il s'appliqua à gagner l'amitié de ses voisins, et résolut d'abattre un reste de faction qui pouvait s'élever et ébranler l'Etat. Il envoya le chancelier Doriole, Crussol et Lenoncourt, représenter au duc de Bretagne, que tous leurs différens auraient dû finir avec le duc de Guyenne, et que leurs intérêts réciproques étaient de vivre en paix. Le roi, pour convaincre le duc de sa sincérité, lui fit payer la moitié des soixante mille livres stipulées par la trêve, lui fit remettre Ancenis, et le rendit maître de traiter de la paix et de la trêve entre la France et le duc de Bourgogne.

Le duc de Bretagne, ne pouvant pas douter de la bonne volonté du roi, par les lettres-patentes qu'il lui envoyait, fit partir l'évêque de Léon (14 janvier) pour traiter d'une trêve, au nom du roi, avec le duc de Bourgogne. On fut bientôt d'accord, en confirmant les anciennes trêves; on en conclut une qui devait durer jusqu'au 1er avril 1474. Il fut dit que, s'il arrivait quelques démêlés, ils seraient terminés à l'amiable par les conservateurs, qui s'assembleraient une fois chaque semaine, alternativement dans un lieu dépendant du roi et du duc de Bourgogne, pour prononcer sur les plaintes de part et d'autre. Ils devaient encore régler les limites quinze jours après la publication de la trêve. Les articles qui n'étaient pas décidés par la trêve, furent renvoyés au congrès qui devait se tenir, le 8 de juillet, à Clermont en Beauvoisis, pour travailler à la paix. Les précautions même, qu'on prenait pour assurer la trêve, l'exposaient à être violée. Presque tous les Etats de l'Europe y étant compris, il n'était pas possible qu'elle pût subsister sans une paix générale. On n'y fit aucune mention du duc d'Alençon ni du comte d'Armagnac, qui tous deux avaient lassé la clémence du roi, et n'avaient jamais obtenu de grâce qui ne les eût enhardis à un nouveau crime. Le duc d'Alençon venait encore de traiter avec le duc de Bourgogne, pour lui vendre tous les biens qu'il avait en France. Le roi en fut averti, et le fit arrêter à Bresoles par le prévôt Tristan. Nous verrons, dans la suite, l'arrêt qui fut rendu contre lui.

A l'égard de Jean V, comte d'Armagnac, sa vie n'était qu'une suite de crimes. Il avait trompé sa sœur en l'épousant sur de fausses dispenses, et en eut plusieurs enfans. Après avoir été banni du royaume sous le règne précédent pour inceste, meurtres et crime de lèse-majesté, il obtint sa grâce de Louis XI; il n'en fut pas plus fidèle, et fut encore obligé de sortir du royaume. Il n'y rentra que par la protection du duc de Guyenne. Après la mort de ce prince, il surprit la ville de Leitoure par la

trahison de Montignac, qui y commandait pour le roi, et fit prisonnier Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, à qui le roi avait confié le gouvernement de Guyenne. Louis voulut enfin punir tant de crimes, d'ingratitudes et de perfidies. Le cardinal d'Alby, Gaston du Lyon, et Rufec de Balsac, eurent ordre de l'assiéger dans Leitoure. Le siége tirant en longueur, Yvon du Fau fut chargé, de la part du roi, de traiter avec le comte : mais celui-ci faisait des propositions si peu convenables de la part d'un coupable, qu'on lui répondit qu'il n'en ferait point d'autres quand il tiendrait prisonniers les enfans de France. On lui avait offert de se retirer avec sa femme et ses enfans; mais, pendant qu'on traitait des articles, les assiégeans surprirent la ville, et massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent : le comte fut tué par un nommé Gorgia (6 mars), que le roi fit, quelque temps après, archer de sa garde. La comtesse et ses enfans furent sauvés du massacre. On prétendit, dans un mémoire fait sous le règne de Charles VIII, pour la justification du comte d'Armagnac, qu'il avait été poignardé malgré la foi d'une capitulation signée. Le traité était commencé, et n'était pas conclu; on abusa peut-être de sa sécurité; mais, supposé qu'on lui ait manqué de parole, ce serait une perfidie que je n'entreprends point de justifier; il me suffit de remarquer qu'une récrimination n'est pas une apologie. On arrêta Jacques de Lomaigne, seigneur de Montignac, gouverneur de Leitoure. Il était suffisamment convaincu d'avoir favorisé le comte d'Armagnac; cependant, comme il servit à découvrir les autres coupables, on lui fit grâce des crimes passés en faveur des services présens. Le cadet d'Albret et les autres complices de Montignac eurent la tête tranchée.

Après la mort du comte d'Armagnac, le roi fit marcher, du côté du Roussillon, l'armée qui venait de prendre Leitoure. Le roi d'Aragon, sans avoir égard aux trêves qui duraient encore, avait surpris Perpignan (1er février). La garnison française s'était retirée dans le château. La prise de Perpignan entraîna la perte de presque tout le pays : il n'y eut que Salces et Colioure qui restèrent fidèles au roi. Sur les nouvelles de la cruelle situation où se trouvait la garnison française, Philippe de Savoie entra dans le Roussillon, et vint camper devant Perpignan. Le roi d'Aragon, âgé de soixante-seize ans, ne fut ni effrayé de l'armée qui allait l'assiéger, ni touché des remontrances de ses généraux, qui le priaient de se retirer. Il fit assembler le peuple dans l'église, et fit serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville, ou d'en faire lever le siége.

Rien n'est si persuasif que l'exemple d'un prince, il fait dis-

paraître le péril quand il le partage. La fermeté du roi d'Aragon passa dans tous les cœurs. Ce prince distribua les postes, et se réserva quatre cents hommes pour se porter à toutes les attaques. Les Français, trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, s'attachèrent à bloquer tellement la ville, qu'il n'y pût entrer aucunes munitions. Elle eût bientôt été réduite par la famine, si le désespoir n'eût fait faire aux assiégés des choses extraordinaires; une troupe perça l'armée des assiégeans, et alla chercher des vivres à Elne. Le roi d'Aragon fit faire, aux généraux de l'armée française, une signification de la trêve conclue entre Louis XI et le duc de Bourgogne, dans laquelle il était compris des deux parts. Cette signification n'eût pas produit grand effet, si l'on n'eût appris que Ferdinand, roi de Sicile, s'avançait à la tête de l'armée aragonnaise. Les Français résolurent de prévenir son arrivée, et de donner un assaut. On détacha quatre mille hommes sous le commandement d'Antoine du Lau et de Rufec de Balsac. L'assaut fut très-rude; soixante Français entrèrent dans la ville; mais, n'ayant pas été soutenus, ils furent tous tués. Le lendemain, du Lau voulut enlever un convoi qui devait entrer dans la ville; les assiégés, voyant que leur salut en dépendait, firent une sortie. Du Lau se trouva entre deux feux, le désordre se mit dans sa troupe, le combat fut sanglant; mais le convoi entra, et du Lau resta prisonnier. L'armée française, affaiblie par les sorties et par les maladies, fut enfin obligée de lever le siége, et de faire une trêve de deux mois. Louis XI était déjà de retour à Amboise, lorsqu'il apprit la levée du siége de Perpignan. Le dépit qu'il en eut, était encore augmenté par la connaissance qu'il avait des intrigues que le roi René et le duc de Calabre entretenaient à la cour de Bourgogne.

Le duc de Calabre se flattait de l'espérance d'épouser l'héritière de Bourgogne. René feignait de blâmer le projet de son petit-fils; mais c'était lui qui le lui suggérait. Ils avaient d'autant plus de tort, que la maison d'Anjou avait les plus grandes obligations au roi. D'ailleurs, le duc de Calabre avait été promis, en deux temps différens, à Anne de France, fille aînée du roi. Le contrat avait été signé, la dot avait été payée deux fois, et l'on n'attendait que l'âge de la princesse pour consommer le mariage. Malgré des engagemens si solennels, le duc de Calabre recherchait l'héritière de Bourgogne.

Le roi, irrité d'un mépris si marqué, s'adressa à l'évêque de Chartres, et lui demanda, au nom d'Anne de France, des monitoires, qui furent publiés et notifiés au duc de Calabre. Le roi se souciait peu de marier sa fille à ce prince; mais il voulait

mettre la maison d'Anjou dans son tort. Quoique le duc de Bourgogne eût envoyé Montjeu, son chambellan, pour convenir des articles avec le duc de Calabre, il n'agissait peut-être pas de trop bonne foi; on ne peut dire quel eût été l'événement de cette affaire, parce que le duc de Calabre mourut peu de temps après. On soupçonna qu'il avait été empoisonné, et l'on arrêta un nommé Le Glorieux, qu'on accusait d'avoir donné le poison; il ne s'agissait plus que de savoir qui pouvait avoir conseillé le crime; mais l'affaire fut étouffée, et l'on n'entendit plus parler du prisonnier.

Le roi dut être peu sensible à la mort du duc de Calabre. Il n'en fut pas ainsi de celle de François, duc de Berry, qui mourut alors, n'ayant pas encore un an accompli. Louis XI en fut si affligé que personne n'osait lui parler; il en reçut la nouvelle dans la forêt de Loches; et, pour marquer sa douleur, il en fit abattre une partie. Une chronique manuscrite ajoute: *que telle était sa coutume, quand aucunes mauvaises nouvelles lui venaient; jamais il ne voulait vêtir les mêmes habits qu'il portait, ni monter le même cheval sur lequel il était lorsqu'il les avait reçues; et devez savoir que le roi était plus garni de sens que de bonne vêture.*

Le roi, voulant absolument engager le duc de Bourgogne à conclure une paix stable, lui envoya André *de Spiritibus* ou de Viterbe, nonce du pape. Le duc reçut assez bien le légat; mais il ne convint de rien. Le légat, étant de retour en France, fulmina une bulle d'excommunication (23 octobre) contre celui des deux princes qui refuserait de faire la paix. Le duc de Bourgogne s'éleva contre cette bulle avec vivacité; il écrivit au pape, et accusa le légat de partialité. Louis, au lieu de se plaindre de la bulle, qui n'avait été faite que de concert avec lui, en ordonna l'enregistrement; mais le parlement s'y opposa, et, quoiqu'il désirât la paix, il représenta que les moyens qu'on employait pour y parvenir, étaient d'une dangereuse conséquence pour l'autorité du roi et pour les lois du royaume.

Le duc de Bourgogne ne se contenta pas de se plaindre du légat, il renouvela ses emportemens contre le roi; la guerre se serait rallumée plus fort que jamais, si le duc, rebuté du peu de succès de sa dernière campagne, n'eût eu d'autres projets.

Adolphe de Gueldres retenait prisonnier, depuis quelques années, le duc Arnoul, son père. Arnoul s'était souvent plaint au pape et à l'empereur de l'inhumanité de son fils. Sixte IV et Frédéric III nommèrent enfin le duc de Bourgogne pour juger cette affaire.

Le duc tira de prison Arnoul, fit venir Adolphe à Hesdin,

et jugea ce différent beaucoup plus favorablement pour Adolphe, qu'il n'aurait dû l'espérer. Il lui adjugeait la propriété du duché de Gueldres et le comté de Zutphen, et ne laissait au père que Grave, avec une pension de six mille livres. Cependant Adolphe se plaignit de ce jugement, et dit qu'il aimerait mieux jeter son père dans un puits, et s'y jeter après, que d'acquiescer à la sentence. Le duc Charles, indigné de cette réponse, fit arrêter Adolphe (1er septembre, 1472), le fit conduire dans le château de Courtrai; et, pour achever de lui ôter toute espérance, acheta les Etats d'Arnoul, moyennant quatre-vingt-douze mille florins. Arnoul mourut cinq ans après, déshérita son indigne fils, et confirma la vente de ses Etats. Charles, voulant donner à cette vente la forme la plus authentique, tint, au mois de mai de l'année suivante, à Valenciennes, un chapitre de son ordre. Le chapitre prononça qu'Adolphe ayant été justement déshérité, la vente faite au duc de Bourgogne était dans toutes les règles, et qu'il pouvait se mettre en possession du duché de Gueldres et du comté de Zutphen.

Le duc de Bourgogne, sachant que celui de Juliers avait des droits sur ces provinces, les acquit moyennant quatre-vingt mille florins. Il trouva encore de grandes oppositions de la part des partisans d'Adolphe. Nimègue soutint un siége long et sanglant. Le duc en fut si irrité que, lorsque les habitans furent forcés de capituler, il ne leur accorda la vie qu'à la sollicitation du duc de Clèves, et les condamna à payer les quatre-vingt mille florins qu'il devait au duc de Juliers. Il envoya et fit élever à Gand Charles, fils d'Adolphe. Ce fut pendant le siége de Nimègue que le légat vint trouver le duc de Bourgogne. Le duché de Gueldres et le comté de Zutphen étant soumis, le duc, sous prétexte d'un vœu pieux, dont l'usage était alors aussi commun que le crime, alla à Aix-la-Chapelle, et de là à Luxembourg, dans le dessein d'entrer en Lorraine. Dès le temps de la mort du duc de Calabre, il avait formé le projet de s'en emparer. Le roi, pénétrant les desseins du duc Charles, avait envoyé en Champagne La Tremouille, avec cinq cents lances, l'arrière-ban et les francs-archers de l'Isle-de-France, pour veiller sur les démarches de ce prince, tant qu'il serait sur les frontières de Lorraine. Yolande d'Anjou étant devenue héritière de ce duché, par la mort du duc de Calabre, son neveu, l'avait cédé à son fils René, comte de Vaudemont, qui prit le nom de duc de Lorraine. Le duc de Bourgogne trouva le moyen de se saisir de la personne du nouveau duc; mais le roi ayant fait arrêter, par représailles, un parent de l'empereur, le duc Charles, qui avait intérêt de ne pas déplaire à l'empereur, rendit la liberté au duc

de Lorraine, pour engager le roi à relâcher celui qu'il avait fait arrêter.

Charles, ayant échoué dans son premier projet, chercha à tromper René par un traité captieux (15 octobre). Ils renouvelèrent toutes les alliances qui avaient été entre leurs prédécesseurs, convinrent de se donner mutuellement passage par leurs Etats, et firent une ligue défensive contre le roi. Il fut stipulé que le duc de Lorraine ne confierait le gouvernement des places qui étaient sur le passage, qu'à des personnes qui prêteraient serment au duc de Bourgogne. Ce prince se prévalut bientôt du traité pour faire passer des troupes dans le comté de Ferette.

Le duc de Bourgogne voyait peu de princes aussi puissans que lui; il ne lui manquait que le titre de roi. L'empereur Frédéric III le lui avait promis, à condition que son fils Maximilien épouserait Marie de Bourgogne. Ce fut dans ces vues que l'empereur et le duc se rendirent à Trèves, où se tint une assemblée de plusieurs princes de l'empire. Charles demandait que l'empereur lui conférât les titres de roi et de vicaire-général de l'empire. L'empereur exigeait, avant de se déterminer, qu'on arrêtât le mariage de l'héritière de Bourgogne avec son fils. Aucun de ces princes ne voulant prendre le premier un engagement, ils ne purent convenir de rien, se donnèrent toutes sortes de marques d'amitié, et se séparèrent fort mécontens l'un de l'autre.

Cependant Louis XI, s'appliquant à rétablir la paix dans le royaume (août), voulut se faire voir à Alençon pour étouffer toutes les semences de révoltes, que le duc d'Alençon pouvait y avoir laissées. Lorsqu'il entra dans la ville, un page et une fille de joie qui s'étaient enfermés dans le château, se mirent à une fenêtre pour le voir passer, et poussèrent, par hasard, une pierre qui était détachée. Elle tomba si près du roi qu'elle déchira sa robe. Ce prince fit aussitôt le signe de la croix, baisa la terre, prit la pierre, et ordonna qu'on la portât avec lui au mont Saint-Michel, où elle fut mise avec le morceau de la robe, en action de grâces. Au premier bruit de cet accident, les habitans frappés de frayeur crurent que le roi allait livrer la ville au pillage. Il fut plus modéré qu'ils ne pensaient; il donna le temps de faire des perquisitions : le page et la fille furent découverts, et en furent quittes pour quelques jours de prison.

Louis, étant au mont Saint-Michel, conclut une trêve de dix ans (15 août), et un traité de commerce avec les députés de la Hanse Teutonique.

Le maréchal de Comminges mourut dans ce temps-là. Il fut d'abord connu sous le nom de bâtard d'Armagnac ou de Lescun; il s'attacha à Louis XI, dans le temps que ce prince n'était en-

core que dauphin, et dès ce moment ne connut plus d'autres intérêts que ceux de son maître. Le roi, à son avénement à la couronne, le fit maréchal de France, et lui donna le comté de Comminges. Le maréchal s'imagina, pendant quelque temps, qu'il pourrait se rendre maître de l'esprit du roi ; mais s'apercevant bientôt que Louis voulait faire des grâces, sans diviser son autorité, il fut assez prudent pour ne pas risquer ces essais téméraires de la faveur, qui avilissent les princes ou perdent les favoris.

Après la mort du maréchal de Comminges, le roi donna le gouvernement de Dauphiné à Crussol. Celui-ci n'en jouit pas long-temps : il mourut un mois après. Crussol, toujours soumis à son prince, en fut aimé, mérita sa faveur, et n'en abusa jamais. Il était sénéchal de Poitou, grand panetier, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Jacques, son fils, lui succeda dans la charge de grand panetier. Le gouvernement de Dauphiné fut donné à Jean de Daillon, seigneur du Lude.

Le roi, voyant le duc de Bourgogne occupé du côté de l'Allemagne, se préparait à réparer l'affront que ses armes avaient reçu devant Perpignan. Il emprunta trente mille livres de Jean de Beaune, argentier du dauphin, et de Jean Briçonnet, général des finances ; on amassa beaucoup de munitions ; on fit de nouvelles levées, et l'armée s'avança vers le Roussillon, sous le commandement de du Lude. La nouvelle de la marche de cette armée releva le courage des Français enfermés dans le château de Perpignan, et jeta la terreur parmi les Aragonnais. Les uns et les autres manquaient de tout ; chacun ne se soutenait que parce que son ennemi était dans une pareille nécessité. Zurita prétend qu'il y eut un second siége, mais il se trompe. Ce n'est pas la seule erreur qui se trouve dans sa relation ; elle est démentie par celle d'un bourgeois qui était alors dans Perpignan, et par plusieurs autres pièces authentiques.

Tous ces préparatifs de guerre tournèrent en négociations. Le roi d'Aragon voulait retirer le Roussillon et la Cerdagne, qu'il avait engagés en 1462. Louis XI proposait le mariage du dauphin avec Isabelle, fille de Ferdinand, prince de Castille et roi de Sicile ; moyennant cette alliance, Louis devait remettre le Roussillon et la Cerdagne au roi d'Aragon, qui rendrait les trois cent mille écus, prix de l'engagement. Le mariage ne fut sans doute proposé que verbalement, ou par des lettres particulières ; car il n'en est rien dit dans le traité signé à Perpignan. Ce traité porte que, pour faire cesser les meurtres, les incendies, et toutes les horreurs de la guerre, le sérénissime roi d'Aragon, les très-illustres prince et princesse de Castille, roi et reine de Sicile d'une

part ; et le roi très-chrétien de l'autre, sont convenus de confirmer le traité fait en 1462. 1°. Le roi très-chrétien rendra les comtés de Roussillon et de Cerdagne, dès que le roi d'Aragon lui aura payé les sommes pour lesquelles ces comtés ont été engagés; 2°. Le roi d'Aragon présentera deux hommes ; le roi très-chrétien en choisira un pour être, sous son nom, gouverneur général des comtés de Roussillon et de Cerdagne, et prêter serment aux deux rois. 3°. Le roi très-chrétien présentera quatre hommes ; le roi d'Aragon en choisira un, et lui confiera la garde des châteaux de Perpignan, de Colioure, et des autres places, que le roi très-chrétien possède encore dans le Roussillon. 4°. Le gouverneur général, et ceux des places des comtés, étant nommés garans du traité, seront dispensés de toute obéissance envers leurs princes légitimes, et ne souffriront pas qu'il soit rien fait de contraire aux engagemens réciproques de ces princes. Les garnisons ne recevront d'ordre que du gouverneur général. Les autres troupes évacueront les comtés. 5°. Le prix de l'engagement des comtés sera rendu dans le courant de l'année ; et le gouverneur s'obligera, par serment, de les remettre au roi d'Aragon aussitôt après. Si le roi d'Aragon ne paie pas la somme entière dans le cours de l'année, le gouverneur remettra les places au roi très-chrétien. 6°. Les rois de France et d'Aragon, les roi et reine de Sicile conserveront leurs alliés ; de sorte qu'ils pourront les secourir sans contrevenir au traité, qui ne concerne que le Roussillon et la Cerdagne. Les autres articles ne sont que des précautions prises pour l'exécution du traité. Il fut signé à Perpignan (17 septembre, par le roi d'Aragon, et envoyé, de sa part, à Louis XI, qui le ratifia en présence des ambassadeurs d'Aragon (10 novembre).

Aussitôt que le roi eut terminé l'affaire du Roussillon, il songea à marier ses deux filles, Anne et Jeanne de France, et leur donna à chacune une dot égale, de cent mille écus d'or. Le premier contrat passé (8 octobre, fut celui de Jeanne la cadette. Ce n'était proprement qu'une ratification de celui du 19 mai 1464, année de la naissance de cette princesse. A peine était-elle née, que Charles, duc d'Orléans, l'avait demandée pour Louis son fils. Le contrat porte que c'est à la prière de Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, que le roi a bien voulu accorder madame Jeanne de France, sa fille, à Louis duc d'Orléans.

Il y a eu peu de princesses aussi malheureuses que Jeanne de France, si toutefois on peut l'être avec autant de vertu qu'elle en avait. Louis, duc d'Orléans, son mari, étant monté sur le trône sous le nom de Louis XII, après la mort de Charles VIII, fit prononcer la nullité de son mariage par des commissaires du pape.

Les prodiges que le peuple crut voir, le jour qu'on prononça la sentence qui annulait le mariage, prouvent du moins qu'on la regardait comme irrégulière. C'est ainsi que des bruits populaires peuvent servir à éclaircir des faits, quelquefois même former le jugement qu'on en doit porter. La reine Jeanne trouva sa consolation dans la religion, asile sûr pour les malheureux. Ayant consacré sa vie uniquement à Dieu, elle institua les religieuses de l'Annonciade, les soutint par ses bienfaits, et les édifia par ses vertus (1).

(1) On alléguait quatre moyens de nullité contre le mariage de Louis XII avec Jeanne de France : 1°. La parenté au quatrième degré entre les conjoints; 2°. l'affinité spirituelle qui naissait de ce que Louis XII était filleul de Louis XI, père de Jeanne; 3°. la violence dont on prétendait que Louis XI avait usé pour forcer à ce mariage Louis XII, alors duc d'Orléans; 4°. le défaut de consommation.

Les deux premiers moyens ne sont point dirimans, quoique le second soit qualifié tel dans les bulles d'Alexandre VI. Le troisième moyen est détruit par le contrat même. On jugera de la validité du quatrième par l'extrait du procès-verbal de dissolution du mariage. Il a pour titre :

« Procès-verbal de Philippe, cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, de » Louis, évêque d'Alby, et de Fernandus episcopus Septensis (*de Ceuta*), com- » missaires, par deux bulles du pape Alexandre VI, y insérées sur les causes de » la séparation du mariage de Louis XII et de Jeanne de France, avec la sen- » tence desdits commissaires, par laquelle, vu par les dépositions d'un grand » nombre de témoins que le roi, n'étant encore que duc d'Orléans, avait été » contraint et forcé par les menaces du roi Louis XI et du roi Charles VIII, » de consentir audit mariage; que ladite Jeanne était impuissante, *quòd esset* » *à naturâ imperfecta, corpore viciata et maleficiata, non apta viro;* et » qu'ils étaient cousins au quatrième degré, ils déclarent ledit mariage nul, » avec pouvoir à sa majesté de se remarier. »

Les premières bulles sont du 29 juillet, les dernières du 31 août, et la sentence donnée dans l'église paroissiale de St.-Denis d'Amboise, du 17 décembre 1498.

Le procès fut commencé à Tours, le 18 d'août, par la fulmination des premières bulles. Le 29 du même mois, Antoine de Lestang (*de stagno*), docteur en droit, et fondé de procuration de Louis XII, fit sa plainte, et forma la demande en nullité devant les commissaires. Après avoir articulé les moyens concernant la parenté, l'affinité spirituelle, et la prétendue violence, il dit, à l'égard du quatrième moyen, que la reine était *corpore viciata et maleficiata, non apta viro, sicque non potuisset et non posset concipere, semen virile secundùm congruentiam naturæ recipere, imò neque à viro intra claustra pudoris naturaliter cognosci, prout ex aspectu sui corporis judicare poterit; undè cùm prætensum matrimonium fuisset contra fines et bona matrimonii, ac intentionem principalem ejus, non tenuit ipso jure*, et par conséquent le mariage était nul de plein droit.

La reine Jeanne, assistée de son conseil, composé de Marc Traners, official de Tours; de Robert Salomon, provincial des carmes; et de Pierre Bonrelli, avocat, répondit, dans son premier interrogatoire, du 6 septembre, que la parenté au quatrième degré et l'affinité spirituelle n'étaient pas des empêchemens dirimans; que de plus le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, legat à

Après le mariage de Louis d'Orléans, et de Jeanne de France, le roi fit celui d'Anne, sa fille aînée, avec Pierre de Bourbon sire de Beaujeu (13 novembre).

Louis ne désirait plus que de faire la paix avec le duc de Bourgogne; mais il s'y trouvait bien des difficultés. On avait déjà tenu, inutilement, plusieurs conférences à Senlis et à Compiègne. Le duc ne voulait rien accorder à moins qu'on ne lui remît Amiens et Saint-Quentin ; et le roi voulait garder ces places, pour couvrir les frontières de Picardie. Pendant ces contestations, le con-

latere en France, avait donné les dispenses; que le mariage n'avait point été forcé, *et quòd ipsa est habilis ad amplexus viriles, et fuit carnaliter cognita à rege.*

Dans les interrogatoires suivans, la reine, interrogée si elle n'avait point d'imperfections corporelles que n'eussent pas les autres femmes, elle répondit : *Je sais que je ne suis ni si belle, ni si bien faite que la plupart des femmes ; mais je ne m'en crois pas moins propre au mariage* (*apta viro*). Interrogée si elle voulait s'en rapporter à la visite des sages-femmes, elle répondit qu'elle voulait y penser, et agir suivant les lois de l'église. Quoique l'interrogatoire soit en latin, il est terminé par une cédule conçue en ces termes, que la reine présenta aux commissaires : *Messeigneurs, je suis femme, ne me cognoys en procès, et sur toutes autres affaires me déplait l'affaire de présent. Je vous prie me supporter, si je dis ou réponds chose qui ne soit convenable, et proteste que si, par mes réponses, je réponds à chose à laquelle ne soye tenue répondre, ou que monseigneur le roi n'ait écrite en sa demande, que ma réponse ne me pourra préjudicier ne proufiter à monseigneur le roi, en adhérant à mes autres protestations faites pardevant vous, à la dernière expédition, et n'eusse jamais pensé que cette matière eût pu venir aucun procès entre monseigneur le roi et moi, et vous prie, messeigneurs, cette présente protestation être insérée en ce présent procès.*

Le roi, voyant que Jeanne ne convenait pas des faits, demanda une information par témoins, et une visite de sages-femmes. Jeanne refusa la visite, disant que la pudeur s'y opposait, et qu'elle était inutile, puisque le roi *eam diversis vicibus carnaliter cognovisset*, et l'avait traitée comme sa femme, *in lecto et aliàs.*

Il y eut beaucoup de procédures à ce sujet. Jeanne ne voulut pas se soumettre à la visite, offrit de s'en rapporter au serment du roi, déclarant au surplus *qu'elle ne soutenait le procès qu'avec regret, pour la décharge de sa conscience, ce qu'elle ne ferait pour tous les biens et honneurs du monde, suppliant le roi, son seigneur, dont elle désire faire le plaisir, sa conscience gardée, de n'être mécontent d'elle.* Elle ajouta que le roi ne pouvait pas alléguer qu'il eût été forcé à la consommation, *licet in muliere carnalis copula possit esse coacta, secùs tamen est in viro à quo de jure non præsumitur per mulierem violenter extorta* ; que le roi était venu la voir à Lignières, qu'il y avait quelquefois passé dix ou douze jours; et que là *cum eâdem pernoctabat, solus cum solâ, nudus cum nudâ, debitum conjugale per carnalem copulam reddendo, visus, oscula, amplexus, ac alia signa appetitiva experientiæ copulæ conjugalis, imò etiam veracis copulæ prout decet inter conjuges, apertè manifestando. Cùm ipse ex lecto conjugali surgeret, pluries dixit, et se jactavit coram pluribus, quod necesse habebat bibere et gentare, eo quòd ipsam ter aut quater cognoverat carnaliter,*

nétable s'empara de Saint-Quentin, sous prétexte d'empêcher le duc de Bourgogne d'y entrer ; mais son dessein était de s'y faire une espèce de souveraineté. Le roi prit le parti de dissimuler son ressentiment contre le connétable, de peur qu'il ne livrât cette ville au duc de Bourgogne.

Charles, n'ayant signé la trêve avec la France que pour porter ses armes en Allemagne, se saisit de Montbelliard, et fit prisonnier le duc de Wirtemberg. Enivré par les succès, irrité par les obstacles, il ne pouvait goûter un moment de repos ; son projet

dicendo verbis gallicis: J'ay bien gaigné à boire, parce que j'ai bien ch... femme la nuit trois ou quatre fois; que le roi en avait usé ainsi plusieurs fois depuis la mort de Louis XI ; qu'il n'avait point réclamé contre son mariage aux états de Tours ; qu'il ne pouvait pas alléguer qu'il eût été retenu par la crainte, puisqu'il s'était plaint du mauvais gouvernement, en présence du parlement, de l'université et du corps de ville ; qu'il s'était révolté contre Charles VIII ; et que pendant tout ce temps-là il avait toujours vécu maritalement avec elle ; qu'on ne doit pas la regarder comme incapable d'avoir des enfans, puisqu'il y a beaucoup de femmes qui ne sont ni plus belles, ni mieux faites qu'elle, qui en ont eus ; d'où elle conclut à ce que le roi soit débouté de sa demande, et que le mariage soit déclaré bon et valide.

Le roi répliqua, par procureur, qu'il n'avait pas réclamé contre son mariage dans les états, parce que ce n'était ni le temps, ni le lieu convenable ; mais qu'il l'avait fait en Bretagne, d'où il avait même envoyé à Rome pour ce sujet. Pour prouver la violence de Louis XI, le roi rapporte une lettre de ce prince au comte de Dammartin, où il dit.... *Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite-fille Jeanne et du petit duc d'Orléans, pour ce qu'il me semble que les enfans qu'ils auront ensemble ne leur coûteront guères à nourrir, vous avertissant que j'espère faire ledit mariage, ou autrement ceux qui iront au contraire, ne seront jamais assurés de leur vie en mon royaume, etc.* Ce qui pourrait faire douter de la vérité de cette lettre est qu'on prenait la précaution de faire entendre beaucoup de témoins pour certifier que la signature était de Louis XI, et la contresignature de Tillart. D'ailleurs, comment pouvait-on prévoir qu'elle serait stérile, puisqu'elle n'avait que deux mois lorsqu'elle fut promise ? A l'égard de la consommation que la reine allègue *pro suo clipeo tam reiteratis vicibus*, le roi répond qu'il n'en a usé ainsi que par dissimulation et pour la paix.

Il est à propos de remarquer que le roi faisait difficulté d'affirmer, par serment, les mêmes choses qu'il faisait dire par son procureur. La reine persistant toujours à exiger le serment du roi, il s'y détermina enfin, et nia formellement tout ce qu'elle avait avancé. L'interrogatoire est en latin, et les réponses de Louis XII sont en français.

On trouve à la suite de la sentence, depuis le rôle 223 jusqu'au rôle 434, les noms et les dépositions des témoins. Ils sont en grand nombre, se répètent presque tous, et disent que Louis XII et Jeanne de France sont parens au quatrième degré ; qu'il y a de plus entre eux une alliance spirituelle, parce que ce prince était filleul de Louis XI ; que Louis XII, alors duc d'Orléans, avait été forcé d'épouser Jeanne ; que Louis XI avait fait faire plusieurs mariages de cette nature, c'est-à-dire par violence ; que le duc d'Orléans n'avait jamais pu souffrir sa femme ; qu'il s'était refugié en Bretagne sous le règne de Charles VIII ; que dès-lors il avait réclamé contre la violence qui lui avait

était d'étendre sa puissance d'une mer à l'autre. Après avoir déclaré qu'il prétendait ne plus relever du roi (décembre), il établit, à Malines, un parlement où toutes les affaires des Pays-Bas devaient être jugées définitivement. Ce prince gardait si peu de mesures que, sans avoir égard à la trêve qui n'était pas expirée, il entra dans le Nivernois. Le roi y fit marcher des troupes qui arrêtèrent les Bourguignons, et reprirent les villes dont ils s'étaient saisis. Il écrivit en même temps à ses ambassadeurs de faire savoir aux conservateurs de la trêve qu'ils eussent à faire réparer les dommages qu'on avait faits dans le Nivernois.

Tandis que le roi était occupé à prévenir ou repousser les en-

été faite; qu'il y avait eu des propositions de mariage entre lui et Anne de Bretagne; qu'il avait envoyé à Rome pour demander la dissolution de son premier mariage; que sur ces entrefaites le duc d'Orléans avait été fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, était demeuré plus de deux ans en prison, et avait été traité avec la dernière dureté, par ordre de Charles VIII; que la princesse Jeanne allait visiter son mari, lui donnait tous les secours possibles, et avait enfin obtenu sa liberté.

Sur le dix-septième article de l'interrogatoire, qui concerne le défaut de consommation, et qui est répété dans tous les interrogatoires particuliers, les témoins déposent qu'ils savent, ou qu'ils ont entendu dire, que la princesse Jeanne avait toujours déplu à son mari. Quelques uns, en exaltant ses vertus, disent qu'elle était assez belle; mais tous s'accordent à dire qu'elle était mal faite; que la duchesse douairière d'Orléans l'avait touchée nue, et qu'elle avait trouvé *vas naturale arctum cum retractione ex uno latere et uno osse impediente.* Salomon de Bombelle, médecin du roi Louis XII, et dernier déposant, ajoute que ce prince lui avait dit: *Je soys le grand diable, oncques à ma vie je ne la ch.... naturellement comme une autre femme; et quando volebat cum eâ coire, inveniebat quamdam tortuositatem in orificio vulvæ, adeò quòd virga ejus non poterat ingredi, sed calefaciendo se, emittebat semen inter seu supra crura ipsius dominæ Joannæ.*

Toutes ces dépositions, et celles du roi même, concourent à prouver que Jeanne était stérile de fait, qu'elle était peut-être incapable d'avoir des enfans, mais non pas que le mariage fût resté sans consommation. J'ai cru devoir donner l'extrait de ce procès-verbal, parce que cette pièce est très-rare (*), curieuse en elle-même, qu'elle a été ignorée de la plupart des historiens, ou qu'ils n'ont pas voulu en faire mention: comme si la vérité pouvait jamais être déplacée dans l'histoire, qui doit en être dépositaire. Les écrivains timides font naître, par leur silence, des soupçons qui seraient dissipés par un récit vrai, simple et naïf. Louis XII, ayant fait prononcer la nullité de son mariage avec Jeanne de France, épousa Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, qu'il avait aimée avant et après son mariage. Cette princesse était sincère et généreuse; mais impérieuse et sévère. Ce qui prouve l'ascendant que les princes ont sur ceux qui les environnent: c'est qu'elle mit dans sa cour la vertu à la mode.

(*) Il y a eu trois expéditions de ce procès-verbal, chacune commissoire en ayant fait faire une. L'une est à la bibliothèque du roi (manuscrit contenant 434 rôles, n°. 5974); l'autre, dans celle de M. le chancelier; la troisième est restée dans les archives de l'église d'Alby.

treprises du duc de Bourgogne, il était importuné par une guerre domestique, qui était alors très-intéressante, et qui serait ridicule aujourd'hui, si quelque chose pouvait jamais l'être de la part des hommes. La dispute des réalistes et des nominaux partageait alors les écoles. De tout temps, la philosophie régnante s'est unie à la théologie. Dans les premiers siècles de l'église, le platonisme dominait parmi les théologiens, comme le péripatétisme régnait dans les derniers siècles. Sous Louis XI, les réalistes et les nominaux formaient la dispute dominante ; car il faut toujours qu'il y en ait une : jamais elle n'est plus vive que lorsqu'elle roule sur une question de mots. De part et d'autre on se traitait d'hérétiques, et l'on s'entendait fort peu. La fausse philosophie est toujours emportée. Ceux qui soutiennent les disputes scolastiques, ne manquent jamais de les revêtir du manteau de la religion, et d'y faire intervenir les puissances ecclésiastiques et séculières. Tout ce qui paraissait intéresser la religion, attirait l'attention de Louis XI. Il craignait les divisions dans l'Etat ; c'est pourquoi il donna une déclaration portant défenses de lire les livres d'Ockam, d'Arimini, de Buridan et de quantité d'autres, dont les noms sont aujourd'hui aussi ignorés que leurs ouvrages.

Après la religion, ce qui touchait le plus Louis XI, était le commerce. Il s'était répandu en France beaucoup d'espèces étrangères d'un titre au-dessous de celui du roi, et qui étaient reçues pour une égale valeur ; de sorte que les étrangers faisaient fondre nos espèces, en frappaient de nouvelles, et nous les rapportaient à un prix au-dessus de leur titre. On remédia à cet abus, en ordonnant que les monnaies étrangères ne seraient plus reçues que suivant le titre, et au marc.

Louis fit, cette année, quelques nouveaux arrangemens dans sa maison. Il augmenta sa garde de cent archers, sous le commandement de Jean Blosset : c'est le premier établissement des compagnies françaises des gardes-du-corps.

Cette année, mourut Charles, comte du Maine, frère de Réné, roi de Naples, et de la reine, mère de Louis XI. Le comte du Maine avait partagé la puissance du roi Charles VII. Il avait encore eu beaucoup de crédit au commencement du règne de Louis XI ; mais, la guerre du *bien public* l'ayant rendu suspect, le roi, qui considérait ses sujets par leur fidélité, par leurs services, et non par leur naissance, priva le comte du Maine de ses charges. La disgrâce de ce prince fut d'autant plus humiliante que le roi, pour le punir, n'eut qu'à retirer sa faveur ; il ne le craignait pas assez pour porter le ressentiment plus loin. Le comte du Maine fut un de ces exemples qui prouvent que, sous un roi puissant, les plus grands d'un Etat ne brillent que d'un

éclat emprunté ; qu'ils n'existent que par la faveur, et qu'ils tombent dans l'obscurité sitôt que leur maître cesse de les regarder favorablement.

(1474, Pâques, le 10 avril.) Le commencement de cette année fut marqué par le complot le plus noir. Louis ayant fait offrir une abolition, une charge, et des pensions à Ithier Marchand, maître de la chambre aux deniers du feu duc de Guyenne, Ithier envoya à la cour Jean Hardi, un de ses domestiques, sous prétexte d'écouter les propositions ; mais la commission secrète de Hardi était d'empoisonner le roi. Hardi communiqua son dessein à un officier de la bouche, nommé Colinet de La Chênaie, et lui offrit vingt mille écus pour donner le poison au roi. Colinet feignit d'accepter la proposition, se chargea du poison, le remit entre les mains du roi, et lui découvrit tout.

Hardi fut arrêté (20 janvier). Le roi voulut que le procès fût fait par Gaucourt, gouverneur de Paris, et par le corps-de-ville, assistés du premier président et du prévôt de Paris. On fut plus de deux mois à instruire le procès. Je trouve un arrêt qui ordonne que Hardi sera appliqué une seconde fois à la question, pour avoir révélation des complices ; il fut enfin condamné à être écartelé, et traîné sur une claie au supplice (30 mars). Sa tête fut mise au bout d'une lance devant l'Hôtel-de-Ville, le tronc de son corps fut brûlé, et ses membres furent attachés à des poteaux dans quatre villes frontières. L'arrêt ne nomme point d'autre complice que Ithier, qui prit la fuite : il n'est fait aucune mention du duc de Bourgogne, quoique plusieurs aient écrit qu'il avait promis ou donné cinquante mille florins d'or à ceux qui empoisonneraient le roi. Ce qui pourrait confirmer les soupçons contre le duc, c'est qu'il n'est pas vraisemblable qu'Ithier eût refusé le parti avantageux que le roi lui offrait, et se fût déterminé à l'empoisonner, sans y être porté par un intérêt puissant. Il n'y avait que le duc de Bourgogne dont la haine fût assez reconnue, pour qu'il fût suspect d'avoir conseillé le crime. Louis anoblit Colinet, le fit son maître d'hôtel, et lui donna la seigneurie de Castera. Ce don, ayant été disputé à ses héritiers par ces hommes vils qui croient qu'on ne sert les rois qu'en dépouillant leurs sujets, fut confirmé par François Ier.

Le duc de Bourgogne apportait si peu de dispositions à la paix, que tout ce que les plénipotentiaires purent retirer de leurs conférences, fut de conclure une prolongation de la trêve jusqu'au 1er de mai de l'année suivante. Les alliés, compris dans la trêve précédente, le furent pareillement dans celle-ci, avec la clause qu'ils déclareraient, dans le terme de trois mois, s'ils voulaient accéder à ce traité. Cette restriction fit naître de grandes diffi-

cultés dans la suite, au sujet des démêlés de Louis XI avec le roi d'Aragon.

Louis n'avait plus, en Roussillon, que le château de Perpignan, La Roque, Bellegarde, et Colioure. Le roi d'Aragon ne doutait point que Louis, fatigué de la guerre, ne lui cédât enfin ces places, sans exiger les trois cent mille écus. Pour achever de le gagner, il lui envoya La Cardonne, comte de Prades, et le Castellan d'Emposte, en qualité d'ambassadeurs, pour traiter du mariage du dauphin avec la princesse Isabelle, fille du roi de Sicile.

Les rois de France et d'Aragon ne se souciaient ni l'un ni l'autre de faire ce mariage. L'un songeait à retirer le Roussillon, l'autre à le garder; et tous deux à se tromper, en expliquant les traités selon leurs intérêts.

Le roi, étant alors sur la frontière de Picardie, avait laissé un conseil composé du chancelier, de Tristan, évêque d'Aire, du comte de Candale, et du protonotaire Jean d'Amboise. Les ambassadeurs s'adressèrent à ce conseil, et se plaignirent que le roi d'Aragon n'eût pas été compris dans la trêve, en termes aussi exprès que les ducs de Bourgogne et de Bretagne; puisqu'ils avaient tous trois les mêmes intérêts, qui étaient, disaient-ils, de s'opposer aux usurpations du roi. Ils portèrent les mêmes plaintes au conseil; ils rappelerent le traité de 1462, par lequel le roi de France s'était engagé de soumettre la Catalogne.

Les ambassadeurs avaient raison en plusieurs points. Ils ne pouvaient pas nier que, si les troupes françaises eussent conquis la Catalogne, les comtés de Roussillon et de Cerdagne devaient demeurer à la France, jusqu'à ce qu'on eût payé les trois cent mille écus; mais ils pouvaient objecter que la Catalogne n'avait pas été réduite : Louis avait même fourni des troupes au duc de Lorraine contre le roi d'Aragon.

La réponse du conseil fut moins une justification de la conduite du roi, qu'une récrimination contre Jean d'Aragon. On lui reprochait que ses troupes avaient commis des hostilités jusque dans le Languedoc; que Calla Luna venait encore récemment de surprendre le château de Saint-Félix, de Riotar, celui de Cerdagne, et avait fait pendre Jehannot qui y commandait; que les ambassadeurs n'étaient venus que pour amuser le roi, et qu'ils avaient ordre de n'agir que suivant les vues du duc de Bourgogne, prince le plus ennemi de la paix.

Pendant que les ambassadeurs d'Aragon étaient à Paris, le roi y vint passer quelques jours pour leur donner une idée de sa puissance, en faisant les montres de la milice bourgeoise de la capitale. Il se trouva près de cent mille hommes sous les armes, avec un beau train d'artillerie. Le roi mena ensuite les ambas-

sadeurs souper avec lui, et leur fit présent de deux vases d'or, pesant quarante marcs. Il leur fit rendre tous les honneurs possibles; mais, pour éviter de traiter d'affaires qu'il ne voulait point décider, il partit promptement, et passa plusieurs mois sur les frontières de Picardie.

Les ambassadeurs, voyant que le différent qui était entre le roi de France et leur maître, ne se terminerait plus que par les armes, prirent la route d'Aragon; mais ils furent arrêtés au Pont-Saint-Esprit, et ramenés à Lyon. Ils se plaignirent de la violence qu'on osait faire à des ministres publics. On leur répondit que ce retardement était pour leur propre sûreté, et qu'il fallait donner le temps de prévenir les commandans de la frontière, et de savoir d'eux quel était le chemin le plus sûr. On leur donna enfin de fort mauvaises raisons, parce qu'on n'avait d'autre dessein que de les retenir jusqu'à ce que les troupes du roi se fussent emparées du Roussillon. Les passages étaient si bien gardés, que le roi d'Aragon ne recevait aucunes nouvelles de ses ambassadeurs. Cependant, il apprenait que l'armée française était entrée dans le Roussillon : il en écrivit au roi, et le pria de faire cesser les hostilités. D'un autre côté, le duc de Bourgogne déclara que le roi d'Aragon était compris dans la trêve. Louis répondit d'abord à l'un d'une façon assez obscure; puis il prétendit que les royaumes d'Aragon et de Valence lui appartenaient comme héritier et donataire de la reine Marie d'Anjou, sa mère, à qui ils avaient été cédés par son contrat de mariage; que sa mère était fille d'Yolande d'Aragon, fille aînée et héritière de Jean Ier, roi d'Aragon. La filiation était certaine; et si la reine Marie avait été fille unique d'Yolande d'Anjou, les droits du roi auraient été fondés; mais elle avait eu plusieurs frères, dont deux lui avaient survécu. Ainsi le seul titre du roi était la prétendue donation faite à la reine sa mère, par son contrat de mariage, et la cession qu'elle lui en avait faite : comme si les royaumes se transportaient sans l'aveu des peuples, ou que les sujets fussent des esclaves dont on pût faire commerce. Le droit du roi sur les comtés de Roussillon et de Cerdagne était mieux fondé : l'engagement avait été fait pour sauver la reine d'Aragon, et conserver ce royaume qui était en très-grand péril, lorsque les Français firent lever le siége de Gironne. Louis ajoutait que son dernier traité avec le roi d'Aragon était indépendant de la trêve. Il choisit le duc de Bretagne pour arbitre de ses prétentions, et envoya le chancelier Doriole pour les lui expliquer.

Le duc répondit que, la trêve n'ayant été faite que pour parvenir à la paix, toutes voies de fait, sous quel que prétexte que ce

fût, étaient contraires à l'esprit de la trêve; que, lorsque les ambassadeurs de France avaient déclaré au congrès de Compiègne que le roi prétendait réserver ce qui concernait le Roussillon et la Cerdagne, les plénipotentiaires du duc de Bourgogne avaient remontré que leur maître n'entendait point qu'on mît cette exception; que le roi n'avait point alors fait mention de ses prétentions sur les royaumes d'Aragon et de Valence, et qu'on les examinerait lorsqu'il serait question de faire le traité de paix.

Le roi, n'ayant pas obtenu du duc de Bretagne ce qu'il en espérait, fit entrer une armée en Roussillon, sous le commandement de du Lude, d'Yvon du Fau, et de Boufile-le-Juge. On ouvrit la campagne par le siége d'Elne. Cette place était défendue par Bernard d'Olms, que le roi avait fait gouverneur du Roussillon. Le roi d'Aragon essaya inutilement de jeter du secours dans la place; elle fut si vivement poussée qu'elle se rendit à discrétion : le roi fit trancher la tête au gouverneur.

Dans le temps que le roi faisait la guerre assez vivement au roi d'Aragon, il évitait de se brouiller avec toutes les autres puissances; il refusa même de faire une ligue que l'empereur lui proposait contre le duc de Bourgogne.

Louis était encore plus attentif à prévenir les troubles dans l'intérieur du royaume. Inflexible à l'égard de ceux qui osaient s'opposer à son autorité, il en fit un exemple sévère à Bourges.

On avait mis une imposition pour faire réparer les fortifications de la ville; il y eut, à ce sujet, une émeute où le fermier de l'impôt fut maltraité. Le clergé et les principaux habitans voulurent prévenir la vengeance du roi, en faisant eux-mêmes justice des coupables, et délibérèrent sur les moyens de procéder dans cette affaire; mais Louis, n'aimant pas les longues formalités dans ces occasions, nomma une commission composée de gens d'épée et de robe, et l'envoya à Bourges, avec une compagnie d'arbalétriers pour la faire respecter. Du Bouchage, chef de la commission, eut ordre de faire une recherche exacte des coupables, de n'avoir égard à aucune franchise, et de faire punir jusqu'à l'archevêque même, s'il était criminel.

Du Bouchage répondit aux intentions de son maître; sans s'écarter de la justice, il fit mourir les plus coupables; le reste fut exilé ou condamné à l'amende. Le roi changea la forme de la police de la ville, et ordonna qu'elle serait gouvernée par un maire et deux échevins, dont il se réservait le choix.

Le roi projetait alors de faire encore un plus grand exemple dans la personne du connétable. Chabanes de Curton, gouverneur de Limousin, et Jean Hubert, qui depuis fut évêque d'Évreux, étaient alors à Bouvines, pour traiter de la paix avec

Hugonet et Imbercourt. Le principal article de leurs instructions était d'offrir au duc de Bourgogne de lui remettre Saint-Quentin et les terres du connétable, s'il voulait le livrer au roi. Le marché fut bientôt conclu par Imbercourt, ennemi juré de Saint-Pol depuis qu'il en avait reçu un démenti dans une conférence; la modération avec laquelle Imbercourt y avait répondu, avait suspendu son ressentiment, et ne l'avait pas détruit.

Le connétable, instruit de ce qui se traitait contre lui, écrivit au roi, et lui demanda une entrevue, sans quoi il déclarait qu'il allait se jeter entre les bras du duc de Bourgogne. Le roi, craignant qu'il ne prît ce parti, donna ordre à ses plénipotentiaires de rendre les scellés et de retirer les leurs, et accepta l'entrevue. Saint-Pol en régla lui-même les conditions, et se rendit sur un pont, entre La Fère et Noyon, armé et suivi de trois cents hommes d'armes. Le roi s'étant fait attendre, en fit des excuses au connétable, qui, de son côté, s'excusa de ce qu'il paraissait devant lui avec des armes, et dit que c'était par la crainte de Dammartin, son ennemi. Le roi feignit d'être satisfait de ses excuses; le connétable lui promit de le servir fidèlement, et passa ensuite la barrière pour le saluer. Le roi le reçut avec bonté, et le réconcilia avec Dammartin, c'est-à-dire qu'il les obligea de dissimuler leur haine. Les rois pardonnent rarement à ceux qu'ils craignent. Louis ne songea plus qu'aux moyens de perdre un sujet trop puissant, qui avait osé traiter avec son maître, d'égal à égal. Louis demeura en Picardie pendant qu'on travaillait, à Paris, au procès du duc d'Alençon. Ce prince avait toujours eu besoin de pardon, et n'en était jamais digne; l'impunité ne faisait que l'enhardir au crime. Ingrat par caractère, criminel par habitude, inquiet, factieux, il n'avait aucune vertu, et n'était distingué que par sa qualité de prince, qui le rendait plus coupable. Le roi, las d'exercer une clémence, qui, à force d'être répétée, devenait injurieuse à la majesté et dangereuse pour l'État, avait fait arrêter le duc d'Alençon dans le temps qu'il se disposait à passer auprès du duc de Bourgogne, pour lui vendre les terres qu'il possédait en France. Le parlement fut chargé de lui faire son procès, et rendit un arrêt (18 juillet) qui, en le déclarant criminel de lèse-majesté et de plusieurs autres crimes, le condamna à mort, *l'exécution toutefois réservée jusqu'au bon plaisir du roi*. Les biens du duc d'Alençon furent confisqués; mais le roi en rendit la plus grande partie au comte du Perche, son fils.

Tandis que le roi cherchait à ramener ou punir les sujets rebelles, le duc de Bourgogne tramait une nouvelle ligue contre lui. Comme il avait formé le projet de s'étendre du côté de l'Al-

lemagne, et qu'il craignait que le roi ne mît obstacle à ses desseins, il résolut de lui opposer un ennemi capable de l'occuper. Il fit, avec Édouard, une ligue défensive et offensive (25 juillet), par laquelle ils convinrent de s'unir pour détrôner Louis XI. Il fut arrêté que les Anglais feraient une descente en Normandie ou en Guyenne, et que le duc les assisterait de toutes ses forces pour recouvrer ces provinces, et pour entreprendre la conquête du reste du royaume. Comme la ligue était autant contre la couronne que contre le roi, il était dit qu'on ferait la guerre à quiconque posséderait la couronne de France; que ces deux princes commanderaient chacun une armée en personne; qu'ils agiraient séparément et indépendamment l'un de l'autre, et qu'ils se joindraient dans le besoin. Si l'un des deux ne pouvait commander son armée en personne, le général qu'il chargerait du commandement, obéirait au prince qui serait à la tête de la sienne, et les deux armées seraient alors soumises au même chef. On n'écouterait aucune proposition l'un sans l'autre. Le roi d'Angleterre cède au duc de Bourgogne la Champagne, le comté de Nevers, les villes de la rivière de Somme, les terres du comte de Saint-Pol, se réservant toutefois le droit de se faire couronner à Reims (1).

Quoique le roi ne sût pas précisément quel était le traité, il jugeait par les préparatifs d'Édouard et de Charles, qu'ils projetaient quelque grande entreprise. Il fut encore mieux instruit par le roi d'Écosse, qui, ayant été sollicité d'entrer dans la ligue, lui donna avis du refus qu'il avait fait d'écouter des propositions contraires aux alliances et à l'amitié qui avaient été de tout temps entre la France et l'Écosse. Il demandait en même temps au roi la permission de passer par la France pour faire un pélerinage à Rome. Louis envoya aussitôt Meny Peny, son chambellan, remercier le roi d'Écosse, et lui représenter que, dans les conjonctures présentes, il ne devait pas songer au voyage de Rome; que son premier devoir était de veiller à la sûreté de ses États et de ses alliés; mais que si, contre son avis, il persistait dans le dessein d'aller à Rome, et de passer par la France, on lui rendrait tous les honneurs qui étaient dus à un allié et à un ami du roi et de la couronne. Le roi d'Écosse, suivant le conseil de Louis XI, demeura dans ses États pour observer la conduite des Anglais.

La plupart de ceux qui composaient le conseil du roi, indignés que le duc de Bourgogne ne se servît de la trêve que pour se préparer à la guerre, et soulever toute l'Europe contre la France

(1) Ce traité, ignoré de tous ceux qui ont écrit jusqu'aujourd'hui, n'a été connu que par les actes de Rymer.

voulaient qu'on marchât contre lui ; mais le roi, n'ayant jamais plus de ressources dans l'esprit que lorsque le péril était pressant, fut d'un avis contraire. Il voyait le duc de Bourgogne prêt à porter ses armes du côté de l'Allemagne ; il se garda bien de le troubler dans une entreprise qu'il prévoyait devoir lui être funeste. La politique de Louis XI était de se tenir toujours sur ses gardes, de ne prendre les armes qu'à l'extrémité, et d'attendre son salut des fautes seules de ses ennemis, dont il savait parfaitement profiter.

Louis, au lieu d'agir offensivement contre le duc Charles, ne s'occupa que du soin de lui susciter des ennemis, et saisit l'occasion qui se présentait au sujet du comté de Ferette. Il y avait cinq ans que Sigismond, duc d'Autriche, avait vendu ou engagé ce comté au duc de Bourgogne. Celui-ci y avait mis pour gouverneur Hagembac, homme cruel, avare, et plus propre à ruiner un pays qu'à ménager de nouveaux sujets. Les vexations d'Hagembac s'étendirent jusque sur les Suisses. Sur leurs plaintes, le duc de Bourgogne envoya des commissaires dans chaque canton ; mais, comme on s'aperçut par leurs ménagemens pour Hagembac, que c'était un de ces instrumens de la tyrannie qui se chargent de la haine publique, qui ne seraient pas employés s'ils étaient plus intègres, et qui n'ont pas besoin de se justifier pour être absous, ceux qui s'étaient plaints n'osèrent plus se déclarer, dans la crainte de s'attirer le ressentiment d'un homme violent, injuste et soutenu. Il n'y eut que le canton de Berne qui, séparant le prince du ministre, fit assurer le duc que les Suisses ne cherchaient qu'à vivre en bonne intelligence avec lui ; mais qu'ils ne pouvaient pas supporter les violences d'Hagembac. Le duc, tout occupé de ses desseins sur l'Allemagne, ne fit aucune attention à ces remontrances.

Robert de Bavière, électeur de Cologne, était alors brouillé avec son chapitre. Toute la noblesse de l'électorat se déclara pour le chapitre, implora la protection de l'empereur, et choisit Herman, landgrave de Hesse, pour être administrateur de l'électorat, avec assurance de tous les suffrages s'il devenait vacant.

Le duc de Bourgogne, pour qui toute occasion de guerre était un motif suffisant de l'entreprendre, se mit à la tête d'une puissante armée, et vint, avec l'électeur de Cologne, mettre le siége devant Nuys (31 juillet), ville sur le bord du Rhin. Le landgrave de Hesse s'enferma dans la place avec une forte garnison, et se prépara à faire une vigoureuse défense, en attendant qu'il fût secouru par les princes de l'empire.

Louis, jugeant que les mécontentemens des Suisses étaient d'une plus grande importance qu'ils ne l'avaient paru au duc de

Bourgogne, résolut de profiter de cette occasion pour faire rentrer Sigismond, duc d'Autriche, dans le comté de Ferette, pour faire déclarer les Suisses contre le duc de Bourgogne, et pour en faire des alliés utiles à la France. Il se rendit médiateur entre eux et le duc d'Autriche, termina leurs différens, et prêta cent mille florins à Sigismond, pour rembourser le duc de Bourgogne du prix de l'engagement du comté de Ferette. Il fit en même temps alliance avec le canton de Berne et avec ceux de la ligue d'Allemagne (26 octobre).

Ce traité (1) causa une révolution générale dans les cantons et dans les pays voisins. Les villes des Strasbourg, de Colmar, de

(1) Comme il a servi de modèle à ceux qui l'ont suivi, il est à propos d'en donner le sommaire. Les alliés s'expriment à peu près en ces termes : *Le seigneur roi en toutes et chacunes nos guerres, et spécialement contre le duc de Bourgogne, nous doit fidèlement donner aide, secours et défense à ses dépens. Outre plus, tant qu'il vivra, il nous fera tenir et payer tous les ans en la ville de Lyon, en témoignage de sa charité envers nous, la somme de vingt mille florins; et si ledit seigneur roi, en ses guerres et armées, avait besoin de notre secours, et d'icelui nous requerait, dès lors nous serons tenus de lui fournir à ses dépens tel nombre de soldats armés que le pourrons faire, c'est à savoir en cas que ne fussions point occupés en nos propres guerres; et sera la paye de chaque soldat de quatre florins et demi du Rhin par mois.*

Quand ledit seigneur roi voudra nous demander tel secours, il fera tenir, dans l'une des villes de Zurich, Berne ou Lucerne, la paye d'un mois pour chaque soldat; et pour les deux autres mois suivans, en la cité de Genève, ou autre lieu à notre choix.

Du jour que les nôtres seront sortis de leurs maisons, commencera la paye desdits trois mois; ils jouiront de toutes les franchises, immunités et privilèges desquels les sujets du roi jouissent; et si, en quelque temps que ce soit, nous requérons ledit seigneur roi de nous prêter secours à nos guerres contre le duc de Bourgogne, et que pour autres guerres siennes il ne pût nous secourir, dès lors, afin de pouvoir soutenir nosdites guerres, ledit seigneur roi nous fera délivrer, en sa ville de Lyon, tant et si longuement que nous les continuerons à main armée, la somme de vingt mille florins du Rhin par quartier, sans préjudice de la somme ci-dessus mentionnée.

Et quand nous voudrons faire la paix ou trêve avec le duc de Bourgogne, ou autre ennemi du roi ou de nous, ce qui nous sera loisible de faire, nous devons, et sommes tenus de réserver spécifiquement icelui roi; et lui, semblablement comme nous, en doit, toutes ses guerres avec le duc de Bourgogne et autres, pourvoir que, faisant paix ou trêve, nous soyons spécifiquement et singulièrement réservés comme lui.

En toutes ces choses, nous reservons de notre part notre saint père le pape, le Saint-Empire romain, et tous ceux avec lesquels nous avons jusqu'aujourd'hui contracté alliance; le même sera de la part du roi, hormis le duc de Bourgogne, à l'endroit duquel nous nous comporterons ainsi que dit a été.

Et s'il arrive que nous soyons enveloppés de guerres avec ledit duc de Bourgogne, dès lors et à l'instant, icelui roi doit mouvoir puissamment

Schelèstadt, de Mulhausen, de Bâle, et plusieurs autres entrèrent dans la ligue ; les peuples du comté de Ferette retournèrent sous leur ancien maître. Hagembac fut arrêté et conduit à Brisach, où il eut la tête tranchée (novembre). Les Suisses, ne gardant plus de ménagemens, entrèrent en Bourgogne, mettant tout à feu et à sang.

On reconnut alors que Louis XI avait usé d'une sage politique, en laissant le duc de Bourgogne s'engager en Allemagne. Ce prince, en restant devant Nuys, se mettait hors d'état d'exécuter le projet qu'il avait formé avec Édouard, d'entrer en France à main armée. D'un autre côté, Édouard n'osait tenter une descente dans laquelle il ne serait pas soutenu. Cependant on n'avait jamais fait en Angleterre plus de préparatifs pour la guerre ; Edouard, croyant intimider Louis XI, l'envoya sommer par un héraut de lui rendre les provinces de Normandie et de Guyenne, sans quoi il le menaçait d'entrer en France avec toutes ses forces.

Le roi, qui n'employait jamais de rodomontades, et qui les craignait encore moins, ne daigna pas d'abord répondre à l'envoyé d'Edouard. Le héraut persistant à demander une réponse positive, et répétant toujours qu'Edouard passerait incessamment en France : *Dites à votre maître*, répondit froidement le roi, *que je ne le lui conseille pas*. Le continuateur de Monstrelet ajoute que, peu de temps après, Louis XI envoya au roi d'Angleterre un âne, un loup et un sanglier. On ne voit pas trop ce que cela signifiait ; mais Édouard en fut extrêmement offensé, et redoubla ses menaces, qui n'eurent pas grand effet.

Quoique Louis redoutât peu ses ennemis, il ne négligeait rien pour mettre le royaume en état de défense : il fit faire de grands magasins de blé, munit les places, et garnit les frontières. Le bâtard de Bourbon, amiral de France, donna un mémoire fort détaillé, pour faire voir de quel avantage il serait de fortifier la Hogue, et d'y faire un port qui mettrait les vaisseaux à l'abri de toute insulte. Il arriva alors ce qui est souvent arrivé depuis : le projet fut examiné, approuvé et même admis, et resta sans exécution. On a éprouvé de nos jours combien cette entreprise eût été utile.

A peine les Suisses avaient-ils signé leur traité avec la France,

en guerre contre ledit duc, et faire les choses accoutumées en guerre, qui soient à lui profitables ; le tout sans dol et fraude aucune.

Et pour autant que cette aimable union doit être de bonne foi gardée ferme et inviolable durant la vie d'icelui roi, à cette cause, nous avons à icelui roi, fait délivrer ces présentes, scellées, ayant reçu les siennes semblables scellées et confirmées de son sceau.

qu'ils se plaignirent des vexations que leurs marchands essuyaient, à l'entrée et à la sortie du royaume, de la part de ceux qui étaient chargés de la perception des droits royaux, et qui les étendaient au gré de leur avidité. Il y avait long-temps que les régnicoles faisaient les mêmes plaintes. Les gens d'affaires, abusant du besoin qu'on avait de leur crédit, accablaient les sujets du roi par des frais énormes. Ils avaient des sergens à gages qui enlevaient les meubles des taillables, et les ruinaient tellement par les frais qu'ils les rendaient insolvables pour les impositions. Les traitans, au défaut d'argent, enlevaient les vins, les blés du paysan, et s'associaient avec des marchands qui mettaient ensuite aux denrées le prix qu'ils voulaient.

Le roi ignorait une partie de ces vexations, ou se voyait souvent dans la nécessité de les tolérer; mais il sentit de quelle importance il était de faire rendre justice à de nouveaux alliés, pour les attacher à la France. Les Suisses eurent donc satisfaction : on profita de cette circonstance pour envoyer des commissaires (décembre) examiner les abus qui se commettaient dans les provinces, et punir les coupables.

Il est certain que Louis XI, en abaissant les grands, cherchait à soulager le peuple, et se relâchait même de ses droits, lorsqu'il en pouvait revenir quelque avantage au public : il le prouva cette année au sujet de l'imprimerie.

Cet art fut inventé en Allemagne, sur la fin du règne de Charles VII; la commune opinion en donne la gloire à Mayence; peut-être pourrait-on l'attribuer à Strasbourg. Les premiers imprimeurs qui vinrent à Paris, vers l'an 1470, étaient Ulric Gering, Martin Crantz, et Michel Fribulger. Ils s'établirent en Sorbonne, et furent encouragés par Guillaume Fichet et Jean Heylin de La Pierre. C'étaient les deux hommes les plus distingués de l'université par leur science. Ils enseignaient l'écriture sainte, la philosophie et les belles-lettres; rivaux par leurs talens, une estime réciproque les rendit amis.

L'accueil qu'on fit aux premiers imprimeurs, en attira plusieurs autres, parmi lesquels était Herman Staterlen, natif de Munster, et facteur des libraires de Mayence. Il avait apporté en France beaucoup de livres; mais étant mort, tous ses effets furent saisis comme appartenant au roi par droit d'aubaine. L'université s'opposa à la saisie, et demanda que du moins il fût permis aux écoliers d'acheter les livres. L'université n'était pas alors aussi illustre qu'elle l'a été depuis; mais elle était plus considérée. Elle était surtout recommandable par le nombre de ses écoliers, qui montait à douze mille. Les sciences, encore fort imparfaites, n'en étaient pas moins honorées; et il n'était

ni surprenant, ni rare qu'elles servissent à parvenir aux dignités.

Le parlement ayant reçu l'opposition de l'université, le roi lui défendit de prononcer sur cette affaire. Il voulut d'abord que la saisie, faite au profit du domaine, eût son effet en entier; et, pour faire voir ensuite qu'il voulait accorder une protection singulière aux arts et aux talens, il ne se borna pas à permettre que les livres fussent rachetés par les écoliers; il donna ordre à Jean Briçonnet, receveur général, de rembourser aux libraires de Mayence deux mille quatre cent vingt-cinq écus pour le prix des livres saisis.

Cette année fut remarquable par la mort de Henri IV, roi de Castille (11 septembre). Zurita soutient que ce prince ne fit point de testament, et que Hernand Pulgar, qui le dit, s'est trompé. L'histoire manuscrite de don Diego Henriquès del Castillo, chapelain du roi, dit que le père Mancelo, prieur du couvent de Saint-Jérôme, confessa le roi pendant une heure, et qu'ensuite il lui demanda hautement s'il n'ordonnait rien pour le repos de son âme ou pour sa sépulture; à quoi Henri avait répondu, avec beaucoup de tranquillité, qu'il laissait pour exécuteurs de son testament, l'archevêque de Tolède, le cardinal d'Espagne, le duc d'Arrevalo, le marquis de Villena, et le comte de Benevente; ce qui prouve qu'il y avait un testament. On trouve encore dans une chronique composée par un officier de la reine Isabelle, et qui, par conséquent, ne doit pas être suspecte, que Henri fit un testament; qu'il institua Jeanne pour son héritière, et jura qu'elle était sa fille; que ce testament demeura entre les mains du curé de Sainte-Croix de Madrid, qui alla le cacher près d'Alméida, en Portugal, avec d'autres papiers; que ce curé confia dans la suite ce secret à Ferdinand Gomez d'Herrera, son ami, qui en donna avis à la reine Isabelle, pendant la maladie dont elle mourut; qu'elle envoya chercher ces papiers; qu'elle mourut avant le retour de ceux qui les apportaient; et que le roi Ferdinand IV, qui, après la mort de la reine, eut la régence des royaumes de Castille et de Léon, fit brûler ces papiers. Il était nécessaire de rapporter ici ce qui concerne le testament de Henri, puisque l'incertitude de la naissance de Jeanne fut cause d'une longue guerre entre Ferdinand VI, roi de Castille, et Alphonse V, roi de Portugal; et que Louis XI profita de cette division pour s'assurer la possession du Roussillon.

Comme tout ce qui a rapport à l'histoire des arts est au moins aussi important que des récits de batailles, monumens de notre fureur, je finirai cette année par un fait qui servit à perfectionner la chirurgie:

Un franc-archer de Meudon fut condamné à mort pour plu-

sieurs crimes; les médecins et chirurgiens ayant su qu'il était incommodé de la pierre, présentèrent une requête, portant que plusieurs personnes étaient travaillées du même mal; qu'il était fort douteux que l'opération de la taille pût leur sauver la vie; mais qu'on pouvait en faire l'épreuve sur un criminel. L'opération réussit; le malade fut guéri en quinze jours, et le roi lui donna sa grâce avec une pension.

(1475, Pâques, le 26 mars.) La guerre s'étant allumée au sujet de la succession de Castille, obligea ceux qui y prétendaient, de ménager la France. Isabelle et Jeanne de Castille se portaient pour héritières du roi Henri IV. Isabelle alléguait en sa faveur le serment que les états lui avaient prêté; d'un autre côté, Jeanne, née en légitime mariage, avait été reconnue pour fille de Henri, malgré des soupçons peut-être fondés, mais détruits par des actes solennels. Cette princesse était soutenue par les maisons de Pacheco, de Giron, de La Cuéva, et par le Portugal. Isabelle était appuyée par les maisons de Henriquès, de Mendoza, et de Velasco. Les droits des princes dépendent souvent de leur puissance; et celle des deux partis était à peu près égale.

Alphonse, roi de Portugal, oncle de Jeanne, au lieu de profiter du premier instant, d'entrer en Castille à main armée, et d'achever de justifier par le succès les droits de sa nièce, s'amusa à tenir des conseils, et, en délibérant, perdit le temps d'agir. Il envoya un héraut à Louis XI (8 janvier) pour lui faire part de la mort du roi Henri, et du dessein qu'il avait d'épouser la reine Jeanne. Il lui fit représenter que le roi d'Aragon, réunissant la Castille à sa couronne, serait un voisin dangereux pour la France; au lieu qu'elle aurait toujours un allié fidèle dans le roi de Portugal. Sur les difficultés que Louis faisait de traiter avec les Portugais, tant qu'ils seraient alliés des Anglais, anciens ennemis de la France, Alphonse répondit que, dès qu'il serait maître de la Castille, il céderait le Portugal au prince Jean, son fils; et que, par ce moyen, il opposerait aux engagemens qu'il avait pu prendre avec les Anglais, les alliances qui étaient de temps immémorial, de prince à prince, et de royaume à royaume, entre la France et la Castille. Alphonse, pour achever de persuader au roi la sincérité de ses intentions, lui fit proposer de presser le siége de Perpignan, et l'assura que, pour lui faciliter la conquête du Roussillon, il allait de son côté attaquer Ferdinand, et l'obliger à faire diversion.

Tandis que Louis traitait avec le Portugal, il négociait aussi avec Ferdinand et Isabelle. Les ambassadeurs des deux parts étaient chargés de renouveler, avec le roi, les anciennes alliances

faites entre les couronnes de France et de Castille. Les propositions de Jeanne et d'Isabelle étaient les mêmes à cet égard. La difficulté n'était pas de renouveler ces alliances de royaume à royaume, c'était de savoir avec quel prince on les tiendrait.

Ferdinand et Isabelle proposaient de marier le dauphin avec Isabelle, leur fille aînée. Le roi n'avait peut-être aucun dessein de conclure ce mariage, et ne pensait qu'à se rendre maître du Roussillon et de la Cerdagne. Ferdinand y aurait consenti facilement, et en avait même donné pouvoir à ses ambassadeurs; mais, sur les plaintes du roi d'Aragon, son père, il les désavoua, et fit dire à Louis XI qu'on ne pouvait convenir de rien, que ces provinces ne fussent rendues.

Le roi, ne perdant jamais de vue ses projets, s'attacha à gagner les ambassadeurs, et y réussit en partie; c'est-à-dire que, quoiqu'ils n'accordassent pas ses demandes, et parussent se renfermer dans leurs instructions, ils n'en trahissaient pas moins leur devoir, en temporisant et lui donnant le temps d'emporter par force ou par adresse ce qu'on lui refusait par les traités.

Ce prince faisait assiéger Perpignan par du Lude et par Yvon du Fau, et ne songeait qu'à tirer la négociation en longueur, jusqu'à ce que la place fût forcée. Pour cacher encore mieux ses desseins, il envoya auprès de Ferdinand les évêques d'Alby et de Lombez, Jean d'Amboise, Grammont et Sacierge en qualité d'ambassadeurs, et les chargea de tant de pouvoirs différens, qu'ils se trouvaient souvent embarrassés, et ne pouvaient rien terminer.

Toutes ces négociations eurent l'effet que Louis XI en attendait. Avant qu'on eût rien conclu, Perpignan fut réduit à la dernière extrémité. Zurita rapporte qu'une femme, ayant vu mourir de faim un de ses enfans, en nourrit celui qui lui restait; spectacle digne à la fois d'horreur et de pitié. Les habitans, pressés par les armes et par la famine, se rendirent enfin (14 mars), à condition que ceux qui voudraient sortir de la ville, se retireraient librement. Plusieurs gentilshommes passèrent en Aragon.

Louis XI et le roi d'Aragon, fatigués de la guerre, et tous deux ayant d'autres ennemis à craindre, signèrent une trêve de six mois.

Louis, irrité de la résistance de Perpignan, voulut intimider ceux qui pouvaient être portés pour le roi d'Aragon. Il donna le gouvernement de cette place à Boufile-le-Juge; mais, ne le trouvant pas cette sévérité qu'il aimait dans ceux qu'il chargeait de ses ordres, il envoya encore en Roussillon du Bouchage, avec des pouvoirs plus étendus que ceux du gouverneur. Il le chargea

de faire une perquisition exacte de tous ceux dont la fidélité serait suspecte, de les chasser et de confisquer leurs biens. Louis donnait en même temps la confiscation à du Bouchage et à Boufile, pour prix de leurs services ; récompense d'autant plus indécente, qu'ils devenaient par là juges et parties. Boufile fut assez désintéressé pour représenter au roi qu'en chassant de la ville une si grande quantité de personnes, on augmentait le nombre des ennemis, et qu'on affaiblissait la place, au lieu que la clémence ne manquerait pas d'en faire des sujets reconnaissans et fidèles. Le roi ne fut pas d'abord content des remontrances de Boufile ; cependant, la prudence l'emportant sur la passion, il se contenta de faire observer les gens suspects.

La prise de Perpignan rétablit en Italie le respect pour la puissance du roi, que le duc de Bourgogne représentait comme chancelante. Ce prince s'attachait à répandre des calomnies contre la personne du roi. Elles commençaient à prendre crédit en Italie. L'évêque de Cahors, qui était à Rome, y répondit avec beaucoup de vivacité. Il fit voir que tous les princes qui se plaignaient du roi, avaient été les premiers à manquer à leur parole. Etrange conduite que celle de presque tous les princes qui régnaient alors ; il semblait qu'ils ne pussent se justifier qu'en récriminant.

Ferdinand, roi de Naples, était d'abord entré dans les intérêts du duc de Bourgogne, parce qu'il espérait marier son fils Frédéric avec Marie de Bourgogne. L'espérance d'épouser cette princesse était un artifice dont le duc se servait pour engager les princes dans son parti. Il la faisait espérer à tous, la promettait à plusieurs, et n'eut jamais dessein de la donner à aucun. Il disait quelquefois à ses confidens, *que le jour qu'il marierait sa fille, il se ferait moine.*

Le duc ne laissait pas de donner des paroles aussi positives que si elles eussent été sincères ; ce fut sur une pareille assurance que Frédéric, fils du roi de Naples, vint trouver le duc de Bourgogne.

Le roi de Naples, s'apercevant bientôt qu'il n'avait rien à espérer de ce prince, ne voulut pas s'engager si fort dans son parti, qu'il ne ménageât toujours la bienveillance du roi, auprès de qui il sollicitait la restitution de deux riches galères de Naples prises par Guillaume Coulon, sieur de Cassenove, vice-amiral de France, et le plus grand homme de mer de son temps.

Quoique le roi n'approuvât pas ouvertement toutes les entreprises de Coulon, il était charmé d'entretenir son ardeur, et de mettre de l'émulation dans la marine. Il voulut paraître ignorer cette prise, et dédommagea des sujets du roi de Naples et les autres intéressés, de la perte des marchandises qui étaient sur ces galères.

Le roi de Naples fut si sensible à cette satisfaction, qu'il écrivit au roi pour lui marquer que, s'il ne se déclarait pas pour lui, c'était uniquement pour ne pas violer les engagemens qu'il avait pris avec le duc Charles, au sujet du mariage qui se traitait entre le prince Frédéric et l'héritière de Bourgogne; qu'il était persuadé que le duc le trompait, mais qu'il ne voulait pas lui donner le moindre prétexte de manquer à sa parole; que cependant il renoncerait absolument à l'alliance de Bourgogne, si le roi voulait donner au prince Frédéric une princesse de son sang, avec vingt-cinq ou trente mille livres de rente. Le roi de Naples ajoutait, qu'étant de la maison d'Aragon, il ne pouvait pas s'en détacher avec honneur; mais qu'il allait travailler à rétablir la paix entre les deux couronnes; et que l'amitié du roi de France valait bien les comtés de Roussillon et de Cerdagne.

Le roi saisit cette occasion pour se faire beaucoup de créatures en Italie, et mettre obstacle aux intrigues du duc de Bourgogne, qui réussit peu dans ses négociations, et dont les armes n'étaient pas plus heureuses devant la ville de Nuys.

Le siége durait depuis dix mois, et ne servait qu'à ruiner l'armée du duc; ses États s'épuisaient d'hommes et d'argent, sans qu'il en retirât d'autre fruit, que de révolter contre lui tous les princes de l'empire.

Tandis que le duc Charles était devant Nuys, les troupes du roi étaient tellement disposées qu'elles pouvaient se rassembler en assez peu de temps. Le maréchal Rouault était à Dieppe, Torcy, sur les confins de la Normandie et de la Picardie, Salazar à Amiens, La Trémouille, Baudricourt et Curton en Champagne, le roi se tenait à Paris, ou aux environs, prêt à partir au premier mouvement, pour se mettre à la tête de son armée.

Il y avait déjà quelque temps que l'empereur Frédéric III avait fait proposer au roi une alliance contre le duc de Bourgogne. Quoique cette proposition parût fort avantageuse, les avis avaient été partagés dans le conseil. Ceux qui ne l'approuvaient pas, alléguaient que depuis dix ans la France ne jouissait d'aucun repos; qu'elle s'épuisait journellement; qu'en s'unissant avec l'empereur, on allait s'engager dans une guerre dont il n'était pas possible de prévoir la fin, et que l'empereur n'était pas un allié sur lequel on pût compter. En effet, Frédéric III était un prince faible, irrésolu, avare, n'ayant que des défauts, ou des vices obscurs. Il engageait et violait également sa parole par faiblesse: il n'était à la tête de l'empire que par sa dignité, et nullement par ses qualités personnelles. Son règne, quoique très-long, ne sert que d'époque aux actions des autres princes de son temps.

Ceux qui étaient d'avis de faire alliance avec Frédéric, représentaient que tant qu'il serait sur le Rhin avec une armée, le duc de Bourgogne se trouverait dans la nécessité d'y porter ses forces; qu'il aurait à peine de quoi garnir ses places, et serait encore moins en état de tenir la campagne du côté de la France; que les Anglais n'étant pas soutenus, n'oseraient s'éloigner de Calais, ni le duc de Bretagne se déclarer; que, si l'on refusait les propositions de l'empereur, il pourrait écouter celles du duc; qu'au surplus, pour prévenir l'inconstance ou la faiblesse de l'empereur, il fallait, en faisant un traité avec lui, en faire un pareil avec les princes de l'empire.

Cette dernière raison fit prévaloir l'avis de ceux qui opinaient pour l'alliance. En conséquence, on envoya à Jean Tiercelin, seigneur de Brosse, chambellan du roi, et à Jean Paris, conseiller au parlement, qui étaient en qualité d'ambassadeurs auprès de Frédéric, de nouveaux pouvoirs pour faire une ligue avec l'empereur, les princes et électeurs de l'empire. On conclut un traité (25 mars), par lequel on convint que le roi mettrait vingt mille hommes en campagne; l'empereur et les princes de l'empire trente mille; et que cette armée entrerait au plus tôt dans les États du duc de Bourgogne.

Pendant que le roi négociait avec les princes de l'empire, il chargea le connétable de Saint-Pol de proposer au duc de Bourgogne une prolongation de la trêve.

Le duc répondit qu'il ne concevait pas comment on proposait une trêve dans le temps même que le roi et les princes de l'empire devaient *tenir une journée* à Metz, pour convenir de la manière dont ils commenceraient la guerre dans les États de Bourgogne. « Le roi, ajoutait le duc, m'a souvent pris au dépourvu, » sans en avoir tiré aucun avantage; je ne dois pas le redouter » aujourd'hui, que les rois d'Angleterre et d'Aragon, et le duc » de Bretagne unissent leurs forces avec les miennes. Le jeune » roi de Castille, le duc de Milan, la maison de Savoie, les » rois de Naples et de Hongrie, les Vénitiens, le prince palatin » offrent encore de se liguer avec moi. »

Le duc renouvelait tous les reproches injurieux qu'il avait déjà faits au roi, d'avoir violé les trêves. La haine personnelle, qui était entre Louis XI et le duc Charles, leur faisait souvent faire et réitérer les mêmes reproches. Le duc finissait par déclarer que le désir qu'il avait de porter ses armes contre les infidèles, était le seul motif qui pût l'engager à faire une trêve avec le roi, mais qu'il fallait qu'il commençât par rendre Amiens et Saint-Quentin, et que les rois d'Angleterre et d'Aragon, avec le duc de Bretagne, fussent compris dans le traité. Le duc n'avait

pas autant de bonne foi et de fidélité pour ses alliés qu'il voulait le faire croire. Il écrivit une lettre particulière au connétable, par laquelle il lui marquait qu'il signerait la trêve sans y comprendre ses alliés, pourvu qu'on lui rendît les villes d'Amiens et de Saint-Quentin.

Le roi redoutant trop peu les menaces du duc de Bourgogne, pour accepter ces conditions, se prépara à la guerre, partit de Paris, et ouvrit la campagne par la prise de Tronquoi, Montdidier, Roye, Brai-sur-Somme et Corbie. Cette dernière place fit plus de résistance que les autres; Contay, qui y commandait, fit une capitulation honorable. Les troupes du roi entrèrent dans l'Artois, et brûlèrent d'Inville, La Barq, Darqui, Duisans, Marcuil, Pont-Dugis. La garnison d'Arras sortit contre les Français : ceux-ci feignirent d'abord de lâcher pied pour engager l'action, puis faisant tout à coup face à l'ennemi, le chargèrent avec tant de fureur, qu'ils poussèrent les Bourguignons jusqu'aux portes d'Arras : il s'en sauva très-peu ; presque tous les chefs, tels que Jacques de Saint-Pol, Carency, Courtrai et d'Enquesme demeurèrent prisonniers.

Pendant que les Français ravageaient les États du duc de Bourgogne, Réné, duc de Lorraine, envoya un héraut devant Nuys lui déclarer la guerre, et se saisit en même temps de Pierre-Fort, dans le Luxembourg.

Quoique le duc de Bourgogne fût irrité au dernier point du défi du duc de Lorraine, il dissimula son dépit par la réception qu'il fit au héraut. Il lui fit donner un de ses habits, et une somme d'argent pour le récompenser, disait-il, de la bonne nouvelle qu'il lui apportait.

Le duc de Bourgogne ne pouvait pas contraindre long-temps sa fureur ; les nouvelles qu'il recevait des succès des Français, l'augmentaient encore. Il écrivit à Dufay, gouverneur de Luxembourg, de reprendre Pierre-Fort, et de faire écarteler tous ceux qui s'étaient trouvés dans la place lorsqu'elle s'était rendue. Plus le siége de Nuys lui avait déjà coûté d'hommes et d'argent, moins il pouvait se résoudre à l'abandonner ; il voulut faire un dernier effort en attaquant le camp des Allemands. Il eut d'abord quelque avantage dans la surprise ; mais il fut bientôt repoussé ; la perte fut considérable, et le succès égal de part et d'autre ; ce qui affaiblissait toujours les Bourguignons.

Le duc se vit enfin obligé de céder à la nécessité, et de faire une trêve de neuf mois. On convint que l'armée de l'empereur se retirerait sur les terres de l'empire, et celle du duc dans ses États ; que la ville de Nuys demeurerait entre les mains de l'évêque de Forli, légat du pape, et que la connaissance du

démêlé qui était entre l'archevêque et le chapitre de Cologne, serait réservée au pape.

Le ressentiment que le duc de Bourgogne éprouvait de n'avoir pas réussi dans le siége, cédait au désir de se venger du duc de Lorraine qui, avec le secours des Français, faisait de nouveaux progrès dans le Luxembourg. Le duc de Bourgogne envoya devant lui, dans cette province, Campobasse avec deux cents lances. Le reste de son armée prit la route de Thionville, et lui se rendit à Maëstricht. Il ne pouvait cacher le dépit qu'il avait de se voir attaqué par un prince aussi jeune et aussi peu puissant que le duc de Lorraine, et songeait plutôt à s'en venger qu'à remplir les engagemens qu'il avait pris avec Édouard, roi d'Angleterre.

Les Anglais avaient fait un armement prodigieux, et n'attendaient plus, pour faire une descente en France, que de voir le duc de Bourgogne se mettre en état de les joindre.

Louis XI, plus attentif à prévenir ses ennemis que le duc Charles ne l'était à seconder ses alliés, fit marcher des troupes en Normandie, et vint à Rouen. Ce fut là qu'il traita (20 juin) de la principauté d'Orange, avec Guillaume de Châlons. Le prince d'Orange avait été pris en allant trouver le duc de Bourgogne. Grolée, dont il était prisonnier, le vendit au roi quarante mille écus. Le prince d'Orange étant hors d'état de payer cette somme, céda et transporta au roi, pour sa rançon, le droit de fief, hommage lige, serment de fidélité, et toute souveraineté, avec appel en dernier ressort au parlement de Dauphiné sur la principauté d'Orange, villes, places, et vassaux. Le roi reçut son hommage, et lui permit de se dire *prince d'Orange par la grâce de Dieu*, de battre monnaie, de donner rémission, hors pour crime d'hérésie et de lèse-majesté. Il conserva à ceux du pays leurs lois et priviléges, avec exemption de tous les impôts mis ou à mettre en Dauphiné. Ainsi le roi, en acquérant la souveraineté, en laissait au prince d'Orange les principaux droits.

Le roi, pour se mettre en état de repousser ses ennemis, cherchait à s'assurer de ceux de ses sujets qui lui étaient suspects. Il ne pouvait plus douter de la perfidie du connétable, par les particularités qu'il apprit de Jacques de Saint-Pol, son frère. Celui-ci s'était prêté trois fois pour prendre possession de Saint-Quentin, de la part du duc de Bourgogne. L'inconstance perpétuelle du connétable l'avait porté à traiter avec le duc pour lui livrer la place, et l'avait empêché d'exécuter son dessein, lorsqu'il en avait été question. Nous avons vu que Jacques de Saint-Pol fut pris au combat d'Arras. Le roi lui fit plusieurs

questions au sujet du connétable ; Jacques de Saint-Pol ne chercha point à excuser l'esprit inquiet de son frère. Le roi voulut savoir comment il en aurait usé s'il eût été reçu dans la place. *Je l'aurais gardée*, répondit-il, *pour le duc mon maître*. La sincérité de Saint-Pol plut au roi ; il le mit en liberté, et, après la mort du duc, il le prit à son service.

On apprit encore que le connétable sollicitait le duc de Bourbon de se déclarer pour le duc de Bourgogne. Le roi en fut dans une inquiétude d'autant plus vive que le duc de Bourbon commandait une armée en Bourgogne ; mais les soupçons furent bientôt dissipés : le duc de Bourbon prouva, par sa conduite, qu'il était bien éloigné d'écouter les propositions du connétable. Il prit Château-Chinon, tailla en pièces l'armée du comte de Roussi, maréchal de Bourgogne, et le fit prisonnier avec les sires de Longy, de Lille, de Montmartin, de Digoine, de Ragny, de Chaligny, et plusieurs autres officiers de marque. La perte fut si considérable, que ceux qui se retirèrent à Dijon, envoyèrent prier le sire de Neuchâtel de venir ramasser les débris de l'armée, et d'en prendre le commandement. Le duc de Bourbon, devenu maître de la campagne, brûla Mailly-la-Ville, et prit Bar-sur-Seine.

Ces nouvelles tranquillisèrent le roi. Il vint en même temps un héraut, de la part du roi d'Angleterre, qui, étant près de s'embarquer, envoya sommer Louis XI de lui rendre le royaume de France. Le roi reçut ce défi avec plus de sang-froid que de mépris marqué. Il prit le héraut en particulier, et lui dit qu'il savait que le roi d'Angleterre entreprenait cette guerre malgré lui, à la sollicitation du duc de Bourgogne, et forcé par les communes d'Angleterre ; que le duc avait ruiné son armée devant Nuys, et qu'il était hors d'état de secourir ses alliés ; que le connétable, sur qui le roi d'Angleterre comptait, ne cherchait qu'à semer la discorde entre les princes, et n'en servirait jamais aucun avec fidélité ; qu'ainsi le roi d'Angleterre ferait mieux d'entretenir la paix avec la France, que de se livrer à des alliés qui ne pouvaient que le tromper, sans lui être utiles.

Le roi, pour achever de persuader le héraut, lui fit donner trois cents écus d'or, avec promesse d'une somme plus considérable si la paix se faisait. Le héraut, gagné par l'argent, fut aisément persuadé par le discours du roi ; il lui promit de travailler à la paix, lui conseilla d'attendre que le roi d'Angleterre eût passé la mer, et l'avertit de s'adresser à Howart et à Stanley, qui avaient plus de crédit que personne sur l'esprit d'Edouard.

Le roi rentra dans la salle où ses courtisans l'attendaient avec impatience, et cherchaient à lire sur son visage l'impression que

le défi du roi d'Angleterre avait faite dans son esprit. Louis parut avec un air satisfait, parla librement de la lettre d'Édouard, et la donna même à lire à quelques uns ; il ordonna ensuite à Commines d'entretenir le héraut jusqu'à son départ, de ne le laisser parler à personne, et de lui donner une pièce de velours cramoisi de trente aunes.

Édouard n'eut pas plutôt vu son héraut de retour, qu'il donna l'ordre pour l'embarquement. Il chargea Andeley et Gaillard de Durfort de conduire le secours destiné au duc de Bretagne, qui devait se déclarer dès que les Anglais auraient ouvert la campagne. Édouard nomma le prince de Galles, son fils, âgé d'environ dix ans, pour lieutenant-général pendant son absence, sans doute pour se dispenser d'en nommer un autre, et laisser, pour conseil à son fils, ceux que l'ambition rendait dangereux, et qu'une jalousie réciproque retiendrait dans le devoir.

Édouard, étant débarqué à Calais (juillet), s'attendait à trouver le duc de Bourgogne à la tête d'une armée, et prêt à agir de concert avec lui contre Louis XI. Les Anglais furent dans la dernière surprise lorsqu'ils virent le duc arriver seul, ne montrant d'empressement que pour les quitter, et aller faire la guerre au duc de Lorraine.

Édouard ne put s'empêcher de rappeler au duc de Bourgogne que les Anglais ne s'étaient engagés à passer en France que sur la parole qu'on leur avait donnée, qu'ils trouveraient la guerre commencée, et qu'on réparerait, par la vigueur avec laquelle on agirait, ce qu'on avait déjà perdu sur la saison. Le duc, pour s'excuser et amuser les Anglais, voulut leur faire croire que les choses étaient fort avancées par l'intelligence qu'il entretenait avec le connétable, qui allait leur livrer Saint-Quentin.

Édouard, dans cette confiance, fit marcher un détachement pour entrer dans la place ; mais le connétable fit tirer sur les Anglais. Le duc de Bourgogne, trompé lui-même par le connétable, assura à Édouard qu'on n'en usait ainsi que par politique, afin que si, dans la suite de la guerre, le roi de France avait l'avantage, le connétable pût dire qu'il ne s'était rendu qu'à la force.

Le roi d'Angleterre s'avança donc lui-même devant Saint-Quentin. Le connétable continua toujours à faire tirer sur les Anglais. Édouard ni le duc de Bourgogne ne savaient quel jugement porter de la conduite de Saint-Pol, qui leur écrivait en même temps que tout ce qu'il faisait n'était que pour les mieux servir. Les Anglais commencèrent cependant à entrer en défiance, lorsqu'ils virent que Saint-Quentin ne se rendait point, et que le duc partait pour se rendre en Barrois.

Louis XI était dans les plus cruelles inquiétudes. Jamais les Anglais n'avaient fait passer en France une si belle armée; presque tout ce qu'il y avait de distingué dans cette nation s'y trouvait; le duc de Bretagne et la duchesse de Savoie étaient entrés dans la ligue. Si le duc de Bourgogne eût tenu ses engagemens, et ne se fût pas laissé aveugler par le désir de se venger du duc de Lorraine, la France aurait été dans le plus grand péril. Le roi ne se dissimulait point sa situation; sa défiance naturelle ne pouvait que la lui exagérer. Il était donc dans une agitation violente, lorsqu'on lui amena un domestique de Jacques de Grassay, que les Anglais avaient fait prisonnier, et qu'ils renvoyaient suivant l'usage de ces temps-là, où il paraît qu'on rendait la liberté au premier prisonnier qu'on faisait.

Cet homme vint aussitôt à Compiègne, et demanda à parler au roi. On le prit d'abord pour un espion, et l'on chargea quelques personnes de l'interroger. Il répondit avec tant d'assurance que le roi consentit à l'entendre. Il raconta qu'ayant été pris, il avait été présenté au roi d'Angleterre; qu'on l'avait ensuite relâché, et qu'à son départ les lords Howart et Stanley l'avaient chargé de les recommander aux bonnes grâces de sa majesté. Le roi se souvint alors que le héraut d'Édouard lui avait conseillé de s'adresser à Howart et à Stanley. Il fit appeler Commines, et lui dit qu'il était résolu d'envoyer un héraut au camp d'Édouard; mais que, n'en ayant point auprès de lui, il fallait travestir un homme avec une cotte d'armes; il lui indiqua un valet, en qui il avait reconnu de l'intelligence. Commines fit venir cet homme, lui donna ses instructions, lui fit faire une cotte d'armes, avec des banderolles de trompettes, et l'envoya au camp des Anglais, où les lords Howart et Stanley le conduisirent devant Édouard.

Il dit à ce prince que le roi n'avait d'autre désir que de vivre en paix avec lui; qu'il n'avait jamais fait la guerre à l'Angleterre; que s'il avait reçu le comte de Warwick dans ses États, ce n'avait été que pour l'opposer au duc de Bourgogne; que le duc, en allumant la guerre, ne cherchait qu'à satisfaire sa haine et son ambition; que cette guerre ne pouvait pas être avantageuse aux Anglais; que la saison était avancée; que les Anglais seraient bientôt obligés de repasser la mer, sans quoi ils exposeraient leur patrie à une guerre civile; qu'il était du bien des deux rois de vivre en paix, et que leurs plénipotentiaires pouvaient en régler les articles entre les deux armées.

Édouard, déjà mécontent du duc de Bourgogne, écouta favorablement les propositions du roi, qui furent appuyées par Howart et Stanley. Il assembla son conseil 13 août, exposa les

commission du héraut, et représenta que l'armée commençait à manquer de tout; qu'on ne devait attendre aucun secours des alliés, et qu'il était d'avis de traiter avec le roi de France plutôt que de s'exposer au hasard d'une guerre onéreuse et peu utile.

Le conseil d'Édouard approuva son dessein; les plénipotentiaires furent nommés sur-le-champ de part et d'autre, et s'assemblèrent dans un village près d'Amiens. Le roi fit partir en même temps le chancelier Doriole pour aller chercher à Paris l'argent dont il prévoyait qu'il aurait besoin pour appuyer les raisons de ses ministres. On convint bientôt des articles. Commines prétend que les Anglais demandèrent d'abord la restitution entière du royaume, et se bornèrent ensuite à la Guyenne et à la Normandie : on ne trouve rien de cela ni dans les propositions qu'Édouard fit à son conseil, ni dans les pouvoirs qu'il donna à ses ministres. L'acte qui se trouve dans le recueil de Rymer, et le pouvoir donné par Édouard au cardinal, archevêque de Cantorbery, son oncle, et au duc de Clarence, son frère, pour signer le traité, portent que le roi Édouard se contente de la somme de soixante mille écus; que, dès que cette somme lui aura été payée, il passera en Angleterre avec son armée, et que le lord Howart et Jean Cheney, grand écuyer d'Angleterre, demeureront en otages jusqu'à ce que la plus grande partie de l'armée soit arrivée en Angleterre. La trêve doit durer neuf ans; Édouard nomme pour conservateurs ses frères les ducs de Clarence et de Glocester, le chancelier, le garde du sceau privé, le gouverneur des cinq ports, et celui de Calais. Les conservateurs de la part du roi, sont le sire de Beaujeu et le bâtard de Bourbon, amiral de France. Le roi comprend, dans la trêve, l'empereur et les électeurs, les rois de Castille et de Léon, d'Écosse, de Danemarck, de Jérusalem, de Sicile; les ducs de Milan, de Savoie, de Lorraine; l'évêque de Metz, la seigneurie et communauté de Florence, celle de Berne et leurs alliés; la ligue de la Haute-Allemagne et le pays de Liége. De la part du roi d'Angleterre, on comprend l'empereur, sans faire mention des électeurs, les rois ci-dessus nommés, et de plus les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et la Hanse Teutonique : on ne parle ni des autres princes, ni des autres États.

On convint le même jour, par un autre traité, que les deux rois s'assisteraient mutuellement contre leurs sujets rebelles, se donneraient retraite si l'un deux venait à être chassé; que dans un an, au plus tard, il se tiendrait une conférence où se ferait l'évaluation des monnaies, afin de faciliter le commerce entre les deux royaumes; que le dauphin épouserait la princesse Élisabeth, ou Marie sa cadette, si Élisabeth mourait avant le mariage:

que les noces se feraient aux dépens du roi ; qu'il donnerait soixante mille écus par an pour l'entretien de cette princesse, tant qu'elle serait en Angleterre, et la ferait conduire en France à ses frais.

Par un autre acte, le roi s'oblige de donner, pendant sa vie et celle du roi Édouard, cinquante mille écus par an, avec la caution de la banque de Médicis. Enfin, par un quatrième acte, on convint de la délivrance de la reine Marguerite, fille du roi de Sicile, prisonnière depuis la mort du roi Henri VI, son mari (1).

Le jour que les deux rois signèrent ces traités, ils se virent à Péquigny (29 août), où l'on fit un pont fort large sur la rivière de Somme. On construisit une loge qui tenait toute la largeur du pont, et qui était partagée par une cloison, avec un treillis, dont les ouvertures ne permettaient que de passer la main. Ce fut le roi qui défendit de faire une barrière fermante et ouvrante, afin de prévenir un malheur pareil à celui qui était arrivée à Montereau, où Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, avait été tué.

Le roi partit d'Amiens avec huit cents hommes d'armes, et arriva le premier au lieu de l'entrevue. On alla aussitôt en avertir le roi d'Angleterre, qui vint avec une partie de son armée. En approchant de la barrière, il mit un genou presque en terre et se découvrit : le roi lui rendit le salut. Ces deux princes se prirent la main. Édouard fit encore une révérence plus profonde que la première ; et le roi prenant la parole, lui dit : *Monsieur mon cousin, vous soyez le très-bien venu, il n'y a homme au monde que je désirasse tant à voir que vous ; et loué soit Dieu de quoi nous sommes ici assemblés à si bonne intention.*

Le roi d'Angleterre répondit en français à ce compliment. Alors l'évêque d'Ély, son chancelier, exposa les lettres et les traités qui venaient d'être écrits, demanda au roi s'il ne reconnaissait pas les lettres qu'il avait écrites au roi d'Angleterre, et s'il n'approuvait pas les traités qui venaient d'être faits. Le roi répondit qu'il approuvait tout. On apporta un missel ; les

(1) Ce dernier article fut exécuté au commencement de l'année suivante (le 29 janvier). Thomas de Montgommery conduisit cette princesse en France, et remit au roi une lettre par laquelle Édouard lui cédait tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens de Marguerite, qui, de son côté renonça à toutes prétentions sur la couronne d'Angleterre, à sa dot et à son douaire. Peu de temps après, elle transporta au roi et à ses successeurs ses droits sur la Lorraine et sur tous ses autres biens présens et à venir tant du côté de sa mère Isabelle de Lorraine, que du côté du roi René son père.

deux rois mirent chacun une main dessus, l'autre sur une croix, et jurèrent de garder la trêve.

Après le serment, le roi invita Édouard à venir à Paris ; il lui dit qu'il y verrait de jolies femmes, et que, s'il se passait quelque chose qui ne fût pas tout-à-fait permis, le cardinal de Bourbon lui donnerait volontiers l'absolution. Après quelques propos de cette nature, les princes firent retirer ceux qui étaient auprès d'eux. Commines fut le seul que le roi fit rester, parce qu'il était connu du roi d'Angleterre. Louis XI demanda à Édouard ce qu'il devait faire, si le duc de Bourgogne refusait la trêve ; Édouard répondit qu'il la lui ferait encore proposer, et que, s'il persistait à la refuser, le roi en userait comme il jugerait à propos. Le roi parla ensuite du duc de Bretagne ; Édouard lui dit que, n'ayant jamais trouvé dans l'adversité de meilleur ami que ce prince, il ne l'abandonnerait pas. Le roi changea aussitôt de discours, et rappelant ceux qui s'étaient éloignés, dit à chacun quelque chose d'obligeant ; les deux rois se séparèrent : Louis retourna à Amiens, et Édouard à son armée.

Le roi, en s'en retournant, dit à Commines qu'il se repentait d'avoir trop pressé le roi d'Angleterre de venir à Paris. *C'est un très-beau roi*, ajouta-t-il, *il aime fort les femmes ; il pourrait trouver quelque affûtée à Paris, qui lui pourrait bien dire tant de belles paroles, qu'elle lui ferait envie de revenir. Je souhaite d'avoir ce roi pour frère et ami ; mais je l'aime mieux en Angleterre qu'en France : il est bon que la mer soit entre nous.*

Dès le soir même, le roi envoya trois cents chariots de vin au roi d'Angleterre ; la plupart des Anglais vinrent à Amiens, le roi en fit souper quelques uns avec lui. Howart, croyant faire sa cour, lui dit à l'oreille que, s'il voulait, il engagerait bien le roi son maître à venir à Paris. Le roi ne fit pas semblant d'entendre. Après souper, Howart reprit le même propos : le roi, ne pouvant pas se dispenser de répondre, dit qu'il serait ravi de revoir le roi d'Angleterre, s'il n'était pas obligé d'aller dans le Luxembourg contre le duc de Bourgogne.

L'accueil que l'on fit aux premiers Anglais qui vinrent à Amiens, en attira une quantité prodigieuse. Le roi affecta, en cette occasion, de se conduire tout différemment du duc de Bourgogne, qui n'avait pas permis qu'il entrât beaucoup d'Anglais dans Péronne, quoiqu'ils fussent ses anciens alliés. Le roi, pour exciter par sa confiance celle de ses ennemis nouvellement réconciliés, fit ouvrir les portes d'Amiens à tous les Anglais armés ou non armés. Il y avait aux portes de la ville des tables toujours servies ; La Tremouille, Bri puebec et plusieurs autres personnes

de marque en faisaient les honneurs à tous ceux qui se présentaient. On était reçu et défrayé aux dépens du roi dans toutes les auberges. Pendant quatre jours, ce fut un concours perpétuel d'Anglais; il s'en trouva neuf mille à la fois, de sorte qu'il était à craindre qu'ils ne se rendissent maîtres de la ville. On en donna avis au roi, qui d'abord blâma cette défiance; mais, sur les avis réitérés, et pour prévenir le désordre, il fit armer secrètement deux ou trois cents hommes d'armes, vint lui-même dîner à la porte de la ville, et fit manger à sa table quelques seigneurs anglais.

Édouard, étant averti de ce qui se passait, fit prier le roi de ne pas permettre qu'il entrât dans la ville un si grand nombre d'Anglais. Le roi répondit qu'il ne les empêcherait pas; mais que le roi d'Angleterre pouvait envoyer ses archers pour garder les portes, et faire entrer ou sortir ceux qu'il jugerait à propos; ce qui fut exécuté.

Louis, pour achever de gagner ceux qui étaient en crédit auprès d'Édouard, leur fit distribuer beaucoup d'argent, et donna pour seize mille écus de pensions. Hastings, grand chambellan, en eut une de deux mille écus, dont il refusa toujours de donner quittance, disant qu'il ne convenait pas que son nom fût jamais écrit à la chambre des comptes. Il aurait encore été plus convenable de ne pas recevoir la pension : il semble qu'il n'y ait pour les hommes d'actions honteuses que celles dont on peut les convaincre.

Tout le monde ne fut pas content de la paix. Le duc de Glocester, frère d'Édouard, la blâma hautement, et ne voulut pas se trouver à l'entrevue; mais étant venu depuis saluer le roi, les présens qu'il reçut le firent changer de langage, et peut-être de sentiment.

Bretailles, gentilhomme gascon, qui était au service d'Édouard, parla plus librement que personne. Le peuple de l'armée, satisfait de la magnificence du roi, alléguait des prophéties qui avaient annoncé la paix; et comme la disposition à croire les prodiges, en fait voir aisément, on en débitait beaucoup. Bretailles en plaisantait ouvertement, et dit à Commines que le roi d'Angleterre perdait, en s'en retournant, plus de gloire qu'il n'en avait acquis dans plusieurs batailles. *Combien en a-t-il gagné?* dit Commines : *Neuf*, répondit Bretailles. Commines reprit. *Combien en a-t-il perdu? Une seule*, répliqua Bretaille, *qui est celle qu'il manque de gagner en France.* Le roi, étant instruit de ce discours, envoya chercher Bretailles, le fit dîner avec lui, promit d'avoir soin de sa famille, qui était établie

Guyenne, et lui donna mille écus. Bretailles trouva alors que tout avait été fait pour le mieux.

Louis XI ne pouvait cacher la joie qu'il avait de se voir délivré des Anglais. Il plaisantait un jour sur la facilité avec laquelle il les renvoyait : en tournant la tête, il aperçut un marchand gascon établi en Angleterre qui pouvait l'avoir entendu ; il alla à lui, et lui demanda ce qu'il voulait ; le marchand le pria de lui accorder un passeport, pour conduire en Angleterre une certaine quantité de vin dont il faisait commerce. Le roi lui accorda sa demande ; mais, pour l'empêcher de retourner en Angleterre, il lui donna un emploi en France et mille livres pour faire venir sa femme. *Ainsi*, dit Commines, *se condamna le roi en cette amende, connaissant qu'il avait trop parlé.*

Quelque avantageux que fût à la France le traité qui venait d'être conclu, Edouard n'en était pas mécontent ; il avait tiré de son armement tout le fruit qu'il pouvait prétendre, c'est-à-dire, beaucoup d'argent des Anglais, qui n'accordaient alors des subsides extraordinaires que pour porter la guerre en France. En toute autre occasion, les rois ne pouvaient rien tirer que de leur domaine. On ne connaissait point encore, en Angleterre, la liste civile. Edouard avait pris la précaution d'amener avec lui plusieurs membres des communes, de ceux qui vivaient dans la plus grande opulence, les moins faits à la fatigue, et qu'il prévoyait devoir bientôt s'ennuyer dans un camp, afin qu'ils fussent intéressés à dire, à leur retour, que l'avantage de la nation avait été de faire la paix. Ceux qui auraient pu tenir un discours contraire, étaient tous gagnés.

Le connétable de Saint-Pol avait fait tous ses efforts pour traverser la paix. Pendant que Louis XI traitait avec Edouard, il envoya Louis de Créville pour négocier avec le roi. Louis, qui avait alors Contay auprès de lui, voulut qu'il fût témoin de l'audience qu'il allait donner à Créville, et le fit cacher derrière un paravent. Créville, croyant ne parler au roi que devant du Bouchage, s'exprima d'une façon fort injurieuse pour le duc de Bourgogne. Il dit qu'il était dans la dernière fureur contre Edouard, et s'emportait jusqu'à donner des marques de folie. Le roi feignait d'entendre difficilement, et priait Créville de répéter. Celui-ci, croyant lui faire plaisir, renchérissait sur les ridicules qu'il donnait au duc. Il voulut ensuite parler d'affaires ; mais le roi, qui n'avait d'autre dessein que de faire entendre à Contay en quels termes le connétable et ses gens parlaient du duc Charles, congédia Créville, et lui dit qu'il ferait savoir de ses nouvelles à son frère le connétable. Contay n'eut rien de plus

pressé que de faire dire au duc, son maître, ce qui venait de se passer, et ne contribua pas peu à l'indisposer contre Saint-Pol.

Louis, ayant fait son traité avec Edouard, signa avec le roi d'Aragon (4 septembre) une prolongation de trêve jusqu'au 1er. juillet 1476. Quatre jours après il fit un traité, par lequel il s'engageait d'assister le roi Alphonse de Portugal, comme roi de Castille et de Léon, contre le roi d'Aragon, aussitôt que les Portugais auraient chassé de la Castille Ferdinand, roi de Sicile. La prolongation de la trêve et ce traité ne paraissent ni conséquens, ni conformes à la bonne foi.

Cependant, Edouard partit bientôt, accompagné de l'évêque d'Evreux, laissant Howart et Cheney en otages pour huit jours. Lorsque ceux-ci prirent congé du roi, ils lui remirent les scellés que le connétable avait donnés à Edouard, avec une lettre où il traitait ce prince de lâche, qui s'était laissé tromper par le roi de France.

Aussitôt que la trêve eut été conclue avec les Anglais, le duc de Bourgogne jugea qu'il n'avait rien de mieux à faire que de s'accommoder avec le roi. Ces princes firent un trêve de neuf ans, qui fut signée à Soleure (15 septembre), petite ville près de Luxembourg, par le duc de Bourgogne et par les plénipotentiaires du roi (1). On convint que si, pendant la trêve, quelque ville voulait se tirer de l'obéissance de son souverain et se donner, on ne la recevrait pas; que la liberté et la sûreté du labourage et du commerce seraient particulièrement maintenues; que le duc rendrait au roi les places de Beaulieu et de Vervins, lorsque le roi lui délivrerait Saint-Quentin; que les terres et seigneuries dépendantes du comté de Marles demeureraient au roi. Ce traité n'étant proprement qu'une suite de celui de Bouvines, le roi

(1) Commines prétend que le duc de Bourgogne, ayant appris que la paix était signée entre les Français et les Anglais, partit de Luxembourg, vint trouver Edouard, s'emporta fort contre lui, lui dit qu'il n'avait appelé les Anglais qu'afin de leur faire recouvrer ce qu'ils avaient perdu, et jura que, pour prouver qu'il n'avait nul besoin des Anglais, il ne ferait ni paix, ni trêve, que trois mois après qu'ils seraient retournés chez eux. Si le duc de Bourgogne a fait quelques reproches à Edouard, il ne l'a pu faire que par lettres, ou par députés; car il est certain que ces deux princes ne se sont pas vus depuis la signature du traité.

Commines ne se trompe pas moins, lorsqu'il suppose que le roi alla à Vervins trouver les ambassadeurs du duc de Bourgogne, et qu'il nomma le chancelier Doriole pour conférer avec eux. On voit, par les comptes de Jean Briconnet, que le roi partit d'Amiens le 8 septembre, et qu'il était à Sous sous lors que la trêve de Soleure fut conclue. D'ailleurs, le chancelier Doriole était alors en Bretagne. Commines aura apparemment confondu une conférence dont il ne parle pas, qui se tint, l'année suivante, à Noyon, où se trouva Doriole avec le chancelier de Bourgogne.

consentit de rendre toutes les villes qui avaient été prises depuis. Il comprit dans cette trêve les mêmes princes et Etats qu'il avait compris dans celle qu'il venait de faire avec les Anglais, à l'exception de Réné, duc de Lorraine; et s'engagea d'assister le duc de Bourgogne contre l'empereur, la ville de Cologne et leurs adhérens.

Le duc de Bourgogne donna le même jour son scellé, par lequel il déclarait Louis de Luxembourg, connétable de France, traître et perturbateur de l'Etat, promettait *de ne le recevoir jamais à grâce*, et de faire tout son possible pour se saisir de sa personne, et en faire justice; ou, s'il ne le faisait exécuter huit jours après s'en être saisi, il s'obligeait de le remettre entre les mains du roi.

Quoique le duc de Bretagne fût compris dans tous les traités, le roi voulut en signer un particulier avec lui, et qu'il s'y obligeât par serment et sous peine des censures ecclésiastiques (9 octobre). Par ce traité, le roi, oubliant le passé, promet d'assister le duc, qui, de son côté, aidera et servira le roi envers et contre tous, sans nul excepter, et renonce dès à présent à toute amitié et alliance qu'il peut avoir contractée contre le roi, sans être néanmoins obligé de sortir de son duché. Le roi, de son côté, gardera et maintiendra le duc en tous ses droits et prééminences, ainsi que faisait le feu roi Charles VII. Il emploiera toutes ses forces pour la défense du duc.

Les sujets et serviteurs de part et d'autre seront rétablis en tous leurs biens et honneurs, sans qu'on puisse les rechercher pour tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

Le roi fera remettre au duc toutes les terres et seigneuries qui auraient été saisies, et révoque tous les dons et aliénations qu'on aurait pu en faire.

Le roi et le duc s'avertiront réciproquement de tout ce qui se pratiquera contre eux, et des rapports qui leur seraient faits, et qui pourraient troubler la paix. Ils promettent respectivement, en parole de prince et sur leur honneur, de garder ledit traité, et en donneront leurs lettres, ainsi que des sermens qu'ils feront sur la croix de Saint-Lo, les reliques de saint Hervé et de saint Gildas.

On voit que, dans ce temps-là, l'appareil des sermens était plus respecté que la foi des princes, quoique ni l'un ni l'autre ne fût inviolable pour eux.

Le roi, après avoir fait et reçu le serment, exigea du duc qu'il renonçât à toute autre alliance que la sienne, et particulièrement à celle du roi d'Angleterre; ce que le duc, faible ami et timide ennemi, n'osa lui refuser.

Le roi, ayant conclu ce traité, porta toute son attention sur le connétable. Ce prince et le duc de Bourgogne venaient de faire, par le traité de Soleure, ce qu'avaient fait autrefois Auguste, Antoine et Lépide, qui se sacrifièrent indifféremment leurs amis et leurs ennemis. Louis XI ne fit aucune mention de René, duc de Lorraine, qu'il avait soulevé contre le duc de Bourgogne; et celui-ci abondonna le connétable dont il avait, à la vérité, sujet de se plaindre, mais qu'il aurait cependant voulu sauver.

Le connétable, sachant que le roi avait juré sa perte, et qu'il s'approchait de Saint-Quentin à la tête de vingt mille hommes, prit le parti de recourir au duc de Bourgogne, et se sauva à Mons, dont Aimeries, le seul ami qui lui restât, était gouverneur. Le roi entra aussitôt dans Saint-Quentin, en changea les officiers, chassa tous ceux qui étaient attachés au connétable, et ne laissa dans la place personne de suspect. Il envoya d'abord Gaucourt, Blosset et Cerisay sommer le duc de Bourgogne de lui livrer le connétable. Le duc n'en avait nullement le dessein; mais le roi, pour donner plus de poids aux remontrances de ses ambassadeurs, envoya ordre en même temps à La Tremouille, qui était en Champagne, de s'avancer vers la Lorraine avec cinq cents lances.

Le duc de Bourgogne usa de tous les moyens possibles pour éluder l'exécution de sa parole; mais, voyant que la conquête de la Lorraine ne serait pas aisée, si la France s'y opposait, il envoya ordre à Aimeries de remettre le connétable entre les mains de Hugonnet et d'Imbercourt. Dans le cas même où l'amitié balance le devoir, elle tient rarement contre l'ambition ou la crainte. Aimeries abandonna son ami, et le livra à ses deux plus cruels ennemis.

Le duc Charles craignait que le roi, étant maître de la personne du connétable, ne prît quelque prétexte pour secourir les Lorrains, il exigea du roi qu'il déclarât, en interprétation des articles de la trêve, que ceux de Nancy, ayant donné retraite à ceux de Ferette, et commis plusieurs hostilités en Bourgogne, ils ne devaient pas être compris dans la trêve. Le roi, sacrifiant ses alliés au désir de se venger, donna des lettres-patentes (12 novembre), par lesquelles il approuvait les plaintes du duc contre les Lorrains, et les abandonnait à son ressentiment. Par d'autres lettres du même jour, le roi lui laissa le choix de la confiscation des biens du connétable, ou de la possession libre des places qu'il avait prises et qu'il prendrait en Lorraine.

Le duc de Bourgogne demanda un nouveau délai, dans l'espérance de se rendre maître de Nancy avant l'expiration du terme, et de sauver le connétable; mais, le siége durant plus

qu'il ne l'avait prévu, Hugonnet et Imbercourt, plus fidèles encore à leur ressentiment qu'aux ordres qu'ils avaient, conduisirent le connétable à Péronne, et le livrèrent à jour nommé à l'amiral et à Blosset, sieur de Saint-Pierre, capitaine de la garde du dauphin. A peine le prisonnier était-il livré que le duc envoya un contre-ordre; mais il n'était plus temps.

Le connétable fut amené à la Bastille (27 novembre). Le chancelier, le premier président Boulanger, Gaucourt, gouverneur de Paris, et plusieurs présidens, maîtres des requêtes et conseillers l'y attendaient. L'amiral portant la parole : *Je vous remets*, dit-il, *Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, pour, par la cour, être procédé à son procès touchant les charges et accusations qu'on dit être contre lui, et en faire tout ainsi que, selon Dieu, raison, justice et vos consciences, vous aviserez être à faire.*

Le chancelier alla aux opinions, et répondit : *Puisque le plaisir du roi est de remettre le comte de Saint-Pol, son connétable, entre les mains de la cour, qui est la justice souveraine et capitale du royaume, elle verra les charges qui sont contre lui, et, lui interrogé, en ordonnera ainsi qu'elle verra être à faire par raison.* Chacun se retira ensuite, et le connétable demeura à la garde de Blosset.

Le crime du connétable était avéré. Les officiers du feu duc de Guyenne, qui avaient passé au service du roi, lui avaient révélé tout ce qu'ils savaient des intrigues du connétable avec leur maître; le roi d'Angleterre avait remis les lettres qu'il en avait reçues; le duc de Bourgogne, dans les premiers mouvemens de sa colère, avait fourni de violentes charges contre lui, et le duc de Bourbon venait de remettre au roi le scellé que le connétable lui avait envoyé, en l'invitant à se joindre à lui.

Le lendemain de l'arrivée du prisonnier, le chancelier, le premier président, le gouverneur de Paris, assistés de neuf conseillers, de Denis Hesselin, maître d'hôtel du roi, et d'Aubert-le-Viste, conseiller et rapporteur en chancellerie, se transportèrent à la Bastille, conformément aux délibérations du parlement. Le chancelier demanda au connétable s'il aimait mieux écrire lui-même sa déposition, ou la dicter pour l'envoyer au roi, ou subir l'interrogatoire suivant les règles ordinaires. Le connétable demanda du temps pour y penser, et l'après-midi il déclara qu'il aimait mieux être interrogé selon la forme de procéder en justice. Aussitôt on procéda à l'interrogatoire.

Le connétable déclara : « Qu'étant en dernier lieu à Mons, » Hector de l'Ecluse lui avait dit que le duc de Bourgogne s'était » ouvert à lui du dessein d'attenter à la vie du roi, sans expli-

» quer de quelle manière; que plusieurs personnes lui avaient » dit qu'il pourrait arriver telle chose qui contribuerait à sa » délivrance; qu'ayant demandé au bailli de Hainaut ce que » signifiaient ces discours, celui-ci avait répondu que le duc de » Bourgogne devait avoir une entrevue avec le roi, à Estrées- » au-Pont, près de Guise, et qu'il pourrait s'y passer telle chose » que le duc n'aurait jamais tant gagné. Le connétable ajouta » qu'il avait compris qu'on voulait prendre ou tuer le roi. »

Le chancelier et les commissaires lui demandèrent, si Hector de l'Ecluse ne lui avait dit aucune particularité sur le dessein de tuer ou de prendre le roi. « Il répondit que non; mais qu'ayant » envoyé Jean Le Comte, bailli de ses terres de Cambresis, » vers le duc de Bourgogne, un secrétaire de ce prince avait dit » à Le Comte, que le connétable pourrait faire le plus grand » coup du monde, en tuant ou prenant le roi à l'entrevue que » l'on projetait; que Le Comte ayant dit qu'il proposerait cette » affaire, le duc s'était approché de lui et lui avait demandé s'il » avait bien entendu ce que le secrétaire lui avait dit. Le connétable ajouta, que depuis étant allé à Valenciennes, le duc lui » avait dit des choses si horribles contre le roi, qu'il l'avait prié » de changer de discours; sur quoi le duc s'était fort emporté. » Il dit encore qu'on l'avait souvent pressé de travailler à une » entrevue entre le roi et le duc, et qu'il avait répondu qu'il » aimerait mieux mourir que de faire ce qu'on exigeait de lui. »

Le connétable subit quatre interrogatoires à quelques jours de distance, après quoi son procès fut rapporté au parlement, les chambres assemblées. Il fut conclu qu'on procéderait à son jugement; et, comme il se trouvait quelques articles obscurs dans sa confession, il fut dit que le même jour il serait encore interrogé par le chancelier et les commissaires; que sa confession serait rédigée par écrit, et serait de même valeur que si elle eût été faite en présence de tout le parlement. Le chancelier et les commissaires allèrent donc interroger de nouveau le connétable, qui leur répondit qu'il avait confessé tout ce qu'il savait.

Le lendemain, toutes les chambres assemblées, on lut la dernière confession du connétable, et il fut conclu qu'on procéderait au jugement du procès. Le mardi, 19 décembre, Blosset alla le prendre à la Bastille, et l'amena au palais dans la chambre criminelle. Là, le chancelier, portant la parole, lui dit: *Monseigneur de Saint-Pol, vous avez toujours passé pour le plus ferme seigneur du royaume; il ne faut pas que vous vous démentiez aujourd'hui que vous avez plus besoin de fermeté et de courage que jamais;* puis il lui demanda le collier de l'ordre du roi, et l'épée de connétable. Saint-Pol rendit le collier, après

l'avoir baisé; pour l'épée de connétable, il dit qu'on l'avait prise en l'arrêtant. Alors le président de Popincourt entra, et lui lut l'arrêt qui le déclarait atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, et le condamnait à avoir la tête tranchée, ce jour-là même, devant l'Hôtel-de-Ville. Le connétable, ayant entendu son arrêt, dit: *Dieu soit loué, voilà une bien dure sentence; je prie Dieu et le requiers que je le puisse connaître aujourd'hui.*

C'est moins l'audace que la tranquillité qui marque une âme ferme. Saint-Pol ne fit pas voir la moindre altération; il reconnut son crime, envisagea son malheur, et ne sentit que ses remords. On le remit entre les mains de quatre docteurs, le pénitencier, le curé de St.-André-des-Arcs, un cordelier et un augustin. Après s'être confessé, il demanda la communion, qui lui fut refusée. On dit la messe devant lui, on lui fit baiser les vases sacrés, et on lui donna du pain béni. Sur les deux heures après midi, il fut conduit à l'Hôtel-de-Ville, où il dicta son testament à Hesselin. Avant de monter sur l'échafaud, il dit au cordelier qu'il avait sur lui soixante écus d'or qu'il voulait faire distribuer aux pauvres; le cordelier lui représenta que la meilleure aumône qu'il en pouvait faire, était de les donner pour l'entretien de son couvent: l'augustin demanda une partie de cet argent pour le même usage. Le connétable, importuné d'une dispute aussi déplacée qu'indécente, partagea la somme entre les quatre docteurs, et leur dit d'en disposer comme ils jugeraient à propos. Il passa ensuite sur un grand échafaud joignant l'Hôtel-de-Ville, où étaient le chancelier et les autres officiers, et de là sur un petit échafaud tendu de noir. Il se jeta à genoux, le visage tourné vers Notre-Dame, et fut assez long-temps en prière; puis, s'étant levé, il salua le chancelier et le peuple qui était accouru en foule, demanda des prières, rangea lui-même, avec le pied, le carreau qu'on lui avait préparé, se mit à genoux, se fit bander les yeux, et eut la tête tranchée d'un seul coup. Le bourreau la plongea ensuite dans un seau d'eau pour en ôter le sang, et la montra au peuple.

Ainsi périt Louis de Luxembourg, connétable de France, sorti d'une maison impériale, beau-frère du roi, oncle d'Edouard IV, puissant par ses biens, grand capitaine, plus ambitieux que politique, et digne de sa fin tragique par son ingratitude et sa perfidie. Son corps et sa tête furent mis dans un cercueil, et portés le soir même aux cordeliers.

Après l'exécution, le chancelier manda les quatre docteurs pour savoir d'eux ce que le connétable avait déclaré depuis la lecture de son arrêt. Ils dirent qu'il leur avait donné soixante écus d'or pour faire des aumônes, une bague pour mettre au

doigt de la Vierge, et une pierre qu'il portait ordinairement au cou, comme un préservatif contre le venin, et qu'il avait demandé qu'on envoyât à son fils. Le chancelier en rendit compte au roi, qui permit de faire les aumônes et de disposer de la bague, suivant la volonté du connétable; mais il retint la pierre contre le venin.

On ne fit pas beaucoup de recherches des complices. Louis XI ne punissait guère ceux dont le repentir pouvait être plus utile à l'État que leur châtiment. Il s'attaquait aux chefs, et voulait de grands exemples. Il était convaincu que c'est le plus noble sang, quand il est criminel, qu'il faut répandre préférablement à un sang vil. Cependant on trouvait quelque chose d'indécent dans la cession qu'il avait faite au duc de Bourgogne des biens du connétable; elle semblait le prix du sang d'un malheureux, qui, ne devant être sacrifié qu'à la justice et à la tranquillité publique, parut l'être à la vengeance, à l'ambition et à l'avarice. C'est ainsi que les princes, en agissant avec passion, perdent le mérite des actions les plus justes.

LIVRE HUITIÈME.

(1476, Pâques, le 14 d'avril.) La vie du duc de Bourgogne n'a été jusqu'ici qu'une suite de combats, ou plutôt de fureurs mêlées de quelques prospérités, qui ne servaient qu'à l'entraîner vers le précipice où nous allons le voir tomber. Le ciel signale quelquefois, avec éclat, sa vengeance sur les princes. Dieu, pour les punir de leurs fureurs, appesantit son bras sur eux d'une façon visible, et fait servir leur châtiment d'exemple aux peuples même à qui ils devaient celui des vertus.

Le duc de Bourgogne n'ayant besoin, pour faire la guerre, d'autres motifs que de son inquiétude naturelle et de sa valeur féroce, tourna ses armes contre les Suisses, sous prétexte qu'ils avaient secouru ceux du comté de Ferette, et qu'ils avaient commis quelques hostilités sur les terres du comte de Romont, son allié. Jamais guerre aussi funeste n'eut une première cause plus légère. La querelle s'était élevée à l'occasion d'une charretée de peaux, appartenant à un marchand suisse, que le comte de Romont avait fait saisir pour quelques droits. Le roi fit, du moins en apparence, tout ce qu'il put pour empêcher cette guerre. Les Suisses n'oublièrent rien pour fléchir le duc de Bourgogne. Ils lui offrirent de réparer tous les torts dont on se plaignait, de renoncer, en sa faveur, à l'alliance de tous les princes, même à

celle de France, et de le servir avec six mille hommes. Ils lui représentèrent qu'il ne tirerait aucun avantage de la conquête de la Suisse, et que les seuls mors de ses chevaux valaient mieux que tout leur pays. Les soumissions des Suisses, ni les avis des plus sages conseillers du duc, ne purent l'emporter sur son ambition. La prise de Nancy, et quelques légers avantages qu'il avait eus en entrant dans la Suisse, lui persuadèrent que tout devait subir sa loi. Il embrassait déjà, dans son cœur, la conquête de tous les pays voisins des siens, et croyait porter ses armes victorieuses en Italie.

Le duc, ayant assiégé et pris Granson, la garnison, qui était de cinq cents hommes, se rendit à discrétion; quelques auteurs prétendent qu'il y avait une capitulation par laquelle les Suisses devaient sortir, vies et bagues sauves : le duc, aussi barbare que perfide, les livra tous au prévôt de son armée, qui en fit pendre quatre cents aux arbres, et fit noyer les cent autres.

Les Suisses, armés tumultuairement, s'avançaient pour secourir Granson, lorsqu'ils apprirent que cette ville était prise. Ils n'auraient peut-être pas osé passer plus avant; mais le duc alla les chercher. Il fit encore une plus grande faute : au lieu de tenir la plaine où la victoire était assurée pour lui, il voulut, malgré les avis de tous ses officiers, entrer dans les défilés par où les Suisses devaient déboucher. Il se mit à la tête d'un gros des plus braves cavaliers, et chargea les premiers bataillons. Les Suisses firent ferme. Le duc, qui s'était engagé témérairement, n'étant pas soutenu, fut obligé de se retirer pour se rallier et donner le temps au reste de son armée de le joindre. Les Suisses profitèrent de l'instant, et le poussèrent avec tant de vigueur, que sa retraite devint une déroute ; la terreur fut générale. Les premiers rangs renversés sur les seconds, et ceux-ci sur ceux qui les suivaient, entraînèrent toute l'armée dans leur fuite; le duc lui-même, si intrépide, s'enfuit jusqu'à Nonroi. Son fou, nommé le Glorieux, qui lui avait souvent entendu parler de la valeur d'Annibal, lui criait en fuyant avec lui : *Monseigneur, nous voilà bien annibalés.* Le carnage ne fut pas aussi grand que l'épouvante; mais tout le bagage, les tentes, les vivres, l'artillerie, et les plus précieux meubles que le duc avait dans son camp pour paraître avec plus de faste aux yeux des étrangers, tout fut pillé. Les Suisses connaissaient si peu la valeur d'un si riche butin, qu'ils prirent la vaisselle d'argent pour de l'étain, et la vendirent au plus vil prix; ils ne firent pas plus de cas des pierreries. Un d'entre eux, qui trouva le plus beau diamant du duc (1), le donna

(1) C'est aujourd'hui le second diamant de la couronne, connu sous le nom de Sancy.

pour un florin. Les vainqueurs reprirent Granson et les autres châteaux dont le duc s'était rendu maître ; ils détachèrent les corps de leurs compatriotes, qui étaient pendus aux arbres, et y pendirent autant de Bourguignons.

Le roi eut peine à dissimuler la joie qu'il ressentait de la défaite du duc de Bourgogne. Il avait proposé, au commencement de cette année, un cas de conscience assez singulier; savoir : « S'il pouvait, selon Dieu et sa conscience, permettre, souffrir, » tolérer qu'aucuns princes, seigneurs ou communautés, qui » avaient ou pouvaient avoir querelle contre le duc de Bour- » gogne, lui fissent la guerre et portassent dommage. »

Un prince qui, après des trêves jurées, propose un pareil cas de conscience, paraît vouloir moins dissiper des scrupules ou calmer des remords, que chercher des prétextes et imposer aux peuples. Il fut répondu que, « Vu la conduite que le duc avait » toujours tenue à l'égard du roi et du royaume, le roi pouvait » laisser agir les autres princes, et même leur faire entendre » que, s'ils voulaient faire la guerre au duc de Bourgogne, il » en serait content, et ne s'y opposerait pas; mais qu'il ne de- » vait ni les solliciter, ni leur donner aucun secours. » Quel exemple de la foi des princes! Peut-on ne pas détester la bassesse de ceux qui lui suggéraient des subterfuges plus criminels et moins généreux qu'une rupture ouverte ?

Louis XI, n'ayant rien à craindre du duc de Bourgogne dans la conjoncture présente, porta toute son attention sur des ennemis moins puissans, mais aussi dangereux. Il était instruit que, depuis long-temps, le roi René entretenait des intelligences avec les ennemis de l'Etat, et que c'était lui qui avait engagé Charles, duc de Calabre, son neveu, et fils du comte du Maine, dans les intrigues du connétable.

Le roi écrivit au parlement (4 mars), qu'il serait fâché de trouver le roi de Naples, son oncle, aussi coupable qu'on le disait ; mais que, l'intérêt de l'Etat devant l'emporter sur tout, il voulait que la cour vît ce qui était à faire pour la sûreté publique, et qu'elle lui envoyât sa délibération, pour procéder ainsi qu'il appartiendrait. La réponse du parlement fut que, la matière mise en délibération, l'avis de la cour était qu'on pouvait, en bonne justice, procéder contre le roi de Naples par prise de corps; mais qu'ayant égard à son grand âge, à l'honneur qu'il avait d'être prince du sang, et sa majesté ne voulant pas qu'on procédât par prise de corps, il devait être ajourné à comparoir en personne devant le roi, ou ceux qui seraient par lui députés en sa cour, suffisamment garnie de pairs, sur peine de bannissement du royaume, et confiscation de corps et de biens. René, au lieu

d'obéir, prit la résolution de s'appuyer du duc de Bourgogne, en l'instituant son héritier. L'affaire était assez avancée; un fils du prince d'Orange avait passé en Piémont, avec vingt mille écus, pour y lever des troupes et prendre possession de la Provence; mais la nouvelle de la bataille de Granson changea les dispositions avec les intérêts. Les officiers du duc de Bourgogne, qui étaient en Piémont, prirent la fuite; et quelques Provençaux, qui conduisaient l'intrigue, ayant été arrêtés, découvrirent tout. Le roi connut alors le danger où il aurait été si le duc de Bourgogne eût vaincu les Suisses. La maison d'Anjou, celle de Savoie, le duc de Milan allaient attaquer la France de tous côtés. La disgrâce du duc de Bourgogne lui fit perdre tous ses amis, et la crainte les ramena vers le roi. Réné lui envoya le duc de Calabre pour lui représenter qu'il apprenait avec douleur qu'il avait perdu son amitié, et qu'il le suppliait de faire cesser le scandale que causaient les procédures faites contre un prince du sang, qui ne cherchait qu'à finir tranquillement ses jours.

Le roi, préférant toujours aux voies de fait celle de la négociation, envoya des ambassadeurs au roi Réné. Celui-ci les reçut à Arles, et leur donna des lettres (7 avril) par lesquelles il s'engagea, sur son honneur et sa parole de roi, en jurant sur les évangiles, de n'avoir aucune intelligence, ligue ou alliance avec le duc de Bourgogne, ni avec aucun autre ennemi du roi, et de ne jamais remettre la Provence entre leurs mains. Réné vint bientôt après trouver le roi à Lyon, et amena avec lui Cossa, grand sénéchal de Provence, homme attaché à son maître, et qui savait le grand art de se conduire suivant les temps, les personnes et les circonstances. Dans la première conférence qu'il eut avec le roi, au lieu de disputer sur les faits et de chercher des excuses, qui ne font le plus souvent que constater et aggraver la faute : « Si le roi mon maître et votre oncle, dit-il à Louis XI, a offert » au duc de Bourgogne de l'instituer son héritier, il ne l'a fait » que par le conseil de ses meilleurs serviteurs, et spécialement » par moi. Vous, qui êtes son neveu, vous lui avez fait les plus » grands torts en lui prenant ses biens; nous avons bien voulu » mettre le marché en avant avec le duc, pour vous donner » envie de nous faire raison, et vous faire connaître que le roi, » mon maître, est votre oncle; mais nous n'eûmes jamais envie » de mener ce marché jusqu'au bout. » Le roi approuva la liberté de Cossa, et n'en devint que plus favorable au roi Réné.

Il fut arrêté (6 mai) qu'on leverait la saisie faite sur le duché d'Anjou; mais que le gouvernement n'en serait donné qu'à celui que sa majesté nommerait, et qui lui prêterait serment. En conséquence Réné remit au roi les provisions du gou-

vernement avec le nom en blanc. Le roi, pour reconnaître la déférence de Réné, lui donna encore la main-levée du duché de Bar et de toutes les terres qui relèvent du comté de Champagne.

La chronique scandaleuse dit, qu'*en ce temps le roi de Cecile appoinla et accorda qu'après sa mort la comté de Provence retournerait de plein droit au roi, et serait uni à la couronne; qu'en ce faisant, la reine d'Angleterre, qui était prisonnière du roi Edouard, fut rachetée, et pour sa rançon fut payé cinquante mille écus d'or; et à cette cause, ladite reine d'Angleterre céda et transporta au roi tout le droit qu'elle pouvait avoir à ladite comté de Provence.*

L'auteur s'est trompé. La reine Marguerite avait été mise en liberté dès le mois de novembre; et le sept de mars elle avait cédé tous ses droits au roi, deux mois avant le traité conclu entre Louis XI et Réné.

L'intelligence qui fut rétablie entre le roi et la maison d'Anjou, n'empêcha pas qu'on ne procédât contre le maréchal Rouault, qui fut arrêté parce qu'il avait été accusé par le connétable de Saint-Pol d'avoir eu des liaisons trop étroites avec la maison d'Anjou. Le jugement, qui fut rendu à Tours par le conseil (16 mai), ne fait point mention de ces liaisons; mais il porte : « Que le maréchal a fait tenir de faux rôles de gens de guerre, » et a commis plusieurs exactions, pour lesquelles il est con- » damné en vingt mille livres, privé de ses charges, et banni du » royaume. » Le bannissement n'eut pas lieu ; le maréchal mourut deux ans après.

Cependant Réné, duc de Lorraine, voulant profiter de l'échec que le duc de Bourgogne venait de recevoir devant Granson, était venu trouver le roi à Lyon, et le pressait de lui donner quelques secours. Louis, n'osant pas contrevenir ouvertement aux trêves, ne voulait pas non plus abandonner un prince avec qui il avait pris des engagemens avant le traité de Soleure. Le dessein du roi était de ne pas s'engager dans la querelle, mais de favoriser, autant qu'il pourrait, les ennemis du duc de Bourgogne. Il se contenta de donner au duc Réné une légère somme d'argent et une escorte de quatre cents lances pour le conduire à Sarbourg. Les seigneurs de Nassau, de Bitche, de Fenestrange, de Richebourg et beaucoup de noblesse vinrent le joindre, et le suivirent à Strasbourg, où les Suisses lui envoyèrent des députés pour lui offrir le commandement de leur armée.

Le duc de Bourgogne conçut tant de dépit d'avoir perdu la bataille de Granson, qu'il tomba dans une mélancolie noire, qui altéra fort sa santé. Il ne donnait plus d'ordres qu'avec une fureur qui le faisait redouter de tous ceux qui l'approchaient. Le

duc et la duchesse de Savoie vinrent le voir à Lausanne où il était malade, lui marquèrent la part qu'ils prenaient à sa disgrâce, et lui fournirent tous les secours possibles. Charles, uniquement occupé de son ressentiment, faisait venir des troupes de tous côtés; il mit sur pied une armée plus nombreuse que celle qu'il avait à Granson, et marcha pour assiéger Morat, ville située sur le lac de ce nom.

Les Suisses avaient eu soin de la bien munir. Le duc fut quinze jours devant la place; il y donna trois assauts, et fut toujours repoussé avec perte. Ayant appris que les Suisses et leurs alliés, au nombre d'environ trente mille hommes d'infanterie et de quatre mille de cavalerie, s'avançaient, il voulut juger par lui-même de leurs forces, et marcha à leur rencontre. Les officiers de son armée lui conseillèrent inutilement de lever le siége, et d'attendre les ennemis dans la plaine, où sa cavalerie, supérieure à celle des ennemis, aurait un grand avantage. La colère l'empêchait de voir les choses telles qu'elles étaient, et la présomption, de recevoir des conseils. A peine fut-il en présence des alliés, commandés par le duc de Lorraine, qu'il voulut en venir aux mains; mais une pluie violente le força, malgré lui, d'attendre jusqu'au lendemain. Pendant ce temps, une partie de l'infanterie suisse se rangea derrière une haie vive que la cavalerie ne pouvait percer (22 juin). Le duc de Bourgogne la fit attaquer par ses francs-archers. Ceux-ci ayant été repoussés avec vigueur, et ne pouvant être soutenus par la cavalerie, le duc voulut les faire retirer; mais, dans le moment même, les Suisses tombèrent sur eux, les rompirent, et en firent un carnage horrible. Les assiégés firent, dans le même instant, une vigoureuse sortie; Galiot de Genouillac, capitaine brave et expérimenté, dont le duc avait méprisé les avis, soutint quelque temps, avec deux cents lances, l'effort de la garnison; il fut enfin forcé de céder au nombre, et toute l'armée bourguignone fut mise en déroute. Cette bataille, livrée aussi imprudemment que celle de Granson, fut perdue par les mêmes fautes. Les auteurs parlent différemment du nombre des morts, et les font monter depuis huit jusqu'à vingt mille. Il est certain que la perte fut très-considérable, et qu'il y périt une quantité d'officiers de marque, tels qu'Antoine de Luxembourg, comte de Marle, Du Mas, Grimbergh, Rosembois, Mailli, Montagu, Bournonville et beaucoup d'autres. Les fuyards, qui voulaient se retirer à Lausanne, furent coupés par le comte de Gruière, et taillés en pièces; quelques troupes, qui venaient d'Italie joindre l'armée du duc Charles, furent massacrées par les paysans; tout le pays de Vaud et les environs de Genève furent saccagés. Le duc

s'enfuit à Gex ; mais ne s'y croyant pas en sûreté, il passa les montagnes et se retira à Saint-Claude. Le duc de Lorraine se signala plus que personne dans cette journée. Les Suisses furent tellement persuadés qu'ils lui avaient obligation de la victoire, qu'ils lui abandonnèrent les munitions, l'artillerie, et généralement tout ce qui se trouva dans le camp des vaincus.

Le duc de Bourgogne craignit d'abord que le roi ne profitât de la conjoncture pour rompre la trêve ; c'était peu connaître le génie de Louis XI, qui, voyant le duc courir à sa perte, avait grand soin de ne lui pas donner la moindre inquiétude qui pût l'en détourner. La conduite qu'il tenait était bien plus dangereuse pour le duc ; il écrivit (le 24 juin) à Dammartin de se tenir toujours prêt à agir ; mais il lui recommandait de ne rien entreprendre, et pendant ce temps-là il travaillait sous main à débaucher les principaux officiers du duc. Il trouva Campobasse très-disposé à trahir son maître : on croit communément que la haine de ce malheureux venait d'un soufflet qu'il avait reçu du duc ; l'avarice y avait encore plus de part. Comme cet officier avait le commandement des troupes italiennes et le maniement de leur solde, il faisait des gains considérables sur les mortes-paies. Il était très-mécontent que le duc eût réformé une partie des compagnies d'ordonnance italiennes et qu'il eût réduit la sienne à deux cents hommes. Dans son dépit il se retira de la cour de Bourgogne et passa en Bretagne. Le roi profita de cet instant pour faire des propositions à Campobasse ; celui-ci consentit, non-seulement à abandonner le duc, mais il offrit de le livrer au roi ou de le tuer. Louis eut horreur de cette perfidie, et en avertit le duc de Bourgogne, qui, s'imaginant que cet avis ne lui était donné que pour lui rendre suspects ses meilleurs officiers, n'en eut que plus de confiance pour Campobasse, et le rappela auprès de lui.

Dès que le roi avait vu le duc de Bourgogne s'engager dans la guerre contre les Suisses, il s'était avancé jusqu'à Lyon, où il passa quelques mois pour être plus à portée de se déterminer suivant les événemens. La journée de Granson et celle de Morat lui firent bientôt connaître que, pour perdre le duc, il suffisait, sans prendre d'autres mesures, de l'abandonner à sa propre fureur, à son imprudence et à sa présomption : c'est pourquoi il revint au Plessis-les-Tours ; mais il voulut, avant de partir, réprimer les excès du cardinal de La Rovère, dit de Saint-Pierre-aux-Liens, neveu de Sixte IV, et légat d'Avignon. Le cardinal, homme violent, et qui regardait une entreprise téméraire comme un titre pour en former une autre, voulait étendre sa légation dans l'archevêché de Lyon. Le roi nomma des com-

missaires pour examiner les bulles, brefs, rescripts, et généralement tout ce qui partait de Rome, avec ordre de supprimer ce qui serait contraire aux droits de l'église gallicane. Il fit sommer le pape de satisfaire au canon du concile de Constance, concernant la tenue d'un concile général tous les cinq ans, sinon qu'on en convoquerait un national en France; et, pour achever d'intimider la cour de Rome, il fit entrer des troupes dans le comtat. Le légat, alors aussi soumis qu'il avait été arrogant, vint trouver le roi. Ce prince, après l'avoir traité d'abord avec assez de hauteur pour le faire rentrer dans son devoir, lui pardonna, et le chargea des affaires de France à Rome.

Le duc de Bourgogne était tombé dans un tel aveuglement, qu'il ne faisait plus un pas qui ne le conduisît au précipice, en lui faisant perdre tous ses amis. La duchesse de Savoie étant venue le trouver pour le consoler, comme elle avait déjà fait en pareille occasion, passa quatre jours avec lui. Le duc, ayant alors la tête pleine d'idées funestes, regarda l'alliance de cette princesse comme la première cause de ses malheurs, et donna ordre à Olivier de La Marche de l'arrêter, avec les princes ses enfans, lorsqu'elle se retirerait dans ses Etats. La Marche se mit en embuscade près de Genève, enveloppa la duchesse avec toute sa suite, et l'enleva. Comme il faisait une nuit très-obscure, quelques domestiques affectionnés sauvèrent le jeune duc à la faveur des ténèbres. La Marche prit alors la duchesse en croupe, donna le second fils et les deux filles de cette princesse à des hommes sûrs, et les amena à St.-Claude. Le duc Charles, ayant appris que le duc de Savoie s'était sauvé, pensa faire mourir La Marche, et fit conduire la duchesse au château de Rouvre près de Dijon.

Louis XI n'eut pas plutôt appris que la duchesse de Savoie était prisonnière du duc de Bourgogne, qu'il oublia tous les sujets de plainte qu'elle lui avait donnés, et ne la regarda plus que comme sa sœur. Cette princesse avait pris un très-mauvais parti en s'alliant avec le duc de Bourgogne. Si le duc eût battu les Suisses, la Savoie lui devenait nécessaire pour suivre ses conquêtes et entrer en Italie; il suffisait pour ce prince qu'un pays fût à sa bienséance, pour qu'il prétendît y avoir des droits: d'un autre côté, les Suisses étant victorieux, la duchesse en avait tout à craindre, après avoir été leur ennemie déclarée; la bonté du roi la tira de cette situation.

Les états de Savoie, voyant le besoin qu'ils avaient de la protection du roi, lui députèrent le comte de Bresse et l'évêque de Genève, tous deux oncles du jeune duc. Louis, qui connaissait l'ambition et l'esprit inquiet de ces princes, ne crut pas devoir leur confier la garde de leur neveu. Il en chargea Philibert de

Grolée, donna le gouvernement de Piémont au comte de Bresse, celui de Savoie à l'évêque de Genève, et la garde de Montmélian à Miolans, qui jura de ne remettre la ville et le château qu'à sa majesté. Le roi ayant pourvu à la sûreté de la Savoie, ne songea plus qu'à délivrer sa sœur. Il en donna la commission à Chaumont d'Amboise, qui s'en acquitta avec prudence, et amena la duchesse à Tours. Le roi vint au devant d'elle, et lui dit en l'abordant : *Madame la Bourguignone, vous soyez la très-bien venue.* La duchesse lui répondit qu'elle était bonne Française, et prête à obéir à sa majesté. Le séjour qu'elle fit à Tours ne fut pas long ; le roi n'avait pas moins d'empressement de la voir partir qu'elle en avait de retourner dans ses Etats : ils se donnèrent réciproquement des lettres portant serment d'être toujours unis envers et contre tous, se séparèrent très-contens l'un de l'autre, et leur union n'a jamais cessé depuis.

Galéas, duc de Milan, ne fut pas des derniers à renoncer à l'alliance du duc de Bourgogne. Les princes ne s'attachent point aux malheureux, et les disgrâces du duc Charles lui faisaient perdre chaque jour quelqu'un de ses alliés. Galéas envoya des ambassadeurs à Louis XI pour renouveler les anciens traités, lui rendre hommage pour Gênes et pour Savone, et l'assurer que, dans les traités conclus avec le duc de Bourgogne, il n'avait jamais eu dessein de rien faire qui pût déplaire à sa majesté. Le roi sentait bien que le duc de Milan cédait à la nécessité ; mais il s'embarrassait peu des motifs, pourvu qu'il fît perdre au duc de Bourgogne tous ses alliés.

(9 août.) Le duc de Bretagne voyant que tout le monde abandonnait l'alliance de Bourgogne, jugea qu'il y aurait peu de sûreté pour lui à y persévérer. Il voyait le duc Charles trop occupé du soin de se défendre, pour être en état de soutenir d'autres intérêts. Le roi d'Angleterre avait fait la paix avec la France ; et le peu de gloire qu'il avait tiré de son dernier armement, faisait juger qu'il n'en tenterait pas un autre. Le duc de Bretagne comprit qu'il n'avait de parti à prendre que de rechercher l'amitié de Louis XI. Il lui envoya donc son chancelier et Coëtquen son grand maître d'hôtel, en qualité d'ambassadeurs, pour jurer la paix conclue à Senlis. La difficulté n'était que sur le serment ; le duc exigeait que le roi jurât sur la croix de St.-Lô ; et Louis ne voulait pas faire ce serment à l'égard de plusieurs articles qui ne lui paraissaient pas assez clairement expliqués, ou qu'il n'avait pas dessein d'exécuter ; c'était un mélange bizarre de dévotion et de perfidie. Après s'être communiqué de part et d'autre plusieurs formules de serment, le roi

et le duc jurèrent enfin de se défendre mutuellement, et même de se donner avis de ce qu'ils apprendraient au préjudice de l'un ou de l'autre. Jusque-là les deux formules sont pareilles ; mais on ajouta, dans le serment du duc, qu'il ne troublerait point le roi dans les jouissances qui lui appartenaient en Bretagne. Cette clause, en reconnaissant les droits du roi, sans les spécifier, pouvait encore devenir un principe de division.

Louis, n'ayant plus rien à craindre pour ses Etats, pensa à secourir ses alliés. Alphonse V, roi de Portugal, venait de perdre, à Toro, la gloire qu'il s'était acquise en Afrique. Cette journée avait décidé de la couronne de Castille en faveur de Ferdinand, fils du roi d'Aragon ; on savait d'ailleurs que ces princes, sous prétexte d'apaiser les troubles de Navarre, voulaient usurper cette couronne sur François Phœbus, comte de Foix, fils de Magdeleine de France. Louis, craignant que le roi d'Aragon ne portât ses forces du côté du Roussillon, y fit marcher un corps de troupes, sous le commandement du sire d'Albret, et d'Yvon du Fau. Il y eut quelques escarmouches ; mais comme cette guerre ne convenait ni à la France, ni aux rois d'Aragon et de Castille, on renoua la trêve. Le roi de Portugal espérant que Louis, au lieu de se borner à la défense du Roussillon, lui fournirait des secours, vint en France pour les solliciter. Le roi envoya au-devant de lui jusqu'à Rouen, et lui fit d'autant plus d'honneurs qu'il ne voulait lui rendre aucuns services. Il lui fit entendre que les défiances continuelles où il était sur le duc de Bourgogne, l'empêchaient de porter ses forces ailleurs. Alphonse, naturellement sincère, ne soupçonna pas la moindre dissimulation de la part de Louis XI ; il se persuada légèrement qu'il pouvait le réconcilier avec le duc de Bourgogne, et qu'alors il recevrait de l'un et de l'autre de puissans secours. Dans cette confiance, il partit de Tours, et alla trouver le duc de Bourgogne devant Nancy.

Le duc de Lorraine, après la bataille de Morat, était descendu le long du Rhin jusqu'à Strasbourg. Ce prince n'avait encore pour lui que la gloire qu'il venait d'acquérir, la bonne volonté de ses sujets, et la haine qu'ils portaient au duc de Bourgogne. Charles, tout vaincu qu'il était, avait encore de puissantes ressources ; sa grande réputation combattait pour lui ; il aurait pu se relever et triompher de ses ennemis, s'il eût eu la force de vaincre son caractère. Livré à la plus noire mélancolie, il fut deux mois sans voir personne : tout lui devenait à charge. L'altération de son esprit passa bientôt à son tempérament ; sa santé devint languissante ; il tombait quelquefois dans un abat-

tement extrême, d'où il passait subitement à la fureur. On essayait inutilement de le calmer par des remèdes, qui ne rétablissaient pas la tranquillité dans son âme.

Tandis que ce prince demeurait ainsi dans l'inaction, le duc Réné s'appliquait à se faire des partisans, leur nombre augmentait tous les jours par l'intérêt qu'inspiraient pour lui sa jeunesse, ses malheurs, et la justice de sa cause. La ville d'Epinal s'étant déclarée pour Réné, ce premier succès réveilla l'espoir de son parti. Ce jeune prince se trouva bientôt à la tête de six mille hommes, animé par la confiance que donne une première victoire.

La chaleur d'un parti naissant est plus vive que durable. Réné sentant bien qu'il ne pourrait pas faire vivre long-temps, dans la discipline, une armée mal payée et composée de gens ramassés, forma le siége de Nancy, persuadé que la prise de la capitale le rendrait maître du reste de ses Etats. Tout favorisait son projet. Les Bourguignons étaient en horreur dans le pays, et la place était fort mal pourvue. La principale force de la garnison consistait en un corps de trois cents Anglais, commandés par le capitaine Colpin. Aussitôt que la famine se fit sentir dans la ville, les Anglais commencèrent à murmurer : leur capitaine les contint quelque temps ; mais ayant été tué, ils ne gardèrent plus de mesures. Bièvres, gouverneur de la ville, fut forcé de capituler (6 octobre). On convint que la garnison sortirait avec tous les équipages ; que ceux qui demeureraient dans la ville, jouiraient de tous les anciens priviléges, et que les Lorrains mêmes qui voudraient suivre le parti du duc de Bourgogne, auraient un mois pour se retirer et disposer de leurs effets. Bièvres étant venu saluer le duc, ce prince l'embrassa, et lui fit des remercîmens du bon traitement qu'il avait fait à ses sujets, pendant qu'il avait été leur gouverneur. Bièvres, charmé des bontés du vainqueur, ne put s'empêcher de lui dire, les larmes aux yeux : *Je vois bien que la guerre ne finira que par la mort de mon maître.*

Aux premières nouvelles du siége de Nancy, le duc de Bourgogne sortit de l'espèce de léthargie où il était enseveli, et envoya des ordres dans les provinces pour des levées d'hommes et d'argent. Il ne parlait plus qu'avec des menaces terribles ; mais depuis ses disgrâces on le craignait moins, et sa dureté avait extrêmement refroidi le zèle de ses sujets. Las de fournir à ses fureurs, les Flamands lui firent dire que *s'il était pressé par les Allemands ou par les Suisses, et qu'il n'eût avec lui assez de gens pour s'en retourner franchement en ses pays, il le leur fît à savoir, et qu'ils exposeraient leurs corps et leurs biens*

pour l'aller querir, et le ramener sûrement en sesdits pays; mais que pour faire plus de guerre par lui, ils n'étaient point délibérés de plus aider de gens ni d'argent. Les princes ne sont pas faits à de pareilles vérités. Cette réponse, qui reprochait ouvertement au duc le peu de cas qu'il faisait de la vie et des biens de ses sujets, augmenta encore sa fureur. Son plus grand dépit venait de ce qu'ayant dédaigné les conseils de ses généraux, il ne pouvait imputer ses défaites qu'à lui-même; mais ses fautes excitaient ses remords, sans lui donner plus de prévoyance.

Louis XI était le seul qu'il redoutât dans ces circonstances; l'antipathie que ces princes avaient conçue l'un contre l'autre, dès leur jeunesse, faisait qu'ils se craignaient mutuellement dans leurs disgrâces; ils étaient convenus d'avoir une entrevue entre Auxerre et Joigny; mais Charles, apprenant que le roi faisait passer des gendarmes sur les frontières de Picardie et de Champagne, s'imagina que la trêve allait se rompre, et se hâta d'entrer en Lorraine pour secourir Nancy; mais il apprit, dans sa marche, que la place s'était rendue. Il s'avança aussitôt, dans le dessein de combattre René. Celui-ci, ne se croyant pas assez fort pour risquer une bataille, laissa une garnison dans Nancy, et jeta quelques troupes dans ses autres places, pour arrêter l'armée bourguignone, pendant qu'il irait solliciter les Suisses et les Allemands de lui fournir des troupes.

Le roi, loin d'abuser de la situation du duc de Bourgogne, lui fit donner de nouveaux avis de la trahison de Campobasse; mais le duc, aveuglé par sa haine contre le roi, regardait comme un piége tout ce qui venait de sa part. Il ne pouvait se persuader que ce prince eût refusé une pareille proposition, surtout après avoir pensé être lui-même plusieurs fois la victime d'un tel attentat. Jean Hardi avait été écartelé pour avoir voulu empoisonner le roi, à la sollicitation du duc de Bourgogne. Le connétable avait déclaré que le duc avait encore le même projet, et le parlement venait tout récemment de condamner à mort un nommé Jean Bon, convaincu d'avoir été gagné par le duc Charles pour empoisonner le dauphin.

Cependant le duc de Bourgogne forma le siége de Nancy, et chargea Campobasse de la principale attaque. Celui-ci craignant que le duc, malgré sa prévention, ne vînt enfin à se détromper, crut que, pour mettre sa vie en sûreté, il devait consommer un crime dont le projet serait prouvé tôt ou tard. Il s'adressa, pour cet effet, à Cifron de Baschier, maître-d'hôtel du duc de Lorraine, offrant de livrer ou d'assassiner le duc Charles, et, en attendant, de tirer le siége en longueur. Il lui expliqua en même temps les desseins de Charles, les projets d'opérations, et

les dispositions des attaques. Cifron, voulant profiter de ce dernier avis, entreprit de se jeter dans la place avec une troupe de gentilshommes attachés à Réné. Plusieurs y réussirent; mais les autres ayant été pris, le duc de Bourgogne ordonna aussitôt qu'on les pendît, prétendant que tout homme qui était arrêté en voulant entrer dans une ville assiégée, méritait la mort suivant les lois de la guerre. Cifron, qui était du nombre des prisonniers, demanda à parler au duc, pour lui révéler un secret de la plus grande importance, qui regardait sa personne, et qu'il ne pouvait dire qu'à lui. Campobasse, ne doutant point que ce secret ne fût leur complot, persuada au duc que le prisonnier n'avait d'autre dessein que de sauver ou de prolonger sa vie, et fit presser l'exécution. Cifron, en allant au supplice, répétait si vivement que le duc se repentirait de n'avoir pas voulu l'entendre, que plusieurs vinrent encore pour l'engager à donner l'audience que le prisonnier demandait avec tant d'instance; mais Campobasse, étant maître absolu dans le camp, se mit au-devant de la porte du duc, ne permit pas qu'on pût lui parler, et fit hâter l'exécution.

Le duc de Lorraine, usant de représailles, fit pendre aussitôt plus de cent vingt prisonniers bourguignons, et les laissa exposés, avec un écriteau portant : *Pour la très-grande inhumanité, et meurtre cruellement commis en la personne de feu le bon Cifron de Baschier et ses compagnons, après qu'ils ont été pris en bien et loyaument servant leur maître, par le duc de Bourgogne, qui, par sa tyrannie, ne se peut empêcher de répandre le sang humain, faut ici finir mes jours.*

Réné, ayant peu de troupes et de munitions, aurait perdu Nancy aussi facilement qu'il l'avait pris, s'il n'eût pas été secondé par la perfidie de Campobasse, et par l'aveuglement du duc Charles. Ce prince, livré à une mélancolie noire, qui dégénérait, par intervalles, en fureur et en aliénation d'esprit, avait négligé de recueillir les débris de son armée; et, lorsque, excité par les progrès de son ennemi, il s'était mis en campagne, il l'avait fait sans précautions; et, s'avançant avec ce qu'il avait ramassé à la hâte, il s'était contenté d'écrire à Dufay, gouverneur de Luxembourg, de faire marcher le ban et l'arrière-ban, ressource qui annonce plus le malheur d'un État qu'elle n'y remédie. Ce corps, qui semble composé de l'élite d'une nation, plus connu par la valeur que par la discipline, n'a pas toujours rendu les services qu'on aurait pu en espérer. Pour surcroît de maux, l'armée fut bientôt désolée par les maladies, et ruinée par les désertions. Le comte de Chimay, en ayant fait la revue, crut qu'il était de son devoir de représenter au duc qu'il

n'y avait pas trois mille hommes en état de combattre; mais ce prince furieux, loin de reconnaître la généreuse liberté d'un fidèle sujet, lui répondit : *Quand je serais seul, je me battrais; je vois bien que vous êtes tout Vaudemont* (1). Chimay se retira, en disant que, « s'il fallait combattre, il prouverait qu'il était » franc, loyal et issu de bon lieu, et qu'il en donnerait des » preuves jusqu'à la mort. » Le roi de Portugal, qui était venu trouver le duc de Bourgogne, et qui fut témoin de ses fureurs, comprit qu'il ne devait attendre aucun secours, dans ses besoins, de la part d'un prince qui ne connaissait pas les siens mêmes, et se retira.

Le duc de Lorraine avait déjà huit mille hommes, dont il fit la revue sous Bâle; mais, comme il manquait quelque argent à la somme qu'on leur avait promise, ils voulaient se retirer. On dit qu'il ne s'agissait que de douze florins; et que, si le comte Oswal de Tierstein ne les eût prêtés, René se serait trouvé sans armée. Il n'attendait plus que le secours que les Allemands lui avaient promis; aussitôt qu'il fut arrivé, il s'avança vers Nancy. Il en était temps, tout y manquait : la famine y était au point qu'après avoir mangé les chevaux, on mangeait les chiens, les rats et les souris.

(1477, 4 janvier.) Aux approches de René, le comte de Campobasse abandonna l'armée de Bourgogne, et vint avec deux cents lances joindre celle de Lorraine. Les Allemands refusèrent de le recevoir, disant qu'ils ne voulaient point de traître parmi eux. Les Français, qui servaient dans l'armée de Lorraine, refusèrent pareillement deux capitaines italiens qui avaient amené deux cents gendarmes du camp de Charles; de sorte que ceux-ci se réunirent à Campobasse, qui alla se camper au pont de Bussière, afin de tomber sur les Bourguignons, qui voudraient se sauver du côté du Luxembourg et du pays Messin.

Le dimanche 5 janvier, le duc de Lorraine fit dire la messe de grand matin à la tête de son armée, et marcha en ordre de bataille. Tous les officiers de Charles étaient d'avis de lever le siége, et d'éviter la bataille. On lui représenta qu'il devait attendre les troupes qu'on levait dans ses provinces, qu'il serait alors supérieur à ses ennemis; mais qu'il allait indubitablement se perdre, s'il en venait aux mains. Le duc rejeta cet avis avec hauteur, dit qu'il ne fuirait jamais devant un jeune homme, et se mit en marche. Les armées se rencontrèrent bientôt; René rangea la sienne dans la plaine de Neuville : son avant-garde était de sept mille hommes de pied et de deux mille chevaux. Il

(1) René, II du nom, duc de Lorraine, descendait de Ferri, comte de Vaudemont, second fils du duc Jean.

donna le commandement de l'infanterie à Guillaume Harser, général des Suisses, et celui de la cavalerie au comte de Tierstein; ils avaient sous eux le bâtard de Vaudemont, Visse, Bassompierre, l'Estang, Sytano, Malortie et Oriole. Le corps de bataille était de huit mille hommes d'infanterie soutenus de quinze cents chevaux à la droite, et de cinq cents à la gauche. L'arrière-garde n'était que de huit cents hommes de pied qui devaient se porter partout, suivant le besoin. Réné menait le corps de bataille, et avait auprès de lui les comtes de Salins et de Linange, les seigneurs de Bitche, Paffenhausen, Bassompierre, Waltrin, Gerbeviller, Ligneville, Lenoncourt, Jacot de Pavoye, Saint-Amand et Blomont.

Le duc de Bourgogne se campa près de Jarville, à une demi-lieue de Nancy. Comme il voulut garder ses lignes avec le peu de monde qu'il avait, le corps qu'il opposa au duc Réné, n'était guère que de deux mille hommes; il donna l'aile droite à Galiot, la gauche à Josse de Lalain, et se mit au centre, à la tête des volontaires.

Réné passa le ruisseau de Hervillecour, qui séparait les deux armées. Les Suisses, selon un ancien usage, se jetèrent aussitôt à terre, la baisèrent, résolus de vaincre ou de mourir, et marchèrent en avant. S'étant aperçus que le chemin était bordé d'artillerie, ils laissèrent quelques bataillons pour amuser l'ennemi, et se coulèrent le long d'une haie pour gagner le flanc. Waltrin, remarquant que le duc de Bourgogne n'occupait pas tout le terrain qui s'étendait jusqu'au bois, détacha quatre cents chevaux français pour commencer l'attaque, pendant qu'un autre corps ferait le tour, et prendrait les Bourguignons en queue.

Le combat commença avec une ardeur égale; les Lorrains combattaient pour leur patrie, les Bourguignons se rappelaient leurs anciennes victoires, et leur valeur était encore excitée par le dépit de leurs dernières défaites: les Suisses firent des efforts si extraordinaires, que la victoire ne fut pas long-temps douteuse. Les Bourguignons, attaqués en même temps de toutes parts, et accablés par le nombre, perdirent courage et ne songèrent plus qu'à se sauver. Galiot revint plusieurs fois à la charge; le duc de Bourgogne combattait en soldat, et se portait partout. Mais il veut en vain, par son exemple, rappeler le courage de ses troupes; la déroute devient générale; lui-même, fatigué et blessé, est emporté dans la fuite. Claude de Blomont, sénéchal de Saint-Dié, le poursuivit; on prétend que le duc lui demanda quartier; mais Blomont, qui était sourd, ne sachant ce qu'il disait, le porta par terre d'un coup de lance, ce malheureux prince, accablé de fatigue et du poids de ses armes, ne pou-

vant se relever, fut foulé et percé de plusieurs coups ; d'autres disent qu'il fut tué par des hommes apostés, que Campobasse avait laissés auprès de lui. Les fuyards furent poursuivis jusqu'au pont de Bussière ; Campobasse, qui s'y était campé, ne fit quartier à aucun : tous furent tués ou noyés. Réné, maître du champ de bataille, le fut aussi des munitions qui furent d'un grand secours dans Nancy, où la misère était extrême. Le duc de Lorraine y étant entré après la bataille, les habitans le reçurent avec des transports extraordinaires ; mais, au lieu de signaler leur joie par une magnificence qui prouve plutôt le faste des princes que l'amour des peuples, ils lui dressèrent un arc de triomphe qui n'était construit que des têtes de chevaux et de chiens qu'ils avaient mangés pendant le siége.

Bièvres, Contay, La Vieuville, périrent dans cette journée. Antoine et Baudouin, bâtards de Bourgogne, demeurèrent prisonniers avec les comtes de Nassau, de Rhétel, de Chimay, Olivier de La Marche, Galiot, et beaucoup d'autres.

On s'informa inutilement, pendant deux jours, du sort du duc de Bourgogne ; on trouva enfin son corps dépouillé, couvert de boue et pris dans la glace ; il fallut employer le pic pour l'en retirer. Quoiqu'il fût très-défiguré, son médecin et son secrétaire le reconnurent à plusieurs marques, et particulièrement à la cicatrice de la blessure qu'il avait reçue à la bataille de Montlhéry. Le duc de Lorraine le fit apporter à Nancy, et alla le recevoir en habit de deuil, ayant une barbe d'or qui lui descendait jusqu'à la ceinture ; à la mode des anciens preux, quand ils avaient gagné une victoire ; il lui jeta de l'eau bénite, et lui prenant la main : *Biau cousin*, dit-il, *vos âmes ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux et douleurs.* Le corps resta dans une chapelle jusqu'en 1550, qu'il fut transporté à Saint-Donat de Bruges.

Ainsi périt Charles, dernier duc de Bourgogne, qui n'eut d'autres vertus que celles d'un soldat ; il fut ambitieux, téméraire, sans conduite, sans conseil, ennemi de la paix, et toujours altéré de sang. Il ruina sa maison par ses folles entreprises, fit le malheur de ses sujets, et mérita le sien.

Les grands événemens se répandent d'abord par des bruits sourds qui précèdent les courriers les plus diligens. Ce qu'on apprit confusément de la défaite du duc de Bourgogne, irritait la curiosité ; chacun était attentif, et cherchait à savoir des particularités qu'on pût annoncer au roi. Lorsque ce prince attendait quelque nouvelle intéressante, il ne pouvait cacher son inquiétude, et comme si son impatience eût pu hâter les événemens, il ne cessait de parler d'avance : *Je donnerai tant*, disait-il, *à*

celui qui premier m'apportera telles nouvelles. Commines et du Bouchage avaient eu chacun deux cents marcs d'argent, pour lui avoir annoncé celle de la bataille de Morat. Il était encore plus impatient de savoir ce qui s'était passé à Nancy. Du Lude, ayant passé la nuit à attendre le courrier, fut le premier qui l'aperçut au point du jour ; il l'obligea de lui donner ses lettres, et alla dans l'instant les remettre au roi. Elles venaient de la part de La Tremouille, et contenaient le détail de la défaite du duc Charles ; mais elles ne disaient rien de sa mort. On ignorait encore s'il avait été tué ou fait prisonnier, ou s'il s'était enfui en Allemagne. Le roi avait peine à cacher la joie qu'il ressentait. Il fit venir les principaux de la cour et de la ville, leur montra les lettres, et les fit dîner avec lui. On ne parla que de la nouvelle qu'on venait de recevoir, tous en marquaient une joie vraie ou feinte ; car les mécontens voyaient, avec chagrin, que le roi serait plus absolu que jamais. Commines fait une peinture du dîner, qui, pour être naïve et familière, n'en est que plus expressive, et peint mieux la situation des courtisans que tout ce que je pourrais dire. Je crois devoir rapporter ses propres termes. *Je sçai bien*, dit-il, *que moi et autres, prîmes garde comme ils dineraient, et de quel appétit ceux qui étaient en cette table ; mais, à la vérité, je ne sçai si c'était de joie ou de tristesse, un seul, par semblant, ne mangea la moitié de son saoul, et si n'étaient-ils point honteux de manger avec le roi ; car il n'y avait celui d'entr'eux qui bien souvent n'y eût mangé.*

Le lendemain, on sut toutes les particularités de la bataille ; la mort de Charles fut confirmée par les lettres du duc de Lorraine. Le roi fit part de cette nouvelle aux principales villes du royaume et au duc de Bretagne. Deux jours après, il apprit la fin tragique de Galéas, duc de Milan, qui avait été assassiné au milieu de ses gardes en entrant dans l'église (1).

Le duc d'Orléans demanda au roi la permission et les moyens de poursuivre les droits qu'il avait sur le Milanais, par son aïeule Valentine Viscouti ; mais le roi n'était pas alors en état de s'engager dans une telle entreprise, et n'était occupé que du projet de recouvrer la Bourgogne. Il envoya des courriers aux principales villes de Bourgogne, pour leur dire qu'il prenait sous sa protection la personne et les Etats de Marie, fille et héritière du duc Charles, sa parente et sa filleule ; qu'il espérait la marier avec le dauphin ; que d'ailleurs on n'ignorait pas que la Bourgogne,

(1) La mort de Galéas fut l'effet d'une vengeance personnelle, et non pas d'une conjuration contre l'Etat. Les principaux de ses assassins étaient deux hommes qu'il avait outragés dans leur honneur, en séduisant la femme de l'un, et abusant de la sœur de l'autre.

ayant été donnée en apanage à Philippe de France, fils du roi Jean, elle retournait de plein droit à la couronne, faute d'hoirs mâles (1). Le roi fit partir en même temps l'amiral et Commines, pour engager les habitans d'Abbeville à se soumettre ; mais, pendant qu'il négociait avec les principaux, Torcy, gouverneur d'Amiens, les prévint, et entra dans Abbeville, par le moyen du peuple dont il était aimé.

(17 janvier.) Louis XI demanda des subsides à toutes les villes du royaume, afin de réunir à la couronne les Etats du feu duc de Bourgogne. Il se rendit ensuite sur la frontière de Picardie, après avoir envoyé, dans les divers pays de la succession de Bourgogne, des émissaires pour persuader aux peuples de se soumettre volontairement, afin d'éviter une guerre, d'autant plus cruelle qu'ils seraient traités comme rebelles ; au lieu qu'en lui rendant l'obéissance qu'ils lui devaient, il confirmerait et augmenterait leurs priviléges.

Aux approches du roi, Ham et Saint-Quentin se déclarèrent pour lui ; Guillaume Bitche, gouverneur de Péronne, oublia qu'il devait toute sa fortune au duc Charles, et ouvrit ses portes. L'exemple de Péronne entraîna le Tronquoi, Roye, Montdidier, Moreuil. Les places qui firent quelque résistance, furent rasées. Les autres, intimidées, n'attendirent pas qu'on les sommât ; Ver-vins, Saint-Gobin, Marle, Rue, Landrecies, se soumirent. Jean de Châlons, prince d'Orange, Georges de La Tremouille, sire de Craon, Charles d'Amboise, sieur de Chaumont, s'étant rendus à Dijon, à la tête de sept cents lances, s'adressèrent aux états assemblés, et les sommèrent de rendre obéissance au roi. Le doute où les états paraissaient être encore de la mort du duc Charles, fit qu'ils demandèrent que le roi donnât sa parole de faire sortir ses troupes de la province, au cas que le duc fût encore vivant (1), de maintenir les trêves, et d'accorder une amnistie générale à

(1) Ce principe n'était pas absolument vrai ; du moins la clause de réversion à la couronne, faute d'hoirs mâles, n'est point stipulée dans les lettres d'apanage données par le roi Jean à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Charles V est le premier qui ait stipulé cette clause ; et l'on tient que c'est depuis lui qu'elle est devenue de droit commun : Louis XI ne pouvait donc pas en faire application à la Bourgogne, à moins de lui donner un effet rétroactif.

(2) Le peuple douta long-temps de la mort du duc Charles : les uns disaient qu'il s'était retiré dans une solitude ; d'autres, qu'il était allé à Jérusalem. La prévention de quelques uns était si forte, qu'ils prétaient de l'argent à rendre au retour de ce prince. Il y a plusieurs exemples de ces idées populaires sur les personnages célèbres. Il semble que le peuple les croie immortels ; on ne doit pas être surpris qu'il ait eu peine à croire la mort de Charles, puisqu'il avait douté de celle de la Pucelle d'Orléans, qu'il avait vu brûler.

tous ceux qui auraient servi le duc, et qui étaient encore attachés à la princesse sa fille. Les commissaires accordèrent tout ce que demandaient les états. Le roi fit sceller l'amnistie (19 janvier), et promit de conserver à chacun ses priviléges, bénéfices, ou charges.

Marie exhorta les états à lui garder leur foi, en leur mandant que le duché de Bourgogne n'était point de la maison de France; que le duc Philippe, son trisaïeul, avait acheté le comté de Charolais du comte d'Armagnac; que les comtés de Mâcon et d'Auxerre avaient été cédés par le traité d'Arras au duc Philippe-le-Bon, son aïeul, pour lui et ses hoirs mâles et femelles. Les lettres de Marie n'empêchèrent pas les états de jurer obéissance au roi. Le conseil qu'ils avaient déjà établi sous le nom de conseil de la province, dressa un mémoire contenant les très-humbles supplications de la province au roi. Les premiers articles regardaient la fabrique des monnaies, l'administration de la justice, la levée et le paiement des gens de guerre. Par les autres articles, le roi était supplié de faire rembourser la province d'une somme de cent mille livres qu'elle avait prêtée au feu duc; d'abolir la plupart des impôts; d'empêcher de faire passer aucun argent à Rome, et de conserver les bénéfices et charges à ceux qui en étaient pourvus. Aussitôt que le roi eut répondu favorablement à ces demandes, les uns s'empressèrent de prêter serment, pour être les premiers en droit de prétendre aux grâces, les autres ne parurent différer que pour se vendre plus cher. On ignore quelle récompense demandaient La Tremouille et Chaumont, qui étaient les premiers négociateurs de cette affaire; mais la réponse que leur fit le roi, mérite d'être rapportée. On voit qu'il pensait à tout.

A Péronne, ce 9 février.

« Messieurs les comtes, j'ai reçu vos lettres, et vous remercie » de l'honneur que vous me voulez faire de me mettre à butin » avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié de l'argent des » restes que vous avez trouvés; mais je vous supplie que le surplus » vous le fassiez mettre ensemble, et vous en aidiez à faire ré- » parer les places qui sont sur les frontières des Allemands, et » à les pourvoir de ce qui sera nécessaire, en façon que je ne » perde rien; et, s'il ne vous sert de rien, je vous prie, envoyez-le » moi. Touchant les vins du duc de Bourgogne, qui sont en ses » celliers, je suis content que vous les ayiez. »

Les négociations du roi réussissaient en Bourgogne; mais elles n'avaient pas le même succès en Flandre et en Artois. L'amiral et Commines n'avaient rien obtenu de ceux d'Arras; Ravestein, qui y commandait, n'écoutait que son devoir. La Vaquerie, pen-

sionnaire de cette ville, fit voir qu'elle appartenait incontestablement à Marie ; mais Crevecœur, seigneur de Querdes, ayant succédé à Ravestein, eut des vues toutes différentes. Comme ses biens étaient en deçà de la Somme, aux environs d'Amiens, il préféra ses intérêts à ceux de sa souveraine. La Vaquerie, gagné par les offres de Louis, cessa d'être persuadé des droits de Marie, ou du moins de les défendre.

Pendant qu'on négociait avec eux, le chancelier Hugonnet, Imbercourt, Ferry de Cluny, nommé à l'évêché de Terouane, le comte de Grandpré et La Gruluse vinrent, de la part de la jeune duchesse de Bourgogne, trouver le roi pour lui annoncer qu'elle prenait le gouvernement de ses Etats, et qu'elle avait formé son conseil de la duchesse douairière, de Ravestein, du chancelier et d'Imbercourt. Le roi leur déclara que son intention était de faire le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne, et, en attendant, de se mettre en possession des provinces réversibles à la couronne, et qu'il garderait les autres jusqu'à ce que la princesse fût en âge, et lui eût rendu hommage. Il ajouta que ce mariage était le seul moyen de terminer des guerres qui duraient depuis trop long-temps, et qui, sans cela, se renouvelleraient toujours ; qu'il aimait la princesse, mais qu'avant tout, il devait soutenir les droits de sa couronne, et qu'il avait des forces suffisantes pour les faire valoir, si on refusait de les reconnaître.

Hugonnet et Imbercourt, voyant le roi à la tête d'une puissante armée ; que toutes les villes lui ouvraient leurs portes ; que l'autorité de la duchesse était mal affermie, et que les provinces réclamaient des priviléges que les derniers ducs leur avaient ôtés, résolurent de s'accommoder au temps. Ils convinrent que le mariage du dauphin et de Marie était la seule voie de conciliation avantageuse pour les deux parties, promirent d'y travailler, et consentirent que des Querdes gouvernât Arras sous l'autorité du roi. On convint que « les états d'Artois enverraient des députés » pour prêter serment au roi ; que sa majesté nommerait les offi- » ciers pour la garde de la province et l'administration de la jus- » tice, jusqu'à ce que mademoiselle de Bourgogne eût fait son » hommage. Il est dit qu'au cas que mademoiselle de Bourgogne » refuse de rendre hommage, ou qu'elle se marie avec quelque en- » nemi du roi, l'Artois demeurera à sa majesté, qui promet de » défendre et protéger le pays, et d'en conserver toutes les fran- » chises et immunités. Les troupes sortiront du pays sitôt que les » états auront prêté serment. Tous les officiers seront maintenus » dans leurs charges et emplois. »

Si l'on excepte la clause qui semble imposer à Marie de Bourgogne la nécessité de ne se marier que de l'agrément du roi, la

capitulation était juste ; l'Artois avait toujours relevé de la couronne ; Philippe-le-Bon ne s'était exempté d'en faire hommage que par le traité d'Arras ; cette exemption n'était que pour un temps, et ce temps était expiré.

Malgré ces conventions, le roi essuya plusieurs difficultés avant que d'être en pleine possession d'Arras, qui était en ce temps-là partagé en ville et en cité. Des Querdres livra la cité (4 mars) ; mais les bourgeois étaient encore maîtres de la ville qui était fortifiée, et la cité ne l'était pas. Il y avait d'ailleurs, entre l'une et l'autre, une de ces animosités qui, sans avoir ordinairement de fondement réel, influent néanmoins dans les affaires les plus graves. Il suffisait que la cité eût reçu le roi, pour que la ville refusât de le recevoir, de sorte qu'il fut obligé de se fortifier dans le quartier qu'il occupait, d'y faire élever un boulevart, et de former le siége de la ville.

Cependant, les ambassadeurs de la princesse de Bourgogne retournèrent auprès d'elle. S'ils s'étaient un peu trop relâchés de leurs instructions au sujet d'Arras, Marie fit encore une plus grande faute en assemblant les états de Flandre à Gand. Cette assemblée tumultueuse s'empara du gouvernement. Le peuple, plus fait pour la licence que pour la liberté, ne se vit pas plutôt maître de l'autorité qu'il exerça la tyrannie. Il voulut imposer des lois à sa souveraine.

Touteville et Baradot vinrent, en qualité d'ambassadeurs des trois états de Flandre, demander au roi de ne rien entreprendre contre la trêve de Soleure, et de défendre la princesse héritière de Bourgogne, comme il y était obligé. Ils ajoutèrent, pour donner plus de poids à leur commission, que Marie voulait se gouverner par le conseil de ses trois états. Le roi, pour éviter de répondre aux premiers articles, saisit ce qu'ils avançaient au sujet des états, et leur dit qu'ils étaient mal informés de l'intention de leur maîtresse ; qu'il la savait mieux qu'eux ; et que, loin de vouloir se laisser conduire par les états du pays, elle avait déjà choisi un conseil qui les désavouerait.

Ces ambassadeurs, peu accoutumés à négocier, abandonnèrent les principaux articles de leur commission, pour ne s'occuper que de ce qui les regardait personnellement. Ils répondirent qu'ils n'avançaient rien dont ils ne fussent sûrs, et offrirent de faire voir leurs instructions. Après plusieurs contestations, qui toutes faisaient perdre de vue le point essentiel de la négociation, le roi leur montra la lettre que les ambassadeurs de Marie lui avaient remise. Elle était écrite, en partie de la main de la duchesse douairière, en partie de celle de la jeune duchesse, et en partie par Ravestein. Ces différentes écritures

étaient pour rendre plus authentique la lettre par laquelle le roi était prié de s'adresser, pour toutes les affaires, à la duchesse douairière, à Ravestein, à Imbercourt, au chancelier Hugonnet, et non à d'autres.

Le roi, qui n'avait d'autre dessein que d'entretenir la dissension entre la duchesse et ses sujets, permit aux ambassadeurs d'emporter la lettre; et un désir de vengeance les fit partir avec autant d'empressement que s'ils eussent réussi dans leur commission.

Louis ne sentit peut-être pas toute la conséquence de ce qu'il venait de faire. S'il était de son intérêt de nourrir la discorde à la cour de la princesse, il ne l'était pas moins de ne pas sacrifier ceux qui étaient le plus portés pour la France.

Touteville et Baradot se présentèrent aux états et reprochèrent à la duchesse la lettre qu'elle avait écrite. Comme elle ne croyait pas que le roi s'en fût dessaisi, elle nia qu'elle l'eût écrite; mais elle lui fut aussitôt présentée. Les Gantois, furieux, arrêtèrent Hugonnet et Imbercourt. Outre la haine secrète que le peuple a naturellement contre les hommes en place, et qui se développe dès qu'elle peut éclater, Imbercourt et le chancelier avaient des ennemis particuliers et puissans. L'évêque de Liége leur reprochait les malheurs de ses Etats; le comte de Saint-Pol, fils du connétable, voulait venger la mort de son père qu'ils avaient livré; plusieurs autres, croyant avoir sujet de s'en plaindre, excitaient le peuple déjà trop animé. Les services que ces deux hommes avaient rendus et qu'ils pouvaient encore rendre, ne purent balancer des haines particulières, et la fureur aveugle d'une vile populace toujours timide ou cruelle.

On nomma des commissaires pour travailler à leur procès. L'accusation se réduisait à trois chefs: d'avoir concouru à faire rendre Arras au roi; d'avoir pris de l'argent de la ville de Gand pour un procès qu'ils avaient jugé en sa faveur, et d'avoir entrepris plusieurs choses contre les priviléges de la ville, pendant qu'ils avaient eu le maniement des affaires sous le feu duc. Quoique les accusés eussent pu se défendre sur leurs intentions et sur la conjoncture des temps à l'égard du premier chef, il paraissait le plus grave; cependant les Gantois n'y insistèrent pas, parce qu'ils n'étaient pas fâchés de voir la duchesse affaiblie par la perte d'Arras. Les accusés répondirent, sur le second et le troisième chef, qu'ils avaient jugé le procès selon leur conscience, qu'ils n'avaient point exigé d'argent, et qu'ils ne l'avaient reçu qu'après le jugement, comme un salaire de leurs peines. Quant aux priviléges des Gantois, que c'étaient eux-mêmes qui avaient consenti à les perdre. Les défenses des accusés ne furent

point écoutées, on les appliqua à la question, et, nonobstant leur appel au parlement, ils furent condamnés et exécutés le jeudi saint.

(3 avril.) La princesse n'eut pas plutôt appris cette sentence, qu'elle alla se présenter aux juges pour défendre l'innocence, ou demander la grâce de ses deux plus fidèles sujets. Les juges, la repoussant avec dureté, l'obligèrent de se retirer. Elle court sur la place, les cheveux épars et en habit de deuil; elle voit sur l'échafaud ces deux malheureux, à qui on avait donné la question si cruellement, qu'ils ne pouvaient ni se tenir debout, ni se mettre à genoux pour recevoir le coup de la mort. La princesse s'adressa au peuple en suppliante. Plusieurs, émus de ce spectacle, touchés de l'innocence, et frappés de l'abaissement où ils voyaient leur souveraine, veulent s'opposer à l'exécution; mais le plus grand nombre, insensible à la pitié, demande à grands cris le sang des deux infortunés, et leur fait trancher la tête aux yeux même de la princesse.

La ville d'Arras, demandant à capituler, le roi fit expédier des lettres par lesquelles, en conservant les anciens priviléges de la ville et de la cité, il accordait ceux de la noblesse à tous les habitans, avec exemption de ban et arrière-ban. Mais lorsque tout était presque conclu, le roi s'étant éloigné, le parti qui lui était opposé dans la ville, reprit le dessus, et recommença à tirer contre la cité. Les garnisons de Lille, Douai et Valenciennes, firent un détachement de cinq cents chevaux et de mille hommes de pied, sous le commandement d'Arci et du jeune Salazar, qui entreprirent de se jeter dans la place. Du Lude, qui commandait en l'absence du roi, marcha au-devant d'eux, en tua six cents, fit presque tout le reste prisonnier, et pressa le siége de la ville avec plus de vigueur que jamais. Les habitans, se voyant hors d'état de se défendre plus long-temps, envoyèrent des députés au roi, qui était à Hesdin, pour lui demander la permission d'aller représenter à la duchesse Marie que la ville ne pouvait plus tenir; le roi leur répondit qu'ils étaient sages, et que c'était à eux à savoir ce qu'ils devaient faire. Les députés, contens de cette réponse, partirent; mais ils furent arrêtés en chemin et ramenés à Hesdin. On les traita d'abord avec douceur, et lorsqu'ils étaient dans la plus grande sécurité, on vint prendre les douze principaux, et on leur trancha la tête. Celle d'Oudard de Bussi, chef de la députation, fut exposée dans le marché d'Hesdin, coiffée d'un chaperon fourré, parce que le roi, ayant donné à cet homme une charge dans le parlement, il le regardait comme traître. Il serait difficile d'excuser le supplice des autres; la réponse que le roi leur avait faite, était une

espèce d'engagement de sa part, ou du moins une équivoque peu digne d'un prince.

Cette exécution épouvanta si fort les habitans d'Arras qu'ils implorèrent la clémence du roi. Ce prince leur accorda une amnistie, les fit désarmer, et les taxa à cinquante mille écus.

Commines a tort de dire que la capitulation fut assez mal tenue, et qu'on fit mourir plusieurs personnes. Il confond ici l'exécution des députés avec celle qu'il suppose qu'on fit dans Arras. D'ailleurs, la capitulation était du premier avril; les habitans d'Arras la violèrent eux-mêmes aussitôt que le roi s'éloigna pour aller s'emparer d'Hesdin; ils firent venir des troupes de Douai, et tirèrent sur la cité; de sorte que du Lude fut obligé de recommencer le siége de la ville, où le roi n'entra que le 4 de mai. Commines, qui écrivait de mémoire longtemps après que les faits étaient arrivés, est bien excusable dans des méprises si peu importantes; mais il ne l'est peut-être pas tant lorsqu'il avance que le roi ne voulait pas que le dauphin épousât Marie de Bourgogne. Comme ce fait est très-important; qu'il est encore intéressant de nos jours, et que la plupart de ceux qui déplorent avec raison que ce mariage n'ait pas été fait, ne sont que les échos de Commines, il mérite un peu plus de discussion.

Il est certain que le passage de la succession de Bourgogne dans la maison d'Autriche a été, pendant plus de deux siècles, le principe d'une guerre presque continuelle (1), dont le germe n'est pas encore détruit; mais il ne paraît pas que Louis XI ait refusé, comme on le suppose communément, de réunir cette succession à la couronne, par le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne. Commines prétend que ce prince lui avait dit plusieurs fois que, si le duc Charles venait à mourir, il tâcherait de faire ce mariage; ou, si Marie s'y opposait à cause de la disproportion d'âge (2), de la faire épouser à quelque prince du sang; que le roi était encore dans ces dispositions huit jours avant la mort du duc; mais qu'aussitôt après il changea de dessein; qu'il résolut alors de s'emparer de la plus grande partie de la succession, et de partager le reste entre ses favoris et quelques princes d'Allemagne, afin de les intéresser dans son projet, et de s'en faire un appui; que le jour même qu'il apprit la mort

(1) Un empereur turc, étonné du sang que les guerres des Pays-Bas faisaient répandre, se les fit montrer sur la carte, et voyant le peu d'étendue de ces provinces: *Ah! c'en est fait*, dit il, *mon affaire, j'enverrais mes pionniers, et je ferais jeter ce petit coin de terre dans la mer.*

(2) Marie de Bourgogne avait près de vingt ans lors de la mort de son père. Elle était née le 13 de février 1457, et le dauphin le 30 juin 1470: ainsi elle avait treize ans plus que ce prince.

du duc, il promit à plusieurs de ceux qui étaient auprès de lui les terres de ce prince. Il n'y a personne qui, en lisant cet endroit de Commines, ne soit fondé à croire que le roi avait absolument abandonné son premier projet. Je sais de quel poids doit être le sentiment de Commines, qui, ayant le sens le plus droit et vivant dans la familiarité de Louis XI, devait être à portée de connaître son caractère; ainsi je me contenterai de rapporter des faits qui paraissent opposés au sentiment de Commines : le lecteur en jugera. Ce n'est pas Louis XI que j'entreprends de justifier, c'est la vérité que je veux éclaircir.

Ce prince avait déjà proposé au duc Charles le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne. Après la mort du duc, la première pensée de Louis XI fut de le conclure. Il en écrivit à Craon et aux états de Bourgogne. Hugonnet et Imbercourt en firent mention dans le projet pour la réduction d'Arras. Sur le bruit qui se répandit que mademoiselle de Bourgogne allait épouser Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, le roi envoya une instruction qui prouve qu'il tentait toutes les voies possibles pour parvenir à ce mariage. En donnant ordre à Mouy de s'adresser à Lannoy, « il lui promet de très-grandes » récompenses pour lui et pour tous ceux qu'il emploiera; il » ajoute que son désir a toujours été et est encore que cette al- » liance se fasse, et par ce moyen, d'unir tous ces pays à la » couronne; que le plus grand service qu'on lui puisse rendre, » est de faire réussir ce projet; qu'il faut voir si les Flamands » qui sont du royaume pourraient ravoir mademoiselle de » Bourgogne, et entreprendre cette affaire; qu'il reconnaîtrait » ce service, non-seulement en leur continuant leurs privilèges, » mais en leur en donnant de nouveaux, et leur faisant tant de » bien qu'ils en seraient contens; que si, après toutes ces offres, » les Flamands ne voulaient pas consentir à ce mariage, on ait » à leur déclarer que le roi prétend retirer tout ce qui est du » royaume, et laisser seulement le reste au mari futur de ma- » demoiselle de Bourgogne. »

On voit que Louis XI employait à la fois les offres et les menaces pour terminer cette affaire, qu'il avait infiniment à cœur. Quoique le duc Charles eût proposé le mariage de sa fille avec le dauphin, peut-être ne l'eût-il jamais conclu par l'aversion qu'il avait contre le roi.

Louis XI pouvait avoir une haine aussi violente que celle dont il était lui-même l'objet, mais il ne paraît pas qu'elle se soit étendue sur la postérité du duc. D'ailleurs toute la vie de Louis prouve assez qu'il n'écoutait pas son ressentiment au préjudice de ses intérêts; il ne les méconnaissait guère, et les cherchait

toujours. Il est vrai qu'il entra d'abord à main armée dans les États de la jeune duchesse de Bourgogne, parce qu'il voulait commencer par réunir à la couronne les provinces qui y étaient réversibles, ce qui n'aurait pas été aussi facile lorsque la duchesse aurait épousé un prince puissant et ennemi de la France. Les spéculatifs, au lieu d'examiner la conduite de Louis, ne se déterminent que sur la connaissance qu'ils ont de son caractère, et supposent qu'un principe de jalousie empêcha ce prince de conclure ce mariage, parce qu'il craignait que son fils ne fût trop puissant, étant à la fois dauphin et duc de Bourgogne. Louis était assez jaloux de son autorité pour concevoir cette crainte; cependant nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait sincèrement désiré ce mariage; mais peut-être n'a-t-il pas pris, pour y parvenir, les mesures les plus justes; ainsi, en le justifiant à certains égards, on pourrait, d'un autre côté, lui faire des reproches qui n'en seraient pas moins graves contre la politique; mais ce ne seraient pas précisément ceux qu'on a coutume de lui faire. Il ne sut pas profiter de ses avantages pour déterminer Marie de Bourgogne en faveur du dauphin. Elle y était déjà très-disposée. Avec beaucoup de droiture dans l'esprit et dans le cœur, elle ignorait cette politique fausse et raffinée, qui, écartant la vérité pour courir au-devant des objets, ne voit que ceux que l'imagination enfante. Elle avait été témoin de toutes les horreurs de la guerre entre le roi et le duc, son père. Elle voulait en étouffer le germe, rendre ses sujets heureux, et former une alliance qui pût assurer leur bonheur. C'est pourquoi elle consentait à épouser le dauphin, malgré tous les efforts de ceux qui étaient opposés à la France, et particulièrement de la dame d'Hallwin, sa dame d'honneur. Celle-ci alléguait continuellement la grande jeunesse du dauphin, et ne cessait de dire que la princesse avait besoin d'un homme et non pas d'un enfant.

Louis XI fit une faute irréparable, en sacrifiant aux ambassadeurs des états de Gand les lettres qui furent si funestes à Hugonnet et Imbercourt. Il perdit, dès ce moment, toute la confiance de Marie, et ne put jamais la regagner.

Commines fait encore à Louis XI un reproche qui n'est pas fondé, quand il dit qu'on aurait pu faire épouser Marie de Bourgogne au comte d'Angoulême. Il était de l'intérêt du roi de la marier avec le dauphin; mais, le projet de ce mariage venant à échouer, il n'était assurément pas de sa politique de la faire épouser à un prince du sang, et de le rendre aussi puissant que l'avaient été les ducs de Bourgogne Jean, Philippe et Charles: ils avaient été les ennemis les plus redoutables de la France; et le roi n'était alors occupé qu'à retirer les provinces que Philippe-

le-Bon avait arrachées par le traité d'Arras. C'eût été sans doute un grand avantage pour la France et pour l'Europe entière que les Pays-Bas eussent été unis à la couronne, les événemens ne l'ont que trop appris; mais Louis XI ne pouvait pas prévoir que sa postérité et celle du duc d'Orléans seraient sitôt éteintes, et que la couronne passerait au fils du comte d'Angoulême. Dans les circonstances où il se trouvait alors, et instruit par le passé, il ne lui convenait pas que l'héritière de Bourgogne épousât un prince du sang. Il est vrai qu'il était encore plus désavantageux que cette succession passât à Maximilien; mais Louis XI n'aurait pas plus réussi pour tout autre prince de son sang que pour le dauphin, après avoir perdu la confiance de Marie, et redoublé l'aversion des Flamands. Il fit, dans cette occasion, faute sur faute, puisque, ayant échoué dans son premier projet, il ne songea pas à la princesse Anne, héritière de Bretagne. Les suites de cette négligence n'auraient pas été moins funestes à la France, que la perte des Pays-Bas, si cette dernière faute n'eût pas été réparée sous le règne suivant. Le seul parti que Louis XI tira de la conjoncture présente, fut de semer la division dans la maison royale d'Angleterre, en persuadant à Édouard IV que le duc de Clarence allait épouser Marie de Bourgogne, et que la duchesse douairière conduisait cette intrigue. Soit que le duc de Clarence eût ce dessein, soit qu'Édouard ne cherchât qu'un prétexte pour satisfaire sa haine contre lui, depuis qu'il était entré dans le parti de Warwick, il le fit arrêter. Le duc de Glocester, ne songeant qu'à détruire ses frères l'un par l'autre, pour se frayer un chemin au trône, aigrit encore l'esprit d'Édouard contre le duc de Clarence. Ce malheureux prince fut aussitôt jugé coupable; toute la grâce qu'on lui fit, fut de lui laisser le choix du genre de mort: il demanda d'être noyé dans un tonneau de Malvoisie, ce qui fut exécuté.

Louis, pour s'assurer des Anglais, faisait régulièrement payer des pensions aux principaux de la cour d'Edouard: l'alliance des Suisses ne lui coûtait pas moins; ils reçurent cette année plus de soixante-dix mille livres. Malgré toutes ces dépenses extraordinaires, le roi n'en négligeait aucune de nécessaire ou d'utile; il fit bâtir un pont sur la Charente, près de Coignac, fit clore de murs les Sables d'Olonne, réparer Montaigu, frontière de Poitou et de Bretagne, et fortifier Arras. Il donna le commandement de cette dernière place à Jean de Daillon, qu'il appelait ordinairement *Maître Jean des Habiletés*, parce qu'il songeait toujours à ses propres intérêts dans les services qu'il rendait à son maître.

Le roi venait ordinairement se délasser de ses travaux à Notre-

Dame-de-la-Victoire, près de Senlis, où il faisait bâtir; mais il n'était jamais long-temps dans le repos; il alla à Cambrai, où il fut reçu, en confirmant aux habitans leurs priviléges. Dans le temps qu'il y était, il apprit que ses troupes avaient surpris Tournay par l'intrigue d'Olivier Le Dain (1). Cet homme, ayant persuadé au roi qu'il pourrait employer utilement, pour son service, les connaissances qu'il avait dans la ville de Gand, eut ordre de s'y rendre. Il crut relever, par le faste, la bassesse de son origine; il n'en fut que plus ridicule aux yeux de ses compatriotes. Lorsqu'on lui donna audience, il demanda à parler en particulier à la princesse de Bourgogne; on lui répondit que cela ne se pouvait pas. Le Dain, n'ayant ni l'adresse de gagner les esprits, ni la fermeté qui impose, tomba dans le mépris, du mépris on passa aux menaces, la peur le saisit, et il se sauva à Tournay. Ce fut là qu'il résolut de réparer, par quelque service, le mauvais succès qu'il avait eu à Gand. Il gagna plusieurs habitans, et fit donner avis à Colard de Mouy, qui était à Saint-Quentin, de s'avancer secrètement vers Tournay. Mouy envoya devant lui Navarrot d'Anglade, à la tête de vingt-cinq lances, et le suivit de si près, que Le Dain et les bourgeois, qui étaient du complot, ayant ouvert la barrière, il se rendit maître de la ville (23 mai), avant que les magistrats se fussent aperçus de son arrivée. Le Dain se trouvant alors le plus fort, fit arrêter ceux qui pouvaient faire soulever le peuple, et les envoya à Paris, où ils demeurèrent prisonniers jusqu'à la mort du roi. D'Anglade fit, dès le lendemain, avec ses vingt-cinq lances, une course jusqu'aux portes de Lannoy; la terreur se répandit dans le pays; les Flamands abandonnèrent Mortagne, et les Français y entrèrent. Mouy, ayant assuré la prise de Tournay, sortit avec une partie de la garnison et quelques pièces de canon, marcha à Leuse, qui appartenait au duc de Nemours, surprit le château et le rasa. Les Flamands brûlèrent, par représailles, le château de Chin, appartenant à Mouy; celui-ci les atteignit dans leur retraite, en tua cent, et en prit trois qu'il fit pendre. Il y avait tous les jours des escarmouches entre les Flamands et

(1) Olivier-le-Diable ou le Mauvais, natif de la petite ville de Thielt, près de Courtrai, fut d'abord barbier de Louis XI, dont il gagna la confiance. Ce prince lui changea son nom en celui de Le Dain, l'anoblit, le fit gentilhomme de sa chambre, capitaine du château de Loches, gouverneur de St.-Quentin, et le combla de biens. La fortune de Le Dain lui fit des jaloux, son insolence des ennemis, ses crimes le firent enfin sacrifier à la justice et à la haine publique. Il fut pendu sous le règne suivant, pour avoir abusé d'une femme, sous promesse de sauver la vie du mari, qu'il fit ensuite étrangler. Doyac, homme de même espèce que Le Dain, et son complice, eut les oreilles coupées. Il en sera parlé dans la suite.

la garnison de Tournay. Pendant ce temps-là, le roi assiégeait Bouchain. Tanneguy du Châtel y fut tué d'un coup qui était destiné à ce prince, auprès de qui il était. Louis le regretta beaucoup, et pressa si vigoureusement la place, qu'il l'emporta d'assaut. Le Quesnoy ne tint que deux jours; Avesne fit plus de résistance.

Cette place appartenait au sire d'Albret, qui était dans le parti du roi; mais Mingoual y commandait pour la princesse Marie, et Paruels et Culembourg s'y jetèrent avec huit cents hommes, résolus de défendre la place. Le roi eut recours à la feinte, et fit inviter ces deux officiers à dîner sous prétexte d'une conférence. Dammartin profita de l'instant, gagna plusieurs bourgeois, et surprit la ville. Comme on avait tiré sur celui qui allait pour la sommer, le roi voulut en faire un exemple; on passa tout au fil de l'épée, les maisons furent pillées, les murs rasés, et les fossés comblés. Les garnisons de Douai, de Saint-Omer et d'Aire, qui tenaient pour Marie; celles d'Arras, de Térouane et de Béthune, qui étaient au roi, faisaient tous les jours des courses les unes sur les autres, pillaient, brûlaient les châteaux, enlevaient les bestiaux, et commettaient toutes les horreurs d'une guerre cruelle. Des Querdes et du Lude marchèrent contre St.-Omer, et emportèrent d'abord un boulevart; mais les habitans en élevèrent un autre aussitôt, et réparaient les ouvrages avec plus de promptitude qu'on ne les ruinait. Louis, irrité de la résistance, fit dire au gouverneur, qui était Philippe, fils d'Antoine, bâtard de Bourgogne, que, s'il ne rendait la place, il ferait mourir à ses yeux son père, qu'il tenait prisonnier. Philippe répondit qu'il aurait une douleur mortelle de perdre son père, mais que son devoir lui était encore plus cher, et qu'il connaissait trop le roi pour craindre qu'il se déshonorât par une action si barbare.

Si tous les siéges ne réussissaient pas, le pays n'en était pas moins ravagé; la guerre, qui se fait avec égal avantage, n'en est que plus sanglante : Cassel fut brûlé; Dammartin eut ordre de faire un fourrage si étendu, qu'il pût ruiner le pays. *Faites si bien le dégât*, lui écrivit le roi, *qu'on n'y retourne plus; car vous êtes aussi bien officier de la couronne comme je suis, et si suis-je roi, vous êtes grand-maître.* Louis XI pensait que ceux qui sont les plus élevés dans l'Etat, sont aussi les plus obligés à le servir. C'est par cette raison que sans être mécontent d'un officier, il lui ôtait son emploi dès que l'âge ou quelque autre raison le rendaient incapable de le remplir.

Les Flamands, cherchant quelqu'un qu'ils pussent opposer aux Français, et qui eût un grand intérêt à réussir dans cette

guerre, jetèrent les yeux sur Adolphe, duc de Gueldres, qu'ils tirèrent du château de Courtrai, où il était prisonnier depuis plusieurs années, pour les cruautés qu'il avait exercées contre son père. Ils lui promirent de lui faire épouser leur princesse, s'il pouvait chasser les Français, et surtout recouvrer Tournay.

Adolphe, animé par des motifs si puissans, se mit à leur tête, et commença par brûler les faubourgs de Tournay. Pendant la nuit, Mouy et La Sauvagère sortirent avec mille chevaux et deux mille hommes de pied, et attaquèrent le duc de Gueldres. La division qui était entre les Gantois et ceux de Bruges, qui composaient son armée, fit qu'ils marchèrent avec si peu d'ordre, que La Sauvagère, à la tête de quarante lances, les enfonça du premier choc; le duc y fut tué (28 juin), l'épouvante s'empara de son armée, tous périrent ou prirent la fuite.

Les Flamands s'étant rassemblés, deux jours après, au pont d'Espierre, au nombre de quatre mille, Mouy marcha contre eux, les battit, en tua douze cents, et fit neuf cents prisonniers; le reste prit la fuite, et la plupart furent noyés.

La mort du duc de Gueldres décida le mariage de Marie de Bourgogne. Les concurrens étaient le dauphin, le duc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, Jean, fils d'Adolphe, duc de Clèves, et le duc de Gueldres. Nous avons vu ce qui empêcha le roi de réussir pour le dauphin. A l'égard du fils du duc de Clèves, la princesse avait, dit-on, de la répugnance pour lui; de sorte qu'après la mort du duc de Gueldres, Maximilien se trouva sans concurrent. Les deux partis se réunirent en sa faveur. Les Flamands prétendirent que la princesse ne ferait que se conformer aux volontés du feu duc, son père, qui l'avait promise à Maximilien, et que la princesse même lui avait écrit pour ratifier la promesse de son père. Le roi, ne pouvant plus se flatter de marier le dauphin avec Marie, essaya du moins d'empêcher ce mariage avec Maximilien. Il fit voir, par deux scellés du feu duc Charles, que ce prince s'était engagé avec le duc de Savoie, depuis les paroles données à Maximilien. Comme il ne comptait pas beaucoup sur ces titres, il résolut d'empêcher Édouard de faire alliance avec Maximilien, qui allait devenir le plus grand ennemi des Français.

Guy, archevêque de Vienne, Olivier Le Roux, et plusieurs autres, passèrent, pour cet effet, en Angleterre; Édouard nomma des commissaires de son côté: l'argent que le roi fit répandre, fit plus que toutes les négociations; les difficultés furent levées ou prévenues, et la trêve, qui n'était que de sept ans, fut prolongée pour la vie des deux rois, et pour un an au-delà.

Le duc de Bretagne, voyant que le roi était d'accord avec

Édouard IV, craignit de se trouver sans appui. Les difficultés sur la forme du serment qu'il devait prêter au roi, duraient encore. Plus scrupuleux sur la forme que sur l'exécution des traités, il demandait continuellement de nouvelles explications. La nécessité où il se trouvait, dissipa tous ses doutes; il ratifia et jura le traité de Senlis, et le convertit en ligue offensive et défensive. Par un traité particulier il était dispensé de servir *de sa personne* et de fournir des secours, si le roi portait la guerre hors du royaume. Il est bon de remarquer que ces princes convinrent de jurer leur traité sur telles reliques que l'un des deux voudrait administrer à l'autre, excepté sur le corps de Jésus-Christ et sur la croix de St.-Lô. Quel assemblage de superstitions et de précautions frauduleuses! Malgré la réserve de cet article, le duc jura le traité sur le corps de Jésus-Christ et sur la croix de St.-Lô, que deux chanoines d'Angers apportèrent à Nantes. Du Bouchage s'y rendit aussi avec le protonotaire Jean de Montaigu et Jean Chambon, maître des requêtes, pour être présens au serment (28 août). Le roi, désirant plus que jamais de conserver ses alliés, envoya Jean Rapine, son maître d'hôtel, et Brisé, un de ses écuyers, pour renouveler toutes les alliances qu'il avait avec le duc de Lorraine. Il renoua aussi avec les Vénitiens l'union que leur attachement à la maison de Bourgogne avait altérée; et, voulant faire un dernier effort pour rompre le mariage de Marie avec Maximilien, il fit passer en Allemagne Robert Gaguin, général des Mathurins, avec ordre, s'il trouvait lieu à quelque négociation, de prendre le caractère d'ambassadeur, de faire voir aux électeurs les alliances qui avaient été de tout temps entre l'empire et les rois de France, et de représenter que l'héritière de Bourgogne étant du sang de France et sujette du roi, les lois du royaume ne lui permettaient pas de se marier sans le consentement du chef de sa maison et de son souverain.

Gaguin se rendit à Cologne où il apprit que Maximilien devait s'arrêter. Il présenta ses lettres de créance au duc de Juliers, qui lui répondit qu'il avait donné sa parole à Maximilien, et qu'il n'y pouvait manquer avec honneur. Gaguin jugea, sur la réponse du duc de Juliers, qu'il était inutile de présenter ses lettres aux autres princes, et partit de Cologne le même jour que Maximilien.

Les Flamands furent obligés de faire les frais du voyage de leur nouveau prince, qui était aussi pauvre que l'empereur son père était avare. Maximilien fit son entrée à Gand, suivi des électeurs de Trèves et de Mayence, des marquis de Brandebourg et de Bade, des ducs de Saxe et de Bavière, et de la plupart

des princes de l'empire. Le lendemain il épousa la duchesse de Bourgogne (18 août).

Pendant les préparatifs des noces de Marie et de Maximilien, la Flandre était le théâtre de la plus cruelle guerre ; Orchies, Fresne, St.-Sauveur, Marchiennes, Harbec et St.-Amand, furent réduits en cendres.

Le roi, craignant que la soumission de la Bourgogne ne fût pas aussi constante qu'elle avait été prompte, n'avait confié cette province qu'à ceux dont il croyait la fidélité assurée. Craon en avait été fait gouverneur, avec pouvoir d'assembler les états, de commander la noblesse, de convoquer le ban et l'arrière-ban des provinces de Dauphiné, Lyonnais, Forez, Beaujolais et Champagne, et de faire justice ou grâce. Philippe de Hothberg, alors aîné de la maison de Bade, fut fait maréchal de Bourgogne ; Philippe Pot fut nommé chevalier du parlement, qui fut créé par lettres du 18 de mars, pour être composé de gens notables. Jean de Damas fut conservé dans le gouvernement de Mâcon, avec six gentilshommes pour servir sous lui. Tout paraissait tranquille en Bourgogne, lorsque Jean de Châlons, prince d'Orange, repassa dans le parti de la duchesse avec autant de légèreté qu'il l'avait abandonné. Il s'était flatté d'être le maître de la Franche-Comté, dont le roi se contenterait d'être le souverain. Louis n'aimait pas les sujets si puissans ; trouvant que le prince d'Orange ne l'était déjà que trop par les grands biens qu'il possédait, il s'était contenté de lui en donner la lieutenance générale sous Craon. Le prince d'Orange ne put souffrir de se voir subordonné à un homme qu'il regardait comme son inférieur. Il se joignit à Jean de Clèves et entreprit de chasser les Français de la Comté. Plusieurs gentilshommes étaient encore attachés à la princesse Marie, les uns ouvertement, et les autres n'attendaient qu'une occasion de se déclarer.

Les deux frères Claude et Guillaume de Vaudrey donnèrent le signal, ramassèrent quelques troupes, se joignirent au prince d'Orange, et, pour inspirer la confiance à leur parti par quelques succès, se saisirent de Vesoul, de Rochefort et d'Auxonne.

Craon, voulant étouffer la révolte dans sa naissance, tenta de reprendre Vesoul ; mais il tomba lui même dans une embuscade. Vaudrey choisit une nuit très-obscure, fit sortir les trompettes, les dispersa, et fit sonner la charge de tous côtés. Craon se crut enveloppé, et ne songea plus qu'à prendre la fuite. Vaudrey, attentif aux moindres mouvemens, tomba tout à coup sur les Français, dont la retraite devint une déroute : il y en eut un grand nombre de tués sur la place, les autres furent massacrés dans leur fuite par les paysans, ou se noyèrent dans la

Saône. Craon se sauva dans Gray. Le roi fut si irrité de cette perte, qu'il écrivit à Craon de tâcher de prendre le prince d'Orange, et de le faire pendre ou brûler. On lui fit son procès comme à un traître, et son effigie fut pendue dans toutes les villes de Bourgogne.

Le roi fit, en même temps, avancer des troupes contre les Comtois, qui étaient entrés en Bourgogne. Les Suisses, craignant d'avoir les Français pour voisins, laissaient passer tous ceux qui voulaient se joindre aux rebelles. Quoique le roi leur fît payer régulièrement leurs pensions, et qu'ils eussent signé, le 25 avril, à Lucerne, un traité par lequel ils s'engageaient de n'empêcher le roi, en aucune manière, de faire valoir ses droits sur la Franche-Comté, ils en signèrent un autre à Zurich, avec la duchesse de Bourgogne. Le canton de Lucerne n'y prit aucune part, et s'empressa même de renouveler au roi toutes les protestations du plus inviolable attachement, et l'assura que l'assemblée tenue à Zurich n'était, en aucune façon, contraire aux alliances jurées avec la France, et qu'on avait même publié par tous les cantons un ban qui défendait, sous peine de confiscation de corps et de biens, de porter les armes contre le roi.

Malgré toutes ces assurances de fidélité, le ban fut très-mal gardé. Il se trouva un grand nombre de Suisses à la solde du prince d'Orange, qui, s'embarrassant peu des peines imaginaires que le roi faisait prononcer contre lui, avait chassé les Français de la Franche-Comté. Il ne leur restait plus que la ville de Gray, dont Hugues de Châlons, surnommé Château-Guyon, voulut faire le siége. Il s'en approchait déjà avec un corps de cavalerie, en attendant qu'il fût joint par son infanterie. Craon ne lui donna pas le temps de rassembler ses troupes, et marcha à sa rencontre. Le choc fut très-rude, et la victoire disputée; mais enfin Château-Guyon fut battu, perdit douze cents hommes, et demeura prisonnier.

Marigni voulant venger la défaite de Château-Guyon, entra dans le Charolais, brûla les faubourgs de St.-Gengoux, et prit plusieurs petites places. Ces succès relevèrent le parti que la duchesse avait dans Dijon. Un nommé Chretiennot y prit les armes pour elle, et fut sur le point de se rendre maître de la ville. La sédition de la capitale se communiqua aux autres villes. Les échevins de Châlons commençaient à parlementer avec Toulongeon, qui était à leurs portes, lorsque Damas, gouverneur du Mâconnais, y accourut, et contint les habitans.

Craon, ayant été assez heureux pour reprendre les places qu'on avait perdues dans le Charolais, rentra en Franche-Comté, fit tomber dans une embuscade une partie de la garnison de

Dôle, et en tua huit cents. Ce succès le détermina à former le siége de la place. Elle était défendue par un corps de Suisses, malgré la foi des traités et des paroles qu'ils venaient de donner tout récemment. Montbaillon en était gouverneur, et la garnison était commandée par un bourgeois de Berne. Craon fit battre la place pendant huit jours, et, sans examiner si la brèche était assez grande, il fit donner deux assauts, où les Français furent repoussés avec perte de plus de mille hommes. Le bruit s'étant répandu en même temps que les Suisses venaient au secours des assiégés, la terreur saisit les assiégeans. Craon décampa si précipitamment, qu'il abandonna son canon; les deux frères Vaudrey, profitant du désordre des Français, les attaquèrent dans leur retraite, et les défirent entièrement.

La consternation fut générale; les ennemis marchèrent tout de suite à Gray. La place était bien munie, et défendue par Salazar, brave et expérimenté capitaine. Il n'eût pas été aisé de l'emporter, si l'on n'eût employé la trahison. Les Vaudrey gagnèrent les habitans, et firent leur approche à la faveur d'un vent violent qui dérobait le bruit de leur marche. Soixante soldats déterminés escaladèrent les murs par différens endroits, s'emparèrent d'une porte, et l'ouvrirent aux autres; les rues furent à l'instant remplies d'ennemis. On se battait dans l'obscurité. Les Français, voyant qu'ils avaient à combattre les soldats et les bourgeois, mirent le feu à la ville pour se venger de la trahison des habitans, et sortirent au travers des flammes. Salazar se réfugia dans le château avec une centaine d'hommes. Les Français qui voulurent se sauver dans la campagne, tombèrent dans la cavalerie ennemie, qui les tailla presque tous en pièces.

Ce malheur, quoique très-grand, aurait pu avoir des suites encore plus funestes, et entraîner la perte de tout ce que le roi possédait en Bourgogne, si Maximilien n'eût recherché la paix pour s'affermir dans ses nouveaux États. Il proposa au roi de terminer tous leurs différens par un accord (27 août). Le roi répondit qu'il n'avait pris les armes que pour maintenir ses droits; que la princesse Marie retenait des provinces qui étaient réversibles de droit à la couronne; qu'elle en occupait d'autres dont elle devait faire hommage, et qu'il était prêt à faire la paix, pourvu que ce fût en conservant les droits de sa couronne.

Le roi, pour prouver la sincérité de ses intentions, nomma le chancelier Doriole, Philippe Pot, seigneur de La Roche, Crevecœur, Bitche et Boutillac, qui se rendirent à Lens, et convinrent, avec les commissaires de Maximilien, d'une trêve (8 septembre), sans en déterminer la durée, supposant

qu'elle serait suivie de la paix. Il paraît que la Bourgogne et la Franche-Comté n'étaient point comprises dans la trêve, ce qui mit le roi en état d'y jeter toutes ses forces.

Louis, plus mécontent encore de la conduite que des mauvais succès de Craon, lui ôta son gouvernement, et le relégua chez lui. On l'accusait d'avoir plus songé à ses affaires qu'à celles du roi. L'avarice était sa grande passion, et l'on n'ignore pas de combien de malversations elle est l'origine. Il se retira avec des richesses qui ne prouvaient pas son innocence. Le roi donna le gouvernement à Charles de Chaumont d'Amboise, également recommandable par la probité, le désintéressement et la valeur. Louis écrivit aux états de Bourgogne, pour les assurer qu'il ne permettrait jamais que cette province fût séparée de la couronne, et qu'il était si persuadé de leur fidélité, qu'il allait rappeler les francs-archers.

Les dépenses et les armemens que le roi était obligé de faire pour continuer la guerre, ou pour conserver la paix s'il parvenait à la faire, l'empêchaient de fournir les secours qu'il avait promis à Alphonse, roi de Portugal, qui était encore en France. Louis lui fit rendre de très-grands honneurs; mais il lui fit aussi comprendre l'impossibilité où il était de tenir sa parole, et que la nécessité de ses affaires l'obligeait de reconnaître Ferdinand et Isabelle pour roi et reine de Castille. Alphonse, témoin de la situation du roi, reçut ses excuses, céda à la nécessité, et résolut de se faire moine. Il fit part de son dessein à son fils, le pressa de se faire couronner, se retira ensuite, et se cacha avec tant de soin, qu'on s'imagina qu'il avait passé les mers pour aller à Jérusalem, dévotion encore à la mode dans ces temps-là. On le trouva enfin dans un village près de Honfleur; on lui fit entendre, de la part du roi, qu'il devait se préparer à partir; on leva même une taxe, en Normandie, pour les frais de son voyage; et Antoine de Foudras, maître d'hotel du roi, fut chargé de l'embarquement.

Le roi ne s'était déterminé à reconnaître Ferdinand et Isabelle, que sur ce qu'il apprit, par le moyen du protonotaire Lucena et de Jean Lopès de Valde Masso, ses pensionnaires en Castille, que Marie et Maximilien négociaient avec Ferdinand, et que celui-ci consentait à quitter l'alliance de la France, pourvu qu'on lui fît les mêmes avantages. Il sut de plus que Ferdinand avait dessein de marier avec le prince de Galles, sa fille Isabelle, princesse des Asturies, quoiqu'elle eût été promise au prince de Capoue, fils de Ferdinand, roi de Naples. On demandait seulement à Edouard qu'il fournît au roi de Castille des secours contre la France et le Portugal. L'habileté du roi rompit toutes

les mesures de ses ennemis. D'ailleurs il n'y avait point de puissance qui ne craignît d'avoir affaire contre lui, depuis la mort du duc de Bourgogne. Ses armes le faisaient redouter au dehors; les exemples qu'il avait faits du connétable de Saint-Pol et de plusieurs autres, contenaient les mécontens ; et l'exécution qu'il fit faire cette année du duc de Nemours, acheva d'étouffer tout esprit de révolte.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était fils de Bernard d'Armagnac, comte de La Marche et de Perdriac, qui avait été gouverneur de Louis XI. Ce prince, par reconnaissance pour le père, avait comblé le fils de bienfaits. Il lui avait fait épouser sa cousine, fille du comte du Maine, lui avait confié le commandement de ses armées, et l'avait décoré du titre de duc et pair : grâce d'autant plus singulière, qu'on ne l'avait encore accordée qu'à des princes du sang, et même à un assez petit nombre. Le duc de Nemours ne paya le roi que d'ingratitude. Il se déclara des premiers dans la guerre du *bien public*. On trouve, dans une chronique manuscrite, qu'il proposa à du Lau de tuer le roi. Il se ligua avec le comte d'Armagnac, et prit le parti du duc de Guyenne ; les accusateurs du connétable et le connétable lui-même chargèrent Nemours. Il avait toujours besoin de grâce, et n'en était jamais digne. Après l'avoir eue plusieurs fois, il avait été obligé, pour l'obtenir encore, de renoncer au privilége de duc et pair. Depuis, il fut accusé d'avoir des relations en Angleterre et avec d'autres ennemis de l'Etat ; d'avoir proposé de faire enfermer le roi, de tuer le dauphin, et de partager le royaume. Le roi, lassé d'exercer inutilement sa clémence, fit arrêter le duc de Nemours à Carlat. La duchesse, qui était en couche, en fut si saisie, qu'elle en mourut. Nemours fut amené à la Bastille, et renfermé dans une cage. Le comte de Beaujeu, le chancelier Boufile-le-Juge, gouverneur du Roussillon, Montaigu, et plusieurs présidens et conseillers du parlement, furent nommés pour lui faire son procès. Lorsqu'il fut instruit, le roi s'en fit rendre compte, et manda aux principales villes du royaume d'envoyer des députés pour assister au jugement. Ayant appris qu'on avait fait sortir le duc de Nemours de la cage où il était pour l'interroger, il blâma l'indulgence des juges, ordonna que le prisonnier fût interrogé dans sa cage, qu'on lui donnât la question, et fixa lui-même la forme de l'interrogatoire.

Nemours, ne doutant plus de sa perte, eut recours aux supplications ; il implora la clémence du roi, et lui demanda de ne pas déshonorer ses enfans par le supplice honteux de leur père. Louis XI était inflexible lorsqu'il s'était une fois déterminé à punir ; le duc de Nemours fut condamné à perdre la tête, et

fut exécuté aux halles (1). Jamais exécution ne se fit avec tant d'appareil. Nemours fut conduit au supplice sur un cheval couvert d'une housse noire; on tendit de noir la chambre où il se confessa; on fit un échafaud neuf, quoiqu'il y en eût toujours un subsistant; et l'on mit dessous les enfans du coupable, afin que le sang de leur père coulât sur eux. La confiscation des terres du duc de Nemours fut partagée entre ses juges et les favoris du roi, tels que Pierre de Bourbon, Bouſile-le-Juge, Lenoncourt, Commines, et plusieurs autres. Le roi donna en même temps à du Lude les terres confisquées sur le prince d'Orange. Cette principauté fut réunie au Dauphiné. Ancesune en fut nommé gouverneur. Louis XI, voulant prévenir les conspirations en semant la défiance entre les complices, donna un édit par lequel il déclara que tous ceux qui auraient connaissance de quelque entreprise contre le roi, la reine et le dauphin, et n'en avertiraient pas, seraient réputés complices et punis comme tels. On se servit, pour condamner M. de TLou, de cet édit, qui était alors généralement oublié, ignoré même de la plupart des juges, et que la haine d'un ministre fit revivre.

(1478, Pâques, le 28 mars.) Louis traita, au commencement de cette année (3 janvier), avec Bernard de La Tour, de ses droits sur le comté de Boulogne. Philippe, duc de Bourgogne, s'en était emparé en 1419. Louis, l'ayant repris l'année dernière, pouvait le garder par droit de conquête. Jamais la maison de La Tour ne l'avait possédé; mais, comme Bernard, descendant par sa mère des anciens comtes d'Auvergne, avait des droits sur ce comté, le roi lui donna en échange celui de Lauraguais, de même valeur. Quelques mois après il en fit hommage à la Vierge dans l'église de Boulogne-sur-Mer, offrit un cœur d'or du poids de treize marcs, et ordonna par lettres-patentes, données à Hesdin au mois d'avril, que ses successeurs feraient le même hommage avec pareille offrande.

Maximilien, étant devenu par son mariage l'ennemi naturel de la France, aurait été aussi redoutable que le feu duc Charles, s'il eût été soutenu par les Anglais. Mais l'argent que Louis faisait répandre parmi eux, y faisait échouer toutes les sollicitations d'un prince indigent. Edouard, par reconnaissance, ou plutôt par intérêt, et dans l'espérance de tirer de nouvelles contributions, envoya les chevaliers Howart et Tonstal avec le docteur Langton, pour chercher les moyens de faire succéder la paix à la trêve qui venait d'être prolongée pour un an au-delà de la vie des deux rois.

Louis, voulant pénétrer le secret des instructions de ces

(1) Condamné le 10 juillet, exécuté le 4 août.

ambassadeurs, chargea de cet emploi Boufile-le-Juge, qu'on nommait le comte de Castres depuis que le roi lui avait donné ce comté, qui faisait partie de la confiscation des biens du duc de Nemours. Le comte de Castres mania si adroitement l'esprit du docteur Langton, qu'il apprit que le plus grand désir d'Edouard était de marier la princesse Elisabeth, sa fille, avec le dauphin; que Hasting, favori d'Edouard, était absolument dans les intérêts de la France; mais que plusieurs murmuraient de ce qu'on différait trop long-temps le paiement de la rançon de Marguerite.

Le roi fit payer sur-le-champ dix mille écus à compte de cette rançon. Edouard, que ses plaisirs plus que ses affaires mettaient toujours dans le besoin d'argent, reçut celui-ci si à propos, et la reconnaissance des princes est si vive dans ses occasions, qu'il manda à ses ambassadeurs de conclure la paix. Louis, n'ayant rien à craindre des Anglais, tourna ses vues du côté des Liégeois et des princes d'Allemagne, qu'il tâcha d'engager dans son parti contre Maximilien. Les Liégeois n'avaient que trop présent le souvenir de leurs malheurs; ils représentaient que leur pays était ruiné, et leurs villes sans défense; que leurs terres relevaient de l'empereur, père de Maximilien; qu'ils avaient déjà été sommés de fournir des secours à ce prince; et que, s'ils osaient se déclarer contre lui, ils seraient mis au ban de l'empire; que la seule grâce qu'ils pouvaient attendre était qu'on leur permît de garder la neutralité; et que c'était aussi l'unique moyen de se relever de leurs pertes, et de se mettre en état de servir la France dans la suite. Le roi ne fut pas content de cette réponse, et, quoiqu'il ne fût guère en droit de rien exiger des Liégeois, après les avoir abandonnés, comme il avait fait, dans leurs disgrâces, il leur fit dire qu'il y avait toujours eu une étroite alliance entre les états de Liége et les rois de France; au lieu que les trois derniers ducs de Bourgogne avaient été les destructeurs de leur pays; qu'ils ne pouvaient garder la neutralité; qu'il fallait absolument qu'ils se déclarassent, et qu'ils choisissent entre sa protection et son ressentiment.

Cependant, le roi convint avec le comte de Montbelliard, moyennant six mille livres, que les Français seraient reçus dans ses Etats. Le duc de Wirtemberg donna aussi son scellé de se déclarer pour la France. Le duc Sigismond d'Autriche, à qui le roi faisait une pension, cherchait à la conserver sans se déclarer contre Maximilien, et voulait, pour cet effet, rétablir l'intelligence entre ces princes; *mais avant que mettre le mien*, disait le roi, *je veux bien savoir s'il sera mon ami*.

L'empereur Frédéric écrivit dans ce même temps au roi (6 février) une lettre dans laquelle il se plaignait de ce que

ce prince s'était emparé de Cambrai; qu'il y avait mis les fleurs de lis à la place de l'aigle impériale; qu'il était entré en Franche-Comté, et portait ses armes contre des villes qui relevaient de l'empire; qu'il violait l'alliance qui était de tout temps entre la France et l'empire; que lui et le duc Maximilien, son fils, ne désiraient que la paix; mais, que, si on la refusait, il prenait Dieu et les hommes à témoin qu'il était forcé à faire la guerre, et qu'il défendrait les droits de son fils, les siens, et ceux de l'empire.

Le roi répondit à l'empereur qu'il avait tort de lui reprocher d'avoir violé les anciennes alliances, et encore plus de lui déclarer la guerre, après tous les services que les empereurs avaient reçus des rois de France; que le devoir d'un empereur était de maintenir la paix entre les princes chrétiens, et de se réunir avec eux contre les infidèles.

Ces lettres ne contenaient, de part et d'autre, qu'un étalage de principes vagues qui ne conciliaient pas les intérêts opposés, et ne produisirent aucun effet. L'empereur, sans rompre ouvertement avec la France, fournissait des troupes à Maximilien; et le roi, fortifié des Anglais et des Suisses, se préparait à soutenir ses droits, et peut-être à les régler sur ses succès.

Ce prince, ne faisant jamais la guerre que forcément, recevait tous ceux qui recherchaient son alliance. Il rendit son amitié à Philippe de Savoie, et lui accorda des pensions considérables en lui faisant signer les articles de l'édit du mois de décembre précédent, qui ordonnait de donner avis de tous les complots dont on aurait connaissance. Philippe jura de servir le roi envers et contre tous, et nommément contre Maximilien, ne réservant que la maison de Savoie.

Le roi donna en même temps au bâtard Antoine de Bourgogne, le comté d'Ostrevant, la châtellenie de Bapaume, et la ville de Bouchain. Des dons si considérables, quoique faits dans de nouvelles conquêtes, excitèrent le zèle du parlement, qui, sur la réquisition des gens du roi, renouvela l'opposition qu'il avait déjà faite en 1470 aux aliénations, protestant contre tout ce que le roi ferait au contraire.

En effet, tant de libéralités ne pouvaient se faire qu'au préjudice des peuples, et obligeaient le roi à des emprunts ou à des impositions. Il est vrai qu'excepté ses dévotions et ses offrandes, qui étaient très-onéreuses, toutes ses dépenses avaient le bien public pour objet, et surtout la conservation des sujets; ce qui a fait dire à Molinet, historien du duc Maximilien, que Louis aimait mieux perdre dix mille écus que de risquer la vie d'un archer.

Ce prince voulant que toutes ses entreprises parussent fondées sur un droit, comprit qu'il ne pourrait pas étendre, aussi loin qu'il l'aurait désiré, celui de réversion à l'égard de plusieurs provinces : c'est pourquoi il imagina d'attaquer la mémoire du feu duc Charles, et de lui faire son procès pour crime de rébellion et de félonie. Comme il s'agissait des pairies de Bourgogne, de Flandre et d'Artois, le roi, pour s'appuyer d'abord d'une apparence de justice et de modération, fit offrir au duc et à la duchesse d'Autriche de s'en rapporter au jugement des pairs, juges naturels de cette question. On cita pour exemples les procès entre le roi Philippe-le-Hardi et Charles, roi des deux Siciles, pour la succession d'Alphonse, comte de Poitiers ; entre Charles-le-Bel et Eude, duc de Bourgogne, à cause de l'apanage de Philippe-le-Long, dont Eude prétendait que sa femme, fille de ce roi, devait hériter ; entre Charles V et Philippe, duc d'Orléans.

Le roi proposait au duc et à la duchesse de se trouver à l'assemblée, ou d'y envoyer des personnes en leur nom pour défendre leurs droits. Le pape, le roi des Romains, et les électeurs de l'empire étaient invités d'y envoyer des ministres, pourvu que l'affaire fût jugée en France, parce que les lois du royaume ne permettaient pas qu'elle le fût ailleurs.

Ces offres ayant été rejetées, comme on devait s'y attendre, on commença (11 mai) à procéder criminellement contre la mémoire du feu duc Charles. Les choses furent reprises de fort loin. On rappela tout ce qui s'était passé sous les rois Charles VI et Charles VII, le meurtre du duc d'Orléans, l'entrée des Anglais en France, les alliances des ducs de Bourgogne avec eux, la proscription du dauphin, les incendies, les massacres, et toutes les horreurs auxquelles le royaume avait été en proie. On passa à la guerre du *bien public*, aux traités de Conflans et de Péronne. On insista particulièrement sur la perfidie qui avait donné lieu à ce dernier ; et l'on fit voir que le duc avait violé sa parole. On représenta le procès-verbal de ce qui s'était passé à Péronne, avec le sauf-conduit envoyé au roi par le duc Charles. Il est à propos de remarquer qu'on en a trouvé l'original, assez différent de la lettre qui est insérée dans le procès-verbal. Voici la copie transcrite sur l'original même.

« Monsieur, très-humblement en votre bonne grâce je me » recommande, vous remerchiant, monsieur, du cardinal (Balue) » qu'il vous a plu m'envoyer, lequel m'a dit le désir qu'avez de » me voir, dont, mon ieur, en toute humilité je vous remerchie, » auquel sur cette matière et autres je l'y déclare mon intention, » comme par l'y le pourrez, s'il vous plait, savoir, et pourrez » sûrement venir, aller et retourner ; vous suppliant, mon-

» sieur, qu'il vous plaise recevoir du cardinal lesdites matières,
» par la manière que je l'y ai baillé ; laquelle il vous déclarera.
» Monsieur, je prie à Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue.
» Écrit de la main de votre très-humble et très-obéissant sujet.

» CHARLES. »

La lettre, énoncée dans le procès verbal, est différente de celle qu'on vient de lire, en ce que le sauf-conduit y est prononcé en termes beaucoup plus forts et plus précis que dans la première. « Je vous jure et promets, *dit le duc*, par ma foi et sur mon » honneur, que vous pouvez venir demourer et séjourner, et » vous en retourner sûrement à votre bon plaisir toutes fois » qu'il vous plaira, franchement et quittement, sans ce qu'au- » cun empêchement de ce faire soit donné à vous ni à nuls de » vos gens par moi, ne par autre, quelconque cas qui soit ou » puisse avenir : en témoin de ce, j'ai écrit et signé cette cédule » de ma main. En la ville de Péronne, le huitième jour d'oc- » tobre l'an 1468. Votre très-humble et très-obéissant sujet.

» CHARLES. »

Antoine et Baudouin, bâtards de Bourgogne, Antoine et Philippe de Crevecœur, Bitche et Fery de Cluny, certifièrent que cette dernière lettre était de la main du duc de Bourgogne. Bitche ajouta qu'il l'avait vu écrire, et que ce fut lui qui la donna au porteur. Il faut donc que ce prince en ait écrit deux sur le même sujet, ce qui n'est guère vraisemblable, ou que celle qu'il envoya ne fût pas conforme à sa minute, ou que cette dernière ait été fabriquée. Un procès fait avec tant de passion et d'animosité que celui-ci, rend un peu suspectes les pièces qu'on y emploie.

Quoique le duc Charles eût sujet de se plaindre du roi, il est certain qu'il viola le droit des gens à Péronne. Dans les crimes qu'on lui reprochait, on appuyait sur ceux qui pouvaient rendre sa mémoire odieuse. On avançait qu'il avait été complice d'Ithier, de Hardi, du connétable et du duc de Nemours. Le duc de Bourgogne avait eu assez de part à plusieurs de ces crimes, pour donner lieu aux suppositions qu'on ajoutait à la réalité. On formait aussi des accusations si outrées qu'elles ne pouvaient qu'affaiblir celles qui étaient les mieux fondées. On faisait, par exemple, un crime à la duchesse, des lettres qu'elle avait écrites aux états de Bourgogne après la mort de son père, et d'avoir recherché l'alliance des Suisses, comme s'il n'était pas permis à une princesse souveraine de faire les traités qu'elle juge à propos.

Tandis qu'on instruisait ce procès, le roi était sur la frontière, et cherchait à gagner les gouverneurs des places. Mais,

pour ne pas se renfermer uniquement dans la négociation, il fit investir Condé qui couvrait Valenciennes, dont il aurait bien voulu se rendre maître, afin d'assurer ses conquêtes dans le Hainaut. Mingoual défendait la place avec trois cents hommes de bonnes troupes. Le roi en fit le siége, et chargea Mouy de couper la communication de Valenciennes; précaution inutile, parce que la haine qui était entre Mingoual et Galiot, gouverneur de Valenciennes, suffisait pour les empêcher de se secourir réciproquement. Les peuples ne sont que trop souvent les victimes de ces petits intérêts personnels. La place fut bientôt forcée de capituler. Plusieurs Allemands passèrent au service du roi; mais jamais on ne put corrompre la fidélité de Mingoual, qui se retira auprès de Maximilien. Le roi conserva les priviléges de la ville, la fit réparer, y mit garnison, et en partit le même jour.

Les châteaux de Trelon et de Bossu se rendirent à la première sommation. La consternation se répandait dans le pays, et les conquêtes auraient été poussées fort loin, si Maximilien n'eût promptement assemblé son armée. Les partis coururent alors de part et d'autre; les avantages devinrent à peu près égaux, ce qui rendait le pays encore plus malheureux. Bossu et Trelon furent repris. Les Français abandonnèrent et brûlèrent le Château-de-Ville. Le roi, craignant que Maximilien n'en voulût à Condé, donna ordre à Mouy d'assembler tous les habitans dans l'église principale, sous prétexte de rendre grâces à Dieu d'une victoire remportée. Pendant ce temps-là, le soldat pilla la ville, chargea le meilleur butin sur des bateaux, et brûla le reste. La garnison de Mortagne en usa avec autant de perfidie.

Galiot sortit de Valenciennes avec huit mille hommes, et fit une course jusqu'aux portes du Quesnoy. Dammartin, irrité de cette bravade, tomba sur les ennemis, et les poussa jusqu'à la vue de Maximilien. Ce prince, étonné d'une action si hardie, envoya le comte de Chimay faire des propositions de paix. Le roi, qui comptait encore plus sur sa négociation que sur ses armes, reçut favorablement Chimay. D'ailleurs les Vénitiens étaient devenus suspects par la paix qu'ils venaient de faire avec Sigismond, duc d'Autriche. Les Suisses paraissaient jaloux des conquêtes du roi; et la duchesse douairière de Bourgogne ne cessait de solliciter son frère Édouard IV de se déclarer contre les Français. Édouard n'en avait aucune envie; mais il se servait de la conjoncture, pour tirer continuellement de l'argent de France.

Toutes ces circonstances inspirèrent au roi un désir sincère de faire la paix. Depuis qu'il était entré dans Cambrai, les habitans avaient été si contens de la manière dont ils étaient gou-

vernés, que, de leur propre mouvement, ils avaient passé un acte par lequel ils déclaraient qu'autrefois ils étaient du royaume de France; qu'ils étaient alors traités avec justice et bonté; que depuis qu'ils en avaient été séparés, ils avaient été exposés à toutes sortes de violences, sans avoir jamais été secourus par les empereurs; que pour ces raisons ils se remettaient sous la souveraineté du roi.

Louis, voulant reconnaître la bonne volonté de Cambrai, et satisfaire en même temps aux plaintes de l'empereur, ordonna que l'on remît l'aigle impériale partout où l'on avait mis les fleurs de lis, et rendit aux habitans leur liberté, sans autre condition de leur part que de garder la neutralité, et de reconnaître toujours sa juridiction et son droit. Le roi convint ensuite avec Chimay (10 juin), d'une trêve de dix jours, qui fut prolongée pour un an.

Louis promit, par ce traité, de rendre à Maximilien tout ce qu'il avait pris dans le Hainaut et la Franche-Comté; que la liberté du commerce serait rétablie; et que chacun jouirait paisiblement de ses biens. On comprit dans la trêve presque tous les princes et Etats de l'Europe, sans faire mention du pape. Les conservateurs devaient s'assembler tous les quinze jours, alternativement sur les terres de France et de Flandre, pour décider les différens qui pourraient naître à l'occasion de la trêve. Chacune des parties nomma en même temps six arbitres pour travailler à la paix, avec pouvoir de choisir un sur-arbitre dans six mois, s'ils ne pouvaient s'accorder. A peine la trêve fut-elle signée, que le roi fit évacuer le Quesnoy, Bouchain, Tournay et plusieurs autres villes, dont la plupart des habitans regrettaient la domination française.

Chaumont d'Amboise, qui commandait en Bourgogne, n'ayant pas eu d'abord connaissance de la trêve, prit Seurre, Verdun, Mont-Saugeon, et assiégea Beaune qui s'était révoltée. Simon de Quingey, Guillaume Vaudray et Cottebrune assemblaient des troupes pour la secourir, et avaient déjà surpris Verdun; Chaumont les attaqua avant qu'ils s'y fussent fortifiés, les fit prisonniers, et tailla en pièces huit cents Suisses ou Allemands qu'ils avaient avec eux. Il retourna tout de suite devant Beaune, et la força de se rendre à des conditions très-dures. Tous les vins furent saisis, et les habitans payèrent encore quarante mille écus pour se racheter du pillage total.

Le roi, ayant appris que le Berry était sur le point de se révolter, y envoya du Bouchage avec le pouvoir le plus absolu, et tout fut soumis. Du Bouchage s'était déjà acquitté avec succès de plusieurs commissions pareilles. Quand Louis XI se détermi-

nait à rendre quelqu'un dépositaire de son autorité, il la lui confiait sans limites, de peur que l'irrésolution et le temps de demander et d'attendre des ordres, ne fissent échouer les entreprises.

Nous avons vu avec quelle légèreté le prince d'Orange avait pris et quitté le parti du roi. L'arrêt rendu contre lui ne laissait pas de l'inquiéter; il entreprit, pour s'y soustraire par une révolution, de faire empoisonner le roi, et chargea de ce crime un nommé Jean Renond. Cet homme, ayant été valet à Lyon d'un facteur des Médicis, avait pris la route de Florence pour y tenter fortune par le moyen de son ancien maître. Il fut arrêté en chemin et conduit à St.-Claude où commandait Erbains. Celui-ci l'envoya au prince d'Orange qui, après l'avoir questionné et fait examiner par le bâtard d'Orange, reconnut que c'était un homme déterminé, cherchant à faire fortune, incapable d'avoir horreur d'un crime, et hardi à le commettre. Il le prit en particulier et lui fit jurer sur les évangiles qu'il exécuterait tout ce qui lui serait commandé; comme si les sermens pouvaient obliger au crime, ou que les scélérats ne dussent respecter que ceux qu'il n'est pas permis de remplir. Renond, aussi peu scrupuleux sur les sermens que sur le crime, et avide de la récompense, fit tout ce qu'on exigea de lui. Le prince d'Orange lui dit alors que le roi, après avoir entendu la messe, avait coutume de baiser les coins de l'autel, et qu'il fallait les frotter d'une liqueur empoisonnée. Renond prit le poison et se disposait à partir, lorsque le prince d'Orange fit part du projet à Erbains. Celui-ci lui dit qu'il avait eu tort de se fier à un Français et qu'il avait un homme plus sûr, pourvu qu'on ensevelît le secret en faisant périr Renond. Il fut aussitôt arrêté et conduit à Salins; mais il trouva le moyen de se sauver, et se rendit à Bourges par des chemins détournés. Il se fit présenter au roi, lui fit le détail de ce qu'on vient de voir, et, pour le toucher par un endroit sensible, ajouta qu'ayant fait un vœu dans sa prison à Notre-Dame-du-Puy et à saint Jacques, les fers étaient à l'instant tombés de ses mains. Il s'étendit fort sur ce prétendu miracle, discours aussi familier aux scélérats que le crime même.

Le roi le fit conduire au parlement, avec une lettre conçue en ces termes :

« Nos amés et féaux, le prince de trente deniers nous a voulu » faire empoisonner; mais Dieu, Notre-Dame et M. saint » Martin nous en ont préservé et gardé, comme vous verrez » par le double des informations que vous envoyons, afin » que vous le fassiez lire, la salle ouverte devant tout le monde,

» et que chacun connaisse la grande trahison et mauvaiseté » dudit prince. Donné à Cambrai, le sixième jour de juin. »

La cour fit lire à la barre de la grande chambre toutes les informations, et rendit public le crime du prince d'Orange, qu'elle avait déjà condamné à mort.

Ce fut peut-être en action de grâces de la découverte de cette conspiration, que le roi fit à son retour tant de dépenses en dévotions. Il fit ramasser jusqu'à deux mille marcs d'argent, pour en faire un treillis autour de la châsse de saint Martin, et rebâtir l'église de la Victoire près de Senlis.

La dévotion de ce prince, qui allait quelquefois jusqu'à la superstition, ne l'empêcha jamais de maintenir les droits de sa couronne. Quand il en était question, il ne se piquait plus d'une dévotion puérile ; il conservait des égards extérieurs pour les ministres de l'église ; mais il ne leur permettait pas de passer les limites de leur pouvoir. On lui porta des plaintes contre certains religieux mendians, soi-disant inquisiteurs de la foi, qui vexaient extrêmement ses sujets des montagnes de Dauphiné. Il fit défendre à ces audacieux moines d'inquiéter ses sujets, se réservant à lui et à son conseil ces sortes de matières.

La justice et la fermeté de Louis XI éclatèrent encore davantage dans l'affaire des Médicis, dont il prit la défense contre le pape.

La famille des Médicis était la plus puissante qu'il y eût à Florence. Côme de Médicis, surnommé le Grand, lui donna un nouvel éclat ; il était gonfalonier et presque souverain de la république. Il devait ses richesses au commerce, son autorité à ses richesses, et sa considération à l'usage qu'il faisait de l'un et de l'autre. Défenseur des malheureux, protecteur des lettres (1), il était supérieur à la plupart des princes, puisqu'il était un grand homme.

Sa fortune et sa vertu excitèrent l'envie. Le malheur manquait à sa gloire ; ses ennemis la rendirent parfaite. Il fut banni de Florence ; mais bientôt les besoins de l'État le firent rappeler, et son autorité fut plus grande que jamais, parce qu'elle devint nécessaire. Elle passa à son fils Pierre ; et ses petits-fils, Laurent et Julien, la soutinrent avec dignité.

Les ennemis des Médicis étaient plus cachés que détruits. Les Pazzi et les Salviati, qui étaient après eux les plus considérables dans l'État, ne cherchaient qu'une occasion de les détruire. La famille des Pazzi était très-nombreuse ; ils s'étaient souvent al-

(1) Côme de Médicis recueillit tous les hommes connus par leurs talens, qui sortirent de la Grèce après l'invasion des Turcs. C'est à l'Italie que les sciences, les lettres et les arts sont parvenus jusqu'à nous.

liés avec les Médicis, et Blanche, sœur de Laurent et de Julien, était actuellement mariée avec Guillaume Pazzi ; mais les liens du sang ne forment pas toujours ceux de l'amitié, et ne prévalent jamais contre l'ambition. Le comte Jérome de la Rovère, neveu du pape, se plaignait que les Médicis l'eussent empêché d'être seigneur d'Imola, et se ligua avec leurs ennemis. Après avoir long-temps cherché ensemble les moyens de les perdre, ils n'en trouvèrent point d'autre que de les assassiner. L'exécution de ce projet était extrêmement difficile ; il fallait tuer les deux frères dans un même instant, et au milieu d'un peuple dont ils étaient chéris.

Les Pazzi et François Salviati, archevêque de Pise, chefs de la conjuration, y engagèrent tous ceux qui, par leur inquiétude, leur misère ou leurs crimes, désiraient une révolution, tels que Bandini, Bagnioni, Maffei, Poggio, fils du fameux Poggio, Monte-Secco, et quantité d'autres. Les conjurés fixèrent l'exécution de leur dessein au dimanche 26 d'avril ; le lieu était l'église, et le signal l'élévation de l'hostie. Tant de circonstances respectables firent horreur à Monte-Secco, qui était soldat ; il refusa d'y prêter sa main : Bagnioni, qui était prêtre, prit sa place, et se chargea de tuer Laurent, dans le temps que François Pazzi et Bandini poignarderaient Julien son frère.

Tout était disposé pour ce forfait. Laurent de Médicis était déjà à l'église ; l'office commençait. Pazzi et Bandini, impatiens de ne pas voir arriver Julien, allèrent le chercher, et l'amenèrent avec eux.

Les deux Médicis prirent leurs places : l'archevêque de Pise, ne doutant plus du succès, sortit avec Poggio et quelques conjurés, pour s'emparer du palais et s'assurer des magistrats. Soit hasard, soit soupçon, à peine furent-ils entrés que les portes furent fermées sur eux. Dans ce même temps, les assassins qui étaient dans l'église, se jetèrent sur les Médicis ; Bandini et Pazzi poignardèrent Julien ; mais Laurent se défendit contre Maffei et Bagnioni, et se réfugia dans la sacristie avec le secours de quelques amis, et surtout d'un homme qu'il avait tiré de prison depuis deux jours, et qui lui sauva la vie au péril de la sienne.

On ne peut représenter le désordre et les clameurs du peuple qui était dans l'église ; chacun craignait pour sa vie. Jacques Pazzi, chef de cette famille, monte à cheval et court par la ville en criant : Vive le peuple et la liberté ! personne ne se joint à lui ; la consternation tient les esprits en suspens. Bientôt les amis des Médicis reprennent courage ; ils retirent Laurent de son asile, et le conduisent chez lui en triomphe. On fit main basse sur les

conjurés ; ceux qui étaient dans le palais, voyant ce qui se passait dans la ville, s'unirent à la vengeance publique, et, pour se signaler, pendirent à une fenêtre l'archevêque de Pise et Poggio ; François Pazzi fut arrêté et subit le même sort. Le cardinal de la Rovère, petit-neveu du pape, eut peine à échapper à la fureur du peuple, et ne dut son salut qu'à la crainte qu'inspiraient deux mille hommes que le pape avait fait avancer pour soutenir la conjuration. Les troupes, voyant que l'entreprise avait échoué, s'en vengèrent en faisant le dégât dans la campagne ; le peuple usait de représailles sur tous ceux qu'il soupçonnait d'être du parti des Pazzi.

Le roi de Naples s'étant joint au pape dans l'espérance de profiter de la confusion de la république, les Florentins imploraient du secours de tous côtés, et envoyèrent en France Gui et Antoine Vesnucci.

Le roi craignit d'abord de s'engager dans les guerres d'Italie. Sanseverin voulant lui persuader de profiter des troubles pour y faire des conquêtes, Louis répondit que toutes les conquêtes éloignées étaient toujours onéreuses et jamais utiles à la France. Cependant le pape porta ses entreprises à un tel excès, que le roi fit passer Commines à Milan, afin d'engager la duchesse à se joindre à lui et aux Vénitiens pour pacifier ces troubles. La duchesse envoya trois cents hommes d'armes, qui arrivèrent à propos pour soutenir les Florentins, qui étaient vivement pressés par les troupes du pape et du roi de Naples.

L'arrivée de l'ambassadeur de France, et l'intérêt que le roi paraissait prendre à l'état de Florence, donnèrent beaucoup d'inquiétude au pape. Le cardinal de Pavie lui écrivit à ce sujet : on voit par sa lettre que la politique de la cour de Rome a toujours été la même. Le cardinal marque expressément « qu'il faut user » de remise avec l'ambassadeur du roi ; que s'il est dangereux » d'offenser ce prince, il ne l'est pas moins de paraître effrayé » et d'abandonner l'entreprise ; que lorsqu'on sera obligé de ré- » pondre, on doit user de termes vagues, et représenter qu'il » est étonnant qu'un roi si sage, qui a paru si attaché au saint- » siége, se soit laissé surprendre en ajoutant foi à des impos- » tures. Si l'on entre dans la discussion du fait, ajoute le cardi- » nal, on justifiera la conduite du pape, en faisant voir qu'il » n'a pu se dispenser de châtier les Florentins qui ont fait mourir » tant d'ecclésiastiques ; que sa sainteté se serait contentée d'un » signe de repentir, mais qu'ils sont endurcis dans le crime, et » tombés dans l'hérésie ; qu'on est surpris que le roi communique » avec eux ; que néanmoins sa sainteté veut bien avoir égard à » la prière d'un si grand roi ; mais que l'affaire est trop impor-

» tante pour ne pas consulter le sacré collége ; qu'il ne peut pas » l'assembler si tôt, à cause de l'absence ou de l'éloignement » de plusieurs cardinaux ; que les ambassadeurs peuvent demeu- » rer tranquilles, et qu'on les fera avertir aussitôt qu'on pourra » tenir une congrégation. »

Le pape suivit le conseil du cardinal de Pavie ; mais le roi prit cette affaire avec chaleur, et fit sentir à l'empereur, au duc de Bavière et à la plupart des princes, l'intérêt commun qu'ils avaient à venger les Florentins, afin de prévenir, par le châtiment de cette conjuration, celles qu'on pourrait former contre eux. Il convoqua un concile national, défendit tout commerce avec la cour de Rome, et l'entrée du royaume à ceux qui avaient eu part à l'assassinat des Médicis.

Le pape se plaignit à l'empereur de la protection que le roi accordait aux Médicis, et insista particulièrement sur l'article du concile, qui le choquait plus que toute autre chose. Il se récriait contre l'injure qu'il prétendait que le roi faisait au saint-siége, et priait l'empereur de représenter à ce prince le tort qu'il avait de préférer les intérêts d'un marchand à ceux de Dieu et de l'église.

Sixte, en attendant qu'il eût des forces plus réelles, lançait des excommunications contre les Florentins, qu'il traitait de rebelles et d'hérétiques, parce qu'ils ne s'étaient pas laissés égorger par une troupe de scélérats, et qu'ils osaient défendre leur liberté contre lui. Quoiqu'il fît beaucoup valoir les intérêts de Dieu et de l'église, on n'en apercevait que de purement humains et même de fort injustes. Il n'avait pas moins de tort dans le mépris qu'il affectait pour les Médicis, qu'il traitait de marchands, lui dont l'origine était si obscure, qu'il avait eu le choix de ses parens : on prétendait qu'il avait été pêcheur, et qu'il avait engagé les Rovères, par ses bienfaits, à l'associer à leur famille. Il aurait dû, autant par amour-propre que par justice, avoir plus d'égards pour les hommes qui s'élèvent eux-mêmes. Les Médicis n'ont pas été moins utiles à leur patrie dans le temps où le pape les traitait de marchands, que lorsqu'ils sont devenus princes.

Sixte osa encore avancer dans l'instruction d'un de ses nonces, qu'il était prêt d'assembler un concile, pourvu que les rois voulussent y rendre compte eux-mêmes de leur conduite et de leurs entreprises sur l'église. Louis, tout pieux qu'il était ou qu'il affectait de le paraître, était également instruit et jaloux de ses droits. Ennuyé des remises du pape, il indiqua le concile à Lyon. On écrivit alors sur l'utilité d'un concile national, et l'on fit voir que la discipline ecclésiastique n'étant pas uniforme partout, il était nécessaire que les prélats d'un même Etat s'assem-

blassent de temps en temps, sous l'autorité du souverain, pour constater et maintenir la pureté de la doctrine et des mœurs. Le roi protesta en plein conseil de sa vénération pour le pape et pour le saint-siége; mais il déclara en même temps qu'il croyait qu'il était du bien de l'église et de l'Etat d'assembler un concile général, et qu'il voulait que les prélats, abbés, chapitres et universités du royaume s'y disposassent par un synode national.

L'assemblée fut commencée à Orléans et continuée à Lyon l'année suivante. Ce fut là qu'on renouvela les décrets du concile de Constance, particulièrement celui qui prononce que les conciles généraux tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu, et que le pape leur est soumis: principes trop connus pour être rappelés, trop constans pour avoir besoin de preuves, et sur lesquels je n'insisterai pas.

Le roi fit savoir ses intentions au pape et aux autres princes d'Italie. Le pape, suivant son premier projet, tirait toujours les choses en longueur, et s'appliquait surtout à jeter le trouble dans les États qui lui étaient opposés. Il souleva Gênes contre le duc de Milan, engagea les Suisses à lui déclarer la guerre, et feignit, pour apaiser le roi, d'accorder aux Médicis une trêve qu'il gardait ou violait selon ses intérêts et les circonstances.

Commines revint de Florence après y avoir résidé un an. Laurent de Médicis remercia le roi de lui avoir envoyé un ministre si sage.

Les différens qui étaient entre le roi et Maximilien, étaient encore plus intéressans que ceux de Florence. On devait s'assembler pour convertir la trêve en une paix durable. Les commissaires étaient nommés, et Cousinot avait rassemblé toutes les pièces qui concernaient les droits du roi sur les Etats du duc de Bourgogne.

Sigismond d'Autriche, attaché à Maximilien par le sang, et au roi par la reconnaissance, désirait ardemment de rétablir l'union entre ces princes; mais, n'ayant aucun crédit ni sur l'un ni sur l'autre, ses efforts étaient plus louables qu'utiles.

Le congrès fut indiqué à Boulogne. Le roi nomma le procureur général Saint-Romain, et Halley, avocat général, tous deux fort instruits du droit public, pour ses plénipotentiaires. Avant de partir, ils déclarèrent au parlement que, quelque accommodement qu'ils pussent faire, ils protestaient d'avance de nullité de tout ce qu'ils accorderaient de contraire aux droits du roi.

Les commissaires de Maximilien ouvrirent les conférences par établir la possession des biens dont jouissait le duc Charles au jour de sa mort. Ils soutinrent que cette possession était un titre

suffisant pour exiger que le roi se désistât de ses prétentions, et rendît tout ce qu'il avait pris depuis la mort du duc.

Les plénipotentiaires du roi opposaient à ces demandes, que les lois du royaume défendent toute aliénation du domaine, et réunissent, faute d'hoirs mâles, tout ce qui a été donné à titre d'apanage. Ils soutenaient que les ducs de Bourgogne n'avaient pu posséder autrement ce duché, et que le comté y ayant été uni, n'en pouvait être séparé ; que toute pairie était réversible à la couronne ; et, sur ce principe, ils demandaient la Flandre. On ne pouvait pas non plus disputer au roi Lille, Douai et Orchies, puisque Charles V n'avait cédé ces places au duc Philippe, que pour lui et ses enfans mâles. A l'égard du comté de Boulogne, outre que le duc de Bourgogne l'avait usurpé, le roi le possédait à titre de conquête, et de plus avait acheté les droits de la maison de La Tour. Les ministres de Maximilien avouèrent qu'ils n'étaient pas en état de répondre sur tous les articles, et demandèrent du temps pour s'instruire ; ainsi le congrès fut rompu au bout de trois mois.

Le roi entretenait toujours l'alliance avec l'Angleterre. La moitié de la rançon de la reine Marguerite était déjà payée. Charles de Martigny, évêque d'Elne (1), et La Tissaye, ambassadeurs de France auprès d'Edouard, lui représentèrent que la duchesse douairière de Bourgogne ne cessait de favoriser les ennemis du roi ; que c'était sur les terres qui lui avaient été cédées pour son douaire, que s'assemblaient les troupes du duc d'Autriche ; que l'on consentait à donner encore à cette princesse le revenu de Chaveins et de la Parrière, à condition qu'elle tiendrait ces terres du roi et qu'elle cesserait d'être son ennemie.

L'évêque d'Elne proposa ensuite de prolonger, pour cent ans après la mort des deux rois, la trêve qu'ils avaient conclue pour leur vie, et de continuer chaque année, pendant tout ce temps, le paiement des cinquante mille écus stipulés par le traité d'Amiens.

Edouard goûtait assez ces propositions ; mais ce qu'il avait le plus à cœur, était le mariage de sa fille Elisabeth avec le dauphin. Il chargea Tonstal et Langton, ses ambassadeurs, de demander qu'on fît les fiançailles ; secondement, que si Elisabeth venait à mourir, on fît le mariage de Marie, sa sœur, avec le dauphin ; troisièmement, qu'Elisabeth, étant âgée de douze ans et nubile, pût jouir de son douaire de soixante mille livres, puisque le retardement ne venait pas d'elle. Le roi fit répondre à Edouard qu'il ne désirait rien tant que l'accomplissement du mariage du dauphin avec la princesse ; qu'on ne pouvait prendre trop de sûreté

(1) Cet évêché a été transféré à Perpignan.

pour ce mariage ; qu'il fallait demander les dispenses, afin que la princesse Marie épousât le dauphin, si Elisabeth venait à mourir. Quant au douaire qu'on demandait dès le moment présent, le roi proposa l'affaire à son conseil, qui répondit, tout d'une voix, que le douaire ne pouvait être acquis que par la consommation du mariage, et qu'il n'avait jamais été porté par le contrat que ce paiement dût s'anticiper.

Quoique la réponse du roi fût très-raisonnable, il fut obligé, pour lui donner plus de poids, de payer à Édouard dix mille écus à compte sur la seconde moitié de la rançon de la reine Marguerite. L'argent levait ordinairement les scrupules d'Édouard. Nous verrons, dans la suite, ce qui fit manquer le mariage du dauphin avec Elisabeth.

Louis voulut faire, cette année, un arrangement au sujet des comtés de Roussillon et de Cerdagne. Il avait déjà marié toutes les sœurs du feu duc de Savoie ; il maria encore cette année (1er. septembre) Anne, fille d'Amédée et d'Yolande de France, avec Frédéric, prince de Tarente, second fils de Ferdinand, roi de Naples. Le roi promet, par le contrat, de donner à Frédéric, en considération de ce mariage, le Roussillon et la Cerdagne, pourvu qu'on puisse en obtenir l'agrément des rois d'Aragon et de Castille, sinon le roi lui donnera une terre érigée en comté, de la valeur de douze mille livres de rente. Le roi de Naples s'engage de donner à son fils deux cent mille ducats, qui seront employés à l'achat d'une terre dans le royaume.

Zurita, en recherchant les motifs de cette alliance, prétend que Louis espérait, par le moyen du roi de Naples, engager Mathias, roi de Hongrie, à continuer la guerre contre l'empereur, qui ne pourrait plus donner de secours à son fils Maximilien. Il n'y a pas d'apparence que ce fût là le motif du roi, puisque dans ce temps-là même le pape fit la paix entre Mathias et Frédéric. On pourrait croire que le roi, prévoyant, par ses infirmités, qu'il mourrait avant la majorité de son fils, ne voulait pas lui laisser une source de guerres continuelles : il aimait mieux remettre le Roussillon et la Cerdagne à une personne tierce, qu'au roi d'Aragon, contre qui il les disputait depuis si long-temps ; mais le roi d'Aragon refusait de consentir à cet arrangement. Ferdinand, son fils, roi de Castille, s'y prêtait plus volontiers. Il était en guerre avec le Portugal, et craignait la diversion que la France pouvait faire du côté du Roussillon.

Mendoza, dit le cardinal d'Espagne, abbé de Fécamp, entreprit d'être médiateur entre les rois de France et de Castille. Il leur fit comprendre que le Roussillon était un faible objet en comparaison de leurs intérêts présens ; qu'ils devaient se réunir et s'occuper

de l'affaire la plus importante, qui était pour Louis de soutenir ses droits sur la succession de Bourgogne, et pour Ferdinand de s'affermir sur le trône de Castille.

Après bien des conférences, on convint que le roi garderait les comtés de Roussillon et de Cerdagne, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu deux cent cinquante mille écus, ou qu'il paierait pareille somme si on consentait à les lui céder ; que cependant il y aurait une trêve de trois mois, dans laquelle serait compris le roi d'Aragon. Ce prince parut très-mécontent de ce traité ; il reprocha à son fils de se relâcher de ses droits, et lui dit que Louis était sûr de l'avantage toutes les fois qu'on entrait en négociation avec lui. Ferdinand fit entendre à son père qu'il cédait au temps, mais qu'il saisirait la première occasion de rentrer dans le Roussillon.

Le roi d'Aragon accepta la trêve, qui fut fort mal observée. Bac et Callard, s'étant fortifiés dans le château de Roquebrune, faisaient des courses dans le Roussillon, dans le Lampourdan, et jusqu'en France, ce qui fit dire au roi qu'il ne suffisait pas de faire la paix avec le roi de Castille, si elle n'était signée par les rois Bac et Callard.

La paix succéda à la trêve, et fut signée à Saint-Jean-de-Luz (9 octobre). Louis promit de n'assister directement ni indirectement Alphonse, roi de Portugal, Jean, son fils, ni Jeanne, que les Espagnols appelaient communément la Bertranne, parce qu'ils prétendaient qu'elle était la fille de Bertrand de la Cueya. Ferdinand et Isabelle renoncèrent à l'alliance de Maximilien.

L'évêque de Lombez, Odet Daidie, et Souplainville, après avoir signé le traité de paix pour le roi, furent chargés de convenir, avec les commissaires de Castille, des réparations des dommages que la guerre avait causés. Peu de temps après (19 janvier 1479), Jean II, roi d'Aragon, mourut à Barcelone, âgé de quatre-vingt-deux ans, laissant si peu de bien, qu'on fut obligé de vendre ses meubles pour payer ses domestiques et ses funérailles. Éléonore, reine de Navarre, sa fille, mourut trois semaines après. Elle nomma, pour son unique héritier, son petit-fils François Phœbus, fils de Magdeleine de France. Éléonore connaissait parfaitement les intérêts et les caractères des princes de son temps. Elle recommanda en mourant, à son petit-fils et à ses peuples, de rester attachés à la France, et de se défier du roi de Castille, son frère, qui ne pensait qu'à s'emparer de la Navarre. Cette crainte ne fut que trop justifiée dans la suite.

OEUVRES COMPLÈTES

DE

DUCLOS.

TOME DEUXIÈME.

IIe. PARTIE.

CONTENANT

SUITE DE L'HISTOIRE DE LOUIS XI. — RECUEIL DE PIÈCES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LOUIS XI. — VOYAGE EN ITALIE. — LETTRES.

ŒUVRES

DE

DUCLOS.

TOME DEUXIÈME.

IIe. PARTIE.

A PARIS,

CHEZ A. BELIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES MATHURINS ST.-J., HÔTEL CLUNY.

1820.

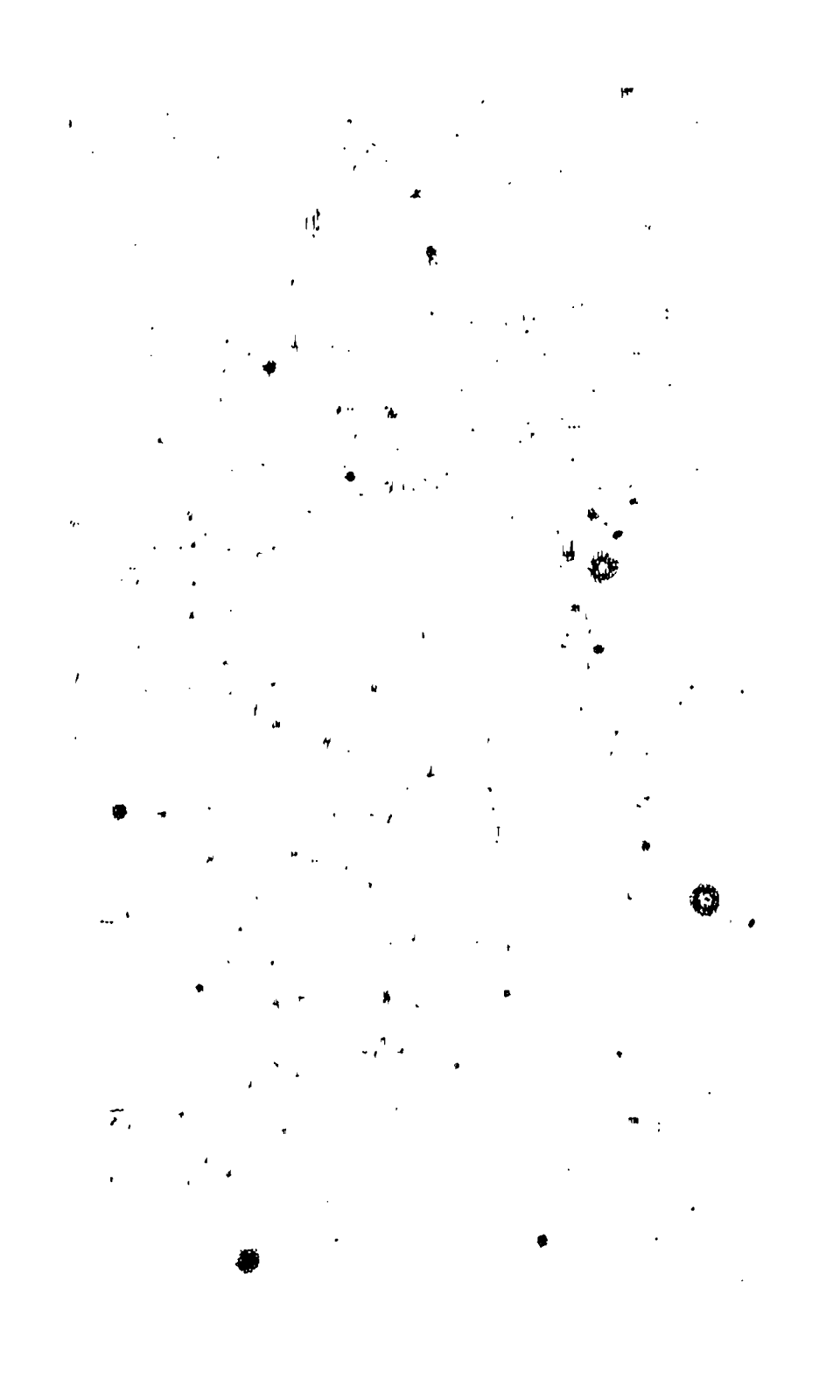

HISTOIRE DE LOUIS XI.

LIVRE NEUVIÈME.

(1479, Pâques, le 11 d'avril.) L'intérêt que le roi prenait aux Florentins, et la justice de leur cause, n'empêchaient pas que le pape ne continuât à les persécuter. Ce qui l'inquiétait le plus, était la convocation du concile que le roi demandait. Il envoya Urbin de Fiesque, évêque de Fréjus, pour assurer ce prince qu'il lui remettait ses intérêts entre les mains, et lui recommandait l'honneur du saint-siége, discours ordinaire du pontife, lorsqu'il trouvait quelque obstacle à ses desseins. D'un autre côté, les princes de la ligue d'Italie imploraient la protection de la France, de sorte que le roi se voyait l'arbitre de tous ceux qui redoutaient sa puisssance, ou qui réclamaient sa justice. Ce prince nomma Gui d'Arpajon, vicomte de Lautrec; Antoine de Morlhon de Castelmarin, président au parlement de Toulouse; Jean de Voisins, vicomte d'Ambres; Pierre de Caraman de Léonac; Tornières, juge de la sénéchaussée de Carcassonne; Jean de Morlhon, avocat de Toulouse, et Compains, notaire et secrétaire du roi, pour aller pacifier les troubles d'Italie, et représenter aux différens partis que leurs dissensions exposaient tous les Etats chrétiens aux invasions du Turc. Les ambassadeurs étaient principalement chargés de presser le pape de s'accorder avec les Florentins, d'assembler un concile général comme il y était obligé par les conciles de Pise, de Constance et de Bâle, sinon de lui déclarer que le roi défendrait à tous ses sujets de se pourvoir à Rome pour bénéfices ou dispenses. Les ambassadeurs allèrent d'abord à Milan. Le président de Morlhon, portant la parole, dit à la duchesse et au duc son fils, que le roi regardait leurs affaires comme les siennes; qu'il voulait rétablir la paix en Italie, ou se déclarer contre celui qui refuserait de la faire; que le pape et les princes de la ligue lui avaient donné parole de s'en remettre à son jugement, et qu'à l'égard de Gênes et de Savone, il saurait bien y maintenir sa souveraineté.

La duchesse et le duc de Milan commencèrent leur réponse par des remercîmens sur l'intérêt particulier que le roi voulait bien prendre au duché de Milan: « Nous n'avons point com-» mencé la guerre, ajoutèrent-ils, et nous sommes prêts à ac-

» cepter toute paix honnête. Nous ne craindrons jamais nos » ennemis, tant que sa majesté nous honorera de sa protection. » Comme nous gouvernons nos sujets avec justice, ils nous ser- » vent avec affection; ils nous respectent, nous craignent et nous » aiment. La paix n'a été rompue que par l'ambition du pape et » du roi de Naples. Dans le temps où nous secourions les Véni- » tiens, nos alliés, contre le Turc, ennemi commun des chré- » tiens, le pape, au lieu d'animer notre zèle et de soutenir nos » efforts, fait révolter contre nous Gênes et Savone. Il abuse de » la simplicité des Suisses; il leur promet le ciel s'ils nous font la » guerre : la récompense de la vertu et de la paix devient le prix » de la persécution. Dans le temps même que Sainseverin, » Fiesque et Frégose ravagent nos terres et celles de Florence, le » pape et Ferdinand font dire au roi par leurs ambassadeurs » qu'ils ne veulent rien faire qui lui déplaise; ils cherchent à » surprendre sa religion, ne pouvant séduire sa justice. »

Les ambassadeurs s'étant rendus à Florence, eurent leur audience (11 janvier) du prieur de la liberté, du gonfalonier et de la seigneurie, en présence des conseillers de la ville, des ambassadeurs de la ligue, de Laurent de Médicis, et de toute la noblesse. Ils répétèrent à peu près ce qu'ils avaient dit à Milan, appuyant sur le dessein que le roi avait de pacifier l'Italie, et de travailler à la réformation de l'église, en demandant la convocation d'un concile général; d'autant plus nécessaire, qu'il n'y en avait point eu depuis celui de Bâle.

Le prieur de la liberté et le gonfalonier, représentant la seigneurie, firent une réponse qui était la même au fond que celle du duc de Milan; mais les expressions en étaient encore plus vives, et telles que la reconnaissance les dicte à des malheureux qui implorent la protection d'un roi puissant, et qui n'osent encore se plaindre qu'avec respect d'un ennemi aussi redoutable que vindicatif.

Les ambassadeurs passèrent de Florence à Rome. Ils commencèrent par remettre leurs lettres de créance au cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, dont le roi les avait chargés de prendre les conseils, et qui les conduisit le lendemain (26 janvier) à l'audience du pape. Le président de Morlhon, portant encore la parole, assura le pape qu'ils venaient, de la part du roi, lui rendre l'obéissance filiale; qu'il l'avait toujours aimé comme son père, et qu'il souhaitait que sa sainteté l'aimât comme son fils. Morlhon demanda ensuite une audience publique, qui fut accordée pour le lendemain.

Le pape, assisté de presque tous les cardinaux, reçut les ambassadeurs avec beaucoup d'appareil. Morlhon, sachant com-

bien Sixte était animé contre les Médicis et les Florentins, eut l'attention de ne pas prononcer leur nom dans cette première audience. Il se borna à représenter l'état présent de l'Italie, et les dangers qui menaçaient le nom chrétien. Il dit que le Turc, ayant fait la paix avec Ussum-Cassan et le soudan d'Egypte, allait sans doute tourner ses armes contre les chrétiens, et que les divisions qui régnaient en Italie lui en rendraient la conquête facile; que le roi croyait qu'il était de son devoir de rétablir la paix entre les princes chrétiens; que les papes étaient chargés de veiller à la conservation de la foi, et les rois de France à la défense de l'église. Morlhon, en parlant du zèle de nos princes, prit naturellement occasion de relever les services qu'ils avaient rendus aux papes; il ajouta que le roi, n'ayant ni moins de vertu, ni moins de puissance que ses ancêtres, était résolu de terminer des guerres scandaleuses pour la foi, et dangereuses pour les Etats chrétiens; que l'évêque de Fréjus, nonce du pape, les ambassadeurs de Naples, et ceux de la ligue d'Italie, avaient assuré le roi que toutes les parties le prenaient pour arbitre de leurs différens. Morlhon finit par conjurer les cardinaux d'employer leurs sollicitations auprès du pape, pour l'engager à mettre un terme à sa vengeance, et à ne pas s'armer du flambeau de la guerre, lui qui était le vicaire d'un Dieu de paix.

Les ambassadeurs rappelèrent au pape, dans une audience particulière (21 janvier), l'amitié qui avait toujours été entre sa sainteté et le roi, et les soins que ce prince avait eus de la cultiver. Ils ajoutèrent, pour détacher Sixte de l'alliance de Ferdinand, roi de Naples, que le roi savait que Ferdinand avait traité avec le Turc; que Sixte ne pouvait pas ignorer qu'après un tel traité, il ne lui était plus permis d'être allié de Ferdinand, ni de se dispenser de le punir sans se déshonorer; qu'ils ne lui parlaient ainsi que pour remplir leur commission.

Sixte répondit qu'il aimait le roi, et qu'il ferait tout pour conserver son amitié; qu'il était vrai que Ferdinand avait reçu les ambassadeurs turcs, mais qu'il ignorait qu'il y eût entre eux aucune alliance. Sixte, sans s'arrêter sur les points qui ne lui étaient pas favorables, passa tout de suite à ce qui concernait les Médicis, et dit qu'il ne pouvait s'imaginer que le roi très-chrétien voulût souffrir ou excuser qu'on pendît un archevêque et des prêtres, ou qu'on les effigiât avec les marques même de leur dignité, pour joindre le scandale à la cruauté; que les Florentins, loin de marquer le moindre repentir de leurs excès, les consacraient par des monumens, et avaient fait mettre dans le palais de Florence des tableaux qui représentaient ces

exécutions; que cependant il consentait, en considération du roi, à écouter les propositions qui lui seraient faites, pourvu que l'on conservât l'honneur du saint-siége.

Quoiqu'il ne fût pas difficile de justifier l'exécution de l'archevêque de Pise, et des prêtres qui avaient eux-mêmes déshonoré leur caractère par leurs crimes, les ambassadeurs ne voulurent pas aigrir l'esprit du pape, en insistant sur cet article. Ils répliquèrent que le traité de Ferdinand avec le Turc était de notoriété publique; que le roi aurait soin de conserver l'honneur du saint-siége et les droits de l'église, qui lui avaient toujours été chers; mais que, si on prétendait détruire la seigneurie de Florence, soutenir la révolte de Gênes et de Savone, dépouiller ses parens et alliés de leurs droits, et le priver lui-même de l'hommage que ces deux villes lui devaient, il saurait bien se faire la justice qu'on lui refuserait.

Les ambassadeurs tinrent le même langage dans les visites qu'ils rendirent aux cardinaux, et ne dissimulèrent pas que, si le pape continuait à n'écouter que sa passion, ils devaient s'y opposer, sans quoi l'Italie, et la religion même, étaient dans le plus grand danger. Ils déclarèrent enfin ouvertement que le roi, malgré son respect pour le saint-siége, serait inébranlable sur ses droits.

Cependant Sixte ne décidait rien; il désavouait ouvertement l'évêque de Fréjus, au sujet de l'arbitrage qui avait été déféré au roi. Sixte interrogea ce prélat en présence des ambassadeurs; et sur l'aveu qu'il fit que, sa sainteté lui ayant dit qu'elle désirait la paix, il avait pris sur lui d'avancer qu'elle choisissait le roi pour arbitre, quoiqu'elle ne l'eût pas dit expressément, Sixte, transporté de colère, le fit sortir, le priva de son office de référendaire, et lui défendit de reparaître devant lui. La disgrâce de l'évêque de Fréjus intimida tellement les cardinaux, qu'ils n'osèrent s'opposer au pape, ni s'exposer à ses emportemens.

Les ambassadeurs ayant reçu de nouvelles instructions, représentèrent au pape (5 février) que plusieurs de ses prédécesseurs n'avaient pas craint de remettre leurs intérêts entre les mains des rois de France; que ce moyen avait ordinairement été le plus sûr pour conserver ou rétablir la paix dans l'église; et que, pour terminer tous les différens, ils avaient ordre de proposer les conditions suivantes :

« Laurent de Médicis et la seigneurie de Florence demande-» ront pardon au pape pour avoir fait pendre, de leur autorité, » l'archevêque de Pise et des prêtres, sans les avoir fait dégrader » auparavant.

» Le pape leur donnera l'absolution en la forme accoutumée, » par procureur et en présence d'un légat, que sa sainteté en- » verra pour cet effet à Florence.

» On ôtera du palais tous les tableaux qui représentent ces » exécutions.

» Il y aura tous les ans un service pour le repos des âmes de » ceux qui ont été exécutés.

» Les Florentins jureront de demeurer toujours fidèles à l'église, » et de ne jamais rien entreprendre contre les libertés et immu- » nités ecclésiastiques, ni contre les droits et autorités du saint- » siége.

» La très-illustre ligue promettra la même chose, et ni les » uns ni les autres ne troubleront les Etats de l'église, ceux du » roi Ferdinand, du comte Jérôme de La Rovère, et de tous » autres que le pape voudra nommer.

» Le souverain pontife, le roi Ferdinand, le comte Jérôme, » et tous leurs alliés, jureront pareillement d'observer la paix » avec la ligue, les Florentins et le magnifique Laurent de » Médicis, et tous s'uniront contre le Turc pour la sûreté de » leurs Etats.

» La paix ainsi faite, ils tourneront tous leurs armes contre » le Turc, fourniront et entretiendront ce qu'ils pourront de » troupes pour le temps qu'on jugera nécessaire ; et cela fait, le » pape fera rendre aux Florentins ce qui leur a été pris, et leur » donnera l'absolution.

» Sa sainteté est priée de considérer que les Florentins ne sont » point les agresseurs, et que, s'ils ont fait quelque chose contre » les saints canons, on doit s'en prendre à ceux qui les ont » attaqués. »

On menaçait toujours le pape, s'il rejetait la paix, d'assembler un concile en France, où les rois d'Espagne et d'Ecosse, le duc de Savoie, tous les alliés de la couronne, les princes et États de la ligue d'Italie, enverraient leurs députés.

Sixte, se voyant vivement pressé de la part du roi, voulut s'appuyer de l'empereur et de Maximilien; il pria leurs ambassadeurs (25 février) de se trouver à l'audience qu'il devait donner à ceux de France. Ceux-ci, ayant répété sommairement leurs propositions, l'archevêque de Strigonie prit la parole, et dit que l'empereur, son maître, avait appris qu'on attaquait l'honneur du saint-siége ; qu'on blamait le pape et qu'on formait de grands desseins contre lui : mais qu'il s'y opposerait de toutes ses forces ; qu'il avait pitié des Florentins ; qu'il désirait que le pape les traitât avec bonté, mais qu'il ne trouvait

rien à redire à sa conduite ; qu'il désirait pareillement la paix de l'Italie, et que tous les princes chrétiens se réunissent pour repousser les Turcs ; qu'il ne savait pourquoi on proposait l'assemblée d'un concile qui n'était nullement nécessaire, et qu'il emploierait toutes ses forces pour défendre l'honneur et l'autorité du saint-siége.

L'ambassadeur de Maximilien, ayant pris la parole pour appuyer ce qu'avait avancé l'archevêque, commença son discours par ces mots : *Le duc de Bourgogne, mon maître.* Morlhon l'interrompit, en disant que Maximilien n'était duc de Bourgogne de fait ni de droit, et que ce titre n'appartenait qu'au roi.

« Si tous les princes chrétiens, continua Morlhon, sont obli-
» gés de défendre la religion, l'église et l'autorité du pape, per-
» sonne n'est plus en droit de le faire que le roi ; c'est un droit
» acquis par trop de services rendus jusqu'ici par lui et ses pré-
» décesseurs, pour qu'on ose le lui disputer : on n'a proposé
» la convocation d'un concile, qu'au cas que le pape ne veuille
» pas rétablir lui-même le calme dans l'église ; s'il continue à
» le refuser, le roi sera dans l'obligation d'en assembler un ; si
» l'empereur et Maximilien n'y envoient point de députés, on
» l'assemblera sans eux. »

Sixte répondit par écrit au mémoire des ambassadeurs, « qu'il
» désirait ardemment la paix, mais que le sacré collége refusait
» absolument de prendre le roi pour arbitre ; que les excès des
» Médicis et de leurs complices étaient de telle nature, qu'ils ne
» pouvaient s'en confesser ni en recevoir l'absolution par pro-
» cureur ; qu'il fallait que Laurent de Médicis, le prieur de la
» liberté, le gonfalonier et dix députés, se présentassent eux-
» mêmes pour en demander pardon ; que les Florentins fonde-
» raient une chapelle avec deux prêtres, qui diraient tous les
» jours la messe pour le repos de l'âme de l'archevêque de Pise ;
» qu'on aviserait aux sûretés qu'il fallait prendre au sujet du
» serment de fidélité des Florentins, aussi bien que pour la
» confédération qu'on proposait ; qu'il serait à propos que le
» roi déclarât ce qu'il prétendait fournir de sa part dans l'union
» qu'on ferait contre le Turc ; qu'il fallait, avant de restituer
» ce qu'on avait pris sur les Florentins, qu'ils payassent les frais
» de la guerre ; et que, pour statuer sur cet article, on devait
» attendre les ambassadeurs de la ligue. »

En attendant que ces ambassadeurs arrivassent, les troupes du pape désolaient le pays : ce n'était que meurtres et incendies ; les laboureurs fuyaient et abandonnaient les terres, de sorte que la famine allait succéder incessamment à toutes les

horreurs de la guerre. Sur les plaintes qui en furent portées au pape, il eut la dureté de répondre que ce n'était que par de telles voies qu'on pouvait ramener les Florentins.

A cette réponse barbare, qui tenait de la frénésie, on lui déclara que, s'il persistait dans ces sentimens, tous les princes l'abandonneraient, et qu'il verrait ensuite comment il continuerait la guerre, et retiendrait le peuple de Rome dans l'obéissance.

Les prétentions de Sixte augmentaient chaque jour avec ses excès; il proposait de nouveaux articles, toujours plus durs que les premiers; il voulait que tout subît ses lois, et la fureur les dictait. Les ambassadeurs lui déclarèrent (31 mars) que, si dans huit jours il ne posait les armes, et s'il ne levait les censures, ils se retireraient. Ils lui répétèrent toutes les raisons qu'ils avaient déjà employées, et ajoutèrent que toute l'Europe était aussi scandalisée de son opiniâtreté que révoltée de son injustice. Sixte se vit enfin obligé de lever les censures, et d'accorder une suspension d'armes (14 avril).

Peu de temps après il arriva une ambassade de Gênes pour rendre obéissance au pape. Les ambassadeurs de France allèrent aussitôt le trouver, et lui dirent qu'il ne pouvait ignorer que le roi était souverain de Gênes et de Savone; que les Génois ne pouvaient rendre obéissance à sa sainteté, ni elle recevoir leurs ambassadeurs, sans les reconnaître pour indépendans, ce qu'ils n'étaient pas. Sixte répondit qu'il ne prétendait faire aucun préjudice au roi, mais qu'il ne pouvait se dispenser d'entendre les ambassadeurs de Gênes; qu'il ne recevait leur obéissance que pour le spirituel, et que les ministres du roi pouvaient se trouver le lendemain à l'audience qu'il donnerait aux Génois, et faire leurs protestations.

Les ambassadeurs de Gênes parurent au consistoire, et présentèrent leurs lettres de créance, signées de Jean-Baptiste Campo-Fregose, duc de Gênes *par la grâce de Dieu*, firent leur harangue, et remercièrent le pape de ce que, par son secours et celui du roi de Naples, ils étaient remis dans leur ancienne liberté.

Morlhon, ayant voulu parler, le pape lui imposa silence, reçut l'obéissance de Campo-Fregose, comme duc de Gênes, en fit dresser acte, et dit ensuite à Morlhon qu'il pouvait parler.

Morlhon protesta contre tout ce qui venait de se faire, et déclara qu'il ne prétendait, en aucune manière, reconnaître la juridiction du pape en cette affaire, qui était réservée au roi, seul et légitime souverain de Gênes et de Savone; qu'il n'était point permis à *messire Baptiste*, c'était ainsi que Morlhon nom-

mait Fregose, de prendre la qualité de duc par la grâce de Dieu, encore moins de prêter obéissance au pape; qu'il osait dire à sa sainteté qu'elle avait eu tort de l'interrompre, encore plus de recevoir l'obéissance de Gênes, et qu'elle ne pouvait le réparer qu'en se rétractant : Morlhon s'adressa tout de suite aux Génois, et les somma de déclarer s'ils se reconnaissaient sujets du roi ou non. Le pape prit la parole pour eux, et dit qu'il ne prétendait point être seigneur temporel de Gênes, et qu'il en recevait l'obéissance, sans préjudicier aux droits du roi.

Les notaires du pape, et Jean Compains, secrétaire du roi, dressèrent, chacun de leur côté, un procès-verbal de ce qui venait de se passer. Il y avait beaucoup de chaleur dans les esprits. L'ambassadeur de l'empereur, voulant prendre parti dans la contestation, dit que le titre de très-chrétien appartenait mieux à son maître qu'au roi, puisque l'empereur protégeait le pape et l'église, au lieu que le roi soutenait une ligue contre l'un et l'autre. Les ministres du roi répliquèrent avec fermeté; mais toutes ces disputes ne tendaient pas à la paix, ni n'éclaircissaient la question.

Quelques jours après, les ambassadeurs d'Angleterre arrivèrent à Rome, et se joignirent à ceux de France. Ces ministres déclarèrent hautement que leurs maîtres voulaient absolument terminer les guerres d'Italie, et que c'était au pape à décider s'il voulait ou non les prendre pour arbitres, comme les princes ligués en étaient déjà convenus. Le pape tint encore un consistoire (31 mai), où il appela les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de la ligue, et tous les ministres étrangers. Il fit lire un long discours, qui, en paraissant discuter la question, ne faisait que l'embarrasser et en éloigner la décision. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, fatigués de tant de remises, déclarèrent que leurs pouvoirs étaient expirés; et celui de Venise, qu'il avait ordre de se retirer. Le pape, n'ayant plus d'autre parti à prendre, se soumit enfin à l'arbitrage des deux rois.

Les ambassadeurs assistèrent, avant de partir, au serment que prêtèrent le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, pour l'évêché de Mende, et Galéas de La Rovère pour celui d'Agen. Ils jurèrent l'un et l'autre d'être bons et loyaux au roi envers et contre tous; de garder le secret sur tous les conseils où ils seraient appelés; et de lui révéler tout ce qui pourrait être contraire à lui et à sa couronne.

Laurent de Médicis, jugeant que le pape violerait, sans scrupule, une parole qu'il avait eu tant de peine à donner, prit le parti de s'adresser directement à Ferdinand, roi de Naples. Ce prince fut touché de la confiance de Médicis, et fit la paix avec

lui. Sixte en fut si mécontent, qu'il se brouilla bientôt avec Ferdinand. Les intérêts des princes d'Italie changeant alors de face, le roi s'attacha à rétablir la paix entre le duc de Milan et les Suisses, pour ne plus s'occuper que de ses propres affaires.

Sa principale attention était de cultiver l'amitié du roi d'Angleterre, et de l'empêcher de se laisser gagner par les sollicitations de la duchesse douairière de Bourgogne. Comme il ne faisait pas grande attention aux formalités quand il était utile de s'en écarter, il ordonna au chancelier Doriole, quoique sa place le dispensât de faire aucune visite, d'aller voir l'ambassadeur d'Angleterre, pour tâcher de pénétrer le secret de ses instructions. Le chancelier mania si habilement l'esprit de l'ambassadeur, que celui-ci engagea son maître à signer la prolongation de la trêve (15 février) pour cent ans après la mort des deux rois.

Après le traité fait avec l'Anglais, le roi, redoutant moins les ennemis qu'il pourrait avoir, réforma dix compagnies (1) d'hommes d'armes. Plusieurs de ceux qui les commandaient furent disgraciés en même temps que réformés. Balzac fut poursuivi criminellement; le roi était si prévenu contre lui, qu'il écrivit au chancelier un billet conçu en ces termes : *Prenez garde que vous y fassiez si bonne justice, que je n'aye cause d'être mal content; car c'est à vous à faire justice.* Il fallait que, malgré tant de prévention, Balzac fût innocent, puisqu'il fut renvoyé absous. Doriole et son lieutenant furent convaincus d'avoir voulu passer au service de Maximilien, et condamnés à perdre la tête; leurs corps, mis en quartiers, furent exposés à Béthune, à Arras, et dans les principales villes de Picardie.

Dammartin fut traité avec distinction; le roi lui écrivit sur la réforme, et lui conserva ses pensions, qui montaient à plus de vingt-cinq mille livres. Le roi employa les fonds de ces compagnies à lever un corps de Suisses. C'est de ce temps-là qu'ils sont entrés au service de France.

La défiance réciproque du roi et de Maximilien annonçait une rupture prochaine. Cambrai paraissait de si grande importance aux deux partis, qu'il fut décidé que la garnison serait mi-partie; mais Bossu et Hautbourdin surprirent cette place (28 avril). La trêve étant rompue, Bossu et Harchies, Ravestein et Jean de Luxembourg se mirent en campagne, et prirent Crève-Cœur, Oisi, Honnecourt et Bouchain. Dix-huit Français se jetèrent dans le château de cette dernière place, et s'y défendirent pendant trois heures, contre toute une armée; mais sept

(1) Celles de Dammartin, de Bagnebec, de La Trémouille, de Mouy, Doriole, de Rufec de Balzac, de Guérin, Le Graing, de Robinet du Quesnoy, de Busset et de Poysieu, dit le Poulailler.

d'entre eux ayant été tués, les autres furent forcés et exécutés, sans égard à une valeur si rare et digne d'un autre sort.

Des Querdes et Gié, qui commandaient pour le roi dans ce canton-là, rassemblèrent environ huit cents lances, et reprirent la plupart des places dont les ennemis s'étaient emparés.

Le roi envoya un héraut au duc et à la duchesse d'Autriche, pour se plaindre de l'infraction de la trêve, et fit marcher en même temps une puissante armée en Bourgogne, sous le commandement de Charles de Chaumont.

Maximilien paraissait en vouloir à Dijon; mais Chaumont fit échouer ce projet en se saisissant de tous les châteaux voisins, et forma le siége de Dôle. C'était une entreprise d'éclat : la situation avantageuse de la place, et l'honneur qu'elle avait eu de faire lever le siége à une armée française, ne firent qu'animer Chaumont. Il fit battre la ville avec une forte artillerie; l'attaque et la défense étaient également vives, les sorties fréquentes et meurtrières.

Les Français ayant été repoussés à un assaut, le succès du siége devenait fort incertain; mais une partie de la garnison, composée d'étrangers, se laissa corrompre. Les Français, profitant d'une sortie, entrèrent dans la place en poursuivant les assiégés. Ils crient aussitôt : *Victoire!* égorgent le corps-de-garde, et mettent la ville à feu et à sang. Presque tous les habitans périrent les armes à la main : ceux qui échappèrent au massacre furent dispersés.

La terreur se répandit dans toute la province. Auxonne se rendit, à condition que tous ceux qui voudraient se retirer, tant soldats que bourgeois, le pourraient faire avec leurs effets, sans toutefois passer dans le parti contraire; que ceux qui resteraient dans la ville, y conserveraient leurs biens, et les priviléges dont elle jouissait avant de se mettre sous l'obéissance du roi. Chaumont jura tous les articles de la capitulation, et Ferry de Clugny fit serment, au nom des habitans (6 juin), qu'ils serviraient fidèlement le roi envers et contre tous, et nommément contre le duc et la duchesse d'Autriche.

Ceux de Besançon se rendirent au roi aux mêmes conditions qu'ils s'étaient donnés aux derniers ducs de Bourgogne, disant qu'ils faisaient une association avec lui, comme comte de Franche-Comté. Le commandant pour le roi devait avoir la disposition absolue de tout ce qui regardait la guerre et la justice; les revenus et les droits utiles devaient être partagés entre le roi et la communauté. Le traité, signé par Chaumont (8 juillet), fut ratifié par le roi à Nemours. Toutes les places de la province suivirent l'exemple de celles qui avaient fait leur accord, de sorte que la

valeur et la sagesse de Chaumont rendirent le roi maître de la Franche-Comté dans une seule campagne.

Le roi, voulant profiter des dispositions de ses nouveaux sujets, vint à Dijon, jura de conserver tous les priviléges de la ville, et confirma ceux de l'église de Mâcon et de plusieurs autres.

Les Français ne réussirent pas si bien dans les Pays-Bas; ils tentèrent de surprendre Douai (15 juin); mais, un déserteur ayant donné l'alarme dans la ville, on se mit aussitôt sur ses gardes, on tira sur eux, et on les obligea de se retirer.

Le comte de Chimay fut plus heureux que les Français dans l'entreprise qu'il fit sur Verton. La garnison de cette place faisait des courses continuelles dans le Luxembourg, et mettait toute la province à contribution. Chimay assiégea Verton à la tête de dix mille hommes, et pressa si vigoureusement le siége, que la garnison, craignant d'être emportée d'assaut, se rendit avec la seule condition de sortir *un bâton blanc à la main*, sans rien emporter. Chimay assura la prise de Verton par celle de plusieurs châteaux.

D'un autre côté, Maximilien assembla, sous Saint-Omer, une armée de vingt-huit mille hommes et investit Térouane (juillet). A cette nouvelle, des Querdes décampa de Blangis, et s'avança à la découverte. Aux approches des Français, Maximilien changea l'ordre de son armée, qui était partagée en plusieurs corps. Des Querdes, apercevant ce mouvement, crut que l'ennemi fuyait et marcha pour l'attaquer. Le jeune Salazar, téméraire, mais excellent pour un coup de main, étant allé à la découverte, surprit un parti français et le battit. Ce petit avantage détermina la bataille. Les troupes de Maximilien demandèrent qu'on les menât combattre.

Les Français occupaient la montagne d'Enguin, opposée à celle de Guinegate, dont les ennemis s'emparèrent. L'armée française était composée de dix-huit cents lances et de quatre mille francs-archers. Des Querdes la partagea en trois corps. Les ennemis avaient beaucoup moins de cavalerie, mais ils étaient fort supérieurs en infanterie, et les armées étaient à peu près égales.

Maximilien, s'appuyant de la montagne de Guinegate, mit au front de son armée cinq cents archers anglais, soutenus par trois mille archers ou arquebusiers allemands, bordés d'artillerie, et jeta sa cavalerie sur les ailes.

La bataille commença sur les deux heures; les gendarmes français attaquèrent la cavalerie ennemie : le choc fut rude; on combattit long-temps avec un égal avantage; mais les cavaliers

flamands étant poussés au-delà de l'infanterie, plièrent et prirent bientôt la fuite. Des Querdes et Torcy les poursuivirent jusque sur les fossés d'Aire, et firent une faute irréparable en menant avec eux la cavalerie qui faisait la force de leur armée. Les archers français, prenant ce premier avantage pour le gain de la bataille, se jetèrent sur le bagage, et se mirent à piller au lieu de combattre. Le comte de Romont profita du désordre, tomba sur les archers et les mit en fuite. Nassau chargea dans le même instant la cavalerie française qui s'était débandée en poursuivant les gendarmes flamands. Les Français, une fois divisés, ne se ralliaient plus que par pelotons : ils combattaient toujours vaillamment; mais tous leurs efforts ne servaient qu'à disputer une victoire qu'ils perdirent par leur faute, sans que leurs ennemis pussent se l'attribuer. Ceux-ci passèrent, à la vérité, la nuit sur le champ de bataille; mais ce fut tout l'avantage qu'ils retirèrent de cette journée : ils furent obligés d'abandonner le siége, et ne purent rien entreprendre d'important le reste de la campagne. Ils perdirent beaucoup d'officiers de distinction, tels que le grand bailli de Bruges, le fils de Corneille, bâtard de Bourgogne, d'Haluin, des Cornets, Abazière, Lormon, Salins, Moleroncourt. Les comtes de Romont et de Joigny furent blessés. Ligne, Olivier de Croy, Condé-Frêne, Barlette, La Marche, La Grutuse, du Tilloy, Quesnoy, Vismal, Grandinet demeurèrent prisonniers. Les Français ne perdirent d'officiers de marque que Waste de Montpedon, et Blosset-le-Beauvaisieu.

Le roi fut dans de grandes inquiétudes aux premières nouvelles qu'il eut de cette action; sa défiance naturelle lui fit croire qu'on lui dissimulait la perte. Il avait coutume de dire qu'il ne tirait d'argent de ses sujets que pour épargner leur sang, et n'aimait pas à hasarder une bataille. Il n'attaquait même une place qu'après avoir essayé de gagner le gouverneur par ses présens; et lorsqu'il le trouvait avare, il en triomphait bientôt par la prodigalité.

Amelgardus, auteur contemporain et très-passionné contre Louis XI, dit que chaque parti s'attribua la victoire, et que les Français, après l'avoir eue, ne la perdirent que par leur avarice.

Le roi, étant mieux instruit de l'action, envoya de tous côtés pour calmer les esprits que son inquiétude même avait alarmés. Comme il sut que la bataille n'avait été perdue que parce que sa cavalerie avait voulu faire des prisonniers pour gagner sur les rançons, il voulut qu'on les mît tous au butin, et en écrivit à Saint-Pierre, grand sénéchal, en ces termes :

« Monsieur le grand sénéchal, je vous prie que remon-
» triez à M. de Saint-André (1) que je veux être servi à mon
» profit et non pas à l'avarice. Tant que la guerre dure, mettez
» les prisonniers au butin, et de ceux que vous verrez qui me
» pourront nuire, je vous prie qu'ils ne soient point délivrés....
» Je fais que tout soit au butin; car, par ce moyen, les capi-
» taines auront tous ces prisonniers les plus gros pour un rien
» qui vaille; c'est ce que je demande, afin qu'ils tuent une autre
» fois tout, et qu'ils ne prennent plus prisonniers, ne chevaux,
» ne pillage, et jamais nous ne perdrons bataille. Je vous
» prie, monsieur le grand sénéchal mon ami, parlez à tous les
» capitaines à part, et faites que la chose vienne ainsi que je la
» demande.... Dites à M. de Saint-André qu'il ne fasse point du
» floquet ni du rétif, car c'est la première désobéissance que
» j'aie jamais eue du capitaine.... Je lui ôterai bientôt la tête de
» dessus les épaules; mais je crois qu'il ne contredira pas (2). »

La France fut amplement dédommagée d'avoir manqué la victoire à Guinegate, par les succès du vice-amiral Coulon, qui, ayant rencontré la flotte hollandaise, composée de quatre-vingts navires, revenant de la mer Baltique et de la pêche du hareng, la prit et la conduisit dans les ports de Normandie. Cette prise jeta la consternation dans toute la Hollande.

Maximilien, ayant rétabli son armée, partit d'Aire, à la tête de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de mille chevaux, et vint attaquer le château de Malanoi, défendu par Remond d'Ossaigne, surnommé le cadet Remonnet, et par cent soixante gascons déterminés. Cette poignée de monde arrêta, pendant trois jours, l'armée de Maximilien. Ils furent enfin forcés et périrent presque tous les armes à la main; Remonnet, s'étant rendu sur la parole qu'on lui donna de le traiter comme prisonnier de guerre, fut pendu.

Le roi, résolu de tirer une vengeance éclatante de l'exécution de Remonnet, ordonna de choisir plusieurs prisonniers de marque, et de les faire pendre. Tristan l'Hermite, prévôt de l'armée, en fit pendre sept sur le lieu où Remonnet avait été exécuté; dix furent pendus devant Douai, dix devant St.-Omer, dix devant Lille, et dix devant Arras. Parmi ces malheureux, il se trouva un fils du roi de Pologne, qui allait être exécuté, lorsqu'il arriva un courrier de la part du roi, pour lui sauver la

(1) Lieutenant de la compagnie du duc de Bourbon.

(2) Pour entendre les motifs de cette lettre, il faut savoir qu'anciennement les rançons des prisonniers étant pour ceux qui les avaient pris, le désir d'en faire l'emportait sur celui de combattre. Louis XI, en ordonnant qu'ils fussent mis au butin général, et partagés en commun, fit qu'on songea moins à faire des prisonniers, que lorsqu'on les faisait pour son compte particulier.

vie. Le roi, pour achever sa vengeance, fit marcher ses troupes le long de la Lis, vers le comté de Guine, avec ordre de mettre tout à feu et à sang. On prit dix-sept places, qu'on réduisit presque toutes en cendres. Le roi, après avoir vengé la mort de Remonnet, fit venir les deux enfans de cet officier, les fit élever auprès de lui, et tâcha, par ses bienfaits, de réparer la perte qu'ils avaient faite.

La suite et l'enchaînement de ce qui se passa cette année dans les Pays-Bas et dans les deux Bourgognes, ne m'a pas permis de m'arrêter sur les projets que le roi avait formés, et qu'il aurait tous exécutés, si la trêve eût été aussi fidèlement gardée qu'il l'espérait.

Il ordonna de rassembler toutes les lois et coutumes, soit françaises, soit étrangères, afin d'en former un code fixe et uniforme pour tout le royaume. Il voulait par là abréger les procès, prévenir les chicanes qui naissent de la diversité des interprétations, et qu'il n'y eût qu'une loi, qu'un poids, qu'une mesure. Il n'y a personne, excepté ceux qui vivent de nos erreurs et de nos abus, qui ne doive regretter qu'un pareil projet soit resté sans exécution (1). Louis fit encore, cette année, un réglement très-sage sur le guet et la garde des châteaux. Les seigneurs particuliers abusaient d'un prétendu droit pour vexer leurs vassaux, leur faisaient abandonner le commerce et le labourage, ou les obligeaient de s'exempter du guet à force d'argent; ils exigeaient les sommes les plus fortes de ceux qui étaient les plus nécessaires à leur profession, et par conséquent à l'Etat. Le roi, faisant garder par ses troupes les places qui importaient à la sûreté du royaume, jugea qu'il était inutile et peut-être dangereux que les seigneurs particuliers fissent garder leurs châteaux; que ce droit, qui avait pu être utile autrefois, n'était plus qu'une occasion de révolte et un prétexte à la vexation; et que dans le gouvernement présent il devait cesser avec le besoin qui l'avait fait naître; il fut ordonné que, pour toutes les places qui n'étaient pas frontières, ceux qui étaient sujets au guet et à la garde, en seraient affranchis, en payant cinq sous chaque année. Le peuple se vit délivré par là d'une multitude de tyrans particuliers dont la domination était d'autant plus dure, qu'elle était souvent usurpée.

En approuvant Louis XI d'avoir affermi l'autorité légitime, je ne prétends point dissimuler qu'il ne l'ait quelquefois portée fort loin. Il fit informer contre les officiers du duc de Bourbon sur plusieurs entreprises dont ils étaient accusés par un nommé

(1) L'uniformité des lois serait certainement un très-grand avantage; mais on prétend que la diversité des mesures est favorable au commerce.

Doyac, vassal du duc et son ennemi déclaré. Le mémoire présenté contre ce prince portait qu'il fortifiait ses places, entretenait des troupes, réformait la monnaie, empêchait les appels de sa justice à celle du roi, et qu'il avait fait mourir plusieurs personnes. Le roi ordonna d'en informer; mais ce qui marquait plus la passion que la justice, c'est que Doyac même fut du nombre des commissaires nommés pour l'information. Le chancelier du duc de Bourbon comparut au parlement, prouva que son maître n'avait rien fait que de juste, et détruisit toutes les accusations calomnieuses. Après une longue suite de procédures, les officiers du duc furent renvoyés absous.

Sur ces entrefaites, Ferdinand ayant fait la paix avec la France, la reine Isabelle fit un voyage à Alcantara pour voir dona Béatrix, sa tante, mère de la reine de Portugal. On espérait d'abord qu'un accord entre les couronnes de Castille et de Portugal serait le fruit de cette entrevue; mais les conférences furent sans effet. La guerre recommença plus vivement que jamais. Les Portugais, ayant perdu la bataille d'Albufeira et plusieurs places importantes, furent obligés de faire la paix (4 septembre). Le roi de Portugal et Jeanne, sa mère, renoncèrent à la couronne de Castille, et Ferdinand au titre de roi de Portugal.

Zurita se trompe lorsqu'il dit que la paix entre le Portugal et l'Espagne fut conclue dans l'entrevue d'Isabelle et de dona Béatrix; elle ne se fit que huit mois après. Zurita est encore dans l'erreur en avançant que ce fut alors que l'on convint des arbitres sur les différens entre la France et l'Espagne: on en était convenu dès l'année précédente; et il n'y avait alors en Espagne aucun ministre de la part du roi.

Vers ce même temps, le duc d'Albanie, frère de Jacques III, roi d'Écosse, arriva à Paris après s'être sauvé d'un château où le roi, son frère, le retenait prisonnier. Six mois auparavant il était venu une ambassade d'Écosse pour traiter d'un mariage pour le duc d'Albanie; c'est tout ce qu'on en sait: on croit que c'était avec Anne de La Tour, fille de Bertrand de La Tour et de Louise de La Tremouille. L'historien de l'université pourrait s'être trompé en parlant d'ambassadeurs de Suède, devant lesquels l'université passa en procession. Je ne trouve point qu'il en soit venu de Suède cette année; peut-être faudrait-il lire *Scotiæ* au lieu de *Sueciæ*.

Le roi fit rendre au duc d'Albanie tous les honneurs possibles; mais il lui refusa les secours qu'il demandait contre la persécution de son frère. Edouard lui fournit une armée, sous le commandement du duc de Glocester. Le duc d'Albanie rentra en

Écosse, fut reçu dans Édimbourg, et aurait pu détrôner son frère, si la générosité ne l'eût emporté sur le ressentiment. Le roi d'Écosse, plus offensé que touché de sa vertu, ne put pardonner à son frère de l'avoir fait trembler. Le duc d'Albanie, se voyant obligé, ou de recommencer la guerre, ou d'être toujours l'objet de la persécution, repassa en France pour s'y soustraire.

Depuis la journée de Guinegate, le reste de cette année se passa en négociations. Louis avait envoyé en Provence, dès le commencement de l'année, Blanchefort, son maréchal-des-logis, afin d'engager le roi Réné à lui céder le Barrois, l'Anjou, et les autres terres dont il pouvait traiter. Le roi, pour déterminer Réné, lui demandait la dot de Marie d'Anjou, le remboursement de plusieurs sommes considérables que le duc de Calabre avait reçues, et la rançon de la reine Marguerite. Il forma enfin tant de prétentions, que Réné consentit à céder au roi la ville et prévôté de Bar-le-Duc, avec cette clause : *par arrendement et pour six ans, suivant les appointemens faits par l'évêque de Marseille et Honorat de Bere.* Réné envoya pour cet effet La Jaille, son chambellan. Le roi chargea Bournel, son maître d'hôtel, et Montmirel, clerc des comptes, de prendre possession du duché de Bar. Réné tenait ce duché du cardinal de Bar, qui l'avait usurpé sur Robert de Bar, son neveu.

L'amitié que le roi avait toujours eue pour la maison de Savoie, l'engagea encore à prendre sous sa protection le duc Philbert, qui n'avait pas quatorze ans au temps de la mort de sa mère Yolande de France. Les oncles du jeune duc prétendaient tous également à la régence et à la tutelle dont les états voulaient décider. Le roi envoya le comte de Dunois, oncle du duc par sa femme, avec Frédéric, prince de Tarente, et Commines, qui amenèrent Philbert en Dauphiné (1).

Malgré les engagemens solennels que le duc de Bretagne avait pris avec Louis XI, il entretenait toujours des liaisons avec Edouard, et lui offrait de donner sa fille en mariage au prince de Galles. Le roi fit représenter au duc ses traités, ses lettres et ses sermens, et lui fit dire qu'il ne pouvait ignorer que le roi était en guerre avec Maximilien ; que la France étant attaquée, elle devait être secourue par ses vassaux ; et que lui, duc de Bretagne, étant prince du sang, y était obligé par sa qualité, son rang et ses traités.

(1) Guichenon, historien de Savoie, auteur d'ailleurs très-exact, semble avoir ignoré ce voyage ; mais on voit, par un compte de Denis Bidaut, que Philbert vint en Dauphiné, à Bourges et à Tours, d'où il fut reconduit à Chamberi, par Louis d'Amboise, évêque d'Alby. Philippe de Commines ne parle pas non plus de ce voyage ; il ne fait mention que de celui de 1482.

Le duc ne paraissant pas disposé à remplir ses engagemens, le roi résolut de lui donner de l'inquiétude. Il acheta de Jean de Brosse et de Nicole de Chatillon ou de Bretagne, les droits qu'ils avaient sur ce duché (1). Nicole était arrière-petite fille et héritière de Jeanne-la-Boiteuse, qui avait disputé si courageusement la Bretagne à Jean de Montfort, son oncle. Le duc, sachant que de pareils droits, fondés par eux-mêmes, devinennent encore plus réels entre les mains d'un roi puissant, fit avec le duc et la duchesse d'Autriche, et avec Edouard, une ligue défensive et offensive.

Louis, voyant qu'il était inutile de rappeler la foi des traités à des princes qui ne les interprétaient jamais que suivant leurs intérets souvent mal entendus, aima mieux paraître ignorer ce traité, que de s'en plaindre. Il acheva le paiement de la rançon de la reine Marguerite, continua de payer la pension d'Edouard, et fit passer en Angleterre Guyot de Chesnay, son maître d'hôtel, et Garnier, maître des requêtes, et maire de Poitiers, sous prétexte de régler le douaire de la princesse Elisabeth, qui devait épouser le dauphin. Les Anglais demandaient jusqu'à quatre-vingt mille livres; le roi faisait toujours offrir fort au-dessous, parce qu'il n'avait pas dessein de conclure, et qu'il ne voulait que gagner du temps et négocier partout.

Il envoya des ministres dans chaque canton suisse pour y faire des levées, et pour empêcher ses ennemis d'en faire. D'un autre côté, il écoutait les propositions que les Génois lui faisaient faire par Hector de Fiesque, comte de Lomaigne.

Dans le même temps, Perceval de Dreux, chambellan du roi, et Pierre Francberge, maître des requêtes, étaient à Metz pour conférer avec les députés de Catherine de Gueldres, de l'évêque de Munster, et du comte de Zutphen. Ces députés demandaient d'abord qu'on mît en liberté le jeune duc de Gueldres et sa sœur, que le feu duc Charles avait emmenés avec lui, lorsqu'il s'était emparé du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, et que Maximilien retenait toujours prisonniers.

Le roi voulait que Catherine de Gueldres, l'évêque de Munster, et les états du Zutphen, s'engageassent par lettres-patentes à servir toujours la France contre Maximilien et ses descen-

(1) Moyennant 50,000 livres, savoir : 35,000 livres qui furent payées à Jean, comte de Nevers, duc de Brabant, pour ce qui lui restait dû de la dot de feu Paule de Brosse, sa seconde femme, et 15,000 livres payées à Isabeau de La Tour, femme d'Albret, sœur d'Orval. La transaction, passée le 11 décembre 1479, ne fut signée que le 3 janvier suivant. Jean de Brosse et Nicole, sa femme, perdirent par là la baronnie de Penthièvre, où ni eux ni leurs descendans ne sont jamais rentrés.

dans. Les députés s'accordaient assez avec les ministres du roi ; mais ils demandaient que ce prince ne pût faire la moindre trêve avant la délivrance du duc de Gueldres ; au lieu que le roi ne voulait pas renoncer à la liberté de faire une courte suspension d'armes suivant les conjonctures. On ignore quelle fut la suite de ces conférences.

Vers la fin de cette année (13 décembre), le roi fit transporter le corps de Marguerite d'Ecosse, sa première femme, de la cathédrale de Châlons, dans une chapelle de l'abbaye de St.-Laon de Thouars, où cette princesse avait choisi sa sépulture.

(1480, Pâques, le 2 d'avril.) Le peu de confiance que donnaient les traités, obligeait le roi à négocier continuellement. Il apprit toutes les intrigues du duc de Bretagne ; il sut que l'empereur avait menacé les Suisses de leur faire la guerre s'ils fournissaient des troupes à la France. Il profita de ces avis pour entretenir des pensionnaires dans chaque canton.

Le roi, portant toujours son attention sur l'Angleterre, fit repartir l'évêque d'Elne avec Castelnau, Bretevoux et Baillet, maîtres des requêtes, pour régler les conditions de la trêve de cent ans, pour convenir des arbitres sur les différens qui naîtraient pendant la trêve, et pour persuader aux Anglais qu'il désirait l'accomplissement du mariage du dauphin avec la princesse Elisabeth.

La plus grande difficulté venait de ce qu'Edouard voulait que les ducs d'Autriche et de Bretagne fussent compris dans la trêve. Louis prétendait qu'ils en devaient être exclus, parce que le traité du mois d'août 1475, portait que ceux qui voudraient être compris dans la trêve, seraient tenus de le déclarer dans trois mois ; que le feu duc Charles ne l'ayant pas fait, ceux qui le représentaient n'étaient plus en droit de le faire ; que d'ailleurs l'article qui regardait autrefois le duc de Bourgogne, ne pouvait plus s'appliquer qu'au roi, qui était réellement souverain de la Bourgogne, puisqu'elle était réversible à la couronne. Il ajoutait que Maximilien, considéré comme duc de Bourgogne, était vassal et sujet de France, et que le traité portait expressément que les deux rois n'assisteraient, sous quelque prétexte que ce fût, les vassaux et sujets l'un de l'autre. Le roi se servait de cette dernière raison à l'égard du duc de Bretagne, qui, étant son vassal, lui avait fait hommage, et dont la justice ressortissait au parlement.

Les ambassadeurs étaient encore chargés d'assurer Edouard que tout ce qui appartiendrait à ses sujets dans les lieux dont le roi se rendrait maître, leur serait rendu. On leur recommandait surtout que l'obligation des cinquante mille écus que le roi devait payer à Edouard, chaque année de la trêve, fût dressée de façon

qu'elle y fût relative, afin que le roi fût déchargé du paiement, si la trêve venait à se rompre. Indépendamment des instructions que le roi donna à ses ambassadeurs, il écrivit une lettre de sa main à Edouard, pour l'assurer qu'il ne désirait rien avec plus d'ardeur que d'entretenir avec lui l'amitié la plus étroite, et de la sceller par le mariage du dauphin.

Louis, sachant qu'Edouard était moins sensible aux protestations d'amitié qu'à l'argent, lui fit payer vingt-cinq mille écus pour six mois de pension. Il proposa aussi de faire épouser au prince de Galles la fille de la duchesse de Milan. Edouard envoya, pour cet effet, un ambassadeur à Milan. Ce projet manqua par les autres engagemens qu'Edouard prit bientôt après ; mais le roi, ne voulant que gagner du temps, obtint en partie ce qu'il désirait.

Tandis que le roi employait tous les moyens possibles pour éviter la guerre, il n'oubliait rien pour se mettre en état de la soutenir. Il ordonna que les compagnies d'ordonnance fussent complètes, et fit garnir de troupes les frontières de Picardie et de Flandre. Il sentait aussi qu'il ne pouvait assurer ses conquêtes qu'en détruisant tout germe de révolte dans l'intérieur du royaume. Il avait plusieurs fois pardonné aux habitans d'Arras, sans pouvoir se les attacher ; il résolut donc de les disperser, et de repeupler la ville de nouveaux habitans. Il y fit venir des ouvriers et des marchands qu'il tira des principales villes du royaume. Ceux qu'il chargea de cette commission, ne prirent que des vagabonds, ennemis du travail, toujours prêts au crime, pernicieux à l'État par leur inaction seule, et nullement capables de soutenir une nouvelle colonie. En effet, la plupart s'enfuirent, et ruinèrent ceux qui restaient. Le roi donna de nouveaux ordres, voulut y établir des manufactures, et mit, pour subvenir à cette dépense, un impôt sur le sel dans les provinces qui bordent la Seine et l'Yonne. Le roi, pour s'assurer des nouveaux habitans, et obliger les villes d'où il tirait des ménages entiers, à faire de bons choix, fit avancer, par chacune de ces villes, cinq cents écus à ceux qui en sortaient pour venir s'établir à Arras ; ainsi elles choisirent des gens laborieux, afin qu'ils pussent rendre les sommes qu'on leur avançait. Louis donna à cette ville, qu'il regardait comme son ouvrage, les armes qu'elle porte aujourd'hui. Il voulut aussi qu'on la nommât *Franchise ;* mais le nom d'Arras lui est demeuré.

Le roi se comporta différemment à l'égard de la Franche-Comté. Il s'appliqua à gagner la noblesse, il honora Guillaume de Vergy de sa confiance, et le chargea de traiter avec les Suisses. Il donna une abolition à Charles de Neufchâtel, archevêque de

Besançon, et confirma tous les priviléges de cette ville, ne se conservant que le droit de protection.

Il acquit Châtel-sur-Moselle, moyennant soixante mille livres (avril). Cette acquisition, celle du duché de Bar, et les nouvelles pensions qu'il payait en Angleterre, lui coûtaient beaucoup ; il se vit encore obligé de donner cent mille livres aux Suisses. Ayant remarqué que cette nation, indifférente sur ses alliés, se déterminait par intérêt, il la gouvernait par là, et l'empêchait de se déclarer en faveur de Maximilien, qui ne pouvait que promettre, au lieu que la France donnait un argent considérable.

Vergy, Bussi-Lamet, Cleret et Vaudrey n'étaient occupés qu'à retenir les Suisses dans l'alliance du roi. Ce prince, ne pouvant ignorer que, malgré l'argent qu'il leur donnait, ils ne le voyaient qu'avec peine maître de la Franche-Comté, faisait fortifier Auxonne, Poligny, et les autres places que Chaumont avait prises.

Tant de dépenses extraordinaires obligèrent Louis XI de retrancher un quart sur les pensions. Cette ressource ne suffisant pas, on assembla les états de plusieurs provinces ; et il fut résolu que, pour soulager l'Etat sans fouler les peuples, les impôts seraient payés en denrées dans plusieurs provinces, qui les donneraient plus facilement et aussi utilement pour l'État que de l'argent. La Normandie fut chargée de fournir de vivres l'armée de Picardie, et la Champagne celle de Luxembourg. Les provinces d'au-delà de la Loire devaient entretenir l'armée de Bourgogne. Coittier, premier médecin, et Galchaut, maître d'hôtel du roi, allèrent visiter les vivres.

Le gros de l'armée était dans l'Artois, et tenait en échec celle de Maximilien. Chaumont, avec un corps de troupes, entra dans le Luxembourg, et prit Vireton et Yvoy. La campagne se passa en escarmouches. Galiot, qui, depuis la mort du duc Charles, était passé au service du roi, faisait des courses continuelles dans le Luxembourg. Chantereine assiégea Beaumont. La comtesse de Varnebourg, de la maison de Croy, s'y défendit avec toute la valeur du plus grand capitaine. Ne pouvant plus tenir dans la place, elle se retira dans le château, et ne capitula que sur un ordre précis de son mari ; elle sortit à des conditions honorables, et se retira auprès de lui en Allemagne.

Les deux partis, craignant une affaire générale, cherchaient à se surprendre l'un l'autre. Des Querdes, lieutenant pour le roi en Picardie, fit donner un faux avis, par un nommé Robin, à Cohin, gouverneur d'Aire. Celui-ci se laissa persuader qu'il était très-facile de surprendre Hesdin, et partit, pour cette expédi-

tion, à la tête de cinq cents hommes des plus braves de la garnison d'Aire. Il arriva la nuit au pied de la muraille ; Robin, s'approchant, parla à la sentinelle, qui répondit comme étant d'intelligence. Il y avait un trou dans une tour à six pieds de rez-de-chaussée, que des Querdes avait fait faire exprès. Robin y entra le premier, et se sauva à la faveur des ténèbres ; chacun s'empressant à l'envi de le suivre, les ennemis furent bientôt en grand nombre dans la tour, et crièrent : Vive Bourgogne ! Mais la herse tomba dans le même instant, et ils se trouvèrent pris, lorsqu'ils se croyaient maîtres de la place. Ne pouvant se sauver, et ne voulant pas se rendre, ils périrent tous les armes à la main. Cohin, qui n'était pas encore entré, se retira au désespoir.

Louis établit, cette année, les postes sur les grandes routes du royaume. Le premier établissement ne fut d'abord que pour le service du roi et des princes ses alliés, avec défenses de donner des chevaux à aucun particulier, sans un ordre exprès du grand-maître, qui fut créé en même temps. Le roi avait fait expédier des lettres dès le mois de juin 1464 ; mais ce ne fut que cette année que le projet fut exécuté, à l'occasion d'une maladie du dauphin. Le roi, voulant en avoir des nouvelles tous les jours, établit des courriers sur les routes depuis Amboise jusque dans la Beauce et le Gâtinais, où il passa l'été.

Louis parut dans les plus grandes alarmes sur la vie de son fils. Après sa guérison, il anoblit Thomas Guillaume, son médecin ordinaire, qui avait conduit cette maladie, et donna les revenus de la prévôté de Meaux à Etienne de Vesc. Les lettres portent : *Celui de nos serviteurs qui est continuellement nuit et jour occupé pour la sûreté de la personne du dauphin, et en qui avons pour ce singulière fiance.*

Le roi avait eu raison d'annoncer au pape, au roi de Naples et aux princes d'Italie, que les chrétiens ne pouvaient être trop en garde contre les Turcs. Mahomet II, prudent, actif, intrépide et cruel, n'avait que des vertus ou des vices de héros. La prise de Constantinople, et la destruction de plusieurs empires sur lesquels il établit le sien, le rendirent maître de l'Orient, et redoutable à l'Europe. Ses victoires lui inspirèrent le désir de passer en Italie. La division qui régnait entre les princes chrétiens, l'assurait presque du succès. Il fit marcher à la fois deux armées accoutumées à vaincre. La plus forte descendit dans l'île de Rhodes (mai), et ouvrit la tranchée devant la ville. Tout ce que la valeur peut entreprendre, tout ce que la fureur peut employer de plus terrible, fut mis en œuvre contre la place ; mais tout l'effort des Ottomans devint inutile par la sagesse, la vigilance et la fermeté du grand-maître Pierre d'Aubusson, et par l'intrépidité des che-

valiers. Ces héros, dont l'âme s'est perpétuée dans leurs successeurs, firent échouer la fortune de Mahomet. Les Turcs, après quatre mois de tranchée ouverte, furent contraints de lever un siége qui leur coûta plus de trente mille hommes.

L'armée ottomane fut plus heureuse en Italie. Elle emporta d'assaut la ville d'Otrante, après un mois de siége. Tout fut passé au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. L'archevêque fut massacré au pied des autels, en exhortant les habitans à mourir en chrétiens. Aucun ne voulut racheter sa vie aux dépens de sa foi. Tous périrent les armes à la main, dignes de compassion par leurs malheurs, si leur mort n'était digne d'envie.

Comme les chrétiens ne devaient leurs pertes qu'aux divisions qui régnaient entre eux, l'Italie ne dut son salut qu'à celles qui s'élevèrent entre les fils de Mahomet II, et qui leur firent perdre la ville d'Otrante.

Sur ces entrefaites, Réné, roi de Naples, mourut (10 juillet), âgé de soixante-onze ans, regretté de ses sujets, et aussi célèbre par ses malheurs que recommandable par ses vertus. Il disposa, par son testament, de la Provence et de ses droits sur le royaume de Naples, en faveur du seul mâle de sa maison, Charles, son neveu, fils du comte du Maine. Il donna le duché de Bar à Yolande, sa fille aînée, qui avait déjà hérité de la Lorraine, et l'avait cédée à Réné II qu'elle avait eu du comte de Vaudemont. Il ne laissa à Marguerite, douairière d'Angleterre, sa seconde fille, qui était prisonnière lorsqu'il fit son testament, que mille écus une fois payés, et deux mille livres de rente sur le duché de Bar.

Réné légua à Jeanne de Laval, sa femme, de très-grands revenus en Anjou, en Provence et dans le Barrois. Il donna à Jean, son fils naturel, le marquisat de Pont-à-Mousson, avec les terres de Saint-Remy et de Saint-Cannat en Provence. Il fit, suivant l'usage de ces temps-là, beaucoup de bien aux églises, particulièrement à Saint-Maurice d'Angers, où il fut enterré, et aux cordeliers de la même ville, où son cœur fut porté. Plus jaloux de son titre de roi que s'il en eût eu les États, il ordonna que ses nérailles se fissent avec la pompe convenable à la majesté. Ce prince ayant vécu près de six ans après avoir fait son testament, il en annula plusieurs clauses par les traités qu'il fit depuis (1).

(1) Réné nomma, pour ses exécuteurs testamentaires, la reine Jeanne de Laval; Charles, comte du Maine, son neveu; Réné, duc de Lorraine, son petit-fils; Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville; Guy de Laval, son sénéchal d'Anjou; Jean de La Vignolle, doyen d'Angers; le docteur Jean Perrot, son confesseur; Pierre Le Roi, son vice-chancelier; Jean Vinel, juge d'Anjou; et Tourneville, archiprêtre d'Angers.

Louis, à qui la reine Marguerite avait cédé tous ses droits, se plaignit que cette princesse eût été déshéritée, elle qui, n'ayant rien eu en mariage, n'avait rien fait qui pût lui préjudicier. Il soutint qu'elle devait avoir la moitié des biens de sa mère, et même toute la Lorraine, puisque Yolande, par son contrat de mariage avec le comte de Vaudemont, avait renoncé à toute succession paternelle et maternelle, moyennant la dot qu'elle avait reçue. Indépendamment des droits que le roi tenait de Marguerite, il était créancier pour plus d'un million des ducs Jean et Nicolas. Il avait payé deux cent mille écus lorsqu'il avait été question du mariage de sa fille Anne avec Nicolas, alors marquis du Pont; quarante mille livres de rente pendant dix ans au père et au fils; cinquante mille écus pour la rançon de Marguerite, et une pension de six mille livres pour sa subsistance. Cette princesse renouvela, cette année (19 octobre), la cession qu'elle lui avait faite quatre ans auparavant.

Louis chargea l'archevêque de Bordeaux, Philippe Pot, comte de Saint-Pol, Francberge, maître des requêtes, Baudot et Henriet, conseillers au parlement, d'aller en Lorraine représenter tous ces titres à Yolande, à qui il ne donnait que le titre de comtesse de Vaudemont. Le duc Réné, son fils, étant alors à Venise, engagea la république à recommander ses intérêts au roi. Ce prince fit donner par écrit à l'ambassadeur de Venise les sujets de plainte qu'il avait contre Réné. Il lui reprochait d'abord le peu de reconnaissance qu'il avait eue de la protection qu'on lui avait accordée contre le duc de Bourgogne, et d'avoir toujours favorisé Maximilien contre la France. On ajoutait qu'il ne devait pas ignorer qu'il était sujet du roi; que son plus grand honneur était de descendre de la maison de France par sa mère; que tous ses Etats relevaient de la couronne; que la Lorraine n'était point un fief masculin, puisqu'il n'en jouissait que du chef de sa mère et de son aïeule; qu'entre filles il n'y avait point de droit d'aînesse, et que par conséquent Marguerite devait partager également avec Yolande, sa sœur; que Marguerite avait cédé tous ses droits au roi (29 juillet), et qu'il demandait sa moitié dans tout ce que pouvait posséder la duchesse Yolande, sans compter les sommes considérables dont il était créancier.

Pendant que le roi discutait ses droits sur la succession du roi Réné, Charles de Martigny, évêque d'Elne, fut rappelé d'Angleterre, et cité au parlement par le procureur général (31 juillet), comme ayant passé ses pouvoirs et signé des traités préjudiciables à la France. Martigny répondit pour ses défenses qu'il avait été nommé trois fois ambassadeur sans l'avoir demandé, et qu'en l'acceptant, il n'avait jamais eu d'autre objet que le service du

roi; que ce prince avait paru satisfait de sa première négociation ; que la seconde avait encore été plus remarquable, puisqu'il avait eu à combattre les ministres de l'empereur, de Maximilien et d'Espagne, qui tous avaient un parti puissant dans le parlement ; qu'il avait été plusieurs fois en danger d'être assassiné par les Flamands ; qu'il avait été assez heureux pour triompher de toutes leurs cabales, et retenir Edouard dans le parti de France. A l'égard de sa troisième ambassade, Martigny convenait que par ses instructions il n'était chargé que de prolonger les trêves de 1475 et 1476 sans y rien changer ; mais que, le roi lui ayant fait entendre que le principal objet de sa commission était d'empêcher l'union des Anglais avec les Flamands, il avait cru, en interprétant la volonté du roi, qu'il valait mieux passer ses ordres, aux risques d'être désavoué, que de manquer à renouveler une trêve absolument nécessaire à la France ; que c'était dans cette vue qu'il avait compris les ducs d'Autriche et de Bretagne dans la dernière trêve, quoiqu'ils ne le fussent point dans les précédentes ; qu'il avait pareillement consenti que le roi se soumît aux censures ecclésiastiques, s'il discontinuait le paiement des cinquante mille écus, quoique Edouard refusât de se soumettre aux mêmes peines en violant la trêve ; qu'il avait cependant fait à ce sujet toutes les représentations possibles, et qu'il ne s'était relâché de ses pouvoirs, que pour conserver la trêve, qui, sans cela, eût été rompue ; qu'il avait fait enfin tout ce qui convenait au bien de l'Etat, au service du roi, et à la nécessité.

Le parlement, connaissant l'innocence de l'évêque d'Elne, les besoins de l'Etat et les intentions du roi, fit beaucoup d'éclat par ses procédures, mais ne prononça rien contre l'accusé : en effet, Martigny était un ministre habile et tel qu'il convenait au roi. Il s'était conduit avec une fidélité éclairée qui sait se prêter aux circonstances. Il avait rendu le service le plus important en s'exposant à être désavoué. Il donnait par là au roi le temps de prendre un parti, au lieu que, s'il eût suivi littéralement ses instructions, la guerre était inévitable, et le succès fort douteux.

Louis XI, après s'être mis en état de désavouer un ministre qu'il approuvait intérieurement, ne changea point de conduite avec Edouard, et lui fit payer exactement ses pensions. Il se conduisit avec autant d'habileté à l'égard de Howart et Langton, ambassadeurs d'Angleterre. Le sujet de leur commission était le mariage du dauphin avec la princesse Elisabeth. La difficulté ne regardait que la pension que les Anglais exigeaient pendant que la princesse demeurerait en Angleterre. Le roi offrait beaucoup moins qu'on ne demandait ; mais il avait soin de laisser toujours

espérer aux ambassadeurs qu'ils pourraient l'amener au point qu'ils désiraient, afin qu'ils ne se relâchassent pas eux-mêmes. Il voulait faire naître des difficultés pour ne rien décider: suivant ses vues, gagner du temps, c'était réussir. Lorsque Martigny fut rappelé d'Angleterre, la duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Edouard, y passa pour convenir du mariage d'Anne, troisième fille du roi son frère, avec Philippe, comte de Charolais, fils aîné de Maximilien et de Marie de Bourgogne. La duchesse douairière avait avec elle La Baume, sieur d'Irlain, second chambellan du duc d'Autriche, Thomas de Pleine et Jean Gros. Ses propositions paraissaient également avantageuses à Edouard et à Maximilien. Il s'agissait de renoncer à l'alliance de France, en renouveler celle qui avait été entre l'Angleterre et le feu duc Charles, de faire une ligue offensive et défensive contre la France, d'y faire passer des troupes pour reconquérir la Normandie et la Guyenne en faveur d'Edouard, tandis que Maximilien reprendrait les provinces que Louis lui avait enlevées. Avec des espérances si séduisantes, la duchesse n'offrait point d'argent comptant. Edouard, en ayant toujours besoin pour ses plaisirs, était extrêmement sensible à celui qu'il recevait de France, au lieu qu'on lui demandait deux cent mille écus pour la dot de sa fille. Il était fort indécis, lorsque le chevalier Howart arriva de France; il alla aussitôt saluer la duchesse de Bourgogne, et lui dit qu'il avait apporté l'argent d'un quartier de la pension d'Edouard; que Louis XI consentait à se soumettre aux censures ecclésiastiques, s'il manquait de continuer le paiement des cinquante mille écus, et s'il n'accomplissait pas le mariage du dauphin avec la princesse Elisabeth; mais qu'il demandait que les ducs d'Autriche et de Bretagne ne fussent pas compris dans la trêve, et qu'il était résolu, pour l'empêcher, de sacrifier plutôt la moitié de son royaume.

La duchesse de Bourgogne prit aussitôt le parti d'offrir à Edouard les mêmes avantages qu'il tirait de France. Elle s'engagea, au nom du duc et de la duchesse d'Autriche, à lui faire payer la même pension de cinquante mille écus, et à commencer le paiement du jour qu'il aurait déclaré la guerre à la France. Le lendemain (4 août), le contrat de mariage du comte de Charolais et de la princesse Anne fut dressé. On fit ensuite une autre convention par laquelle le duc et la duchesse d'Autriche remettaient à Edouard la dot de sa fille; et ce prince, pour ne pas céder en générosité, ou plutôt prévoyant qu'il ne serait jamais payé de sa pension, la leur remit. Mais ne voulant pas perdre celle qu'il tirait du roi, il déclara quelques jours après qu'il voulait se rendre médiateur entre Louis et Maximilien, et

fit partir des ambassadeurs pour en faire part au roi. Pendant que la duchesse de Bourgogne tâchait d'exciter son frère à faire la guerre à Louis XI, Maximilien, ne comptant plus sur Edouard, donna pouvoir au comte de Romont de conférer avec du Lude pour travailler à une trêve. Elle fut conclue (21 août) pour sept mois et prolongée ensuite. La duchesse de Bourgogne, qui recevait de Maximilien des instructions très-opposées au projet d'une trêve, en fut extrêmement offensée; elle s'en plaignit amèrement et repassa en Flandre.

Le duc de Bretagne ne fut pas plutôt instruit de la trêve, qu'il craignit de devenir seul l'objet du ressentiment du roi. Il était entré dans tous les complots contre ce prince, et souvent en avait été l'auteur. Il avait fait une ligue avec Maximilien, et avait tâché, par toutes sortes de voies, d'y attirer Edouard. Il avait même offert de donner sa fille Anne en mariage au prince de Galles : cette alliance eût été la chose du monde la plus fatale au royaume, puisqu'elle y aurait fait rentrer l'Anglais. Le duc de Bretagne, ne pouvant se dissimuler combien il avait offensé le roi, envoya Parthenay et La Villeon en Angleterre pour solliciter, par le moyen de la duchesse de Bourgogne, un renouvellement d'alliance avec Maximilien sous la garantie d'Edouard; mais comme la duchesse était retournée en Flandre lorsque ces ambassadeurs arrivèrent, ce traité ne put se faire que l'année suivante.

Cependant le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, neveu du pape, arriva en France en qualité de légat pour travailler à la paix entre le roi et les princes ses voisins. Louis s'informait d'abord du caractère de ceux avec qui il devait traiter : il sut que le légat était un homme plein de vanité et de fausse gloire; il résolut de le gagner par là. Il lui fit rendre tous les honneurs imaginables dans les villes de son passage. Le comte Dauphin d'Auvergne, le bâtard du Maine, Château-Villain, Dauvet et plusieurs prélats allèrent au-devant de lui jusqu'à St.-Saphorin d'Oson. Dauvet lui délivra les pouvoirs les plus amples, et acheva de le gagner par une chose qui, paraissant une précaution, n'était qu'une distinction flatteuse pour sa personne. Il exigea un acte par lequel le légat déclarait qu'il n'abuserait point de l'étendue de ses pouvoirs, et que les honneurs qu'on lui rendait ne tireraient point à conséquence pour les légats qui viendraient dans la suite en France.

Le légat passa quelques jours avec le roi à Vendôme, et fut charmé de la confiance dont ce prince l'honora. De là il se rendit à Paris où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Le parlement lui prodigua (4 septembre) tous ceux qui s'accordaient

avec les lois et les maximes du royaume; mais, ne croyant pas que l'acte que ce cardinal avait donné à Dauvet, fût suffisant ni convenable à la majesté du roi, dès le lendemain de l'entrée du légat, les gens du roi firent leur opposition à la lecture de la bulle par laquelle le pape lui donnait pouvoir de contraindre par censure ou excommunication le roi et Maximilien à faire la paix. Ce pouvoir fut borné à la voie du conseil.

Le légat écrivit à Maximilien que le pape désirait ardemment de rétablir la paix entre tous les princes chrétiens, pour les réunir contre les Turcs; que le roi y était très-disposé; qu'il ne doutait point que son excellence ne fût dans les mêmes sentimens, et qu'il allait le trouver pour terminer une œuvre aussi sainte et aussi avantageuse à toute la chrétienté.

La liaison étroite qui paraissait entre le roi et le légat, rendit celui-ci suspect à Maximilien. Il lui fit réponse que l'affaire était trop importante pour qu'il prît une résolution sans l'avis de son conseil, et qu'il priait sa paternité de ne pas passer plus avant sans avoir reçu de ses nouvelles.

Le légat récrivit à Maximilien qu'il n'avait jamais eu dessein d'entrer dans ses Etats que sous son bon plaisir; mais qu'il suppliait son excellence d'avoir égard à l'honneur du saint-siége; que les affaires dont il s'agissait ne regardaient point la personne du pape; que c'étaient celles de toute la chrétienté; et qu'il ne convenait point à la dignité dont il était revêtu, d'attendre trop long-temps la résolution de son excellence.

Le légat, s'étant avancé jusqu'à Péronne, fit partir en même temps l'archevêque de Rhodes et Octavien Suessa, avocat consistorial, pour presser la décision de Maximilien. Ce prince envoya la lettre et les instructions des deux députés du légat à Dauffay et Lannoy, afin qu'ils allassent conférer avec le légat. Mais Dauffay fit observer que le légat pourrait bien passer outre, et qu'il fallait ou lui notifier les causes de suspicion qu'on avait contre lui, ou lui signifier un acte d'appel de la part du procureur général du duc. Le légat envoya, quelques jours après (5 octobre), à Maximilien, un bref par lequel le pape représentait à ce prince qu'il s'était mal à propos laissé prévenir; que le cardinal n'était pas plus porté pour le roi que pour lui; et qu'il n'avait en vue que le bien public. C'est pourquoi il priait le duc, qu'il traitait de *Votre Noblesse*, de rejeter tous soupçons, et de donner une audience favorable au légat. Celui-ci joignit au bref une lettre, par laquelle il réitérait ce qu'il avait déjà dit dans les précédentes, et demandait une réponse positive. Le légat n'en recevant point, et ne sachant plus quel parti prendre, récrivit

encore, et envoya sa lettre par l'archevêque de Rhodes qui avait toute sa confiance.

La prévention de Maximilien venait du cardinal-évêque de Tournay, et de l'évêque de Sebenigo, nonce du pape, qui étaient auprès de ce prince, et ne cessaient de lui représenter le légat comme un homme artificieux et livré à la France; ils engagèrent encore dans leur parti l'archevêque de Rhodes. Ce prélat s'était élevé de la naissance la plus basse à des dignités qu'on ne doit presque jamais, quand on part de l'obscurité, qu'à de grandes vertus ou à de grands vices. Ambitieux, fourbe, avare, il avait tous les vices bas, et l'ingratitude qui en est la suite. Il devait sa fortune au légat, à qui il s'était attaché par intérêt, et il le trahissait par le même motif.

(15 octobre.) Le roi, étant toujours le premier instruit de ce qui se passait chez ses ennemis, donna avis au légat que l'archevêque de Rhodes s'était laissé gagner par le cardinal de Tournay et Sebenigo, et que, s'il ne portait pas une réponse décisive, il n'y avait plus d'autre parti que de se retirer; mais qu'il fallait auparavant déclarer aux Gantais que la légation n'avait point d'autre objet que la paix; que si l'on pouvait une fois semer la division entre ces peuples et le conseil du duc, ils prendraient feu aisément; qu'avant tout il était nécessaire que le pape rappelât l'évêque de Sebenigo, et citât à Rome le cardinal de Tournay et l'archevêque de Rhodes, pour leur faire leur procès; que c'était l'unique moyen de faire respecter et craindre l'autorité du saint-siége.

Le légat fit réponse au roi (28 octobre) qu'il avait prévenu son conseil, que la bulle avait été notifiée à Gand, à Bruges et dans toutes les villes de Flandre; qu'il allait encore leur écrire pour leur représenter les maux que leur désobéissance au saint-siége devait leur attirer; et que, s'ils y persistaient, il se retirerait; que le pape saurait bien faire justice du cardinal de Tournay et du nonce; à l'égard de l'archevêque de Rhodes, qu'il fallait s'en assurer, et le faire conduire à Château-Neuf, près d'Avignon. Le roi ayant chargé du Bouchage de l'exécution, l'archevêque de Rhodes fut enlevé et conduit à Château-Neuf.

Cependant Baudricourt, Soliers et du Bouchage étaient sur la frontière, et tâchaient de faire la paix ou de prolonger la trêve. La duchesse douairière de Bourgogne, d'intelligence avec les ambassadeurs de Maximilien, faisait tous les jours naître de nouvelles difficultés, soit par son inquiétude naturelle, soit par le désir de se rendre nécessaire. La négociation était entamée entre les plénipotentiaires; mais la défiance réciproque était un

obstacle continuel à la paix. On disputait sur chaque article sans l'éclaircir. Le caractère d'ambassadeur ne paraissait pas une sauve-garde; ils n'osaient aller les uns chez les autres, qu'ils ne se donnassent des otages. Le reste de l'année se passa plutôt en disputes qu'en conférences.

Le roi avait déclaré qu'il ne voulait point mettre en compromis ce que les ducs de Bourgogne avaient eu en apanage; que si les filles en pouvaient hériter, elles pouvaient aussi hériter de la couronne, ce qui est contraire à la première loi de l'Etat; que la cession de la Bourgogne, faite par le roi Jean au duc Philippe-le Hardi, était nulle (1), et que le parlement du royaume était seul juge de tout ce qui concerne les pairies.

Maximilien prétendait, au contraire, qu'avant toutes choses on devait lui rendre ce qui avait été de l'ancien patrimoine de la maison de Bourgogne, et que le roi ne pouvait refuser de la mettre en possession des comtés d'Artois et de Bourgogne, de la vicomté d'Auxonne et du ressort de Saint-Laurent, sans quoi il y serait contraint par le roi d'Angleterre.

Louis demandait, de son côté, Lille, Douai et Orchies, avec tout ce que le duc Charles et Marie avaient levé sur le comté d'Artois, fief de la couronne, dont ils n'avaient jamais rendu hommage. Le roi, après avoir établi son droit, offrait d'abandonner Lille, Douai et Orchies, et de donner quittance de ce qui était dû par la succession des ducs de Bourgogne, pourvu que le duc et la duchesse d'Autriche renonçassent à toutes prétentions sur les comtés d'Artois et de Bourgogne.

Édouard, voyant que le roi et le duc d'Autriche ne s'accordaient sur rien, écrivit à Maximilien que, Louis ne pouvant pas vivre encore long-temps, le meilleur parti qu'ils pussent prendre était d'attendre sa mort pour faire valoir leurs droits, et de conclure en attendant une trêve de deux ans; ou, si Louis la refusait, que les Anglais fourniraient contre lui un secours de cinq mille hommes.

Il était vrai que la santé du roi s'affaiblissait tous les jours; il tombait souvent dans des faiblesses qui faisaient craindre pour sa vie. Il en eut une si considérable en sortant de table, qu'on crut qu'il allait mourir. Il perdit la parole, et sa connaissance était fort imparfaite. Cependant il fit signe qu'on ouvrît les fenêtres, et qu'on lui donnât de l'air; mais soit qu'on ne l'entendît pas, ou que l'on crût que l'air lui était contraire, on le retint auprès

(1) Louis XI fondait la nullité de la cession sur ce que la clause de reversion, faute d'hoirs mâles, n'y était pas énoncée. J'ai déjà remarqué que, Charles V étant le premier qui ait stipulé cette clause, Louis XI ne pouvait s'en prévaloir, sans lui donner un effet rétroactif.

du feu les fenêtres fermées; Angelo Catto, son médecin, depuis archevêque de Vienne, à qui Commines a dédié ses mémoires, étant arrivé, les fit ouvrir. Le roi reprit peu à peu la connaissance et la parole. Il fut encore quelque temps sans pouvoir se faire entendre parfaitement. Il voulait toujours qu'on lui rendît compte des affaires qui s'étaient passées durant sa maladie; mais, s'apercevant lui-même qu'il n'avait pas la tête absolument libre, et craignant de faire connaître son état, il feignait de lire et d'entendre, et se contentait de répondre quelques mots, ou de faire des signes qu'il pût dans la suite expliquer à son gré. Il s'informa de ceux qui avaient empêché qu'on ouvrît les fenêtres et les chassa. Il était si jaloux de son autorité, qu'il voulait une obéissance aveugle sans qu'on osât interpréter sa volonté. Il craignait qu'en cessant de lui obéir dans des bagatelles, sous prétexte de le mieux servir, on ne vînt à s'emparer des affaires. Il avait même coutume de dire qu'il n'approuvait point qu'on eût osé employer la force pour faire manger son père Charles VII, dans le temps qu'il craignait d'être empoisonné.

Le légat se servit de la crainte que le roi avait de la mort, pour obtenir la liberté du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. Il lui persuada qu'il devait craindre les jugemens de Dieu, en retenant dans les fers un cardinal et un évêque. Balue, pour achever de toucher le roi par la compassion, feignit d'être dangereusement malade. Le premier médecin, Coittier, eut ordre de le visiter, et, sur ce qu'il dit qu'il ne pouvait pas vivre longtemps, le roi le fit remettre entre les mains du légat, après en avoir tiré parole que le pape le ferait punir. A peine Balue fut-il à Rome, qu'il y fut comblé d'honneurs. Après la mort de Louis XI, il revint en France en qualité de légat, et fut reçu malgré les défenses du parlement.

A l'égard de l'évêque de Verdun, il fut remis en liberté en donnant caution, et fut transféré de l'évêché de Verdun à celui de Vintimille. Louis rendit encore la liberté à Hébert, évêque de Coutances. Ce prélat avait été compris dans le procès contre le duc de Bourbon, et accusé d'astrologie. Il fut arrêté comme criminel et relâché comme fou; ce dernier jugement convenait mieux que le premier à l'espèce d'accusation qu'on avait formée contre lui.

Louis réunit le duché d'Anjou à la couronne (octobre), et conserva la chambre des comptes établie à Angers. Il écrivit en même temps aux états de Provence en faveur de Charles, duc de Calabre, à qui le roi René avait donné par testament le royaume de Naples et le comté de Provence. Louis craignait que René, duc de Lorraine, petit-fils par sa mère du roi René, ne revînt

contre le testament. Soit que les Provençaux aimassent mieux Charles, soit qu'ils voulussent plaire au roi, ils exclurent absolument Réné, et reconnurent Charles pour leur souverain.

Quoique la trêve ne fût pas expirée, le comte de Chimay, Bossu et Croy assiégèrent Luxembourg; mais ils furent obligés de lever le siége. Malgré cette infraction le roi n'usa point de représailles, et donna ordre à du Bouchage de prolonger la trêve pour le temps que le Turc serait en Italie, *afin*, ajouta-t-il, *que je puisse servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc.*

La puissance du roi n'était pas si parfaitement établie en Franche-Comté, qu'il n'y eût toujours des rebelles qui s'attroupaient et surprenaient de petites villes qu'on reprenait aussitôt; de sorte que ce qui se passait dans cette province, ressemblait assez à une guerre civile.

Louis nomma lieutenans généraux de Bourgogne Jean et Louis d'Amboise, l'un évêque de Maillezais et l'autre d'Alby, pour commander dans l'absence de Charles d'Amboise, leur frère.

Les états du comté, assemblés à Salins, présentèrent à ces deux prélats les cahiers dont les principaux articles tendaient au maintien de la justice et de la discipline militaire; à la sûreté des chemins, du labourage et du commerce. Ils demandaient aussi l'établissement d'un parlement à Salins, dont le roi paierait les officiers, et réclamaient la conservation de leurs priviléges.

La politique du roi s'accordait assez avec les demandes des Comtois; il ne cherchait pas à inquiéter les pays conquis, ou qui se donnaient à lui. Loin de les dépouiller de leurs priviléges, il leur en accordait de nouveaux, et n'oubliait rien pour leur inspirer la fidélité; mais lorsqu'il trouvait un esprit de rébellion trop opiniâtre, il avait recours aux remèdes violens. Il faisait mourir les plus coupables, bannissait les autres, et quelquefois dispersait les habitans, comme il fit à Perpignan et à Arras.

Il établit donc un parlement à Salins, et donna l'année suivante une déclaration qui exemptait les Comtois du droit d'aubaine, et les mettait au rang des autres Français.

Les maladies dont le roi était accablé, et les affaires étrangères, ne l'empêchaient pas de veiller à la tranquillité et au bonheur de l'intérieur du royaume, avec autant de soin que s'il n'eût eu que cet objet.

Il envoya des commissaires dans les provinces, pour remédier aux fraudes qui se commettaient dans les gabelles. Il défendit d'inquiéter les gentilshommes qui faisaient valoir les biens qu'ils avaient en roture. Il donna une déclaration par laquelle il permettait aux ecclésiastiques, gens nobles et autres, de trafiquer

par terre et par mer, à condition que ceux qui commerceraient par mer, ne pourraient faire venir leurs marchandises que sur des vaisseaux français. Il établit à Dijon une monnaie, dont Jean de Cambrai fut fait directeur. Perruchon, Feriot et Custel, en furent nommés gardes.

Le roi, ayant fait venir quantité d'ouvriers pour établir des manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie, sous la direction de Guillaume Briçonnet, ordonna qu'ils seraient exempts de tous droits, taxes et impôts, eux, leurs femmes, veuves et enfans. Il accorda, l'année suivante, des lettres de naturalité à tous les Suisses qui viendraient demeurer en France.

Le duc d'Autriche avait sollicité une assemblée de plusieurs princes de l'empire, espérant qu'ils lui seraient favorables dans la décision des différens qu'il avait avec le roi; mais ce prince ne voulut pas reconnaître des étrangers pour arbitres entre lui et son vassal, dans une affaire où il était question de fiefs de la couronne. Il trouva un moyen plus sûr d'embarrasser Maximilien, et même d'allumer la guerre en Allemagne, s'il le jugeait à propos.

(1481, Pâques, le 22 d'avril.) Ladislas, roi de Bohême, petit-fils par sa mère de l'empereur Albert d'Autriche, et arrière petit-fils de l'empereur Sigismond, avait des droits sur le duché de Luxembourg. Pour se mettre en état de les faire valoir, il rechercha l'amitié de Louis XI. Ces deux princes renouvelèrent les anciennes alliances, et firent un traité particulier (25 janvier) par lequel Ladislas devait entrer avec toutes ses forces dans le Luxembourg : le roi s'obligeait d'y faire marcher en même temps mille lances avec un train d'artillerie. Si le duché n'était pas conquis dans un mois, le roi devait payer les troupes de Bohême pendant le reste de la guerre, et ne faire ni paix ni trêve avec Maximilien, sans que Ladislas y fût compris. Les ambassadeurs promirent, au nom de leur maître, d'aider le roi envers et contre tous, nommément contre le duc et la duchesse d'Autriche. Tandis que le roi cherchait à se faire des alliés, il perdit un de ses plus fidèles sujets (22 février) par la mort de Charles de Chaumont d'Amboise, comte de Brienne, gouverneur de Champagne et de Bourgogne. Sa naissance et ses grands biens le rendaient moins recommandable que sa vertu. Personne n'était plus propre que lui à gouverner un peuple nouvellement conquis. Ferme, humain, prudent, désintéressé, il donnait l'exemple de la fidélité, et savait châtier ceux qui voulaient s'en écarter.

La mauvaise santé du roi ne lui permettant pas de se mettre à la tête d'une armée, et de passer en personne pour chasser

les Turcs d'Italie, comme il l'avait déclaré, il fit offrir au pape, pour cette entreprise, trois cent mille écus d'or, dont on leverait deux cent mille sur le clergé, et le reste sur le peuple.

Il arriva, dans ce temps-là, à Rome une contestation assez embarrassante. Charles, comte de Provence, envoya demander l'investiture du royaume de Naples. Charles de Luxembourg, cousin de Charles, et chef de cette ambassade, prétendait être reçu comme ambassadeur de tête couronnée. Les ambassadeurs de France appuyaient sa prétention. Le pape et les cardinaux n'osaient prendre parti, dans la crainte d'offenser Ferdinand, et d'allumer une nouvelle guerre en Italie. La contestation dura long-temps. Enfin Luxembourg, accompagné des Français, fit son entrée, et prit son audience avec les honneurs qu'il prétendait; ou du moins le pape ne s'expliqua pas ouvertement, et il n'y eut point d'opposition formelle.

Sixte ayant publié une bulle, par laquelle il exhortait tous les princes chrétiens à suspendre leurs guerres pendant trois ans, pour se réunir contre le Turc, leur ennemi commun, cette bulle fut présentée au roi par l'évêque de Sessa, qui insista beaucoup sur le danger où se trouvait la chrétienté. Le roi, après avoir fait examiner (29 avril) la bulle par tous ceux qui étaient présens, tant prélats que séculiers, dit au nonce qu'il ne pouvait donner trop d'éloges au zèle que le saint père témoignait pour la religion; que pour lui il emploierait toutes ses forces, mais qu'il voulait être sûr que ses ennemis en useraient de même, et qu'il n'était pas juste qu'il désarmât avant de savoir leurs intentions. Le légat répondit que le pape contraindrait, par des censures ecclésiastiques, tous les ennemis du roi à faire la paix ou une trêve avec lui. Le même jour le sir de Beaujeu, le chancelier et les principaux de ceux qui s'étaient trouvés à l'audience, allèrent de la part du roi trouver le légat, et lui dirent que ce prince était menacé de deux guerres; savoir, de la part des Anglais et du roi de Castille, sans compter celle qu'il avait actuellement à soutenir contre le duc d'Autriche; que le feu duc Charles, Maximilien et Marie de Bourgogne avaient toujours méprisé les censures ecclésiastiques; que le roi ne voulant pas s'exposer à être surpris par ses ennemis, il était nécessaire que le légat fît part de ses intentions à tous les nonces qui étaient auprès de ces princes, pour savoir leur dernière résolution.

Le légat loua et remercia le roi de ses bons sentimens, et promit d'en rendre compte au pape, afin que sa sainteté donnât elle-même ordre à ses nonces de conférer avec les autres princes, et fit savoir au roi leurs dispositions.

Quelque dangereux que fussent pour la France les desseins

de ses ennemis, ils le seraient encore devenus davantage par la mort de Louis XI. Maximilien, voyant la trêve prête à expirer, faisait solliciter Edouard d'entreprendre la conquête de la France; et peut-être eût-il réussi dans son projet, si le roi d'Angleterre eût moins aimé le repos, ou que Maximilien eût appuyé ses sollicitations de quelques sommes d'argent. Edouard ne refusait pas absolument les propositions de Maximilien; mais il lui faisait entendre que le roi ne pouvant pas vivre long-temps, sa mort les mettrait bientôt en état de tout entreprendre. Maximilien trouva le duc de Bretagne plus disposé qu'Edouard à faire une ligue contre le roi : il l'avait lui-même proposée; mais il n'osait s'y engager seul; c'est pourquoi il envoya Parthenay et La Villeon à Londres, pour agir de concert avec les ambassadeurs de Maximilien, et presser Edouard de se déclarer contre la France.

Edouard, soit par politique, soit par son indécision naturelle, tint long-temps en suspens les ambassadeurs du duc d'Autriche. Il leur donna enfin de si grandes espérances qu'ils écrivirent à leur maître que le roi d'Angleterre leur avait promis de faire une descente en France, si les affaires d'Ecosse le lui permettaient; et qu'il avait même envoyé déclarer au roi de France que, s'il ne faisait raison avant Pâques au duc et à la duchesse d'Autriche, il irait porter le fer et le feu dans ses Etats.

Les ambassadeurs exagéraient sans doute les promesses d'Edouard, ou celui-ci les trompait; car il n'avait aucune envie de faire la guerre. C'était en vain que Maximilien représentait que la trêve lui était aussi onéreuse que la guerre, puisqu'il était obligé d'entretenir les mêmes troupes; qu'il était dépouillé d'une partie de ses Etats, et dans l'impuissance de faire subsister ceux qui s'attachaient à lui. Tout ce qui annonçait l'indigence de Maximilien, n'était pas propre à lui gagner Edouard, qui n'aimant plus que le repos, les plaisirs et l'argent, était bien éloigné de se liguer avec un prince indigent, et de renoncer à une pension considérable qu'il tirait de France, pour s'engager dans une guerre dangereuse contre un prince redoutable par ses forces et par ses intrigues. Il y a grande apparence que Hastings, favori d'Edouard et pensionnaire de Louis XI, ne contribuait pas peu à rendre inutiles toutes les sollicitations de Maximilien et du duc de Bretagne. Aussi voit-on, par les comptes de la dépense du roi, que Hastings reçut vers ce temps-là un présent de mille marcs d'argent outre sa pension ordinaire. Le duc d'Autriche, ne pouvant armer Edouard contre le roi, engagea l'empereur Frédéric, son père, à proposer un accommodement à ce prince.

Dans le même temps que les ambassadeurs de Frédéric venaient en France travailler à la paix, il en arriva d'autres de la part de Mathias Corvin, roi de Hongrie, pour proposer au roi une ligue contre le Turc.

Louis envoya Armand de Cambray jusqu'à Metz au-devant des ambassadeurs, sous prétexte de leur faire plus d'honneur, et pour pénétrer le secret de leurs instructions avant leur arrivée. Cambray était très-propre à cette commission. Il avait fait plusieurs métiers, comme ceux qui ne cherchent que la fortune, et à qui toutes les voies pour y parvenir sont indifférentes; il passait pour le plus habile faussaire de son temps. C'était lui qui avait fabriqué, sous le nom de Calixte III, les bulles qui permettaient au comte d'Armagnac d'épouser sa sœur. Ses talens trop connus à Rome, lui étant devenus inutiles dans cette cour, il résolut de venir les exercer en France. Comme le roi, suivant ses différentes vues, employait toutes sortes de gens, il reçut assez bien Cambray, et le chargea de conférer avec les ministres de l'empereur et du roi de Hongrie.

Mathias Corvin avait passé de la prison sur le trône; instruit par l'adversité, il n'en fut que plus digne de la couronne; en apprenant à souffrir, il apprit à soulager les malheureux; protecteur des lettres qui immortalisent les héros, il anima les écrivains par ses bienfaits, et les occupa par ses actions. Sa vie fut une suite de victoires. Il s'était maintenu contre toutes les forces réunies de la Pologne et de la Bohême; il avait triomphé de l'empereur Frédéric III; et les avantages qu'il avait remportés sur Mahomet II, la terreur des chrétiens, lui avaient inspiré le projet de renverser l'empire ottoman. Voulant partager cette gloire avec Louis XI, il lui proposa d'unir leurs forces. Louis, affaibli par les maladies, toujours défiant sur le sort des armes, et cherchant à fixer la paix dans son royaume, refusa de s'engager dans des guerres étrangères.

Les ambassadeurs de Frédéric se flattaient d'être plus heureux dans leur négociation, et que le nom de l'empereur imposerait au roi; mais ils ne furent pas long-temps à connaître que si ce prince désirait la paix, il voulait être maître des conditions; ils s'en retournèrent sans rien conclure.

Maximilien, voyant qu'il ne pouvait absolument déterminer Edouard à la guerre, et que les tentatives de l'empereur avaient été inutiles auprès du roi, fut contraint de demander lui-même la prolongation de la trêve; elle n'empêcha pas qu'il n'y eût quelques actes d'hostilité, soit manque de bonne foi, soit par la licence qu'une longue guerre et des troupes mal payées entraînent ordinairement.

(Avril.) Avant que la trêve fût signée, Louis avait déjà donné ses ordres pour se mettre en campagne. Il avait fait avancer un corps de six mille Suisses à la place des francs-archers, qu'il avait cassés; chaque paroisse devait payer quatre livres dix sous par mois, au lieu de fournir un franc-archer. Les gentilshommes pensionnaires étaient tous mandés; ceux qui ne voulaient pas marcher à l'arrière-ban, en étaient exempts pour une certaine somme. Aussitôt que la trêve fut prolongée, le roi remit aux gentilshommes ce qu'ils devaient payer pour s'exempter de l'arrière-ban, et à tous ses sujets l'impôt établi pour l'entretien de l'artillerie.

Tout le fruit que Maximilien retira de ses intrigues, fut de faire avec le duc de Bretagne une ligue défensive contre le roi (16 avril). Le duc s'engageait de fournir à Maximilien six mille archers, et d'en défrayer deux mille pendant quatre mois; et, au cas que le roi vînt à mourir, de poursuivre sur ses successeurs la restitution de tout ce qui aurait été pris sur le duc et la duchesse d'Autriche. On voit, par ce traité, combien les jours du roi devaient être précieux à la France.

Le duc de Bretagne fit avec Edouard un autre traité (10 mai), qui était d'une bien plus dangereuse conséquence pour le royaume. Ils passèrent un contrat de mariage entre le prince de Galles et Anne, fille aînée et héritière du duc de Bretagne. Si Anne mourait avant d'être mariée, le prince de Galles devait épouser Isabelle, la cadette, ou toute autre fille que le duc aurait alors; comme Anne ou Isabelle épouserait le second fils d'Edouard, si le prince de Galles venait à mourir avant la consommation du mariage. La Bretagne ne pourrait être réunie à l'Angleterre; mais si le prince de Galles avait plusieurs enfans, l'aîné serait roi d'Angleterre; le second serait duc de Bretagne, en porterait les armes et le nom, et y demeurerait toujours. Le duc renonçait à toute autre alliance, et s'engageait à n'en faire aucune que du consentement d'Edouard.

Sur ces entrefaites, le roi, ayant appris que René, duc de Lorraine, voulait entrer en Provence par le moyen des Vénitiens, donna ordre de faire une recherche exacte de tous ceux qui pourraient négocier en Provence, et de ne laisser passer ni Lorrains, ni Allemands, ni Vénitiens, crainte de surprise.

L'affaire qui occupait alors plus particulièrement le roi, était d'établir les droits qu'il prétendait avoir sur le duché de Bar et sur la Lorraine. Il y avait eu de grandes conférences à Bar-le-Duc, entre les commissaires du roi et ceux d'Yolande et de René de Lorraine, sans qu'ils eussent pu s'accorder. Louis ne voulait pas que l'empereur prît connaissance de ce démêlé, et

proposait de demander des arbitres au pape ou à tout autre prince, dont les parties conviendraient.

Le roi ne négligeait jamais les formalités de la justice, moins pour s'y asservir que pour donner plus d'authenticité à ses prétentions. Il fit examiner, par les plus habiles jurisconsultes de Paris et de Metz, le transport que la reine Marguerite lui avait fait de tous ses droits sur la Lorraine, afin de lui donner la meilleure forme que l'on pourrait, si l'on trouvait quelque chose de défectueux dans ce qu'elle avait fait. Il s'agissait encore de savoir si la demande devait être faite au nom du roi ou de la reine Marguerite. On conclut que le roi devait intenter l'action en son nom, de peur que, Marguerite venant à mourir, il ne fallût recommencer la procédure.

Louis proposa ensuite à son conseil de délibérer s'il n'était pas à propos qu'il changeât sa signature; il prétendait que le duc d'Autriche la contrefaisait. L'avis du conseil fut que le roi ne devait pas la changer, de peur d'alarmer ceux qui avaient des lettres, des traités, des dons ou des brevets, et qui craindraient qu'à l'avenir on ne révoquât ces titres en doute; d'ailleurs la nouvelle signature pouvait être contrefaite comme la première, s'il était vrai que celle-ci l'eût été. On décida en même temps que le roi ne signerait rien en finance ni autrement, qu'il ne le fît contre-signer par un secrétaire, sans quoi on n'y aurait nul égard; qu'on pourrait y ajouter un cachet fait exprès, et que les secrétaires qui contre-signeraient auraient des gages, afin qu'ils ne prissent rien pour les expéditions.

Il y avait alors une dispute, également sérieuse et frivole, qui était née dans les écoles, et faisait beaucoup de bruit dans le monde. C'était celle des nominaux et des réalistes. Ils étaient d'autant plus animés les uns contre les autres, qu'ils s'entendaient peu. Chacun croyait ou voulait faire croire que la religion était intéressée dans la dispute, et offensée par ses adversaires. L'évêque d'Avranches, confesseur du roi, était du parti des réalistes, et leur procurait une faveur dont ils abusaient contre les nominaux. Ceux-ci, d'un autre côté, tiraient une espèce d'éclat de la persécution. Le roi, qui, à la persuasion de son confesseur, s'était d'abord déclaré pour les réalistes, avait fait clouer et enchaîner dans les bibliothèques les livres des nominaux; mais, voyant qu'il n'avait pu rétablir la paix par là, il les fit déchaîner cette année. Cette dispute s'est évanouie comme plusieurs autres, qui finissent par être méprisées quand elles ne sont soutenues que par la passion et l'ignorance.

Louis confirma cette année les priviléges et statuts de l'université de Caen qu'il avait fondée. Il transporta celle de Dôle à

Besançon, et accorda aux habitans de cette ville tous les priviléges de ceux de Paris, en considération de ce qu'ils s'étaient mis d'eux-mêmes sous sa protection.

Les états de Languedoc ayant accordé au roi la somme de cent quatre-vingt-huit mille livres, à condition que l'imposition serait faite sur toutes personnes indifféremment, privilégiées ou non, ce prince en exempta les clercs vivant cléricalement, et les nobles vivant noblement; c'est-à-dire, ceux qui étaient dans le service, ou qui, par leur âge ou par leur mauvaise santé, ne pourraient plus servir. Il ne regardait pas comme nobles, ni même comme citoyens ceux qui étaient inutiles à la société.

Plus sa santé s'altérait, plus il voulait faire parler de lui; et comme si les affaires n'eussent pas suffi pour l'occuper, il imaginait continuellement de nouveaux moyens d'attirer sur lui l'attention. Il partit de Tours au commencement de l'été, et parcourut la Beauce; de là il se rendit en Normandie pour y visiter un camp de dix mille hommes, qui s'étendait depuis le Pont-de-l'Arche jusqu'au pont St.-Pierre. Les soldats étaient retranchés, et faisaient une garde aussi exacte que s'ils eussent été en présence de l'ennemi. Le roi y fut sept jours, et voulait, par la dépense de ce camp, juger combien lui coûterait une armée pareille ou supérieure : il cherchait à faire croire qu'il avait de grands desseins, et qu'il était en état de les exécuter.

Louis, étant revenu à Tours (13 juillet), alla avec la reine faire sa prière au tombeau de S. Martin; il continua cette dévotion pendant sept jours, et chaque jour il donnait trente-un écus d'or : c'était son offrande ordinaire, lorsqu'il visitait une église, ou qu'il entendait la messe avec la reine. Le jour de l'Assomption son offrande était de trois fois autant d'écus d'or qu'il avait d'années.

Le désir qu'il avait d'exercer son autorité, fit qu'il déposa le procureur général Saint-Romain, et donna sa place à Michel de Pons. Le crime de Saint-Romain était de lui avoir résisté dans l'affaire de la pragmatique et dans celles où son devoir et le bien de l'État étaient intéressés.

Le roi ordonna en même temps, par le conseil de Doyac, gouverneur d'Auvergne, que les grands jours (1) se tiendraient dans cette province pour juger tous les procès de l'Auvergne, du Bourbonnais, du Nivernois, Forez, Beaujolais, Lyonnais et de la Marche. Le dessein de Doyac était de se servir de ce

(1) Les grands jours étaient des espèces d'assises ou diètes solennelles, qui se tenaient de temps en temps par une commission du roi, dans les provinces les plus éloignées des parlemens. L'objet des grands jours était la recherche des abus qui pouvaient échapper à la connaissance des parlemens.

prétexte pour venger les injures particulières qu'il prétendait avoir reçues.

Doyac était un de ces hommes sur qui la fortune éprouve la bizarrerie de ses caprices. Sorti de l'obscurité, il se fit jour à force d'audace. Il entreprit de se signaler en attaquant les officiers et la personne même du duc de Bourbon. La naissance, la vertu et les services que ce prince avait rendus à l'Etat ne purent le garantir de la calomnie; ou plutôt ce furent ces mêmes qualités respectables qui enhardirent la témérité de Doyac. Il avait remarqué la jalousie du roi contre tous les grands, et que les importans services excitaient quelquefois plus ses soupçons que sa reconnaissance. Malgré toutes les intrigues de Doyac, le duc de Bourbon fut absous des calomnies intentées contre lui; mais son ennemi, trop vil même pour mériter ce nom, ne fut pas puni. Il devint un des favoris du roi; on a vu que ce prince aimait à se servir d'hommes tirés du néant, qu'il pouvait employer à son gré ou précipiter sans péril, de ces hommes qui sont les instrumens du caprice et de l'injustice, sur qui tombe la haine publique et à laquelle on les sacrifie sans conséquence.

Doyac fut fait gouverneur d'Auvergne, et devint le tyran de ceux qui auraient dû être ses maîtres. Le mépris qu'on avait pour sa personne l'emportait souvent sur les égards dus à sa place; son insolence lui attira des reproches qui auraient dû le faire rentrer en lui-même, si ceux qui s'oublient une fois étaient capables de retour sur eux.

Ne pouvant se faire ni estimer, ni respecter, il entreprit de se faire craindre, et conseilla, pour cet effet, la tenue des grands jours. Ils s'ouvrirent à Montferrand (3 septembre) : les commissaires du roi furent le comte de Montpensier, prince du sang, Mathieu de Nanterre (1), deux maîtres des requêtes, plusieurs conseillers et Doyac.

Après la discussion de plusieurs affaires, il fut rendu un arrêt pour réparation des injures dites contre Doyac; mais l'honneur est déjà flétri lorsqu'il a besoin d'être réparé; Doyac n'en fut pas plus respecté, et fut beaucoup plus haï. Après la mort de Louis XI, s'étant trouvé complice du crime pour lequel Le Dain fut pendu, il eut les oreilles coupées, et fut fouetté à Paris, puis à Montferrand, lieu de sa naissance et théâtre de son orgueil,

(1) Mathieu de Nanterre, d'une ancienne famille qui avait pris son nom du village de Nanterre, fut premier président du parlement de Paris. En 1465, le roi fit un échange de places entre deux hommes dignes de les occuper toutes. Il donna celle de Mathieu à Jean Dauvet, premier président de Toulouse, et celle de Dauvet à Mathieu de Nanterre. Celui-ci fut depuis rappelé à Paris, et ne fit aucune difficulté de devenir second président, persuadé que la dignité des places dépend de la vertu de ceux qui les remplissent.

afin que ceux qui avaient été victimes de son insolence, fussent témoins de son opprobre. Il fut banni du royaume. On ne lui fit peut-être grâce de la vie, que pour laisser en lui un monument vivant d'infamie. Il trouva, dans la suite, le moyen de rentrer dans ses biens, en considération de ce qu'il fit passer en Italie l'artillerie de Charles VIII.

L'affaire de Réné d'Alençon, comte du Perche, fit encore plus d'éclat que les grands jours d'Auvergne. Ce prince malheureux n'avait d'autre crime que d'être fils d'un père coupable. Il avait été élevé auprès du roi, et lui avait toujours été attaché; il l'avait suivi dans la guerre du *bien public*, quoique son père favorisât, sous main, le parti contraire. Le duc d'Alençon ayant passé depuis en Bretagne, le comte du Perche ne prit aucune part à sa révolte, et remit Alençon au roi. Quoiqu'il n'eût jamais donné que des marques de fidélité, il fut compris dans les lettres d'abolition accordées à son père; il s'en plaignit comme d'une chose injurieuse, sans prévoir qu'elle lui serait même un jour préjudiciable.

Sous prétexte que les domestiques du comte étaient tombés dans quelques fautes, on lui ôta ses pensions, on lui retint une partie des terres qu'on devait lui rendre, et l'on affecta de le chagriner en toute occasion. Le comte s'en plaignit hautement, et accusa Jean de Daillon, sieur du Lude, de lui rendre de mauvais offices auprès du roi.

Du Lude est représenté par Commines, par Gaguin et par les autres historiens, comme un homme dont le cœur n'était pas droit, et dont l'esprit était léger. Uniquement livré à la fortune, il avait souvent changé de parti, sans avoir jamais été attaché à aucun que par intérêt. Il ne rentra en grâce auprès du roi, que parce qu'il n'y a jamais eu de prince qui pardonnât plus aisément, quoiqu'il ne punît pas toujours avec justice. On ignore quel motif du Lude avait de desservir le comte du Perche, à moins qu'il n'espérât quelque confiscation; quoi qu'il en soit, il se chargea de l'arrêter et le conduisit à Chinon (10 juillet).

Le comte fut enfermé dans une cage de fer pendant trois mois, ne recevant à manger qu'à travers les barreaux. Le chancelier Doriole, du Lude, Jean des Poteaux, président au parlement de Bourgogne, Baudot, et Falaiseau, lieutenant du bailli de Touraine, furent commis pour lui faire son procès.

Le crime dont on accusait le comte du Perche était d'avoir voulu se retirer en Bretagne. Il en convint, et répondit que la crainte de perdre la vie ou la liberté lui avait inspiré ce dessein. Les commissaires étant plutôt ses parties que ses juges, cherchaient à le trouver criminel. On arrêta Jean, bâtard

d'Alençon, Jeanne d'Alençon, sœur naturelle du comte du Perche, mariée au sieur de Saint-Quentin, Jean Sahur et Macé de La Bessière, officier du comte. On les interrogea tous pour trouver quelques charges contre lui.

Jeanne d'Alençon déposa que La Bessière lui avait dit que, si le roi venait à mourir, tous les princes et seigneurs se partageraient, et que le comte du Perche s'unirait aux ducs d'Orléans et de Bretagne. La Bessière nia ce discours, et persista dans la négative, quoiqu'il fût appliqué à la question pour un crime aussi léger que l'indice était faible. Sahur, loin de charger le comte, dit qu'il l'avait toujours entendu blâmer la rébellion du duc de Bretagne.

Le bâtard d'Alençon se déclara seul coupable par sa déposition. Il avoua qu'il avait dit au comte du Perche que, s'il tenait le roi seul dans une forêt, il le poignarderait, et que le comte l'avait fort blâmé de parler ainsi. Le comte répondit qu'il ne se souvenait point que le bâtard eût tenu ce discours. Quoique la déposition de celui-ci fût absolument à la décharge du comte, on cherchait à tirer contre lui des indices de tout ce qui se disait. Ce prince, remarquant l'artifice et la passion des commissaires, réclama les droits de sa naissance et de la pairie. Après avoir essuyé une longue suite de persécutions, il fut enfin remis entre les mains du parlement.

Le procès fut alors instruit avec tout l'ordre et les formalités nécessaires. Le parlement, voulant punir le crime, ou sauver l'innocence, s'adressa au roi sur ce que le comte demandait que la cour fût garnie de pairs. Le roi déclara que, par les lettres d'abolition, le comte du Perche avait renoncé à tous les priviléges de la pairie, s'il tombait dans quelque crime. Ainsi, en l'accusant injustement, on abusait encore d'une abolition dont il n'avait jamais eu besoin.

Le procès tira fort en longueur, et ne fut jugé que l'année suivante (22 mars, 1482). Le parlement, ne voulant ni offenser le roi, de peur qu'il ne nommât d'autres juges, ni condamner un innocent, prononça : *Que le comte du Perche ayant été pris et constitué prisonnier à bonne et juste cause pour les fautes et désobéissances par lui commises envers le roi, lui requerra merci et pardon, et promettra et jurera solennellement de bien et loyaument dorsenavant servir et obéir au roi envers et contre tous ; qu'il ne pourchassera directement ni indirectement rien qui soit contraire au roi, ni à son royaume, sous peine d'être privé de tous honneurs, privilèges et prérogatives quelconques, et sous autres peines de droit; et de tout ce tenir et accomplir, baillera bonne sûreté et caution au roi, et tiendra prison jusqu'à*

plein accomplissement des choses dessusdites, et outre, pour plus grande seureté, mettra le roi de par lui gardes et capitaines ès places et châteaux dont ledit René d'Alençon jouissait au jour de son emprisonnement.

Sur la première nouvelle qu'on avait arrêté le comte du Perche, parce qu'il voulait se retirer en Bretagne, le duc ne douta pas que le roi ne l'attaquât bientôt. Il savait que ce prince était instruit du traité fait avec le duc d'Autriche, et du projet de mariage de la princesse Anne avec le prince de Galles. Dans cette circonstance, il engagea (octobre) Maximilien à signifier au roi, par un héraut, qu'il ne pouvait porter la guerre en Bretagne, sans enfreindre la trêve. Il envoya en même temps Coëtquen, son grand maître d'hôtel, et Blancher, son secrétaire, pour répondre au roi sur toutes ses demandes.

(1er. décembre.) Les ambassadeurs étaient chargés d'une lettre par laquelle le duc de Bretagne reconnaissait les droits du roi, lui demandait un délai de deux ans pour rendre l'hommage de Chantocé; le priait de lui faire rendre de la vaisselle qui avait été saisie au Pont de Cé, et de lui accorder le grenier à sel de Montfort, avec le passage franc pour son vin. Le discours de Coëtquen ne fut que la répétition de la lettre du duc. Blanchet prit la parole sur les matières contentieuses, et demanda au roi de nommer des commissaires pour régler les limites des deux Etats, et réprimer les entreprises des officiers de justice de part et d'autre.

Le roi envoya les ambassadeurs attendre sa réponse chez le cardinal d'Alby. Deux heures après, Picard, bailli de Rouen, vint leur dire de la part du roi qu'on avait donné ordre de rendre au duc de Bretagne sa vaisselle, quoiqu'elle eût été justement confisquée, et que sa majesté, étant résolue de faire justice de ses sujets, s'attendait que le duc ferait la même chose des siens. Le cardinal d'Alby se plaignit ensuite que le duc de Bretagne eût accusé le roi d'avoir traité avec le bâtard de Bretagne, pour que celui-ci lui livrât la ville et le château de Nantes. Les ambassadeurs nièrent formellement ce fait. Coëtquen ayant demandé à voir le roi, on lui répondit que les affaires qui l'occupaient dans ce moment ne le permettaient pas.

Le lendemain, Estanville, maître d'hôtel du roi, vint trouver les ambassadeurs, et leur dit que sa majesté accordait au duc le grenier à sel de Montfort, et le passage franc de son vin; et qu'à l'égard de l'hommage de Chantocé, le roi enverrait un procureur pour le recevoir. Coëtquen insista encore pour qu'on lui permît de voir le roi; et, sur le refus qu'on lui fit, il partit aussitôt.

La santé du roi s'altérait sensiblement, et faisait craindre pour ses jours; on prétendait qu'il était sujet à l'épilepsie. Depuis une attaque violente qu'il avait eue à Tours, pour laquelle Commines et du Bouchage le vouèrent à S. Claude, il faisait chaque mois une offrande de cent vingt écus d'or à cette abbaye.

Ce prince, toujours faible et languissant, n'osait plus se faire voir en public, ou, lorsqu'il y était obligé, il affectait d'être magnifiquement vêtu, espérant cacher par là son état. La crainte de la mort l'emportait cependant sur celle de paraître malade; il ordonna des prières publiques pour sa santé, dans le temps que, pour dissimuler sa maladie, il faisait des efforts de travail qui l'affaiblissaient de plus en plus.

Les dernières récoltes avaient été fort mauvaises par les pluies et les débordemens. La petite rivière de Bièvre, s'étant enflée subitement, avait détruit presque tout le faubourg St.-Marcel, et fait périr deux ou trois mille personnes. Les ravages de la Loire n'avaient pas été moins terribles. Le roi affranchit de tous impôts, pour plusieurs années, ceux qui avaient été les plus maltraités dans leurs biens; et, craignant que la famine ne fût une suite de tant de malheurs, il défendit tout transport de blé et de vin hors du royaume, fit ouvrir tous les greniers, et garnir les marchés.

Louis vit enfin mourir (11 décembre) le dernier prince de la seconde maison d'Anjou, dans la personne de Charles, comte de Provence. Des trois branches qu'avaient formées trois frères du roi Charles V, il ne restait plus que le comte de Nevers, fort âgé, et n'ayant que des filles. Charles, comte de Provence, était fils de Charles, comte du Maine, frère de la feue reine, mère du roi. On le nomma d'abord comte de Guise, ensuite duc de Calabre, et enfin comte de Provence. N'ayant point d'enfans, il voulut assurer le repos de cette province, en l'unissant à la couronne par son testament. Il institua Louis XI son héritier universel (10 décembre), et après lui les rois ses successeurs, suppliant sa majesté de traiter avec bonté ses sujets de Provence, et de leur conserver leurs lois et priviléges. Il fit plusieurs legs à Louis d'Anjou, son frère naturel, et laissa la vicomté de Martigues à François de Luxembourg, son cousin-germain. Il fut enterré dans l'église métropolitaine d'Aix, à laquelle il laissa deux mille écus d'or.

Louis fut si promptement averti de la mort du comte de Provence, que, huit jours après, Palamède de Fourbin fut nommé pour prendre possession de ce comté, avec les pouvoirs les plus étendus, tels que Louis les donnait quand il désirait une prompte expédition. Le duc de Lorraine crut pouvoir profiter de ce mo-

ment pour soulever plusieurs mécontens dans la province ; la vigilance de Fourbin dissipa bientôt ce parti. François de Luxembourg était, dit-on, du complot ; mais, voulant écarter tous les soupçons, il remit la vicomté de Martigues, que Charles lui avait léguée ; le roi la donna aussitôt à Fourbin. Cette terre est retournée depuis à la maison de Luxembourg.

Louis, ne s'arrêtant guère qu'aux projets solides, et dont l'exécution était sûre, ne songea point à faire valoir les droits que Charles lui laissait sur les royaumes de Naples et de Sicile. Convaincu que les guerres éloignées sont toujours funestes à un État, et qu'un royaume ne doit s'accroître que de proche en proche, il ne voulait prendre de part aux affaires d'Italie, qu'autant qu'elles intéressaient sa gloire et ses alliés.

Tous les États d'Italie étaient divisés et armés les uns contre les autres, lorsque la crainte du Turc les obligea de songer à leur défense contre leur ennemi commun. La terreur qu'inspiraient les armes ottomanes, les victoires de Mahomet II, et la prise d'Otrante mettaient toute l'Italie en danger, si la mort n'eût arrêté les desseins de ce conquérant. Alphonse, fils du roi de Naples, entreprit alors de chasser les Turcs d'Italie, et forma le siége d'Otrante. L'entreprise était hardie ; la place était défendue par cinq mille janissaires accoutumés à vaincre : le siége fut long et terrible ; l'attaque et la défense étaient également vives, les sorties fréquentes et meurtrières. Le bacha Achmet tenta toutes sortes de moyens pour secourir la place. Alphonse y perdit l'élite de son infanterie ; mais il se rendit enfin maître de la place (3o septembre). Il n'y restait plus que deux mille janissaires qui se sauvèrent, n'osant se fier à la capitulation après les cruautés qu'ils avaient commises ; l'Italie, la France, toute la chrétienté prit part à cet heureux succès. Alphonse, roi de Portugal, mourut, cette année (28 août), au château de Cintra. Après avoir été la terreur des Maures en Afrique, il éprouva toutes les disgrâces de la guerre en Europe. Ses malheurs, ayant succédé à la prospérité, lui en furent plus sensibles, et abrégèrent ses jours.

Louis XI acheva, cette année, l'arrangement des postes. Nous avons dit qu'il s'en était déjà servi à l'occasion d'une maladie du dauphin, et pour les affaires d'état ; il permit enfin aux particuliers de jouir d'un établissement si utile.

LIVRE DIXIÈME.

(1482, Pâques, le 7 d'avril). Quelques efforts que fit Louis XI pour écarter l'idée de la mort toujours présente, il s'en occupait quelquefois vivement, comme s'il eût voulu se familiariser avec cette image. Il fit marché (24 janvier) à mille écus d'or pour son tombeau avec Conrard de Coulogne, orfèvre, et Laurent Wrin, fondeur. Il en fixa lui-même la forme, les dimensions et les ornemens. Il voulait qu'on fît sa figure ressemblante, en rectifiant néanmoins sur ses anciens portraits, les traits que la maladie avait altérés.

Tout marquait ses inquiétudes sur l'état de sa conscience. Il ordonna qu'on fît des informations pour savoir si l'on n'avait point abusé des commissions qu'il avait données. Il envoya au parlement le serment qu'il avait fait à son sacre, et il y joignit cette lettre :

« Nos amés et féaux, nous vous envoyons le double des ser-» mens qu'à notre avénement à la couronne, nous avons faits, » et pour ce que nous désirons les entretenir, et faire justice à » un chacun, nous vous prions et néanmoins mandons très-» expressément que de votre part y entendiez et vaquiez telle-» ment, que par votre faute aucune plainte n'en puisse avenir, » ni à nous charge de conscience. »

Le respect que le parlement devait au roi, n'empêchait pas qu'il ne lui résistât avec beaucoup de liberté. Ce prince ayant fait publier un édit au sujet du blé, sans en parler au parlement, non-seulement il y eut des remontrances, mais le parlement défendit d'y avoir égard. Le roi avait donné le comté de Ligny à l'amiral de Bourbon, le parlement n'enregistra ce don qu'après plusieurs lettres de jussion. Cependant le comté de Ligny n'était point du domaine; le roi en avait déjà disposé une fois en faveur de La Tremouille.

Le parlement fit encore, cette année, un acte, qui, sans intéresser le roi, n'était pas moins singulier. Il avait condamné, en 1479, Rochechouard, évêque de Saintes, à une amende applicable à l'Hôtel-Dieu, aux chartreux, et à des couvens. Le prélat, ne se mettant pas en devoir de payer, malgré les plaintes de ceux qui devaient profiter de l'amende, fut mis en prison sur les conclusions du procureur-général, et n'en sortit qu'après avoir satisfait à l'arrêt.

Louis, redoutable à ses ennemis, respecté de toute l'Europe,

était esclave de son médecin. Jacques Coittier, natif de Poligny en Franche-Comté, et premier médecin de Louis XI, était l'homme le plus avide et le plus insolent. Fier de son art, ou plutôt du besoin que son maître croyait en avoir, il était devenu son tyran, et ne lui parlait qu'avec une arrogance dure et scandaleuse. Il abusait de l'ascendant qu'il avait sur son maître pour en obtenir tout, moins en demandant qu'en lui ordonnant avec empire, et le menaçant de l'abandonner. *Je sais bien*, lui disait-il, *qu'un matin vous m'envoyerez, comme vous faites d'autres; mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après.*

Louis, regardant Coittier comme l'arbitre de ses jours, n'osait ni le refuser, ni lui répliquer. Il lui faisait payer, par mois, dix mille écus de gages fixes, sans compter les gratifications extraordinaires. Il est porté sur les comptes des trésoriers de l'épargne, que Coittier reçut en moins de huit mois quatre-vingt-dix-huit mille écus. Le roi lui donna les seigneuries de Rouvray près Dijon, de Saint-Jean-de-Lône, de Brussai dans la vicomté d'Auxonne, de Saint-Germain-en-Laye, de Triel, la conciergerie du palais, et toutes les dépendances. Il fut fait vice-président et ensuite premier président de la chambre des comptes, malgré les remontrances de cette cour. Il recevait chaque jour de nouveaux dons, monumens de son avidité et de la faiblesse de son maître. Après la mort du roi, Coittier fut recherché pour les sommes immenses qu'il avait reçues; mais il se tira d'affaire en payant une taxe de cinquante mille écus, et vécut tranquillement avec le reste. Les affaires dont le roi était accablé, ses inquiétudes personnelles ne l'empêchaient pas de porter toujours son attention au dehors. Après la mort de la duchesse de Savoie, sa sœur, il prit un soin particulier du jeune duc Philbert. Il avait mis auprès de ce prince La Chambre, gentilhomme piémontais, qu'il connaissait pour homme ferme et capable de s'opposer aux entreprises des oncles de Philbert. La fermeté de La Chambre dégénéra en orgueil. Il remplit la Savoie de troubles, et tenait, en quelque façon, son maître prisonnier.

Le roi, s'étant convaincu de la justice des plaintes qu'on faisait contre La Chambre, chargea Philippe de Savoie de l'arrêter (février); Philippe se saisit de La Chambre, le mit prisonnier, et conduisit le duc Philbert à Grenoble. Commines et Hocheberg, maréchal de Bourgogne, oncle de Philbert, par sa femme Marie de Savoie, vinrent le recevoir, et l'amenèrent à Lyon, où il mourut deux mois après (22 avril), âgé de dix-sept ans, n'ayant mérité d'autre titre que celui de Chasseur. Charles, son frère, lui succéda. Comme il n'était pas majeur, son oncle Philippe prétendait à la tutelle; mais on la lui refusa, parce qu'il était

le successeur immédiat de son neveu ; on l'obligea même de sortir de Savoie.

Pendant que ces choses se passaient, Louis partit pour accomplir un vœu que Commines et du Bouchage avaient fait pour lui à saint Claude. L'accomplissement de ce vœu ne servit qu'à altérer sa santé qui en était l'objet. Sa première offrande à saint Claude fut de quinze cents écus d'or, et la seconde de cinq cents écus. Il donna (20 avril) quatre mille livres de rente pour la fondation d'une messe. Il serait trop long de rapporter toutes les fondations qu'il fit. Chaque église avait part à ses dons. La plus grande partie des domaines y fut employée ; et s'il eût encore vécu quelques années, les revenus du royaume auraient passé entre les mains des gens d'église. Les offrandes de cette année montent à quarante-neuf mille livres par le compte seul de Bidaut, général des finances, de sorte qu'on ne doit pas être étonné si le parlement s'opposa à tant d'aliénations.

La façon dont Louis XI avait vécu, pouvait bien lui donner des remords, mais la maladie les rendait extrêmes, et lui faisait quelquefois porter les scrupules trop loin. Il se repentait d'avoir retenu si long-temps en prison le cardinal Balue et l'évêque de Verdun : s'il eût jugé en prince, il se serait reproché de n'en avoir pas fait un exemple plus sévère. Cependant il envoya demander une absolution au pape ; on peut croire qu'elle ne fut pas refusée. Sixte IV, ayant besoin de la protection de la France contre Ferdinand, roi de Naples, s'appliqua à lever les scrupules de Louis (mai). Il commit plusieurs prélats pour lui donner l'absolution, lui envoya une permission de manger de la viande en tout temps, lui conseilla de ne songer qu'à sa santé, et lui fit dire qu'il venait d'accorder des indulgences à ceux qui visiteraient les églises pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé ; qu'il regardait le dauphin comme devant un jour être le soutien de l'église ; qu'il désirait le faire gonfalonier de l'église ; et qu'il lui enverrait une épée bénite, afin qu'il tînt la première qu'il porterait, de la main du vicaire de Jésus-Christ.

Après tant de bénédictions, le pape se plaignait des entreprises du roi de Naples contre le saint-siége. Il disait que Ferdinand s'était déclaré son ennemi ; qu'il avait à sa solde un corps de Turcs avec lesquels il faisait des courses jusqu'aux portes de Rome ; mais que, si le roi voulait faire valoir ses droits sur le royaume de Naples, il serait soutenu par toutes les forces de l'état ecclésiastique ; que, s'il refusait de prendre ce parti, il pouvait du moins obliger Ferdinand à quitter les armes, ou s'il continuait de faire la guerre au saint-siége, que le roi devait s'en déclarer le défenseur. Le pape ajoutait que Ferdinand s'était

ligué avec les Florentins, le duc de Ferrare et Ludovic Sforce, oncle du jeune duc de Milan ; que celui-ci avait fait mettre en prison la duchesse douairière, afin d'attenter sur la vie de son neveu.

Le pape n'oubliait rien pour animer le roi contre Ferdinand et ses alliés; mais il faisait en même temps une chose qui n'était pas adroite. Quoiqu'il n'ignorât pas le ressentiment du roi contre le cardinal Balue, il entreprenait son apologie, comme si le roi n'eût jamais eu de serviteur plus fidèle. Balue, qui aurait dû rougir de ses crimes et ne pas triompher de sa grâce, eut l'insolence de faire demander au roi une recommandation pour le pape.

Peu de temps après, Sixte envoya Remond Perauld, connu depuis sous le nom de cardinal de Gurce, auprès du roi, en qualité de nonce; ses instructions contenaient exactement tout ce que le pape avait déjà dit aux ambassadeurs de France. Le nonce était encore chargé de porter au roi des plaintes contre l'archevêque de Strigonie, et d'en demander justice. Ce prélat était celui qui avait parlé avec tant d'insolence à Rome aux ambassadeurs de France, dans l'affaire des Médicis. Il s'était depuis brouillé avec le pape, s'était retiré à Bâle, où, prenant de lui-même le chapeau de cardinal, il avait publié un manifeste rempli d'invectives contre Sixte, le traitant de simoniaque, d'homicide et d'hérétique. Il le sommait de comparaître au concile qu'il prétendait assembler de son autorité privée, et lui déclarait que ce concile, assemblé au nom du Saint-Esprit, ne se séparerait point qu'il n'eût remédié aux maux de l'église et aux mœurs de la cour de Rome.

Le pape voulait faire croire que ce prélat ne s'était porté à de tels excès, que parce qu'il avait été mis en prison pour avoir manqué de respect au roi, dans la personne de ses ambassadeurs ; que depuis il avait prêché plusieurs erreurs, et que le roi pouvait et devait le faire arrêter. Il n'était pas difficile de voir que l'intérêt du roi avait eu peu de part au ressentiment du pape ; mais Sixte croyait qu'il était facile d'abuser de la faiblesse de ce prince, pour tout ce qui paraissait avoir rapport à l'église ou à ses ministres. Comme l'entreprise du prélat n'était qu'une extravagance, on la méprisa ; c'était tout ce qu'elle méritait.

Le roi, abattu, mourant et n'osant presque plus se faire voir à ses sujets, était l'arbitre de tous les princes. La duchesse de Milan, que Ludovic Sforce, surnommé le Maure, son beau-frère, avait fait mettre en prison, afin de s'emparer du gouvernement, trouva le moyen de faire passer en France un homme avec titre d'ambassadeur, pour réclamer la protection du roi.

Ludovic, cherchant à pénétrer les dispositions de ce prince, lui envoya, dans le même temps, des ambassadeurs, sous prétexte de proposer pour Charles, duc de Savoie, la princesse de Milan, qui avait été destinée à Philbert.

Le roi ne voulant pas se laisser voir aux ministres de Ludovic, chargea le chancelier et Hallé, avocat-général, de leur dire qu'étant informé des mauvais desseins de leur maître, il voulait qu'on lui envoyât le frère du duc de Milan pour sûreté de la vie de l'aîné, et que Ludovic rompît toute alliance avec le roi de Naples. Les ambassadeurs parurent acquiescer à tout ce que le roi exigeait; mais celui de la duchesse demandait de plus, que le roi envoyât à Milan quelque personne de marque pour assister à tous les conseils.

Le roi aurait été assez tranquille avec ses voisins, s'il eût pu compter sur la trêve faite avec le duc d'Autriche : malgré la foi des traités, il y avait toujours des partis qui couraient de part et d'autre.

Tandis que Louis et Maximilien signaient des trêves et se faisaient la guerre, la face des affaires changea par la mort de Marie, duchesse d'Autriche. Cette princesse étant à Bruges, où elle chassait au vol, tomba de cheval, se blessa, et mourut de sa chute trois semaines après (27 mars) (1). Maximilien en fut d'autant plus affligé, qu'il n'avait aucune considération par lui-même. Ceux de Gand lui disputèrent la tutelle de ses enfans, et firent savoir au roi qu'ils désiraient la paix, et voulaient la sceller par le mariage du dauphin et de mademoiselle de Bourgogne; qu'il ne fallait pas perdre cette occasion, parce que le roi d'Angleterre proposait à Maximilien de faire alliance avec lui, et de renoncer à toute autre; que, si le roi refusait la paix à ce prix, les Flamands s'uniraient aux Anglais contre lui. La mort de la duchesse de Bourgogne arriva pendant le voyage du roi à Saint-Claude. Les Gantais lui envoyèrent aussitôt leurs députés; mais ce prince ne se déclara pas d'abord ouvertement. Soit qu'il voulût ménager Édouard, avec qui il avait pris des engagemens pour le mariage du dauphin, soit qu'il ne fût pas encore absolument déterminé lui-même, il se contenta de négocier secrètement.

Pour connaître plus parfaitement la disposition des esprits, il envoya des émissaires dans plusieurs villes de Flandre (juin), et particulièrement vers les Gantais, qui avaient entre leurs mains le prince et la princesse de Bourgogne. Louis eut tout lieu d'être satisfait, et ne pensa plus qu'à conclure le traité qu'on lui pro-

(1) On prétendait qu'une fausse pudeur l'ayant empêché de dire où elle s'était blessée, elle était morte de la gangrène.

posait, et à mettre Maximilien hors d'état de traverser ses desseins. Il résolut de se rendre maître de la ville d'Aire. Il était sûr que les Flamands ne s'y opposeraient pas, parce qu'ils savaient que le duc ne se déterminerait à la paix et au mariage de la princesse Marguerite, sa fille, que lorsqu'il y serait contraint par la force des armes. Louis pratiqua des intelligences dans la ville par le moyen d'un nommé Giresme, homme adroit et propre à conduire une intrigue. On fit offrir à Cohem, qui commandait dans Aire, une somme de trente mille écus et une compagnie de cent lances. Cohem accepta le parti; mais, afin de couvrir le complot, les maréchaux des Querdes et de Gié assiégèrent la place, et la battirent si vigoureusement pendant huit jours, que Cohem ne parut se rendre qu'à la force (21 juillet).

Le pays de Liége fut dans ce même temps-là le théâtre d'une sanglante révolution. Guillaume de La Marck, surnommé la Barbe ou le Sanglier d'Ardenne, avait été élevé et comblé de biens par Louis de Bourbon, évêque de Liége. La Marck, naturellement féroce, sans reconnaissance pour les bienfaits, et enorgueilli par la faveur, se porta à toutes sortes de violences, devint le tyran de la maison de son maître, et tua presque à ses yeux un de ses principaux officiers. L'évêque fut enfin obligé de bannir La Marck de ses États. Celui-ci se réfugia en France, et fit entendre au roi que, s'il voulait lui donner un corps de troupes, il assurerait un passage libre aux Français par le pays de Liége, toutes les fois qu'ils voudraient entrer dans le Brabant. Louis accepta la proposition, et fournit une compagnie de cent lances et trente mille écus. La Marck, trouvant partout des bienfaiteurs, et toujours ingrat, ne fut pas long-temps sans mécontenter le roi, et fut obligé de sortir de France. Il repassa dans le pays de Liége (août) avec une partie de sa troupe. Il enrôla tous les mécontens, et se trouva à la tête d'environ quinze cents hommes, gens à peu près du caractère de leur chef, et qui, pour se distinguer, portaient tous un habit rouge, et une hure de sanglier brodée sur la manche. Il s'avança vers Liége, et trouva le moyen de gagner Rouslar et Pavillon, magistrats de cette ville. L'évêque sortit à la tête de vingt mille hommes contre les rebelles; mais, étant entré dans un défilé, ses troupes se retirèrent en arrière, soit qu'elles fussent gagnées par les deux traîtres, ou que ces bourgeois timides n'osassent s'engager contre des soldats accoutumés à combattre. La Marck parut à l'instant devant l'évêque : *Louis de Bourbon*, lui dit-il, *j'ai recherché votre amitié, et vous me l'avez refusée.* En même temps il lui fendit la tête, le fit dépouiller et jeter dans la Meuse. La Marck entra tout de suite dans Liége, se rendit

maître de presque tout le pays, mettant à feu et à sang tout ce qui refusait de se soumettre, et força les chanoines d'élire son fils pour évêque.

Cette élection forcée fut bientôt déclarée nulle. Deux ans après, La Marck fut livré à Maximilien, et eut la tête tranchée à Utrecht.

Les dernières récoltes avaient été si mauvaises en France, que, malgré toute l'attention du gouvernement, le peuple souffrit beaucoup de la famine; les maladies contagieuses qui en sont la suite ordinaire, s'étendirent sur tous les Etats. Les personnes les plus qualifiées qui moururent cette année, furent Jeanne de France, sœur du roi, femme de Jean, duc de Bourbon; le premier président, Jean Boulanger; Charles de Gaucourt, lieutenant de roi de Paris; Nicolas Bataille, habile jurisconsulte; Martin Magistri, homme de basse naissance et d'un mérite illustre. Il mourut encore une grande quantité de personnes de marque; mais la mortalité tomba principalement sur le peuple, cette partie des sujets qui fait encore plus la force que l'ornement d'un Etat.

La place de premier président, vacante par la mort de Jean Boulanger, fut donnée à Jacques de La Vaquerie, né sujet de la maison de Bourgogne. On prétend que La Vaquerie, ayant reçu quelque temps après des édits qu'il croyait contraires au bien de l'Etat, vint à la tête du parlement trouver le roi, et lui dit: *Sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains, et souffrir tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences.* On ajoute que le roi, plus touché des remontrances qu'offensé de la démarche du parlement, révoqua ou adoucit les édits: ce fait ne paraît pas bien prouvé.

Le roi, voyant que son terme n'était pas éloigné, alla voir le dauphin à d'Amboise, et lui donna par écrit une instruction qui fut ensuite enregistrée au parlement (1). Il lui représenta les obligations qu'ils avaient l'un et l'autre à Dieu; lui fit sentir les devoirs qu'exigeait le titre de roi très-chrétien, prenant l'exemple des vertus dans ses prédécesseurs, et celui des fautes dans sa propre conduite. Il lui montra combien tout dérangement était à craindre dans le gouvernement, le tort qu'il avait eu d'éloigner les officiers qui avaient servi son père dans les temps les plus difficiles de la monarchie. Il l'exhorta à ne pas faire la même faute, et lui recommanda de prendre conseil des princes de son sang et de ses grands officiers, de conserver tous ceux qu'il trouverait en place, et qui auraient dignement et utilement servi; de n'en

(1) Par lettres du 22 septembre, enregistrées le 12 novembre.

déposer aucun qui n'eût prévariqué, et qui n'en fût convaincu en justice.

Le roi ordonna au dauphin de se retirer en particulier pour réfléchir sur ce qu'il venait de lire et d'entendre ; puis il le fit rappeler et le fit jurer que, s'il succédait à la couronne, il observerait tout ce qui venait de lui être recommandé.

Le roi fit venir ensuite le duc d'Orléans, alors âgé de vingt ans, et lui fit promettre d'exécuter fidèlement ce qui serait réglé pour la tutelle du jeune roi et le gouvernement de l'Etat. Le duc d'Orléans jura tout ce que le roi voulut, et même en passa acte ; mais à peine Louis était-il mort que le duc viola tous ses sermens.

Louis se recommandait continuellement aux prières des plus vertueux personnages du royaume ; Hélie de Bourdeille était de ce nombre ; sa piété, plus que ses lumières, l'avait fait choisir, n'étant que cordelier, pour être évêque de Périgueux ; il passa de là à l'archevêché de Tours, et fut un des premiers commissaires nommés pour travailler au procès de l'abbé de St.-Jean-d'Angely, afin que l'idée qu'on avait de la vertu de ce prélat, écartât tout soupçon contre le jugement qui serait rendu.

Louis, ayant prié Bourdeille de demander à Dieu le rétablissement de sa santé, ce prélat ne se borna pas aux prières, et voulut s'ingérer de donner des avis à ce prince, en réveillant ses scrupules au lieu de les calmer. Il lui représenta qu'il avait trop maltraité le cardinal Balue et l'évêque de Verdun ; il joignit une liste des prélats qui prétendaient avoir sujet de se plaindre du roi, tels que celui de Laon, fils du connétable ; celui de Castres, frère du duc de Nemours ; ceux de Séez, de St.-Flour et de Coutances, qui, étant parens de ses ennemis ou ayant été liés avec eux, ne devaient pas trop se plaindre d'être suspects. Le roi fut offensé de la liberté du bon archevêque, et lui fit écrire par le chancelier qu'il se mêlait de trop de choses ; qu'il ne voyait pas les conséquences de ce qu'il disait ; qu'il lui avait demandé ses prières et non pas ses conseils ; et qu'il défiait qui que ce fût de blâmer sa conduite à l'égard des évêques mécontens. Le roi, prenant tout alors avec plus de vivacité que jamais, donna ordre au chancelier de citer tous ces prélats, et d'examiner leurs prétendus griefs. Ils furent en effet cités ; mais cette affaire ne fut pas suivie : il y a grande apparence que ces évêques n'osèrent partager l'indiscrétion de Bourdeille, ni entrer en jugement avec leur maître.

Le chancelier alla trouver l'archevêque de Tours, et lui représenta que la religion ne le dispensait pas du respect qu'il devait au roi ; qu'il avait passé les bornes de son devoir de sujet ;

et qu'en reprenant les princes, on n'y pouvait apporter trop d'égards, non-seulement par le respect qui leur était dû, mais afin qu'ils reçussent les conseils assez favorablement pour en profiter.

Le chancelier écrivit au roi que l'archevêque de Tours était fâché de lui avoir déplu ; qu'il n'avait jamais oublié et n'oublierait jamais ce qu'il lui devait comme sujet et comme archevêque ; qu'il ne cessait de prier et de faire prier pour la conservation de sa majesté ; qu'au surplus, ce prélat était très-abattu d'une longue maladie, et qu'aussitôt qu'il serait rétabli, il lui rendrait compte de sa conduite. Cette lettre calma l'esprit du roi : je ne trouve aucune pièce qui prouve ce que disent messieurs de Sainte-Marthe, savoir, que le temporel de l'archevêque fut saisi.

Cependant le pape, d'autant plus attentif à ses intérêts, que le roi, paraissant négliger les siens, ne refusait rien à l'église, fit de vives instances pour obtenir les comtés de Valentinois et de Diois. Mais comme il y avait tout à craindre de la faiblesse d'un prince tourmenté de scrupules, et qui ne cherchait à les dissiper que par des prodigalités envers l'église, le chancelier chargea Hallé, archevêque de Narbonne, ci-devant avocat général, bon prélat et bon citoyen, de tenir le roi en garde contre les sollicitations du pape.

Dans ce même temps, les commissaires du roi et ceux du duc de Bretagne étaient assemblés à Angers, pour terminer les différens qui étaient entre les officiers de justice de leurs maîtres. Les députés du duc faisant un grand étalage des entreprises des officiers royaux, les commissaires du roi répondirent, qu'avant d'examiner ces griefs, il fallait convenir des limites ; et qu'avant d'entrer dans ces contestations, qui demandaient beaucoup de temps, le roi avait des sujets de plainte dont il prétendait une prompte réparation, et qui n'avaient besoin d'aucun éclaircissement ; telles étaient les désobéissances aux arrêts du parlement ; que Chauvin, chancelier de Bretagne, était actuellement dans les prisons du duc, quoiqu'il eût appelé à la justice du roi, et que ce prince eût reçu l'appel, et ordonné de mettre Chauvin en liberté, ou de l'envoyer à la conciergerie de Paris, avec les informations ; que le duc donnait retraite aux malfaiteurs, et particulièrement aux faux-sauniers, ce qui portait un grand préjudice aux gabelles du roi. Les conférences s'étant passées en disputes de part et d'autre sans rien conclure, les commissaires se séparèrent, après être convenus de se rassembler au mois de décembre, pour le réglement des limites.

De tous temps la France a été l'arbitre de ses voisins, et l'asile des princes malheureux. Gem ou Zizime, second fils de Maho-

met II, prétendait avoir plus de droit au trône que Bajazet son aîné, parce que celui-ci était né du vivant d'Amurat, leur aïeul, dans le temps que Mahomet était sujet et non pas empereur; au lieu que Zizime était né depuis que Mahomet avait succédé au trône.

L'amour du peuple appuyait la prétention de Zizime; mais le bacha Achmet, général des troupes ottomanes, se déclara pour Bajazet, s'empara de Constantinople, s'avança au-devant de Zizime jusqu'en Bithynie, et lui livra bataille; Zizime, l'ayant perdue, se retira chez le soudan d'Egypte. Il fut ensuite obligé de se réfugier chez le roi de Caramanie, d'où il passa à Rhodes, et de là en France. Il y demeura sans voir le roi, du moins on n'en trouve aucune preuve dans les comptes de sa maison, qui portent jusqu'à la moindre dépense faite pour les ambassadeurs ou princes étrangers. D'ailleurs le roi, mourant et défiguré, ne se laissait plus voir. Il croyait ne pouvoir conserver son autorité qu'en gouvernant du fond de sa retraite, se dérobant à tous les yeux, et ne se laissant voir qu'à ceux dont le service lui était absolument nécessaire. Le chagrin qui le dévorait, et la crainte de perdre son autorité, ne servaient qu'à rendre plus durs les ordres qu'il donnait. On le voit par une lettre qu'il écrivit au chancelier sur un sujet peu important.

« Chancelier, vous avez refusé de sceller les lettres de mon » maître d'hôtel, Boutilas;.... dépêchez-le sur votre vie. » C'est à un édit de cette année (24 décembre) qu'on doit rapporter la forme du collége des secrétaires du roi, telle à peu près qu'elle est aujourd'hui. Cette compagnie était établie depuis long-temps. Les rois précédens lui avaient accordé de grands priviléges. Louis XI ne prenait pas toujours dans ce corps ceux dont il se servait pour écrire ou contre-signer les lettres-patentes et autres expéditions; il en employait souvent d'autres. Après la guerre du *bien public*, il cassa ceux qu'il avait créés de nouveau, confirma les priviléges des anciens, marqua leurs fonctions, leur donna de nouveaux priviléges, dont ils jouissent encore aujourd'hui, et fixa leur nombre à cinquante-neuf, dont le roi serait le soixantième et le chef. Cet édit fut enregistré l'année suivante, et fait encore loi pour tout ce qui concerne cette compagnie. Les émissaires que Louis entretenait en Flandre, ne cessaient de lui mander que les peuples de ces provinces désiraient la paix, qu'ils voulaient la sceller par le mariage du dauphin et de mademoiselle de Bourgogne; mais que, si on refusait ce parti, il était à craindre qu'ils ne se liguassent avec les Anglais. L'empressement des Flamands pour cette alliance était si marqué, que le gouverneur d'Arras ayant envoyé un trompette

à leur camp sous Alost, les troupes ne demandèrent des nouvelles que du dauphin, et marquèrent une extrême envie de le voir.

Louis, ne prenant jamais plus de précautions que dans les choses qu'il désirait le plus, envoya Jean Guérin, son maître d'hôtel, pour s'assurer encore des dispositions des Gantais; il commença ensuite à négocier secrètement avec Maximilien, et bientôt après il nomma pour ses plénipotentiaires, Crevecœur, sieur des Querdes; Olivier de Couëtman, lieutenant de roi d'Arras; le premier président de La Vacquerie, et Jean Guérin.

Maximilien nomma, de sa part, Dauffay, maître des requêtes de son hôtel; Gort-Rolland, pensionnaire de Bruxelles; Jacques de Steenwerper; Gossuin, abbé d'Affleghem; l'abbé d'Aumont; de Berghes, seigneur de Walhain; Bouvrie; Lannoy; Baudouin de Molembais; de Goy, seigneur d'Auxy, et plusieurs autres.

Ces ministres, assemblés à Arras, convinrent de presque tous les articles du mariage entre le dauphin et la princesse Marguerite. Les plus grandes difficultés furent sur la manière dont les comtés de Bourgogne et d'Artois, et les autres Etats dont le roi était déjà en possession, devaient lui être cédés. Le roi prétendait que ces provinces lui appartenaient de plein droit; Maximilien et les états ne voulaient les abandonner que comme partage et dot de la princesse. Les plénipotentiaires de France demandaient les villes de Lille, Douai et Orchies, qui n'avaient été données par Charles V à Philippe, duc de Bourgogne, qu'à la charge de réversion à la couronne faute d'hoirs mâles; et le cas était arrivé. Quoique le droit du roi fût incontestable, les Flamands ne pouvaient consentir à lui rendre des places qui le mettaient au milieu de leur pays. Les plénipotentiaires, remarquant que les Flamands ne se relâcheraient jamais sur cet article, ne voulurent pas rompre la négociation, et firent comprendre au roi qu'il ne perdrait jamais son droit, qu'il pourrait le faire valoir en temps et lieu, et que les provinces qu'on lui cédait, non-seulement lui serviraient de nantissement pour ces trois places, mais le mettraient encore en état de s'en emparer un jour.

Louis se laissa persuader, envoya (14 décembre) les pouvoirs les plus amples pour lever le reste des difficultés, et la paix fut signée (23 décembre) (1).

Le roi écrivit aussitôt à tous les gouverneurs, baillis et sénéchaux, de faire assembler les états de leurs gouvernemens pour ratifier le mariage du dauphin avec Marguerite d'Autriche. On

(1) Je ne rapporte point ce traité, parce que, le mariage n'ayant pas eu d'effet, il fut annulé. Ceux qui voudront le consulter, le trouveront à la suite des mémoire de Commines, donnés par Godefroy, tome V, p. 272.

n'attendit pas même que le traité fût signé pour demander les scellés que les Flamands exigeaient (1). Il envoya La Grange, bailli d'Auxonne, vers le duc de Bourbon et le comte de Nevers, pour avoir leurs scellés conformes au modèle dont La Grange était porteur.

Ces princes firent leurs remontrances sur une clause du traité, par laquelle le roi, en cas de contravention de sa part, les relevait du serment de fidélité. Ils alléguaient que les lois de l'Etat qui les attachaient au roi, étaient hors de son pouvoir. Le comte de Nevers faisait de sa part d'autres difficultés, et prétendait avoir des droits incontestables sur le Brabant (2), qui l'empêchaient de ratifier ce traité, purement et simplement : c'est pourquoi il fit prier le roi de ne pas trouver mauvais qu'il eût ajouté dans son scellé, qu'il approuvait le traité sans préjudice de ses droits.

Le duc d'Autriche et les états de Brabant nommèrent pour leurs ambassadeurs, les abbés de St. Bertin et de St. Pierre de Gand, Jean de Berghes, seigneur de Walhain, Lannoy, Goy, de La Moire, Rhym, Pinnock, Dauffay et Mergolles.

(1483, Pâques, le 30 mars.) Ils se rendirent d'abord à Paris (24 janvier), et furent reçus par l'évêque de Marseille et les officiers de la ville. Le lendemain ils assistèrent au *Te Deum* dans l'église de Notre-Dame, et dînèrent à l'hôtel de ville. Le soir le cardinal de Bourbon leur donna une fête magnifique, suivie d'une comédie du goût de ce temps-là, c'est-à-dire, une *Moralité* ou *Sotie*. Ils partirent le jour suivant pour se rendre à Tours auprès du roi.

Dès leur première audience, ils prièrent sa majesté de vouloir bien autoriser le dauphin à jurer le traité de paix, de leur remettre les scellés et sûretés qu'on avait promis pour l'accomplissement du traité, de promettre que les pays donnés pour la dot de la princesse, seraient gouvernés suivant leurs lois et usage ; que la ville d'Arras reprendrait son ancien gouvernement, et que tous les anciens habitans qu'on en avait fait sortir, pourraient y retourner, exercer leurs professions, et rentrer dans leurs biens. Les ambassadeurs prièrent encore le roi de retirer ses troupes, afin que le duc d'Autriche en fît autant de son côté ; de rappeler tous les Français qui étaient au service de La Marck, et d'aider à chasser ce rebelle du pays de Liége ; de rétablir

(1) Le traité portait que les princes du sang, les pairs, l'université de Paris, es principales villes, cités et communautés du royaume, les prélats et nobles des comtés d'Artois et de Bourgogne, s'engageraient par leurs scellés d'entretenir ce traité dans tous ses points et articles.

(2) Le comte de Nevers, comme descendant de Philippe-le-Hardi, avait des droits sur la succession de cette maison, et particulièrement sur le Brabant, que Philippe-le-Bon avait usurpé sur lui.

Françoise et Marie de Luxembourg, petites-filles du connétable, dans les biens de leur maison ; de faire rendre à Philippe de Croy le comté de Porcien ; de rendre la liberté aux prisonniers, ou de les mettre à rançon.

Les ambassadeurs firent de nouvelles instances pour obtenir que le duc de Bretagne fût compris dans le traité, après quoi ils se rendirent à Amboise pour saluer le dauphin, et lui faire jurer tous les articles, et spécialement celui qui concernait son mariage avec la princesse Marguerite, et la conservation des priviléges et coutumes des pays qui lui étaient cédés.

Le sire de Beaujeu était auprès du dauphin, dont le roi l'avait nommé tuteur et curateur, voulant qu'il en exerçât les fonctions de son vivant. Personne n'était plus capable ni plus digne de cet emploi que Beaujeu. Ferme, désintéressé, prudent, il ne cherchait pas dans les conseils qu'il demandait une approbation de son sentiment. Comme il n'avait pas la présomption de se croire instruit des choses qu'il n'avait pas apprises, il écrivit à du Bouchage de lui envoyer quelque homme de robe habile, versé dans les matières dont il s'agissait, capable de dresser les actes nécessaires, et d'examiner tant ceux que le dauphin serait obligé de signer, que ceux que les ambassadeurs donneraient.

Le dauphin, autorisé par le roi, jura, en présence des ambassadeurs, sur l'hostie, sur la vraie croix et sur les évangiles, de garder tous les articles du traité de paix et de mariage. Les ambassadeurs étant retournés auprès du roi, ce prince ratifia le traité (22 janvier) ; et, par un acte du même jour, renonça à toutes prétentions sur les biens cédés au dauphin. Il congédia ensuite les ambassadeurs, et leur fit présent de trente mille écus d'or, et de cinq cent soixante marcs d'argent (9 février).

Picard, bailli de Rouen, les accompagna jusqu'à Paris, et présenta au parlement une lettre close du roi, pour faire enregistrer le traité de paix. Michel de Pons, procureur-général, Gannay et Le Maître, avocats-généraux, étant informés de l'acte par lequel le roi renonçait à toutes ses prétentions sur les biens cédés par le traité de paix, firent leur protestation, déclarant que la lecture qui en allait être faite ne pourrait préjudicier aux droits du roi et de sa couronne, et demandèrent que leur opposition fût enregistrée, afin de soutenir en temps et lieu les droits du roi, ce qui ne se pouvait faire présentement, attendu le désir que sa majesté avait de voir toutes ces affaires finies. Le parlement ayant reçu cette protestation, on lut la lettre du roi, par laquelle il lui adressait le traité et les actes faits en conséquence.

Le lendemain le traité de paix fut publié; mais, avant de l'enregistrer, on donna à Dauffay, qui en était le porteur, le choix de ces deux clauses : *Le procureur général présent et ne s'y opposant point*, ou *le procureur général présent et de son consentement*. Dauffay choisit la dernière, et l'enregistrement fut fait. Le parlement dit ensuite aux ambassadeurs que, *le traité ne liant pas moins le duc et les états de Flandre que le roi, le dauphin et leurs états, il était bon que la cour fût dépositaire de la ratification du duc*. Dauffay répondit que *ce qu'on demandait était raisonnable*.

Les ambassadeurs étant partis pour retourner en Flandre, le roi ordonna (18 février) une procession de Paris à Saint-Denis, en actions de grâces, pour la paix, et pour demander la conservation du roi, de la reine et du dauphin. On voit, par les délibérations prises sur cette procession, que le parlement était alors composé de cent personnes.

Quelques jours après, le roi envoya des ambassadeurs vers le duc d'Autriche, pour être présens au serment qu'il fit, pareil à celui de sa majesté, de garder et observer fidèlement le traité de paix et d'alliance.

Louis XI, accablé de maux, occupé des plus grandes affaires, portait encore son attention sur les autres États de l'Europe.

Les troubles de Navarre avaient commencé en 1441, à la mort de Blanche de Navarre. Cette reine, renversant par son testament ce qui avait été réglé par son contrat de mariage, voulut que Jean, son mari, jouît, sa vie durant, de ses États au préjudice de ses enfans. Ni la mort du roi Jean, ni celle de sa fille Eléonore ne rétablirent le calme dans la Navarre. Elle fut toujours divisée par des factions. Le règne de François Phœbus, qui succéda à son aïeule Eléonore, fut très-court. Ce prince, fils de Gaston Phœbus et de Magdeleine de France, mourut au commencement de cette année, âgé de quinze ans : il nomma, par son testament, sa sœur Catherine pour son unique héritière.

Le roi se déclara protecteur de Catherine, sa petite-nièce, et s'opposa aux desseins des comtes de Lérins et de Beaumont, qui auraient voulu unir la Navarre à l'Aragon et à la Castille que Ferdinand possédait déjà.

Le vicomte de Narbonne, appuyé par le cardinal de Foix, et par les ducs d'Orléans et de Bretagne, prit le titre de roi de Navarre, et crut mettre Ferdinand et Isabelle dans ses intérêts, en leur représentant que Louis ne soutenait Catherine que pour perpétuer son autorité dans la Navarre; mais Ferdinand prit le parti de Catherine, dans l'espérance de la marier au prince Jean, son

fils. Louis XI et Magdeleine, sa sœur, s'y opposèrent. Les légitimes héritiers de ce royaume en seraient encore possesseurs, si Louis XII avait eu l'habileté de Louis XI.

Cependant tout se préparait pour le mariage du dauphin. Édouard, roi d'Angleterre, conçut tant de dépit d'avoir été trompé par Louis XI, et de voir que la France allait encore se fortifier par l'union des provinces que la princesse Marguerite apportait en mariage, qu'il en mourut de chagrin. D'autres prétendent qu'il mourut d'apoplexie après un grand excès de vin; on soupçonna aussi qu'il avait été empoisonné par son frère Richard, duc de Glocester. Les crimes que Glocester avait déjà commis, et ceux qu'il a faits depuis, rendent ces soupçons assez vraisemblables. Tous les pas qu'il fit vers le trône, furent autant de forfaits. Il avait été le principal auteur de la mort du duc de Clarence, son frère. Après la mort d'Édouard, il se défit de tous ceux qui avaient été attachés à ce prince. Il remplit le parlement de ses créatures, fit casser le mariage du feu roi, et déclarer illégitimes les enfans qui en étaient nés; peu de temps après, il les fit mourir. L'Angleterre, jalouse de sa liberté contre ses rois, et qui plie sous les tyrans, vit commettre tous ces crimes sans s'ébranler.

Louis ne parut pas prendre le moindre intérêt à la mort d'Édouard; mais il ne voulut point faire d'alliance avec l'usurpateur, quoiqu'on trouve dans Rymer quelques projets de traités qui ne furent point conclus.

Louis ne pouvait mieux se venger des Anglais, qu'en les abandonnant à leurs factions ordinaires. Il n'avait pas la même indifférence sur l'Italie. Les divers États qui la composent, étaient tous armés les uns contre les autres. Leurs intérêts changeaient à chaque instant, et leur fureur était toujours la même. Un parti devenait tout à coup l'ennemi déclaré de celui dont il était allié le jour précédent. Sixte IV, après avoir été uni avec Ferdinand, roi de Naples, vit l'état ecclésiastique ravagé par Alphonse, duc de Calabre, fils de Ferdinand. Les Vénitiens envoyèrent au secours du pape Robert Malateste, à la tête de quinze cents chevaux. Celui-ci battit le duc de Calabre, et entra triomphant dans Rome. Le pape ne conçut que de la jalousie du service que les Vénitiens venaient de lui rendre; il trouva qu'ils devenaient trop puissans, et ne chercha plus qu'à les traverser.

Louis envoya (mai) Listenay et Monjeu, gentilshommes bourguignons, pour pacifier les troubles d'Italie, et particulièrement ceux qui étaient entre la république de Venise et le duc de Milan. L'évêque de Lombez retourna quelque temps après en Espagne, pour terminer l'affaire du Roussillon.

Le roi, craint et respecté de toutes parts, décidait du destin de plusieurs États, tandis qu'enfermé dans le château du Plessis-les-Tours, il était en proie aux soupçons et aux horreurs d'une mort prochaine. Il voyait d'un côté la mort s'avancer à pas lents vers lui, de l'autre il redoutait mille trahisons. Il fit mettre autour de son château un treillis de fer, armé de pointes, et fit semer dix-huit mille chausse-trapes dans les fossés ; quatre cents archers faisaient le guet, et quarante veillaient toujours, les armes à la main, et tiraient sur ceux qui osaient approcher. On fouillait exactement tous ceux qui étaient obligés d'entrer dans le château. Le dauphin était tour à tour l'objet de la tendresse et des soupçons de son père. Il fit composer, pour son instruction, le *Rosier des guerres* rempli des maximes les plus sages du gouvernement. Il craignait en même temps que ce jeune prince ne fût impatient de régner, ou que les mécontens n'abusassent de son nom : il regardait alors son fils comme son plus cruel ennemi. Il changeait tous les jours de domestiques ; et, n'osant avouer ses frayeurs, il disait que la nature se plaît dans le changement. La crainte de perdre son autorité, faisait qu'il ne l'exerçait plus qu'au gré de ses caprices. Chaque jour il déposait d'anciens officiers pour en élever de nouveaux. Pour occuper continuellement l'attention des étrangers, il faisait venir de tous les pays des chevaux, des chiens, et toutes sortes d'animaux rares, et ne daignait pas les regarder quand ils étaient arrivés. Il se montrait magnifiquement vêtu sur une galerie en dehors du château, et disparaissait dans l'instant, de peur qu'on eût le temps d'apercevoir l'altération de ses traits. La défiance et la crainte étaient pour lui des bourreaux continuels. Plus tourmenté par ses soupçons que rassuré par les supplices qu'il ordonnait, il eût été trop heureux d'être délivré par la mort même de toutes les horreurs qu'elle lui inspirait. Dans le temps qu'il prenait les précautions les plus cruelles contre les hommes, il cherchait, pour apaiser le ciel, tous les moyens imaginés par la crainte : il se recommandait aux prières, il faisait venir des reliques de tous côtés. Quoiqu'il s'occupât toujours d'affaires politiques, ce n'était plus avec les ministres des princes qu'il conférait ; c'était avec des moines superstitieux ou intéressés. Un certain Jacques Rosat, cordelier, arriva de Lombardie avec sept ou huit de ses compagnons, et fut reçu du roi avec distinction. Des chanoines de Cologne vinrent pour s'assurer des revenus que ce prince avait donnés à leur église, en l'honneur des trois rois, dont les reliques lui avaient été vantées. Le doyen d'Aix-la-Chapelle lui en apporta ; un marchand lui vendit une petite image d'argent cent soixante livres.

La crainte de la mort étant devenue le principe de toutes les actions de Louis XI, il demandait de toutes parts des remèdes ou des prières. Esclave de son médecin, chargé de reliques, il prodiguait les biens aux gens d'église. Il fit des dons considérables à l'abbaye de Saint-Denis; il accorda à celle de Saint-Germain la foire franche qui subsiste aujourd'hui. Sans nous arrêter au détail des dépenses que ce prince faisait en dévotions, il suffit de dire qu'elles augmentaient chaque jour avec ses infirmités.

Bajazet II, empereur des Turcs, espérant profiter de la faiblesse de Louis, lui envoya un ambassadeur avec la liste de toutes les reliques qui étaient à Constantinople, et les lui offrit, s'il voulait seulement retenir Zizime en France, et l'empêcher de passer dans l'Orient. Louis rejeta les propositions de Bajazet, et ne voulut pas violer l'hospitalité dans la personne d'un prince malheureux. L'ambassadeur turc, après avoir long-temps attendu en Provence, s'en retourna sans avoir pu même obtenir une audience.

Louis était bien éloigné de traiter avec les infidèles. Il attendait avec impatience l'arrivée de Matortille, plus connu sous le nom de François de Paule.

François, natif de Paule, ville de Calabre, se consacra à Dieu dès son enfance. Né avec un esprit droit et un cœur pur, il méprisa toutes les sciences humaines, et ne s'occupa que de celle du ciel. Sa retraite n'empêcha pas que la sainteté de sa vie ne fût bientôt répandue en Italie et en France. Louis désira aussitôt de le voir, espérant obtenir par ses prières le rétablissement de sa santé. Il fit prier le pape et le roi de Naples d'envoyer ce saint homme en France, et lui fit bâtir une maison dans son parc. Il envoyait continuellement des courriers pour hâter l'arrivée du *saint homme :* c'est ainsi qu'il est nommé dans les comptes de la maison du roi.

Aussitôt qu'il l'aperçut, il courut au-devant de lui, et se jeta à ses pieds, en le suppliant de lui prolonger la vie. François le releva, et lui remontra avec humilité que nos jours sont dans la main de Dieu; mais il s'attacha en même temps à le consoler et à le disposer à la mort. Louis avait de fréquens entretiens avec lui, et paraissait ensuite plus tranquille : on vit alors à la cour la dévotion humble et sincère et la solide piété respectées.

Dans le temps que la crainte de la mort semblait avoir égaré l'esprit de Louis XI, il l'eut toujours sain et présent dans les affaires. Sur les plaintes qu'il reçut que Palamède de Fourbin abusait de son autorité en Provence, il lui interdit toutes les fonctions de sa place, et chargea Baudricourt d'informer de sa

conduite : Baudricourt s'acquitta de sa commission avec autant d'intégrité que d'intelligence. Il fit les informations les plus exactes ; et sur le compte qu'il rendit au roi, que Fourbin avait fidèlement rempli ses devoirs, et que les plaintes qu'on faisait contre lui, n'étaient que l'effet de la jalousie et de la malignité qu'excitent les grandes places, mais qui achèvent l'éloge de ceux qui les remplissent, Fourbin fut rétabli avec plus d'autorité qu'auparavant.

Louis, toujours occupé du gouvernement, ôta la charge de chancelier à Doriole, pour en revêtir Guillaume de Rochefort, qui avait passé du service de Bourgogne à celui de France.

Doriole, étant maire de la Rochelle, avait été plusieurs fois député vers Charles VII; il s'attacha à la cour, et fut successivement maître des comptes, général des finances, et ambassadeur. Il s'acquitta si bien de toutes les commissions qui lui furent données, que le roi l'honora de la dignité de chancelier. Il avait une parfaite connaissance des lois du royaume et des droits du roi. Personne ne fut plus laborieux; mais le grand âge ne lui permettait plus de travailler avec la même exactitude. Louis croyait que les premières places devaient être la récompense des services actuels ; et, quoiqu'il fût content de ceux que lui avait rendus Doriole, il lui ôta sa charge, et lui donna celle de premier président de la chambre des comptes, comme étant plus tranquille.

Le sire de Beaujeu et Anne de France, sa femme, furent chargés d'aller chercher Marguerite d'Autriche. Anne prétendit avoir droit de délivrer des prisonniers en faisant sa première entrée à Paris; mais le parlement s'y opposa, et soutint que ce droit n'appartenait qu'au roi, à la reine et au dauphin, et non pas aux autres enfans de France.

Les seigneur et dame de Beaujeu, s'étant rendus à Hesdin, remirent aux députés de Maximilien les scellés des princes et des villes du royaume, et reçurent ceux des seigneurs et villes des Pays-Bas.

Marguerite d'Autriche fut remise (19 mai) entre les mains des sire et dame de Beaujeu, par Catherine de Clèves, par les seigneurs de Ravestein, de Vers et de Ligne, l'abbé de Saint-Bertin, et le chancelier de Brabant.

Ravestin, voulant, avant de quitter la princesse, qu'elle exerçât les droits et priviléges qu'elle prétendait comme dauphine et comme comtesse d'Artois, lorsqu'elle fit son entrée à Bethune, donna, au nom de cette princesse, une rémission à Ogier et à Bernard, frères, surnommés d'Auron, prisonniers à Bethune,

pour avoir tué quatre hommes. Le juge du lieu ne voulait pas avoir égard à ces lettres de grâce; mais le dauphin, étant parvenu à la couronne, les confirma.

Marguerite fit son entrée à Paris (2 juin), au milieu des acclamations du peuple. Le parlement alla en corps la recevoir au-delà des portes de la ville; et Beaujeu donna des lettres de maîtrise de plusieurs métiers, au nom de cette princesse, en vertu du droit de joyeux avénement. Marguerite se rendit ensuite à Amboise.

Les fiançailles se firent (23 juin) avec toute la magnificence possible. Les principales villes du royaume y envoyèrent des députés qui furent défrayés, eux et leur suite, aux dépens du roi. Le sire de Beaujeu, le comte de Dunois, Saint-Pierre, grand sénéchal de Normandie, le sire d'Albret, Guy Pot, comte de Saint-Pol, gouverneur de Touraine, firent les honneurs de cette fête, plus marquée par la magnificence que par la joie publique; puisqu'on faisait en même temps des prières pour la santé du roi, qui était sans ressource.

C'était tous les jours quelque imagination singulière. Le pape envoya un bref, par lequel il permettait au roi de se faire oindre une seconde fois de l'huile de la sainte ampoule. Bientôt après, Grimaldi, maître d'hôtel du pape, arriva avec beaucoup de reliques. Le peuple de Rome avait pensé se soulever, en apprenant qu'il allait être privé d'un pareil trésor; on en fit des remontrances fort sérieuses au pape, qui fut obligé de s'excuser sur les obligations que le saint siége avait aux rois de France.

Les approches de la mort détachent ordinairement les hommes du reste du monde, pour les rapprocher d'eux-mêmes, tout leur devient alors étranger; Louis ne cessa jamais de régner, ni de s'occuper du gouvernement. Toute sa personne semblait éteinte, le roi seul subsistait encore. Dans ses derniers momens, il renouvela l'alliance avec la Hanse Teutonique. Il entrait dans les moindres détails de la police, et punit sévèrement les boulangers, qui avaient fait une cabale pour renchérir le pain.

Le lundi, 25 d'août, Louis tomba dans une telle faiblesse, qu'on le crut mort. Briçonnet, qui était auprès de lui, l'écrivit dans le moment à Paris. Le bruit de la mort du roi se répandit partout; chacun en était persuadé, et n'osait encore le dire hautement. Cependant le chancelier de Rochefort alla au parlement, pour l'exhorter à maintenir le peuple dans l'obéissance, et partit pour se rendre auprès du roi.

Ce prince revint de sa faiblesse; mais il se sentit si abattu, qu'il jugea lui-même que sa fin était proche. Il chargea le sire de Beaujeu d'aller trouver le roi à Amboise; c'est ainsi qu'il

nomma toujours le dauphin depuis l'attaque violente qu'il venait d'essuyer. Il lui envoya les sceaux par le chancelier, avec une partie de sa garde, sa venerie et sa fauconnerie. Il disait à tous ceux qui le venaient voir, d'aller trouver le roi, et leur recommandait d'être fidèles à leur nouveau maître. Il ajoutait ordinairement quelques maximes de gouvernement, qu'il les priait de reporter au dauphin.

Depuis qu'il fut revenu de sa faiblesse, il eut toute sa connaissance, et parla jusqu'au dernier instant. Cette tranquillité fit croire à ceux qui étaient auprès de lui qu'il pouvait se flatter sur son état. Roli, son confesseur, crut qu'il était de son devoir de le détromper, et de lui déclarer qu'il ne devait plus songer qu'à son salut.

La difficulté était de le lui annoncer. Ce prince avait souvent dit que si on le voyait absolument en péril, on se gardât bien de lui prononcer le cruel mot de la mort ; et qu'il suffisait qu'on le lui fît entendre en disant : *Parlez peu.* On n'eut point alors tous ces égards ; Olivier Le Dain se chargea de la commission, et lui dit, en présence de François de Paule, et du premier médecin Coittier : *Sire, il faut que nous nous acquittions ; n'ayez plus d'espérance en ce saint homme, ni en autre chose ; car sûrement il est fait de vous, et pour ce, pensez à votre conscience ; car il n'y a nul remède.* Le roi, sans paraître effrayé, répondit simplement : *J'ai espérance que Dieu m'aidera ; car, par aventure, je ne suis pas si malade comme vous pensez.* Il commença cependant à penser plus sérieusement que jamais à ses derniers arrangemens. Toujours occupé du dauphin et de l'État, il recommanda que des Querdes demeurât au moins pendant six mois auprès du jeune roi ; qu'on ne songeât plus à Calais ni à aucune autre entreprise qui pût rallumer la guerre dans le royaume, qui avait besoin de cinq ou six ans de paix. Il ajouta que ce qui aurait été fort avantageux, s'il avait vécu, devenait très-dangereux après sa mort ; que par cette raison il ne fallait point inquiéter le duc de Bretagne. Il parla ensuite du comte de Saint-Pol et du duc de Nemours, qu'il avait fait mourir, et témoigna qu'il n'y en avait qu'un dont il se repentît : on prétend que c'était le duc de Nemours ; auquel cas Louis ne devait avoir de scrupule que sur la forme. Nemours était très-criminel ; mais il fut jugé par des commissaires ; et ceux qui n'avaient pas conclu à la mort, furent disgraciés.

Le roi, après avoir fait ses dernières dispositions, demanda et reçut ses sacremens avec résignation et fermeté, répondant à toutes les prières. Il ordonna sa sépulture, et nomma ceux qui devaient accompagner son corps : dans ses derniers momens, il

ne cessait de répéter : *Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi. Misericordias Domini in æternum cantabo.* Il dit que, par la dévotion qu'il avait à la Vierge, il espérait qu'il ne mourrait que le samedi ; circonstance qui fut remarquée, parce qu'elle se trouva justifiée par l'événement. Louis XI mourut en effet le samedi 30 d'août, sur les sept heures du soir, et huit jours après il fut inhumé à Cléry.

La nouvelle de la mort des princes célèbres se répand ordinairement d'avance ; et, lorsqu'elle est sûre, plusieurs n'osent la croire ; on en doute quelque temps ; on craint de se rendre suspect en manifestant l'impression dont on est affecté ; on attend en silence le jugement du public. Voilà précisément ce qui arriva aux premières nouvelles de la mort de Louis ; mais, lorsqu'elle fut confirmée, la consternation devint générale ; on ne savait encore si l'on devait regretter ou s'applaudir, espérer ou craindre ; ceux même qui croyaient être délivrés d'un maître absolu et terrible, ne pouvaient se dissimuler qu'ils avaient aussi perdu un défenseur.

Telle fut la fin de Louis XI, prince qui sera toujours célèbre dans notre histoire, aimé du peuple, haï des grands, redouté de ses ennemis, et respecté de toute l'Europe.

Louis créa deux parlemens ; celui de Bordeaux en 1462, et celui de Dijon, le 18 mars 1476. Il ordonna, par son testament, que le sire et la dame de Beaujeu auraient la tutelle de Charles VIII. Ils répondirent si dignement à la confiance du roi, que les états du royaume, assemblés à Tours (en 1484), leur firent des remercîmens, leur confirmèrent la tutelle, et, malgré les cabales du duc d'Orléans, leur donnèrent la principale autorité dans le gouvernement. Les états n'agissaient plus alors par crainte ou par faiblesse ; ce fut si peu par égard pour la mémoire de Louis XI, qu'on proposa de rétablir toutes les autres choses dans le même état où elles étaient sous Charles VII. Louis XI, n'ayant jamais eu de confiance en la reine, l'avait toujours éloignée des affaires, et ne la voyait que pour avoir des enfans. Il ordonna, en mourant, qu'elle restât comme reléguée dans le château de Loches. La dame de Beaujeu aurait peut-être été fort embarrassée entre le respect qu'elle devait à sa mère, et l'obéissance qu'elle devait au roi son père ; mais la reine mourut peu de mois après le roi, digne des regrets de la cour, si la vertu y était regrettée.

Il ne me reste plus qu'à rapporter plusieurs traits de la vie privée de Louis XI, que l'ordre et la liaison des faits ne m'ont pas permis d'insérer dans le corps de son histoire.

Ce prince est le premier de nos rois qui ait introduit, ou du moins fort étendu l'usage de manger publiquement avec ses sujets :

une de ses plus grandes dépenses était pour sa table. Ses favoris étaient ordinairement habillés comme lui, et habituellement admis à sa table et à son lit. Ce dernier usage s'est long-temps conservé en France, même parmi nos rois. Le meilleur accueil qu'on pût faire à son hôte, était de le faire coucher avec soi.

Louis XI, toujours avide de s'instruire, invitait à sa table les étrangers dont il espérait tirer quelques connaissances utiles ; il y recevait même des marchands, qui lui donnaient des lumières sur le commerce. Il se servait de la liberté du repas pour les engager à parler avec confiance. Un marchand nommé maître Jean, séduit par les bontés du roi, qui le faisait souvent manger avec lui, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse. Ce prince les lui accorda ; mais lorsque ce nouveau noble parut devant lui, il affecta de ne le pas regarder. Maître Jean, surpris de ne pas trouver le même accueil, s'en plaignit. *Allez, M. le gentilhomme,* lui dit le roi, *quand je vous faisais asseoir à ma table, je vous regardais comme le premier de votre condition ; mais aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferais injure aux autres, si je vous faisais la même faveur.* Louis XI voulait honorer tous ceux qui se distinguaient dans leur état, et qu'ils apprissent à n'en pas rougir, quand ils l'honoraient eux-mêmes.

Il allait quelquefois de maison en maison dîner et souper chez les bourgeois. Il s'informait de leurs affaires, se mêlait de leurs mariages, et voulait être parrain de leurs enfans. Il s'était fait inscrire dans les confréries des artisans mêmes, et disait à ceux qui lui reprochaient de ne pas garder assez sa dignité : *Quand orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près.* Les réponses vives lui plaisaient beaucoup. Il entra un jour dans sa cuisine, et demanda à un jeune garçon qui tournait la broche, qui il était. Cet enfant, qui ne connaissait pas le roi, lui répondit qu'il s'appelait Berruyer, que son poste n'était pas bien élevé, et que cependant il gagnait autant que le roi. *Eh ! que gagne le roi*, reprit Louis ? *Ses dépens*, répliqua l'enfant, *qu'il tient de Dieu, comme je les tiens du roi.* Louis retira Berruyer de la cuisine, et l'attacha à la chambre où il fit depuis une grande fortune.

Louis ne trouvait pas mauvais qu'on lui fît des plaisanteries. Brezé lui disait quelquefois, par une équivoque du goût de ces temps-là : *Que son cheval était le plus fort qu'il y eût au monde, puisqu'il portait le roi et son conseil.*

Louis ayant un jour rencontré l'évêque de Chartres, monté sur un cheval richement caparaçonné : *Les évêques*, lui dit-il, *n'allaient pas ainsi autrefois. Non, sire*, répondit l'évêque, *du temps des rois pasteurs :* cette réponse plut au roi.

Philippe de Crevecœur, seigneur des Querdes, en fit une plus

hardie. Il était passé du service de Bourgogne à celui de France. Comme il avait reçu des sommes considérables pour exécuter plusieurs entreprises, le roi ayant exigé qu'il lui rendît compte de l'emploi de cet argent, des Querdes mit tant de différens articles, que la dépense surpassait la recette. Louis, ne trouvant pas le compte exact, voulait examiner et discuter chaque article. Des Querdes, ennuyé d'une recherche si scrupuleuse, lui dit : *Sire, j'ai acquis pour cet argent les villes d'Aire, d'Arras, de Saint-Omer, Bethune, Bergue, Dunkerque, Gravelines, et quantité d'autres; s'il plaît à votre majesté de me les rendre, je lui rendrai tout ce que j'ai reçu.* Le roi, comprenant que des Querdes avait prétendu se payer un peu par lui-même de ses services, lui répondit : *Par la Pâques Dieu, maréchal, il vaut mieux laisser le monstier où il est.*

Il aimait à s'expliquer par des traits concis. Edouard IV, roi d'Angleterre, ayant fait arrêter son frère, le duc de Clarence, accusé d'entretenir des intelligences avec la duchesse douairière de Bourgogne, envoya consulter Louis XI sur le parti qu'il devait prendre. Louis donna pour réponse ce vers de Lucain :

Tolle moras, semper nocuit differre paratum.

Edouard fit aussitôt mourir son frère.

Plus Louis XI estimait les hommes courageux, plus il craignait de les perdre. Raoul de Lannoy étant monté à l'assaut à travers le fer et la flamme, au siége de Quesnoy, le roi, qui avait été témoin de son ardeur, lui passa au cou une chaîne d'or de cinq cents écus, en lui disant : *Par la Pâques Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat, il vous faut enchaîner; car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois.* Les descendans de Lannoy ont porté long-temps une chaîne autour de leurs armes, en mémoire de cette action.

Comme Louis XI estimait les braves gens, il ne pouvait souffrir qu'on eût la moindre négligence pour ses devoirs. Il fit un jour la revue des gentilshommes de sa maison, et n'en trouvant aucun en équipage de guerre, il leur fit distribuer des écritoires, en disant que, puisqu'ils n'étaient pas en état de le servir de leurs armes, ils le serviraient de leurs plumes.

Louis aimait et protégeait les lettres; il les aurait même cultivées par goût, si ses devoirs lui eussent laissé quelque repos. Il savait que les talens, les sciences, les lettres et les arts ont entre eux une liaison étroite; qu'ils font la gloire d'une nation; et que, dans un Etat puissant, cette gloire est un avantage réel, quoique l'utilité ne s'en fasse pas sentir au vulgaire. Il comparait un ignorant qui a une bibliothèque, à un homme qui ne voit pas la charge qu'il a sur le dos.

Louis XI avait toujours quelques astrologues à ses gages. Son goût pour cette ridicule manie, était autant l'erreur de son siècle, que la sienne. Moins l'esprit est étendu, plus il croit embrasser d'objets. Ce n'est qu'en s'éclairant qu'il parvient à connaître ses limites, et à savoir borner ses connaissances pour les rendre plus sûres.

On prétend qu'un astrologue ayant prédit la mort d'une femme que Louis aimait, et le hasard ayant justifié la prédiction, ce prince fit venir l'astrologue : *Toi, qui prévois tout*, lui dit-il, *quand mourras-tu ?* L'astrologue, averti ou soupçonnant que ce prince lui tendait un piége, répondit : *Je mourrai trois jours avant votre majesté.* La crainte et la superstition du roi l'emportèrent sur le ressentiment ; il prit un soin particulier de cet adroit imposteur.

Louis avait pour maxime d'éviter les guerres éloignées, comme ayant toujours été funestes à la France. Il préférait une puissance affermie à une domination étendue. Les Génois avaient plusieurs fois réclamé et obtenu la protection de la France ; mais leur reconnaissance n'avait jamais duré au delà de leurs besoins. Après avoir plusieurs fois fait et violé les mêmes sermens, ils offrirent à Louis XI de se donner à lui, et de le reconnaître pour souverain. *Vous vous donnez à moi*, leur dit-il, *et moi je vous donne au diable.*

C'est à ce prince qu'on attribue d'avoir donné un canonicat à un pauvre prêtre qu'il trouva endormi dans une église, afin, disait-il, qu'il y eût quelqu'un dont on pût dire que le bien lui était venu en dormant.

Louis fit plusieurs actions de charité, mieux ou plus sérieusement placées que celle-là. Une femme vint se jeter à ses pieds, en se plaignant qu'on ne voulait pas enterrer son mari en terre sainte, parce qu'il était mort insolvable. Le roi lui dit qu'il n'avait pas fait les lois ; mais il paya les dettes, et ordonna d'enterrer le corps.

Etant en prière dans une église, un pauvre clerc vint lui représenter qu'après avoir déjà langui dans les prisons pour une dette de quinze cents livres, il allait encore être arrêté pour la même somme, qu'il était absolument hors d'état de payer. Le roi la paya dans l'instant, et lui dit : *Vous avez bien pris votre temps ; il est juste que j'aie pitié des malheureux, puisque je demandais à Dieu d'avoir pitié de moi.* De pareilles actions sont aussi dignes de trouver place dans l'histoire, que le récit d'une bataille.

Je ne dois pas oublier un trait de bizarrerie, qui fait voir combien les hommes livrés aux plus grandes affaires, peuvent encore

se passionner pour des bagatelles. Louis retenait en prison, pour je ne sais quel sujet, Wolfand de Poulhain, homme attaché à la duchesse d'Autriche, et ne voulait point lui rendre la liberté, à moins que le sieur de Bossu ne lui donnât des chiens qui passaient pour excellens. Bossu ne voulait pas s'en défaire : le roi, qui avait aimé la chasse, et qui croyait peut-être l'aimer encore, parce qu'il cherchait tout ce qui pouvait le distraire de son état languissant, et le tirer, pour ainsi dire, de lui-même (c'était dans ses dernières années), s'opiniâtra, et dit qu'il ne relâcherait pas le prisonnier. Il semblait qu'il fût question de l'affaire la plus importante. Bossu consentit enfin à donner ses chiens, pour procurer la liberté à Poulhain ; mais le roi, mécontent qu'on lui eût d'abord marqué si peu de complaisance, les refusa, et ne voulut pas relâcher Poulhain, qui ne sortit de prison que l'année suivante.

Après avoir rapporté fidèlement l'histoire de Louis XI, il paraîtrait inutile de peindre son caractère ; ses actions ont dû le faire connaître. On vient encore de voir plusieurs particularités de sa vie privée ; ainsi le lecteur est actuellement en état de prononcer sur ce prince. Je ne puis cependant me dispenser d'examiner l'idée qu'on s'en forme communément : je hasarderai en même temps celle qui me paraît résulter des faits qu'on vient de lire, sans avoir aucun égard aux opinions reçues qui ne doivent jamais prescrire contre la vérité.

On est accoutumé à regarder Louis XI comme un grand politique et comme un homme de mauvaise foi, qualités que l'on confond souvent, quoique très-différentes. On se le représente comme un prince cruel, mauvais fils, mauvais père, tyran de ses sujets, perfide à l'égard de ses ennemis ; d'autres, en lui faisant les mêmes reproches, croient lui trouver une excuse dans la différence qu'ils supposent entre les qualités d'un prince et celles d'un particulier, comme si les principes de la morale n'étaient pas les mêmes pour tous les hommes. Je vais discuter ces différens points.

Je ne craindrai point de dire que Louis XI n'a pas toujours été aussi grand politique qu'on le suppose. Si l'on entend par politique celui qui ne fait rien sans dessein, Louis fut un grand politique ; mais si l'on entend par ce terme celui qui faisant tout avec dessein, prend aussi les mesures les plus justes, on aurait beaucoup de reproches à lui faire.

Les changemens qu'il fit, à son avénement à la couronne, dans toutes les charges dont il dépouilla les anciens officiers de son père, excitèrent la guerre du *bien public*. Il se laissa tromper par le pape Pie II, dans l'abolition de la pragmatique. Il fit beaucoup d'imprudences. L'aventure de Péronne ne peut s'excuser. Il

manqua, pour le dauphin, le mariage de Marie de Bourgogne, et négligea celui d'Anne de Bretagne. Il échoua dans plusieurs entreprises et dans quelques négociations importantes : la politique n'est justifiée que par le succès ; c'est en général l'art d'amener les événemens. Ainsi, quoiqu'on doive mettre ce prince au rang des politiques, on peut dire qu'il était moins habile à prévenir une faute, qu'à la réparer.

Il serait difficile de l'excuser toujours du côté de la mauvaise foi. On l'a vu faire dans un même temps des traités opposés, afin de se ménager des ressources, pour éluder ceux qui seraient contraires à ses intérêts. On pourrait dire, à la vérité, que ses ennemis n'en usaient pas autrement ; mais en récriminant, on ne le justifierait pas. Tous les princes d'alors ne cherchaient qu'à se tromper mutuellement ; les manœuvres de ceux qui ne réussissaient pas, restaient ensevelies dans l'oubli ; au lieu que les succès de Louis XI le faisaient regarder comme plus artificieux, quoique souvent il ne fût que plus habile. Si l'on s'est moins récrié contre les autres, c'est que, n'ayant pas eu de grandes qualités d'ailleurs, on a fait moins d'attention à leurs vices.

La conduite de Louis XI avec son père fut extrêmement criminelle, sans lui être utile. L'héritier de la couronne était errant et fugitif, quand il aurait dû servir son père contre leurs ennemis communs, et raffermir un trône sur lequel il devait monter.

Si Louis a été fils ingrat, je ne crois pas qu'on puisse le taxer d'avoir été mauvais père. Il conçut tant de chagrin de la mort de son premier fils Joachim, qu'il fit vœu de ne plus voir d'autre femme que la reine, et l'on prétend qu'il a gardé ce vœu. Il eut six enfans de Charlotte de Savoie, dont trois, qui furent Joachim, Louise et François, moururent avant lui ; Charles, Anne et Jeanne lui survécurent. On a vu quels soins il prit de ses filles naturelles. Les mariages de ses deux filles légitimes marquent également un bon père et un prince sage.

Louis, prévoyant qu'il mourrait avant la majorité de son fils, voulut prendre des mesures afin que la minorité fût tranquille. Il fit épouser au duc d'Orléans, premier prince du sang, la princesse Jeanne qui, par sa vertu, pouvait s'opposer aux entreprises de son mari. En effet, la révolte de ce prince aurait été plus dangereuse qu'elle ne le fut, s'il eût été secondé par une princesse ambitieuse. On ne peut s'empêcher de convenir que, si Louis XII fut un bon roi, il n'avait pas été un sujet fidèle ; il y eut donc autant de justice que de grandeur d'âme dans ce beau mot qu'il dit dans la suite : *Un roi de France ne venge point les injures du duc d'Orléans.* Louis, trouvant dans sa

fille aînée un esprit mâle et propre au gouvernement, la maria à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, et les chargea l'un et l'autre de la tutelle de Charles VIII, disposition d'autant plus sage, que le sire de Beaujeu, trop éloigné de la couronne (1) pour y prétendre, mais intéressé par sa naissance à la soutenir, ne pouvait rien gagner, et pouvait tout perdre à la mort de Charles VIII.

Louis XI marqua toujours beaucoup de tendresse pour le dauphin. Il le fit élever à Amboise; et, de peur qu'une trop grande affluence de peuple ne corrompît la pureté de l'air, il défendit qu'il s'y tînt ni foire ni marché. Je ne nierai pas que le caractère soupçonneux de Louis n'eût beaucoup de part aux précautions qu'il prenait pour empêcher qu'on n'approchât du dauphin; mais il n'en était pas moins attentif à sa conservation, et sentait que la tranquillité de l'Etat en dépendait. Le bruit populaire qui se répandit, que Charles était un enfant supposé (2), prouve même combien Louis XI aurait craint de le perdre. Cependant l'éducation du dauphin était trop négligée. La faible santé de ce prince ne permettait pas qu'on le fatiguât par des études qui sont plutôt consacrées par l'usage, que par une utilité bien décidée; mais, quoique les princes soient plus faits pour protéger les lettres que pour les cultiver, on aurait dû lui en donner quelque connaissance pour le mettre en état de les protéger avec discernement. Louis XI craignait peut-être, en ouvrant l'esprit de son fils, de le rendre moins docile. Ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il lui fit apprendre quelques maximes propres au gouvernement.

On reproche à Louis XI d'avoir vexé ses sujets. Cet article mérite d'être examiné. Il faut convenir qu'il a mis plus d'impôts que ses prédécesseurs (3); il ne s'agit plus que de savoir quel en était l'emploi. Ce prince fut toujours très-éloigné du faste; il avait quelquefois même une économie trop singulière pour n'être pas affectée (4). Sa grande dépense fut pour la chasse, dont il

(1) La branche de Bourbon était cadette de celles d'Orléans, d'Angoulême, d'Anjou, de Bourgogne et d'Alençon.

(2) Quelques-uns disaient que Charles VIII était fils du roi, mais non pas de la reine. Ceux qui ont parlé de cette prétendue supposition de Charles VIII, tels que du Haillan et Mathieu, conviennent que ce n'était qu'une tradition populaire. Il en est parlé dans un manuscrit de la bibliothèque de Coislin, n°. 2199, intitulé: *Remarques et particularités d'histoire*. L'auteur dit qu'il a appris le détail qu'il fait, dans le procès de mort de Pierre Landais, qui était parmi les papiers de la maison de Bourbon.

(3) Les tailles étaient à dix-huit cent mille livres sous Charles VII. Louis XI les porta à trois millions sept cent mille livres.

(4) On trouve dans les comptes de sa maison, un article de 15 sous pour deux manches neuves.

était très-jaloux. Sa sévérité à cet égard ne contribua pas peu à lui aliéner la noblesse, et faisait dire alors qu'il était plus dangereux de tuer un cerf qu'un homme.

Ses autres plaisirs n'ont pas dû lui coûter beaucoup. Depuis qu'il fut monté sur le trône, il n'eut aucune maîtresse reconnue. Quand il serait vrai, comme on le prétend, qu'il eût quelquefois fait venir auprès de lui des femmes, telles que Huguette de Jacquelin, la Passefilon, Jeanne Baillette, Perrette de Châlons et autres; des goûts passagers dans un prince, sont moins dangereux pour un Etat, que s'il se laissait subjuguer par une maîtresse. Louis n'a jamais été gouverné par les femmes : ainsi elles n'étaient pas l'objet de ses dépenses; mais il dépensait en dévotion des sommes prodigieuses, dans le temps que sa maison était mal payée, et que les campagnes étaient désertes par les contraintes des officiers des tailles. Il devenait prodigue dans des occasions peu importantes, sans faire attention que les princes ne peuvent donner qu'aux dépens des peuples. Il proportionnait moins ses présens aux services qu'on lui rendait, qu'à la passion dont il était agité : cependant, pour exciter l'émulation, les dons des princes doivent prévenir les demandes, quelquefois même les espérances, et toujours le mérite.

Le principal objet des dépenses de Louis XI fut l'Etat, dont les charges étaient augmentées. Ce prince entretenait des armées nécessaires, fortifiait ou rebâtissait des villes, établissait des manufactures, rendait des rivières navigables, faisait construire des édifices, et gagnait ses ennemis à force d'argent, pour épargner le sang de ses sujets. Il ne s'est donné sous son règne que deux batailles : celles de Montlhéry, et celle de Guinegate. Cependant il a fait plus de conquêtes par sa politique, que les autres rois n'en font par les armes. Il accrut le royaume du comté de Roussillon, des deux Bourgognes, de l'Artois, de la Picardie, de la Provence, de l'Anjou et du Maine. Il abattit la maison d'Armagnac, divisa celle de Foix, abaissa les grands, réprima leurs violences, et finit par faire une paix glorieuse, laissant à sa mort une armée de soixante mille hommes en bon état, un train d'artillerie complet, et toutes les places fortifiées et munies.

On ne voit rien dans ce tableau de la vie de Louis XI qui puisse mériter les satires répandues contre lui. Quel en a donc été le motif? Le voici :

Louis, pour rétablir l'ordre, la police et la justice dans le royaume, fut obligé de faire rentrer les grands dans le devoir. Il est vrai qu'en s'opposant aux usurpations et à la tyrannie des particuliers, il étendit considérablement l'autorité royale. On vit, pour ainsi dire, une révolution dans le gouvernement.

Ce prince semblait se frayer un chemin à la puissance arbitraire, ce qui a fait dire, par une expression qui, pour être populaire, n'en est pas moins juste : que *Louis XI a mis les rois hors de page ;* mais du moins les peuples cessèrent d'être esclaves des grands, et ceux-ci firent répandre des libelles contre ce prince. Le duc d'Alençon, malgré tous ses crimes, trouva un apologiste qui n'imagina pas d'autre moyen de le justifier que d'éclater en invectives contre Louis XI. Thomas Bazin, que Louis avait tiré de l'obscurité pour le faire évêque de Lisieux, et qu'il combla de biens, trahit la confiance de ce prince, entra dans toutes les cabales, et finit par sortir du royaume pour s'attacher aux ennemis de l'État. Il écrivit une histoire abrégée, dans laquelle on remarque la haine que les ingrats conçoivent toujours contre leur bienfaiteur.

La passion ne se fait pas moins sentir dans Amelgardus, chanoine de Liége.

Claude Seissel, évêque de Marseille, n'entreprit l'apologie de Louis XII que pour flatter la haine de ce prince contre Louis XI. Cet écrit n'est qu'une satire remplie d'interprétations malignes et d'allégations fausses. Seissel dit lui-même que le jugement du public était différent du sien (1). On voit du moins que les peuples s'applaudissaient de vivre sous son règne, pendant que les grands le traitaient de tyran, parce qu'il ne leur permettait pas de l'être.

Il est singulier que ceux qui depuis ont écrit ou prononcé sur Louis XI, aient plutôt suivi les auteurs dont je viens de parler, que Philippe de Commines qu'ils reconnaissent eux-mêmes pour l'écrivain le mieux instruit et le plus judicieux. Je ne voudrais pas cependant adopter absolument le jugement de Commines sur Louis XI. Les éloges qu'il lui donne, tiennent un peu du ressentiment qu'il eut contre le duc de Bourgogne, et qu'il avait contre Charles VIII.

La principale erreur où l'on tombe, en voulant peindre les hommes, est de supposer qu'ils ont un caractère fixe, au lieu que leur vie n'est qu'un tissu de contrariétés : plus on les approfondit, moins on ose les définir. J'ai rapporté plusieurs actions de Louis XI, qui ne paraissent pas appartenir au même caractère. Je ne prétends ni les accorder, ni les rendre conséquentes.

(1) « Plusieurs gens, dit Seissel, qui ont été de son temps, parlent incessamment de lui, et le louent jusques aux cieux, disant qu'il a été le plus » sage, le plus puissant, le plus libéral, le plus vaillant et le plus heureux » qui jamais fut en France. » Ces éloges étaient aussi exagérés, que les satires étaient outrées.

Il serait même dangereux de le faire : ce serait former un système, et rien n'est plus contraire à l'histoire, et par conséquent à la vérité. J'ai représenté Louis XI dévôt et superstitieux, avare et prodigue, entreprenant et timide, clément et sévère, fidèle et parjure, tel enfin que je l'ai trouvé, suivant les différentes occasions.

Il y a cependant des qualités dominantes qui établissent le caractère. Celui de Louis XI fut de rapporter tout à l'autorité royale. Quelque dessein qu'il formât, quelque parti qu'il prît, il n'oubliait jamais qu'il était roi; dans sa confiance même, il mettait toujours une distance entre lui et ses sujets. Sa maxime favorite était de dire : *Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner. Si mon chapeau savait mon secret, je le brûlerais.* Louis pouvait perdre le fruit de cette maxime, en la répétant trop souvent. La dissimulation n'est jamais plus utile qu'à celui qui n'en est pas soupçonné. Louis XI en eût peut-être retiré plus d'avantage, s'il en eût moins affecté la réputation. Jean d'Aragon écrivait à Ferdinand, son fils, de ne point entrer en conférence avec Louis : Ne savez-vous pas, lui disait-il, qu'aussitôt qu'on négocie avec lui, on est vaincu ? Sa dissimulation dégénérait quelquefois en une fausseté, dont elle n'est séparée que par un intervalle assez étroit. Il introduisait trop souvent dans la politique la finesse, qui la supplée rarement et qui l'avilit toujours.

Louis avait le cœur ferme et l'esprit timide. Il était prévoyant, mais inquiet; plus affable que confiant; il aimait mieux se faire des alliés que des amis. Comme il n'avait guère plus de ressentiment des injures, que de reconnaissance des services, il punissait ou récompensait par intérêt. Lorsqu'il se déterminait à punir, il le faisait avec la dernière sévérité, parce que l'exemple doit être le premier objet du châtiment. La sévérité de ce prince se tourna en cruauté sur la fin de sa vie; il soupçonnait légèrement, et l'on devenait criminel dès qu'on était suspect. Il fit faire des cages de fer pour enfermer les prisonniers, et des chaînes énormes, qu'on appelait *les Fillettes du roi*. On prétend qu'en faisant donner la torture aux accusés, il était caché derrière une jalousie, pour entendre les interrogatoires. On ne voyait que des gibets aux environs de son château : c'était à ces affreuses marques qu'on reconnaissait les lieux habités par un roi.

Plusieurs écrivains parlent d'un grand nombre d'exécutions secrètes qu'il fit faire par le prévôt Tristan l'Hermite, qu'il appelait son compère. Cet homme cruel ne se contentait pas d'obéir à son maître; il exécutait ses ordres avec un empressement barbare. On pourrait reprocher à Louis XI la faveur et la fami-

liarité dont il honorait ce ministre de ses vengeances, qu'il n'aurait dû regarder que comme l'instrument nécessaire de sa justice (1).

Quand on reproche à Louis XI d'avoir employé, dans ses affaires, des hommes de néant préférablement à ceux que leur naissance semblait intéresser davantage au bien de l'Etat, on ne fait pas assez d'attention qu'un des principaux desseins de ce prince étant d'abaisser les grands, la politique ne lui permettait pas de les rendre dépositaires de son autorité. Il en a cependant employé beaucoup, et ne s'est guère servi d'hommes obcurs, que lorsqu'ils lui étaient nécessaires, et dans des occasions où il pouvait les désavouer; mais il faisait une faute dans le choix de ses agens. Comme il employait rarement la même personne dans plusieurs affaires, ses ministres manquaient d'une expérience quelquefois favorable aux talens.

Louis, toujours défiant et souvent suspect, était timide dans ses desseins, irrésolu dans ses projets, indécis dans les affaires, mais intrépide dans le danger; le courage lui était naturel; il conservait le sang-froid au milieu du péril. Il affrontait la mort, et ne craignait les suites d'une bataille que pour l'Etat. Lorsque ce prince fut obligé de marcher avec le duc de Bourgogne contre les Liégeois, les Bourguignons ne purent pas s'empêcher de remarquer avec dépit que le courage impétueux de leur prince était effacé par l'intrépidité tranquille de Louis XI. François II, duc de Bretagne, était le seul qui, ne pouvant s'empêcher de reconnaître la prudence de Louis XI, affectait de douter de sa valeur, en le nommant, par dérision, *le roi Couard*. C'est ainsi que la haine cherche à confondre les vertus d'un ennemi avec les vices qui semblent y avoir quelque rapport extérieur.

Louis n'a commencé à redouter la mort que lorsque sa santé s'est altérée. Une noire mélancolie le saisit, et ne lui offrit plus que des images funestes. Son âme s'affaiblit avec ses organes.

A l'égard de la dévotion de Louis XI, en général, elle était sincère, quoiqu'elle ait souvent servi de prétexte à couvrir ses desseins. La dévotion était le ton de son siècle. On la voyait, sans être fausse, unie aux mœurs les plus dépravées. Plus commune qu'elle ne l'est de nos jours, elle était moins éclairée et moins pure. Louis avait plus de dévotion que de vraie reli-

(1) Je ne rapporte point les contes ridicules au sujet de Tristan, tels que sa méprise à l'égard d'un prieur, qu'on prétend qu'il fit mourir pour un autre. Je ne parle pas non plus du monstrueux alliage de cruauté et de superstition qu'on reproche à Louis XI, en disant qu'il demandait à la Vierge la permission de faire mourir quelqu'un. Ces contes populaires ne méritent pas même d'être réfutés.

gion et de solide piété. Il tombait souvent dans la superstition (1), rarement dans l'hypocrisie.

Louis aimait et protégeait les lettres, qu'il avait lui-même cultivées. Il fonda les universités de Valence et de Bourges. Jean Boucher, auteur des Annales d'Aquitaine, dit de ce prince : *Qu'il avait de la science acquise, tant légale qu'historiale, plus que les rois de France n'avaient accoutumé.* Gaguin dit : *Callebat litteras, et suprà quàm regibus mos erat, eruditus.*

Commines confirme ces témoignages : *Louis avait eu*, dit-il, *nourriture autre que les seigneurs que j'ai vu en ce royaume, parce qu'ils ne les nourrissent seulement qu'à faire les sots en habillemens et en paroles, de nulles lettres ils n'ont connaissance.* Commines donne encore un plus grand éloge à ce prince, en disant : *Qu'il aimait à demander et entendre de toutes choses; il avait la parole à commandement, et le sens naturel parfaitement bon;* qualité plus précieuse que les sciences, et sans laquelle elles sont inutiles.

Je crois avoir d'autant mieux représenté Louis XI, que je ne me suis proposé que la vérité pour objet. Je n'ai point embrassé de système. Je n'ai pas cru me contredire ni me rétracter en le louant d'une action, un moment après l'avoir blâmé d'une autre. Un prince parfait n'est qu'une belle chimère qui peut se trouver dans un panégyrique, et qui n'a jamais existé dans l'histoire. Il s'en faut beaucoup que Louis XI soit sans reproche : peu de princes en ont mérité d'aussi graves; mais on peut dire qu'il fut également célèbre par ses vices et par ses vertus; et que, tout mis en balance, c'était un roi.

(1) On dit que Louis, faisant un jour réciter une oraison à S. Eutrope, pour demander la santé de l'âme et du corps, dit au prêtre qui la récitait, de supprimer ce qui regardait l'âme, et que c'était assez que le saint lui fît avoir la santé du corps, sans l'importuner de tant de choses. On trouve le même caractère dans une lettre de ce prince à Pierre Cadouet, prieur de Notre-Dame de Salles à Bourges : « Maître Pierre, mon ami, je vous prie, » tant comme je puis, que vous priiez incessamment Dieu et Notre-Dame de » Salles pour moi, à ce qu'il leur plaise de m'envoyer la fièvre quarte; car » j'ai une maladie dont les physiciens disent que je ne puis être guéri sans » l'avoir; quand je l'aurai, je vous le ferai savoir incontinent. Louis. »

RECUEIL DE PIÈCES

POUR SERVIR DE SUITE

A L'HISTOIRE

DE LOUIS XI.

AVERTISSEMENT.

On a déjà imprimé un si grand nombre de pièces sur le règne de Louis XI, que je m'étais contenté, en donnant l'histoire de ce prince, d'indiquer les dépôts où j'avais eu recours. Cependant, plusieurs personnes m'ayant pressé de faire imprimer du moins les pièces qui regardent le temps où Louis XI était dauphin, je donne aujourd'hui le recueil des plus importantes, avec quelques lettres de ce prince, qui feront connaître son caractère; et, au lieu de marquer les pages auxquelles les pièces sont relatives, je suivrai l'ordre des dates, en prenant pour indication quelques lignes du texte (1).

(1) Pour qu'il soit plus facile de rapprocher les pièces du texte, nous indiquerons, en tête de chacune d'elles, la page à laquelle elle se rapporte.

(*Note des Éditeurs.*)

RECUEIL DE PÈICES

POUR SERVIR DE SUITE

A L'HISTOIRE

DE LOUIS XI.

« Louis XI naquit à Bourges le 3 juillet 1423. (P. 13.) »

Lettre circulaire de Charles VII, sur la naissance du dauphin.

Chiers et bien amez, pour ce que sommes certains que greigneur, joie, ne consolation ne pouvez avoir que de oyr en bien de notre prospérité, vous signifions qu'il a plu à notre Seigneur de sa grâce et clémence, délivrer notre très-chière et très-amie compaigne la royne d'un très-beau fils, à sa santé et de son fils; de quoi avons regracié et regracions Dieu notre créateur. Donné à Bourges, environ cinq heures après midi, le 3 juillet 1423. Charles.

« Dès qu'il fut né, on fit son horoscope. (P. 13.) »

(Ce monument de la faiblesse de l'esprit humain est extrait du journal manuscrit de Claude Maupoint, prieur de la Couture de Sainte-Catherine de la congrégation du Val des Ecoliers, page 50.)

Pro Ludovico primogenito Caroli septimi, Francorum regis, nato anno 1423, in mense julii, ut dicitur, pronosticatio facta de ipso cum periodo.

Hic erit æqualis staturæ et ad modicum masculosus in corpore; animosus rationem sequetur; suis erit familiaris et affabilis; æquora transibit, et in aquis pericula multa sustinebit, quæ si evaserit, crescet in divitiis; propter invidiam, jurgia et lites à parentibus et propinquis patietur; tandem ultionem obtinebit de æmulis, et in senectute consequetur bonam fortunam. Dies Lunæ, Jovis et Veneris erunt ei propitii; dies Martis, malus. Vivet autem annis septuaginta naturaliter.

« Les assignations pour l'entretien de la reine et du dau-

» phin, étaient si mal payées, à cause de la misère de » l'Etat, etc. (P. 13.) »

(Cette misère dura pendant tout le règne de Charles VII, et rien n'en donnera mieux l'idée qu'un article d'un compte de Jean de Xaincoins, receveur général de toutes finances; si l'on fait attention à la modicité de la somme, au droit et à la pauvreté de celle à qui elle a été payée.)

Extrait d'un compte de Jean de Xaincoins.

A Jeanne Pourponne, pauvre femme demeurant à Bourges, laquelle, par ancien temps, a été nourrice de lait de M. le dauphin: la somme de 15 livres à elle baillée comptant par le commandement du roy notre sire, le 27 novembre 1447, pour lui aider à vivre.

« Le dauphin n'ayant pas encore quatorze ans lors de son » mariage, l'archevêque de Tours lui donna une dispense. » (P. 13.) »

(Charles VII donna à ce sujet deux commissions pour obtenir la dispense.)

Commission de CHARLES VII à son fils LOUIS, dauphin de France, pour comparoir devant l'archevêque de Tours, et contracter le mariage avec MARGUERITE, fille aînée de JACQUES, roi d'Écosse. Donnée à Bourges, le 3 juin 1436.

CAROLUS, *Dei gratiâ Francorum rex, universis præsentes litteras inspecturis, salutem. Cùm matrimonium inter carissimum filium nostrum primogenitum* LUDOVICUM, *Delphinum Viennensem, nunc decimo-quarto suæ ætatis anno, proximam et dilectissimam nostram* MARGARETAM, *illustrissimi principis* JACOBI *eâdem gratiâ Scotorum regis, fratris consanguinis et confœderati nostri carissimi filiam primogenitam contrahendum per nos, ex unâ parte, et dictum fratrem nostrum, parte ex alterâ, tractatum et concordatum extiterit, restet quod ipsum matrimonium solemnisandum et perficiendum; nos dicto filio nostro primogenito, licèt absenti, dedimus et concessimus, damusque ac conferimus tenore præsentium, autoritatem, licentiamque et assensum pro præmissis comparendi et se repræsentandi coram dilecto et fideli consiliario nostro archiepiscopo Turonensi ejusdem filii diocesano, seu ejus in spiritualibus vicariis generalibus, aut aliis ab eo deputatis, seu deputandis in hâc parte, ipsumque filium nostrum habilem et capacem ad matrimonium hujus-*

modi contrahendum et solemnisandum pronuntiari et declarari, ac cum eo de et super hæc fieri et expediri prosequendi, petendi, requirendi et obtinendi, omologandi ac se obligandi, promittendique et jurandi, ac alia dicendi et faciendi quæ juxta tractatûs prædicti tenorem et formam dicenda fuerint et facienda; et si sibi visum fuerit expedire, in et pro præmissis eorumque emergentibus, incidentibus, dependentibus et connexis procuratorem seu procuratores constituendi cum potestate et clausulis opportunis. In cujus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum. Datum Bituris die tertiâ junii, anno Domini 1436, *regni verò nostri* 14.

Et sur le repli est écrit : *Per regem in suo consilio ;* et au-dessous, *signé*, MALLIÈRE.

Scellé d'un sceau pendant en parchemin.

Commission du roi CHARLES VII au chancelier et autres, pour comparoir devant l'évêque diocésain, et sur le défaut d'âge de monsieur le dauphin, obtenir dispense, requérir et poursuivre le mariage de LOUIS, dauphin, avec MARGUERITE D'ÉCOSSE, bien qu'il soit mineur de quatorze ans. Donné à Bourges, le 3 juin 1436.

CAROLUS, *Dei gratiâ Francorum rex, universis præsentes litteras inspecturis, salutem. Cùm inter nos pro nobis et carissimo filio nostro primogenito* LUDOVICO, *Delphino Viennensi, ex unâ parte, et illustrissimum principem fratrem, et confœderatum nostrum carissimum* JACOBUM, *eâdem gratiâ Scotiæ regem, pro se et dilectissimâ nostrâ* MARGARETA, *ejus filiâ primogenitâ, parte ex alterâ, matrimonium inter dictum filium nostrum primogenitum et dictam* MARGARETAM, *Altissimo concedente, contrahendum, tractatum, et plenè concordatum extiterit, nosque certis de causis ad hoc animum nostrum moventibus ipsum matrimonium ex nunc, quantum convenientius fieri poterit, et debebit solemnisari, perfici et compleri desideremus; quod tamen obstante, eo quòd prædictus filius noster, licèt proximus pubertati dicatur, nondum decimum-quartum suæ ætatis annum complevit, nisi canonicâ ordinarii dispensatione, aut aliò processu interveniente, communi juris dispositioni non benè consonare forsitan videretur. Notum facimus quòd nos ad plenum considentes de personis dilectorum et fidelium nostrorum Reginaldi, archiepiscopi et ducis Remensis, paris Franciæ, cancellarii; magistri de Cameraco, primi præsidentis in parlamento nostro, magistri Joannis de Caudis, consiliariorum; magistri Petri de Briveriâ, canonici Turonensis, et magistro-*

rum Henrici Majelour, et Petri Adam, notariorum et secretariorum nostrorum, et de eorum discretione et providâ circumspectione, fidelitate, probitate ac bonâ diligentiâ, eos et ipsorum quemlibet in solidum melioribus modo, viâ, jure et formâ, quibus melius et efficaciùs possumus et debemus, nostros facimus, constituimus et ordinamus per præsentes procuratores et nuntios speciales ac etiam generales specialiter et expressè ad comparendum et se repræsentandum pro nobis et nostro nomine coram dilecto et fideli consiliario nostro archiepiscopo Turonensi, præfati filii nostri primogeniti diocesano, seu ejus in spiritualibus vicariis generalibus, aut aliis ab eo deputatis, seu deputandis in hâc parte, ac cum dicto filio nostro primogenito de et super defectu *ætatis suæ, et quatenus opus vel expediens fuerit dispensari cum clausulis opportunis petendum, requirendum et obtinendum, necnon ad promittendum et jurandum, ac alia dicendum et faciendum nomine nostro et pro nobis quæ juxta tractatûs prædicti tenorem et formam promittenda et juranda, dicendaque fuerint et facienda; dantes et concedentes præfatis procuratoribus nostris, et eorum cuilibet in solidum, plenam, generalem et liberam potestatem, ac speciale mandatum in præmissis et quolibet præmissorum, et alium seu alios, procuratorem seu procuratores loco suî substituendi qui similem habeant potestatem, et quem vel quos substituerint revocandi, promittentes bonâ fide et in verbo regio nos et nunc ratum, gratum et firmum habere et habituros omne id totum et quidquid per dictos procuratores nostros, et eorum quemlibet in præmissis et ea tangentibus, actum, factumve fuerit, sive gestum. In quorum testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum. Datum Bituris die tertiâ junii, anno Domini* 1436, *regni verò nostri* 15.

Sur le repli est écrit : *Per regem in suo consilio* ; et plus bas, *Signé*, MALLIÈRE.

Scellé d'un sceau pendant en parchemin.

Dispense d'âge octroyée par l'archevêque de Tours, comme diocésain, sur le mariage de LOUIS, dauphin, fils du roi CHARLES VII, et de MARGUERITE D'ÉCOSSE, à cause que lui n'avait encore atteint l'âge de quatorze ans, et elle n'en avait que douze. Concédée à Tours, le 13 juin 1436.

PHILIPPUS, *Dei gratiâ archiepiscopus Turonensis, quia post certa sponsalia inter christianissimum Franciæ regem, nomine serenissimi principis domini* LUDOVICI *sui primogeniti, Delphinæque Viennensis, ex alterâ, et illustrissimum principem domi-*

num regem Scotiæ, nomine serenissimæ dominæ MARGARETÆ *suæ primogenitæ, ex aliâ; inter ipsos* LUDOVICUM *et* MARGARETAM *per procuratores tam diù contracta, et hactenus inviolabiliter observata, desiderant, tam ipsi reges quàm sponsi antedicti, sponsalia prædicta ad affectum matrimonii quantociùs producere; cujus rei gratiâ serenissima domina antedicta ex sincero et maritali affectu ad ipsum dominum* LUDOVICUM *jam pervenit ex sui genitoris ordinatione ad hoc regnum, sperantes in Domino, tam regis præfati, quàm sponsi et consilia ac regna eorumdem, quàm quantò prius ipsa sponsalia ad matrimonium deducantur, tantò actore matrimonii sperante, qui est solus Deus, bona matrimonii, putà fides, proles et sacramentum, tantò citiùs ad suorum regnorum commodum, imò ad totius fidei et cunctæ rei christianæ profectum exinde subsequentur: cùm vellent ac proponerent ad hujusmodi matrimonii in facie ecclesiæ, prout tantas decet personas, solemnisationem in nostrâ urbe metropolitanâ procedere, occurrit juris quæstio coram nobis, qui sumus spiritualis ordinarius serenissimi domini* LUDOVICI *prædicti, et per Dei gratiam consequenter futurus similiter ordinarius serenissimæ sponsæ ejusdem, putà circa pubertatem utriusque sponsi et sponsæ prædictorum, nonnullis dicere volentibus adhuc non posse matrimonium, ætate prohibente, subsistere inter eos, quamvis dictus dominus* LUDOVICUS *ferè principium quarti-decimi, et ipsa sponsa quasi duodecimi finem anni attingeret. Aliis autem contrarium juxta quorumdam majorum summas tenentibus. Nos actu ordinarius ipsius serenissimi sponsi, et in spe ipsius dominæ, ut præfertur, atque pro parte sponsæ ejusdem ad difficultatis jam dictæ terminationem, necnon ad omnem canonicam provisionem ad effectum matrimonii sæpè dicti, tam de jure communi, quàm etiam speciali, putà per dispensationem, et aliter nominatus, acceptatus et electus etiam cum canonicis et aliis debitis submissionibus, quæ quomodolibet possent requiri ad promissa, et pro parte regum, et sponsi ac sponsæ prædictorum per eorum procuratores licitatoriè constitutos, et de quorum nobis sufficienter constitit potestate, atque constat. Cum vehementi instantiâ requisitus unanimiter et rogatus procedere ad executionem omnium præmissorum, videlicet, pro parte christianissimi Franciæ regis, ac ejus primogeniti domini Delphini Viennensis sæpè dicti per dominos Adam de Cameraco, primum præsidentem curiæ parlamenti, et Baldinum de Companiâ, dominum de Tusse, baillivum etiam Turoniæ, milites et consiliarios regios, necnon pro parte illustrissimi regis Scotiæ et primogenitæ prædictorum per*

reverendum in Christo patrem dominum Joannem, episcopum Brechinensis, et magistrum Joannem Scelbart, præpositum ecclesiæ collegiatæ de Metphen, *consiliarios ipsius illustrissimi Scotiæ regis, et per quemlibet eorumdem, attendentesque de jure omnia quæ adhuc disputationi sunt relicta, arbitrio debere judicantium subsistere, qui juxta rerum vel personarum, temporum, ac locorum, seu causarum necessitatem et exigentiam, aut prout quorum voluerint opinionem, seu summam immutari; hinc est quòd nos illorum nunc summam qui dicunt non solùm ex carnis copulâ, sive inter sponsos ad invicem, sive cum aliis infra annos pubertatis minoratis subsecuta posse pubertatem eamdem ipso facto præveniri, sed etiam hoc posse contingere ex solâ dispositione et habitu corporum atque animorum sponsi, simul atque sponsæ certificati sufficienter de ætate ipsius serenissimi sponsi supradictâ, necnon de habitu et virili dispositione ejusdem, tam ex multiplici nostrâ conversatione cum eodem, quàm etiam ex accurato aspectu novissimè ex causâ et occasione præmissorum ad corpulentiam et membra suæ serenitatis. Et insuper informati judicialiter de ætate viri potentiâ, etiam ipsius sponsæ, de quâ suprà, ac de ipsius viri potentiâ consideratâ per nos sollicitos sponsi et sponsæ prædictorum habitudine, corporum atque animorum nutritione et ætate cujuslibet ipsorum insuper et bonâ disciplinâ quæ multum juxta prudentem sententiam festinat ad maturitatem virtutis seminalis. Considerato denique decursu ætatis humanæ, quæ quantò plus laxatur, tantò citius omnem summum ætatis gradum attingit et assequitur suam perfectionem. Considerato ampliùs mutuo amore sponsi et sponsæ ad se invicem, et desiderio conversationis conjugalis quod plurimùm accendit vim conjugalem. Considerato novissimè tanto bono quod, sicut dictum est, ex ipso matrimonio potest verisimiliter adesse tranquillitati rei christianæ, et corroborationi antiquarum amicitiarum atque confœderationum inter regna Franciæ et Scotiæ, quas non minoris est virtutis conservare, quàm de novo jure. Super hoc judicialiter de prædictorum omnium consensu sedendo, Christi nomine penitùs invocato, decernimus sponsum et sponsam sæpè dictos esse dispositos atque aptos ad ipsum matrimonium per verba de præsenti efficaciter in facie ecclesiæ celebrandum, et ad ipsum, quoad vixerint, inviolabiliter observandum. Dispensantes nihilominùs, quantùm opus est, tanquam juris minister, cum ipsis et quolibet eorum super defectu ætatis antedictæ, supplentes eamdem, quantùm opus est, ex causis prædictis, plurimis aliis ad hoc nostrum animum moventibus. Da-

tum Turoniæ sub sigillo majori nostro, die decimâ-tertiâ mensis junii, anno domini 1436.

Et sur le repli est écrit : *De mandato domini ;* et plus bas, *Signé*, Lucaso, avec paraphe.

Scellé d'un sceau pendant en parchemin.

« Les ducs d'Alençon et de Bourbon séduisirent le dau-» phin. (P. 15.) »

(La déclaration que Charles VII envoya en Dauphiné, fait connaître ce que c'était que cette guerre civile, appelée communément *la Praguerie*, à laquelle le Dauphiné ne prit aucune part.)

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, dauphin de Viennois, à nos amez et féaux les lieutenans du gouvernement, et les gens du conseil de notre Dauphiné, salut et dilection. Comme n'a guères par nos autres lettres, vous ayons mandé et fait savoir certaines entreprises faites par nos cousins, les ducs de Bourbon et d'Alençon, et comte de Vendôme, et autres leurs complices et adhérans, au préjudice de nous et de notre seigneurie, sous ombre de notre fils le dauphin, lequel qui est encore en jeune âge, comme chacun sait, par exhortemens et séductions ils ont pris et fait joindre avec eux, en le voulant élever en gouvernement et régence par dessus nous, et contre notre autorité et majesté royale ; et depuis, lesdits seigneurs et autres leurs adhérans, en continuant et persévérant en leurs mauvais propos et volonté, ayant pris, détenu et occlus plusieurs nos villes, places et forteresses contre notre gré et volonté, et en icelles tenu et tiennent gens d'armes et de trait, qui ont pillé, robé, ravagé et fait guerre à nos bons et loyaux sujets, comme feraient nos ennemis, et mêmement puis n'a guères par amblée ont pris, défait nos villes et châtel de Saint-Maixant, lesquels à l'aide de notre Seigneur, avons recouvrés sur eux, et avec ce, ont fait transporter notredit fils le dauphin, de la ville de Nyort où il était, au pays de Bourbonnais et d'Auvergne ; et, continuant toujours dans leursdites entreprises, sont venus à puissance devant notre ville de Montferrant, et se sont efforcés d'icelle assaillir et prendre, et aussi devant la ville de Clermont, èsquelles ils ont trouvé bonne résistance, et encore chacun jour s'efforcent de séduire et prendre autres nos villes, pays et sujets, et dernièrement ont pris notre amé et féal, conseiller et premier chambellan, le sire de Gaucourt, gouverneur de notredit Dauphiné, lequel envoyions en icelui Dauphiné pour pourvoir audit

pays, et le détiennent encore; lesquelles choses ont été faites en rompant tout notre fait, et nous empêchant de résister à l'encontre des Anglais, nos anciens ennemis, lesquels, sous ombre de ce, se sont mis et mettent sus pour conquérir sur nous et pour empêcher le fait de la paix générale de notre royaume, et la délivrance de notre très-cher et très-amé frère et cousin, le duc d'Orléans, et en mettant la guerre, et pillerie, et roberie sur les pays et sujets en nous obéissans, à quoi, à l'ayde de notre Seigneur, avons intention de brief pourvoir, et pour ce tirer présentement ès pays et marches de par de là, pour notredit fils et les autres seigneurs dessusdits réduire et remettre en notre subjection et obéissance, ainsi que être doivent; pour ce est-il que vous mandons et commandons par ces présentes, et un chacun de vous, qu'à notredit fils le dauphin, ni à aucun des seigneurs dessusdits, n'obéissiez ni souffriez être obéi en notredit Dauphiné, en aucune manière, et faites crier, publier et défendre solemnellement et à son de trompe par toutes les bonnes villes et lieux de notredit Dauphiné, accoutumés à faire cris et publications, qu'aucuns de nos sujets dudit Dauphiné, soit nobles ou autres, sur peine d'être réputés envers nous déloyaux, rebelles et désobéissans, et de confiscation de corps et de biens, ne voisent aux mandemens de notredit fils le dauphin, de nosdits cousins de Bourbon, d'Alençon et de Vendôme, ni d'aucuns leurs adhérans, alliés et complices, et ne leur obéissent en quelque manière que ce soit, et n'ajoutent aucune foi à chose quelconque qui de par eux leur soit écrite ou donnée à entendre, et ne fassent ou souffrent eux, ni leurs gens, auteurs ou adhérans, avoir entrée en leurs villes, ni leur baillent aucuns vivres, harnois, artillerie, ou autres biens quelconques; et vous-mêmes ne leur faites ou souffrez en aucune manière; et que tous les nobles et autres tenans de nous en fiefs ou arrière-fiefs, et auront accoutumé d'eux armer, se mettent sur les armes et se tiennent prêts pour nous venir secourir sitôt que nous leur manderons et ferons sçavoir: et en outre, si aucunes lettres sont de par notredit fils, ou aucuns des dessusdits envoyées en notredit Dauphiné, que preniez et faites prendre et arrêter les messagers, et iceux gardez fermement sans en faire aucune délivrance, jusques à ce que par nous soit autrement ordonné, et nous envoyez les lettres, et de la réception des présentes nous certifiez duëment. Donné à Gueret, le second jour de may, l'an de grâce, mil quatre cent quarante, et de notre regne le dix-huitième. Par le roi dauphin, en son conseil, DIJON.

» Charles VII, ayant fait grâce à son fils, lui céda le » Dauphiné. (P. 18.) »

Cession du Dauphiné.

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, dauphin de Viennois, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons, que comme notre très-cher et très-amé fils Louis, dauphin de Viennois, par la grâce de notre Seigneur, soit venu en âge suffisant pour avoir connaissance et soi employer ès besognes et affaires de notre royaume, et d'avoir état et gouvernement, et aucunes terres et seigneuries dont il se puisse aucunement ayder et soutenir son état et dépense; nous, ce considéré, voulant à ce pourvoir, et élever et alimenter notredit fils en honneur et état, ainsi qu'il appartient, à icelui notre fils avons baillé, cédé, transporté et délaissé, baillons, cédons, transportons et délaissons par ces présentes notre pays, terres et seigneuries du Dauphiné de Viennois, avec toutes les villes, cités, châteaux et châtellenies, cens, rentes, revenus ordinaires, et autre domaine quelconque d'icelui Dauphiné, pour en jouir et user, et en prendre dorénavant lesdits cens, rentes, revenus ordinaires et autre domaine, pour lui ayder à soutenir sa dépense, en cassant et anulant tous gages, dons, pensions et creves extraordinaires, autres que les gages anciens et ordinaires des officiers dudit pays. Pourveu toutes voyes que les officiers dudit pays qui sont à présent, demeureront en leurs offices tant ils vivront, et n'en pourront aucuns être dépointés, s'ils ne les forfont; et que les lettres de justice, et autres lettres patentes dudit Dauphiné, seront scellées du scel d'icelui Dauphiné, que notre chancelier gardera au nom de notredit fils le dauphin. Si donnons en mandement par ces mêmes présentes, à nos amez et féaux le gouverneur ou son lieutenant, et les gens du conseil et des comptes dudit Dauphiné, et à tous nos autres justiciers et officiers d'icelui ou à leurs lieutenans, et à chacun d'eux, si et comme appartiendra, que notre fils ou ses gens et commis pour lui, ils mettent et instituent en possession et saisine d'icelui Dauphiné, et à lui et à ses gens, commis et députés, obéissent et fassent obéir et entendre diligemment, en contraignant réaument et de fait à ce faire et souffrir tous ceux qui pour ce seront à contraindre; car ainsi nous plaît-il, et voulons être fait par ces dites présentes, auxquelles, en témoin de ce, nous avons fait mettre notre scel établi pour notredit Dauphiné. Donné en notre ville de Charlieu, le vingt-huitième jour de juillet, l'an de grâce 1440, et de notre règne le dix-huitième. Par le roi en son conseil. Boudet.

« Louis fit frapper au coin delphinal des écus d'or, etc. » (P. 18.) »

Charles VII ayant, par lettres du 12 août 1445, permis au dauphin Louis, son fils, de faire battre de la monnaie en Dauphiné, à ses armes de Dauphiné, pour avoir cours avec celles de France (1), Louis donna, quelques années après, l'ordonnance suivante) :

Louis, aîné, fils du roi de France, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et de Diois, à nos amez et féaux conseillers, le gouverneur ou son lieutenant, gens du conseil des comptes et trésorier de notre Dauphiné, salut et dilection. Comme nos monnayes de nos pays du Dauphiné et comté ja par long-temps ayent été et encore sont de présent en chomage tellement que rien ou peu y a été fait ni ouvré, dont le pays est fort vuidé de monnaye, en notre grand préjudice et dommage, et de nosdits pays et sujets d'iceux, et plus serait au temps avenir, si par nous n'y était pourveu. Pourquoi nous, ces choses considérées par l'avis et délibération des gens de notre grand conseil, avons ordonné et ordonnons par ces présentes, ouvrer et monnoyer en icelles nos monnayes, outre l'ouvrage dernièrement ordonné, des grands blancs et petits blancs liards, quarts et gros, lequel se continuera aux marchands qui en voudront avoir, les monnayes d'or et d'argent qui s'ensuivent; c'est à savoir, deniers blancs appellés doubles gros, de deux sols six deniers tournois pièce, à onze deniers quinze grains de loi argent de roi, et de cinq sols huit deniers le poids au marc de Paris, desquels on donnera aux marchands, pour chacun marc d'argent à ladite loi, huit livres dix sols tournois. *Item*, deniers noirs appellés doubles deniers, qui auront cours pour deux sols tournois pièce, à deux deniers tournois argent de roi de quinze sols le poids, desquels on donnera aux marchands, de chaque marc d'argent allayé à ladite loi, huit livres tournois. *Item*, petits deniers tournois qui auront cours pour un denier tournois la pièce, à un denier huit grains de loi argent de roi, et de vingt sols de poids audit marc; desquels on donnera, pour chaque marc d'argent à ladite loi, sept livres quinze sols tournois. *Item*, écus d'or qui auront cours pour vingt-sept sols six deniers tournois, à vingt-trois carats et un huitième de carat de loi et soixante-dix écus

(1) Comme les anciens dauphins avaient droit de battre monnaie, les lettres de Charles VII n'étaient apparemment que pour donner cours en France à la monnaie delphinale.

et demi de poids au marc, dont on donnera auxdits marchands, pour chaque marc d'or fin, soixante-douze d'iceux écus, au remède d'un huitième de carat. Si vous mandons que en nosdites monnayes, par les maîtres et gardes d'icelles, ou par les gardes en défaut de maître, vous faites ouvrer et monnoyer les monnayes d'or et d'argent dessusdites, au poids et loi illec déclarés, au brassage et remède accoutumés; en faisant donner aux marchands fréquentans icelles monnayes, les prix et sommes d'or et d'argent par nous dessusdit ordonnés: car tel est notre plaisir. Donné à Romans, le troisième jour de septembre, l'an de grâce 1450.

« La dauphine Marguerite d'Écosse mourut le 16 d'août » 1455. (P. 31.) »

(Charles VII donna une commission pour informer touchant la maladie et la mort de la dauphine; mais, avant cette commission, il y avait déjà eu une information faite par ordre du chancelier sur le même sujet: la voici.)

Information faite par nous Girard Le Bourcier, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi notre seigneur, et Guillaume Bigot, conseiller d'icelui seigneur, par le commandement de monseigneur le chancelier et autres messeigneurs du grand conseil dudit seigneur, sur certaines paroles dites et proférées par Jamet de Tillay, de très-haute et puissante princesse, feue madame la dauphine, dont Dieu ait l'âme; ladite information commencée et continuée l'an et les jours, et par la forme et manière qui s'ensuivent.

Jeanne de Tasse, dame de Saint-Michel, âgée de quarante-cinq ans ou environ, produite de par haut et puissant prince monseigneur le dauphin à l'encontre de Jamet de Tillay, le onzième jour d'octobre, l'an 1445, jurée, ouie et examinée par nos commissaires dessusdits sur les choses dessusdites:

Dit et dépose par son serment, qu'environ le mois d'août dernièrement passé, elle étant en la compagnie de feue madame la dauphine, dont Dieu ait l'âme, au châtel de Sarry près Chaalons, un jour duquel elle n'est recors, et devers le soir d'icelui jour, elle entra au retrait de la reine pour dire ses vêpres, et illec trouva Jamet de Tillay, lequel devisait avec Jeanne de Guise et Yoland de La Barre, lequel Jamet, quand il vit elle qui dépose, lui dit en riant, et par ébatement: Ou allez vieille? et elle qui dépose lui répondit: Je ne vous quiers pas, vous n'êtes pas homme de dévotion, ne de vêpres. Et peu de temps après survint madite dame la dauphine, laquelle entra dedans ledit retrait,

et comme elle y fut entrée, elle apperçut ledit Jamet, et incontinent elle s'en retourna tout court, sans dire mot, et s'en yssit dudit retrait; et tantôt elle qui parle, s'en alla après madite dame, et adonc madite dame appella celle qui parle, et lui demanda : Que vous disait ce vaillant homme Jamet? Laquelle qui parle lui répondit, qu'il ne lui disait nul mal, mais s'ébattait et bourdait avec elle, ainsi qu'il avait accoutumé de faire avec les autres: et madite dame dit à elle qui parle : Si a-t-il bien de coutume d'en dire assez; adonc elle qui parle, demanda à madite dame pourquoi elle le disait, et madite dame lui répondit que c'était un vaillant officier, et qu'il ne tenait pas à lui qu'il ne l'avait mise hors de la grace du roi et de monseigneur le dauphin, et par especial de monseigneur le dauphin, qu'elle craignait plus en ce cas que nul autre. Et dès celui jour, elle qui parle n'ouit plus parler de cette matière à madite dame la dauphine, jusques environ quinze jours après, que madite dame appella elle qui parle, et lui dit telles paroles ou semblables : Venez-ça, dame de Saint-Michel, vous ne savez pas de ce vaillant homme Jamet? il sent bien que son fait branle. Adonc elle qui parle lui demanda pourquoi elle le disait; lors madite dame lui répondit : Il a fait parler à moi afin de s'excuser devers moi; et elle qui parle lui dit qu'elle le devait ouïr pour voir quelle excusation il voudrait dire; et adonc madite dame lui dit : Je l'ouirai volontiers, mais je sçai bien qu'il a dit les paroles, sans déclarer quelles paroles c'étaient; car ceux qui le m'ont rapporté lui diront bien devant lui quand métier sera. Et environ huit jours après, comme il lui semble, madite dame devint malade, et environ deux ou trois jours après que madite dame fut malade, comme il lui semble, madite dame étant sur une couche toute pensive, et elle qui parle lui demanda ce qu'elle avait, et pourquoi elle ne faisait meilleure chiere, et qu'elle ne se devait pas ainsi merencolier, et madite dame lui répondit qu'elle se devait bien merencolier et donner mal pour les paroles qu'on avait dites d'elle, qui étaient à tort et sans cause, et prenait sur le damnement de son âme que onc elle n'avait fait le cas qu'on lui mettait sus, non pas seulement l'avoir pensé.

Interrogée, elle qui parle, si à cette heure madite dame nomma aucuns qui eussent dit les paroles :

Dit que non, et de cette heure, elle qui parle, n'ouit parler de cette matière à madite dame jusqu'au merdredi avant son trépas; que madite dame étant sur sa petite couche, dit telles paroles ou semblables : Ah! Jamet! Jamet! vous êtes venu à votre intention; si je meurs, c'est pour vous et vos bonnes paroles que vous avez dites de moi, sans cause ne sans raison. Et

adonc madite dame leva le bras, férant de sa main à sa poitrine, et disant ces paroles : Et je prens sur Dieu et sur mon âme, et sur le baptême que j'apportai des fonts, ou je puisse mourir, que je ne l'ai déservi onc, ne ne tins tort à monseigneur. Et semble à elle qui parle, qu'elle le disait de grand courroux qu'elle avait au cœur, et était présent monsieur le sénéchal de Poitou, quand madite dame disait lesdites paroles, lequel se partit de la chambre bien marri et dolent, en disant telles paroles : C'est grand'pitié de la douleur et courroux que souffre cette dame. Et de ce jour jusques au lundi ensuivant que madite dame trépassa, ne lui ouit plus parler de cette matière ; bien se recorde que cedit lundi, un peu avant vêpres, madite dame s'écria, en disant : Et je prens sur mon âme, ou je puisse mourir, que je ne tins onc tort à monseigneur.

Interrogée si elle ouït point à cette heure qu'elle nommât Jamet.

Dit que non ; bien ouït que mondit sieur le sénéchal, lequel était illec présent quand madite dame s'écria, dit : Ah ! faux et mauvais ribault, elle meurt par toi, sans que à cette heure elle ouït onc nommer ledit Jamet ; mais peu après, elle qui parle, ouït bien dire à mondit sieur le sénéchal que, quand madite dame avait fait cedit cri, elle avait nommé ledit Jamet ; mais elle qui parle ne l'entendit pas, comme dessus a dit. Et ce jour même, un peu avant que madite dame trépassât, Marguerite de Salignac entra en la chambre où était madite dame, et dit icelle Marguerite tout haut : On dût faire que madame pardonnât à Jamet ; et lors maître Robert Poitevin, lequel avait confessé madite dame, dit qu'elle l'avait déjà fait, et qu'elle avait pardonné à tout le monde ; et adonc madite dame répondit que non avait ; et ledit maître Robert lui dit : Sauve votre grace, madame, vous l'avez pardonné : aussi le devez-vous faire : et par trois fois madite dame réitéra que non avait, et jusques à ce qu'elle qui parle, dit à madite dame qu'il fallait qu'elle pardonnât à tout le monde, ainsi qu'elle voulait que Dieu lui pardonnât, et fallait qu'elle le fît de bon cœur ; et adonc madite dame dit : Je le pardonne donc et de bon cœur : et n'est point recors, elle qui parle, que à cette heure madite dame nommât personne, et plus n'en sait sur ce enquise, et par nous diligemment examinée.

Maguerite de Villequier, âgée de dix-huit ans ou environ, jurée et examinée par nous commissaires dessusdits, le douzième jour d'octobre audit an, sur les choses dessusdites :

Dit et dépose par son serment que deux ans a ou environ, autrement du temps ne se recorde, elle qui parle, a, par plusieurs fois, ouï dire à madite dame la dauphine, ainsi qu'on

parlait aucunefois de malveillances, qu'elle n'était point tenue à Jamet de Tillay, et qu'elle le hayait plus que tous les hommes du monde, et qu'il avait mis peine de la mettre mal de monseigneur le dauphin. Et environ huit jours avant que madite dame fût malade, elle était au dehors et devant le château de Sarry en un pré; ledit Jamet de Tillay vint à elle qui parle, et lui pria qu'elle l'excusât envers madite dame, en lui disant qu'il n'en avait onc parlé, en priant aussi à elle qui parle, qu'elle sçût de madite dame, qui étaient ceux qui avaient rapporté à madite dame les paroles, en disant à elle qui parle, qu'il voudrait bien sçavoir qui étaient ceux qui les avaient rapportées, pour soi excuser devant eux à madite dame, et leur dire en présence de madite dame qu'il n'en était rien. Et lendemain, elle qui parle, récita à madite dame ce que ledit Jamet lui avait dit, et madite dame lui répondit que c'était l'homme du monde qu'elle devait plus haïr, et qu'il ne fallait point qu'il s'en excusât, et n'avait cure de ses excusations; car elle sçavait bien qu'il avait dit les paroles.

Interrogée si elle lui dit point quelles paroles c'étaient:

Dit que non.

Interrogée aussi si depuis elle en ouït plus parler à madite dame:

Dit que non, ne durant sa maladie, ne autrement, et plus n'en sçait, sur tout diligemment examinée.

Marguerite d'Acqueville, âgée de vingt-cinq ans ou environ, jurée, ouïe et examinée par nous commissaires dessusdits sur ce que dit est, ledit douzième jour dudit mois d'octobre audit an;

Dit et dépose, par son serment, que, huit jours avant que la reine partit de Nancy, elle qui parle, ouït dire à madite dame, ainsi comme l'on parlait de gens qui parlaient légièrement, que il y en avait un qui parlait bien légièrement, et qu'elle le devait bien haïr; et, elle qui parle, lui demanda qu'il était; et madite dame lui répondit que c'était Jamet de Tillay, et qu'il avait mis et mettait peine de jour en jour de la faire être en la malgrace de monseigneur le dauphin, et qu'elle avait eu et encore avait beaucoup de maux par lui, et qu'on ne pourrait jamais dire plus mauvaises paroles de femme, qu'il avait dit d'elle. Et depuis a, elle qui parle, ouï réciter à madite dame lesdites paroles, elle étant à Chaalons; et le mercredi, avant que madite dame trépassât, elle qui parle étant avec madite dame en sa chambre, ouït que madite dame dit telles paroles: Or, est-il venu à son intention! Et disaient aucunes de celles qui étaient illec, qu'elle avait nommé Jamet, en disant lesdites paroles; mais n'est pas recors, elle qui parle, de l'avoir ouï. Dit aussi, elle qui parle, que peu de temps après, ou aupara-

vant, n'en est pas recors, elle avait ouï dire à madite dame, en sa maladie, qu'on lui mettait sus aucunes paroles dont, sur son âme, elle n'avait onc pensé. Dit aussi, elle qui parle, que le jour que madite dame trépassa, un peu avant son trépas, Marguerite de Salignac entra dans la chambre où était madite dame, et dit à maître Robert Poitevin qu'il fît tant à madite dame qu'elle pardonnât; mais elle qui parle n'entendit pas à qui, et ledit maître Robert répondit qu'elle était venue trop tard, et qu'elle l'avait déjà fait; et lors madite dame répondit que non avait; et ledit maître Robert lui dit: Sauve votre grace, madame, vous l'avez pardonné; et de rechef, madite dame dit que non avait, et jusques à trois fois le réitéra. Et adonc messire Regnault du Dresnay, madame de Saint-Michel, et autres illec présens, dirent à madite dame qu'il fallait qu'elle pardonnât; et lors madite dame répondit: Et je le pardonne donc, et de bon cœur, sans nommer à qui; et tantôt après, elle qui parle, ouït que madite dame disait que, se ne fût sa foi, qu'elle se repentirait volontiers d'être venue en France; et tantôt après, madite dame perdit la parole, et après trépassa; et plus n'en sçait, sur tout examinée.

Marguerite de Vaux, âgée de quarante ans ou environ, jurée, ouïe et examinée sur ce que dit est par nous commissaires dessusdits, le quatorzième jour dudit mois d'octobre audit an.

Dit et dépose, par son serment, que le roi étant à Sarry, et madame la dauphine, ainsi que l'on parlait de plusieurs choses au commencement de la maladie de madite dame, dit à elle qui parle, qu'elle n'était point tenue à Jamet de Tillay, et elle qui parle lui demanda pourquoi c'était. Madite dame lui répondit que ledit Jamet avait dit des paroles d'elle que onc en sa vie n'avait faites ne pensées. Et elle qui parle dit à madite dame que, par aventure, n'étaient-ce que paroles rapportées, et qu'il pouvait être que Jamet ne les avait point dites ne voudrait avoir dites; à quoi madite dame répondit qu'elle était bien certaine que ledit Jamet les avait dites; et pour cette heure madite dame ne parla plus de cette matière; et peu de temps après, madite dame fut ammenée à Chaalons toute malade, et deux ou trois jours avant sa mort, comme il semble à elle qui parle, madite dame étant sur son lit, sans ce qu'on lui parlât d'aucune chose, et elle qui parle étant auprès d'elle, dit ces paroles: Ah! ah! Jamet, vous êtes venu à votre intention; après lesquelles paroles madite dame prit sur le damnement de son âme, qu'il n'était rien de tout ce qu'on lui avait mis sus, ne onc ne le fit ne ne pensa. Et semble, à elle qui parle, que madite dame disait de grand courage, dolente et courroucée, lesdites paroles.

Et depuis, elle qui parle, ne ouit parler à madite dame de cette matière ; et plus n'en sçait, sur tout diligemment enquise et examinée.

Jacqueline de Bacqueville, âgée de vingt-cinq ans ou environ, jurée, ouie et examinée sur ce que dessus est dit par nous commissaires dessusdits, le vingt-cinquième jour d'octobre audit an :

Dit et dépose, par son serment, qu'environ la mi-août dernièrement passée, elle qui parle étant à Chaalons en la chambre de madame la dauphine, le jour que madite dame trépassa, elle ouit que maître Robert Poitevin disait à madite dame qu'elle avait pardonné à tout le monde, et madite dame répondit audit maître Robert : Non ai vraiment ; et par trois fois lui dit lesdites paroles. Et adonc madame de Saint-Michel, et autres demoiselles étant illec, dirent à madite dame qu'il fallait qu'elle pardonnât à tout le monde, si elle voulait que Dieu lui pardonnât, et adonc madite dame dit tout haut qu'elle pardonnait à tout le monde de bon cœur, et requérait à Dieu qu'il lui voulsist pardonner.

Interrogée si à cette heure que madite dame répondit audit maître Robert les paroles : Non ai vraiment, elle nomma personne :

Dit que non.

Interrogée si paravant la maladie de madite dame, ne durant icelle, elle n'ouit point madite dame parler d'aucunes personnes à qui elle eût malveillance :

Dit que non, et plus n'en sçait sur tout diligemment enquise et examinée.

Ainsi *signé*, G. Le Boursier et Bigot.

Noble homme Loys de Laval, seigneur de Châtillon, âgé de trente ans ou environ, témoin juré, et examiné par nous commissaires dessusdits sur les paroles dessusdites :

Dit que durant le temps que le roi était à Sarry, avait certain jour, lequel aucunement ne sçut déclarer, il qui parle, partant de son logis de la ville de Sarry pour aller au châtel dudit monsieur le dauphin, rencontra Jamet à cheval, qui allait en la ville de Chaalons, et parlèrent ensemble touchant le fait des gaiges de monsieur le maréchal, frère de il qui parle, et échurent en aucunes paroles de madame, mais qu'elles ne lui recordent ; et a bien mémoire que ledit Jamet lui dit de Pregente ces paroles : Je vouldrais bien que Pregente ne se mêlât pas tant des besongnes de madame, comme elle fait, pour son bien, de doute qu'il ne lui en vienne mal.

Le vingt-septième en suivant, a été Jamet interrogé et examiné par nous dessusdits, et il a dit ces paroles : Je vouldrais

bien que Pregente ne se mêlât pas tant des besongnes de madame, comme elle fait, et pour son bien, de doute qu'il ne lui en vienne mal. Dit que aucun certain jour, lequel aucunement ne sçaurait déclarer, le roi l'emmenait, dudit lieu de Sarry, à Chaalons devers le châtel, et il rencontra monsieur de Châtillon en ladite ville de Sarry, lequel lui dit, une partie du chemin, en lui parlant des besongnes et affaires de monsieur le maréchal son frère; et sçait bien qu'ils parlèrent de plusieurs autres besongnes, mais il n'a pas mémoire qu'il lui parlât de Pregente.

Sur quoi cedit jour furent confrontés l'un devant l'autre lesdits de Laval et Jamet, lequel de Laval dit que ledit Jamet lui avait dit les paroles contenues en sa confession dessus écrite, et ledit Jamet lui répondit ce que dessus dit est, et n'a pas mémoire que autre chose lui dit.

Commission et information sur le même sujet.

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à nos amez et féaux conseillers maîtres Jean Tudert, maître des requêtes de notre hôtel, et Robert Thiboust, notre conseiller en notre cour de parlement, salut et dilection. Comme à l'occasion de certains cas que l'on imposait à notre amé et féal conseiller et chambellan Jamet de Tillay, bailli de Vermandois, et pour lesquels il a été mis en cause pardevant nous et les gens de notre grand conseil, certaines informations ayent été faites à l'encontre dudit Jamet de Tillay, et pour ce que voulons mûrement et sûrement procéder à la matière, ayons voulu et ordonné que sur le contenu èsdites informations, ledit Jamet de Tillay sera interrogé et examiné; pour ce est-il que nous confiant à plein de vos sens, loyauté et bonne diligence, vous mandons et commettons par ces présentes, et à chacun de vous, que, incontinent et sans délai, vous vous transportez par devers ledit Jamet de Tillay, étant présentement en notre ville de Tours, et sur le contenu èsdites informations, et autres points que sçaurez servans à la matière, le interrogez et examinez diligemment et bien, et tout ce que trouverez mettez ou faites mettre en forme duë, et l'apportez ou envoyez avec lesdites informations, féablement closes et scellées, par devers nous et lesdits gens de notre grand conseil, pour icelles vûes faire sur ce ainsi qu'il appartiendra par raison, de ce faire vous donnons pouvoir. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et sujets, que à vous et à chacun de vous en ce faisant, obéissent et entendent diligemment. Donné à Rassilly près Chinon, le vingt-septième jour de mai, l'an de grâce 1446;

et de notre règne le vingt-quatrième. Par le roi en son conseil, DE LA LOERE, avec paraphe, et scellé.

Interrogatoire de Jamet de Tillay.

L'an mil quatre cent quarante-six, le premier jour de juin, noble homme Jamet de Tillay, écuyer, bailli de Vermandois, âgé de quarante-six ans ou environ, juré, examiné par nous Jean Tudert et Robert Thiboust, conseillers du roi notre seigneur, sur les paroles que l'on dit par lui avoir été dites de la personne de feue madame la dauphine, et autres choses contenues ès informations à nous baillées par monseigneur le chancelier, dit qu'environ Noel, l'an 1444, un soir environ neuf heures de nuit, autrement du jour ne du temps ne se recorde, le roi étant à Nancy en Lorraine, lui qui parle et messire Regnault du Dresnay, chevalier, allèrent en la chambre de ladite dame, laquelle était lors couchée sur sa couche, et plusieurs de ses femmes étaient autour d'elle; aussi y était messire Jean d'Estouteville, seigneur de Blainville, appuyé sur la couche de ladite dame, et un autre qu'il ne connaît, et pour ce que ladite dame était en sadite chambre sans ce que les torches fussent allumées, il qui parle dit audit messire Regnault, maître d'hôtel de ladite dame, que c'était grande paillardie à lui et autres officiers de ladite dame, de ce que lesdites torches étaient encore à allumer, et dit qu'il dit lesdites paroles pour le bien et honneur de ladite dame et de sa maison; car il lui semblait et semble que à son état appartenait bien que lesdites torches eussent été allumées à icelle heure et plutôt encore, attendu mêmement que ladite dame était en étrange pays; et dit que, sur la damnation de son âme onc, il ne dit lors ne jour de sa vie parole qui fût à la charge de ladite dame, et que en elle il ne sçeut onc chose qu'il ne voulsist être en sa propre femme; et quand aucun le voudrait charger d'avoir dit chose, quelle comme elle soit touchant l'honneur de ladite dame, il s'offre d'en répondre de son corps devant le roi, comme autrefois il a offert. Dit outre que le roi étant à Sarry près Chaalons, il qui dépose, dit à monsieur de Châtillon qu'il remontrât à Pregente de Melun, qu'elle et autres ne fissent plus tant veiller ladite dame; car il avait sçeu par les médecins qui la visitaient paravant sa maladie, que, si elle ne se donnait garde, et qu'elle ne veillât moins qu'elle n'avait accoutumé, elle était en danger de cheoir en une très-griéve maladie, comme elle fit tantôt après, de laquelle maladie il fut et est encore très-déplaisant.

Interrogé s'il dit point audit seigneur de Châtillon, qu'il dit à ladite Pregente qu'elle ne se mêlât plus de mener les traitez d'aucuns envers ladite dame, ou qu'il lui en prendrait mal:

Dit et jure par son serment que non, et dit que le jeudi, avant le trépas de ladite dame, il accompagna le roi qui allait jouer après souper au pré de Jars-lez-Chaalons, était à cheval derrière Nicole Chambre, et en allant lui qui parle et ledit Nicole, parlèrent de la maladie de ladite dame, et lui demanda ledit Nicole, d'où lui était venue ladite maladie; à quoi lui qui parle répondit qu'il avait ouï dire aux médecins que sa maladie lui était venue par trop veiller, et par ce qu'elle s'amusait trop à faire des rondeaux.

Interrogé s'il dit point audit Nicole Chambre que ladite dame fût malade seulement d'amour:

Dit par son serment que de ce il n'est pas de présent recors, et que si ledit Nicole et lui étaient l'un devant l'autre, en récitant les paroles qu'ils disaient lors, il pourrait être averti de ce qu'il dit audit Nicole.

Interrogé si de ce il se veut rapporter audit Nicole:

Dit que non pour ce qu'il ne sçait pas sa volonté, et ne sçait si ledit Nicole Chambre le voudrait charger à tort.

Interrogé s'il dit point à la reine, le roi étant dernièrement à Chaalons, que le roi s'en irait d'une part et la reine d'une autre, et que la reine demeurerait en un château toute seule, et ladite feue dame séjournerait là où serait le roi:

Dit et affirme en sa conscience que non, et se veut rapporter à la reine, si onc il lui dit chose qui lui dût déplaire.

Interrogé s'il fut point averti, du temps que le roi était audit lieu de Sarry, que ladite feue dame fût mal contente de lui qui parle:

Dit par son serment que onc il n'en ouït parler, sinon que Jeanne de Guise, lors damoiselle d'honneur de la reine, lui dit qu'elle avait ouï dire que ladite dame était mal contente de lui, sans ce que lui qui parle, sçût onc la cause pourquoi; et dit que pour sçavoir s'il était ainsi ou non qu'icelle dame fût mal contente de lui, il parla avec Marguerite de Villequier, en la priant que de ce elle voulsist parler à ladite dame; laquelle Marguerite lui dit que depuis qu'elle avait parlé à ladite dame, et lui avait dit ce que dit est, ladite dame lui avait répondu qu'elle n'était point mal contente de lui qui parle. Et dit, par son serment, qu'il ne cuidait point que ladite dame eût aucune haine à l'encontre de lui paravant sa maladie, ne depuis; et s'il eût sçu qu'elle eût été mal contente de lui, il se fût allé excuser envers elle; et aussi dit que, sur sa vie, il ne dit chose par quoi ladite dame dût avoir eu aucune indignation contre lui, et de tout son pouvoir il a toujours dit et fait tout ce qui lui semblait être au bien et honneur de ladite dame, et que onc il ne pourchassa que

ladite dame fût en indignation du roi, ne de monseigneur le dauphin, mais de tout son pouvoir a entretenu ladite dame en la bonne grace du roi et de mondit seigneur.

Interrogé s'il dit point à Marie de Lespine, durant la maladie, que ladite feue dame fût malade d'amour :

Dit que de ce onc ne parla à ladite Marie.

Interrogé s'il dit point à Chaalons que ladite dame n'eût jamais porté enfans, supposé qu'elle eût vécu :

Dit que onc il ne dit ces paroles dessusdites ; mais qu'il est bien recors qu'après la mort de ladite dame, lui étant en ladite ville de Chaalons, en l'église de Notre-Dame ou de Saint-Etienne dudit lieu de Chaalons, en la présence de monseigneur le maréchal de La Fayette et de monsieur le trésorier maître Jean Bureau, monsieur de Charny dit qu'il avait ouï dire que ladite dame n'eût jamais porté enfant ; et lors ledit qui parle, dit, en la présence des dessusdits, qu'il avait ouï dire à la dame Dubois Menart, que ladite feue dame mangeait trop de pommes aigres, et usait trop souvent de vinaigre, qui eût pû avoir été cause de l'empêcher de porter enfans, et des paroles qui furent lors dites, s'en rapporte auxdits de La Fayette et Bureau.

Interrogé s'il dit onc à monsieur de Tanquarville, que monseigneur le dauphin n'aimait point ladite dame, pour ce que par aventure les basses marches ne se portaient pas bien :

Dit que non.

Interrogé pourquoi il dit à Marguerite de Villequier, que ce serait le profit de ce royaume que ladite dame fût morte :

Dit qu'onc en sa vie ne dit lesdites paroles.

Interrogé comment il sçait que la reine, ladite feue dame et Agnès eussent voulu mettre Marguerite de Villequier hors l'hôtel de ladite feue dame, et mettre Pregente en son lieu :

Dit par son serment que de ce onc il n'ouït parler.

Déposition de la reine.

L'an mil quatre cent quarante-six, le vingtième jour de juillet, la reine, notre souveraine dame, ouïe et examinée, à la requête de monseigneur le dauphin, par nous Guillaume de Juvenel, chevalier, seigneur de Treignel, chancelier de France, et Guillaume Cousinot, conseiller et maître de requêtes de l'hôtel du roi, notre souverain seigneur, et par l'ordonnance et commandement dudit seigneur, à nous faits en cette partie, sur certaines paroles qu'on disait lui avoir été dites par Jamet de Tillay, un peu avant le partement du roi du lieu de Sarry-lez-Chaalons.

Dit et dépose qu'un jour de samedi, comme lui semble, dont on disait communément que le mercredi ensuivant le roi devait

partir dudit lieu, autrement du temps n'est recors, ledit Jamet vint devers elle audit lieu de Sarry, et lui dit que le roi avait intention de tirer un grand chemin, autrement ne le sçait nommer, et qu'il ferait dix ou douze lieues par jour, et que ce serait bien fait, attendu qu'elle était grosse, ainsi que pour l'heure on disait qu'elle était, qu'elle prît un autre chemin à part à soi en aller trois ou quatre lieues par jour. Et lors elle lui demanda si le roi partirait pas le mercredi ensuivant, et il lui dit que non, et qu'il pensait qu'il ne partirait jusqu'à ce qu'elle fût partie; et adonc elle lui va demander si elle s'en irait toute seule, ou si madame la dauphine s'en viendrait avec elle, lequel lui répondit que madite dame aurait grande compagnie, et qu'elles ne pourraient pas bien loger ensemble, et qu'il pensait qu'elle ne s'en irait pas avec elle. Lors elle qui parle, va dire, puisque c'était le plaisir du roi qu'elle s'en allât devant, qu'elle en était contente, et qu'elle le ferait volontiers; et il lui dit que ce serait bien fait, et qu'aussi on s'en passerait bien, et qu'il lui conseillait qu'elle demandât son congé. Et tantôt, après que ledit Jamet fut parti, elle qui parle envoya quérir Jean de La Haye, son maître d'hôtel, auquel elle va dire que ledit Jamet lui avait dit que le plaisir du roi était qu'elle s'en allât devant et non pas avec lui, et que madite dame la dauphine demeurerait derrière, et ne s'en irait pas avec elle, et pour ce qu'il avisât, comme aucunes des femmes de madite dame la dauphine, qui avaient accoutumé à venir dedans ses chariots, pour ce que madite dame la dauphine n'avait pas assez de chariots pour mener toutes ses femmes, s'en viendraient; car, puisqu'elles n'allaient pas ensemble, il fallait qu'on y pourvût: lequel Jean de La Haye va adonc dire à elle qui dépose, qu'il ne croyait pas que ce que ledit Jamet lui avait dit fût vérité, ne que le roi le fît jamais. Et ne demeura guère après que Nicole Chambre vint devers elle, auquel elle dit toutes les paroles dessusdites, que ledit Jamet lui avait dites touchant le fait de son partement, lequel Nicole lui dit qu'il n'en était rien, et que jamais le roi ne le ferait; et autre chose n'en sçait, ainsi qu'elle dit.

Depuis lesquelles choses, ainsi par ladite dame déposées touchant la matière dessusdite, elle renvoya quérir lesdits tels, et leur dit, qu'au regard de la maladie qu'elle avait eue audit lieu de Chaalons, elle lui advint pour la déplaisance et le travail qu'elle eut à cause de la maladie et mort de madite dame la dauphine; et qu'à cette occasion elle eut le flux de ventre, et se vuida très-fort, et non point à cause des paroles que ledit Jamet lui avait dites; et, afin qu'on en puisse mieux sçavoir la vérité, qu'on parle sur ce à maître Robert Poitevin, lequel sçait bien comme il en va; et dit, elle qui dépose, qu'elle a bien voulu déclarer les

paroles contenues en cette dite présente addition, afin que sa conscience ne demeurât de rien chargée.

Second interrogatoire, recollement et confrontation de Jamet de Tillay.

Du 23 août 1446.

Jamet de Tillay, écuyer, bailli de Vermandois, âgé de 46 ans ou environ, juré, ouï et examiné par nous dessusdits ledit jour, et interrogé sur certaines paroles contenues en l'intitulation de cette présente information :

Dit que puis l'heure qu'il fut né, ne sur le damnement de son âme, il ne vit ne ne connut onc en feue madame la dauphine chose qui ne dût être en une bonne et vaillante dame, ne pareillement en femme qu'elle eût, et que onc en sa vie, dont il soit recors, n'en dit aucunes paroles, ne qui lui pussent tourner à sa charge ne deshonneur; mais il a bien mémoire que le jeudi avant le trépassement de madite dame, après le souper, le roi allait aux champs, et il qui parle monta derrière Nicole Chambre, et portait en son poing l'épée du roi, et ne sçait qui parla le premier d'eux deux, mais ils devisèrent de la maladie de madite dame, et lui semble que ledit Nicole lui demanda ce qu'elle avait, et d'où procédait cette maladie, et i qui parle lui répondit que les médecins disaient qu'elle avait un courroux sur le cœur, qui lui faisait grand dommage, et aussi que faute de repos lui nuisait beaucoup : et lors ledit Nicole dit que lesdits médecins lui en avaient autant dit, et aussi dit : Plût à Dieu qu'elle n'eût jamais eu telle femme à elle ! Et quelle dit il qui parle ? Et lors ledit Nicole lui répondit : Marguerite de Salignac. Et il qui parle lui dit : Plût à Dieu, ne aussi Pregente, ne Jeanne Filloque ! Requis pourquoi il dit lesdites paroles, dit pour ce qu'il avait oüi dire que c'étaient celles qui la faisaient trop veiller à faire rondeaux et balades.

Interrogé s'il lui dit point qu'elle était malade d'amour :

Dit, il qui parle, qu'il n'en a point souvenance ; et le vendredi au matin à Chaalons, avant que le roi allât à sa messe, maître Robert Poitevin et maître Regnault vinrent devers le roi, qui fit vuider tous de sa chambre, fors il qui parle, lesquels firent le rapport de la maladie de madite dame, en disant que nature s'aidait et montrait tout bon signe de guérison ; mais rien n'y profitait, et qu'il leur semblait qu'il était bon de faire partir monseigneur le dauphin, et pareillement que lui et la reine avisassent à leur partement ; et le roi, après, leur demanda si la chose était si hâtive, et ledit maître Robert répondit qu'il serait avant le lundi ou le mardi qu'on en vît la fin, et avait bonne espérance.

Et ce dit jour, après souper, le roi étant au pré du Jars-lez-Chaalons, dit, il qui parle, au roi, après plusieurs paroles, que c'était grand malheur de ce pays, et qu'en peu de temps y était plus venu de mérencolie qu'en pays où il fut onc, et le roi lui répondit qu'il disait vérité. Et il qui parle, en continuant ses paroles, dit : Nous avons eu tous ces seigneurs embrouillez, et maintenant perdre cette dame, ce serait la plus grande perte qui nous pût avenir. Et lors le roi lui demanda si elle était impédumée ; et il qui parle, répondit que non, comme disaient les médecins. Et le roi lui demanda, d'où procéde cette maladie ? et il qui parle, lui dit qu'il venait de faute de repos, comme disaient les médecins, et qu'elle veillait tant, aucunefois plus, aucunefois moins, que aucunefois il était presque soleil levant avant qu'elle s'allât coucher, et que aucunefois monseigneur le dauphin avait dormi un somme ou deux avant qu'elle s'allât coucher, et aucunefois s'occupait à faire rondeaux, tellement qu'elle en faisait aucunefois douze pour un jour, qui lui était chose bien contraire. Et lors le roi demanda si cela faisait mal à la tête, et monsieur le trésorier maître Jean Bureau, là présent, dit : Oui, qui s'y abuse trop ; mais ce sont choses de plaisance. Et adonc le roi laissa il qui parle, et alla parler audit maître Jean Bureau de son logis. Dit aussi il qui parle, que deux ou trois jours avant le trépassement de madite dame, monsieur le maréchal de La Fayette, maître Jean Bureau, monsieur de Charny, et il qui parle, étaient ensemble en l'église Notre-Dame de Chaalons : ainsi qu'ils parlaient de madite dame, ledit monsieur de Charny dit qu'il avait entendu qu'elle n'était pas habile à porter enfans, et si ainsi était qu'elle allât de vie à trépassement, il faudra marier monseigneur le dauphin à une autre qui fût encline à porter enfans ; et lors, il qui parle, dit qu'il avait ouï dire à madame Dubois Menart, qu'elle avait autrefois dit à madite dame qu'elle mangeait trop de pommes aigres et de vinaigre, et se ceignait aucunefois trop serrée, aucunefois trop lâche, qui était chose qui empêchait bien à avoir enfans.

Interrogé s'il sçait la cause dont vint la malveillance et mérencolie que madite dame avait sur lui :

Dit que non, et que onc, dont il ait souvenance, ne dit aucunes paroles d'elle dont elle dût avoir déplaisance.

Interrogé s'il a point dit ces paroles ou semblables en substance, en parlant de madite dame : Avez-vous point vû cette dame-là ? elle a mieux manière d'une paillarde que d'une grande maîtresse.

Dit que non, et s'il y avait homme qui le voulsist maintenir, il offre à le défendre par son corps devant le roi, et ne vit onc

dame ne damoiselle qui eût mieux manière de gentille femme ne de grande maîtresse.

Interrogé, sur le serment qu'il a fait, s'il a point parlé ou admonesté maître Jacques Despars, d'écrire les lettres qu'il a envoyées au roi :

Dit, par le serment qu'il a fait, que non, et que onc n'en ouït parler.

Interrogé s'il a point parlé à la reine, du chemin que le roi devait faire au partir de Chaalons :

Dit qu'à un certain jour, lequel autrement ne sçaurait déclarer, le roi lui dit qu'il avait assez longuement demeuré là ; et ainsi qu'ils parlaient du chemin, le roi lui dit qu'il se doutait que, pour les petits logis, il ne fallût qu'ils se missent en trois pays, lui en un, la reine en un autre, et madite dame en un autre, jusqu'à ce qu'ils fussent en un bon logis; et depuis, il qui parle, par aucun temps après s'en alla en la chambre de la reine, laquelle lui demanda s'il était nouvelle du partement, et il lui dit que le roi s'en débattait, et qu'il s'en voulait aller, et qu'il était besoin qu'on y avisât, et que ses affaires de là environ étaient fort accomplies, et que la saison s'approchait. Et elle demanda : Sçait-on que je dois faire? Et lors, il qui parle, lui répondit qu'on ne sçavait encore, mais qu'il pensait que, pour doute des mauvais logis, le roi irait un chemin, elle un autre, et madite dame un autre ; mais onc ne lui dit qu'elle dût partir plutôt que madite dame, ne plus tard ; mais bien lui dit la reine, qu'elle voudrait bien partir, car elle ne pourrait pas faire grandes journées, et qu'il lui suffisait bien de faire quatre ou six lieues pour jour.

Et le lendemain retourna, il qui parle, par devers nous; lequel nous dit qu'il lui était venu à mémoire d'aucunes choses sur les interrogatoires par nous hier à lui faits, et espécialement sur ce qu'on lui avait parlé des paroles qu'il avait dites à Nancy, et était bien recors qu'à un certain jour environ Noël, lequel, autrement, ne sçaurait déclarer, sur le tard, en l'hôtel où le roi était logé à Nancy ; en descendant du logis du roi, il rencontra messire Regnault du Dresnay, et lui dit ces paroles : Allons voir les dames. Et eux deux allèrent ensemble en la chambre de madame la dauphine, et la trouvèrent en la petite chambre, couchée sur une couche, et y avait bon feu en ladite chambre, mais il n'y avait ne torches, ne chandelles ; et, il qui parle, tenait une chandelle de bougie en sa main, laquelle il apporta près de madite dame, et était avec elle sur ladite couche, appuyé sur le coude, monsieur de Blainville et un autre assis de l'autre côté, lequel il ne connut; et, au retour de

ladite chambre, dit audit messire Regnault, que c'était grande paillardie à lui qui était maître d'hôtel, vû qu'il était en pays étrange, qu'il n'y avait torches ou chandelles en ladite chambre; lequel répondit qu'il disait vérité. Requis, pourquoi lundi, en partant de la chambre du roi, il dit ces paroles : On me cuide charger ; mais je me déchargerai si bien, qu'on me trouvera prud'homme et outrechargé.

Et, depuis le vingt-sixième jour, eussent comparus pardevant nous, ledit Jamet et Nicole Chambre ; et, quand ils furent confrontés, ledit Nicole Chambre dit qu'après plusieurs paroles qu'eurent ensemble ledit Jamet et lui de la maladie de madame la dauphine et de ses veilleries qu'elle faisait, ledit Nicole demanda : Que peut-elle avoir ? elle a quelque chose sur le cœur. Et ledit Jamet lui répondit : Que sçait-on ? Et icelui Nicole lui demanda que c'était ; et, il qui parle, lui répondit : Ce sont amours.

Cedit jour, furent confrontés l'un devant l'autre, messire Regnault du Dresnay et ledit Jamet, sur ce que ledit messire Regnault dit et maintint que ledit Jamet lui avait dit les paroles ainsi et par la forme et manière qu'elles sont contenues en sa déposition ; ledit Jamet a dit et répondu audit messire Regnault, en la présence de nous dessusdits, que bien avait dit que madame avait eu honte ; mais il ne dit onc qu'elle tint mieux manière de paillarde que de grande maîtresse, en persévérant et continuant en sa confession par lui premièrement faite. A quoi ledit messire Regnault a répondu qu'il veut maintenir que ledit Jamet a dit et proféré, de madite dame la dauphine, les paroles telles que déposées les a en sa première confession ; et ledit Jamet lui a répondu, en nos présences, qu'il veut maintenir le contraire devant le roi, et partout ailleurs où mestier sera ; et a offert audit messire Regnault à lui en répondre de son corps contre le sien, en soutenant ce que autrefois il a dit et confessé en sa première confession ; et plus ne autre chose n'a voulu dire ne confesser, ledit Jamet.

Et ce fait, a été interrogé sur ce qu'il avait dit à M. de Charny, présens monsieur le maréchal et maître Jean Bureau, que madame avait mangé du vinaigre en santé, pour eschiver de porter enfans :

Dit et affirme, sur sa conscience, qu'il ne cuide avoir rien dit audit monsieur de Charny, sinon qu'il avait ouï dire qu'autrefois madite dame, durant sa santé, avait mangé du vinaigre et des pommes crües qui lui pussent avoir empêché, si elle ne s'en fût pris garde ; et les paroles dessusdites avait ouï dire à madame Dubois Menart, comme plus à plein est écrit en sa déposition. Et ces choses ne disait pour donner aucun blâme à madite dame,

mais seulement était pour répondre à mondit sieur de Charny, qui disait avoir ouï dire que madite dame était complectionnée à n'avoir jamais enfans.

Et depuis, interrogé ledit Jamet sur ce qu'on dit, que par monsieur de Châtillon il a fait dire à Pregente qu'il voudrait bien qu'elle ne s'entremît pas si avant des besongnes de madame, comme elle faisait, et qu'il voudrait qu'elle en eût été avertie par un autre que par lui, pour le bien qui lui en pourrait venir :

Dit et affirme, par sa conscience, que desdites paroles ne parla onc à ladite Pregente, ne à autre personne quelconque, pour lui en parler.

« Il arriva une affaire d'un assez grand éclat, pour avoir » été l'unique cause de la retraite du dauphin en Dau- » phiné. (P. 35.) »

Déposition du comte de Dammartin touchant cette affaire.

Noble homme Antoine de Chabanne, écuyer, comte de Dammartin, âgé de trente-quatre ans ou environ, examiné par nous chancelier et Adam Roland, secrétaire du roi, notre sire, en la ville de Cande, le vingt-septième jour de septembre, l'an mil quatre cent quarante-six, après le serment par lui fait de dire vérité, dit que, environ Pâques dernier passé, monsieur le dauphin étant en son retrait, en son logis, au château de Chinon, avec lui plusieurs de ses gens, et qui plus y entra, et tôt après qu'il fut dedans, mondit sieur dit à ceux qui étaient en sondit retrait, qu'ils saillissent dehors, et appela il qui parle, et le retint avec lui, et le tira vers une fenêtre qui regarde sur les champs, et en devisant de plusieurs choses, mondit sieur dit, en regardant aux champs, ces paroles : Véez-là ceux qui tiennent le royaume de France en subjection! Et il qui parle répondit, en regardant aux champs par ladite fenêtre : Qui sont-ils? et mondit sieur dit, ces Ecossais; et lors il qui parle regarda derechef aux champs par ladite fenêtre, et vit un Ecossais de la garde du corps du roi, qui passait sur la douve dudit châtel, et avait vêtu une huque de la livrée du roi, et son épée ceinte; et en regardant mondit sieur, dit : A bien peu d'occasion on en viendrait bien à bout, et bien aisé. Et lors il qui parle dit que c'était belle chose que de cette garde, et qu'entre autres choses, il la prisait plus que chose que le roi fît, et que c'était une chose bien honorable à une telle personne que le roi quant il chevauche, soit en la ville ou aux champs, et en toutes autres choses, et

aussi une grant sûreté pour le fait de son corps ; et que se n'eût été la garde, on eût entrepris beaucoup de choses qu'on n'a pas fait. Et après, en parlant d'aucunes choses, ils se prindrent à parler de monsieur de Villars, et dit, il qui parle, à mondit sieur, que monsieur de Villars lui avait dit qu'il cuidait bien que le roi, du temps qu'il était à Sarry, lui donnât grant amitié, et puis grant fiance en lui, et le dût grandement employer, et qu'il eût grand bruit. Et de ces paroles se prindrent à parler de Savoye, et dit, mondit sieur à il qui parle, qu'il lui donnerait mille livres de rente à lui et aux siens, sur la comté de Valentinois qu'il avait de nouvel, et qu'il s'en allât faire son voyage et se gouvernât bien et saigement, et qu'il retournât le plutôt qu'il pourrait. Et pour lors mondit sieur et il qui parle n'eurent plus de paroles ensemble ; mais tôt après partit il qui parle, et s'en alla faire son voyage de Savoye, ainsi que mondit sieur lui avait enchargé. Dit outre que depuis qu'il fut retourné de Savoye, environ trois semaines ou un mois après, autrement le temps ne sçaurait déclarer, ainsi que mondit sieur revenait de Razilly, en sa compagnie trente ou quarante chevaux, il qui parle chevauchait darrière par la presse, et on appela il qui parle, disant que monsieur le dauphin le demandait ; et lors il qui parle chevaucha devers mondit sieur ; et, quand il fut avec lui, il chevaucha fort par les prez, et prit il qui parle par le col, et lui dit : Venez-ça, il n'y a rien à faire que mettre ces gens dehors, et il qui parle répondit : Et comment ? et mondit sieur dit : J'ai quinze ou vingt arbalétriers et trente archiers, ou bien peu s'en faut ; et vous, n'avez-vous pas des archiers ? il faut que vous m'en fassiez finance de cinq ou de six, et entre les autres fut nommé un appelé Richart, qui est à M. de Bourbon. Et demanda mondit sieur, à il qui parle, quel homme c'était, et il qui parle lui dit que c'était un des vaillans hommes du monde ; et lors mondit sieur dit : Envoyez-le quérir. Et il qui parle dit lors : Monsieur, cette chose n'est pas à faire se aisément, car le roi a tous les gens d'armes à son commandement, et ici autour ; et à ce répondit mondit sieur qu'il avait assez gens. Et il qui parle dit : Comment pensez-vous faire ceci ? et mondit sieur répondit ces mots ou semblables : Vous savez que chacun a loi d'entrer à Razilly qui veut, et nous entrerons les uns après les autres, et en façon qu'on ne s'en apercevra point, et nous sommes assez gens pour ce faire. J'aurai mes trente archiers, et quinze ou vingt arbalétriers, et les gentilshommes de mon hôtel. Mon oncle m'a fait faire le serment à monsieur de Montgascon, et m'a dit qu'il me fera avoir Nicole Chambre, capitaine de la garde du roi, quand je voudrai ; et quant à ceux de Laval, ils sont bien

miens et d'autres. Et à ces paroles, il qui parle répondit : Je crois bien que ceux de Laval le vous conseilleront pour venir à leurs fins. Et mondit sieur dit : Puisque j'ai tous ceux que j'ai nommez, je ne puis faillir à être le plus fort léans; toutefois il y a deux petites torelles où il faudra aller tout droit. Et lors, il qui parle répondit : Monsieur, la chose est plus forte à faire que ne cuidez; car quand vous aurez Razilly et tout ce que vous demanderez, les gens d'armes viendront incontinent devant qui prendront tout dedans. A quoi mondit sieur répondit ces mots ou semblables : Quand je voudrai, je ferai bien tant que j'aurai Le Couldrin à mon commandement; et ne vous souciez, car je vous ferai des biens plus que vous n'eûtes onc, et se fera bien la chose, et y veux être en personne, car chacun craint la personne du roi quand on le voit; et quand je n'y seroye en personne, je doute que le cœur ne faillit à mes gens, quand ils le verraient; et en ma présence chacun fera ce que je voudrai, et tout se fera bien; car je mettrai bonnes gens et sûrs autour de lui, et au fait de la garde, je l'y mettrai bonne et sûre; car j'y mettrai trois ou quatre cents lances; et, quant à vous, je vous ferai des biens tant, et se largement, que vous n'en eûtes onc tant, et vous donnerai de l'autorité assez; et, au regard des mignons du roi, nous les contenterons bien; et dit outre, mondit sieur, ces mots de monsieur le sénéchal : Je sais bien que vous l'aimez bien, et je suis content qu'il gouverne comme il a accoutumé; mais ce sera sous moi, et n'y a rien à faire à exécuter cette besongne, car je ne vis onc chose se aisée à faire; et, sur ces paroles, Treignac arriva, et lors ne parlèrent plus ensemble mondit sieur ne il qui parle. Dit outre il qui parle, que assez tôt après mondit sieur lui demanda se ses archiers étaient venus; et il dit que non, mais qu'il les avait mandez. Et mondit sieur lui dit : Envoyez-les quérir, et ne vous souciez de rien, car tout est bien. Dit outre, il qui parle, que certain temps après, il connut que mondit sieur ne lui faisait pas si bonne chère, comme il avait accoutumé, et vit que Jehan de Daillon allait et venait très-souvent devers le roi, et tenait de grands conseils avec mondit sieur, ce qu'il n'avait accoutumé de faire le temps devant; et aussi aprint, il qui parle, que souvent Jehan de Daillon et Loys de Bueil tenaient conseil et avaient paroles ensemble, et incontinent qu'ils le véaient, ils se départaient ou parlaient haut, combien que paravant ils parlassent bas. Dit aussi, il qui parle, que un jour il dînait en son logis, et avec lui lesdits Jehan de Daillon et Loys de Bueil, et lui dirent moitié bourdes, moitié autrement, et après plusieurs paroles, que il avait deux cordes en son arc; et, il qui parle, répondit que n'en avait qu'une, mais qu'elle

était si bonne qu'il avait intention qu'elle ne romprait point, et plusieurs autres paroles y eut, dont il qui parle n'est recors. Dit plus, il qui parle, qu'en pensant auxdites paroles, et aussi à celles que mondit sieur lui avait dites, et vû les allées et les venues que le dit Jehan de Daillon faisait devers le roi se souvent, et le conseil qu'il tenait avec mondit sieur, et aussi semblait, à il qui parle, que mondit sieur se défiait de lui, vint à Jupilles, et lui dit : Jupilles, vous et moi sommes amis ; je vous prie, se vous savez rien, dites-le moi ; car je connais bien que monsieur a quelque soupçon sur moi. Et Jupilles lui répondit ces mots : Je ne vous célerai rien qui touche votre bien. Mondit sieur dit que vous avez été deux fois vers le roi, et qu'il ne sçait que vous y allez faire, et dit que vous avez parlé à messieurs Regnault, au jeu de la paulme, au château, et que vous avez tenu grand conseil avec lui ; vous savez qu'il est soupçonneux le plus du monde ; pour ce, gouvernez-vous en manière qu'il ne soit point mal content de vous. Et lors, il qui parle : Que peuvent-ils conseiller ? Je vois tous les jours les plus grands conseils du monde entre lui et Jehan de Daillon ; à quoi ledit Jupilles répondit que, par son âme, il ne sçavait. Dit plus, il qui parle, que un peu de temps après, autrement ne le saurait déclarer, lui étant en l'hôtel de monsieur le dauphin, aux champs, fut mandé par mondit seigneur, lequel lui dit que, incontinent, il allât quérir deux mille écus de l'argent qu'il avait apporté de Savoye ; et pleuvait lors très-fort, par quoi, il qui parle, se cuidait excuser ; mais rien n'y valut, et lui convint aller à Chinon, et fit apporter les deux mille ducats qu'il fit bailler au barbier de mondit sieur, lequel les bailla à maître Michel Eylant, lequel les bailla depuis à mondit sieur ou audit barbier, ne sçait, il qui parle, lequel ; et depuis, ainsi que, il qui parle, se guermentait que étaient devenus les deux mille écus, parla derechef à Jupilles, pour ce qu'il faisait doute que mondit sieur les eût employés pour faire aucune chose touchant ce dont il lui avait ouï parler, et aussi qu'il véait que Jehan de Daillon continuait de plus en plus d'aller et venir devers le roi, si souvent que merveilles, et au retour parlait à mondit sieur une heure ou deux, ou autre très-long-temps, et lui demanda qu'étaient devenus les deux mille écus qu'il avait baillés à mondit sieur ; lequel Jupilles lui répondit qu'ils avaient été baillés au barbier, et qu'il ne sçavait plus qu'ils étaient devenus, et qu'il connaissait que monsieur prenait défiance en lui, et qu'il avait parlé à lui en disant ces paroles : Monsieur, je connais bien que vous êtes mal content de moi, et ne sçais pourquoi ; à quoi mondit sieur lui répondit ces paroles : Il me semble que vous et le comte de Dammartin êtes bien amis,

et tenez les plus grands conseils du monde ensemble. Je n'en suis point content, vû que êtes près de moi et de ma chambre. Et ledit Jupilles répondit ces paroles : Monsieur, je cuidoye que l'aimassiez autant que homme de votre hôtel ; et mondit sieur lui répondit que se faisait-il, mais qu'il ne voulait point qu'il eût si grant amitié avec lui, vû qu'il était se près de sa personne ; et lors ledit Jupilles dit : Monsieur, je ne parlerai donc plus avec lui ; et mondit sieur lui dit : Ce faites, il ne m'en chault. Et demanda oultre, il qui parle, audit Jupilles, pourquoi mondit sieur disait lesdites paroles ; et Jupilles lui répondit ces mots : Pour ce qu'il dit que vous et moi sommes tout un, et me semble que vous avez bien à vous conduire ; car il a pris grant soupçon en vous depuis peu de temps en ça, mêmement depuis que avez parlé au roi et à messire Regnault, comme je vous dis devant-hier, et lui semble que vous y êtes allé pour quelque chose. Et dit aussi ledit Jupilles, à il qui parle, que Jehan de Daillon et mondit sieur tenaient les plus grands conseils du monde ensemble, et qu'il n'y sçavait que penser ; et a bien mémoire, il qui parle, que un jour après, ainsi que Jacquet, éveille-chien, et lui devisaient ensemble, il qui parle, en parlant desdits deux mille écus, pour ce qu'il doutait qu'ils n'eussent été employés en quelque chose touchant ce dont mondit sieur lui avait parlé, demanda audit Jacquet s'il sçavait qu'ils étaient devenus ; lequel dit qu'il était en la chambre de mondit sieur, et ne se prenait point garde de lui le jour qu'il commanda à il qui parle, aller quérir lesdits deux mille écus ; et oit que mondit sieur dit à Jehan de Daillon telles paroles ou semblables, qu'il lui ferait tous les biens du monde : Je vous donnerai quatre mille écus, dont vous aurez les deux mille écus comptant, et les autres deux mille, je vous les ferai assigner sur les premiers états que je ferai. Dit outre, il qui parle, qu'il a vu plusieurs fois que monsieur de Châtillon, monsieur de Bueil et Jehan de Daillon, tenant conseil ensemble, et aucunefois monsieur de Châtillon et monsieur de Bueil, et toutefois il sçavait que peu de temps avant monsieur de Bueil et monsieur de Châtillon étaient très-mal ensemble, parquoi il présumait que s'ils parlaient si souvent ensemble, ce n'était pas sans cause, et n'y sçavait que penser. Dit outre que presque tous les jours en celui temps Loys de Bueil allait au matin au logis de monsieur de Châtillon, et y était bien longtemps. Dit outre, il qui parle, à monsieur d'Estissac telles paroles : Il me semble que monsieur ne se conduit pas bien, et lui vois tenir beaucoup de manières qui ne sont pas bonnes ; parlez à lui, et lui remontrez qu'il se conduise autrement ; car je sçais qu'il a fiance en vous, et qu'il vous croira, car il vous tient saige,

et sçait bien que vous ne lui conseillerez chose qui ne soit bonne, et aussi il sçait bien que vous aimez son bonheur et son proufit. Et mondit sieur d'Estissac répondit, à il qui parle, qu'il était très-courroucé, qu'il ne se voulait autrement conduire, qu'il était le plus soupçonneux du monde, et qu'il avait grant soupçon sur lui et sur Jupilles. Et il qui parle lui demanda pourquoi; et il répondit que on avait dit à mondit sieur que il n'était à l'hôtel que pour épier tout ce que l'on faisait et le rapporter. Et pria fort, il qui parle, et par plusieurs fois mondit sieur d'Estissac qu'il lui dît ceux qui l'avaient dit; mais jamais ne lui en voulut rien dire, et lui disait qu'il ne lui en devait chaloir. Un temps après, il qui parle, dit derechef à mondit sieur d'Estissac, qu'il parlât à mondit sieur le dauphin, et qu'il véait que le roi n'était point content de lui, et qu'il véait des choses en lui plus que jamais; lequel répondit qu'il n'y sçavait mettre remède. Dit aussi, il qui parle, qu'il parla à messire Jehan Sanglier, et lui dit ces paroles: Je viens de devers le roi, et ai parlé à monsieur le sénéchal, je me doute que le roi ne se contentera point de beaucoup de façons que je vois que monsieur commence à tenir: pour ce parlez lui; et ledit Sanglier dit à il qui parle ces paroles: Je ne sçais ce que c'est, mais je ne doute qu'il n'y ait quelque chose de mal. Et plus n'en dit. Ainsi *signé*, ROLAND.

(En conséquence de la déposition du comte de Dammartin, le chancelier fit une information sur cette affaire, et reçut en présence du roi les dépositions de plusieurs gardes écossais, qui, sans être parfaitement instruits des projets du dauphin, s'accordaient à prouver qu'on voulait les gagner, et que ce prince avait formé un dessein contre le gouvernement.)

« Un nommé Mariete partit de Dauphiné, et vint trou-
» ver Brezé, pour l'avertir que le dauphin se préparait à
» revenir à la cour, et qu'il était résolu de chasser tous
» les ministres du roi..... Mariete fut convaincu d'être un
» calomniateur, et condamné à mort. (P. 39.) »

(Ce fait, dont les historiens n'ont point parlé, est constaté par les lettres de rémission que Brezé fut obligé de prendre, parce qu'il avait écouté Mariete et n'en avait point averti.)

CHARLES, par la grâce de Dieu roi de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Reçu avons humble supplication de notre amé et féal chevalier, conseiller et chambellan Pierre de Brezé, sénéchal de Poitou, contenant que ledit suppliant est issu de noble et ancienne lignée et parens, qui ont tous servi nos pré-

décesseurs et nous bien et loyalement, sans varier, ne faire faute envers iceux nos prédécesseurs ne nous en aucune manière, et en ces ensuivant, ledit suppliant, depuis qu'il est venu en âge de ce faire, nous a aussi servi en plusieurs états et manières, et mêmement en nos guerres et à l'encontre de nos anciens adversaires les Anglais, et aussi entour nous en notre ferme et hôtel; lui étant en notre suite et entour nous, plusieurs personnes se sont adressées à lui, tant pour les affaires de nous et de notre royaume que autrement, et entre autres vint par devers lui un nommé maître Guillaume Mariete, lequel lui dit qu'il était venu pour nous avertir et icelui aussi suppliant de plusieurs choses, et mêmement que notre très-cher et très-amé fils le dauphin de Viennois devait venir devers nous, et avait intention par certains moyens de changer notre gouvernement, et que notre très-cher et très-amé frère et cousin le duc de Bourgogne, avait de ce fait avertir mondit fils, et avait fait offre à icelui notre fils de grandes sommes d'or, se il en avait besoin pour ce faire; lui dit aussi plusieurs autres paroles et langage de nous, de plusieurs de notre sang, et d'autres nos conseillers et officiers étant entour nous, disant ledit Mariete que de toutes ces choses ils étaient consentans, et à la poste de notredit fils, en leur donnant charge comme à notre fils. Lesquelles paroles ouïes, et audit suppliant rapportées par ledit Mariete, icelui suppliant dit à icelui Mariete qu'il ne se pouvait faire par plusieurs raisons, que adonc icelui allégua à laquelle cause, et aussi que ledit Mariete dit audit suppliant, que encore n'y avait-il rien conclu touchant lesdites matières, il lui dit qu'il n'était pas bon de le nous dire, pour doute de nous mettre en mérencolie, et qu'il valait mieux que ledit Mariete retournât de rechef pour en savoir la certaineté; et aucun temps après ledit Mariete retourna vers ledit suppliant, et lui dit que les choses dessusdites étaient conclues, et qu'il fallait que nous en fussions avertis. Sur quoi ledit suppliant fit audit Mariete des difficultés, et remontra plusieurs choses, ainsi que dit est, nonobstant lesquelles choses ledit Mariete persévéra, disant qu'il était nécessaire que nous les sçussions, requérant audit suppliant qu'il nous les dît; à quoi icelui suppliant répondit qu'il n'en ferait rien, et que se la chose était véritable, c'était mieux raison que icelui Mariete en eût l'honneur que lui, et, puisque ainsi était, le nous pourrait bien dire, et lui disant qu'il se gardât bien de dire chose qui ne fût pas véritable, et qu'il ne dît point qu'il en eût parlé audit suppliant, doutant que on ne pensât que ce vînt de lui. Et après ledit Mariete retourna vers ledit suppliant, et lui dit qu'il avait parlé à nous et dit les choses dessusdites; à quoi icelui suppliant ré-

pondit qu'il le savait bien, et que nous lui avions dit qu'un homme avait parlé à nous. Et pour ce que ledit Mariete dit au suppliant que mon fils le héait, le suppliant répondit qu'à lui n'appartenait point de ainsi parler de la personne de mondit fils, que se ainsi était que icelui notre fils eût dit qu'il le héait de mort, il était le plus faux et le plus déloyal qui fût ; car quand notre fils était parti de nous ; plus avait fait sermens tels infâmes que n'ait à faire un fils de roi, pour sitôt les rompre. Et combien que ledit suppliant, attendu l'état qu'il avait entour nous, nous dût avoir averti desdites choses ainsi à lui rapportées par ledit Mariete, considéré qu'elles nous touchent plus que aucune personne quelconque ; toutefois il ne nous en avertit pour lors aucunement, mais l'empêcha, par la manière et pour les causes dessusdites, non pas toutefois en intention que par ce moyen en dût sourdre aucune division entre nous, notre fils, aucuns de notre sang, ne autre de notre hôtel, ne que aucun inconvénient en pût en venir, comme non est-il. Et soit aussi que depuis pour aucunes autres fautes dont ledit Mariete a été trouvé chargié, icelui Mariete ait été apréhens par justice et tenu prisonnier et interrogé de et sur plusieurs matières, et par lesdites confessions qu'il a faites, et, comme l'on dit donné charge audit suppliant, et a été pareillement mis en procès, et sur ce interrogé par nos commissaires par plusieurs fois et confronté avec ledit Mariete, et à chacune fois dit et répondu vérité à son pouvoir, et mêmement sur la mémoire qu'il en pouvait avoir lors, après lesquelles choses et que par notre commandement et ordonnance notre procureur s'est fait et constitué partie contre ledit suppliant, et a pris la charge et conduite de la matière dessusdite ; ledit suppliant nous a remontré et fait remontrer par aucuns de ses parens et amis, la noblesse de l'hôtel dont il est issu, les grands et louables services que ses prédécesseurs et lui ont faits à nos prédécesseurs et à nous, la très-grand'déplaisance qu'il a d'être en procès pour cause de telle chose, et qu'il doute pour les grandes communications, collocutions et langages qu'il a eus avec ledit Mariete touchant les choses et paroles dessusdites, et pour ce qu'il ne nous avertit, ne souffrit avertir par ledit Mariete desdites choses, sitôt comme il devait, mais l'empêcha, comme dit est, il ait méprins et grandement offensé, combien que en ce faisant il ne cuidait pas tant méprendre, en se soumettant en tout à notre bon plaisir et vouloir, et en nous requérant très-humblement merci et pardon des choses dessusdites ; et que le veuillons avoir, et tenir en notre bonne grace : sçavoir faisons que ces choses considérées, mêmement la très-grande humilité en laquelle ledit suppliant est venu devers nous en très-

grand'déplaisance de nous avoir offensé, nous voulant reconnaître de notre pouvoir les grands et nobles services que le temps passé il nous a faits, et que espérons que plus encore fera au temps à venir, et n'ayant connu ne aperçu, par les paroles qu'il nous a dites, qu'il ait voulu éloigner de nous notredit fils; attendu aussi que par le moyen desdites choses n'est aucun ancien intentement en notre personne, celle de notre fils, d'aucun de notre sang et d'autres de notre hôtel, et que par le moyen desdites paroles à nous ainsi rapportées par ledit Mariete, lesquelles n'avons trouvées ne trouvons aucunement être véritables, nous ne avions eu ne avons aucunes mauvaises imaginations à l'encontre de notredit fils, desdits de notre sang, ne d'autres quelconques de notre hôtel, ne aussi que ledit suppliant eût voulu faire aucune chose contre nous, ne notre majesté; icelui suppliant avons aboli, quitté et pardonné, abolissons, quittons et pardonnons toutes les paroles et choses dessusdites, et généralement toutes autres charges que ledit Mariete lui a données, et que l'on lui pourrait donner ores et pour le temps à venir par le moyen du procès dessusdit, et pour raison et occasion d'icelui, et des confessions faites par icelui suppliant, soit envers nous, notre fils, comme de notre sang et autres de notre hôtel, ne de autre de quelque condition et état qu'ils soient avec toute offense criminelle et civile en quoi il serait pour ce, et avons imposé et imposons par ces présentes silence perpétuel à notredit procureur, et à tous autres; auquel notre procureur nous mandons et très-expressément enjoignons que dorénavant, soit pour l'intérêt de justice, de nous, de notredit fils, d'aucuns de notre sang, ne d'autres quelconques, il ne inquiète, moleste, ne travaille, ne fasse ou souffre inquiéter, molester, ne travailler en aucune manière ledit suppliant pour raison et occasion des choses dessusdites, ne d'autres quelconques procédant et dépendant du procès dessusdit, et pour raison et occasion d'icelui; et voulons que son corps se ne ses biens, états, charges ou offices étant pour raison et occasion des choses dessusdits prins, saisis, arrêtés ou suspendus en aucune manière, lui soient restitués, heulliés et mis à pleine délivrance, auxquels en tant que métier serait, l'avons restitué et restituons entièrement et à sa bonne fame et renommée. Voulons aussi, et à icelui suppliant avons octroyé et octroyons par ces mêmes présentes, desquelles et de l'entérinement d'icelles, nous avons retenu et retenons à nous la connaissance, il puisse requérir l'entérinement par devers, et sans qu'il soit tenu après la présentation d'icelles, soit rendre ne constituer prisonnier en aucune manière, ne de en requérir ailleurs l'entérinement, et défendons à nos amés et féaux ceux de notre

parlement, et à tous nos autres justiciers et officiers, que pour occasion desdites charges, ils ne donnent, fassent, ne souffrent donner audit suppliant en corps, ne en biens, ne autrement, aucun destourbier ou empêchement en matière quelconque. En témoin de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné l'an de grâce ci.... mil quatre cent quarante-huit, et de notre règne le vingt-septième.

« Le dauphin fit part au roi du dessein où il était d'épou-
» ser Charlotte de Savoie. La veille de la célébration du
» mariage, il arriva un héraut pour s'y opposer, de la part
» du roi. (P. 40.) »

Procès-verbal de Normandie, roi d'armes, du voyage par lui fait, par commandement du roi, vers le duc de Savoie.

Le vingtième jour de mars, l'an 1450. Normandie, roi d'armes, arriva par devers le roi notre sire étant aux Montils-lez-Tours, et lui présenta une lettre close en papier, que le duc de Savoye lui écrivait, et une autre des gens de son conseil; et après que le roi les eut lues en la présence des gens de son conseil, auquel étaient monseigneur le comte d'Eu, monseigneur le chancelier, monsieur de Dunois, l'évêque d'Agde, et monseigneur l'amiral, les sires de La Varenne, de Montsoreau et d'Esternay, messire Theaulde de Valpergue, messire Guillaume Cousinotpoton, messire Louis de Harcourt, messire Étienne Chevalier et autres, il demanda audit Normandie, qu'il lui fît rapport de sa charge, et s'il avait baillé les lettres qu'il avait écrites à mondit seigneur de Savoye et auxdits gens de son conseil; lequel répondit que le dimanche, dernier jour de février dernier passé, mondit seigneur de Dunois l'envoya quérir en son logis en la ville de Tours, et lui demanda s'il pouvait aller devers le duc de Savoye, et que le roi y voulait envoyer; et ledit Normandie répondit qu'il ferait volontiers ce qu'il plairait au roi, et à l'heure lui bailla deux paires de lettres adressant à mondit seigneur de Savoye, et les autres gens de son conseil, le contenu desquelles il ne sçait, mais mondit seigneur de Dunois lui dit ces paroles ou semblables en substance : Vous en irez devers monseigneur de Savoye, lui présenterez ces lettres, et les autres à ceux de son conseil; et au cas que le mariage de monseigneur le dauphin et de la fille de monseigneur de Savoye ne serait parfait, vous direz à mondit seigneur de Savoye, comme le roi se donne grand'merveille de ce que mondit seigneur de Savoye traite et fait traiter le mariage de mondit seigneur le dauphin et

de sa fille, sans en avertir ou faire sçavoir au roi; et qu'il semblait au roi que c'était peu priser sa personne; toutefois ce que le roi en écrivait, n'était point pour dépriser la maison de Savoye. Et outre plus lui chargea de dire au conseil de mondit seigneur de Savoye, comment le roi était très-mal content de ceux qui menaient cette matière, et que c'était au grand déplaisir du roi, attendu que la fille n'était pas en âge d'avoir lignée, ce que désiraient fort le roi, ceux de son sang et les états de son royaume, et lui ordonna qu'il ne se chargeât point de réponse de bouche, mais qu'il l'apportât par écrit. Et lors il se partit de Tours, et fut le lundi, huitième jour de ce mois de mars, à Chambery en Savoye, à dix heures au matin, auquel lieu étaient mondit seigneur le dauphin, monseigneur de Savoye, madame de Savoye et plusieurs autres, et incontinent envoya loger ses chevaux et s'en entra dans une église, jusqu'à ce qu'il eût fait signifier sa venuë audit monseigneur de Savoye, et en s'en venant, plusieurs personnes, tant des gens de mondit seigneur le dauphin, que de monseigneur de Savoye, le connurent et parlèrent à lui, et croit qu'ils notifièrent sa venuë à monseigneur le dauphin, parce qu'un peu après qu'il fut en ladite église, Géraumont, maître d'hôtel de mondit seigneur, et Jean Raymond, vinrent par devers lui, et lui demandèrent qui le menait; et il répondit qu'il venait de par le roi devers monseigneur de Savoye, et lui apportait lettres; et lors ils se départirent et retournèrent devers mondit seigneur le dauphin, et tantôt après retournèrent devers lui, en lui disant que monseigneur lui mandait qu'il lui envoyât les lettres qu'il apportait à monseigneur de Savoye, et qu'il les lui ferait bailler, sans qu'il en eût blâme; à quoi ledit Normandie répondit qu'il n'avait point cette charge, et que pour rien du monde il ne les baillerait, si non là où il lui était enchargé de par le roi, et ces dits s'en retournèrent de rechef, et lui dirent de par mondit seigneur, puisqu'il ne lui voulait envoyer lesdites lettres, qu'il fût content de soi aller ébattre quatre ou cinq jours à Grenoble, et qu'on le défrayerait bien, auxquels il répondit qu'il ne le ferait pour rien; et lors s'en retournèrent de rechef lesdits Géraumont et Raymond devers mondit seigneur, et tantôt après retournèrent arrière devers ledit Normandie, et lui dirent que, puisqu'il ne voulait envoyer ses lettres, ne s'en aller ébattre, que mondit seigneur lui demandait qu'il lui envoyât la créance qu'il avait charge de dire à mondit seigneur de Savoye; lequel Normandie, voyant que le lendemain la solemnité des noces se devait faire, espérant la retarder par le moyen de ladite créance, la dit audit Géraumont pour la rapporter à mondit seigneur. Et, peu de temps après, Colomier, accompagné de

cinq ou six autres, vint devers ledit Normandie, et lui dit que monseigneur de Savoye l'envoyait devers lui, pour avoir les lettres que ledit Normandie lui apportait, et les lui porter, et lui requit qu'il les lui baillât; auquel ledit Normandie répondit qu'il ne les lui baillerait point, et qu'il avait charge de les bailler à mondit seigneur de Savoye; et lors ledit Colomier lui répondit qu'il ne les lui pouvait bailler, et qu'il avisât autre à qui il les voudrait bailler : et ledit Normandie lui répondit que, se ainsi était qu'il ne les pût bailler à mondit seigneur de Savoye, ne parler à lui, qu'il était content de les bailler à son chancelier et aux gens de son conseil, et qu'aussi avait-il autres lettres adressant à eux; et lors ledit Colomier le mena au châtel de Chambery, et lui étant en la cour, le chancelier et autres dudit conseil de mondit seigneur de Savoye, vinrent en ladite cour sous un appentis, auquel il présenta lesdites lettres du roi adressées à mondit seigneur de Savoye, et les autres adressant à eux, et leur requit qu'ils voulissent faire diligence de présentement bailler à mondit seigneur de Savoye les lettres qui s'adressaient à lui, et ils lui dirent que si feraient-ils; et lors ils se départirent de lui, et se retrahirent, et après retournèrent ledit chancelier et autres dessusdits, et lui demandèrent s'il voulait rien dire, et il dit que non, et que les lettres portaient la substance de la créance; et outre, leur dit que le roi se donnait grand'merveille comment mondit seigneur de Savoye traitait et faisait traiter le mariage de mondit seigneur le dauphin et de sa fille, sans ce lui faire à sçavoir. A quoi les dessusdits ne lui répondirent rien et se départirent de lui, et le firent souper en salle avec les maîtres d'hôtel de mondit seigneur de Savoye, et après souper ledit Jean Raymond l'emmena coucher en son logis, et le lendemain au matin ledit Normandie alla, à l'église qui était devant son logis, à la messe, et illec vint à lui ledit Jean Raymond, et lui dit de par mondit seigneur le dauphin, qu'il fît bonne chère et qu'on le tiendrait bien aise, et que brief serait dépêché; et après avec un de sa connaissance s'en alla au châtel, et vit entrer l'épousée en la chapelle du châtel, en mantel de velours cramoisi, et cotte juste, comme il pouvait apercevoir de loin; mais qui la menait, il ne sçait, et par avant était entré en ladite chapelle mondit seigneur le dauphin, vêtu d'une robe longue de velours cramoisi, fourrée d'ermines, et après ce s'en retourna ledit Normandie en sondit logis, et là attendit jusqu'au vendredi ensuivant, qu'il fût dépêché, auquel jour un hérault de mondit seigneur le dauphin, nommé Dauphin, lui apporta deux paires de lettres adressant au roi, les unes de mondit seigneur de Savoye, et les autres desdits gens de son conseil, et lui dit qu'il s'en

pouvait bien aller, et que c'était sa réponse : et pendant ledit temps il ne vit mondit seigneur de Savoye, madame de Savoye, ne aussi monseigneur le dauphin, ne n'a point parlé à eux, et ses lettres reçues s'en est venu vers le roi. Dit aussi qu'il était tout commun audit lieu de Chambery, que l'on devait envoyer ambassade à Milan, pour traiter le mariage d'entre la petite-fille de Savoye et le fils du comte Francisque.

Ainsi, *signé*, DE LA LOERE.

Lettre du duc de Savoye au roy.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grâce, tant et si très-humblement comme je puis ; plus, mon très-redouté seigneur, plaise vous sçavoir que le dixième jour de ce mois de mars, j'ai reçu vos gracieuses lettres écrites le dernier jour de février passé, èsquelles se fait mention touchant le mariage de monseigneur le dauphin à ma belle-fille Charlote de Savoye, que ja long-temps s'est pourparlé, ne y veuille procéder plus avant à votre déplaisance ; sur quoi, très-excellent prince, vous plaise savoir que par un jour avant la réception de vosdites lettres, par la volonté de Dieu tout-puissant, la solemnisation des épousailles et noces était accomplie, à grand'solemnité et honneur des seigneurs : en outre, très-redouté seigneur, pour mieux certifier votre très-haute majesté de la vérité, il est vrai qu'avant la mort de feu bonne mémoire monsieur le légat que Dieu absoilve, qui vous avait paravant écrit et signifié cette matière, et sus icelle, comme le me dit en la présence de mon conseil, lui en aviez donné consentement, la chose fut passée et conclue avec les ambassadeurs de mondit seigneur le dauphin ; et depuis par la volonté de Dieu, et loyal consentement des parties, la chose a été honorablement accomplie, dont tout bien, accroissement d'amour et joye parfaite s'en pourra ensuir. Si vous supplie, très-redouté seigneur, qu'après avoir bien considéré toutes ces choses, vous plaise, non l'avoir en déplaisance, ains en louer Dieu tout-puissant, qui a dirigé et mis cette matière à perfection, et vous en réjouir pour le très-grand bien qui certainement s'en pourra ensuir, prêt toujours d'obéir à vos commandemens et plaisirs de tout mon loyal pouvoir, comme sçait le benoist fils de Dieu, mon très-redouté seigneur, qui vous ait en sa sainte garde, et vous doint très-bonne vie et longue. Écrit à Chambery, le douzième jour de mars, 1450. Le tout votre très-humble, LOYS, duc de Savoie, etc.

« Louis était occupé à détourner l'orage qui se formait » contre lui. (P. 42.) »

(La mésintelligence qui fut entre Charles VII et son fils, et qui dura quinze ans, c'est-à-dire, depuis 1446 jusqu'en 1461, que Charles VII mourut, étant l'événement le plus considérable du règne du père et de la vie du fils, j'ai cru devoir entrer, à ce sujet, dans plus de détails que ne l'ont fait les historiens qui m'ont précédé; c'est pourquoi je rapporterai d'abord les pièces les plus importantes qui ont rapport à ce qui se passa en Dauphiné; je donnerai ensuite celles qui sont relatives au séjour du dauphin en Bourgogne. Ces particularités servent plus que toute autre chose à faire connaître le caractère des princes.

Les premières tentatives que Charles VII avait faites pour faire ramener le dauphin, n'ayant pas eu le succès qu'il en espérait, il prit le parti de s'avancer vers le Dauphiné, et commença par mettre cette province sous sa main, en donnant de nouvelles provisions à Louis de Laval qui en était déjà gouverneur pour le dauphin.)

CHARLES, par la grâce de Dieu roi de France, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Comme notre très-cher et très-amé fils le dauphin de Viennois, se soit de sa seule volonté éloigné de nous, et par long espace de temps tenu en ce pays de Dauphiné, lequel ja pieça lui avions baillé pour aider à l'entretenement de son état et dépense, et pour lui donner commencement et introduction de gouvernement de seigneurie, non pas en espérance qu'il s'éloignât et se tînt hors de notre royaume, ainsi qu'il a ja fait par l'espace de dix ans et plus, nonobstant que par plusieurs fois lui ayons fait remontrer qu'il vînt par devers nous, et encore puis un an en ça, sur aucunes requêtes qu'il nous a faites, lui ayons fait très-douces et très-raisonnables réponses, desirant le attraire à nous, comme bon et naturel père doit faire son fils; après lesquelles réponses, et jaçait ce que par icelles il devait plus que devant prendre courage de venir devers nous, et soi employer en notre service et es affaires de la chose publique, ainsi qu'il doit et est tenu de faire, et néanmoins sans notre congé et licence, et sans quelque chose nous en faire sçavoir, aussi sans le sçû de la plûpart de ses serviteurs, ni de ceux dudit pays, il s'en est soudainement parti et absenté, et a délaissé le dit pays et sesdits serviteurs, sans ordre ni conduite, et durant ce qu'il a été audit pays, a fait plusieurs choses en diminution de la seigneurie et des droits et préroga-

tives d'icelui, et encore depuis sondit partement, et avant qu'il fût là où il est à présent, a voulu faire aucunes aliénations, et mandé à celui qui garde ses sceaux, qu'il en scellât les lettres, jaçait ce qu'il n'en puisse ne doive quelque chose aliéner, et pour ce que ne voudrions ce fait dudit pays et des droits qui appartiennent à la seigneurie d'icelui, vînt à diminution entre les mains de notredit fils ne autrement, et qui y avons bon et grand intérêt, considéré qu'il a été acquis par nos prédécesseurs, rois de France; considérant aussi que par l'amortement de ceux qui ainsi conduisent et conseillent notredit fils, et qui si légèrement lui ont fait abandonner ledit pays, et aventurer sa personne à périlleuses et dangereuses voyes, se pourraient faire des choses qui tourneraient à la diminution de la seigneurie et des droits, autorités et prérogatives dudit pays, ainsi que par ci-devant aucunes ont été faites, et avec ce, à la foule et oppression des vassaux, sujets et habitans d'icelui et de ceux de notre royaume, dont ledit dauphin est joignant et contigu; semblablement pourrait tourner au scandale de la chose publique, et à notre grand'déplaisance. Sçavoir faisons que nous, desirant obvier aux choses dessusdites, et y donner la provision telle qu'il appartient au bien de nous et de la chose publique, tant de notredit royaume, que dudit pays du Dauphiné, avons, par l'avis et opinion de plusieurs grands seigneurs de notre sang et lignage et autres gens de notre conseil, délibéré, conclu et ordonné de faire ledit pays de Dauphiné régir et gouverner sous notre main, jusqu'à ce que sachions plus à plein de la volonté que notredit fils a de soi reduire envers nous, et que par nous autrement en soit ordonné. En témoin de ce, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à St.-Priest en Dauphiné, le huitième jour d'avril, l'an de grace mil quatre cent cinquante-six, avant Pâques, de notre règne, le trente-cinquième. Par le roi en son conseil, auquel le roi de Sicile, les ducs de Calabre et de Bourbon, les comtes du Maine et de La Marche, les évêques de Coutances, d'Angers, le comte de Dunois, le maréchal de Lohéac, l'amiral, les sires de La Forest et de Beauvais, M^e. Etienne Le Fevre, Odet Daidie, bailli de Cotentin, M^e. Pierre Doriole, et François Halé, et autres étaient. De la Loere.

Provisions du gouvernement de Dauphiné, accordées à Louis de Laval.

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, faisant gouverner sous notre main le pays de Dauphiné, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme par nos autres lettres

patentes données du jourd'hui, et pour certaines causes et considérations plus à plein contenues en icelles, nous ayons par le conseil, avis et délibération de plusieurs des seigneurs de notre sang et lignage, et gens de notre conseil, ordonné que le pays de Dauphiné, que avions baillé à notre très-cher et très-amé fils le dauphin de Viennois, pour le soutenement de son état et dépense, sera gouverné sous notre main, jusqu'à ce que sçachions plus à plein de la volonté et intention de notredit fils, que a de soi réduire envers nous, et que par nous en soit autrement ordonné; et par ce notre amé et féal cousin Louis de Laval, seigneur de Châtillon, qui de pieça a tenu et exercé l'office de gouverneur dudit pays, paravant que eussions ordonné icelui pays être gouverné sous notredite main, ne puisse bonnement exercer ledit office, sans avoir de nous pouvoir et commission; nous, par l'avis et délibération que dessus, avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons que ledit seigneur de Châtillon exerce ledit office de gouverneur dudit pays de Dauphiné, sous notredite main, jusqu'à ce que sçachions plus à plein de la volonté et intention que notredit fils a de soi réduire envers nous, et que par nous en soit autrement ordonné; et à ce l'avons commis et député, commettons et députons par ces présentes. Si donnons en mandement par ces présentes, à tous les sujets d'icelui pays du Dauphiné et autres qu'il appartiendra, que audit seigneur de Châtillon, duquel avons pris et reçu le serment en tel cas requis, et à ses lettres et mandemens commis et députés, ils obéissent et entendent diligemment ès choses touchant et regardant ledit office, et voulons que des gages appartenant audit office, il soit payé par ceux qu'il appartiendra, ainsi qu'il était paravant notredite main-mise. En témoin de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à St.-Priest, en Dauphiné, le huitième jour d'avril, l'an de grâce mil quatre cent cinquante-six, avant Pâques, et de notre règne le trente-cinquième. Par le roi en son conseil, auquel le roi de Sicile, les duc de Calabre et de Bourbon, les comtes du Maine et de La Marche, les évêques de Coutance, d'Angers, le comte de Dunois, le maréchal de Lohéac, l'amiral, les sires de La Forest et de Beauvais, M^e. Etienne Le Fèvre, Odet Daidie, bailli de Cotentin, M^e. Pierre Doriole, François Halé et autres.

De La Loere.

« Louis, alarmé, envoya aussitôt Courcillon, son grand » fauconnier, pour faire des remontrances au roi. (P. 45.) »

Lettre du dauphin au roi, présentée par Courcillon.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grace, tant et si très-humblement comme je puis, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, que j'envoie présentement pardevers vous messire Guillaume de Courcillon, pour vous dire aucunes choses. Si vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise l'ouïr, et croire ce qu'il vous dira de par moi, et m'avoir et tenir toûjours en votre bonne grace, qui est la chose en œ monde que plus je desire, ensemble me mander et commander vos bons plaisirs, pour iceux faire et accomplir à mon pouvoir, au plaisir de notre Seigneur, qui par sa grace, mon très-redouté seigneur, vous doint très-bonne vie et longue. Ecrit à Romans, le dix-septième jour d'avril, mil quatre cent cinquante-six, après Pâques. Votre très-humble et très-obéissant fils, Loys. Et plus bas, J. Bourré.

S'ensuit la créance dudit messire Guillaume de Courcillon.

Sire, monseigneur se recommande très-humblement à votre bonne grace, et vous supplie très-humblement qu'il vous plaise lui pardonner de ce qu'il n'a plûtôt envoyé devers vous. Sire, il m'a ci-envoyé pour vous prier et supplier très-humblement, qu'il vous plaise, en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, lui pardonner toute déplaisance que vous pouviez avoir eu à l'encontre de lui.

Sire, comme vous savez, cette chose-ci a eu bien longue durée, et ne peut être qu'il n'y ait eu des rapports sans nombre et de bien étranges, et par lesquels pouvez avoir eu de grandes suspections, et lui de grandes craintes. Il vous supplie très-humblement qu'il vous plaise de votre grace, vous contenter et assûrer de lui; car il y veut mettre son cœur et son âme; et, sire, pour non vous ennuyer, et aussi qu'il n'appartient point de vous présenter chose, tant que on sente si elle vous sera agréable, s'il vous plaît, vous commettrez quelque homme féable à qui je puisse clairement parler de cette matière, et puis sur ce vous pourrez aviser à votre bon plaisir.

S'ensuit les offres faites par monseigneur le dauphin.

Se c'est le plaisir du roi, monseigneur sera content de faire ce qui s'ensuit.

Premièrement, fera tels sermens et sûretés qu'il plaira au

roi, de le servir envers tous et contre tous, sans nul excepter, et de ne tenir parti que le sien.

Item, sera content de renoncer à toutes alliances, se aucunes en ayait faites, et promettra que jamais n'en fera nulles, et pareillement qu'il ne passera la rivière du Rhône, ne entrera au royaume, sans le sçû, congé et licence du roi.

Et aussi, qu'il plaise au roi, attendu les soupçons et rapports faits en cette matière, dont mondit seigneur a de grandes craintes qui touchent sa personne et de ses serviteurs, il soit et demeure, à son bon plaisir et franc arbitre, sans être contraint de cette matière, sinon à sa volonté, et que de ce il plaise au roi l'en assurer bien.

Quand ledit messire Guillaume de Courcillon fut arrivé devers le roi, il lui présenta les lettres dessusdites de mondit seigneur, et lui fit la recommandation le plus humblement qu'il put, à quoi le roi ne répondit rien, ne ne lui demanda des nouvelles de mondit seigneur.

Puis après le roi bailla lesdites lettres au chancelier, et les fit lire tout haut, et puis fit dire audit messire Guillaume sa créance desdits écrits; puis après s'en alla à son logis; et à quatre jours de là, le roi le manda pour lui faire faire réponse, et la lui fit le chancelier en la présence du roi, ainsi qu'il s'ensuit:

Messire Guillaume, le roi a vû les lettres de monseigneur, et ouï la créance que lui avez dite, de quoi il a été bien content, et y avait en ladite créance de belles paroles, qui lui ont bien plû. Au regard de certains articles que vous avez montrés à son conseil, le roi n'y entend rien, et au surplus la chose a trop duré, et en veut le roi voir la fin, et en effet est délibéré de n'en souffrir plus.

Ledit chancelier lui dit après: Messire Guillaume, prenez congié du roi, vous êtes expédié. Lors ledit messire Guillaume se mit à genoux devant le roi, et lui demanda: Sire, vous plaît-il rien mander à monseigneur? lequel lui dit que non.

Après, ledit messire Guillaume dit audit chancelier et autres du conseil, qui étaient à ladite réponse, ce qui s'ensuit:

Mes seigneurs, je ne suis point clerc, et suis de gros entendement; je vous prie, baillez-moi cette réponse par écrit. Ledit chancelier lui dit que ce n'était pas la coûtume, et en effet, il n'en put avoir autre chose.

« Le dauphin renvoya Courcillon avec Simon Le Cou-
» vreur, prieur des célestins d'Avignon..... Ce prince fit
» repartir le prieur avec Gabriel de Bernes, seigneur de

» Targes. Leurs instructions étaient à peu près les mêmes » que celles des députations précédentes. (P. 45.) »

(Comme les instructions des différentes députations que le dauphin envoya au roi, se rapportaient toutes à celles de Courcillon qu'on vient de voir et qu'elles tendaient plus à tromper le roi qu'à le satisfaire, je ne les répéterai point, et je me contenterai de rapporter les réponses que le roi y fit faire.)

Réponse rédigée dans le conseil du roi, pour être faite à messire Guillaume de Courcillon, chevalier, et au prieur des célestins d'Avignon, envoyés devers ledit seigneur roi, de la part de monseigneur le dauphin, le huitième juin, mil quatre cent cinquante-six.

Leur sera dit que le roi a reçu les lettres closes que mondit seigneur lui a écrites, et ouï la créance que lesdits Courcillon et prieur des célestins lui ont dite de bouche ; aussi a vû les deux instructions signées de mondit seigneur, qu'ils ont baillées devers le conseil du roi.

La première desquelles contient deux points : le premier, que mondit seigneur a été très-joyeux de ce qu'il a plu au roi avoir agréables les offres et présentations qu'il lui a fait faire par ledit Courcillon, et de la bonne réponse qu'il lui a faite, dont il le remercie tant que plus peut.

Le second, qu'il n'est chose possible en ce monde que mondit seigneur ne veuille faire pour avoir et demourer en la bonne grace du roi.

La seconde instruction contient quatre points : le premier, que mondit seigneur offre faire tels sermens et sûretés qu'il plaira au roi, de le servir envers et contre tous, sans nuls excepter, et de ne tenir parti que le sien ;

Le second, qu'il est content de renoncer à toutes alliances, si aucunes en avait faites, et promettre de jamais n'en faire sans le scu, congé et licence du roi ;

Le tiers, qu'il ne passera la rivière du Rhône sans le congé dudit seigneur ;

Le quatrième, qu'il plaise au roi être et demouré content de lui, et lui accorder l'humble requête qu'il lui a faite.

Et pour ce que par lesdites instructions ladite requête n'est point déclarée, le roi, qui désire procéder pleinement et par claires et entendibles paroles, ainsi qu'en telles matières se doit faire, quand on a vouloir de venir à bonne conclusion, a fait demander par les gens de son conseil auxdits de Courcillon et prieur des célestins, comment mondit seigneur entendait la-

dite requête ; à quoi ils ont répondu que mondit seigneur entendait icelle requête selon le contenu ès instructions que ledit Courcillon apporta à l'autre fois qu'il vint devers le roi, par lesquelles instructions mondit seigneur faisait toutes pareilles offres que les dessusdites, parmi ce toutefois que mondit seigneur ne fût point tenu ni contraint à venir devers le roi, sinon quand il lui plairait, et que de sa personne et de ses serviteurs, il fût et démourât à son bon plaisir et franc arbitre, sans être contraint en cette matière, se non à sa volonté, et que de ce il plût au roi l'en assurer bien.

Après lesquelles choses ainsi récitées, leur sera dit que ce qu'ils ont de présent dit et exposé, et les offres et requêtes qu'ils ont faites, sont toutes pareilles en effet à celles que ledit de Courcillon avait faites à l'autre fois, auxquelles le roi fit et fit faire dès lors très-bonne, douce et raisonnable réponse ; car il lui fit faire réponse par monseigneur son chancelier, qu'il était bien content d'avoir vu les lettres de mondit seigneur, et ouï ce que ledit Courcillon lui avait dit, et qu'au regard desdites offres, réservé en tant que touche lesdites deux conditions, c'étaient bonnes et honnêtes ouvertures, et les avait le roi très-agréables, et que quand le roi connaîtrait que mondit seigneur ferait par effet ce que bon et obéissant fils doit envers son père, en manière qu'il pût et dût prendre et avoir sûreté et confiance, que doresnavant il le voulsist servir et obéir, comme il est tenu, sans variation et sans jamais retourner aux termes du temps passé, le roi ferait ce que bon et naturel père doit à son bon et obéissant fils, par laquelle réponse le roi montrait bien le bon désir qu'il avait à ladite matière.

Et encore, en tant que lesdits de Courcillon et prieur des célestins disent à présent qu'il n'est chose possible en ce monde que mondit seigneur ne voulsist faire pour avoir la bonne grace du roi, et des autres bonnes offres contenues èsdites instructions, le roi en est bien content et les a bien agréables, et voudrait que mondit seigneur le fît par effet.

Mais au regard desdites deux conditions, c'est à sçavoir que mondit seigneur ne soit point tenu de venir devers le roi, se non à sa volonté, aussi que ses serviteurs lui demourent à son plaisir, le roi est bien émerveillé comment il persiste et s'arrête aux deux dites conditions, attendu qu'elles sont répugnantes et contraires aux offres dessusdites, et en persistant en icelles, il ne montre pas qu'il ait du tout quitté le courage de la continuation des termes du temps passé, ne qu'il ait désir de venir en la bonne obéissance du roi son père, comme il est tenu de faire.

Et aussi, en voulant retenir avec lui les serviteurs qui ainsi

le conseillent et conduisent, il semble qu'il veuille toujours continuer et persévérer en iceux termes, dont se pouvaient ensuir plus grands inconvéniens que jamais.

Sera aussi dit que depuis le département dudit messire Guillaume de Courcillon, mondit seigneur n'a pas montré qu'il se veuille humilier envers le roi, comme il est tenu, ne qu'il ait du tout ôté son courage de suivre le mauvais conseil et continuer les étranges termes qu'il a par long-temps tenus.

Car à l'autre fois que ledit Courcillon vint devers le roi, il rapporta deux instructions de mondit seigneur : l'une qui ne contenait que toutes bonnes et humbles paroles, desquelles le roi fut très-content et les eut bien agréables comme dit est; l'autre qui contenait lesdites conditions, qui n'étaient pas raisonnables. Et incontinent après le retour dudit Courcillon, mondit seigneur envoya en plusieurs lieux et devers aucuns seigneurs de ce royaume, les instructions qui contenaient les choses humbles et raisonnables, en taisant les autres instructions qui contenaient lesdits conditions déraisonnables, et aussi en taisant la bonne, douce et raisonnable réponse que le roi lui avait faite, comme en voulant donner charge au roi qu'il avait refusé les choses raisonnables que mondit seigneur lui offrait.

Et qui plus est, le roi a vu certaines autres instructions et lettres closes que mondit seigneur a depuis écrites à plusieurs seigneurs du sang et autres du grand conseil, par lesquelles est faite mention qu'il avait envoyé devers le roi pour requérir la sûreté de sa personne et de ses serviteurs, sur quoi lui avait été faite bien étrange réponse; laquelle réponse mondit seigneur leur a envoyée par écrit en toute autre forme et manière qu'elle ne lui a été faite, et a tu et mué en autres termes les bonnes, douces et raisonnables paroles que le roi fit et fit dire audit de Courcillon, par lesquels apparaissait le bon vouloir et affection que le roi avait au bien et bonne conclusion de la matière, dont mondit seigneur, par raison, devait être moult content et joyeux.

Et en outre lesdites lettres que mondit seigneur écrivait à nosdits seigneurs du sang, est contenu qu'il les prie qu'ils veuillent, le plutôt que possible leur sera en ce monde, aller ou envoyer devers le roi, lui supplier d'octroyer les deux points dessusdits.

Et au cas que son plaisir ne serait de les lui octroyer, qu'il plût au roi faire remontrer à nosdits seigneurs du sang et de son grand conseil, les déplaisances qu'il a envers monseigneur le dauphin, et les causes pourquoi, et qu'il s'excusera tellement, que Dieu, le roi, lesdits seigneurs et ceux de son conseil en devront, par raison, être contens, et que le roi, qui est prince de justice, ne

veuille concevoir une si grande mérencolie contre lui, sans que premièrement ses excusations soient ouïes, qui est chose qui ne se devrait dénier au plus étrange du monde; desquelles choses le roi a été bien émerveillé, et non sans cause; car, par lesdites paroles, mondit seigneur s'efforce de justifier les fautes et les termes qu'il a tenus le temps passé, en voulant donner à entendre que l'indisposition de cette matière tient au roi, non pas à lui. Et toutefois il n'y a nul, tant des seigneurs du sang qu'autres, qui ne connaisse clairement le contraire, et comment le roi a toujours été enclin à toute bénignité, et a mis grand'peine et s'est essayé maintefois par plusieurs douces et amiables voyes, à attraire et induire mondit seigneur à bonne obéissance, et à s'employer au service de la chose publique, comme il est tenu de faire.

Et a toujours le roi singulièrement désiré que mondit seigneur se voulsist reconnaître et gouverner comme bon et naturel fils doit envers son père, tellement que Dieu, le roi, lesdits seigneurs du sang et tous ceux de ce royaume en dussent être joyeux et contens; et mêmement a ledit seigneur montré son bon vouloir par la réponse qu'il fit dernièrement audit messire Guillaume de Courcillon, laquelle est bien autre et d'autre substance que celle que mondit seigneur a envoyée par instruction auxdits seigneurs, ainsi que dessus est dit.

Et qui plus est, par les lettres et instructions que mondit seigneur a présentement envoyées au roi, par lesdits de Courcillon et prieur des célestins, appert très-clairement tout le contraire de ce qu'il a écrit et envoyé auxdits seigneurs par instruction; car, par ce que mondit seigneur a envoyé au roi, il le mercie de ce qu'il a eu ses offres agréables, et de la bonne réponse qu'il lui a faite, qui bien est à démontrer qu'on ne lui a pas fait réponse étrange, ainsi qu'il a écrit auxdits seigneurs; lesquelles choses donnent bien grande présomption et apparence que mondit seigneur n'a pas volonté de soi mettre en son devoir, ainsi qu'il a fait dire, et n'a pas le roi, ne aussi n'ont ceux de son royaume, cause de le croire, s'il ne le montre autrement par effet.

Et par les termes dessusdits appert bien si le roi doit être enclin de lui obtempérer en ce qu'il requiert touchant ses serviteurs, qui ainsi le conseillent, et par l'exhortement et suggestion desquels il s'est ainsi éloigné du roi, son père, et entretenu ès étranges termes qu'il a tenus et qu'il tient.

Et au regard des excusations que mondit seigneur prétend, sous ombre des craintes qu'il dit avoir; véritablement il doit bien avoir crainte de l'offense qu'il a faite envers Dieu, envers

le roi, son père, et toute la chose publique de ce royaume, de si longuement avoir persévéré et continué ès termes du temps passé; mais il ne doit pas avoir crainte de venir à la bonne obéissance et miséricorde du roi, considéré la grand' bénignité, douceur et clémence qui est en lui, et dont il a toujours usé même envers ses ennemis. Et n'est en ce monde chose qui tant dût assurer mondit seigneur que de soi trouver en la bonne grace du roi; car, Dieu merci, il n'a point été vû jusques ici que le roi ait tenu aucuns mauvais termes à ceux qu'il a reçus en sa bonne grace, et à qui il a pardonné.

Cette réponse ayant été lue aux envoyés du dauphin, le roi prit la parole et leur dit :

J'ai ouï ce qu'hier vous me dites de par mon fils le dauphin, et aujourd'hui ai vû ce que m'avez baillé par écrit touchant ladite matière, laquelle chose j'ai fait lire en la présence de ceux de mon conseil qui sont ici, et ne puis trop m'émerveiller de ce que vous dites que mon fils a pris la réponse que je vous avais faite l'autre fois, si étrangement, et qu'il en avait été courroucé et déplaisant; car il semblait bien aux seigneurs du sang et aux gens de mon conseil que la réponse était si douce, si gracieuse et si raisonnable, qu'il s'en devait bien éjouir et contenter, et l'avoir pour agréable.

Vous avez touché deux points ès choses que vous m'avez dites, et me semble que c'est toujours le vieil train, et que mon fils veut que j'approuve son absence, et les termes qu'il tient de ne vouloir venir devers moi, qui serait nourrir l'erreur qui a été long-temps en ce royaume, que l'on disait que je ne voulais pas qu'il y vinsist, laquelle chose, comme chacun peut assez sçavoir, ne vint onc de moi, et eusse été bien joyeux que despieça il y eût été, pour s'être employé avec les autres au recouvrement de ce royaume, et à débouter les ennemis d'icelui, et avoir sa part en l'honneur et ès biens, comme ils ont eu. J'ai désiré sa venue par devers moi, non pas tant pour moi comme pour lui; car combien que ce me serait bien grand'joye et plaisir qu'il y fût, et de le voir et parler à lui, toutefois principalement je l'ai désiré et désire pour le bien et honneur qui lui en peuvent advenir, et quand il y serait et que j'aurais parlé à lui, et dit et déclaré des choses que je ne lui écrirais ni manderais par autres, je crois qu'il en serait bien joyeux et content, et n'aurait ja volonté de s'en retourner; et se ainsi était qu'il s'en voulsist retourner après que j'aurais parlé à lui, faire le pourrait sûrement, ainsi qu'autrefois je vous ai dit. Et aussi se ainsi est qu'il n'y veuille venir, mais se absenter toujours de ma présence, ainsi que jusques ici il a fait,

j'aime mieux qu'il le fasse de soi-même et par son vouloir, et l'avis de ceux qui le conseillent, qu'y bailler mon consentement; et m'ébahis bien d'où lui viennent ces craintes dont vous avez parlé; car il me semble qu'en si long-temps qu'il a été absent d'avec moi, il a eu assez espace pour se devoir assurer et aviser à son cas d'où peut venir ceci. C'est une chose bien merveilleuse qu'il refuse à venir devers celui dont les biens et honneurs lui doivent venir; et d'autre part il se deffuit, éloigne et ne veut voir mes bons et loyaux sujets, qui se sont si honorablement et vaillamment employés ès grandes affaires de ce royaume, et à résister aux entreprises des anciens ennemis d'icelui, et des autres qui l'ont voulu grever, et pour les grands services qu'ils ont faits sont de loyauté bien éprouvés; desquels, pour les termes qu'il leur tient, et qu'il ne vient point devers moi, il ne peut avoir leur amour, ainsi qu'il aurait, s'il était avec moi, et qu'il parlât et fréquentât avec eux, comme il appartient et dont je m'acquitte. Mes ennemis se fient bien en ma parole et en ma sûreté, et quand je les ai eus en ma volonté, et que même ils étaient abandonnés de ceux de leur parti, si sçait chacun que je ne leur ai pas fait cruauté. Et maintenant mon fils ne se fie pas en ma sûreté pour venir par devers moi, en quoi il me semble qu'il me fait petit honneur; car il n'y a si grand seigneur en Angleterre, combien qu'ils soient mes ennemis, qui ne s'y osât bien fier, et serais bien déplaisant que sous ma sûreté il lui fût fait quelque chose qui lui fût préjudiciable; et, quand j'aurais ce vouloir, pensez-vous que je sois si impuissant et mon royaume si dépourvu, que je ne l'eusse bien là où il est? Pensez-vous que je prenne sûreté de mon fils telle que je voudrai, sur les choses dont vous m'avez parlé? Je n'en ai pas eu grand besoin jusques ici, et encore ne vois-je point qu'il soit nécessité de le faire, Dieu merci; et quant à la provision qu'avez requise pour lui, comme autrefois ai dit, quand il viendrait devers moi pour faire son devoir, voire moins que devoir, et soi employer au bien de la chose publique, ainsi qu'il appartient, je ferais envers lui et lui donnerais telle et si bonne provision, qu'il devrait être bien content; et se je le faisais ainsi que le requérez, ce serait nourrir l'éloignement qu'il a eu si long-temps de moi. J'espère qu'ils ne me le conseilleraient pas, et s'ils me le conseillaient onc, si aimerais-je mieux qu'ils le fissent d'eux-mêmes que d'y donner mon consentement, et est à faire à ceux qui le conseillent et tiennent en ce train, de lui bailler ladite provision, et non pas à moi.

Autre réponse faite de la part du roi à Gabriel de Bernes et au prieur des célestins d'Avignon, envoyés de monseigneur le dauphin, le 20 août 1456.

Le roi a ouï ce que vous, Gabriel de Bernes et prieur des célestins, lui avez dit et exposé de par monseigneur le dauphin, qui n'est en effet autre chose que ce qu'autrefois il lui a fait sçavoir par messire Guillaume de Courcillon, et depuis par ledit messire Guillaume, et vous, prieur des célestins; à quoi dernièrement vous fut faite réponse en sa présence, et depuis baillée par écrit; telle et si raisonnable que par raison mondit seigneur s'en devait bien éjouir et contenter; et comme contient ladite réponse en substance, et outre plus ainsi que vous dit le roi de sa bouche, le plus grand plaisir que le roi pourrait avoir, ce serait que mondit seigneur le dauphin soit enclin et disposé de le servir et obéir, et soi employer au bien de la chose publique de ce royaume, ainsi comme il est tenu de faire, avec ce avoir et être accompagné de gens notables qui le servent et induisent à toutes choses qui soient à son honneur; et encore de présent et de rechef il vous fait dire qu'au regard des requêtes que mondit seigneur lui a autrefois fait faire par messire Guillaume de Courcillon et vous, c'est à sçavoir qu'il lui plaise lui pardonner les déplaisances du temps passé, le recevoir en sa bonne grâce et se servir de lui; aussi au regard des offres, c'est à sçavoir de faire de tels sermens et bailler telles sûretés et promesses qu'il plaira au roi, de le servir et obéir envers et contre tous, de soi départir de toutes alliances qu'il aurait faites, et plus n'en faire sans son plaisir, et de ne passer le Rhône sans son congié et licence, le roi les a eues et encore a très-agréables, les accepte, et en est très-content; mais au regard des conditions que mondit seigneur y apposait; c'est à sçavoir qu'il ne fût point tenu de venir devers le roi, et aussi que ses serviteurs lui demourent à son plaisir, et que touchant cette matière mondit seigneur ne soit contraint, sinon à sa volonté, le roi n'a pas été et n'est pas conseillé de les lui octroyer; car ce serait déroger et venir contre les requêtes et offres qu'il a faites, et en lui accordant qu'il ne vinsist devers lui, il approuverait son absence et les termes qui ont été tenus le temps passé. Aussi, sans venir, mondit seigneur ne pourrait faire le service qu'il est tenu faire au roi et à la chose publique de ce royaume; et en lui laissant entour lui ceux qui ainsi l'ont conduit et conseillé, ce ne serait pas pour radresser cette matière, ainsi que le roi le désire, et qu'il est besoin pour le bien et honneur de mondit seigneur. Et jaçait ce qu'autrefois et encore puis n'a guères par deux fois, le roi ait été content de recueillir et

recevoir mondit seigneur en sa bonne grace, en faisant ce que dit est, encoré de rechef et à présent le roi est content de le recueillir en sa bonne grace, le recevoir comme bon et piteux père doit à son bon et obéissant fils, et lui pardonner et oublier toutes les déplaisances du temps passé, pourvû qu'il vienne envers lui, ainsi que bon et obéissant fils doit faire envers un tel père, sans réservation des conditions dessusdites, qui n'ont semblé et ne semblent être bonnes ne raisonnables; et pour ce qu'autrefois notre saint père a écrit au roi de cette matière, afin qu'il soit averti de son bon vouloir, et du devoir où il se met, le roi a bien voulu vous faire faire cette réponse en la présence de mondit seigneur le cardinal, lui présent; et aussi vous veut bien faire dire que se mondit seigneur à cette fois ne se met en son devoir envers le roi, vû la douceur et bénignité que le roi lui montre, l'intention du roi est de faire procéder contre ceux qui ainsi le conduisent et conseillent, selon que la matière le requiert.

« Dammartin écrivit au roi que le dauphin faisait armer tous ses sujets. (P. 46.) »

Lettre du comte de Dammartin, sur les desseins de monseigneur le dauphin.

AU ROI, MON SOUVERAIN SEIGNEUR.

Mon souverain seigneur, je me recommande si très-humblement que faire puis à votre bonne grace. Des nouvelles, monseigneur est à Valence, et a mandé les nobles de son pays de l'âge de dix-huit ans, et toutes autres gens qui pourront porter armes, et a baillé au bâtard d'Armagnac, son maréchal, pour ses conseillers, Pierre de Meulhon, Aimard de Clermont, et Guillaume, bâtard de Poitiers, et a baillé à Jean de Vilaines, à Guillaume Neveu, à Pierre de Meulhon, à Malortie, et à Bournasel, à chacun une charge de cent lances; le seigneur de Myron y a été, et a fait ses ordonnances, et s'est allé habiter et doit brief retourner pour servir; et a danger de ce que monsieur le prevôt vous dit dernièrement, puisqu'il s'aide des deux parties, et a fait crier que tout homme retraie ses biens à places fortes, et s'effraye fort le pays; mais quelque chose qu'il y ait, les nobles et tous ceux dudit pays de Dauphiné n'ont fiance qu'en vous, et dient qu'ils sont perdus à cette fois, si vous n'y mettez remède; et dès qu'ils vous verront démarcher, ils parleront haut, et quand vous serez en lieu, ils rendront leur devoir envers vous. Monsieur de Savoye a mandé en Bresse, et il a trouvé sept ou huit vingts hommes d'armes, et quand il a vû le petit nombre, les a con-

tremandés. Monseigneur s'est offert à le servir et venir en Bresse, et y a fort tendu; mais monseigneur de Savoye a dissimulé et dissimule, et, selon que l'on dit, peut apercevoir méfiance entr'eux. Les villes de Bresse dient que si vous y venez, que vous êtes prince qui aimez la justice, et que vous les y traiterez bien, et qu'ils vous bailleront leurs villes, et aussi qu'ils ne les pourraient tenir, et vous rendront monseigneur le prince et madame la princesse, la maison de Savoye. Mon souverain seigneur, monseigneur a envoyé devers vous Siennois, et encore y envoye le marquis, qui a fait de très-mauvais rapports par deçà, ainsi qu'il a été renommé, et a bouté monseigneur en ses erreurs, et en telles folies, plus qu'autres de son Etat, requérir aussi qu'il demenât le traité de monseigneur de Savoye, et qu'il ferait bien les besongnes. Et semble qu'il lairrait ces choses ès termes où elles sont, en donnant bonnes paroles à monseigneur, et en entretenant votre venue, et en faire plus de bruit que jamais ; ce serait bien, et pour les faire rendre ; car c'est la chose qu'ils craignent plus ; et cependant vous aurez nouvelles de vos ambassadeurs de Savoye, et d'autres avertissemens, et aurez avis par quel moyen devez mener cette matière, et ne faites pas petite œuvre en bien la conduisant, et semble qu'est aisé à faire ; car je n'y vois nulle autre revenge en eux ; aussi sont tant ébahis qu'ils peuvent des nouvelles d'Italie : le seigneur Couvran, frère du comte de Roussi, le seigneur Guillaume devant Alexandrie, les Vénitiens gaignent fort pays sur ladite comté ; mais je crois que ce bruit lui aidera du commun bruit de votre ambassade. On dit que monseigneur de Savoye se soumettra du tout envers vous qui serait bien venu.

Votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

CHABANNES.

(Ce fut sur cette lettre que le roi donna ordre à Chabannes de marcher en Dauphiné, et d'arrêter le dauphin ; mais ce prince prit la fuite et se retira d'abord à Saint-Claude. Jusqu'au moment où il sortit du Dauphiné, il n'avait point cessé de s'occuper du gouvernement de cette province. Un mois avant sa fuite il avait donné, *sur les donations entre-vifs, un édit célèbre qui est encore en vigueur.*)

Extrait de cet édit.

« Cet édit, donné à Grenoble le 31 juillet 1456, ordonne que toute donation entre-vifs sera de nulle valeur, si elle n'est faite en présence du juge ou du châtelain du lieu où le donateur est domicilié, qu'on sera obligé d'y appeler trois des plus proches parens demeurant dans le ressort même ou dans les lieux voisins, et au défaut de parens, trois témoins prud'hommes et non suspects. »

(Deux choses sont à remarquer dans cet édit : 1°. Que le dauphin avait un conseil particulier autre que le conseil delphinal, puisqu'il est porté par le réglement qu'il était fait de l'avis de son conseil ; 2°. Que quoiqu'il ne fût pas encore roi, il ne laissait pas de qualifier le conseil de parlement, depuis l'érection qu'il en avait faite trois ans auparavant au mois de juin 1453. Il est encore dit, outre les autres clauses qui sont dans le statut delphinal, que les donations faites indiscrètement pourront être révoquées, excepté les donations faites ensuite d'émancipation ou pour cause de mariage.)

« Le dauphin écrivit au roi. (P. 46.) »

Lettre du dauphin au roi.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grace tant et si très-humblement comme je puis, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, que pour ce que, comme vous sçavez, mon bel-oncle de Bourgogne a intention de brief aller sur le Turc à la défense de la foi catholique, et que ma volonté serait bien d'y aller, moyennant votre bon plaisir, attendu que notre saint père le pape m'en a requis, et que je suis gonfalonier de l'église, et en fis le serment par votre commandement. J'envoie par devers mon dit bel-oncle pour sçavoir son intention sur son allée, afin que je me puisse employer à la défense de la foi catholique, se métier fait, et aussi pour lui prier qu'il se veuille employer à trouver le moyen que je puisse demeurer en votre bonne grace, qui est la chose que je désire plus en ce monde ; mon très-redouté seigneur, je prie à Dieu qu'il vous doint très-bonne vie et longue. Ecrit à Saint-Claude, le dernier jour d'août 1456.

Votre très-humble et très-obéissant fils, Loys.

Lettre circulaire aux évêques de France.

Notre amé et féal, vous sçavez comme de pieça notre saint père le pape nous a fait grand gonfalonier de l'église, et pour ce que avons bien désiré et désirons nous employer au service de Dieu et de ladite église, et au bien et défense de la chrétienté, nous sommes transportés ès marches de par deçà, pour communiquer sur cette matière avec notre bel-oncle le duc de Bourgogne, qui en ladite matière est bien affectionné, et avons espérance de bien brief conférer avec lui. Si vous prions que veuillez nous avoir pour recommandé en vos bonnes prières, et faire prier

par toutes les églises de votre diocèse, afin que Dieu nous veuille aider et conduire notre bonne intention ; et au regard de notre fait, pour lequel le sire de Targe et le prieur des célestins ont dernièrement été devers monseigneur, nous nous en sommes soumis et donné charge ès seigneurs du sang, et briefment vous ferons sçavoir plus à plein de nos nouvelles. LOYS.

Lettre circulaire de Charles VII, en forme de manifeste contre le dauphin.

DE PAR LE ROI.

NOTRE amé et féal, nous tenons que sçavez assez comme puis aucun temps en ça, notre très-cher et très-amé fils le dauphin a envoyé par devers nous à l'une fois Guillaume de Courcillon, et à l'autre fois ledit de Courcillon et le prieur des célestins d'Avignon ensemble, et dernièrement Gabriel de Bernes et ledit prieur des célestins, à tous lesquels nous avons fait et fait faire réponse très-douce et très-raisonnable, désirant le réduire et attraire par bénignité, douceur et clémence ; et encore à la dernière fois avons fait faire réponse par notre chancelier en notre présence, et en la présence du cardinal d'Avignon, envoyé par deçà de par notre saint père le pape, aussi de notre conseil, auquel lors étaient beau-neveu de Calabre, et autres des seigneurs de la cour, que si notredit fils voulait venir devers nous, comme bon fils doit envers son père, nous étions content et prêt de le recueillir en notre bonne grace, lui pardonner et oublier toutes les déplaisances du temps passé, et le recevoir comme bon et naturel père doit son bon et obéissant fils ; et, en outre ladite réponse, leur avons dit de bouche que l'un des plus grands désirs que ayons en ce monde est que notredit fils se gouverne bien, et que si par jeunesse il a par ci-devant été mal averti, dorénavant qu'il est en âge de soi connaître, il mette peine de redresser son fait et se réduire envers nous, comme il est tenu de faire, et que s'il faisait aucun doute, ou qu'il eût aucune crainte ou soupçon, quand il nous en avertirait, nous lui assurerions tellement, que raisonnablement il en devrait être content et n'aurait cause de rien craindre ; mais néanmoins jusques-ci il ne l'a voulu faire ; encore a été si très-mal conduit et conseillé, que toujours il a persévéré à dire qu'il ne voulait venir devers nous, ne se trouver en notre présence, qui est chose bien étrange à considérer de fils à père ; et, qui plus est, avons sçu que, dès sitôt qu'il a ouï les rapports desdits Gabriel de Bernes et prieur des célestins, et par eux sçu la réponse que lui avons faite, de laquelle raisonnablement il se devait moult réjouir, incontinent icelui notre fils s'est subitement

parti et absenté du pays de Dauphiné, où il était, et a laissé et abandonné vous et les autres habitans d'icelle, sans garde et ordonnance ni conduite, dont avons été bien émerveillés : mêmement que considérées les choses dessusdites, et la grande douceur et bénignité que lui démontrions, il ne peut avoir quelque cause de ce faire ; et pour ce que par l'exhortement ou suggestions de ceux qui ainsi le conduisent ou d'autres qui volontiers entreprendraient sur ledit pays, se pourraient faire des choses qui tourneraient à la grande foule et charge d'icelui, qui, après tant de grandes charges et oppressions qu'ils ont supportées le temps passé, n'ont pas métier d'avoir foule ; nous qui toujours avons à mémoire les grands, bons et loyaux services que ceux dudit pays du Dauphiné ont de toute ancienneté faits à la couronne de France, et mêmement la bonne et loyale obeissance qu'ils nous ont gardée sans vaciller, du temps des guerres et divisions qui ont encouru en ce royaume ; que aussi serions très-déplaisant de les laisser ainsi abandonnés, et voir sur eux venir quelque oppression ou chose grévable, considérant que le fait dudit pays nous touche, et les successeurs de nous et des nôtres en la couronne de France, avons envoyé en notre ville de Lyon nos chers et féaux cousins le sire de Lohéac, maréchal de France, et le sire de Bueil, comte de Sancerre, notre amiral, pour obvier aux inconvéniens qui pourraient advenir, aux entreprises qu'on voudrait ou pourrait faire ou prendre audit pays, et avec ce avons intention de brief nous tirer ès marches de par de là, pour donner à tout si bon ordre et provision que ce soit à votre bien, soulagement et consolation, et de tous les autres habitans dudit pays, et en manière que aucun inconvénient n'y adviendra, lesquelles choses écrivons présentement aux habitans des bonnes villes dudit pays pour les avertir de notre intention ; aussi en avons-nous bien voulu écrire à vous et autres prélats et seigneurs dudit pays de par de là, confians de vos bonnes loyautés et prud'hommies, et que de votre part avez toujours désiré la sûreté, bien et utilité dudit pays, afin que ès affaires qui surviendront en icelui, ayez recours à nous, et vous adressiez à nosdits cousins, lesquels, comme dit est, avons envoyés par de là pour y donner par eux et vous ensemble la provision telle qu'il appartiendra ; si le faites ainsi, et tellement vous y gouverniez que par votre bonne prudence en deviez être pour recommandé envers nous. Donné au Chaselard, le onzième jour de septembre. *Signé*, CHARLES.

Lettre du duc de Bourgogne au roi, écrite le 19 septembre, et reçue à Lyon le 18 octobre.

(Dans cette lettre on voit que le duc n'était pas encore instruit de la sortie du dauphin, tant la communication était lente et difficile, entre les princes même, avant l'usage des postes.)

Mon très-redouté seigneur, tant et si très-humblement comme je puis, je me recommande à votre bonne grace; et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, que j'ai reçu vos lettres, données à Nades, le vingt-quatrième jour de juillet dernièrement passé, lesquelles vous a plû m'envoyer par le chevaucheur de votre écurie, porteur de cette, faisant mention comment environ le mois de mai dernier passé, mon très-redouté seigneur, le dauphin vous écrivit et envoya ses lettres par messire Guillaume de Courcillon, chevalier, ensemble certaines instructions, contenant aucunes requêtes et offres qu'il vous faisait, desquelles fûtes très-joyeux, et les acceptâtes bien voulentiers, espérant qu'il se voulsist réduire envers vous, comme il était tenu, selon que lesdites offres le démontraient, et lesquelles étaient bonnes et raisonnables, si elles eussent été faites franchement et sans réservation, et sans aucunes conditions déclarées en vosdites lettres; desquelles réservations et conditions n'avez pas été content, ne aussi de ce que mondit seigneur a écrit à aucuns seigneurs et princes de votre sang, et autres de vos conseillers, que lui aviez fait faire bien étrange réponse, et icelle leur envoye en toute autre forme qu'elle ne lui avait été faite, ainsi que toutes ces choses sont plus à plein contenues en vosdites lettres; sur le contenu desquelles, mon très-redouté seigneur, plaise vous sçavoir que j'ai été et suis très-déplaisant de ce que cette matière, laquelle en ce differe et demoure longuement, n'a été et n'est appaisée au bon plaisir de vous et au bien de la chose publique de votre royaume; et est vrai que mondit seigneur, depuis la date et réception de vosdites lettres, m'a envoyé des arbalêtes par Odet Daidie, son serviteur, auquel j'ai parlé et devisé de cette matière bien au long pour en sentir, et entends, par ce que m'a dit icelui Odet Daidie, que mondit seigneur est désirant de tout son cœur retourner et demourer en votre bonne grace, dont j'ai été et suis très-joyeux, et veu son bon vouloir, et aussi que par vosdites lettres et par la réponse que aviez faite à mondit seigneur le dauphin, vous, meu d'affection paternelle, vouliez mettre en oubli le temps passé, je vous supplie très-humblement, que en ensuivant icelle votre affection et bonté paternelle, et sans avoir regard à ce que, comme l'on vous a rapporté, mondit seigneur

peut avoir écrit à aucuns princes de votre sang, ainsi que le contiennent vosdites lettres, vous contentiez de lui, en recevant l'obéissance qu'il veut, et que comme fils, il est tenu de faire à vous son seigneur et père; car ce sera à Dieu être plaisant, et à tout votre royaume chose très-profitable. Mon très-redouté seigneur, j'ai retenu et fait demourer longuement par deçà ledit chevaucheur, pour l'occupation que j'ai eue en ma présente armée jusqu'à présent, ainsi que par lui le pourrez sçavoir, s'il vous plaît; vous suppliant très-humblement non avoir à déplaisir sa longue demoure, et qu'il vous plaise moi mander et commander vos bons plaisirs et commandemens, pour y obéir et y faire et accomplir de mon petit pouvoir, de très-bon cœur et voulentiers, comme raison est et tenu y suis; priant le Saint-Esprit, mon très-redouté seigneur, qu'il vous ait en sa digne garde, et doint très-bonne vie et longue, avec accomplissement de tous vos hauts et nobles désirs. Ecrit en mon ost à Wilp, le dix-neuvième jour de septembre 1446. Votre très-humble et très-obéissant, PHILIPPE, duc de Bourgogne et de Brabant, etc.

A mon très-redouté seigneur, monseigneur le roi.

Lettre du duc Philippe de Bourgogne, à Charles VII, sur la retraite du dauphin.

MON très-redouté seigneur, tant et très-humblement comme je puis, je me recommande à votre bonne grace, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, que depuis la date de mes lettres, que je vous écrivis par Perinet, chevaucheur de votre écurie, porteur de cette, j'ai eu nouvelles que mon très-redouté seigneur, monsieur le dauphin de Viennois était allé en pélerinage à monsieur S. Claude, et de là s'était allé ébattre devers mon cousin le prince d'Orange, en son hôtel de Vers, lesquelles nouvelles je dis tantôt audit Perinet, pour les vous rapporter, et pour cette cause ai délayé de expédier icelui votre chevaucheur, en attendant j'avais nouvelles plus avant de cette matière; et depuis ai eu nouvelles que mondit sieur le dauphin, lui étant audit lieu de Vers, a mandé venir devers lui le sieur de Blammont, mon maréchal de Bourgogne, auquel il a requis le vouloir accompagner jusques devers moi, ce que mondit maréchal ne lui a osé refuser, et comme m'a écrit et fait sçavoir icelui mon maréchal, il s'en y vient; de laquelle chose, mon très-redouté seigneur, je ne me donnais point garde, et en ai été bien émerveillé, et vous en avertis, comme raison est; et, s'il est ainsi, vous sçaurez, mon très-redouté seigneur, que pour honneur de vous, de lui et de votre noble maison, raison veut et

enseigne que je lui fasse tout honneur, révérence et plaisir, que pour vous bonnement, ainsi qu'il appartient et comme faire le dois, et oyrai voulentiers ce qu'il lui plaira moi dire et déclarer, et après le vous signifierai; car Dieu sçait que de tout mon cœur, je serais désirant qu'il fût toujours en votre bonne grace, et se acquittât envers vous, comme bon fils doit faire envers son seigneur et père, en quoi de tout mon loyal pouvoir je me voudrais employer se l'opportunité s'y adonnait, moyennant votre bon vouloir et plaisir. Mon très-redouté seigneur, plaise vous toujours moi mander et commander vos bons plaisirs et commandemens, lesquels je suis et serai tout prêt d'accomplir de tout mon loyal pouvoir, comme raison est, à l'aide du benoist fils de Dieu, auquel je prie qu'il vous doint bonne vie et longue, accomplissement de vos très-hauts et nobles désirs. Écrit à Utrecht, le vingt-cinquième jour de septembre. Votre très-humble et très-obéissant, PHILIPPE, duc de Bourgogne et de Brabant.

Reçue à Lyon, le 18 octobre 1456.

Lettre du duc de Bourgogne au roi.

MON très-redouté seigneur, tant et si très-humblement que je puis, je me recommande à votre bonne grace, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, qu'en ensuivant ce que n'a guères vous ai écrit par Perinet, chevaucheur de votre écurie, j'envoye présentement par devers vous mon amé et féal cousin messire Jean de Croy, sieur de Chimay, mon grand bailli de Haynault, et messire Simon de Lalain, sieur de Montigny, mes chambellans; maître Jean de Clugny, maître des requêtes de mon hôtel et Toison-d'Or, mon roi d'armes, tous mes conseillers, auxquels trois j'ai chargé et ordonné de vous dire et exposer et supplier aucunes choses de ma part. Si vous supplie, mon très-redouté seigneur, tant et si très-humblement comme je puis, que les dessusdits mes conseillers il vous plaise de votre grace benignement oüir, et à ce que cette fois ils vous exposeront et supplieront, ajouter pleine foi et crédence: vous suppliant en outre, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise de votre grace faire expédier iceux mes conseillers et ambassadeurs, le plus brief qu'il vous viendra à plaisir, et par eux et tous autres moi mander et commander vos bons plaisirs et commandemens, lesquels je suis et serai toujours prêt d'accomplir, etc. De Bruxelles, le vingt-troisième jour d'octobre 1456. Votre très-humble et très-obéissant, PHILIPPE, duc de Bourgogne et de Brabant.

(Il y a encore une lettre de même teneur que celle-ci, du 4

février 1456, qui fut reçue et répondue le 7 mars. C'étaient les mêmes ambassadeurs et le même héraut.)

Lettre de Monseigneur le dauphin au roi.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grace, tant et si très-humblement que je puis, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, qu'en ensuivant les lettres que vous écrivis de Saint-Claude, suis venu par devers mon bel-oncle de Bourgogne, qui, comme vous ai déjà écrit, pour l'honneur de vous, m'a fait et fait chacun jour très-bonne chère, dont de rechef je vous remercie tant que je puis; auquel mon bel-oncle j'ai dit et déclaré mon fait bien au long, lequel, pour cette cause, envoye présentement ses ambassadeurs par devers vous. Comme n'a guères par la réponse qu'ai faite à vos lettres qu'il vous a plu m'écrire par votre message, faisant mention de la réception d'icelles que vous avais écrites dudit Saint-Claude, vous ai écrit et fait sçavoir par votredit message : après le partement ai eu nouvelles de mon pays de Dauphiné, que le maréchal Lohéac et l'amiral étaient venus à Lyon pour requérir de par vous être assurés que de notredit pays ne des gens d'icelui, vous, votre royaume, ne vos sujets n'ayez aucun dommage; de laquelle chose, mon très-redouté seigneur, ai été bien émerveillé, et suis, comment l'on peut penser, que d'icelui mon pays vous vînt aucun ennemi ou dommage, ne que je voulusse faire chose qui ne fût bien faite; car je n'eus onc vouloir ne pensée de l'avoir : vous suppliant très-humblement, mon très-redouté seigneur, de ainsi le tenir et croire, et partout être et demeurer content de moi et de mondit pays. Je l'ai dit à mon bel-oncle, qui semblablement en a été bien émerveillé, et a donné charge à sesdits ambassadeurs de vous en parler, et que si votre plaisir était en avoir sûreté, de la vous faire, ainsi que de ce, et autres choses par eux, quand vous plaira, serez plus à plein informé. Mon très-redouté seigneur, je vous supplie qu'il vous plaise m'avoir et tenir en votre bonne grace, et me mander et commander vos bons plaisirs, pour iceux faire et accomplir à mon pouvoir, au plaisir de notre Seigneur, qui par sa grace vous donne très-bonne vie et longue. A Bruxelles, le 26 octobre. Votre très-humble et très-obéissant fils, Louys.

Lettre du roi Charles VII à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, après que monseigneur le dauphin se fut retiré de son pays de Dauphiné, vers le duc de Bourgogne.

Notre amé et féal, nous avons présentement été avertis que le bâtard d'Armagnac et Garguesalle doivent en brief venir en ce pays de Dauphiné, auquel avons disposé de donner provision, pour le mettre et entretenir en bonne sûreté, ainsi qu'autrefois avait été conclu et délibéré, vous étant par deçà; et par espécial avons ordonné pour pourvoir bien et honorablement à l'état et entretenement de notre très-chère et très-amée fille la dauphine, laquelle toujours aurons en espéciale recommandation, comme notre propre fille. Et pour ce que, comme vous sçavez, ledit bâtard d'Armagnac et Garguesalle sont des principaux qui ont séduit et conseillé notre fils le dauphin à s'en être allé hors dudit pays, et à tenir les termes qu'il tient, et qui plus empêchent sa réduction et le redressement de cette matière; parlez de par nous à beau-cousin de Savoye, et faites envers lui tellement qu'il envoye incontinent et en toute diligence au pont de Seissel et autres passages de ses pays, jusques vers les marches de Bourgogne, pour sçavoir des nouvelles de leur venue, et y mettre si bonnes gardes que, s'ils y passent, l'on les prenne et amène par devers nous. Laquelle chose, si faire se peut, pouvez penser que ce serait grand bien et abrégement des matières touchant la réduction de notredit fils. Nous en écrivons semblablement au maréchal de Savoye, afin qu'il y fasse diligence de sa part, et n'en avons point écrit audit beau-cousin, pour ce que croyons que de brief il sera par deçà. Si faites en cette matière toute la meilleure diligence que pourrez, et en nos affaires vous employez, comme bien y avons la confiance. Donné à Vienne, le 2 de novembre. Ainsi *signé*, Charles; *et plus bas*, Le Comte.

Et au dos desdites lettres était écrit: A notre amé et féal conseiller et chambellan le comte de Dammartin, grand panetier de France.

Ce que les ambassadeurs de monsieur le duc de Bourgogne, messire Jehan de Croy, seigneur de Chimay, grand bailli de Hainault, Simon de Lalain, seigneur de Montigny, chevaliers, ses chambellans, messire Jehan de Clugny, maître des requêtes de son hôtel et Toison-d'Or, roi d'armes, ses conseillers, dirent au roi, à Saint-Saphorien-d'Auzon, le

samedi 27 de novembre 1456, et baillèrent ensuite par écrit, le 5 décembre, Jehan de Clugny portant la parole.

PREMIÈREMENT, est vrai qu'au mois de septembre dernier passé, mondit sieur le duc étant au pays d'Utrecht, eut nouvelles que mondit sieur était en pélerinage à Saint-Claude, et de là s'était allé ébattre devers monsieur le prince d'Orange, en son hôtel à Vers, au comté de Bourgogne; lesquelles nouvelles sçues, mondit sieur le duc manda Perinet, chevaucheur de l'écurie du roi, venu devers lui, auquel il déclara et dit lesdites nouvelles, lequel lui avait apporté lettres de par le roi, et était déjà expédié, et lui requit afin que mondit seigneur le duc le pût avertir au vrai de cette matière, qu'il veut encore attendre, pour voir s'il aurait aucunes autres nouvelles; et eut mondit sieur le duc nouvelles que mondit sieur avait mandé à Vers le maréchal de Bourgogne, auquel il avait requis à sa grande instance, et si pitéablement que faire se peut, qu'il le vînt accompagner jusques vers mondit sieur le duc, ce que ledit maréchal ne lui osa refuser; lesquelles nouvelles lui fit sçavoir mondit sieur le maréchal de Bourgogne, en lui écrivant que mondit sieur s'en allait tirer à lui, dont mondit sieur le duc s'en donna merveille, car il n'en doutait rien et ne s'en donnait garde, comme ces choses il écrivit au roi par ledit Perinet.

D'autre part, mondit sieur le duc étant encore en son pays de Hollande, en sa ville de Dourdant, reçut deux lettres que le roi lui écrivait, l'une par Georges Bocuhet, donnée au Châtelar, le douze; et l'autre par un messagier, le vingt-huitième jour dudit mois, par lesquelles le roi lui signifiait les offres et les réponses faites à mondit sieur, sur les requêtes faites de par lui, par messire Guillaume de Courcillon et le prieur des célestins d'Avignon, premièrement; et puis après, par Gabriel de Bernes et ledit prieur, afin que mondit sieur le duc fût averti comment, en toute douceur, le roi s'était toujours conduit, afin de le réduire et attraire à lui, et aussi afin que mondit sieur le duc ne lui donnât retrait, support, faveur ou aide; comment mondit sieur tient ces choses être en la noble mémoire du roi et de messieurs de son grand conseil: lesquelles lettres reçues par mondit sieur le duc, jaçait qu'il eût volonté d'aller devers mondit sieur qui déjà était en la ville de Bruxelles, pour sçavoir la cause de sa venue; néanmoins obstant les grandes affaires qu'il avait lors en ses pays de Hollande, il n'avait pû venir à lui, mais différer sa venue jusqu'au quinzième jour d'octobre dernièrement passé, qu'il arriva en sa ville de Bruxelles, en Brabant, où il trouva mondit sieur, auquel a fait tout l'honneur, la révérence et la meilleure chière de réception qu'il a pû, et se mieux il eût pû

et sçû faire, il l'eût fait et ferait très-volontiers, comme raison le veut, et tenu y est pour l'honneur du roi et de sa très-noble maison, au moyen de laquelle mondit sieur le duc répute et tient avoir les biens et seigneuries qu'il a; comme aussi pour l'honneur de mondit sieur, et après sa venue audit Bruxelles, il expédia ledit Georges et l'autre messagier, qui, de par le roi, lui avaient apporté lettres, ainsi que l'on peut voir par les réponses d'icelles lettres.

Et si mondit sieur a été reçu, ainsi que dit est, en la maison de mondit sieur le duc, le roi, à toute révérence parlant, n'en doit en rien être mal-content, 1°. car mondit sieur est aîné, fils de France, auquel mondit sieur le duc, à ce moyen, tant pour l'honneur du roi que de sadite très-noble maison, dont il est issu, lui doit et est tenu lui faire révérence et honneur; 2°. car il est venu devers lui de si lointain pays, comme du Dauphiné, petitement accompagné, ainsi que prince désolé en grand'frayeur, ès pays de Bourgogne, et de là, par dangereux trois passages ès pays de mondit sieur le duc, à sçavoir à Luxembourg, à Namur, en Brabant, arrivé à Bruxelles à grandes journées, comme prince perdu, piteux, ébahi et dépourvu, et en tel regret et douleur de cœur, que chacun peut concevoir; et cuide mondit sieur le duc, que s'il ne l'eût reçu, vu l'état, la disposition et le travail de sa personne où il était pour lors, et les grandes lamentations qu'il faisait, que le roi n'eût eu cause d'être content de mondit sieur le duc: et qui plus est, si mondit sieur le duc lui eût refusé l'entrée de sesdits pays et seigneuries, ou que l'on lui eût fait refus et contredit de le recevoir en sa maison, ce fût été charge d'honneur à mondit sieur le duc, si grande qu'à jamais cette faute n'eût été réparée, dont par aventure fût advenu quelque inconvénient qui eût été après imputé à mondit sieur, et Dieu sçait ce que toute France en eût pu dire, et les princes et le peuple français; mais tous autres princes et nations chrétiennes qui eussent sçu cette rudesse avoir été faite à l'aîné, fils de la maison de France, dont mondit sieur le duc est parti, et en a les biens qu'il a, ce lui eût été charge d'honneur perpétuelle et tache à sa maison qui jamais n'eût été réparée, comme chacun peut clairement voir que le roi de sa grace aime l'honneur de monsieur le duc autant que lui-même. Avec ce, doit-on bien considérer qu'avant que mondit sieur arrivât en ces pays de Brabant, mondit sieur était ja à Bruxelles, dont ne sçavait rien mondit sieur le duc, sinon en la manière dite.

D'autre côté, mondit sieur le duc avait cette intention de ouïr les causes de la venue de mondit sieur en sesdits pays, comme écrit l'avait au roi, afin que si rien y avait où il se pût employer

pour le réduire et attraire au roi, qu'il le fît, et qu'il a voulenté au plaisir de notre seigneur de faire, se c'est son bon plaisir ; car il est tenu de pourchasser l'honneur, le bien, l'union et la prospérité du roi et de sa maison, ce à quoi voudrait employer et corps et chevance. Si supplie au roi mondit sieur le duc, qu'attendu ce que dit est, et que pour honneur du roi et de sa très-noble maison, à toute correction parlant, il le devait ainsi faire, et y garder son honneur, lui plaise être de ladite réception content, et qu'il soit certain que ce qu'il a fait et fera en cette matière, est tout à bonne fin, et qu'il n'entendait faire chose qui, au plaisir Dieu, doive au roi déplaire.

En outre est vrai que depuis que mondit sieur le duc est arrivé à Bruxelles, il a eu plusieurs devises avec mondit sieur et selon que mondit sieur le duc a senti de lui, il a une merveilleuse et amère déplaisance en son cœur, de ce qu'il s'est treuvé et treuve en la mal-grace du roi, et qu'il n'est pas de lui, ainsi qu'il devrait, et n'est chose au monde que tant il désire, comme raison veut, que d'être en sa bonne grace, et le servir si avant que bonnement lui est et sera possible, comme bon et obéissant fils doit faire son seigneur et père.

Et en espécial est mondit sieur moult déplaisant et en grand'douleur, de ce que ses humbles requêtes et supplications qu'il a fait faire au roi par sesdits ambassadeurs, mêmement par ledit Gabriel de Bernes et prieur des célestins d'Avignon, n'ont pas eu aucun effet, nonobstant que ses offres ayent été acceptées par le roi ; et jaçait ce que le roi les ait par ci-devant, comme il a écrit à mondit sieur le duc, conduites en toute douceur, néanmoins encore fera-t-il grand bien et aumône de le ainsi faire, et le supporter et traiter doucement, en ayant regard à sesdites requêtes, et en élargissant à ce faire sa piétable amour qui vaut toute amour.

Mondit sieur a semblablement dit et remontré à mondit sieur le duc, que lui étant dernièrement à Saint-Claude, par les lettres qu'il écrivit au roi, lui signifia son allée par devers mondit sieur le duc, pour deux causes : l'une pour sçavoir son intention touchant le saint voyage de Turquie, en quoi mondit sieur a grand désir soi employer comme il dit, du bon plaisir toutefois du roi, attendu que par notre saint père il en a été requis, et que par la licence et consentement du roi, il a pieça accepté la charge de gonfalonier de l'église ; et l'autre cause était pour requérir mondit sieur le duc qu'il veuille être moyen et intercesseur par devers le roi, afin qu'il pût être et demeurer en sa bonne grace. De l'intention de mondit sieur le roi en a été pleinement informé touchant ledit saint voyage, parce que

mondit sieur le duc l'en a fait avertir, et toujours il est en ce propos, sans y avoir rien changé, ainsi qu'il a dit à mondit sieur; et pour cette cause, a mondit sieur le duc pieça envoyé devers l'empereur et le roi Lancelot, et autres princes d'Allemagne, ses ambassadeurs notables, pour y prendre finale conclusion, lesquels ne sont encore venus, mais en attend chacun jour avoir nouvelle.

Et en tant que touche mondit sieur, lequel comme prince catholique, et issu de la très-chrétienne maison de France, a grand et haut vouloir de soi employer du bon plaisir du roi, semble à mondit sieur le duc, à la très-noble correction du roi, qu'il doit ce interpréter en tout bien, en connaissant son haut et grand vouloir, et si le plaisir du roi est qu'il entreprenne ledit saint voyage, et de le faire accompagner de gens en nombre, tel qu'il appartient à prince de la maison dont il est issu, mondit sieur le duc sera bien content et très-joyeux de suivre et accompagner mondit sieur audit saint voyage, et d'y aller sous lui, si de ce le roi est content.

Supplie au roi, en toute humilité, de par mondit sieur le duc, qu'en préférant pitié et miséricorde paternelle à rigueur, il plaise au roi ôter de son courage tout mal-contentement qu'il a eu par ci-devant à l'encontre de mondit sieur, être content de lui, et l'avoir et tenir en sa bonne grace.

Au surplus mondit sieur le duc a entendu que depuis le département de mondit sieur du pays du Dauphiné, le roi est arrivé audit pays de Dauphiné, doutant que d'icelui ne lui soit fait ou porté aucun dommage, ce qui n'est mie vraisemblable, et quelque chose qu'on lui donne à entendre, mondit seigneur ne le veut penser pour rien qui soit; mais dit mondit sieur qu'à son département il a mis bonne provision audit pays, en laissant ses officiers pour le gouvernement d'icelui; par quoi mondit sieur le duc supplie au roi que de ce soit content, et de sa grace se veuille déporter pour l'honneur de mondit sieur le duc, et si le roi y a aucun regret ou qu'il y fasse aucune difficulté, mondit sieur l'assurera tant et si avant qu'il sera content, à quoi faire, se le plaisir du roi y est, mondit sieur le duc se employera volontiers. Et pour ce que cette matière requiert communication, et qu'elle ne sera point entendue, se communiquée n'est, les ambassadeurs supplient au roi que son plaisir soit députer aucuns de messieurs de son conseil, avec lesquels ils communiquent, afin que le tout lui soit rapporté, pour y faire réponse.

C'est la cause que messires Jehan de Croy et Simon de Lalain, chevaliers, Me. Jehan de Clugny et Toison-d'Or, conseillers de

monsieur de Bourgogne, ont proposée devant le roi, par ledit Mᵉ. Jean de Clugny, le samedi vingt-septième jour de novembre 1456, à St.-Saphorien-d'Auzon; et aujourd'hui cinquième jour de décembre ensuivant, audit an, l'ont baillée par écrit.

(La réponse du roi ne fut pas autre que celle qu'il avait déjà fait donner aux premiers envoyés du dauphin.)

« Aussitôt que les ambassadeurs de Bourgogne furent » de retour, le dauphin fit repartir Chimay et de Lalain » ou Lannoy, avec une lettre pour le roi, et un mémoire » contenant le détail de ses demandes. (P. 48.) »

Lettre du dauphin au roi.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre grace tant et si très-humblement comme je puis, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, que j'ai reçu les très-gracieuses lettres que par les ambassadeurs de mon bel-oncle de Bourgogne il vous a plû n'a guères de m'écrire, dont ai été et suis tant joyeux, que plus ne pourrais en louer et gracier Dieu et Notre-Dame, et vous en mercie si très-humblement, comme je puis; par lesquelles vos lettres, mon très-redouté seigneur, et les avertissemens que par icelles il vous plait de me faire, me suis enhardi d'oser envoyer devers vous, pour pourchasser mon fait; pour laquelle cause j'y envoye présentement messire Jehan de Croy, sieur de Chimay, mon cousin, et Simon de Lannoy, sieur de Montigny, chevalier, pour vous supplier et requérir en toute humilité, comme il appartient, qu'il vous plaise m'avoir et tenir toujours en votre bonne grace, qui est la chose en ce monde que toujours ai plus désiré et désire, et avoir égard à mon fait, ainsi que j'ai chargé plus à plein les dessusdits vous dire et exposer, quand votre bon plaisir sera. Si vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise de votredite grace, les ouir et croire, et ajouter pleine foi et créance à tout ce qu'ils vous diront de ma part, comme à moi-même, en me mandant et commandant continuellement vos bons plaisirs et commandemens, pour iceux faire et accomplir, à mon pouvoir, au plaisir de Notre Seigneur, qui par sa sainte grace, mon très-redouté seigneur, vous donne très-bonne vie et longue. Ecrit à Geneppe, le 22 décembre. Votre très-humble et très-obéissant fils, Loys.

Les propositions du dauphin sont intitulées : *Effet des choses de quoi mondit seigneur se contenterait.*

1°. Bien que monseigneur n'ait en rien offensé, ains l'ait été,

et qu'on lui ait ôté son pays de Dauphiné, il offre de requérir pardon, et qu'à tout le moins on lui restitue sondit pays qui lui appartient, pour en jouir comme il a accoutumé, et la pension qu'il soulait avoir de vingt-quatre mille livres. Par ainsi qu'il plaise au roi assurer mondit seigneur, qu'on n'entreprendra rien à l'encontre de sa personne ne de ses serviteurs.

2°. Et parce qu'il y a plusieurs des officiers et serviteurs du roi, qui ne se peuvent excuser que notre dit seigneur n'ait bien cause d'être malcontent d'eux, offre mondit seigneur, que, nonobstant quelques malveillances qu'il ait et peut raisonnablement avoir contre eux, qu'il sera content, s'ils se veulent employer pour ses besongnes et affaires, de bien pardonner et de ôter toute rancune et malveillance qu'il pourrait avoir contre eux, et fera et s'employera pour eux, pour le présent et pour l'avenir, tellement qu'ils auront cause d'être contens, et qu'ils connaîtront par effet, que sera leur bon serviteur, et ainsi les en assurera en toutes les manières qu'ils sauront désirer.

3°. Quant au présent, monsieur offre pour obtenir la bonne grace du roi, pour laquelle il n'est rien à lui possible qu'il ne voulsist faire, de lui requérir par ses lettres signées de sa main, en toute révérence et humilité, comme il appartient, qu'il lui plaise lui pardonner toute déplaisance et malveillance qu'il pourrait avoir eues à l'encontre de lui, et s'il n'en est content, offre d'y envoyer madame sa compagne en propre personne, pour lui requérir pareillement en toute obéissance et révérence, qu'il lui plaise lui pardonner; et si le plaisir du roi serait que mondit sieur requît le pardon par sa bouche, mondit sieur offre que, s'il plaît au roi commettre et envoyer cely qu'il lui plaira pour le recevoir de par lui, qu'il le fera en propre personne à icelui, et lui requerra le pardon comme représentant la personne du roi, à genoux et par toutes les plus honnêtes façons et manières qu'il sera avisé, et que honorablement il le pourra faire.

(Le roi n'ayant point fait de réponse au dauphin, le duc de Bourgogne envoya, au mois de février 1456, les mêmes ambassadeurs, avec des instructions absolument semblables aux premières. Le roi leur donna audience le 23 avril, à Saint-Priest en Dauphiné, en présence du conseil et de toute la cour, et leur fit donner la réponse suivante.)

Le roi est persuadé que monsieur de Bourgogne voudrait le dauphin dans son devoir à l'égard de son père, et que les ambassadeurs pouvaient se souvenir qu'ils avaient assuré sa majesté à St.-Saphorien, que le duc ne voulait pas se rendre partie.

Que le roi souhaite que le dauphin donne des effets de ses

bonnes paroles, et qu'alors il est prest de le recevoir en sa bonne grace.

Que, sous prétexte que le neveu de Malortie avait rendu la ville de Quirieu, il avait voulu faire mourir l'oncle et le tenait encore en prison, pour ce qu'il est ès pays du duc de Bourgogne, bien qu'il soit sujet du roi qui souhaite qu'on le délivre; qu'après que les états ont envoyé à monsieur le dauphin une ambassade, des gens du dauphin se sont mis aux portes de Grenoble, pendant la tenue des états, et ont voulu résister au roi.

Quant au second point, monsieur le dauphin avait causé beaucoup de nouveautés dans le pays, y avait attiré beaucoup d'étrangers, leur avait donné places et seigneuries dont il avait dépouillé les seigneurs, et n'avait laissé aucun ordre convenable pour le bon gouvernement du pays. Sur quoi le roi n'avait pu moins faire que de le mettre sous sa main; que, de plus, le dauphin avait aliéné partie du domaine, ce qu'il n'avait pû sans le consentement du roi.

(Pendant que le dauphin faisait assurer le roi de sa soumission, il faisait des actes bien opposés, et qui devaient de plus en plus irriter son père.)

Lettres par lesquelles Loys dauphin donne le gouvernement du Dauphiné à Jehan, bâtard d'Armagnac, ayant désappointé le sieur de Châtillon, pour son infidélité.

Loys aîné, fils du roi de France, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Dyois, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme à notre partement de notre pays de Dauphiné, pour venir ès marches de par deçà, devers notre très-cher et très-amé oncle le duc de Bourgogne, nous eussions laissé en icelui notre pays le seigneur de Châtillon, pour lors gouverneur de par nous dudit pays, espérant qu'il nous y eût servi bien et loyaulment, et nous garder ledit pays, comme, à cause de sondit office et autrement, il devait et était tenu de le faire, auquel trois ou quatre jours après notre partement, nous écrivîmes nos affaires, et les causes raisonnables qui nous avaient mus de partir et venir par deçà, et qu'il nous servît et acquittât à loyaulté, et nous gardât bien notredit pays, comme bon serviteur; lequel nous fit réponse par ses lettres que si ferait, et mourrait et vivrait en cette querelle, et soit ainsi que nonobstant toutes les choses et plusieurs grands biens et honneurs que lui avons faits par avant, il ait depuis mis ou fait mettre de ses adhérens gendarmes et autres gens étrangers en icelui notredit pays, qui l'ont pillé et fourragé, et détruit nos hommes et sujets, et en-

core font à notre très-grand'déplaisance ; aussi ait tenu et gouverné, tient et gouverne lesdits pays en autre nom que sous le nôtre, sans sur ce avoir de nous aucun congé, et été cause que plusieurs de nos vassaux d'icelui pays ont fait serment à autre qu'à nous, et mêmement à lui, au nom d'autres que de nous; et d'icelui pays ait chassé tous ceux qu'il a pû sçavoir et sentir qui étaient nos bons serviteurs, et ceux qui ne s'en voulaient aller, leur faire faire commandement qu'ils eussent à vuider le pays dedans certain jour, sur peine de bannissement, et aucuns de confiscation de corps et de biens, et qui pis est, ait été cause que le revenu de notredit pays, duquel il a eu et a la plûpart à son profit, ait empêché tellement, que depuis notredit partement n'en eûmes un denier, ne aussi se la taille que nos hommes et sujets dudit pays nous avaient l'année passée octroyée, laquelle lui et lesdits adhérens et complices ont fait tourner autre part, et l'ont départie par entre eux et autrement, ainsi que bon leur a semblé; lesquelles choses il a fait de son mouvement, à l'encontre de nous, et en compétent de notre autorité et seigneurie, et aussi plusieurs autres mauvais cas, comme de ce sommes duement acertenés, et qu'il est tout notoire, sauf à les déclarer plus à plein en temps et en lieu; lesquels cas sont dignes de grande punition, et dont il ne se peut excuser; car qui les lui voulût faire faire par contrainte, il s'en pouvait venir devers nous, ce qu'il n'a pas fait, nonobstant que incontinent que fûtes arrivés en cestui présent pays, doutant par le train qu'on rapporta qu'il commençait à tenir, que ainsi en adviendrait, le lui mandâmes par nos lettres écrites et signées de notre main, lesquelles lui envoyâmes par notre amé et féal conseiller et maître de notre hôtel, Aymart de Poisieu, dit Capdorat, qui encore avait charge expresse de lui dire de bouche, et le lui dit, dont il fut refusant, comme il appert assez; et pour ce, a confisqué ledit office de gouverneur; pour laquelle cause nous est de besoin, tant pour le bien de nous que de nos hommes et sujets d'icelui pays, de pourvoir audit office d'autres personnes à nous féables et agréables : sçavoir faisons que nous entièrement et à plein confians, comme bien raison est, des grand sens, noblesse, vaillance, prud'homie et bonne loyaulté, que par expérience sçavoir être en la personne de notre baile et féal conseiller et chambellan Jehan, bâtard d'Armagnac, seigneur de Tournon et de Gourdon; considérant les bons, louables, agréables et continuels services qu'il nous a faits par ci-devant, fait chacun jour, et espérons que plus fasse au temps advenir, tant au fait de la guerre, que autrement en plusieurs et maintes manières, et que en notre grand'nécessité il

nous a servi bien et loyaulment sans varier ne rien y épargner, et à cette cause laisse et abandonne tous ses parens et amis, et ses biens et héritages au pays de Gascogne, en adventure de les perdre, et aussi fait de très-grandes et insupportables dépenses à lui, mêmement en ce présent pays, et ès marches de deçà où avons ja été, espace de dix-sept mois ou environ, parce que obstant notredite nécessité, nous n'avions de quoi lui aider ni subvenir à icelui. Pour ces causes et autres à ce nous mouvant, et pour aucunement le récompenser desdits services et dépenses, avons aujourd'hui donné et octroyé, donnons et octroyons de grace espéciale par ces présentes, ledit office de gouverneur de nosdits pays de Dauphiné et comté que soulait tenir et occuper ledit sieur de Châtillon, vacant à présent pour les causes dessusdites et autres à déclarer, comme dit est, faites par icelui seigneur de Châtillon, lequel pour icelles nous en avons déchargé et déchargeons par cesdites présentes, pour icelui office avoir, tenir et doresnavant exercer par notre dit conseiller et chambellan, aux gaiges, droits, profits, prérogatives, prééminences et autres émolumens accoutumés, et audit office appartenans. Si donnons en mandemens à nos amés et féaulx les gens tenans notre parlement et de nos comptes, et à tous nos autres justiciers et officiers présens et à venir, ou à leurs lieutenans, et à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, que icelui notre conseiller, duquel nous avons prins le serment en tel cas accoutumé, ils mettent et instituent, de par nous, en possession et saisine dudit office de gouverneur, ou son substitut pour lui, sur ce suffisamment fondé, en cas que en personne il n'y pourrait être, obstant nos autres besongnes et affaires, en prenant sur ce de sondit substitut le serment accoutumé, et d'icelui office, ensemble des gaiges, droits, profits, prérogatives, prééminences et autres émolumens dessusdits et qui y appartiennent, le fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement, et lui obéissent et fassent obéir, et aussi audit substitut, en l'absence de notredit conseiller et chambellan, de tous ceux qu'il appartiendra ès choses touchant et concernant ledit office; ôte et déboute d'icelui le sieur de Châtillon, et lequel pour les causes dessusdites et autres à déclarer, comme dit est, nous en ôtons par cesdites présentes, par lesquelles nous mandons aussi au trésorier de notredit Dauphiné qui à présent est, ou autre que par le temps advenir le sera, lesdits gaiges accoutumés, et ceux que prenait et avait ledit sieur de Châtillon à cause dudit office, quand étions en notredit pays, il paye, baille et délivre, ou fasse payer, bailler et délivrer doresnavant par chacun an à notredit conseiller et chambellan, aux termes et en la forme et manière en tel cas

accoutumés; et, en rapportant ces présentes ou *vidimus* d'icelles fait sous scel authentique pour une fois seulement, avec quittance sur ce suffisante, nous voulons tout ce qui payé et baillé lui en aura été, être alloué et compté, et rabattu de la recette dudit trésorier présent et advenir, comme dit est, par nos amés et féaulx lesdits gens de nos comptes, et partout ailleurs où il appartiendra, auxquels nous mandons ainsi le faire sans difficulté, nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, mandemens et affaires à ce contraires. En témoin de ce, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Bruges en Flandres, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'an de grâce 1457.

Par monsieur le dauphin, les sires de Montauban, de Villers et de Beauvais, et plusieurs autres présens. *Signé*, BOURRÉ.

« Champdenier écrivit son sentiment au dauphin sur la » maison d'Autriche. (P. 51.) »

Lettre du commandeur de Champdenier au dauphin.

MON très-souverain et très-redouté seigneur, je me recommande très-humblement à votre bonne grace, à laquelle plaise sçavoir que puis que le sieur de Fenestrange et moi sommes venus par deçà, je vous ai écrit deux fois des nouvelles, car il n'est rien que je désire tant que de pouvoir faire quelque chose qui vous fût agréable. Depuis cely qui était élu roi de Bahaigne (Bohême), s'est fait couronner à Prague, le premier jour de mai, par deux évêques de Hongrie, lesquels lui a envoyé cely qui est élu roi de Hongrie, lequel aussi entendait soi faire couronner à Bude à la Pentecôte; mais les nouvelles lui sont survenues que le Turc a prins tout le pays du feu despote de Rascie, et s'est accordé avec les héritiers dudit despote, et venu à grand' puissance sur les fins de Hongrie, où il a de nouvel pris un château nommé Zereme, et tient le siége devant Nandorable, qui est la clef de Hongrie. Pourquoi ledit élu roi de Hongrie et le cardinal de Saint-Ange, légat du pape, se sont partis la semaine avant la Pentecôte à toute leur puissance, tant de croisiés que d'autres, pour résister, car il n'y a homme petit ne grand en ce pays ne entour qui se mouve pour aider les Hongries, par dépit de ce qu'ils ont élu roi homme de si basse condition, dont est à douter que ledit duc gaignera pays en Hongrie cet été, ou que ledit élu de Hongrie fera trêve avec lui : ainsi sera la chrétienté en grand péril; car l'empereur et les ducs Albert et Sigismond d'Autriche, qui sont tous trois en cette ville de Vienne, et de-

vraient résister audit Turc, sont en grand débat chacun jour, jusqu'au couteau traire à soi tuer, pour la succession du feu roi Lancelot. L'empereur dit qu'il doit avoir tout le gouvernement de la duchié d'Autriche, comme l'aîné; chacun des autres deux dit qu'il n'y doit avoir que le tiers, comme chacun d'eux: nous nous sommes parforcés de les accorder, mais encore n'avons pu, obstant la grande ambition de l'empereur. Au fort nous avons tant fait, comme le roi nous avait commis, que nous avons accordés et joints ensemble les ducs Albert et Sigismond; et ledit Sigismond a recouvré tout le pays que tenait ledit Albert près de Bâle, où vous fûtes autrefois, et crois que, se le roi y veut tenir la main, il aura ledit pays pour peu de chose, dont l'empereur est très-mal content; car il croit que nous avons ceci fait. Nous avons été violentés et injuriés par ses gens en notre hôtel, cette semaine, et en péril de mort, comme vous dira messire Adolf de La Marck, chevalier et docteur, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, porteur des présentes, homme de très-grande vertu et qui m'a fait plusieurs plaisirs pour honneur de vous. Ce sont les dons que l'empereur fait aux ambassades des princes; comme aussi il a souffert faire à un des messagers de mondit seigneur de Bourgogne n'a guères. En vérité, quand j'avise ses conditions, tant plus j'y trouve à redire: car c'est un homme endormi, lâche, morne, pesant, pensif, mérencolieux, avaricieux, chiche, craintif, qui se laisse plumer la barbe à chacun, sans revanger, variable, hypocrite, dissimulant, et à qui tout mauvais adjectif appartient, et vraiement indigne de l'honneur qu'il a. Et si Dieu par sa grace donnait que le roi, vous et mondit seigneur de Bourgogne fussiez en bonne intelligence, je ne doute point que la très-chrétienne maison de France en brief eût en main et l'empire et les royaumes de Hongrie et de Bahaigne, et l'honneur de secourir la foi, laquelle si par le roi et vous n'est secourue, assez aura affaire; et sais que plusieurs grands seigneurs et presque tout le commun peuple d'Allemagne s'attendent que ainsi advienne et le désirent. Et la nouvelle qu'avons eue que le duc de Bretagne, connétable de France, est allé devers vous, me fait espérer que ainsi adviendra. Mon très-souverain et très-redouté seigneur, le surplus des nouvelles vous dira ledit messire Adolf qui a tout vû et ouï ce qui se fait par deçà. Dedans huit jours prochains, ledit sieur de Fenestrange et moi, prendrons chemin à retourner devers le roi, où s'il vous plaît aucune chose moi commander, auriez nouvelles de moi à Strasbourg. Au surplus, la femme de l'empereur nous a fait ouvrir la matière que, si le roi veut entendre à mariage entre le roi de Portugal et madame Magdeleine, votre belle-sœur,

et monseigneur le duc de Calabre et de Lorraine et la sœur dudit roi, la femme de l'empereur d'autre part se fait forte que le roi d'Aragon consentira que mondit seigneur de Calabre lui succède au royaume de Sicile, sans condition, et s'en pourraient ensuivre assez d'autres biens et alliances. Ce je vous écris, afin que vous en soyez avisé, et s'il semble possible, vous et mondit seigneur de Bourgogne en eussiez l'honneur, et si, comme trop simple, vous écris choses à moi non appartenantes, plaise à vôtre grace de moi pardonner, qui suis et serai un loyal serviteur tant que vivrai. Ecrit à Vienne en Autriche, le huitième jour de juin 1458. Votre très-humble serviteur, JEHAN DE CHAMPDENIER, commandeur de Strasbourg.

« Le duc d'Alençon était accusé d'avoir traité avec les » Anglais.... On soupçonna le dauphin et le bâtard d'Ar- » magnac d'être ses complices. (P. 52.) »

Extrait de l'arrêt rendu contre le duc d'Alençon, le 10 octobre 1458, par lequel le dauphin et le bâtard d'Armagnac sont déclarés innocens.

DISAIT, outre, le duc d'Alençon, qu'il a été mu de faire, inciter et émouvoir par lesdits messaiges lesdits Anglais à venir descendre en ce royaume, à la suggestion d'un nommé Mathieu, prêtre, duquel il ne savait le surnom, disant être de Lionnais, et serviteur du bâtard d'Armagnac, lequel, comme disait le duc d'Alençon, lui avait apporté lettres de créance sur le porteur d'icelles de par notredit fils le dauphin, et aussi de par le bâtard d'Armagnac, desquelles lettres de notredit fils le duc d'Alençon, ainsi qu'il disait, faisait doute, pour ce qu'elles n'étaient pas selon la forme que notredit fils lui avait accoutumé écrire, et aussi fait doute en la signature des lettres : sur laquelle chose et à sa requête eussent été examinées sur aucunes paroles, par aucuns commissaires et plusieurs témoins nommés par ledit d'Alençon, serviteurs de son hôtel, lesquels affirmèrent avoir vû ledit prêtre, et aussi ledit maître Emond Galet, et se disait avoir communiqué avec ledit d'Alençon ; aussi eussent été sur ce interrogés les messagiers dudit d'Alençon, lesquels devaient savoir de ladite matière, si elle eût été vraie : par tous lesquels témoins n'avait été trouvée aucune chose de ce que dit est en cette partie par ledit d'Alençon ; ainçois aient déposé plusieurs choses qui donnent plusieurs présomptions au contraire, et en outre disait ledit d'Alençon, qu'il n'eût onc lettres de notredit fils et n'a oui parler de ladite matière à autre qu'audit Mathieu,

et ne sçavait encore s'il disait de lui-même ce qu'il disait, et que ledit d'Alençon n'avait onc vû pouvoir ne instruction de notredit fils touchant telles matières ; et sur ce et autres choses eussent été faites audit d'Alençon plusieurs remontrances, par lesquelles eût apparu que c'était chose entrouvée par lui pour soi cuider, couvrir et donner couleur à sa charge, auxquelles remontrances ou la plupart d'icelles, ledit d'Alençon dit qu'il ne savait que répondre ou autres semblables paroles d'autre effet ; et outre plus icelui d'Alençon, en parlant dudit prêtre, et en répondant auxdites remontrances et aussi aux interrogations que sur ce lui avaient été faites, eût été vacillant et variant en plusieurs points et articles, comme tout ce appert plus amplement par ledit procès. Par quoi ne par quelques choses qui aient été dites par ledit d'Alençon, déposées par lesdits témoins sur ce examinés à sa requête, ne autrement par chose contenue audit procès, n'a été trouvée chose par quoi nous et notredite cour ne devons tenir, ne tenons notredit fils ne aussi ledit bâtard d'Armagnac aucunement chargés envers nous et justice.

« Charles VII ayant fait dire à son fils que lorsqu'il au-» rait quelque chose à demander, il devait s'adresser di-» rectement à lui, le dauphin lui en écrivit aussitôt une » lettre de remercîmens. (P. 52.) »

Lettre du dauphin au roi.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grace, et si très-humblement comme je puis, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, que Geoffoi Leurault puis n'a guères me demanda s'il voyait mon bel-oncle le comte du Maine, si je lui voulais rien mander et pour le grand désir que j'ai toujours eu et ai d'être en votre bonne grace, lui dis qu'il me le saluât, et que je lui priais qu'il eût mon fait pour recommandé envers vous, et qu'il s'y voulsist employer, laquelle chose est venue à votre connaissance, sur quoi vous a plu faire dire audit Leurault, par maître Guillaume Cousinot et maître Georges Havart en la présence de mondit bel-oncle ; comme vous ne pourriez croire qu'il eût dit lesdites paroles de par moi, attendu qu'il n'avait nulles lettres ni autres enseignes, et que si je voulais aucune chose envers vous, que j'y envoyasse homme qui s'adressât à vous avec lettres et instructions de ce que je voudrais, qui m'a été et est la plus grand'joye qui me pût advenir de connaître que votre plaisir est que je m'adresse à vous, et pour ce, mon très-redouté seigneur, j'envoye par

devers vous Houarte, mon premier varlet de chambre, auquel j'ai chargé vous dire aucunes choses, vous suppliant qu'il vous plaise l'ouïr, croire et ajouter foi à tout ce qu'il vous dira de ma part, comme à moi-même, et par lui ou autre me mander toujours vos bons plaisirs et commandemens pour les faire et accomplir à mon pouvoir et au plaisir de Dieu, qui, mon très-redouté seigneur, vous ait en sa sainte garde, et vous doint très-bonne vie et longue. Ecrit à Geneppe, le 13 décembre 1458.

Votre très-humble et très-obéissant fils, Loys.

(Le même jour le dauphin écrivit au roi pour lui confirmer la grossesse de la dauphine, dont il lui avait déjà fait part.)

Lettre du dauphin au roi sur la grossesse de la dauphine.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grace, tant et si très-humblement comme je puis, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, que j'ai reçu les lettres qu'il vous a plû m'écrire, responsives à celles que vous avais écrites par Charles de Bigny, touchant la grossesse de ma femme, dont je vous remercie très-humblement; et pour ce que je vous avais écrit que quand la chose serait plus apparente, et qu'on en pourrait juger plus sûrement, je le vous ferais savoir, je vous signifie, mon très-redouté seigneur, comme raison est, que, la merci de Dieu, parce qu'on en peut connaître, la chose est sûre; car elle a ja senti par plusieurs fois bouger son enfant, de quoi je sais que serez bien joyeux, mon très-redouté seigneur; vous plaise m'avoir et tenir toujours en votre bonne grace, et me mander et commander vos bons plaisirs pour les faire et accomplir à mon pouvoir, priant le benoist fils de Dieu, mon très-redouté seigneur, qu'il vous ait en sa sainte garde, et vous doint très-bonne vie et longue. Ecrit à Geneppe, le treizième jour de décembre 1458. Votre très-humble et très-obéissant fils, Loys.

Au dos est écrit : A mon très-redouté seigneur.

« La dauphine accoucha d'un prince. (P. 53.) »

Lettre du dauphin au roi.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grace, tant et si très-humblement comme plus faire puis, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, qu'il a plu à notre benoist créateur et à la glorieuse Vierge, sa mère, délivrer cejourd'huy au matin ma femme d'un beau fils, dont je

loue mondit benoist créateur, et le remercie très-humblement de ce que par sa clémence il lui a plû si bénignement me visiter et donner vraye connaissance de ses infinies graces et bontés, lesquelles choses, mon très-redouté seigneur, je vous signifie en toute humilité, afin de toujours vous donner à connaître mes nouvelles, et mêmement quand elles sont bonnes et joyeuses, comme raison est, et tenu y suis, mon très-redouté seigneur; plaise vous me mander et commander tous vos bons plaisirs, pour y obéir à mon pouvoir de très-humble vouloir à l'aide du benoist Saint-Esprit, qui, mon très-redouté seigneur, vous ait en sa sainte et digne garde, doint bonne vie et longue, avec l'entier accomplissement de vos très-hauts et très-nobles désirs. Ecrit à Notre-Dame de Hal, le 27 juillet. Votre très-humble et très-obéissant fils, Loys. *Et plus bas*, Bourré.

Lettre du dauphin au duc de Berry, son frère, de la même date.

Très-chier et très-amé frère, pour ce que nous désirons bien vous faire part de nos bonnes nouvelles, nous vous signifions que ce jourd'huy au matin notre très-chière et très-amée compagne est accouchée et délivrée d'un fils, dont, comme raison est, nous sommes tant joyeux, que plus ne pourrions, et en rendons graces à notre benoist créateur et à sa glorieuse mère, auxquels, très-chier et très-amé frère, nous prions qu'ils vous ayent en leur sainte garde. Loys.

Lettre du dauphin à l'évêque de Paris, de la même date.

Révérend père en Dieu, très-cher et bien amé, quand aucunes bonnes et joyeuses nouvelles nous surviennent, dont raisonnablement doyons être réjouis et consolés, nous désirons bien que en soyez averti, afin que semblablement en puissiez prendre et avoir rejouissance; et pour ce, révérend père très-cher et bien amé, nous vous signifions qu'il a plu à notre benoist créateur et à sa glorieuse mère, délivrer cejourd'huy notre très-chère et très-amée compagne d'un très-beau fils, dont, comme raison est, avons été tant joyeux que plus ne pourrions et en rendons grace à notre benoist créateur et à sa glorieuse mère, et remercions mondit benoist créateur de ce que si bénignement lui a plû nous visiter, et de plus en plus donner vraye connaissance de ses infinies graces et bontés; et vous prions, révérend père en Dieu, très-cher et bien amé, que de votre part vous veuillez semblablement disposer à en rendre et faire par votre diocèse rendre grace à Dieu et à sa benoiste mère, et à tous les

glorieux saints et saintes du paradis, ainsi et par la manière qui est de bonne coutume en tel cas, révérend père en Dieu, très-cher et bien amé, notre sauveur soit gardée de vous. Loys.

Au dos est écrit : A révérend père en Dieu et bien amé l'évêque de Paris.

Lettre du dauphin, de même date.

Très-chiers et bien amés, quant aucunes bonnes et joyeuses nouvelles nous surviennent, dont raisonnablement doyons êtres réjouis et consolés, nous désirons bien que en soyez avertis, afin que semblablement en puissiez prendre et avoir réjouissement. Et pour ce, très-chiers et bien amés, nous vous signifions qu'il a plû à notre benoist créateur et à sa glorieuse mère délivrer cejourd'huy notre très-chière et très-amée compagne d'un beau-fils, dont, comme raison est, avons été tant joyeux, que plus ne pourrions, et en rendons graces à notre benoist créateur et à sa glorieuse mère, et remercions notre dit benoist créateur de ce que si bénignement il lui a plû nous visiter, et de plus en plus donner vraye connaissance de ses infinies graces et bontés; et vous prions, très-chiers et bien amés, bien chièrement, que de votre part vous veuillez semblablement disposer à en rendre et faire rendre graces à Dieu, à sa benoiste mère, et à tous les glorieux saints et saintes du paradis, ainsi et par la manière qu'il est accoutumé en tel cas. Très-chiers et bien amés, le benoist Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde. Loys.

Au dos est écrit : A nos très-chiers et bien amés les prévôt des marchands, échevins, bourgeois manans et habitans de la ville de Paris.

(Le dauphin écrivit de pareilles lettres au parlement et à la chambre des comptes.)

« Tous ceux qui reçurent ces lettres les renvoyèrent au » roi pour savoir ses intentions. (P. 53.) »

(*Lettre à ce sujet.*)

Notre souverain seigneur, nous nous recommandons à votre bonne grace, tant et si très-humblement comme nous pouvons, et vous plaise sçavoir, notre souverain seigneur, que, à ce matin, avons reçu plusieurs lettres de monseigneur le dauphin, par lesquelles il nous fait sçavoir que madame la dauphine est accouchée d'un beau fils, ainsi que par lesdites lettres, lesquelles par ce porteur nous vous envoyons, vous pourra, s'il vous plaît,

plus amplement apparoir. Nous n'avons pas plus avant osé, ne voulu procéder en la matière, et avons différé de obtempérer aux requêtes qui par icelles lettres nous sont faites, jusques à ce que, premièrement, eussions envoyé devers vous, et sur-tout sçû votre bon plaisir. Si vous en supplions, notre souverain seigneur, par ce porteur que pour cette cause seulement envoyons, pour au surplus le faire et accomplir ainsi que raison est. Notre souverain seigneur, nous prions au benoist fils de Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde, et doint bonne vie et longue. Écrit à Paris, le quatrième jour d'août.

Et plus bas : Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs, les gens de votre parlement et de vos comptes, les vicaires de monsieur l'évêque de Paris, et les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris. *Signé*, BRUDAT.

Est écrit au dos : Au roi, notre souverain seigneur.

Lettre du roi au dauphin.

TRÈS-CHIER et très-amé fils, nous avons reçu les lettres que écrites nous avez, faisant mention que le vingt-septième jour de juillet dernièrement passé, notre très-chière et très-amée fille la dauphine fut délivrée d'un beau fils, de laquelle chose nous avons été et sommes bien joyeux, et nous semble bien que de tant que Dieu, notre créateur, vous donne plus de graces, de tant plus le devez louer et mercier, et garder de le courroucer, et en toutes choses accomplir ses commandemens. Donné à Compiègne, le septième jour d'août. CHARLES.

« L'évêque de Coutances et Esternay allèrent, en qua-
» lité d'ambassadeurs, notifier au duc de Bourgogne, etc...
» Ils pressèrent en même temps le dauphin de retourner
» auprès du roi, son père. (P. 54.) »

(Il suffit de rapporter ce que ces ambassadeurs dirent au dauphin, et la réponse que l'évêque d'Arras leur fit au nom de ce prince, en présence du duc de Bourgogne et de toute sa cour. Ce morceau peut donner une idée de l'éloquence de ces temps-là).

Registre 84 du Trésor des Chartres, année 1459.

État en abrégé de la créance qui de bouche a été exposée, de par le roi, à très-haut et très-puissant prince, monseigneur le dauphin, prononcée par monseigneur de Coutances et mon-

seigneur d'Esternay, ambassadeurs du roi, en la présence de monseigneur de Bourgogne et de son conseil, en la manière qui s'ensuit.

MONSEIGNEUR, afin que le roi, votre père, se mette toujours plus avant en son devoir, et pour montrer sa grande douceur et bénignité, et le grand désir qu'il a à notre bien, nous vous disons, de par lui, que le greingneur désir que le roi ait en ce monde après son salut, c'est que vous veuillez radresser, venir et retourner vers lui, comme bon et obéissant fils doit devers son seigneur et père, et ainsi que y êtes tenu selon tous droits, en quoi faisant, le roi a toujours été, et encore est disposé et prêt de vous recevoir et traiter en toute faveur et douceur, comme bon, humain et piteux père doit à son bon et obéissant fils, en mettant en oubli et hors de mémoire à jamais toutes déplaisances passées; et afin que son doux, bon et raisonnable vouloir vous soit en espécial plus connu, le roi ne requiert autres choses fors que vous employiez à lui bien obéir et servir lui et le royaume, par bons vertueux faits, en mémoire que y puissiez acquérir honneur et louange, et que le roi en soit content. Pour quoi donc, mon très-redouté seigneur, le roi, votre père, pour lui donner joye, plaisir et consolation, pour votre bien et honneur qu'il désire de tout son cœur, pour la joye de messeigneurs de son sang, et pour l'utilité de son royaume, désire et veut que veniez devers lui, afin que viviez avec lui en toute douceur, bonne union, et gracieuse communication, et que preniez gloire et plaisir à lui faire et rendre son honneur paternel, et obéissance filiale, ainsi que Dieu, sainte église, et tous droits naturel, divin et humain l'ont ordonné.

Et pour ce, mon très-redouté seigneur, que par vos ambassadeurs pieça envoyés devers le roi, que aussi par les ambassadeurs de monseigneur le duc de Bourgogne, on lui a toujours dit et fait sçavoir que sur toutes choses désiriez être en sa bonne grace, mais que aviez de grandes peurs, craintes et doutes; toutefois vous, monseigneur, et tous autres, tant du royaume que étrangers, avez connu le temps passé la grande douceur et bénignité du roi, et dont il a toujours usé envers tous, mêmement envers ses ennemis; pour quoi semble qu'il n'y ait cause raisonnable ou apparente que vous, monseigneur, qui sur tout autre devez prendre sûreté et confiance envers le roi, votre père, et ne devez avoir de lui quelque suspection, crainte, peur ou défiance; car le roi, par plusieurs fois, a dit et déclaré par sa bouche à vos gens et ambassadeurs, en présence de messeigneurs du sang royal et autres notables de son conseil, que n'auriez

cause de douter à venir vers lui, comme bon et obéissant fils; car le roi vous recevra comme bon, humain et piteux père, et oubliera toutes choses passées.

Monseigneur, pour ce que le roi, désirant sçavoir d'où procèdent les causes des susdites peurs, craintes et doutes, pour y donner le remède qu'il appartient, et que les choses ont assez longuement duré, à la grande déplaisance du roi, de messeigneurs du sang royal, et autres rois et princes bienveillans et alliés à la couronne de France, et aussi ont grand déplaisir tous les états du royaume; le roi nous envoye présentement devers vous, tant pour les causes dessusdites, comme afin qu'il vous plaise nous déclarer les causes des susdites peurs, craintes et doutes, si aucunes en avez : et, s'il vous plaît ainsi le faire, nous répondrons, ainsi que charge nous en est, en manière que ne devrez douter, ne craindre, ne aussi prétendre cause à l'encontre desdites peurs, craintes et doutes, de non venir devers le roi, ains les devriez expeller et mettre hors; et les nous déclarant, comme dit est, nous les ferons sçavoir au roi, lequel, comme nous sçavons certainement, y donnera si bonne provision, comme autrefois vous a fait sçavoir, ainsi que dit est, que n'aurez cause raisonnable de jamais douter, ne craindre, et que vous, monseigneur, et tout le monde en devrez être content.

(Le surplus de la créance des ambassadeurs concernait les différentes affaires qu'ils étaient chargés de discuter; après quoi, ils reprirent ainsi ce qui regardait le dauphin.)

Monseigneur, pensez que le roi est votre père, et vous êtes son cher fils; il vous appelle et vous veut voir pour lui donner joye, plaisir et consolation, et vous en devez grandement éjouir et vous joindre à son vouloir; car ainsi vous êtes d'une même substance et d'une même nature, ainsi devez-vous avoir un cœur, une âme et une même volonté, *servantes*, comme dit l'apôtre, *unitatem spiritûs in vinculo pacis*, en lui humblement obéissant. Quels honneurs et quelle grande joye et gloire vous viennent de lui! et, comme dit le sage, *gloria hominis ex honore patris sui est*. Quelle monarchie! quelle conquête! et quelle seigneurie il vous garde et appareille! car, comme dit la loi, *omnia quæ nostra sunt ex voto filiis paramus*. Monseigneur, la voix de votre père qui vous appelle, et qui, pour sa joye, plaisance et consolation, vous veut voir, est de présent ouie de tout le royaume : *Vox enim patris intonuit, vox patris audita : hic est filius meus dilectus*. Répondez-lui donc ce que le benoist fils de Dieu répondit à son père : *Abba pater, non mea voluntas, sed tua fiat*. Veuillez donc, mon très-redouté seigneur, vous montrer bon et obéissant fils;

venez au roi, et vous radressez envers lui, à la louange de Dieu, vouloir et bon plaisir du roi, à l'honneur et bien de vous, salut de votre âme, et repos de votre corps, à la joye et plaisance de messeigneurs de votre sang, et autres rois et princes bienveillans et alliés de la couronne, au profit et utilité de la chose publique, et à la confusion et crainte des ennemis du royaume.

Réponse de monseigneur le dauphin aux ambassadeurs du roi, parlée et faite par l'évêque d'Arras.

Pour ce que le sage montre (*Proverbiorum XXI*) que le cœur du roi est en la main de Dieu, et qu'il l'inclinera quelque part qu'il voudra; pour ce que S. Luc montre que Dieu *est ille qui convertit corda patrum in filios;* pour ce aussi que, *deprecare ante faciem Domini* (*Ecclesiastici XVII*); devant toute œuvre, très-révérend père en Dieu, très-honorés seigneurs, ainsi que fait la reine Esther (XIII), je prie notre seigneur Dieu qu'il mette langage orné et bien sonnant en ma bouche, afin qu'il soit agréable à la sacrée et royale majesté du roi notre souverain prince, *non est sensus ubi est amaritudo;* et, ainsi que dit Tulle, difficile chose est soi taire en extrêmes douleurs; toutefois, mon très-redouté seigneur monseigneur le dauphin desire chérir, honorer et servir le roi son seigneur et père. Et certes, très-révérend père en Dieu, la grandeur des matières par vous ouvertes me surprend de peur; car, comme dit S. Jérôme, grandes matières ne se peuvent comprendre par un petit engin; car, comme dit la loi: au prince gît le salut des sujets. Je suis en crainte pour ce que Cicero, en l'*Orateur*, raconte que après Roscius, pour sa grande excellence, nul n'osait descendre sur le champ, et que pour vouloir rendre réponse à vous auquel je ne suis rien à comparoir par engin, science, doctrine ou éloquence, par dignité, ne par autorité, me crois doute et incertaineté de adresser mon langage, pour ce que Quintilianus ès *Institutions*, récite que le prince des orateurs, Démosthènes, parlant à Philippes, roi de Macédoine, s'épouvanta: et je parle devant le fils aîné du roi, non pas de Macédoine, mais de France, qui de tant est plus noble que nul autre roi, que le soleil surmonte les étoiles, et la mer les autres rivières. Or avez-vous montré que le fils avec son père est réputé une même personne. Je parle devant, et pour le fils aîné du roi de France, si noble et si puissant, que Julius César dit en ses *Commentaires: Totius quidem Galliæ consensui nec orbis terrarum possit obsistere*, « à toute France unie le demourant du » monde ne pourrait résister. » Or avez-vous montré que le fils est ja comme seigneur au vivant du père? Finablement je parle

devant le fils du roi plus victorieux de tous les rois, et vainqueur de tous les vainqueurs qui onc furent : car Alexandre, Porus, Annibal, Scipion, Julius César, ne Pompée ne se doivent en rien comparer au roi Charles VII selon les causes et difficultés de leurs victoires; car ils vainquirent, ou rois divisés, ou peuple désarmé, ou prince mol et non courageux, ou villes non fermées et sans artillerie, ou gens qui n'avaient expérience d'armes. Notre roi, notre prince les surmonte par apprêts de guerres, par nombre de batailles, par constance en adverse fortune, expérience d'armes, subtilité d'engins, multitude de siéges, hâtiveté de conquêtes. Or avez-vous montré ce que dit l'*Ecclésiaste : Gloria hominis ex honore patris sui est ?* Voulez-vous que je récite ce qui me donne peine et espoir? Voulez-vous la noblesse du roi qui est mère de majesté, nourrice de clémence? Voulez-vous l'ancienneté de noblesse royale, laquelle prend source non-seulement du temps troyen, ains du temps héroïque, et des hommes, lesquels combien que par erreurs, toutefois par excellentes vertus, étaient réputés dieux? Voulez-vous, comme Diodore enseigne, par l'estime des armes, voir combien est haute la noblesse du roi, laquelle pour la fleur de lys prend sa figure et empreinte du ciel? Saint Ambroise dit : *Lilia cœli exprimunt formam, et intùs auri quædam species effulget et exteriùs nullæ patent injuriæ : item eorum odor serpentes procul explodit.* Quatre vertus contient la fleur de lys, noblesse, richesse, ancienneté et belle renommée. Premièrement en la forme du ciel, qui signifie la religion due à Dieu, qui est le chef de toutes les vertus; car aucuns autres royaumes ont eu mêlures de Juifs, Sarrazins, et superstitions; aucuns ont eu hérésie générale : un seul Dieu, Jésus-Christ est honoré en France; onc France ne souffrit aucune hérésie générale : et pour ce, dit saint Jérôme, *multa in orbe terrarum monstrorum onera sunt, tantùm à monstris caret.* Secondement ès fleurs de lys est enclose une graine et semence comme d'or, qui est la richesse, telle que onc division ou puissance d'étrangers ne la peut épuiser, et montre la pitié et charité du roi envers son sang qui nous baille espoir. Tiercement la fleurs de lys est armée par dehors, tellement qu'elle croît ès fleuves et tempêtes, et quant plus est ancienne, et tant plus embellit et fleurit; et a la monarchie de France plus duré que ne fit onc celle des Assyriens, ou celle de Babylone, ou Macédonie, ou celle des Romains. *Item* quartement, ainsi que l'odeur de la fleur de lys chasse les serpens, la renommée et gloire de France chasse le venin, Mahomet hors d'Espagne, les idoles hors de Saxe, les payens hors de Rome au temps de Louis-le-Piteux, et par deux fois conquis le saint Sépulchre. Cette noblesse, très-

révérend père en Dieu, cette noblesse au ciel est si grande, qu'elle amollira toute la déplaisance que le roi a conçue : cette noblesse est bien indissoluble de ce, à quoi vous avez par maintes belles raisons exhorté monseigneur, ce que dit l'apôtre : *Servate unitatem Spiritûs in vinculo pacis ;* car chose ne peut être plus douce à monseigneur, que l'amour d'un tel père, si noble, puissant et victorieux ; ainsi que Joseph, considérant son sang, ne se pouvait tenir de larmoyer ; aussi, quand vous avez ouvert ce que monseigneur souhaite plus après Dieu, c'est à sçavoir que son seigneur et père le veuille redresser à sa bénévolence : deux choses trop contraires sont par ce élevées au cœur de monseigneur, c'est à sçavoir, souveraine liesse et extrême douleur. Las ! que dirai-je ? que parlerai-je ? La rousée du ciel n'est pas si douce et si amiable à l'humeur de la terre, que le nom d'amour paternelle est à monseigneur. Larmes et pleurs ne pourraient exprimer ses angoisses. Diogène dit que le premier des sept sages de Grèce, Thalès Milesius, remerciait Dieu de ce qu'il était né dignement : quelle joye, quelle gloire ! quelle plus grande cause de remercier Dieu peut avoir monseigneur, que d'être fils d'un père auquel Dieu plus ouvertement montre sa force et sa grace que à nul autre prince. C'est le prince plein de toute industrie, très-prudent en conseil, courageux en fortune, très-terrible en la guerre, humain en la victoire, sans douleur en la fière angoisse. Le courroux de ce victorieux père est chu sur son sang et sur son aîné fils. D'autant plus aigres sont les maladies, quand elles se adhèrent à bonne ou noble complexion. Car quelle chose est à l'homme plus amiable que la maison dont il est, et où il a prins sa nourriture ? quelle maison est plus digne que celle du roi, de laquelle dit le prophète : *Gloria et divitiæ in domo ejus ?* Et toutefois ainsi que ceux qui sont en une maison, quand ils voyent le feu dessus, se partent et s'enfuyent, notre très-redouté seigneur par détractions, inventions, rapports faits de lui à son père, a été contraint de demander quelque délaissement pour aucun temps de l'hôtel de son seigneur et père, et aller au Dauphiné entre les montaignes, cuidant que le laps du temps et son absence dûssent éteindre et appaiser les flammes allumées contre lui ; mais, comme dit Quintilianus : *Etiam latentem invenit invidia ;* et, comme il est écrit : *Non dimiserunt ad inventiones suas, et viam durissimam per quam ambulare consueverunt ;* on a procuré à monseigneur angoisses sur angoisses et douleurs sur douleurs, lesquelles choses ont miné la fortune de monseigneur, mais non pas le courage ou amour au roi son père ; et, se voulez avoir preuve des vrais amours de monseigneur envers le roi, Saint-Jean Chrisostôme en la quarte homélie

ad Titum, dit que rien ne prouve mieux la bonté de l'or que fait le feu ; aussi patience est le droit signe d'amour. Pour connaître donc l'amour en quoi il est exhorté, considérez ses afflictions, véez ses douleurs et sapience, vous jugerez l'amour. Hélas ! très-révérend père en Dieu, vous avez montré trois lumières réplendissantes au roi, c'est à sçavoir puissance, justice et sapience. Qu'est lui? Si regardez la puissance, le roi est le plus puissant prince du monde ; son aîné fils est le plus pauvre gentilhomme du monde. Si regardez la justice, le roi n'ôta onc rien à ses vassaux sans forfaits, sans procès, sans sentences. Quel forfait a commis monseigneur? où a-t-il été cité ou condamné? Tiercement, si regardez la sapience et modérance du roi, elle est si très-excellente, que pour la déplaisance qu'il a conçue contre ses serviteurs, onc ne les laissa sans richesses et état convenable ; et monseigneur est réduit à ce que plorait le prophète : *Factus est ut terebinthus cujus folia ceciderunt, ut paradisus qui non habet aquam.* Il est réduit ès interprétations de tragédies, d'être sans pays, sans cité, sans domicile, errant, sans lieu, et sans un seul pied de terre. A qui le comparerai-je? à qui ferai-je semblable l'aîné fils héritier de France? Quand si grande est douleur, quel cœur peut être si dur, qui ne se convertisse en pleurs, voyant le plus heureux prince du monde être en telle disette, douleur et angoisses, et qui surmonte toutes tempêtes et tribulations? Et toutefois vous voyez ses douleurs et sa patience ; que, ainsi comme nous lisons de Job, dénué de toutes richesses, ayant tempêtes sur tempêtes, onc ne pécha de ses lèvres, ni ne parla sottement contre Dieu ; ainsi mille duretés, mille aigreurs et afflictions ne peuvent détourner le courage de monseigneur, qu'il n'ait entièrement aimé et encore aime et révère le roi, s'est offert à le servir ès conquêtes de Normandie et Guyenne. Pourrait-il être sans grandes amertumes, laisser le sentement commun, être comme un membre mortifié, et ainsi que non sentant, quand il souffre tant de douleurs? Se voir arracher à la bénévolence de son seigneur et père, ses serviteurs être chassés du Dauphiné, ses places être ouvertes à ceux qui l'ont grévé, closes à tous ses gens, son pays lui être ôté, être précipité de très-haut degré de dignité en si basse ruine ; et toutes ces choses lui voyez porter très-patiemment ; l'avez vû porter telle révérence à son père, que de lui crier merci par messire Guillaume de Courcillon, par le prieur des célestins et par Gabriel de Bernes, soi offrir, si le roi a couleur de déplaisance à l'encontre de lui, d'en faire ce que les princes du sang en diraient, et non avait fait plainte ès princes, ès états du royaume, ès rois voisins, ou au vicaire de Dieu ; certes se dit bien Salomon : *Aquæ multæ*

non potuerunt extinguere caritatem. Cette souveraine patience déclare entière amour de monseigneur au roi ; il n'a point besoin donc d'être radrecié à ce dont ne forvoya par tribulation qu'il eût. Venons donc à ce que requérez, que monseigneur vienne devers le roi, et pourquoi il ne vient à l'obéissance, laquelle il doit au roi, comme à son seigneur et père, très-révérend père en Dieu, très-honorés seigneurs; afin que je poursuive le patron que j'ai prins de Job, si le roi veut que monseigneur voise vers lui, *auferat à me virgam suam, et pavor ejus non me terreat ;* si le père l'appelle, plaise lui premièrement ôter les exploits de son indignation, ôter les peurs et craintes qui si longuement travaillent monseigneur. L'enfant, tandis que le père tient les verges en ses mains, quant plus l'appelle le père, tant plus doute. Monseigneur est encore tant dénué, ses serviteurs pauvres, exilés et fuitifs, son patrimoine hors de ses mains. Je ne veux point réciter maintes histoires, lesquelles montrent exemple de non encore, après si grand'aigreur, subitement retourner à son père; je me déporte de réciter ce que la sage Rébecca conseilla à Jacob, qu'il s'enfuit jusques à l'hôtel de son oncle, jusques à ce que l'indignation fût toute appaisée et éteinte. Je vois trois causes, lesquelles peuvent contenter la bonté et pitié du roi, et retarder monseigneur d'aller encore devers sa majesté ; la première, s'y est *honte vertueuse ;* la seconde, *juste compassion ;* la tierce est *prudence.* Quant à la première, si monseigneur eût tout son temps fait guerre contraire au roi, que lui pourrait-on plus faire que lui ôter tout? Pourrait-il avoir le cœur si dur, ou les yeux si sans honte, que où il a été, ou en siéges ou en batailles, défenseur du royaume, où l'on chantait sa gloire et sa louange, il puisse retourner dénué, et rapportant presque semblables peines que souffriraient les ennemis du roi, ou ceux qui auraient été déloyaux à leurs princes? Tous les rois, tous les princes sçavent l'affliction de l'aîné fils de France; quant plus est connue la bonté du roi, et mêmement envers ses ennemis, tant plus croît suspicion que monseigneur ait commis quelque horrible fait. L'amour paternelle, la gloire du roi, la renommée, la dignité entière du sang royal, pourront-elles souffrir que telles peines qui sont établies contre les ennemis, fussent contre le défenseur et héritier du royaume? et quelle consolation auraient les princes du sang royal de voir leur lumière, leur espoir, et celui qui doit être leur chief, venir avec telles et si honteuses peines, que être hors de toutes fortunes? Est-il rien plus pour un noble courage, que demeurer en noble renommée? Salluste dit : *Nihil timere dedisti, præter turpem famam.* Ainsi comme les glaives et bâtons contraignent un vil courage, ainsi est honte éperon au frein d'un noble cœur. Mon-

seigneur désire voir son père ; mais qu'il soit possible d'aller sans honte et sans peur.

Secondement, monseigneur a plusieurs serviteurs, lesquels, en le servant et à sa cause, sont déchassés et mis en toute disette : monseigneur doit-il, selon les termes d'honneur, retourner sans avoir mis ses serviteurs en aucune récouvrance ? Marius aima mieux demourer en exil, que sans aidant retourner en la cité de Rome, et répondit ainsi : *Ab his quos nomine meo sordidatos video nulla me unquam fortuna divellet, neque hos exules propter me sine me quisquam videbit.* Si un citoyen eut si grand courage, quelle chose doit désirer l'honneur du sang et la dignité du fils du roi ?

Tiercement, pour prudence ; car, comme dit Isaye : *Qui crediderit non festinet.* Si aucuns, par cautelles et inventions, ont bien pû retarder la bénévolence du roi envers monseigneur ; si on peut changer la douceur du très-noble courage du roi à grand'aigreur ; si on peut blesser l'amour naturelle lors entière du roi envers son sang, sa chair et sa figure ; ne pourraient-ils pas plus légèrement enflamber la bénévolence encore tendre et fraîche ? Après une épouvantable aigreur, la déplaisance ne se peut céler ; car la griefveté des exploits le démontre, et, comme il est écrit : *Si in viridi hoc faciat, in arido quid fiet ?* Quelle chose est plus légère, que après une maladie qui commence à guérir, rechoir ? Quelle chose serait plus laide ou plus périlleuse à monseigneur, que par rapports être remis en la déplaisance du roi ? Nouveaux fiancés ne voisent pas sitôt l'un avec l'autre, afin que l'amour croisse et soit plus ferme. Pour ce donc, très-révérend père en Dieu et très-honorés seigneurs, voyez que monseigneur récuse d'aller encore devers le roi, non pas pour orgueil ne haine, mais pour vergogne, pour juste compassion et aussi pour prudence. Or, ne veux-je point remontrer ne réciter les cas èsquels la puissance du père ne doit avoir lieu, selon le droit, sur le fils ; car l'obéissance de monseigneur reluit et resplendit autant qu'elle le soulait : ne en histoires ne chroniques, vous ne trouverez jà fils qui onc obéit à son père, autant que monseigneur a obéi au roi ; ne auraient jà lieu contre monseigneur, les peines que dit être écrites contre les enfans rebelles, et desquelles avez dit que les livres en sont tout pleins ; car quelle obéissance peut être plus grande, que soi souffrir ôter toutes administrations sans faire contredit ? Vous, très-révérend père en Dieu, avez montré à monseigneur ce que dit Dieu le fils au père : *Abba pater, non mea voluntas ; sed tua fiat.* Vous savez aussi ce que dit l'Evangile : *Glorificetur pater in filio.* David bailla à Salo-

mon, n'ayant que douze ans, tout le gouvernement; monseigeur a jà trente-trois ans, et est débouté de toutes administrations: plus griefve chose est, comme dit Tulle, d'être dépouillé de ce que l'on avait, que de non être augmenté de dignité. Le roi avait baillé à monseigneur le gouvernement de-çà la rivière de Seine, et on lui a ôté. Le roi avait baillé à monseigneur la conduite des gendarmes, monseigneur les avait conduits à la gloire du roi, et avait obtenu d'eux très-hautes victoires; et toutefois on lui a ouvert que le roi ne voulait plus qu'il en eût la conduite. Les mouchettes qui font le miel, quand elles sont irritées, jettent pointures et aiguillons; toutefois il a obéi sans contredit, sans regret et sans murmure. Secondement, où fut onc plus grand péril ou plus dangereuse entreprise, que d'aller lever la bastille de Dieppe, prochain lieu d'Angleterre; le roi commanda à monseigneur, et lui bailla très-petite armée; monseigneur obéit à lui sans excuse de péril ou puissance. Monseigneur, comme écrit César au sénat, *veni, vidi, vici;* monseigneur vint, vit et vainquit les Helvétiens, lesquels nous appelons Suisses, qui sont forts et vaillans, et, comme dit Julius César, sont si dangereux en bataille, qu'ils ne font différence de tuer un prince ou un autre: ils ont tué en bataille plusieurs princes, mêmement le duc d'Autriche. Il plut au roi, plus pour excellence et noblesse, que pour la nécessité de son royaume, que monseigneur y allât; le roi lui bailla compagnée dangereuse ensemble, comme de Français et d'Anglais: monseigneur obéit sans excusations; monseigneur, qui est souveraine louange d'un chef d'armes, entretint son ost ensemble de voulonté contraire, sans débat et dissension, fit lever le siége de Zurich, et délivra la noblesse d'Allemagne de servitude vilaine et populaire. Vous, très-révérend père en Dieu, savez bien que le père est tenu pourvoir et administrer son fils, selon la dignité et puissance de lui; pour cette cause furent établies les pensions du fils du roi: or a-t-il plû au roi ôter à monseigneur sa pension dont il se soulait alimenter? monseigneur humblement a obéi. Dès son enfance il eut le nom et titre de dauphin, c'est son héritage, il n'avait plus rien autre chose en ce monde; le roi son père le voulut avoir en ses mains, monseigneur l'a baillé: quelle obéissance pourrait être plus grande? une chacune de ces choses montre singulière obéissance. Que peut-on dire si elles sont jointes ensemble? Il est ores temps, très-révérend père en Dieu, très-honorés seigneurs, de répondre à cette partie, en laquelle requérez que monseigneur déclare les craintes, et ceux desquels il a craintes: certes vous, par la lumière de vos prudences, sçavez bien que peurs et craintes

viennent souvent par personnes et choses ; ce que dit le prophète : *A sagittâ volante in die, à negotio perambulante in tenebris.* Toutefois, si vous voulez être recors de ce que le roi notre sire déclara dernièrement à Gabriel de Bernes et au prieur des célestins d'Avignon, qu'il aimait en toutes manières monseigneur, et tantôt après l'armée du roi fut arrêtée au pays du Dauphiné, l'artillerie amenée, tous les passages clos ; hélas ! qui n'aurait crainte du courroux d'un tel père ? car, comme dit est par Salomon : *Indignatio regis nuncius mortis.* Sans doute, très-révérend père en Dieu, ainsi que après une grande tempête, combien que la mer soit appaisée, tremblent longuement les nautes; aussi après si terrible épouvantement, encore sont les traces de peurs empreintes au cœur de monseigneur : et jaçait ce que avez ouvert, que si monseigneur va devers le roi, il ôtera toutes déplaisances de son cœur ; vous, très-révérend père en Dieu, sçavez bien que fraîche reconciliation n'ôte pas, selon droit, suspicion ne crainte. Certes une crainte si longuement engendrée en un cœur, ne se peut effacier légèrement, et n'est pas suffisante à tollir la peur, ce que avez dit que monseigneur ne doit point douter du roi son père, ne aussi ne doit avoir crainte ; car si voulez alléguer nom de paternelle affection, pour effacer la crainte, très-révérend père en Dieu, sçavez bien que ce n'est mie chose nouvelle que la différence entre les enfans et leur père. Les tragédies sont pleines d'exemples périlleux à réciter ; les histoires de France et romaine montrent plusieurs misérables courroux des pères à leurs fils : le jurisconsulte dit : *Parentes contra sanguinem suum malitiæ judicium inferunt, instigationibus aliorum corrupti.* Si doute donc monseigneur du roi son père, et de ceux *qui linguis suis dolosè egerunt.* Monseigneur sçait que la déplaisance du roi encontre lui vient de nécessité, de bonté ou de franchise de courage. De nécessité ; car les oreilles du roi étant continuellement assiégées de ceux qui ont grévé monseigneur, il était de nécessité au roi de oyr tant de contes : les haigneurs de monseigneur, sous ombre de bonne foi, ont fait plusieurs rapports ; le roi ne devait pas imaginer qu'ils eussent osé mentir à leur seigneur, osé calomnier l'aîné fils de leur seigneur : nécessité donc a fait que le roi a oui ; sa bonté et la grandeur des choses controuvées ont fait la déplaisance. Or nulle haine n'est plus âpre que du père à l'encontre du fils. Pour ce, dit Plutarque, les sages pères ne devraient point auprès eux nourrir leurs fils, pour ce qu'ils ont amitié successive et courroux sans mesure ; et n'est autre remède contre le courroux du père, que par laps de temps et que raison peu à peu adoucit rigueur, et faire ce que dit le sage : *In*

momento indignationis absconde faciem tuam. Si vous alléguez la grande hauteur et dignité de monseigneur, pour non avoir crainte de nul, je pourrais montrer plusieurs exemples de rois et d'empereurs èsquels nulle dignité n'a sauvé le péril. Quelle chose est si grande, si ferme, ou si sainte, que outrage ne puisse bien aucunefois violer? Envie et courroux sont aveugles, qui jamais ne savent regarder dignité ou vertu. Si vous prétendez la hauteur du courage de monseigneur; qui fut onc plus hardi en courage que David, lequel en sa jeunesse défaisait les ours et les lions, qui sans armure osa assaillir Goliath tout armé? et toutefois il craignit tant les rapporteurs et mauvaises langues, qu'il criait à haute voix: *Domine, libera animam meam à labiis iniquis, et à linguâ dolosâ?* Diogène, interrogé quelles bêtes mordent plus venimeusement, répondit que des sauvages un détracteur, et des privées un flatteur. Monseigneur a senti quelles choses les détracteurs pourraient faire: comment ne les craindrait-il? Si vous alléguez que si monseigneur n'a rien méfait, il ne doit rien redouter; voulez-vous que je récite l'histoire de Joseph? Qui fut onc plus innocent que lui, plus pur, ne plus vertueux? Et toutefois il fut par envie mis hors d'avec son père et vendu en Egypte. Un seul exemple veux-je choisir des Romains entre plusieurs. Qui fut onc plus pur ou entier, ou qui fut plus pour la chose publique des Romains que Scipion l'Africain. Scipion, en l'âge de dix-sept ans, bailla courage aux Romains contre ceux de Carthage; Scipion en Espagne vainquit quatre exercites et quatre chefs de guerre; il print en bataille le roi Syphax, conquit Afrique, la troisième part du monde; et toutefois, comme dit Tullius, deux méchans hommes sçûrent tant faire par envie et secrètes machinations, que Scipion fut contraint fuir en exil. Hélas! très-révérend père en Dieu, et très-honorés seigneurs, monseigneur en plus tendre enfance que Scipion, fut armé pour le recouvrement du royaume. Il alla devant Montereau et devant Pontoise montrer sa prouesse et la hauteur de son cœur, et a sauvé non-seulement la noblesse des Allemagnes, mais de tout le monde; car si les Suisses n'eussent été réfrénés, ainsi que le feu s'en va d'une maison en autre, toute popularité se fût versée et tournée contre la noblesse. Et toutefois la dignité et vertu de monseigneur n'a point dévoyé ceux qui l'ont commencé à grever, qu'ils n'ayent voulu parachever et fait monseigneur guerpir, non pas Rome, mais son hôtel paternel, et l'ont mis hors de la bénévolence de son père et seigneur, qui lui doit être plus grief que l'exil à Scipion. Ce n'est pas donc merveilles, très-révérend père en Dieu, si monseigneur craint ceux qui, sans le sçû du roi, ont

osé poursuivre monseigneur, et le coustoyer à l'entour de Bourgogne, et jusques outre Langres ou ès limites du royaume. La chose de ces suites est notoire ; le roi a déclaré que ce était sans son ordonnance, et quelle chose n'oseraient ceux qui, sans ce commandement, ont osé ceci faire. Point n'est besoin de déclarer les personnes desquelles monseigneur a crainte ; car mieux les peuvent connaître ceux qui sont présens par delà que monseigneur, lequel a ja si longuement été absent ; mais si autrement le roi le veut savoir, monseigneur espère quelque jour de lui déclarer en la présence des princes de son sang, tellement que le roi en sera bien content. Monseigneur a espérance que si la pierre diamant se froisse en aucun espace de temps, le très-honoré et pitoyable cœur de son seigneur et père se adoucira et aucunement se ouvrira à monseigneur, son sang, sa chair et sa figure, et que même froissera par laps de temps toute la dureté de courroux, que la vérité vainquera les adinventions et faux rapports faits contre monseigneur. Si l'on désire savoir, très-révérend père en Dieu, et très-honorés seigneurs, combien vous êtes agréables au roi, la grandeur des choses à vous commises le déclare. Si l'on désire prudence pour conduite, votre prudence est montrée en cette noble exhortation que avez faite, si comme il est écrit : *Sapiens in verbis producit seipsum ;* vos bonnes affections se sont montrées ès communications amiables eues avec vous ; et pour ce monseigneur vous prie que des dures afflictions, lesquelles il ouvre pour accroître la clémence et pitié de son très-vertueux seigneur et père, vous veuillez déclarer bénignement au roi, auquel monseigneur remercie si très-humblement, que son cœur ne peut concevoir ne comprendre de ce que lui a plû le faire visiter si honorablement, et lui ouvrir comme l'entière bénévolence, de laquelle rien ne pourrait être octroyé à monseigneur plus grand ne plus souhaité. Monseigneur appelle Dieu pour témoin que onc adversité ne fit fléchir son cœur de l'amour entière de son seigneur et père, et estime monseigneur que les duretés qu'il porte ne viennent pas tant du courage du roi, comme d'aucunes particulières instigations, lesquelles lui ont ceci procuré. Très-révérend père en Dieu, et très-honorés seigneurs, pour ce que, comme avez dit, le roi, de sa très-noble bonté avait ordonné état honorable à madame la dauphine, et toutefois elle a été à si très-misérable disette, que quand elle partit pour venir à monseigneur, elle n'eût su trouver un écu, ne un seul denier vaillant du sien, mais une seule robe rompue. Hélas ! quelle angoisse peut avoir monseigneur de la voir en si extrême fortune. Nulle dame ne devrait espérer si grand repos et tranquillité, et elle se voyait en gémissemens,

larmes et pleurs, et en telle pauvreté que monseigneur et elle n'ont nulles choses fors que leurs corps. N'est-ce pas misérable chose d'être mis hors de tout le sien, et plus misérable de y être mis sans cause ? La déplaisance d'un père est plus amère, d'autant que ce père est plus noble et plus vertueux. N'est-ce pas déplorable chose de voir un fils de roi plus riche de tout le monde, être le plus pauvre gentilhomme du monde ! Quoi de plus déplorable que de le voir avec la disette demeurer en suspicion du peuple, comme s'il eût forfait ? Et néanmoins si le prophète Isaye dit : *Carnem tuam ne despexeris*, pour Dieu plaise au roi avoir compassion de son fils, quand il a eu si grandes et si longues fluctuations, et le laisser en repos et honorable recette où il se trouve en l'hôtel d'un sien oncle, du premier pair des ducs séculiers et comtes de France. Plaise au roi, père de bonté, dont il est renommé par tout le monde, ne le presser plus avant, ains le laisser encore respirer en sûreté. Plaise au roi pour avoir recommandé la fame et bonne renommée de monseigneur, et soutenir l'autorité de son aîné fils, considéré son âge et l'état de madame sa femme, selon l'espoir qu'il a d'avoir lignée au plaisir de Dieu.

Lettre du dauphin au roi.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grace, tant et si très-humblement que je puis, et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, que par l'évêque de Coutances et vos autres ambassadeurs, j'ai reçu les lettres lesquelles de votre grace il vous a plû m'écrire, et ouï la créance qu'ils m'ont dite de par vous, dont et de la bonne souvenance qu'il vous plaît avoir de moi vous mercie tant et si très-humblement que je puis, et pour toujours, mon très-redouté seigneur, faire à mon pouvoir chose qui vous soit agréable. Je leur ai dit aucunes choses pour les vous rapporter, vous suppliant très-humblement, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise les croire, et moi avoir toujours en votre bonne grace, qui est la chose en ce monde que plus je désire, et me mander et commander vos bons plaisirs, pour iceux faire et accomplir à mon pouvoir, en priant le benoist fils de Dieu, mon très-redouté seigneur, qu'il vous doint très-bonne vie et longue. Écrit à Bruxelles, le vingt-neuvième jour de janvier $14\frac{19}{69}$. Votre très-humble et très-obéissant fils, Loys.

Et au dos est écrit : A mon très-redouté seigneur.

Lettre du duc de Bourgogne au roi.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grace, tant et si très-humblement que plus puis; et vous plaise sçavoir, mon très-redouté seigneur, que j'ai reçu vos lettres contenant créance sur révérend père en Dieu, l'évêque de Coutances, et autres vos ambassadeurs qu'il vous a plû envoyer devers moi, et par eux m'écrire lesdites lettres, et si ai oy ce qu'ils m'ont voulu dire et remontrer de par vous, mon très-redouté seigneur: sur quoi, mon très-redouté seigneur, je leur ai fait faire réponse en ma présence, ainsi que par eux, se c'est votre bon plaisir, sçavoir pourrez; laquelle ma réponse je vous supplie, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise prendre en bien, car en vérité je ne désire rien tant à mon pouvoir, que faire chose qui vous soit plaisante et agréable, et ai ferme espérance que, vous bien informé, serez content de moi. Et quant aux doléances de votre procureur, sur plusieurs cas particuliers, déclarées en ma présence par iceux vos ambassadeurs, je y ai aussi fait répondre pertinemment, et selon que pour le présent je puis être informé, et brief, au plaisir de Dieu, j'envoyerai devers vous pour les causes et ainsi que j'ai dit à iceux vos ambassadeurs, mon très-redouté seigneur, et vous plaise me mander et commander tous vos bons plaisirs, pour les accomplir, comme raison est, à mon pouvoir et à l'aide de Dieu le tout-puissant, qui, mon très-redouté seigneur, vous ait en sa très-sainte et benoiste garde, doint très-bonne vie et longue, avec l'effet de vos très-hauts et nobles désirs, étant en ma ville de Bruxelles, ce vingt-neuvième jour de janvier $14\frac{59}{60}$.

Mon très-redouté seigneur, je vous supplie qu'il vous plaise me pardonner ce que je n'ai signé ces lettres de ma main; car sans faute je ne le puis faire bonnement. Votre très-humble et très-obéissant, Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant.

« Cependant le dauphin, qui ne songeait qu'à se recon-» cilier avec son père, lui envoya Houarte, son premier » valet de chambre, pour faire encore une tentative. (P. 56.) »

Réponse que le roi de sa bouche a faite à Houarte et Leurault, envoyés devers lui, de par monseigneur le dauphin.

J'ai reçu les lettres que mon fils le dauphin m'a écrites par vous, aussi ai vû par écrit l'instruction qu'il vous a baillée, et ouï la créance qu'il vous a chargé me dire, laquelle en effet n'est autre

chose que sa continuation de non-vouloir venir devers moi, et ne soi trouver en ma présence. Vous sçavez, Houarte, que j'ai parlé à vous seul, et par bien au long, et après de rechief j'ai parlé seulement en la présence de l'évêque de Coutances, messire Étienne Le Fevre, messire Jehan de La Beauté, et du bailly de Berry, pour sçavoir avec vous se mon fils le dauphin vous avait chargé de me dire autre chose, et s'il ne se déterminait point de venir devers moi pour moi servir et s'employer ès affaires de ce royaume, comme il est tenu, ce qui serait la chose de ce monde dont je serais le plus joyeux; mais vous ne m'avez dit quelque chose par quoi je voye qu'il ait volonté de venir, ni soi trouver en ma présence, qui bien me déplaît pour son bien et pour le bien de la chose publique, et semble être chose bien merveilleuse dont il demoure si longuement ainsi; car il n'est homme en ce royaume, si grand ne si petit, que qui lui demanderait quelle chose qu'il désirerait pour son grand bien, qu'il ne souhaitât être fils du roi, comme il est, et soi trouver auprès de son père, pour avoir les honneurs et biens qui à fils de telle maison appartiennent, s'il veut. Il a le plus bel état et le plus grand de ce royaume après moi, encore est son état plus aisié et de moindre charge que le mien; car j'ai le faix et la charge à supporter, à quoi je désirerais bien qu'il se trouvât à moi servir et aider pour y avoir et acquérir l'honneur qu'il doit désirer. Il doit considérer les grands honneurs et renommée qu'il eût acquis au recouvrement de ce royaume, s'il se fût trouvé auprès de moi, laquelle chose m'eût fait grand'joye et plaisir, et encore n'est-il chose mondaine qu'il dût plus désirer que d'être et venir entour moi, pour y avoir l'honneur et louange qu'il aurait, s'il se voulait employer au bien de la chose publique.

Il est jà en âge pour pouvoir être saige, et pour avoir entendement et connaissance de bien et de mal; par quoi il peut penser qu'à tenir les termes qu'il tient, et ainsi soit étranger des faits de ce royaume et de mes bons sujets et vassaux, qui ont aidé à remettre cette seigneurie sus, et de chasser les ennemis, sans soi vouloir trouver avec eux, ils n'en peuvent pas être fort contens ne joyeux, et ne peuvent pas avoir l'amour et espérance en lui telles qu'ils auraient, s'il était avec moi et avec eux comme il doit être.

Il a plusieurs fois envoyé devers moi, mais toujours a fait requérir que je fusse content qu'il ne vinsist point, et ne se trouvât en ma présence, laquelle chose je n'eusse jamais consentie; car, quand je la consentirais, j'approuverais les termes en quoi il se tient, et l'erreur qu'on a fait semer et dire par ce royaume, que je ne voulais point qu'il y vinsist, et semblait que

j'en fusse bien content : et toutes fois il m'en a toujours déplu et encore déplaît ; et aime beaucoup mieux que les termes qu'il tient, soient sans mon consentement, que de les lui consentir ne accorder.

Je vois bien qu'à traiter cette matière par messages, elle ne pourrait venir à bonne conclusion, et vous-même m'avez dit que les relations que lui ont faites les messages qu'il a envoyés devers moi, ont été en bien grand'partie causes des craintes et doutes qu'il dit avoir. Sans parler l'un à l'autre, je ne pourrais bonnement entendre son intention, ne à quoi tient son cas ; aussi il ne pourrait entendre mon intention et le vouloir que j'ai de le bien traiter. Je suis père et il est fils, et chacun sçait que de lui doit venir l'obéissance ; et ce néanmoins, pour le désir que j'ai que cette matière se radresse à son bien, je fais ce qu'il devrait faire ; car il me devrait requérir de venir devers moi, et je l'admoneste qu'il y vienne, afin qu'il déclare franchement son cas, comme le fils doit à son seigneur et père, aussi que je lui die et déclare mon intention que j'ai envers lui : et pour ce vous lui direz que je désire qu'il vienne devers moi ; car j'ai intention de lui dire chose pour son bien et pour le bien de la chose publique du royaume que je ne voudrais lui écrire, ne dire à autre ; et me semble que quand il aura parlé à moi, il connaîtra bien qu'il ne doit point avoir les doutes et craintes qu'il dit avoir ; et afin qu'il n'ait cause d'y faire aucun doute, je promets ici en la parole du roi, en la présence de ceux de mon conseil qui ici sont, que s'il veut venir devers moi, lui et ceux de son hôtel qu'il voudra amener avec lui, y pourront venir et être sûrement, et quand il m'aura déclaré son courage et connu mon intention, s'il veut retourner là où il est, ou ailleurs où bon lui semblera, il le pourra faire sûrement lui et ceux de sa compagnie, ou demeurer si c'est sa volonté ; mais j'ai bien espérance que, quand il connaîtra mon vouloir, il sera plus joyeux et content de demeurer que d'aller ailleurs ; et suis bien joyeux que vous, Houarte, qui êtes privé de lui, soyez venu par deçà, afin que le puissiez mieux acertainer et lui rapporter mieux les choses dessusdites.

Laquelle réponse a été dite et prononcée auxdits Houarte et Leurault, par le roi de sa bouche, en son palais de Bourges, en la présence de ceux de son conseil, le 10 janvier l'an 1460.

Ainsi, *signé*, Regis.

(Je finirai ce qui regarde la retraite du dauphin en Bourgogne par l'extrait d'un manuscrit du temps, qui est à la bibliothèque du roi, vol. 6762, fol. 3.)

Comment Louis de Vallois, aîné fils du roi de France, s'en vint à refuge au duc Philippe de Bourgogne, puis parle d'aucunes autres besongnes.

Audit an 1456, Louis de Vallois, aîné fils du roi de France, dauphin de Vienne, se tenait hors et demeurait en son dauphiné, et s'y était tenu dix ou douze ans, pour ce que le roi son père était mal content de lui; et disaient aucuns que c'était pour ce qu'il traitait trop durement ses sujets du Dauphiné, et espécialement les évêques, prélats et gens d'église, en prenant leurs biens contre leur gré, pour conduire et entretenir son état; dont aucuns l'excusaient aucunement, pour ce que le roi, son père, ne lui donnait plus rien; aucuns disaient que cette haine du père au fils venait pour cause de la belle Agnès, qui mourut par poison, dont aucuns le soupçonnèrent, pour ce qu'icelui dauphin avait par plusieurs fois blâmé et murmuré contre son père pour ladite belle Agnès, laquelle pour voir avait été la plus belle jeune femme, et plus en point que l'on peut regarder, et plus en la grace du roi beaucoup que la reine, et à laquelle on faisait plus d'honneur et service, mêmement les plus grands de la cour du roi, qu'ils ne faisaient à la reine qui était moult bonne dame et honorable; dont le dauphin avait moult grand dépit, et que par dépit il lui fit sa mort avancer; et depuis que la belle Agnès fut morte, la demoiselle de Villequier, sa nièce, tint son lieu devers le roi, lequel, en ses derniers jours, demandait et voulait avoir les plus belles damoiselles que l'on pouvait trouver en tout son royaume.

Quelle que la cause fût de la haine du père au fils, le roi ordonna au comte de Dammartin, messire Antoine de Chabannes, d'aller en Dauphiné en une bonne compagnie de gens d'armes pour prendre son fils le dauphin, et le lui amener ou par amour ou de force, comment qu'il fût; et courait lors commune renommée que s'il y fût venu, le roi lui eût fait une très-dure compagnie, et qu'il eût fait roi Charles, son autre fils puisné; mais il ne fut pris ne trouvé, car quand il fut de ce averti, il fit semblant un soir de vouloir aller chasser le lendemain, et commanda que le dîner fût tout prêt au bois où la chasse se ferait; laquelle chose venue à la connaissance du comte de Dammartin, il se mit en aguet et ordonnance pour prendre le dauphin à cette chasse; mais le dauphin, qui se doutait de tout ce qu'on machinait contre lui, le lendemain au matin que l'on cuidait qu'il allât à la chasse, print six ou sept de ses plus familiers, et montés sur bons chevaux, davantage se prinrent à cheminer vers le pays de Bourgogne, et leur fut bien besoin de

cheminer ainsi roidement; car, s'ils eussent tardé quelque peu, le comte de Dammartin les eût ratteints, et ne cessèrent de toujours cheminer jusques ils vinrent à Saint-Claude, une bonne ville de Bourgogne.

Quand il fut illec venu, il trouva tôt après le prince d'Orange à Noseroy, qui le reçut moult honorablement; et lorsqu'il ouït dire qu'il se doutait d'être poursuivi, et qu'il voulait aller tout le plus tôt qu'il pourrait devers le duc de Bourgogne, le prince manda hâtivement le maréchal de Bourgogne, qui vint incontinent bien accompagné de gens de guerre, et se partirent sans tarder pour tirer en Brabant.

A la vérité, cette chose-ci fut une merveilleuse besongne; car le prince d'Orange et le maréchal de Bourgogne étaient deux hommes que le dauphin avait plus haïs que nuls autres, pour ce que par plusieurs fois ils lui avaient ses hommes détroussé et ceux de son père, quand ils entreprenaient sur le pays de Bourgogne, que le duc voulait garder non dérobé ne violé; mais nécessité, qui n'a loi, amena cette fois le dauphin à refuge à ses plus grands haineux, pour s'en aider au besoin; car le maréchal de Bourgogne le conduisit et le mena si bien par le pays du duc de Bourgogne, qu'ils vinrent sauvement à Louvain, et de Louvain s'en allèrent à Bruxelles, et lors tout incontinent le dauphin envoya devers le duc en Hollande, par l'un de ses gens, signifier sa venue, lequel bon duc, le désirant recevoir et fêtoyer, comme fils aîné de son souverain seigneur, se hâta le plus qu'il put de retourner en Brabant.

Sitôt donc qu'il fut retourné à Bruxelles, il y trouva le dauphin et le reçut honorablement, tant pour l'honneur de sa personne, comme pour l'honneur du roi, son souverain seigneur, que prince n'eût sçu ne pu mieux faire, et lui assigna tout incontinent trois mille francs pour chacun mois, pour soutenir son état, et lui pria qu'il élût en ses pays telle place qu'il voulait pour soi retraire, et il lui ferait délivrer; et le dauphin demanda Geneppe, un château en Brabant, bien assis, en belle place, là où il se tint et demoura longuement, à quatre lieues près de Bruxelles.

Environ la fin du mois d'octobre, tôt après la venue du dauphin en Brabant, le duc de Bourgogne envoya une notable ambassade, dont fut chief le seigneur de Chimay, grand bailly de Haynault, devers le roi de France, et pour le contenter de ce que son fils était ainsi venu à lui, et pour lui dire comment, pour l'honneur de lui, il l'avait reçu, et qu'il lui ferait tout le mieux et le plus d'honneur qu'il pourrait, lesquels ambassadeurs demeurèrent très-longuement, sans qu'ils eussent audience ne expédition; mais, tandis qu'ils y séjournaient, le roi envoya gens

d'armes à Compiegne et à Soissons, qui sont villes prochaines du duc de Bourgogne, et de ses pays, lequel duc doutant que le roi ne lui voulsist faire guerre, et aussi en doutèrent plusieurs gens, le duc donc fit son mandement en ses pays de Picardie, de Flandres et de Haynault, pour tout homme mettre en armes pour foi défendre si le roi le voulait assaillir.

Fol. 113, recto.

Le 13 de février, la comtesse de Charolais accoucha d'une fille que le dauphin nomma Marie, en l'honneur de la reine, sa mère, qui s'appelait Marie.

Un peu de temps après, le duc de Bourgogne renvoya devers le roi une ambassade, sçavoir, messire Simon de Lalain, et le sieur de Chimay, pour certifier au roi comment le dauphin était de sa propre volonté venu devers lui, et pour trouver moyen que le roi fût content de lui.

Fol. 117.

Tôt après Pâques, audit an 1457, se partit de Bruxelles le duc Philippe de Bourgogne en la compagnie du dauphin, passèrent par Oudenarde et Courtray, et allèrent à Bruges, et partout furent reçus magnifiquement.

Le 28 d'aout, Pierre de Brézé, sénéchal de Poitou, prit et pilla Sandewich. Il avait avec lui quatre mille combattans, du nombre desquels étaient Robert Floques, dit Floquet, bailli d'Evreux, Thiébault de Termes, bailli de Chartres, Jean Carbonnel, seigneur de Chevreuse, qui y furent chevaliers avec vingt-six autres. En cette même année, au mois de septembre, vinrent à Bruxelles devers le duc Philippe, ambassadeurs du roi, l'évêque de Coutances, et autres en petite compagnie, remontrer au duc aucunes choses touchant ce que le dauphin se tenait avec lui, dont le roi n'était pas content.

« Il y eut alors une négociation importante entre le » roi et le comte de Charolais. (P. 56.) »

(Comme aucun historien n'a parlé de cette affaire, et qu'elle se trouve rapportée dans un manuscrit, par un témoin oculaire, il est à propos de la faire connaître.)

En hyver dernier, le feu roi étant lors en la ville de Bourges, arriva monsieur de Saint-Pol, et parla au roi, mais je ne fus pas présent; toutefois assez tôt après, le feu roi l'envoya au conseil, lequel fut tenu au logis de Odet Daidie, qui était assez près de celui de monseigneur de Treynel, lors chancelier de

France, et y furent, comme il me semble, monsieur de Foix, monsieur de Treynel, monsieur de Bueil, monsieur de Dammartin, ledit Daidie, maître Etienne Chevalier, maître Pierre Doriole et moi, et si aucuns autres en y avait, je n'en suis pas bien recors, et m'en rapporte à la vérité; mais je suis bien certain que les dessusdits y étaient; et là vint mondit sieur de Saint-Pol, et récita la cause qu'il avait de par monsieur de Charolais, comme il disait, ainsi qu'il l'avait dite au feu roi, c'est à sçavoir que mondit sieur de Charolais était mal content d'aucuns qui étaient à l'entour de monsieur de Bourgogne, et à mon avis nomma monsieur de Croy, qu'ils lui conseillaient mal contre le bien dudit feu roi, et de la chose publique de son royaume, et qu'il avait intention de les mettre hors de l'hôtel de mondit sieur de Bourgogne, son père, et pour ce que en ce faisant mondit sieur de Bourgogne pourrait être mal content de lui, il voulait bien savoir avec ledit feu roi, se en cas, et que besoin lui fût de soi éloigner de la présence de mondit sieur de Bourgogne, son père, de soi retraire ès marches èsquelles ledit feu roi était, s'il le voudrait recueillir, et en quelle manière ou état ledit feu roi voudrait qu'il fût en sa compagnie, combien que, comme disait mondit sieur de Saint-Pol, mondit sieur de Charolais n'avait pas intention de soi y retraire, que ce ne fût en bien grande et extrême nécessité, et disait toujours que mondit sieur de Charolais n'avait quelque mauvaise intention à l'encontre de monsieur de Bourgogne, son père, mais le faisait pour son bien, et le bien de sa maison, pour ce que, comme dit est, ceux qui étaient entour lui le gouvernaient mal. Il requérait aussi de par mondit sieur de Charolais, qu'il fût en la bonne grace du roi, et finalement disait qu'il avait entendu que ledit feu roi devait faire une armée pour aider et secourir la reine d'Angleterre et le prince son fils, et requérait que si ainsi était, ledit feu roi lui en baillât la charge.

Sur laquelle créance fut délibéré et conclu en la présence du roi, et, comme il me peut souvenir, la délibération fut telle: premièrement, que le roi recevrait mondit sieur de Charolais en sa bonne grace; secondement, que quand mondit sieur de Charolais ferait aucun service au roi et à la chose publique de son royaume, et il voudrait venir par devers lui, ledit feu roi le verrait volontiers; toutes fois je ne suis pas bien certain si touchant ce second point, ledit feu roi fit ôter ces mots: *Ferait aucun service au roi et à la chose publique de son royaume*; car le feu roi fit en ladite réponse faire des corrections en sa présence, mais je m'en rapporte au net qui doit être devers mondit sieur de Treynel, lors chancelier; tiercement que ledit feu roi n'avait

point encore délibéré de aider ou secourir de gens d'armes à ladite reine d'Angleterre, et que s'ainsi était, il le lui ferait sçavoir, et qu'il lui en baillerait volontiers la charge, se prendre la voulait, et le merciait du bon et grand vouloir qu'il avait. Il me semble que c'est la réponse qui fut faite à mondit sieur de Saint-Pol èsdits trois points, au moins est-ce la substance à mon avis; car des propres termes je ne puis pas être recors; mais il sont écrits, et sont devers mondit sieur de Treynel, comme dit est. Vrai est que quand mondit sieur de Saint-Pol vint devers le feu roi, il n'apporta aucunes lettres, ne autre chose par écrit, et pour ce fut déliberé que le feu roi n'écrirait point à mondit sieur de Charolais, et que mondit sieur de Saint-Pol n'aurait aucune réponse par écrit signée de secrétaire, combien qu'il le requît; mais que s'il voulait mettre en écrit par devers lui pour sa mémoire ladite réponse, faire le pourrait, afin qu'il ne rapportât plus ou moins que ledit feu roi lui avait dit, et ainsi le fit; et c'est tout ce que fut fait à ce premier voyage, au moins que je sache, et à lui faire ladite réponse devant le roi furent présens monsieur du Maine, monsieur le grand sénéchal, messire Guillaume Cousinot, combien qu'ils n'eussent pas été présens à la créance de mondit sieur de Saint-Pol, ne à ladite délibération faite en conseil, et des autres qui étaient en la chambre dudit feu roi je ne suis pas recors, mais dès lors la chose fut assez commune entre tous ceux de l'hôtel.

Depuis un peu après Pâques le feu roi étant à Melun, illec environ, mondit sieur de Saint-Pol envoya un homme devers le roi, que je ne sais, car je ne le vis pas, et ai ouï dire qu'il apporta au feu roi lettres de mondit sieur de Charolais et de mondit sieur de Saint-Pol; mais, s'il est ainsi, ne ce qu'elles contenaient en vérité, je n'en sçais rien, ne je ne les ouïs onc, pour ce que lors j'étais malade de fièvres en mon logis ès loges, autrement je crois bien que j'en eusse sçu comme les autres; mais comme j'ouis dire depuis audit messire Guillaume Cousinot, mondit sieur de Charolais requérait que le feu roi lui interprétât quelques paroles de ladite première réponse faite à mondit sieur de Saint-Pol, lesquelles lui semblaient troubles ou obscures: deladélibération faite sur ce, je n'en sçais rien; mais ledit Cousinot et Messire Jehan Bureau qui eurent la charge de faire la réponse et les lettres sur ce, en devraient bien parler; combien que, comme je crois, mondit sieur de Treynel doit avoir le double de tout, et lors fut envoyé monsieur de Genlis par devers mondit sieur de Saint-Pol.

A son retour, qui fut environ la Pentecôte ou plus tôt, il rapporta lettres de mondit sieur de Saint-Pol, mais je ne les vis

onc et ne sçais ce qu'elles contenaient, et si ne sçais s'il apporta audit dernier voyage lettre de mondit sieur de Charolais, et crois plus que non que autrement. Toutefois mondit sieur de Treynel doit tout avoir, et la cause de mon ignorance sur ce, était madite maladie, qui encore durait au retour de monsieur de Saint-Pol, et ne fut point présent quand il parla au roi, ni quand il lui présenta les lettres qu'il apporta; mais depuis la Saint-Jehan je fus présent à un conseil tenu à Mehun, et qu'il fut parlé de ces réponses qu'il fallait faire à mondit sieur de Saint-Pol, et des dessusdits qui étaient en la ville furent présens, et aussi y fut monsieur de Coutances, et ledit messire Jehan Bureau, et lui et moi eûmes la charge de mettre ladite délibération par écrit, et ainsi le fîmes en son logis, et après dîné fut portée au feu roi, lequel la vit, et ne lui sembla pas bien, disant qu'il avait été averti par aucun, que tout ce que faisait faire mondit sieur de Charolais par mondit sieur de Saint-Pol, touchant ladite matière, était une fiction et un personnage joué entre mondit sieur de Bourgogne et mondit sieur de Charolais, son fils, et à cette occasion la fit corriger par ledit Bureau et par moi, et après fut mise au net par maître Adam Roland, secrétaire, et fut baillée audit monsieur Genlis, pour la porter à mondit sieur de Saint-Pol, avec lettres closes de créance sur mondit sieur de Saint-Pol, et suis bien recors que pour ce qu'à la première fois, en conférant par ledit feu roi de ladite matière avec mondit sieur de Saint-Pol, pour ce qu'il se douta que monsieur de Charolais voulsist user de quelque voie de fait sur monsieur de Croy et autres étant en l'hôtel de mondit sieur de Bourgogne, il lui avait dit par exprès *que, pour deux royaumes tels que le sien, il ne consentirait un vilain fait;* icelui feu roi fit mettre en ladite dernière réponse un article touchant ce point, ainsi qu'on le pourra voir dans le double d'icelle, dont mondit sieur de Treynel en a un; car je sçais, et suis sûr qu'il dit audit maître Adam qu'il le lui fît, et que ledit Roland lui accorda, et depuis le lui bailla, comme il me dit; et se en aucune chose j'ai évité touchant lesdites réponses, je m'en rapporte à l'écrit, mais j'en dis au plus près de ce qui me peut souvenir.

« En effet, la lettre qui fut écrite au dauphin, etc. » (P. 57.) »

Lettre des ministres et autres gens du conseil au dauphin, pour lui donner avis de la maladie du roi.

Notre très-redouté seigneur, nous nous recommandons à votre bonne grace si très-humblement que plus pouvons. Plaise

vous sçavoir, notre très-redouté seigneur, que certaine maladie est puis aucun temps en çà survenue au roi, votre père, notre souverain seigneur, laquelle premièrement a commencé par la douleur d'une dent, dont à cette cause il a eu la joue et une partie du visage fort chargées, et a rendu grand' quantité de matière, et a été ladite dent après arrachée, et la playe curée en manière que pour ce, que aussi par le rapport que les médecins nous faisaient chacun jour, nous avions ferme espérance que brief il dût venir à guérison. Toutefois pour ce que la chose est de plus longue durée que ne pensions, et que, comme il nous semble, il s'affaiblit plus qu'il ne soulait, nous, comme ceux qui après lui vous désirons servir et obéir, avons délibéré le vous écrire et faire sçavoir, pour vous en avertir, comme raison est, afin de par tout avoir tel avis que votre bon plaisir sera, et vous plaise, notre très-redouté seigneur, nous mander et commander vos bons plaisirs, pour y obéir de tous nos pouvoirs au plaisir de notre Seigneur, qui, par sa sainte grace, vous doint très-bonne vie et longue. Ecrit à Mehun-sur-Yèvre, le dix-septième jour de juillet. Ainsi *signé*, Vos très-humbles et obéissans serviteurs, Charles d'Anjou, Gaston de Foix, Guillaume Juvenal, chancelier, Jehan Coustant, A. Delaval, Amenyon d'Albret, A. de Chabannes, J. d'Estouteville, Machelin Brachet, Tanneguy du Chatel, Jehan Bureau, Guillaume Cousinot, P. Doriole, Chalignant.

« Il suffit de lire le mémoire que le comte de Foix » donna, etc. (P. 57.) »

(Cette pièce fera connaître les mouvemens, les intrigues et les intérêts de la cour de Charles VII, dans les derniers momens de sa vie.)

Lettre du comte de Foix.

Sire, pour vous avertir au vrai sur les points dont Monbardon et Janot du Lion ont parlé de par vous, vous trouverez, à peine de ma vie, la vérité être telle comme ci-après déclarée.

Premièrement, en tant qu'il touche la ligue et les sermens qu'on vous a rapporté que monsieur du Maine, moi et autres avons faits, je vous jure Dieu et le serment que je vous dois, que je n'ai ligue ne serment avec seigneurs ne personne qui vive de ce royaume, excepté avec le comte d'Armagnac, qui fut par commandement et ordonnance de vous.

Il est vrai que la journée qu'il fut délibéré qu'on vous écrirait par Vermandois, le hérault, la disposition en quoi le roi, votre

père, était pour lors, auquel on espérait encore vie et guérison, monsieur du Maine ouvrit en la présence de tous ceux du conseil, qu'il était nécessité, si le roi, votre père, pouvait guérir, que chacun s'acquittât loyaulment envers lui touchant votre fait, et que nous ne demourissions plus en cet inconvénient, en quoi nous étions pour les différens qui étaient entre lui et vous; et jurâmes tous et promîmes à Dieu que, si le roi, votre père, pouvait venir en santé, que pour perdre états, ne offices, ne sa grace, nous ne faudrions point que nous ne nous acquittissions loyaulment envers lui, afin de faire cesser tous les différens, et qu'il vous reprensist en sa bonne grace, et vous traitât ainsi qu'il appartient.

Et le lendemain de rechief nous nous trouvâmes tous ensemble, auquel temps encore espérions la guérison du roi, votre père, et fut remontré comme les différens et malveillances qui avaient été entre les seigneurs et ceux du conseil étaient très-mal séans, et en pouvaient venir de grands inconvéniens; et pour ce qu'il était bien requis, pour le bien du roi, votre père, et de la chose publique, que chacun ôtât toute rancune et malveillance qu'ils avaient les uns et les autres, et qu'il y eût entre nous tous bonne amour et union; et dit lors monsieur du Maine que de sa part il en était et promettait à Dieu de ainsi le faire, si dis-je moi de la mienne, monsieur de Dunois de la sienne, et tous les autres pareillement. Et quelque chose, sire, qu'on vous rapporte, vous ne trouverez point qu'il y ait autre chose que ce que dessus est dit, et y a par delà des gens qui étaient présens à toutes ces choses par lesquelles, s'ils veulent dire vérité, vous pourriez sçavoir s'il est ainsi; car, sur ma vie et sur mon honneur, vous n'y trouverez autre chose.

Et de dire que depuis j'aye fait ligue ne serment à personne, ne sçu autre qui l'ait fait, sur ma foi non ai; et, se vous trouvez le contraire, punissez-moi à votre bon plaisir.

Et au regard du fait d'Angleterre, il est vrai qu'il y a eu plusieurs voyages qui ont été faits par delà, et y fut premièrement un nommé Doulcereau, lequel le grand sénéchal de Normandie y envoya pour sçavoir des nouvelles; et était ledit Doulcereau à la bataille de Northampton, quand le roi d'Angleterre fut pris; et en se cuidant sauver pour venir par deçà, il fut pris par aucuns Anglais, et mené prisonnier à Anthonne, ou je ne sçais quel lieu par delà; et quand le duc de Sommerset passa en Angleterre, il le délivra, et vint par deçà, et depuis fut renvoyé par devers la royne d'Angleterre, pour lui dire que le roi était disposé de l'aider et secourir et ceux de son parti en la querelle qu'elle avait contre le roi Edouard, et qu'il l'avait

fait sçavoir aux rois d'Espagne et d'Ecosse, ses alliés, afin qu'ils fissent le semblable de leur part.

Il est vrai aussi qu'il vint par deçà un autre homme de Bretagne et un chapelain de la royne d'Angleterre, lesquels ladite royne envoyait devers le roi, votredit père, pour lui dire l'état en quoi elle était pour lors, et la pitié qui était en son fait et du prince son fils, et qu'il lui plût avoir pitié d'elle et de sondit fils, et les envoyer quérir et recueillir en ce royaume, et leur donner sauf-conduit pour y être trois ou quatre ans jusqu'à ce qu'ils se pussent remettre; et fut la matière bien fort débattue au conseil du roi, votredit père, en la présence de tous les seigneurs et gens de son conseil, et après plusieurs altercations fut conclu, présent le roi, votredit père, qu'on devait envoyer par delà le sieur de Genlis, messire Jehan Carbonnel et un secrétaire, et leur furent baillées lettres et instructions pour remontrer à ladite royne, que si elle se pouvait tenir par delà, qu'elle s'y tensist, et les inconvéniens qui pouvaient advenir de sa venue de par deçà; toutes fois si elle véait que lui fût force pour soi sauver de venir par deçà, le roi, votredit père, en ce cas était content qu'elle y vensist et sondit fils, et lui envoya sauf-conduit pour ce faire; et ne sera point trouvé qu'ils eussent charge d'autre chose faire.

Item. Lesdits Genlis et Carbonnel ne trouvèrent point ladite dame au pays de Galles où les autres l'avaient laissée, mais s'en était allée déjà en Ecosse, et par ce s'en retournèrent sans rien faire.

Il est vrai aussi qu'en icelui temps le roi, votredit père, envoya son ambassade en Ecosse, pour cette matière, et pour prier la royne, sa mère, et les gens des trois états dudit pays, qu'ils voulsissent donner à la dite royne d'Angleterre et au prince son fils, tout secours, aide, confort que faire se pourrait, et écrivit semblablement à ladite royne d'Angleterre ce qu'il avait fait sçavoir en Ecosse en faveur d'elle.

Depuis ces choses, et après la dernière bataille que la royne d'Angleterre eut contre ses adversaires, là où le roi d'Angleterre, son mari, a été recouvré, ladite dame a envoyé devers le roi, votredit père, deux jacobins et ledit Doulcereau. L'un desdits jacobins allait à Rome à l'encontre d'un légat qui avait été en Angleterre, et d'aucuns prélats dudit pays qui avaient été contraires au roi Henry, et requérait lettres de recommandation à notre saint père et aux cardinaux, lesquelles le roi, que Dieu absolve, lui bailla.

L'autre jacobin requérait que le roi, votredit père, prêtât quatre-vingt mille écus à ladite royne d'Angleterre, et qu'il fist

armer par mer contre le roi Edouard, et qu'il révoquât tous les saufs-conduits, et n'en donnât plus nuls à ceux qui tenaient le parti dudit Edouard, et qu'il envoyât certains Anglais qui avaient été prins n'a guères sur mer, devers ledit roi Henry et ladite royne, pour ce que c'étaient ceux qui avaient mené toutes les trahisons du comte de Warwick et dudit roi Edouard, qu'ils appelaient le comte de La Marche, et promettaient de payer autant comme leur finance monterait.

A quoi fut répondu qu'en ce qui touchait l'argent qu'il demandait à emprunter, le roi, votredit père, avait eu de grandes charges à supporter cette présente année, en plusieurs manières qui furent déclarées, et que à cette cause il ne les pouvait bonnement secourir d'argent.

Et au regard des saufs-conduits, il ne pouvait honnêtement révoquer ceux qui étaient jà donnés pour cette année; mais qu'il défendrait à monsieur l'amiral qu'il n'en donnât nuls nouveaux à nuls d'iceux qui tenaient le parti contraire dudit roi Henry.

Touchant les prisonniers anglais que ledit roi Henry et la royne demandaient, fut répondu qu'on les ferait bien garder par deçà; mais les renvoyer sans le consentement de ceux à qui ils étaient bonnement, ne se pouvait faire.

Quant à l'armée de la mer, le roi était content de la faire, et en ce les secourir au mieux qu'il serait possible, de laquelle armée était chef le grand sénéchal de Normandie.

Et à ce, sire, qu'on vous a dit qu'il y avait alliance entre le roi, votre père, et ledit roi Henry, et que je vous fisse sçavoir quelles alliances c'étaient, je vous jure Dieu, sire, que jour de ma vie je ne sçus que, depuis la reddition de Normandie et de Guyenne, il y ait eu autres trêves, paix, ne alliances entre le roi, votredit père, et le roi Henry et la royne d'Angleterre, sa femme, que ce que dessus est dit, et ne sera point trouvé que de mon sçu il y ait eu autre chose faite; mais encore me souvient bien que quand le seigneur de Molins et le jacobin, qui vint dernièrement, parlèrent de ces matières, le roi, votredit père, répondait toujours qu'il n'était pas temps d'en parler, et quand le roi Henry serait remis en son royaume et aurait subjugué ses adversaires, chacun demourerait en sa liberté de faire guerre ou de faire paix; et lors serait temps d'en parler, et non pas maintenant, ne onc autre réponse n'en ouïs de lui, ni ne sçus qu'il ait faite; et disait que ce qu'il faisait en faveur dudit roi Henry et de la royne, sa nièce, c'était pour soi acquitter envers Dieu et honneur, comme un roi doit faire à l'autre, et aussi à la proximité du lignage, à quoi ledit roi Henry et ladite royne

d'Angleterre lui attenaient, et que raisonnablement il devait ainsi faire en cette querelle.

Il est vrai aussi, sire, que depuis la maladie du roi, votre père, il est venu aucunes gens de par ledit roi Henry et ladite royne d'Angleterre, qui avaient charge de parler à lui touchant les matières de par delà; mais à l'occasion de ladite maladie, ils n'y ont point parlé, et n'y a rien été fait, et c'est, sire, tout ce que j'ai sçu de ladite matière.

Sauf qu'étant le roi à Remorentin, au partir de Montrichart, le duc d'Yorck fit faire ouverture au roi, votredit père, par le moyen de ceux d'Ecosse et autres, qu'il lui plût lui donner faveur et aide en sa querelle à l'encontre du roi Henry; et faisait de grandes offres au cas que le roi, votredit père, l'eût voulu accepter; et fut la chose fort débattue au conseil, auquel étaient tous les seigneurs chiefs de guerre et autres gens du conseil dudit sieur, et même y était le duc de Bretagne, et fut l'opinion de tous que ladite querelle n'était pas bonne, que le roi n'y devait entendre, et même que le duc d'Yorck était sujet dudit roi Henry, et lui avait fait hommage et serment de féaulté comme à son souverain, et que nulles querelles de sujets voulant entreprendre contre leur souverain et le débouter de sa seigneurie, ne sont justes, soutenables, ne raisonnables, et que quand il n'y aurait autre raison, le roi devait rejeter ladite offre en toutes manières; et ainsi fut conclu; et crois, sire, qu'on ne trouvera point plus largement desdites matières d'Angleterre, et vous assure que, si j'en sçavais plus largement, je ne vous célerais point, ni ne ferais de choses que vous me demandez, dont vous veuillez être informé, que je ne vous die la vérité de tout ce que j'en sçaurais.

Et pour ce que j'ai entendu que aucuns vous ont rapporté qu'on a voulu faire faire des choses au roi, votredit père, en votre préjudice, pour avantager monsieur votre frère; sur mon âme, sire, je ne sçus onc rien de ladite matière, ne n'en ai ouï parler, sinon que l'année passée, étant le roi, votredit père, à Mehun, et que les ambassadeurs du roi d'Espagne y étaient qui traitaient le mariage de mondit sieur, votre frère, avec la sœur dudit roi d'Espagne, il fut ouvert que les Espagnols requéraient que le roi, votredit père, donnât et transportât la duché de Guyenne à mondit sieur votre frère, à quoi le roi, votredit père, répondit qu'il ne lui semblait pas bien raisonnable, et que vous étiez absent, que étiez frère aîné, et que étiez celui à qui la chose touchait le plus après lui, et que vous pourriez dire que, sans vous appeler, on ne le devait pas faire, et auriez grand'cause de vous mal contenter, et de dire après que vous n'en tiendriez rien, et pour

ce qu'il n'en ferait rien, et qu'il espérait que vous vous aviseriez et redresseriez envers lui, et cesseraient tous les différens du temps passé, et aviserait bon ce qui serait à faire; et quand vous ne le voudriez ainsi faire, sur ce faudrait qu'il regardât à ce qu'il aurait à faire, et, sur ma foi, sire, je n'ai autre chose sçu de ladite matière que ce que dit est, et ne vous célerai de cela, ne d'autre chose, que je ne vous en die la vérité quand vous la me voudrez demander.

Et quant à ce, sire, qu'on vous a rapporté, que par l'alliance de monsieur du Maine et de moi, je devais être connétable de France pour faire guerre à vous et à monseigneur de Bourgogne; sur mon âme, sire, je n'eus onc alliance avec ledit monsieur du Maine. Vrai est que nous avons été bien fort amis ensemble, et d'autres aussi, contre ceux qui étaient entour le roi, votredit père, et qui ne nous valaient pas; mais de dire que de vous, ni de monseigneur de Bourgogne eût été fait aucune mention ès choses dessusdites, jamais ne fut, ne que je dusse avoir la connétablie. Bien est vrai que je parlai au roi, votre père, dudit office de connétable pour ce qu'il vacquait, et y avait jà longtemps, et m'en a toujours donné bonne réponse, et, s'il eût vécu, et qu'il eût entretenu les paroles qu'il me disait, je crois que je y eusse bonne part; mais, comme dit est dessus, que jamais eût été fait mention de vous, ne de monseigneur de Bourgogne, en parlant de cette matière, ne que ce fût pour courir sus à vous, ne à lui, il ne sera point trouvé; et, afin que je ne le puisse nier, gardez ces présens articles, lesquels à cette cause j'ai signés de main et scellés de mon scel, le contenu èsquels je veux maintenir être vrai en votre présence, se votre plaisir est l'éprouver par ma personne contre ceux qui voudront dire le contraire, excepté vous, sire, et monsieur Charles, votre frère. Fait à Tours, le sixième jour d'août, l'an 1461.

Signé GASTON.

« Le chancelier Juvénal des Ursins et la plupart des » magistrats arrivèrent à Avesnes. (P. 59.) »

Extrait d'une chronique manuscrite contenant la harangue de Jean Juvénal des Ursins, prononcée à Avesnes.

OR, est vrai qu'après que les habitans de la bonne cité de Reims sçurent que feu le vaillant roi Charles VII, dont Dieu ait l'âme, fût allé de vie à trépassement, dont eux et moi fûmes moult déplaisans, et non sans cause, délibérâmes d'envoyer

devers son fils Louis à Avesnes, et y allai, et par eux avec moi furent envoyés des plus notables de l'église et bourgeois de cette cité; et quand fûmes arrivés, allâmes à l'hôtel où était logé le roi Louis, notre souverain seigneur, et entrâmes en la salle emprès la chambre, et envoya devers nous l'archevêque de Bourges avec autres nous dire que fussions bien briefs, et entrâmes où il était, accompagné de messieurs les chanceliers de Bourgogne et de Savoye, de messeigneurs de Croy et de Montauban, et plusieurs tant gens d'église qu'autres, et nous mîmes tous à genoux, et nous fit lever, et dit lui-même que nous dissions ce que nous voudrions, et que fussions briefs, et me requirent ceux étant en ma compagnie que voulsisse parler, et combien qu'en moi n'y eût science, prudence, ne éloquence, confiant de la grace de Dieu, je parlai en la manière qui s'ensuit:

Notre souverain seigneur, les gens d'église, nobles, bourgeois, habitans de votre bonne cité de Reims, envoyent devers vous, leur souverain seigneur, ceux qui sont ci-présens et moi en leur compagnie, vous voir et faire honneur, révérence et obéissance, joyeux de vous trouver en bonne santé et prospérité; prêts de vous servir et obéir de cœur, de corps et de biens jusqu'à la mort; et semblerait que ce me serait un déshonneur et reproche si je ne disais autre chose, vû que j'ai été serviteur et officier de vos ayeul et père, dont Dieu ait les âmes, et de vous; et qu'en votre jeune âge de moi aviez connaissance. Vous exposerai et dirai une chose qui m'est survenue à deux lieues d'ici, en venant vers vous, d'une manière de vent ou de voix qui me frappa aux oreilles, en disant: *Hic est vir quem dixeram tibi*, qui sont les paroles que Dieu dit à Samuel pour sacrer et oindre Saül roi des enfans d'Israël (I. Reg. c. 9): *Ecce vir quem dixeram tibi, et ipse dominabitur populo meo;* et me semblait qu'on me disait: Va hardiment à Louis, fils du roi de France, qui est à Avesnes; car j'ai ordonné que c'est lui qui est vrai roi de France, et qui doit dominer à mon peuple de France, et que tu dois sacrer et oindre du saint-chrême étant à la sainte ampoule que j'ai envoyée à Remi, archevêque de Reims, pour consacrer le roi Clovis; lui dis qu'il aille à Reims prendre de toi le noble sacre qu'il doit recevoir. Nous avons en une histoire que j'ai autrefois écrite, qu'en ce royaume y eut anciennement et autrefois de grandes guerres et merveilleuses, et y avait quatre dames, et chacune dame avait un fils. La première avait nom Sapience, qui avait un fils nommé *Dico;* la seconde avait nom Prudence, qui avait un fils nommé *Duco;* la tierce avait nom Puissance, qui avait un fils nommé *Facio;* la quatrième avait nom Patience, qui avait un fils nommé *Fero;* et fut avisé par

tous les trois états de ce royaume que tout serait perdu, se on ne trouvait moyen qu'il y en eût un seul qui serait maître de tous, et auquel on obéirait, et fut ainsi conclu qu'il se ferait; et n'y eut celle desdites dames qui ne voulsist soutenir que son fils ce devait être, alléguant de grandes raisons qui seraient trop longues à réciter; et sur cette matière, qui était grande et haute, y eut grandes délibérations par les notables gens de tout ce royaume; et fut conclu que nul des enfans des quatre dames n'était digne d'être roi, et qu'il en fallait un qui eût toutes lesdites quatre dames et les quatre enfans avec lui; et afin que nul desdits enfans ne s'aventurât seul à être roi, et qu'il en fût mémoire perpétuelle, on leur ôta de l'impératif à chacun la queue, c'est à sçavoir : à *dico*, où en l'impératif dût avoir *dice*, il n'y avait que *dic*; à *ducò*, pour *duce*, *duc*; à *facio*, où il dût avoir *face*, *fac*; à *fero*, où il dût avoir *fere*, il n'y a que *fer*; et lors répondirent ceux qui étaient pour lesdites quatre dames : Où trouver celui qui aura ces quatre dames et leurs enfans? Et on trouva que c'était Pharamond, prince qui était vaillant, sage, prudent et patient, dont ils furent tous contens, et lesquelles quatre dames sont en vous, notre souverain seigneur. Quelles prudence, sapience, patience avez-vous eues cependant que vous avez été hors de la compagnie de votre père, dont Dieu ait l'âme? il ne les faut jà déclarer. Quelles puissance et vaillance avez-vous eues en la prinse de la Bastille de Dieppe, à Pontoise, en Allemagne et en autres lieux? et dès lors que fûtes reçu bénignement et doucement de notre très-redouté seigneur monsieur de Bourgogne en très-grande puissance, et pour ce je puis bien dire ce que la voix me dit : *Hic est vir quem dixeram tibi, ipse dominabitur populo meo.* C'est celui que tu dois sacrer et enoindre, et est vrai roi, et doit dominer à mon peuple de France; mais il y a une chose que je suis requis de vous exposer et déclarer, c'est à savoir la pauvreté de votre peuple chargé de tailles, aydes et plusieurs autres subsides, et, à proprement parler, pilleries et roberies, lesquelles, s'il vous plaît, à votre nouvelle venue faire cesser. *Adhæsit in terrâ noster venter, facti sumus oves occisionis; exurge, Domine, adjuva nos.* Eveillez-vous, sire, et nous aidez, car mestier en avons, et, pour finale conclusion : *Veni, Domine, et noli tardare, et dele facinora nostra.* Venez-vous-en, notre souverain seigneur, en votre cité de Reims, recevoir votre digne sacre, et je m'en irai devant, et vos bonnes gens et serviteurs qui sommes ici, faire les préparations nécessaires à vous recevoir, et ne tardez point, et vous plaise relâcher les tribulations où nous sommes, et j'ai espérance que votre venue profitera à votre

royaume et au pauvre peuple, et que des biens aurez-vous en ce monde, et à la fin la joye et le paradis. *Quod vobis concedat ille qui sine fine vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.*

« La dépense de sa table, qui la première année n'était » que de douze mille livres, fut portée, etc. (P. 72.) »

Compte de la dépense de la table et de l'écurie du roi, dans lequel on trouve la dépense des premières années du règne de Louis XI.

La première année après le sacre du roi, commençant le premier jour d'octobre 1461, fut appointé pour la dépense du roi, douze mille livres.

En ce temps ne se faisait que un plat pour le roi; son train était bien petit en tous états, tellement que ladite somme suffisait.

Depuis ordonna le roi que aucuns souperaient avec lui et non dîneraient, et pour ce multiplia la dépense.

Après on y dîna et soupa, et se eut madame de Bourbon un plat à sa table, et deux autres plats pour ceux qui y étaient, et par ce moyen monta la dépense de beaucoup.

Item et tellement, tant parce que ordinairement il y a quatre plats, un pour la chambre, et un pour les maîtres d'hôtel et les survenans qui sont servis quand le roi le commande : pour ladite dépense l'année dernièrement passée fut appointé trente-neuf mille livres qui ne suffirent; mais fut dépensé à la cause dessus-dite, outre l'assignement qui fut baillé compris la dépense de messire Thomas Taquin, quatorze cents livres.

Item et pour cette présente année a été l'assignement de ladite dépense recuidée de neuf mille quatre cents livres, et appointée seulement de vingt-huit mille livres, pour ce que furent compris deux mille huit cent soixante-six livres, pour gages de Jacques Le Canu et Jehan Goudier, son chef.

Item quatre mille cinq cents livres pour les chevaux de l'écurie dont est chef ledit Jehan Goudier.

Ainsi ladite somme de vingt-huit mille livres demoure pour la dépense de bouche du roi, chargée seulement des gaiges du maître de la chambre, aux deniers du contrôleur et clerc d'offices, montés dix-huit cent soixante-dix livres.

Et pour ce ne demoure pour ladite dépense que vingt-six mille quarante livres.

Laquelle somme le roi peut modérer à son bon plaisir, et selon la modération les officiers mettront peine de le servir à son plaisir.

« Louis établit, cette année, les postes, etc. (P. 351.) »

(Quoiqu'on n'ait commencé à faire usage des postes en France qu'en 1480, Louis XI en avait ordonné l'établissement dès la troisième année de son règne, en 1464. On voit, dans ce premier édit, quels furent les motifs et les réglemens d'un établissement si utile.)

INSTITUTION et établissement que le roi, notre sire, veut et ordonne être faits de certains coureurs et porteurs de ses dépêches, en tous les lieux de son royaume, pays et terres de son obéissance, pour la commodité de ses affaires et diligence de son service et de sesdites affaires.

1. Ledit seigneur et roi ayant mis en délibération avec les seigneurs de son conseil, qu'il est moult nécessaire et important à ses affaires et à son état, de sçavoir diligemment nouvelles de tous côtés, et y faire, quand bon lui semblera, sçavoir des siennes, d'instituer et d'établir en toutes les villes, bourgs et bourgades, et lieux que besoin sera jugé plus commodes, un nombre de chevaux courant de traite en traite, par le moyen desquels ses commandemens puissent être promptement exécutés, et qu'il puisse avoir nouvelles de ses voisins quand il voudra, veut et ordonne ce qui suit :

2. Que sa volonté et plaisir est que dès à présent et doresenavant il soit mis et établi espécialement sur les grands chemins de sondit royaume, de quatre en quatre lieues, personnes féables et qui feront serment de bien et loyaulment servir le roi, pour tenir et entretenir quatre ou cinq chevaux de légère taille, bien enharnachés, et propres à courir le galop durant le chemin de leur traite, lequel nombre se pourra augmenter s'il est besoin.

3. Pour le bien et surentretennement de la présente institution et établissement, et générale observation de tout ce qui en dépendra ;

4. Le roi, notredit seigneur, veut et ordonne qu'il y ait, en ladite institution et établissement, et générale observation, et pour en faire l'établissement, un office intitulé : conseiller grand-maître des coureurs de France, qui se tiendra près sa personne, après qu'il aura été faire ledit établissement ; pour ce faire lui sera baillé bonne commission.

5. Et les autres personnes qui seront ainsi par lui établies de traite en traite, seront appelées maîtres tenant les chevaux courans pour le service du roi.

6. Lesdits maîtres seront tenus, et leur est enjoint de monter

sans aucun délai ni retardement, et conduire en personne, s'il leur est commandé, tous et chacuns les courriers et personnes envoyés de la part dudit seigneur, ayant son passe-port et attache du grand-maître des coureurs de France, en payant le prix raisonnable qui sera dit ci-après.

7. Porteront aussi lesdits maîtres coureurs toutes dépêches et lettres de sa majesté, qui leur seront envoyées de sa part, et des gouverneurs et lieutenans de ses provinces et autres officiers, pourvû qu'il y ait certificat ou passe-port dudit grand-maître des coureurs de France, pour les choses qui partiront de la cour, et hors d'icelle, desdits gouverneurs, lieutenans et officiers, que c'est pour le service du roi, lequel certificat sera attaché audit paquet, et envoyé avec un mandement du commis dudit grand-maître des coureurs de France, qui sera par lui établi en chacune ville frontière de ce royaume, et autres bonnes villes de passage que besoin sera, ledit mandement adressant auxdits maîtres coureurs, pour porter sans retardement lesdits paquets, ou monter ceux qui seront envoyés pour les affaires du roi.

8. Et afin que l'on puisse sçavoir s'il y aura eû retardement, et d'où il sera procédé, ledit seigneur veut et ordonne que ledit grand-maître des coureurs et sesdits commis cotent le jour et l'heure qu'ils auront délivré les paquets au premier maître coureur, et le premier au second, et aussi semblablement par tous les autres maîtres coureurs, à peine d'être privés de leurs charges, et des gages, priviléges et exemptions qui leur seront donnés par la présente institution.

9. Auxquels maîtres coureurs est prohibé et défendu de bailler aucuns chevaux à qui que ce soit, et de quelque qualité qu'il puisse être, sans le mandement du roi et dudit grand-maître des coureurs de France, à peine de la vie, d'autant que ledit seigneur ne veut et n'entend que la commodité dudit établissement soit pour autre que pour son service, considéré les inconvéniens qui peuvent survenir à ses affaires, si lesdits chevaux servent à toute personne indifféremment, sans son scû ou dudit grand-maître des coureurs de France.

10. Et afin que notre très-saint père le pape et princes étrangers, avec lesquels sa majesté a amitié et alliance, par le moyen desquelles le passage de France est libre à leurs courriers et messagers, n'ayent sujet de se plaindre du présent réglement, sa majesté entend leur conserver la liberté du passage, suivant, et ainsi qu'il est porté par ses ordonnances, leur permettant, si bon leur semble, d'user de la commodité dudit établissement, en payant raisonnablement et obéissant aux ordonnances y contenues.

11. Mais, pour éviter les fraudes que pourraient commettre lesdits courriers et messagers, allant et venant en ce royaume, lesquels, pour ne se vouloir manifester aux bureaux dudit grand-maître des coureurs de France et à ses commis, qui y résideront en chacune ville frontière et autres de ce royaume, passeraient par chemins obliques et détournés, pour ôter la connaissance de leur voyage et entrée en cedit royaume, prenant pour ce faire autres chemins et guides;

12. Sa majesté veut et leur enjoint de passer par les grands chemins et villes frontières, pour se manifester aux bureaux dudit grand-maître des coureurs, et prendre passe-port et mandement tel que sera dit, à peine de confiscation de corps et de biens.

13. Seront lesdits courriers et messagers visités par lesdits commis dudit grand-maître, auxquels ils seront tenus d'exhiber leurs lettres et argent, pour connaître s'il n'y a rien qui porte préjudice au service du roi, et qui contrevienne à ses édits et ordonnances, dont ledit commis sera bien instruit pour y rendre son devoir; et pour ce lui sera donné par ledit grand-maître des courriers de France plein et entier pouvoir de ce faire, en vertu de celui qui lui sera attribué par la présente institution, et par lettres de commission qui lui en seront expédiées.

14. Après avoir vu et visité par lesdits commis les paquets desdits courriers, et connu qu'il n'y a rien contraire au service du roi, les cachetera d'un cachet qu'il aura des armes dudit grand-maître des coureurs, et puis les rendra audit courrier, avec passe-port que sa majesté veut être en la forme qui ensuit.

15. Maîtres tenant les chevaux courans du roi depuis tel lieu jusques en tel lieu, montez et laissez passer ce présent courrier nommé tel, qui s'en va en tel lieu avec sa guide et malle, en laquelle sont le nombre de tant de paquets de lettres cachetées du cachet de notre grand-maître des coureurs de France, lesquelles lettres ont été par moi vues, et n'y ai rien trouvé qui préjudicie au roi, notre sire, au moyen de quoi ne lui donnez aucun empêchement, ne portant autres choses prohibées et défendues, que telle somme pour faire son voyage; et sera signé dudit commis et non d'autres personnes.

16. Lequel passe-port demeurera ès mains du dernier maître coureur où ledit courrier se sera arrêté, pour icelui être rapporté au bureau général dudit grand-maître des coureurs de France, et des passe-ports sera fait registre qui sera appelé le registre des passe-ports.

17. Lesdits commis seront tenus, et leur est enjoint aussitôt que lesdits courriers étrangers seront arrivés, et qu'il aura sçû leurs noms, le sujet de leur voyage, et la part où ils vont, de

faire courir un billet pour en donner avis à leur grand-maître des coureurs qui en avertira sa majesté, si ledit coureur n'allait en cour, et prît un autre chemin que celui où serait ledit seigneur, pour se manifester audit grand-maître des coureurs, pour le conduire au roi, soit qu'il fût envoyé vers lui ou non.

Et s'il se trouve aucuns desdits courriers étrangers et autres entrant dans ce royaume et sortant d'icelui par chemins obliques et faux passages détournés, ou chargés de lettres ou autres choses préjudiciables au roi, notre seigneur, lesdits commis les mettront ès mains des gouverneurs ou leurs lieutenans en leur absence; et les lettres ou paquets, dont ils auront été trouvés saisis, seront envoyés par ledit commis à leur grand-maître des coureurs, qui les portera au roi pour sçavoir sur ce sa volonté et plaisir.

18. Et d'autant que la charge dudit conseiller grand-maître des coureurs de France est moult d'importance, et requiert avoir fidélité, soigneuse discrétion et savoir, et qu'au moyen dudit office et de sadite charge les articles de l'institution et établissement dessusdit doivent être bien observés, gardés et entretenus, et étant icelui établissement moult utile au service et à l'intention du roi, il y requiert y avoir bien notables personnes pour le tenir.

19. Ledit seigneur veut et ordonne que nul ne puisse être pourvu dudit office, s'il n'est reconnu fidèle, secret, diligent et moult adonné à recueillir de toutes contrées, régions, terres et seigneuries, les choses qui lui pourraient contribuer, et pour lui apporter les nouvelles et paquets qui lui adviennent par ambassades, lettres et autrement, qui touchent en particulier et général l'état des affaires du roi et du royaume, et faire de toutes choses requises et nécessaires vrais mémoires et écritures, pour le tout par lui et non autres être rapporté à sa majesté.

20. Veut et ordonne que celui qui sera pourvu de ladite charge, soit compris de ses conseillers et autres officiers ordinaires, compté et enrôlé en l'état de son hôtel, tout ainsi que l'un de ses conseillers et maîtres d'hôtel ordinaires, à se trouver partout où le roi sera, sçavoir et entendre au vrai ce qui pourra toucher les affaires dudit seigneur, et l'en avertir et servir de ce qui sera nécessaire et touchera ledit état.

21. Veut et ordonne que ledit grand-maître des coureurs de France ait l'entière disposition de mettre et établir, partout où besoin sera, lesdits maîtres coureurs; les déposséder, si leur devoir ne font; et pourvoir en leurs places tel que bon lui semblera, même advenant vacation par mort, résignation ou autrement de leurs charges, lui a donné pouvoir d'y pourvoir et instituer

d'autres en leurs places, et en délivrer lettres, les faisant faire serment de fidélité, et leur en donner acte sur lesdites lettres.

22. Veut et ordonne que ledit conseiller grand-maître des coureurs de France, pour l'entretennement de son état, après avoir fait serment au roi ès mains de son chancelier de bien et loyaulment servir, ait pour gages ordinaires la somme de huit cents livres parisis, lesquels seront pris sur les plus clairs deniers et revenus dudit seigneur, outre et par-dessus les droits et émolumens ordinaires, qu'il prendra comme officier domestique ordinaire de l'hôtel et maison dudit seigneur, qui par autres ses lettres lui seront ordonnés et payés.

23. Et outre il aura pension de mille livres, par autres lettres dudit seigneur pour sondit office, qui lui sera assignée et ordonnée chacune année.

24. Veut et ordonne que tous maîtres coureurs qui seront, par ledit grand-maître établis, ayent aussi pour leur entretennement en leurs états, pour gages ordinaires, chacun cinquante livres tournois, et chacun des commis qu'il aura près sa personne et autres lieux que besoin sera, chacun cent livres pour leur entretennement, et veut que les uns et les autres, pendant qu'ils serviront, jouissent des mêmes exemptions et priviléges, que les officiers domestiques et commensaux de sa maison.

25. Et à ce que lesdits maîtres coureurs ayent moyen d'entretenir et nourrir leurs personnes et leurs chevaux, et qu'ils puissent commodément servir le roi;

26. Il veut et ordonne que tous ceux qui seront envoyés de sa part ou autrement, avec son passe-port et attache du grand-maître des coureurs de France ou de ses commis, payent pour chacun cheval qu'ils auront besoin de mener, y compris celui de la guide qui les conduira, la somme de dix sols pour chacune course de cheval durant quatre lieues, fors et excepté ledit grand-maître des coureurs, qu'ils seront tenus de monter sans rien prendre de lui ni de ses gens, qu'il menera pour son service allant faire ses chevauchées et son établissement et pour les affaires de sa majesté, ensemble ne prendront rien de ses commis qui voudront courir pour les affaires pressées du roi, au moins trois ou quatre fois l'an.

27. Et quant aux paquets envoyés par ledit seigneur, ou qui lui seront adressés, lesdits maîtres coureurs seront tenus de les porter en personne sans aucun délai de l'un à l'autre avec la cote ci-mentionnée, sans en prendre aucun payement, ains se contenteront des droits et gages qui leur sont attribués.

28. Veut et ordonne que les susdits articles et institution dudit office de conseiller grand-maître des coureurs de France, et

autres choses dessusdites, soient à toujours observés et gardés sans enfreindre. Fait et donné à Luxies, près Doulens, le dix-neuvième jour de juin, l'an de salut 1464. *Sic signatum*, Loys. Par le roi en son conseil, De La Loere. *Collatione factâ cum originali, signé*, Cheveteau.

« Le duc de Berry partit et se rendit en Bretagne.... La » retraite de ce prince fut le signal qui fit éclater l'orage » qui se formait depuis long-temps; les mécontens se dé- » clarèrent ouvertement sous le nom de ligue du *bien pu-* » *blic*. (P. 110.) »

Lettre du roi à monseigneur de Bourbon, touchant la retraite du duc de Berry.

Mars 1465.

Mon frère, je partis d'ici lundi au matin, pour aller faire mon voyage à Notre-Dame du Pont, et dès que je fus parti, demi-heure après, mon frère de Berry s'en partit sans mon scû, et l'emmena Odet Daidie, et est allé en Bretagne, et ne sçais qui l'a meu à ceci. Or ça, s'il a bien fait, il le trouvera. Je vous prie que, sur tout le plaisir et service que jamais me voulez faire, qu'incontinent, ces lettres vues, vous montiez à cheval, et vous en veniez devers moi, et ne me veuillez faillir, et vous prie que fassiez mettre sus cent lances de vos pays : et laissez le bâtard pour ce faire, et vous en venez incontinent : et quand vos gens seront prêts, je les ferai payer, et adieu. Ecrit de ma main, et croyez Josselin de ce qu'il vous dira de ma part. Loys.

(Comme il y a déjà un très-grand nombre de pièces imprimées sur la guerre du *bien public*, et que cet événement est fort détaillé dans l'histoire, cet article n'a pas besoin de beaucoup d'éclaircissemens; ainsi je me contenterai de rapporter à ce sujet les lettres suivantes.)

Lettre de monsieur de Berry à monsieur de Vendôme, pour l'engager dans la ligue du bien public.

Mon cousin, je me recommande à vous. Je ne vous ai encore point écrit, ne fait sçavoir les causes qui m'ont meu de partir d'avec monseigneur, doutant que mal ne vous en advînt : lesquelles ont été et sont par le conseil de la plûpart des plus grands et plus puissans princes et seigneurs du sang, tous désirant avec moi que provision fût mise et donnée au désordre qui était et est en tous les états et pays du royaume, au bien et honneur du royaume, et au bien et honneur de la couronne, et au profit

de toute la chose publique. Or maintenant tous lesdits princes sont sus et en armes avec notre armée, tirant vers le pays de Beausse, où beau-frère de Charolais se doit rendre pour nous joindre ensemble; pourquoi et que j'aime et désire le bien de vous et tous ceux qui ont bien servi monseigneur, que Dieu pardoint, et mêmement de tous ceux qui sont descendans de la couronne, comme vous êtes; je vous écris présentement, vous priant qu'avec moi et lesdits autres seigneurs du sang, suivant mon intention, qui est bonne et juste, à l'honneur de mondit seigneur et de la couronne, et au bien et utilité de tout le royaume et la chose publique d'icelui, vous veuilliez vous déclarer et adjoindre; et je vous certifie qu'en ce faisant vous soyez reconnu en états, honneurs et prouffits, tellement qu'auriez cause d'être content, et au par sus, pour ce que beaux-oncles du Maine pourraient envoyer des gens de guerre, pour bouter en votre ville de Vendôme, lesquels pourraient porter nuisance à nos gens, je vous en avertis à ce que nuls n'y en veuilliez recevoir ne mettre dedans, après vous conduire et gouverner suivant la bonne intention de moi et autres dessusdits seigneurs du sang, en manière que je connaisse votre bon vouloir et intention envers moi et au bien dudit royaume. Mon cousin, je prie Dieu qu'il vous doint ce que désirez. Ecrit à Beauge, le quatrième jour de juillet 1465. Ainsi souscrit, votre cousin, CHARLES.

Réponse de monsieur de Vendôme.

MON très-redouté seigneur, je me recommande très-humblement à votre bonne grace: plaise vous sçavoir que j'ai reçu vos lettres, qu'il vous a plû moi écrire par Brest, ce porteur faisant mention que ne m'avez encore fait sçavoir les causes qui vous ont meu de partir d'avec le roi, doutant que mal m'en advînt, lesquelles ont été par l'avis et conseil des plus grands et puissans princes de messeigneurs du sang, désirant avec vous provision être mise au désordre qui était et est en tous les états du royaume, au bien et honneur de la couronne, et au profit de toute la chose publique; pour quoi vous et monsieur le duc de Bretagne, avec votre armée tirez vers la Beausse, où monseigneur de Charolais se doit rendre pour vous joindre ensemble; et à cette cause et que vous aimez mon bien, m'écrivez ces choses, à ce que je me joigne avec vous et autres messeigneurs du sang, suivant votre bonne intention, et au surplus que je ne boute à Vendôme gens de guerre qui puissent porter nuisance à vos gens. Mon très-redouté seigneur, je vous mercie très-humblement, dont il vous a plû moi écrire du bien et honneur que de votre grace me voulez; et

au surplus, pour réponse à vosdites lettres, vrai est que le roi étant à Tours, me manda et écrivit plusieurs fois aller devers lui, et pour ce je tirai à lui à Saumur, auquel lieu et depuis à Tours à son partement dernier, entre autres choses, il me fit promettre lui garder mes places, et n'y mettre aucunes gens qui lui puissent nuire, et, pour y pourvoir, me tirai dès lors ici, où de rechef il m'a demandé semblablement; et au regard de ne mettre gens de guerre à Vendôme, avant la réception de vos lettres, monseigneur du Maine a envoyé ès environs de Vendôme la plûpart de l'armée; pourquoi vous supplie très-humblement, mon très-redouté seigneur, qu'il vous plaise moi tenir pour excusé, mêmement que jusques ici n'ai été par vous averti du contenu en vosdites lettres; et se ainsi est que passez par cette comté pour donner tel ordre que le pauvre peuple ne soit détruit; car leur nécessité est si très-grande, que c'est pitié; et soyez certain, mon très-redouté seigneur, que je voudrais servir et obéir le roi et vous, toutes autres choses laissées; et je désire que sur les différens soit prise une bonne conclusion, à quoi Dieu, par sa grace, veuille pourvoir, et vous doint bonne vie et longue. Ecrit à Pavardin, le 6 juillet 1465.

« Le Roi, ne songeant qu'à désunir les princes ligués, » fit écrire par le roi de Sicile au duc de Calabre, son fils, » pour le détacher du parti. (P. 123-124.) »

Lettre de Réné, roi de Sicile, au roi.

Mon très-redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grace si très-humblement que je puis; plaise vous sçavoir que par Gaspard Cosse ai vu ce qu'il vous a plû m'écrire, et comment aviez délibéré envoyer devers mon fils de Calabre le sire de Mecigny, m'exhortant et ordonnant y envoyer aucun de mes serviteurs qui me fût féable; sur quoi, monseigneur, en obéissant toujours à vos bons plaisirs et commandemens, l'y envoye ledit Gaspard, duquel, comme sçavez, il a assez connaissance, auquel j'ai donné charge expresse de passer et retourner par vous, et puis tirer de là devers mondit fils, pour lui dire ce qu'il vous plaira lui en charger, avec ce que je lui ai dit de ma part, aussi dit pour lui enjoindre de par moi; et sur ce écris à mondit fils par ledit Gaspard, ainsi que plus à plein verrez pas la copie de mes lettres, que vous envoye y enclose, ou par lesdites lettres mêmes, si c'est votre plaisir les voir et ouvrir, priant à Dieu, mon très-redouté seigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue. Ecrit à Launay, le dixième d'août 1465. Votre très-humble et obéissant le roi de Sicile, duc d'Anjou, Réné.

« Le comte de Charolais écrivit au roi une lettre.... et » lui demandait une explication sur ses desseins. (P. 138.) »

Copie de la lettre du comte de Charolais, que le roi a envoyée à son conseil, par M. de Châtillon.

Monseigneur, je me recommande très-humblement à votre bonne grace, et vous plaise sçavoir, monseigneur, que puis peu de temps en ça j'ai été averti d'une chose dont je ne me puis assez ébahir, se ainsi est; toutefois il m'est force que je la mette hors de doute, vu le lieu dont je suis averti, et à grand regret le vous déclare, quand il me souvient des bonnes paroles que toute cette année m'avez fait sçavoir, tant par bouche comme par écrit. Monseigneur, il est vrai qu'aucun parlement a été tenu entre vos gens et ceux du roi d'Angleterre, et tellement besongné que vous êtes content, comme j'ai été averti, de leur bailler le pays de Caux, Rouen, et les villes qui y sont comprises, leur aider à avoir Abbeville et la comté de Ponthieu, et outre plus avoir avec eux certaines alliances contre moi et mes pays, en leur faisant de grandes offres totalement à mon préjudice, et pour le tout conclure, se doivent trouver à Dieppe. Monseigneur, du vôtre vous en pouvez disposer à votre bon plaisir; mais, monseigneur, de ce qui me peut toucher, il me semble que vous pourriez mieux vouloir le mien demeurer en ma main, que d'être cause de le mettre ès mains des Anglais, ne d'autre nation étrange. Pourquoi je vous supplie, monseigneur, que, si telles ouvertures ou plus grandes ont été ouvertes par vos gens, ne veuilliez vous y consentir en manière qui soit, mais faire cesser le tout et y faire tant que toujours j'aye cause de demourer votre très-humble serviteur, comme de tout mon cœur je le désire; et surtout me récrirez votre bon plaisir, et je vous en supplie. Monseigneur, s'il est service que vous puisse faire, je suis celui qui y veux mettre ce que Dieu m'a donné. Ecrit à Namur, le seizième jour d'août. Votre très-humble et très-obéissant sujet, Charles.

« Louis fit enfermer Château-Neuf, seigneur du Lau. » (P. 141.) »

(Je trouve une lettre de Comiers au roi, au sujet de du Lau, assez singulière pour être rapportée ici.)

Sire, monsieur de Château-Neuf veut dire qu'il vous a mieux servi que je n'ai, dont je l'y veux maintenir, se votre bon plaisir

est, le contraire; car tel qu'il est, il a toujours été et a communiqué, lui étant en votre pays de Dauphiné, avec ceux que pour le temps teniez vos ennemis, et, j'aimerai Dieu, il ne m'advint onc.

Et pour ce que moi, étant à Geneppe en votre service, je ly dis qu'il faisait mal d'écrire à plusieurs dudit pays de Dauphiné, vû qu'il connaissait bien que les dessusdits n'étaient pas en votre bonne grace.

Ledit de Château-Neuf me dit qu'il voulait faire ses besongnes, attendant que de jour en jour on devait mettre la main à sa place, à ses biens; de par le feu roi, votre père, si était-il tout assuré qu'on n'en ferait rien.

Et puis me dit ledit de Château-Neuf, qu'il n'avait pas grand'fiance en vous, et qu'il avait ouï dire que vous n'auriez jamais rien en votre royaume ne en votre pays, et que, par son créateur, vous n'étiez qu'un prodigue et un fol, et que ce serait grand dommage qu'un si grand bien, comme est le royaume de France, tombât entre vos mains; et ci-dessus sont les plus grands services que je me suis aperçu qu'il vous ait faits touchant sa personne.

Votre très-humble et obéissant et léal serviteur, COMIERS.

« Pour ôter tout prétexte aux mécontens, il résolut de » convoquer les états. (P. 158.) »

Harangue de Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, aux états tenus à Tours en 1468, *où présidaient Réné, roi de Sicile, et le cardinal Balue.*

TRÈS-HAUT et très-puissant prince, et très-révérend père en Dieu, et vous, messeigneurs, prélats, gens d'église, ducs, comtes, bourgeois et habitans de bonnes villes, je vous prie, supplie et requiers très-humblement, que si je dis chose qui semble être dite sans cause de repréhension, que la veuillez prendre en gré, et si aucune chose je dis mal à propos et non excusable, que la veuillez imputer à ma vieillesse et ignorance, et m'en tenir pour excusé. Il m'est aucunement souvenu de ce que fit ce noble empereur, roi des enfans d'Israël, Josué; car, après qu'il fut ordonné roi, et avait le gouvernement desdits enfans d'Israël, assembla tous les trois états, et leur fit la requête que fait à présent le roi, notre souverain seigneur, et leur réponse fut en effet: *Quæcumque volueris faciemus et obediemus tibi; quicumque tibi non obedient morte moriantur;* « nous ferons tout ce que tu voudras et t'obéirons, et ceux qui ne te

voudront obéir soient condamnés à mort : » et laquelle réponse il me semble que nous devons dire et faire au roi, et lui donner confort et aide de corps et de biens, à le servir loyaument jusqu'à ce qui lui plaira ordonner et commander ; car, comme dit Cassiodorus (*lib. Epistolarum IV, epistolâ* 8) : *Præceptis principis obedientiam æquabili voce præstate ;* nous sommes tenus d'obéir au prince et lui dire à pleine voix : et lui devons dire ce qui est contenu (*Exodi XXII cap.*) : *Quæ locutus est Dominus faciemus, et erimus obedientes ;* « nous ferons ce qu'il lui plaira nous ordonner et commander : » et aussi (*Genes. XXXV cap.*) : *Quisquis sapiens est veniat et faciat quidquid Dominus imperaverit ;* « chacun de nous, si sommes sages, faisons ce qu'il plaira au roi nous ordonner et commander : » et si avons (*ad Hebræos XIII*) : *Obedite præpositis vestris et eis subjicite ; ipsi enim vigilant pro vobis ;* « obéissez à ceux qui vous sont préférés et ordonnés, car ils veillent pour vous garder. » Et devons croire, et aussi est-il vrai, que le roi, notre souverain seigneur, a très-grand'voulonté de mettre ordre et bonne police en son royaume, et pour ce faire a ordonné et député plusieurs notables gens ; et comme nous avons (*cap. Quæ contra, v.* 102) : *Generale quidem pactum societatis humanæ est obtemperare regibus suis ;* c'est une chose, que comme par convenance vous êtes tenus de faire qu'obéir au roi, et lui devons obéissance, non-seulement de cœur et de corps, mais aussi de nos biens, *omnia enim sunt principis,* en lui humblement priant et requérant qu'il ait pitié de son pauvre peuple ; et je crois certainement que si aura-t-il. Je l'ai sacré et épousé à la couronne de France, lequel sacre il reçut bien dévotement et entendit très-bien à toutes les paroles que je lui disais, contenues ès oraisons et en tout le mystère du sacre. Et, pour abréger au regard de ces deux points, de lui donner confort et aide, nous lui devons dire le contenu au chapitre de mon thème : *Omnia quæcumque præcepisti faciemus, et quòcumque miseris ibimus, obediemus et tibi ; tantum confortare et viriliter age.* Et c'est quant à ce, et en tant qu'il touche l'autre point, que monsieur le chancelier a touché de donner au roi, notre souverain seigneur, conseil ; je suis bien faible et débilité d'âge, vieillesse, sens et entendement, pour donner conseil en si haute matière ; toute voye à l'aventure je me donnerai aucune hardiesse de parler. Un médecin ne peut donner conseil à un malade, s'il n'a aucune connaissance de la maladie ; et pour ce est nécessaire de déclarer aucunement les maladies qui ont cours en ce royaume, lequel tend comme à finale destruction, et à le comparager à un corps humain, semble qu'on lui tienne la chandelle en la main. Il y a

trois manières par lesquelles on peut juger un homme en péril de mort, ou un royaume ou chose publique à finale destruction; la première est quand les membres se séparent du chef par pièces et par morceaux; la deuxième quand une créature humaine est en une chaude fièvre, et en un état où ne se peut tenir; la troisième, c'est quand la créature humaine est écrevée de sang et le jette par divers conduits, tellement qu'à peine est-elle à finale perdition, et n'y a personne qui mette peine de l'étancher. Ensemble et chacune d'icelles sont en ce royaume, par quoi toute la destruction se peut ensuivre, se remède n'y est mis, lequel ne s'y peut mettre sinon par le roi. Il vous demande conseil, conseillons-lui qu'il le fasse, et pour plus à plein déclarer ce que dit est, regardons si les os se séparent point du chef, ou les membres; les princes sont réputés ses membres, et les os la chose publique; nous avons vû que plusieurs particuliers se sont séparés du roi, qui est le chef, et non mie seulement séparés, mais ont fait assembler des gens de guerre pour résister à la volonté du roi, leur souverain seigneur, qui est chose défendue et prohibée, et commettre crime de lèse-majesté, sont venus devant la maîtresse cité de son royaume, c'est à savoir Paris, où il était, et l'ont contraint à faire certain traité non-tenable; considérons tretous si ce n'est pas grande séparation des os ou membres de leur chef, et une manière dont se sont ensuivis la mort et totale destruction du royaume : *Omne enim regnum adversùs se divisum desolabitur :* et combien qu'on die qu'il y eut paix ou accord devant Paris; car ce serait une paix fourrée et non-tenable, et si a toujours différens entre le roi et monseigneur Charles, son frère, qui demande, comme l'on dit, le duché de Normandie pour son apanage, qui ne serait pas chose à conseiller au roi; car par ses prédécesseurs est annexée à la couronne, et ne se doit point laisser aller; mais aussi c'est raison que le roi apanage monseigneur Charles, tellement qu'il doye être content. Et est vrai que le roi Charles V, nommé le Sage, après ce qu'il fût venu à la couronne et sacré, il assembla ses trois états, et bien et notablement lui fut répondu à ce qu'il requérait, et lui firent plusieurs requêtes, et entre les autres la principale fut qu'il voulsist apanager ses frères Louis, Jean et Philippe, ce qu'il fit, dont ils furent contens; pour ce qu'il regarda que, s'il avait autant d'enfans, que son fils qui serait roi, aurait bien à faire à apanager ses frères; il fit une ordonnance par grande et meure délibération de conseil, que chacun de ses frères aurait douze mille livres de rente en duché, et en furent faites chartres. Or dit le roi, notre souverain seigneur, qu'il est content de lui en bailler plus largement; il semble que par ce moyen cette ma-

ladie de la séparation des membres, qui est la principale, se peut appuyer, et que nous devons conseiller et requérir au vrai, que très-diligemment il y veuille entendre à tout effet, et c'est quant à la guérison de cette maladie; au regard de la maladie de la frénésie et rêverie, et fièvre continuelle en laquelle est le peuple, gens d'église, nobles, marchands, laboureurs et autres, et ne sçavent que dire ou faire, vû la différence et dissension apparente d'entre le roi et aucuns seigneurs, la grande pauvreté, destruction et misère; car ils sont tous détruits, appauvris de chevance, tellement qu'à peine ont-ils du pain à manger par les excessives tailles qu'on leur met sus, et par pilleries et mangeries qu'ils souffrent; et combien qu'ils payent les gens de guerre, selon l'ordonnance que le roi a faite, toute voye ils n'ont gardé un seul point, rançonnent les villages, ont oiseaux et chiens, et les officiers royaux, comme receveurs, sergens, font des exactions indues à la grande charge du peuple et à leur profit particulier; pour abréger, sont détruits de tout, et qui perd le sien, perd le sens; si devons de ce avertir le roi, en lui requérant et conseillant qu'il y mette remède, et fasse faire justice et raison de ceux qui sont cause de la dépopulation du peuple, faire faire belles ordonnances, et icelles garder et observer; et est à croire qu'il le fera. *Proprium enim esse judicamus commodo subditorum investigare et eorum, diligenti curâ, calamitatibus mederi.* (*C. q. de prohibito seu alio*); « c'est le propre d'un roi d'enquérir et sçavoir quelles choses sont profitables pour son peuple, et aux calamités et misères qu'il souffre, mettre remède et donner provision; » et Aristoteles (*in libro de Secretis secretorum ad Alexandrum*) : *Tu cognovisti quòd subditi sunt domûs tuæ, pecunia, et thesaurus in quibus confirmatur regnum tuum. Atqui parate ergo regnum et subditos tuos viridario in quo sunt plura genera arborum fructiferarum, et non haberi sicut gramina quæ nihil generant fructuosum, imò sunt sicut arbores fructuosæ quæ, si benè coluntur, dant fructus multos, oportet enim ut benè regantur.* « Un roi est comme un jardinier qui a un bel et grand jardin plein de beaux arbres portant bons fruits; s'ils sont bien labourés et cultivés, ils apportent grands profits, et ne les doit pas laisser en friche, savars ou déserts; si a aucunes choses qui empêchent, comme épines, orties et autres mauvaises herbes, les doit faire arracher et ôter, tellement qu'il demeure tout net; ainsi il doit tellement mettre remède, que rien n'y ait en son peuple qui lui puisse nuire ou porter dommage; car par ce moyen ils pourront être riches et avoir argent et trésors qui seront sujets de ta maison, et dont tu pourras aider en cas de nécessité, » et si ce serait fait, le roi

qui fait le repos de ses sujets, se pourra reposer, comme dit Cicéron au premier livre des Offices.

Toutefois un roi qui entend diligemment au profit de ses sujets, et quand ils ont grande charge les décharge, et qu'il ôte les dommages et extorsions qu'ils souffrent, en tenant ses sujets en repos, lui-même se repose ; *Regum enim proprium est officium facere judicium atque justitiam et liberare de manu calumniantium oppressos.* « A quoi un roi doit plus à plein entendre, et qui est de son propre office et charge ; c'est de délivrer ses peuples opprimés de la main des méchans qui les oppriment (C. *Reg.*, q. VI.) » Et combien qu'on pourrait dire que c'est simplement fait, vû que le roi, en disant mon opinion, n'était pas présent ; on peut répondre que nous sommes tenus à lui donner conseil, et pour ce, mon opinion ci est qu'il nous ôte et délivre des charges, oppressions et tribulations où nous sommes, en disant par manière d'exhortation et d'avertissement où il est tenu de ce faire, et sur ce lui conseiller qu'ainsi lui plaise de ce faire ; et semble aussi qu'on lui devrait remontrer en tout honneur, qu'il lui plût être content des aydes et quatrième, et les faire tous unis ; car en aucuns lieux, ils ne payent que huitième. L'an 1355, le roi Jean demanda aux trois états ayde de six deniers pour livre, et il lui fut refusé ; mais toutefois que les ennemis lui feraient guerre, on offrait de lui payer trente mille combattans pour quatre mois. Il y a menues aydes, qu'on appelle impositions, dont le peuple est fort travaillé, et s'il les faisait choir, et aucunes avant son sacre, et à Saint-Thierry, après son sacre, montrait assez qu'il avait intention de ce faire. La gabelle du sel aussi charge fort le peuple ; s'il lui plaisait au moins de mettre le sel au prix où il fut mis en l'encommencement qu'elle fut ordonnée, et ôter toutes charges qu'on a mises depuis ; et combien que monsieur le chancelier de ces matières n'ait fait aucune mention, toutefois semble-t-il, comme dit est, qu'on les peut appliquer à donner conseil au roi, et au fort ce serait bien fait d'en faire au roi requête et humble supplication, et en ce faisant, il releverait son peuple de ladite terrible fièvre, rêverie ou frénésie, et leur donnerait guérison. Il y en eut un qui en un conseil dit : Exigez et taillez hardiment, tout est vôtre ; qui sont paroles d'un tyran non dignes d'être entendues. Toute voye nonobstant ce que dit est, je suis toujours d'opinion que de vous accomplir mon thème ; *quæcumque volueris faciemus et obediemus tibi.* Et en tant que touche la tierce maladie sur laquelle nous lui devons conseiller qu'il lui plaise d'aviser et donner remède et provision, sur le fait de l'évacuation du sang, quand une créature humaine par le nez ou autres conduits se

vuide de sang, et on ne le restreint, il n'est doute que c'est signe de mort ; le sang de la chose publique d'un royaume est l'or et l'argent; il quand il défaudra, comme il commence fort, et si n'y met-on point de remède, il faut conclure que la chose publique périra et sera mise à mort ; au temps passé soulait courir monnaye blanche forte, moutons, chantes, francs à cheval, francs à pied, écus de soixante au marc, et n'en y avait anciennement point d'autres monnayes qui eussent de présent cours ; la monnaye blanche et celle d'or sont bien affaiblies, mais au regard encore de l'or, on n'en fait point en écus, mais ont leurs mailles du Rhin de diverses espèces, mailles au chat, et les monnayes d'or et d'argent de Flandres, Bretagne, Savoye et autres étranges, lesquelles les changeurs et autres qui en auraient, les devraient porter à la monnaye, et si sont le plus souvent les écus rognés, voire et les autres monnayes, et encore le peuple n'en peut avoir et ne leur donne-t-on pas loisir d'en avoir, que la chose qu'ils craignent, c'est qu'un sergent ne vienne faire quelque exécution, qui a souvent plus pour son voyage que ce qu'on demande ne coûte. Et si on me demande où va l'or qu'on assemble et lève tous les ans, vû qu'on met tailles sus, pour les gens de guerre et francs-archiers, je puis répondre qu'une bien grande partie va à Rome pour avoir bénéfices vacans dans les églises cathédrales, abbayes, graces expectatives de bénéfices que l'on dit être réservés par les conciles généraux au temps passé, et dernièrement par le concile de Bâle, dont les décrets sont à tenir et ont été approuvés par toute l'église de France, et par ce aucunement le sang qui se vuiderait de la chose publique qui a été étanché ; mais en effet les franchises et libertés de l'église de France, jurées par diverses fois, ont été publiées par manière d'ordonnances royaux, que le roi, en son sacre, a promis et juré garder et faire entretenir ; et ne déplaise à ceux qui dient que le roi fera mal de désobéir au pape ; car en ce n'a aucune désobéissance, mais est lui garder ses âme et honneur, et mêmement que tous lesdits décrets furent et ont été approuvés par feus nos saints pères Eugène et Nicolas, et dient aucuns que le pape est tenu d'obéir et est sujet, quant à ce, aux décrets des conciles généraux, et de tout me rapporte à ce qu'on voudra faire. Et regardons une autre vuidange de l'or de France ; c'est en draps de soye, en robes gipponées, cornettes ; les pages même de plusieurs gentilshommes, et varlets s'en vêtent de draps de soye ; et les femmes, Dieu sait comme elles sont parées desdits draps en robes, cottes simples et en plusieurs et diverses manières ; en ces choses-ci, l'âme et la substance de la chose publique s'en va et ne revient point, et ne s'étanche

point pareillement ce sang en fourrures de diverses pannes, de martres, phaines, letices, et autres pannes précieuses. Au temps passé on a vû que les damoiselles et autres femmes voulant faire par le bas en leurs robes des rebours nommés profits, ils étaient de beaux chats blancs; de présent il les faut de letices ou de draps de soye de largeur du drap à grandes cornes ou à tours hautes sur leurs têtes, ou couvre-chefs de toile de soye traînant jusqu'à terre, et dit-on que ce n'est pas d'elles ne de leurs maris, elle vient par manière de suite du roi, et le roi l'a par le moyen des charges qu'il prend sur son peuple; et en effet, par ce, l'évacuation du sang se fait, tant des gens d'église que nobles aussi se fait; car si leurs sujets n'ont rien, ils ne peuvent rien avoir; *unde Isaïas (cap. III) : Populum meum exactores spoliaverunt et mulieres dominatæ sunt eis.*

Il faut nécessairement rappeler les paroles d'Isaïe audit chapitre qu'il leur mécherra, et de mon temps je l'ai vû advenir : *Decalvabit Dominus verticem filiarum Sion, et Dominus crinem earum nudabit.* Mais il y a une autre vuidange de sang qui ne se restreint point : c'est à sçavoir les excessives pensions, gages, dont tant à cause de mariages qu'autrement, que le roi a faits, à son plaisir, tant à ceux de son sang sans causes nécessaires; il ne faut que regarder en la chambre des comptes, que soulaient avoir au temps passé les officiers du roi pour gages et quels dons les rois faisaient. On dit que feu monsieur le duc de Bourgogne Philippe vint voir le roi, son frère, à Paris, et y fut par aucun temps, et en s'en allant alla en une maison qu'il avait emprès Charenton; le roi, pour les frais et dépens qu'il avait faits, lui fit délivrer mille francs, mais il retourna à Paris pour le mercier; et aujourd'hui on donne les vingt mille, quarante, cinquante, soixante, et autres grandes sommes de deniers, et fait plusieurs mariages, donne grands gages et excessifs, et pensions, non mie seulement à hommes, mais à femmes et autres qui ne sauraient de rien servir au roi, ne à la chose publique; il ne faut que regarder aux grandes finances et états des gens de finances, trésoriers généraux, et tous officiers des aides qui ont gage et bienfaits du roi bien excessifs. Hélas! c'est tout du sang du peuple, et est contenu au chapitre où Dieu dit par la bouche du prophète : *Vos enim depasti estis vineam meam, et rapina pauperis in domo vestrâ quare?* « Hélas! on ôte la pâture du pauvre peuple et la rapine qu'on fait est en vos maisons; pourquoi grevez-vous et détruisez-vous ainsi mon peuple? » Et se ensuit une bien grande punition, comme dit Dieu par le prophète *in dicto capite.* « Pour les douces odeurs et plaisances mondaines, pénurie et ordures; pour les ceintures d'or que les hommes et

femmes portent, auront une haire. » Et pourraient être lesdites choses cause de mouvoir le peuple, tant d'église que nobles, marchands et laboureurs, tant ceux qui sont des conditions dessusdites où pourront aller ceux dont on se tient fortifiés en batailles et y mourraient, qui sont toutes choses bien à imaginer; et sont les gens et peuples en telle déplaisance et tribulation que, pour doute qu'on ne leur ôte le leur, que s'ils ont quelque chose dont ils nient à leurs enfans ou amis, ils le mussent en terre, et jamais ne sera trouvé, qui sera bien grand' évacuation de sang: et se le roi a affaire pour sa guerre, si prennent or et argent où son père et lui l'ont mis, donné et fait bailler; car il est sien et ne l'ont qu'en une manière de dépôt ou de garde, pourrait prendre des colliers, des ceintures d'or, vaisselles d'or et d'argent. Il n'y a à peine guère des dessusdits qui ne veuillent manger en vaisselle de cuisine d'argent, et il en y trouvera assez, et peut-on bien dire : *A minimo usque ad majorem, à levitâ usque ad sacerdotem, à sacerdote usque ad prophetam, omnes avaritiæ student, et erit pax et non erit pax.* C'est grand'pitié de la convoitise et avarice, que toutes personnes ont aujourd'hui, de quelque état qu'elles soient. Et pour finale conclusion, quelque chose que j'ai dite ci-dessus, s'il y a chose qui soit mal dite, que on le me pardonne en excusant mes ignorances et âge, et qu'on le veuille tenir pour non dit; je me y arrête, que nous devons avertir le roi des choses dessusdites, et conseiller qu'il lui plaise y mettre provision, et en toute chose lui tenir et accomplir le thème que j'ai pris : *Omnia quæcumque volueris faciemus et obediemus tibi; qui non obedient sermonibus tuis morte morientur; tu confortare et viriliter age.* En ce faisant, j'ai espérance que nous aurons des biens en ce monde, et à la fin la joye de paradis, *ad quam nos ducat ille qui sine fine vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.*

« Pendant que le roi était devant Liége, il apprit que » les Anglais projetaient une descente en Guyenne, et il » écrivit aussitôt à La Rochefoucault d'assembler la no- » blesse, ce qui empêcha les Anglais de paraître (P. 174.) »

Lettre du roi à La Rochefoucault.

Cher et féal cousin, nous tenons que savez assez comme pour le bien de la paix nous sommes approchés des marches de pardeçà, avec notre très-cher et très-amé frère le duc de Bourgogne avec lequel avons, grace à Dieu, si bien besongné, que nous ne nous attendons pas de nos vies de voir guerre en France qui soit

entre nous et lui, et espérons avoir fait dedans cinq ou six jours, et nous en retourner par-delà. Toutefois nous étant ci, avons été avertis que les Anglais, nos anciens ennemis, font grosse armée sur la mer, et dit-on qu'ils font entreprise sur notre pays de Guyenne, de laquelle chose vous avertissons, comme notre bon parent et ami, et celui en qui nous avons fiance, qui, à notre besoin, ne nous voudrait faillir, et vous prions qu'en attendant que soyons retournés en notre royaume, vous vous veuillez disposer de résister à l'entreprise desdits ennemis, tant de votre personne que de vos gens, par toutes les manières qui vous seront possibles, en manière qu'inconvénient ne nous en advienne, et sur ce veuillez croire notre amé et féal conseiller Gaston du Lion, notre sénéchal de Guyenne, auquel nous avons écrit aller par-delà, et lui avons fait sçavoir bien au long notre intention, et sur ce qu'il aura à vous dire sur ce de par nous. Donné à Namur, le vingt-troisième jour d'octobre 1468.

LOYS.

« Le roi, voulant rétablir entièrement la confiance dans » l'esprit de son frère, lui fit proposer une entrevue. » (P. 187.) »

Lettre du roi au chancelier, à ce sujet.

CHANCELIER, Dieu merci et Notre-Dame, aujourd'hui à six heures après midi, notre beau frère le duc de Guyenne s'est venu rendre devers nous au port de Ferault, ainsi qu'il avait été appointé, et pour ce qu'il y avait aucunes barrières fortes entre nous deux, il nous a requis faire tout rompre incontinent, et s'est venu lui dixième, et nous a fait la plus grande et ample obéissance qu'il était possible de faire, et nous devons encore demain nous trouver ensemble. En notre assemblée est advenue une chose que les mariniers et autres à ce connaissans disent être merveilleux; car la marée, qui devait être cejourd'hui la plus grande de l'année, s'est trouvée la moindre de beaucoup qu'on ne vit de mémoire d'homme, et si s'est retraite quatre heures plus tôt qu'on ne cuidait, dont Dieu et Notre-Dame en soient loués; et vous en avons bien voulu avertir, afin qu'en avertissiez aussi ceux de notre grand conseil, et autre que verrez être à faire par-delà. Donné au Puis-Renceau, le septième jour de septembre 1469.

Ainsi *signé*, LOYS. *Et plus bas*, CONSTANT.

« Gruel et Cousinot s'étaient rendus à Rome. (P. 182.) »

Relation de l'ambassade envoyée à Rome, au sujet de l'affaire du cardinal Balue, écrite par Guillaume Cousinot.

Sire, par votre ordonnance et commandement, monsieur le président du Dauphiné, au mois de mai dernier passé il y a eu un an, partit de votre ville de Tours pour aller devers notre saint père, lui signifier que pour plusieurs grandes fautes, crimes, délits et trahisons faits contre votre personne et la chose publique de votre royaume, et à cause de quoi se hastivement n'y eût été pourvu, fussent ensuivis de grands inconvéniens à vous, votredit royaume, au saint siége apostolique, à l'église universelle et à toute la chrétienté, vous aviez fait mettre en garde et sûreté le cardinal d'Angers, et l'évêque de Verdun, et que votre intention était de bref envoyer devers notredit saint père aucune notable ambassade, pour l'avertir de tout plus amplement; en fournissant auxquelles choses, votre plaisir fut m'ordonner et commander au mois d'août ensuivant, aller devers icelui notre saint père, avec telles instructions, lettres et mémoires qu'il vous plut me bailler touchant ladite matière, et vous plut en outre ordonner que je prendrais un secrétaire tel que je voudrais pour venir avec moi; et pour ce que plusieurs secrétaires, à qui je parlai, s'excusèrent d'y venir pour beaucoup de causes qu'ils alléguaient, aucuns de messieurs de votre conseil me dirent que maître Guillaume Lefranc avait grand désir d'y aller, et qu'il entendait le langage de par-delà, et avait été autrefois à Rome, et pouvait bien servir en ces matières, et qu'il leur semblait qu'il serait bon que je le menasse avec moi au lieu d'un secrétaire; il vous plut, sire, en être content, et le fis ainsi.

Réciter toutes les allées et venues qui furent en ladite matière jusques à Rome, serait chose bien fort longue, et les remets à ce qui en est écrit au procès-verbal, pour venir à l'effet de ladite matière. Ledit maître Guillaume Lefranc se rendit devers moi à Veillane, et delà nous allâmes à Turin, où messire Falco de Sinibaldis nous attendait, là où nous fûmes, pour l'honneur de vous, grandement et honorablement reçus. Si fûmes-nous pareillement reçus par toute la terre du marquis de Montferrat et du duc de Milan, pareillement à Bologne, lesquels n'avaient pas accoutumé de recevoir si grandement vos ambassadeurs ne autres, et aussi à Florence, et s'excusa le marquis de Ferrare après de ce que nous n'avions ainsi été reçus en sa terre, comme il eût bien voulu, pour ce qu'il ne savait rien de notre venue; et à notre retour, les gens dudit marquis reçurent bien honne-

tement monsieur le président qui passa le premier, et quand je passai après, ils me reçurent aussi très-grandement, et ai cause de m'en louer, et me manda ledit marquis, qu'il eût bien voulu que mon chemin se fût adonné à passer à Ferrare pour parler à moi, et que se n'eussent été les bruits qui couraient en Italie, et qui encore ne sont pas bien appaisés, il fût venu jusqu'à Modène.

Sire, nous étant en chemin, me fut dit, tant à Milan, Florence, qu'en plusieurs autres lieux, et tant par ceux que nous réputions vos amis et bienveillans, comme particuliers, courtisans et autres qui venaient de Rome, que nous perdions nos peines d'aller par-delà pour la matière qui nous était chargée, que nous n'y ferions rien, que le pape et les cardinaux étaient joints ensemble pour nous bailler une négative, et qu'ils ne souffriraient point que le cardinal d'Angers fût ainsi traité, ne que l'on fît une telle plaie en l'église, et que nous nous en tournerions à honte, sans rien faire.

Avec ce me fut dit, et en fus averti de plusieurs lieux, que maître Ferry de Clugny et un secrétaire de monsieur de Bourgogne, nommé Rochefort, étaient à Rome en l'hôtel du pape, et ne se montraient point, qu'il y avait une grande intelligence et entreprise qui se faisaient par-delà, et que le pape, l'empereur, monsieur de Bourgogne, monsieur de Savoie et les Vénitiens étaient alliés ensemble, et devaient faire beaucoup de choses, qui trop longues seraient à réciter.

Me fut dit aussi que ledit Ferry attendait là ma venue, pour sçavoir ce que je dirais et proposerais de par vous, pour ce que l'on disait que les matières touchaient mondit sieur de Bourgogne.

Auxquelles choses je répondis que puisque j'avais charge de vous, sire, d'aller devers notredit saint père, j'étais délibéré d'aller jusques-là, et ferais en la charge qui m'était baillée tout le mieux qu'il me serait possible, et le surplus je le remettrais à Dieu, et à ce qui en pourrait advenir, que mon intention était de tirer tout outre, et de n'entrer point de nuit à Rome, comme avait fait ledit maître Ferry; que j'avais bon maître, qui était le plus grand prince de la chrétienté; que j'avais bonne matière, juste, sainte et raisonnable; posé qu'elle ne fût pas à tous plaisante, que je voulais bien qu'on me vît et ouît, et que je ne dirais, ne ferais chose au plaisir de Dieu qui ne fût bonne, honnête et raisonnable, ne de quoi personne eût cause de se douloir.

Je fus aussi averti, au contraire des avertissemens dessusdits, que, de quelque chose que l'on me dît ou donnât à entendre, je ne laissasse point à tirer avant; que l'on espérait que je trouverais toute autre chose que ce qu'on m'avait donné à en-

tendre ; que le pape me ferait bonne chère et bon accueil, et que je le trouverais bien autrement disposé que l'on ne disait ; pour les causes que dessus, me disposai à faire mon voyage, ainsi qu'il appartenait, et vînmes jusques à Rome. Nous trouvâmes monsieur le président, qui était venu au-devant de nous jusques à Soultre ; de là nous en allâmes jusques à la Tourbatane, et conférâmes ensemble de toutes choses, et au lieu de la Tourbatane vinrent au-devant de nous aucuns courtisans, et de nos gens qui nous avertirent de ce qu'ils sçavaient.

Le lendemain nous prîmes notre chemin pour aller à Rome, et sans cesser venaient gens au-devant de nous, les uns jusqu'au Bourget, les autres à huit milles, à six milles, à quatre milles et à deux milles de Rome, et vinrent au-devant de nous la famille de onze cardinaux, la famille du pape, les ambassadeurs des princes, tous les courtisans français et autres, tant prélats que gens de tous autres états, et y avait si grand nombre de prélats qu'on ne sçavait comme les arrangier, se n'eût été le maître des cérémonies, et y avait plus de deux mille chevaux en la compagnie qui nous convoyèrent jusqu'en notre logis, là où nous trouvâmes dedans la maison les trompettes, ménestriers et tabourins du pays, du château St.-Ange, des sénateurs, et d'un gros tas d'autres seigneurs, tellement que ce semblait être un tonnerre, quand nous entrâmes à l'hôtel, et remerciâmes là les gens du pape, des cardinaux et des autres qui nous avaient fait honneur pour l'amour de vous, sire, tout au mieux qu'il leur fut possible.

Il est vrai, sire, qu'au temps que nous arrivâmes à Rome, notre saint père était fort malade, et à cette cause ne pûmes pas sitôt avoir accès à lui ; mais tous les jours il envoyait devers nous, pour sçavoir comme nous nous portions, et pour soi excuser de ce que sitôt nous ne pouvions aller devers lui à cause de sa maladie, et qu'elle lui était bien autant déplaisante et autant griève, à cause de ce qu'il ne nous pouvait voir et recevoir, ainsi qu'il appartenait, comme pour le mal qu'il souffrait.

Nous répondîmes qu'il nous déplaisait très-fort de sa maladie ; que nous savions bien ce que c'était des gens malades ; que les maladies venaient à cheval et s'en retournaient à pied ; qu'il fallait attendre qu'elles eussent pris leur cours ; que nous n'étions pas là venus pour lui donner vexation, ne travail ; mais pour le conjouir et lui complaire en tout ce qui nous serait possible ; que vous, sire, ne désiriez pas le mal, ni l'inconvénient de sa personne, mais sa bonne santé et prospérité ; qu'au regard de nous, il ne nous envoyât pas, sinon à cause de son mal, et priions Dieu qu'il lui voulsist donner bonne santé, que c'était

l'une des plus grandes joies qui nous pussent advenir, et que de par Dieu il fît tout à son aise.

Certain jour après il renvoya de rechief devers nous, toujours avec les excusations de sa maladie, et nous manda, afin qu'il ne nous ennuyât, que se nous voulions aller visiter messieurs les cardinaux, ou aller ès grandes églises pour gagner les pardons et nous ébattre, que nous y allissions, et qu'il serait bien content.

Nous répondîmes que nous n'étions pas venus principalement pour visiter les églises et gaigner les pardons; mais que, quand nous lui aurions fait la révérence, et besongné ès matières pour lesquelles nous étions venus, nous irions, sous la bénédiction de sa sainteté, visiter les églises et gaigner les pardons au mieux qu'il nous serait possible.

Et au regard de messieurs les cardinaux, notre adresse était principalement à sa sainteté et non à autre; que notre intention n'était point d'aller visiter nuls de messieurs les cardinaux, ne autres quelconques, jusqu'à ce que nous lui eussions fait la révérence, et notre devoir envers lui tel qu'il appartenait : de laquelle réponse notredit saint père fut bien content, et mêmement de ce qu'il connut que nous ne voulions autre moyen en nos matières que le sien; et à cette cause, sitôt qu'il se put aider, combien encore que de tout point il ne fût pas hors de la fièvre, se délibéra soi lever de son lit, et de nous faire venir devers lui.

Et deux ou trois jours après, notredit saint père nous envoya dire, que combien qu'il ne fût pas encore bien sain, si désirait-il de nous voir; qu'il savait bien que de notre part nous le désirions, et si pour ce le lendemain nous voulions venir devers lui après dîner, il nous verrait volontiers, pourvu que nous ne lui portissions nulles lettres, ne que nous ne lui parlissions de rien de nos matières, mais seulement pour sçavoir de votre bon état, prospérité et de vos bonnes nouvelles.

A quoi nous répondîmes que nous le remerciions bien humblement, et que nous étions prêts et appareillés ainsi le faire.

Et ledit lendemain après dîner, il nous envoya sa famille pour nous accompagner, et aussi furent messieurs les cardinaux de Nice, Rouen, Coutances, Montferrat et Pavie, les ambassadeurs aussi du roi de Sicile, de monsieur de Calabre, du duc de Milan, des Florentins et plusieurs autres, et étions en bien grand nombre de gens. Et après que nous fûmes entrés dedans le palais, aucuns d'eux coururent ès salles; autres en la chambre de parement et autour de nous, et nous entrâmes en la chambre des papegaux, là où ne demeurâmes guère que l'on ne nous vint appeler, c'est à sçavoir, monsieur le président, maître Guillaume Lefranc et moi, et aussi messire Falco, pour ce qu'il avait été par deçà

et entendait les matières, et lequel, sire, véritablement s'est très-bien gouverné envers notre saint père touchant vos affaires, pareillement envers messieurs les cardinaux, les avait très-bien édifiés avant que nous propositions, et bien autrement qu'il n'avait été au précédent.

Sire, nous trouvâmes notredit saint père au dernier retrait là où il couche; il s'était levé de son lit et assis en une chaire au plus près, et n'y avait avec lui personne que son neveu le cardinal de Saint-Marc. Nous lui fîmes la révérence, ainsi qu'il appartenait, lui baisant le pied, la main et la joue, comme il est accoutumé; et après nous lui dîmes que vous nous envoyiez par devers sa sainteté pour sçavoir de son bon état, santé et prospérité, que c'était une des plus grandes joyes que vous puissiez avoir que d'en ouir parler en bien, et seriez très-déplaisant, quand vous sçauriez son encombrement et sa maladie; que vous aviez toujours mémoire de son bon oncle le pape Eugène, lequel vous aimait très-fort, et vous lui; et disiez toujours que vous n'aviez jamais eu maître que lui, et aimiez tous ceux qui étaient partis de sa maison; qu'il n'y avait si pauvre issu de ladite maison, voir même un petit chien que l'on dît qui en fût, que pour l'honneur dudit pape Eugène, et en souvenance et mémoire de lui vous ne voulsissiez bien traiter, et ne souffrir qu'il eût aucune indigence; que ces choses et aussi les grandes et nobles vertus qui étaient en sa personne, et la bonne relation qui vous en avait été faite, vous émouvaient à l'aimer, chérir et honorer, et aviez singulière amour et affection à lui; désiriez que l'honneur et l'autorité du saint-siége apostolique et de sa sainteté prospérassent et allassent de bien en mieux, et que vous étiez délibéré de vous y employer en tout ce qui vous serait possible, autant que jamais fit nul autre de vos très-nobles progéniteurs.

Lesquelles choses notre saint père eut très-agréables, et nous demanda fort de votre bon état, santé et prospérité, et de monsieur de Guyenne, et se vous étiez bien d'accord ensemble; que quand il avait ouï la réconciliation de vous et de lui, c'était la plus grand'joye qu'il eût onc; que lui étant *in minoribus*, il avait lu plusieurs histoires, et avait mis peine d'en avoir de France, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, aussi avait vû toutes les grandes histoires approuvées, et qu'il ne trouvait point que toutes les nations, ne que tous les princes du monde eussent fait autant de services tous ensemble à l'église et à la foi, que les rois et la nation de France seulement avaient fait, et que posé que Constantin eût fait le grand don et la grande libéralité et largition à l'église et audit saint-siége, tant de patrimoine et terres, comme des libertés de l'église, si n'en purent onc les

saints pères ne l'église jouir, à cause des empêchemens que les empereurs successeurs dudit Constantin, les rois des Lombards et autres leur mettaient, jusqu'à ce que les rois de France y mirent la main; que ce que l'église avait et possédait, c'était *largitione, donatione, protectione et defensione Pipinii, Caroli, Ludovici, Caroli, cæterorumque regum Franciæ*, et que c'étaient eux qui avaient secouru toujours l'église et la foi, qui avaient déjeté les saints pères et l'église de la main de leurs ennemis, et restauré les papes audit saint-siége, qui leur avaient baillé la possession paisible de la terre de l'église, et les avaient tenus en ce, et aussi l'église en ses droits, franchises et libertés; que l'église était plus tenue aux rois et à la nation de France qu'à tout le surplus des rois, et que jusqu'à ce que la maison de France eût la grande domination et autorité, que jamais la foi ne serait exaucée ne défendue des ennemis d'icelle, ne l'église gardée en ses droits et libertés; que pour les grands biens et les grands honneurs qu'il avait vu et lu qui étaient en ladite maison de France, et les grands services qu'ils avaient faits à la foi et à l'église, il avait délibéré de vous nommer toujours très-chrétien, et qu'il lui semblait qu'il le devait ainsi faire, nonobstant que ses prédécesseurs n'eussent pas accoutumé ainsi le faire.

Nous dit aussi qu'il vous merciait de la bonne souvenance que vous aviez du pape Eugène, son oncle, et de ceux de sa maison, et aussi de la bonne amour et affection que vous lui portiez; qu'il avait bien ouï dire à d'autres que de votre bénignité et humanité vous appeliez ledit feu pape Eugène, votre maître, jaçait qu'il n'appartenait; que toute sa maison en était fort tenue à vous, étaient toujours vos serviteurs, et vous merciait du bon vouloir qu'aviez à eux; vous priait qu'il vous plût les avoir toujours en votre bonne grace et souvenance; qu'en tant qu'il le touchait, il désirait votre bien, honneur et prospérité, et que vos affaires allassent de bien en mieux; que tout ce qu'il pourrait licitement et raisonnablement faire pour vous, qu'il le ferait volontiers et de bon cœur, et qu'il se réputait être tenu à le faire.

Après lesquelles choses et plusieurs autres qui furent dites, nous entrâmes au fait de sa maladie, et devisâmes avec lui aussi familièrement que se nous eussions été de sa chambre; et voyant qu'il était encore faible, et doutant de lui ennuyer, prîmes congé de lui; et ainsi que ceux de sa famille nous étaient venus quérir à l'aller, il ordonna qu'ils nous reconvoyassent, et eûmes quasi aussi grand'compagnie au retour que nous avions eu à venir.

Et certains jours après, quand il vit qu'il se put aider, posé

qu'il ne fût encore bien affermé, il manda les cardinaux pour venir au consistoire, le nous fit sçavoir, et pareillement nous envoya sa famille pour nous venir accompagner, et se nous avions été grandement accompagnés la première fois, nous le fûmes autant à la seconde et plus.

Au jour qui nous fut assigné, nous vînmes audit consistoire, présentâmes nos lettres à notredit saint père, et proposâmes devant lui et devant messieurs les cardinaux, tout au mieux qu'il nous fut possible, selon la charge qui nous avait été baillée par nos instructions, et que plus à plein il peut apparoir par le double de notre proposition; premièrement portant l'honneur et la révérence à notredit saint-père et au saint-siége apostolique, ainsi qu'il apppartient, lui remontrant l'amour et affection que vous aviez à l'église, à sa sainteté et audit saint-siége, les services que vous et vos prédécesseurs leur aviez faits, le bon vouloir en quoi toujours vous perséveriez en ladite matière, et toutes les bonnes paroles qu'il nous semblait être à dire touchant les choses dessusdites.

Lui remontrâmes aussi, et à mesdits sieurs les cardinaux, le cas sommaire des crimes, fautes, délits, maléfices et trahisons, dont lesdits cardinal d'Angers, et évêque de Verdun, avaient été trouvés chargés et coupables; les grands inconvéniens qui en fussent advenus à vous et à votre royaume, audit saint-siége apostolique, et à toute la chrétienté, se leur mauvaise et damnable volonté et entreprise eussent sorti leur effet; que, pour y obvier, vous aviez été conseillé de les mettre en sûreté, et garde honnête et raisonnable, jusques à ce que sa sainteté et ledit collége des cardinaux eussent été avertis des cas particuliers, pour y donner telle provision que la matière le requérait; et qu'il y avait peu de princes au monde, attendu les grands biens, honneurs et gratuités que vous aviez faits auxdits cardinal d'Angers, et évêque de Verdun, et les trahisons et mauvaisetés qu'ils vous avaient faites, qui eussent eu la patience qu'avez eue, sans y procéder plus aigrement que vous n'avez fait; mais, comme vrai fils et obéissant de l'église, et pour montrer exemple aux autres princes, comme ils se doivent gouverner envers l'église et le saint-siége apostolique, vous n'aviez voulu autrement procéder, pour mettre la chose en plus grand'aigreur, fors seulement pour obvier aux inconvéniens qui autrement en fussent advenus, et vous tenir sûr des prisonniers sous bonne et sûre et honnête garde, jusqu'à ce que, par ledit saint-siége, y fût duement pourvu. Aussi entendiez-vous que ainsi vous vouliez garder l'honneur et l'autorité du saint-siége apostolique; aussi était votre intention que notredit saint père vous gardât vos droits, préroga-

tives et prééminences, et ceux de la couronne, en tant qu'il touche le cas privilégié, selon les lois, usages et coutumes du royaume, gardées et observées de tel et si long-temps qu'il n'est mémoire du contraire.

Avec ce lui dîmes que votre confiance était qu'il donnerait si bonne provision aux choses que lui avions remontrées, en gardant les termes de justice, que vous auriez cause de vous en louer, et que ce serait exemple à tous autres, dont l'on ne peut faire ne commettre telles choses, et que quand son plaisir serait, nous baillerions par déclaration plus au long les cas particuliers des crimes, délits et maléfices qui avaient été commis par lesdits cardinal et évêque de Verdun.

Auxquelles choses notredit saint père répondit qu'il était bien déplaisant des choses qu'il avait ouïes, et mêmement de ce qu'elles avaient été commises par tels personnages constitués en si grand'dignité comme lesdits cardinal et évêque, et contre tel si noble personnage que vous, sire, êtes, et dont si grands inconvéniens fussent ensuis, comme ceux que nous avons récités, s'il n'y eût été pourvu; et que pour ce que la matière était si grande et de si grande importance, il nous dit qu'il était bien besoin qu'elle fût bien entendue et bien débattue, afin d'y donner meilleure provision, et à cette cause il avait commis et député, par l'avis et conseil de ses frères, les cardinaux de Nice, des Ursins, de Spolette, d'Arezzo, de Théano, et le vice-chancelier, pour communiquer avec nous, et devers lesquels nous nous tirerions, quand ils nous le feraient sçavoir, et leur porterions nos articles et supplications.

(J'interromps ici la relation de Cousinot, pour ne donner que par extrait ce qui concerne l'affaire du cardinal Balue, à cause des fréquentes répétitions qui sont dans l'original.)

« Le mardi, 5 décembre 1469, le pape assembla le consistoire, et les ambassadeurs présentèrent leurs lettres de créance. Le pape leur témoigna qu'il était fâché que le roi fût obligé d'agir contre un cardinal et un évêque, et que l'honneur de l'église y était intéressé; que cependant on devait la justice à tout le monde, et particulièrement au roi très-chrétien; qu'il était bien résolu de la lui rendre; que pour cet effet il avait nommé, pour commissaires, les cardinaux de Nice, le vice-chancelier, Ursins, Arezzo, Spolette et Théano, à qui dans la suite on pourrait s'adresser.

» Le samedi la congrégation se tint chez le cardinal de Nice, où tous les commissaires se trouvèrent, hors le vice-chancelier qui était malade. Les ambassadeurs, suivant leurs instructions,

leur donnèrent un écrit contenant les crimes dont le cardinal et l'évêque étaient accusés. Les cardinaux ayant jeté les yeux sur les pièces qui étaient produites, et ayant délibéré quelque temps, dirent aux ambassadeurs que ces écritures étaient longues, qu'il fallait les examiner; mais les fêtes qui survinrent ne permirent de se rassembler que le samedi dix-neuvième. On demanda aux ambassadeurs s'ils n'avaient rien à donner davantage, s'ils n'avaient point quelques pièces justificatives, d'autant que cette affaire était très-importante, tant pour les crimes dont on chargeait le cardinal et l'évêque que pour les personnes intéressées, le roi et la couronne de France d'un côté, et le pape et le saint collége de l'autre, et qu'il fallait être informé des usages de France. A quoi fut répondu qu'on avait tout délivré ce qu'on pouvait donner sur l'heure, quoiqu'il y eût d'autre cas encore plus énormes, dont le roi n'avait pas voulu faire part à ses commissaires, et qui seraient sus par les vicaires du saint père; que d'ailleurs, étant dénonciateurs contre les coupables de la part du roi, il n'était pas nécessaire de justification pour avoir les provisions qu'ils demandaient; que le roi en la demandant donnait un bel exemple à tous les autres princes chrétiens, puisqu'il pouvait de sa propre autorité, vu la nature des crimes, procéder plus avant contre les coupables, comme l'avaient fait plusieurs autres princes en Angleterre, en Espagne, en Aragon, en Savoie, en Allemagne; que le roi n'avait fait arrêter le cardinal et l'évêque que de l'avis des seigneurs de son sang et de son conseil, pour obvier aux inconvéniens qui seraient arrivés, s'ils s'étaient évadés; que lorsque le pape aurait nommé des vicaires ou commissaires pour venir faire leur procès en France, on produirait les pièces et témoins; que, quant à l'usage du royaume en fait de crime de lèse-majesté, le roi et ses officiers ont prise sur le criminel, de quelque état qu'il soit, et que si c'est un ecclésiastique, et qu'un juge compétent le requière, on le rend avec la charge du cas privilégié, que le criminel est mis sous bonne garde, et le procès fait par les gens d'église qui y appellent les officiers ou députés du roi: les gens d'église le jugent selon droit et raison, et les officiers du roi achèvent le procès suivant les charges qu'ils ont sur lui.

» Après ces remontrances, les ambassadeurs se retirèrent; et les cardinaux, après avoir délibéré une heure, les rappelèrent, leur remontrèrent ce que c'était que l'état de cardinal; que le pape était le premier de l'église, et un cardinal le second; et que depuis cinq ou six cents ans on n'avait point vu qu'on eût attenté à la personne d'un cardinal, à cause des peines por-

tées par la décrétale : *Si quis, suadente diabolo, etc.* On se récria fort sur la prise et sur la détention d'un cardinal et d'un évêque, disant qu'il n'était pas permis d'arrêter un cardinal sur la déposition d'un homme, et sur une petite lettre de créance ; que d'ailleurs on le devait rendre dans vingt-quatre heures à la juridiction spirituelle, ou qu'on encourait l'excommunication.

» Que quant à la confession que lesdits coupables avaient pu faire, elle n'avait pas été faite devant juge compétent, et qu'il était à croire qu'elle avait été extorquée. Les cardinaux demandèrent si l'on n'avait plus rien à dire, et si l'on voulait procéder par voie d'accusation, de dénonciation ou d'inquisition, le pape étant résolu de faire justice, pourvu que la forme fût gardée ; mais que, sur une simple dénonciation, on donnât des commissaires pour aller faire le procès en France, cela n'était pas raisonnable, qu'ils ne voyaient pas non plus quelle satisfaction on ferait aux coupables s'ils se trouvaient innocens, ce qui tournerait fort au déshonneur du sacré collége. Ils voulaient savoir de plus si le roi les remettrait entre les mains des commissaires, et s'il prétendait qu'on leur fît leur procès dans son royaume, soutenant qu'on devait les envoyer à Rome, ou du moins à Avignon.

» Les ambassadeurs, ayant délibéré quelque temps, répondirent :

» Que le roi, en arrêtant le cardinal et l'évêque, n'avait fait que son devoir envers Dieu et son peuple ; qu'il ne tenait sa puissance temporelle que de Dieu ; que le glaive lui avait été confié pour punir les méchans et défendre les bons ; que si l'on n'avait pas arrêté le cardinal et l'évêque, il en aurait coûté la vie à plus de cent mille personnes, et que le roi se serait rendu indigne du trône ; et que s'il avait fait quelque chose contre les canons, il y avait des temps où la nécessité obligeait d'aller contre la loi ; que cependant le roi n'avait rien fait contre les lois. Ezéchiel dit à Nabuchodonosor : *Tu es rex regum, et tibi dedit Deus cœli et terræ regnum et potestatem, imperium et fortitudinem, et omnia in quibus habitant filii hominum, ut aves cœli et bestiæ agri tibi obediant.* (Voyez le décret *Cum ad verum*, et celui *Qui idem mediator.*) Si Constantin a délivré l'église, s'il lui a fait de grands biens, les papes n'en ont joui que depuis que les rois de France les en ont mis en possession.

» Les rois de France se sont toujours conservé le privilége de faire arrêter les prélats lorsqu'ils ont commis quelque crime d'État, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu par juge compétent. C'est la coutume et la prérogative de nos rois.

» Le roi consent de remettre le cardinal et l'évêque au pape pour leur faire leur procès, se réservant toujours ses droits et prérogatives.

» On peut voir, pour d'autres raisons, qu'il les pouvait faire punir corporellement (voyez *Adulterio in leg. cap. V, parag. de adulterio, et cap. de episcopali dignitate*).

» Un roi de Hongrie fit prendre et fouetter un prêtre par les carrefours; il le mit ensuite entre les mains de la justice, et lorsqu'il en demanda l'absolution, le pape dit qu'il n'en avait pas besoin.

» Alphonse, roi d'Aragon, fit noyer un cardinal, sur un soupçon d'adultère, et on lui en donna aussitôt l'absolution.

» Le légat de Savoie fit faire le procès au cardinal de Chypre *sine vicariatu pontificis*. Le gouverneur du château Saint-Ange fit mourir, du temps du pape Eugène, le cardinal et patriarche de Canneto.

» Les rois d'Angleterre Henri IV, V et VI ont fait mourir plusieurs évêques.

» Le roi très-chrétien a donc pu arrêter un cardinal et un évêque, et a fait en les arrêtant beaucoup de bien et au royaume et à l'église; car, si les séculiers connaissaient que le pape et les cardinaux voulussent empêcher qu'on ne punît les crimes, parce que ceux qui les auraient commis seraient cardinaux ou évêques, ils se souleveraient tous contre l'église, et causeraient des scandales que rien ne pourrait réparer. Enfin ceux qui ont arrêté le cardinal d'Angers et l'évêque de Verdun ne sont point compris dans la décrétale : *Si quis, suadente diabolo*, puisqu'ils ont été arrêtés *suadente Deo*.

» Les cardinaux, un peu surpris de ce discours, répondirent qu'ils n'avaient prétendu donner aucune atteinte aux droits et prérogatives du roi dont ils étaient serviteurs, et que le pape et eux étaient bien résolus de lui faire justice; mais qu'ils regardaient comme une chose nouvelle qu'on eût ainsi osé arrêter un cardinal.

» Sur quoi les ambassadeurs répondirent que le roi n'avait point prétendu non plus déroger à l'autorité de l'église; que d'ailleurs, dans les premiers temps, les juges séculiers avaient tout pouvoir sur les ecclésiastiques quelconques; que si l'on avait donné à ceux-ci de grands priviléges, ce n'avait été que pour obvier aux maux, et non pour renverser les lois, ni pour ôter aux princes la liberté de prévenir les scandales qui pourraient arriver dans leurs seigneuries et à l'État de l'église. Or il est notoire à tout le monde que le cardinal et l'évêque avaient excité plusieurs princes contre le roi, machiné plusieurs trahisons contre sa personne sacrée, et qu'ils avaient allumé un feu qui ne se fût jamais éteint.

» D'ailleurs à qui pourrait-on remettre ces coupables, puisque la connaissance en est réservée au pape ? C'est pourquoi le roi, voulant avoir égard à l'honneur du saint-siége, les a gardés.

» Dans un crime ordinaire, il faut remettre le criminel au juge ecclésiastique; mais lorsqu'il s'agit de tout l'Etat, et même de la chrétienté, pour la conservation desquels tout droit divin, humain et politique ont été faits, on ne doit point avoir égard aux règles particulières : *In casibus enormibus justitia sæcularis potest apprehendere et detinere clericos, aliquotiès eos punire.*

» Touchant la confession des criminels que les cardinaux disaient pouvoir avoir été extorquée, on répondit que la confession avait été bien faite : on leur répéta comment Simon Bellée avait été pris, l'accident qui lui était arrivé comme par miracle ; comment il nia d'abord que la petite cédule qu'on lui trouva fût de la main du cardinal, de quelle manière elle fut trouvée, la confession que fit Simon Bellée du mémoire et du lieu où il allait, qui l'y envoyait, par quelle manière lesdits mémoires et lettres lui avaient été donnés, ce qu'il devait faire quand il serait vers monseigneur de Bourgogne, toutes choses que ledit Bellée reconnut de sa propre volonté, sans y être contraint, et n'y ayant aucun homme de justice, mais gens de guerre qui par hasard se trouvèrent dans le village où passait ledit Bellée, et qui, remarquant sa contenance mal assurée, le firent descendre dans l'hôtellerie, où il confessa ce qu'on vient de dire.

» Ces deux hommes amenèrent ledit Simon Bellée à Amboise vers le roi, et, après avoir ouï les choses ci-dessus sans force ni contrainte, on examina ledit Bellée sur certains termes obscurs du mémoire qu'il expliqua : sur quoi le roi, de l'avis des princes et seigneurs de son conseil, fit arrêter le cardinal d'Angers et l'évêque de Verdun, qui étaient alors à Tours, et les fit conduire le lendemain à Amboise.

» On mit le cardinal dans une chambre sur le portail du château, avec neuf ou dix gentilshommes, et l'évêque dans la chambre du gouverneur de Roussillon qui en fut chargé.

» Le lendemain l'évêque de Verdun fut conduit dans une autre chambre, où Simon Bellée, son domestique, lui fut récolé et confronté et persista dans sa déposition, ce que l'évêque n'osa nier, reconnaissant qu'il n'avait aucun reproche à faire.

» Le jour suivant, la confession de l'évêque de Verdun lui fut lue et présentée, et lui-même l'ayant lue, il la signa sans force ni contrainte.

» Le roi ne voulut pas d'abord qu'on examinât le cardinal, ni qu'on lui confrontât l'évêque de Verdun et Bellée; il se con-

tenta d'y envoyer le sieur du Bouchage, qui n'est point homme de lettres, pour lui dire qu'il devait confesser ingénuement les choses telles qu'elles étaient. Le cardinal dicta un écrit qu'il envoya au roi, où il confessait que la lettre et le mémoire étaient de sa main et plusieurs autres choses; mais en tout le reste il ne s'accordait pas avec l'évêque ni avec Bellée; il demanda à parler au roi, promettant de lui confesser la vérité; et il était tellement convaincu de sa faute, qu'il voulut plusieurs fois se jeter du haut en bas de la fenêtre et se précipiter.

» Le roi fit ensuite conduire en sa présence le cardinal d'Angers, et lui parla pendant deux heures; et, quoiqu'il convînt de la lettre, du mémoire et souvent de l'interprétation, il désavoua Bellée en plusieurs choses. Le roi le laissa à Montils-lès-Blois, lieu de plaisance, en la compagnie de messieurs le chancelier, de Torcy, et du président des comptes, jusqu'à son retour. Alors il le fit ramener à Amboise, où, après l'avoir détenu quelques jours, il le fit conduire au château de Montbazon, en la garde de M. de Torcy, et il fut toujours bien traité. Cependant on prit Guillaume l'Auvergnac, que ce cardinal avait envoyé en Bretagne; on arrêta encore maître Pierre Durand, aussi complice de ladite trahison, ce qui effraya fort le cardinal et l'évêque. On envoya messieurs du conseil interroger le cardinal, qui avoua plus de choses qu'il n'avait fait jusqu'alors, et particulièrement les menées qu'il avait faites en Bretagne.

» Sur ce que les cardinaux demandaient d'autres charges et informations, on leur dit qu'ils avaient les lettres que le cardinal écrivait au duc de Bourgogne, le mémoire trouvé sur Bellée, sa confession, celle de l'évêque de Verdun, du cardinal, et de Guillaume l'Auvergnac, ce qui était suffisant pour recevoir le roi comme dénonciateur; qu'on pourrait dire qu'un si grand prince agissait *instinctu divino*, et qu'on devait ajouter foi à sa simple dénonciation, non-seulement en cette affaire, mais encore en toute autre de plus grande conséquence; que les cardinaux devaient ajouter foi aux copies, comme aux originaux, qu'on produirait lorsque le pape aurait nommé des commissaires, et que le roi souhaitait qu'ils fussent plutôt instruits que ses propres commissaires.

» D'ailleurs, les gens d'église ne reconnaissant point la juridiction temporelle, toutes les autres informations auraient été réputées comme non faites.

» Touchant la manière de procéder, ils déclarèrent qu'ils se rendaient dénonciateurs de la part du roi, qui demandait que les commissaires vinssent en France faire le procès auxdits cardinal et évêque, promettant auxdits commissaires toute sorte de

secours et obéissance due légitimement *in spiritualibus* au siége apostolique, espérant aussi que les commissaires garderaient les droits, prérogatives et prééminences du roi et de la couronne de France, qui n'avaient jamais été violés; et qu'en ces sortes de cas, la punition, correction et le procès se doivent faire par la juridiction ecclésiastique, en ce qui touche le droit commun, et à l'égard du cas privilégié, la connaissance en demeure en la justice du roi, pour l'intérêt dudit seigneur. Sur quoi il y eut beaucoup de répliques de la part des cardinaux.

» Quant à ce qu'ils disaient que sur une simple dénonciation, on ne pouvait donner des commissaires, que les accusés étaient peut-être innocens, qu'ils ne voyaient pas quelle réparation on leur ferait, si leur innocence était prouvée, ce qui tournerait au grand déshonneur du pape, du sacré collége et de l'église, si la satisfaction n'était proportionnée à l'offense;

» On répondit que, pour l'intérêt du roi et du royaume, il serait à souhaiter qu'ils fussent innocens, et que, loin de songer aux réparations qu'on leur devrait faire, on devait d'abord craindre le blâme et le reproche qu'on ferait au pape et aux cardinaux, et les inconvéniens qui en suivraient si la requête du roi était refusée; qu'on ne demandait que justice, qu'on ne pouvait la refuser à la moindre personne, et encore moins à un roi qui, ayant bien voulu avoir recours au saint-siége, donnait un bel exemple de modération à tous les princes, et qu'en cas de refus, il en pourrait bien arriver à tous les gens d'église des inconvéniens qu'il ne serait pas aisé de réparer.

» Touchant la voie d'inquisition que les cardinaux proposèrent, il fut dit qu'on aurait lieu de regarder cette inquisition comme un délai, ou plutôt un déni de justice; que d'ailleurs, sur la dénonciation du roi, on ne pouvait honnêtement accepter cette voie, d'autant plus que les prisonniers n'avaient pas bonne réputation.

» Sur la question si l'on remettrait les prisonniers entre les mains des commissaires du pape, on répondit qu'on ne doutait point que lesdits commissaires, conservant les droits, priviléges et prééminences de la couronne, le roi ne voulût bien leur remettre les prisonniers, mais que le roi ne pouvait souffrir que lesdits prisonniers fussent emmenés hors des terres de son obéissance.

» Premièrement, par le droit naturel, le sujet, dès qu'il est né et avant que d'être chrétien, étant affecté et tenu à son souverain en loyauté, sujétion et obéissance, à quoi on ne peut déroger, *quia jura naturalia immutabilia sunt et incorruptibilia*; le cardinal est sujet du roi, et de plus lui a prêté serment pour plusieurs charges et offices, à quoi il a contrevenu.

» Or de dire qu'en une chose qui touche de si près les droits de la couronne, le roi aille plaider hors de son royaume, et débattre là ses droits et son intérêt, cela ne serait pas raisonnable, et jamais ne fut fait ni se fera, s'il plaît à Dieu; et il n'y a point de souverain au monde qui le dût faire, à plus forte raison le roi de France, sur qui on ne devrait pas faire une telle entreprise, quand il y voudrait consentir, ce qu'il ne ferait jamais, sans quoi il manquerait au serment qu'il a fait à son sacre, de garder les droits, prérogatives et prééminences de sa couronne et du royaume.

» D'ailleurs ce serait aller contre la disposition des lois et des canons. Le cardinal est sujet du roi, attaché à sa personne, demeure dans son royaume, y a été pris; de plus, son crime n'est point de matière ecclésiastique, mais civile et contre le roi et le royaume : comment faire le récolement et la confrontation, s'ils sont nécessaires? Quelles dépenses pour les conduire! Qui répondra qu'ils ne pourront pas se sauver, qu'on ne les enlevera pas? Combien de gens peut-être se trouvent complices, qu'il faudrait arrêter et leur confronter! D'ailleurs quel scandale de leur faire ainsi traverser le royaume, entourés de gardes et d'archers, à la vue de tout un peuple! Enfin les lois et coutumes du royaume y sont contraires, et veulent que le procès se fasse dans le royaume, que le procureur du roi soit ouï, qu'il prenne ses conclusions et demande sentence aux juges dudit seigneur pour son intérêt. Les lois des empereurs doivent être gardées contre les gens d'église et contre les séculiers.

» Les cardinaux, voulant alléguer les décrétales, il fut dit que si notre saint père, du consentement de ses frères, voulait faire une constitution dérogeant à la loi des royaumes, pourvu que ladite loi ne soit point contre l'Évangile ni la foi, ladite constitution de foi serait nulle de plein droit.

» Les cardinaux déclarèrent enfin qu'ils n'avaient fait toutes ces objections qu'afin d'être mieux instruits et de pouvoir mieux instruire le pape, qu'ils n'avaient prétendu donner aucune charge au roi sur la détention du cardinal et de l'évêque, et qu'ils le voulaient servir, priser et honorer comme le premier de tous les rois chrétiens.

» A quoi les ambassadeurs répondirent qu'ils avaient été obligés de suivre leurs instructions, qui avaient paru si justes à tout le conseil du roi, qu'ils ne pouvaient les faire autrement, et qu'ils espéraient que le pape leur accorderait leur requête.

» L'affaire ayant été suspendue à cause des fêtes, il y eut encore plusieurs consistoires sur cette matière. La plupart des cardinaux voulaient que les prisonniers fussent amenés à Rome ou

à Avignon, et le pape en parla aux ambassadeurs, relevant, comme avaient fait les cardinaux, l'honneur et la dignité du pape, du sacré collége et de l'église; il offrit d'envoyer des gens simplement pour informer; mais les ambassadeurs demeurèrent fermes dans leurs instructions.

» Le mardi, 29 de janvier $14\frac{69}{70}$, le consistoire s'assembla extraordinairement, et les ambassadeurs s'y trouvèrent avec M^e. Falco de Sinibaldis seul, le pape le souhaitant ainsi.

» Le pape témoigna que lui et tout le sacré collége auraient fort souhaité que le roi n'eût point tant pressé pour faire Balue cardinal, qu'il l'avait créé contre son gré, sa réputation étant telle qu'il ne méritait pas de l'être, qu'il avait ouï les crimes commis par lui contre un roi à qui il avait tant d'obligation, que le saint-siége devait la justice à tout le monde, et encore plus au roi de France, qui avait rendu tant de services à l'église, et qu'il avait nommé les six cardinaux avec qui les ambassadeurs avaient déjà communiqué plusieurs fois. »

(Cousinot, après avoir exposé ce qui regarde le cardinal Balue, continue ainsi sa relation) :

En attendant que nosdits commissaires fussent prêts, nous tirâmes vers notre saint père, pour lui faire quatre supplications de par le roi, selon la teneur de nos secondes instructions.

La première, qu'il plût à notredit saint père donner la légation d'Avignon à monseigneur l'archevêque de Lyon.

Secondement, nous lui suppliâmes qu'il lui plût créer et prononcier cardinal monsieur l'évêque du Mans, frère de monsieur le connétable et prochain parent du roi, remontrant à notredit saint père comme le roi, par plusieurs fois, lui en avait écrit, et qu'il lui semblait que la personne dudit monsieur du Mans valait bien d'être constituée en telle dignité, comme de cardinal, tant pour l'honneur de ses prédécesseurs, dont il était descendu, c'est à savoir du comte Henry de Luxembourg, qui fut empereur, que pour les vertus et mérites qui étaient en sa personne, et valaient bien qu'il pût être colloqué en une telle dignité, et mêmement qu'il avait laissé le monde pour prendre l'état de l'église en pauvreté, si était de bonne vie et renommée, et si avait eu deux de ses prédécesseurs cardinaux, dont on tenait et réputait l'un pour un saint en paradis, c'est à savoir saint Pierre de Luxembourg; et d'autre part, depuis que notredit saint père avait été assis au saint siége apostolique, il n'avait fait aucun cardinal français; car nous ne réputons plus le cardinal d'Angers cardinal, et nous en faut un autre, et toutefois il avait fait quatre ou cinq cardinaux depuis qu'il était pape. En lui remontrant en outre que c'était de l'autorité du roi et de la grandeur et ex-

tension du royaume, et qu'il y avait cent un évêchés, et onze archevêchés, et tant d'abbayes et grands prieurés, tant de notables églises en France, cathédrales et collégiales, qu'à peine les pourrait-on nombrer; et plus tenait l'église en France quatre fois plus que toute l'église d'Italie, et si en venait chacun au plus de profit à cour de Rome, que quasi du tiers ou de la moitié de chrétienté. Et de dire que les Italiens eussent treize à quatorze cardinaux, et pour tout le royaume de France il n'y en eût que quatre, et que notredit saint père voulsist faire difficulté à la requête que le roi lui faisait, et par plusieurs fois avait faite pour ledit monsieur du Mans, touchant le fait de ladite cardinalité, et à quoi messieurs de Guyenne, messieurs de Calabre, de Bretagne, et autres plusieurs s'étaient conformés par leurs lettres avec le roi, en faveur de mondit seigneur du Mans; pour les causes que dessus, il semblerait au roi, au royaume et aux seigneurs qui en avaient écrit, bien fort étrange, en supliant à notredit saint père et à messieurs du collége, et par plusieurs et diverses fois, étant notredit saint père audit collége et hors d'icelui, et pareillement à mesdits sieurs du collége en l'absence de notre saint père, qu'ils voulsissent avoir regard en ces choses, et obtempérer à la requête que le roi et lesdits seigneurs faisaient à notredit saint père en cette partie.

La tierce requête était qu'il plût à notredit saint père pourvoir des bénéfices que ledit cardinal d'Angers tenait et possédait au temps qu'il avait été mis en garde et sûreté, à aucuns notables personnages plus à plein contenus et déclarés en nos instructions, lesquels particulièrement nous lui nommâmes, et les bénéfices que le roi requérait pour eux, la qualité de leurs personnes, les services qu'eux et leurs parens avaient faits et faisaient chacun jour au roi, et l'affection et vouloir que ledit seigneur avait en cette partie, et les causes pourquoi; et tant en cette matière, comme ès autres deux dessus touchées, et dîmes, et fîmes et persuadâmes tout au mieux qu'il nous fut possible, et beaucoup plus amplement qu'il n'est dessus contenu.

La quarte requête fut touchant le fait de monsieur d'Avignon, afin qu'il plût à notredit saint père lui bailler la légation de France, dont autrefois le roi lui avait écrit, et lui avait été rapporté par maître Olivier le Roux, que notredit saint père n'était content, pour ce que le roi certifiait de rechef qu'il le désirait ainsi. Et aussi lui fîmes requête pour mondit seigneur le cardinal d'Avignon, que le plaisir de notredit saint père fût de lui donner provision de vivres pour le temps qu'il avait vaqué en la charge qui lui avait été commise de par ledit saint père pour venir en France, dont il n'avait été payé que pour six mois, et toutefois il y avait vaqué

plus de dix-huit mois, et à tout le moins que s'il y avait aucune chose du fait de la décime, qu'il plût à notredit saint père l'appointer sur ce. En outre lui requîmes que son plaisir fût d'avoir pour recommandé ledit monsieur d'Avignon au premier bon évêché, archevêché ou abbaye qui vaquerait en France, et qu'en cas que notredit saint père le pourvoirait d'aucun archevêché ou évêché, ainsi que dessus, son plaisir fût de donner l'évêché de Dol, que tient ledit monsieur d'Avignon, à son neveu.

Sur lesquelles quatre requêtes notredit saint père nous fit réponse en la manière qui s'ensuit.

Qu'en tant que touche la légation d'Avignon, notredit saint père était bien recors que le roi l'avait par plusieurs fois sur ce fait requérir, premièrement pour l'archevêque d'Auch, et secondement pour ledit monsieur de Lyon, et que notredit saint père avait été par plusieurs fois requis et fort pressé au nom du roi et de par le feu duc de Milan, pour ledit monsieur d'Auch, et que depuis, pour aucunes causes qu'à ce meure le roi, notredit saint père fut bien informé et averti que le plaisir du roi n'était pas que ledit archevêque d'Auch eût ladite légation.

Et après le roi écrivit par plusieurs fois à notredit saint père qu'il lui plût donner ladite légation à mondit seigneur de Lyon, et y eut plusieurs allées et plusieurs venues touchant ladite matière, et eut l'archevêque de Milan certaines instructions pour en parler, lesquelles notredit saint père nous montra.

Et après plusieurs remontrances, notredit saint père fut content que mondit seigneur eût la légation moyennant deux conditions. L'une que le roi s'obligerait à notredit saint père, que toutes et quantes fois que lui ou ses successeurs requerraient mondit seigneur de Lyon de leur bailler et restituer Avignon, et les places de par delà et de la comté de Venaissin, ils les rendraient et restitueraient avec tout ce qui leur serait baillé de la terre d'église èsdites marches, sans aucun contredit ou difficulté, refus ou délai sous quelque couleur ne condition que ce fût. La seconde condition était que ledit monsieur de Lyon s'employât au fait de la pacification du roi et de monsieur de Guyenne. Tiercement, qu'il ne lui apparaissait point du consentement de mondit seigneur d'Avignon, et par conséquent ne lui semblait pas qu'honnêtement ne licitement, il pût bailler ladite légation, et que, s'il venait à la bailler, il ne le pourrait honnement faire sans l'avis et le consentement des cardinaux; et quand il demanderait leur avis et consentement, il lui semblait bien qu'ils ne le feraient jamais, pour ce que la matière touchait ledit cardinal absent, non oui en ces choses, ne récompensé; et que quand on ouvrirait cette voie, il leur semblerait que ce serait un trop grand pré-

judice pour eux pour la conséquence, et à peine s'y voudraient jamais consentir, pour laquelle cause il était en grande perplexité de ce qu'il avait à faire : car d'un côté il voudrait bien complaire au roi, s'il lui était possible; et d'autre part il voyait qu'il ne le pouvait bonnement ne licitement faire; ainsi il ne savait que dire. Toutefois il mettrait volontiers les choses en délibération en consistoire, et y ferait ce qu'il pourrait, et nous dirait ce qu'il aurait trouvé.

Sur lesquelles choses nous fîmes plusieurs répliques, et par divers jours et en plusieurs manières; et entre autres lui dîmes qu'au regard dudit scellé qu'il demandait, le roi l'avait une fois baillé à notredit saint père, et notre saint père s'en était tenu content, et quant aux conditions dont dessus est faite mention, elles étaient accomplies; car, Dieu merci, la paix était faite entre le roi et mondit seigneur, son frère, et que tant en cela, qu'au fait de la paix du roi et de monseigneur de Bourgogne, mondit seigneur de Lyon s'y était employé au mieux qu'il avait pu, et en telle manière que le roi en était très-content, l'avait en sa singulière recommandation, l'aimait très-fort, et nous avait chargés en certifier notredit saint père.

Au tiers point du consentement de mondit seigneur d'Avignon touchant ladite matière, répliquâmes que nous n'avions jamais rien entendu dudit tiers point, et il n'était point contenu ès articles qui autrefois avaient été baillés touchant ladite matière, et ne s'attendait point le roi, qu'à cette occasion on y dût faire aucune difficulté, et pour ce nous semblait qu'on ne s'y devait point arrêter, et mêmement que notredit saint père avait bien de quoi récompenser mondit seigneur d'Avignon ailleurs, et si voyait les requêtes que le roi faisait pour lui ès autres matières.

Auxquelles choses et à chacune d'icelles notredit saint père fit plusieurs dupliques et insistances, et fut la chose fort débattue, tant en consistoire comme dehors, et à la fin notredit saint père nous fit réponse qu'il en avait parlé à ses frères les cardinaux, et qu'en ce qu'il pourrait complaire au roi il le ferait de bon cœur, et chargerait messire Falco d'avertir le roi des difficultés qui étaient en ces matières, et lui ferait faire aucunes ouvertures, lesquelles il pensait qui lui seraient bien agréables.

Touchant la seconde requête qui était pour le fait de M. du Mans, afin de le faire cardinal, etc., notredit saint père nous dit que quand il fut assumpt au saint-siége apostolique, avant son assomption, lui et tous les autres cardinaux firent certains sermens solemnels dedans le conclave, et depuis qu'il fut assumpt il les ratifia, et de rechef les jura et promit; et entre les autres qu'il ne créérait aucun cardinal, sinon par l'avis et

du consentement des autres cardinaux; qu'on ne le fit autrement, ne jamais ne fera ; que par trois fois il avait mis en délibération au consistoire de faire cardinal M. du Mans, par quoi il ne pouvait voir que pour cette heure la chose se pût faire.

D'autre part, il disait que le roi lui avait de sa main écrit par plusieurs fois que, s'il plaisait à notredit saint père créer Balue cardinal, lesquelles lettres étaient encore *in rerum naturâ*, il ne requerrait jamais notredit saint père de faire aucun autre cardinal français.

Nous dit aussi en outre que les revenus de l'église étaient fort diminués, et les charges crues; que quand il y a grande multitude de cardinaux, il n'est pas possible au siége apostolique de leur pourvoir ainsi qu'il est accoutumé de faire; que nous avions six cardinaux français; qu'en Espagne ne en Portugal n'y en avait point; qu'en Angleterre n'y en avait qu'un; qu'en Hongrie n'y avait point; que chacun en demandait, comme raison était; que quand on en ferait encore un français, ce serait grand'charge pour le siége apostolique, et que les autres nations en crieraient et auraient cause d'eux douloir. Toutefois la personne de mondit seigneur du Mans lui revenait très-bien, lui semblait notable prélat, l'aimait fort et eût bien voulu qu'il eût été cardinal, s'il n'eût tenu qu'en lui; mais il ne voyait pas que pour cette heure il le pût faire, et qu'il convenait qu'il eût encore un peu de patience.

Sur lesquelles choses nous fîmes plusieurs répliques, tant à notredit saint père à part, comme au consistoire. Au regard des lettres qu'ils disaient que le roi avait écrites à notre saint père de sa propre main, en faveur dudit Balue, nous dîmes que nous ne sçavions rien de cette matière, et ne cuidions point que lesdites lettres fussent écrites de sa main; mais ledit cardinal Balue était assez fin homme pour donner cela à entendre à notredit saint père et au collége, pour venir à ses fins, ainsi qu'en autres choses il avait bien fait. Et au regard des charges que notredit saint père disait que le saint-siége apostolique aurait s'il y avait tant de cardinaux, comme chacun requérait, il faudrait que la portion des autres diminuât; nous remontrâmes que, selon les anciennes ordonnances et constitutions de l'église, il y devait avoir cinquante-un cardinaux; sçavoir : sept évêques, vingt-huit prêtres et seize diacres; que le nombre de beaucoup n'était pas rempli, et que, pour créer un cardinal à la requête du roi, le siége apostolique n'en serait pas fort chargé, ne la portion des autres cardinaux n'en diminuerait de guères.

Secondement, notredit saint père n'avait fait aucun cardinal français depuis qu'il était pape, et se on voulait dire que ledit

Balue était cardinal, nous ne le tenions plus pour tel, et nous en fallait un autre.

Tiercement, est bien autre chose de l'église de France que de l'église des autres nations, et doit-on bien avoir autre regard aux prières du roi que des autres princes, et était beaucoup mieux dû à la France avoir cinq, ou six, ou sept cardinaux, qu'à l'Italie qui n'est pas le tiers de France, touchant le fait de l'église, et néanmoins ils en avaient treize ou quatorze; et semblait être grand'foule pour le roi quand on lui dénierait sa requête en cette partie. Et pour ce, en retournant à notre première requête pour ledit monsieur du Mans, afin qu'il fût cardinal, suppliâmes avec grand'instance, qu'elle nous fût admise et accordée, et qu'il fût créé et publié cardinal, ainsi que le roi requérait.

Sur lesquelles choses y eut plusieurs collocutions et communications, et par divers jours; et à la fin, notre saint père nous dit que nous certifissions le roi, qu'il ne ferait ne créerait aucuns cardinaux, jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles dudit seigneur, et que nous lui fissions relation des difficultés qui étaient en cette matière, et que sur tout le roi eût bon avis, et que notre saint père ne déniait pas audit monsieur du Mans qu'il ne fût cardinal, ne qu'il le pût bien être; mais, pour cette heure, il n'y pouvait autre chose faire, et qu'il espérait que le roi connaîtrait par effet qu'il lui voulait complaire en tout ce qu'il pourrait.

Suite de lettres rangées suivant l'ordre des années et des affaires.

« Le roi, craignant que la guerre ne s'allumât, donna » ordre à Bourré et à Briçonnet d'engager Warwick à re- » passer en Angleterre. (P. 199.) »

Lettre du Roi à Bourré, sieur du Plessis.

Monsieur du Plessis, vous sçavez assez le désir que j'ai et dois avoir du retour de Warwick en Angleterre, tant pour le bien que ce me serait de le voir au dessus de ses querelles, ou à tout le moins que par son moyen le royaume d'Angleterre fût en brouillis, comme pour éviter les questions qui, pour sa demeure par deçà, pourraient advenir, dont vous en avez connu des commencemens; pour quoi vous prie que mettiez peine, tant de vous même, comme en sollicitant monsieur l'amiral, monsieur de Concressault et autres de par delà, de tellement besongner avec ledit monsieur de Warwick, qu'il parte pour aller audit pays d'Angleterre le plus prestement que faire se pourra; et pour se faire lui dire toutes les causes et raisons dont vous et eux

sçaurez aviser ; mais j'entends que ce soit par toutes les plus douces voix que pourrez, et en manière qu'il n'aperçoive que ce soit pour autres fins que pour son avantage ; et aussi ferez apprêter de mes navires pour le conduire, si sans conduite ne voulait partir ; car vous sçavez que ces Bretons et Bourguignons ne tendent à autres fins que de trouver moyen de rompre la paix, sur couleur de la demeure dudit de Warwick par deçà, et partant commencer la guerre, laquelle je ne voudrais point voir commencée sur cette couleur : et pour ce que vous connaissez mes affaires plus que autres, et que j'ai toute ma fiance en vous, je n'écris à présent à nul qu'à vous de cette matière : si vous prie, monsieur du Plessis, que vous y besongniez en manière que je connaisse le vouloir qu'avez à me bien servir au grand besoin. Donné à Amboise, le 22e. jour de juin. Loys. *Et plus bas*, Jehan Le Clerc.

(Jean Bourré, sieur du Plessis, secrétaire de Louis XI, avait beaucoup de part à la confiance de ce prince, comme on le voit dans plusieurs lettres de celui-ci.)

Lettre du roi au même.

Monsieur du Plessis, j'ai reçu vos lettres faisant mention des causes pour quoi vous semble que monsieur de Warwick n'est pas si près d'aller en Angleterre, comme je l'entends ; pour quoi comme vous avez à vous gouverner touchant l'argent : vous avez déjà sçu comme la reine d'Angleterre et ledit de Warwick se doivent assembler au Mans, là où ils auront tôt fait ou failli, pour quoi ledit de Warwick n'aura cause de faire plus long séjour par deçà ; mais, au regard de l'argent, je crois votre avis, sinon que vissiez qu'autrement faire fût cause d'abréger la matière, et que connussiez qu'il en fût nécessité. Je réponds à monsieur l'amiral de tout le surplus. Donné à Tours le troisième de juillet. Loys. *Et plus bas*, Le Clerc.

Au même.

Monsieur du Plessis, n'a guères ai envoyé messire Yvon du Fou par delà, pour mettre le fait de monsieur de Warwick en sûreté, et présentement lui mande qu'il mette telle provision et ordre que les gens dudit monsieur de Warwick n'ayent point de nécessité jusqu'à ce qu'ils soient par delà. Aujourd'hui avons fait le mariage de la reine d'Angleterre et de lui (1), et demain espère l'avoir du tout dépêché prêt à s'en partir. Dieu merci et

(1) C'est-à-dire du prince de Galles, fils de Marguerite d'Anjou, avec une fille du comte de Warwick.

Notre-Dame, avons les scellés de Bretagne, et sommes de tout point amis, monsieur de Lescun et moi, et par ainsi sommes sûrs de ce côté : vous verrez ce que j'écris audit messire Yvon. Je vous prie que vous faites ce qu'il vous dira, et que n'y épargniez rien, en manière que les gens dudit de Warwick n'ayent aucune disette ou nécessité, et qu'ils ne se malcontentent; et vous y employez vous et le général, ainsi que j'en ai en vous ma fiance. Écrit au Pont-de-Cée, le 25 juillet. Loys.

Au même.

Monsieur du Plessis, vous sçavez comme je vous chargeai, dès Tours, de faire incontinent partir le clerc du trésorier des guerres avec l'argent que j'avais ordonné pour les gens d'armes à mon frère monsieur le connétable; toutes voyes il m'a écrit qu'il n'a nulles nouvelles dudit clerc, ni de l'argent, dont je ne suis pas content de la diligence qui y a été faite; et pour ce envoyez incontinent après pour le faire hâter, et ne vous excusez pas, disant que vous l'aurez dit au trésorier des guerres; car, se faute y a, je m'en prendrai à vous. Car, par votre faute et celle dudit trésorier, vous me pouvez faire un grand dommage que vous ne me sçauriez réparer. Je vous envoye les lettres que ledit monsieur le connétable m'en a écrites. Écrit à Notre-Dame-de-Selle, le troisième jour de juin. Loys. *Et plus bas*, Tilhart.

Au même et à Gaucourt.

Monsieur de Gaucourt, et vous M. du Plessis, pour ce qu'il y a long-temps que je n'ai eu nouvelles de messire Guerault Desplaces, qui, comme vous sçavez, tient la place de Roquemore, qui est bonne place et forte, et aussi que son frère et tous ses amis se sont rendus Aragonais; je ne sçais s'il me voudrait point faire un tel tour qu'ont fait les autres; je lui écris des lettres, lesquelles je vous envoye, afin qu'incontinent il s'en vienne devers moi; voyez-les, et si elles vous semblent bien, envoyez-les lui par homme qui parle à lui, et entende son vouloir, et si vous voyez qu'il fasse difficulté de venir, c'est mauvais signe; car par cela vous pourriez connaître une partie de ce qu'il a intention de faire; si vous connaissez qu'il voulsist faire quelque mauvais coup, ou qu'il fit difficulté de venir devers moi, vous le devez semoncer de mettre la place en ma main, et s'il la vous refuse, incontinent vous devez assembler des gens du pays et autres que aviserez pour lui mettre le siége devant, et de tous points la mettre en mon obéissance. Si vous prie que y faites diligence,

en manière que aucun inconvénient n'en puisse advenir. Ecrit à Montsoreau, le vingt-huitième jour de juillet. Loys. *Et plus bas*, Tilhart.

Lettre du roi au comte de Dammartin.

Monsieur le grand-maître, j'ai vu les lettres que m'avez écrites touchant le fait de la ville d'Auxerre; il me déplaît des commissaires qui y ont été; et en tant que touche Buteaux, faites le prendre et qu'il soit bien examiné, et s'il est trouvé qu'il ait failli, je veux qu'il soit très-bien puni; si vous pouvez trouver façon d'avoir ladite ville d'Auxerre, je vous prie que le fassiez; mais ne faites nulle guerre, et ordonnez à ceux que vous avez mis en garnison, qu'ils se gouvernent bien, par manière qu'ils ne m'acquièrent nuls ennemis, et qu'ils attirent à eux tout ce qu'ils pourront, et les instruisez et enseignez tout le mieux que pourrez tendant à cette fin. Mon frère de Guyenne s'en alla hier bien content, aussi la reine d'Angleterre et madame de Warwick s'en iront demain. Mon frère le connétable et le maréchal Joachim se partiront demain ou samedi, et un chacun s'en ira faire ses diligences. J'ai bien espérance que de votre part vous les ferez bonnes. Faites-moi souvent sçavoir de tout ce qui vous surviendra; mettez toujours des gens à pratiquer avec ceux d'Auxerre, et vous en allez à Beauvais; car monsieur de Torcy s'en ira demain. J'ai bien espérance que vous besongnerez bien; je ne cuide onc mettre commissaire Buteau, et avait été baillé une commission au neveu de l'évêque d'Auxerre. Ecrit à Amboise, le 13 de décembre. Loys. *Et plus bas*, Dumolin.

« Le duc de Bourgogne publia un manifeste, par lequel » il prétendait que Baudouin, bâtard de Bourgogne, » Chassa et plusieurs autres avaient comploté de l'assassi- » ner ou de l'empoisonner. (P. 202.) »

De par le duc de Bourgogne.

Très-chiers et bien amés, puisque vous désirez toujours être avertis de nos grandes affaires, mêmement de ce qui peut concerner l'état de notre personne et de la chose publique de nos pays; il est vrai que n'a guères est venu à notre connaissance, et avons certainement été avertis et informés que comme nous eussions, environ y a un an, envoyé devers notre très-chier et très-amé frère et cousin, le duc de Bourbon, qui lors était devers le roi pour le fait de l'appaisement de certain différent étant

entre notredit frère et cousin d'une part, et notre très-chier et très-amé cousin le comte de Baugey, seigneur de Bresse, d'autre; un nommé Jehan d'Arson, lequel de long-temps avait été nourri en l'hôtel de notre très-chier seigneur et père que Dieu absolve, et depuis son trépas l'avions pourvu en l'état de notre panetier, servant notre bouche, et aussi étant maître-d'hôtel de notre très-chier et féal chevalier, conseiller et premier chambellan, messire Antoine, bâtard de Bourgogne, et gouverneur de la personne de monsieur Philippe de Beure, son fils; icelui Jehan d'Arson, en lieu de nous faire service en la charge qu'il avait de nous, prit et accepta charge de conspirer et contracter avec messire Baudouin, lors appelé bâtard de Bourgogne, de nous tuer et faire mourir par glaive ou par venin, pour après envahir et prendre nos pays et seigneuries, comme abandonnées et sans défense, et iceux partir et diviser, et butiner entre aucuns tant de France que d'Angleterre et autres : à laquelle conspiration et conjuration ledit maître Baudouin, ingrat, méconnaissant de la grace et honneur qu'il avait d'être tenu et renommé bâtard de Bourgogne, à la nourriture qu'il avait eue en notre maison, et des grands biens qu'il avait de nous tant en terres, seigneuries et chevance, qu'en bonne et grande pension, et aussi en plusieurs dons et bienfaits que souvent il avait de nous extraordinairement, se consentit et accorda sous espoir et espérance de, après qu'il aurait fait et exécuté ladite damnable entreprise et conspiration, soi retraire devers le roi, et avoir de lui charge de gens d'armes, pension et autres biens, ainsi que par ledit Jehan d'Arson lui avait été dit et exposé par la charge qu'il avait du roi. Depuis après que ladite conspiration et conjuration fut ainsi pourparlée, conclue et accordée entre ledit messire Baudouin et Jehan d'Arson, et qu'ils s'en furent découverts à messire Jehan de Chassa, lors notredit serviteur en état de chambellan ordinaire, icelui messire Baudouin se délibéra d'envoyer ledit messire Jehan de Chassa devers le roi, pour assurer et arrêter à son appointement, afin de plus assurément procéder à l'exécution de ladite entreprise, et tellement qu'icelui de Chassa, sont environ trois mois, du sçu et à la requête de maître Baudouin, se partit tellement sans licence de notre hôtel et de nosdits pays, et s'en alla devers le roi, lors étant en son châtel d'Amboise, vers lequel, après qu'il a demouré certain espace de temps, il a assuré et arrêté la provision que ledit Baudouin aurait tant de pension comme de charge de gens d'armes et autrement, incontinent après qu'il aurait fait et exécuté ladite entreprise damnable sur notre personne, se faire le pouvait; et s'il faillait et fût en doute d'être découvert, tantôt qu'il se serait retrait devers le roi. Par

laquelle conclusion et assurance de ladite provision signifier et faire sçavoir par deçà, icelui de Chassa, par l'ordonnance et commandement du roi, dépêcha, un jour ou deux avant la Saint Martin d'hyver dernier passé, un sien serviteur en qui il avait parfaite fiance, auquel le roi, au parc de Montils-les-Tours parla sûrement: ledit de Chassa, vû que lesdites enseignes ne semblaient audit serviteur assez connues, lui en fit bailler en sa présence d'autres plus espéciales par le seigneur de Crussol, d'aucunes choses qu'il avait faites par deçà, dès que le roi l'avait envoyé devers nous, et ledit serviteur ainsi dépêché avec aucunes lettres, le fit accompagner par un page dudit sieur de Crussol, pour avoir plus grande crédence, se besoin était; et incontinent qu'icelui serviteur fut arrivé en notre ville de Saint-Omer, que, soi illec tenant secrètement, eut fait sçavoir sa venue à ceux auxquels il avait à parler, et que nous, de ce avertis, le fîmes prendre pour l'amener devers nous, ledit maître Baudouin, sçachant que ledit serviteur venait dudit Chassa, et que par lui nous pourrions sçavoir et entendre ladite conspiration, soudainement et avant que ledit serviteur fût arrivé devers nous, se partit à très-grand'hâte, en délaissant leurs gens, chevaux et bagages, comme fugitifs, doutant d'être atteints et convaincus d'icelle conspiration, et s'en sont allés devers le roi; lesquelles choses, très-chiers et bien amés, pour ce que sçavons et connaissons avoir été prescrit, et gardé de ladite conspiration et conjuration par la seule bonté et clémence de Dieu, notre créateur, dont ne lui pouvons à suffisance rendre graces et louanges; nous vous avons voulu bien à plein signifier et écrire, et vous mandons très-expressément la grande et singulière grace qu'il a plu à Dieu faire à nous et à nos pays et seigneuries, en nous préservant de ladite conspiration, vous lui rendiez et fassiez rendre graces, tant par processions publiques et solemnelles, messes et prédications, qu'autres dévotes prières et oraisons, en lui priant dévotement et de cœur, que d'icelles et semblables conspirations, trahisons et autres inconvéniens, par sa pitié et miséricorde veuille toujours ci-après garder, préserver et défendre notre personne, nosdits pays, seigneuries et vous, sujets très-chiers et bien amés; notre Seigneur soit garde de vous. Ecrit en notre châtel de Hesdin, le treizième jour de décembre; l'an 1470. CHARLES. *Et plus bas*, LE GROS.

Réponse à la lettre précédente.

COMME il soit venu à la connaissance de moi Jehan de Chassa, chevalier, seigneur dudit lieu de Chassa, que Charles, soi disant

duc de Bourgogne, ait envoyé en plusieurs et divers lieux lettres signées de sa main, et de Jehan Le Gros, son secrétaire, écrites à Hesdin le treizième jour du mois de décembre dernier passé, par lesquelles il s'efforce de, faussement et contre vérité, me donner charge et imposer que M. Baudouin, bâtard de Bourgogne, chevalier, et Jehan d'Arson, écuyer, s'étaient découverts à moi d'une entreprise et conspiration qui par eux avait été faite de le tuer et faire mourir par glaive ou par venin, dont onc en ma vie ne sçus rien et n'ouïs parler. Considérant que c'est matière qui touche mon honneur si grandement, que je ne puis, ne me dois passer, ne dissimuler une si déloyale et inique calomniation, sans y faire honnête et véritable réponse, ainsi qu'à un gentilhomme appartient, afin que la vérité en soit connue et manifestée partout, j'ai bien voulu écrire ces présentes et autres semblables signées de ma main et scellées du scel de mes armes, par lesquelles je certifie et affirme sur mon honneur, et de ce appelle Dieu à témoin, que onc ledit maître Baudouin, bâtard de Bourgogne, ledit Jehan d'Arson, ne autres ne me parlèrent de conspiration ne entreprises quelconques contre la personne dudit Charles de Bourgogne, et ne sçais qu'ils, ne aucun d'eux, eussent vouloir ou intention de le tuer ou faire mourir par quelque manière que ce soit, ne autrement lui faire ou pourchasser mal en sa personne, et onc n'ai volonté de faire ne conspirer contre sa personne, non plus que contre la mienne, et prends sur Dieu et sur mon âme que de la charge que ledit Charles de Bourgogne m'a donnée par lesdites lettres, lui et tous ceux qui le voudraient dire ont faussement et déloyaument menti; et s'il y a personne qui le veuille maintenir, offre sur cette querelle le combattre, et lui en répondre et faire bon de mon corps en la présence du très-chrétien roi de France, qui est de droit juge et souverain seigneur dudit Charles de Bourgogne, et, moyennant l'aide de Dieu et ma bonne et juste querelle, lui en faire dire et reconnaître la vérité: et, quant à ce que ledit Charles, soi disant de Bourgogne, dit que je m'en suis venu et absenté de sa maison et de ses pays sans son congié, il me déplaît de tout mon cœur, mêmement parce que autrefois je l'ai tenu et réputé mon seigneur naturel, à cause de ce que je suis né de la comté de Bourgogne, qu'à présent il me faille déclarer chose qui touche son honneur; mais puisque par sesdites lettres il veut publier et colorer sa fausse et déloyale accusation sur mon département, contrainte et nécessité m'est, pour mon honneur, et pour la vérité de ma justice et innocence, de dire et déclarer, non sans grand déplaisir, la cause qui m'a meu de ce faire, laquelle est pour les très-viles, très-énormes et déshon-

nêtes choses que ledit Charles de Bourgogne, lorsque j'étais devers lui, fréquentait et commettait contre Dieu, notre créateur, contre nature et contre notre loi; en quoi il m'a voulu attraire et faire condescendre d'en user avec lui; et, s'il veut dire le contraire, j'offre sur cette querelle de combattre devant ledit très-chrétien roi de France, son souverain seigneur, pour lesquelles choses fouir, et pour eschever le danger de l'ire de Dieu, et de la conversation de celle déshonnête et abominable vie, je me suis, à bonne et juste cause, départi de sa maison pour crainte de sa fureur et tyrannie, m'en suis venu sans congié, et ai trop mieux aimé laisser tous les biens, terres et seigneuries que par la succession de mes prédécesseurs Dieu m'a donnés, et que je tenais et possédais en sa sujétion, que de me soumettre au danger de si grièvement offenser Dieu, mon créateur, et blesser ma conscience et mon honneur. Et combien que, comme dit est, je sois né et mes prédécesseurs extraits de la comté de Bourgogne, à cause de quoi ledit Charles, soi disant de Bourgogne, se maintient être mon seigneur de naturel : partant ne s'ensuit-il pas que moi, ne autre quelconque qu'il voudrait dire son sujet, soyons tenus de lui obéir ne le respecter pour notre seigneur et notre prince en cette si très-détestable et déshonnête vie, dont l'énormité est si grande, que par la seule parole l'air en est corrompu et infect; mais, selon toute vertu et en honneur, peuvent et doivent tous ses sujets l'abandonner et rebouler la sujétion d'un tel homme, pour vivre et converser sous la règle et obéissance de la loi de Dieu, contre laquelle il n'y a sujétion, ne autre lieu à quoi l'on puisse être tenu ne astreint; et la cause qui m'a meu de m'en venir au royaume et en l'obéissance dudit très-chrétien roi de France, a été pour pouvoir en sûreté mieux et plus honnêtement vivre. Et au regard de ce que ledit Charles de Bourgogne dit par sesdites lettres que j'avais envoyé un mien serviteur devers ledit messire Baudouin, bâtard de Bourgogne, pour le fait de ladite conspiration, ce sont menteries faussement et mauvaisement controuvées; car je ne l'envoyai point pour cette cause, et onc n'en eus affection ne volonté : mais bien est vrai que, certain temps après mon département, j'envoyai mondit serviteur pour aucunes affaires; aussi je ne dénie pas que je ne les y envoyasse pour parler à aucuns de mes parens et amis étant en l'hôtel dudit Charles, soi disant de Bourgogne, et les admonester d'eux départir de la sujétion et du lieu où si vicieuses et déshonnêtes choses se fréquentaient, en les conseillant, pour leur sûreté, de venir sous l'obéissance dudit roi très-chrétien, sous lequel ils pourraient vivre vertueusement en gardant leur honneur et leur conscience, et y être pourvus et avoir

des biens selon leurs vertus et mérites. Toutes lesquelles choses dessusdites je certifie et affirme sur mon honneur et ma conscience être vraies : et en témoin de ce j'ai signé ces présentes de ma main, et fait sceller du scel de mes armes, le trentième jour de décembre, l'an de grace 1470. *Signé*, JEHAN DE CHASSA.

(Baudouin, bâtard de Bourgogne, publia aussi un manifeste pareil à celui de Chassa.)

« Dammartin ayant fait passer sa cavalerie au-delà de la » Somme, le roi en eut de vives inquiétudes, etc. (P. 207.)»

Lettre du roi au bâtard de Bourbon, amiral de France.

MON fils, le chemin que le duc de Bougogne prend, est pour aller à Corbie. Je vous envoye le double des lettres que j'ai écrites au comte de Dammartin ; il ne m'a point fait de réponse, et si les a dès lundi ou mardi au matin, ne je n'ai onc nouvelles de lui, je ne sçais s'il avait mis le siége à Corbie, ou s'il veut attendre la puissance du duc de Bourgogne. Mon fils, je ne vis onc si haute folie que d'avoir fait passer la rivière aux gens qu'il a, ou mieux courir au grand déshonneur ou grand dommage; je vous prie, envoyez-y quelques gens, pour sçavoir comment il s'y gouverne, et m'en faites sçavoir des nouvelles deux ou trois fois le jour ; car je suis en grand mal-aise, doutant que le grand-maître ait fait du hardi merdoux, et si Dieu ne le sauve et Notre-Dame, et sa compagnie, qu'ils ne se perdent par leur défaut; il me semble que le duc de Bourgogne est défait, et s'il vient une fois au mont St.-Quentin sur Péronne, je ne l'éloignerais de cet an, que je puisse. Ecrit à Noyon, le quatorzième jour de février 147$\frac{0}{1}$. LOYS. *Et plus bas*, TILHART.

Lettre du roi au comte de Dammartin.

MONSIEUR le grand-maître, j'ai reçu vos lettres, et n'y a bon mot qu'au dernier ; c'est qu'en deux petites lignes vous me mandez que vous ferez abattre les murailles de monsieur Saint-Acheu, monsieur Saint-Jehan et des fauxbourgs du côté de la Picardie et des arbres, hayes et tout ce qu'il faut abattre, et en effet tout ce qui est écrit qu'il fallait faire. Et encore, monsieur le grand-maître, j'ai bien espérance que vous y mettrez du vôtre, et je vous prie que vous attendiez si bien tout, que vous n'ayez point de besoin de vous excuser sur dire que vous ne cuidiez pas qu'ils y vinssent, et montrez que vous avez autrefois vu le comte de Salisbury, Talbot, l'Escalles et tous ces

gens-là. Monsieur le grand-maître, au regard de la franchise durant la trêve pour ceux de la ville et de dehors, maître Pierre Doriole m'a assuré qu'il vous l'a envoyée; et pour ce mandez-moi ce qui en est, afin que, si vous ne l'avez eue, je vous l'envoye. Au regard de ce que vous êtes affamés, vous dussiez mander à Paris et Rouen, qu'on vous envoyât des vivres, et devez faire bonne justice, et, en faisant bonne justice, vous ne pouvez faillir à avoir assez de vivres, et si pouvez faire un convoi à Beauvais, afin que les vivres vous soient menés sûrement; je vous prie que me faites souvent sçavoir de vos nouvelles. Ecrit à Ham, le dernier jour d'avril. Loys.

Lettre du roi à Pierre Doriole, général des finances, et au président des comptes.

Monsieur le général, et par espécial, vous monsieur le président, vous sçaurez l'état de messire Baudoin, bâtard de Bourgogne, étant présentement à Paris par mon ordonnance, et sa très-grande nécessité qui est toute notoire; et néanmoins ne lui avez souffert lever la somme de sept cent quarante-sept livres, échue au terme de Pâques passé, à cause de la terre d'Orbec que lui ai donnée, comme sçavez; ainçois avez fait votre plaisir de ladite somme, et, qui pis est, lui avez laissé assignation sur les restes et fins des comptes de mon domaine, qui est chose de longue attente, dont il n'a besoin: et pour ce qu'il m'a fait sçavoir qu'il n'a pas un blanc pour soi défrayer de Paris, et vous le devez bien croire, je vous prie, et néanmoins ordonne et commande à tous deux bien expressément, sur tout le plaisir que faire me désirez, que vous lui bailliez assignation en lieu sûr, soit ordinaire ou extraordinaire, tellement qu'il puisse promptement avoir argent pour soi aider et venir devers moi, et vous envoye son homme porteur de cette, pour recevoir ladite assignation; faites qu'il n'y ait faute, car je ne serais de vous content. Donné à Ham, le trois de juin. Loys.

Lettre du roi au comte de Foix.

Monsieur le prince, j'ai reçu vos lettres, par lesquelles je connais toujours de plus en plus la bonne affection qu'avez à moi, et la peine que prenez pour me faire service, dont je vous mercie; et par ma foi, monsieur le prince, j'en ai ma parfaite et entière confiance en vous autant qu'à moi-même.

Depuis la réception de vos lettres, beau-frère le connétable m'a écrit d'hier touchant aucunes ouvertures de trêves, dont

encore l'on ne peut sçavoir la certaineté jusques vers mardi ou mercredi, laquelle sçue, incontinent j'envoyerai chevaucheur tout exprès pour vous en avertir, et lors vous ferai réponse à tous les points contenus en vosdites lettres.

Monsieur le prince, comme autrefois je vous ai dit et écrit, si l'on vient à traiter sur la pacification des matières qui à présent courent, je désire singulièrement vous avoir auprès de moi, et pour ce qu'à présent y a aucunes ouvertures de traité, je vous prie tant chièrement comme je puis, que le plutôt que pourrez, vous en veniez par devers moi, en faisant tenir vos gens prêts jusques à ce qu'ayez autrement de mes nouvelles.

Je suis bien joyeux de ce que m'écrivez que ferez incontinent partir belle cousine, votre fille, pour venir par deçà; je vous prie qu'ainsi le faites, et qu'il n'y ait point de faute, et tenez vous certain qu'elle aura bonne chière, et sera traitée et recueillie honorablement comme fille de roi; car pour telle je la tiens, et croyez, monsieur le prince, que je désire le bien et prospérité de vous et de votre maison d'aussi bon cœur que le voudrais pour moi-même, et si Dieu plaît, quelque jour le connaîtrez par effet.

Monsieur le prince, mon cousin et mon ami, je prie notre Seigneur qu'il vous donne ce que désirez. Ecrit à Meaux, le premier jour de juillet. Loys.

Depuis ces lettres écrites, j'ai reçu autres lettres de vous écrites de votre main à Pampelune, le dix-septième jour de juin dernier passé, et suis bien joyeux de ce que m'écrivez que vous en venez par deça : je vous prie que le faites le plus tôt que pourrez; car si j'ai bien grand désir que vous y soyez.

Au regard de ce que m'écrivez touchant les gens d'armes, il me semble qu'avez très-bien avisé, en attendant de sçavoir plus à plein des nouvelles. A Dieu, monsieur le prince, mon ami, qui vous doint ce que désirez.

Lettre du roi au comte de Narbonne.

Monsieur de Narbonne, j'ai reçu vos lettres, et connais bien le grand vouloir qu'avez de me faire service, dont je vous mercie : tenez-vous certain que je ne l'oublierai point, et que quand mes besongnes seront bonnes, les vôtres ne seront pas mauvaises.

J'ai aussi reçu les lettres de monsieur le prince votre père, dont et de la grand'peine et diligence qu'il met à me servir, et du grand vouloir que je vois qu'il y a, je suis tant content que plus ne pourrais, et m'en tiens tenu à lui; par ma foi, j'ai mis ma parfaite confiance en lui comme à moi-même, et vous

assure que je désire le bien de lui et de sa maison comme le mien propre.

Je lui ai écrit que je lui prie qu'il s'en vienne devers moi le plus tôt qu'il pourra ; car à présent aucunes ouvertures ont été faites pour traiter sur la pacification des matières, et je désire singulièrement qu'il soit avec moi quand on y besongnera, et pour ce vous prie que teniez la main qu'il s'en vienne le plus tôt que possible sera.

Il m'écrit entr'autres choses qu'il envoye par deçà belle cousine, sa fille, votre sœur, dont je suis très-joyeux ; je vous prie que teniez la main qu'elle s'en vienne le plus tôt que faire se pourra, et elle sera recueillie et traitée honorablement, comme à fille de roi appartient.

Je suis bien joyeux des bons termes qui sont entre monsieur le prince, votre père et vous, et de ce que m'écrivez que rien ne se fera qui ne soit par votre main ; je vois que mettez peine de continuer toujours selon que m'avez écrit. Vos lettres font aussi mention des bons termes que monsieur d'Aire a tenus et tient pour moi, dont je suis bien joyeux ; dites-lui que j'ai en lui parfaite confiance, que certainement je ne l'oublierai point, et qu'il connaîtra par effet qu'il ne perdra pas sa peine.

Au regard de ce que m'écrivez touchant votre venue, mais que vous ayez pourvu au fait du pays de Guyenne dont vous avez la charge et gouvernement, je suis bien content que vous en veniez par devers moi, et croyez que si nous venons à la guerre, je désire bien que vous y soyez.

Dedans mardi ou mercredi je sçaurai la conclusion touchant le fait de la trêve, et incontinent envoyera homme exprès devers mon cousin, monsieur le prince votre père, et l'avertirai au long de tout.

Et pour le présent ne vous écris plus largement, fors que toujours vous employiez en ce qui sera à faire au mieux de votre pouvoir, comme j'y ai ma parfaite confiance. Donné à Meaux, le deuxième jour de juillet. Loys.

Lettre de Louis XI à Imbert Bastarnay, sieur du Bouchage.

Monsieur du Bouchage, Guyot du Chesnay m'a apporté une lettre de monsieur de Guyenne et de monsieur de Lescun, et m'a dit trois points. Le premier, par madame de Savoye qui a envoyé devers lui. Le deuxième, de monsieur d'Urfé, pour avoir mon consentement. Le tiers, que monsieur de Lescun est venu pour marier monsieur de Guyenne à la fille de monsieur de Foix, et d'abondant que monsieur de Guyenne a pleigé mon-

sieur de Foix et le mariage de la duchesse. Au premier touchant Savoye, je vous envoyerai le double de la réponse que je lui ferai. Au deuxième, d'Urfé, répondrai que vous en ferez la réponse, et telle que la ferez, je la tiens pour faite; car vous connaissez mieux de là où vous êtes comme je dois parler, et ce qui m'est possible à gagner, que je ne fais d'ici. Au regard du tiers, du mariage de Foix, vous sçavez le mal que ce me serait, et pour ce mettez-y tous vos cinq sens de nature à l'en garder: il m'a dit que mon frère ne l'a point voulu faire; j'ai pensé que monsieur de Lescun l'a fait obliger pour le mariage de la duchesse, afin qu'en prenant la sœur, que le duc quitterait cette somme, et qu'il le fît plus volontiers pour ce qu'il n'a de quoi payer; j'aimerais mieux payer, et cela et toutes les difficultés qui y seront, et que nous en venions à bout. En effet, je vous prie, faites-la consentir à marcher avant que vous en veniez; ne vous hâtez point de vous en venir, et besongnez bien. Si le fait d'Aragon se peut faire, vous me mettrez en paradis. *Item* j'ai pensé que monsieur de Foix ne voudrait point celui d'Aragon, pour ce qu'il attend avoir le royaume d'Aragon de par sa femme, et si monsieur de Guyenne en était averti, je crois qu'il servirait bien à notre cas. *Item*, il me semble que vous avez présentement belle occasion d'en parler à mon frère tout pleinement; car il me mande par cet homme, que le duc n'a onc tenu compte des protestations qu'il lui a faites de par moi par Corquilleray, et puisque mon frère me mande, vous avez bon de lui dire que je l'en remercie, et suis tenu à lui de ce qu'il me mande la vérité, et que maintenant je connais bien qu'il ne me veut pas faillir, puis qu'il n'épargne le duc, puisqu'il le voit tel contre moi, et lui remontrez le scellé que vous sçavez qu'il ne doit pas prendre, ne faire plus d'alliance qu'il y a, et s'il veut prendre femme qui ne soit point suspecte, tant que je vivrai, je n'aurai inspection sur lui, et aura puissance en tout le royaume de France autant ou plus que moi, tant que je vivrai. Brief, monsieur du Bouchage, mon ami, si vous pouvez gagner ce point, vous me mettrez en paradis, et demeurez par delà, tant que monsieur de Lescun s'en soit allé, dussiez-vous faire le malade; et devant que vous partiez, mettez notre fait en sûreté, si vous pouvez, je vous en prie. Et à Dieu, monsieur du Bouchage, mon ami, auquel je prie et à Notre-Dame qu'ils vous doinnent bien besongner. Les filles de mondit duc de Bourgogne ont été toutes malades du mal chaud; et dit-on que la fille est bien malade et enflée, aucuns dient qu'elle est morte. Je ne suis pas sûr de la mort; mais je suis bien certain de la maladie. Ecrit à Launoy, le 18 d'août. Loys.

Lettre de Louis XI à Tanneguy du Châtel, vicomte de la Bellière, gouverneur de Roussillon.

Monsieur le gouverneur, Gilles m'a baillé vos lettres; onc homme n'eut si belle pour que eût Philippe des Essars : quand il sçut que vous veniez, et nous pria à moi et à Blanchefort que nous vous écrivissions, pour Dieu, que vous attendissiez jusques à lundi qu'il se partirait. Or ne sçais-je s'il est vrai que vous soyez malade, et que ce soit ce qui vous en a fait retourner, ou que vous ayez joué ce tour, et fait de la tête de Breton, et que vous en soyez retourné par ce que Blanchefort et moi vous en mandâmes. Si vous êtes malade, je vous prie qu'incontinent que vous pourrez être guéri vous en veniez après moi; et si vous ne l'êtes point, je vous prie, venez-vous-en dès cette heure. Les choses que je vous voulais mander sont, que Philippe des Essars et Souplanville offrent de faire une trêve jusques à la Toussaint, et que le duc de Bourgogne la veut tenir et la tiendra, et que le sieur de Lescun se délibérera d'être autant mon serviteur qu'il était de feu monsieur de Guyenne, et de ne me pourchasser jamais nul mal, mais tout le bien qu'il lui sera possible. Vous entendez assez que, quand ce serait à bon escient, ce serait la rompture de l'armée d'Angleterre pour tout l'été qui vient. D'autre part, Desmier, qui a été, a joué le beau personnage; il dit que ce n'est qu'une tromperie de tout ce que les Bretons me présentent, et que ce n'est sinon pour m'entretenir jusques au temps nouveau, et au temps nouveau avoir les Anglais, et que Jehan d'Armagnac n'aurait pris Létoure, sinon pour la garder jusques au temps nouveau, et au temps nouveau me courir sus de tous côtés : et d'autre part, Jehan Richemond de La Rochelle, qui est en Bretagne, a dit à maître Jehan Moulins qu'on me veut tromper, demande une sûreté pour venir devers moi, et dit qu'il m'avertira de tout; je n'y ajoûte pas grand'foi, car il n'est pas fort sage : toutes voies, je lui envoye une sûreté pour s'en venir. Monsieur le gouverneur, il me semble que je me puis approcher d'eux jusqu'à Lermenault et là entour, et que je dois avoir tout mon conseil, besongner tous les jours, et donner la provision de tous les côtés, comme si j'étais bien sûr qu'ils me voulsissent tromper; car s'ils appointent de bon escient, je n'aurai pas perdu ma peine, et s'ils ne veulent appointer, au moins j'aurai pourvu et remédié à tout ce qui m'aura été possible, et me trouveront un petit mieux pourvu, que si je ne me donnais point de garde. Monsieur le gouverneur, je désirais votre venue pour deux points : Le premier, pour

prendre conclusion en tout ceci que je voudrais bien que vous y fussiez. Le second, monsieur de Lescun me veut faire jurer sur la vraie croix de Saint-Lô, pour venir devers moi; mais je voudrais bien avant être assuré de vous que vous ne fissiez point faire d'embûche sur le chemin; car je ne voudrais point être en dangier de ce serment-là, vu l'exemple que j'en ai vu cette année de monsieur de Guyenne. Monsieur le gouverneur, je vous prie, si vous pouvez venir, que vous veniez; je tiendrai tout mon conseil à Fontenay près de moi, et se vous ne pouvez venir, mandez-moi ce qu'il vous en semble, et aussi, si je fais le serment, je vous le tiendrai. J'envoye l'artillerie en Gascogne le plus diligemment que je puis : je vous envoye une lettre que j'écris à monsieur du Plessis : vous ferez vos lettres des confiscations que je vous ai données. Ecrit à Poitiers le 13 novembre.

Signé, Loys. *Et plus bas*, Tilhart.

Lettre de Louis XI au sire de Craon (1) *et à Pierre Doriole.*

Mon cousin, et vous monsieur le général, il y eut mardi quinze jours, que mes dernières lettres arrivèrent devers vous au plus tard, et depuis je n'eus nulles nouvelles de vous, ce que j'ai toujours pris à très-bon signe jusques à hier que maître Jehan de la Drisque arriva, qui me dit que monsieur le connétable m'avertissait pour certain que je ne finerais de monsieur de Bourgogne; mais qu'il ne me tromperait point, et qu'il disait tout franchement s'il le voulait faire ou non, et qu'il était délibéré de le me tenir, s'il le m'eût promis; et de ces choses qu'il en est bien averti par homme sûr, et qui ne lui en eût point menti, qui est homme qui le sçait bien; et, à ce que je puis connaître, par les paroles de maître Jehan de la Drisque, c'est le chancelier et maître Jehan Gros qui l'en ont averti.

Mon cousin, et vous monsieur le général, je m'ébahis quand vous avez vu que la chose allait mal, que vous ne m'en ayez averti, afin que je remédiasse par deçà au mieux que j'eusse pu; car quand les choses vont bien je n'ai que faire d'être averti, pour y remédier.

Des nouvelles de monsieur de Guyenne : il est toujours en pire depuis mes autres lettres, et on le porte en litière à une ville qui s'appelle Jannes, qui est sur le bord des pays de monsieur de Foix, entre Saint-Séver et ledit pays. Ecrit aux Montils, le second jour de décembre. Loys. *Et plus bas*, Tilhart.

Au dos est écrit : A notre chier et amé cousin, conseiller et

(1) La Tremouille.

premier chambellan, sieur de Craon; et à notre amé et féal conseiller et général de nos finances, maître Pierre Doriole.

Aux mêmes.

Mon cousin, et vous monsieur le général, à ce soir j'ai reçu vos lettres en cet hôtel de Montbazon, là où je suis venu pour ce que je n'ai encore osé aller à Amboise. Quand je vous écrivis les doutes que l'on me mandait, ce n'était pas en intention que vous délaissiez à conclure, mais seulement pour vous avertir des menées qu'on fait par deçà.

Et pour vous ôter de tout doute, je vous réponds que si monsieur de Bourgogne me veut faire les promesses tant par écrit, qu'autrement, que nous conclûmes à Orléans, je veux que vous l'acceptiez, et que vous concluiez, et suis délibéré de m'y fier.

Et au regard du doute que me mettez de ce qu'il veut faire les promesses principales par lettres à part, sans le mettre en celles de la paix, vous sçavez que je l'ai accordé au protonotaire, et puisqu'une fois j'ai accordé une chose, je n'irais point au contraire.

Mon cousin, et vous monsieur le général, faites seulement que monsieur de Bourgogne nous assure bien les lettres qu'il doit bailler; car si j'ai une fois ses lettres, ainsi que nous appointâmes, et qu'il y soit lié, je ne fais point de doute qu'il ne le tienne; et si c'était pour ma vie, je suis délibéré de m'y fier, et ne renvoyez plus devers moi pour tels doutes; car je vous assure que le plus grand désir que j'aye en ce monde, c'est que la chose soit conclue, puisqu'il dit de sa bouche qu'il a si bon vouloir à moi.

Vous m'avez écrit que le protonotaire vous a dit que je traitais partout: par ma foi, je n'ai ambassadeur que vous, et par les paroles que monsieur de Bourgogne vous a dites, vous lui pouvez bien soudre sa question; car il ne vous a dit offre qu'il ne vous ait dite avant, quand les choses seraient appointées; et me semble qu'ils ne sont pas sans traiteurs, puisqu'ils ont l'abbé de Begars et maître Ythier, marchand.

Il est venu ici un hérault du roi d'Angleterre qui a passé par monsieur de Bourgogne, qui m'a demandé sauf-conduit pour envoyer devers moi pour cette trêve; car, depuis que vous fûtes partis, tout le conseil fut d'opinion que je ne l'accordasse que pour quarante jours, si non que les marchands pussent aller d'un côté et d'autre, et s'il plaît à Dieu et à Notre-Dame que vous ayez conclu, je vous assure que tant que je vive, je n'aurai ambassade, qu'incontinent je ne le fasse sçavoir à monsieur de

Bourgogne, ne grande ne petite, et ne ferai réponse que ce ne soit par lui; et vous assure que jusques à ce que j'aye nouvelles de vous, si monsieur de Bourgogne voudra conclure ce traité ou non, ainsi que nous appointâmes ensemble, que je n'appointerai avec créature du monde, et de cela le pouvez assurer. Écrit à Montbazon, le 11 décembre. Loys.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Monsieur le grand-maître, mardi au soir je reçus vos lettres, dont je vous remercie tant que je puis; si Bourré ne fût allé à sa mère, qui est morte, vous eussiez déjà eu les mille cinq cents francs de reste; mais je l'attends d'ici à un jour ou deux, et incontinent qu'il sera venu, je m'acquitterai en la plus grande diligence que je pourrai. Méry de Coué le bicle, qui était à monsieur de Lescun, s'en est venu, et a dit adieu au duc, pourquoi je sais qu'il est instruit; je lui ai dit qu'il s'en tensist à son hôtel. Je vous envoye par écrit ce qu'il m'a dit qui se contrarie l'un et l'autre, et est langage tout forgé: où de ce qu'il charge monsieur le connétable, il m'en donne meilleur espoir que par avant. Madame de Thouars est morte, et ils en ont amené le jeune monsieur de Guyenne, qui a les fièvres quartes. Il a fait faire premièrement serment à ses gens d'armes de le servir mêmement contre moi; mais il y en a aucuns qui ne l'ont pas voulu faire, et s'en sont venus, et aujourd'hui s'en est venu le fils du sieur de Dampierre. Je vous envoye Jehan des Aubus, mon maître-d'hôtel, auquel j'ai chargé vous parler plus au long de toutes choses. Je vous prie, le croyez de ce qu'il vous dira de par moi; adieu, monsieur le grand-maître. Écrit aux Moutils-les-Tours, le 29 de décembre. Loys.

Au même.

Monsieur le grand-maître, depuis les dernières lettres que je vous ai écrites, j'ai eu nouvelles que monsieur de Guyenne se meurt, et qu'il n'y a point de remède que l'on n'ait fait, et le m'a fait sçavoir un des plus privés qu'il ait avec lui par homme exprès, et ne croit pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'ici au plus, qu'on le puisse mener; s'il m'en vient autres nouvelles, incontinent vous les ferai sçavoir. Le sénéchal est ici; je lui ai appointé son état en manière que je crois qu'il est bien content. Afin que soyez sûr de celui qui me fait sçavoir les nouvelles, c'est le moine qui dit ses heures avec monsieur Guyenne,

dont je me suis fort ébahi, et m'en suis signé depuis la tête jusques aux pieds; adieu. Ecrit à Montils-les-Tours, le 18 mars 147½. Loys.

Lettre de Louis XI à Tanneguy du Châtel, vicomte de la Bellière, et gouverneur de Roussillon.

Monsieur le gouverneur, j'ai reçu vos lettres; je vous prie que vous teniez à Nyort, et n'en bougiez jusques à ce que ayez nouvelles de moi, et n'entrepreniiez rien sur la Rochelle, Xaintes, ne Saint-Jean; car je n'ai encore point eu de nouvelles de mes ambassadeurs de Bourgogne. Par quoi, s'ils avaient prins une trêve, il faudrait rendre les places, et serait une grand'honte et moquerie, s'il fallait rien rendre.

Aussi se la paix est faite, ce que je crois que ainsi soit; car les gens de monsieur de Bourgogne, nonobstant que la trêve soit faillie, n'ont point couru en mes pays, et n'en font nul semblant; par aventure monsieur de Bourgogne ne voudrait point que jusques à ce qu'il eût entre ses mains les places qui lui doivent être baillées, que je prinsse rien sur monsieur de Guyenne.

Monsieur le gouverneur, je vous prie, ne soyez point chault à cette fois; car se monsieur de Bourgogne me fait guerre, je partirai incontinent pour m'en aller en ce quartier-là, et en huit jours aurons tout dépêché. Aussi se la paix est faite, nous aurons incontinent tout sans coup férir, et ne serons en danger de rien rendre. Toutes voyes cependant se vous pouvez rien avoir par pratique, et que se veuille mettre en vos mains, prenez-le.

Au regard de l'artillerie, elle est près de vous, et quand il sera temps, et j'aurai eu nouvelles de mes ambassadeurs, vous la pourrez avoir incontinent. Ecrit au Plessis-du-Parc, le huitième jour de mai. Loys. *Et plus bas*, Tilhart.

Au dos est écrit : A notre amé et féal conseiller et chambellan, le vicomte de la Bellière, gouverneur de Roussillon.

Lettre de Louis XI au gouverneur et au sénéchal de Poitou.

Messieurs le gouverneur et sénéchal, j'ai reçu vos lettres; il est vrai que je vous mandai que vous vous retirissiez; mais depuis je vous ai mandé que vous fissiez du mieux que vous pourriez, que vous assemblissiez ensemble toutes les compagnies, et que vous gardissiez bien que personne ne entrât dedans la Rochelle. J'ai envoyé monsieur le grand-maître, et de La Forêt par delà, et pour ce je vous prie qu'ils vous trouvent ensemble tant que vous êtes, et francs-archiers, et tout.

J'ai envoyé Guérin Le Groing faire tirer l'artillerie à Nyort,

et pour ce envoyez en quérir tant que vous voudrez, et incontinent que vous me manderez pour la Rochelle, je monterai à cheval et m'y en irai à toute diligence. Ecrit au Plessis-du-Parc-les-Tours, le quatorzième mai. Loys. *Et plus bas,* Tilhart.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Monsieur le grand-maître, j'ai été averti comme durant la trêve le duc de Bourgogne a fait prendre Nelle, et tué tous ceux qu'il a trouvés dedans, de laquelle chose je désire bien être vengé; et pour ce vous en ai bien voulu avertir, afin que si vous pouvez trouver moyen de lui faire le cas pareil en son pays, vous le fassiez partout où pourrez, sans y rien épargner. J'ai bien espérance que Dieu nous aidera à nous en venger, attendu le meurtre qu'il a fait faire tant dans l'église qu'ailleurs, et sur la sûreté et confiance de la composition qu'ils avaient faite leurs vies sauves. Donné à Angers, le dix-neuvième jour de juin. Loys.

Si ladite place eût été abattue et rasée, comme j'avais ordonné, il n'en fût pas ainsi advenu, et pour ce faites que toutes semblables places soient rasées; car qui ne fera, ou perdra les gens de dedans, et si me sera accroissement de déshonneur et dommage.

Lettre de Louis XI aux gouverneurs de Roussillon et d'Anjou.

Messieurs les deux gouverneurs, je vous envoye les lettres que ceux de Chantocé m'ont écrites; je vous prie que j'aye demain deux grosses bombardes, et les chevrettes garnies, ainsi qu'il faut, et tous les pavays à potence qui sont prêts, et aussi les chats et les manteaux qui sont prêts : et vous, monsieur le gouverneur de Roussillon, ne partez jamais d'Angers jusqu'à ce que tout ce que j'ai ordonné soit accompli; et que pour amener au siége ce que j'ai mandé, qu'on ne laisse point à faire le surplus; et laissez le général Herbet, Jehan-Pierre-Jacques de la Barde et seigneur de Thory, pour achever ce qu'ils ont à faire; et monsieur de Cursay, et Jehan des Aubus pour le pont : je vous prie, monsieur le gouverneur, mon ami, que m'envoyiez incontinent deux grosses bombardes et deux grosses coulevrines, et aussi deux hommes que vous et le maître d'artillerie m'envoyerez pour en tirer, et Girault avec ses deux grosses coulevrines et ses deux grosses serpentines, garnies de leurs boulets et de leur poudre. Donné à Chalonne, le vingt-quatrième jour de juin. Et vous prie, monsieur le gouverneur, mon ami, qu'il n'y ait point de faute avant que vous partiez, et laissez si bon

ordre à toutes mes choses : pour maître Jehan Bourré, je crois qu'il ne me faudra point à faire tout ce que sçavez ; et aussi envoyez-moi des pieds-de-chèvre. Ce porteur vous dira la cause pourquoi je suis allé audit siége. Loys.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Monsieur le grand-maître, j'ai reçu vos lettres par Poitou, et ait sçu votre arrivée à Compiègne, dont j'ai été bien joyeux ; je vous prie que vous mettiez bonne peine à faire garder ladite ville de Compiègne ; car c'est une bonne place : et que l'on désempare toutes les méchantes qui ne sont point tenables ; qu'on ne garde que les bonnes places, et que les gens d'armes ne se perdent point ; au plaisir de Dieu et de Notre-Dame nous recouvrerons bien le surplus. Monsieur le grand-maître, je vous prie que vous, qui êtes par delà, avisiez à frapper quelque beau coup sur le duc de Bourgogne, se vous le pouvez trouver à votre avantage, et j'espère faire si bonne diligence par deçà, que vous connaîtrez que je n'ai pas chomé, tant que j'y aurai demeuré, et pense avoir bientôt fait au plaisir de Dieu, et vous aller aider par delà. Ecrit au Plessis-Macé, le premier juillet. Loys.

Lettre de Louis XI à Bourré du Plessis.

Monsieur du Plessis, mon ami, je vous écris que j'ai fait vœu de ne manger point de chair jusqu'à ce que le vœu que j'ai fait d'envoyer mille deux cents écus pour deux cents marcs d'argent que j'ai ordonnés, pour faire une ville de Beauvais, en remembrance de que ce Dieu m'a donné cette ville, soit accompli ; et pour ce, je vous prie tant que je le puis, que vous fassiez incontinent délivrer par Briçonnet lesdits mille deux cents écus, et en faites faire une ville, et y envoyez un homme bien sûr pour la faire faire, et que Briçonnet preigne l'argent sur ce qu'il pourrait devoir sur cette année, et avant je ne lui demanderai rien de cettedite année qu'il ne les baillât, ou qu'il ne me presse ; et qu'il le preigne des premiers mois de l'année qui vient ; mais sur-tout qu'il n'y ait point de faute, et qu'on ne renvoye plus à moi ; car s'il y avait difficulté, mon vœu ne serait accompli, et veu que je suis si près du duc, je douterais que mes besongnes ne s'en portassent pas si bien. Toutefois, afin que la chose ne demeurât, j'aimerais mieux que ladite somme fût prise sur l'argent de la guerre ; mais, comme vous sçavez, j'en ai bien besoin à cette heure. Monsieur du Plessis, je vous prie, mon ami, qu'il n'y ait point de faute en ceci, et que la plus grand'diligence

qu'on pourra faire à faire ladite ville d'argent, soit faite; monsieur du Plessis, ordonnez-en bien, en manière que l'argent soit bien employé, et qu'il n'y soit rien perdu, et je vous assure que vous me ferez bien grand plaisir. Ecrit à la Guierche, le vingtième jour de juillet. Loys.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Monsieur le grand maître, j'ai été requis de par monsieur de Rohan de le recevoir en la compagnie de vous et autres seigneurs et chevaliers de l'ordre de monsieur Saint-Michel, ce, comme sçavez, que ne lui pourrais octroyer par autre voye que l'ordinaire, sans aller contre les constitutions dudit ordre Saint-Michel, pour ce que il a libéralement délaissé tout son bien en Bretagne, pour venir en mon service, auquel il est continuellement, et qu'il est de bien bonne et grande maison, de laquelle je pourrais, au temps à venir, être grandement servi; j'ai assemblé tel nombre desdits seigneurs et chevaliers que j'ai pu ici trouver, pour en avoir sur ce leur avis, auxquels, pour les causes dessusdites et autres, a semblé que sa requête n'est pas à être de legier refusée. Toutes voyes, pour le doute que aucuns ont fait que le duc qui tient parole de le vouloir demander, par déplaisir de le voir, à un sien sujet plutôt que à lui, le voulsist délaisser à prendre, aussi que sans les opinions de vous et des autres ne se pouvait faire, on n'y a prins aucune conclusion; nonobstant ce doute, la chose leur semblait bien être à octroyer. Toutefois pour ce qu'il est requis sur tout ce et en tous tels semblables cas, avoir l'avis de vous et des autres seigneurs et chevaliers qui sont de ladite compagnie, je vous en ai bien voulu aviser, afin que vous m'en écriviez ce qu'il vous en semble, pour y prendre délibération en la manière et forme due et accoutumée; si le veuillez ainsi faire le plus brief que faire le pourrez. Donné à la Guierche, en Bretagne, le dernier jour de juillet. Loys.

Au même.

Monsieur le grand-maître, j'ai reçu vos lettres où vous m'écrivez qu'aucuns dient que le duc de Bourgogne doit aller mettre le siége à Dieppe ou à Arques; pareillement le maréchal Joachim le m'a écrit, et m'a demandé de l'artillerie, du trait et des vivres. Au regard de l'artillerie, j'y ai envoyé un des gentilshommes de ma maison, pour y faire mener douze coulevrines et deux canons, quatre milliers de poudre et du trait d'arbalête. Touchant les vivres, j'envoye Blanchefort à Rouen vous en

porter ce qui sera nôtre; monsieur le grand-maître, je vous recommande toujours mon fait de par delà; car je vois bien, si vous n'y mettez la main, que le duc de Bourgogne nous fera du déshonneur et du dommage beaucoup, ce que je n'eusse jamais cuidé : et de ce que dites qu'il ne tient pas à faire les montres, que le nombre des gens d'armes qui doit être par delà n'y est, pour ce qu'ils sont répandus par les places; ce n'est pas ce que j'ai toujours écrit, que l'on pût tout saillir aux champs, et que l'on fît quelque exploit sur le duc de Bourgogne, qui ne va qu'à petites journées. Le duc m'a requis la trêve pour six jours, et aucuns m'ont averti que durant la trêve il rompra son armée, ce qui a été cause de m'y faire consentir, pour vous envoyer une bonne bande de gens, laquelle je vous envoye; et s'il rompt son armée, incontinent m'en irai en personne par delà en toute diligence; je vous prie, monsieur le grand-maître, que me faites scavoir de vos nouvelles, car il me fait grand bien d'en ouïr. Écrit à la Guierche, le 11 d'août. Loys.

Lettre de Louis XI au chancelier, à Doriole, et à du Plessis.

Messieurs le chancelier général, et du Plessis, j'ai ordonné que monsieur le gouverneur de Roussillon, et le sénéchal de Beaucaire, seront à Ancenis pour faire la meilleure guerre qu'ils pourront, et pour garder le quartier de par delà, et pour eux loger doivent faire fortifier ledit lieu d'Ancenis, et pour ce faire a été avisé qu'il était besoin, pour ladite fortification, qu'on lui fît délivrer jusques à mille sept cents livres; et pour ce, je vous prie que vous envoyiez incontinent lesdites mille sept cent livres audit lieu d'Ancenis, pour faire faire lesdites réparations, et qu'il n'y ait point de faute; car vous scavez que ce n'est pas place à perdre, et ledit gouverneur est déjà là, qui ne ferait rien, ne lui ne la bande qui y est, sans ladite somme. De rechef vous prie qu'il n'y ait point de faute. Écrit à Montsûr, le quinzième jour d'août. Loys. *Et plus bas*, Tilhart.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Monsieur le grand-maître, j'ai reçu les lettres que le bailly de Caux, messire Geoffroy de Courtin et Jean du Fou, m'ont écrites, par lesquelles ils m'écrivent que les Bourguignons ont approché et mis leur parc à demi-lieue près d'eux, et se doutent d'avoir le siége; pour ce, je vous prie qu'à la plus grande diligence que possible vous sera, vous les faites fournir de vivres et d'artillerie, et de tout ce qui leur sera besoin pour attendre

ledit siége ; faites-leur envoyer quatre-vingts à cent arbalêtriers des meilleurs que vous ayez. Monsieur le grand-maître, j'ai en vous toute ma parfaite fiance, et sçais bien que vous me servez bien de par de là, et avez beaucoup de peine pour moi ; mais j'ai espérance de le vous reconnaître tellement que vous devrez être content ; et mais que Dieu et Notre-Dame nous veuillent sauver Dieppe et Arques, nous sommes au-dessus de nos besongnes ; pour quoi vous prie que vous mettiez peine de leur pourvoir lesdits Dieppe et Arques, et à la plus grande diligence que possible sera. Monsieur le grand-maître, je vous prie que vous fassiez chevaucher les gens d'armes entre les Bourguignons et leur pays ; car, vu qu'ils sont si avant dedans notredit pays, il me semble que mais que vos gens chevauchent souvent sur eux pour rompre leurs vivres, ce fera d'eux en retourner en leurdit pays, et pour ce en tout ce que verrez que leur pourrez nuire, vous prie que fassiez ainsi que j'ai en vous ma parfaite fiance ; adieu. Écrit à Château-Gontier, le 22 août. Loys.

Au même.

Monsieur le grand-maître, j'ai reçu vos lettres, et ai commandé les mandemens qui vous sont nécessaires pour votre procès. Je suis bien aise de ce qu'un si sage homme, comme vous, êtes de mon opinion ; et aussi il me semble qu'il n'y a meilleur remède de faire partir le duc de Bourgogne du pays de Caux, et s'en retourner, que d'aller en ses pays faire bonne guerre et mettre le feu partout et brûler tout, comme il fait en mes pays. Monsieur le grand-maître, je vous mercie toujours de la peine que vous prenez, et des services que vous me faites ; mais je vous prie que, par tous les moyens que vous pourrez, vous essayiez de les mettre hors du pays de Caux, et me faites sçavoir de vos nouvelles. Écrit à Château-Gontier, le 25 d'août.

Loys.

Lettre de Louis XI à Bourré du Plessis.

Monsieur du Plessis, le maréchal Joachim m'a écrit que le duc de Bourgogne se vante de venir devant Noyon et Compiègne : et pour ce que pieça je voulze à Notre-Dame de Cléry la somme de douze cents écus, pour employer en une ville d'argent, et icelle être présentée en l'église de ladite Dame ; je vous prie, sur tout le plaisir et service que jamais vous me voulez faire, que quelque part que vous doyez prendre l'argent, vous envoyiez incontinent à Orléans à un bon orfevre ladite somme de

douze cents écus, et qu'il besongne en toute diligence à faire une ville d'argent de ladite valeur, à ce que ladite Dame me sauve ladite ville de Noyon, et tout le royaume ; car si faute y avait, j'aurais grand'peur qu'il m'en vensist mal.

Je m'envoye à Sablé, et y serai jeudi, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, et pour ce rendez-vous là à moi, et qu'il n'y ait point de faute. Écrit à Beslo, le vingtième jour de septembre 1472. Loys. *Et plus bas*, Tilhart.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Je vous envoye le double d'une lettre que le duc de Bourgogne écrivait au duc de Bretagne, par un nommé François Ymbert, lequel s'est venu rendre à moi; aussi le double d'une lettre que maître Guillaume Rochefort écrivait à Poncet de Rivière, et la déposition dudit François Ymbert, et par cela vous verrez ce que ledit duc de Bourgogne a intention de faire.

Monsieur le grand-maître, je ne sçais si le duc de Bourgogne voudrait point retourner tout court à Rouen, ou ailleurs en ces marches; je vous prie, monsieur le grand-maître, que vous y ayez bien l'œil, et y faites si bon guet, que vous soyez au-devant de lui, où qu'il marche; car, parce que vous êtes allé devant lui de ville en ville, vous lui avez rompu toutes ses intelligences.

Je vous prie, monsieur le grand-maître, que vous mettiez peine de toujours bien me servir par delà, ainsi que avez fait par ci-devant, et ayez mes affaires pour recommandées.

J'envoye Blandin par delà qui vous dira comme mes gens, tant ceux qui sont en Normandie et en Poitou, que ceux qui sont à l'entour de moi, fêtoyent les Bretons; je vous prie que vous fêtiez bien les Bourguignons, aussi de votre côté, et croyez ledit Blandin de ce qu'il vous dira de par moi. A la Roche-au-Duc, le vingt-huitième jour de septembre. Loys.

Lettres du roi, données à Alençon au mois d'août 1473, présens le sire d'Argenton, le sénéchal de Xaintonges, Thierry de Lénoncourt, maître Louis d'Amboise, par lesquelles il accorde aux habitans d'Alençon le pouvoir d'avoir un maire, douze pairs, vingt-quatre conseillers. Lequel maire s'élira de trois ans en trois ans le jour de Saint-Laurent : le maire sera confirmé par le roi; en sortant de charge, il sera du nombre des pairs, et un pair venant à mourir, n'y ayant point de maire pour le remplir, sera élu par le maire, les autres pairs et conseillers, un conseiller pour être pair. Les motifs de cette grace,

sont que le roi est bien sûr que lorsque la ville fut surprise par les Bretons et autres ennemis du roi, les habitans n'y trempèrent point et ne songèrent qu'à se remettre sous l'obéissance du roi.

Lettre de Louis XI au chancelier, au comte de Dammartin et au sire de Craon.

MESSIEURS le chancelier, grand maître, et de Craon, je vous écris par maître Louis d'Amboise et monsieur de Genlis, ce que les gens du connétable ont dit, et ce que je leur ai répondu; ils vous diront ce qu'ils ont de charge touchant notre connétable. Il me semble que monsieur de Genlis a bonne volonté, et m'a promis de gagner monsieur de Mouy et des gens d'armes, et de recouvrer la ville maugré le connétable. Entretenez-le bien, ainsi que vous sçaurez bien faire, pour voir s'il fera ce qu'il dit. Je leur ai baillé par écrit, que si le connétable veut rendre la ville de monsieur Saint-Quentin, et faire le serment sur la vraie croix de Saint-Lô, ainsi qu'ils vous montreront, que je suis content de lui pardonner; et tandis vous sçaurez si le duc de Bourgogne veut accepter le parti que je vous ai mandé par monsieur de Limosin, et par aventure que cette offre gardera notre connétable d'assurer de tous points son fait avec le duc de Bourgogne, sitôt comme il ferait, s'il n'avait point d'entretennement d'autre part; s'il n'a conclu son appointement avec le duc de Bourgogne, je ne crois point que le duc de Bourgogne n'accepte l'un des deux partis par paix ou par trêve de lui courre sus; et si d'aventure le duc de Bourgogne le refusait, je raurais monsieur Saint-Quentin, par quoi il n'aurait plus de quoi me tromper, que de ses places, qui est peu de chose; car au regard des gens d'armes je les raurais quand je voudrais. Je vous prie, sentez, le plutôt que vous pourrez, par notre protonotaire, la volonté du duc de Bourgogne; et s'il est besoin que je m'approche jusques à Creil, écrivez-le-moi, et je le ferai incontinent, soit pour le traité du duc de Bourgogne, ou pour celui du connétable; et de Creil j'irais de Guise en une nuit jusques à Compiègne, pour parler à notre protonotaire, si besoin est, et m'en retournerais lendemain.

J'envoyerai monsieur du Bouchage après eux, afin qu'il les fasse charier droit; mais je vous assure que maître Louis d'Amboise est bon pour cette querelle, à cause de l'avertissement qu'il me fit, et ne voudrais point qu'il eût pouvoir de lui nuire, et vous le connaîtrez bien quand vous parlerez à lui à part: montrez ces lettres au gouverneur de Limosin, et non à autre,

et après les jetez au feu devant ce porteur ; adieu. Écrit à Montléan, le vingt-unième jour de décembre.

LOYS. *Et plus bas* TILHART.

Lettre de Louis XI à du Bouchage.

MONSIEUR du Bouchage, je vous remercie de votre diligence. Les rebelles ni Martin Anjorant, qui étaient consentans, ne doivent jouir de l'immunité ; punissez grièvement ceux que vous avez, et n'épargnez personne de ceux qui ont fait l'émotion dernière contre Gilles Milon, et les faites mettre en prison ; informez-vous si les cinq que vous avez n'y consentirent point ; car je le crois. Faites un maire et douze échevins, qui soient parens de Raoulet ; le maire sera François Gautier ; à l'avenir je les nommerai les uns et les autres, comme je fais à Tours ; ils jouiront des priviléges. Faites Raoulet prévôt au lieu de monsieur de Milandres, que je récompenserai ; les sergens, qui seront toujours avec Raoulet, et tiendront la ville en sujétion, auront quatre livres par mois. Séparez les cinq prisonniers que vous avez faits, envoyez-les à Melun et en la Tour. Monsieur de Gyé sera récompensé de sa diligence et aura sa part du profit. A Compiègne, le 12 de mai. LOYS.

Au même.

QU'ON punisse grièvement les coupables ; mais en bonne justice. Que ceux qui méritent d'être exécutés soient mis à leur porte ; pour les cinq prisonniers, qu'on les amène au bois de Vincennes, parce qu'ils seraient trop près de leurs parens, s'ils étaient dans la tour ou à Melun. A Compiègne, le 12 mai. LOYS.

Lettre de Louis XI à Yvon du Fou et à du Bouchage.

DEPUIS que j'ai fait vos lettres, je me suis avisé que je suis content que vous faites dépendre et ôter les corps qui auront été exécutés, après qu'ils auront été attachés un jour à la porte de leurs maisons ; si le faites ainsi. Aussi vous, monsieur du Bouchage, informez-vous bien s'il n'y a nuls desdits gros qui soient consentans de l'émotion ; car les pauvres ne l'ont faite d'eux-mêmes, et aussi besongnez diligemment au procès de ceux qui firent l'émotion contre Gilles Milon, et n'épargnez nuls ; je vous envoye une lettre que j'écris à monsieur le vidame, à ce qu'il envoye à Jehan de Monenvilliers la décharge de la Tour ; je vous prie que vous y envoyiez un de vos gens, et lui écriviez

en manière qu'il n'y ait point de faute : vous, monsieur du Fou, retournez incontinent, et tenez vos gens prêts ; car nous n'avons plus que quinze jours de trêve. A Noyon, le 15 mai. Loys.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Monsieur le grand-maître, les deux hérauts de Bourgogne, c'est à sçavoir, Toison-d'Or et Luxembourg me sont venus dire ; c'est à sçavoir, Toison-d'Or, pour me sommer de garder la trêve au roi d'Aragon ; et Luxembourg, pour aller devers ledit roi Jehan d'Aragon, le lui dire. Je leur ai répondu que de ma part je veux tenir la trêve, si le roi d'Aragon la tient ; mais que c'est lui qui l'a rompue, et a pris les places sur moi ; et s'il me les peut rendre, je suis content de la tenir ; et sur ce je fais conduire Luxembourg jusques devers le gouverneur de Dauphiné, et mande qu'il le garde jusqu'à ce qu'il ait fait les besongnes, et après qu'il le me renvoye ; et cependant le duc de Bourgogne cuidera que son héraut besongnera le mieux du monde ; je vous manderai le surplus par monsieur le chancelier. Brest, qui les conduisait, dit qu'ils ont dit à un homme que le duc de Bourgogne voudrait bien maintenant récompense pour ses deux villes. J'ai doute que les Bretons et eux ayent à l'accord à me demander récompense qui me fût plus dommageable que les deux villes ; et s'ils voulaient demander chose raisonnable, ils ne les envoyeraient point ; mais ils sement cette récompense ici, afin qu'on die que j'ai plus grand tort, si je ne fais ce qu'ils demandent, vu qu'ils m'offrent tant de partis, et que je n'en accepte quelqu'un. Jetez ces lettres au feu, afin que vous ne les perdiez comme les autres, et me faites sçavoir, par Pierre Clerc, votre opinion, s'ils le font pour cause, ou pourquoi il vous semble qu'ils le font ; et adieu. Écrit à Amboise, le 26 juin. Loys.

Lettre de Louis XI au comte de Comminge.

Monsieur de Comminge, mon ami, je m'en parts demain, et ai promis d'être dans huit jours à gîte à Notre-Dame-de-Behuart. Vous m'avez écrit que le duc mettait en conseil la réponse qu'il me devait faire de ce que le bailly de Montargis lui dit. J'en suis bien ébahi ; car il semblait, par son procureur, qu'il ne fût jamais à temps d'avoir accompli le traité. Depuis vous m'avez écrit que le duc vous a laissé les scellés en votre main, et aussi qu'il voulait envoyer une ambassade. Monsieur de Comminge, afin que vous soyez averti, avant que partir de là, de mon intention ; c'est que, si le duc veut faire cet appointement, je ne

bougerai d'Angers, jusques à ce que ce soit fait, et ferai le serment et tout ce qu'il faudra; et amenez quand et vous ceux qu'il y voudra envoyer; car par moi ne tiendra ainsi que ce que je dis au bailly de Montargis, et de tout je me soumettrai à la raison de ma part, s'il y avait aucun différent. Si le duc veut dissimuler, je n'y arrêterai qu'une nuit, et m'en retournerai. Monsieur de Comminge, je ne vous saurais autre chose écrire, sinon que je veux achever ce que je dois faire de bon, pour jamais avec le duc; ou s'il dissimule, je veux connaître la dissimulation tout au clair. Je suis bien sûr que ceux qui ne m'aiment point, ne voudraient pas qu'il eût fait appointement final avec moi; car il ne tiendrait plus compte d'eux; et s'il se fie plus en moi qu'en eux pour cette fois, je sais bien que tant qu'il vive, ne lui en prendra mal, et le connaîtra par effet; ou s'il les veut croire contre moi, je ne suis pas délibéré de me laisser plus longuement amuser, sans connaître mon cas, pour complaire à ceux qui mal me veulent. J'ai attendu un an et plus, et en effet je ne suis plus délibéré de leur faire plaisir; et adieu, monsieur de Comminge, mon ami. Ecrit au Plessis-du-Parc, le ouzième jour d'octobre. Loys.

Lettre de Louis XI au connétable de Luxembourg.

Mon frère, j'ai reçu vos lettres par François de Luxembourg, mon cousin, faisant mention que vous avez été averti que aucuns de par moi ont fait commandement à Ragusse et autres gens d'armes de votre compagnie, qui étaient à Brie-Comte-Robert, qu'ils ne vous suivissent, pareillement que j'ai pris les places de Melun et de Corbeil, et qu'à cette cause vous envoyez ledit de Luxembourg par devers moi pour sçavoir mon vouloir sur ce.

Mon frère, quand vous serez devers moi, ainsi que je m'attends que brief serez, et comme je vous ai fait savoir par le sieur de la Heuze et par plusieurs autres, je vous dirai les causes qui m'ont fait faire ce que jusques ici en a été fait. Toutes voyes, vu et considéré ce que ceux qui sont avec vous vous ont fait faire, et enfin, où je sçais certainement qu'ils tendent, laquelle ils ne sçavaient déguiser en façon que je sçusse entendre, que ce ne soit pour mon mal, et veux bien qu'ils sçachent, quelque chose qu'ils dient, que je ne suis que un enfant, et que je ne parle que par bouche d'autrui, que je ne serai jamais content d'eux, s'ils ne changent leur propos, vu aussi qu'ils vous ont emmené si soudainement de cette ville sans cause et pour chose toute contraire à vérité; je m'attendais vous trouver et bien vous traiter; vous ne vous devez pas émerveiller si j'ai eu quelque

imagination contre eux que desdites places et gens d'armes ils me voulsissent pourchasser mal ; mais tout ce nonobstant quand vos gens n'ont point été mis hors desdites places, ni ne vous pense rien avoir ôté, ni ne ferai tant que vous gouvernerez envers moi ainsi que vous devez, et y êtes tenu, en mettant toutes vos questions entre mes mains, comme votre chef et votre souverain seigneur, sans user de voie de fait; car à nul de mon royaume n'appartient de l'entreprendre, sans mon exprès congié et commandement ; et quand il faudrait que je le scusse, ce serait à votre grand et évident tort et à ma très-grande déplaisance, et plus que de personne qui soit vivant ; et à Dieu, mon frère, auquel je prie qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Paris, le huitième jour de février 1475. Loys.

Lettre de Louis XI à du Bouchage.

Monsieur du Bouchage, mon ami, j'ai reçu vos lettres par Toutes-Pièces ; et au regard de ce que vous dites que le sieur Bouffile ne se veut consentir qu'on chasse le peuple dehors de la ville, mais seulement les nobles, et les gros qui firent la trahison ; puisqu'il est de cette opinion, et qu'il dit qu'il n'en prendrait point la garde autrement, et qu'il n'y sçaurait vivre ; faites-le ainsi qu'il avisera, lui en baillez la charge, et le laissez lieutenant par delà, et lui dites qu'il ne se dise pas gouverneur pour l'amour de messire Roquebertin, afin qu'il n'ait cause de crier ; mais au moins les chefs du peuple et ceux qui entretenaient le peuple contre moi, et qui me faisaient la guerre, qu'il les jette dehors.

Au regard de la citadelle, laissez-la lui faire ainsi qu'il a avisé ; et que M. d'Alby et le trésorier y voyent pour la faire faire ; et quand le sieur Bouffile aura fait faire celle qu'il dit, il pourra après, peu à peu, faire celle qui avait été avisée, si elle vaut mieux.

Monsieur du Bouchage, nous n'avons point de trêve par deçà, par quoi il me faut aider des gens d'armes ; et pour ce je vous prie que vous en veniez le plus tôt que vous pourrez, et les gens d'armes par deçà, et les gens de monsieur du Lude et de Gonsoles en Guyenne ; et s'il n'y avait assez de gens par delà de ceux de Bouffile, pour tenir la chose en sûreté, laissez-y ceux de Gonsoles, et se Gonsoles n'y veut demourer, envoyez-le moi, et lui dites que je lui donnerai de l'argent ; avisez le plus homme de bien de sa compagnie, lui en baillez la charge, et le charmez bien.

Parlez au Poulailler (Etienne Poissieu), et lui dites bien

qu'il mette en bonne sûreté ses places sur sa vie, et lui parlez du mariage de la fille de Philippe Aubert, s'il la veut avoir; et, s'il ne la veut, parlez-en à Regnault du Chesnay.

Monsieur du Bouchage, mon ami, je vous prie que vous fassiez diligence de mettre cette chose en sûreté, qui est le plus grand service que vous me puissiez faire, et puisque vous y êtes, j'ai bien intention, au plaisir de Dieu, que vous assurerez tout; et vers l'hiver, si je puis avoir paix ou trêve, mon intention est d'y aller en personne.

Au surplus la guerre est commencée, et pour ce, je vous prie que incontinent vous en veniez, et m'envoyiez tous les gens d'armes en la plus grande diligence que vous pourrez.

Je vous donne à vous et à Bouffile toutes les forfaitures de ceux qui seront mis dehors pendant que vous serez par-delà; et aussi je donne à Bouffile l'office de bailly, et pour ce baillez-lui-en ses lettres. Je vous envoye un mémoire qu'un nommé Jaubert m'a envoyé : parlez à lui et vous en aidez; car il me semble être bon homme pour moi. Je vous prie, monsieur du Bouchage, mon ami, sur toutes choses mettez cy en sûreté.

Monsieur du Bouchage, au regard de Canet, vous sçavez qu'il n'est pas en sûreté pour moi ès mains là où il est; et pour ce faites abattre le fort, et laissez la maison seulement. Je vous envoye toutes les lettres que j'écris à Toutes-Pièces; voyez tout, et après les refermez, et faites bailler partout; adieu. Ecrit à Paris, le vingtième jour d'avril. Loys.

Au même.

Monsieur du Bouchage, aujourd'hui à trois heures que Toutes-Pièces est parti, j'ai oublié à vous écrire sur ce qui s'ensuit.

Premièrement, se vous pouvez faire piller les maisons de ceux que vous chasserez, ou au moins de Antoine Viviet et d'aucuns gros qui sont les plus traîtres à la commune; jamais ladite commune ne consentirait qu'ils remissent le roi d'Aragon dedans, et y feraient meilleur guet que vous; et ne croyez pas Bouffile de cela; car c'est la chose dont je vous avais plus chargé, monsieur du Bouchage, et vous ne m'en faites point de réponse; mais c'est le plus grand service, et la plus grand'sûreté que vous me puissiez faire par delà; et si Bouffile est de cette opinion, bien; et si n'est de cette opinion, ne laissez pas pourtant à me servir bien à mon gré, et de ceci qui me semble être si bon; et vous le pourrez connaître à ce que j'ait fait à Jehan Pin et à Mercurden en Puissardan.

D'autre article si est qui sont venus ici un grand tas pour les

offices. Je vous assure que je n'en donnerai nuls, et pour ce donnez-les tous à ceux que vous voudrez, et en faites une bonne bande contre le roi d'Aragon ; et si Bouffile est de cette opinion, bien ; sinon, ne laissez point à en faire cela et autre chose que vous verrez.

Au regard des offices que je vous avais dit que vous donnassiez à Bouffile et au Poulailler, faites-en ce que vous en voudrez et que vous verrez pour le mieux, pour mettre la chose en sûreté. Abrégez, vous en venez et amenez les gendarmes quand et vous, car nous n'avons point de trêve ; et si Bouffile peut garder tout seul le pays, bien ; et s'il n'y a assez, laissez-y Gonzoles ; et s'il n'y a assez de lui et de Gonzoles, laissez-y la compagnie de monsieur du Lude.

Je vous prie, contentez bien le comte et le Castellan, et ne plaignez point à leur écrire de bonnes lettres, et y envoyez huit ou dix messages, cependant que vous serez là, et les entretenez bien de paroles ; adieu. Écrit à Paris, le vingtième jour d'avril. Loys.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Monsieur le grand-maître, je vois en Normandie à grand'hâte, comme vous sçavez ; cuidions trouver les Anglais prêts à descendre ; mais se trouve que l'armée de mer le jour de devant que j'arrivasse s'était retraite, et descendue en terre et a abandonné la mer. Quand je vis que nous ne faisions rien, il me sembla que pour rompre le propos des Anglais de venir en Normandie, que je devais envoyer mes gens courre en Picardie, afin de leur détruire le pays de là où les vivres les eussent suivis, et les ai envoyés entrer par le Pont St.-Remi, parce que la Blanquetaque n'est pas bien sûre à grand'compagnie, et sont allés jusqu'à la mer, et ont tout brûlé depuis la Somme jusqu'à Hesdin, et les faubourgs de Hesdin, et de là s'en sont venus toujours faisant leur métier jusques à Arras, et mardi, environ quatre heures après midi, messire Jacques de Saint-Pol, le sieur de Contey, le sieur de Carancy, de Miremont, et le sieur de Romont, s'allièrent pour recourre le feu d'un village qui est près de la ville, et un grand sus de gens de pied après nos gens saillirent des logis, ainsi qu'ils venaient, les emblaient, et leur tenaient l'escarmouche ; un fut tué du sieur de Saint-Lô, qui est au sieur de Torcy, et l'autre Gayen d'Alyson, qui est à Salezart. Le bruit en vint où était l'amiral, qui monta à cheval, pour y venir, et se mit le moyne Blasset devant ; incontinent que le moyne arriva, il était déjà venu de toutes compagnies au bruit, et des Ecossais. Chacun commença à charger à travers,

et ont été tous pris ou morts; Jacques Saint-Pol est fort blessé en la tête et au visage, sa salade lui vola hors la tête en s'enfuyant, le sieur de Contey est pris, le sieur de Carancy Bourbon; on a une robe de velours noir et une croix d'or à un qui a été tué et qui était tout défait, et que Mortemart, qui en est venu, ne l'a pas sçu connaître; le sieur de Miraumont n'était pas encore trouvé; mais on dit qu'un archer l'a; nos gens se retirent. J'envoyerai quatre cents lances à Eu, et ferai porter les grains à Dieppe et de la ville et de tout le pays, afin que les Anglais ne trouvent rien. Et si le roi d'Angleterre ne vient en personne, Eu se tiendra bien; si aussi il vient, on le dépêchera de bonne heure, dès qu'on saura qu'il est descendu à Calais. A Calais y a quatre ou cinq cents Anglais; mais ils ne bougent, et n'en est pas venu un se montrer devant nos gens, vous en avez bien vu d'autres qui se seraient bien venus montrer. Monsieur de Lescun a été ici pour s'offrir, disant qu'il n'avait nul parti avec le duc, et m'a conté seulement la diligence que le sieur d'Urfé mettait de faire le duc homme de guerre, et conseillait que j'y envoyasse le chancelier, ce que j'ai fait volontiers. Les Anglais prennent maintenant des Bretons sur mer, et dient qu'ils les ont trahis; je me tiens ici autour de Neuf-Châtel, tant que je sçache si les Anglais marcheront en Normandie ou non, et ai les gens d'armes de la bande de Normandie avec moi, et fais fortifier Dieppe et avitailler le mieux que je puis; et si les Anglais marchent, ceux d'Eu se mettront dedans avec ceux de monsieur le maréchal, qui sont cinq cents lances et un bon nombre de francs-archiers. Antoine de Mouher est devers le connétable, et maître Jehan de Paris. Je voudrais que les Anglais ne descendissent tant que cet appointement-là fût fait.

Je ne vous écris point les nouvelles de la bataille de Bourgogne; car vous les sçavez beaucoup plus tôt que moi. J'envoye le bailly de Vermandois pour fournir Noyon de vivres; s'il vient secrètement, je vous avertirai. J'ai chargé ce porteur de passer par Dammartin, parce que se peut qu'il vous y trouvera. Ecrit à Coursi-sur-Andelle, le trentième jour de juin. LOYS.

Au même.

MONSIEUR le grand-maître, j'ai reçu vos lettres, et quant à ce que m'écrivez des longues lances, il me semble que votre opinion et celle du maître desdites lances est bonne; c'est à sçavoir de ne les point faire distribuer pour cette heure, et veux bien qu'ainsi se fasse, et qu'elles se portent en chariots, comme les maillets de plomb et autres choses de l'artillerie; en tant que

touche ce que monsieur le maréchal de Lohéac vous a écrit, je lui écris présentement, et aussi à monsieur le maréchal Joachim, comme à cause de votre office vous appartient la principale charge de l'armée qui est avec ma personne, et qu'ils s'assemblent avec vous à Mantes, ou autre lieu qu'il semblera être le mieux, pour aviser entre vous ensemble à la conduite des choses qui seront à faire. Si vous prie, monsieur le grand-maître, qu'en besongnant avec eux leur teniez les meilleurs et honorables termes que pourrez, en leur gardant l'honneur et prééminence qui leur appartiennent à cause de leurs offices, qui, comme sçavez, sont de grand'autorité; je suis certain qu'êtes bien délibéré d'ainsi le faire, et aussi par bonne amour et communication tous ensemble m'en pourrez mieux servir en ma garde. Monsieur le grand-maître, faites-moi toujours sçavoir des nouvelles qui surviendront; et adieu. Écrit à Senlis, le dix-neuvième jour d'août.

LOYS.

Au même.

MONSIEUR le grand-maître, je suis étonné que vous ne me faites point de réponse par vos lettres touchant les bonnes nouvelles, et en suis marri; car il me semble que vous n'êtes plus dans la volonté que je vous laissai touchant Bourgogne, et je n'ai autre paradis, en mon imagination, que celui-là. J'ai eu ce matin des lettres du sénéchal de Beaucaire que je vous ai envoyées; nous remédierons bien à tout quand j'aurai parlé à vous. Je m'en vais lundi à Tours, je ne vous écris autre chose; mais j'ai plus grande faim de parler à vous, afin de trouver le remède en cette matière de Bourgogne, que je n'eus onc à confesseur pour le salut de mon âme. Écrit à Azirons, près Loches, le 27 octobre. LOYS. *Et plus bas,* TILHART.

Sur la croix de St-Lo.

(Il est si souvent parlé dans l'histoire de Louis XI, des sermens sur la croix de St.-Lo, qu'il est à propos de la faire connaître.)

LA croix de St.-Lo d'Angers, célèbre sous le règne de Louis XI, était un morceau de la vraie croix, qui était dans l'église collégiale de St.-Lo au faubourg d'Angers. C'est ce qu'on voit par une lettre que Jean Bourré, sieur du Plessis, secrétaire, favori de Louis XI, écrivait à ce prince. Elle est au manuscrit 376, de ceux de Gagnières dans la bibliothèque du roi, *fol.* 13. Louis XI avait beaucoup de dévotion à cette croix. L'église où elle était, est décorée d'un chapitre composé de deux dignités, douze chanoines

et vingt-sept chapelles. Voici ce que porte un certificat des chanoines de cette église, tiré du manuscrit 380, de Gagnières, *fol.* 41.

« Les doyen et chanoines de l'église collégiale de St.-Lo-les-» Angers, ont fait dire et célébrer par les chapelains de ladite » église pour le roi, notre sire, une messe basse tous les jours » de l'an, en l'honneur et révérence de la vraie croix, étant en » icelle église depuis le jour de la fête de monseigneur saint » Louis, qui, le vingt-cinquième jour d'août mil quatre cent » soixante-neuf, jusques aujourd'hui neuvième jour de novem-» bre, l'an mil quatre cent soixante-dix; et encore font tous les » jours continuer ladite messe, et aussi aux jours de fête de » l'Exaltation et Invention de Sainte-Croix, une messe à notes, » solennelle, à diacre et soudiacre. »

Formule pour exiger le serment.

Vous jurez par Dieu, votre créateur, sur le damnement de votre âme, et par le baptême que vous avez apporté de dessus les fonts, et par la vraie croix de St.-Lo ci-présente, que, etc., et dudit serment vous renoncez à toutes dispenses.

Serment de Louis XI au duc de Bretagne, tiré du manuscrit 372, parmi ceux de Gagnières dans la bibliothèque de sa majesté, fol. 13.

Item, jure sur la vraie croix de St.-Lo, que je ne prendrai, ne tuerai, ne ne ferai prendre, ne tuer, ne ne consentirai qu'on prenne ou qu'on tue mon beau neveu François, à présent duc de Bretagne; et que je ne ferai, ne pourchasserai, ne ne ferai faire, ne pourchasser mal, dommage, ne inconvénient à sa personne; ne ne souffrirai à personne quelconque le lui faire; et se je sçais que aucun le veuille faire, en avertirai mondit neveu, et l'en garderai et défendrai à mon pouvoir, comme je ferais ma propre personne.

Et est ce présent serment, en confirmant et approuvant le traité de paix, qui fut fait et accordé entre moi et mondit neveu, par ses gens et amis, le neuvième jour d'octobre, l'an mil quatre cent soixante-quinze, et sans aucune novation ou dérogation y faire, etc.

Serment que le duc de Bretagne fit deux ans après, le 23 août 1477.

Maître Jehan Brete, trésorier de l'église de Tours, un des ambassadeurs du roi, dit la messe en présence du duc d'Imbert de Batarnay, et à l'élévation, le duc se leva et dit :

« Je, François, par la grace de Dieu, duc de Bretagne, jure à » Dieu, mon benoist Sauveur, qui est ici sacramentalement, » que tant que mon très-redouté seigneur, monseigneur Louis, » par la grace de Dieu roi de France, vive, je ne prendrai, » ni tuerai, et ne ferai ni prendre ni tuer, ne attenterai, ni » ferai mal à sa personne; jure aussi que ne lui ferai guerre ni » à son royaume. »

La messe dite, on prêta le serment sur la croix de St.-Lo d'Angers.

Tiré de l'inventaire du trésor des chartres, volume troisième, *fol.* 197 et 108, par M. l'abbé Le Grand.

Autre serment tiré du manuscrit 8451 *de la bibliothèque de sa majesté, fol.* 31.

Je, François Doms, écuyer, jure par Dieu, mon créateur, sur le damnement de mon âme, et par le baptême que j'ai apporté des fonts, que bien et loyaument je servirai le roi, Louis de France, mon souverain seigneur, envers tous et contre tous, qui peuvent vivre et mourir, sans nul excepter, et nommément contre le roi Jehan d'Aragon, et son fils, le prince, et contre tous ceux qui tiennent et tiendront leur parti, soient mes frères, mes parens et autres quels qu'ils soient; et si je sçais, ou puis sçavoir aucune chose au préjudice dudit seigneur, de sa personne ou de son royaume, je l'en avertirai et éviterai, et aussi pourchasserai son bien à mon pouvoir. En témoin de ce, j'ai signé ces présentes de mon seing manuel, le troisième jour de novembre, l'an mil quatre cent soixante-quatorze. F. Doms.

Copié sur l'original.

On ajoutait ordinairement à la fin de ce serment :

Et au cas que jamais je fassse contre ce présent serment, je me soumets et requiers à Dieu que je sois puni de toutes les peines, punitions, périls et dangers qui sont advenus et ont accoutumé d'advenir à ceux qui se sont parjurés sur vraie croix de St.-Lo.

Lettre de Louis XI au chancelier.

Monsieur le chancelier, j'envoye le duc de Nemours à Paris, par monsieur de Saint-Pierre, et lui ai chargé le mettre dedans la Bastille de Saint-Antoine, et pour ce, avant qu'il y arrive, faites prendre tous ses gens qui sont à Paris, et les faites mettre dedans la Bastille, et les faites bien enserrer, afin que à l'heure que monsieur de Saint-Pierre y arrivera, il les y trouve tous; mais avancez-vous-en; car s'ils oyent le bruit que leur maître aille à Paris, ils s'enfuiraient.

Faites aussi qu'il y ait douze hommes à la morte-paye dedans ladite Bastille pour la garde dudit de Nemours, outre ce que Philippe Lhuillier a de gens; car j'écris à Philippe qu'il en aura la garde, et que les mortes-payes feront ce qu'il leur commandera.

Et mais que ledit de Nemours soit mis en bonne garde et sûreté dedans la Bastille, si vous en venez devers moi à Tours, et y soyez dedans le dix-huitième d'août, et qu'il n'y ait point de faute.

J'ai chargé à monsieur de Saint-Pierre de vous parler de cette matière plus au long. Écrit à Orléans, le dernier jour de juillet 1476. Loys. *Et plus bas,* J. Hesme.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Monsieur le grand-maître, vous sçavez les grandes affaires que continuellement j'ai eues depuis la création de notre ordre, tellement que à l'occasion d'iceux, il ne m'a été possible de tenir la fête d'icelle, ce que je désire fort, tant pour aviser d'y mettre le nombre des chevaliers qui y défaillent, que pour pourvoir à beaucoup de choses qui y sont nécessaires. Toutes voyes, pour ce que bonnement ne puis sçavoir se si promptement se pourrait tenir la fête comme je voudrais, et que plusieurs des frères et chevaliers dudit ordre, pour le grand nombre qui y défaut, m'ont fort pressé d'y en mettre certain nombre, et entre autres m'ont nommé monsieur de Gyé, qui est de bonne et grande maison, comme sçavez, et de présent comte de Porcien et de Marle, et sont d'opinion qu'il est homme qui vaut bien d'y être; je vous en avertis, afin que m'écriviez votre avis sur ce; si vous prie que ainsi le veuillez faire à toute diligence. Écrit à Selomme, le seizième jour de septembre. Loys.

« Le roi fit proposer, cette année, un cas de conscience » assez singulier. (P. 281.) »

Consultation si le roi doit faire la guerre au duc de Bourgogne.

Sur ce qui a été mis en délibération; à sçavoir, si, veu les termes que monsieur le duc de Bourgogne a tenus et tient envers le roi, dont il ne doit pas être content, ledit seigneur peut, dès à présent, sans faire autre sommation à mondit seigneur de Bourgogne, ou sans autrement le déclarer rebelle et désobéissant envers lui, permettre et souffrir, ou tolérer qu'aucuns princes, seigneurs ou communautés, qui ont ou peuvent vraisemblablement avoir querelle contre mondit seigneur de Bourgogne, lui fassent guerre et portent dommage de fait, en prenant places sur lui ou autrement, et si le roi, en son cœur, le peut et doit ainsi vouloir, et en être bien content, sans offenser Dieu et sa conscience.

A semblé que, considéré que le roi et tous ceux de son royaume qui ont bon vouloir envers lui et sa seigneurie, peuvent clairement voir et connaître que mondit seigneur de Bourgogne tient bien grand tort au roi en maintes manières, et à ses sujets; aussi le roi ne doit point faire de conscience de souffrir, permettre et tolérer qu'autres princes, seigneurs et communautés auxquelles mondit seigneur de Bourgogne tient pareillement tort, ou qui ont querelles contre lui, fassent et portent dommage contre lui par guerre ouverte ou autrement, afin que par ce moyen le roi le puisse plus aisément contraindre à faire son devoir envers lui, et le garder de plus opprimer son peuple et ses sujets, et ne le doit le roi aucunement empêcher; ainçois peut licitement, et sans charge de conscience, donner, ou faire donner à entendre auxdits princes, seigneurs et communautés, que, se ainsi le veulent faire, le roi en sera bien content. Mais il a semblé que le roi ne peut pas licitement prier, ou requérir, ou autrement pourchasser lesdits princes, seigneurs ou communautés, de faire guerre ouverte, ou porter dommage de fait à mondit seigneur de Bourgogne, ne à ce faire leur aider, ou donner secours de fait, jusqu'à ce qu'il se soit rendu désobéissant au roi, et à ce que ledit seigneur voudra qu'il fasse, et qu'il doit faire envers lui; auquel cas, le roi le peut et doit tenir et réputer pour son ennemi, et contre lui faire tout ainsi qu'il peut et doit faire contre ses autres ennemis.

Lettre de Louis XI à du Bouchage.

MONSIEUR du Bouchage, j'ai reçu vos lettres, et me semble, puisque vous avez bien pourvu et fourni la grosse tour de Bourges, et que mais que le procès soit jugé, que vous vous en pourrez bien venir, et laisser dedans Olivier Guérin ; car c'est un très-bon homme et sûr, et aussi j'ai envoyé Millandres par delà qui se donnera garde de tout.

Mais, avant que de partir, sachez si les gentilshommes de Bourbonnais sont allés à l'arrière-ban de Bourgogne ou non, et vous donnez bien garde, et en avertissez bien Olivier Guérin, qu'ils ne fassent point d'assemblée que vous n'en soyez averti, et laissez la chose en bonne sûreté. Écrit à Cambray, le neuvième jour de may 1477. LOYS.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

MONSIEUR le grand maître, je vous envoye trois ou quatre cents faucheurs pour faire le gât que vous savez ; je vous prie, mettez-les en besongne, et ne plaignez pas cinq ou six pièces de vin à les faire bien boire et à les enyvrer, et lendemain bien matin mettez-les en besongne, tellement que je ne oye parler ; et, monsieur le grand-maître, mon ami, je vous assure que sera la chose qui fera plutôt dire le mot à ceux de Valenciennes, et adieu. Écrit à monsieur Saint-Quentin, le vingt-cinquième de juin.

Au même.

MONSIEUR le grand-maître, vous retiendrez avec vous, tant que vous voudrez, les deux cents lances qui vont à Tournay, et mille ou douze cents chevaux, n'étant pas pour vous courir sus, vu la compagnie que vous avez ; mais je vous prie qu'il n'y faille à retourner une autre fois faire le gât ; car vous êtes aussi bien officier de la couronne, comme je suis ; et si je suis roi, vous êtes grand-maître ; et adieu. Écrit à monsieur Saint-Quentin, le 25 juin.

Lettre que Guillaume Hugonet sieur de Saillant, chancelier de Bourgogne, écrivit à sa femme le jour qu'on lui trancha la tête.

A ma sœur Louise, dame de Saillant et d'Epoisse.

MA sœur, ma loyale amie, je vous recommande mon âme de tout mon cœur. Ma fortune est telle que j'attends aujour-

d'hui mourir, et partir de cettui monde, et, comme l'on dit, pour satisfaire au peuple; Dieu, par sa bonté et clémence, leur veuille pardonner, et à tous ceux qui en sont cause, et de bon cœur je leur pardonne. Mais, ma sœur, ma loyale amie, pour ce que je sens aucunement la douleur que vous prendrez pour ma mort, tant à cause de la séparation de la cordiale compagnie, comme pour la honteuse mort que j'aurai soufferte, et pour la perdition que vous et nos pauvres enfans y aurez, je vous prie et requiers, sur toute la bonne et parfaite amour que je sais que vous avez en moi, que vous veuillez présentement conforter et prendre consolation sur deux choses contraires aux dessusdites. La première que la mort est commune à toutes gens, et plusieurs l'ont passée, et passent en plus jeune âge; la seconde, que la mort que je soutiendrai, est sans cause et sans que j'aie fait, ne que l'on me trouve avoir fait chose pour laquelle je devrai la mort; par quoi je loue mon créateur qu'il me donne gré de mourir en cette sainte semaine, et en ce glorieux jour qu'il fut livré aux Juifs pour souffrir sa passion tant injuste. Et ainsi, ma mie, j'espère que ma mort ne sera honteuse à vous, ni à nos-dits enfans, et de ce qui sera en moi, je le prends bien en gré pour l'honneur et exemple de notre créateur, et à la rémission de mes péchés; et, quant aux biens, celui qui nous a fait grace de mettre nosdits enfans sur terre, les nourrira et adressera selon sa sainte grace et miséricorde; pour ce, ma mie, reconfortez-vous, et encore tant plus que je vous certifie que je suis résolu et délibéré, moyennant l'aide et grace divine, recevoir sans regret la mort et venir à la gloire de Paradis. Et en après, ma mie, je vous recommande mon âme et la décharge de ma conscience; et tant sur ce que sur autre, j'ai prié mon chapelain de vous déclarer mon intention, auquel veuillez ajouter foi comme à moi-même. Adieu, ma sœur, ma loyale amie, je remets vous et nos enfans en la recommandation de Dieu et sa glorieuse mère. Ce Jeudi-Saint, que je crois être mon dernier jour.

Lettre de Louis XI au comte de Dammartin.

Monsieur le grand-maître, j'ai reçu vos lettres, et ouï ce que Jehan Le Maréchal m'a dit de par vous, auquel ai fait la réponse telle qu'il voudra; et aussi j'ai chargé au gouverneur de Limosin, votre neveu, qui a tout vu, vous en écrire plus au long; car il a été présent à tout ce qui y a été fait.

Monsieur d'Albret dissimulera tant qu'il voudra de prendre Avesnes, et semble qu'il le fasse pour épargner la place; mais je vous assure que s'il attend que je m'en approche, que je la

lui chaufferai si bien, d'un bout jusques à l'autre, qu'il n'y faudra point retourner : je vous prie, faites-moi souvent sçavoir de vos nouvelles, et adieu. Écrit le onzième jour d'avril 1478.

LOYS.

Lettre de Louis XI au chancelier.

MONSIEUR le chancelier, je vous envoye par Jacques Boutet certaines informations qui ont été faites contre le fils Salezart, touchant les réformations des gabelles en Berry, par lesquelles vous verrez comme il a fait rebeller les villes du pays, et emprisonner mes officiers en besongnant èsdites réformations, dont je vous assure que je ne suis pas content; et pour ce je vous prie, sur tout le plaisir que me désirez faire, que, incontinent ces lettres vues, vous l'envoyiez prendre, lui et tous ses complices, et que vous et le président Boulengier besongniez en toute diligence à faire leur procès, et tellement que mon autorité y soit gardée, et n'y dissimulez point pour crainte de personne, quelle qu'elle soit; car j'aimerais mieux avoir perdu dix mille écus, que la justice n'en fût faite; et si vous voulez que jamais je sois content de vous, besongnez-y en toute diligence; adieu. Écrit à Amiens, le vingt-quatrième jour de juillet. LOYS.

Et plus bas, DE CHAUMONT.

Au même.

MONSIEUR le chancelier, j'ai reçu ce que m'avez écrit; et au regard de ce patriarche, tirez lui le mot secret qu'il a à me dire de l'empereur par toutes les habilités que vous sçaurez; car je ne parlerai point à lui, et le renverrai bientôt. Incontinent que vous l'aurez dépêché, faites-le-moi sçavoir et je lui baillerai conduit pour s'en aller. Monsieur le chancelier, nonobstant que ce n'est pas la coutume, je vous prie que vous alliez visiter l'ambassade d'Angleterre, ainsi que vous dira le sénéchal de Poitou, et envoyiez quérir tous les bons docteurs que vous avez menés avec vous à Saint-Quentin pour le fait d'Angleterre; car nous en avons bien besoin : et adieu. Écrit aux Forges, le six de mars.

LOYS.

Lettre de Louis XI à du Bouchage.

MONSIEUR du Bouchage, vous sçavez bien le désir que j'ai de donner ordre au fait de la justice et de la police du royaume; et pour ce faire, il est besoin d'avoir la manière et les coutumes des autres pays. Je vous prie que vous envoyiez quérir devers

vous le petit Fleurentin, pour sçavoir les coutumes de Fleurence et de Venise, et le faites jurer de tenir la chose secrette, afin qu'il vous die le mieux, et qu'il le mette bien par écrit : et adieu, monsieur du Bouchage. Écrit à Mondoubleau, le cinquième jour d'aout 1479. Loys. *Et plus bas*, Parent.

Au même.

Monsieur du Bouchage, si vos gens veulent faire le plus petit service, n'attendez pas le grand, et les prenez au mot, et ne plaignez rien à promettre; je mets ès lettres d'entre vous tous, des offres qu'ils ne peuvent nier, et s'ils ne veulent faire nulle raison, je vous prie qu'essayiez à avoir une longue trêve par autant que le Turc sera en Italie, et une après, ainsi que le pape a fait en Italie, afin que je puisse servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc. Écrivez-moi, vous et monsieur de Baudricourt, et de Soliers, des choses secrettes. Adieu monsieur du Bouchage. A Bonaventure, le premier décembre 1480.

Lettre de Louis XI aux juges du comte du Perche.

Messieurs, j'ai vu ce que m'avez écrit. Je vous envoye les lettres que messire Poncet a écrites au sénéchal d'Armagnac, et le mémoire. Je ne sçais si vous avez bien entendu un mot qu'il y a aux lettres du duc que je vous ai envoyées, là où il dit que, pour aller en Bretagne, il ne fût point allé en lieu où il m'eût pu faire dommage; vous voyez bien, si vous n'êtes bien bêtes, que le duc déclare ses péchés; car, pour soi excuser qu'il ne voulait point rompre son serment qu'il m'a fait, il déclare nettement que monsieur du Perche n'eût rien fait, pourquoi il confesse nettement qu'il allait ailleurs pour faire son entreprise, c'est à sçavoir en Angleterre et en Autriche.

Messieurs, vous sçavez bien que je vous dis, au partir sur les Pons, que jamais monsieur du Perche ne s'en irait en Bretagne; car il y vit son père, qu'il fallut qu'il s'en retournât par force de faire, sans les maux que l'on lui fit, pour quoi vous sçavez bien qu'il s'en allait tout droit en Angleterre, et c'est tout ce que vous devez attendre. Il ne le peut nier par deux choses : la première, que son entreprise était pour ravoir le sien, et il ne le pouvait ravoir par le duc, non plus que par un ménétrier. *Item*, ne faillez pas à lui remontrer qu'aussi bien a-t-il tout confisqué de s'en aller en Bretagne comme en Angleterre, et que vous sçavez que le duc, cette année, s'est déclaré en la trêve pour le duc d'Autriche contre moi : faites-lui passer ce mot; car vous

voyez bien qu'il ne le peut nier, si n'est votre faute : et adieu messieurs. Écrit au Plessis-du-Parc-les-Tours, le quatrième jour de septembre 1481. Loys.

Lettre de Louis XI au chancelier.

Chancelier, je vous ai écrit que vous renvoissiez la cause qui est pendante en mon grand conseil, entre mon procureur et les moynes de Lorroys, ainsi que je l'ai ordonné par mes lettres-patentes, par devant les commissaires que j'ai envoyés en Berry, pour le procès de Tripet, dont vous n'avez rien fait; et quand on vous a présenté mes lettres, vous avez dissimulé. Je vous prie, beau sire, que, en mes besongnes, vous ne me soyez pas si rigoureux; car je ne le vous ai pas été ès vôtres. Je ne sçais si maître Adam le vous fait faire, pour ce qu'il n'y a point d'argent; or la renvoyez comment qu'il soit, et faites que je ne vous en récrive plus. Donné à Amboise, le vingt-quatrième jour de décembre. Loys. *Et plus bas*, Bourré.

Au même.

Chancelier, vous avez refusé de sceller les lettres de mon maître d'hôtel Bouthilas, je sais bien à l'appetit de qui vous le faites; vous souvienne de la journée que vous prîtes avec les Bretons, et le dépêchez incontinent sur votre vie. Écrit au Plessis-du-Parc, le vingt-quatrième jour de décembre 1482. Loys.

« Louis XI ayant prié Hélie Bourdeille, archevêque de » Tours, de demander à Dieu le rétablissement de sa » santé, ce prélat ne se borna pas aux prières, et voulut » s'ingérer de donner des avis à ce prince, au sujet du car- » dinal Balue et de plusieurs autres prélats. Le roi, pre- » nant tout alors avec plus de vivacité que jamais, ordonna » au chancelier de citer tout ces prélats, et d'examiner leurs » prétendus griefs. (P. 382.) »

Lettre du chancelier au roi.

Sire, puis n'a guère monsieur de Narbonne m'a écrit que votre plaisir était que je parlasse à monsieur de Tours, sur aucuns points touchant l'obéissance et fidélité qu'il doit à vous et à la couronne, tant à cause de sa nativité originelle, qu'à cause du serment de fidélité, en quoi il vous est tenu à cause de son archevêché, et l'obligation par laquelle il est astreint à la révérence

et conservation de la souveraineté et jurisdiction que vous avez de Dieu sur tous vos sujets et habitans de votre royaume, prélats et autres; sans, sous ombre de jurisdiction ecclésiastique, la vouloir attribuer à lui, ne à monsieur le cardinal *Sancti-Petri-ad-Vincula*, au cardinal Balue, ne ailleurs; et aussi afin qu'il déclare comment il veut penser au serment qu'il a à vous et à la couronne, et qu'il en écrive et fasse déclaration en manière que vous connaissiez comment il veut garder et entretenir le serment qu'il vous doit, aux causes dessusdites, et la forme de fidélité qu'il vous veut entretenir; lesquelles lettres reçues incontinent, j'envoyai devers mondit sieur de Tours, qui lors était hors de cette ville, et pour cette cause, le lendemain il retourna ci, et en obéissant à ce qu'il vous a plu ordonner, ai été devers lui, lui ai remontré au mieux de mon pouvoir lesdites choses, et la sincérité que vous avez toujours eue et avez à la sainte foi catholique, la révérence et dévotion à notre mère sainte Église, et au saint-siége apostolique, autant que eut onc prince chrétien, et les peines et labeurs que vous avez eus et soutenus chacun jour, contre les ennemis, pour l'entretennement et accroissement du royaume et des droits de la jurisdiction et autorité de la couronne, lesquels vous êtes délibéré de garder, en acquittant le serment que vous avez fait à votre sacre et couronnement, sur les saintes choses miraculeusement envoyées de Dieu, et par les anges du ciel, qui ne sont pas moindres que celles dont les archevêques et évêques sont sacrés, par quoi vous entendez que mondit sieur docteur déclare comment il veut entretenir son serment, et la fidélité qu'il vous doit avec plusieurs autres choses, que sur ce je lui dis, qui longues seraient écrites.

Sur quoi mondit sieur de Tours me dit qu'il était fort troublé et triste, doutant que fussiez mal content et que eussiez défiance sur lui, et après en grande humilité envers vous, me dit qu'il connaissait bien les choses que je lui avais dites, et que de tout son cœur il désirait loyaument acquitter le serment et fidélité qu'il vous doit, tant à cause de sa nativité, que de la fidélité qu'il vous a faite comme archevêque de Tours, et aimerait mieux mourir que faire, ne avoir pu faire le contraire, et que au mieux de son pouvoir il priait et faisait continuellement prier Dieu pour votre bonne santé et longue vie, et pour votre prospérité et salut de corps et d'âme; mais pour ce qu'il était encore faible à cause de sa maladie, il a pris de lui de vous écrire au long par lettres, ou par mémoire signé de lui, et crois qu'il l'aura fait dedans un jour ou deux; sur quoi cependant vous ai bien voulu écrire, et incontinent que j'aurai ses lettres ou ledit mémoire, les vous enverrai.

Au surplus, sire, mondit sieur de Narbonne m'a aussi envoyé un mandement commandé par vous, pour faire ajourner, comme il m'écrit, par devant vous et les gens de votre grand conseil, ceux que je connaîtrais être à ajourner, des archevêques, évêques et prélats qui s'étaient plaints à monsieur de Tours, de plusieurs torts qu'ils disaient leur avoir été faits par aucuns vos officiers et commissaires, excepté monsieur le cardinal *Sancti-Petri-ad-Vincula*, le cardinal Balue et autres auxquels il avait été satisfait; et pour ce, sire, qu'au mémoire que mondit sieur de Tours bailla devant à mondit sieur de Narbonne et à moi, sont nommés, outre lesdits cardinaux *Sancti-Petri-ad-Vincula* et Balue, plusieurs autres archevêques, évêques et prélats, desquels les cas sont différens et de diverses qualités, et y en a aucuns, comme l'évêque de Verdun, l'évêque de Coutances et autres, que par aventure votre plaisir ne serait pas qu'ils fussent ajournés à venir devant vous : afin que je ne vous faille, je vous envoye une lettre ou un mémoire, où les noms desdits archevêques, évêques et prélats, sont nommés audit mémoire, et l'état et qualité où sont à présent les choses de chacun d'eux, afin que, s'il y en avait aucuns que votre plaisir ne fût qu'ils fussent ajournés, il vous plaise me le mander, et des autres inconvéniens; je ferai et ferai faire la diligence toute selon votre bon plaisir.

Sire, je prie, etc. Écrit à Tours, le cinquième jour de septembre 1482. DORIOLE.

(Quoique la lettre suivante soit d'une date antérieure à celle qu'on vient de lire, elle ne fut rendue au chancelier que six jours après le départ de la sienne.)

Lettre de Louis XI au chancelier.

MONSIEUR le chancelier, vous répondrez à monsieur de Tours, de par moi, que depuis que je connus la grand'plaie qu'il voulait faire contre la couronne, que je ferais grand péché, et que je craindrais fort ma conscience de le croire de rien, ne lui demander conseil, ni pour rien, ne voudrais rien demander ni en faire mêler.

Item, vous lui direz que, quand je lui écris, ce fut qu'il voulsist prier Dieu pour ma santé, par quoi il n'avait que faire de s'en mêler plus avant; car il me semblait qu'il était plus tenu à moi qu'à monsieur le cardinal Balue, et au cardinal *Sancti-Petri-ad-Vincula*.

Item, dites-lui franchement qu'il me déplaît qu'il a mis la main à la charrue, et qu'il regarde arrière lui, et que tant que je le voye partir, je ne me voudrais fier en lui.

Chancelier, s'il est homme qui s'en plaigne, je ne l'en crains de rien.

Chancelier, faites justice incontinent de celui qui a tort, et incontinent me mandez, et laissez toutes mes besongnes pour ce faire. Écrit à Melun-sur-Loire, le ving-quatrième jour d'août.

LOYS.

Ces lettres ont été présentées à monsieur le chancelier, le onzième jour de septembre, présent moi, CHARPENTIER. J. TILHART.

éponse du chancelier.

SIRE, passé a sept jours, je vous ai écrit comme j'avais parlé à monsieur de Tours touchant les matières dont il vous avait plu m'écrire et faire écrire par monsieur de Narbonne, desquelles choses mondit sieur de Tours fut fort triste et troublé, en disant qu'il aimerait mieux mourir que avoir fait, ne faire faute ou déloyauté envers vous, et que sur ce il vous ferait réponse par lettres et par articles signés de sa main; mais pour la faiblesse qu'il avait à cause de sa maladie, il avait pris délai pour ce faire. Et depuis il a fait lesdites lettres et articles signés de sa main, lesquels ils vous envoye par un de ses serviteurs, avec lequel j'envoye ce porteur pour vous en avertir.

Sire, je prie au benoist fils de Dieu que par sa sainte grace il vous doint très-bonne vie et longue, victoire de vos ennemis, et accomplissement de vos très-nobles désirs. Écrit à Tours, le jeudi, douzième jour de septembre.

Au dos est écrit : Lettres écrites au roi, par moi, Pierre Doriole, touchant la réponse faite par monsieur de Tours, expédiées le douze de septembre 1482.

« Louis fit, pour l'instruction de son fils, le *Rosier des* » *Guerres*, ouvrage rempli des maximes les plus sages. (P. 390.) »

(Cet ouvrage est composé de deux parties, dont la première est morale, et la seconde historique. Comme il est rare, et qu'il n'est pas de nature à être jamais réimprimé, j'ai cru faire plaisir au lecteur d'en extraire les principales maximes; elles serviront à faire connaître l'esprit de Louis XI, et ses sentimens sur les devoirs des rois. Les vers suivans servent d'introduction à l'ouvrage.)

LE roi qui siet au thrône de justice,
Par son regard dissipe tout malice;

Les troys états, chacun en son endroit,
Garde et maintient et fait à chacun droit:
C'est le fleuve qui à tous prouffit porte,
Qui l'orphelin et la veuve conforte,
Qui le faible défend contre le fort;
C'est le recteur de la chose publique,
Le défenseur de la foi catholique,
Et par lequel chacun craint et honoure
Le créateur, si que chacun labour
A Dieu servir et aimer de bon cœur,
Et puis après son souverain seigneur,
Qui est le chef à porter le heaulme,
Pour défendre tous ceux de son royaume.
Vrai est que ceux de l'état de l'église
Prient pour tous, jour et nuit sans feintise;
Et ceux qui sont de l'état de noblesse,
Sont pour garder chacun qu'on ne le blesse;
Les laboureurs et les gens de métier,
Quièrent à tous ce dont on a mestier;
Mais le roi est le gouverneur de tous,
Comme pasteur, qui les brebis des loups
Garde et défend par grand soin et grand'peine.
Par quoi prions la Dame souveraine,
De paradis que soit intercessoire
Envers son fils le benoist roi de gloire,
Qu'au roi Louis, qui ores règne en France,
Doint vie et sens, santé, vouloir, puissance,
De gouverner son règne si en paix,
Qu'enfin soit mis avecque les parfaits.
Amen.

De par l'humble et obéissant sujet,
Dont le nom est, *en reproche n'y siet* (1);
Car qui appoint les lettres en assiet,
Trouver le peut, s'il ne faut à son get.

Maximes et instructions tirées du Rosier des guerres, *composé en partie par Louis XI, en partie par son ordre, pour l'éducation du roi Charles VIII, son fils.*

Un roi est plus obligé qu'un particulier à garder la loi et les commandemens de Dieu, à donner des marques de piété et de religion.

Il doit prier Dieu pour lui et pour ses sujets, et bien penser que celui-là veille inutilement pour garder la cité, si Dieu ne la garde.

Rien n'est plus nécessaire à un prince que d'avoir beaucoup

(1) Anagramme, dit-on, d'Étienne Porchier, qui fut chargé de rédiger l'ouvrage.

de religion, et que ses sujets soient bien persuadés qu'il en a véritablement.

Ses sujets en seront convaincus, s'ils le voient s'acquitter des devoirs d'un bon et véritable chrétien, faire connaître Dieu, le faire honorer, travailler à déraciner le vice, être enfin le soutien des bons et le fléau des méchans.

Son principal soin doit être de garder ses sujets de toute oppression, et particulièrement les veuves et les orphelins.

Ce n'est pas assez pour un roi de ne point faire de mal; il faut qu'il empêche qu'on n'en fasse, et qu'il fasse le bien. On n'a pas reproché à nos derniers rois de la première race, qu'ils fussent des tyrans; après avoir été pendant long-temps rois seulement de nom, on s'est lassé de leur obéir : ils ont perdu et le nom et la couronne.

Un roi ne doit point faire de loi qui ne soit pour le bien et l'avantage de son peuple.

S'il veut lever des mains pures et nettes vers le ciel, qu'il se contente de son domaine et des anciens subsides; qu'il craigne d'en établir de nouveaux, à moins que ce ne soit dans une grande nécessité, et pour le bien de son État.

Ce qu'un roi lève sur ses sujets ne doit être employé que pour les défendre contre l'ennemi du royaume, et les faire vivre en paix dans le dedans, en leur rendant justice.

Un souverain ne doit rien faire ni entreprendre qui ne soit profitable à son peuple, et honorable pour lui.

Il doit en toutes choses préférer le bien commun au bien particulier. Un État est sur son déclin et près de sa perte, dès que l'intérêt particulier l'emporte sur l'utilité publique.

Un roi ne doit pas croire légèrement les rapports qu'on lui fait.

Lorsque quelqu'un est accusé ou de crime d'État, ou de quelque faute capitale, dont on n'a pas de preuves bien claires, le roi doit examiner avec grand soin le caractère, les mœurs, la réputation de l'accusateur et de l'accusé, toutes les circonstances qui peuvent concourir à éclaircir le fait, la nature du crime, les suites qu'il peut avoir, et y apporter le remède convenable le plus promptement qu'il lui sera possible. En matière d'affaires d'État, on n'attend pas que le crime soit commis pour le punir : on le prévient.

Il suffit d'être homme pour être sujet à bien des passions et commettre bien des fautes : ainsi un roi ne doit pas toujours punir à la rigueur. Il faut souvent qu'il use d'indulgence et qu'il pardonne; et quand il refuse une rémission, il doit faire connaître que c'est malgré lui, mais qu'il ne peut l'accorder sans renverser les lois qui font la sûreté de ses sujets et la sienne.

La clémence est une vertu particulière aux princes ; mais il faut prendre garde qu'elle ne dégénère en faiblesse. Trop de sévérité fait haïr un prince, trop d'indulgence peut le rendre méprisable.

Comme on ne punit pas un malfaiteur seulement pour le mal qu'il a fait, mais pour l'exemple, c'est se rendre coupable que de pardonner des crimes qui troublent la société civile, ou qui, par l'habitude, deviennent contagieux.

Un prince doit être attentif à maintenir la paix entre ses sujets, examiner les requêtes qu'on lui présente, et n'en accorder aucune qui ne soit juste.

Que les plus grandes pensées d'un roi soient toujours pour l'utilité publique.

Qu'il ait soin que les chemins, les ponts et chaussées soient bien entretenus, qu'on puisse aller sûrement par tout son royaume, afin que le commerce soit facile et sûr, que les frontières soient toujours bien gardées, les villes et châteaux soient bien réparés et bien munis, de peur de surprise.

Si on ne peut pas trouver des hommes parfaits, qu'au moins ceux que le roi choisit pour ses ministres et ses conseillers ne soient pas décriés pour leurs vices ; qu'ils aient du sens et de la raison ; qu'ils soient fermes et incorruptibles.

On ne saurait trop payer un ministre sage, fidèle, éclairé ; et le roi qui en a un, doit penser qu'il a le plus grand trésor qu'il puisse souhaiter.

Il n'est pas défendu à un roi d'avoir des favoris ; mais lorsqu'il en a, il doit bien prendre garde qu'ils n'abusent de leur faveur, et qu'ils ne deviennent insolens. Combien de princes se sont perdus par le trop grand attachement qu'ils avaient pour des personnes indignes !

Comme on juge de ce qui se passe en nous-mêmes par ce qui paraît au dehors, un prince doit avoir un extérieur grave, et s'il peut, un air noble et majestueux, et bien prendre garde de ne rien faire ni dire qui soit contre la bienséance.

Qu'il prenne garde aussi que la facilité avec laquelle il se communique à ses sujets, ne dégénère en une trop grande familiarité, et que, d'un autre côté, un air farouche et trop sévère ne les rebute.

Un prince n'est pas obligé de savoir toutes les finesses de la grammaire ; mais il doit toujours parler avec dignité, et ne pas ignorer qu'une parole bien dite et à propos a produit souvent de bons effets, et qu'au contraire un mot lâché au hasard et indiscrètement a coûté quelquefois bien des larmes et du sang.

Le don de la parole est un grand don, quand il est accompagné

de beaucoup de sens et de jugement, et il est plus nécessaire à un prince qu'à tout autre (1).

Un prince ne saurait être trop circonspect dans ses paroles. Le proverbe qui dit qu'un coup de langue est pis qu'un coup de lance, n'est que trop vrai, surtout si le coup part de la bouche d'un roi.

Les rois sont au-dessus des lois, cela est vrai; mais ils ne doivent rien faire contre les lois, et ils sont d'autant plus obligés à les respecter et faire respecter, que s'ils y manquent, leur autorité est mal affermie; car un roi qui viole et enfreint les lois, donne un très-mauvais exemple à ses sujets, et il doit en craindre les suites.

Un roi juste et bon aime mieux régner sur le cœur que sur les biens et sur la vie de ses sujets.

Plus un roi est grand et absolu, plus il doit être en garde contre lui-même, et il a besoin d'un bon conseil pour sa propre conduite; s'il est capable de réflexions, il verra qu'il lui est plus aisé de gouverner ses peuples que de modérer ses passions.

Un souverain, pour être indépendant, n'en est pas moins homme. Il vient au monde comme tous les autres hommes; il est sujet aux mêmes infirmités, aux mêmes accidens; il meurt comme le moindre de ses sujets, avec cette différence, que plus il est élevé, plus ses fautes sont grandes devant Dieu et devant les hommes. Comme il doit l'exemple, s'il a mal vécu, il sera puni et pour ses péchés et pour ceux de son peuple.

Quand les hommes se sont mis en commun, ont bâti des villes, se sont donné des maîtres, c'a été pour avoir justice et secours contre ceux qui leur voulaient nuire : ainsi un des premiers devoirs d'un roi, c'est de garantir son peuple d'oppression, et de rendre justice à tout le monde.

Un prince doit visiter ses provinces, en connaître le fort et le faible, et, si elles sont mal gouvernées, y apporter le remède convenable (2).

Si un roi manque de discernement, s'il ne distingue pas le bon serviteur d'avec le mauvais, s'il répand ses grâces sans choix; s'il manque à punir ceux qui font mal et à récompenser ceux qui servent bien, son règne ne saurait être heureux ni florissant.

Qu'un prince prenne surtout garde à qui il confie son autorité ou ses armes; qu'il ne les donne qu'à des gens dont il con-

(1) Louis XI disait que sa langue lui avait beaucoup nui et beaucoup servi. Tout sage qu'il était, il parlait trop, et quelquefois avec peu de bienséance et de dignité.

(2) Un jardinier, disait Louis XI, visite son jardin, en arrache les mauvaises herbes et cultive les bonnes.

naît la fidélité et la vertu ; et qu'il se défie de ceux qu'il a maltraités, ou qui l'ont été par son ordre, et encore plus de ceux qui l'auront grièvement offensé.

Qu'il ne néglige pas ses bons et loyaux serviteurs, et qu'il ne les méprise pas quand il croira n'en avoir plus besoin.

Les grâces que Dieu nous fait sont toutes gratuites, parce qu'il ne nous doit rien. Il n'en est pas de même de celles des rois ; elles doivent être toujours accompagnées de justice : rien ne décourage davantage les bons serviteurs, ni n'aliène plus le cœur des peuples, que de voir des personnes sans vertu ni mérite récompensées, et des gens de mérite et de service sans récompense.

Un roi ne peut se dire assez souvent qu'il n'est pas le maître des grâces, qu'il n'en est que le dispensateur, pour les distribuer avec poids et mesure pour le bien de son Etat.

Un prince qui veut acquérir honneur et réputation, et régner avec gloire, doit mettre tout son plaisir à bien gouverner son royaume, et à rendre son peuple heureux.

Il ne doit se reposer sur personne de ce qu'il lui convient de faire : si les choses sont légères et de peu d'importance, elles ne lui coûteront pas beaucoup ; et si elles sont grandes et considérables, elles méritent toute son attention.

Les princes ne sont pas assez sensibles à l'amitié ; il semble qu'ils n'en sachent pas le prix, que même ils ne le connaissent pas. Ils ont néanmoins bien besoin d'avoir des personnes qui s'attachent à eux, autant par inclination que par devoir.

Un prince qui ne sait pas ce qui se passe ni à sa cour, ni dans ses Etats, ni chez ses voisins, et qui ne s'en informe pas très-soigneusement, n'est pas en sûreté sur son trône.

Le roi est l'âme de son royaume : et comme notre âme ne saurait demeurer dans l'inaction ou s'appesantir que le corps ne s'en sente bientôt, tout languit, tout se perd dans un État, dès que le roi s'endort sur son trône, et vit dans la mollesse.

Il est aisé à un prince de se faire aimer et respecter de ses peuples, et très-dangereux pour lui d'en être haï ou méprisé.

Si un prince venant à régner trouve son royaume en paix, il doit en être bien aise, en remercier Dieu, et tâcher de n'avoir de guerre de long-temps.

Si la guerre commencée sous son prédécesseur durait encore, qu'il tâche de la finir au plus tôt par quelque bonne paix, ou du moins de faire une trêve pour plusieurs années.

La guerre est un fléau qui ne traîne avec soi que dangers, que peines, que tribulations, que destruction de biens, de peuples et de pays.

Si un roi se trouve dans la nécessité de commencer la guerre, il est bon qu'il ne l'entreprenne que de l'avis, au moins, des grands du royaume, et qu'après leur avoir fait voir qu'il ne peut l'éviter; qu'il ne prend les armes que pour repousser l'ennemi, que pour la défense de son peuple, pour la conservation des droits de la couronne, et qu'il ne refusera jamais la paix, quand il la pourra faire avec honneur et sûreté.

Il n'est pas toujours nécessaire qu'un roi soit à la tête de ses armées.

Comme de son salut peut dépendre celui de l'Etat, il ne doit pas s'exposer témérairement; mais il est bon qu'on ne doute ni de sa valeur, ni de sa capacité, et que ses peuples et les ennemis soient persuadés qu'il ne craindra pas d'exposer sa vie pour la conservation de son peuple et de sa couronne, et de donner bataille quand il le jugera à propos.

Alors il paraîtra à la tête de ses troupes avec un air fier, un visage gai, une contenance assurée, parlant aux uns et aux autres selon qu'il leur convient. Il doit surtout bien prendre garde de ne faire ni dire rien capable de décourager ses troupes.

On ne doit pas tellement s'assurer sur la paix, qu'on ne pense, dans la plus grande tranquillité, à se défendre si on avait la guerre.

Une armée qui n'est composée que de troupes nouvelles, se détruit d'elle-même.

Si elle est nombreuse, elle est très à charge à celui qui l'a mise sur pied, et le ruine, à moins qu'un habile général ne la fasse vivre aux dépens de l'ennemi.

La naissance seule ne fait pas un général : on obéit néanmoins plus volontiers à un prince ou à un seigneur d'une qualité relevée, qu'à un homme d'une condition médiocre.

C'est vouloir perdre son Etat, de confier la conduite d'une armée à un homme qui n'est pas capable de la commander.

Un commandant mérite souvent autant et plus de louanges d'avoir évité une bataille, que s'il l'avait gagnée.

Tout soldat n'est pas capitaine.

La guerre se fait autant et mieux, par la tête du général, que par le bras du soldat; et on n'a pas moins besoin de prudence et de ruse, que de force et de courage.

L'expérience est aussi nécessaire dans le métier des armes, que dans toute autre profession.

Celui-là est digne de commander qui ne s'étonne pas pour des accidens imprévus, qui se porte partout, qui voit tout, et dont l'esprit se développe et le courage se fortifie à mesure que le péril augmente.

Une belle retraite mérite autant de louanges qu'une victoire.

Rarement un homme élevé dans les plaisirs, a le courage assez mâle pour soutenir les longues et pénibles fatigues de la guerre, et affronter la mort quand il le faut.

J'aime mieux ces gentilshommes qui attendent toute leur fortune de leur épée, qui endossent le harnois de bonne heure, qui cherchent les occasions de se distinguer, qui s'exposent et affrontent les dangers, que ces seigneurs fainéans qui croient que tout est dû à leur naissance.

Les grâces et les récompenses ne sont point pour des paresseux, pour des hommes qui sont inutiles, et, pour ainsi dire, à charge à l'Etat.

On doit, en quelque façon, leur savoir gré de demeurer chez eux, quand ils sont sans courage et sans ambition ; mais on doit punir ceux qui fuient et qui, par leur mauvais exemple, mettent le désordre dans une armée.

Il vaut mieux avoir moins de gens, mais francs, fermes, incapables de fuir, qu'une multitude mal aguerrie et qui est battue dès qu'elle voit l'ennemi.

De l'argent donné à propos a souvent rendu des grandes armées inutiles, et forcé des places à capituler qu'on croyait imprenables.

Il faut être bien sûr d'un étranger, quand on lui donne le commandement d'une armée, ou le gouvernement d'une place ou d'une province. Les étrangers ne sont, pour la plupart, que des mercenaires qui sont à qui plus leur donne.

Un sujet qui est attaché à sa patrie par sa naissance, par sa famille, par son propre intérêt, doit être bien plus porté qu'un étranger à la défendre, et aux dépens de sa propre vie.

S'il est difficile et glorieux de faire des conquêtes, il ne l'est pas moins de les conserver ; s'il faut de la conduite et de la valeur pour l'un, il faut beaucoup de prudence et de fermeté pour l'autre. Tel sait commander une armée, qui n'est pas propre pour gouverner des peuples nouvellement conquis, qui veulent toujours retourner sous leur premier maître : il faut beaucoup de sagesse pour les contenir.

Une longue paix est souvent dangereuse à un Etat, à moins que le souverain n'ait un grand soin d'entretenir la jeunesse dans un exercice continuel, d'avoir toujours un corps de troupes bien disciplinées, de conserver de bons officiers, et qu'il prenne garde que ses fortifications ne dépérissent pas, que ses arsenaux et ses magasins ne s'épuisent pas, qu'il n'ait l'œil ouvert pour savoir ce qui se passe chez ses voisins.

Pendant une longue paix, souvent tout se donne à la faveur,

ou se vend; et quand on a besoin de bons officiers et de braves gens, on n'en trouve plus.

S'il est nécessaire qu'un roi ait toujours de bonnes troupes, il doit encore avoir plus de soin que son peuple soit content, l'aime et le craigne; car, sans son peuple, qui entretiendra ses troupes? que deviendra-t-il lui même?

Qu'il s'applique donc continuellement à faire régner la justice et la piété.

Extraits de pièces concernant la ville d'Arras.

Extrait de la déclaration donnée par Louis XI, en la cité d'Arras. Mars 1476.

Cette déclaration a été accordée aux habitans de la province d'Artois, et surtout de la ville d'Arras, en conséquence de la remise qu'ils avaient faite des clefs de la ville, et du serment de fidélité fait à Louis XI, pour les absoudre de tous les cas, crimes, excès, etc., qu'ils pouvaient avoir commis contre lui, et pour les confirmer dans tous leurs priviléges, franchises, libertés, etc.

Extrait d'une autre déclaration de Louis XI, donnée en la cité d'Arras, le même mois 1476.

Cette déclaration a été donnée en faveur des habitans d'Artois, et surtout de la ville d'Arras, qui se mettaient sous l'obéissance de Louis XI, et elle les absout de *tous les cas, crimes, fautes, excès et délits, que les gens d'église, nobles, officiers, échevins, conseillers, corps et communautés, manans et habitans de la ville d'Arras, et de tous ceux qui se sont retraits, ou qui à présent sont dedans ladite ville, de quelque état, qualité, nation ou condition qu'ils soient, peuvent ou pourront avoir fait contre sa majesté;* en conséquence, elle maintient les mêmes habitans dans tous leurs priviléges, franchises, etc.

Extrait de la charte de Louis XI concernant la ville d'Arras, du mois de juillet 1481; enregistrée au parlement de Paris, le 28 août de la même année.

Louis, par la grace de Dieu roi de France, sçavoir faisons à tous présens et avenir: comme puis aucun temps en çà, pour certaines grandes, justes et raisonnables causes et considérations, à ce nous mouvans, et par l'avis et délibération de plusieurs princes et seigneurs de notre sang et lignage, et gens de notre grand conseil, nous avons ordonné faire vuider les habi-

tans de nos ville et cité de Franchise, paravant nommées Arras, et les faire peupler et habiter de marchands et gens mécaniques de tous états, métiers et vacations de plusieurs bonnes villes de notre royaume, en suivant laquelle déclaration, eussent été envoyés par les officiers et habitans desdites villes plusieurs marchands et ménagers, qui à présent sont demeurans et habitans de notre ville et cité de Franchise, et soit besoin donner ordre, police, forme et manière à iceux marchands et ménagers d'eux régler et gouverner au fait de la justice et des choses qui en dépendent et peuvent dépendre; pareillement les affranchir et leur donner et octroyer plusieurs beaux et grands priviléges, prérogatives et franchises, en manière qu'ils se puissent aucunement relever des pertes et dommages qu'ils ont soutenus à cause de la mutation et diversité des lieux, et eux entretenir au temps à venir en nosdites ville et cité de Franchise, et surtout donner bonne et convenable provision. Nous, ces choses considérées, mêmement que nosdites ville et cité de Franchise sont situées et assises en pays de frontières, par quoi lesdits marchands et ménagers ne peuvent pas avoir sûre communication avec les autres marchands de notre royaume, ne faire mener ou ramener sûrement leurs marchandises, mais souventes fois sont en grand danger de leurs personnes, auxdits marchands et ménagers de tous états qui sont à présent, et seront ci-après demeurans en nosdites ville et cité de Franchise, avons donné et octroyé, et par la teneur de ces présentes, de notre propre mouvement, certaine science, grace espéciale, pleine puissance et notre autorité royale, donnons et octroyons les priviléges, prérogatives, autorités, prééminences, droits, franchises et libertés qui s'en suivent.

« Premièrement, etc. Cet article et les vingt-deux suivans regardent les échevins fixés au nombre de douze, un greffier et un procureur; ils fixent leur juridiction, leurs priviléges, leurs ressorts, toutes les matières dont les échevins pourront juger, la manière de procéder chaque année à leur élection, etc.

» Le vingt-troisième contient l'anoblissement, et donne tous les priviléges de la noblesse à tous les échevins; *les avons décorés et décorons et toute leur postérité masculine et féminine, nés et à naître en loyal mariage, et voulons et nous plaît que iceux échevins présens et futurs, et tous les enfans descendans d'iceux en loyal mariage, soient tenus, censés et réputés pour nobles et jouissent de tous les priviléges, franchises, libertés et prérogatives de noblesse, tout ainsi que s'ils étaient nés, procréés et extraits de noble lignée de toute ancienneté*, etc.

Les articles suivans contiennent des affranchissemens pour la

province d'Artois de toutes tailles, gabelles, aides, travers, péages, etc., et des réglemens pour la police de la ville de Franchise, et pour tout ce qui concerne les marchands qui y sont établis, ou qui iront s'y établir.

L'art. XL, et les suivans, règlent les droits du gouverneur, du capitaine et du lieutenant de roi, établis par Louis XI, et ceux des échevins dans la ville de Franchise, et donnent des priviléges particuliers pour tous les marchands étrangers qui voudront aller s'y établir. L'art. LXI supprime le nom d'*Arras*, et défend, sur peine de punition grieve, de le prononcer, et y substitue celui de *Franchise*. L'article suivant ordonne que les armes de la ville seront d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à l'image de S. Denis portant son chef entre ses mains.

VOYAGE EN ITALIE,

OU

CONSIDÉRATIONS SUR L'ITALIE.

Un désir assez général est celui de voir l'Italie, et surtout cette Rome, jadis capitale de l'univers, qui, dans un autre genre, l'est encore d'une grande partie de l'Europe, et peut continuer de l'être, au moins pour quelque temps, si son gouvernement se réforme.

Pour peu qu'on ait eu d'éducation, on n'a, dans la jeunesse, entendu parler que des Grecs et des Romains; et nous continuons d'être encore plus familiarisés avec ceux-ci qu'avec les autres, par les relations politiques et journalières avec la cour de Rome; au lieu que la Grèce moderne est actuellement ensevelie dans la barbarie, et nous est absolument étrangère.

La plupart des jeunes gens connaissent plus les noms d'Alexandre, de César, de Scipion, d'Annibal, etc., que ceux des rois ou des grands hommes de leur patrie; et le peuple sait mieux les noms des ministres subsistans, ou de leurs commis, que ceux des héros de l'antiquité. Il n'en est pas ainsi de Rome. Le plus bas peuple de la catholicité entend parler de Rome aussi souvent que les gens instruits. Rome et le saint père occupent une place considérable dans son imagination. Cette dévotion, qui s'allie si communément à la superstition, au libertinage et aux mœurs basses et crapuleuses, produit la foule de pélerins, de gueux et de coquins dont l'Italie est inondée, et dont la capitale est toujours le centre de réunion. D'un autre côté, l'amour de l'antiquité et des arts, le désir de voir les lieux qu'ont habités les maîtres de l'univers, dont tout rappelle le souvenir dans Rome, y attirent une quantité de savans de toutes nations, d'artistes et de curieux opulens, très-utiles au pays par l'argent qu'ils y laissent. On y voit donc à la fois un concours perpétuel d'hommes de mérite, et de la plus vile canaille.

J'avais toujours eu le désir, commun aux gens de lettres, de faire ce voyage, et je m'étais souvent trouvé dans les circonstances les plus favorables à mon dessein, surtout pendant l'ambassade du duc de Nivernois à Rome, et celle de l'abbé, depuis cardinal de Bernis, à Venise. J'étais particulièrement lié avec l'un et l'autre, mes confrères à l'Académie; et je connaissais tous les autres ministres de France en Italie. Des contrariétés d'affaires m'avaient toujours empêché d'effectuer mon projet.

J'étais convenu depuis, avec le cardinal de Bernis, de l'accompagner au premier conclave; mais Clément XIII vivant plus que nous ne l'avions cru, et moi avançant en âge, sans être guéri de ma curiosité, je pris brusquement mon parti. A soixante ans passés, mais avec une santé d'athlète, que j'ai mise dans mon voyage à toutes sortes d'épreuves, je résolus de voir cette Italie si vantée par les voyageurs. J'ai su, par moi-même, ce qu'il y avait à rabattre des relations faites par des gens déterminés à l'admiration avant que d'avoir vu, et qui ne veulent, sur rien, avoir perdu les frais de leur voyage. Il y a tant de livres sur les monumens et le matériel de Rome et de l'Italie qu'on peut consulter, et auxquels je recourrai moi-même quand je voudrai me rappeler ce que j'ai vu, que je me bornerai à quelques réflexions que je ne trouverais pas ailleurs. Je les ferai suivant les objets qui me les fourniront; je ne les écris que pour moi et mes amis: peut-être ajouterai-je à mes notes mon jugement sur les différens voyages qui ont paru, et sur l'usage qu'on en peut faire.

Je partis donc de Paris le 16 novembre 1766, et pris la route de Lyon, n'ayant avec moi qu'un domestique fidèle, jeune et vigoureux, qui m'est attaché dès son enfance, et m'avait déjà suivi dans plusieurs voyages. La saison, pour celui-ci, était assez mal choisie; mais j'avais tant ouï parler de la douceur du climat d'Italie, que je croyais aller au-devant du printemps. Première erreur. Ce n'est pas absolument sur les degrés de la latitude qu'on doit juger ceux de froid et de chaud d'un pays. La nature du sol, la position des montagnes et plusieurs causes externes influent tellement sur la température, que le froid est souvent plus vif et plus long en Piémont, dans le Milanais et dans la partie septentrionale de l'Italie, qu'en France. Les Alpes, si long-temps couvertes de neiges, et dont le sommet en conserve toujours, anticipent l'hiver, et retardent le printemps. Il est vrai qu'après la fonte des neiges, les rayons du soleil, concentrés et réfléchis par les montagnes, produisent une chaleur excessive; ce qui, loin d'être un dédommagement, est encore un désavantage du pays.

Je trouvai, en arrivant à Châlons, le comte de Rochefort-Dailli, lieutenant des gardes du corps, et cousin de l'évêque, avec qui il comptait passer quelques jours, et venir ensuite me rejoindre à Lyon ou à Marseille.

Je fis, à Châlons, une rencontre qui me fut très-agréable, celle du chevalier de Beauvau et de la marquise de Boufflers, sa sœur, qui allaient joindre en Languedoc le prince de Beauvau, leur frère, nommé pour tenir les états de cette province. Au

lieu de continuer la route en différentes voitures, et pour être plus long-temps ensemble, nous nous embarquâmes sur la Saône, dans la diligence. A mon départ de Châlons, le comte de Rochefort m'envoya un panier de bouteilles du plus excellent vin de l'évêque, à qui nous donnâmes, le chevalier de Beauvau et moi, notre bénédiction.

Comme j'avais fait part au chevalier et à madame de Boufflers de mon voyage en Italie, ils voulurent m'engager à le remettre au printemps de l'année suivante, et à les accompagner aux états de Languedoc, m'offrant de me mener ensuite en Italie, où ils se proposaient d'aller voir la princesse de Craon, leur mère, qui voulait se retirer à Florence, où on lui avait déjà préparé un palais. La proposition était séduisante; mais, entre la tenue des états et le voyage d'Italie, il aurait fallu retourner à Paris; et j'avais, indépendamment du désir de voyager, des raisons de m'éloigner. L'affaire contre M. de La Chalotais, aussi odieuse et aussi absurde que celle d'Urbain Grandier, était dans toute sa force. Je m'étais expliqué si souvent et si publiquement sur le brigandage des auteurs et des instrumens de cette persécution, que j'avais fort déplu à quelques ministres, et surtout à un certain intrus dans l'administration, où il n'a porté que des talens de procureur, et un orgueil stupide, ne pouvant atteindre à la fierté. Sa sensibilité bourgeoise s'était trouvée blessée de quelques plaisanteries qu'il m'attribuait, et dont il voulait faire des crimes d'Etat. J'en eus des avis très-sûrs. Sachant ce qu'un tel ouvrier savait faire, et qu'il n'était permis de parler ni de penser honnêtement, je suivis le conseil de m'absenter. Ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce mystère d'iniquité qui exige un ouvrage exprès.

Madame de Boufflers et son frère, instruits de mes raisons, ne me pressèrent plus de changer de projet. Je leur proposai, à mon tour, de venir voir Marseille et Toulon, et ils y consentirent. Mais, en arrivant à Lyon, nous trouvâmes le prince de Beauvau qui, craignant que le voyage de Toulon n'arrêtât trop long-temps son frère et sa sœur, qui devaient faire les honneurs de sa maison à Montpellier, rompit notre partie. Le lendemain, il me mena dîner chez M. de La Verpilière, prévôt des marchands, et de là à la comédie, où nous avions demandé *la Partie de chasse de Henri IV*, que je désirais d'autant plus de voir représenter, que j'en aime le sujet et l'auteur, et que la représentation ne s'en fait point à Paris, sans doute par de bonnes raisons; car on n'ose les dire. Je passai deux jours avec la sœur, les deux frères, et quelques évêques de Languedoc qui allaient aux états. Quand je vis que tous en

prenaient la route, je pris celle d'Avignon par la diligence du Rhône. Arrivé le jeudi 27, dès neuf heures du matin, par un beau temps, quoique froid, je passai la journée à parcourir la ville et les dehors. Le jour suivant, je pris une voiture bien fermée, pour me rendre à Marseille, où j'arrivai le 30 au matin. Le comte de Rochefort m'y joignit le jour même. Nous jouissions, en décembre, de ce beau soleil de Provence, et de la température la plus douce; mais le sol de cette province n'est presque partout qu'un fonds pierreux ou de craie, et les tristes oliviers d'un vert noir, dont la campagne est couverte, n'offrent pas un paysage agréable. Nous nous promenions beaucoup, mon camarade de voyage et moi; le soir, nous allions à la comédie, et revenions souper à notre auberge, en très-nombreuse compagnie, comme nous y avions dîné, au milieu de gens dont nous ne connaissions aucun, ce qui nous amusait assez. Nous fûmes bientôt connus, et nous l'étions trop du duc de Villars, gouverneur de Provence et alors à Marseille, pour pouvoir nous dispenser de le voir. Nous y allâmes donc, et en fûmes reçus très-poliment. Dès qu'il nous aperçut, il sortit du cercle des officiers et des notables de la ville, pour venir au-devant de nous. Il nous invita à dîner; mais ayant ajouté que son repas ordinaire était le souper, nous le priâmes de ne point déranger son régime, et de nous excuser si nous n'acceptions pas le souper, attendu que, fatigués de nos courses du jour, nous nous retirions de très-bonne heure, et qu'il nous suffisait de n'être pas venus dans son gouvernement sans lui rendre nos devoirs. Cela nous suffisait si bien, que nous n'y retournâmes plus. Le tableau changeant de notre auberge nous faisait mieux connaître les Marseillais que n'aurait fait l'hôtel du gouverneur, où nous n'aurions vu que des joueurs de lansquenet, compagnie aussi mauvaise qu'uniforme, et qu'on trouve dans tous les gouvernemens de nos provinces. On met de la dignité à tenir ces repaires; je n'y vois que de l'argent pour les valets (si même cela se borne à eux) et de la honte pour les maîtres.

Nous n'acceptâmes, à Marseille, qu'un dîner chez M. Guys, négociant distingué, et qui le serait dans les lettres, s'il ne se bornait pas à en faire son délassement. En me promenant sur le port, je vis un bâtiment prêt à mettre à la voile pour Civita-Vecchia, et l'on me dit qu'il portait les meubles et équipages du nonce Colonne, aujourd'hui cardinal Pamphile. En rentrant à mon auberge, je trouvai le secrétaire du cardinal qui venait m'offrir de passer en Italie sur ce même bâtiment où je serais très-commodément. Il savait que j'étais fort connu du cardinal, avec qui je m'étais souvent trouvé, pendant sa nonciature à

Paris, chez M. le duc de Nivernois, son parent. La proposition me tenta, et je lui dis que, voulant aller passer quelques jours à Toulon, je profiterais de ses offres à mon retour, s'il pouvait jusque-là différer son départ. Il me le promit, et le comte de Rochefort et moi allâmes à Toulon voir l'intendant, M. Urson, qui ne voulut jamais nous laisser loger ailleurs que chez lui. Pendant notre séjour, M. de Bompar, commandant de la marine, nous invita à dîner, et, sur ce que je lui dis de mon projet d'embarquement, il me conseilla de n'en rien faire. *Si le roi*, ajouta-t-il, *m'ordonnait dans cette saison d'aller à Rome, je m'y rendrais par terre. Le vent peut vous porter partout ailleurs qu'à Civita-Vecchia, peut-être en Sardaigne ou en Corse, et vous y retenir long-temps.* Le conseil d'un homme aussi fait à la mer que M. de Bompar me décida, et, à mon retour à Marseille, je remerciai l'abbé Porta de ses offres, et pris la route d'Antibes. Je vis, en passant par Fréjus, où je m'arrêtai assez pour parcourir la ville, et faire des questions sur le local et la société, que le cardinal de Fleury, qui en avait été évêque, avait grande raison de dire qu'aussitôt qu'il eut vu sa femme, il en fut dégoûté; aussi ne vécut-il guère avec elle. Il y a mille paroisses de village qui l'emportent sur la cathédrale de Fréjus, ce qui fait du moins une présomption sur la pauvreté d'un pays. L'abbé de Fleury, accoutumé au séjour de la cour, où il fut long-temps aumônier du roi, regarda Fréjus comme un exil, quoiqu'il eût eu bien de la peine à l'obtenir. Mais ceci n'a rien de commun avec mon voyage, et j'en parle dans l'histoire du règne présent.

Je trouvai à Antibes, dans l'auberge où je descendis, le marquis de Barbantanne qui allait, en qualité de ministre de France, résider à Florence; ses équipages étaient déjà embarqués dans une felouque, sur laquelle il se disposait à passer à Gênes.

Les felouques s'éloignant peu de la côte, on n'est pas exposé, en cas de mauvais temps, à rester à la mer plus long-temps qu'on ne le veut: on peut toujours aborder et coucher à terre, au lieu que dans un bâtiment qui a pris le large, il faut obéir au vent. Mon dessein étant aussi de passer à Gênes, le marquis de Barbantanne m'aurait donné place dans sa felouque, s'il eût été possible de m'y arranger; mais elle était déjà si embarrassée d'équipages, qu'à peine pouvait-il s'y placer lui et ses gens; encore était-il obligé de s'y renfermer dans la caisse de sa chaise. Je fis donc marché avec le patron d'une autre felouque, et M. de Barbantanne et moi convînmes que, ne pouvant être dans la même, nous partirions du moins en même temps, pour nous retrouver le soir ensemble au lieu où nous aborderions. Un ouragan, qui

dura deux jours, nous ayant retenus à Antibes, nous en partîmes le lundi matin, 15 décembre, par le plus beau temps; mais à peine avions nous dépassé Nice, le vent devint si fort et si contraire, que tout ce que nous pûmes faire fut, à force de rames, de gagner Monaco. La felouque de M. de Barbantanne, apparemment trop chargée, resta bientôt en arrière, et nous ne nous rejoignîmes qu'à Gênes, où j'arrivai plusieurs jours avant lui. Le ciel était si pur, et l'aspect de la ville de Monaco, placée sur le plateau d'un rocher, me parut si agréable, que j'y montai. Le commandant, chez qui je fus conduit, me reconnut d'abord pour m'avoir vu à Paris en différentes maisons. C'était un chevalier de Saint-Louis. Je ne me le rappelais pas; mais je n'en témoignai rien, et répondis à ses politesses. Il voulut m'engager à passer la journée avec lui, m'offrant de me coucher au château. Sur ma réponse qu'il y avait sur la felouque d'autres passagers qui ne seraient pas, non plus que le patron, disposés à s'arrêter, il m'offrit du moins de rester à dîner. Je m'en excusai encore, parce que le vent commençait à tomber, et qu'on ne tarderait pas à reprendre la mer.

Je me contentai de voir avec lui le château et la place, d'où l'on découvre la plus grande étendue de la mer et des côtes. Après avoir fait à ce commandant les remercîmens que je lui devais, je redescendis au port, et nous partîmes. Le vent étant devenu favorable, nous voguâmes le reste du jour et toute la nuit. Nous arrêtâmes le matin à Noli, où nous déjeunâmes avec d'excellent poisson, et nous rembarquâmes tout de suite. Nous avions bien fait de profiter du vent de la nuit; car il changea, devint contraire, et si fort, que nous fûmes près de trois heures à doubler, à force de rames, la pointe d'un rocher, sans quoi nous aurions eu à dériver trop loin. Nous gagnâmes enfin Savone, vers les deux heures après midi. Ne sachant si la mer serait plus praticable le lendemain, et n'étant qu'à dix lieues de Gênes, j'arrêtai des mulets pour m'y rendre par la Corniche, laissant mon bagage dans la felouque, et n'emportant qu'un portemanteau. Ce qu'on appelle la Corniche est un chemin raboteux, haut et bas, n'ayant de largeur que pour un mulet et sa charge, taillé sur le flanc de la montagne, de sorte qu'en y passant, on a le rocher d'un côté et le précipice de l'autre, sans garde-fou. On n'y va qu'au pas de mulet, et on met environ six heures à faire les cinq lieues de Savone, par la montagne, au pied de laquelle est un lieu assez considérable, et agréablement situé au bord de la mer, à cinq lieues de Gênes, où je me rendis en deux heures dans une calèche, par un chemin aussi uni qu'une allée de jardin.

Voulant connaître la nature des chemins de l'Italie, et les différentes manières d'y voyager, je me sus bon gré d'avoir fait l'essai de la Corniche, sans quoi je ne m'en serais pas fait une idée complète. Le passage du Mont-Cénis, dont les voyageurs parlent tant, est un chemin royal en comparaison de celui-là. Il serait facile de l'élargir ; il suffirait de couper sur le flanc du rocher, et de déblayer du côté du précipice ; on pourait même faire un parapet des pierres qu'on arracherait de la montagne, comme on l'a fait en Savoie, au lieu nommé les Échelles, *Scalæ*. Des troupes auraient bientôt fait un tel ouvrage. Mais les Génois ne veulent pas rendre si aisés, par terre, les accès de leur capitale. Les difficultés de la Corniche n'ont pas empêché l'armée de don Philippe d'y passer.

Je n'avais pris, en partant, aucune lettre de recommandation, attendu que je connaissais les ministres que nous avions en Italie, et qu'ils étaient suffisans pour me présenter dans les principales maisons où j'aurais envie d'aller ; et plusieurs m'auraient même logé, si je n'avais toujours préféré, en voyage, la liberté de l'auberge ou de la chambre garnie.

Le lendemain de mon arrivée à Gênes, le 17 décembre, j'allai voir M. Boyer de Fons-Colombe, notre ministre auprès de la république. J'en fus reçu avec toutes sortes de marques d'amitié. J'y dînai, et il voulait que je lui promisse de passer avec lui tout le temps de mon séjour à Gênes ; je le vis en effet assez assidûment, et, à l'exception de mes courses dans la ville pour voir ce qu'il y a de curieux, je partageais mon temps entre lui et le marquis de Lomellini, qui, heureusement, était sorti du dogat, sans quoi je n'aurais pu le voir qu'avec toutes les formes de l'étiquette. Nous avions beaucoup vécu ensemble à Paris, lorsqu'il y était envoyé de la république. Nous nous revîmes avec cette joie que ressentent deux compatriotes qui se retrouvent en pays étranger. Il n'y avait pourtant alors que moi qui le fusse. C'est que Paris devient la patrie universelle de tous ceux, de quelque pays qu'ils soient, qui y vivent en bonne compagnie. Le souvenir qu'on en garde ailleurs, nuit souvent au plaisir qu'on aurait de vivre chez soi, si l'on n'en était pas sorti. La campagne seule, quand on est assez heureux pour en prendre le goût, dédommage de notre grande capitale. Paris ou le village, pourrait être le vœu de bien des gens raisonnables.

Le marquis de Lomellini est un des hommes en qui j'ai trouvé le plus d'esprit, de belles-lettres, de science, de philosophie, de vivacité et d'agrément dans la conversation. Il n'y a point d'académie en Europe dont il ne fût un des membres les plus distingués. Il connaît parfaitement les vrais intérêts de sa répu-

blique, et le grand art de se prêter aux circonstances. Si ses conseils eussent prévalu dans l'affaire de Corse, Gênes s'en serait mieux trouvée et nous aussi. Mais les hommes supérieurs ont souvent le malheur d'avoir pour confrères, dans quelques compagnies que ce soit, des sots et des jaloux, égaux de rang et de crédit, et opposés à toutes les vues qu'ils seraient incapables d'avoir.

Parmi les curiosités de Gênes, j'en remarque une assez plaisante; c'est le mot de *Libertas*, fastueusement écrit sur les édifices publics, et même sur la prison, et que le peuple lit avec complaisance. C'est à peu près tout ce qu'il connaît de la liberté, quoiqu'il l'ait seul rendue à ses maîtres.

J'avais fort connu à Paris madame Brignolli, mère de la princesse de Monaco. C'était alors une des plus belles femmes, de l'air le plus noble et d'un caractère si aimable, que plusieurs femmes lui pardonnaient sa beauté. Je voulais la voir avant de quitter Gênes; mais j'appris qu'elle était retirée dans une terre où elle ne recevait que sa famille. Dès que sa beauté avait commencé à se passer, les vapeurs l'avaient saisie, et la mélancolie y succédait. C'est une de ces infortunées qui ne savent ni vieillir, ni remplacer la jeunesse, quoiqu'elle eût plus de moyens que d'autres d'avoir des amis qui valent bien des adorateurs.

En parlant de nos amis communs, M. de Lomellini me dit qu'il avait écrit à M. d'Alembert sur son ouvrage au sujet de l'expulsion des jésuites de France: *Vous avez oublié la loi de Solon contre les impartiaux*. Le marquis de Lomellini n'est pas ami des jésuites; et quelque attention qu'on ait à cacher son éloignement pour eux, ils ne s'y trompent jamais: ce sont les rats qui sentent un chat de très-loin, avec cette différence que les rats jésuites n'oublient rien pour étrangler le chat, et y réussissent souvent. M. de La Chalotais en est un cruel exemple. M. de Lomellini a donc le plus grand intérêt à la destruction des jésuites; ce qui ne peut arriver à Gênes que par leur extinction à Rome, attendu que les plus grandes maisons génoises ont des parens chez eux, et qu'ils sont dans une grande considération.

Si la société de M. de Lomellini m'eût fait prolonger mon séjour à Gênes, la douceur du climat n'y aurait pas contribué. Il y tomba un demi-pied de neige pendant que j'y étais. Je ne doute pas qu'on n'y soit brûlé en été par la réverbération des rochers qui entourent la ville. Comme j'aspirais à une température plus douce, je partis au bout de dix jours. M. de Lomellini me fit promettre de repasser dans la belle saison; mais les promesses des voyageurs dépendent si fort des circonstances, que je ne pus tenir la mienne.

La veille de mon départ j'eus sujet de me louer de ne m'être pas embarqué sur le vaisseau du cardinal Pamphile. L'abbé Porta, après avoir battu la mer pendant plus de quinze jours, fut obligé de se faire mettre à terre à Gênes; et fit bien, car le bâtiment n'aborda à Civita-Vecchia que deux mois après mon arrivée à Rome. L'abbé vint me trouver, et me proposa de faire route avec moi. Je fus très-content d'avoir un compagnon de voyage qui connaissait parfaitement l'Italie, où il avait passé plusieurs années.

Le lendemain, 26 décembre, je le menai chez M. Boyer, notre ministre, où j'étais invité à faire un déjeuner pendant qu'on placerait nos malles et porte-manteaux dans le canot du courrier avec qui nous devions passer à Lerice pour y prendre la poste.

Nous partîmes vers midi, par le plus beau soleil; mais avec un vent froid si contraire, que nous n'arrivâmes qu'à la nuit à trois lieues de Gênes, où nous entrâmes dans une felouque, sur laquelle nous arrivâmes à Lerice à trois heures du matin. Le directeur de la poste de Gênes m'avait prévenu qu'un violent orage avait tellement dégradé le chemin de la première poste, en sortant de Lerice, que si je voulais l'éviter, le patron de la felouque avait ordre de me conduire à Via-Reggio, au cas que je l'exigeasse. Il n'en fit pas la moindre difficulté; mais, comme il était fête, il voulut entendre une messe qui se dit vers quatre heures. J'avais inutilement représenté que le vent étant devenu favorable nous arriverions assez tôt à Via-Reggio, pour y avoir une messe; le scrupuleux patron m'objecta le risque de la manquer; et, quoique je n'eusse pas la même crainte, ne voulant pas dans un tel pays montrer là-dessus la moindre indifférence, je le suivis à l'église; et, messe entendue, nous rentrâmes dans la felouque, n'ayant pour couverture qu'un ciel très-étoilé et très-serein, et qui n'en était que plus froid. Les felouques sont ordinairement couvertes; mais le patron avait besoin des étoiles par une telle nuit pour se guider. Je n'eus de ressource contre le froid que de me doubler de quelques coups de vin, de me rouler dans une couverture, et de me coucher à plat en attendant qu'il plût au soleil de se lever. Nous avions déjà fait une lieue lorsque le patron, qui s'était si bien souvenu de la fête, s'aperçut qu'il avait oublié à Lerice son certificat de santé, absolument nécessaire sur toute la côte de la Méditerranée, et qu'il faut, par tout où l'on veut prendre terre, présenter au bout d'une perche au garde qui vient reconnaître la felouque, et voir si elle n'est pas sortie de quelque lieu suspect de contagion. Sans ce préalable, on nous eût plutôt écartés à coups de fusil, que

de nous laisser aborder. Nous perdîmes donc l'avantage de deux lieues, tant à retourner chercher notre passeport, qu'à revenir sur notre route.

Les premiers rayons du soleil, sans le moindre nuage, nous firent grand plaisir; mais une heure après son lever, le vent tomba, et on reprit les rames. Nous commençâmes, mon compagnon et moi, par déjeuner amplement pour nous réchauffer. Nous étions assez bien munis de vin, de pain et de viandes froides; ainsi nous en fîmes part au patron et aux rameurs. Cela leur donna du zèle, et nous fit arriver avant midi à Via-Reggio, joli village de la république de Lucques.

Le temps était si beau, qu'après un second déjeuner à l'auberge où est la poste, nous nous promenâmes jusqu'au coucher du soleil. Je remarquai des maisons assez riantes, où des citoyens de Lucques viennent passer la belle saison, et en plusieurs endroits le mot de *liberté*, qui n'est pas là un mot vide de sens. Le gouvernement doit être bon, puisque les paysans s'en louent, et que cette première classe des hommes, la plus nombreuse et la plus utile, est le seul thermomètre d'une bonne ou d'une mauvaise administration. La preuve de la vraie liberté d'un peuple est son bien-être. Que les sujets d'un grand État en tirent vanité, à la bonne heure; c'est souvent un mulet qui, sous sa charge, se glorifie de son panache et de ses sonnettes. On ne voit dans la petite république de Lucques ni mendians, ni fainéans, ni vagabonds; et sa population est, relativement à son étendue, la plus forte de l'Italie. On y recueille peu de blé; mais l'industrie procure aux Lucquois les moyens de suppléer à ce que la nature leur a refusé. *Discite reges.*

La nuit nous ayant fait rentrer à l'auberge, nous y trouvâmes un bon souper et des lits propres. C'est le seul endroit de l'Italie, excepté dans les villes, et pas en toutes, dont je puisse parler ainsi.

Le lendemain matin la poste nous conduisit à Pise, dans une chaise à deux. Les maîtres de poste en fournissent suivant un prix réglé; mais, si l'on veut toujours se servir de la poste, il vaut mieux avoir sa voiture, pour éviter l'incommodité de passer les malles d'une chaise sur l'autre, sans compter la perte du temps. Nous fûmes très-bien traités, bonne chère, bon vin et chambre propre, à une auberge près du Pont-de-Marbre : c'est le principal des trois qui sont sur l'Arno, et joignent deux quais assez semblables à ceux de Paris. J'allai après dîner voir monsignor Cérati, chef, quant au spirituel, de l'ordre de Saint-Etienne. Ce prélat, vénérable par son âge, l'est encore plus par son caractère, ses mœurs douces, l'étendue de ses connaissances en

tout genre de sciences et de littérature. C'est un des plus aimables savans, et des plus communicatifs que j'aie rencontrés. Quoique nous ne nous connussions que de nom, il me fit les plus tendres reproches sur ce que je n'étais pas venu descendre à son palais, et dîner avec lui. Ce fut avec peine qu'il se rendit aux raisons que j'avais de partir de Pise dès le lendemain, parce que j'en avais pris l'engagement avec mon compagnon de voyage, que son devoir obligeait de se rendre à Rome. Nous avions même déjà arrêté notre voiture pour partir le jour suivant, à dix heures du matin, suivant la règle d'Italie, qui oblige de séjourner vingt-quatre heures dans le lieu où l'on est arrivé par la poste, si l'on ne continue pas de s'en servir. L'embarras du déplacement des malles, n'ayant point de voiture à nous, nous fit arrêter celle d'un voiturin, et un cheval pour mon domestique. Il s'engageait à nous rendre à Rome le sixième jour, et n'y arriva pourtant que le septième.

Je fis une observation, à Pise, sur des orangers en pleine terre, chargés de fleurs et de fruits, dans un jardin; à la vérité peu étendu, et entouré de bâtimens; mais il faisait assez froid pour qu'il y eût de la glace sur des flaques d'eau. J'avais aussi cueilli de très-belles, bonnes et grosses oranges dans la montagne de Lesterelle, où il y a souvent neige et glace. Je suis persuadé qu'il y a bien des lieux en France où des orangers exposés au midi, et à l'abri du nord, viendraient en pleine terre, particulièrement près de la mer, où le froid n'est pas si vif, que dans les provinces méditerranées.

Après avoir parcouru les quais et les plus beaux quartiers de la ville, jusqu'au coucher du soleil, nous allâmes à l'opéra, où j'eus quelques instans de plaisir, et beaucoup d'ennui. Sans entrer dans la dispute sur la préférence de la musique française ou italienne, qui a occasioné tant de bavardages et d'écrits bons ou mauvais, je dirai, pour mon goût, que les opéra-bouffons m'ont fait souvent plaisir; que les grands opéras m'ont, à quelques morceaux près, excédé d'ennui; et qu'à tout prendre, l'ensemble des nôtres est fort au-dessus de ceux d'Italie. Leurs autres spectacles ne méritent pas qu'on en parle.

Nous prîmes notre route par la Scala, Stagio, Sienne, Sanquirino, Radicofani, dernière place de la Toscane, Aquapendente, première de l'État du pape, Montefiascone, Viterbe, Ronciglione, Monterosi, la Storta, et arrivâmes à Rome le 4 janvier 1767, vers trois heures après midi. Je conseille à tout voyageur de ne s'arrêter, surtout pour coucher, nulle part hors dans les villes qui en méritent le nom. Tout est ailleurs d'une malpropreté dégoûtante. On ne pourrait, par exemple, se fi-

gurer un bouge tel que l'auberge de Stagio, qui voudrait pourtant avoir un air de ville ; on prend là une idée des auberges de la route de Rome à Naples. On est encore plus frappé du contraste quand on a voyagé en Angleterre, où j'ai trouvé dans des auberges de village, une propreté qu'on ne verrait pas toujours dans les hôtels garnis de Paris.

Le vin est bon dans toute la Toscane, et dans plusieurs endroits tient plus ou moins du muscat. Le *muscatello* de Montefiascone est célèbre, et les aubergistes écrivent volontiers sur leur enseigne le triple mot *est est est*, pour attester la bonté de leur vin, en rappelant la mémoire du prélat allemand, Jean de Fueris, qui en but tant qu'il en mourut. Tous les voyageurs en ont parlé.

Ce qui est plus intéressant que la mort de Jean de Fueris, c'est la culture de la Toscane, qui m'a paru bien cultivée partout où elle est cultivable ; car, n'en déplaise aux enthousiastes, cette délicieuse Italie offre, dans une grande étendue de pays, l'image de la nature bouleversée par les tremblemens de terre et les volcans. Ceux qui n'y ont pas voyagé concevront aisément que l'Apennin, qui la partage dans toute sa longueur, depuis les Alpes jusqu'aux extrémités du royaume de Naples, doit couvrir de roches entassées un espace prodigieux de pays nécessairement inculte. Cette chaîne de montagne a aussi l'avantage de fournir une quantité de ruisseaux et de rivières qui fertilisent les plaines, et l'inconvénient des torrens qui en ravagent beaucoup. Les plateaux de Florence, Pise, Sienne, Colonne et autres sont de la plus forte végétation, et de la plus belle culture. Je parlerai de la Terra-Felice à l'article de Naples.

Avant de quitter la Toscane, je dois dire que j'y ai vu le paysan partout vêtu de drap, bien logé, et nulle part des sabots. C'est, je le répète, sur l'état du paysan que je juge d'un gouvernement que je n'ai ni le temps ni le moyen de connaître.

Nous eûmes le bonheur de n'être arrêtés dans notre chemin par aucun torrent ; nous les trouvâmes tous à sec ; mais nous éprouvâmes un froid très-vif dans notre voiture italienne, espèce de cabriolet fermé par de simples rideaux sur le devant. Le ciel étant très-net, nous mettions souvent pied à terre pour nous échauffer en marchant, surtout aux montagnes où les chevaux ne pouvaient monter ni descendre plus vite que nous. Cette ressource nous manqua le quatrième jour. Le temps se couvrit, et il tomba une si grande quantité de neige, que nous ne cessâmes de la traverser depuis Aquapendente qu'en approchant de Monterose, pendant dix à douze lieues.

Jusque-là je ne m'étais pas aperçu de la moindre différence entre l'hiver de France et celui d'Italie ; mais passé Monterose,

je commençai à la sentir, et ce n'était point par le relâchement du temps, ce qui arrive partout, à Stockholm comme à Paris. J'ai soigneusement observé la température de Rome et de Naples pendant l'hiver; et comme celle d'une seule année ne peut pas servir de règle, voici quelque chose de plus précis; ce sont les observations météorologiques, faites par les pères Jacquier et Lesueur, minimes français, et les meilleurs physiciens qu'il y ait en Italie.

Observations de onze années consécutives, dont on a formé une année commune.

La quantité de pluie qui tombe à Rome est de trente pouces et demi. A Paris, il est rare qu'elle aille à vingt. Des onze années observées à Rome, il y en a eu deux à quarante-trois pouces, deux à vingt-six pouces. A Paris, il y en a eu, en soixante ans, une seule à vingt-cinq, qui fut en 1711, année de la plus grande inondation connue, et plusieurs depuis sept pouces jusqu'à neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze. L'année 1723 fut de sept pouces huit lignes. (*Voyez les Mémoires de l'académie des sciences.*)

Il y a encore cette différence entre Paris et Rome, que les plus grandes pluies de Paris sont ordinairement de la mi-mai à la mi-août, et à Rome de la fin d'août au commencement de décembre. On peut observer aussi que, si les mois pluvieux ne sont pas les mêmes dans ces deux villes, il pleut, dans l'une et dans l'autre, autant ou plus dans les trois mois pluvieux que dans les neuf autres.

A l'égard des observations du thermomètre de Réaumur pendant les mêmes années, la liqueur monte pendant l'été, assez communément, à trente degrés et demi, s'y soutient huit à dix jours, et baisse ensuite pour y remonter bientôt. La liqueur à Paris n'a, depuis le siècle, monté qu'une seule fois, en 1753, à trente et un quart, ce qui ne dura que quelques heures. Dans les hivers de Rome, par un temps serein et la nuit, la liqueur a quelquefois baissé jusqu'à douze degrés, terme assez ordinaire des hivers de Paris, où celui de 1709 n'a été qu'à quinze degrés et demi. Mais nos jours de grand froid se soutiennent aussi long-temps que ceux du grand chaud à Rome; au lieu que dans les jours les plus froids de cette ville, il n'existe point de glace à midi, et qu'on y jouit alors d'une température de printemps. L'hiver est la belle saison de Rome.

Tous les voyageurs parlent de leur surprise et même de leur admiration en entrant dans Rome par la porte du Peuple. La place devrait être du moins ornée de bâtimens d'une architec-

ture noble et uniforme dans le goût de notre place Vendôme ; au lieu qu'elle n'est entourée que de maisons basses, inégales, et dont la plupart sont des écuries ou des greniers à foin. Les trois rues en pate-d'oie qui viennent aboutir à la place, et dont l'obélisque du milieu fait le sommet des angles qu'elles forment, n'ont pas assez de largeur. Celle du milieu, qu'on nomme le Cours, devrait surtout en avoir davantage, relativement à sa longueur et à sa destination. C'est où l'on se promène en carrosse, où se font les courses de chevaux et les entrées publiques. Les palais, dont elle est ornée par intervalle, ont leurs beautés intérieures ; mais cette longue suite de fenêtres grillées y donnent un air de prison. Le palais de France est celui dont la façade m'a paru la plus noble. On le nomme communément l'Académie, et le roi y entretient toujours douze ou quinze élèves qui, pendant trois ans, étudient à Rome ce qu'elle renferme de plus beau en peinture, sculpture et architecture.

Aussitôt que nous entrâmes dans Rome, un commis ou un garde nous arrêta notre voiture, pour nous conduire à la douane et y faire visiter nos malles. Ne s'y trouvant rien de sujet au droit, l'attention des visiteurs se porta sur mes livres qu'ils retinrent pour les faire examiner le lendemain par celui qui est chargé de cette fonction. Ce n'était que des ouvrages relatifs à l'Italie, où je prenais d'avance les notions de ce que j'allais voir ; aussi les envoyai-je réclamer le jour suivant, et ils me furent rendus. J'étais assez prévenu de cette visite pour n'avoir pas mis, avec ces livres, le voyage de Misson, qu'on aurait confisqué, comme étant à l'*index*. Le cardinal Piccolomini, avec qui je vécus assez familièrement, m'ayant offert de me procurer une permission du pape d'avoir et de lire des livres prohibés, je lui dis qu'il me faudrait d'abord une absolution de ceux que j'avais lus, et que ce serait trop de grâces à la fois. Il se mit à rire, et il ne fut plus parlé de permission. Il savait d'ailleurs que j'étais moi-même un auteur à l'*index*, pour un ouvrage où je n'ai pas trop ménagé la cour de Rome, ni son grand oncle Pie II, Énéas Sylvius Piccolomini.

A propos des douanes, on passe sous tant de dominations différentes en parcourant l'Italie, que ces visites sont une des incommodités du voyage. On se les épargne quelquefois avec de l'argent ; mais, que les commis visitent ou non, il faut toujours les payer. Un autre embarras vient de la diversité des monnaies. Il est vrai que l'or en louis, guinées ou sequins, a cours partout avec plus ou moins de valeur. Le sequin romain, par exemple, qui vaut vingt paoles et demi à Rome, n'est reçu que pour dix-neuf et demi en Toscane. Le paole vaut un peu plus de dix

sous en France, et le louis quarante-quatre ou quarante-cinq paoles.

On ne voit guère à Rome d'or ou d'argent dans le commerce; tout se paie en papier monnaie; de sorte que l'argent et le billon ne servent que pour des *appoints*. Les banquiers ne paient qu'en papiers les neuf dixièmes à peu près des lettres de change qu'on leur présente; et, quelque confiance que le gouvernement puisse donner au papier, j'ai toujours vu les marchands préférer les espèces.

Les pays catholiques ayant communément des sommes à payer à Rome pour des bulles de dispenses, etc., le change est de 4, 5 et 6 pour cent à l'avantage de cette ville. Il n'en était pas ainsi en 1766. La France avait fourni tant de blé à Rome dans des années de disette en Italie, que Rome devait à la France, et je fus payé au pair. Je m'étais muni de trois mille livres en or en partant de France, et M. de La Borde, banquier de la cour, m'avait donné pour douze mille livres de lettres de crédit sur Gênes, Rome, Naples et Vénise.

A propos de l'argent que les États catholiques font passer à Rome, on croit communément que la France y porte des sommes immenses. Quelque modiques qu'elles fussent, ce serait peut-être toujours trop. Mais, sans entrer dans cette question, j'ai voulu en connaître le vrai. Voici le relevé de cinq années, pris sur les registres de la daterie, de l'argent payé par la France pour les bulles et dispenses de toute espèce, en y comprenant jusqu'aux frais des banquiers expéditionnaires de Rome.

Années	Argent de France.
1764	457647 l. 3 s. 7 d.
1765	318431 l. 19 s. 9 d.
1766	426147 l. 16 s. 7 d.
1767	334740 l. 8 s. 9 d.
1768	342939 l. 9 s. 4 d.

Les propines du protecteur ont été, pour les deux années 1767 et 1768, en tout, de trente-quatre mille vingt-neuf livres six sous neuf deniers.

Les sommes payées à la daterie seraient plus fortes, si l'on payait suivant la fixation du concordat; mais on y fait presque toujours une diminution d'environ un tiers.

Au sortir de la douane, je me fis conduire près de la place d'Espagne, où j'eus un logement assez honnête, à quatre sequins par mois. Le carrosse me coûtait quatorze ou quinze paoles par jour, et cinq par repas quand je mangeais chez moi. Tout aurait été plus cher, si le carnaval eût eu lieu cette année à Rome, où il est plus brillant qu'en aucune ville d'Italie. Le pape, affligé

de la disette, l'avait défendu par une dévotion très-contraire à la politique; car il priva Rome de plus de deux millions que les étrangers y auraient dépensés.

Dans quelque lieu qu'on aille, on sait que tout est cher pour les étrangers; mais la vie ne l'est pas à Rome pour quelqu'un d'établi. On y brûle peu de bois; beaucoup de chambres n'ont point de cheminée, plus par économie que faute de besoin. J'écrivis à ce sujet à un grand seigneur de France, que la plus forte preuve que j'avais trouvée de la douceur du climat, était de n'avoir guère de feu, et que je ne doutais point qu'on ne me prouvât la douceur des mœurs par l'impunité des crimes. Je parlerai ailleurs du prix des denrées et de la valeur des monnaies.

Le lendemain de mon arrivée à Rome, j'allai voir notre ambassadeur, M. d'Aubeterre, dont j'eus, dès ce moment et pendant tout mon séjour, les plus grands sujets de me louer. Il a rempli avec distinction les trois premières ambassades, Rome, Vienne et Madrid. Je vis le même jour l'abbé de Véri, notre auditeur de rote, homme d'esprit et de mœurs douces, et le bailli de Breteuil, ambassadeur de Malte, un des hommes les plus aimables. Ma liaison avec eux trois fut bientôt au point que je pouvais me regarder chez eux comme chez moi. Ce sont, sans contredit, les meilleures maisons, et à peu près les seules de Rome. Je ne sache, de tout le sacré collége, que le cardinal d'Yorck qui ait une table de sept à huit couverts. Presque tous les cardinaux ou princes romains donnent pour la leur, où ils se trouvent seuls, une somme modique à un soi-disant maître d'hôtel. Leur dépense est en équipages et livrées, ou décoration de leurs palais. On sait qu'à Rome le seul repas est le dîner; le soir, dans les assemblées, qu'on nomme *conversations*, on joue, on cause, on prend des glaces.

Je fus présenté dans les principales maisons, chez la duchesse de Bracciano, la princesse Altieri, etc. Je connus encore la plupart des personnes distinguées chez M. d'Aubeterre, et chez l'abbé Véri qui, tous les mercredis, avait un concours où l'assemblée était d'autant plus nombreuse, que le pape, non content d'avoir défendu les spectacles publics, avait encore, par un édit très-libellé, interdit tous les divertissemens particuliers. Monsignor de Véri, quoique très-décent dans toute sa conduite, et attaché par sa place à la cour de Rome, se regardait cependant, en sa qualité d'auditeur pour la France, comme assez indépendant du pape pour ne se pas croire obligé d'obéir à l'interdit. On ne regarde, à Rome, que les cardinaux de supérieurs aux auditeurs de rote; aussi appelle-t-on quelquefois ceux-ci les éminences noires. Ils sont, sans contredit, à la tête de la préla-

ture, des *monsignori*. Notez que le *monsignor* ne répond point à notre *monseigneur* en français; *signor mio* le rendrait mieux. Il en est ainsi des *lords* en Angleterre. Lorsque le roi leur adresse la parole au parlement, il n'entend certainement pas dire qu'ils soient ses supérieurs; mais ses premiers sujets. Si le nom de *pair* était de style pour cette dignité en France, comme celui de *lord* pour la dignité anglaise, en conclurait-on que le roi, en disant *mes pairs*, dirait *mes égaux;* ou qu'un particulier obscur, en donnant ce titre à un pair, le traiterait d'égal? Les mots n'ont que la valeur fixée par l'usage; *monsieur* n'est qu'une abréviation de *monseigneur*, et a cependant une acception très-différente. Il y a plus de cent *monsignori* à Rome; mais tous ne sont pas de même étoffe. La plupart se trouveraient honorés de l'épiscopat, et quelques-uns le dédaigneraient, parce qu'ils prétendent au chapeau, et que les cardinaux ne font à Rome aucune comparaison du violet au rouge. Les prélats ne sont extérieurement distingués des autres ecclésiastiques que par des bas violets. Nul évêque ne porte à Rome de croix; il n'y a que le pape seul qui en ait une.

L'abbé de Véri ne suspendit son concert que pendant la semaine sainte, et le concours y fut aussi fort dans le carême que dans le carnaval. On y présentait des glaces et autres rafraîchissemens à l'assemblée, composée d'hommes et de femmes, tous gens de marque ou très-connus, tant Italiens qu'étrangers. Le sénateur de Rome, l'aîné des neveux du pape, y venait souvent. J'y ai vu aussi le cardinal Pamphile. Je remarquai, parmi les étrangers, les petits-fils du célèbre général Munich, deux jeunes gens, l'un de dix-sept et l'autre de dix-huit ans, très-polis et de la meilleure grâce. Je causai avec eux, et fus d'abord étonné de trouver de jeunes Russes aussi instruits qu'ils l'étaient, parlant facilement l'italien et le français, et montrant en tout beaucoup de justesse d'esprit. Mon étonnement cessa lorsque j'appris que, nés en Sibérie pendant l'exil de leur famille, ils y avaient été formés par un père et un aïeul instruits eux-mêmes par le malheur, si propre à réformer les grands. Le général Munich était un de ces hommes qui ont éprouvé dans leur vie les faveurs, les disgrâces et tous les caprices de la fortune. Il a fini sa carrière au milieu des honneurs, dont il avait si bien connu l'instabilité. Sur ce que j'ai vu des jeunes Munich, qui ont du bien ailleurs qu'en Russie, je doute qu'ils y fixent leur fortune. Les voyages, en faisant connaître d'autres gouvernemens que le despotisme, ne lui sont pas favorables. On peut lui appliquer ce que Sancho dit de l'état de chevalier errant, qu'on y est toujours à la veille d'être empereur, ou roué de coups de bâton.

Ayant eu occasion d'être connu de plusieurs cardinaux, dans les maisons où j'avais été présenté, je reçus un jour la visite d'un moine, chef d'ordre, qui me dit que ces éminences avaient envie de faire avec moi une connaissance plus particulière, et qu'il serait flatté de m'y conduire. Je répondis, avec politesse pour le moine, et respect pour leurs éminences, que je me sentais très-honoré de leurs bontés; mais que je n'en pourrais profiter qu'à mon retour de Naples, où j'étais près d'aller pour voir un carnaval d'Italie, puisqu'il n'y en avait point cette année à Rome. Je prenais ainsi le temps de m'informer d'avance à M. d'Aubeterre de ceux qu'il me serait le plus agréable de connaître. J'avais eu, dès le lendemain de mon arrivée, une autre visite, celle du P. Forestier, premier assistant du général des jésuites. Nous ne nous connaissions que de réputation, et notre réputation n'était pas la même. Il savait que j'étais des amis de M. de La Chatolais; il était fort éloigné d'en être. Mais il est Breton ainsi que moi, et la *cara patria* fut le texte de notre premier entretien. Il était accompagné d'un jésuite italien que je voulus faire approcher du feu, au-dessous de lui et au-dessus de moi. *Laissez, laissez*, me dit-il, *le père où il est; il est bien.* Notez que c'était dans un coin de la chambre. Je compris que ce n'était qu'un valet de chambre de robe-longue; je n'insistai pas, et je me conformai à l'étiquette de la société.

Le P. Forestier est le plus délié jésuite que j'aie connu. Sa physionomie est pleine d'esprit, et ne trompe point à cet égard. Il est à Rome le principal ressort de toutes les affaires de son ordre, et de plus est à la tête du collége romain. Après les assurances du plaisir de me connaître personnellement, il me confia tout ce qu'il ne doutait point que je ne susse déjà, ou que je saurais bientôt. Il me dit qu'il arrivait de Londres, où il était allé pour des arrangémens relatifs aux dettes de la société. Elle aurait mieux fait de prévenir le procès, que de chercher des moyens tardifs de remédier au mal.

Pour moi, qui n'ai jamais eu à m'en louer ni à m'en plaindre, et qui n'en suis point élève, je ne voulus ni flatter un de ses représentans ni lui déplaire. Ainsi, laissant à l'écart la question sur l'expulsion des jésuites de France, que je trouve raisonnable, pourvu qu'on ne s'en tienne pas là, je convins avec lui, et je le pense, qu'on avait traité les particuliers avec trop de dureté. Le bon père me prévint que, depuis la proscription de la société en France, il ne voyait plus notre ambassadeur. Je n'en doutais point, et je lui répondis que cela ne m'empêcherait point d'aller le voir. Nous nous vîmes en effet plusieurs fois chez moi et au collége romain. Il m'en détailla le plan d'études aussi bon que

dans tout autre collége, et qu'il faudrait réformer partout; mais les mauvaises routines continuent de subsister long-temps après qu'on en a reconnu l'abus, et qu'on propose de les corriger : tant a de puissance la force d'inertie!

Pour finir ce qui concerne le P. Forestier, j'ajouterai qu'à mon retour de Naples, il vint me voir le matin du samedi de la passion, et me dit qu'ayant appris que je partais après les fêtes de Pâques, et lui entrant en retraite ce jour même samedi, il avait voulu me dire adieu. Nous passâmes une heure ensemble, et nous nous séparâmes fort contens l'un de l'autre.

Le lundi saint, 13 avril, le courrier d'Espagne apporta la nouvelle de ce qui venait de s'y passer à l'égard des jésuites. Cet événement causa, je crois, beaucoup de distraction à ceux de Rome dans leur retraite, s'il ne fit pas même l'unique sujet de leurs méditations. Le pape assembla aussitôt son conseil; et, sur ce qu'on dit que le roi d'Espagne avait fait embarquer tous les proscrits, avec ordre de les transporter à Civita-Vecchia, il fut résolu de ne les pas laisser aborder, et, en cas de résistance de la part des Espagnols, d'écarter leurs vaisseaux à coups de canon. Cette résolution fut prise dans l'instant; car dès le mardi M. d'Aubeterre en fut instruit, et me le confia.

Les jésuites, très-chers à la cour de Rome, sont pour le pape ce que les troupes de la maison du roi sont en France. Mais, dans cette occasion, l'inclination céda à la politique; et le cardinal-ministre Torrégiani, tout protecteur déclaré qu'il est de la société, se vantait du parti pris, et surtout des canons préparés contre la descente, comme d'un acte d'homme d'état et de guerre.

Il est vrai que le pape, déjà chargé de la subsistance de quinze cents jésuites portugais, n'aurait pu fournir à la colonie espagnole trois fois plus nombreuse. On sait ce qui est arrivé depuis.

Les jésuites d'Italie n'ont point recueilli dans leurs couvens leurs frères portugais. Dispersés dans des maisons particulières que le pape a louées pour eux, ils n'ont point d'office commun. J'en voyais souvent dans les rues, par pelotons, hâves, tristes et désœuvrés. Quelques uns sont employés dans des hôpitaux ou des chapelles domestiques.

A mon retour en France, beaucoup de gens me demandèrent quel effet avait produit, sur les habitans de Rome, la proscription des jésuites en Espagne. Je leur ai dit la vérité, en répondant : *Plus fort qu'à Paris.* Les jésuites ont en effet partout des amis fanatiques, des ennemis forcenés, et la classe des indifférens ne leur est pas favorable. Ces derniers, désirant l'anéantissement des ordres réguliers et peut-être plus, se flattent de la destruction du corps, en voyant tomber la tête. Il y a en-

core, à l'égard des jésuites, une différence bien sensible entre Rome et Paris. Établis à la cour de France, où ils ont régné long-temps, et où ils pouvaient reprendre leur ancien empire, ils n'avaient point de rivaux parmi les réguliers, et se voyaient des cliens et des protégés dans des classes très-élevées. Leur disgrâce n'a donc pas dû avoir à Paris une approbation bien marquée.

Le parlement, auteur ou instrument de leur ruine, en a hautement triomphé. L'université, qui recueille leurs dépouilles, le corps des gens de lettres, quoique la plupart leurs élèves, mais que la société, ne pouvant les asservir, avait décriés et cherchait à rendre suspects sur la religion, ont applaudi. Tous les jansénistes de dogme ou de parti, ceux-ci très-nombreux, et les autres assez rares, ont fait éclater leur joie, sans faire attention que, ne tirant leur existence que du combat contre leurs ennemis, ils vont tomber dans l'oubli. Le peuple, proprement dit, n'a pris aucun intérêt à cet événement.

D'autre part, presque tout le corps épiscopal a pris parti pour les jésuites, peut-être dans la crainte du retour; car il a souvent fléchi sous eux : peut-être aussi par humeur contre le gouvernement qu'il soupçonne de vouloir aller plus loin.

Les ordres réguliers ont sans doute été charmés de l'expulsion des jésuites; mais ils ont eu la décence de renfermer leur joie, qui d'ailleurs est tempérée par la crainte qu'ils ont pour eux-mêmes. A l'égard des provinces, si les opérations du parlement n'avaient pas été confirmées par un édit presque arraché au roi, je doute fort que les autres parlemens, excepté celui de Rouen, eussent suivi l'exemple de Paris. Je ne crains pas d'assurer (et j'ai vu les choses d'assez près) que les jésuites avaient, et ont encore, sans comparaison, plus de partisans que d'adversaires. La Chalotais et Monclar ont seuls donné l'impulsion à leurs compagnies. Il a fallu faire jouer bien des ressorts dans les autres. Généralement parlant, les provinces regrettent les jésuites, et ils y reparaîtraient avec acclamation par des raisons que je développe dans un ouvrage particulier.

Il n'en a pas été à Rome comme à Paris. De quelque considération qu'y jouissent les jésuites, elle est partagée; ils y ont de forts concurrens. Les dominicains, les franciscains, sous des formes variées, tant d'ordres différens forment un peuple dont on pourrait dire, comme S. Jean : *Magnam turbam quam numerare nemo poterat.* Toutes ces tribus monacales ont leurs amis et leurs dévots chez les grands et parmi le peuple. Je n'ai vu à Rome que le clergé séculier dans l'abjection : les paroisses désertes, et la foule dans les couvens. Tous les moines, surtout

les dominicains et les franciscains, qui ont fourni plusieurs papes, ce qui n'est pas encore arrivé aux jésuites, quoiqu'ils aient eu des cardinaux, regardent la société comme une colonie étrangère qui est venue mettre la faux dans leur moisson. Ils sont jaloux de la faveur dont ces hommes nouveaux jouissent à la cour de Rome, et ne les craignent pas assez pour contraindre et dissimuler leurs sentimens. Aussi ont-ils fait éclater, à la nouvelle de la disgrâce des jésuites en France et en Espagne, une joie qui allait jusqu'au scandale. J'en ai été témoin, et je pris la liberté de dire à des moines qu'ils étaient bien aveugles, s'ils ne voyaient pas le nuage s'étendre et s'épaissir sur eux tous. Le premier coup de tonnerre est tombé sur la société, arbre dont la tige perçait la nue; mais que de moines doivent penser que, si l'on coupe les chênes avec la coignée, on fauche l'herbe!

On peut s'étonner que les jésuites, ayant eu des cardinaux, n'aient jamais eu de papes. J'en crois voir deux raisons. La première vient du collége des cardinaux, qui aiment mieux être protecteurs de la société que de se hasarder à n'en devenir que les protégés, et de n'être plus recrutés que par des jésuites sous un pape qui l'aurait été et le serait encore dans le cœur. On peut m'objecter que cette prévoyance des cardinaux ne suffirait pas pour exclure du pontificat un cardinal jésuite, si la société était bien déterminée à l'y placer. Elle était, avant son expulsion d'Espagne et du Portugal, assez puissante en richesses pour acheter les voix des cardinaux qui ne sont pas encore assez en crédit pour prétendre à la tiare. Ma réponse à cette objection est ma seconde raison contre l'élévation d'un jésuite. Je suis persuadé que la société elle-même ne le voudrait pas. Personne ne connaît mieux qu'elle le secret de son régime; et ce secret n'est pas ignoré de tout le monde. Le pape n'est pas l'objet principal, le point central de l'affection des jésuites. Il n'est, comme les autres princes catholiques, auxquels ils paraissent le plus attachés, que l'instrument, le moyen de gouverner sous un voile l'Eglise et les Etats, ou d'influer dans le gouvernement quand ils ne peuvent totalement s'en emparer. La société, en portant un jésuite sur le trône pontifical, ne servirait que l'ambition d'un seul, et peut-être par là y sacrifierait le corps. Il serait à craindre que le pontife ne cessât d'être jésuite, ne voulût régner seul, et, pour n'être jamais contrarié ni gêné par ses anciens confrères, ne les détruisît. Si l'aga des janissaires, après avoir précipité un sultan du trône, parvenait à s'y placer, il pourrait bien casser la milice qui l'aurait élevé. Cromwel anéantit le parlement dont il s'était si utilement servi, et Pierre Ier. abaissa le clergé à qui son aïeul devait la couronne.

Il pourra bien être question des jésuites sous le prochain pontificat, et ils sont dans une position critique. Il y a déjà du temps qu'ils voient décroître une branche de leur crédit à Rome, par l'établissement des *écoles pies*, qui leur disputent avec avantage l'éducation de la jeunesse.

Dès mon arrivée à Rome, je suivis le plan que je m'étais fait, c'est-à-dire que je sortais le matin en frac, pour me promener dans les ruines. Les débris des monumens qui, dans cet état de destruction, sont encore les témoins de la grandeur romaine, jettent l'âme dans une sorte de mélancolie qui n'est pas la tristesse, font naître des réflexions sur le sort des empires, ramènent l'homme à lui-même et l'avertissent de jouir. A chaque pas Tite-Live, Salluste, Tacite, Horace, revenaient à ma mémoire. Je repassais mes auteurs sans livres. Tout me rappelait les faits que j'avais lus. Les ruines immenses de palais d'empereurs, de monumens élevés sous des règnes assez courts, me prouvaient combien il doit se trouver de malheureux dans un grand Etat, pour fournir à la magnificence des princes et au luxe de leur capitale.

Deux ou trois courses avec un *cicerone* me firent connaître que ces indicateurs sont d'un faible secours pour un homme un peu instruit. La plupart ne sont guère supérieurs aux valets de nos hôtels garnis qui promènent à Paris les étrangers. Tout est à leurs yeux d'une égale importance; et, pour quelques endroits dignes de curiosité qu'ils vous indiquent, ils vous fatiguent de cent autres qui ne méritent pas la moindre attention, ni chez vous, ni ailleurs. Je m'en rapportai bientôt à moi-même. Une visite que je fis à l'Académie de France me fut assez utile. Après avoir commencé par le directeur, j'allai tout de suite voir dans leurs chambres tous les élèves qui sont logés dans le même palais. Sensibles à cette politesse, ces jeunes gens s'empressent de vous prévenir de ce qu'il y a de curieux et de vous y accompagner. J'usai quelquefois de leurs offres; mais je n'en abusai pas; et avec leurs instructions, mon cocher suffisait pour m'y conduire. D'ailleurs, les étrangers connus, Français, Anglais et autres, sont bientôt assez liés pour aller ensemble satisfaire leur curiosité. Ceux qui ont déjà parcouru Rome et les environs, veulent revoir, et se font un plaisir d'instruire les nouveaux arrivés. J'ai rendu plusieurs fois à cet égard le même service que j'avais reçu d'abord.

Le temps fut très-favorable à mes courses du matin pendant le mois de janvier; le ciel fut presque toujours sans le moindre nuage. Les premières heures de la matinée étaient cependant assez froides pour qu'en sortant je visse de la glace; mais vers

midi il n'en existait plus, et l'on éprouvait au soleil une chaleur assez vive. C'est pourquoi, voulant monter dans la boule du dôme de Saint-Pierre, nous y allâmes au nombre de douze avant neuf heures. Comme elle est de bronze, je suis persuadé qu'étant échauffée par le soleil à midi, même en hiver, la place ne serait pas tenable, et qu'on s'y trouverait dans une tourtière. Des voyageurs prétendent y être entrés au nombre de vingt-deux : j'en doute, à moins qu'ils n'y fussent entassés comme dans un bûcher, ou que la moitié de la compagnie ne fût montée sur les barres de fer qui la traversent en croix. Au surplus, on peut aisément, et sans aller à Rome, estimer ce que peut contenir d'hommes qui veulent respirer, un globe de huit pieds de diamètre.

Puisque je suis dans Saint-Pierre, dont la description peut se lire dans beaucoup de voyageurs que je ne veux ni copier, ni répéter, je me contente d'y renvoyer; je me bornerai à une réflexion sur la différence du caractère des papes à celui des autres souverains. Chez nous, par exemple, un roi bâtit un palais; son successeur n'en est pas content, et en construit un autre qu'un troisième prince abandonne encore. Si le changement ne se faisait que par le développement du génie d'un siècle et le perfectionnement des arts, à la bonne heure; mais c'est souvent par pure inconstance, et le peuple en paie toujours les frais. Nous avons vu dépenser en bâtimens autant et plus que Louis XIV, et qu'a-t-on fait? Il n'en a pas été ainsi à Rome. S'est-on proposé la construction d'un édifice? le plan en est médité, digéré et arrêté. Les changemens qui s'y peuvent faire ensuite, ne tendent qu'à le perfectionner, sans détruire. Un pape commence, et ses successeurs continuent. L'église de Saint-Pierre est l'ouvrage de trente papes. C'est aussi le plus grand et le plus beau monument qu'il y ait peut-être jamais eu; car je doute fort que l'antiquité ait rien produit d'égal. L'idée que m'en avaient donnée les relations ne fut point affaiblie par la réalité. Je ne suis guère admirateur sur parole; j'ai eu tant de fois à rabattre des exclamations des voyageurs, qu'elles me sont toujours suspectes.

A l'égard de Saint-Pierre, le premier sentiment que la place, la colonnade, l'obélisque, les deux gerbes d'eau et le temple excitent dans l'âme, est celui de l'admiration, que l'examen ne détruit point. Il n'y a rien encore, dans quelque Etat que ce soit, à opposer aux magnifiques fontaines qu'on voit à Rome dans les places et les carrefours, ni à l'abondance des eaux qui ne cessent jamais de couler, magnificence d'autant plus louable que l'utilité publique y est jointe. Ces ouvrages prouvent

que les papes, qui en sont les auteurs, ont eu d'aussi grandes idées dans un Etat borné, que les Romains dans la splendeur de leur empire. Les fontaines sont si multipliées dans Rome, qu'il n'y a point de particulier qui ne soit près de quelqu'une, et beaucoup en ont dans leurs maisons; tandis que dans Paris, où chacun est consumé par le luxe, on est réduit à puiser l'eau dans une rivière qui est l'égoût général de la ville, et qu'il y a des quartiers qui en sont à une demi-lieue. L'eau est communément mauvaise dans la plupart des autres lieux de l'Italie.

Les travaux pour la décoration de la ville et l'avantage des citoyens, entrepris par les papes, ont été suivis avec persévérance, et sans cette précipitation de la plupart des souverains qui, concentrant tout l'Etat en eux seuls, surchargent leurs sujets d'impôts pour satisfaire la fantaisie du moment.

En général, l'administration économique des papes est modérée; mais le gouvernement est trop léthargique, et ne peut guère être autrement. Chaque pontificat n'est guère évalué qu'à sept ans, en formant une durée moyenne d'une suite de papes. Il n'est guère possible qu'un vieillard s'occupe des vices qui peuvent se trouver dans l'administration, se flatte d'avoir le temps de les corriger et d'affermir la réforme, ou même ait, à un âge avancé, le courage nécessaire pour une telle entreprise. Il songe à jouir. Il est communément gouverné par des neveux qui, sachant qu'ils ne lui succéderont pas, du moins immédiatement, n'ont garde de lui inspirer des idées de réforme. Elles ne feraient que leur aliéner les plus puissans de la cour, qui sont toujours ceux qui profitent des abus. Ils prennent donc le parti d'en profiter eux-mêmes.

Il est peu d'hommes qui, nés dans la poussière, comme Sixte V, soient pourtant nés pour régner; cela est même rare parmi ceux qui naissent sur le trône. Sixte V fut un de ces prodiges; et il serait à désirer pour l'état ecclésiastique d'avoir une suite de papes de ce caractère, et capables d'en réformer le gouvernement, qui est aujourd'hui un des plus mauvais de l'Europe. Je ne parle pas des vices qui naissent de la constitution même de cette monarchie singulière, et tiennent à des avantages dont ils sont inséparables. Par exemple, dans un Etat dont le souverain est un vieillard électif et absolu, mais qui ne peut choisir ni indiquer son successeur, il est impossible de réunir toutes les volontés en une seule, de confondre les intérêts particuliers dans l'intérêt commun, ou de les faire naître. L'esprit de la nouvelle Rome est diamétralement opposé à celui de l'ancienne. Dans celle-ci, chaque point de la circonférence tendait au centre : le patriotisme était la passion dominante des

citoyens. Dans la nouvelle, tout ce qui a le moindre intérêt de s'en éloigner s'en écarte. On se tient isolé, ou l'on ne s'unit que pour former des factions contraires, excepté dans les prétentions de la cour de Rome sur les autres Etats catholiques. C'est dans ce seul point un même esprit qui l'anime. Il faudra pourtant bien qu'elle y renonce un jour, si elle veut conserver quelques droits.

Tels sont les inconvéniens qui tiennent à la constitution fondamentale de la monarchie papale, et qu'on ne pourrait changer sans la détruire, parce qu'elle a aussi ses avantages.

Mais combien y a-t-il dans l'administration économique et politique d'abus et de vices particuliers qu'un pape éclairé et ferme pourrait réformer, et qui disparaîtraient, si le conclave lui donnait quelques successeurs qui eussent les mêmes qualités? Que ne feraient-ils pas pour la culture des terres, effet et principe de la population, d'où renaîtrait la salubrité de l'air; pour la réformation de la justice civile et criminelle; pour la suppression de ces asiles si scandaleux; pour celle même de tant de pratiques d'une superstition absurde, plus contraire à la religion que favorable à la cour de Rome, qui tirerait alors sa dignité de la pompe des cérémonies, si puissante sur l'esprit des peuples, et encore plus de l'ordre et des mœurs? Rome cesserait par là d'être l'objet de la dérision des protestans et du scandale des catholiques raisonnables. Elle aurait grand besoin d'une régénération. Les lettres, les sciences et les arts, à l'exception de la musique, y dépérissent. S'il paraît en France, en Angleterre, ou ailleurs, un ouvrage généralement estimé, il n'en passe pas quatre exemplaires à Rome. Quelques amateurs avaient engagé un libraire étranger à s'y transporter avec un assortiment de choix. Il a été obligé de s'en retirer, après y avoir perdu la moitié de ses fonds. L'académie des Arcades, avec son déluge de sonnets, n'est, par son titre, qu'une parodie des vraies sociétés savantes. Ce n'est que par complaisance que des étrangers consentent à s'y laisser inscrire. On ne voit sur les théâtres, excepté à l'Opéra, que des farces de foires. Si les premiers rayons qui ont éclairé l'Europe sont partis de l'Italie, ils ont porté ailleurs plus de chaleur qu'il n'en reste aujourd'hui au centre, quoiqu'il s'y trouve toujours des hommes d'un mérite distingué, et qui le seraient partout.

Par un contraste assez singulier, les habitans de Rome (car je ne puis les appeler des Romains) ont, comme les anciens, l'ambition de transmettre leurs noms à la postérité. Celui qui récrépit un mur de couvent, reblanchit une chapelle, n'oublie pas de l'annoncer par une inscription aux races futures; il brise en même temps les plus beaux monumens, pour employer les

matériaux aux plus vils usages ; il voit l'escalier des récolets d'Ara-Cœli et l'église de Saint-Paul pavés d'inscriptions en marbre enlevées des tombeaux des empereurs, et croit, au milieu de tout ce qui atteste l'oubli où tombent les plus grands hommes, perpétuer sa petite existence. Les Barberin et les Farneze ont arraché du Colisée les pierres de leur palais. On a sacrifié à un luxe privé la magnificence publique de Rome, dont l'utilité est pourtant très-réelle ; car il ne faut pas que les habitans de cette ville s'imaginent que les étrangers y portassent tant d'argent, si l'église de Saint-Pierre n'existait pas, et surtout si les restes de la magnificence romaine étaient absolument ensevelis sous l'herbe. Il est très-important que ces débris subsistent, et soient, sinon rétablis, du moins conservés et entretenus. Le nom des papes qui ont détruit ou permis de détruire d'anciens monumens, tels que le Colisée et autres, devrait être proscrit dans Rome. Sixte V en connaissait l'importance : il en rétablit plusieurs ; il en éleva lui-même, tels que le dôme de Saint-Pierre, l'obélisque, et les deux fontaines de la place, d'où partent deux gerbes d'eau. On lui doit l'aqueduc qui porte dans Rome cet immense volume d'eau, qu'on appelle de son nom l'*Aqua-Felice*. Toutes ces dépenses, en donnant de l'activité à l'industrie et aux arts, ne l'ont pas empêché de laisser un trésor prodigieux pour ces temps-là, et qui depuis a fait plus d'une fois le salut de Rome. Ce n'est pas que je loue cette opération ; j'en dirai ailleurs les raisons. On est étonné de ce que Sixte V a pu faire en cinq ans de pontificat, et toujours à l'avantage de Rome. Mais ce qui lui a fait le plus d'honneur, comme pape et comme prince, c'est d'avoir exterminé une race d'assassins et de brigands qui infestaient l'Italie, et formaient une espèce de profession qui avait ses lois. On faisait alors assassiner ou mutiler un ennemi, suivant les conventions, comme on tire une lettre de change. On rapporte qu'un homme à qui un de ces scélérats venait de couper le visage, lui représentait l'injustice de maltraiter quelqu'un dont il n'avait jamais eu sujet de se plaindre. L'assassin allégua l'argent qu'il avait reçu, et la parole d'honneur qu'il avait donnée de s'acquitter de sa commission. Le balafré offrit à l'instant pareille somme à ce commissionnaire si exact, s'il voulait en user ainsi à l'égard de son commettant. Le marché fut accepté ; et l'exécuteur s'acquitta de la seconde commission avec autant de scrupule que de la première.

Sixte V purgea l'état ecclésiastique de cette branche de commerce, et n'épargna pas les exécutions. Les brigands qui échappèrent au supplice par la fuite, les vagabonds et gens sans aveu refluèrent chez les princes voisins. Ceux-ci s'en étant plaints,

Sixte, pour toute excuse, leur fit dire qu'ils n'avaient qu'à l'imiter, ou lui céder leurs Etats.

Si je me suis un peu arrêté sur ce pape, c'est que l'état actuel de Rome m'en a souvent rappelé l'idée. On l'a mal à propos taxé de cruauté; je le trouve un prince très-humain. Il assurait la tranquillité de ses sujets en épouvantant le crime; et je maintiens qu'il y a eu moins d'exécutions sous son règne, qu'il n'y avait auparavant de meurtres dans un mois. J'aurai encore occasion d'en parler au sujet des lieux de monts.

Quoi qu'il en soit, Rome aurait aujourd'hui plus de besoin d'un prince tel que Sixte V, que d'un saint: or le pape actuel, Clément XIII, est un saint et non pas un prince; et son ministre, le cardinal Torrégiani, n'est ni l'un ni l'autre.

Il me semble qu'on n'a pas généralement une idée assez exacte de ce pape ni de son ministre. Voici ce que j'en pense, d'après les conversations que j'ai eues avec les ministres, cardinaux et autres qui ont souvent conféré avec le pape et traité d'affaires avec Torrégiani. L'audience que le premier m'a donnée, et ce que j'ai vu du second, que j'ai rencontré dans quelques sociétés, tout m'a paru s'accorder avec ce qu'on m'en a dit.

Clément XIII, Rezzonico, est de la plus haute piété. Il a toujours eu des mœurs pures, beaucoup de candeur et de douceur dans le caractère, le cœur et l'esprit droit; peut-être ne lui a-t-il manqué, pour avoir plus d'étendue dans l'esprit, que de l'avoir appliqué aux affaires, et d'avoir osé prévoir qu'il monterait un jour sur le trône. Son élection fut un coup fourré, un tour de conclave, auquel il n'eut aucune part, et dont plusieurs cardinaux furent les dupes. Quoiqu'il eût le nombre de voix nécessaire pour son élection, il lui manqua celles d'une douzaine de cardinaux, qui lui auraient donné la leur, s'ils eussent soupçonné qu'il eût pu s'en passer sans en être moins élu. Pour entendre ceci, il faut savoir qu'après le jeu des batteries et contre-batteries que les différentes factions emploient les unes contre les autres, quand toutes les intrigues, les finesses italiennes sont épuisées et déconcertées, les partis assez forts pour combattre et trop faibles pour vaincre, font la paix de guerre lasse: l'ennui, les chaleurs et les punaises (car le Saint-Esprit se sert de tout) suffiraient pour chasser les cardinaux du conclave. Ils se réunissent alors sur un sujet dont le premier mérite, du moins à leurs yeux, est de leur être indifférent; c'est assez qu'il ne soit point l'ouvrage d'une faction contraire. Ainsi se justifie le proverbe: *Qui entre pape au conclave en sort cardinal.* Comme on y prévoit l'élection dès la veille, les opposans, s'il s'en trouve, craignant de s'aliéner, par une résistance inutile, celui qui va devenir

leur maître, s'empressent de lui donner leurs suffrages, et veulent paraître n'avoir désiré que lui. Il a donc ordinairement l'unanimité des voix.

Dans le conclave où fut élu Benoît XIV (Lambertini) et qui dura plus de cinq mois, les cardinaux, après avoir balloté quelques sujets, se partagèrent en deux factions; celle qui portait Aldovrandi, lui donna constamment trente-trois voix chaque jour, pendant deux mois, sans pouvoir lui en procurer une trente-quatrième, qui aurait assuré l'élection. Le cardinal Annibal Albani, chef de la faction contraire, feignit de se laisser gagner pour Aldovrandi qui eut l'imprudence d'en marquer sa reconnaissance dans un billet dont Albani se prévalut pour accuser Aldovrandi d'user d'intrigue. Celui-ci, voyant quelques uns de ses partisans près de se détacher de lui, les tourna tous vers Lambertini, pour les enlever du moins à Albani dont la faction, lasse du conclave, accéda à Lambertini, à qui personne n'avait d'abord pensé, et qui eut l'unanimité. Je suis persuadé que la même chose arrivera communément.

Il n'en fut pas ainsi de l'élection de Rezzonico. Le cardinal Spinelli, qui avait un parti très-fort, ayant su qu'il aurait l'exclusion de la part de l'Espagne, et Cavalchini celle de la France, sans que celui-ci s'en doutât, résolut d'élever au pontificat quelqu'un qui, lui en ayant obligation, lui donnât part au gouvernement. En conséquence, il confia la moitié du secret à Cavalchini; c'est-à-dire, le projet d'exclusion de l'Espagne, sans parler de la France, et lui offrit de le faire pape, en joignant un parti à l'autre. Cavalchini, déjà fort par lui-même, crut son élection sûre; mais la France l'ayant fait exclure, Spinelli joua l'affligé, et lui proposa de se réunir en faveur de Rezzonico, peu agréable à Sciarra Colonne, partisan de la France. Cavalchini, piqué, et croyant avoir reçu de Spinelli un service désintéressé, dont la France seule avait empêché l'effet, accepta la proposition; et Rezzonico fut élu. L'affaire fut si brusquement conclue, que plusieurs cardinaux n'eurent pas le temps d'être instruits de ce qui se passait, et de se faire le mérite d'y concourir. Peut-être aussi le secret lui procura, ou lui conserva-t-il des voix qu'il n'aurait pas eues; et il n'en eut que le nombre suffisant. Passionei, qui ne lui avait pas donné la sienne, ne voulant pas être soupçonné de timidité, ni passer pour dupe, dit hautement qu'il l'avait refusée à Rezzonico, parce qu'il le croyait incapable de gouverner l'église. Il a souvent répété ce propos dans l'affaire de Portugal. Quand on lui objectait la pureté d'âme de Clément XIII : *Jésus-Christ*, disait Passionei, *rendait le même témoignage à Nathanaël* : bonus Israëlita, etc.; *mais il n'en fit*

pas un apôtre. Les cardinaux auraient dû suivre le conseil qu'un anonyme leur donnait, en affichant à la porte du conclave : *Si doctus, doceat nos; si sanctus, oret pro nobis; si prudens, gubernet nos.*

Je ne parle des deux derniers conclaves que pour donner une idée de ce qui se passe dans tous les autres.

Clément XIII, n'ayant pas les qualités propres au gouvernement, ne s'est pas, comme tant d'autres, imaginé les avoir ; et ce n'est pas un mérite commun que de savoir se juger. Uniquement occupé de son salut, il abandonna toutes les affaires à son ministre. Mais il n'a pas été heureux dans le choix qu'il a fait du cardinal Torrégiani. Ce ministre est honnête homme, grand travailleur, entendant bien les affaires quant au positif des lois, mais incapable d'en connaître l'esprit, d'y faire fléchir la lettre, ou de réformer ce qu'elles peuvent avoir de vicieux. Plus opiniâtre que ferme, la contradiction l'affermit dans un sentiment qu'on lui ferait abandonner en le flattant. C'est un grand défaut dans un homme d'état, que de manquer de flexibilité, et de ne pouvoir être ramené que par la voix de la séduction. Rustre et même grossier, il ignore que l'ancienne audace ecclésiastique n'est plus de saison. N'étant jamais sorti du Vatican ou du Quirinal, il croit fermement que le pouvoir des clefs est le même que du temps de l'empereur Henri IV; et, ne se reprochant rien, il ne suppose pas qu'on ait aucun reproche à lui faire. Quand il ne peut disconvenir des pertes que la cour de Rome fait journellement de son autorité dans l'Europe catholique, il les regarde comme des nuages passagers, et répond : *Nous avons la parole de Jésus-Christ; l'Église est inébranlable.* Il ne soupçonne pas qu'il y ait de la différence entre l'Église et la cour de Rome. Il a perdu les jésuites par son opiniâtreté. Les jansénistes et les parlemens lui devraient un temple, avec l'inscription : *Deo ignaro.*

Le 16 janvier 1762, le duc de Praslin, alors ministre des affaires étrangères, écrivit de la part du roi au cardinal de Rochechouart, ambassadeur de France à Rome (j'ai lu la lettre), de mander chez lui le P. Ricci, général des jésuites, et de lui proposer de nommer en France un vicaire général français qui serait changé tous les trois ans, ou ne pourrait être continué que pendant trois autres années au plus; au moyen de quoi les jésuites seraient conservés. Le roi fait marquer dans cette lettre, surtout dans trois endroits, son goût pour eux, et le désir de les garder. Le cardinal avait ordre de parler suivant l'esprit de la lettre, sans la montrer, et d'exiger une réponse précise et prompte, laquelle devait arriver avant le 9 février, jour fixé par le parle-

ment pour terminer l'affaire. Il faut que le cardinal ait fait sèchement sa commission, sans quoi il serait inconcevable que le P. Ricci eût refusé l'offre du roi. Je suis persuadé que, s'il eût vu la lettre, il aurait accepté avec reconnaissance. Il voulut, avant de se déterminer, consulter le ministre de Clément XIII, le cardinal Torrégiani, qui répondit comme on sait : *sint ut sunt, vel non sint.* Ce fut l'arrêt de mort des jésuites.

Torrégiani ne connaît pas l'État qu'il gouverne, puisqu'il ne connaît pas les États avec lesquels il est obligé de négocier. Quand les événemens contrarient ses vues et ses mesures, il dit qu'il renoncerait au ministère, si la Providence qui l'y a placé, ne lui déclarait, par cela seul, qu'elle veut qu'il y reste. Il a cette folie-là de commune avec l'archevêque de Paris, Beaumont, supposé que leur folie soit bien purgée d'intérêt; j'en doute fort.

La cour de Rome est sur le point de perdre le Portugal : Carvalho, comte d'Oyras, vient de faire paraître un ouvrage terrible en faveur des évêques, contre le pape; et a fait, en conséquence, donner, pour des mariages entre parens, des dispenses qu'on allait auparavant demander à Rome. Cependant on y craint encore plus les écrivains français que la révolte ouverte du Portugal, et l'on n'a pas tort. L'affaire de Portugal tient uniquement au ministre; la superstition n'y a rien perdu de sa force sur l'esprit de la nation; au lieu que le Français, avec ses incommodes libertés, sans se détacher de la communion romaine, est plus à craindre que des hérétiques déclarés. Le pouvoir spirituel de Rome tombe, depuis quarante ans, avec l'accélération des corps graves dans leur chute : quelques prélats en sont convenus avec moi. Dans une conversation libre que nous eûmes, le cardinal Piccolomini et moi, j'allai jusqu'à lui dire que, si je n'avais que dix-huit ans, je verrais la révolution du gouvernement de Rome, et il ne me contredit pas.

Ce gouvernement pourrait encore se relever et s'affermir pour long-temps, s'il avait la sagesse de renoncer à ses prétentions chimériques. Il conserverait des droits ou prérogatives honorables que les princes catholiques respecteraient. Sans quoi; ces princes s'affranchiront bientôt d'eux-mêmes, et la proscription des chimères entraînera les attributions utiles.

Ce n'est pas que je pensasse que la séparation de la France d'avec Rome fût avantageuse au roi. Un patriarche pourrait avoir de grands inconvéniens; et s'il faut un centre d'unité, il vaut mieux l'avoir à trois cents lieues que chez soi. Le roi, dans bien des occasions où il ne veut pas user de son autorité, peut

faire réprimer par le pape des évêques fanatiques ou brouillons. Quant à l'idée de se constituer chef de son église, cela ne serait guère praticable à un prince catholique. Il y trouverait de grands obstacles, par des raisons qui, pour être développées, exigeraient un traité en forme.

La cour de Rome ne saurait aujourd'hui se conduire avec trop de prudence. Elle voit partout qu'on lui fait perdre, par degrés, ses usurpations. Les moines, sa plus chère milice, auxquels on n'aurait pas osé toucher autrefois sans encourir les censures, reçoivent partout des entraves, et finiront, si l'on en laisse subsister, par être soumis à l'ordinaire, comme ils l'étaient dans leur institution. Il se trouve des moines, même en Italie, hors des États du pape, qui préfèrent à ses ordres ceux de leur souverain.

En 1766, le grand-duc proposa aux minimes et aux augustins de lui prêter à intérêt, et jusqu'au remboursement, le superflu de leur argenterie, pour relever une maison de charité. Les moines l'ayant accepté, la cour de Rome trouva fort mauvais que cela fût fait sans son attache, exigea que les deux supérieurs en demandassent du moins l'absolution. Le minime voulut bien s'y soumettre, et la reçut. L'augustin la refusa, soutenant qu'il n'en avait pas besoin pour avoir concouru avec son souverain à un arrangement raisonnable. La cour de Rome a été réduite à faire passer cette absolution par le général des augustins résidant à Rome, lequel l'a envoyée au moine, qui ne la reçut que par respect pour son supérieur.

Peu de temps auparavant, l'empereur avait fait justice, en Toscane, de l'évêque de Pienza. Ce fanatique jetait à tort et à travers les excommunications comme les bénédictions. L'empereur, après l'avoir fait plusieurs fois et inutilement avertir d'être sage, le fit enlever et conduire par des grenadiers à Aquapendente, première ville de l'État ecclésiastique du côté de la Toscane. Dès qu'il fut sur la montagne où les grenadiers prirent congé de lui, se retournant vers la Toscane, il excommunia tout le duché et nommément l'empereur et les grenadiers, qui en firent peu de cas. Arrivé à Rome, il fallut le dédommager du revenu de son évêché; et la chambre apostolique n'ayant pas beaucoup de fonds pour des dépenses extraordinaires et imprévues, on a eu recours à une économie assez singulière. Le général des troupes du pape venait de mourir et n'était pas encore remplacé. On a laissé la place vacante, et les appointemens en ont été donnés à l'évêque, qui en jouissait lorsque j'étais à Rome. Il est vrai que les papes ont fait plus de conquêtes avec

des prêtres et des généraux de moines qu'avec des soldats; mais il ne paraît pas qu'ils puissent aujourd'hui en faire ni de façon ni d'autre.

La cour de Rome vient d'échouer dans une entreprise qu'elle voulait faire sur Gênes. La république présente au pape trois sujets pour un évêché. Le pape se hasarda d'en nommer un non présenté, pour l'évêché de Vintimille; et, le prenant parmi les nobles, se flattait par là de le faire accepter par le sénat. L'évêque nommé ayant accepté, le sénat le fit mettre en prison; et, quoiqu'il y fût bien traité, il y est mort au bout d'un an. Le pape en a nommé un second qui, ne voulant ni mourir ni vivre en prison, a sagement refusé, et l'évêché est encore vacant.

On voit qu'indépendamment des pertes que fait la cour de Rome par la révolution arrivée dans les esprits, elle s'attire encore des désagrémens par ses imprudences; et, malgré toute sa politique, les besoins qu'elle éprouve lui font faire de mauvais marchés. Si celui que Benoît XIV fit en 1753 ne fut pas forcé, ce fut une faute très-grande.

Par un concordat, le roi d'Espagne, moyennant un million cent trente-trois mille trois cent trente-trois écus romains, qui font cinq millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six livres de France, une fois payés, nomme aux bénéfices de son royaume et expédie les bulles, sans que le pape puisse mettre des pensions sur aucun de ces bénéfices. Il ne s'en est réservé que cinquante-deux qu'il nomme comme autrefois, et dont il expédie les bulles; et le roi d'Espagne donne aux nonces apostoliques à sa cour, cinq mille écus romains par an, sur le produit de la bulle de la croisade, espèce d'indult par lequel le roi lève une certaine somme sur le clergé, pour les prétendus frais d'une guerre fictive contre les Turcs.

Rome a perdu, par cet arrangement, près de huit mille Espagnols, solliciteurs de grâces, qui faisaient leur cour au pape, portaient de l'argent chez lui, et lui procuraient chez eux une très-grande considération. Rien n'ajoute si fort à celle d'un prince chez les étrangers, que d'y en entendre souvent parler. Benoît XIV était savant, avait l'esprit aimable, l'imagination vive et gaie, les propos libres et des mœurs pures; affable, tolérant, populaire, l'homme enfin le plus fait pour la société; mais, s'il prétendit, comme les autres papes, à l'infaillibilité, ce ne devait pas être en politique.

A propos d'infaillibilité, il est assez singulier qu'un pape annule, par un décret, ce que son infaillible prédécesseur avait statué. On peut se rappeler la lettre encyclique de Benoît XIV

aux évêques de France, pour y établir la paix sur la constitution. A peine fut-il mort, que Giacomelli, le fanatique agent des fanatiques constitutionnaires, et secrétaire des brefs aux princes, c'est-à-dire, des brefs qui ne partent pas de la datérie, voulut engager Clément XIII à donner de cette lettre une interprétation qui l'aurait exactement anéantie, et aurait produit un schisme qui pouvait aller jusqu'à la séparation de la France d'avec Rome. M. d'Aubeterre para le coup par le moyen du cardinal Galli, grand pénitencier, le plus vertueux, le plus instruit, le plus éclairé des cardinaux, et le contre-poison de Giacomelli. Sur ce qu'on représentait à celui-ci qu'il se hasardait à mettre le feu en France. *Je le voudrais*, dit-il, *aux quatre coins du royaume*. Et peut-être avons-nous en France des brûlots qui pensent comme lui. Je tiens de plusieurs prélats romains, et je sais que le pape pense comme eux, que si quelques évêques français ne soufflaient pas le feu à Rome, on y serait fort tranquille sur la constitution.

Lorsque Clément XIII était prêt à faire sa promotion de 1766, Torrégiani et les cardinaux de son parti, amis des jésuites et ennemis des parlemens, furent accablés de lettres des évêques français qui pensent comme eux, pour engager le pape à comprendre dans sa promotion, et nommer *proprio motu* l'archevêque de Paris, Beaumont. Il semblait que le sort de l'église et de la religion en dépendait. J'ai lu, entr'autres, une lettre de l'évêque de Sarlat (Montesquiou), qui avait été interceptée. Cette lettre, de juin 1766, est un plaidoyer en forme, pour prouver au pape la nécessité de donner le chapeau à l'archevêque, et de le mettre par là à l'abri de toute poursuite du parlement. Il faut être bien impudent ou bien ignorant de nos principes, pour en avancer de si faux. Le parlement l'aurait détrompé, pourvu que le roi l'eût laissé agir. Dans un temps où Rome était autrement respectée qu'aujourd'hui, le chapeau n'empêcha pas le cardinal Balue d'être enfermé dans une cage de fer.

Les modèles de la plupart de ces lettres étaient dressées à Rome, par Giacomelli et l'abbé de Caveirac. Les évêques ne faisaient que les transcrire. Cependant toutes ces batteries n'eurent aucun succès, et l'archevêque ne fut point cardinal. Ses partisans ont prétendu que le pape l'aurait nommé, s'il n'avait craint de se compromettre en proposant au roi un sujet qui n'en aurait pas été agréé. J'ai au contraire tout lieu de penser que le pape, pour céder à la persécution des *zelanti* de l'archevêque, et s'en faire un mérite auprès d'eux, l'aurait proposé au roi, s'il eût été sûr du refus de sa majesté.

Les papes sont flattés sans doute de voir le sujet distingué d'un

souverain devenir le leur, s'attacher trop souvent à son prince adoptif plus qu'à celui que sa naissance lui avait donné. Mais il suffit à la cour de Rome d'avoir, dans chaque Etat puissant, un ou deux sujets décorés du chapeau, et d'en montrer de loin la perspective à tous les autres. Elle ne veut pas que dans un conclave la faction des couronnes puisse l'emporter sur l'italienne. Les papes ont d'ailleurs, dans leurs propres États, assez de maisons illustres à s'attacher, pour ne pas donner le chapeau à des étrangers, sans y être contraints par un intérêt sensible.

Je ne connais que deux chapeaux en France donnés *proprio motu*, depuis plus d'un siècle : l'un au cardinal Mailly, et l'autre au cardinal de Bernis. Le premier fut la récompense du fanatisme de Mailly pour la constitution; le second fut un acte de reconnaissance de Benoît XIV à l'égard de l'abbé de Bernis, qui avait réconcilié la cour de Rome et la république de Venise. Je parle de ces deux faits dans mes mémoires sur le règne présent.

Quand le roi voulut procurer le chapeau au cardinal Fleury, il fut obligé de consentir que son droit serait regardé comme employé lors de la nomination des couronnes, qui se fit un an après, et à laquelle la France n'eut point de part. Il y avait déjà eu des exemples de promotions anticipées, celle du cardinal de Bouillon, en 1669, et une autre plus récente, en 1715, du cardinal de Bissy, sous Louis XIV. C'est pourquoi, sous Louis XV, la France ne prétendit point participer à la promotion des couronnes, en 1719. Puisque je me suis arrêté sur les promotions des cardinaux, j'ajouterai quelques articles qu'on ne trouve dans aucun voyageur, et que je ne crois pas imprimés ailleurs.

On décida au concile de Constance que les cardinaux seraient choisis dans toutes les nations chrétiennes. Les papes nommèrent cependant plus d'Italiens que d'étrangers, et en ayant pris parmi ceux-ci qui ne convenaient pas à leurs souverains, il fut réglé, vers 1600, que les princes présenteraient eux-mêmes leurs sujets. Lors de ce réglement, l'Angleterre n'étant plus catholique, et le Portugal étant soumis à l'Espagne, le droit de nomination se bornait presque à l'empereur, à la France et à l'Espagne. Les rois de Pologne voulurent cependant participer aux promotions. Le pape prétendait que, n'étant qu'électifs, ils n'avaient pas les mêmes droits que des rois héréditaires. Une autre difficulté le touchait encore plus : c'est que les évêques polonais ne veulent pas céder, comme ailleurs, aux cardinaux. Les rois de Pologne, pour établir un droit de nomination, présentèrent d'abord des nonces qui avaient résidé auprès d'eux. Ils en ont depuis nommé d'étrangers, autres que des nonces, et plusieurs Français

leur ont dû et leur doivent encore le chapeau. La cour de Rome voulait du moins les borner à une seule nomination pendant leur règne ; mais il faut désormais que les papes comptent avec les rois.

La république de Venise, ayant le traitement des têtes couronnées, de concert avec l'ambassadeur, comprend un Vénitien dans la promotion des couronnes.

Depuis que le Portugal a secoué le joug de l'Espagne, ses rois ont leur droit de nomination. Tous les rois de la communion romaine ont le même droit.

Pendant la guerre de la succession, Clément XI, ayant été forcé de reconnaître l'empereur pour roi d'Espagne, ce prince le força encore, à ce titre, de comprendre dans la promotion des couronnes le jésuite espagnol Cinfuegos, indépendamment du cardinal qu'il avait nommé comme empereur.

Le pape, ayant reconnu Jacques III comme roi d'Angleterre, lui accorda, dans la promotion de 1712, la nomination d'un chapeau, qui fut celui du cardinal de Polignac, dans le temps qu'il signait le traité par lequel Jacques III était exclus à perpétuité du trône d'Angleterre. Depuis cette première nomination, Jacques, que nous ne nommions plus que le prétendant, a joui de ce droit pendant toute sa vie, à chaque promotion des couronnes, et l'a toujours appliqué à des Français, dont chacun lui a fait une gratification de cent mille écus qui étaient censés être pour sa maison.

Le prince Édouard, son fils, ne jouit pas de ce droit, le pape ne l'ayant pas reconnu pour roi. On ne lui permettait pas à Rome de prendre le pas sur son frère, le cardinal d'Yorck ; et l'on a exilé quelques supérieurs de moines qui, dans une visite, l'avaient traité de majesté. Je l'ai souvent rencontré dans les rues de Rome, marchant avec deux carrosses. J'avais eu avec lui à Paris quelques conversations, et il parut me reconnaître, en me faisant un signe de bonté ; mais je n'allai point lui faire ma cour, ne voulant, dans les circonstances présentes, ni lui donner, ni lui refuser le titre de majesté.

On pense que les égards du pape pour l'Angleterre ont pour objet d'en procurer la protection aux catholiques du Canada. Les Anglais sont plus accueillis à Rome qu'aucune autre nation, par la dépense qu'ils y font ; au lieu que cette ville est surchargée de pélerins gueux de tous les Etats catholiques.

Pour finir ce qui concerne les promotions de cardinaux, il faut observer que le pape ne peut donner le chapeau *proprio motu* à un sujet de l'empereur, du roi de France ou de celui d'Espagne, sans l'agrément réuni des trois. Ces puissances ont en-

core le droit de rejeter pour nonces tous ceux qui ne leur sont pas agréables : c'est par conséquent les nommer elles-mêmes ; et ces trois nonciatures assurent le chapeau à ceux qui les ont remplies.

J'ai dit que le pape avait un pouvoir absolu ; j'ajouterai que les cardinaux l'usurpent sur les autres citoyens. Je ne connais point de pays où les grands soient plus en état d'abuser de leur crédit, et les Italiens nomment cet abus la *prepotenza*. Chaque cardinal a la franchise de son palais aussi sacrée que celle d'une église, et tout coquin qui a la protection d'une éminence, est à couvert des poursuites de la justice. Un seul exemple des excès où peut se porter un cardinal, en donnera une idée qu'on ne pourrait pas se former sur une assertion générale d'abus de puissance.

Le cardinal Aquaviva était protecteur de l'Espagne, titre insolent que prennent les cardinaux chargés des affaires ecclésiastiques d'un royaume, et qui l'est encore trop en les qualifiant de protecteurs des églises de , etc. ; mais il ne s'agit pas ici de discuter de vains titres, voyons-en l'effet.

Il faut encore savoir que Rome n'ayant point de guerres pour son compte, tous ses habitans ne s'en intéressent pas moins à celles qui s'élèvent en Europe, que si elles les regardaient eux-mêmes. Chacun s'y passionne pour ou contre chaque nation belligérante. On voit le parti français, autrichien, anglais, prussien, etc.

Lorsque l'empereur François Ier. fut élu à Francfort, en 1745, le parti autrichien imagina une espèce de triomphe. On prit un enfant de douze à treize ans, fils d'un peintre, nommé Leandro, et d'une jolie figure ; on l'habilla d'oripeau ; un faquino le portant debout sur ses épaules, on le promena dans Rome, suivi d'une foule de canaille qui criait : *Vive l'Empereur !* Cette mascarade passa d'abord devant le palais du cardinal de La Rochefoucault, chargé des affaires de France, s'arrêta sous les fenêtres, et redoubla de cris de joie. Le cardinal sentit bien que ce n'était pas pour lui faire honneur ; mais, prenant le parti qui convenait avec une populace, il se montra sur le balcon, et fit jeter quelques poignées d'argent. Aussitôt la canaille se jeta dessus en criant : *Vive l'Empereur ! vive la France !*

Cette troupe de gueux, échauffée par le succès de son insolence, continua sa marche, se rendit sur la place d'Espagne, devant le palais du cardinal Aquaviva, et voulut y jouer la même farce. Le cardinal, l'homme du caractère le plus violent, paraît à une fenêtre ; au même instant, vingt coups de fusils partent du palais, couchent sur la place autant de tués ou de blessés ; et le

pauvre enfant fut du nombre des premiers. Tout le peuple de Rome, indigné d'une telle barbarie, dont la conduite du cardinal de La Rochefoucault montrait encore plus l'horreur, s'attroupe, veut incendier le palais et y brûler Aquaviva. Mais celui-ci, qui avait prévu les suites de sa violence, s'était assuré de plus de mille braves, dont il couvrit la place ; quatre pièces de canons chargés à cartouches sont mises en batterie devant le palais, imposent au peuple qui s'écarte, se dissipe, n'exhalant sa fureur qu'en imprécations contre le cardinal. Il n'en fut depuis que plus respecté, et savait se défaire de façon ou d'autre de tous ceux qui lui faisaient ombrage. Si le fait n'était pas si récent, et n'avait pas eu tant de témoins, il serait incroyable qu'il fût arrivé, ou qu'il n'eût pas eu plus de suite. J'ai eu besoin, pour le croire, de me le faire répéter par des personnes de toutes classes. J'ai su d'un banquier très-accrédité dans Rome, et qui en connaît bien l'intérieur, que le cardinal n'avait pas été sans inquiétude pendant plusieurs jours.

Le peuple, forcé de renfermer sa fureur, avait projeté de pénétrer par un égoût sous le palais, et de le faire sauter avec de la poudre. Le chef de la conjuration était un maçon nommé Maestro Giacomo, homme de tête, hardi, et une espèce de coq du bas peuple. Le banquier de qui je le tiens, en eut connaissance et en instruisit le cardinal, qui manda secrètement Giacomo, le flatta beaucoup, et tout ce qu'il en put obtenir fut que maître Jacques, sans nier ni blâmer le projet, promît simplement de ne s'en plus mêler. Les conjurés, ayant perdu ce chef, si nécessaire par sa profession, n'en purent trouver un pareil ; le temps refroidit les esprits, et les choses en restèrent là.

Il n'est pas moins étonnant que le pape, avec l'autorité absolue et un corps de troupes, n'ait pas fait, du cardinal, quelque justice au peuple.

Aquaviva eut, dans les derniers jours de sa vie, tant de remords de ses violences, qu'il voulait en faire publiquement amende honorable ; mais le sacré collége ne le permit pas, *ob reverentiam purpuræ*.

Le ministre d'Espagne entretient encore aujourd'hui quatre soldats et un bas officier, qui montent la garde sur la place, prêts à sabrer les sbires qui oseraient paraître sur sa franchise. Les autres ministres étrangers ont aussi chacun la leur, et toutes sont autant d'asile pour le crime.

Il en est ainsi des autres villes de l'Italie. J'ai vu, à Florence, un coquin qui s'était fait une baraque sur le perron d'une église où il vivait, depuis deux ans, de charités, s'y renfermant la nuit, et se promenant le jour sur le perron. Etant à Boulogne,

je voyais sous le portique des franciscains plusieurs de ces marauds y recevoir tranquillement autant d'aumônes que les mendians qui couraient les rues.

Il y a un siècle que toutes les franchises auraient été supprimées, sans la hauteur, pour ne pas dire plus, de Louis XIV, qui, seul de tous les souverains, voulut conserver la franchise de son ambassadeur. Le pape Innocent XI avait le consentement des autres princes, qui le retirèrent dès qu'ils virent qu'il n'était pas général. Comment le confesseur de Louis XIV, un jésuite, attaché au pape par état, n'a-t-il pas remontré à son pénitent de combien de crimes il se rendait responsable, et dans une occasion où la raison, la justice et le bien de l'humanité étaient visiblement du côté du pape.

Ce prince avait de grandes qualités; mais il n'a pas toujours placé le point d'honneur où il devait être, et a quelquefois abusé de sa puissance. Il eut raison d'exiger une satisfaction éclatante de l'attentat des Corses contre son ambassadeur; mais il fallait en même temps châtier les domestiques qui avaient donné lieu à la violence de la soldatesque. Il faut dans toutes les affaires envisager à la fois le principe et l'effet. Tout Rome attestait alors que les valets et les braves attachés au duc de Créqui ne cessaient journellement d'insulter les soldats de la garde corse: ce qui est assez croyable, vu l'esprit du temps, l'indiscrétion française et l'insolence de la valetaille.

Si l'on peut blâmer l'excès du crédit des cardinaux, on ne peut leur faire de reproches sur les mœurs. Il y en a sans doute quelques-uns, comme parmi nos évêques, dont la conduite ne serait pas hors d'atteinte; mais en général elle est régulière. Un prélat qui aurait donné un scandale, et ne serait pas d'une naissance qui excuse tout, parviendrait difficilement au chapeau; et il est très-rare qu'une longue habitude de régularité, ou même de contrainte, se démente dans un âge plus avancé. Piccolomini, qui avait été gouverneur de Rome, place cardinalice, c'est-à-dire d'où l'on ne sort que pour être cardinal, eut beaucoup de peine à y parvenir, à cause de quelques galanteries d'éclat.

Quoiqu'il n'y ait pas à Rome la même réserve qu'en France sur les spectacles à l'égard des ecclésiastiques, les cardinaux n'y paraissent guère. Il y a bien la loge du gouverneur; mais il n'est que dans la prélature, et beaucoup de prélats s'en abstiennent.

A l'égard de la débauche qui règne, dit-on, publiquement à Rome, et des femmes prostituées sous la protection du gouvernement, cela est absolument faux, du moins à présent. Il n'y a pas plus à Rome qu'à Paris, à Londres et dans les grandes ca-

pitales, de lieux de débauche. On y est ce qu'on appelle *raccroché* en plein jour. Cela n'arrive-t-il pas à Paris ? On ajoute, pour aggraver le reproche, que c'est souvent par des abbés ; on ne dit pas que cet habit n'est pas restreint aux ecclésiastiques. C'est l'habit commun de tous ceux qui ne veulent pas être confondus avec le bas peuple, et ne sont pas en état de se vêtir comme les laïques aisés. Observons encore que tout se fait en Italie par des hommes. Aussitôt qu'on y est entré, on ne voit plus de servantes dans les auberges ; ce ne sont que des valets, *camerieri*. Je ne connais que Venise où les femmes publiques forment une espèce de profession, et soient protégées par le gouvernement.

La société à Rome est divisée en plusieurs classes, comme dans tous les gouvernemens où il y a des distinctions d'état très-marquées. Les cardinaux, les princes romains, les femmes qualifiées, la prélature, forment la première classe. L'assemblée qu'on appelle *conversation* se tient à des jours marqués chez ceux ou celles qui se sont mis sur le pied de la recevoir. Les étrangers connus, et présentés par le ministre de leur nation, y sont admis, et peuvent continuer d'y aller. On y joue, ou l'on y prend des glaces. Le jeu n'y est pas fort ; comme partout où l'opulence n'est pas grande. On n'y paie point les cartes ; mais aussi sont-elles souvent bien sales, et ne les change-t-on que lorsqu'on ne peut absolument s'en servir. La propreté n'est, en aucun genre, une qualité des Italiens, ni même des Italiennes. Un insolent de Paris s'exposerait à quelques dégoûts, indépendamment d'autres accidens dont malheureusement l'Italie n'a pas le privilége exclusif.

Je fus d'abord un peu choqué de ne voir sur les tables de jeu que des jetons de cuivre ou d'ivoire. La raison qu'on m'en donna me parut bonne pour les maîtres de maison, et injurieuse pour les joueurs. On prétend que, si les jetons étaient d'argent, on en emporterait souvent par mégarde, ou autrement. On m'ajouta que M. le duc de Nivernois en avait perdu quatre ou cinq cents, pendant son ambassade.

Les gens de loi et les principaux de la bourgeoisie ont aussi leurs assemblées, et vivent entre eux ; car un homme d'un ordre inférieur, quelque mérite qu'il eût, ne serait pas admis dans les sociétés de la première classe. La naissance et les dignités y sont les seuls titres d'admission. Je ne connais point de pays où le mérite personnel soit moins considéré qu'à Rome, si l'on excepte l'Allemagne, où la naissance l'emporte sur tout. Un exemple suffira :

Barsquainstein, fils d'un professeur d'histoire à Strasbourg, s'étant fait connaître par son esprit et ses talens, l'empereur Charles VI se l'attacha, le fit ministre et comte de l'Empire. Il a

occupé la même place sous l'impératrice-reine. Les plus grands lui faisaient la cour; mais il ne put jamais engager leurs femmes à voir la sienne. La comtesse de Kaunitz, que je voyais souvent à Naples où son mari est ambassadeur de l'empereur, m'a dit que le comte de Kaunitz, son beau-père, que nous avons vu ambassadeur en France, voulut, à son retour de Vienne, admettre dans sa société quelques femmes aimables et estimables qui en auraient fait l'agrément. Celles qui leur étaient supérieures par le rang refusèrent d'y souscrire, désertèrent, et le comte de Kaunitz fut obligé de se soumettre au noble ennui dont elles étaient en possession.

Sur l'éloge qu'on faisait devant elles du général Lawdon, qui venait de remporter une victoire, en applaudissant à son mérite: *C'est dommage,* disaient-elles, *qu'il ne soit pas chevalier;* car avec seize quartiers, sans mérite, il leur aurait paru bien plus estimable.

Il n'en est pas ainsi à Paris; un homme de mérite n'est exclus d'aucune société. Il est vrai que le premier des mérites, pour y être reçu et accueilli, est celui d'être aimable, c'est-à-dire de porter dans la société de l'esprit d'agrément. Il suffit souvent d'être homme de plaisir pour être recherché. La probité, la naissance, pourvu qu'elle ne soit pas honteuse et sans fortune, sont les dernières choses dont on s'informe. Ce que je dis de la facilité des liaisons ne regarde que les hommes. Les femmes, qui sont partout les conservatrices de la vanité, admettraient un homme dont elles ne recevraient pas la femme. Il faut plus d'égalité d'état pour qu'elles se voient familièrement. Une seule chose établit l'équilibre avec la naissance, les titres et le rang; c'est l'opulence. Les richesses donnent une grande considération, puisqu'elles décident des alliances les plus disproportionnées, et quelquefois honteuses. Il est naturel qu'elles influent sur la société; et le besoin du plaisir y contribue encore. La plupart des femmes de qualité, et même titrées, n'ayant qu'une pension médiocre relativement à leurs fantaisies, ne pourraient pas tenir une maison assez opulente pour y recevoir habituellement une compagnie à leur choix; elles sont donc obligées de rechercher celles qui peuvent en faire les frais; et c'est communément dans la finance qu'on les trouve. L'orgueil compose avec le plaisir, et en subit la loi. Quiconque donne un bon souper, a une loge à l'opéra et aux autres spectacles, est en possession de se faire faire la cour, et d'avoir même des complaisances de tout état.

Le goût pour la table ne règne pas à Rome comme à Paris; ce qui n'empêche pas qu'on n'y puisse faire des liaisons agréables dans les sociétés de la première classe et de l'ordre mitoyen. Le

séjour que j'y ai fait, et les habitudes que j'y ai eues, m'ont confirmé ce que le président de Montesquieu m'en avait dit : que Rome eût été une des villes où il se serait retiré le plus volontiers.

A l'égard du physique, les environs de Rome, quatre ou cinq lieues à la ronde, sont en friche et dévastés presque partout. Varron n'en louerait pas aujourd'hui la culture. La campagne ne prévient donc pas favorablement pour la capitale. En effet, quant au peuple et à la petite bourgeoisie, tout décèle la pauvreté, comme tout à Londres annonce l'opulence nationale, et à Paris le luxe particulier.

La Rome moderne ne rappelle l'ancienne que par des ruines, et la population présente ne donnerait pas l'idée de celle dont parlent les historiens. Ce n'est pas que je croie qu'elle ait jamais été au point qu'ils prétendent : il serait même aisé d'en prouver l'impossibilité. Sans vouloir faire ici une dissertation, il suffirait de considérer que l'enceinte actuelle de Rome est la même que sous Aurélien, mort en 275, qui donna à cette ville la plus grande étendue qu'elle ait eue. Elle n'égale pas celle de Paris, dont le diamètre est de cinq mille deux cents toises de la barrière du Roule à celle du Trône (plus de deux lieues) ; et Paris est à peu près rond. Il n'est donc pas possible que Rome ait pu, dans les temps les plus brillans, renfermer plus de cinq à six cent mille âmes, si l'on fait attention à l'espace que devaient occuper les places publiques, les temples, les portiques, les cirques, théâtres, amphithéâtres, les palais des empereurs, dont celui de Néron faisait, disent les mêmes auteurs, un tiers de la ville. Denis d'Halicarnasse, liv. 4, dit que Rome s'était tellement accrue, qu'on ne savait où finissait la ville et commençait la campagne. On en peut dire autant de Paris, en partant des barrières qui joignent presque les premiers villages. C'est pourquoi les auteurs varient si fort sur l'étendue de Rome : les uns lui donnant treize milles de circuit, et d'autres jusqu'à cinquante milles. Il n'est donc pas étonnant que ceux-ci y supposent des millions d'habitans ; ils y comprenaient sans doute le Latium en entier. On parlerait encore ainsi de Paris, si l'on faisait entrer dans le dénombrement les villes, bourgs et villages de dix à douze lieues à la ronde.

Cependant, quelque supposition qu'on pût faire sur la population et le nombre des citoyens romains, il n'est guère possible de croire ce qu'on lisait sur la pierre d'Ancyre : que, sous le sixième consulat d'Auguste, le dénombrement des citoyens romains montait à quatre millions cent soixante-trois mille ; et que, sous l'empereur Claude, le nombre en fut encore aug-

menté et porté jusqu'à six millions neuf cent soixante-quatre mille. Rapportons les termes mêmes de Juste Lipse, tom. III, pag. 387. Plantin. 1637. *Augustus de se in lapide Ancyrano hoc dicit : in consulatu suo sexto lustrum condidisse, quo lustro censita sunt civium romanorum capita quadragies centum millia et sexaginta tria. Immanis herclè numerus..... at etiam crevit assiduè, et sub Claudio imperatore, Tacitus ac fidi auctores accensent sexagies novies centena sexaginta quatuor millia.*

La population de tout l'Etat ecclésiastique n'est aujourd'hui que de deux millions, suivant le tableau du gouvernement. Ceux qui portent le plus haut la population de Rome, ne lui donnent pas plus de cent soixante-dix mille âmes ; et nous avons en France quatre villes de province qui en ont autant ou qui les passent : Lyon, Nantes, Rouen et Marseille. Je ne crois pas que Rome en ait plus de cent vingt mille, en y comprenant les Juifs et le concours des voyageurs, pélerins, etc., hors le temps d'un grand jubilé, ou celui du couronnement d'un pape. Les circonstances font extrêmement varier la population d'une ville. Celle de Rome n'était guère que de trente mille, lorsque Grégoire XI y transporta, en 1377, le siége que les papes tenaient à Avignon, depuis soixante-douze ans. Léon X la porta à plus de quatre-vingt mille, et six ans après, sous Clément VII, après le sac de Rome, en 1527, on n'y comptait pas trente-cinq mille habitans. Une grande partie de ceux d'aujourd'hui est composée de prêtres et surtout de moines et de religieuses. Je n'en sais pas absolument le nombre ; mais il doit être fort considérable, si l'on en juge par ceux et celles de cette espèce qui sont dans la seule ville de Naples. Suivant le dénombrement qui en fut fait et imprimé en 1766, il s'y trouva trois mille huit cent quarante-neuf prêtres, quatre mille neuf cent cinquante-un moines, et six mille huit cent cinquante religieuses. Il est vrai que Naples est trois fois plus peuplé que Rome ; mais celle-ci, proportion gardée, abonde encore plus que Naples en pareilles colonies.

On n'en sera pas étonné, si l'on fait attention à l'espèce de gens qui les recrutent. Les ordres mendians, les plus nombreux de tous, sont ordinairement composés de fils de paysans, d'artisans, etc. Il est naturel que des enfans destinés, par leur naissance, aux travaux et à la peine, cherchent à s'y soustraire, et préfèrent une vie oisive qui leur procure de la considération, et quelquefois du respect de la part de ceux à qui ils étaient originairement obligés d'en rendre. Le couvent des capucins en renferme trois cents, et l'on évalue à plus de mille le nombre des récollets, dont trois à quatre cents occupent le couvent d'Ara-Cœli, jadis le temple de Jupiter Capitolin. Quelle métamor-

phose ! Telle est la politique du pape. Il a d'ailleurs peu de ces troupes dont, malheureument, les autres princes n'ont que trop. Quelques unes de ses places ont de faibles garnisons. A l'égard de l'état de sa maison militaire dans Rome, il est environ de quinze cents hommes ; une compagnie de cuirassiers et une de chevau-légers. L'infanterie consiste en un régiment de gardes italiennes, un de gardes avignonaises, et un de gardes suisses. Ces troupes sont bien entretenues, bien payées, et mal disciplinées. Les soldats ont douze sous par jour, et ne sont ni casernés ni en chambrée. La plupart sont mariés, ont des métiers, et font faire leur service par d'autres à qui ils donnent une partie de leur paie.

Il y a une classe du peuple de Rome qui se prétend fort supérieure aux autres ; ce sont les Transteverins, c'est-à-dire au-delà du Tibre, du côté du Janicule, presque tous jardiniers, vignerons ou gens de peine. Ils sont persuadés qu'ils descendent des anciens Romains. Cette prétention est assez chimérique, dans une ville si souvent saccagée et envahie par les barbares. Mais comme l'opinion, vraie ou fausse, d'un peuple forme ses sentimens, fait sa force, et qu'il peut quelquefois ce qu'il croit pouvoir, les Transteverins, plus courageux, plus forts par l'habitude du travail que le commun du peuple, ont souvent fait des séditions, et obligé le gouvernement de compter avec eux. Quoiqu'on ne puisse leur accorder l'antiquité qu'ils s'attribuent, on doit les regarder comme les plus anciens du peuple et de la bourgeoisie, où il y en a peu dont l'aïeul soit né dans Rome. Il en est à peu près ainsi des grandes capitales qui sont ordinairement les vampires d'un Etat, comme il est aisé de s'en convaincre à Paris, dans quelque assemblée que ce soit, en interrogeant ceux qui s'y trouvent sur le lieu de leur naissance.

S'il règne, comme je l'ai dit, tant de frugalité chez les plus grands de Rome, on peut juger que le peuple y vit assez misérablement. Les pièces de théâtre des différens peuples sont une image assez vraie de leurs mœurs. L'arlequin, valet et personnage principal des comédies italiennes, est toujours représenté avec un grand désir de manger, et qui part d'un besoin habituel. Nos valets de comédie sont communément ivrognes, ce qui peut supposer crapule, mais non pas misère. Sans vouloir rien conclure de cette observation, il est sûr que le peuple vit très-mal à Rome. Ce n'est pas que les vivres y soient chers ; en 1765, 66 et 67, années de cherté, et même de disette, le pain ne valait que deux sous quatre deniers la livre de France, et vaut communément un tiers, et quelquefois moitié moins ; puisque le blé, qui coûtait alors vingt livres le setier, n'avait souvent été

que de dix, onze ou douze. Mais tout est cher pour un peuple pauvre. On trouve à Rome du vin pour l'artisan et le bourgeois, depuis deux, quatre et huit sous la pinte. Les droits sur le vin sont aussi très-modérés. Le baril de soixante-deux pintes ne paie en tout que vingt-cinq sous, ce qui n'est que le huitième des droits à Paris. Le vin est assez généralement mauvais en Italie, excepté en Toscane et à Naples; on ne sait pas même le faire. Les plus passables de l'État ecclésiastique sont ceux de Genzano et d'Orviette. Le peuple de Rome ne fait pas grand usage de vin; car pendant mon séjour je n'y ai pas vu un homme ivre. La viande y coûte un tiers de moins qu'à Paris, et les légumes sont bons et en abondance. Le bois est beaucoup moins cher qu'à Paris; et, comme je l'ai dit, on en brûle peu. Le sel est à deux sous la livre.

Je ne suis entré dans ce détail que pour montrer que la vie n'est pas chère à Rome, pour quelqu'un de domicilié, et, comme les poids ni les mesures n'y sont pas les mêmes qu'à Paris, j'ai réduit le tout à nos poids, mesures, et à la valeur numérique de nos monnaies.

L'écu romain pèse six gros et demi, trente grains, poids de France, et vaut cinq livres quatre sous, prix fixé au change des monnaies. Il vaut cinq livres six sous neuf deniers dans le commerce des matières d'or et d'argent. Il est au titre de l'écu de France, c'est-à-dire, à onze deniers de fin, ou un douzième d'alliage; à cette différence près, qu'à Rome le remède de loi est en dehors, au lieu qu'en France il est en dedans.

Le sequin romain est au titre de vingt-trois carats vingt trentièmes, et pèse un demi-gros vingt-huit grains du marc de France. Son prix est, au change de la monnaie, de dix livres huit sous onze deniers, et, dans le commerce, de dix livres quatorze sous cinq deniers.

Les essais de ces différentes monnaies ont été faits par M. Tillet, l'homme le plus exact et le plus instruit sur ces matières. A l'égard des poids, la livre romaine est de douze onces, l'once de vingt-quatre deniers, et le denier de vingt-quatre grains. Total, six mille neuf cent douze grains. La livre romaine est donc à celle de France, dans le rapport, à peu près, de vingt-cinq à trente-six.

On sait la passion que les Romains avaient pour les spectacles, et que le peuple, surtout depuis la perte de sa liberté et de ses vertus, ne désirait que *panem et circenses*, du pain et des spectacles. Les Italiens modernes diraient *circenses et panem*, des spectacles d'abord. Ils commencent à Rome le lendemain des Rois, jour de l'ouverture du carnaval et de huit théâtres, où

l'affluence du peuple est toujours la même. Ils ne durent pas toute l'année; ils sont remplacés par des spectacles d'un autre genre, des processions, des *oratorio* dans les églises. Il n'y a point de jour où il n'y ait quelques fêtes qui attirent la foule des fainéans, première profession de cette ville. Je suis étonné que les Italiens, ayant autant cultivé la musique qu'ils l'ont fait, n'en aient pas imaginé une propre pour l'église; car celle-ci et la musique du théâtre sont du même caractère.

Il y a dans les théâtres d'Italie des places à un prix assez bas pour que le peuple y puisse entrer. Cependant les entrepreneurs paient très-cher les voix rares, soit de femmes, soit de castrats. La fameuse Gabrieli avait, à Naples, deux mille sequins pour le carneval. Il est vrai que les sujets ordinaires coûtent peu, et que, l'affluence des spectateurs ne cessant point, les entrepreneurs y gagnent suffisamment.

La passion pour la musique est telle que les gens assez aisés pour se satisfaire à cet égard, courent d'un bout de l'Italie à l'autre pour entendre un chanteur ou une cantatrice célèbre. Les ballets des opéras, les danseurs, sont au-dessous du médiocre. La danse noble ne serait pas goûtée en Italie, la grotesque est celle qui leur plaît.

Aucune femme à Rome ne monte sur le théâtre, et il en était ainsi chez les Romains. Les rôles de femmes sont joués par des hommes. J'ai vu des femmes partout ailleurs sur les théâtres de l'Italie. Mais ce qui m'a toujours choqué, c'était d'y voir des castrats jouer des héros tels qu'Alexandre, César, etc.

La promenade n'est pas un des plaisirs du peuple de Rome; il ne pourrait pas se le procurer comme à Paris dans des jardins publics de la ville, et ce serait un voyage que d'aller hors des murs.

L'enceinte de Rome est la même que du temps d'Aurélien, ce sont encore les murailles que releva Bélisaire. La partie de la ville habitée est à peine aujourd'hui d'un tiers du total; le reste est en vignes, en champs, en jardins fermés où l'on n'entre qu'en payant. Cela serait ou impossible ou très-onéreux au peuple, et c'est un avantage pour les étrangers qui peuvent satisfaire leur curiosité à prix d'argent, sans être obligés de voir ou faire solliciter les maîtres, dont la plupart ne donnent guère d'autres gages à leurs concierges. La *villa* Médicis appartenant à l'empereur, et occupée par son ministre, est la seule qui soit gratuitement ouverte au public; et, faute d'habitude de la part des habitans, je n'y ai trouvé que des étrangers. On ne voit point dans les faubourgs ni hors des murs, ces guinguettes où nos artisans et le bas peuple vont oublier leurs travaux, et se livrer à une joie franche, sans souci pour le lendemain.

Les campagnes, les jardins de la partie méridionale de l'Italie n'ont, ni ne peuvent avoir l'agrément des nôtres. L'ardeur du soleil grésillerait bientôt les feuilles de nos arbres ordinaires, et leur ferait perdre ce vert tendre, frais, si agréable à la vue, et qui, de temps en temps, rafraîchi par des pluies, se soutient dans nos climats pendant plus de six mois avec plus ou moins d'éclat. On ne voit guère dans le midi de l'Italie que des chênes verts, des cyprès, des ifs, des oliviers d'un vert noir ou très-foncé, qui n'offre point l'image de la jeunesse de l'année. Ainsi, quoi qu'en disent les admirateurs décidés de l'Italie, nos campagnes sont plus riantes que les leurs. Je n'en dirais pas autant de celles d'Angleterre, si le prime-vert ne s'y soutenait pas aux dépens de plus de brouillard, et d'une humidité plus continue qu'en France. Voyageons un peu, nous ferons bien : revenons vivre chez nous avec un peu d'aisance, nous ferons encore mieux.

Un aspect assez désagréable dans la population de Rome, est cette multitude de mendians qu'on y rencontre à chaque pas. Je n'imaginais pas qu'il fût possible d'en trouver ailleurs plus qu'à Paris, où, suivant le calcul le plus modéré, on en compte plus de vingt mille. Mais, en y faisant attention, je compris que cela était dans la règle. La mendicité doit principalement régner dans des pays catholiques, et surtout au centre de la catholicité. Dans quelque Etat que ce soit, la mendicité est un défaut de police ; mais elle ne peut être regardée comme un vice méprisable partout où il y a des ordres honorés qui sont mendians par institution. Il est naturel qu'une canaille qui n'a pas voulu prendre dans ces ordres un brevet de mendiant qui impose d'autres devoirs gênans, ait cru pouvoir en exercer l'emploi comme volontaire dans cette armée.

Il n'y a pas à Rome un pauvre qui n'y vive aisément, même dans un temps de disette. Un gueux un peu alerte peut trouver, dans sa journée, trois ou quatre soupes aux portes des couvens et autres ; participer à autant et plus de distributions de pagnottes ; de sortes que plusieurs en revendent, et tous, l'un dans l'autre, en recueillent deux paoles par jour. Cette contribution se lève communément sur les moins aisés des citoyens. Le peuple est partout naturellement charitable, parce que la compassion, bien ou mal entendue, est principalement dans le cœur de ceux qui souffrent eux-mêmes. Les grands à Rome répandent aussi beaucoup d'aumônes, aliment de l'oisiveté et poison de l'industrie : quelques uns en font une partie de leur luxe. Ce serait un grand bien, si l'application en était plus raisonnée ; si ces aumônes n'étaient qu'une aide, un encouragement, une récompense du

travail ; s'ils savaient enfin combien la charité qu'on appelle aumône, diffère de la charité bien entendue.

Il y a très-peu de classe moyenne à Rome ; c'est-à-dire, de cette bourgeoisie d'une fortune honnête sans opulence, et qui, avec un patrimoine soutenu de commerce et d'industrie, vit sans faste et sans inquiétude, telle enfin qu'on en voit dans Paris et dans presque toutes nos villes.

On n'a pas à Rome la commodité des carrosses de place, qu'on trouve non-seulement à Paris, mais dans plusieurs villes de France. Ils ne se soutiendraient pas à Rome, attendu qu'il n'y a pas assez de bourgeoisie aisée pour en faire un usage fréquent. Les carrosses de louage ou de remise n'y sont guère employés que par les étrangers.

Le bas peuple est également lâche et cruel. Les assassinats n'y sont pas rares. La plupart des querelles s'y terminent par des coups de couteau ; et un homme, l'épée à la main, écarterait une foule de cette canaille d'assassins. Ce n'est pas faute de lois. Elles sont à Rome, à certains égards, plus sévères qu'ailleurs ; mais presque toujours sans exécution, ou mal appliquées. Par exemple, il est défendu, sous peine de mort, de porter des couteaux à gaîne, regardés comme poignards ; et celui qui en a frappé ou tué quelqu'un en est quitte pour les galères : encore faut-il qu'il soit sans protection ; car il y a des assassinats impunis. Quelquefois un vol léger est puni de l'estrapade, et plusieurs en demeurent estropiés pour la vie ; de sorte qu'un voleur est souvent plus malheureux qu'un assassin. Cela vient peut-être du peu d'intérêt qu'on prend à Rome à un homme tué, au lieu que le volé y poursuit le voleur. Il n'y a point de pays où l'argent n'ait une grande faveur ; mais il me paraît encore plus révéré chez un peuple qui en a peu, qui en désire beaucoup, et qui de jour en jour en voit diminuer la masse. De sorte que dans peu d'années on ne verra d'or et d'argent dans Rome, que ce que les voyageurs en portent dans la poche ; car leurs fortes dépenses se paient en lettres de change.

Pour entendre ceci, il faut que j'expose de quelle manière les choses en sont venues au point où elles sont actuellement.

Sixte V, qui était monté en serpent sur le trône pontifical, voulut y régner en prince absolu. Quoique la séparation des protestans d'avec Rome dût rendre les papes plus circonspects *qu'auparavant avec les Etats catholiques romains, ils y conservaient encore beaucoup d'influence.* Mais il fallait, pour se soutenir ailleurs, commencer par être maître chez soi ; et Sixte voulut détruire ou concilier les factions qui partageaient Rome.

Deux puissantes familles, les Colonne et les Ursins, étaient en-

nemies l'une de l'autre, et cherchaient réciproquement à se détruire : toute la noblesse suivait le parti de l'une ou de l'autre. Cette dissension causait des troubles dans Rome. Sixte V entreprit de les calmer, de les prévenir pour la suite, et d'assurer de plus en plus son autorité, en réunissant et s'attachant les Ursins et les Colonne. Il avait deux petites-nièces, petites-filles de sa sœur. Il maria l'une à l'aîné de la maison Colonne, et l'autre à l'aîné de la maison Ursins. Il déclara en même temps que les aînés de ces deux maisons seraient toujours princes *del soglio*, du trône; c'est-à-dire que, les papes tenant chapelle, un de ces deux princes alternativement serait assis sur un tabouret auprès du trône; ce qui subsiste encore aujourd'hui. Par là, Sixte, en accordant à ces deux maisons une supériorité sur les autres, affaiblit réellement leur puissance. Les princes ou barons romains, qui jusque-là s'étaient regardés comme égaux de rang aux Ursins et aux Colonne, s'en détachèrent par jalousie. Sixte V ayant, suivant la maxime de Tibère, divisé pour régner, imagina, pour mettre toute la noblesse et les familles opulentes dans sa dépendance, de se rendre maître de l'or et de l'argent des citoyens par l'appât qu'il leur présenta. Pour cet effet, il créa les *lieux de mont*, qui répondent à nos rentes sur la ville. Ils étaient d'abord à cinq pour cent; et par les réductions qu'éprouvent ces sortes d'effets, ils sont aujourd'hui à moins de trois pour cent. Mais le coup décisif de Sixte V, pour garder l'argent, fut qu'au lieu de payer les intérêts en espèces, on ne les paya qu'en papier qui avait et continua d'avoir cours comme monnaie, que l'Etat reçoit et donne en paiement.

L'or et l'argent furent renfermés au château St.-Ange, et c'est ce qu'on nomme le trésor de Sixte V. Il était originairement de cinq millions d'écus romains, faisant, de notre monnaie actuelle de France, en 1767, vingt-six millions cent quatre mille cent soixante-six livres treize sous quatre deniers, l'écu évalué à cinq livres quatre sous cinq deniers, titre et poids de France.

Je donnerai un état abrégé des revenus et des dépenses du pape, et de ce qui concerne ses finances.

On voit que le système économique de Sixte V a pu lui être personnellement avantageux, mais qu'il a été pernicieux à Rome, et par conséquent à ses successeurs. Des rentiers peuvent être une ressource passagère dans un État; mais, si l'on ne s'empresse d'éteindre leurs créances en les remboursant, ils deviennent un vers rongeur dans ce même Etat qui, tôt ou tard, périt ou les fait périr eux-mêmes par une banqueroute. Si l'argent, au lieu d'être un fonds mort au château S.-Ange, eût cir-

culé, les terres des environs de Rome auraient été cultivées ; au lieu que les richesses réelles se sont évanouies ; l'argent y devient de jour en jour plus rare, et la cause en est évidente. Tout État qui a besoin de productions étrangères, ne peut se les procurer qu'en argent ou par l'échange du superflu des siennes : or, dans l'État ecclésiastique, l'exportation est fort inférieure à l'importation ; la balance du commerce est donc contre Rome en faveur de plusieurs États qui lui fournissent plus qu'ils n'en tirent. Par exemple, la France ne doit pas à Rome un million en bulles, annates, dispenses, etc., en dépenses d'ambassadeurs, de l'auditeur de rote, en abbayes à quelques Italiens, et pour les productions que nous tirons : or, la France en fournit pour près de trois millions ; l'excédant doit donc être soldé par Rome en argent, qu'elle tire d'autres États catholiques, tels que l'Allemagne ou la Pologne, qui ne lui portent que peu ou point de productions. Cette ressource n'est pas toujours suffisante, et il y a des calamités qui obligent les papes de recourir au trésor de Sixte V. Clément XIII y a déjà puisé trois fois dans des années de disette, pour faire venir des blés, sans quoi une partie du peuple serait morte de faim.

On remplace quelquefois une portion de ce qu'on a pris ; mais jamais en total. Ainsi on estime que ce trésor, originairement de vingt-six à vingt-sept millions de notre monnaie, est à peine aujourd'hui de six à sept.

Benoît XIV n'y donna point d'atteinte ; mais le marché, quoique mauvais en soi, qu'il fit avec l'Espagne, lui procura, pour le moment, des ressources que n'a pas eues son successeur. Quoi qu'il en soit, le gouvernement et l'administration économique de Rome ont tant de vices, que, si on ne les réforme, cet État ne subsistera pas encore long-temps, du moins tel qu'il est.

Le désir de l'argent n'y est pas, comme chez les riches avares, la soif de l'hydropique, mais celle de l'homme épuisé. Aussi n'y a-t-il rien qu'on n'y obtînt à prix d'argent ; et l'on pourrait encore dire de la Rome moderne ce que Jugurtha disait de l'ancienne : *Urbem venalem et maturè perituram, si emptorem invenerit.*

Il passe pour constant que Rezzonico, riche banquier, procura le chapeau de cardinal à son second fils, aujourd'hui pape (Clément XIII), moyennant cent mille écus qu'il donna au cardinal Neri Corsini, neveu de Clément XII. Je suis persuadé qu'avec trois millions répandus avec intelligence, on ferait pape un janséniste, en achetant les voix de ceux des cardinaux qui ne pourraient pas prétendre à la tiare pour eux-mêmes.

Après m'être à peu près satisfait sur le matériel de Rome ; après

en avoir observé les mœurs et le régime, il ne fallait pas, comme le proverbe le dit de ceux qui négligent ce qu'il y a de plus curieux, aller à Rome sans voir le pape. Pour moi, qui ne le jugeais pas l'objet le plus important de mon voyage, j'avais déjà passé un mois dans sa capitale, sans penser à lui aller baiser la mule. Je le rencontrais souvent avec son cortége, allant aux prières de quarante heures, qui se font tous les jours de l'année dans quelque église. Cependant, tous les Français connus s'y étant fait présenter, je crus qu'il y aurait de la singularité à ne le pas faire, d'autant que je sus que quelques cardinaux lui avaient parlé de moi; et j'étais curieux de voir comment il recevrait un auteur noté à l'*index*. Je fis part de mon dessein à M. d'Aubeterre, notre ambassadeur, qui, le jour même, envoya son maître de chambre demander pour moi une audience. Le pape la donna pour le lendemain.

Je m'y rendis; et, après avoir, suivant l'étiquette, quitté mon chapeau et mon épée, je fus introduit par le prélat, monsignor Borghèse. Je fis les trois génuflexions, et baisai la mule du pontife, qui me fit relever aussitôt, et engagea la conversation. Il me fit d'abord des questions sur les motifs de mon voyage, me parla avec beaucoup d'estime du cardinal de Bernis, avec qui il savait, me dit-il, que j'étais fort lié. Je répondis à tout ce qu'il me demandait, et me mis avec sa sainteté aussi à l'aise qu'il est possible, sans sortir du respect qui lui est dû. Il me demanda, entre autres choses, si je ne comptais pas faire imprimer des morceaux du règne présent. *Vostra santità*, lui répondis-je, *non voglio m'avvilire ne perdere.* *Votre sainteté*, ajoutai-je en français, *me conseillerait-elle de faire lire par mes contemporains des vérités qui ne plairaient pas à tous? È pericoloso*, dit le pape. J'observerai que je lui parlai d'abord en italien; mais, l'entendant mieux que je ne le parle, je me servis du français quand il m'était plus commode; et, pour m'y autoriser, je dis au pape: *Je sais que votre sainteté entend parfaitement le français, et j'espère qu'elle trouvera bon que le secrétaire de l'Académie Française parle quelquefois sa langue. Oui*, dit-il, en me parlant lentement. Je me servis donc indifféremment des deux langues. Il m'avait déjà donné une demi-heure d'audience, lorsque je lui dis : *Saint père, pour ne pas abuser des bontés de votre sainteté, je vais en prendre congé; mais je la supplie auparavant de me donner sa bénédiction paternelle.* *Aspetta*, me dit le pape; et, sur un signe qu'il fit à un prélat, celui-ci entra dans un cabinet, d'où il revint le moment d'après, portant sur une soucoupe un chapelet d'une dixaine, d'où pendait une médaille d'or qu'il présenta au saint père, qui le prit

et me le donna. En le recevant de sa main, je pris la liberté de la lui baiser, ce qui le fit sourire, et je vis que les assistans souriaient aussi. Quand je fus sorti, je demandai le motif de cette petite gaieté au prélat qui me conduisait. Il me dit, devant les officiers de l'antichambre, que je m'étais attribué un privilége réservé aux cardinaux, qui ont seuls celui de baiser la main du pape, et s'opposèrent au dessein que Benoît XIII (Ursini) avait de l'accorder aux évêques. Comme mon entreprise cardinaliste devint le sujet de la plaisanterie, je leur dis que si une jolie femme m'avait présenté quelque chose, je lui aurais baisé la main en le recevant, et qu'un vieux pontife ne devait pas trouver mauvais qu'on le traitât comme une jolie femme. On en rit beaucoup, et je crois qu'on le redit au pape.

Deux jours après ma présentation, je partis, le samedi 7 février, pour Naples, par le *procaccio*, et j'y arrivai le mercredi 11, vers quatre heures du soir. La distance de Rome à Naples est de cent cinquante milles, qui font au moins cinquante lieues de France; et cette route très-fréquentée est, à tous égards, pour les voitures, les cavaliers et les gens de pied, la moins praticable qu'il y ait en Europe, surtout quelques milles avant Piperno, et de là jusqu'à Capoue; car, de Capoue à Naples, le chemin est assez beau. On m'a dit que, depuis mon retour d'Italie, le chemin avait été refait pour le passage de la reine de Naples, et qu'il est aujourd'hui très-beau. Mais, comme cette princesse n'avait rien de commun avec les auberges, elles sont restées dans le même état. Les vivres et la saleté des chambres, des lits, etc., l'emportent encore sur les autres de l'Italie; c'est tout dire.

Le *procaccio* est un messager qui part tous les samedis de Rome pour Naples, et de Naples pour Rome; de sorte que les deux messageries se croisent et se trouvent ensemble à la dînée de Terracine. Chaque journée est de trente milles ou dix-huit lieues, qui ne se font pas en moins de douze heures, en partant à quatre heures du matin; ainsi on arrive de grand jour à la couchée, en hiver même, attendu la latitude. Les voitures que fournit le *procaccio*, sont des espèces de cabriolets à deux, ne fermant qu'avec des rideaux de cuir, et derrière lesquels on peut placer deux malles et un porte-manteau, ou même un valet.

Le marché qu'on fait, porte que le voyageur sera défrayé du souper et du coucher. On ne prend cette précaution que pour s'assurer du gîte; car le souper n'est pas tentant. A l'égard du dîner, c'est l'affaire du voyageur. J'étais heureusement muni de provisions et de vin, et je quittais volontiers le *procaccio* de sa bonne chère, dont je ne fis nul usage. Il faut aussi porter un

couvert, car on ne trouve que des cuillères et des fourchettes de cuivre. On pourrait du moins, quand elles sont de fer, les nettoyer en les passant au feu.

L'usage en France est de donner des arrhes pour les places dans les voitures publiques; en Italie, ce sont les voituriers qui sont obligés d'en donner à ceux qui les arrêtent. Mon dessein était d'abord de prendre une chaise de poste; mais M. d'Auberterre, notre ambassadeur, m'en détourna, en me prévenant que les routes n'étaient pas sûres, et que, s'il ne voyageait pas avec un nombreux domestique, il se servirait lui-même du *procaccio*. Nous trouvâmes en effet, en traversant un bois, entre Terracine et Fondi, un voyageur qui venait d'être volé et blessé, qu'on transporta à Fondi. Nous n'avions pas à craindre pareille aventure; nous marchions avec neuf ou dix chaises, et notre caravane était au moins de trente personnes, maîtres et valets. Cela n'empêchait pas qu'à trois quarts de lieue en avant des gîtes, des sbires en guenilles, armés de fusils et de pistolets de ceinture, et prêts à fuir devant des brigands à nombre égal, ne vinssent nous offrir leur escorte, et nous suivaient à pied pour obtenir quelques paoles qu'on leur donne, et qu'ils ne méritent pas. Ce sont, la plupart, de plus grands marauds que ceux qu'ils sont chargés de poursuivre. J'ai eu la preuve de leur brigandage et de leur vexation avec des voyageurs à qui ils pouvaient inspirer de la crainte.

Arrivé à Naples, voici ce j'ai recueilli, pendant mon séjour, de notions générales sur son royaume. Sa longueur est de trois cent cinquante milles, sa largeur de cent milles, son circuit de quatorze cent vingt-cinq milles, et de quatre cents milles de côtes sur la Méditerranée et l'Adriatique. Les tables de la population, faites en 1766, la portent à trois millions neuf cent cinquante-trois mille quatre-vingts âmes. La Sicile en renferme environ trois millions. On compte, dans le royaume de Naples, cent neuf mille cinq cent quatre-vingt cinq prêtres, moines, et religieuses.

Archevêques	22	
Évêques	116	
Prêtres.	55942	109585.
Moines.	30677	
Religieuses.	22828	

Ces célibataires sont donc dans la proportion d'un sur trente-six à trente-sept, et l'on estime qu'en France elle est d'un sur cent huit : ainsi cette espèce de célibataires du royaume de Naples serait à celle de France comme trois à un. Si l'on ne con-

sidère que la seule ville de Naples, dont la population est, suivant les mêmes tables, de 337095 habitans, les personnes vouées à l'église sont d'un à vingt-deux, encore dit-on qu'il y a eu des omissions faites à dessein. Quoi qu'il en soit, les tables portent :

Prêtres.	3849	15650.
Moines.	4951	
Religieuses.	6850	

Le royaume de Naples et celui de Sicile rapportent au roi quarante millions de livres de France, dont vingt à vingt-deux millions sont engagés; de sorte qu'il n'en reste pas vingt pour les dépenses. Le roi entretient trente-six régimens d'infanterie et neuf de cavalerie ou dragons, faisant en tout environ vingt-sept mille hommes. Sa petite marine est de deux vaisseaux de guerre, quatre frégates et quatre galères.

Quand on considère la situation du royaume de Naples, la fécondité du sol, la force de la végétation, ce qu'on en peut tirer en blés, vins, huiles, soies, laines et fruits; et quand, d'un autre côté, on y trouve si peu de manufactures et de commerce, on est obligé de supposer que l'administration ou la constitution de cet État est vicieuse. Il paraît que l'une et l'autre le sont. Les biens offerts par la nature, ne peuvent être altérés que par des causes morales, et il y en a plusieurs qui s'opposent à la prospérité du royaume de Naples. La multitude des gens d'église détruit la population; l'énormité des impôts étouffe l'industrie et le commerce. Toutes les productions du pays sont chargées de droits de sortie; et les soies manufacturées paient jusqu'à vingt-cinq pour cent en passant à l'étranger, et même de province à province. La multitude des fêtes, des confréries, des processions, etc., entretient la paresse du peuple le plus vif et le plus ennemi du travail; il n'a qu'une activité purement machinale.

Presque tout le royaume n'est composé que de grands fiefs et de terres titrées. On y compte soixante principautés, cent duchés, autant de marquisats, soixante-dix comtés et plus de mille barons ou baronnets. Cette distribution n'est nullement favorable à la culture. Les propriétaires ne doivent pas prendre un grand intérêt à l'amélioration de leurs fiefs dont le roi hérite, faute d'hoirs au-delà du troisième degré. Ils ne peuvent par conséquent les aliéner, il ne leur est pas même permis de sortir du royaume sans congé limité; ils sont donc en effet des espèces de serfs *addicti glebæ*. Lorsque les fiefs tombent sous la main du roi, ils n'en sont que plus mal administrés. On sait quel est ailleurs le sort des domaines du prince. Il n'en est pas en Sicile comme

dans le royaume de Naples. Si les seigneurs napolitains ne doivent pas être fort attachés à des possessions précaires, les cultivateurs le sont encore moins, puisqu'ils ne peuvent disposer du fruit de leurs travaux. On voit ailleurs des réglemens absurdes sur le commerce des grains; mais à Naples le ministère est en effet le seul marchand de blé; et la plupart des impôts portent sur les consommations, par conséquent sur le peuple, occasion prochaine de révolte de la part des malheureux qui n'ont rien à perdre. Celle de Mazaniello vint, en 1647, d'un impôt sur les fruits et les herbages, nourriture commune de ce peuple. Voilà une partie des causes du peu de prospérité d'un État, dont le sol serait si fécond, et dont la position est si favorable au commerce. La marque la plus sûre d'un mauvais gouvernement est de voir les hommes, naturellement attachés au lieu de leur naissance, le déserter, pour se réfugier dans les villes, ou se rapprocher de la capitale. L'État napolitain en offre un exemple frappant.

Quelque prévenu que je fusse de la population de Naples, j'en fus frappé en y entrant. C'est la ville la plus peuplée de l'Europe, relativement à son étendue, et qui le paraît encore plus par la multitude de *lazaroni*, de gueux sans profession fixe, dont un grand nombre n'a d'autre habitation que les rues et les places. On voit par toute la ville le même mouvement que dans la rue St.-Honoré à Paris; et il était encore augmenté par l'affluence des étrangers que le carnaval attirait dans une année où il n'y en avait point à Rome. Les hôtels garnis et les auberges ne suffisant pas à la quantité d'étrangers qui affluaient à Naples, j'en ai vu d'assez distingués obligés de loger chez des artisans, dans des rues étroites et obscures, où les carrosses n'abordaient qu'avec peine. N'étant pas arrivé des premiers, j'aurais été fort embarrassé où loger, si je n'avais pas eu le bonheur de trouver milady Orfort, bru du célèbre Robert Walpole, qui, prévenue de mon arrivée, voulut absolument me donner un appartement chez elle. Je l'avais connue à Paris, douze ans auparavant, chez la comtesse de Graffigny, auteur des Lettres Péruviennes et de Cénie. Elle passait alors d'Italie en Angleterre pour y régler quelques affaires, et il y avait déjà plusieurs années qu'elle s'était retirée à Florence. A son retour d'Angleterre, elle retourna en Italie, dont la température l'avait engagée à s'y fixer; et lorsque j'allai à Naples, dont le climat est beaucoup plus chaud que celui de Florence, elle y était établie depuis cinq ou six ans. J'avais été assez heureux pour lui rendre à Paris un très-léger service. Aussitôt qu'elle me sut à Rome, elle m'écrivit les lettres les plus pressantes, et chargea de plus le cardinal Piccolomini, son ami, de me cher-

cher, et d'exiger ma parole de ne point loger ailleurs que chez elle à Naples.

Quelque répugnance que j'aie toujours eue à prendre en voyage d'autre logement que la chambre garnie, la difficulté d'en trouver alors, et les instances de milady Orfort me firent accepter ses offres. Son hôtel est à Pezzofalcone, le lieu de Naples le plus élevé. Elle m'y donna un appartement de la plus grande propreté anglaise, avec toutes les commodités de recherche. L'usage des maîtres à Naples est d'occuper l'étage le plus haut, pour être moins incommodés du bruit et du service des écuries. On est encore par là à portée des terrasses qui forment tous les toits, et d'y aller respirer l'air frais une partie de la nuit, dans la saison des grandes chaleurs, qui doivent durer long-temps, si j'en juge par la température de ce climat en plein hiver. J'ai vu, dès le premier jour de mars, des enfans absolument nus, courir sur le bord de la mer. Cette ville, bâtie en amphithéâtre autour du golfe, offre le plus bel aspect qu'il y ait dans l'univers. Je doute que Constantinople l'emporte à cet égard sur Naples. J'en découvrais, de mes fenêtres, toute l'étendue avec celle de la mer, et en perspective le Vésuve à l'orient, et le Pausilippe au couchant. Je voyais le volcan étinceler la nuit, et pousser continuellement, pendant le jour, une épaisse colonne de fumée.

Ce fut, par événement, un bonheur pour moi d'être logé chez milady Orfort. Au bout de dix ou douze jours j'éprouvai ce que j'avais lu dans le voyage de Grosley ou *des Deux Suédois*, l'effet de l'air de Naples sur ceux qui n'y sont pas habitués. L'atmosphère est si imprégnée de soufre par le voisinage du Vésuve et de la Solfatare, qu'on le respire avec l'air; je m'en trouvai si incommodé, que le docteur Thierry, médecin de l'impératrice-reine, qui faisait en Italie des expériences sur des eaux minérales, et dont j'étais connu, vint me voir, et me força de me faire saigner. Sans être réduit à m'aliter, je ne jouis point, pendant le reste de mon séjour à Naples, de ma santé ordinaire. Le chagrin que me causa la mort de ma mère, que j'appris en même temps, aggrava encore mon indisposition. Quoiqu'elle fût dans sa cent deuxième année, je l'avais laissée en si bon état, que je me flattais de la conserver encore long-temps. On ne pouvait en effet attribuer sa mort à son âge, puisqu'elle mourut d'une fièvre inflammatoire de vingt-trois jours avec des redoublemens. Mes amis de Paris, connaissant ma tendresse pour elle, et ne voulant pas troubler le plaisir qu'ils me supposaient dans mon voyage, se concertèrent avec ma famille, et empêchèrent qu'on n'annonçât la mort de ma mère dans la gazette de France; mais je l'appris par celle d'Avignon, et par d'autres papiers publics. J'en

ressentis la douleur qu'on doit éprouver en perdant la seule personne dont on puisse être sûr d'être aimé. A mon chagrin se joignait le dépit de n'avoir pu aller cette année en Bretagne jouir du plaisir d'y voir ma famille, et de passer auprès de ma mère des momens qui me devenaient de jour en jour plus précieux, à mesure qu'elle avançait en âge. J'avais, l'année précédente, été rappelé d'auprès d'elle par une lettre du ministre, attendu que j'étais accusé de ne pas applaudir à la tyrannie qui s'exerçait dans la province. Il est vrai que je m'étais quelquefois expliqué en vrai patriote, en fidèle sujet : et c'était alors un grand crime.

Avant que je me trouvasse incommodé de l'air de Naples, j'en avais déjà vu tout ce qu'il y a de curieux, ou donné pour tel. Le jour même que j'arrivai, j'allai à l'opéra au théâtre de St.-Charles, parce que le roi y était, et que lorsqu'il y vient, toutes les loges sont éclairées chacune de deux flambeaux de cire blanche, indépendamment des bougies qui sont toujours dans l'intérieur des loges. On vante beaucoup les salles de spectacle de l'Italie, et celle de St.-Charles est une des plus renommées ; cependant les six rangs de loges, dont le devant contient à peine trois personnes de front, ressemblent, par leur multiplicité, à des boulins de colombier. Elles s'élargissent un peu vers la porte, où l'enceinte extérieure d'une forme circulaire a plus d'étendue que l'intérieure, et sont assez profondes pour contenir en tout huit ou dix personnes sur des chaises. On y prend des glaces, et l'on fait la conversation pendant l'opéra, qui dure quatre ou cinq heures, sans qu'on y fasse attention, excepté à trois ou quatre ariettes. Aussi quand les plus grands amateurs me demandèrent ce que je pensais de l'opéra, je répondis qu'il m'intéressait autant qu'eux, puisque ni eux, ni moi ne l'écoutions. Aussi fait-on des visites d'une loge à l'autre pendant le spectacle, et j'en usais ainsi. Je connaissais tous les ministres étrangers, soit pour en avoir vu plusieurs à Paris, soit pour m'être trouvé à dîner avec eux dès les premiers jours de mon arrivée à Naples. J'avais été invité aux bals de la noblesse, et présenté aux principales personnes de cet ordre. J'aurais donc été fort répandu, si c'eût été mon goût ; mais je me bornais à vivre chez milady Orfort, le comte de Kaunitz, ministre de l'empereur, et M. Hamilton, ministre d'Angleterre. Je voyais circuler, dans ces trois maisons, tout ce qu'il y avait dans Naples de gens qui méritaient le plus d'être connus ; et, comme je les rencontrais à l'opéra, je leur faisais des visites dans leurs loges Je n'aurais pu, sans cette distraction, supporter l'ennui de l'opéra. Je n'ai garde de prendre parti dans la dispute sur la préférence de la musique française ou italienne : j'ai vu cette querelle aussi vive que si elle eût été de

religion. Pour moi, ami des chefs des deux sectes, et très-sensible à la musique, je me suis borné au plaisir que l'une et l'autre m'ont fait, chacune dans son genre. Les opéra-bouffons des Italiens m'ont plu; mais leurs grands opéras avec deux ou trois ariettes et quelques morceaux de récitatif mesuré, très-clairs semés, ne peuvent racheter l'ennui d'un spectacle de plus de quatre heures. Les ballets sont pitoyables; le garçon perruquier dont je me servais, était un des figurans. La danse noble ne serait pas du goût des Italiens, il leur faut des polichinels, des pierrots et d'autres grotesques, sans légèreté ni grâces. Tous les airs de danse sont empruntés des musiciens français, et je n'ai presque jamais trouvé, dans les sonates et les concerto, que de l'harmonie sans dessein. Au reste, il entre beaucoup d'habitude dans le plaisir que cause la musique, et les différens peuples peuvent fort bien différer de goût, sans avoir tort ni raison. Le récitatif des Italiens nous blesse, le nôtre leur déplaît; c'est que notre prosodie et la leur ne sont pas la même. Je conviendrai cependant que le leur est plus débité, et le nôtre trop languissant. A l'égard de nos chanteurs et chanteuses, ils donnent trop de voix, crient assez souvent, et l'on n'entend pas avec plaisir des sons forcés. Les Italiens pèchent peut-être par l'excès contraire, et ne chantent qu'à demi-voix. Un avantage que notre musique, du moins à mon sens, a sur la leur, c'est que celle de nos instrumens est toujours chantante, au lieu que leur vocale tient lieu de l'instrumentale : ce sont des tenues, des passages, des points d'orgue. Cependant, dans l'ordre de la nature, la voix est le premier instrument, et la musique instrumentale ne doit être qu'une imitation de la vocale. La célèbre Gabrieli me paraissait moins chanter que jouer de la voix. Pour les castrats, qui n'ont aucune sensibilité dans le chant, ce sont de purs instrumens. Le plaisir qui peut naître de leur exécution brillante, est troublé par la compassion et le mépris que leur état inspire; c'est du moins ce que j'ai toujours éprouvé.

Les plaisirs du carnaval étaient, à Naples, ce qui me touchait le moins. J'y préférais des courses au Vésuve, à Portici, Herculane, à Pompeïa, deux lieues au-delà de Portici, Pouzzol et Bayes, à la Solfatare. J'avais d'autant plus de facilité à me satisfaire, que milady Orfort avait beaucoup d'équipages et deux maisons de campagne, l'une à Pouzzol et l'autre à St.-Jorio, au pied du Vésuve. Si j'avais été frappé des ravages du temps et des barbares au milieu des monumens de l'ancienne Rome, je l'étais encore plus en voyant des villes entières ensevelies sous les laves du Vésuve. Je parcourais tous ces lieux avec le meilleur guide, le *cicerone* le plus instruit que je pusse trouver dans Naples. C'é-

tait pourtant un étranger, M. Hamilton, ministre d'Angleterre. Lorsqu'il me conduisit au Vésuve, il allait, pour la vingt-deuxième fois, en observer les phénomènes. Un étranger curieux, et qui a passé quelques années dans un pays, le connaît mieux que ceux qui y sont nés. La plupart de ceux-ci se flattent toujours de voir ce qui est si fort à leur portée, vivent et meurent sans avoir rien vu. Observateur exact des antiquités, de la nature et des arts, M. Hamilton, en remplissant avec soin les devoirs de son ministère, trouvait du temps pour tout. Il ne manque point à qui sait l'employer. Ce ministre faisait travailler les artistes, et avait formé un cabinet d'histoire naturelle dont il pouvait être le démonstrateur. Il dînait habituellement chez lui avec un petit nombre d'amis, parmi lesquels il voulait bien m'admettre, et avait de plus, chaque semaine, une assemblée où se trouvait ce qu'il y avait de plus distingué dans Naples. On y entendait un concert excellent où mademoiselle Hamilton touchait le clavecin avec une supériorité reconnue dans une ville qui l'emporte, pour la musique, sur le reste de l'Italie. M. et madame Hamilton sont le couple le plus heureux que j'aie connu. Tous deux encore jeunes, avec le cœur droit, l'esprit enrichi de connaissances, ayant les mêmes goûts, et s'aimant réciproquement, m'offrirent le tableau d'une vie patriarchale. La femme, née avec une fortune très-honnête, jouit du plaisir d'avoir fait celle de son mari, qui n'avait, pour tout bien, qu'un nom illustre. Le mari, flatté de ce qu'il doit à une femme chérie, se plaît à le dire, et le sentiment de la reconnaissance augmente celui de sa situation.

M. Hamilton, après m'avoir accompagné au Vésuve, eut encore la complaisance de me conduire à Pouzzol, où nous prîmes un bateau pour faire le tour du golfe. Ces lieux sont décrits dans un si grand nombre d'ouvrages, que je n'en dirai rien, sinon que je les parcourus avec beaucoup de plaisir par le plus beau jour, et qu'en voyant l'Averne, les Champs-Élysées, la Grotte de la Sybille, etc., j'admirai le parti que Virgile en avait tiré dans le sixième livre de l'Énéide, et combien l'imagination des poëtes dénature les objets. C'était sur les bords de ce golfe que les empereurs et les plus grands de Rome avaient des maisons de plaisance. Tacite, Suétone, Dion Cassius, les lettres de Cicéron, celles de Pline parlent des palais, des Thermes, des jardins délicieux de Pompée, de César, de Marius, de Pison, de Domitien, de Lucullus, de Mammée, mère d'Alexandre Sévère, et de beaucoup d'autres. Les ruines des temples et des amphithéâtres attestent la grandeur que les Romains de ces temps-là déployaient à Bayes, Cumes, Pouzzol, et dans tous les environs du golfe. On sait que Scipion l'Africain, indigné de l'ingratitude des Romains à son

égard, se bannit volontairement de Rome, et alla finir ses jours à Linterne, près de Cumes. Il s'y fit inhumer, ne voulant pas même que ses cendres fussent portées à Rome, et ordonna qu'on mît sur son tombeau : *Ingrata patria, ne ossa quidem mea habes.* Lorsque les Vandales, dans le cinquième siècle, détruisirent Linterne, il ne restait plus de l'épitaphe que le mot de *patria*, ce qui a fait donner, à la tour qui fut bâtie depuis au même lieu, le nom de *Torre di patria.* Sylla se retira aussi, après son abdication, dans un village près de Cumes, où il passa la dernière année de sa vie, et mourut dans une tranquillité dont il était bien indigne. Sannazar, dans une de ses élégies, déplore le sort de Cumes, jadis si célèbre, et dont il ne reste plus que des ruines qui en marquent la place. Elle est entre les lacs de Caluccio et Licola. On y fait, vers la mi-novembre, des chasses où l'on tue des millions de canards.

On y voit encore sur la côte de Bayes les restes d'une maison que Cicéron appelait son académie, et où il composa plusieurs ouvrages auxquels il donna le titre d'académiques. Les délices de Bayes étaient si renommées, qu'Horace disait : *Nullus in orbe locus Baiis prælucet amœnis ;* et que Sénèque et Properce accusent le séjour de Bayes de porter les Romains à la mollesse et même à la débauche, par les plaisirs que ce séjour leur offrait. Il fallait que dans ce temps-là l'air eût plus de salubrité qu'il n'en a aujourd'hui. Les fièvres règnent souvent dans ces cantons, et surtout vers Bayes. Toute la côte et les environs de Naples abondent en eaux thermales, à chacune desquelles on attribue la propriété de guérir de quelque maladie particulière. Les hommes seraient immortels, si les effets répondaient aux annonces des spécifiques. On trouve, à peu de distance de Pausilippe et du chemin de Pouzzol, les bains de *San-Germano*, où les Napolitains vont, sinon se guérir totalement, du moins se délivrer des principaux accidens du mal qu'ils nomment *francese,* que nous qualifions de *mal de Naples*, et que, pour n'offenser personne, il suffit d'appeler par son nom, tout simplement la vérole. Cependant, en rendant à chacun ce qui lui appartient, Naples en est certainement la métropole, qui a malheureusement des colonies partout ; mais il n'y a point de pays où l'on en voie des effets si terribles.

On passe, en allant de Naples à Pouzzol, par un chemin d'un mille de longueur, creusé au travers de la montagne du Pausilippe. La longueur est de neuf cent soixante pas ; la largeur est inégale, et de dix-huit à vingt pieds ; la hauteur de quarante à soixante. Les ouvertures des deux extrémités, et une au milieu, ne suffisent pas, comme on peut se l'imaginer, pour éclairer une

si grande étendue de chemin. On y marche donc dans l'obscurité ; de sorte que les conducteurs des voitures qui viennent d'un côté, et ceux qui viennent de l'autre, se crient réciproquement, dès qu'ils s'entendent, de serrer à droite ou à gauche, pour ne se pas heurter en se rencontrant. J'ai traversé plusieurs fois le Pausilippe ; et lorsque c'était avec milady Orfort, deux coureurs, avec des flambeaux, étaient toujours à la tête des chevaux, et nous tenions les glaces levées pour nous garantir d'une poussière fine et très-incommode, comme je l'ai éprouvé en traversant le Pausilippe en cabriolet.

J'allais de temps en temps me promener au Vésuve, au pied duquel milady avait une maison de campagne très-agréable. Cette montagne pousse toujours en l'air une colonne épaisse de fumée, mêlée d'étincelles, quand le volcan est le plus tranquille : ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit parfaitement cultivée jusqu'au milieu de sa hauteur, surtout en vignes qui donnent l'excellent vin de *lacryma Christi*. Dans les éruptions, la lave, en torrent de feu liquide, entraîne les vignes, les arbres et les maisons. Lorsque, par la suite des temps, la lave refroidie a été couverte d'une croûte de cendres, et des terres portées par les vents et liées par la pluie, on sème, on plante et l'on construit de nouveau. On trouverait, en creusant dans plusieurs endroits, des couches de lave couvertes les unes par les autres, entrecoupées de lits de terres qui ont été cultivées.

Après être descendu dans Herculane, j'examinai les différentes fouilles qui s'y font ; et ce qu'on en retire, prouve que c'était une ville assez considérable pour que le luxe y régnât. Ce qu'on y a trouvé de plus curieux, a été transporté et rangé dans plusieurs pièces du palais de Portici, bâti sur les ruines d'Herculane. On est étonné que les Romains, qui avaient des bouteilles de verre, n'aient pas imaginé de le planer, pour en faire des vitres au lieu de leurs pierres émincées, qui ne pouvaient transmettre qu'une faible lumière, sans laisser voir les objets. Mais on doit considérer que les hommes, devant presque toujours au hasard les plus singulières découvertes, n'y ajoutent que peu de choses par leurs seules lumières, et que la propriété d'un corps, la plus voisine de celle qu'ils connaissent déjà, est long-temps à se manifester. Témoin, sans sortir du sujet, les vitres qui sont au plus du quatrième siècle, quoique le verre fût connu et employé à divers usages, avant la fin de la république ; témoin encore les lunettes, postérieures de tant de siècles à l'emploi du verre ; sans parler des différentes propriétés de l'aimant, qui n'ont été successivement observées qu'à des siècles de distance. Je ne doute pas que nos descendans ne tirent de l'électricité, phénomène de nos

jours, un parti qu'ils s'étonneront que nous n'ayons pas aperçu.

Le roi d'Espagne, Charles III, étant encore sur le trône de Naples, a fait graver les principales antiquités tirées des fouilles d'Herculane ; et son fils, qui lui a succédé à Naples, fait continuer cet ouvrage, dont il y a déjà cinq volumes. On a beaucoup écrit sur Herculane; mais personne n'a rien donné de si savant et de si instructif, que l'abbé Winkelman, le plus habile antiquaire que j'aie connu. Il était, en cette qualité, attaché au pape, et fort communicatif; je prenais, à Rome, grand plaisir à converser avec lui. Il avait consenti à une correspondance avec moi; et j'ai appris, avec la plus vive douleur, le crime qui nous l'a enlevé. L'impératrice-reine l'avait appelé à Vienne pour y mettre en ordre un cabinet d'antiquités. Elle lui donna, à son départ pour retourner à Rome, des marques de sa générosité. Un scélérat, frère d'un évêque d'Italie, proposa à Winkelman de l'accompagner, et l'assassina dans une auberge à Trieste. Le malheureux fut arrêté et roué; mais cette justice ne console pas de la perte d'un homme généralement estimé.

On attribue communément au tremblement de terre, et à l'éruption de 79, sous Titus, le bouleversement d'Herculane, et l'on s'appuie de la seizième lettre du sixième livre de Pline. Mais il me reste une difficulté que j'ai proposée dans une de nos assemblées de l'Académie des belles-lettres, et à laquelle on n'a pas satisfait. Conçoit-on que Pline, qui, dans cette lettre, parle de Misène et de Retine, qui ne sont là que des circonstances locales, ne nomme pas même Herculane, l'objet principal de cet événement?

Deux lieues plus loin était Pompéia, qui a eu le même sort qu'Herculane, et qu'on a découverte depuis quelques années, en travaillant à la terre. Le hasard a fait que la fouille s'est faite précisément à l'entrée de la ville ; de sorte qu'en suivant la rue, on pourrait la découvrir entièrement, et passer de celle-là aux autres avec d'autant plus de facilité, que ce ne sont que des champs et des vignes, et qu'on n'aurait point à respecter des bâtimens comme à Herculane, sur les ruines de laquelle est le palais de Portici.

Les éruptions s'annoncent avec tant d'éclat, que les habitans des lieux qui sont menacés du cours de la lave, ont le temps de fuir et d'emporter leurs plus précieux effets. Aussi n'a-t-on trouvé dans Herculane que très-peu d'or ou d'argent. J'ai vu des bouts de galons d'or formés de petites lames plates, tressées comme de la toile de treillis, sans avoir été roulées sur un fil ou une soie. Il s'y est trouvé, dit-on, quelques pierres précieuses, et pas un diamant. Ce qui prouve que les habitans ont toujours

le temps d'éviter d'être ensevelis sous les ruines, c'est le peu d'ossemens qui se sont trouvés à Herculane. Dans la consternation, où chacun ne pense qu'à soi, on a pu abandonner des malades.

La même chose se remarque encore à Pompéïa, où l'on n'a trouvé jusqu'aujourd'hui des crânes et des os que dans un seul endroit; et mes observations sur le lieu m'ont persuadé que c'étaient ceux des prisonniers aux fers et abandonnés. J'y ai vu des restes de chaînes et de trophées d'armes peints sur les murs, qui annoncent une prison militaire.

Un autre objet de curiosité est l'île de Caprée, à huit lieues sud, et en face de Naples. Ce lieu est célèbre par la vie débordée qu'y menait Tibère, si tout ce qu'en dit Suétone est vrai. Caprée en est la capitale, ou plutôt la seule ville; car on ne peut en donner le nom à quelques villages. Il faut excepter Anacapri, situé sur une montagne. Un Anglais, nommé le chevalier Torol, très-asthmatique, après avoir essayé de tous les cantons d'Italie, dont l'air conviendrait le mieux à son état, ne se trouvant soulagé nulle part, passa dans l'île de Caprée. A peine eut-il passé quelques jours à Anacapri, que sa respiration devint plus libre. Résolu de s'y fixer, il fit bâtir sur la hauteur une maison agréable, où il a vécu trente ans, occupé de l'agriculture, et délassé par l'étude. Le premier meuble dont il se fournit pour adoucir sa solitude, fut une jeune et belle fille, dont il eut trois garçons qu'il envoya à Londres dès qu'ils furent en âge de s'instruire dans le commerce, chacun avec mille guinées. Il est mort en 1766, laissant à sa compagne sa maison avec deux mille livres de rente, et le reste de son bien à ses enfans. Son habitation était une espèce de petit fort où l'on arrivait par un escalier taillé dans le roc, défendu par deux petites pièces de canon, et pour garnison, des domestiques, dont le bien-être dépendait du sien et de la durée de sa vie, sans aucun espoir de legs particulier. Il leur a cependant laissé des récompenses sur lesquelles ils ne comptaient pas. Il était, d'ailleurs, aimé et estimé dans l'île. Si ce n'est pas là un sage, qu'on le cherche ailleurs.

Si la fécondité du sol d'un pays était ce qui excite l'ambition des conquérans, je ne serais pas étonné que le royaume de Naples eût été exposé à de fréquentes invasions. Ce ne serait pas, comme en certains cantons de l'Amérique, se battre pour des arpens de neige. Je ne connais point de territoire si fertile, et où la végétation soit si forte que dans toute l'étendue de l'État napolitain. Mais, sans attribuer aux princes le désir de régner pour concourir, avec la nature, à rendre un peuple heureux, je ne vois point, dans l'histoire, de royaume qui ait passé sous

tant de maîtres différens. Il y en a eu très-peu qui y soient nés. On ne serait donc pas surpris que les Napolitains n'eussent pas pour leur prince un attachement bien vif. Ils se piquent cependant d'une grande fidélité; et l'on n'en doit pas douter, si l'on s'en rapporte à un auteur qui a donné à son ouvrage le titre de dix-huitième révolution de la très-fidèle ville de Naples.

Malgré la fertilité des terres, la disette des grains s'est fait assez souvent sentir par la mauvaise administration, qui est à cet égard à Naples comme à Rome, où le gouvernement s'établit marchand de blé. La circulation est tellement gênée, même dans l'intérieur du royaume, par des lois gothiques et absurdes, qu'une province est dans la disette, dans le temps qu'une autre est surchargée de grains. On a vu les Hollandais en fournir à la Terre de Labour, la plus fertile de l'Europe, et qui aurait pu être approvisionnée par d'autres provinces, si le gouvernement avait plus d'intelligence. La nature donne les vivres, et les hommes font la famine. Il n'y en a peut-être jamais eu qui n'ait été factice, et, pour les trois quarts, l'ouvrage du gouvernement. Il en sera toujours ainsi dans un Etat où le ministère ne comprendra pas que la meilleure et la seule administration du commerce des grains, comme de tout autre, est de ne s'en point mêler.

Le marquis Tanucci, principal ministre de Naples, est bien loin de soupçonner les vrais principes de l'administration. Né d'une famille honnête dans la bourgeoisie, il était professeur de droit à Pise, dans le temps que don Carlos, aujourd'hui roi d'Espagne, était en Toscane. Un criminel s'étant réfugié dans un couvent, on n'osa violer l'asile; mais on le fit bloquer de manière que les moines, ne pouvant recevoir aucune provision, furent obligés de livrer le prisonnier. Ils crièrent au scandale, et tous leurs pareils faisant chorus, on voulut faire examiner la nature du droit d'asile, et l'on chargea de cette commission le professeur Tanucci. Il y a des droits que l'examen seul devrait anéantir, et M. Tanucci n'eut pas de peine à prouver l'abus de de celui des moines. Don Carlos fut si content de l'ouvrage sur les asiles, que, passant sur le trône de Naples, il emmena l'auteur avec lui, et en fit son ministre. Etant depuis monté sur le trône d'Espagne, en 1759, en cédant à son fils celui de Naples, il y a laissé M. Tanucci chargé de toute l'administration; de sorte que jusqu'ici, en 1767, rien ne se fait à Naples que par les ordres de l'Espagne, sur les conseils du même ministre. Je le crois un honnête homme, avec les meilleures intentions; mais je doute fort qu'il ait les talens du ministère. Il pourrait bien n'être qu'un légiste; et l'expérience prouve que ceux qui n'ont

chargé leur mémoire et occupé leur esprit que du positif des lois, sont de tous les hommes les moins propres au gouvernement.

On peut lui reprocher la mauvaise éducation qu'il fait donner au jeune roi. Son gouverneur, le prince Saint-Nicandre, l'homme le plus borné de la cour, le fait élever dans la plus grossière ignorance. Il semble même que ce soit le plan qu'on s'est fait. On lui ôta un jour des mains, comme un livre dangereux, les Mémoires de Sully, qu'un honnête imprudent lui avait procurés, et qui en fut réprimandé. C'était un jésuite allemand qui lui enseignait le français; ainsi du reste. Ce jeune prince ne parle encore que l'italien du peuple, par l'habitude d'entendre plus souvent que d'autres les valets qui le servent. Or, le napolitain est mélangé de quantité d'expressions des différens peuples qui ont occupé cet Etat.

Quand je fus présenté au roi, je ne lui trouvai qu'un air de bonté, avec l'embarras d'un enfant; car il ne me dit pas un mot. J'avais reçu un autre accueil du roi et de la reine d'Angleterre, qui, chaque fois que je leur faisais ma cour, me faisaient l'honneur de m'adresser la parole sur ce qui m'était personnel. Il est vrai qu'ils n'avaient pas été élevés par le prince de Saint-Nicandre.

Le roi de Naples a montré, par plusieurs traits, qu'il était susceptible d'une autre éducation que celle qu'il a reçue. Dans la dernière disette qu'il y eut, ayant ouï parler de la misère du peuple, il proposa à son gouverneur de vendre ses tableaux et ses bijoux, pour en donner le prix aux pauvres. Le prudent gouverneur remontra, avec beaucoup de dignité, à son élève qu'il ne devait pas disposer ainsi de ce qui appartenait à la couronne, et ce fut tout ce qu'il crut devoir lui dire dans cette occasion. Le jeune prince a déjà senti et fait connaître ce qu'il pense du peu de soin qu'on a eu de l'instruire. L'empereur et le grand-duc étant à Naples avec la reine, leur sœur, et la conversation ayant tourné sur l'histoire et d'autres matières, le roi, étonné d'entendre sa femme et ses beaux-frères traiter des sujets qu'il ne comprenait pas plus que s'ils eussent parlé une langue étrangère, se tourna vers le prince de Saint-Nicandre. *Il faut*, lui dit-il, *que vous m'ayez bien mal élevé, pour que je ne sois pas en état de converser avec des princes et même une princesse de mon âge.* Les pensions ont été conservées au gouverneur en le renvoyant, et c'est avec raison : il y a des gens dont il faut plutôt payer l'inaction que les services.

Ma présentation au roi donna lieu à une tracasserie. Nous n'avions alors, à Naples, ni ambassadeur ni secrétaire d'ambas-

sade. Le consul de France, M. Astier, homme de mérite, était seul chargé de nos affaires, *incaricato*, et, en cette qualité, traitait avec le ministère napolitain. Le roi passait le carnaval à Cazerte, à six lieues de Naples, où il revenait quelquefois pour voir l'opéra, où je l'avais vu suffisamment le jour de mon arrivée; je ne pensais donc point à faire le voyage de Cazerte pour lui être présenté. Cependant le cardinal Orsini, protecteur par *interim* des églises de France, depuis la mort du cardinal Sciarra Colonne, et qui se trouvait alors à Naples, me fit dire par milady Orfort, qu'ayant déjà présenté des Français au roi, il m'offrait la même faveur. Je priai milady de le remercier de ses bontés pour moi, et de lui dire que je ne croyais pas devoir en profiter, ni me faire présenter par tout autre que le ministre de ma nation. Le cardinal me fit l'honneur d'insister sur ce que nous n'avions point d'ambassadeur; à quoi je répondis que l'*incaricato*, étant accrédité pour les affaires, était plus que suffisant pour une aussi petite fonction, que celle de présenter un simple voyageur français, et si peu important. Le même jour M. Astier vint me trouver et me demander que ce fût lui qui me présentât. Je lui dis que j'avais prévenu l'offre qu'il voulait bien me faire, et ce qui venait de se passer à l'égard du cardinal Orsini. En conséquence il écrivit au prince Saint-Nicandre, pour le prévenir que nous nous rendrions à Cazerte le jour où le roi reçoit les ambassadeurs et les personnes qui doivent lui être présentées. Milady Orfort, amie du marquis Tanucci, et qui voulait aller le voir, m'offrit de me mener à Cazerte; mais je la priai de me permettre de m'y rendre avec M. Astier, puisqu'il devait être mon conducteur, chez le roi, d'où j'irais, après ma présentation, la trouver chez le ministre qui m'avait invité à dîner avec elle. Nous partîmes donc en même temps, elle dans son carrosse et nous dans le nôtre. Mon premier soin, en arrivant au château, fut d'aller, avec M. Astier, à l'appartement du prince Saint-Nicandre, faire la visite d'usage en pareille occasion. Nous ne le trouvâmes point, ou il se fit celer; ce qui se passa me le persuade. Cependant, pour ne manquer à rien, nous laissâmes un billet dans lequel nous lui marquions le sujet de notre visite. De là, nous nous rendîmes au dîner du roi, à qui l'on est présenté quand il se lève de table. Les ambassadeurs y assistaient, j'étais connu de tous, et particulièrement du comte de Kaunitz, ministre de l'empereur, et de M. Hamilton, ministre d'Angleterre, qui, prévenus de ce qui m'amenait, me firent placer près d'eux avec M. Astier, en face du roi. Un moment après, le prince Saint-Nicandre, tirant à part M. Astier, lui dit qu'un simple chargé d'affaires n'avait pas le droit de présenter, et que, si je voulais

être présenté, ce devait être par un des ambassadeurs qui étaient là. Je n'entendis rien de cette discussion ; mais M. Astier, se rapprochant de nous, me la redit, et ajouta que c'était un dégoût qu'on voulait lui donner comme consul, et auquel je n'avais aucune part. MM. de Kaunitz et Hamilton qui l'entendirent, m'offrirent à l'instant d'être mes présentateurs. Je regardais si je ne pourrais pas m'échapper ; mais il n'y avait pas moyen, sans faire une sorte d'éclat. J'avais derrière moi deux ou trois cercles de courtisans ; le roi, pendant son dîner, m'avait remarqué ; ne pouvait pas douter, en voyant un inconnu à côté des ministres, que ce ne fût une présentation ; et, comme dans ce moment il se levait de table, MM. de Kaunitz et Hamilton me présentèrent.

Au sortir de chez le roi, j'allai chez un homme plus puissant que lui, son ministre, le marquis Tanucci, qui, prévenu de ma visite, me fit l'accueil le plus poli, et me retint à dîner, ainsi que M. Astier : milady Orfort y était déjà. Les ministres étrangers et beaucoup de courtisans arrivèrent successivement ; de sorte qu'il y avait plusieurs tables. M. Tanucci me plaça à la sienne qui était de douze couverts. Je m'y trouvai avec milady, précisément à côté du cardinal Orsini. Deux jours avant de partir pour Cazerte, j'avais passé à son palais pour le remercier de ses offres, et lui expliquer moi-même les motifs qui m'empêchaient de profiter de l'honneur qu'il voulait me faire. Ne l'ayant pas trouvé chez lui, je lui réitérai, avant de nous mettre à table, et dès le moment que je l'aperçus, les remercîmens que je lui avais fait faire. Il me parut satisfait de mes raisons et me combla de bontés. Le dîner fut fort bon et servi en gras, quoique nous fussions en carême ; le P. Déodat, capucin de Parme, et le meilleur prédicateur de l'Italie, le prêchait alors devant le roi de Naples. C'est un homme d'esprit, de très-bonne compagnie, gai et même gaillard, et, ce qui prouve son mérite, aimé et estimé de M. du Tillot, ministre de Parme. Je l'avais connu à Rome où je dînais quelquefois avec lui chez le bailli de Breteuil, et nous nous étions pris de goût l'un pour l'autre. L'ayant rencontré dans les rues de Naples, il fit arrêter mon carrosse, pour me dire, en termes gais, mais très-énergiques, le peu de cas qu'il faisait des Napolitains. On sait que les capucins sont, par leur institut, obligés de ne voyager qu'à pied, à moins qu'ils ne rencontrent quelques voitures à vide où l'on veut bien les recevoir : or M. du Tillot avait toujours soin d'en faire trouver une que le P. Déodat rencontrait à la porte de la ville, et qui était supposée retourner à vide au lieu où il avait affaire.

Pour revenir à M. Tanucci, il me fit mille politesses pendant

le dîner, et porta ses attentions jusqu'à ordonner qu'on ne me donnât que du vin de France, croyant que je n'aimerais pas ceux du pays. Quand on se leva de table, ce ministre, au lieu de s'échapper, comme les nôtres font depuis quelques années, par un escalier dérobé, resta au milieu de la compagnie qui avait dîné chez lui, pour donner audience à ceux qui avaient quelque chose à lui communiquer. Voulant retourner le jour même à Naples, et avoir beaucoup de témoins de ce que je me proposais de lui dire, je m'empressai de lui faire mes remercîmens de l'accueil qu'il m'avait fait, et ajoutai, d'un ton à être entendu de tout ce qui était présent, qu'à l'égard de M. le prince de Saint-Nicandre, il ne me trouverait plus écrit chez lui; mais que je ne répondais pas qu'il ne se trouvât écrit chez moi, c'est-à-dire sur mes papiers, attendu que je faisais des observations sur tout ce qui me paraissait le mériter, et que M. de Saint-Nicandre n'était pas fait pour être oublié. M. Astier fut assez content de ce propos. L'assemblée et M. Tanucci même ne purent s'empêcher de sourire, ce qui me fit voir qu'on avait généralement la même opinion dudit prince de Saint-Nicandre. M. Astier ne manqua pas de mander à notre cour la mauvaise difficulté qu'on lui avait faite sur les présentations, et il a été décidé que tout homme accrédité pour les affaires ferait aussi toutes les autres fonctions dans l'absence de notre vrai ministre. M. Astier devait d'autant plus être étonné du peu de considération qu'on lui témoignait, qu'il en avait eu beaucoup en Hollande, où il était consul avant de venir à Naples en cette qualité. Tel est l'effet de la différence des mœurs et des gouvernemens. En Hollande le commerce est en honneur, et l'âme de la république: un consul doit donc être considéré. A Naples, où il y a peu de commerce, où les princes, ducs, comtes et marquis font un peuple, un consul y est regardé comme un marchand. Un prince napolitain ne soupçonne pas qu'il y ait à Londres et à Amsterdam des commerçans qui ne feraient aucune comparaison de leur état avec celui de certains Italiens décorés de titres de princes. Un de ces petits seigneurs, qui, en arrivant à la bourse d'Amsterdam, n'eût pas excité la moindre attention pour lui, aurait été fort étonné d'entendre en même temps tous les vaisseaux marchands, de différens pavillons et de toutes nations, saluer de leurs canons le commerçant Legendre de Colandre qui entrait dans le port, comme ils auraient fait pour le stathouder. Ce Legendre était père des Colandre, Berville et Megremont, morts lieutenans généraux de nos armées. Autre pays, autres mœurs. J'ai observé celles de Naples autant qu'un étranger le doit et le peut faire chez un peuple où il ne passera pas sa vie.

J'ai connu parmi les grands des hommes fort estimables; mais ceux qui m'ont paru les plus instruits sont les gens de palais, qu'on nomme les *Paillettes*, à cause de leurs chapeaux de paille.

A l'égard du bas peuple, la crapule, la fainéantise, l'ordure, la filouterie forment son caractère. Je ne parle point de sa superstition, parce qu'elle est nationale, et se trouve plus ou moins dans toutes les classes. Il est pourtant remarquable que, dans un état feudataire de Rome, l'inquisition soit dans une telle horreur, qu'il serait aussi dangereux de tenter de l'établir à Naples qu'à Londres. Il y a même un tribunal chargé de veiller à ce qu'il ne s'introduise, dans tout autre, aucune forme de procédure qui tînt de celle de l'inquisition. C'est une arme de moins entre les mains des gens d'église, qui ne peuvent joindre la terreur à la séduction, dont ils tirent assez d'avantages; car ils n'ont pas moins de crédit à Naples qu'à Rome sur les esprits. Les jésuites, avant leur expulsion, y étaient aussi puissans qu'ailleurs. Il y a peu d'années qu'un certain père Pépé, un des grands fripons de sa compagnie, avait pris un tel ascendant sur l'esprit du peuple, qu'il balançait l'autorité du roi, et pouvait souvent l'obliger de fléchir. Il avait l'insolence de se laisser baiser la main par don Carlos. Les femmes du plus haut rang ont, en Espagne, cette bassesse pour des moines; mais aucun n'avait jamais été assez impudent pour l'espérer d'une tête couronnée. La duchesse de Saint-Pierre, française, dame d'honneur de la reine d'Espagne, m'a dit, qu'en sortant un jour avec la reine d'un office de chez les dominicains, le prieur vint conduire cette princesse; que toutes les dames du palais baisèrent respectueusement la manche de ce moine, qui, voyant que la duchesse ne les imitait pas, s'avança vers elle, en lui présentant la manche; qu'elle le regarda, le repoussant, avec le mépris qu'il méritait; et que, là-dessus, il eut l'insolence de la traiter de *gavache*.

Le père Pépé avait, sur le peuple, un pouvoir plus absolu que le roi. Les ministres conseillèrent à ce prince de l'éloigner de Naples, en le chargeant de quelque commission honorable pour la cour de Madrid, où l'on pourrait ensuite le retenir. Le jésuite n'en fut pas la dupe, et ne voulut pas quitter une ville où il régnait. Il feignit cependant de recevoir la proposition avec reconnaissance; monta en chaire, au sortir du palais, sous prétexte de faire ses adieux. Il les fit si pathétiques, que tout l'auditoire fondit en larmes. Il saisit ce moment pour s'écrier: *Puisque vous me perdez avec tant de regrets, mes enfans, qui d'entre vous consent à me suivre?* Ce ne fut qu'un cri dans l'assemblée. Tous le supplièrent de ne les pas abandonner, ou jurèrent de le

suivre. Il les assura qu'il était si sensible à leur attachement, qu'il allait supplier le roi d'honorer tout autre de la commission pour l'Espagne, et qu'il ne partirait pas sans un ordre absolu. Le coquin de moine vint, d'un air affligé et d'un ton hypocrite, rendre compte au roi de ce qui se passait, et le supplier d'attendre du moins que cette fermentation fût calmée, parce que, disait-il, elle pourrait être dangereuse. Le droit du jeu était de jeter le jésuite par les fenêtres ; mais ce jeu-là n'est pas permis dans un tel pays ; de sorte que le roi fut obligé de prendre pour bonnes les excuses du fourbe, qui resta maître du champ de bataille.

Le père Pépé était un grand thaumaturge ; il annonçait tous les jours quelque miracle de sa façon. Il vendait au peuple et aux paysans de petits papiers bénis de sa main, dont la vertu était de faire pondre les poules, qui auraient très-bien pondu sans cela, et auxquelles on les faisait avaler ; mais par là chaque œuf devenait un miracle, sans ceux qu'il faisait d'ailleurs. Si cela ne prouvait pas un fripon fort ingénieux, cela marquait un peuple bien imbécile. Cependant il en tirait tant d'argent, qu'il en avait fait élever une pyramide du plus beau marbre et du plus mauvais goût. Il eut un chagrin quelque temps avant sa mort, qui en fut peut-être la suite ; ce fut de voir tomber ou partager son crédit par un fripon du même acabit, mais de robe différente : le père Roch, dominicain. Il est bien humiliant pour des princes d'être obligés de compter avec de tels sujets, dont la plupart porteraient leurs livrées, s'ils n'avaient pas pris celles de moine. J'en ai rencontré à Naples, chez les plus grands seigneurs, où ils donnaient le ton. Cela ne se verrait pas à Paris, où je n'ai jamais trouvé de moines mendians dans aucune maison, pas même chez la bonne bourgeoisie. J'en excepte les jésuites, qui, ayant le confessionnal du Roi, et chargés de l'éducation de la principale noblesse, étaient reçus partout. Mais je suis persuadé que, sans être chassés du royaume, s'ils eussent seulement perdu le confessionnal du Roi et les colléges, réduits à leur état de mendians, comme ils le sont par leur institut, ils ne se seraient pas plus facilement recrutés que les autres, et n'auraient pas été plus considérés.

Les religieux rentés en France sortent communément d'une honnête bourgeoisie, paraissent peu dans le monde, et sont, malgré beaucoup de plates déclamations, plus utiles à l'Etat qu'on ne le pense. Ce serait la matière d'un bon mémoire économique. Je suis étonné qu'aucun d'eux ne se soit avisé de le faire. Je m'en occuperai peut-être un jour.

Cette classe de religieux n'a pas, en Italie, sur le peuple, le

même ascendant, et dans les affaires la même influence que les mendians, quoique la plupart, m'a-t-on dit, soient, du moins dans le royaume de Naples, des cadets de noblesse. Peut-être la grandeur des établissemens a-t-elle préservé de l'esprit d'intrigue des religieux qui jouissent d'une solide opulence. Il était naturel que le besoin fût le premier aiguillon des moines mendians, les mît en action, et que l'habitude de séduire pour le nécessaire leur ait inspiré l'ambition de travailler plus en grand. Ils ont si bien réussi qu'ils influaient autrefois dans toutes les affaires des États catholiques, entraient dans les négociations, sont encore aujourd'hui un des appuis de la cour de Rome, et y sont considérés. Ils l'ont aussi beaucoup été jadis en France, où ils ne peuvent, depuis long-temps, intriguer que dans le peuple.

La superstition ayant toujours été le grand ressort de leur politique, il doit agir en raison de leur crédit, et avoir plus de force en Italie qu'ailleurs. Mais ce n'est pas dans les couvens seuls qu'on entretient la superstition. C'est dans la cathédrale de Naples, entre les mains de l'archevêque, à la grande satisfaction des petits et des grands, que s'opère, deux fois l'an, la prétendue liquéfaction du sang de S. Janvier. Il serait difficile d'établir dans la cathédrale de Paris ce miracle périodique, à l'égard du chef de S. Denis, dont la légende est à peu près pareille à celle de S. Janvier. On a mis plus de merveilleux dans les circonstances du martyre de S. Denis; mais dans ces légendes, le plus ou le moins n'est pas fort important; d'ailleurs le miracle n'est qu'en récit, et l'on ne risquerait pas aux yeux des Français de la capitale un miracle à répétition, qui serait sûrement un sujet de scandale pour les sages, et de dérision pour les autres.

Il n'en est pas ainsi à Naples. La consternation y serait très-grande et presque générale, si la liquéfaction ne s'opérait pas. Aussi est-il très-rare qu'elle manque, et cela n'est arrivé que lorsqu'on a eu intérêt de ne pas le vouloir. Par exemple, lorsque, dans la guerre de la succession, nous étions maîtres de Naples, et que M. d'Avaray y commandait, la saison du miracle arriva. Les Napolitains coururent à l'église par dévotion, les Français par curiosité; et M. d'Avaray s'y transporta pour maintenir l'ordre et contenir l'indiscrétion française. Il savait que les Napolitains ne nous aimaient pas, nous voyaient avec peine maîtres chez eux, et que l'archevêque était tout dévoué à la maison d'Autriche. Il le prouva dans cette occasion. La fiole du sang de S. Janvier était déjà entre ses mains, et il l'agitait depuis un quart d'heure, sans que la liquéfaction voulût se faire. Le peuple, après avoir prié Dieu d'intercéder auprès de S. Janvier pour en obtenir ce miracle, sans qu'il se fît, commençait à murmu-

rer, et en accusait les Français, comme hérétiques, dont la présence était un obstacle aux faveurs du ciel. Cette fermentation, croissant par degrés, pouvait avoir des suites violentes. Les troupes étaient peu nombreuses en comparaison des habitans. Un grenadier, en toute autre circonstance, en aurait imposé à cent bourgeois; mais, si le fanatisme venait à enflammer les esprits, le dernier du peuple aurait affronté cent grenadiers. M. d'Avaray, prenant un parti prompt, envoya un de ses gens dire à l'oreille de l'archevêque qu'il eût à faire sur-le-champ le miracle, sinon qu'on le ferait faire par un autre, et que lui archevêque serait aussitôt pendu; et le miracle se fit.

La superstition, la débauche, la crapule, règnent assez généralement parmi le peuple de Naples. Il est assez plaisant de voir sur la place un bateleur rassembler auprès de ses tréteaux une foule de badauds, et à quelque distance de là un moine qui, monté sur une escabelle, un crucifix en main, prêche une pareille assemblée; de sorte que les deux orateurs s'enlèvent alternativement le même auditoire, suivant le degré de leur éloquence.

La quantité de gens de palais qui vivent à Naples, me ferait croire que la chicane n'y est pas aussi ignorée que les bons principes d'administration. Les calculs les plus modérés portent de vingt-cinq à trente mille le nombre de ceux que la justice ou la chicane fait vivre à Naples. On n'en sera pas étonné, quand on saura que tous les tribunaux du royaume, et même de la Sicile, ressortissent au premier tribunal de justice de Naples, où toutes les causes peuvent se porter par appel.

On ne prendrait pas une idée fort avantageuse de la justice civile, si on en jugeait par la manière dont s'exerce la justice criminelle. J'y ai vu beaucoup de galériens, dont la plupart auraient été pendus ailleurs. Je suis fort loin d'approuver les rigueurs dont on use ailleurs, où il semble que le code des lois pénales n'ait été rédigé que par les puissans et les riches; mais je n'adopterais pas tous les principes du traité *des Délits et des Peines*, et je l'ai dit à l'auteur même, le marquis de Beccaria. Peut-être n'y aurait-il aucuns supplices à proscrire; il suffirait qu'ils fussent en proportion avec les délits, qu'il y eût plus de gradations, et qu'on distinguât les fautes et les crimes.

On ne taxera pas de trop de sévérité la justice de Naples; les prisons sont communément pleines de malfaiteurs; il y a souvent jusqu'à deux mille prisonniers, et l'on voit peu d'exécutions à mort. Il fallut, il y a peu d'années, le cri public pour faire pendre un fils qui avait tué son père, et qui fut un an en prison avant qu'on songeât sérieusement à instruire son procès. Un scélérat s'étant introduit chez un joaillier, par le moyen d'une ser-

vante avec laquelle il couchait, saisit le temps de l'absence du maître pour égorger cette fille, avec qui il avait passé la nuit, et emporta les plus précieux effets de la maison. On l'en avait vu sortir le matin ; on l'arrêta, les bijoux se trouvèrent chez lui. Son procès n'eût pas duré quatre jours en France, et lorsque j'étais à Naples, il y avait déjà huit mois qu'il était en prison. Sur l'étonnement que j'en témoignais à un homme fort instruit des mœurs et des coutumes de Naples, il me dit que ce scélérat pourrait bien rester en prison tant que lui, ou sa famille, pourrait, en payant, suspendre les poursuites. Le joaillier avait recouvré ses effets, et le public oubliait l'affaire qui n'intéressait plus personne. Naples aurait besoin d'un duc d'Ossone, qui, pour établir l'ordre et la police dans ce royaume, faisait pendre des coquins, et trancher des têtes nobles.

Pour peu qu'on examine le caractère général du peuple napolitain, on n'est plus étonné de la fainéantise de la canaille dont la ville est pleine. Les légumes, les fruits, le poisson commun, et ordinairement le pain, y sont à si bas prix, qu'il est facile d'y subsister. Les salaires, à la vérité, y sont, comme partout, en proportion avec les vivres ; mais le peuple est si sobre, que trois journées de travail le font vivre pendant huit jours sans rien faire ; et les distributions aux portes des couvens font encore un supplément. Je n'ai vu aucun pays où les vivres et la main-d'œuvre fussent à si bon marché.

Comme les gages des domestiques sont partout une mesure assez juste du prix des vivres, on peut les prendre pour règle, quand on n'a pas le temps d'entrer dans un examen détaillé. Or, les valets n'ont par mois, pour gages et nourriture, que six ducats valant vingt-quatre livres de France, dans les meilleures maisons de Naples ; et il y en a beaucoup au-dessous de ce prix-là (1).

Étant resté à Naples plus de temps que je ne me le proposais

(1) La livre de compte de Naples vaut deux carlins, le carlin dix grains, monnaie de cuivre, et il faut vingt-quatre grains pour faire la livre tournois de France. Le ducat, monnaie de compte, vaut dix carlins.

La livre de poids de Naples est de douze onces, qui n'en font que dix et demie de France, poids de marc ; ainsi cent livres de France font cinquante-deux livres de Naples.

L'once, monnaie d'or de Naples, vaut trente carlins ou douze livres de France, à huit sous le carlin.

Le sequin romain vaut, à Naples, vingt-cinq carlins, le florentin vingt-six, et le vénitien vingt-sept.

La mesure d'étendue est la canne, qui est de huit palmes, et quatre palmes et demie font l'aune de Paris ; cinquante-six palmes un quart font cent aunes.

La mesure la plus ordinaire des liquides est le baril, qui contient soixante-trois caraffes du pays, faisant quarante pintes de Paris. Le meilleur vin, celui du Vésuve, coûte cinq à six ducats, monnaie de compte de Naples ;

en y arrivant, j'arrêtai une chaise pour retourner à Rome par la même voie que j'avais prise pour venir à Naples. Mais, avant de partir, je voulus employer quelques jours à voir et remercier les personnes dont j'avais reçu le plus d'accueil, tels que M. Hamilton, le comte de Kaunitz et autres. J'allai chez le comte de Kaunitz le jour de son assemblée, et, dès que la comtesse m'aperçut, elle vint au-devant de moi avec toutes les marques de bonté dont elle m'honorait, en me disant, comme une nouvelle fort agréable, que l'abbé de Caveirac était arrivé à Naples, et l'était venu voir. *Comment*, lui dis-je, *madame ! Est-ce qu'un tel maraud est venu chez votre excellence ? Pourquoi non ?* me dit-elle, un peu embarrassée ? *C'est*, répondis-je, *qu'il vient d'être chassé de Rome, après s'être enfui de France pour éviter le carcan.* Ce début de ma part ayant attiré l'attention de la compagnie, j'expliquai ce qu'était l'abbé de Caveirac. Né avec de l'esprit et un caractère souple, il écrit avec facilité ; et, n'ayant aucuns principes, il adopte aisément ceux qui peuvent lui convenir, suivant les circonstances. Les premiers essais de sa plume furent dans l'affaire du père Girard et de la Cadière. Les rieurs n'étant pas pour les jésuites, Caveirac se décida contre eux, et fit sans mission des factums extrajudiciaires en faveur de la Cadière pour amuser les plaisans. Voyant ensuite que le parti opposé aux jésuites et à la constitution ne produirait pas grand'chose, il se retourna de leur côté. Les déserteurs d'un parti étant toujours bien reçus dans l'autre, il est bientôt devenu un apôtre chez les constitutionnaires.

A l'égard de son ouvrage sur la Saint-Barthélemi, on ne peut pas dire absolument que c'en soit une apologie. L'auteur serait trop maladroit. Son objet est d'en rejeter l'horreur sur l'ambition des princes, et d'en disculper les ecclésiastiques. Le premier article peut être vrai ; mais le second est trop démenti par les faits, et par le caractère connu de ceux qu'il voudrait justifier. Aujourd'hui même que le fanatisme est bien diminué, il est rare d'entendre un ecclésiastique s'élever contre la Saint-Barthélemi, qui pourrait un jour faire autorité.

Caveirac s'étant fait agent des jésuites de l'archevêque et du parti, il hasarda, contre l'arrêt d'expulsion des jésuites, quelques brochures qui déplurent au parlement ; et, aussi prudent que Crispin, qui n'aime pas les affaires avec la justice, il sortit de France, et se réfugia à Rome. C'était là qu'il avait établi son bureau de correspondance avec les évêques ultramontains de

le ducat est de dix carlins, valant quatre livres de France. Le baril du *lacryma Christi* revient donc de vingt à vingt-quatre livres.

L'argent est à Naples à quatre pour cent, et le Mont-de-Piété prête à six.

France. Associé avec le prélat Giacomelli, secrétaire des brefs aux princes, il en fournissait la matière : Giacomelli les mettait en latin, et ils partageaient ensemble l'argent que leur envoyaient ceux de nos évêques qui voulaient être honorés de ces brefs. L'union de ces deux honnêtes gens fut un jour altérée sur la part que chacun prétendait aux gratifications. Ils donnèrent une scène publique, et se traitèrent réciproquement de fripons, sans être contredits par aucun des assistans. L'intérêt les avait désunis ; l'intérêt les réunit. Ils virent qu'ils avaient besoin l'un de l'autre pour leurs opérations, et ne s'estimant ni plus ni moins qu'avant leur brouillerie, ils se réunirent et travaillèrent ensemble de plus belle à fomenter le schisme en France. Ils avaient pour antagoniste un abbé Dufour, aussi honnête homme qu'eux, lequel concourait au même but, en servant le parti contraire. Il était l'agent des jansénistes. Ces trois boute-feux en firent tant, que notre ministre en fut instruit, et demanda au pape de chasser de Rome les abbés de Caveirac et Dufour. Tous deux en conséquence reçurent, le même jour, l'ordre de partir ; mais le premier, ayant des amis au palais, en fut secrètement prévenu assez tôt pour avoir le temps de faire une collecte chez les zélés de son parti, dont il tira une somme considérable.

Pour l'abbé Dufour, agent des jansénistes, il ne fut averti que le jour même où il fallait partir ; et, quand il l'aurait été plus tôt, je ne crois pas qu'il eût obtenu grand'chose des jansénistes. Ce n'est pas qu'il n'y en ait à Rome ; mais ce ne sont pas, comme en France, des jansénistes parlementaires, opposés aux prétentions papales. Personne, à Rom, ne contredit l'infaillibilité du pape, et ne paraît douter de l'excellence de la constitution ; mais les jésuites et leurs amis traitent de jansénistes leurs adversaires, et tâchent de les faire passer pour hérétiques. L'abbé Dufour n'était pas stipendié par ceux-ci, et ne recevait rien que des jansénistes parlementaires de France. Ces deux boute-feux, chassés de Rome le même jour, auraient pu prendre ensemble la même route ; mais Caveirac n'avait garde d'approcher de France. Il se rendit à Civita-Vecchia, demanda et obtint la permission d'y rester jusqu'à ce que la mer fût praticable ; c'était en décembre. Pendant ce temps-là, il fit agir les dévotes de France auprès de nos ministres, pour qu'il lui fût permis d'aller à Naples ; ce qui ne lui fut pas difficile à obtenir. Il était libre de se retirer où il voudrait, pourvu qu'il sortît de l'État ecclésiastique ; c'était obtenir, comme M. de Sotenville, la permission de faire le voyage d'outre-mer, puisque notre ministre n'avait aucun droit de l'envoyer à Naples, ni ailleurs, chez une puissance étrangère. Le seul but de Caveirac était donc de gagner du temps et d'obtenir,

à force d'intrigues, de rentrer dans Rome. Il écrivit une lettre encyclique à ses dévotes de France. Tout le parti fut en l'air, et le pape vivement sollicité pour rappeler ce saint apôtre. Il semblait que ce fût S. Cyprien chassé de Carthage. Le nonce Colonne, qui arrivait de France, et qui, recevant le chapeau, avait pris le nom de cardinal Pamphile, fut employé dans cette négociation, et y mit, contre son caractère, tant de chaleur, que le pape, excédé de cette persécution, dit, en parlant de Pamphile : *Cet indolent ne s'est jamais remué que cette fois-ci, et c'est pour une sottise.* Le saint père ne se laissa point séduire : Caveirac partit pour Naples, en vertu de la permission qu'il avait demandée, et qu'il appelait un ordre.

Tel fut le compte que je rendis du caractère et de la conduite de Caveirac, à la comtesse de Kaunitz, en présence de l'assemblée. La comtesse, qui apparemment tenait un peu au parti, mais sans chaleur, me pria de ne plus parler de Caveirac, et m'invita à dîner pour le lendemain. Comme j'avais à peu près dit l'essentiel, il ne me fut pas difficile de lui promettre de n'en plus parler; et je me contentai, en acceptant le dîner, d'ajouter que je me flattais du moins que l'abbé de Caveirac n'en serait pas; à quoi elle consentit en souriant.

Depuis mon retour en France, j'ai su que le ministère de Naples avait obligé Caveirac d'en sortir, et qu'il s'est retiré à Livourne, où ses talens lui sont assez inutiles.

N'ayant plus rien qui m'arrêtât à Naples, j'en partis le samedi 21 mars, suivant la même route que j'avais prise pour y venir, et faisant exactement les mêmes journées. J'arrivai à Rome le mercredi 25, jour de l'Annonciation, avant midi, par le plus beau temps. Je marque cette petite circonstance, parce que la beauté du jour ajoutait beaucoup à celle de la cérémonie qui se faisait. C'était l'assemblée d'environ deux cents filles qui, vêtues de serge blanche, et couronnées de fleurs, se rendaient processionnellement à une église où le pape et les cardinaux assistaient à une messe, après laquelle on distribua des dots de trois cents livres à ces filles du peuple, soit pour aider à les marier, soit pour les faire religieuses; avec cette différence, que la dot est double pour celles qui prennent le parti du cloître. Plusieurs confréries ou associations font, de temps en temps, les mêmes charités, avec autant d'ostentation et avec aussi peu d'intelligence politique, dans un pays où la dépopulation est frappante. Un bon gouvernement dirigerait bien différemment les charités, en supprimant les dots destinées au cloître, pour en augmenter celles des mariages. N'y a-t-il pas assez de célibataires par état, dans un peuple où toutes les dignités sont ecclé-

siastiques? L'ambition d'y parvenir mine sourdement les familles nobles. Cette espèce de castration, destructive de tous les peuples catholiques par le monachisme, l'est encore plus dans l'État ecclésiastique que dans les autres, puisqu'elle y est honorée, et une condition nécessaire des honneurs et des dignités.

Quoique j'eusse, sinon épuisé, du moins satisfait ma curiosité sur Rome, il y aurait eu de la singularité à la quitter aux approches de la semaine sainte, temps où les cérémonies, qu'on appelle *fonctions*, y attirent un grand concours d'étrangers. J'ai tant vu de fêtes et de cérémonies civiles ou ecclésiastiques, que je ne dois pas en être fort touché. J'ai cependant trouvé beaucoup de pompe et de dignité dans celles dont on a le spectacle à Rome, et surtout à Saint-Pierre. Je fus principalement curieux d'assister à la *fonction* du Jeudi-Saint. Ce jour-là, 16 avril, fut un des plus beaux du printemps. Les troupes de la garde du pape, infanterie et cavalerie, bien vêtues, formaient, dans la place, une enceinte dont le milieu était rempli de peuple. Après avoir vu les cérémonies de l'église, je me rendis sur la place, au-dessous du balcon sur lequel on porte le pape. Le chevalier de Modène, commandant de la garde avignonaise, m'ayant mis auprès de lui, je découvrais la multitude qui inondait la place, et j'étais à portée d'entendre la lecture de la bulle *In cœnâ Domini*, et de voir les formalités de l'excommunication que fulmine le pape, en jetant, du haut de son balcon, un cierge qui s'éteint en tombant sur le perron. Le pontife donne, aussitôt après, au bruit du canon, des tambours, des trompettes, et des acclamations des troupes et du peuple à genoux, sa bénédiction, et une absolution consolante, aux fidèles coupables et repentans des cas énoncés dans la bulle. Il y en a tant, que je ne crois pas qu'il y ait qui que ce soit qui, de manière ou d'autre, n'ait encouru l'excommunication. Le pape, lui-même, en s'examinant bien sur le passé, pourrait n'en avoir pas toujours été exempt. La lecture de la bulle se fait en latin, par un cardinal diacre; en italien, par un prélat qui, je crois, est un auditeur de rote, à si haute et intelligible voix, que l'élévation de la tribune n'empêche pas qu'un très-grand nombre, dont j'étais, au-dessous, près du péristyle, ne puisse l'entendre. Le bon Clément XIII, en donnant sa bénédiction, ne put retenir ses larmes; j'en remarquai beaucoup dont les yeux se mouillaient; et l'émotion d'une grande assemblée est si contagieuse, qu'il y a peu de gens, quel que soit leur sentiment sur le fond de la chose, qui ne se sentent émus dans ces occasions. Cela me rappelle qu'étant en Hollande, à une assemblée de quakers, avec un Français d'une imagination vive, aussitôt que le tremblement les eut saisis, je le vis sortir;

je le suivis pour en savoir la raison ; il me dit que s'étant aperçu que le tremblement des quakers allait le gagner lui-même, comme le baillement d'un seul se communique à toute une compagnie, il était sorti pour n'y pas succomber.

La bulle *In cœnâ Domini* tire son nom du jour où elle se lit, le Jeudi-Saint, qui est la célébration de la cène, et non des premiers mots de cette bulle, comme on le croit vulgairement, parce que les autres reçoivent ainsi leur dénomination; telles que les bulles *Clericis laïcos*, *Unam sanctam*, *In eminenti*, *Vineam Domini*, *Sabaoth*, *Unigenitus*, *etc.*; et celle dite *In cœnâ Domini*, est la réunion de plusieurs données par différens papes, dont aucune ne commence par les mots sous lesquels on la désigne. Paul II (Barbo), Vénitien, en donna une en 1469, qui commence ainsi : *Consueverunt prædecessores nostri romani pontifices annis singulis in die cœnâ Domini, etc.*, termes qui supposent que l'usage n'était pas nouveau. Cette bulle ne contient que des excommunications vagues contre ceux qui étaient coupables de grands crimes. Les papes suivans insérèrent, dans cette bulle annuelle, différens articles relatifs à leurs prétentions ; et, dès 1510, le concile de Tours déclara qu'elle ne pouvait être admise en France.

La première de cette espèce qui ait été apportée en France, où elle fut imprimée, pour la première fois, dans la *Pratique bénéficiale de Rebuffe*, est celle de Paul III (Farnèse), en 1536. Elle commence encore par ces mots : *Consueverunt romani pontifices*, et contient vingt-quatre articles. Celle de Paul V (Borghèse), en 1610, commence par ces mots : *Pastoralis pontificis romani vigilantia*, et contient trente articles, qui, en rappelant les causes d'excommunication de la première, y en ajoutent encore d'autres. Urbain VIII (Barberin), en 1627, commence, comme Paul V : *Pastoralis, etc.*, avec autant d'articles. Ces trois bulles, dont chacune aggrave la précédente, finissent toujours par menacer les contrevenans de l'indignation de Dieu, et réservent l'absolution au pape seul.

On est étonné que les papes aient osé les hasarder dans des temps si peu reculés, et aussi impunément qu'ils l'auraient fait dans le onzième siècle. Mais on est indigné que, même depuis le concile de Tours, des évêques français aient eu, en 1580, la témérité de publier celle de Paul III : ce qui donna lieu à un autre concile, commencé à Tours, et fini à Angers en 1583, de la proscrire de nouveau. Cependant un archevêque d'Aix eut encore, en 1612, l'insolence de publier la bulle de Paul V, plus forte que les premières.

Si les princes catholiques souffrent encore, sans rompre avec

Rome, qu'on y publie annuellement cette bulle, ce ne peut être que par mépris; et le pape devrait, aujourd'hui, s'abstenir de jouer une pareille comédie. Il y a en effet des articles si ridicules, qu'un homme censé ne peut les entendre sans rire; et la pompe de la cérémonie, loin d'en prévenir la dérision, y ajoute encore. Par exemple, le second paragraphe excommunie les pirates qui infestent les mers de l'État ecclésiastique: *Qui mare nostrum discurrere præsumunt, etc.* Comment peut-on retrancher de la communion de l'église des gens qui n'en sont point? Aussi n'y a-t-il jamais eu ni Saletin, ni Algérien qui soit allé se faire absoudre à Rome.

Je ne m'arrête pas sur les autres cérémonies de la semaine sainte, qui ont de la majesté, mais qui sont décrites partout. Je remarquerai seulement que Rome m'a rappelé, dans ce temps de redoublement de pratiques dévotieuses, l'idée que je m'étais formée de la cour et de Paris, sous le règne de Henri III; c'est-à-dire, que dans Rome, où le libertinage, disons mieux, la débauche et la crapule font partie des mœurs nationales, la dévotion, ou ce qu'on nomme ainsi, s'allie à tout. Si l'on excepte la valeur militaire, que rien n'altérait parmi nous, et qui ne fait pas le caractère de la Rome moderne, ses habitans sont les Français du règne de Henri III. On ne voit à Rome, dans la semaine sainte, que des processions de pénitens, pieds nus, et couverts d'un sac, qui vont en stations d'une extrémité de la ville à l'autre, à travers les boues, sur un pavé inégal, et souvent par un très-mauvais temps, et assez froid pour que plusieurs en rapportent des fluxions de poitrine. Les variations de température, dans la saison où se trouve la semaine sainte, sont si fréquentes, qu'un jour ne répond pas à l'autre. Nous en avions un d'été le Jeudi-Saint, et le vendredi nous eûmes pluie, grêle et un vent glacial. Ce n'est pas, comme ailleurs, le bas peuple seul qui forme ces processions de va-nu-pieds; les plus grands de Rome sont attachés à quelques confréries, et en remplissent les devoirs. Un jeune homme de la plus grande espérance, et l'unique héritier de sa maison, revint d'une de ces dévotes caravanes avec une fièvre qui le mit au tombeau.

Un spectacle du même genre est celui des *caravites*, dévotion imaginée par un jésuite nommé Caravita. Une grande chapelle, appartenant aux jésuites, est le lieu de la scène: c'est là que tous les vendredis, aux approches de la nuit, se rend une troupe de flagellans. La chapelle n'étant éclairée que par deux cierges placés sur l'autel, on n'a de lumière que ce qu'il en faut pour ne se pas heurter les uns contre les autres. Au pied de l'autel est un grand crucifix couché à terre, que chacun va baiser en entrant,

avant d'aller se placer dans une des files, qui se forment à mesure que les dévots arrivent. Quand l'assemblée est complète, un homme, portant une corbeille remplie de disciplines, en distribue dans tous les rangs qu'il parcourt, comme on le pratique pour le pain bénit dans nos paroisses. Dès que tout est en armes, un jésuite fait une exhortation sur le mérite de la pieuse flagellation qui va se faire; il cache ensuite, sous l'autel, les deux cierges, et les ténèbres règnent dans la chapelle. Bientôt après on entend, pendant l'espace d'un *miserere*, un bruit pareil à celui d'un ouragan mêlé de vent et de grêle, par les coups redoublés de tant de flagellans. Un silence de quelques minutes succède à cet orage, pour leur donner le temps de se r'habiller, si toutefois ils se sont réellement mis à nu; car il ne m'a pas paru que les deux temps qu'on donne, l'un avant, l'autre après la flagellation, fussent assez longs pour se dépouiller ou pour se revêtir. Je soupçonne que les plus fanatiques se rendent à la chapelle les épaules nues sous leurs manteaux, qu'ils peuvent quitter ou reprendre en un moment, et que les moins sots viennent par hypocrisie s'y faire voir, et profiter de l'obscurité pour se frapper sur le manteau. Aussitôt que le jésuite a fait reparaître la lumière, le distributeur des disciplines va les reprendre de rang en rang, et chacun se retire édifié, battu et content. Garrick, le Roscius de l'Angleterre, et si excellent pantomime, à son retour d'Italie, et avant mon voyage, m'avait fait un tableau si plaisant de cette farce dévote, que j'eus la curiosité de la voir. J'y allai deux fois : la première, je m'adressai à un jésuite qui, sachant qui j'étais, et, ne me jugeant pas propre à être un des acteurs de la scène, me plaça fort honnêtement dans une tribune, pour en être spectateur. La seconde fois fut le Vendredi-Saint, jour où il devait y avoir un redoublement de dévotion et de coups de discipline. Nous y allâmes ensemble sept à huit Français, et nous nous plaçâmes au dernier rang, au bas de la chapelle, avec l'humilité qui convenait à des profanes comme nous; car les Italiens n'ont pas une grande idée de la religion des Français, et ils ne pouvaient pas nous méconnaître, attendu que nous étions tous en grand deuil avec pleureuses, pour la mort de madame la dauphine. Cependant on nous présenta, comme aux autres, des disciplines, dont on supposait bien que nous ne ferions pas d'usage; mais c'était toujours une galanterie qu'on nous faisait, et nous la reçûmes poliment. Quand on vint, après l'expédition, recueillir les disciplines, au lieu de rendre les nôtres au distributeur, nous les gardâmes; mais nous lui donnâmes chacun un paole, dont il fut aussi content qu'édifié.

Il y a dans la semaine sainte un jour destiné aux femmes,

pour cette fustigation, avec la différence qu'elles font sur leurs fesses ce que les hommes exécutent sur leurs épaules. J'ignore quels péchés elles prétendent expier par là; mais ce ne doit pas être un préservatif contre l'aiguillon de la chair, si l'on en croit l'auteur du traité, *De usu flagri in re venereâ*.

Il est singulier que dans toutes les religions il y ait eu des associations de fanatiques, qui se soient imaginé qu'il y eût d'autres moyens de plaire à la divinité que la pratique des vertus, et qui se persuadent que, le suicide étant un crime, se détruire en détail soit un acte méritoire. Il me semble qu'une idée plus noble et plus juste de Dieu est de croire qu'il nous donne les biens pour en user sans abus. Je dis sans abus, parce qu'on ne peut abuser sans nuire à sa conservation, et que celle de notre être et les moyens de notre bien-être, sans donner atteinte à celui d'autrui, sont dans les vues de Dieu. Ainsi, les macérations, la castration physique ou religieuse, les flagellations, etc., sont des absurdités, et seraient des crimes, si ce n'étaient pas des folies.

Mais je m'aperçois que je m'érige en prédicateur ou antiprédicateur, ce qui revient au même. Pour en avoir moins d'occasion, sortons de Rome. J'en partis le mardi d'après Pâques, 21 avril, par le plus beau jour du printemps, dans une chaise de voiturin, mon domestique à côté de moi, et muni de provisions de bouche, attendu la connaissance que j'avais des auberges. J'avais cependant fait mon marché pour le souper, que le voiturin devait me fournir; mais ce n'était que pour m'assurer du gîte, et je le quittais toujours de sa bonne chère. Trois autres chaises étaient occupées par des prieurs dominicains, qui se rendaient à un chapitre à Bologne, et faisaient la même route que moi. Comme nous entrions dans la belle saison, je préférai le voiturin à la poste. Voyageant ainsi à petites journées de dix à douze lieues, je jouissais du plaisir de voir mieux la campagne, d'en examiner les différentes cultures, et de mettre de temps en temps pied à terre, pour marcher dans les plus beaux endroits, et me délasser d'être assis. De plus, étant déjà assez avancés dans les grands jours, nous partions si matin, que nous arrivions de bonne heure à la couchée; ajoutez une halte de deux heures pour dîner: le voyage n'est, dans le printemps, ni fatigant ni désagréable. Le seul avantage de la poste est d'éviter quelques mauvais gîtes; mais, étant muni de provisions, je ne me trouvais point mal. J'étais même utile à mes compagnons de voyage, qui étaient d'assez bonnes gens, par d'excellente huile d'Aix que je leur donnais pour des salades et des omelettes; car on ne trouve souvent dans les auberges de route, excepté

dans les villes, que des œufs frais et des herbages, avec de l'huile détestable. Aussi Milady Orfort et M. d'Aubeterre m'avaient-ils obligé d'en recevoir de la leur à Naples et à Rome. Dans les villes principales, nos ministres et autres, tels que le comte Durazzo, ambassadeur de l'empereur à Venise, le comte d'Ericeyra, ministre de Portugal, ont toujours garni ma chaise de quelques provisions qu'ils savaient devoir m'être utiles, et me rendaient agréable à mes compagnons de voyage, à qui j'en faisais part.

La route de Rome à Florence est de cinquante lieues, et se fait par les voiturins en cinq jours. Les lieux où l'on s'arrête, soit pour dîner ou se rafraîchir, soit pour coucher, sont Monterose, Ronciglione, Viterbe, Montefiascone, où je fis, comme à mon premier passage, honneur au *muscatello*.

En partant de Montefiascone, on côtoie, pendant trois lieues, le lac de Bolzène, qui en a sept de tour, et de forme presque ronde. Ses flots sont quelquefois aussi agités que ceux de la mer, au point que la navigation y est dangereuse. Je l'avais vu dans cet état en allant à Rome. Il y a deux îles vers le milieu : Bisentina et Martana. C'est dans celle-ci que Théodat fit transporter et étrangla, dit-on, lui-même, Amalazonte, reine des Goths, sa cousine-germaine, fille de Théodoric, et à qui il devait la couronne. Cette princesse, mariée à Eutharic, et devenue veuve avant la mort de Théodoric, régna pendant huit ans avec gloire, sous le nom de son fils Athalaric. Celui-ci étant mort, elle épousa Théodat, son cousin, avec qui elle comptait partager du moins l'autorité, et qui la sacrifia à l'ambition de régner seul. Il fut, à son tour, la victime de Vitigès, général de ses armées, qui le fit périr, et s'empara du trône.

Deux lieues au delà de Bolzène, on trouve Aquapendente, dernière ville de l'État ecclésiastique en revenant de Rome. Quelque petite qu'elle soit, elle n'en est pas moins épiscopale. Il est vrai que les évêchés sont fort multipliés en Italie, puisqu'on y en compte deux cent cinquante-huit, et quarante métropoles, qui font deux cent quatre-vingt-dix-huit siéges ou diocèses. Le seul royaume de Naples en a cent vingt-huit; les Etats du pape, dans l'Italie moyenne, cinquante-trois, dont trois métropoles; les Etats de Ravenne, Ferrare et Bologne, Parme et Modène, dix-huit; l'Etat Vénitien, vingt-trois; la Toscane, dix-sept; le Milanais, dix-huit; le Piémont, cinq; Gênes, six; la Sicile, onze; la Sardaigne, six; la Corse, cinq; Lucques, un. Le pape nomme à presque tous les archevêchés et évêchés de l'Italie; il y en a peu dont les souverains aient la nomination. Le roi de Naples, sur cent vingt-huit, ne nomme qu'à vingt-cinq,

et à aucun de la Sicile. Le roi de Sardaigne nomme les six de cette île. Le grand-duc de Toscane présente trois sujets pour chaque siége, et le pape choisit. Tous les autres sont à la nomination du pontife.

Les évêques étant en si grand nombre en Italie, il est aisé d'en conclure qu'il y en a beaucoup d'un revenu médiocre, et d'un territoire fort borné. Aussi la plupart ne valent-ils pas nos cures du premier ni même du second ordre. On pourrait, en comparant ces prélats aux nôtres, les appeler évêques à portion congrue. Ils ne sortent guère de leurs diocèses ; c'est le corps le plus régulier de la prélature italienne. Je veux bien croire que leur résidence vient principalement de l'amour du devoir ; mais je n'en soupçonne pas moins que la médiocrité de leur fortune y contribue aussi. Nous ne voyons point nos curés augmenter par leurs équipages les embarras de Paris.

Je partis heureusement très-matin d'Aquapendente, sans quoi j'aurais pu être arrêté long-temps par un torrent, au pied de la montagne de Radicofani, une des plus hautes de l'Apennin. Le lit en était à sec quand j'y arrivai, et je le traversai en chaise ; il y avait quelques flaques d'eau dans les endroits les plus bas, ce qui n'empêchait pas des gens de pied de passer, au moyen de petits détours. Mais comme l'espace que remplit le torrent, dans sa force, est fort large, je les voyais se presser, et ce n'était pas sans raison. Les nuages noirs qui s'assemblaient, embrassèrent bientôt tout l'horizon, et à peine fûmes-nous passés, qu'il tomba un déluge avec des coups de tonnerre, tels qu'on les entend dans ces montagnes et entre des rochers qui réfléchissent et propagent la détonation. J'avais, en allant à Rome, éprouvé le froid le plus vif sur Radicofani, et à mon retour j'y essuyai le plus violent orage, qui dura tout le temps que nous mîmes à monter la montagne. Les éclairs effrayaient nos chevaux, et la pluie était si abondante, que nous étions comme dans un nuage épais, qui nous laissait à peine voir quatre pas en avant. Le ciel enfin s'éclaircit, et nous fîmes halte à une auberge isolée, un peu au delà du point où l'on commence à descendre.

De Rome à Florence on ne trouve de ville considérable que Sienne, propre et bien bâtie ; mais sa population ne répond pas à son étendue, ce qui prouve qu'elle a été plus florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui. La société y est, dit-on, fort aimable ; on y parle aussi purement l'italien qu'à Florence, et sans l'âpreté et l'accent guttural du Florentin. J'ai même observé que les villageois des environs s'exprimaient mieux qu'ailleurs.

J'arrivai de très-bonne heure à Florence le samedi, 25 avril. Après avoir pris mon logement dans une maison très-propre, sur

le bord de l'Arno, j'allai voir le marquis de Barbantanne, notre ministre, avec qui je passai les trois jours que je restai à Florence. Je les employai, par le plus beau temps, à voir ce qui mérite d'être vu, et surtout la galerie, où l'on pourrait rester huit jours de suite sans les regretter, et d'où l'on ne sort qu'avec le désir d'y retourner. Il y a des détails imprimés d'une partie des choses qu'on y voit; et, comme je crois l'avoir dit, je n'ai aucun dessein de copier ce qu'on lit ailleurs; j'y recours moi-même quand je veux me rappeler ce que j'ai vu, et je ne fais ce journal de mon voyage que pour ma satisfaction particulière et non pour l'impression.

M. d'Aubeterre avait écrit en ma faveur à M. de Rosamberg, son ami, premier ministre du grand-duc; mais, quand j'arrivai, j'appris qu'il était parti depuis deux jours, avec le prince, pour trois semaines. J'en fus très-fâché, car j'avais principalement dessein de voir le grand-duc, dont j'avais entendu des éloges qui ne m'étaient pas suspects. La plus grande des curiosités pour moi, c'est un prince digne de l'être. Il y en a assez de loués par des courtisans et des poètes: le grand-duc l'est par le peuple et les paysans; voilà les vrais panégyristes. Il vient d'affranchir les campagnes de la tyrannie de la chasse; les laboureurs ne verront plus leurs moissons dévorées par les bêtes fauves; *in exultatione metent*, et ailleurs, *seminant in lacrymis*.

Les spectacles n'ayant pas encore cessé à Florence, j'y vis l'opéra-bouffon, dont la musique est agréable, et les pièces misérables. Je n'en ai guère vu d'autres en Italie. Goldoni est le premier et le seul qui ait commencé à imiter le théâtre français dans la comédie.

Je partis de Florence le mardi 22 avril, pour me rendre à Bologne, où je séjournai jusqu'au lundi au soir, 4 de mai. J'avais remarqué, en passant les montagnes par où l'on arrive à Pietra-Mala, des preuves visibles d'anciens volcans, dont les éruptions sont antérieures à toutes les histoires; et il en est ainsi d'une grande partie de l'Italie. Un voyageur instruit, et tant soit peu attentif, en voit partout des vestiges, tels que des pierres ponces, des pyrites, des laves durcies, qu'on a prises pour des pierres de carrière ordinaire.

Bologne est dans un des plateaux de la plus belle culture et de la plus forte végétation; et la campagne était alors dans son état le plus brillant. La saison et le temps engageaient à la parcourir; et j'en goûtai le plaisir. A l'égard du temps que j'ai passé dans la ville, je l'employai exactement en homme de lettres. Ma première visite fut chez le vieux Zanotti, secrétaire de l'Institut, qui me reçut en confrère; il me présenta à tous les professeurs,

qui me comblèrent d'honnêtetés. L'un d'entre eux, nommé Pozzi, professeur de chimie, élève de Rouelle, m'offrit d'être mon *cicerone* dans Bologne, dont il me fit voir tout ce qui est digne de curiosité. L'institut seul suffirait pour honorer la capitale d'un Etat. C'est un palais qui renferme tout ce qui concerne les sciences et les arts : astronomie, mécanique, physique, anatomie, peinture, sculpture, bibliothèque, etc., rien n'y est oublié en leçons et en modèles. La salle destinée à l'instruction des sages-femmes est un établissement qui devrait se faire dans toutes les villes qui peuvent entretenir un démonstrateur dans cette partie si nécessaire de l'art d'opérer. On voit dans une des salles de l'institut des modèles en cire, de grandeur naturelle, de toutes les manières dont l'enfant peut se présenter pour sortir de la matrice, et le professeur donne en conséquence des leçons sur la conduite que doit tenir la sage-femme dans tous les cas possibles. Les femmes étant admises dans les académies d'Italie, Laura Bassi occupe à Bologne la chaire de physique. Elle parle le français, et c'est en latin qu'elle donne ses leçons. Il y a peu d'années que la signora Agnèse, de Milan, professait les mathématiques avec éclat. Elle s'est depuis retirée dans un couvent d'un ordre très-austère. Le comte de Marsigli est le fondateur de l'institut, qui est lié à l'université et aux anciennes académies. Il y consacra sa fortune, et l'illustra par ses connaissances en tous genres. Le pape Benoît XIV, natif de Bologne, a donné à l'institut un nouvel éclat par ses bienfaits, et une protection éclairée. On sait que Bologne, quoique dépendant du pape qui y tient un légat, conserve une image de liberté et de république. Elle a un ambassadeur à Rome, et un auditeur de rote ; elle fait battre de la monnaie sur laquelle on lit : *Bolonia docet ;* témoignage public de son amour pour les sciences.

Le docteur Pozzi ne se contenta pas de me faire voir le palais, il me présenta aux personnes les plus considérables. Il y avait alors à Bologne un homme ou plutôt un personnage qui avait joué un grand et triste rôle à la cour d'Espagne ; c'était le castrat Farinelli, ce chanteur célèbre. Après avoir fait connaître son talent dans les principales cours de l'Europe, il s'était arrêté à celle d'Espagne. Le roi Ferdinand et sa femme s'étaient tellement passionnés pour lui, que sa faveur éclipsait le crédit des ministres. Aussi tous les princes qui avaient à négocier à cette cour s'adressaient-ils à lui, le comblaient de présens, lui écrivaient des lettres telles qu'ils en auraient adressées aux Ximenès et aux Olivarès. Farinelli, assiégé par les courtisans, recherché par les ministres, décoré de l'ordre de Calatrava, ne négligea

pas sa fortune; mais, ce qui est sans exemple, il ne se laissa pas enivrer de la fumée de la faveur, parut toujours modeste, et respecta même les grands qui réclamaient sa protection. Un d'entre eux lui demandant un jour ses bontés : *Voilà*, dit-il, *des expressions bien fortes pour les plaisirs que je puis faire : je vais, si vous le désirez, vous chanter une ariette; c'est tout ce qu'un seigneur comme vous peut attendre de quelqu'un comme moi.* Il disait quelquefois qu'il regrettait la vie libre et vagabonde qu'il avait menée avec ses camarades, et que des chaînes d'or n'en étaient pas moins pesantes. Cette façon de penser est d'autant plus étonnante, que ces êtres dégradés ont la plus haute opinion de l'importance de leur talent. La nature semble leur avoir donné, par compassion et pour consolation, la vanité la plus folle. Cafarielli disait, en parlant de Farinelli, qu'il avait été premier ministre en Espagne, et ajoutait : *Il le méritait bien; car c'est une voix admirable.* La manière dont on traite les plus distingués de ces castrats doit aussi leur tourner la tête. La seconde dauphine ayant le goût de la musique italienne, on fit venir à Versailles Cafarielli, à qui l'on entretint, pendant son séjour, un carrosse et une table de six couverts, traitement exactement pareil à celui du confesseur du roi. Il ne chanta qu'une fois en public : ce fut un oratorio, dans la chapelle du Louvre, le jour de la Saint-Louis, en présence de l'Académie Française, et son paiement fut une bourse de cent jetons. Sa fatuité, en fait des bonnes fortunes, était une chose curieuse. On ne pouvait s'empêcher de rire du contraste de ses prétentions et de son état, qui pourtant n'était pas méprisé par certaines femmes. Une observation à faire par un philosophe, est que de la multitude de ces castrats, voués et livrés uniquement à la musique dès l'enfance, il n'en sort point de bons compositeurs. On en doit inférer que ce dont on les prive, a de grandes influences sur les facultés de l'âme.

Farinelli, dans l'opulence, tient à Bologne une bonne maison, qui ne le sauve pas de la mélancolie. Affranchi de la cour à la mort de Ferdinand, il paraît aujourd'hui en regretter l'esclavage, comme il y regrettait sa liberté. Il prouve, comme Bussi Rabutin, que, si la cour ne rend pas heureux, elle empêche, après une longue habitude, qu'on ne le soit ailleurs.

On me proposa de me mener chez lui; mais, quoique j'aie autant de pitié pour les ministres disgraciés qui prennent si vivement leur état, que d'éloignement pour ceux qui sont enivrés de leur place, je ne crus pas devoir aller m'attrister avec Farinelli.

Je trouvai à Bologne un homme plus à plaindre qu'un vieux

castrat blasé. C'était le marquis de Govea, oncle du duc d'Aveiro, exécuté avec une partie de sa famille, pour l'attentat commis sur le roi de Portugal. Quoique le marquis de Govea voyageât chez l'étranger lors du crime, il a été compris dans le châtiment par la perte de ses biens, et s'est fixé à Bologne, où il vit d'une modique pension que le roi d'Espagne lui fait, m'a-t-on dit, par compassion pour un innocent qui a le malheur de tenir de trop près à une famille coupable, pour pouvoir jamais rentrer dans sa patrie. Je l'avais remarqué dans un café de la place du Palais, où s'assemblent, comme à Paris, les nouvellistes et les désœuvrés de la ville, et où j'allais le matin prendre du thé, entendre discourir, et me mêler de temps en temps à la conversation. J'y repassais le soir, après avoir employé la journée à voir ce qui le méritait, les savans et les personnes les plus distinguées. Il y avait toujours dans les différentes salles de ce café un monde considérable. Le hasard m'ayant fait asseoir auprès du marquis de Govea, je vis qu'il avait l'ordre du Christ, et que ses habits n'annonçaient pas l'opulence. Je m'informai tout bas de son nom et de ce qu'il était. L'ayant su, je lui fis politesse, et liai conversation avec lui. Il y parut sensible; car, ayant appris que j'allais à Venise, il me donna, le lendemain, une lettre pour un particulier de cette ville, dont il avait tenu un enfant avant sa disgrâce, et chez qui je serais mieux qu'à l'auberge, dans le concours d'étrangers qui se rendaient à Venise pour le carnaval de l'Ascension.

Avant de quitter Bologne, je voulus faire une visite aux dominicains avec qui j'avais voyagé. Leur couvent peut être regardé comme le chef-lieu, la métropole de l'ordre, puisque c'est là que leur saint Dominique est mort, et non enterré; car on comprend bien que tout fondateur d'ordre doit être canonisé et avoir son autel et non son tombeau, depuis saint Uldaric, première canonisation par Jean XVI dans le dixième siècle, jusqu'à notre mère de Chantal, sur qui je pourrais parler, si je n'avais pas des amies à la Visitation. Je ne fus point tenté de brûler un cierge devant le fondateur de l'inquisition, patron des incendiaires; mais j'admirai sa chapelle, et entendis d'assez bonne musique. A propos d'inquisition, on prétend qu'à Toulouse les dominicains continuent de donner à l'un de leurs moines le titre d'inquisiteur. Si cela est, il n'y a rien de si étonnant que leur impudence, si ce n'est l'indulgence du parlement qui le souffre. Mais l'exemple des Calas prouve que ce tribunal est aussi fanatique qu'un moine ultramontain. Mes compagnons de voyage me firent le plus grand accueil, et me montrèrent les beautés de leur maison. Je les priai de me conduire à leur bibliothèque,

qui est assez nombreuse et dans un très-beau vaisseau. J'y remarquai beaucoup de bons livres. Mais le plus grand nombre est, comme dans tous les couvens, une armée de théologiens, de scholastiques, de mystiques, et de pareilles compilations. Je ne tirai aucun de ceux-là des tablettes; mais j'en ouvris plusieurs de différentes classes, et je remarquai l'attention de mes conducteurs sur ce qui attirait la mienne.

De la bibliothèque nous allâmes à un lieu plus intéressant pour les moines, au réfectoire. Ils me firent voir ensuite leur cellier; je n'en ai jamais vu de plus grand, ni de mieux garni. Je fus étonné d'une si grande quantité de vin chez une nation où je ne crois pas avoir vu un homme ivre. Il y avait, dans une enfilade de caves, de quoi abreuver tous les chapitres d'Allemagne. On m'offrit de déjeûner; mais, devant partir le jour même, et n'ayant que le temps de faire préparer mes malles, je les remerciai, et allai à mon auberge, où j'avais ordonné mon dîner.

J'avais dessein de connaître toutes les façons de voyager en Italie; et, quand ce n'eût été que pour me délasser des cahots de la route de terre, je voulus prendre place dans la barque du courrier qui part toutes les semaines pour Venise. Je m'y embarquai donc le lundi 4 mai, à huit heures du soir. Cette voiture n'est pas chère; trois sequins furent le prix qu'on me demanda, et que je donnai à ce courrier. On vogue toute la nuit sur différens canaux; car on passe de l'un à l'autre, et l'on change trois fois de barque jusqu'à Ferrare, où l'on arrive le matin. J'eus le temps, avant de dîner, de parcourir la ville, et rentrai, vers trois heures après midi, dans une barque qu'on remorque jusqu'à cinq milles de Ferrare. Là on s'embarque sur le Pô, dans une espèce de gabare pontée, où l'on passe la nuit; et, le mercredi 6, nous arrivâmes, vers quatre heures après midi, à la vue de Venise. Nous étions près d'entrer dans les lagunes, lorsqu'un violent ouragan nous força de jeter l'ancre; et, dès qu'il fut calmé, j'entrai avec le courrier dans un canot, et quatre bons rameurs nous firent bientôt arriver dans la ville. Je pris une gondole, qui me conduisit à la maison que le comte de Govea m'avait indiquée. Le maître, à qui je remis la lettre du comte, me parut avoir conservé pour lui le respect dû à la naissance et au malheur. Il me reçut très-bien, et j'y fus mieux que je n'aurais été ailleurs, toutes les auberges étant pleines d'étrangers qui se rendaient au carnaval de l'Ascension.

La barque du courrier étant entrée pendant la nuit, j'eus, dès le matin, tout ce que j'y avais laissé. Je me rendis chez M. Le Blond, consul de France, qui me fit toutes les offres possibles de services. J'allai de là au palais de France, où il n'y

avait alors que M. Adam, secrétaire de l'ambassade, qui en usa avec moi aussi honnêtement que M. Le Blond. Le marquis de Paulmy, notre ambassadeur, était alors en France par congé. Mon dessein n'étant pas de faire des liaisons avec des Vénitiens que je ne devais jamais revoir, mais de satisfaire ma curiosité sur le matériel d'une ville unique dans son genre, j'en trouvai toutes les facilités. Le comte Durazzo, que j'avais fort connu à Paris, se trouvait alors ambassadeur de l'empereur à Venise. Ayant su, par quelques Français, que je devais arriver, je ne fus pas plus tôt descendu à mon logement, que j'en reçus un message pour me faire compliment, et m'inviter à venir souper avec lui. Je voulus m'excuser sur ce que j'étais en habit de voyage, et ne pouvais, en cet état, me présenter devant madame l'ambassadrice, dont je n'avais pas l'honneur d'être connu, et que le lendemain je me rendrais à leur palais. Je reçus un second message de la comtesse, qui me fit dire qu'en quelque état que je fusse, elle me priait de venir. Je m'y rendis, et, dès ce moment, M. Durazzo fut mon principal guide pour parcourir Venise. Son palais, sur le grand canal, est magnifique, et meublé du meilleur goût. Il tient une excellente maison, dont il fait parfaitement les honneurs, et dont l'ambassadrice, grande, belle et bien faite, est le principal ornement. Il a de plus, sur la place Saint-Marc, un *casin* meublé avec élégance, où il se renferme les soirs avec sa société particulière, et où il m'admit. Les Vénitiens les plus opulens, et hommes de plaisir, ont aussi leurs *casins*, qui répondent à ce que nos gens à la mode appellent leurs *petites maisons*.

Quand j'aurais voulu former quelque liaison avec des Vénitiens, il suffisait de connaître leurs lois et leurs mœurs, pour juger que cela n'eût pas été possible, après celle que j'avais formée avec des ministres étrangers que j'avais trouvés chez le comte Durazzo. J'en ai cependant vu de la première classe de la république, et en ai même reçu beaucoup d'accueil; mais ils étaient dans ce moment en nombre considérable à une fête qu'ils donnaient au duc de Wurtemberg, et où je fus présenté. Sans cette circonstance, aucun de ces nobles ne m'aurait parlé tête à tête.

On sait combien le gouvernement vénitien est soupçonneux; et combien chaque citoyen, noble et citadin, craint de lui être suspect. Nul gouvernement n'est si despotique ni si sévère que cette aristocratie. La noblesse forme collectivement un despote, dont chaque noble, faisant une petite portion intégrante, est individuellement esclave. Il n'y a point de sultan plus redoutable qu'un despote immortel. Sans troupes, sans garde appa-

rente, l'ordre subsiste dans Venise sous l'aile de la crainte de l'inquisition d'Etat. Tout est fait pour l'inspirer. Les procuracies offrent de toutes parts des troncs sous la forme de masques de lion, avec des inscriptions qui, sous le titre de *denoncie secrete*, invitent les passans à dénoncer ténébreusement, et sans crainte de recherches, ce qu'ils savent, ou croient, ou veulent faire croire de contraire au gouvernement. Tous les sujets de délation sont articulés sur différens marbres. La première idée d'un étranger est qu'on doit être dans une inquiétude continuelle, au milieu d'un foule d'espions contre-espionnés. Cependant le peuple, proprement dit, n'est, ou ne se peut croire en aucun lieu, plus libre qu'à Venise. On conviendra, je crois, que l'être le plus libre est celui qui peut, sans la moindre contrainte, satisfaire tous ses désirs. Voilà exactement l'état du peuple, et surtout celui du bas peuple vénitien. Ses jouissances sont en proportion avec ses désirs, et ses désirs avec ses moyens. Borné aux seuls besoins physiques, ses idées ne vont pas plus loin. Il ne désire que ce qu'il fait, et fait tout ce qu'il désire. Il peut se livrer à tout ce qu'une police plus sévère sur les mœurs peut défendre ou modérer ailleurs. Le gouvernement a grand soin que la ville soit abondamment pourvue de vivres, et à un prix proportionné aux salaires. Le peuple a, de plus, une opinion de lui qui affermit son attachement et son obéissance au sénat, et dont son imagination est flattée : il se regarde comme l'appui et le défenseur de ses maîtres.

J'eus bientôt la preuve qu'un étranger, dès son entrée dans Venise, sans être contraint sur ses plaisirs, n'en est pas moins observé par le gouvernement. Peu de jours après mon arrivée, je fus présenté au duc de Wurtemberg, qui m'invita aux fêtes qu'on lui donnait; et, dès le soir, j'allai à une des assemblées, dont plusieurs des principaux nobles faisaient les honneurs. La conversation s'engagea entre eux et moi, et je vis qu'ils savaient déjà les lieux que j'avais parcourus, tels que les procuracies, l'arsenal, etc. Ils me demandèrent si je ne séjournerais pas tout le temps du carneval d'été, pour voir la régate, fête qui se donne rarement, et dont on préparait le spectacle pour le prince. Cette régate est une course de gondoles sur le grand canal, avec des prix pour les vainqueurs. Des femmes et des filles sont admises à les disputer; et j'en vis, sur de petits radeaux de planches, étroits, allongés et à fleur d'eau, parcourir en peu de minutes toute l'étendue du canal. Les concurrens pour les prix s'exerçaient journellement, et j'en avais si souvent été témoin, que je ne devais pas être fort curieux du vrai concours. Ma curiosité sur des objets plus importans étant satisfaite, je ne comptais pas

m'arrêter pour de simples spectacles. Je répondis à ceux des nobles qui me pressaient de rester que, mon congé de voyage étant limité, j'étais obligé de retourner en France. Sur quoi un d'entre eux me dit obligeamment, qu'il était tenté de me dénoncer aux inquisiteurs d'Etat, pour me faire prolonger mon séjour.

Le duc de Wurtemberg était depuis quelques mois à Venise, et se proposait de s'y arrêter encore. Son goût pour les fêtes, les spectacles et les autres dissipations de cette nature, l'avait engagé dans de si prodigieuses dépenses, que les administrateurs de ses Etats travaillaient alors à le mettre dans une espèce de tutelle. A l'égard de son séjour à Venise, il ne lui était pas fort onéreux.

Lorsque des princes d'un certain rang se trouvent à Venise sans garder *l'incognito*, le sénat nomme quelques uns de ses membres pour les accompagner et subvenir à la dépense. Telle est la politique de cette aristocratie, qu'elle charge des postes et des emplois les plus onéreux ceux de ses membres qu'une opulence marquée peut rendre suspects de vouloir se distinguer trop de leurs égaux. Ceux à qui elle confie des gouvernemens, *regimenti*, leurs ambassadeurs même dans les différentes cours, ne reçoivent rien, ou reçoivent peu de la république. Elle a, de plus, l'attention de consulter à la fois et la capacité et la fortune de ceux qu'elle charge d'une fonction. Si la longue durée de la constitution d'un Etat était la preuve de sa meilleure forme d'administration pour le bonheur des sujets, Venise l'emporterait sur tous les autres. Cette question serait un problème politique à résoudre.

Il n'était pas naturel qu'étant personnellement attaché au roi par ma place, je n'allasse pas à Parme faire ma cour à son petit-fils. Je partis, dans ce dessein, de Venise, à minuit, le samedi 16 mai, par la barque de Modène. Les cahots qui m'avaient fatigué sur plusieurs routes, me faisaient préférer les voitures par eau, où j'avais la faculté de lire et d'observer, aussi bien que par terre, les pays que je traversais. On change de barque à la Polesine, où l'on soupe pendant le déménagement. Le patron me fournissait un matelas; de façon que je me trouvais encore mieux dans la chambre de la barque, que dans les lits dégoûtans des auberges de Rome à Naples. Nous dînâmes, le dimanche, dans une auberge, sur le bord du canal. On arrive le lundi, vers cinq heures du matin, à Pontelago, où le courrier s'arrête quelque temps pour laisser ou prendre des envois. On passe, vers onze heures, du Pô dans le Panaro, et l'on dîne dans la barque. On arrive, vers dix heures du soir, au Final, dans le Modénais.

On y passe la nuit, et le mardi matin, un commis vient, moins faire la visite de la barque et des malles, que recevoir quelques paoles, que le courrier m'avertit de donner, et que je lui fis donner, sans même le regarder, l'argent étant la seule politesse que ces sortes de gens exigent. Quatre lieues avant d'arriver au Final, à Bondino, j'avais remarqué un pont de trois arches, nouvellement construit. Les culées, la base des deux piles, et les parois extérieures des ceintres sont de pierre; le reste est en brique. Ce pont, fait et très-bien fait, l'a été en trois mois, par économie, aux frais des communes des environs, et n'a coûté que quarante-cinq mille écus romains, qui font à peu près quatre-vingt mille livres de notre monnaie. Cette légère dépense, une fois faite, en épargne au pays une infinité d'autres de détails journaliers, dont la masse était plus onéreuse, sans compter les embarras et les longueurs dans la circulation du commerce, et la communication des denrées. On ne voit, nulle part, exécuter aussi promptement et à si peu de frais qu'en Italie, des entreprises, soit de constructions solides, soit de décoration. Le théâtre de St.-Charles, à Naples, dont la cage et les escaliers sont en pierre, a été construit en moins d'un an, et celui de Paris en a exigé dix.

Le mardi, 19, je dînai, soupai et passai la nuit dans la barque; mais, dans le cours du voyage, j'en sortais pour me promener, en la côtoyant, dans les lieux où le paysage et la vue étaient les plus agréables dans cette belle saison. Il fallait que le patron fût content de moi, et que je ne lui fusse pas onéreux; car il me donna toujours du café après mon dîner; ce qui n'était pas du marché. Il n'y avait avec moi, de passagers, qu'un marchand de Parme, avec sa femme, et un enfant de six mois qu'elle allaitait. Elle était grande, d'une taille dégagée, jeune et assez jolie. Le mari, d'environ trente ans, était bien de figure, et avait eu de l'éducation; car il connaissait passablement les auteurs latins. Une mère tendre, jeune et allaitant son enfant, dont elle prenait le plus grand soin, était pour moi un tableau intéressant. Je lui fis cependant quelques représentations sur la manière dont elle soignait son enfant. Cette pauvre petite créature, emprisonnée dans son maillot, criait souvent. La mère n'y savait autre chose que de lui présenter le téton, ou de lui donner de la thériaque. Je lui en vis prendre le premier jour près d'une demi-boîte. Cela me fit penser que cet électuaire n'est pas aussi échauffant qu'on le suppose, sans quoi l'enfant aurait eu les entrailles brûlées par un si fréquent usage; mais cela ne me persuada pas que ce fût un bon régime. Je dis à la mère de le dégager de son maillot; et, attendu la douceur du temps, d'essayer

de le laisser nu, avec toute la liberté de ses petits membres. Elle le fit, et l'enfant ne cria plus. Elle et le mari, d'après l'expérience, me remercièrent du conseil. Je crois que, dans la suite, la mère aura supprimé la thériaque et les entraves; et que, dans les temps moins doux, elle se sera bornée à couvrir et envelopper son enfant, sans l'emmaillotter. Je désire qu'elle ait indiqué à d'autres une méthode si simple.

Le mercredi 20, nous arrivâmes à Modène à portes ouvrantes, par le plus beau temps, et très-chaud. La ville me parut riante et assez propre. Sans vouloir contredire ceux qui la qualifient de fangeuse, je me contenterai, à ce sujet, d'une réflexion que les voyageurs m'ont fait faire. Ils décident communément du climat, de la température, du beau ou du mauvais temps, suivant celui qu'il faisait quand ils passaient en différens lieux, et en font l'état habituel. Malheur aux villes qu'ils ont traversées par la neige, la pluie ou la grêle !

Depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir que je restai à Modène, si j'en excepte le temps du déjeuner et du dîner, le reste fut consumé dans les tracasseries des douanes d'entrée et de sortie. On s'en tire avec des paoles; mais cela n'en est pas moins incommode, et c'est un des désagrémens du voyage d'Italie, par la multiplicité des petits Etats dont on peut quelquefois traverser deux ou trois dans le même jour.

Après avoir laissé passer le fort de la chaleur, nous prîmes, mes compagnons de voyage, mon domestique et moi, une voiture à quatre, qui nous mena coucher à Reggio, où nous fûmes assez bien traités. Nous en partîmes le lendemain, à la pointe du jour, et entrâmes dans Parme vers huit heures du matin. Aussitôt que j'eus pris un logement à la poste, j'allai chez le baron de La Houze, ministre de France, que je trouvai prévenu de mon arrivée, et dont, sans être personnellement connu, je reçus l'accueil qu'il aurait pu faire à un ami. Il envoya, sur-le-champ, chez le premier gentilhomme de l'infant, savoir quand je pourrais être présenté. Sur la réponse que je pouvais venir sur l'heure, je n'eus que le temps de m'habiller. Le baron vint me prendre dans son carrosse, et me conduisit au palais. Je fus donc présenté à l'infant, comme il se mettait à table. Il me retint pendant son dîner, et engagea la conversation, m'adressant souvent la parole. Plusieurs dames assistaient à son dîner : c'était le seul temps où elles pouvaient lui faire leur cour jusqu'à ce qu'il fût marié. Je ne me retirai que lorsqu'il fut levé de table, et j'allai, avec le baron de La Houze, dîner chez lui, où je trouvai très-bonne compagnie, et entre autres les pères Jacquier et Le Sueur, minimes français, les meilleurs physiciens de l'Italie,

qui étaient venus de Rome passer quelque temps auprès de l'infant, et lui donner des leçons. L'abbé Frugoni, homme de beaucoup d'esprit, et quelques gentilshommes distingués étaient aussi du dîner.

L'après-dînée j'allai me promener dans les jardins du palais, où l'infant, m'ayant aperçu, me fit appeler. Il était entre son premier gentilhomme, son capitaine des gardes, et le chevalier de Kéralio, son gouverneur, gentilhomme breton, et du plus grand mérite pour élever un prince. L'abbé de Condillac, son précepteur, était aussi le meilleur choix qu'on pût faire. Le temps de ses fonctions étant fini, il était alors retourné en France, où il est entré depuis à l'Académie Française. Si l'on préjuge ce que sera le prince par ceux qui l'ont élevé, on n'en peut tirer qu'un favorable augure. Ils ont d'abord eu besoin, avant d'édifier, de détruire, dans leur élève, l'ouvrage des femmes, auxquelles son enfance avait été confiée, et dont il avait reçu les premières impressions. Ces espèces de gouvernantes sont, à peu près, les mêmes dans toutes les cours. On ne devrait les charger que du physique; et la vraie éducation doit se commencer presque à la naissance. Quoi qu'il en soit, j'ai trouvé dans l'infant beaucoup plus de connaissance des belles-lettres et des sciences, que dans nos seigneurs d'un âge plus avancé, et qu'on suppose les mieux élevés, si j'en excepte un Gisors, un Montmirail, un La Rochefoucault, les jeunes Noailles, et très-peu d'autres. Je cherche à m'en rappeler, et il ne s'en présente point dans ce moment à ma mémoire; j'en trouverais peut-être encore un peu, en cherchant beaucoup. Je ne serais pas si embarrassé s'il fallait nommer leurs contrastes. A l'égard du caractère de l'infant, les lettres que M. de Lomellini en avait reçues, et qu'il m'avait communiquées à Gênes, durent me prévenir favorablement; et je ne remarquai rien dans ce prince, en lui faisant ma cour, qui ne fortifiât mon opinion. J'ajouterai que l'infant, ayant su ce que j'avais dit de lui à la cour, à mon arrivée en France, écrivit une lettre que j'ai vue, et dans laquelle il mandait qu'il était très-sensible au bien que j'en disais, et qu'il espérait se conduire toujours si bien que je n'en écrirais point de mal comme historiographe. Je le désire; car, en fait d'éloges les plus justes donnés à des princes, il faut prendre des dates, et fixer les époques. Pendant la promenade, où il me permit de l'accompagner, nous voyions, de sa terrasse, le champ de bataille de Parme, qu'il raconta très-bien, détaillant les positions et les mouvemens des armées, comme il l'avait appris de son gouverneur, qui s'était trouvé à cette affaire. Lorsqu'il rentra dans son appartement, il voulut que je l'y suivisse. J'y

resfai à m'entretenir des affaires de France avec le chevalier de Kéralio, pendant que le prince jouait une partie avec son premier gentilhomme et le baron de La Houze.

Un homme plus curieux à voir que beaucoup de princes, et sûrement plus rare, est le ministre de Parme, M. du Tillot. C'est un homme de la plus exacte probité, de la physionomie la plus ouverte, et qui, chargé de toute l'administration, a le travail le plus facile. Né d'une famille honnête, il fut d'abord premier valet de chambre du feu infant, gendre du roi. Ce prince, en ayant senti le prix, en fit son ministre, et se reposa absolument de tout sur lui. Il le fit marquis de Felino; et depuis le mariage du jeune infant, le roi l'a décoré du grand cordon de Saint-Louis. Le marquis de Felino ne devant son élévation qu'à son mérite, il ne croit pas devoir être important, comme ceux qui doivent tout à la fortune. Les affaires ni les honneurs ne l'ont rendu ni triste ni fat. Il m'invita à dîner le lendemain de ma présentation à l'infant. Lorsqu'on fut levé de table, j'engageai la conversation avec lui sur ses opérations économiques, et l'on ne peut être plus content que je le fus de ses lumières et de sa facilité à les communiquer. Je lui dis, en le quittant, que j'étais charmé d'avoir vu et entendu le grand ministre d'un petit Etat. On pourrait souvent dire le contraire ailleurs. Plût à Dieu que l'infant le prêtât pour quelque temps à...! Rien n'égale l'ordre que M. du Tillot a mis dans les finances. Tous les fonds assignés sont appliqués à leur objet, et rien n'est dû à la fin de chaque mois. Comme j'en parlais, à mon retour, avec éloge, un de ces hommes qui se piquent de voir tout en grand, et qu'on ne voit pas sous le même aspect, me dit qu'il y avait une grande différence entre l'administration des finances d'un Etat puissant et celles d'un petit. Ainsi, ajoutait-il, celui qui fait bien manœuvrer deux mille hommes ne commanderait pas une armée. Mais s'il y a de la différence entre un grand et un petit Etat, il n'y en a pas moins entre les deux objets de comparaison de la finance et du militaire.

L'art de la guerre a bien des parties qui se perfectionnent par l'exercice, sans quoi il ne serait pas un art. Mais il exige de plus un génie particulier dans le général, pour préparer, saisir les circonstances, et varier les ressorts. Il n'y a point d'opération où les cas fortuits soient si fréquens, et qui exigent un parti plus prompt, souvent opposé au premier plan. Il fallait à Condé, dans ces occasions, ce coup d'œil d'aigle qu'on lui reconnaissait. Turenne, son rival de gloire, avait besoin de cette sagacité voilée par le flegme, qui lui faisait prévoir et s'asservir les événemens: c'était la poudre cachée qui ne se manifeste que par son explo-

sion. Il fallait qu'un homme si peu avantageux fût bien sûr de son plan pour dire, en parlant de Montécuculli : *Pour aujourd'hui, je le tiens.* Le coup de canon, qui dans le moment enleva ce grand homme, emporta aussi son secret. Aucun officier ne put l'imaginer. C'est que, pour le deviner, il fallait le génie qui l'avait trouvé.

Il n'en est pas ainsi de l'administration économique. Probité, vigilance, esprit d'ordre et désintéressement personnel dans l'administration, plus de raison que d'imagination systématique : avec ces qualités, on gouvernera les finances de quelque Etat que ce soit ; il ne s'agit que de trouver, et on trouve quand on le cherche, un Sully, ou un du Tillot ; joignez-y un prince qui les laisse maîtres de leurs opérations. Il ne faut pas plus ni d'autres ressorts pour donner le mouvement à trois cents millions qu'à trois millions. Quand le fardeau est lourd, il ne s'agit plus pour le mouvoir que d'allonger le levier ; mais c'est toujours le même principe de force. Du Tillot eût été Sully en France ; Sully n'eût été que du Tillot à Parme. Un autre genre d'éloge, et dont je ne connais point d'exemple dans l'histoire, c'est le soin qu'il prend d'instruire son jeune prince dans l'art de gouverner lui-même. On pourrait dire du ministre parmesan, qu'il travaille continuellement à se rendre inutile : bien différent de ces ministres qui ne s'occupent que du soin de perpétuer l'enfance ou l'inapplication des princes dont ils ont la confiance. Tous les matins, le premier travail de M. du Tillot est d'avoir avec l'infant une conférence dans laquelle il lui expose l'état des affaires, le parti qu'on doit prendre, et le pourquoi.

Pour faire mieux connaître l'intelligence de ce ministre, il faut considérer avec quel revenu il suffit à toutes les dépenses, et même à la magnificence de la cour. Les Etats de l'infant peuvent avoir quatre cents lieues carrées, dont la population passe cinq cent mille âmes. Ses revenus sont de trois à quatre millions, en y comprenant sept cent vingt mille livres que lui donnent, moitié par moitié, la France et l'Espagne.

L'archiduchesse Amélie, qu'il vient d'épouser, jouit, sur ces revenus, de trois cent cinquante mille livres de domaine. Le mariage s'est fait avec un genre de magnificence peut-être unique. On a fourni un habit de *gala* à tous ceux qui forment la cour, à chacun suivant son rang et son état, sans surcharger le peuple. Je ne doute pas que le futur mariage du dauphin ne coûte des millions, sans un acte de noblesse. Les dépenses seront folles, et le peuple paiera pour tous. En voilà beaucoup à l'occasion du ministre d'un petit Etat ; je serais plus court sur ceux d'un grand, en fait d'éloges.

Le vendredi, je dînai chez ce ministre, en très-bonne compagnie; il me mena ensuite voir les plans du nouveau palais qu'il fait construire pour l'infant. On ne peut employer plus d'intelligence et d'économie, sans nuire à la magnificence. De là, le comte Rezzonico, parent du pape, et gouverneur de la citadelle, m'y conduisit, et m'en fit voir toutes les parties.

Le samedi, je dînai chez le baron de La Houze, avec les pères Jacquier, Le Sueur et Pacciaudi. Ce dernier est théatin et bibliothécaire de l'infant. C'est un homme d'une grande érudition et de goût dans les lettres. J'appris de lui-même, qu'à la mort du cardinal Fabroni, il avait acheté quelques uns des livres de cette éminence, dans l'un desquels il avait trouvé la lettre originale du père Le Tellier, qui marquait au pape, qu'ayant assuré le roi qu'il y avait dans les *Réflexions morales* plus de cent propositions répréhensibles, il en fallait absolument condamner plus de cent, et que, pour cet effet, il en condamnait cent trois. Le pape ne pouvait donc pas faire moins que d'en donner une au delà de la centaine, sans quoi le père Le Tellier eût fait une assertion hasardée. On ne peut pas tirer plus juste. La lettre fut remise au cardinal Passionei, ennemi ouvert des jésuites, qui n'en garda pas le secret.

Le baron de La Houze voulut encore que je dînasse le lendemain chez lui, où il se trouva, comme la veille, quinze ou vingt personnes. M. de Leyre, secrétaire des commandemens de l'infant, homme de mérite, à qui l'on doit l'analyse de Bacon, m'invita pour le jour suivant; mais je m'étais déjà engagé avec M. Kéralio. L'infant vint nous y voir pendant que nous étions à table, et entra dans la conversation tant que dura le dîner. Je revins encore le soir lui faire ma cour à son souper, et partis le lendemain matin, mardi 26. Je passai l'après-midi à Plaisance, où je couchai. La ville est assez belle, mais n'est pas fort peuplée. Parmi les choses remarquables qu'on y voit, les statues équestres d'Alexandre et de Ranuce Farnèse l'emportent sur toutes celles qu'on admire en ce genre.

Le mercredi, je me rendis à Milan, où je n'avais d'autre connaissance que le père Frisi, théatin, professeur de mathématiques. Je l'avais vu à Paris, où il avait reçu des gens de lettres l'accueil qu'il méritait, et il usa de représailles à mon égard, et voulut me présenter aux personnes les plus considérables de Milan, en commençant par le comte de Firmian, grand d'Espagne et gouverneur du Milanais, pour qui j'avais d'ailleurs une lettre de recommandation, la seule que j'aie acceptée dans tout le cours de mon voyage. Partout où nous avions des ministres, je n'avais besoin que d'eux; et à Milan, je vis,

par la considération où le père Frisi y était, que lui seul m'aurait suffi. La veille de mon départ de Parme, le comte Rezzonico était venu me voir et me donner deux lettres, l'une pour le comte de Firmian, et l'autre pour une tante du pape. Je m'étais, en arrivant, logé au Pozzo, la meilleure auberge de Milan.

Le lendemain, jour de l'Ascension, j'allai chez le comte de Firmian, dont le palais, sur le bord du canal, est très-beau et meublé avec autant de goût que de magnificence. Je le trouvai au milieu d'une cour aussi brillante que nombreuse, et lui présentai ma lettre. Il la reçut poliment, et, plus obligeamment encore, la mit dans sa poche sans l'ouvrir, en me disant : *Ces sortes de lettres ne sont pas faites pour vous : nous étions prévenus de votre arrivée ; vous n'avez aucun besoin de recommandation ; j'espère que vous voudrez bien dîner avec moi.* Il ajouta que M. le duc de Modène était absent ; mais que s'il eût été à Milan, il m'aurait vu avec plaisir, me connaissant de réputation. Il n'y eut point de bontés dont il ne me comblât. Comme on ne devait se mettre à table que dans une heure ou deux, j'eus le temps de voir ses appartemens, et surtout sa bibliothèque, en très-bon ordre et fournie des meilleurs livres, tant anciens que nouveaux. Quand on vint nous avertir qu'on allait servir, je me rendis auprès du comte, qui avait retenu une vingtaine de ceux qui étaient venus lui faire leur cour. Après un excellent dîner, il y eut une heure de conversation générale, et, le comte s'étant retiré pour faire ses dépêches, deux des convives, le marquis Carpani et le père Frisi, me proposèrent d'aller voir le dôme (c'est ainsi qu'on nomme la cathédrale), édifice surchargé de figures et d'ornemens, dont l'ensemble m'a paru d'assez mauvais goût. Le jour suivant, je vis le château, la bibliothèque ambroisienne, le lazaret, etc.

Le marquis Beccaria, auteur de l'ouvrage *dei Delitti e delle Pene*, que je comptais aller voir, me prévint, et nous eûmes ensemble une conversation au sujet de son livre. Après lui avoir fait compliment sur le caractère d'humanité qui l'avait inspiré, je ne lui dissimulai point que je n'étais pas de son sentiment sur la conclusion qui tend à proscrire la peine de mort, pour quelque crime que ce puisse être. Je lui dis qu'il n'avait été frappé que de l'horreur des supplices, sans porter sa vue, en rétrogradant, sur l'énormité de certains crimes qu'on ne peut punir que de mort, et quelquefois d'une mort terrible, suivant les cas. Je convins de la sévérité, à certains égards, de nos lois criminelles, telle que la question préparatoire ; mais j'ajoutai, et je pense que, sans proscrire aucun genre de mort, il n'y aurait, pour la réforme de notre code criminel, qu'à fixer une

gradation de peines, comme une gradation de délits. Il y aurait, sans doute, des délits qui ne seraient pas punis de mort, ainsi qu'ils le sont actuellement; mais il y a des crimes qui ne peuvent l'être d'une mort trop effrayante. La rigueur du châtiment est, dans certaines circonstances, un acte d'humanité pour la société en corps. J'entrai dans quelques explications, et je finis par donner à l'auteur les éloges que mérite son projet, qui peut être l'occasion d'une réforme dans le code criminel. Je crois cependant qu'on l'a trop exalté. Mais l'excès est l'esprit du siècle, et peut-être l'a-t-il toujours été du Français.

On est revenu, depuis quelque temps, de beaucoup de préjugés, mais on s'accoutume trop à regarder comme tels tout ce qui est admis. Dès qu'un auteur produit une idée nouvelle, elle est aussitôt reçue comme vraie; la nouveauté seule en est le passeport. Je voudrais pourtant un peu d'examen et de discussion avant le jugement. Doit-on enseigner des erreurs aux hommes? La réponse sera courte. Jamais.

Doit-on les détromper de toutes? Ce serait la matière d'un problème qu'on ne résoudrait pas sans faire des distinctions. Il faudrait d'abord s'assurer si ce qu'on prend pour des erreurs en sont en effet; et ensuite si ces prétendues erreurs sont utiles ou nuisibles à la société.

Je partis de Milan, le samedi 30 mai, dans un carrosse coupé, mon domestique à côté de moi. Le voiturin ne me demanda, porté et nourri, que cinq sequins vénitiens, que je lui donnai. Il est vrai que je lui faisais grâce du souper, que je ne stipulai jamais que pour assurer le gîte; ce qui faisait que les voiturins, étant contens de moi, n'en agissaient que mieux. Cette façon de voyager à petites journées, dans les plus grands jours de la plus belle saison, et par un très-beau temps, me plaisait assez. Je n'avais, jusqu'à Turin, qu'à traverser des lieux qui ne méritent pas que j'y reste, et je jouissais de l'aspect de campagnes bien cultivées et dans le primevert.

Je vins, en sortant de Milan, dîner à Bufalore, dans une auberge au bord d'un canal navigable, et d'une eau si limpide qu'on distinguerait au fond une épingle. Je couchai à Novare, dînai le lendemain à Verceil, couchai à Ligourne, et, le jour suivant, passant par Chivas, j'arrivai à Turin à la meilleure auberge, et à l'heure où l'on allait se mettre à une table d'hôte pour dîner. J'y pris place avec douze ou quinze officiers et autres. Après le repas, qui fut assez bon, je profitai de la beauté du jour pour une promenade sur les remparts et à la citadelle. En rentrant le soir, j'envoyai chez M. le baron de Choiseul pour savoir à quelle heure il serait visible le lendemain. Pour

réponse, il m'envoya un valet de chambre m'inviter à souper chez lui avec le marquis de Paulmy, qui venait d'arriver de France, retournant à l'ambassade de Venise, le même jour que j'arrivais aussi à Turin pour retourner en France. J'étais déjà déshabillé, et chargeai le valet de chambre de mes excuses pour M. de Choiseul, et de lui dire que j'irais le lendemain lui rendre mes devoirs. Je n'y manquai pas; j'y trouvai M. de Paulmy; et, comme il était de très-bonne heure, nous laissâmes, après une courte visite, M. de Choiseul à ses affaires, et employâmes la matinée à voir le palais et les appartemens du roi. Nous revînmes dîner chez M. de Choiseul. Notre après-dînée fut consacrée au muséum, à l'université; nous allâmes de là aux archives, qui sont dans le plus grand ordre. C'est dans une des pièces qui les renferment, que nous vîmes la table isiaque, si connue par les gravures qui en ont été faites.

Le jour suivant, nous fîmes, M. de Paulmy et moi, différentes courses dans la ville, et revînmes dîner chez M. de Choiseul, comme le jour précédent, avec plus de vingt personnes, hommes ou femmes, de la principale noblesse. Nous allâmes, après dîner, au château de Stupinigi.

Le roi était alors à la Vénerie, et je devais lui être présenté. Mais il était malade; et, ne prévoyant pas quand on pourrait le voir, je ne voulais pas, dans cette incertitude, m'arrêter long-temps à Turin. Un voyageur qui a satisfait les principaux et les vrais objets de sa curiosité, et qui revient dans sa patrie, est un peu impatient d'y arriver, et un Français l'est peut-être plus qu'un autre, surtout si ce Français revient à Paris, que la plupart des étrangers quittent avec peine. Il faut que le séjour en soit bien séduisant, puisqu'il guérit de la *maladie du pays*, c'est-à-dire du désir naturel de retourner vivre ou mourir dans le lieu de sa naissance, ceux même qui y seraient avec le plus d'avantages. Je crois cependant, si j'en juge par moi-même, qu'il y a peu de provinciaux fixés, par état et avec agrément à Paris, qui ne soupirent quelquefois après le pays natal. Le paysan le plus malheureux est si attaché à la terre où il est né, qu'il ne la quitte qu'avec désespoir. Les émigrations sont les plus fortes preuves de la misère d'un État.

Ne voulant pas prolonger mon séjour à Turin, j'arrêtai une chaise de voiturin pour partir le jeudi, 4 juin, après dîner, parce que j'étais convenu avec M. de Paulmy d'aller le matin voir la Superga, à une demi-lieue de Turin, sur une montagne couverte du bas jusqu'au haut de vignes, de bosquets, d'arbres et d'arbustes, et assez escarpée pour qu'on n'y puisse arriver que par un chemin tracé en zigzag. Nous y allâmes, avec plu-

sieurs officiers, qui offrirent de nous accompagner. Quoique nos carrosses fussent à six chevaux, nous fûmes une heure à monter. Mais les cochers et les postillons, voulant apparemment briller à la descente, eux et leurs chevaux, nous ramenèrent avec une telle rapidité, qu'une roue sortit de l'essieu d'un des carrosses, qui fut renversé et traîné quelque temps sur le côté. Heureusement, ni maîtres ni valets ne furent blessés. Par un autre bonheur, cet accident arriva à la voiture qui nous suivait; car si elle nous eût précédés, la nôtre nous eût emportés dessus: les deux se seraient brisées ensemble, et nous aurions tous couru les plus grands risques.

La Superga consiste en une église desservie par un chapitre noble, et un corps de bâtimens; le tout élevé avec une magnificence royale. C'est l'accomplissement d'un vœu que fit le roi Victor, en 1706, lorsqu'assiégé dans Turin, il se voyait près de perdre ses États par la prise de sa capitale. Dans la consternation où il était, il promit à une madone qui avait une petite chapelle sur la montagne, de la loger mieux si elle le délivrait des Français. La vierge l'exauça, et il lui tint parole. A juger de ses alarmes par la magnificence de la fondation, elles n'étaient ni médiocres ni mal fondées.

Si le duc d'Orléans, général de l'armée en apparence, mais en tutelle sous La Feuillade, gendre du ministre Chamillard, eût été maître des opérations, il aurait pu rendre le vœu nul. Toute la France est encore persuadée que La Feuillade avait promis à la duchesse de Bourgogne, fille de Victor, de faire échouer l'entreprise. D'une autre part, le peuple de Turin croit fermement, et raconte encore aujourd'hui volontiers à ceux qui écoutent, avec autant ou plus de foi que moi, les récits merveilleux, que la vierge, depuis la promesse de Victor, parait et renvoyait de la main, dans le camp des Français, tous les boulets de canon tirés contre la ville. C'est convenir qu'on ne pouvait la sauver sans miracle, et je le crois; reste à savoir qui l'a fait.

Le maréchal de Villars, général de l'armée de France, dans la guerre de 1733, étant à Turin, alla voir la Superga. Le supérieur de la maison qui le conduisit dans l'église, lui montrant la belle figure en marbre de la vierge, à qui il attribuait le salut de la ville: *Elle ressemble parfaitement, dit le maréchal, à la duchesse de Bourgogne.* Le mot était plaisant; mais ce qui me le parut autant, fut que le supérieur actuel, avec qui je voyais cette vierge, me parla lui-même de cette ressemblance; à quoi je répondis, en souriant, que tous les Français en jugeaient ainsi.

On sait que le maréchal mourut, en 1734, à Turin; et l'on prétend qu'un moment avant d'expirer, apprenant que le maréchal de Berwick venait d'être tué d'un coup de canon au siége de Philisbourg, il dit: *Cet homme-là a toujours été heureux*. Le mot est bien dans le caractère de Villars, qui mourait dans son lit à la tête d'une armée; mais je doute qu'il ait pu le dire. Il n'est guère possible qu'il ait appris à Turin, le 17 juin, jour de sa mort, celle de Berwick, tué le 12 en Allemagne. Il est très-commun qu'en toutes circonstances le Français laisse échapper des traits qu'on attribue à ceux à qui ils conviennent le mieux. Nous avons, à cet égard, fait une perte dans la duchesse d'Orléans (Conti). Comme elle disait quelquefois des mots plaisans et hardis, on lui en attribuait aussi plusieurs qu'elle voulait bien adopter, parce qu'ils auraient été dangereux dans toute autre bouche que la sienne.

Je ne dois pas oublier que le corps du maréchal de Villars est encore en dépôt à Turin, sans que sa famille ait eu le cœur de le faire transporter en France, quoiqu'elle ait eu la plus riche succession, et qu'elle en tire toute sa gloire.

La Superga étant, comme l'Escurial, l'accomplissement d'un vœu, a eu aussi la même destination. Philippe II, en mémoire de la bataille de Saint-Quentin, gagnée sur les Français le jour de S. Laurent, 1557, fit bâtir l'Escurial, dont la distribution des édifices et des cours est dans la forme d'un gril. L'église des hiéronymites, qui en représente le manche, est le lieu de la sépulture des rois d'Espagne.

Le roi Victor destina pareillement la Superga à sa sépulture et à celle de ses successeurs. Son corps y est en dépôt dans une chapelle, en attendant qu'on élève son mausolée, dont les marbres sont rassemblés, façonnés, sculptés et prêts à être réunis et mis en œuvre.

La population de tous les Etats du roi de Sardaigne est d'environ quatre millions d'âmes: savoir, trois pour le Piémont et la partie d'Alexandrie, quatre cent mille pour la Savoie, et autant pour la Sardaigne. Les revenus de l'Etat montent à vingt-cinq millions de notre monnaie. Tout le Piémont est cultivé comme un jardin, et le paysan m'a paru logé, vêtu et nourri; ce qui est toujours ma règle pour juger d'une bonne administration. On voit, dans les montagnes de la Savoie, quel parti un peuple laborieux peut tirer du sol le plus ingrat.

L'état militaire est actuellement de vingt mille hommes, presque tous d'infanterie; et on le porte jusqu'à cinquante mille en temps de guerre.

A l'égard du gouvernement, le roi y tient lui-même le timon

de l'Etat. Il donne audience à quiconque a des plaintes à lui porter, et rend justice, même contre ses ministres, qui ne sont que ce qu'ils devraient être partout, exécuteurs exacts des ordres du souverain. On n'entend point là, comme ailleurs, dire : *Ah ! si le roi le savait !* On peut tout lui apprendre, et l'on est sûr de n'obéir qu'à lui. Un homme opprimé par un ministre, sous-ministre, intendant, commis, etc., n'est point obligé de se consumer en frais de courses, de séjour, d'argent, de patience, et quelquefois d'humiliations, pour obtenir, je ne dis pas justice, mais audience. Les ministres ne sont pas à Turin, tels que certains des nôtres à Versailles et à Paris, invisibles comme Dieu, et sourds et muets comme des idoles. La *bureaucratie*, déjà ancienne parmi nous, serait un mot barbare à Turin. Le roi de Sardaigne, homme d'un très-grand sens, aurait de la peine à le comprendre, et encore plus à souffrir qu'il signifiât quelque chose chez lui.

Si sa manière de gouverner nous paraissait extraordinaire, sa cour ne le paraîtrait pas moins à ceux qui habitent la nôtre. Ils ne concevraient pas qu'on fût obligé d'avoir ou de montrer des mœurs, de cacher des intrigues, au lieu de les afficher. Ils trouveraient peu de dignité dans une cour qu'ils regarderaient comme un couvent. Le roi mange avec sa famille, et ne croit pas devoir multiplier, dans le même château, des maisons dont il faut toujours que le peuple paie l'entretien. Les charges à cette cour sont peu lucratives, et n'en sont pas moins recherchées. Il suffit aux contendans qu'elles soient honorables. Toutes les dépenses du roi de Sardaigne sont appliquées aux vrais besoins de l'Etat ; et ce n'est qu'ainsi qu'on fait refluer dans le peuple tout l'argent qu'on y a puisé, et qu'il peut de nouveau payer les impositions.

Nous dînâmes, au retour de la Superga, chez M. de Choiseul, en aussi nombreuse compagnie que les jours précédens. J'y trouvai entre autres le comte d'Ericeiro, ambassadeur de Portugal, petit-fils de celui qui traduisit en vers portugais l'Art poétique de Boileau. Je l'avais fort connu à Paris, où je le voyais souvent chez la belle princesse de Rohan, dont il était parent. Ayant su que je partais au sortir de table, il envoya, pendant le dîner, garnir ma chaise de vin de Sétubal et de Marasquin. Il était assez tard quand le dîner finit, et je ne pus aller coucher qu'à St.-Ambroise. Je remarquai, dès le soir, et la suite du voyage m'a confirmé, que les voiturins de Turin à Lyon traitent mieux les voyageurs que ne font ceux qui parcourent l'Italie. Peut-être cela vient-il de l'ordre qui règne dans l'administration

du roi de Sardaigne. Quand les premiers ressorts d'un Etat sont bien réglés, cela s'étend de proche en proche sur les objets mêmes qui n'attirent pas l'attention du gouvernement. Le vendredi, 5 juin, je traversai Suze, et allai dîner à la Novalèze. C'est là qu'on démonte les voitures pour les transporter à dos de mulets à Lanebourg, au delà du Mont-Cénis. La même opération se fait à Lanebourg, pour ceux qui vont de France en Italie. On a le choix, pour ce passage, d'un mulet, ou d'une chaise de paille portée sur deux bâtons. Le trajet de la Novalèze à Lanebourg, qui est de cinq lieues, se fait en quatre à cinq heures; et mes porteurs qui se relayaient souvent sans s'arrêter, marchaient aussi lestement à la montée et à la descente, qu'ils l'auraient pu faire dans les rues de Paris. Ils ne font, dans tout le trajet, que trois ou quatre pauses assez courtes. On monte l'espace de deux lieues. Le plateau qu'on traverse ensuite en a à peu près autant dans sa longueur, et la descente à Lanebourg, n'étant que d'une lieue, est si rapide, que, dans le temps où toute la montagne est couverte de neige, on descend en moins d'un quart-d'heure, sur un traîneau, d'une hauteur où l'on ne parvient en montant qu'en deux heures de marche. Il s'en faut bien qu'après cette descente on soit à Lanebourg au niveau commun des terres; car, à quelques inégalités près, on continue de descendre jusqu'à ce que l'on soit sorti de la Savoie. Quelque élevé que soit le plateau du Mont-Cénis, il n'est pas étonnant qu'étant dominé par des montagnes très-hautes, toujours couvertes de neige, il s'y soit formé un lac. Il peut avoir une lieue de circonférence; il est de la plus belle eau, et très-profond vers le milieu. Je m'arrêtai à considérer ces lieux qui offrent le tableau des ruines du monde, pendant que je faisais rafraîchir mes porteurs à une espèce d'auberge. L'hôte vient en prendre possession vers la fin du printemps, lorsque la fonte des neiges a découvert la verdure. Ce n'est pas qu'il n'y fît encore assez froid, quoique ce fût au mois de juin, et que le ciel fût sans nuages. Les cavités qui se trouvent dans plusieurs endroits du plateau étaient pleines de neige, et mon domestique me fit remarquer de la glace où il passait sur son mulet sans la rompre. La température est en effet sur les monts très-différente de celle de la plaine. En partant de la Novalèze à midi, qui n'est nulle part le moment le plus chaud du jour, nous éprouvions un froid très-vif; et entre une et deux heures, ce qui est partout le paroxisme de la chaleur, le froid se faisait sentir par degrés à mesure que nous montions, au point que je fus obligé de prendre ma redingote. Comme on m'avait parlé de la bonté

des truites qu'on pêche dans le lac du Mont-Cénis, j'en fis prendre et apporter pour mon souper à Lanebourg, et les trouvai telles qu'on me l'avait dit.

Le passage du Mont-Cénis, dont tant de voyageurs parlent comme d'une entreprise, n'est ni dangereux ni effrayant. Il y aurait, sans doute, du péril à le passer pendant que les neiges tombent, ou dans les grandes fontes, quand on peut craindre les lavanges; mais tous ces dangers sont communément prévus par les gens du pays. Ils en préviennent les voyageurs, et les porteurs ne s'exposeraient pas. Il n'y est guère arrivé de malheur que par une imprudence volontaire, et l'on ne doit pas supposer de danger à faire ce que font journellement tant de gens naturellement timides. La corniche qui fait partie du chemin de Savone à Gênes, bordée de précipices, est plus effrayante à la vue que le passage du Mont-Cénis.

Le samedi six, nous couchâmes à Saint-Michel, après avoir fait une halte en chemin. Le dimanche, 7, jour de la Pentecôte, nous passâmes à Saint-Jean-de-Maurienne, dînâmes à la Chambre, et allâmes coucher à Aiguebelle. Nous en partîmes le lundi, 8, pour aller dîner à la vue de Montmélian, à un hameau où nous fûmes très-bien traités. La couchée fut à Chambéri. Un banquier de Rome m'avait joint à Aiguebelle, et nous fîmes route ensemble jusqu'à Paris. Le mardi, 9, passant aux Échelles, je dînai au Pont-de-Beauvoisin, gardé, du côté où l'on sort de la Savoie, par des soldats piémontais, et de celui où l'on entre en France, par des Français. Les commis de cette douane frontière, qui sont très-attentifs à tout ce qui se passe, arrêtèrent ma chaise, et commençaient à détacher mon bagage. Le chef ayant, par hasard ou par curiosité, jeté les yeux sur mon passeport que je déployais pour le montrer au commandant de la place, dit à ses commis de rattacher les malles qui étaient encore derrière la chaise, et ajouta, en s'adressant à moi, que mon nom lui était connu, et que, s'il l'avait su d'abord, on ne se serait pas mis en devoir de me visiter. Je le remerçiai fort de ses politesses, et remontai en chaise. En traversant la place, j'aperçus, au milieu d'une troupe d'officiers, un homme que je jugeai être le commandant et qui l'était en effet. Je remis pied à terre, et lui présentai mon passeport signé du duc de Choiseul, ministre de la guerre et des affaires étrangères. A ce nom, tout militaire fléchit le genou; aussi le commandant, l'ayant lu et le trouvant conçu en termes assez obligeans pour moi, me le rendit avec des complimens qui ne l'étaient pas moins. Après dîner, nous allâmes coucher à la Tour du Pin. Le lendemain,

mercredi 10, nous allâmes dîner à la Verpillière, et j'arrivai à Lyon vers cinq heures.

A peine étais-je arrivé à l'hôtel garni du Palais-Royal, que j'y reçus la visite de l'intendant, M. Baillon. J'allai ensuite en faire une à l'archevêque, mon confrère à l'Académie Française. Il voulait me loger à l'archevêché, et envoyer chercher mes malles à l'auberge; et j'eus peine à obtenir qu'il m'y laissât pour le peu de séjour que je devais faire à Lyon. Je restai à souper avec lui : le lendemain j'y dînai; le jour suivant, chez l'intendant. Le samedi, 13, je partis de Lyon par la diligence, et arrivai à Paris le mercredi, 17, veille de la Fête-Dieu.

Longæ finis chartæque viæque.

PLAN ABRÉGÉ
DU GOUVERNEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

Les impôts que paie le peuple de l'État du pape, sont de deux sortes. Les uns entrent dans le trésor du prince, les autres servent aux dépenses de la communauté.

Toute ville, tout village, le plus petit bourg, compose une communauté; cette communauté a un conseil formé d'un certain nombre d'habitans, chargés de veiller aux intérêts de cette société.

Les États du pape sont divisés en autant de petits États, qui, dans l'origine, levaient par eux-mêmes les impôts que le prince leur demandait, et ceux qui étaient nécessaires pour leurs dépenses particulières. Ainsi l'État avait, dans cette partie, l'avantage des petites sociétés, qui, d'ordinaire, sont mieux administrées que les grandes.

Il ne reste plus que l'ombre de cet établissement. Les communautés subsistent, mais elles ne peuvent rien faire sans obtenir la permission du bureau d'administration, établi à Rome. Les tributs qu'elles paient sont présentement levés par des sous-traitans.

Les impôts portent sur différens objets; sur la terre, la mouture du blé, la viande, le vin, et sur diverses autres marchandises.

L'impôt sur la terre est assis suivant un cadastre particulier,

fort ancien, formé suivant la valeur et la quantité de la terre. Chaque communauté a son cadastre particulier. La taxe d'une terre, autrefois en friche, et qui pour cela même payait peu, hausse en proportion de son nouveau rapport. Quand il faut augmenter cet impôt, il s'augmente toujours dans la première proportion, et se diminue de même.

Dans le territoire romain, qui s'étend à quarante milles autour de Rome, l'impôt sur les terres est ordinairement très-modique, parce qu'il n'entre point dans la masse des revenus qui doivent se verser dans la caisse du prince; il est destiné pour l'entretien des ponts et chaussées. Il est réparti comme celui des communautés, suivant la valeur et la quantité des possessions. Cet impôt vient d'être augmenté, pour un an seulement. Ce surplus est destiné au trésor du prince, ayant voulu, par là, se couvrir des dépenses extraordinaires qu'il a été obligé de faire pour la dernière disette de grains. Le reste de l'État ecclésiastique est exempt de ce secours momentané.

L'impôt sur la mouture du blé se paie au moulin. On y porte une permission de moudre tant pesant de grain; ce qui ne peut jamais être moins d'un demi-rube. (Le rube de blé rend en farine six cent vingt, ou six cent quarante livres romaines, de douze onces. Cette différence de poids vient du grain plus ou moins pesant.) Un commis pèse la farine qui en provient, en enregistre le poids, et en fait payer le droit avant que la farine sorte. Le droit de mouture est différent suivant les lieux : il se payait à Rome, il y a un an, à raison de 4 livres tournois, pour chaque rube, par les particuliers, et 6 liv. 17 sous, par les boulangers.

Cette nouvelle disposition a été faite pour remédier à un abus qui s'était introduit. Les particuliers faisaient chez eux du pain, non-seulement pour leur provision, mais encore pour le vendre; ce qui nuisait beaucoup au commerce des boulangers, parce qu'ils pouvaient donner leur pain à meilleur marché.

On impose au marché, suivant le prix de la vente, le droit que doit payer un animal. Ce droit ne se paie point comptant; la communauté des bouchers est responsable des dettes de chacun en particulier. Il s'en paie une partie avec les graisses des animaux tués. Chaque boucher porte à un magasin commun, établi par le gouvernement, la graisse de la semaine : on l'enregistre, et l'on retranche de sa dette pour le droit, ce qui est retiré de la vente qui se fait aux chandeliers, qui sont obligés de venir s'y fournir à un certain prix.

Le prix des différentes viandes de bœuf, veau, agneau, mouton et cochon, est fixé. Cette fixation se fait après avoir envoyé compter dans tout le territoire romain le nombre des animaux. On

enregistre la quantité appartenante à chaque particulier, et il doit prouver l'avoir présentée au marché, ou rapporter les peaux de ceux qui sont morts d'accident ou de maladie, et en justifier la vérité.

Le prix des peaux est encore fixé, et un boucher ne peut les vendre qu'à un tanneur qui lui est désigné. Cette taxe de la viande se renouvelle tous les ans, et se fait en différens temps, suivant l'espèce d'animaux.

Hors de Rome la viande se vend toujours deux cinquièmes de sou moins que dans la ville. Les légats font aussi dans leurs départemens cette fixation, et suivent les mêmes règles qu'à Rome.

Le vin du territoire romain est exempt. Celui qui n'en provient pas, mais qui est cependant de l'État du pape, paie 20 sous par barril. Ce barril contient environ soixante-huit bouteilles de France.

Le vin étranger, quel qu'il soit, paie 2 sous et demi par pinte. Celui qui entre en futaille, paie près de 50 pour 100 de l'estimation. On ne peut rendre raison de cette différence, à moins que ce ne soit la douceur de l'estimation : chose qui cependant est fort arbitraire, et qui dépend de la faveur pour les personnes.

Dans plusieurs endroits, l'impôt ne porte point sur l'objet dénommé, la communauté ayant représenté qu'une autre partie le supporterait plus facilement, et le bureau d'administration ayant consenti à ce changement. Ce droit de remontrance est le seul reste de la puissance qu'ont eue autrefois ces assemblées de citoyens.

Tout l'État paie l'impôt du sel. Il se fabrique à Ostie, sur la Méditerranée, et à Cervia, sur la mer Adriatique. Il se distribue, de ces deux salines, dans tous les États du pape. La différence du prix consiste dans la différence qu'y peut apporter le transport plus ou moins éloigné. Il n'y a point de fraude sur cette partie ; le contrebandier n'y gagnerait rien. 2 sous la livre de douze onces est le prix le plus haut : 1 sou est le plus bas.

Il n'y a pas long-temps que le tabac était aussi une ferme. Il s'y faisait une grande contrebande, et les frais nécessaires pour l'empêcher, ou plutôt pour la diminuer, en absorbaient le bénéfice. Le prince a rendu le tabac marchand, a augmenté le prix du sel, et a ajouté quelques autres droits à la douane de Rome. Quoique ces augmentations rendent plus que ne rendait la ferme du tabac, la nation a vu ce changement avec plaisir ; parce que ce n'est pas tant l'impôt qui fatigue que la manière d'imposer.

Quelques villes ont des douanes ; il n'y en n'a point sur les frontières ; elles ne sont que pour le territoire romain, autour

duquel elles forment un cordon. Ce qui entre dans le reste des États du pape n'y est point sujet. Les marchandises destinées pour Rome, ne payent qu'à Rome; celles destinées pour les autres lieux, dans le reste du territoire romain, payent sur la frontière de ce territoire.

Le revenu de la douane de Rome est considérable, malgré les abus énormes qui s'y introduisent. Tout cardinal, grand seigneur et ambassadeur a des droits de franchise, par lesquels il lui est permis de faire entrer une certaine quantité de denrées, sans payer les droits. Il en fait passer le double, le triple et davantage. Les commis le voient, et n'osent s'y opposer dans un gouvernement où celui qu'ils auront saisi, sera le lendemain leur maître, parent ou ami de la famille qui régnera.

Une marchandise ainsi entrée, par conséquent non marquée des plombs de la douane, pourrait être suivie et arrêtée chez un négociant, s'il la faisait transporter chez lui : c'est pour cela qu'il la laisse dans la maison de la personne exempte, jusqu'à ce qu'il puisse s'en défaire.

Toute soierie paie le vingt-deuxième pour cent de l'estimation. Les draps fins paient moins que les draps grossiers; ce qui est établi pour l'encouragement des fabriques du pays, qui travaillent presque toutes en draps grossiers.

Les douanes sont en régie.

Outre ces différens revenus, le trésor a quantité de terres, étangs, bois et autres domaines qu'il afferme. Il jouit de la ferme des aliénations, de celle des postes, de celle de l'imprimerie royale, et de quelques autres.

La ferme des postes donne, par an, au trésor, un peu plus de quarante-six mille écus. Il y a beaucoup de franchises. Le fermier m'a dit, que tout au plus un dixième de ce qui vient, paie le droit. La France, l'Empire, Turin, Gênes, Naples, Venise et Florence ont leur poste particulière, qui retient pour elle le port des lettres qu'elles apportent. Une lettre d'une seule feuille de papier, de quelque lieu de l'État qu'elle vienne, ne paie qu'un sou. Si cette même feuille est divisée en deux, elle paie deux sous, toujours un sou de plus pour chaque morceau d'augmentation. C'est pour s'en éclaircir, que toutes les lettres sont percées par le coin. Les paquets qui peuvent entrer par une certaine ouverture, sont taxés sur le même pied des lettres. Pour les autres, quand ils ne s'adressent pas à quelqu'un qui ait la franchise, il faut en payer le port d'avance, suivant un tarif d'estimation. Ce tarif n'est pas suivi à la rigueur; on peut marchander avec le fermier, qui diminue assez aisément, et qui m'a dit s'en trouver fort bien. Avant qu'il eût pris ce parti,

aucun des paquets ne payait; on trouvait toujours le moyen de les adresser à des personnes exemptes. C'est un abus qu'il n'était pas possible de corriger que par la voie qu'a prise le fermier.

Les impôts pour les charges de la communauté, seule taxe dont soient exempts les ecclésiastiques, servent pour entretenir le gouverneur, le médecin, le chirurgien, le secrétaire, le maître d'école, les ponts et chaussées. Le médecin et le chirurgien doivent assister ceux de la communauté qui les appellent, sans qu'ils puissent exiger aucune récompense.

Les fermiers sont obligés de payer tous les deux mois, la partie due de leur traité annuel. Régisseurs ou fermiers versent en droiture dans le trésor.

Par différens états que j'ai eu des revenus du prince, ils montent environ à deux millions d'écus romains. (L'écu romain est évalué à cent cinq sous de notre monnaie : c'est toujours de cet écu dont je parle.) La dépense excède la recette, c'est un point sur lequel s'accordent les différens états. Il y en a qui font monter cet excédant très-haut. Différentes circonstances peuvent le faire beaucoup varier.

Il n'y a que deux espèces de papiers publics portant intérêt; les lieux de mont et les vacables. Ces deux papiers sont des contrats de rentes. Le lieu de mont est une rente perpétuelle; le vacable est une rente viagère.

Le trésor paie trois pour cent pour les intérêts du lieu de mont. On peut même dire qu'il paie moins de trois; car un lieu de mont qui coûte cent vingt-sept écus ou cent trente écus, n'en rapporte que trois. C'est la place qui les a fait monter si haut. Dans l'origine, un lieu de mont n'a été payé que cent écus, et il n'est remboursable, par le gouvernement, que sur ce pied.

Le lieu de mont est un effet si accrédité, qu'il est beaucoup plus recherché que les terres. La preuve est que les terres rapportent d'ordinaire quatre pour cent, quoique mal cultivées. On verra ci-après les obstacles qui s'opposent à la valeur de ce seul bien. Les fiefs rapportent un ou deux pour cent. Ils sont tombés, parce qu'il est rare d'en trouver à vendre, étant presque tous substitués à perpétuité dans les grandes familles. La vente des lieux de mont est plus facile; elle ne consiste qu'à se faire enregistrer à la banque, à la place du vendeur.

Les vacables sont des rentes viagères, d'une espèce inconnue en France. Il est permis, à celui sur la tête duquel cette rente a été placée, de la vendre à un autre. Le nouvel acheteur en jouit, durant sa vie, aux mêmes conditions qu'en jouissait celui de qui il l'a achetée, et il lui est permis de la vendre de même, de sorte que cette rente peut devenir perpétuelle, en passant

ainsi de l'un à l'autre. Il faut cependant avertir, qu'il y a deux conditions à remplir pour que cette vente acquière toute la validité nécessaire. La première est que le vendeur ne doit point avoir soixante-trois ans révolus ; la seconde, que le vendeur doit vivre quarante jours après la vente. Si ces formalités ne sont point remplies, la vente est nulle, et le vacable est éteint. C'est pour que cette loi soit suivie, qu'on ne peut faire cette vente sans la permission du prince, qui ne la refuse point, à moins que le vendeur ne soit en danger de mort, ou attaqué d'une maladie de langueur, qui fasse craindre pour sa vie.

L'intérêt du vacable n'est pas fixé. Le prince a assigné, pour payer ces rentes, les revenus de la daterie. Le plus ou le moins de rapport de cet effet, dépend donc du nombre d'expéditions dans cet office. Depuis le concordat de la cour de Rome avec celle d'Espagne ; depuis que les puissances demandent beaucoup de diminution sur le prix des bulles, cet effet produit beaucoup moins. Sixte-Quint ; premier créateur des lieux de mont et des vacables, avait destiné l'extinction des vacables à une caisse d'amortissement pour les lieux de mont. Les papes en ont fait ordinairement d'autres emplois. Benoît XIV, seul, les a appliqués au remboursement des dettes.

Il y a une autre espèce de rente viagère, qui se constitue sur la tête de celui qui reçoit l'argent, et qui meurt avec lui. L'intérêt en est plus ou moins fort, suivant l'âge de l'emprunteur, suivant le besoin qu'il en a, et suivant la rareté de l'espèce : conditions qui, d'ordinaire, constituent le prix de ces rentes. Pour assurer l'intérêt au prêteur, l'emprunteur met en dépôt au Mont-de-Piété, des lieux de mont de la même somme du prêt ; mais dont le fonds reste hypothéqué. Ces sortes de contrats, peu connus ailleurs, ne se font qu'entre particuliers, et toujours avec la liberté à l'emprunteur, de rembourser quand il lui plaît.

Les lieux de mont passent, comme je l'ai déjà dit, pour l'effet le plus solide. C'est pour cela que, comme il n'y a ici nulle manière de s'assurer qu'une terre qu'on achète n'est point chargée d'hypothèques, le vendeur, pour trouver à vendre, est obligé de consigner, en lieux de mont, une partie de la somme provenante de la vente, suivant la volonté de l'acheteur. Le nouveau possesseur prend cette précaution pour assurer son argent, en cas qu'il se découvrît, dans la suite, des hypothèques ou des substitutions qu'on eût voulu lui cacher. Cette hypothèque des lieux de mont, pour les terres, est éternelle. J'en sais qui, pour pareille raison, sont en dépôt depuis cent cinquante ans, et ne peuvent se retirer. Il y en a peut-être depuis plus long-temps.

On sent combien cette nécessité met d'entraves dans les arrangemens de famille, et qu'elle doit être une des raisons pour lesquelles les terres sont à si bon marché. Rome pourrait imiter Vienne dans l'établissement utile des tables publiques d'hypothèque pour les terres.

Comme tout est réductible au calcul, ces lieux du mont, quoique engagés pour termes fort longs, sont un objet de négociation. On les achète à des prix beaucoup au-dessous de leur valeur. Véritablement ils ont beaucoup perdu, puisqu'ils ne peuvent servir d'hypothèque.

Ce recours perpétuel aux lieux de mont pour être déposés comme hypothèque, peut servir à expliquer, en partie, (car on voit bien qu'il y a encore une autre raison) pourquoi ces papiers, qui ne rapportent que trois pour cent, se vendent cent vingt-sept écus. Celui qui a besoin d'aliéner des lieux de mont pour consommer une affaire quelconque, et qui n'en a point, a recours à celui qui en a. Il paie à ce prêteur de lieux de mont un certain intérêt, trois, quatre ou plus par cent, toujours suivant le besoin qu'il en a, et la confiance que le prêteur a en lui. Cet intérêt, qui passe l'intérêt légal, doit être regardé comme une assurance de ces lieux de mont, puisqu'ils seraient perdus pour le prêteur, si l'emprunteur faisait banqueroute.

L'intérêt de lieu du mont était, dans l'origine, à cinq pour cent. Ceux que le prince déclara non remboursables, ne l'ont jamais été : ceux-là sont les plus chers sur la place. Ceux qui, tous les ans, doivent être remboursés, suivant que le sort en décide, le sont un peu moins. Les remboursemens indiqués ne se font pas exactement; ce qui plaît fort aux possesseurs de ces papiers. Ils ne pensent point que la dette s'accumule, et qu'il deviendra peut-être impossible de la payer.

Suivant les intérêts payés annuellement par le trésor, le principal des lieux de mont monte au plus à quarante millions d'écus.

Tant que le lieu de mont est en dépôt, il y aurait des spéculations très-avantageuses à faire sur cet effet ; mais il faudrait bien connaître la place.

Il y a peu d'argent dans les États du pape. Ils ne renferment point de mines, et le commerce y est peu considérable. Plusieurs des sources qui, autrefois, ont tant apporté d'argent dans la capitale du monde chrétien, sont taries. Je ne saurais dire, même à peu près, combien il y a d'espèces monnoyées. Je n'ai pu trouver aucun auteur italien qui traite des finances, et de ce qui y a rapport : mais ma plus forte raison, pour appuyer mon assertion, est qu'à Rome, la monnaie de papier est celle qui circule le plus,

et qu'on a beaucoup de peine de trouver à la changer contre l'espèce réelle. Cette monnaie de papier mérite une considération particulière.

Il y a à Rome deux banques publiques, qui donnent en papier-monnaie la valeur qu'on y porte en argent. Dans l'origine, ces banques avaient le même prétexte que toutes celles établies en Europe : l'État voulait, en augmentant la représentation, rendre la circulation plus considérable. Si l'esprit de l'institution avait été suivi, cet établissement aurait pu être utile à ce pays; car une banque, qui me paraît toujours dangereuse dans un grand État riche, quelque bien administré qu'il soit, pourrait peut-être devenir de quelque utilité dans un petit État pauvre, si les abus ne s'y introduisaient point. Mais comment ne pas dépenser, quand la source des richesses paraît inépuisable, ainsi que celle d'une monnaie de papier qui se fabrique à si peu de frais. Le temps est venu où le papier a surpassé de beaucoup l'argent des coffres des banques. Enfin, aujourd'hui, les coffres sont vides, relativement à la dette. Tout le monde le sait, et le crédit de la monnaie de papier subsiste. Tout homme qui a réfléchi sur la délicatesse du crédit, est étonné quand il apprend, qu'un homme va présenter aux banques un billet de cent écus pour avoir de l'argent, reçoit tout au plus huit ou dix écus, et pour le reste de la somme, on lui donne un billet équivalent. Quand on en veut davantage, il faut envoyer une autre personne recevoir un autre billet; car la même n'aura plus d'argent de toute la journée. Depuis plusieurs années ces petites ruses s'emploient à Rome, et on n'a point la moindre inquiétude sur la monnaie de papier. Il est vrai que le prince l'a toujours reçue comme il la donne. Cette monnaie ne sort point de la capitale.

Cette rareté d'espèces m'avait fait croire que la monnaie devait travailler bien peu. Je regardai comme un objet de curiosité le relevé de ce travail, depuis plusieurs années. C'est un mystère que je n'ai jamais pu percer, quelque tentative que j'aie faite.

La monnaie commet une grande faute dans la fabrication des pièces d'argent de dix sous et de trente sous; la proportion qui doit être entre l'or et l'argent, n'y est point observée. Aussi sortent-elles pour de l'or.

Quoiqu'il y ait peu d'argent dans les États du pape, cette marchandise n'est point chère, parce qu'il y a encore moins de besoins. Il ne s'y fait ni commerce ni amélioration de terres.

Les casuistes font pratiquer ici leurs maximes sur le prêt. On ne peut, suivant la loi, exiger d'intérêt d'un fonds non aliéné. L'intérêt du particulier, du marchand, d'une communauté religieuse, est fixé par le gouvernement. On prête à six pour

cent au marchand, à quatre au particulier, et à trois à la communauté religieuse. Quiconque dénonce quelqu'un qui enfreint la loi est récompensé par une part de la somme confisquée, et souvent on a vu un emprunteur assez perfide pour accuser celui qu'il a lui-même conduit dans le piége.

Les délateurs sont un des grands rapports de ce gouvernement. Tous les jours il paraît de nouveaux édits, par lesquels le délateur y est toujours sollicité.

Ces édits multipliés sont un objet de commerce pour la ferme de l'imprimerie. Tout marchand est obligé d'acheter dix sous chaque édit qui regarde sa profession. Il doit être affiché dans sa boutique, et il doit en acheter un autre quand le premier ne peut plus servir. Les procureurs et avocats sont obligés de faire imprimer leurs plaidoyers par l'imprimerie du prince, qui leur fait payer à peu près le double plus qu'un autre imprimeur.

Il y a dans Rome environ trois cents métiers montés, où l'on fabrique toutes sortes d'étoffes, comme draps unis, velours, damas, ras de St.-Cyr, taffetas, camelots, etc. Les étoffes de France sont plus belles, mieux travaillées, et moins chères.

Il y a environ six cents métiers de rubans de soie, de bas, de galons d'or, d'argent et de livrées. Il se fait une grande consommation de ces derniers galons. On se refuse tout pour avoir un nombreux domestique, et tous portent la livrée.

Bologne, Pezaro, Camerino, Perousse et Termi, ont aussi différentes manufactures de cette même sorte. Le reste de l'État en a peu ou point.

Un bon ouvrier pour ces sortes d'ouvrages, se paie quarante sous par jour, quoiqu'il fasse moins de besogne qu'un ouvrier français. Le maître le fournit de toutes sortes d'outils. Ce prix de la main-d'œuvre est beaucoup plus cher qu'il ne le devrait être, si on considère la médiocre valeur de la denrée première. Mais un ouvrier qui doit être oisif pendant plusieurs fêtes forcées ou de dévotion, comme celles des confrairies dans lesquelles il est engagé, ce qui est une espèce de nécessité, a besoin de gagner le jour de son travail, de quoi subsister pour le jour de son loisir. De plus, les hôpitaux, les aumônes, les fondations pieuses, sont tellement multipliées, qu'il est très-aisé de vivre en ne faisant rien.

On est peu difficile sur les apprentissages. Les maîtrises ne coûtent presque rien. La première dépense monte à une dixaine d'écus. Il y a ensuite chaque année une médiocre redevance, pour l'église, adoptée par le corps de métier dont on est membre.

Il y a ici un établissement économique, dont on croit devoir dire quelques mots. C'est le Mont-de-Piété. On y prête sur gages.

Cet établissement est le destructeur des usuriers. On y reçoit en dépôt l'argent des particuliers, leur vaisselle, leurs diamans, et autres effets quelconques; et quand le propriétaire le désire, on lui rend le tout, ou telle partie qu'il demande. L'intérêt exigé est de deux pour cent. Au bout de dix-huit mois, l'effet engagé est perdu s'il n'est pas retiré. Si on le retire, on le replace un jour après comme un nouveau gage. Comme ce bureau a été, dans sa première institution, formé pour subvenir aux besoins des pauvres, il ne pouvait exiger d'intérêt de la somme prêtée, quand elle ne passait pas cent écus romains. On a réduit cette somme à trente écus. Les bénéfices consistent dans l'intérêt de deux pour cent; dans un certain droit qui est attribué à chaque placement dans la vente des effets non retirés (car ils sont toujours engagés pour un tiers au-dessous de la valeur); dans la perte des reconnaissances des effets engagés, qui alors appartiennent au bureau. Malgré ces profits considérables, les abus ont ruiné cet établissement.

La France a quarante-six mille deux cent soixante-dix-neuf lieues carrées Les Etats du pape en ont huit mille deux cent vingt-six. Le rapport est donc comme un, à un peu moins de cinq deux tiers. Je mets le rapport à six, pour accorder tout l'avantage aux Etats du pape. En s'arrêtant aux calculs les plus bas, la France possède dix-huit millions d'habitans. Les Etats du pape en ont deux millions, suivant le tableau avoué par le gouvernement. Calcul que je crois poussé trop haut. Pour que le rapport fût gardé dans le nombre des habitans des Etats du pape en le comparant à ceux de la France, il faudrait que les premiers eussent près de trois millions d'habitans, pour qu'il le fût dans le tribut. Comme la France paie trois cents millions d'impôts et plus en temps de paix, les Etats du pape devraient payer dix millions d'écus romains. On sait que le terroir de l'Italie est bon, et que les hommes y naissent avec des talens, et que deux mers baignent presque de tous côtés les Etats du pape. Quelle preuve de ce que produit la différence du gouvernement et de l'administration?

En tout le pays est très-mal administré. Le gouvernement se mêle cependant de tout, particulièrement du blé et de l'huile. Ces deux denrées, qui paraissent faire toute son attention, sont toujours à la veille de manquer. Ce qui n'est pas étonnant quand on connaît la manutention.

L'annone (c'est les greniers d'abondance de Rome) prend le blé où il lui plaît, et fixe le prix. C'est ce même bureau qui donne la permission d'exportation, toujours prohibée. Cette permission se paie. Tout le territoire de Rome est en pacages

pour la nourriture des bestiaux, quoiqu'il soit très-bon pour rapporter du blé. Les propriétaires aiment mieux le laisser ainsi abandonné, et y trouvent mieux leur compte qu'à avoir des greniers de blé, dont ils ne pourraient se défaire, le plus souvent, qu'à leur perte.

On est obligé de vendre l'huile au bureau établi pour l'acheter. Lui seul l'achète ce qu'il lui plaît, la vend aux détailleurs, et leur en fixe le prix. Cette huile se conserve dans de grands puits, où se mêlent toutes les qualités. Ce qui fait qu'elle est toujours très-mauvaise.

La destinée de l'Italie semble d'être mal gouvernée. Auguste mourant donne à Tibère, pour une des grandes maximes d'administration, de ne jamais envoyer un homme puissant commander en Egypte. Ce prince craignait qu'un mécontent n'empêchât le blé d'en sortir, et n'affamât l'Italie.

Les Etats du pape n'ont que deux bons ports; Civita-Vecchia et Ancône. Les autres ne sont que des plages peu sûres, et où ne peuvent mouiller que de très-petits bâtimens.

Civita-Vecchia, nommé autrefois *Centum Cellæ*, est l'ouvrage de Trajan. C'est un de ces monumens de la manière solide de construire des Romains. Ce port est bon et sûr. Il y a deux passes; celle du levant est la meilleure. L'entrée et le bassin ne sont point également profonds. Il est fort sage, quand le bâtiment est de plus de deux cents tonneaux, de prendre un pilote du pays pour l'entrer. Il n'y a point de mouillage pour les frégates au dessus de quarante pièces de canon.

On travaille présentement à améliorer le port d'Ancône. Il peut y entrer des frégates de la même sorte qu'à Civita-Vecchia.

La marine du pape consiste en trois galères qui peuvent naviguer; deux autres galères qui ne naviguent plus; deux frégates; et les petits bâtimens nécessaires pour le service du port, et pour celui à faire à la mer. Les armemens se font par entreprises. Lorsque la ferme commence, la valeur de cette petite escadre s'estime à l'amiable. A l'expiration de la ferme, le fermier paie le déchet au trésor. S'il y a des réparations et des augmentations, le trésor lui en fait bon.

Voici les conditions de la ferme qui eut lieu depuis 1756 jusqu'en 1760. Quand les galères étaient en mer, le trésor donnait d'avance au fermier, tous les deux mois, neuf mille cent cinquante écus romains. (L'écu romain vaut environ cinq livres cinq sous de notre monnaie). Quand elles étaient dans le port, le trésor ne donnait plus que cinq mille quatre cents écus tous les deux mois.

Le fermier ne recevait pour chacune des galères qui ne navi-

guait plus, que deux cent quinze écus par mois ; cent écus par mois pour tous les petits bâtimens de service dans le port. Lorsque les deux frégates étaient en armement, le trésor donnait au fermier six mille trois cents écus tous les deux mois, ce qui faisait pour toute l'année, sur le pied de guerre, trente-sept mille huit cents écus.

Lorsque les frégates n'étaient point à la mer, le fermier ne recevait plus que cinq mille deux cent cinquante écus tous les deux mois.

Le fermier était obligé de faire toutes les dépenses. Il payait les salaires des officiers, des soldats et des matelots. Ces salaires, ainsi que les rations, ne sont pas à sa disposition ; tout est réglé.

Lorsqu'un bâtiment se perd, ou s'il est maltraité dans un combat, c'est pour le compte du trésor. Si le fermier a besoin de bois, il peut en couper, sans payer, dans les forêts dont l'Etat est propriétaire.

Le fermier compose l'équipage comme il lui plaît, pour l'espèce d'hommes; mais non pour le nombre, qui est réglé. Il ne peut rien changer, ni à l'état major, ni à quelques principaux officiers mariniers.

En prenant huit mois d'armement et quatre mois de repos, la marine du pape coûte quatre-vingt-six mille deux cent treize écus. Le fermier m'a assuré qu'elle coûte, année commune, cent vingt mille écus, à cause des dépenses extraordinaires qui surviennent, et qui sont pour le compte du prince.

Les bâtimens du pays pour le commerce de la Méditerranée, consistent en une dixaine de tartanes et autant de felouques. Les tartanes s'occupent à la pêche et à transporter du blé. Les felouques remontent et descendent le Tibre pour transporter les marchandises que les bâtimens apportent à Civita-Vecchia.

Les assurances, jusqu'à Livourne et Gênes, montent jusqu'à un pour cent, dans les temps ordinaires. Elles augmentent lorsqu'on craint les barbaresques.

La plupart des bâtimens français qui abordent à Civita-Vecchia, sont des petits bâtimens provençaux. Il en arrive environ soixante, année commune.

Ils portent du sucre, du café, du cacao, de la morue, des amandes, du tabac, des vins, des draps d'Elbœuf, d'Abbeville, des étamines, quelques galons, de la faïence de Moustiers et de la quincaillerie.

Ils exportent de l'alun, de la laine, des bois de construction, du soufre et de la porcelaine. L'assurance de Marseille à Civita-Vecchia, est de un pour cent.

Une trentaine de bâtimens anglais portent de la morue, des harengs, du plomb, de l'étain, du bois de campêche, du sucre, des cristaux, de la porcelaine de la Chine, des peaux de Russie, des cuirs d'Irlande, des camelots, des bottines. Ils n'exportent que fort peu de vitriol. Leur fret est à proportion moins cher que celui des Français. L'assurance est de deux pour cent, de.... au capitaine.

Sept ou huit navires hollandais apportent toutes sortes d'épiceries, de drogues, des cuirs de Russie, du fer, des draps fins, du thé, du cacao, du beurre salé, du fromage, des toiles de lin et du tabac. Ils n'exportent rien. Le fret est, pour les épiceries et drogues, de dix piastres de huit réaux, par millier; de neuf piastres de même valeur pour les draps et toiles. Les assurances sont les mêmes que celles des Anglais.

Il vient environ cent bâtimens génois. Ils apportent toutes sortes de confitures, de l'huile, des velours, des champignons salés, des citrons, du riz, du tabac d'Espagne et du bois de Brésil, etc.

Ils exportent des grains, quand l'exportation en est permise, des bois à brûler et de construction, du fromage et de la viande salée.

Il vient trois cents bâtimens napolitains ou siciliens, qui apportent toutes sortes de fruits verts et secs, de l'huile, du vin, du thon salé, des anchois, des sardines, du riz, des légumes, de la soude, des soieries de Sicile, des confitures et de la quincaillerie. Ils exportent du charbon, du papier, du miel et un peu d'alun. L'assurance est d'un et demi pour cent.

Il vient cinquante à soixante bâtimens toscans, qui portent de la cire, du café du Levant, des peaux de Russie, du caviar, du vin, des eaux minérales, du bray et du goudron. Ils exportent du fromage, de la viande salée et de l'alun, etc.

Il vient une dixaine de bâtimens espagnols, qui portent des vins, des peaux, des nates, des canons de fusils, et exportent de la viande salée.

Les autres nations de la Méditerranée, comme les Corses, les Maltais, etc., viennent à Civita-Vecchia, apporter les fruits de leur pays. Leur exportation est peu considérable. Les Vénitiens ne viennent point à Civita-Vecchia; il n'en paraît qu'à Ancône.

Il y a dans la mer Adriatique plusieurs barques de soixante tonneaux et plus, portant pavillon du pape. Elles ne vont que sur les côtes de cette mer. L'objet de leur commerce est de transporter des comestibles, du bois de construction et à brûler, du tabac, du poisson sec. Le fret le plus haut des bâtimens, le

plus considérable, ne monte pas à plus de cent écus romains, par voyage. Leur assurance est d'un et demi pour cent, suivant la saison et la longueur de la traversée.

On voit, par an, dans le port d'Ancône, une trentaine de bâtimens anglais qui y portent du poisson sec et salé, du plomb, des bois de teinture, et autres objets manufacturés en Angleterre.

Il y vient environ dix bâtimens français, chargés de sucre et de café, et autres genres de manufactures. L'assurance, pour un bâtiment qui part d'un port d'Angleterre, ou d'un port de France, pour se rendre à Ancône, est la même.

Trois ou quatre vaisseaux hollandais apportent des drogues et des draps.

Autant de danois apportent du poisson sec de la Norwège. L'assurance de ces nations du Nord est de trois à quatre pour cent.

Il vient cinquante bâtimens levantins, de diverse grandeur, chargés, pour la plupart, de coton et de fruits secs du pays. L'assurance est d'un et demi à trois pour cent, selon les pavillons et les voyages.

Les bâtimens français, anglais et hollandais, font ordinairement leur retour en blé, pour Livourne et Gênes, et du soufre pour leur pays. Les principaux objets d'exportation des Etats du pape, sont de la laine, de l'alun, de la porcelaine et du bois de construction.

LETTRES

Écrites par Duclos, pendant son voyage en Italie.

LETTRE PREMIÈRE.

A M. Abeille.

Toulon, le 6 décembre 1766.

Je suis ici depuis trois jours, mon cher ami. M. Hurson, intendant de la marine, le commandant du port et tous les officiers voudraient nous y retenir tout l'hiver, qui n'en est pas un ici. Je retourne cependant demain à Marseille; peut-être reviendrai-je encore ici, d'où je partirai pour Antibes, où je m'embarquerai pour Gênes. Je vous écrirai des différens séjours. Nous avons partout reçu le plus grand accueil.

Huit jours après vous, nous savons tout ce qui se passe à Paris. Voilà donc M. de La Chalotais à la Bastille ! il n'y aura que les accusés qui sauveront leur honneur de cette effroyable affaire. J'ai le plus grand désir que vous m'envoyiez le journal que je vous ai demandé, lorsque je serai en état de vous donner une adresse. On parle ici avec de justes éloges de M. de Montigni et de M. de Montron : je n'en suis pas surpris. Voici ma seconde lettre (1) ; marquez-moi le nombre que vous en aurez reçu, pour que je sache si tout vous parvient. Je ne vous répéterai plus les complimens et amitiés dont je vous chargeais dans ma première : cela soit dit une fois pour toutes : *Vale et me ama.*

LETTRE II.

Au même.

Gênes, le 22 décembre 1766.

Je suis ici depuis plusieurs jours, mon cher ami, et j'en pars aujourd'hui pour Rome, où je serai avant que vous receviez ma lettre. Vous pouvez donc m'adresser actuellement, par la voie de M. Jeannel, tout ce que vous voudrez. Mon adresse peut être indifféremment, ou chez notre ambassadeur, ou chez le directeur de la poste à Rome, au choix de M. Jeannel : je veillerai à l'un et à l'autre entrepôt. Je n'ai pu me dispenser de m'arrêter ici huit jours, par l'accueil qu'on m'y a fait. Notre ministre ne voulait pas que j'eusse d'autre maison que son hôtel ; et M. de Lomellini, ancien doge, m'a reçu comme un frère. Nous avons bu ensemble à nos amis de Paris. D'Alembert pense bien qu'il n'a pas été oublié. Faites-lui, je vous prie, grande mention de moi, et bien des amitiés pour celle qu'il me fait lui-même de tenir notre froid registre. Ne m'oubliez pas auprès de mademoiselle Quinault, la bonne Olympe, toute votre famille et du Tartre, qui se chargera de tous ceux de mes amis que vous ne connaissez pas. Il sait à quel degré j'en suis avec chacun.

Vous devez avoir le journal de M. de La Chalotais. Je ne vous demande point de me l'envoyer ; mais gardez-m'en-un, et m'en dites votre avis et son effet. Si vous voyez actuellement sa respectable fille, mettez-moi à ses pieds. On m'avait recommandé, en partant, la prudence sur cette affaire. Mais j'ai peu de vocation pour cette vertu-là : j'ai préféré le courage de l'amitié. J'ai parlé comme je pense, à tout ce que j'ai rencontré, et j'ai eu la satisfaction de plaire à tous les questionneurs. Bon jour, mon cher ami. *Vale iterùm et me ama.*

(1) La première n'est point parvenue.

LETTRE III.

Au même.

Rome, 28 janvier 1767.

Je ne vous demande, mon cher ami, d'autres nouvelles de France que sur nos amis et nos sociétés. A quinze jours près, je suis aussi bien instruit que vous, et quelquefois mieux, grâces à la confiance dont m'honore notre ambassadeur. Je ne saurais trop m'en louer; il me dit hier que je réussissais très-bien dans Rome, et qu'il l'avait mandé en France aux ministres et à d'autres; cependant je me mets aussi à l'aise ici à table et ailleurs qu'à Paris.

Il m'est impossible d'être de retour plus tôt qu'en juin. Si j'écrivais mon voyage, il ne ressemblerait à aucun autre, et n'en vaudrait pas moins : je remets cet article-là pour nos dîners du samedi. Rome est certainement digne de curiosité, et même d'un examen réfléchi; mais, pour se fixer, Paris l'emporte supérieurement, et à tous égards, sur l'Italie, l'Angleterre, etc. Je me porte à merveille; et la saison s'adoucissant journellement, j'espère me sauver des rhumes auxquels je suis sujet l'hiver, puisque je me suis tiré de l'Apennin, où j'ai éprouvé le plus grand froid que j'aie éprouvé de ma vie. Je vous parlerai, à mon retour, du physique et du moral de ce pays-ci. Je voudrais que les états durassent six mois, pour trouver à Paris notre ami Bellangerais. Il me semble que les lettres-patentes sont des lettres de grâce accordées aux accusateurs. Mandez-moi s'il y a d'autres exilés, et où ils sont. Qu'est devenu Le Boucher? Au diable le papier sur lequel j'écris! Il n'a pas plus d'âme que les gens du pays.

Je reçois dans ce moment une lettre de la comtesse d'Oxford, qui veut que je loge chez elle à Naples; et, quelque goût de préférence que j'aie pour les auberges, je serai peut-être obligé d'accepter, attendu le déluge d'étrangers qui inondent Naples, par l'interdiction du carnaval et des spectacles à Rome. Cela peut être d'un saint pape; mais cela est sûrement d'un sot prince. Je vous parais un peu léger en style. Rassurez-vous : le peuple crie hautement contre celui dont il reçoit la bénédiction à genoux dans la rue et dans la boue. Vous croyez bien que les gens propres, et je le suis beaucoup, évitent sa rencontre, quand il pleut. La semaine sainte ramenera ici tous les déserteurs. L'affluence y sera si grande que je garde mon logement pendant mon absence, pour en être sûr. A propos de logement, on m'en destine un à l'inquisition de Civita-Vecchia. Si j'y vais, rassurez-vous encore : le père dominicain, premier in-

quisiteur, m'a pris en affection sur ce qu'on lui a dit de moi, et veut me loger, comme il a déjà fait à l'égard de quelqu'un qui me ressemblait beaucoup : ce qui n'empêche pas que je ne sois fort bien venu ici, au collége romain, chez les jésuites; car eux et les dominicains *non contentur*. J'ajouterai qu'à quelques petites et honnêtes discrétions près, je ne me suis masqué nulle part. En voilà bien assez pour un écrivain ennemi de l'écriture. Je n'ose m'informer de l'état de notre malheureuse et respectable mademoiselle de La Chalotais. Mais, si vous avez par vous ou par d'autres quelque correspondance avec elle, soyez l'interprète de mes sentimens que vous connaissez. *Vale iterùm.*

Ma mère me fait mander que, dans les circonstances présentes, elle approuve fort mon voyage : cela n'est pas d'une tête centenaire. Quel plaisir j'aurai à la revoir !

Donnez-moi des nouvelles de tous nos amis, et longuement, en cahier. On me mande qu'on dit à Paris que je suis exilé.

LETTRE IV.

Au même.

Rome, le 4 janvier 1767.

Croyez-vous donc que ce soit aux exilés à écrire ? Je n'ai encore reçu qu'une seule lettre de vous. Je ne vous demande aucune nouvelle de gazette, ni même des états, dont nous recevons ici un journal aussi exact que celui de notre ami. Je veux que vous me parliez de nos sociétés et de mille riens si agréables à trois cents lieues.

Après les pluies abondantes des premiers jours de janvier, nous avons eu quelques petites gelées les matins, et depuis huit jours le plus beau mois de mai. J'en profite pour parcourir les ruines. Si monsieur votre frère était ici, la tête lui en tournerait ; il se joindrait sans doute aux dessinateurs qu'on rencontre dans les places, les débris des temples et les vignes, sans que le peuple y fasse seulement attention, tant il y est fait.

Je fus, hier, présenté au pape avec qui je m'entretins plus d'une demi-heure aussi à mon aise qu'avec l'intendant de Bretagne. Il finit par se faire apporter un chapelet qu'il me donna, et que je reçus en lui baisant la main, ce qui le fit rire en regardant les assistans : j'appris, en sortant, que c'était de ma familiarité, attendu qu'il n'y a que les cardinaux qui aient ce privilége ; tout autre ne baise que sa mule, ce que j'avais fait en entrant. M. l'ambassadeur me dit que le saint père m'avait donné une marque de distinction. En effet, de tous les présentés,

je suis le seul depuis deux mois à qui il ait donné le chapelet : c'est qu'il connaît bien ses ouailles. La présidente de Langle en sera peut-être jalouse ; car il y a eu bien des intrigues pour le sien.

Sachez un peu de d'Alembert pourquoi Thomas n'est pas encore reçu.

LETTRE V.

Au même.

Naples, le 14 février 1767.

Depuis le départ de votre lettre, mon cher ami, vous devez en avoir reçu deux de moi : dans la dernière, je vous parlais de ma présentation au pape, et vous faisais des reproches de votre silence. Voilà l'inconvénient d'une correspondance éloignée. Quoi qu'il en soit, écrivez-moi toujours à Rome par la voie de M. Jeannel ; j'y serai de retour avant votre réponse à celle-ci.

Je ne puis vous peindre la beauté de la position de Naples, la douceur du climat et la fécondité du sol. A peine quelques jours du commencement de janvier diffèrent-ils d'un beau mois de mai de France ; et le mouvement de la mer tempère, m'a-t-on dit, les chaleurs de l'été que la beauté de l'hiver me faisait supposer. *Ver ibi perpetuum.* Nous avons ici tous les légumes et les fleurs de l'été. Pour surcroît d'agrément, j'ai trouvé une Anglaise de ma connaissance, riche, et que la beauté du climat a engagée à s'y fixer ; elle n'a jamais voulu me laisser à l'auberge : son hôtel ou palais domine le port et la ville, et l'appartement qu'elle m'a forcé d'occuper est en face du Vésuve et de Portici que je vois aussi distinctement que s'il n'était qu'à mille toises ; il est cependant à deux lieues et demie ; mais n'ayant que la mer entre le volcan et mes fenêtres, je crois y toucher : il fume le jour, et jette quelques feux que je n'aperçois que la nuit. Depuis huit jours cela augmente ; et l'on croit qu'il se prépare une éruption : je le voudrais ; comme mon Anglaise a sa maison de plaisance à Portici, au pied du Vésuve, elle compte m'y mener, et je ferai alors votre commission sur la lave.

L'affaiblissement de ma mère, dont vous me parlez, me fait tout craindre ; et, quoique son âge doive me préparer à l'événement, je me flatte toujours de la voir encore une fois. Je vous embrasse de tout mon cœur. Quelque plaisir que j'aie à vous écrire, c'est pourtant avec humeur que je pense que je n'aurai votre réponse que dans cinq semaines révolues. Envoyez à Helvétius la lettre que je lui écris sur la mort de sa mère.

LETTRE VI.

Au même.

Naples, le 28 février 1767.

Je suis dans la plus horrible inquiétude, mon cher ami; jugez-en : c'est par les gazettes étrangères que j'apprends la mort de ma mère; les complimens de M. de Nivernois, du chevalier de Rochefort, et d'autres, me la confirment, le tout par la voie de M. Jeannel; et de vous et de ma sœur, pas un mot. Cependant, dans le même paquet où se trouvent toutes ces lettres du 24 janvier, il y en a une de vous du 20 : vous m'y parlez du dépérissement de ma mère; vous et les autres pouviez le 20 ne pas savoir sa mort; mais vous avez dû l'apprendre aussitôt que ceux qui m'ont écrit le 24, et m'en écrire en même temps. Je connais votre exactitude : cependant deux ordinaires se passent depuis; je reçois d'autres lettres de Paris, et de vous et de ma sœur, pas un mot. Vous connaissez mon caractère, les circonstances où je me trouve; imaginez la violence de mon agitation. Je ne puis croire que je ne reçoive d'un jour à l'autre quelque lettre de vous, qui débrouille cette énigme. Quoi qu'il en soit, que vous m'ayez déjà écrit ou non, répondez-moi, je vous en conjure, à celle-ci; elle partira de Rome, le mercredi 4 mars, arrivera à Paris le 19 ou 20. Vous avez tout le temps de me répondre par l'ordinaire de Rome du mardi 24 mars. Envoyez plutôt votre réponse, et ce que vous aurez de ma sœur le 23, à M. Jeannel, en lui recommandant le tout, comme pour un homme qui est dans des convulsions d'impatience. Je recevrai ce paquet le 6 ou 7 avril.

Je n'écris pas à ma sœur jusqu'à ce que j'aie reçu une lettre d'elle : l'impatience que je lui témoignerais ne ferait que la mettre elle-même sur les épines. Je reçois ici le journal des états, et le dernier est daté de Rennes : quelque intérêt que j'y prisse dans tout autre temps, vous croyez bien que j'aimerais mieux une lettre de vous; comme je ne puis vous supposer en faute, je vous embrasse.

LETTRE VII.

Au même.

Naples, le 14 mars 1767.

Vous n'avez pas dû être étonné, mon cher ami, du désordre de ma dernière lettre, attendu la persuasion où j'étais de la mort de ma mère. La lettre de ma nièce m'a détrompé, puis-

qu'elle est postérieure d'un mois à celles qui m'annonçaient cette nouvelle ; je ne vous ai pas marqué l'effet qu'elle avait produit sur moi : le dépit de n'avoir pu aller cette année en Bretagne, la fureur contre ceux qui en sont cause, se joignant à la douleur de perdre la seule personne à qui l'on soit sûr d'être cher, me mirent dans un état convulsif. Pour me soustraire aux attentions qu'on a ici pour moi, alors très-importunes, je sortis de la ville, et je montai aux Chartreux qui sont sur une montagne d'un mille d'élévation. Cette marche, par un soleil très-ardent, me mit en sueur : le froid me saisit dans des cloîtres revêtus de marbre ; je revins avec la fièvre, je fus deux jours sans y rien faire ; il fallut enfin me faire saigner, et une pinte de sang brûlé, dont on me dégagea, para les grands accidens. Cependant il m'a fallu une convalescence graduelle ; mais votre lettre et celle de ma nièce m'ont presque subitement rétabli. Je partirai dans huit jours, et serai à Rome le 25. Comme je n'en sortirai que le lendemain des fêtes, je pourrai y recevoir la lettre que vous m'écririez par l'ordinaire du 6 avril, après quoi je ne vous en demande plus, et vous en recevrez de moi. Je vous ai fait une très-belle collection des fruits du Vésuve. M. Hamilton, ministre d'Angleterre ici, m'a fort aidé, et a fait polir un côté des pierres, afin qu'on en pût connaître la nature.

LETTRE VIII.

Au même.

Rome, 1er. avril 1767.

Voici, mon cher ami, une lettre qui ne demande plus de réponse, attendu que je n'aurais pas le temps de la recevoir, et que, jusqu'à mon retour en France, je n'aurai plus d'adresse fixe, ce qui ne m'empêchera pas de vous écrire de différens endroits. La dernière quinzaine que j'ai passée à Naples, avec la tête dénoircie, a été délicieuse pour moi : j'ai parcouru tout le sixième livre de l'Enéide à Pouzol, à Baïes, et je ne connais ni n'imagine de pays plus singulier, et je conçois, par conséquent, pourquoi Tibère, Néron, et les grands de Rome, en faisaient leurs maisons de plaisance. Je retournerai cependant à Paris, passant par Florence, Venise, Milan, Parme et Turin : vous voyez que je prends, comme La Fontaine, mon plus long pour aller à l'Académie.

Dites à notre ami de la rue ***, que je l'embrasse de tout mon cœur, et aux beaux enfans que, si j'étais à Paris, je serais leur écuyer et leur *cicerone*, sans leur tendre des piéges, comme Bellangerais, que je blâme fort. S un an de Bastille ne l'a

pas rendu sage, faites-le mettre à Saint-Lazare, ne fût-ce que pour me le garder jusqu'à mon arrivée, car je le reverrai avec grand plaisir. Faites dire à Marmontel, par d'Alembert, que je suppose qu'il m'a réservé un exemplaire de la première édition. Je trouve assez bien qu'on fasse un peu justice de Forbonnais, si le bien de la chose l'exige, mais d'un ton poli, ferme et sans aigreur, en lui faisant cependant honte du sien.

Les convives du vendredi sont, dites-vous, déconcertés : ce n'est pas là ce qu'ils devraient être; ils ont dû être affligés d'avoir perdu une bonne femme qui nous aimait en mère : pour moi, je la regrette fort, j'ai toujours aimé ceux par qui je l'ai été, et comme je crois qu'il en est ainsi de Borot, je l'admets aux samedis. Comme mademoiselle Quinault fait ses Pâques à Paris, elle y sera sans doute quand vous recevrez ma lettre : vous savez combien je l'aime et l'estime, aussi bien que notre Olympe; partez de là en faisant mention de moi. Vous serez peut-être à Fourqueux en recevant celle-ci; mais là ou ailleurs vous savez ma vénération pour le mari et la femme, et mon dévouement pour tout ce qui leur appartient au centième degré. A l'égard de votre famille, et de ceux de nos amis communs, vous connaissez si parfaitement mes sentimens, que vous saurez ce qu'il leur faut dire. Je charge en particulier notre ami du Tartre de Monticourt et de Collé. Mais voici ce que vous ne savez pas, c'est le dépit avec lequel je vous écris, quand je pense, à chaque ligne, que je n'y recevrai pas de réponse : cela devrait accourcir ma lettre, et cela l'allonge. Tâchez de persuader à notre ami de la rue ***, qu'il faut au moins quatre mois de Paris quand on ne peut aller à Valogne, pour faire perdre aux beaux enfans l'air provincial : ce n'est pas qu'il me déplaise, j'ai tant vu de vices brillans, que j'estime le contraire; recommandez-leur bien de ne pas changer.

Faites-moi le plaisir de demander à M. Quinebaut de me faire venir d'Amiens deux culottes noires tricotées, de les lui payer, et de les mettre chez moi. Quoique M. Dinvau ne soit plus intendant de Picardie, M. Quinebaut doit y avoir conservé assez de crédit pour cela; d'ailleurs le successeur est une de mes anciennes connaissances; je crois même que nous avons été rivaux, ce qui fait liaison à Paris. Mais en voilà trop pour une culotte. Dites, je vous prie, à madame Brusselle, que son mari (1) se porte bien; que, malgré son âge et sa santé, il est aussi peu galant que moi, ce qui n'est pas une chose commune ici : aussi y a-t-il bien des gens qui s'en ressentent. Nous avons su, dès le 23, par un des courriers de bénéfices, la mort de madame la

(1) Domestique de Duclos.

dauphine ; et M. l'ambassadeur a notifié ce deuil à tous les Français qui font ici sensation ; il tient ici le plus grand état ; il m'a offert un logement chez lui, que je n'ai pas accepté ; mais j'y suis souvent et j'y trouve la meilleure compagnie. Rome est un balcon d'où l'on voit passer ce qu'il y a de mieux dans toutes les parties de l'Europe. *Vale iterùm et me ama.*

LETTRE IX.

Au même.

Rome, 8 avril 1767.

Vous aviez cru faire pour le mieux, mon cher ami, ainsi je n'ai point à me plaindre : cependant le résultat a été de me faire boire deux fois le calice. Lorsque je reçus de ma nièce une lettre du mois de février, dans laquelle elle me parlait de ma mère, dont les gazettes et les lettres particulières fixaient la mort vers la mi-janvier, je ne doutai point que cette nouvelle ne fût fausse. Depuis la lettre où je me plaignais de votre silence à cet égard, vous en avez reçu une autre où mon cœur se dilatait par l'espoir d'aller encore embrasser ma première et plus sûre amie. Ce n'a pas été sans une cruelle révolution que je suis retombé dans un état que le temps seul pourra calmer. Vous ne pouvez supposer combien cette perte m'a été sensible : je devais, sans doute, y être préparé ; mais les circonstances ajoutaient à ma douleur. La fureur contre ceux qui m'ont privé de la consolation de voir ma mère, ne me quittera pas aisément ; je suis si agité en écrivant, que la main m'en tremble. Vous me dites que je puis agir et écrire d'après l'erreur où l'on me suppose ; mais je n'ai jamais su ni voulu savoir contredire mes sentimens : c'est beaucoup pour moi que de les contraindre. Je vous prie, au contraire, de dire à tout ce qui s'intéresse à moi, le véritable état des choses ; car d'ici à mon retour je n'écrirai qu'à vous. M. le duc de Nivernois, qui ignore la fausse joie que j'ai eue, a dû être bien étonné de la dernière lettre qu'il a reçue de moi, après celle où le dépit me faisait exhaler mon ressentiment contre des gens qui le touchent de près ; vous pouvez lui en faire connaître les raisons par mademoiselle Quinault qui le voit. Je n'écris ni à ma sœur ni à ma nièce ; mais écrivez à l'une ou à l'autre que je ne leur fais aucun reproche, mais qu'elles ne continuent pas à me faire supposer à Rennes dans une ignorance impossible et dès là ridicule. Il est inutile qu'elles m'écrivent désormais, parce que je ne puis recevoir de lettres, et que je leur donnerai de mes nouvelles s'il le faut. Je vous embrasse de tout mon cœur. Chargez-

vous pour tous nos amis ; de tout ce que je leur dirais moi-même, si j'avais l'âme plus tranquille. Croiriez-vous, ce qui est fort en pensant à une personne centenaire, que l'espoir de la revoir, après l'erreur où j'ai été, ne s'efface que successivement de mon esprit ?

LETTRE X.

Au même.

Florence, 28 avril 1767.

J'AI été infiniment touché, mon cher ami, des sentimens que vous me témoignez dans votre dernière lettre, et je les mérite par les miens pour vous. J'espère vous rejoindre dans les premiers jours de juin. Avant ce temps, il arrivera à mon adresse au Louvre une ou plusieurs petites caisses, par les rouliers de Marseille. Donnez ordre chez moi qu'on vous avertisse, ou, en votre absence, M. de Launay, pour faire ce que madame Belle ne saurait pas, et vous marquerez ce que vous paierez. Comme je n'oublierai jamais rien de ce qui vous intéresse, j'emporte avec moi les reliques et l'authentique désirées par madame de Livois, et j'ai pris pour elle les soins de la plus scrupuleuse dévote. Je vous prie de faire partir la lettre pour ma sœur, à qui j'écris obligeamment sur son intention sans la moindre plainte sur les suites. Je trouve vos enfans mieux placés que partout ailleurs. J'ai toujours aimé ce quartier le plus élevé, quoique éloigné, et que j'habiterais, si je n'étais pas lié à l'Académie. Je suis très-satisfait de mon voyage, et cependant je reverrai la France avec plaisir. Depuis que je m'en suis rapproché de quelques postes, je me crois dans les faubourgs de Paris. Je vais cependant m'en éloigner encore dans peu de jours, pour me rendre à Venise, d'où j'irai à Parme, pour faire ma cour à notre petit-fils. Je le connais par ses lettres familières à ses amis ; car il en a, et il en mérite. Il serait à désirer pour l'humanité qu'il fût le souverain d'un grand Etat, ou le ministre de..... *O utinam !* Les réflexions m'étouffent ; je vous les garde. Je me suis amusé des lieux que j'ai parcourus, et occupé des hommes et des mœurs. Sans les fatigues indispensables, il vaudrait mieux voyager à mon âge que dans la jeunesse. Dites, je vous prie, à chacun de mes amis ce que je leur dois. Vous êtes actuellement plus en état que moi-même de juger de mes dettes. Peut-être paierai-je aux uns trop, aux autres trop peu.

LETTRE XI.

Au même.

Venise, le 16 mai 1767.

Je suis ici depuis douze jours, mon cher ami; mais j'en pars demain, après avoir épuisé tout ce qui mérite d'être vu. On est fort étonné que je n'y attende pas le carnaval de l'Ascension, qui y attire tous les étrangers, et même une foule d'Italiens des autres Etats. Il n'y a point d'instances que l'ambassadeur de l'empereur ne m'ait faites, jusqu'à me dire obligeamment qu'il serait tenté de me faire consigner aux inquisiteurs d'Etat; mais j'ai tenu ferme. Si je restais à la première fête, il faudrait suivre les autres, qui me meneraient jusqu'à la fin de juin, temps où je veux être à Paris. Je suis d'ailleurs très-peu sensible aux tristes convulsions de joie dont j'ai vu assez d'échantillons pour ne pas regretter la pièce; et j'ai des objets plus intéressans sur ma route. Mandez-moi l'état de mes amis, c'est-à-dire ce qu'ils deviennent dans le mois de juin, afin que je sache qui sont ceux que je dois trouver à Paris à mon arrivée. Sur ce je vous embrasse, vous et tout ce qui vous touche.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE DEUXIÈME VOLUME.

HISTOIRE DE LOUIS XI.

A MONSEIGNEUR LE COMTE DE MAUREPAS. Pag. 2

PRÉFACE. 3

Livre premier.	9	Livre sixième.	192
Livre second.	58	Livre septième.	233
Livre troisième.	95	Livre huitième.	279
Livre quatrième.	132	Livre neuvième.	331
Livre cinquième.	156	Livre dixième.	375

RECUEIL DE PIÈCES pour servir de suite à l'Histoire de Louis XI. 407

Avertissement. 408

VOYAGE EN ITALIE. 610

PLAN ABRÉGÉ du gouvernement économique de l'État ecclésiastique. 714

LETTRES écrites par Duclos, pendant son voyage en Italie. 727

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

00102177

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016